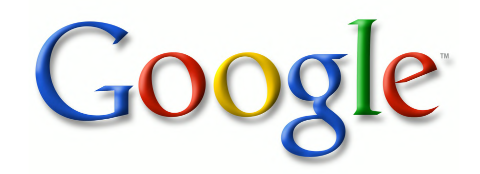
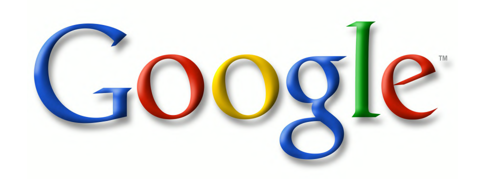
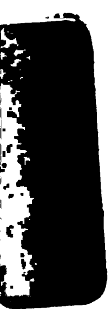
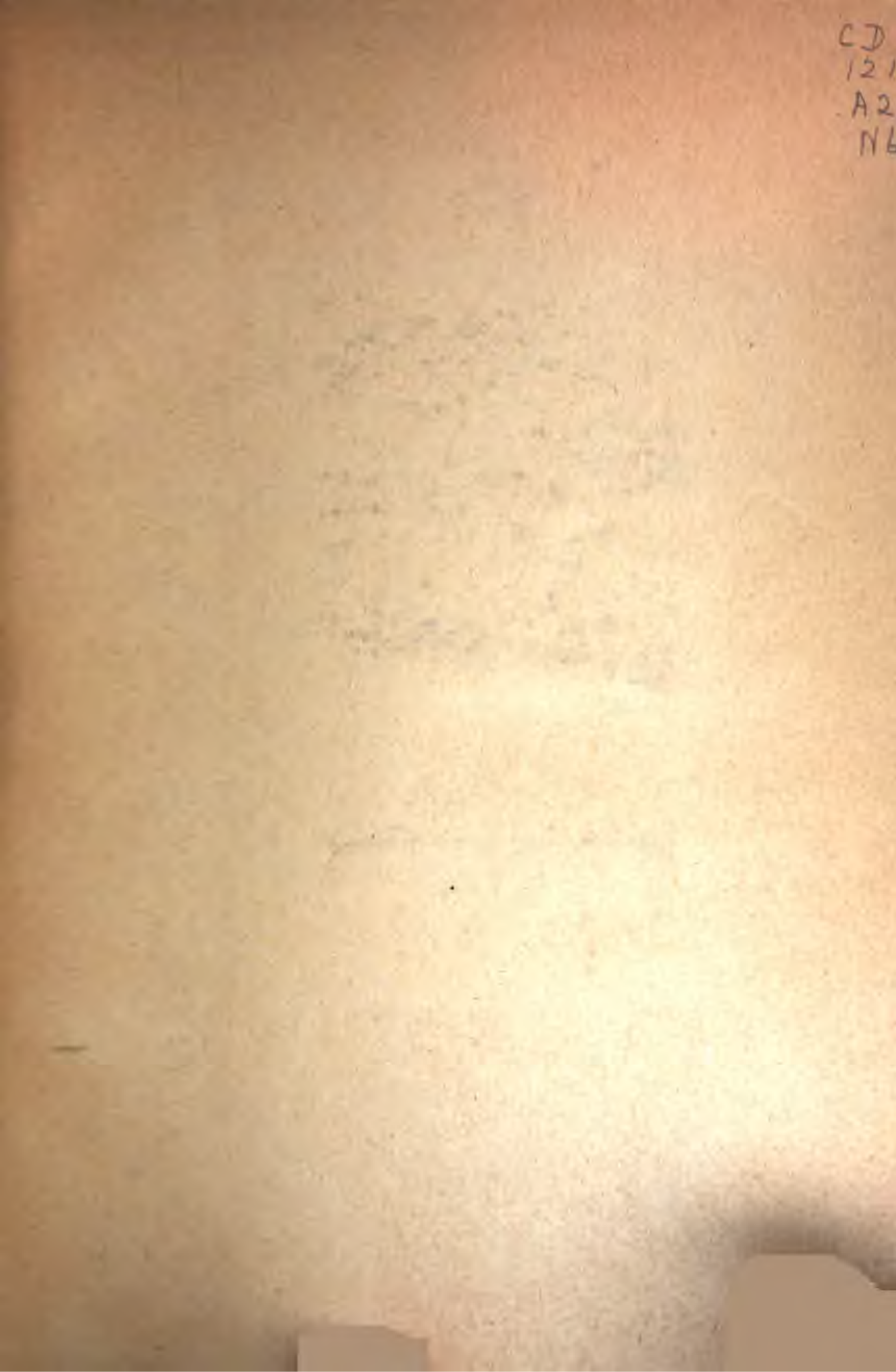

Google







COUP D'OEIL

SUR LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE LA MEURTHE

(Extrait de l'Introduction au Journal historique des Communes de ce département),

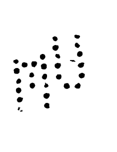
PAR HENRI LEPAGE.

NANCY,

CHEZ A. LEPAGE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR, GRANDE-RUE (VILLE-VIEILLE), 14.

—

1853.



COUP D'ŒIL

SUR LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE LA MEURTHE.

Les Archives du département de la Meurthe sont formées de deux grandes séries distinctes : la première comprend ce qu'on appelle le Trésor des Chartes de Lorraine, c'est-à-dire les archives particulières de nos ducs et celles de leur Chambre des Comptes ; la seconde renferme les titres provenant, soit des anciens établissements religieux, soit de la saisie opérée chez les émigrés à l'époque de la Révolution. Entre ces deux grandes séries, et servant comme de liaison entre elles, s'en trouve une troisième composée des papiers de l'Intendance de Lorraine et de l'Assemblée Provinciale. Je me borne à signaler cette dernière série, qui n'a que peu d'importance comparativement aux deux autres ; je ne parlerai pas non plus des documents administratifs,

dont l'existence est, en général, bien connue ; je dirai néanmoins, en passant, qu'il y a de ces documents où l'on peut découvrir des renseignements historiques précieux : ainsi, j'ai rencontré, dans les actes de ventes de biens nationaux, plusieurs procès-verbaux descriptifs qui m'ont permis, en quelque sorte, de reconstruire des châteaux ou des maisons religieuses qui n'existent plus aujourd'hui.

I. — TRÉSOR DES CHARTES DE LORRAINE.

La partie de nos Archives que j'ai désignée sous le nom de Trésor des Chartes de Lorraine, se subdivise en un assez grand nombre de séries auxquelles, sans me servir des termes techniques, je vais donner les dénominations qui me sembleront les plus simples à la fois et les plus claires :

1° Trésor des Chartes proprement dit ;

2° Cartulaire de Lorraine ;

3° Recueil des Lettres patentes ;

4° Comptes des Trésoriers et des Receveurs généraux de Lorraine ;

5° Comptes des Receveurs du domaine des prévôtés ;

6° Comptes des Gruyers (officiers des eaux et forêts) ;

7° Etat du temporel des paroisses ;

8° Nobiliaires ;

9° Titres du Roi de Pologne ;

10° Archives de la Chambre des Comptes.

1° Trésor des Chartes proprement dit. — Je comprends sous cette dénomination tous les titres isolés placés dans des layettes ou boites. Celles-ci sont au nombre de 461 et renferment environ 26 ou 27,000 pièces, les unes en parchemin, les autres en papier ; un assez grand nombre ont conservé leurs sceaux. Les intitulés de ces layettes correspondent généralement aux anciennes divisions de la province en prévôtés ; telles sont, pour

la Meurthe, Amance, Chaligny, Château-Salins, Deneuvre et Azerailles, Condé, Dieuze, Einville, Fénétrange, Foug, Gondreville, L'Avantgarde, Lixheim, Lunéville, Mandres, Nancy, Nomeny, Pont-à-Mousson, Preny, Rosières, Saint-Nicolas, Vaudémont, Viviers. Quelques layettes concernent les abbayes de Beaupré, Belchamp, Clairlieu, etc.; d'autres sont relatives aux fiefs situés dans l'étendue des Etats des ducs de Lorraine, aux ordonnances promulguées par ces princes, aux fondations pieuses faites par eux ou d'autres seigneurs, etc., etc.

Si j'avais l'intention d'écrire ici l'histoire des Archives de notre province, j'aurais à signaler les pertes considérables qu'a faites, par suite de la conquête et de l'invasion étrangère, ce Trésor des Chartes, si riche autrefois, et auquel nos princes attachaient tant de prix, qu'ils lui avaient réservé une place spéciale dans l'enceinte même de leur palais; mais je veux me borner, dans cet aperçu rapide, à donner une idée de ce qu'il est actuellement. Nous pouvons encore, d'ailleurs, malgré les spoliations si déplorables qui y ont été commises, être fiers de le posséder. En effet, à côté des titres particuliers à une foule de localités, à un grand nombre de familles, on y trouve des titres généraux du plus haut intérêt pour l'histoire de notre pays; c'est, en réalité, comme son nom l'indique, un véritable Trésor où, même après les emprunts que lui ont faits les écrivains du siècle dernier, on peut encore puiser à pleines mains des renseignements précieux, soit inédits, soit, pour la plupart, altérés dans les versions qui en ont été données.

Outre ces titres isolés, je dois signaler quelques registres, parmi lesquels il en est qui ont une certaine importance; tels sont, notamment, ceux qui sont intitulés : Inventaire et Recueil ancien des droits de succession au duché de Lorraine, etc.; — Etats généraux et convocation des Etats, de 1358 à 1602; — Registre des causes dépendantes des Assises de Nancy, de 1617 à 1620; — Dénombrement du bailliage d'Allemagne pour la contribution impériale en 1567; — Rôle des conduits (ou ménages) des prévôtés de Pont-à-Mousson,

Mandres, Bouconville, etc., pour l'aide de 1600 et 1602; — Compte de Nicolas de Pullenoy, commis à la recette de l'aide générale (1596-1602); — Rôle et déclaration de tous les bestiaux existant dans le bailliage de Saint-Mihiel (1600). — Six autres registres concernent les seigneuries de Briey, Trognon et Bouconville, la sénéchaussée de Bourmont, le comté de Ligny et la seigneurie d'Apremont.

Tous les titres que contient le Trésor des Chartes sont analysés dans un Inventaire qui ne comprend pas moins de 33 registres in-folio.

2° Cartulaire de Lorraine. — Le Cartulaire de Lorraine, rédigé, dans la seconde moitié du XVIe siècle, sous la direction de Thierry Alix de Veroncourt, président de la Chambre des Comptes, forme une série de 77 volumes in-folio, écrits avec le plus grand soin, lesquels renferment non-seulement la copie de beaucoup de pièces du Trésor des Chartes, mais encore, ce qui est plus précieux, celle d'un grand nombre de pièces qui ont disparu des archives particulières de nos ducs. Il y a des titres de toute nature et de toutes les époques, utiles à consulter, tant pour l'histoire des localités que pour l'histoire générale de la province : des traités de mariage et d'alliance, des chartes d'affranchissement, des érections de foires et de marchés, des documents sur les salines et sur les mines, le récit de quelques événements remarquables, des ordonnances manuscrites ou imprimées, recueillies par notre célèbre jurisconsulte Guinet, etc., etc.

Le Cartulaire, de même que le Trésor des Chartes, a des tables qui forment encore 8 registres in-folio.

3° Recueil des Lettres patentes. — Ce recueil, qui se compose de 190 registres, y compris les tables, commence à 1473 et finit à 1737. Il y a bien, çà et là, quelques lacunes, mais, telle qu'elle est, cette collection est encore infiniment précieuse ; il suffit, pour faire apprécier sa valeur, de donner un simple énoncé de quelques-unes des matières auxquelles ont rapport les lettres pa-

tentes : affranchissements, anoblissements, ascensements, chartes et établissements de foires et marchés, confirmations, donations, échanges, engagements, érections de fiefs, exemptions et priviléges, fondations, offices, ordonnances, permissions, règlements et statuts, reprises, etc., etc. C'est dans les lettres patentes que Dom Pelletier a puisé les éléments de son Nobiliaire ; c'est là que se trouvent les titres de création de toutes les anciennes usines, dont l'établissement avait lieu à charge d'un cens payable au domaine du prince ; c'est là que sont consignés les priviléges et les droits accordés à certaines communes, les règlements et les statuts des corporations ouvrières, la nomination des fonctionnaires de tous les degrés, etc., etc.

4° Comptes des Trésoriers et des Receveurs généraux de Lorraine. — Ces comptes, commençant à 1438 et se continuant, sauf des interruptions, jusqu'en 1732, contiennent, d'une part, l'état des deniers perçus par les receveurs généraux ; de l'autre, la dépense de ces derniers ; c'est, comme on dirait aujourd'hui, la mise à jour des dépenses de l'Etat et de la liste civile des ducs de Lorraine.

On comprend facilement quelle foule de détails curieux doivent se rencontrer dans ces registres, car rien n'y est passé sous silence ; toutes les sommes déboursées, quelle que soit leur destination, même la plus futile, y sont enregistrées avec soin ; on y voit la composition de la maison de nos ducs aux différentes époques, celle des princes et des princesses de leur famille ; leurs dépenses en aumônes, en fondations, en libéralités, en encouragements accordés aux arts et à l'industrie ; on y trouve les particularités les plus piquantes sur leur vie intime, sur leurs relations avec les souverains des autres Etats, sur les fêtes qui se donnaient à leur cour, etc.; on y rencontre des renseignements complétement ignorés sur les événements contemporains, sur beaucoup de personnages historiques, sur des faits de toute nature ; et ces renseignements permettent de rectifier quantité d'erreurs qui se sont accréditées jusqu'à nos jours.

Parmi les 296 registres (1) qui forment la série des comptes des trésoriers et des receveurs généraux de Lorraine, il y en a quelques-uns qui offrent un intérêt tout spécial : ce sont des registres des trésoriers des salines et des trésoriers des guerres. Ces derniers surtout, portant la date de 1591 et de 1592, contiennent des documents très-utiles sur l'organisation militaire de notre province pendant le règne de Charles III.

C'est depuis quelques années seulement qu'on s'est mis à compulser les comptes des trésoriers et des receveurs généraux, et on y a découvert des richesses dont les écrivains des siècles derniers ne soupçonnaient pas l'existence ; ces comptes méritent d'occuper un des premiers rangs parmi les monuments historiques du pays.

5° COMPTES DES RECEVEURS DES PRÉVOTÉS. — Ces registres, au nombre de près de 4,000, présentent, mais sous un autre rapport, presque autant d'intérêt que ceux dont je viens de parler. Ils contiennent les plus précieux renseignements pour l'histoire des localités, depuis les villes jusqu'aux plus petits hameaux. C'est là que sont consignées les redevances féodales de toute nature auxquelles étaient attenus les habitants, les priviléges dont ils jouissaient, les cens qu'ils payaient au domaine du prince, etc.; c'est là qu'on peut étudier la situation réelle du pays au point de vue du commerce et de l'industrie, et qu'on peut suivre le mouvement de sa population à travers les guerres, les invasions, les maladies contagieuses qui désolèrent si souvent nos contrées. On y trouve, surtout, les détails les plus complets et les plus intéressants sur les fléaux qui affligèrent la Lorraine au XVIIe siècle, pendant la lutte imprudente que Charles IV soutint contre la France.

Les souvenirs de cette période désastreuse se sont perpétués d'âge en âge jusqu'à nous ; mais, loin d'être, comme cela arrive fréquemment, au-dessus de

(1) Outre les registres, il y a un grand nombre de liasses de pièces justificatives dans lesquelles se trouvent des autographes de beaucoup de personnages historiques.

la réalité, ils n'en donnent qu'une idée bien affaiblie. Chaque page des documents officiels que je signale, permet de le constater, et ces documents attestent, non-seulement que presque toutes les localités subirent la plus effroyable dépopulation, mais encore qu'un grand nombre de villages disparurent pour ne jamais se relever de leurs ruines.

Nous avons peine à croire, malgré les assertions formelles contenues dans l'ouvrage tristement fameux du procureur général Remy (la Démonolâtrie), qu'il y ait eu, en Lorraine, au XVI[e] et au XVII[e] siècles, c'est-à-dire à une époque de lumière et de civilisation, tant de malheureux livrés aux flammes sous la monstrueuse accusation de sorcellerie. Eh bien ! ce fait n'est que trop vrai, et l'on n'a, pour s'en assurer, qu'à parcourir, dans les comptes des receveurs des prévôtés, le chapitre consacré à la dépense faite pour les exécutions criminelles. C'est à l'aide des renseignements qui s'y trouvent, qu'un écrivain moderne (1) a pu démontrer que les chiffres donnés par Nicolas Remy n'ont malheureusement rien d'exagéré.

6° COMPTES DES GRUYERS. — Ces registres, presque en aussi grand nombre, mais bien moins volumineux que les précédents, contiennent l'état de gestion des officiers des eaux et forêts. Quoique n'offrant qu'un médiocre intérêt historique, ils peuvent être utiles à consulter pour les hommes spéciaux.

Nos Archives renferment encore, au sujet de l'administration forestière, plusieurs autres séries de registres, dont je vais me borner à donner l'intitulé : Etat général du produit des ventes ordinaires de taillis et futaies, faites dans les forêts du Roi (1752-1765) ; — Comptes des revenus des bois (1750-1787) ; — Procès-verbaux de martelage des bois du Roi et des communautés dans la Lorraine allemande (1764-1781) ; — Procès-verbaux de visite des bois du Roi dans différentes maitrises (1764 — 1789).

Le Trésor des Chartes possédait autrefois un recueil auquel, presque chaque

(1) *Histoire de la Justice criminelle en Lorraine*, par M. Dumont, juge à Saint-Mihiel.

jour encore, on a besoin de recourir : c'est celui des arrêts du Conseil royal des Finances et Commerce, lequel était chargé de statuer sur toutes les affaires concernant les eaux et forêts. Ce recueil se trouve dans le vaste dépôt des archives impériales, à Paris.

7° Etat du temporel des paroisses. — Le duc Léopold, voulant rétablir dans ses Etats l'ordre que les guerres avaient si longtemps troublé, et se rendre un compte exact de la situation du pays, chargea le sieur Antoine Rice, prêtre, de visiter les villes et villages et de dresser des dénombrements exacts et spécifiques du temporel des paroisses et autres bénéfices. Les lettres de commission sont datées du 21 août 1702. Par de nouvelles lettres du 7 août 1703, Léopold lui prescrivit aussi de voir les hôpitaux, hôtels-Dieu, maisons de charité, et de dresser pareillement des états de leurs revenus et administration.

« Rice, dit Durival, fut occupé pendant plus de dix ans de cet ouvrage. Son manuscrit était encore d'environ 1,500 pages in-folio en 1737, lorsque M. Jamet, premier secrétaire de l'Intendance, sauva ce qui restait. Il le déposa en onze registres au Trésor des Chartes de Lorraine, le 11 novembre 1739. Ce fut le savant Lancelot (1), son ami, qui remit en ordre les cahiers, suppléa les lacunes et y fit des tables très-amples. »

Cette espèce de Pouillé, bien autrement complet que celui du P. Benoît Picart, puisqu'il comprend toutes les paroisses de la Lorraine et non pas seulement celles qui faisaient partie du diocèse de Toul, est extrêmement précieux au double point de vue ecclésiastique et civil ; on y trouve, avec le chiffre de la population des villages, avec le nom des seigneurs auxquels ils appartenaient, beaucoup de notes historiques recueillies sur les lieux, et par cela même, fort

(1) Antoine Lancelot, de l'Académie des Inscriptions et inspecteur du Collége Royal, avait été nommé, après la prise de possession de la Lorraine par Stanislas, pour examiner le Trésor des Chartes, qui était dans une tour de l'ancien château de Nancy. Il y travailla, dit Durival, depuis le mois de mai 1737 jusqu'au commencement de 1740.

intéressantes ; la date de l'érection des cures, des chapelles, des ermitages, enfin, de tous les établissements religieux que notre pays comptait en si grand nombre.

Outre ce recueil, nos archives possèdent les trois registres suivants, d'une écriture du XVIe siècle, lesquels ne sont pas non plus dépourvus d'intérêt : Registre des rentes et revenus des abbayes, prieurés, chapitres, cures et chapelles sous les bailliages d'Allemagne, Westerreich et Pays du Saulnois (Trèves et Metz) ; — Recueil des bénéfices qui sont ez duchés de Lorraine et Bar, terres et seigneuries y annexées ; — Registre des rentes et revenus des abbayes, prieurés, chapitres, cures et chapelles sous les bailliages de Vosges et Bassigny.

8° Nobiliaires. — A l'époque de la révolution, on a détruit tous les titres qui se trouvaient au Trésor des Chartes, dans les deux layettes Annoblissements ; c'est donc comme par miracle que les registres dont je vais parler, nous ont été conservés ; voici leurs intitulés :

Registre des lettres de noblesse entérinées en la Chambre des Comptes du duché de Lorraine depuis l'édit de notre souverain seigneur. (Par cet édit, daté du 11 juin 1573, Charles III défendait à toute personne de porter et exercer l'état de noblesse, lors même qu'elle en aurait obtenu des lettres du prince, avant d'avoir fait entériner ou enregistrer ces lettres par la Chambre des Comptes.) Ce registre, qui porte le numéro 1, va de 1573 à 1592 ; les armes des anoblis y sont peintes en marge par le héraut d'armes de Lorraine ; les suivants n'existent plus.

Trois autres registres, sans titre, contenant les lettres de noblesse et de gentillesse entérinées à la Chambre des Comptes, de 1698 à 1729. Les armoiries n'y sont pas figurées.

Des Nobles déclarés gentilshommes, déclarations de marquis, comtes et barons, érections de terres en marquisats, comtés et baronnies (1698-1724).

Livre de Herauderie (1719-1736), contenant, comme le précédent, des érections de terres en marquisats, comtés et baronnies.

Ces deux registres, dont le premier est relié avec beaucoup de luxe, sont



presque tout entiers de la main du célèbre Claude Charles, peintre et héraut d'armes de Lorraine ; ils sont enrichis des blasons des familles, peints par cet artiste.

Beaucoup d'autres renseignements relatifs à la noblesse existent encore, ainsi que je l'ai dit précédemment, dans le Recueil des lettres patentes ; on en trouve aussi un grand nombre dans la série des registres d'entérinements dont je m'occuperai tout-à-l'heure ; ces derniers renseignements sont les plus curieux peut-être en ce qu'ils vont jusqu'à l'année 1789 et sont, par conséquent, restés inconnus à Dom Pelletier, dont l'ouvrage s'arrête à 1756.

9° Titres du Roi de Pologne. — Ces titres, qui ont été en grande partie détruits par l'humidité, on ignore à quelle époque, n'ont rapport qu'aux acquisitions et aux fondations de Stanislas. Ces dernières, on le sait, forment un Recueil imprimé, où sont reproduites toutes les pièces dont les originaux, joints à quelques contrats de vente, composaient les archives particulières de ce prince.

10° Archives du greffe de la Chambre des Comptes. — Je comprends, sous cette dénomination, les documents qui émanent plus spécialement de la Chambre des Comptes et ceux qui étaient déposés dans son greffe. Afin de mettre plus d'ordre dans mon travail, je subdiviserai cette dernière partie en plusieurs autres, qui représenteront les différentes séries de registres ou de pièces qu'il me reste à mentionner :

1° Registres des conseillers, auditeurs et greffiers de la Chambre des Comptes de Lorraine, contenant les rapports, décrets, commissions, missives, baux et autres expéditions faites et ordonnées par messieurs les Surintendants des finances, présidents, conseillers et auditeurs de ladite Chambre (de 1584 à 1633).

C'est un recueil des rapports faits, sur toutes les matières qui, dans l'origine, étaient du ressort de la Chambre des Comptes, par ses commissaires délégués ; ces

matières concernent : les salines, les mines et monnaies, les verreries, les aides, les impôts et passages, les gruries, les réparations des maisons et usines domaniales, le tabellionnage, les ascensements, laix et admodiations, les réductions, appréciations, quittances et attermoiements à accorder, soit aux habitants des communautés pour l'acquit des aides et impôts, soit aux fermiers du domaine pour le paiement de leurs canons ; le rôle, pour chaque année, des présidents, conseillers et auditeurs de la Chambre, etc., etc.

Les registres de 1631, 1632 et 1633, renferment beaucoup de rapports sur des requêtes par lesquelles les communautés ou les fermiers demandent, soit la réduction, soit la quittance définitive des sommes à payer par eux, parce que la guerre ou la peste, souvent même ces deux fléaux réunis, les mettent dans l'impossibilité de faire droit à leurs obligations. Ces rapports, faits par des magistrats éclairés, s'ajoutant aux notes insérées dans les comptes des receveurs des prévôtés, permettent de compléter la triste histoire des calamités de tout genre qu'eut à souffrir la Lorraine au XVIIe siècle.

2° Registres des entérinements faits à la Chambre des Comptes, de 1698 à 1790.

Lettres de noblesse et de naturalité, chartes et statuts de corporations ouvrières, exemptions, franchises, privilèges, érections de fiefs, amortissements, baux des postes, pensions, réceptions d'officiers, telles sont les principales matières contenues dans ces registres, au nombre de 53.

3° Droits de sceau et tabellionnage de Lorraine et Barrois (2 registres, de 1767 à 1771). — C'est le résultat du travail fait par les Commissaires généraux nommés, par arrêt du Conseil d'Etat du 16 novembre 1767, pour l'examen et la vérification des titres d'aliénation, engagement et concession des droits de sceau et de tabellionnage établis dans les duchés de Lorraine et de Bar.

4° Comptes de la recette générale des finances de Lorraine et Barrois (9 registres, de 1737 à 1781).

***

5° Recette générale des domaines et bois de Lorraine et Barrois (36 registres, de 1751 à 1787).

6° Comptes des revenus des parties casuelles (2 registres, de 1722 à 1736).

7° Registre de l'état des usines de la généralité de Metz et de Lorraine et Barrois (1687).

8° Compte des commis à la recette générale de l'imposition des ponts et chaussées, faite en Lorraine et Barrois en exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 mars 1724 (1724–1736).

9° Comptes des directeur et contrôleur de la Monnaie (3 registres, de 1704 à 1736).

10° Comptes généraux de la ferme des gabelles, domaines, tabacs et autres droits y joints (2 registres, de 1700 à 1730).

11° Feuilles d'audience, arrêts d'audience, requêtes, qualités, arrêts par écrit (285 registres, de 1698 à 1789).

12° Reprises, reversales, dénombrements, fois et hommages, retraits féodaux (24 registres, de 1698 à 1790).

13° Enregistrement des lettres patentes et édits du Roi (10 registres, de 1698 à 1785).

14° Amortissements, ascensements, subrogations (92 registres, de 1698 à 1790).

15° Réceptions et provisions des charges et offices, enregistrement des contrats d'acquêt, comptes, visites et vérification des salines, arrêts de vérification des monnaies des ducs de Lorraine, visites des biens et domaines dans la Lorraine allemande, déclaration des domaines aliénés, visite du haras de Sarralbe, etc. (38 registres, de 1698 à 1790).

16° Terriers généraux des domaines de Lorraine et Barrois (14 registres, de 1703 à 1756).

17° Terrier de la ville et seigneurie de Boulay (1718). — Terrier général de la seigneurie de Fénétrange, avec ceux des localités qui la composaient :

Fénétrange, Niderstinzel, Romelfing, Berthelming, Bettborn, Lhor, Mittersheim, Hilbesheim, Langatte, Haut-Clocher et Postroff. Chacun de ces pieds-terriers forme un très-gros volume et renferme une carte de ces villages (1720-1737). — Pied de terre des recettes de Châtel et Bainville (1595). — Pieds-terriers du marquisat de Nomeny (1622 et 1624). — Terriers du village d'Assenoncourt (1700); — de la seigneurie de Mandres (1519); — des ban et finage de Cutting (1686 et 1701). — Extrait du remembrement général des ban et finage de Blâmont et Barbezieux (1626 et 1701). — Remembrement du ban de Glonville (1711). — Pieds-terriers de Mazerulles (1619); — des francs-alleux de Rouves et Ressincourt.

Outre ces pieds-terriers, il s'en trouve d'autres dans les papiers des maisons religieuses; j'en parlerai plus loin.

19° *Déclarations des Communes.* — Ces pièces, les plus utiles peut-être de celles que possèdent nos Archives, pour les communes, non seulement de la Meurthe, mais de tous les départements lorrains, méritent une mention particulière.

Une ordonnance de Léopold, du 10 janvier 1700, et un arrêt de son Conseil des Finances, du 22 septembre de la même année, enjoignirent à toutes les communautés de la Lorraine de fournir, dans le délai d'un mois, un rôle de leurs biens et usages communaux. Cette opération avait pour but de pouvoir prélever les droits dus en raison de la possession de ces biens.

En 1708, de nouveaux rôles, contenant des renseignements statistiques de toute nature, tant sur la population que sur l'état des personnes et des terres, furent encore demandés aux communes.

Enfin, un second arrêt du Conseil des Finances, du 3 mai 1738, ordonna aux officiers des communautés de faire la déclaration, par-devant les prévôts de leur ressort, de leurs biens communaux et dettes actives et passives.

Ces diverses déclarations furent fournies, non pas par toutes les communautés, mais par la plupart d'entre elles; elles contiennent, comme on vient

de le voir, l'énumération de leurs biens et de leurs usages. Cette simple énonciation suffit pour en faire sentir toute l'importance ; importance bien constatée, puisqu'un arrêt de la Cour royale de Nancy, du 19 mars 1835, a décidé que les déclarations fournies en exécution des édits de 1706 et 1738 « subsistent » comme expression de la vérité et comme moyen de qualifier la possession, « tant qu'une preuve d'ignorance, de fraude ou de lésion ne leur est pas opposée. » Aussi, sont-elles invoquées chaque jour dans les contestations qui peuvent s'élever, soit entre le Domaine et les communes, soit entre ces dernières et les particuliers, soit, enfin, entre des communes voisines.

Telles sont les principales séries de documents que renferme le Trésor des Chartes de Lorraine, dont « la manutention, garde et conservation » était confiée à la Chambre des Comptes. On peut voir, par cet aperçu très-sommaire des titres qu'il contient, que, malgré les dilapidations qui y ont été commises, ce Trésor mérite encore, à beaucoup d'égards, la qualification qui lui était autrefois donnée.

II. — PAPIERS PROVENANT DES MAISONS RELIGIEUSES ET DES ÉMIGRÉS.

Cette seconde partie de nos Archives n'offre pas le même intérêt que la première au point de vue de l'histoire générale de Lorraine, mais elle en a, sans contredit, davantage pour les localités qui composent aujourd'hui le département de la Meurthe ; on y trouve, en effet, à partir de la fin du VIII[e] siècle, une foule de documents concernant ces localités : bulles des papes, diplômes des empereurs, chartes des archevêques de Trèves, des évêques de Metz, Toul et Verdun, des ducs de Lorraine, des comtes de Vaudémont, de différents autres seigneurs et de plusieurs dignitaires ecclésiastiques.

Un certain nombre de ces pièces ont conservé leurs sceaux, ce qui en augmente le prix ; on a, entr'autres, ceux de presque tous les monastères, des abbés ou prieurs placés à la tête de ces communautés, de beaucoup d'évêques et de quelques papes.

Sous le rapport purement matériel, la partie des Archives dont je m'occupe n'est pas moins importante que le Trésor des Chartes, bien qu'elle ait éprouvé, comme ce dernier, des pertes à jamais regrettables, soit lorsque les papiers des établissements religieux ont été apportés dans le dépôt central du département, soit postérieurement à cette époque. Heureusement que parfois des cartulaires ou des copies permettent de combler des lacunes en tenant lieu des pièces originales.

J'adopterai, pour cette seconde série de mon travail, des divisions analogues à celles que j'ai précédemment employées ; elles comprendront :

1° Les papiers provenant des maisons religieuses ;

2° Les papiers provenant des émigrés ;

3° Enfin, les papiers divers auxquels il ne m'a pas été possible d'assigner une place dans l'une ou l'autre de ces catégories.

1° Papiers provenant des maisons religieuses. — Personne n'ignore combien étaient nombreux les établissements religieux que possédait notre pays, et il me suffirait peut-être de les énumérer pour donner une idée de l'importance que doivent offrir leurs archives réunies. Toutefois, il m'a semblé que je remplirais mieux la tâche que je me suis imposée si j'entrais dans quelques détails ; si, par exemple, j'indiquais la quantité de liasses (1) que forment les papiers de chaque maison, et si je signalais, soit les registres curieux, soit les pièces les plus remarquables qui y sont renfermés. C'est ce que j'ai fait.

Il est nécessaire, pour procéder avec ordre, de recourir encore à des subdivisions ; j'emploierai les suivantes, qui sont à la fois les plus rationnelles et les plus simples :

1° Clergé séculier ;

2° Clergé régulier ;

(1) Les liasses correspondent, en général, au volume de papiers que peut contenir un carton d'une dimension ordinaire.

3° Clercs séculiers ;

4° Frères ;

5° Ermites ;

6° Pénitents ;

7° Maisons religieuses de femmes.

1° *Clergé séculier.*

A. Cathédrales.

1° Cathédrale de Toul. — (16 Liasses.) Les archives de la Cathédrale de Toul sont bien loin d'avoir l'importance qu'on est tenté de leur supposer : aucun des diplômes précieux que devait contenir le chartrier de cette église, ne nous est parvenu ; les titres que nous possédons ne remontent guère au-delà du XIIIe siècle et n'offrent que fort peu d'intérêt historique. Il faut excepter, néanmoins, une liasse relative aux démêlés des bourgeois et du chapitre, et intitulée : « Copies de plusieurs droits appartenant à l'église de Toul, contestés et depuis reconnus par les maître échevin, justiciers et citoyens de Toul, depuis l'an 1300 jusques en 1541. »

Quant aux registres, à part une série d'Etats de la prébende théologale, qui commencent en 1579 et finissent en 1641, ils ne datent que de la seconde moitié du siècle dernier (1766-1789) ; ce sont des déclarations des biens et droits de la Cathédrale, des comptes de la fabrique et de l'aumônerie, etc.

2° Cathédrale de Nancy. — Les titres qui concernent la Cathédrale sont réunis à ceux de la collégiale Saint-Georges et de la Primatiale, dont je parle plus loin.

B. Collégiales.

1° Collégiale Saint-Gengoult de Toul. — Une seule liasse de titres de propriété, un compte du grenetier et deux autres registres de recette des revenus et émoluments appartenant aux obits de l'insigne église collégiale Saint-Gengoult.

Comme on le voit, les papiers de cette collégiale, non plus que ceux de la Cathédrale, ne nous ont pas été conservés ; ils auront probablement été dispersés ou anéantis, à l'époque de la révolution, avec les richesses en tout genre qui composaient le trésor de ces deux églises.

2° Collégiale Saint-Georges et Primatiale de Nancy. — (104 Liasses.) Les archives de ces deux établissements sont non moins considérables que précieuses. Avant d'être réunie à la Primatiale, la collégiale princière de Saint-Georges avait eu, pendant une période de plus de quatre cents ans, une existence à part ; elle avait possédé de grands priviléges, des prérogatives fort étendues ; ses membres avaient joué un rôle assez important dans l'Etat ; c'était entre les mains de son prévôt que les ducs de Lorraine prêtaient serment lors de leur entrée solennelle dans leur capitale ; c'était lui qui recevait ceux des prévôts et des baillis de Nancy quand ils prenaient possession de leur charge ; l'aumônier du chapitre pouvait exercer le droit d'asile dans sa maison ; l'écolâtre avait la surveillance des écoles de la ville, etc. On comprend donc facilement l'intérêt que doivent offrir les archives d'un corps, à la fois politique et religieux, qui se trouvait mêlé à tous les événements contemporains. Aussi, ses titres isolés, de même que ses registres capitulaires (1), renferment-ils beaucoup de documents d'une haute valeur historique.

La Primatiale, sans remonter aussi loin que la collégiale Saint-Georges, possédait des archives bien autrement anciennes que ne pouvait en avoir cette dernière. On avait cru devoir, en effet, pour la doter dignement, lui donner les biens de plusieurs établissements religieux, d'une antique origine, tels que l'abbaye de Gorze, celle de Saint-Martin lès Metz, la collégiale Saint-Laurent de Dieulouard, le prieuré Notre-Dame de Nancy, ceux de Salonne, de Saint-

(1) Ces registres sont au nombre de six et vont de 1531 à 1742, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la réunion de la collégiale Saint-Georges à la Primatiale. On possède aussi 215 registres de comptes de ces deux églises, de 1436 à 1789. Cette série est malheureusement interrompue par de fréquentes lacunes.

Don, de Saint-Thiébaut, de Saint-Nicolas, de Gerbéviller et de Vandœuvre. En héritant des biens de ces maisons, la Primatiale hérita de leurs titres, et c'est ce qui fait que son chartrier s'enrichit de plusieurs pièces d'un prix inestimable, parmi lesquelles, des diplômes de Charlemagne (777), de Charles-le-Simple (896) et de Louis d'Outremer (950), provenant tous trois du prieuré de Salonne ; des chartes du comte Raimbauld (947), d'Adalbéron, évêque de Verdun (985–992), du duc de Lorraine Thierry (1078), etc.

Les titres de Saint-Georges et de la Primatiale sont analysés, quelques-uns même transcrits, dans un Inventaire en 15 registres in-folio, composé, sur la fin du siècle dernier, par Lemoine, archiviste du chapitre de la cathédrale de de Toul (1).

3° Collégiales Saint-Léger de Marsal et Saint-Etienne de Vic (réunies en 1775). — (23 Liasses.) Un assez grand nombre de petits registres contenant des prises de possession de canonicats (1671-1761), actes capitulaires (1697-1770), etc. du chapitre de Marsal ; Livres des affaires de l'église collégiale de Vic (1555–1787) ; comptes des receveurs du chapitre (1585-1749) ; Manuels des cens dus au chapitre et à l'écolâtre (XVI[e] siècle) ; actes mortuaires du chapitre Saint-Etienne ; livre des lieux où Messieurs de la collégiale de Vic sont curés et où ils ont des rentes et revenus (XVII[e] siècle) ; plusieurs pieds-terriers concernant la ferme de Riouville, les villages de Munster, Arracourt, Juvrecourt, Chambrey, Bellange, Dalhain, Guinzeling, Loudrefing, Bassing, Torcheville, Albestroff, Bénestroff, Kerprich, Insming, Sionviller, Bourdonnay, Ley, Lezey, Haraucourt, Saint-Médard et Salonne.

4° Collégiale Saint-Eucaire de Liverdun. — Les titres de cette collégiale sont

(1) Outre ces registres, on en possède 6 d'actes capitulaires, de 1617 à 1790, et différents autres, parmi lesquels un recueil de pièces imprimées, lettres patentes, mémoires, bulles, etc., concernant les statuts de la Primatiale (1762) ; registre des actes de prises de possession, fulminations des bulles pour les dignités, provisions pour les canonicats, etc. (1731-1775) ; registre des nominations aux cures, vicairies et chapelles comprises dans le ressort de l'évêché de Nancy (1783-1791); etc., etc.

joints à ceux du Séminaire de Toul, auquel elle avait été réunie ; ils consistent seulement en 6 registres d'actes capitulaires, qui vont de 1568 à 1676.

5° Collégiale Sainte-Croix de Pont-à-Mousson. — (16 Liasses). Registres des réceptions et morts des chanoines (1709-1789) ; comptes de recette et de dépense (1576-1790) ; déclaration des obits et anniversaires de l'église de l'hôpital Notre-Dame (1500) ; pied de terre de la confrérie Saint-Georges, fondée en l'église collégiale Sainte-Croix (1527-1535) ; actes capitulaires (1692-1790) ; registre des plaids annaux tenus à Griscourt, etc.

6° Collégiale Saint-Pierre de Fénétrange. — (10 Liasses.) Actes capitulaires (1749-1772) ; comptes de recette et dépense (1748-1762) ; registre des rentes et biens fonds du chapitre (1752) ; pièces diverses concernant les villages d'Abaucourt, Donnelay, Ley, Lhor, Romelfing, Niderstinzel, le prieuré de Saint-Léonard, la ville de Fénétrange, l'établissement de la religion réformée dans cette ville et dans les autres localités de la baronnie, etc.

7° Collégiale d'Haussonville. — Une liasse et plusieurs pieds-terriers des héritages appartenant à la chapelle Notre-Dame et Saint-Nicolas, érigée en l'église de Domptail, et des biens du chapitre à Damelevières, Benney, Velle, Domptail, Saint-Mard, Mexey et Haussonville.

Il y avait encore quelques églises collégiales dont les archives n'ont pas été conservées ou se trouvent réunies à celles d'autres établissements ; telles sont celles d'Einville (unie à celle de Saint-Georges de Nancy), de Blâmont, de Deneuvre (réunies en une seule vers la fin du XIII[e] siècle), de Munster, de Sarrebourg, et celle de Vaudémont, dont les biens furent donnés à l'abbaye de Bouxières.

C. Paroisses.

Les Archives possèdent les titres, plus ou moins complets, d'un assez grand

nombre de paroisses, et relatifs, soit aux donations qui leur avaient été faites, soit aux confréries qui y existaient, soit aux fondations diverses dues à la piété des fidèles. Je ne puis consacrer un article spécial à chacune de ces paroisses, et je dois me borner à indiquer leurs noms (1), en mentionnant seulement celles dont les papiers ont le plus d'importance.

(1) Voici ces noms, par ordre alphabétique : Aboncourt (canton de Colombey), Achain, Affracourt, Ajoncourt, Amance, Anthelupt, Armaucourt, Art-sur-Meurthe, Athienville, Autrey.

Bacourt, Bainville-aux-Miroirs, Bainville-sur-Madon, Benney, Bertrambois, Bey, Bezaumont, Bioncourt, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Bouxières-aux-Chênes, Bouxières-aux-Dames, Bouzanville, Brehain, Brin, Buissoncourt, Bures, Burlioncourt, Burthecourt-aux-Chênes.

Ceintrey, Cercueil, Chaligny, Chambrey, Champenoux, Champigneules, Chaouilley, Château-Voué, Coincourt, Coyviller, Crantenoy, Crépey, Crévéchamp, Croismare, Custines.

Dalhain, Damelevières, Delme, Deuxville, Dieulouard, Dieuze, Dommartemont, Domptail, Donjeux, Drouville.

Einvaux, Emberménil, Erbéviller, Essey-lès-Nancy, Eulmont.

Fénétrange, Ferrières, Flavigny-sur-Moselle, Fléville, Fonteny, Fossieux, Fraimbois, Frouard.

Gellenoncourt, Gemonville, Gerbécourt, Gézoncourt, Goviller, Gripport, Griscourt.

Haigneville, Hammeville, Hampont, Haroué, Haussonville, Heillecourt, Hénaménil, Hoéville, Houdemont, Houdreville.

Jallaucourt.

Landécourt, La Neuvelotte, Laneuveville-devant-Nancy, Laxou, Leménil-Mitry, Lenoncourt, Lesse, Leyr, Lindre, Liocourt, Lucy, Ludres, Lupcourt.

Maidières, Mailly, Malzéville, Mandres, Manhoué, Marbache, Maron, Marsal, Marthemont, Maxéville, Méhoncourt, Méréville, Moivron, Moncel, Moyenvic, Munster.

Neuviller-sur-Moselle, Norroy, Noviant-aux-Prés.

Obreck, Ognéville, Ormes, Oron.

Pagny-sur-Moselle, Parey-Saint-Césaire, Pierreville, Pompey, Pont-Saint-Vincent, Port-sur-Seille, Praye, Pulligny, Puxe.

Raville, Réchicourt-le-Château, Rehainviller, Réménoville, Reméréville, Richardménil, Romécourt, Rosières-aux-Salines, Roville.

Saffais, Saint-Firmin, Saint-Germain, Saint-Hilaire-au-Vermois, Saint-Remimont, Saizerais, Saulxerotte, Saulxures-lès-Nancy, Séchamp, Sclaincourt, Seranville.

Tarquimpol, Tonnoy.

Vandelainville, Vandœuvre, Vannecourt, Vaudémont, Vaxy, Velaine-sous-Amance, Vézelise, Vic, Ville-au-Val, Villers-lès-Moivron, Villers-lès-Nancy, Viviers, Vroncourt.

Xanrey, Xirocourt, Zommange.

Paroisse Saint-Sébastien de Nancy. — Pièces concernant la Communauté des Prêtres, les confréries des Agonisants, de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, des Morts ou de Notre-Dame-des-Suffrages, avec des registres contenant les règlements de ces confréries et les noms de leurs membres. — Paroisse Notre-Dame et chapelle Notre-Dame de la Ronde, fondée dans cette église; pièces relatives aux biens de cette chapelle et aux confréries de l'Assomption, des Morts, de Saint-Joseph, de Sainte-Anne, de Notre-Dame-de-Pitié, de Saint-Etienne, de Saint-Nicolas, de Saint-Sébastien, de Sainte-Reine, etc. — Paroisse Saint-Nicolas et chapelle du Terreau. — Paroisse Saint-Vincent et Saint-Fiacre : fondations diverses. — Paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas : fondation en faveur des pauvres nécessiteux, confrérie des Morts.

Paroisses Saint-Laurent et Sainte-Croix de Pont-à-Mousson. — Confréries de Saint-Nicolas, de Saint-Sébastien, de Notre-Dame-des-Suffrages, de Saint-Urbain et des Trépassés.

Paroisse Saint-Vast de Toul. — Comptes de la confrérie Saint-Nicolas des Clercs, érigée en cette église (1419-1760) ; registres contenant les noms des confrères.

Cure de Dieuze. — Fraternité des curés des châtellenies de Dieuze et de Marimont, etc.

D. Séminaires et Missions.

1° Séminaire de Toul. — Les archives de cette maison forment 111 liasses de registres ou de titres dont les plus anciens remontent au XII[e] siècle, et qui concernent non seulement le Séminaire, mais plusieurs autres établissements qui lui furent réunis, comme l'hôpital Saint-Esprit de Toul et les collégiales de Liverdun et de Brixey. Il s'y trouve plusieurs registres capitulaires de ce dernier chapitre, de 1653 à 1699 ; un dénombrement des bénéfices du bailliage de Bar (1588) ; des pièces relatives à l'église du Saint-Esprit, à la paroisse Saint-Amant et à la chapelle Saint-Yves, fondée dans cette église ; aux prêtres de la

Mission de Toul, à la cure d'Ecrouves, à l'hôpital Saint-Michel de Liverdun, aux biens du séminaire à Bruley, Paguy, Grandménil, Crépey, Blénod, Domgermain, Vannes, Longeau, Lagney, Pagney, Mont-l'Etroit, Chaudeney, Saizerais, Rosières-en-Haye, etc., etc.

2° Missions et Séminaire de Nancy. — (9 Liasses.) Registre des deniers de la paroisse Saint-Pierre ; registres de recette et de dépense de la maison ; titres relatifs à l'union du prieuré de Lay-Saint-Christophe au Séminaire, à l'établissement des Orphelins en l'hôpital Saint-Julien, aux Frères de la Charité, etc.

2° *Clergé régulier. — Maisons religieuses d'hommes.*

A. Bénédictins.

1° Abbayes Saint-Epvre et Saint-Mansuy de Toul. — Trois cartulaires des biens fonds, cens et revenus appartenant à la mense conventuelle de Saint-Epvre, et quelques titres de propriété, sans importance, sont tout ce que nous possédons des archives de ces deux anciennes et célèbres abbayes.

2° Abbaye Saint-Léopold de Nancy. — (61 Liasses.) Comptes de recette et de dépense (1780-1785) ; cartulaire du prieuré de Belval (réuni à Saint-Léopold), etc ; pieds-terriers des biens de l'abbaye à Essey-la-Côte, Art-sur-Meurthe, Xeuilley, Thelod, Chavigny, Ville-en-Vermois, Manoncourt, Autreville, Millery, Lalœuf, Domptail, etc.

3° Prieuré de Dieulouard (Bénédictins anglais). — (30 Cartons et liasses.) 20 Registres de comptes, de 1731 à 1790, presque tous en langue anglaise.

4° Prieuré de Flavigny. — (27 Liasses.) Inventaire analytique des titres du prieuré ; déclaration des revenus de la mense conventuelle (1772) ; registre de recette et de dépense (1773-1791) ; plusieurs pieds-terriers des biens de Crantenoy, Crévéchamp, Lemainville, Ludres, Lupcourt, Vaudeville, Houdelmont, Tomblaine, Essey-lès-Nancy, Pulligny, Gerbécourt, Laneuveville, Barbonville, Ferrières, Ville-en-Vermois, Rosières, Villers, Heillecourt, Flavigny,

Vaudigny, Lemainville, Ceintrey, Parey-Saint-Césaire, Saint-Firmin et Diarville, le gagnage de Brichambaut, etc.

5° Prieuré de Froville. — (7 Liasses.) Pieds-terriers et déclaration des héritages appartenant au prieuré à Froville, Saint-Germain, Bezange-la-Grande.

6° Prieuré de Laitre-sous-Amance. — Une seule liasse, qui renferme un cartulaire fort curieux et des chartes des comtes de Vaudémont, des XIIe et XIIIe siècles, concernant Pont-Saint-Vincent et Chaligny.

7° Prieuré de Lay-Saint-Christophe. — (24 Liasses.) Catalogue des livres composant la bibliothèque du prieuré (1715) ; des livres de recette et dépense; des états de cens, rentes et revenus, etc. ; un volume in-4°, intitulé : Histoire du prieuré de Lay. Cette histoire a été composée par Dom Calmet ; toutefois le manuscrit n'est pas de sa main ; le savant Bénédictin y a seulement ajouté quelques notes et quatre pages où sont consignées les dépenses faites de 1719 à 1723 ; à la fin se trouve sa signature.

8° Prieuré de Ménil. — (13 Liasses.) Etats des biens, droits, rentes et revenus de l'abbaye de Senones, de laquelle dépendait le prieuré de Ménil ; titres concernant le prieuré de Léomont, les villages de Bures, Ménil, Crévic, Coincourt, Gerbéviller, Vitrimont, Mouacourt, Anthelupt, Bauzemont, Bathelémont, Jolivet, Saulxures, etc.

9° Prieuré de Rosières. — (13 Liasses.) Déclarations d'héritages sis en différents lieux (1699) ; état des revenus de la maison ; terriers des gagnages de Ferrières, Mortagne, Romain, Hudiviller, etc.

10° Prieuré de Saint-Nicolas. — (28 Liasses.) Deux pieds-terriers des villages d'Art-sur-Meurthe et de Haraucourt (XVIIe siècle) ; pièces concernant les hôpitaux de Saint-Nicolas et d'Einville, les cures de Réméréville, Varangéville et Saint-Nicolas ; les confréries érigées en l'église de ce dernier lieu ; des attestations de miracles opérés par l'intercession de saint Nicolas, etc.

11° Prieuré de Saint-Quirin. — Deux liasses, dans lesquelles sont plusieurs

titres relatifs à l'union de ce prieuré au chapitre Saint-Louis de Metz, aux verreries de Saint-Quirin et de Lettenbach (1), etc.

12° Prieuré de Vic. — (1 Liasse.) Livres de recette des cens dus à la maison, pieds-terriers, etc., des XVI[e] et XVII[e] siècles.

Outre ces établissements principaux, l'ordre de Saint-Benoît possédait encore, dans notre pays, un certain nombre d'autres prieurés dont les titres ne nous sont point parvenus ou se trouvent avec ceux des abbayes ou collégiales auxquelles ces prieurés furent réunis à différentes époques ; tels sont ceux de Notre-Dame de Nancy, de Salonne, de Saint-Thiébaut, de Saint-Don, de Varangéville, de Vandœuvre, de Gerbéviller, tous unis à la Primatiale lors de son érection ; ceux de Fricourt, Léomont, Xures ; celui de Bainville-aux-Miroirs, qui fut donné, vers la fin du X[e] siècle, à l'abbaye Saint-Epvre de Toul ; ceux de Landécourt, d'Insming, du Moniet (près Deneuvre), de Saint-Léonard (près Fénétrange), de Neuviller, Pont-Saint-Vincent (uni à l'abbaye Saint-Léopold de Nancy), de Lorquin, Mervaville, Chaligny, et celui de Gellamont, dont les biens avaient servi à doter la collégiale de Dieulouard.

B. Cisterciens (ou Bernardins).

1° Abbaye de Beaupré. — 20 Liasses, dans lesquelles se trouvent 19 bulles de papes (1147-1459), 2 chartes d'archevêques de Trèves (1164-1173), 34 d'évêques de Toul (1149-1289), 9 d'évêques de Metz (1130-1369), et beaucoup d'autres émanées des empereurs, des ducs de Lorraine, etc. Il y a, en outre, un Livre des chapitres provinciaux (1682-1715), 2 registres de recette et de dépense (1787-1790), etc.

2° Abbaye de Clairlieu. — (11 Liasses.) Une partie des archives de Clairlieu a malheureusement disparu, ainsi qu'on le voit par un inventaire des titres de cette maison ; mais ce qui en reste est encore très-précieux. De même que

(1) Une de ces liasses provient de l'abbaye de Marmoutier. Il y en a une autre concernant les biens de l'abbaye de Mureau à Pont-Saint-Vincent et Chaligny ; et une seconde relative aux propriétés des Bénédictins de Saint-Vanne de Verdun à Arnaville.

celles de Beaupré, ces archives renferment des bulles de papes, des chartes d'évêques de Metz et de Toul, de ducs de Lorraine, etc. ; un assez grand nombre de ces pièces sont inédites.

3° Abbaye de Haute-Seille. — 121 Liasses, renfermant beaucoup de chartes anciennes, la plupart inédites. Ces liasses sont accompagnées d'un inventaire général de tous les titres de Haute-Seille, de registres de comptes, de pieds-terriers de la seigneurie de Hesse, des bans de Xirxange, Frémonville, Xousse, Remoncourt, Récourt, etc.

C. Chartreux.

Chartreuse de Bosserville. — (56 Liasses.) Six journaux de recette et de dépense, fort curieux (1713-1790) ; un registre contenant des pièces imprimées, qui sont : privilèges accordés par les rois de France à l'ordre des Chartreux ; arrêts de différents tribunaux portant maintien de ces privilèges ; pieds-terriers des biens de la Chartreuse à Richardménil, Ludres, Clayeures, Laxou, Méréville, Maizières-lès-Vic, etc.

D. Dominicains.

1° Couvent de Blainville. — 9 Liasses et plusieurs pieds-terriers et déclarations des biens de la maison ; titres de propriété de la ferme de Releycourt.

2° Couvent de Nancy. — (25 Liasses.) Un volume intitulé : Registre du couvent des frères Prêcheurs de Nancy, contenant des pièces relatives à l'établissement du couvent, des titres de fondations, donations, acquisitions ; deux registres d'actes capitulaires, professions et prises d'habit, de 1648 à 1792 ; deux registres de recette et de dépense (1742-1790), etc.

3° Couvent de Toul. — N. (1)

4° Couvent de Vic. — N.

(1) Afin de donner une nomenclature complète des maisons religieuses du pays, j'indique même celles sur lesquelles nous ne possédons point de titres, mais en faisant suivre leur désignation de la lettre N (*néant*).

E. Cordeliers.

1° Couvent de Nancy. — Une seule liasse de titres de fondations, auxquels est joint un plan du couvent.

2° Couvent de Rosières. — (15 Liasses.) Pièces relatives à la confrérie de l'Assomption, à des constitutions de cens, etc.

3° Couvent de Toul. — N.

4° Couvent de Vic. — N.

F. Tiercelins.

1° Couvent de Bayon. — (33 Petites liasses.) Titres concernant les chapelles de Bayon et de Domptail ; pieds-terriers des gagnages de Neuviller, Einvaux et Villacourt, etc.

2° Couvent d'Einville. — (7 Liasses.) Pièces relatives à l'établissement des Tiercelins à Einville, à la construction de leur maison ; brefs, bulles, indulgences, etc.

3° Couvent de Nancy. — (Une Liasse.) Titres relatifs à des vignes situées à Maxéville, au gagnage de Lemainville, au domaine de Notre-Dame-des-Anges, etc.

4° Couvent de Sion. — (1 Liasse.) Un registre de comptes, de 1774 à 1790.

5° Couvent de Toul. — 1 Liasse de pièces relatives à une maison située à Toul.

G. Capucins.

1° Couvent de Blâmont. — 2 Liasses de peu d'importance.

2° Couvent de Lunéville. — N.

3° Couvent de Nancy. — (4 Liasses.) Cinq registres de professions (1739-1789) ; registres des vêtures et professions faites à Bar-le-Duc et à Saint-Mihiel (1773-1787).

4° Couvent de Pont-à-Mousson. — Une liasse de titres de propriété.

5° Couvent de Saint-Nicolas. — N.

6° Couvent de Sarrebourg. — N.

7° Couvent de Thiaucourt. — N.

8° Couvent de Toul. — N.

9° Couvent de Vézelise. — N.

10° Couvent de Vic. — N.

Une liasse dans laquelle sont réunis des titres généraux relatifs à l'établissement des divers couvents de Capucins en Lorraine.

H. Augustins.

Couvent de Nancy. — (4 Liasses.) Pièces relatives à la maison de Montaigu, aux gagnages de Drouville, Sexey-lès-Bois, Domptail et Faulx ; un inventaire des titres de la maison ; manuels de recette et de dépense, de 1738 à 1745, etc.

I. Carmes.

1° Couvent de Gerbéviller. — (34 Petites liasses.) Titres des biens de Gerbéviller, Moriviller, Azerailles et Glonville.

2° Couvent de Lunéville. — (9 Liasses.) Fondations pieuses faites dans l'église du couvent ; indulgences ; titres du gagnage de Mailly.

3° Couvent de Nancy. — (9 Liasses.) Titres de propriété ; fondations ; registre de dépense, etc.

4° Couvent du Haut-du-Rupt, près Pont-à-Mousson. — (Un carton.) Registre de comptes et d'actes capitulaires, des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

5° Couvent de Pont-à-Mousson. — Un carton de titres de propriété.

6° Couvent de Vic. — 3 Liasses de titres de propriété, pied-terrier du gagnage de Bezange-la-Grande, etc.

7° Couvent de Baccarat (Carmes mitigés). — (14 Liasses.) Pièces concernant les biens appartenant aux Carmes à Baccarat, Brouville, Badménil, Réhérey,

Vaxainville, Domptail, Montigny, La Chapelle, Glonville, Merviller, Fontenoy et Montreux.

I. Minimes.

1° Couvent de Bassing. — (8 Liasses.) Titres concernant Bassing, Molring, Kerprich, Nébing ; 10 registres de recette et de dépense, de 1618 à 1790 ; Livre pour écrire les chapitres provinciaux, commencé en 1625 ; inventaire des titres du couvent, fait en 1782, etc.

2° Couvent de Dieuze. — (6 Liasses.) Titres relatifs à Bassing, Kerprich, Guénestroff, Obreck, Dieuze, Angviller, Chambrey, Tarquimpol, Vuisse, Blanche-Eglise, Lindre, Guébling, Bermering, Languimbert, Bénestroff, Bisping et la cense d'Albin.

3° Couvent de Lunéville. — (9 Liasses.) Titres des biens de Varangéville, Hénaménil, Vitrimont, Parroye, de la chapelle Saint-Antoine du château de Lunéville et de celle de Saint-Maur de Villers ; inventaire des titres du couvent ; catalogue des livres de sa bibliothèque ; bulles des papes touchant l'ordre des Minimes, etc.

4° Couvent de Nancy. — (6 Liasses.) Livre des fondations de la maison de Nancy ; trois registres servant à inscrire les noms des personnes enterrées dans l'église, de 1626 à 1785 ; titres de propriété des biens d'Eulmont, Bouxières-aux-Chênes, Leyr, Charmois, Dommartin-lès-Toul et Autrey.

5° Couvent de Bon-Secours. — (3 Liasses.) Livre des recettes et dépenses du couvent ; pied-terrier d'un gagnage à Forcelles-Saint-Gorgon ; titres de propriété des gagnages d'Ormes, Bouxières-aux-Dames, Crantenoy, Lay-Saint-Christophe ; pièces concernant les fondations particulières faites à Bon-Secours, l'acte de dépôt du corps de la Reine de Pologne, de celui de la duchesse Ossolinsky, etc.

6° Couvent de Nomeny. — Un carton de titres de propriété.

7° Couvent de Pont-à-Mousson. — Six liasses de titres de propriété.

8° Couvent de Serres. — (15 Liasses.) Pièces relatives à la chapelle de la Madelaine de Château-Salins, aux gagnages de Courbessaux, de Serres et de Bezange-la-Grande ; inventaire des titres et enseignements des droits, rentes et revenus du couvent (1621), etc.

9° Couvent de Vézelise. — (Une liasse.) Etat de la maison, livres de recette et de dépense (1623-1790).

K. Commanderies de l'ordre de Malte.

Les Templiers avaient possédé en Lorraine un assez grand nombre d'établissements, notamment à Cercueil, Millery, Lunéville, Gelucourt ; lors de la suppression de l'ordre, ses biens servirent presque tous à doter les maisons de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte, dont quelques-unes existaient déjà, dont les autres s'élevèrent à la place des préceptoreries du Temple.

Les commanderies de l'ordre de Malte étaient au nombre de sept dans la portion de territoire qui forme aujourd'hui le département de la Meurthe : c'étaient celles de Saint-Jean-du-Vieil-Aître près Nancy, de Cuite-Fève près Rosières, de Saint-Georges de Lunéville, de Virecourt, de Libdeau ou de Toul, de Gelucourt et de Saint-Jean-de-Bassel.

Les archives de ces différentes maisons forment près de 150 liasses ou cartons, dans lesquels se trouvent un certain nombre de chartes des XIIe et XIIIe siècles, qui sont toutes inédites, et ont rapport aux donations faites à l'ordre par les ducs de Lorraine et d'autres seigneurs ; plus, quelques cartulaires, beaucoup de pieds-terriers accompagnés de cartes et de plans, des déclarations des droits et biens des diverses commanderies, des registres de comptes, etc., etc.

L'ordre Teutonique avait eu aussi une maison à Sarrebourg ; mais nous n'en possédons pas les titres.

3° *Clercs réguliers.*

A. Prémontrés.

1° Abbaye de Pont-à-Mousson. — Un grand nombre de pièces, parmi lesquelles plusieurs chartes des XIIe et XIIIe siècles.

2° Abbaye de Salival. — (63 Liasses.) Titres des biens de l'abbaye à Alaincourt, Arracourt, Amelécourt, Burlioncourt, Bourgaltroff, Bérange, Belrupt, Bezange-la-Grande, Brin, Chicourt, Craincourt, Château-Salins, Château-Bréhain, Coutures, Chambrey, Dalhain, Fresnes, Fonteny, Gerbécourt, Gelacourt, Haboudange, Hannocourt, Haraucourt, Hampont, Kerprich, Juvelize, Juville, Juvrecourt, Lagarde, Lanfroicourt, Ley, Lezey, Loudrefing, Lubécourt, Manhoué, Marsal, Marthil, Moncourt, Moyenvic, Mulcey, Obreck, Ommeray, Oriocourt, Puttigny, Réchicourt-la-Petite, Salival, Salonne, Tarquimpol, Valhey, Vannecourt, Vaucourt, Vaxy, Vic, Villers, Xanrey, Xures. Les titres principaux de l'abbaye de Salival sont transcrits dans un très-beau cartulaire en 3 volumes in-folio.

3° Prieuré de Nancy. — (4 Liasses.) Pièces concernant les fermes de Bonneval, de Bouxières-sous-Froidmont, Ceintrey et Voinémont ; les droits seigneuriaux à Parroye, Bauzemont et Hénaménil ; un livre de recette ; un registre intitulé : Recueil des titres principaux de la maison de Saint-Joseph de Nancy.

Il y avait aussi un prieuré de l'ordre de Prémontré au hameau de Blanzey, près de Bouxières-aux-Chênes.

B. Chanoines réguliers de la congrégation de Notre Sauveur.

1° Abbaye de Belchamp. — (22 Liasses.) Plusieurs titres remontant au XIIe siècle et d'autres plus modernes concernant l'ancien prieuré de Beaulieu, les biens et droits de l'abbaye à Crévéchamp, Tonnoy, Saint-Remimont, Viller, Ménil, Clayeures, Domptail, Mexey, Maimbermont, Brémoncourt, Blainville, Ville-en-Vermois, Saint-Remy, Saint-Boingt, Haillainville, Jolivet, Charmois,

Dameleviéres, Barbonville, Bassompont, Saint-Mard, Romain, Saint-Remy, Xermaménil, Rozelieures, Rosières, Marainviller, Froville, Gerbéviller, Einvaux, Haigneville, Thiébauménil, Landécourt, Loro, Montzey, Villacourt, Laneuveville-devant-Bayon, Laneuveville-aux-Bois ; deux registres d'inventaires des titres de la mense canoniale et de la mense abbatiale, un cartulaire ancien, etc.

Il y avait eu à Beaulieu, près de Marainviller, un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, qui fut réuni, vers la fin du XIVe siècle, à l'abbaye de Belchamp. Ses titres se trouvent avec ceux de cette abbaye.

2° Abbaye de Domèvre. — (113 Liasses.) Inventaires des titres de la mense canoniale et de la mense abbatiale ; comptes ; déclarations des rentes appartenant à l'abbaye ; registre contenant les noms des religieux qui ont composé la communauté de Domèvre depuis l'an 1692 jusqu'en 1765 ; deux registres où sont consignés les droits, juridictions, privilèges, etc. du monastère de Saint-Sauveur (transféré à Domèvre), etc., etc.

3° Abbaye de Hesse. — Chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui remplacèrent des Bénédictines vers 1485 ; quelques-uns des titres de cette maison se trouvent avec ceux de l'abbaye de Haute-Seille, à laquelle elle fut unie dans la seconde moitié du XVIe siècle.

4° Abbaye Saint-Remy de Lunéville. — (53 Liasses.) Titres concernant Chanteheux, la Haute-Foucrey, Pessincourt, Jolivet, Bénaménil, Mont, Xermaménil, Frémonville, Lunéville, Moncel, Hériménil, Bonviller, Vého, Adoménil, Gogney, Haillainville, Einvaux et Fraimbois.

5° Abbaye Saint-Léon de Toul. — Nous n'avons aucun titre provenant de cette abbaye.

6° Prieuré de Nancy. — (4 Liasses.) Titres de propriété, surtout de maisons situées à Nancy.

7° Prieuré de Pont-à-Mousson. — (3 Liasses.) Un registre où sont inscrits

les pensionnaires de la maison ; état général des biens et revenus des chanoines réguliers de la maison de Saint-Nicolas à Pont-à-Mousson ; recueil des donations, acquêts, etc., appartenant au séminaire des chanoines réguliers de Saint-Sauveur, érigé en la ville de Pont-à-Mousson l'an 1623 ; pied-terrier des différents gagnages du prieuré ; registre des comptes, etc.

8° Prieuré de Viviers. — (18 Liasses.) Cartulaire des titres du prieuré ; états de ses revenus ; fondations ; pièces concernant le gagnage de Laneuveville, la cure de Tincry, les villages d'Amelécourt, Prévocourt, Jallaucourt et Vaxy.

C. Antonistes.

Commanderie de Pont-à-Mousson. — Les archives des Antonistes sont placées dans des espèces de portefeuilles, au nombre de 22 ; elles se composent de titres, dont beaucoup des XIIIe et XIVe siècles, relatifs aux biens de cette maison à Pont-à-Mousson, Loisy, Jezainville, Les Ménils, Clémery, Moivron, Manoncourt, Scarponne, Dieulouard, Belleville, Létricourt, Chenicourt, etc. Toutes ces pièces sont analysées et quelquefois reproduites intégralement dans un volume intitulé : Inventaire des titres et documents de la Commanderie de Saint-Antoine de Pont-à-Mousson.

D. Jésuites.

1° Jésuites de Nancy. — (94 Liasses.) Registres de missions ; table des lieux où les Jésuites de Lorraine possédaient des biens fonds ; lettres d'érection de la Congrégation des hommes de Nancy, et un Journal de cette Congrégation ; pièces relatives à la Congrégation des hommes de Saint-Nicolas ; attestations de reliques données à l'église du Noviciat ; entrées en religion, vœux simples et solennels ; comptes du Noviciat, de 1622 à 1659 ; actes capitulaires ; Histoire du collége de Nancy (1621) ; beaucoup d'autres documents historiques curieux ; des registres de comptes, titres de propriété en différents lieux,

notamment à Barbonville ; des plaids annaux tenus dans ce dernier lieu et des pièces de procédure contre des sorciers, etc., etc.

2° Jésuites de Pont-à-Mousson. — Les archives des Jésuites de Pont-à-Mousson forment environ 100 liasses, dans lesquelles se trouvent, entr'autres pièces intéressantes, un volume contenant la copie de la charte d'érection de Pont-à-Mousson en cité impériale, celle de l'établissement de l'Université, plusieurs lettres écrites de Rome à ce sujet, et le titre de fondation du collége ; un catalogue du nom des écoliers ; un registre des vœux ; un livre des missions du collége ; des comptes et états des biens et revenus de la maison, etc., etc.

3° Jésuites de Saint-Nicolas. — N.

E. Oratoriens.

Oratoriens de Nancy. — (12 Liasses.) Inventaire général des titres, papiers, documents et enseignements concernant la maison des prêtres de l'Oratoire ; un état et une déclaration de leurs rentes et revenus ; un catalogue de leur bibliothèque, etc., etc.

4° *Frères.*

Un registre contenant les actes d'admission dans la congrégation séculière des Frères des écoles chrétiennes, de 1787 à 1792, compose toutes les archives de cette congrégation, dont les maisons étaient établies à Lunéville, Maréville et Nancy.

Il y avait aussi des Frères de la Charité ou de Saint-Jean-de-Dieu à Nancy et à Gondreville.

5° *Ermites.*

Les ermites de Lorraine, après avoir longtemps subsisté sans règle et sans discipline, furent, du temps de Léopold, organisés en congrégation, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Antoine ; leurs principaux établissements étaient ceux de Saint-Joseph de Messein, de Sainte-Anne de Lunéville, de la Madelaine ou la Rochotte de Deneuvre, de Saint-Jean de Blâmont, de la

Garenne de Crévéchamp, de la Madelaine de Saint-Nicolas, de Saint-Jean-Baptiste de Frouard, de Sainte-Geneviève d'Essey, du Val-de-Passey, du Val-des-Nonnes, de Sainte-Reine de Pierre, de Notre-Dame de Gare-le-Coup, de Notre-Dame-de-Pitié de Pulligny, de Saint-Eucaire de Pompey, de Romémont-lès-Buissoncourt, etc., etc.

Aucun de ces petits établissements n'avait probablement d'archives particulières; aussi les titres qui les concernent se trouvent-ils réunis à ceux d'autres maisons religieuses ; ce qui concerne spécialement les ermites ne forme qu'un registre contenant des actes capitulaires, des professions et prises d'habit ; il est intitulé : Registre pour la congrégation des ermites de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Antoine, diocèse de Toul.

6° *Pénitents.*

Il y avait, à Nancy, deux maisons de Pénitents, l'une à la Ville-Vieille, l'autre à la Ville-Neuve ; nous n'avons qu'une seule liasse de pièces concernant cette dernière : ce sont des statuts, règlements, contrats de fondation, etc. ; un registre intitulé : Livre de recette et dépense de la congrégation royale des Pénitents de l'Annonciation Notre-Dame de la Ville-Neuve de Nancy.

7° *Maisons religieuses de femmes.*

A. Bénédictines.

1° Bénédictines de Hesse. — L'abbaye de Hesse, dont quelques titres se trouvent avec ceux de l'abbaye de Haute-Seille, fut, suivant Dom Calmet, détruite pendant les guerres, vers la fin du XIII[e] siècle, et ses biens unis à ceux de la collégiale de Sarrebourg. Les Bénédictines furent, ainsi que je l'ai dit plus haut, remplacées par des Chanoines réguliers.

2° Bénédictines de Nancy. — (4 Liasses.) Pieds-terriers et titres de propriété des gagnages de Leyr, Chaouilley, Art-sur-Meurthe, Benney, Vaudeville, Houdreville, Ceintrey, Vandœuvre, Grandvezin ; « Registre ou matricule conte-

nant les nombres, noms, extractions et qualités des religieuses professes de Notre-Dame de la consolation, ordre du B. P. saint Benoît »; registres de recette, de dépense, des rentes et revenus des Bénédictines ; testament de Catherine de Lorraine, etc.

3° Bénédictines de Saint-Jean-de-Bassel. — Cette maison ne subsista que jusque vers l'an 1446, époque où ses biens furent donnés à la commanderie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui la remplaça.

4° Bénédictines de Saint-Nicolas. — (5 Liasses.) Titres des gagnages de Benney, Courbessaux, Barbonville, Coyviller, Laneuvelotte et Saint-Nicolas ; registre capitulaire ; registres de promesses de stabilité sous clôture, de prises d'habit et de professions des religieuses, etc.

5° Bénédictines de Toul. — N.

6° Bénédictines de Vergaville. — (14 Liasses.) Titres concernant Albestroff, Haboudange, Angviller, Dieuze, Zommange, Assenoncourt, Azoudange, Bénestroff, Bisping, Château-Voué, Sotzeling, Vuisse, Dédeling, Gelucourt, Vidlange, Guébling, Kerprich, Guénestroff, Guermange, Lidrezing, Zarbeling, Conthil, Tarquimpol, Rhodes, Riche, Saint-Médard, Bathelémont, Sarrebourg, Sarraltroff, Haut-Clocher, Bébing, Bourgaltroff, Virming, Obreck, Mulcey, Rorbach, Vergaville. Beaucoup de ces titres remontent aux XIIIe et XIVe siècles ; mais le plus précieux est la charte de fondation de l'abbaye de Vergaville par le comte Sigeric, en 966.

B. Annonciades.

1° Annonciades célestes de Nancy. — (3 Liasses.) Titres de propriété et pieds-terriers de biens à Maxéville, Laneuveville, Laître-sous-Amance, Bouxières-aux-Chênes, Souveraincourt, Faulx, Ville-en-Vermois et Ecuelle ; fondations faites pour le couvent ; plusieurs livres de comptes ; un registre où sont inscrites les professions des religieuses, de 1616 à 1774, etc.

2° Annonciades rouges de Badonviller. — 2 Liasses de baux et acquêts.

******

3° Annonciades rouges de Pont-à-Mousson. — (Une liasse.) Un registre de recette et de dépense ; lettres d'amortissement données par différents ducs de Lorraine.

4° Annonciades rouges de Saint-Nicolas. — (7 Liasses.) Titres concernant les gagnages de Xousse, Vaudeville, Fléville, Villacourt, Tanconville, Domjevin, Vigneules, Gerbécourt et Benney ; un registre où sont inscrites les professions des religieuses, avec la date de leur mort, de 1626 à 1789.

C. Carmélites.

1° Carmélites du premier couvent de Nancy (Grandes Carmélites.) — (2 Liasses.) Titres de propriété de gagnages à Laxou, Ognéville, Xirocourt, Bauzemont, Goviller ; « Livre ou registre des élections de nos révérendes mères prieures, supérieures et autres officières du monastère », de 1618 à 1789 ; « Livre ou nouveau registre des actes capitulaires, de la réception et profession des novices », etc.

2° Carmélites du second couvent de Nancy (Petites Carmélites). — (2 Liasses.) Déclarations et pieds-terriers de Courbessaux et Mazerulles ; Livre des professions des religieuses, de 1612 à 1782, etc.

3° Carmélites de Pont-à-Mousson. — (4 Liasses.) Pièces relatives à la canonisation du B. P. Jean-de-la-Croix ; à l'établissement des Carmélites, à la construction et à la bénédiction de leur église ; à l'inhumation du corps de la princesse de Vaudémont dans le cloître du couvent ; lettres de la mère Anne de Jésus et de la mère Anne de Saint-Barthélemy, avec la toque de cette dernière ; titres concernant les vignes de Norroy, les gagnages de Vandières, Craincourt, Hamonville, Mandres-aux-Quatre-Tours, etc.

D. Claristes.

1° Claristes de Pont-à-Mousson. — (Une Liasse.) Lettres patentes des ducs de Lorraine portant affranchissement des biens de ces religieuses ; pied-terrier

de leurs héritages aux bans de Bratte et des villages voisins ; titres concernant la chapelle Saint-Gibrien ; pied-terrier des fermes dépendant des chapelles érigées en l'église Sainte-Claire, etc.

2° Claristes de Toul. — N.

E. Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

1° Couvent de Blâmont. — 15 Liasses de titres des biens de Barbas, Frémonville, Gogney, Lorquin, Remoncourt, Réchicourt, Blâmont et Repaix.

2° Couvent de Dieuze. — (5 Liasses.) Pièces concernant Dieuze, Lindre-Haute, Mulcey, Domnom, Saint-Médard, Guébestroff, Kerprich, Marsal, Torcheville, Guinzeling, Guénestroff, Nébing, Altroff, Molring, Dalhain, Blanche-Église, Cutting et Arracourt.

3° Couvent de Gerbéviller. — (8 Liasses.) Fondations, donations, testaments ; journal des rentes et revenus du couvent ; pièces relatives à sa fondation, à la construction et à la bénédiction de l'église, etc.

4° Couvent de Lunéville. — (10 Liasses.) Pieds-terriers des gagnages de Bathelémont, Huviller, Laneuveville-aux-Bois et Hénaménil ; donation de la dame de Nogent, fondatrice, etc.

5° Couvent de Marsal. — Une seule liasse de titres de propriété et de constitutions de cens ; déclaration des terres du gagnage de Moyenvic, etc.

6° Couvent de Nancy. — (9 Liasses.) Pièces concernant les gagnages de Bioncourt, Champigneules, Frouard, Bezange-la-Grande, Château-Salins, Fossieux, Drouville, Ludres, Clérey, Thézey, Belleau, Hammeville, Art-sur-Meurthe, Haillainville et Saint-Maurice ; livre de l'interrogatoire pour examiner les novices et pour la profession (1618-1758) ; registre de professions des religieuses (1710-1789), etc.

7° Couvent de Pont-à-Mousson. — N.

8° Couvent de Saint-Nicolas. — (9 Liasses.) Deux registres de professions, de 1696 à 1788 ; titres relatifs aux gagnages de Saint-Nicolas, Varangéville, Drouville, Croismare, Bures, Coyviller, Anthelupt, Crion, Maixe, Hincourt, Athienville, Chanteheux, Bauzemont, Haussonville, Coincourt, Xures, Jolivet, Mouacourt, Raville, Fraimbois, Sionviller et Lunéville.

9° Couvent de Toul. — (Une liasse.) Registre de recette annuelle et livre de dépense (1750-1790).

10° Couvent de Vézelise. — (Une Liasse.) « Livre des entrées de noviciat, prises d'habit et professions des religieuses » (1620-1791) ; pieds-terriers des gagnages de Ceintrey, Hammeville, Goviller, Fécocourt et Dolcourt.

11° Couvent de Vic. — (9 Liasses.) Titres des biens des religieuses à Einville, Amelécourt, Moncel, Mulcey, Réchicourt-la-Petite, Maizières, Coincourt, Fresnes, Xanrey, Chambrey, Fonteny, Vaucourt, Xures, Hampont, Moyenvic, Valhey, Vic, Moncourt, Raville et Pessincourt.

F. Dominicaines (ou Dames Prêcheresses).

1° Dominicaines de Nancy. — (22 Cartons.) Titres du XIII° siècle, concernant les donations faites aux Prêcheresses de la ferme de Malaurupt et d'une portion du palais ducal de Nancy, les indulgences accordées aux personnes qui contribueront à la construction de l'église du couvent ; inventaires de reliques ; donations, testaments, fondations ; pièces relatives à la cure de Blainville, aux gagnages de Laronxe, Saint-Clément, Varangéville, Jarville, etc. ; aux chapelles érigées dans l'église du monastère ; registres de recette et de dépense (1711-1791) ; « Livre dans lequel sont annotés tous les titres, privilèges, fondations, acquêts, etc., appartenant aux Dames Prêcheresses (1660) » ; etc.

2° Dominicaines de Pont-à-Mousson. — N.

3° Dominicaines de Renting. — N.

4° Dominicaines de Toul. — Pièce concernant le gagnage d'Essey-et-Maizerais.

5° Dominicaines de Vic. — 57 Liasses ou sacs de titres relatifs aux biens des religieuses à Bréhain, Château-Bréhain, Marthil, Languimbert, Donnelay, Malaucourt, Pettoncourt, Vic, Ommeray, Xanrey, Moyenvic, Hoéville, Burlioncourt, Sornéville, Morville, Arracourt, Bezange, Chambrey, Vannecourt.

G. Religieuses du Refuge.

Religieuses du Refuge de Nancy. — (11 Liasses.) « Livre contenant les professions des sœurs converses qui ont été faites en cette maison depuis sa première institution » (1624-1792) ; « Livre pour l'économe, contenant les noms et surnoms, le pays, les pères et mères de toutes les sœurs qui sont entrées en la maison » (1624-1793) ; « livre contenant les noms des sœurs du Refuge qui ont été reçues en cette maison, avec les exercices de piété et de dévotion que les sœurs doivent pratiquer » (1657-1707) ; registres des prises d'habits (1773-1789) ; titres des gagnages d'Amance, Bioncourt, Fléville, Gerbécourt, Gripport, Haussonville, Messein, Pulligny, Salonne, Sommerviller et Vitrey ; liste des confrères et consœurs de la confrérie de Notre-Dame du Refuge, etc.

H. Sœurs Grises ou de Sainte-Elizabeth.

1° Sœurs Grises de Château-Salins. — (14 Petites liasses.) Titres des fermes de Coutures, Jallaucourt, Morville, Château-Salins, Baronville, Bassoncourt et Fresnes.

2° Sœurs Grises de Dieuze. — (4 Liasses.) Titres concernant Dieuze, Mulcey, Assenoncourt, Angviller, Guermange, Kerprich et Donnelay.

3° Sœurs Grises de Lunéville. — (4 Liasses.) Pieds-terriers des gagnages de Sionviller et Deuxville ; pièces relatives aux dîmes de Houdreville, etc.

4° Sœurs Grises de Nancy. — (5 Liasses.) Livre des rentes du monastère ;

livre des actes de profession (1736-1788) ; titres de propriété du gagnage de Chambrey, de ceux de Ceintrey, Millery, Fossieux, Amance, Dommartin, Housséville, Haraucourt, Laître, Ludres, Frolois, Pierreville, Fresnes, Lubécourt et Crévic, etc.

5° Sœurs Grises d'Ormes. — (3 Liasses.) 26 Registres de recette et dépense (1627-1716).

I. Tiercelines.

1° Tiercelines de Nancy. — (3 Liasses.) Livres de comptes, de 1736 à 1790 : titres des biens des Tiercelines à Amance, Laître, Sornéville, Saffais, Haussonville, Ceintrey, Saint-Remimont, Varangéville, Viterne, Agincourt, Dommartin, Bainville, Houdreville, Marthil, Maxéville et Lay-Saint-Christophe.

2° Tiercelines de Toul. — Registre de comptes, de 1771 à 1790.

J. Visitandines.

1° Visitandines de Nancy. — (16 Liasses.) Livres du couvent, où l'on inscrit les fondations, professions des sœurs et renouvellement des vœux (1703-1789) ; titres des biens de Bazin, Maxéville, Saulxures, Ville-en-Vermois, Puxe, Velle, Souveraincourt, Saint-Nicolas, Manoncourt, Aboncourt et Maixe, etc.

2° Visitandines de Pont-à-Mousson. — (14 Liasses.) Priviléges accordés au couvent de la Visitation par les ducs de Lorraine et les rois de France ; pieds-terriers des gagnages de Vittonville, Fey-en-Haye, Grosrouvre, Thiaucourt, Avrainville, Lixières et Villers-sous-Prény.

K. Chanoinesses.

Chanoinesses de Bouxières. — (19 Liasses.) Pieds-terriers, déclarations et titres de propriété des biens appartenant aux dames de Bouxières à Aingeray, Blanzey, Bosserville, Bures, Champigneules, Chaouilley, Clévant, Fraines, Diarville, Dommarie, Eulmont, Etreval, Xirocourt, Faulx, Forcelles-Saint-

Gorgon, Vroncourt, Quevillonćourt, Forcelles-sous-Gugney, Gugney, They, Grimonviller, Fécocourt, Hammeville, Vaudémont, Malleloy, Mangonville, Moriviller, Battigny, Favières, Parroye, Pompey, Praye, Pullenoy, Puxe, Velle, Souveraincourt, Pixerécourt, Roville, Saint-Remimont, Saizerais, Vézelise, Vitrey, Goviller et Ognéville ; titres des confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire, érigées à Bouxières ; plusieurs inventaires des titres du chapitre ; trois chartes de saint Gauzelin, de 932 et 935, concernant le village de Pixerécourt ; deux autres chartes, de 942 et 965, relatives à Mangonville, etc.

Afin de rendre complète la nomenclature des maisons religieuses de femmes, je citerai, quoique formant une catégorie tout-à-fait à part, les Orphelines de Nancy ; les sœurs hospitalières de Saint-Vincent-de-Paul de Lunéville, de Nancy, de Pont-à-Mousson et de Toul ; les sœurs hospitalières de Saint-Charles de Blâmont, de Lunéville, de Nancy, de Saint-Nicolas, de Rosières, de Toul, de Vézelise ; enfin, les Vatelotes ou Vatelotines, dont le noviciat était à Toul, et qui dirigeaient un grand nombre d'écoles (1).

En récapitulant ce qui vient d'être dit dans le chapitre des établissements religieux, on voit que les archives réunies de ces divers établissements forment environ 1,800 liasses, lesquelles, évaluées à 60 pièces chacune, donneraient un chiffre total de 108,000 pièces, sans compter plusieurs centaines de registres.

2° Papiers provenant des émigrés. — Ces papiers forment une série bien peu considérable, si on la compare à celle des papiers des maisons religieuses ; c'est tout au plus, en effet, s'ils composeraient une cinquantaine de liasses.

Néanmoins, cette partie de nos Archives est loin d'être sans importance historique, car elle renferme les titres, quelquefois assez complets, de plusieurs

(1) Il y avait, à Sarrebourg, suivant Dom Calmet, une maisons de sœurs de Remingen.

terres seigneuriales, parmi lesquelles je citerai celles des Francs, près Nomeny, d'Heillecourt, de Clémery, de Champenoux et de Morville-sur-Seille.

Les titres de la terre de Champenoux ont été classés par l'archiviste Lemoine, qui en a rédigé un inventaire fort remarquable.

Mais les plus intéressants sont ceux du village de Morville-sur-Seille, qui commencent à partir de la seconde moitié du Xe siècle et se continuent, à peu près sans interruption, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : il s'y trouve, entr'autres documents curieux et qui méritent d'être signalés, une charte de 958, portant donation de Morville à l'abbaye de Saint-Arnou de Metz ; une autre, de 968, par laquelle l'abbé de ce monastère affranchit les habitants de Morville ; enfin, une troisième, de l'an 1231, qui est aussi une charte d'affranchissement ; cette dernière, de dimensions considérables, est en langue vulgaire et d'une magnifique écriture ; c'est, sans contredit, le monument le plus précieux que possèdent nos Archives, au double point de vue de la paléographie et de l'étude des institutions féodales.

Il est peut-être convenable de placer à la suite des papiers des émigrés, quoique n'ayant pas la même provenance, les titres de plusieurs seigneuries qui étaient enclavées dans la Lorraine sans faire partie de cette province : tels étaient le comté de Dabo, appartenant aux princes de Linange ; la châtellenie de Baccarat, celle d'Albestroff et les terres de Bourgaltroff et de Videlange, dépendant du domaine temporel des évêques de Metz ; enfin, la baronnie de Viviers, que possédaient les comtes de Salm, mais à charge de foi et hommage envers les ducs de Lorraine.

1° Comté de Dabo. — Les titres de Dabo, presque tous en allemand, sont réunis dans six cartons, et concernent le village de ce nom et ceux d'Abreschviller, Walscheid, Harreberg, Hommert, Engenthal et Voyer ; ils sont relatifs aux priviléges généraux accordés aux habitants du comté et à l'établissement des usines, papeteries, scieries, verreries et moulins, qui furent créées à la suite des concessions faites par les princes de Linange.

2° Châtellenie de Baccarat. — « Registre et papier terrier portant déclaration particulière et par le menu de tous les droits régaliens et seigneuriaux, cens, rentes et revenus, et des château et maisons qui appartiennent à très-haut et très-puissant prince Monseigneur l'illustrissime et sérénissime Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Strasbourg et Metz, etc., en sa châtellenie de Baccarat et villages en dépendant, etc. » (1605).

3° Châtellenie d'Albestroff. — 144 Pièces, dont les plus anciennes de la fin du XIVe siècle, touchant Albestroff, Guéblange, Desseling, Kerprich, Bidestroff, Domnom, Insming, Givricourt, la Valrade, Gideville, Videlange et Saint-Clément.

Deux layettes contenant 217 titres, de 1303 à 1785, relatifs à Altroff, Bourgaltroff, Bédestroff, Guébling, Récling, Dordhal et Zarbeling.

4° Baronnie de Viviers. — Un inventaire des titres de cette baronnie et des localités qui la composaient : Viviers, Tincry, Prévocourt, Donjeu, Laneuveville-en-Saulnois, Fonteny, Oriocourt, Hannocourt, Ménil-sur-Nied, Nied, Ménival, Taizey, Neuchère, Clémery, Bégnicourt, Oron, Chénois, Château-Bréhain, Raucourt, Vaxy, Liocourt et Puzieux.

3° Papiers divers auxquels on n'a pu assigner une place dans les précédentes catégories. — En dehors du Trésor des Chartes et des papiers provenant des maisons religieuses et des émigrés, il en existe un grand nombre d'autres que je dois indiquer, au moins d'une manière sommaire, car ils sont loin d'être dépourvus d'importance.

Parmi ces papiers, je signalerai en première ligne ceux de l'Intendance, de l'Assemblée provinciale, de la Subdélégation et de la Généralité de Lorraine et Barrois, dont j'aurais dû parler plus tôt, puisqu'ils servent comme d'intermédiaire, si je puis m'exprimer ainsi, entre les deux grandes séries que j'ai adoptées.

Les archives de ces différentes administrations, qui ont précédé celles de

****

l'organisation départementale actuelle, forment environ 200 liasses de pièces qui ont rapport aux matières suivantes :

Salines de Rosières, Moyenvic, Dieuze et Château-Salins, etc. : constructions, réparations, suppression, etc.

Bâtiments et usines du domaine : grands moulins de Nancy, Nomeny, Pont-à-Mousson, etc., etc.

Eaux et forêts.

Renseignements relatifs aux poudres et salpêtres.

Commerce et industrie de la Lorraine et du Barrois et de la ville de Nancy (1).

Haras : procès-verbaux de visite, ordonnances, édits et règlements.

Agriculture : artistes vétérinaires ; épidémies, épizooties ; parcage des bêtes à laine ; prairies artificielles ; vainpâturage ; amélioration dans la culture des terres ; instructions pour l'augmentation de la subsistance des bestiaux, etc.

Juifs : établissements, acquisition de biens fonds, synagogue, cimetière.

Navigation : états des rivières sur lesquelles sont établies toutes sortes d'usines.

Affaires militaires : Casernes de Lunéville, Pont-à-Mousson et Rosières ; milices, troupes provinciales ; fortifications, ventes et échanges de terrains.

Communautés d'arts et métiers.

Mendicité : renseignements généraux ; dépôt de Nancy.

Renseignements sur les hôpitaux ; ateliers de charité ; maison de charité de Lunéville et des orphelines de cette ville. —Enfants trouvés : projet d'hôpital général.

Nancy : établissement d'un hôpital général ; desséchement de l'étang Saint-

(1) Parmi les pièces qui ont rapport au commerce et à l'industrie, il se trouve quelques cahiers qui contiennent beaucoup de renseignements curieux sur ces importantes matières ; voici leurs intitulés : Mémoire sur l'industrie et le commerce du Barrois mouvant et du Barrois non mouvant ; — Sur le commerce et l'industrie du territoire depuis Nancy jusqu'au pied des Vosges ; — Mémoire sur le commerce et les manufactures de la Lorraine ; — Notice des manufactures de Lorraine et Barrois.

Jean ; casernes ; hôtel du Gouvernement ; pépinière ; Crône ; hôtel des Fermes; Cour Souveraine, réparations, ameublements, prisons ; embellissement de la ville ; Juges-Consuls , etc.

Ponts et chaussées : réparations ; constructions ; limites ; pont de Frouard, etc.

Registres de requêtes et mémoires présentés à l'Assemblée Provinciale (1787-1790) ; registres des lettres et des délibérations de cette Assemblée (1787–1790) ; registres des procès-verbaux de la Commission Intermédiaire (1787–1790), etc.

Les papiers dont il me reste à parler ne peuvent être classés d'après aucun ordre particulier ; je me bornerai à les mentionner d'après leur importance historique :

Chancellerie établie près le Parlement de Nancy. — Registre des insinuations des provisions de tous les officiers de la Chancellerie établie près la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois (1771–1777) ; Enregistrement des arrêts scellés en la Chancellerie, dont les fonctions ont commencé le 29 novembre 1771 (deux registres, de 1771 à 1789).

Université de Nancy. — Une liasse de pièces concernant le bâtiment de l'Université.

Faculté de droit de Pont-à-Mousson (transférée à Nancy en 1768). — Un registre intitulé : *Registrum Academiæ Pontimussanæ in facultatibus juris* (1582-1665), et contenant les inscriptions des bacheliers, licenciés et docteurs ; plusieurs registres faisant suite au précédent (1665-1782) ; *Registrata dominorum studiosorum in Academia Pontimussana juris utriusque pro anno 1679* (en tête sont les lettres patentes de Charles III, portant création de la Faculté de droit). Il est consacré à l'enregistrement des actes de baptême des étudiants, aux délibérations de la Faculté, à l'inscription des provisions de ses membres et officiers; six autres registres semblables à celui-ci, des années 1685 à 1791 ; deux liasses d'inscriptions prises par les étudiants.

Faculté de médecine. — Registre des délibérations de la Faculté de médecine de l'Université de Nancy, depuis sa translation dans cette ville en 1768 ; registre pour les inscriptions des étudiants (1786-1791) ; registres pour servir à l'enregistrement des certificats d'études et des lettres des gradués de la Faculté (1768-1785) ; registre contenant les délibérations des maîtres en chirurgie de Nancy (1771-1792) ; registre pour l'enregistrement des lettres de maîtrise des apothicaires de la Lorraine et du Barrois, conformément à l'ordonnance de 1708 ; registre de recette et de dépense de la Faculté de médecine (1771-1792).

Collége Saint-Claude de Toul. — Comptes de l'administration du collége.

Collége de Vic. — Titres des biens du collége à Vuisse, Vic, Moncel, Athienville, Moyenvic et Ley.

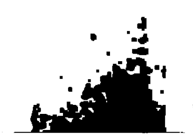
Hôpital de Marsal. — Plusieurs titres du XVIIe siècle, concernant les biens de cet hôpital.

Maison-Dieu de Toul. — Comptes rendus par les administrateurs de cet hôpital.

Je ne parle pas des papiers des administrations révolutionnaires, plus nombreux peut-être encore que ceux des maisons religieuses et des émigrés ; il y en a beaucoup qui sont sans aucune importance, mais il en est d'autres dans lesquels, sans chercher à évoquer des noms propres et à réveiller de pénibles souvenirs, on peut puiser des renseignements utiles sur des événements qui appartiennent maintenant à l'histoire.

A un autre point de vue, quelques-uns de ces papiers, parmi lesquels les inventaires du mobilier des établissements ecclésiastiques, renferment des détails fort intéressants sur les richesses en tout genre que possédaient autrefois les églises des paroisses, des chapitres, des monastères ; richesses qui furent impitoyablement détruites ou dispersées à l'époque de la révolution.

Je dois ajouter, enfin, à cette nomenclature déjà bien longue, environ 1,200



cartes ou plans, dont quelques-uns de châteaux, d'abbayes, d'églises ou d'autres édifices qui ne subsistent plus aujourd'hui ou ont subi des transformations qui ne permettent plus de les reconnaître (1).

Ces indications, si incomplètes, si superficielles qu'elles soient, suffiront, j'ose l'espérer, pour donner une idée de l'importance matérielle et de la valeur historique de nos Archives. Il faudrait, pour les faire bien connaître et surtout bien apprécier, entrer dans des détails que ne comporte pas le cadre d'une introduction. J'essaierai, plus tard, d'entreprendre ce travail, qui aurait plus d'utilité et offrirait plus d'intérêt qu'on ne pense. Il ne s'agirait plus seulement, en effet, de présenter des nomenclatures sèches et arides, mais de signaler, en en donnant la substance, une foule de titres qui sont restés jusqu'à présent inédits, et qui se rattachent, soit à l'histoire politique, soit à l'histoire religieuse de notre province. Beaucoup de ces titres serviraient à éclaircir des doutes, à dissiper des erreurs qui se sont accréditées avec le temps et ont pris la place de la vérité.

Ce que j'ai voulu, dans ce travail, qui n'est qu'une ébauche, c'est appeler l'attention publique sur le vaste et précieux dépôt que nous possédons ; dépôt

(1) Je citerai, parmi ces plans, celui du monticule où était bâti l'ancien château d'Amance ; ceux des différents bâtiments qui composaient l'abbaye de Beaupré ; ceux du couvent des religieuses de Blâmont ; de l'emplacement et dépendances du château de Bainville-aux-Miroirs ; de la maison des Bénédictins de Dieulouard ; du clocher de l'église des Minimes de Dieuze ; du couvent des Tiercelins d'Einville ; de l'ermitage Saint-Léonard, près de Fénétrange ; de cette ville et de son château ; de la commanderie de Saint-Jean-de-Bassel ; du château de Jaulny ; de la maison conventuelle des Capucins de Lunéville et du château de cette ville ; des jardin et parc du château de Neuviller-sur-Moselle ; du couvent de la Visitation de Nancy, du palais de la Chambre des Comptes (hôtel de la Monnaie), de l'hôtel du Gouvernement, des bâtiments du chapitre de Bouxières à Bon-Secours, de la Manufacture de tabac, de la Manufacture royale de Saint-Jean, de l'hôtel de Craon, de la maison des frères de Saint-Jean-de-Dieu, etc., etc. ; du bâtiment des Prémontrés et de la maison des Jésuites de Pont-à-Mousson ; des bâtiments et usuaires du prieuré de Salonne ; du palais épiscopal, des monastères des Cordeliers, des Tiercelins et des Capucins de Toul, du collége Saint-Claude et de l'abbaye de Saint-Léon de la même ville ; du couvent des religieuses de la Congrégation de Vézelise, etc. etc.

bien autrement riche qu'on ne le croit généralement, et qui mérite d'occuper un des premiers rangs parmi les archives départementales de France.

CATALOGUE

DES

INVENTAIRES ET CARTULAIRES

CONSERVÉS A METZ

DANS LES DÉPÔTS D'ARCHIVES

par P. d'Arbois de Jubainville



LES ARTS GRAPHIQUES DE METZ



CATALOGUE

DES

INVENTAIRES ET CARTULAIRES

CONSERVÉS

DANS LES DÉPÔTS DE METZ

Par une circulaire du 15 décembre 1923, la Direction des archives a demandé à chaque archiviste départemental de contribuer à la composition et à la publication d'un répertoire critique des anciens inventaires d'archives, en dressant un état de ceux qui se trouvent dans son dépôt. Telle a été l'occasion du présent travail.

On peut affirmer que les études historiques tireront un grand profit de l'enquête qui sera publiée, comme l'indique la circulaire dont nous reproduirons quelques passages. « Beaucoup de fonds d'archives ont été jadis (depuis le « moyen âge jusqu'à la fin de l'ancien régime) l'objet de « travaux d'inventaire qui sont parvenus jusqu'à nous, en « manuscrit. Ces anciens inventaires sont de sortes et de « qualités diverses. Il en est de plus ou moins sommaires « et il en est d'analytiques, qui comportent des résumés « étendus de chaque pièce. Il en est de médiocres et il en est « d'excellents : l'habileté et la conscience de certains archi- « vistes ou feudistes d'autrefois n'ont jamais été dépassées. « Certains s'appliquent à des fonds qui existent encore, en « totalité ou en partie (et qui sont maintenant classés en « non comme ils l'étaient jadis); d'autres sont les seuls élé- « ments qui permettent de se rendre compte aujourd'hui de « ce qu'étaient des fonds disparus, ou dont il ne subsiste

« plus que des épaves dispersées... En ce cas, les analyses
« qu'ils contiennent peuvent tenir lieu, jusquà un certain
« point, de pièces qui n'existent plus. Les faire connaître
« avec précision équivaudrait donc à mettre à la disposition
« des érudits les données essentielles d'innombrables docu-
« ments qui sont considérés maintenant comme perdus,
« mais qui ne le sont pas tout entiers. »

Deux exemples fournis par le dépôt des archives départementales de la Moselle permettent de vérifier l'importance des inventaires pour les études historiques. En 1864, l'archiviste Edouard Sauer entreprit des démarches (1), restées sans succès, pour revendiquer une charte de 1026 qui passait dans une vente publique. Cette charte (2), émanée de l'abbé de Saint-Vincent de Metz, Poppon, était revêtue des souscriptions de vingt-six témoins, parmi lesquels l'évêque Thierry II, le comte Folmar, l'avoué Odilon, le juge Gacelin. Elle faisait jadis partie du chartrier de l'abbaye, et nous en avons la preuve par l'analyse très exacte qu'en donnait en 1784 le bénédictin dom Peuchot, dans son inventaire des archives de Saint-Vincent (3), tome II, page 989, et par une mention dans la liste des abbés du même établissement, au tome I, p. 121. — Voici un second argument. Des premiers abbés de Saint-Vincent, il n'est resté guère que les noms, tant sont rares les titres où nous les trouvons cités. Et le consciencieux auteur des anciens pouillés du diocèse de Metz, le regretté abbé Dorvaux, pour établir sa liste des abbés de Saint-Vincent, a eu recours à celle que donne Dom Peuchot dans l'inventaire de 1784, pages 120 et suivantes du tome premier.

Aux anciens inventaires d'archives, nous avons cru bon de joindre, pour être plus complet, les cartulaires, qui sont rapprochés d'eux sur les rayons de nos dépôts, en indiquant ceux que cite M. Stein dans son excellente *Bibliographie générale des cartulaires français* (4), et les quelques rares recueils du même genre qui ont échappé à ses investigations.

Enfin, comme les minutiers anciens recueillis dans la Moselle, remplissent la moitié d'une salle des archives dé-

(1) Cette tentative a été signalée par M. Vidier, inspecteur général des archives, dans son rapport sur l'état des archives de la Moselle en 1920.

(2) Une lithographie reproduisant cette curieuse pièce a été donnée aux archives de la Moselle par Auguste Prost; elle y est classée sous la cote H. 2.160.

(3) Arch. de la Moselle, H. 1919 et 1920.

(4) Paris, Picard, 1907.

partementales, il nous a semblé opportun de comprendre parmi les inventaires les répertoires dressés par les notaires. Leur consultation donnera le moyen de retrouver les actes à qui ne connaît pas la date précise de leur rédaction.

Adaincourt. — Notaire.

Répertoire de l'étude J. Rolland, 1756-1790.

Arch. de la Moselle, 3 E. 2.

Alaincourt. — Notaire.

Répertoire de l'étude Moinet, 1760-1793.

Arch. de la Moselle, 3 E. 67 bis.

Ars-sur-Moselle. — Cure.

« Inventaire des registres, titres et papiers de la cure d'Ars-sur-Moselle », XVIII[e] s.

Arch. de la Moselle, G. 1912. — Cahier de 3 f. (210×320). Inventaire analytique avec cotes.

Ars-sur-Moselle. — Fabrique.

1. « Inventaire des titres et papiers concernant les biens et revenus de la fabrique de l'église d'Ars-sur-Moselle... par François Sellier, ancien eschevin, 1744. »

Arch. de la Moselle, G. 1912. — Pièce de 2 f. (210×340). Inventaire analytique.

2. « Inventaire des titres, registres et papiers de l'église paroissiale d'Ars-sur-Moselle », 1757.

Arch. de la Moselle, G. 1912. — Cahier de 4 f. (215×345). Inventaire analytique avec cotes.

Bannay. — Notaire.

Répertoire de l'étude Nicolas, 1775-1790.

Arch. de la Moselle, 3 E. 174 bis.

Boulay. — Notaires.

Répertoire des études Muller aîné, 1768-1769; Clesse, 1769-1782; Flosse, 1769-1775; Menard, 1777-1784; Muller jeune, 1782-1788; Hurlo, 1785-1790; Prince, 1788-1790.

Arch. de la Moselle, 3 E. 734.

Bouzonville. — Abbaye.

1. « Inventaire des tiltres trouvés en l'abbaye de Bouzonville concernans les droicts de la maison selon l'alphabeth », XVI° s.

Arch. de la Moselle, H. 353. — Cahier de 8 f. (240×380).
Inventaire analytique, où les pièces sont indiquées dans l'ordre alphabétique des localités, suivi pour le classement actuel de la majeure partie du fonds.

2. « Inventaire des tiltres qui sont restés en l'abbaye de Bouzonville », XVI° s.

Arch. de la Moselle, H. 354. — Cahier de 4 f. (215×325).
Copie incomplète de l'inventaire précédent.

3. « Inventaire des titres trouvés en l'abbaïe de Bouzonville concernans les droits, rentes et revenus de ladicte maison ». 1626.

Arch. de la Moselle, H. 352. — Cahier de 28 pages (230×270).
Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces.

4. « Inventaire des tiltres de l'abbaye de Bouzonville concernant tous les villages en dépendants. » XVII° s.

Arch. de la Moselle, H. 355. — Cahier de 12 f. (170×210).
Copie incomplète de H. 353.

5. « Inventaire raisonné des différens papiers, titres et documens concernants l'abbaye de Bouzonville qui se trouvent au dépos du trésor des chartres à Nancy ». XVIII° s.

Arch. de la Moselle, H. 356. — Liasse de 12 pages (225×350).
Inventaire analytique d'environ 300 pièces.

Cartulaire

Cartulaire, XVIII° s. (Stein, n° 612).

Arch. de la Moselle, H. 359. — Un cahier de 22 f. (170×210).

Bouzonville. — Baillage.

« Inventaire de tous les titres, papiers et minutes concernant le nouveau bailliage créé à Bouzonville. » 1752.

Arch. de la Moselle, B. non coté. — Cahier de 7 f. (215×320).
Inventaire sommaire avec cotes.

Bouzonville. — Notaires.

Répertoire des études Troisien, 1717-1745 ; Daniel, 1781-1798.

Arch. de la Moselle, 3 E. 807 et 915.

Briey. — Chapitre et église paroissiale.

Cartulaire des églises collégiale Saint-George et paroissiale de Briey. 1690. Table.

Arch. de la Moselle, G. 1965. — 1 vol., relié parchemin de 199 f. (240 x 350).

Actes depuis le XIV[e] siècle.

Buding. — Notaire.

Répertoire de l'étude Fick, 1740-1790.

Arch. de la Moselle, 3 E. 1061.

Château-Salins. — Notaires.

Répertoires des études Richard, Chaumont, [illegible] Noël, 1705-1783 ; Ségur, père et fils, 1716-1743 ; Maniguet, Richard, [illegible] 1751-1784; Esseling, Chaumont, Anthoine, Maniguet, Noël, Schmit, 1727-1790.

Arch. de la Moselle, 3 E. 1176-1180.

Dieuze. — Notaires.

Répertoires des études Guyon, 1681-1763; P[illegible]cin, 1763-1782; Chrisment, 1782-1784; Barthelemi, 1764-1791.

Arch. de la Moselle, 3 E. 1549.

Faulquemont. — Notaires.

Répertoires des études Plessy, 1735-1790; Albrecht, 1753-1791.

Arch. de la Moselle, 3 E. 1632 et 1652.

Fénétrange. — Notaires.

Répertoire de l'étude Finck, 1774-1790.

Arch. de la Moselle, 3 E. 1772.

Freistroff. — Abbaye.

« Cartulaire des dames de Freistorf », 1316. Il y a des additions jusqu'à l'année 1397. Table moderne. (Stein, n° 1.448).

Arch. de la Moselle, H. 681 bis. — 1 vol. relié en parchemin de 253 f. (200 × 285).

Les feuillets 1 à 53 contiennent un censier de l'abbaye.

Gorze. — Abbaye.

1. « Inventaire général de tous les tiltres et papiers concernans l'abbaye de Gorze, dressé par François Lefebvre, lieutenant général au bailliage de Metz. » 1722.

Arch. de la Moselle, H. 697. — 1 vol. cartonné de 34 f. (200×250).
Inventaire analytique, avec cotes reproduites au dos des pièces. — Le classement des titres de propriété correspond à l'inventaire.

2. « Copie de l'inventaire des titres et papiers de l'abbaye de Gorze, dressé par M. Lefebvre, lieutenant général au bailliage de Metz ». 1722.

Arch .de la Moselle, H. 696. — Cahier de 12 f. (200×320), réuni à un inventaire de 1769 sous une demi-reliure moderne.
Copie de l'inventaire de 1722 (H. 697), exécutée en 1769.

3. « Inventaire général.... de tous les tiltres et papiers concernant l'abbaye de Gorze. » 1722.

Arch. de la Moselle, 3 E. 4.235. — Cahier de 46 f. (180×210).
Copie authentique de l'inventaire H. 697.

4. « Inventaire général des titres et papiers concernant l'abbaye royalle de Gorze. » 1746.

Arch. de la Moselle, 3 E. 4.235. — Cahier de 22 f. (210×335).
Inventaire analytique avec cotes.

5. « Inventaire en forme de recollement fait par Nicolas Pompey, notaire en la terre de Gorze, résidant à Bayonville. » 1769.

Arch. de la Moselle, 3 E. 4.235. — Cahier de 37 f. (215×330).
Inventaire analytique.

6. « Inventaire général de tous les titres et papiers concernans l'abbaye de Gorze, dressé par M. Gosset, notaire à Metz. » 1769.

Arch. de la Moselle, H. 696. — Cahier de 76 f. (190×315), réuni à l'inventaire de 1722 sous une demi-reliure moderne.
Inventaire analytique avec cotes, reproduites au dos des pièces.

Cartulaires

1. Cartulaire de l'abbaye de Gorze, ms. de la fin du XII[e] s. (Stein, n° 1.583).

Bibl. de la ville de Metz, ms n° 826. — 1 vol. rel. en bois, couvert. de peau blanche, de 269 p. sur parchemin (230×320).
Actes de 721 à 1173. — La table des actes de ce cartulaire se trouve à la page 397 du ms. 923 de la même bibliothèque, p. 397-410.

Publications : Cartulaire de l'Abbaye de Gorze, par A. d'Herbomez. Paris, Klincksieck, 1898-1901, in-8° de [VI]-XVI-673 p. et pl. dans la collection des Mettensia, tome II.

Remarques chronologiques et topographiques sur le cartulaire de Gorze, par Paul Marichal. Paris, Klincksieck, 1902, in-8° de VI-105 p. et tableaux, dans la collection des Mettensia, tome III.

2. Cartulaire de l'abbaye de Gorze, avec additions jusqu'à 1437. Vers 1760. Table des matières. (Stein, n° 1.584.)

Bibl. de la ville de Metz, ms. n° 827. — 1 vol. relié en veau de 748 p. sur papier (250×340). Le commencement de ce volume renferme la copie de l'ancien cartulaire (ms. 826).

Hombourg. — Chapitre.

1. « Exacte et particulière déclaration de toutes les pièces du chapitre d'Hombourg l'evesque.... faite par M. Richard, doyen dudit chapitre à M. Caron, archidiacre. » 1738.

Arch. de la Moselle, G. 1016. — Cahier de 22 f. (205×315).

Inventaire analytique avec cotes, reproduites au dos des pièces. — Le classement de celles-ci correspond dans l'ensemble à l'inventaire.

2. « Catalogue des titres et enseignements de l'église de Saint-Etienne d'Hombourg, vulgairement l'évesque.... mis en ordre par M. Rouot, conseiller en la cour souveraine de Lorraine. » 1739.

Arch. de la Moselle, G. 1018. — Cahier de 25 f. (210×320).

Inventaire analytique avec cotes.

3. « Répertoire des titres et pièces d'écriture du chapitre d'Hombourg uni au petit séminaire de Metz. » Après 1743.

Arch. de la Moselle, G. 1017. — Cahier de 10 f. (220×340).

Inventaire analytique avec cotes.

Insming. — Prévôté et gruerie.

« Inventaire des registres, titres et papiers de la cy-devant prévosté et grurye d'Insming. » 1720.

Arch. de la Moselle, B. non coté. — Cahier de 4 f. (180×280).

Inventaire sommaire, avec cotes.

Insming. — Notaires.

Répertoires des études Hanus, 1720-1752; Falick, 1752-1773; Thiébault, 1779-1790; Bienfait, 1761-1781.

Arch. de la Moselle, 3 E, 2.235-2.237.

Ivoi. — Domaines et prévôté.

« Inventaire sommaire des comptes des domaines et de la prévôté d'Ivoix, avec les pièces justificatives ensemble des titres et renseignements trouvés aux archives de Bruxelles et remis par les commissaires de S. M. Impériale à celui de S. M. » 1774.

Arch. de la Moselle, B. 324. — Cahier de 4 f. (200×310).
Inventaire analytique, sans cotes.

Justemont. — Abbaye.

Cartulaire, XVIII° s. Copie exécutée au XIX° s.

Arch. de la Moselle, H. 994 bis. — 1 portefeuille, contenant 28 cahiers (210×330).
Actes du XII° au XVIII° s.

Kirsch. — Notaires.

Répertoires des études Tock, 1730-1750; Schmidt, 1751-1777.

Arch. de la Moselle, 3 E. 2.292 et 2.316.

Lixheim. — Notaires.

Répertoire des études Petitjean, 1762-1791; Henriet, 1769-1782.

Arch. de la Moselle, 3 E. 2.446 et 2.488-2.490.

Longwy. — Carmes.

« Extrait des papiers trouvés dans l'arche des Carmes de Longwy, l'an 1698. »
Arch. de la Moselle, H. 2.756. — Cahier de 8 f. (120×180).

Inventaire analytique avec cotes, reproduites au dos des quelques pièces qui ont été conservées.

Lorraine. — Duché.

« Inventaire des titres, papiers, actes et enseignements des Duchez de Lorraine et de Bar, par Honoré Caille-Dufourny ». 1697-1698. Table des noms de lieux au tome XI, table des noms de personnes au tome XII.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 975-986. — 12 vol. reliés en veau (340×210).
Copie exécutée pour D. Jean François, un des auteurs de l'histoire de Metz, par Dom Robert, religieux de Saint-Arnould.

Luttange. — Notaire.

Répertoire de l'étude Vagnair, 1769-1772.

Arch. de la Moselle, 3 E. 2.534.

Metz. — Abbaye de Saint-Arnould.

1. Inventaire du XVIIe s. avec table des matières.

Arch. de la Moselle, H. 2. — Cahier de 25 f. (250×325).

Inventaire sommaire, avec cotes reproduites au dos des pièces classées.

2. « Inventaire des titres de l'abaye royale de Saint-Arnould de Metz. » Fin du XVIIIe s. Table des matières et des localités.

Arch. de la Moselle, H. 1. — 1 vol. relié en veau, de 836 p. (210×350).

Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces. Le classement actuel correspond dans son ensemble à cet inventaire.

Une copie incomplète de cet inventaire se trouve sous la cote H. 2 bis; elle comprenait 28 cahiers (210×330).

Manquent les cahiers 1, 5 à 8,, 12 à 16, 20, 23, 26 et 27.

Cartulaires

1. Petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz, fin du XIIIe s. Table des matières. (Stein, n° 2.417).

Bibl. de la ville de Metz, ms. 1099. — 1 vol. de 57 f. parchemin et 2 f. papier.

2. Copie du même cartulaire, XVe s.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 814. — 1 vol. relié en veau, de 135 p. parchemin (210×150).

3. Seconde copie, vers 1480, avec additions.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 1225. — 1 vol. demi-relié en maroquin, de 116 f. parchemin et papier, incomplet de la fin (180×240).

4. Copie du grand cartulaire, par le curé O. Grave, 1561. (Stein, n° 2.418.)

Bibl. de la ville de Metz, ms. 315. — 1 vol. relié en veau de 247 p. papier (200×150).

5. Traduction française des cartulaires de Saint-Arnould, XVIe s.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 816. — 1 vol. relié en parchemin de 148 p. (280×220).

6. Recueil des titres de Saint-Arnould de Metz, copié par Dom Robert, 1761. (Stein, n° 2.419.)

Bibl. de la ville de Metz, ms. 1088. — 1 vol. relié en maroquin vert, de VI-381-20 p. (260×400).

Documents de 682 à 1761.

7. Autre traduction, 1546.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 817, p. 67-172.

Metz. — Abbaye de Saint-Clément.

1. « Inventaire des tiltres et chartes de l'abbaye de Saint-Clément de Metz. » 1664.

Arch. de la Moselle, H. 492. — Cahier de 6 f. (200×320), réuni aux trois inventaires suivants sous une reliure moderne.

Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces, dont le classement diffère peu de l'ordre suivi dans l'inventaire.

2. « Inventaire des tiltres et chartes de l'abbaye de Saint-Clément de Metz. » 1680.

Arch. de la Moselle, H. 492. — Cahier de 9 f. (200×320).

Copie de l'inventaire précédent.

3. « Inventaire du chartrier de Saint-Clément. XVIII[e] s.

Arch. de la Moselle, H. 492. — Cahier de 77 p., auquel manquent les pages 49 à 66, contenant l'inventaire des groupes 7, 8 et 9. (210×340).

Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces.

4. « Inventaire des titres de la seigneurie de Magny, Peltre, Crépy et Montigny. » 1744.

Arch. de la Moselle, H. 493. — 1 vol. relié en parchemin, de 430 p. (210×340), avec table des matières.

Inventaire analytique avec cotes.

Metz. — Abbaye de Sainte-Glossinde.

1. « Catalogue des titres et papiers contenus dans l'archive de l'abbaye de Sainte-Glossinde. » XVII[e] s.

Arch. de la Moselle, H. 4.056. — Cahier de 27 p. (210×340).

Inventaire sommaire avec cotes.

2. Inventaire rédigé par D. Henry, XVIII[e] s.

Arch. de la Moselle, H. 4056. — 1 vol. relié en veau, de 187 p. (210×260).

Inventaire analytique avec cotes, reproduites au dos des pièces, qui n'ont pas été classées d'après l'inventaire, où elles sont indiquées en grande partie dans leur succession chronologique.

3. Inventaire des titres de l'abbaye de Sainte-Glossinde. XVIII[e] s.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 818. -- 1 vol. relié en veau, de 120 p. (260×210).

Cartulaire

Cartulaire XV[e] s. (Sein, n° 2.420.)

Arch. de la Moselle, H. 4057. — 2 vol reliés en veau, de 525 et 432 f. parchemin (220×300).

Actes du XIII[e] au XIV[e] s.

Metz. — Abbaye de Sainte-Marie.

Inventaire. XVIII[e] s.

Arch. de la Moselle, H. 3.991. — Cahier de 14 f. (210×325).

Inventaire analytique avec blancs réservés aux additions. La plupart des pièces, portent des cotes qui renvoient à un inventaire aujourd'hui perdu.

Cartulaire

Cartulaire. XVIII[e] s.

Arch. de la Moselle, H. 3.992. — 1 cahier de 19 pages papier (220×230).

Actes du XII[e] au XIV[e] siècle.

Metz. — Abbaye de Saint-Pierre.

Inventaire. XVIII[e] s.

Arch. de la Moselle, H. 3.903. — Cahier de 22 f. (210×320).

Inventaire analytique sans cotes. De nombreuses pièces portent des cotes qui renvoient à un inventaire aujourd'hui perdu.

Cartulaire.

Cartulaire. XVIII[e] s. (Stein, n° 2.422).

Arch. de la Moselle, H. 3.901. — 1 vol. relié en parchemin, de 42 f. papier (245×375).

Metz. — Abbaye de Saint-Symphorien.

1. « Inventaire de tous les tiltres de l'abbaye de Saint-Symphorien, trouvés en l'arche l'an 1664 ».

Arch. de la Moselle, H. 1336. — Cahier de 21 f. (215×325).

Inventaire analytique avec cotes.

2. « Inventaire des tiltres de l'abbaye de Saint-Symphorien ». 1680.

Arch. de la Moselle, H. 1337. — Cahier de 18 f. (170×280).

Inventaire analytique avec cotes.

3. « Inventaire des tiltres de l'abbaye de Sainct-Simphorien. 1681. »

Arch. de la Moselle, H. 1338. — Cahier de 8 f. (215×325).

Inventaire analytique avec cotes.

4. « Inventaire des titres et pièces concernants les biens, possessions, privilèges, etc., de l'abbaye et monastère de Saint-Simphorien de Metz ». 1742. Table en tête.

Arch. de la Moselle, H. 1335 bis. — 1 vol., relié en parchemin, de 125 f. (210×320).

Inventaire analytique, avce pages en blanc réservées aux additions. Les cotes portées en marge sont reproduites au dos des pièces, classées conformément à l'inventaire. — Une copie de cet inventaire est classée sous le numéro 1339 de la même série.

Cartulaire

Cartulaire XIII°-XIV° s. Table moderne. (Stein, n° 2.424-2.425).

Arch. de la Moselle, H. 1335. — 1 vol. cartonné, de 162 p. parchemin (200×260).

Actes des XIII° et XIV° siècles

Metz. — Abbaye de Saint-Vincent.

1. « Inventaire général de tous les tiltres et papiers concernants les droicts et biens de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, divisés en layettes. 1664 ».

Arch. de la Moselle, H. 2.288. — Cahier de 58 f. papier, dont 20 en blanc (220×330).

Inventaire analytique avec cotes. Il existe de cet inventaire une copie sous la cote H. 2.289.

2. « État en forme d'inventaire fait des titres et papiers concernant la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz ». 1751.

Arch. de la Moselle, H. 2.305. — Cahier de 4 f. (215×330).

Inventaire analytique avec cotes. Dans le même dossier se trouve aussi une copie de l'inventaire de 1751.

3. « Inventaire raisonné et par extrait des titres et papiers qui composent les archives de la manse conventuelle, offices claustraux et petit couvent de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz » (par Claude-Cyrille Peuchot, procureur de l'abbaye). 1784. Table pour les deux volumes en tête du premier.

Arch. de la Moselle, H. 1919 et 1920. — 2 vol. reliés en basane, paginés de 1 à 708 et de 709 à 1525 (250×395).

Inventaire analytique avec des pages blanches pour l'insertion des documents à venir. Cotes reproduites au dos des pièces. Le classement actuel, dans son ensemble, correspond à celui de Dom Peuchot.

Metz. — Amandelleries.

Répertoires des minutes des amandelleries aux archives de la Moselle :

Sainte-Croix (1705): actes de 1583 à 1705, 3 E. 2.624.
Saint-Etienne (1750-1754): actes de 1592 à 1751, 3 E. 2.651.
Saint-Ferroy (1750): actes de 1613 à 1750, 3 E. 2.746.
Saint-Gengoulf (1611 et 1751): actes de 1566 à 1751, 3 E. 2.934.
Saint-Georges (1750 et 1757): actes de 1591 à 1757, 3 E. 3.000.
Saint-Gorgon (1728 et 1752): actes de 1582 à 1752, 3 E. 3.106.
Saint-Hilaire (1751 et 1780): actes de 1601 à 1780, 3 E. 3.169.
Saint-Jacques (1750 et 1751): actes de 1580 à 1751, 3 E. 3.205.
Saint-Jean (1750 et 1751): actes de 1550 à 1751, 3 E, 3.245.
Saint-Livier (1688 et 1781): actes de 1583 à 1781, 3 E. 3.338.
Saint-Marcel (1751 et 1752): actes de 1565 à 1752, 3 E. 3.430-3.432.
Saint-Martin (1751 et 1757): actes de 1601 à 1757, 3 E. 3.443.
Saint-Maximin (1755): actes de 1533 à 1755, 3 E. 3.461.
Saint-Médard (1750 et 1751): actes de 1607 à 1751, 3 E. 3.503-3.504.
Sainte-Ségolène (1750 et 1753): actes de 1626 à 1753, 3 E. 3.523.
Saint-Simplice (1751): actes de 1596 à 1751, 3 E. 3.531.
Saint-Victor (1750 et 1757): actes de 1592 à 1757, 3 E. 3.608.
Saint-Vit (1750): actes de 1586 à 1750, 3 E. 3.631.

Metz. — Bailliage.

« Inventaire des minutes des actes de l'hôtel de feu M. Rabuat, président, lieutenant général ». 1785.

Arch. de la Moselle, B non coté. — Cahier de 11 f. (215×340).
Inventaire sommaire avec cotes.

Metz. — Chapitre de la Cathédrale.

1. « Table alphabétique, actes et registres pour la recherche des papiers, statuts, du chapitre de Metz, inventoriés en 1664 ». Table. Copie authentique remise le 4 septembre 1680 à Ravaulx, procureur général de la Chambre de réunion de Metz.

Arch. de la Moselle, G. 434. — 1 vol. relié veau de 8 f. et 783 p. (245×365).
Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces; il y a des blancs réservés aux additions. Le classement actuel, dans l'ensemble, correspond à l'inventaire.

2. « Inventaire des titres et pièces de la layette J. concernant la Cathédrale ». XVIIIe s.

Arch. de la Moselle, G. 435. — Cahier de 6 f. (210×265).
Inventaire analytique avec cotes.

3. Extrait de l'inventaire des titres du chapitre de la Cathédrale de Metz. XVIII[e] s.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 923, p. 29-114.

Metz. — Chapitre de Notre-Dame-la-ronde.

Extrait de l'inventaire général des titres de l'église collégiale de Notre-Dame-la-ronde.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 923, p. 257-396.

Cartulaire

Fragment de cartulaire. XIVe s. Table topographique. (Stein, n° 2.415)

Arch. de la Moselle, G. 1.188 bis. — 1 vol. cartonné de 89 f. parchemin (220 × 310).

Documents de 1348 à 1355. Manuscrit incomplet, qui ne commence aujourd'hui qu'avec le feuillet 98.

Metz. — Chapitre de Saint-Thiébault.

1. « Inventaire des titres et papiers qui se trouvent dans les archives du chapitre de Saint-Thiébault de Metz, fait en septembre 1755 par Pierre Lecoq, chanoine dudit chapitre ». Table.

Arch. de la Moselle, G. 1789. — 1 vol. demi-rel. parchemin, de 28 p. (210 × 325).

Inventaire analytique avec des blancs, destinés aux additions, et des cotes, reproduites au dos des pièces. — L'inventaire a servi au classement des pièces.

2. Copie du précédent inventaire.

Arch. de la Moselle, G. 1.790. — 1 vol. demi-relié en parchemin, de 19 f. (215 × 335).

Cartulaire

Cartulaire. XIVe s. (Stein, n° 2.430).

Arch. du Chapitre de la Cathédrale de Metz, lettre A. Registre de III-31 f. parchemin. Documents de 1163 à 1353.

Metz. — Couvent des Augustins.

« Catalogue par ordre alphabétique des tiltres du couvent des Pères Augustins de Metz, fait l'an 1680, et dressé sur celuy que feu monsieur Chavais, ancien conseiller eschevin de l'hostel de ville, amy et bienfaiteur de cette maison, avait fait en l'an 1665 ».

Arch. de la Moselle, H. 2.632. — Cahier de 24 f. (205 × 310).

Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces: qui sont classées dans un ordre se rapprochant de celui de l'inventaire.

Metz. — Couvent des Grands-Carmes.

1. « Inventaire des titres et papiers appartenants au couvent des Révérends Pères Carmes de la ville de Metz ». XVIIe-XVIIIe s.

Arch. de la Moselle, H. 2.760. — Cahier de 74 p. (215×340).
Inventaire analytique sans cotes. Un assez grand nombre de pièces ont été conservées.

2. « Etat sommaire des titres contenus dans l'archive des Grands Carmes de Metz ». XVIIIe s.

Arch. de la Moselle, H. 2.761. — Cahier de 7 f. (210×325).
Inventaire analytique, sans cotes.

Cartulaire

Cartulaire. XVIIe s. (Stein, n° 2.429).

Arch. de la Moselle, H. 2.765. — 1 vol. relié en toile de 186 f. papier (210×320).
Documents de 1614 à 1669.

Metz. — Couvent des Petits-Carmes.

« Etat des titres de la fondation des Carmes déchaussés de la maison de Metz ». 1766.

Arch. de la Moselle, H. 2.864. — Cahier de 13 f. (230×355).
Inventaire analytique avec cotes.

Metz. — Couvent des Célestins.

1. Inventaire. 1656.

Arch. de la Moselle, H. 2.911. — 1 vol. relié en parchemin, de 266 f. (210×310).
Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces classées, en ce qui concerne les titres de propriété, dans l'ordre de l'inventaire.

2. « Inventaire des titres... des cens annuels », 1785.

Arch. de la Moselle, H. 2.912. — Cahier de 18 f. (205×335).
Inventaire analytique sans cotes.

Metz.

Couvent des chanoinesses de Sainte-Marie-Madeleine.

« Registre.. des titres et renseignements des biens de l'abbaïe royale de Sainte Marie-Madeleine de la ville de Metz, et de ceux du ci-devant monastère des religieuses de la Présentation dites de Sainte-Elisabeth de la même ville, unies en 1770 à la même abbaye ». XVIIIe s. Table.

Arch. de la Moselle, H. 4.371. — 1 vol. demi-relié en parchemin, de 632 p. (210×345).

Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces, et pages en blanc destinées à recevoir les additions. Le classement du fonds ne correspond pas en général à l'inventaire.

Metz. — Couvent de la Doctrine chrétienne.

« Inventaire des papiers concernant les filles établies à Metz sous le nom de la Doctrine chrétienne ».

Arch. de la Moselle, G. 1.390. — Cahier de 2 f. (175×265).
Inventaire analytique avec cotes.

Metz. — Couvent des Minimes.

1. « Inventaire des tiltres et enseignements de ce couvent des Minimes de Metz, dressé l'an 1631 ».

Arch. de la Moselle, H. 3.732. — 1 vol. cartonné, de 27 f. (200×315).
Inventaire analytique avec cotes et blancs réservés aux additions. Les titres qui portent des cotes sont classés d'après l'inventaire.

2. « Inventaire des tiltres et enseignements de ce couvent des Minimes de Metz, dressé l'an 1645 ».

Arch. de la Moselle, H. 3.732. — Cahier réuni sous la même reliure que le précédent, de 52 f. (200×315).
Inventaire analytique avec cotes et blancs réservés aux additions.

Metz. — Couvent des Trinitaires.

1. « Inventaire de tous les tiltres touchant les rentes et revenus du couvent de la Trinité pour la rédemption des captifs ». 1664.

Arch. de la Moselle, H. 3.780. — Cahier de 8 f. (205×320).
Inventaire analytique avec cotes, reproduites au dos des pièces qui sont classées conformément à l'inventaire.

2. « Inventaire des tiltres et papiers concernant la maison et couvent de la Trinité de Metz ». XVIII[e] s.

Arch. de la Moselle, H. 3.780. — Cahier de 3 f. (230×360).
Inventaire analytique sans cotes.

Metz. — Couvent des Ursulines.

1. « Inventaire des tiltres et contracts. 1649 ».

Arch. de la Moselle, H. 4.341. — Cahier de 6 f. (210×310).
Inventaire analytique avec cotes.

2. « Inventaire des papiers qui se sont trouvés dans l'archiffe, l'année 1684 ».

Arch. de la Moselle, H. 4.341. — Cahier de 56 f. (175×260).
Inventaire analytique avec cotes et blancs réservés aux additions.

3. « Inventaire général des papiers qui se gardent dans l'archiffe renouvellé cette année 1741 ». Table.

Arch. de la Moselle, H. 4.341. — 1 vol. relié en parchemin, de 89 f. (210×330).
Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces : il présente des blancs réservés aux additions. Les documents ont été classés dans un ordre différent de celui qui prédomine dans l'inventaire.

Metz. — Couvent des Visitandines.

1. « Inventaire des tiltres et papiers ». XVIIIe s.

Arch. de la Moselle, H. 4.417. — Cahier de 41 f. (210×335).
Inventaire analytique avec cotes et blancs réservés aux additions.

2. « Inventaire des titres et papiers ». XVIIIe s.

Arch. de la Moselle, H. 4.418. — 1 vol. relié en parchemin, de 25 f. (210×315).
Inventaire analytique avec cotes, reproduites au dos des pièces, il y a des blancs réservés aux additions. Le classement du fonds ne correspond que partiellement à l'inventaire.

Cartulaire

Cartulaire. XVIIIe s.

Arch. de la Moselle, H. 4.416. — 1 vol. relié en parchemin, de 91 f. (250×340).
Actes de 1633 à 1770.

Metz. — Domaines de la généralité.

« Inventaire des pièces et titres concernant les domaines de la généralité de Metz ». 1691.

Arch. de la Moselle, C. 200. — 1 vol. relié parchemin, de 100 f. (240×370).
Inventaire analytique avec cotes.

Metz. — Eglise paroissiale de Sainte-Croix-en-Taison.

Cartulaire de la chapelle Sainte-Catherine. XIVe-XVe s.

Arch. de la Moselle, G. 458. — 1 vol. cartonné de 40 f. papier (220×300).
Actes de 1351 à 1412.

Metz. — Evêché.

1. Inventaire. 1767.

Arch. de la Moselle, G. 37. — 1 vol. demi-relié en parchemin, de 364 f. (285×440).

Inventaire analytique avec cotes, reproduites au dos des pièces. La plupart des articles relevés dans cet inventaire sont perdus.

2. « Etat et extraits des titres qui ont été tirés des sept layetes du temporel de l'évêché de Metz, suivant l'ordre du nouvel inventaire ». XVIIIe s.

Arch. de la Moselle, G. 1. — Cahier de 6 f. (220×334).

Inventaire analytique avec cotes.

Cartulaires

Extraits des cartulaires de l'évêché de Metz, par Dom Robert. XVIIe s. (Stein, n° 2.437).

Bibl. de la ville de Metz, ms. 799-807. — 9 vol. reliés en veau (220×350).

Publication. Cartulaire de l'évêché de Metz, publié par Paul Marichal. Paris, Klincksieck, 1903-1905, in-8° de [VI]-XI-583 p. dans la colletion des Mettensia, tome IV.

Metz. — Hôpital Saint-Nicolas.

Cartulaire de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz. Fin du XVIe s. (Stein, n° 2.438).

Bibl. de la ville de Metz, ms. n° 936. — 1 vol. relié en parchemin, de 448 p. (320×200).

Metz. — Maréchaussée.

« Inventaire des procédures déposées entre les mains de François Weber, greffier en la maréchaussée, par M. le procureur du roy ». 1748.

Arch. de la Moselle, B. non coté. — Cahier de 56 p. (215×325).

Inventaire analytique avec cotes : il a été continué de 1748 à 1779 et à partir de la page 11.

Metz. — Notaires.

Répertoires des études suivantes aux archives de la Moselle, série 3 E :

André (1782-1791), 4.543.

Baltus (1717-1759), 5.520. — Barte (1749-1768), 5.357. — Louis Bernard (1729-1773), 4.842-4.844. — Jean-Louis Bernard (1773-1791), 4.845-4.846. — Bouclier (1779-1791), 3.877. — Bournac père (1735-1758), 4.541. — Bournac fils (1759-1782), 4.542. — Bouy (1690-1706), 5.182.

Chevrel (1769-1779), 5.617. — **Cuny** (1717-1732), 5.357.
Dancerville (1704-1729), 4.839-4.841 . — **Donzelot** (1673-1684), 5.187. — **Droit** (1744-1764), 5.184-5.185 .
Grimont (1691-1715), 5.356. — **Grosset** (1759-1790), 4.305-4.306. — **Gueden** (1778-1790), 5.357. — **Guichard** (actes de 1583 à 1762), 5.188, 5.192-5.193.
Hennequin (1685-1729), 3.873.
Jullien (1635-1673), 5.186.
Lajeunesse (1715-1758), 4.304. — **Le Geay** (1728-1773), 4.087-4.089.
Mangin (1733-1748), 5.357. — **Maniel** (1630-1707), 4.835-4.838. — **Monsel** (1691-1728), 4.086.
Obry (1660-1687), 5.355.
Plicart (1707-1744), 5.183-5.184.
Roucelle (1722-1767), 5.617.
Suby (1747-1759), 5.521.
Thiébault (1681-1763), 4.301-4.303. — **Thirion** (1676-1715), 4.539-4.540.
Vernier de Congré (1730-1778), 3.874-3.877. — **Vernier de Fresne** (1749-1790), 5.189-5.191, 5.194. — **Vignon** (1769-1778), 5.357.

Metz. — Ordre de Malte.

« Inventaire des titres de la commanderie magistralle du petit Saint-Jean de Metz, qui se trouvent déposés dans les archives du grand prieuré de Champagne, au château de Voullaine, en l'année 1736 ». Table.

Arch. de la Moselle, H. 4.601. — 1 vol. relié en toile, de 324 p. (335×350).

Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces · il y a des blancs réservés aux additions. Le classement des titres de propriété suit l'inventaire.

Cartulaire

Fragments de cartulaire. XIVe s.

Arch. de la Moselle, H. 4.601 bis. — 1 vol. cartonné de 11 f. (210×300).

Actes de 1279 à 1381.

Metz. — Parlement.

1. Inventaire des titres de la Chambre de réunion, dressé par Honoré Caille-Dufourny. 1697-1698. Une table alphabétique des noms de lieux est reliée à part, et classée sous la cote B. 29.

Arch. de la Moselle, B. 25-29. — 5 vol. demi-reliés en veau, de 422, 572, 432, 442, 25 f. (230×350).

Inventaire analytique avec cotes. — Le classement des pièces conservées est conforme à l'inventaire. L'inventaire contient, d'après la numérotation de Sauer, 8.056 articles.

2. « Répertoire de l'inventaire fait des procès civils par écrit déposés au greffe des dépôts de la cour du parlement de Metz... par Blaise Fraysseix, commis greffier ». 1680-1742.

Arch. de la Moselle, B. non coté. — 1 vol., cartonné, de 56 f. (230×350).

Inventaire analytique sans cotes.

3. Inventaire des registres, titres, pièces et effets de la chancellerie établie près le parlement de Metz, dressé par le S[r] Jean-Claude Beurard (greffier en chef au parlement de Nancy) ». 1771.

Arch. de la Moselle, B. non coté. — Cahier de 5 f. (210×340).

Inventaire sommaire avec cotes.

4. « Inventaire général fait à Nancy en 1776 ».

Arch. de la Moselle, B. non coté. — 1 vol. relié en parchemin, de 65 f. (220×340).

Inventaire sommaire avec cotes.

Metz. — Traites foraines.

« Inventaire amiable fait entre Jean-Jacques Sauvage, greffier des traites foraines du département de Metz, et Paul Cousin, actuellement greffier desdites traites foraines, de tous les papiers, registres et liasses qui pouvaient dépendre dudit greffe ». 1773.

Arch. de la Moselle, B. non coté. — Cahier de 4 f. (210×330).

Inventaire analytique avec cotes.

Metz. — Ville.

1. Inventaire général des titres et papiers... trouvés au trésor de la ville de Metz en 1663.

Arch. municipales, 1.150. — 1 vol. relié en basane de 359 f. (260×350).

2. Ancien inventaire des titres de la ville de Metz. Milieu du XV[e] s.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 921. — 1 vol. relié en veau, de 98 p. (280×215).

3. Inventaire général de tous les registres, papiers et enseignements des titres de la ville de Metz, par Thirion Chavais, Luc de Craye et Charles Guichard, anciens magistrats de la ville, commencé le 24 mars 1664 et achevé le 24 octobre.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 922. — 1 vol. relié en veau de 539 p. (380×250).

4. Inventaire des titres de la ville de Metz. — XVIII° s.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 923, p. 1-28. — 1 vol. relié en veau, de 486 p. (350×220).

5. Indication des titres et papiers qui se sont trouvés dans les archives de l'hôtel de ville de Metz en l'année 1737.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 924. — 1 vol. cartonné, de 87 f. (320×210).

6. Extrait de l'inventaire des titres de la ville de Metz, fait par ordre du roi en 1663.

Bibi. de la ville de Metz, ms. 914, p. 601-640.

7. Extrait d'un registre intitulé : Indications des titres et papiers qui se sont trouvés dans les archives de l'hôtel de ville en 1737.

Bibl. de la ville de Metz, ms. 914, p. 641-652.

Cartulaire

1. Cartulaire de la cité de Metz; XIV°-XVI° s. Table en tête. (Stein, n° 2.440).

Bibl. de la ville de Metz, ms. n° 751. — 1 vol. relié en maroquin rouge, de 104 f. sur parchemin (290×400).

2. Analyse et extrait du cartulaire, par Dom Jean François. XVIII° s. (1793).

Bibl. de la ville de Metz, ms. n° 752. — 1 vol. relié en maroquin rouge, de 24 et 117 p. (200×320).

Metzerwisse. — Notaires.

Répertoires des études Barthel, 1734-1749; Hemmer, 1749-1778.

Arch. de la Moselle, 3 E. 5.650.

Morhange. — Notaires.

Répertoire des études Thomas, 1731-1740; Grisot, 1759-1775; Richard, 1775-1784.

Arch. de la Moselle, 3 E. 5.798-5.800.

Moyenvic. — Notaires.

Répertoire des études Odille, 1721-1733; Pouget, 1737-1769; Lefebvre, 1785-1790.

Arch. de la Moselle, 3 E. 5.830.

Norroy-le-Veneur. — Notaires.

Répertoires des études Wallet, 1752-1763; Pichot, 1764-1780; Gobert, 1781-1783; Roget, 1784-1798.

Arch. de la Moselle, 3 E. 4.329.

Pange. — Notaire.

Répertoires de diverses études, 1700-1791.

Arch. de la Moselle, 3 E. 5,903.

Phalsbourg. — Notaires.

Répertoire des études Dayme, 1723-1750; Nady, 1770-1778; Labiffe, 1783-1791.

Arch. de la Moselle, 3 E. 5.984.

Pierrevillers. — Notaire.

Répertoire de l'étude Subtil, 1748-1791.

Arch. de la Moselle, 3 E. 5.999.

Puttelange-les-Sarralbe. — Seigneurie.

« Inventaire de tous les titres, papiers et documents dépendants du greffe de la seigneurie de Puttelange. » 1774.

Arch. de la Moselle, B. non coté. — Cahier de 2 f. (210×340).
Inventaire sommaire avec cotes.

Puttelange-les-Sarralbe. — Notaires.

Répertoires des études Grosjean, 1743-1748; Helflinger, 1748-1790.

Arch. de la Moselle, 3 E. 6.230-6.233.

Rettel. — Chartreuse.

« Inventarium et descriptio universalis omnium jurium, privilegiorum... dependentium a cartusia Sancti Sixti in Rutila prope Sirceum ad portum Mosellae ».

Arch. de la Moselle, H. 3.567 bis. — 1 vol. relié basane, de 300 p. (225×370).

Inventaire analytique avec blancs réservés aux additions : quelques cotes. Les pièces les plus anciennes, classées selon l'inventaire, portent des cotes.

Rodemack. — Notaires.

Répertoires des études Heysen 1739-1765; Staudt de Limbourg, 1776-1791.

Arch. de la Moselle, 3 E. 6.381.

Rodemack. — Gruerie.

« Inventaire des titres et papiers du greffe de la gruerie de Rodemack ». 1743.

Arch. de la Moselle, B. non coté. — Cahier de 5 f. (220×335).
Inventaire sommaire avec cotes.

Rombas. — Notaire.

Répertoire de l'étude Pochon, 1698-1790.

Arch. de la Moselle, 3 E. 6.429.

Saint-Avold. — Notaires.

Répertoires des études Grimon, 1715-1739; Spinga 1740-1788.

Arch. de la Moselle, 3 E. 6.783-6.785.

Sainte-Barbe. — Prieuré.

Inventaire. XVIIIe s.

Arch. de la Moselle, H. 2.487. — Cahier de 2 f. (190×280).
Inventaire sommaire avec cotes, reproduites au dos des pièces. Celles-ci ont été classées conformément à l'inventaire.

Saint-Martin-de-la-Glandière

ou **Longeville-les-Saint-Avold.** — Prieuré.

Cartulaires

1. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de la Glandière. XVIIe s. Table des matières. (Stein, n° 3.483).

Arch. de la Moselle, H. 1.028.— 1 vol. relié en veau, de IV-203 f. papier (200×280).
Actes de 855 à 1684.

2. Autre cartulaire. XVIIe s. (Stein, n° 3.484).

Arch. de la Moselle, H. 1.029. — Cahier de 19 f. papier (220×330).
Documents de 1345 à 1565.

3. Autre cartulaire. XVe s.

Arch. de la Moselle, H. 1.027. — 1 vol. cartonné, de 38 pages (150×220).
Documents de 1066 à 1422.

Saint-Pierremont. — Abbaye.

1. « Inventaire des titres de la mense abbatiale de Saint-Pierremont ». XVII° s.

Arch. de la Moselle, H. 3.311. — Cahier de 9 f. (220×340).
Inventaire analytique avec cotes.

2. « Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Pierremont ». XVII° s. Table alphabétique.

Arch. de la Moselle, H. 1.215. — Cahier de 29 f. (200×315).
Inventaire analytique avec quelques cotes.

3. Inventaire. 1788. Table alphabétique.

Arch. de la Moselle, H. 1.216. — 1 vol. relié en parchemin, de 179 f. (210×360).
Inventaire analytique avec cotes reproduites au dos des pièces. Le classement actuel correspond en grande partie à l'inventaire.

Cartulaires

Cartulaire de la pitancerie de Saint-Pierremont. XVI° s. (Stein, n° 3.526).

Arch. de la Moselle, H. 1.220. — Cahier de 25 f. papier (180×220).
Documents de 1234 à 1298.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierremont.

Arch. de la Moselle, H. 1218. — 1 vol. demi-rel. parchemin, de 136 f. papier (210×300).
Actes de 1127 à 1571, transcrits dans les feuillets 1 à 47, le reste du registre ne contenant qu'un relevé de cens.

Sarralbe. — Prévôté et gruerie.

1. « Inventaire de tous les registres, procès-verbaux, carthes, plans et autres enseignements qui se trouvent actuellement au greffe de ladite gruerie. » 1739.

Arch. de la Moselle, B. non coté. — Cahier de 6 f. (210×330).
Inventaire sommaire sans cotes.

2. « Inventaire des registres, titres, papiers, documents du greffe de la prévôté et gruerie de Sarralbe ». 1739.

Arch. de la Moselle, B non coté. — Cahier de 20 f. (190-255).
Inventaire sommaire avec cotes. La partie réservée à la gruerie est la copie de l'inventaire précédent.

Sarrebourg. — Notaires.

Répertoires des études Delaigue, 1725-1765 ; Henriet, 1763-1794.

Arch. de la Moselle, 3 E. 7025-7032.

Sarreguemines. — Notaire.

Répertoire de l'étude Berrier, 1775-1791.
Arch. de la Moselle, 3 E. 7.258.

Sierck. — Notaires.

Répertoires des études Roustan, 1727-1761 ; Collin, 1741-1777; Jolivalt, 1772-1790; Toigat, 1778-1790; Erpeldinger, 1787-1791.
Arch. de la Moselle, 3 E. 7.401.

Thionville. — Couvent des Augustins.

« Catalogue et inventaire des papiers contenants touttes les rentes et revenus de notre maison de Saint-Augustin de Thionville, renouvellez cette année 1672 ».

Arch. de la Moselle, H. 2.716. — 1 vol. demi-relié veau, de 41 f. (195×320).
Inventaire analytique avec cotes, reproduites au dos des pièces qui ont été classées pour une grande partie selon l'inventaire.

Thionville, et dépendances de **Luxembourg** et **Chiny.**

Domaines.

« Inventaire sommaire des comptes, titres et renseignements, concernant les domaines de Thionville, Florange, Chavancy, Marville, Montmédy, Damvillers, les dénombrements des terres relevant du duché de Luxembourg et comté de Chiny... trouvés aux archives de Bruxelles et remis par les commissaires de S.M. Impériale au commissaire de S.M. pour être déposés aux archives de la Chambre des comptes de Lorraine ». 1774.

Arch. de la Moselle, B. 325. — Cahier de 23 f. (250×315).
Inventaire analytique.

Thionville. — Notaires.

Répertoire des études Limbourg, 1691-1777; Wolkringer, 1691-1705; Augustin, 1707-1737; Barthel, 1710-1736; Frou, 1714-1728; Probst, 1718-1790; Hennequin, 1720-1778; Robert, 1720-1753; Louis, 1738-1770; Bonaventure, 1765-1787.
Arch. de la Moselle, 3 E. 8.043-8.052.

Vic-sur-Seille. — Notaires.

Inventaire du greffe du bailliage et des actes notariés. 1747. — Répertoire du notaire Cousteau, 1783-1790.

Arch. de la Moselle, 3 E. 8.366-8.367. — 2 cahiers de 156 f. et de 116 f. (230×340).

Villers-Bettnach. — Abbaye.

« Registre alphabétique et chronologique des titres actuels, privilèges et documents concernant l'abbaye de Villers-Bettnach ». XVIII[e] s. Deux tables : l'une alphabétique, l'autre chronologique.

Arch. de la Moselle, H. 1713. — 1 vol. relié en basane, de 366 f. (250×370).

Inventaire analytique offrant des espaces en blanc pour l'insertion des documents à venir, et portant des cotes qui sont reproduites au dos des pièces. Le classement actuel correspond à cet inventaire.

Cartulaire

Cartulaire de l'abbaye de Villers-Bettnach. XVII[e]-XVIII[e] s. (Stein, nw 1.416).

Arch. de la Moselle, H. 1.714. — 1 vol. relié en basane de XXXIII-594 f. papier (240×370).

Actes depuis le XII[e] siècle.

Stein, n° 1.416.

Viviers. — Notaires.

Répertoire des études Lempereur, 1742-1761; Wadeleux, 1770-1789.

Arch. de la Moselle, 3 E. 8.420-8.421.

Xures. — Prieuré.

1. « Inventaire des tiltres du prieuré de Xurre, fait en l'an 1684 par D. Romuald Abraham. »

Arch. de la Moselle, H. 2.546. — Cahier de 5 f. (160×210).

Inventaire analytique, avec cotes reproduites au dos des pièces ; il en existe une copie classée sous le même numéro.

2. « Inventaire des papiers du prieuré de Xurre ». XVII[e] s.

Arch. de la Moselle,, H. 2.546. — Cahier de 2 f. (205×320).

Inventaire analytique avec cotes.

3. Inventaire. XVIII[e] s.

Arch. de la Moselle, H. 2.546. — Cahier de 9 f. (215×350).

Inventaire analytique avec cotes.

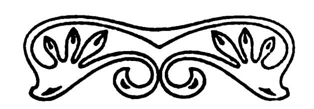
Zelle. — Prieuré.

1. **Inventaire.** XVIII[e] s.

Arch. de la Moselle, H. 2.593. — Pièce de 1 f. (265×390).
Inventaire analytique avec cotes, reproduites au dos des pièces.

2. « **Inventaire des titres et papiers remis de la part des religieux de Sainte-Barbe-les-Metz au sieur Jean-François Sardou, prieur commendataire de Zelle, concernant les biens, droits, rentes et revenus dudit prieuré et dépendances** ». 1769.

Arch. de la Moselle, H. 2.593. — Cahier de 2 f. (210×340).
Inventaire analytique avec cotes.



MÉMOIRE DE NICOLAS RIGAULT

SUR LE

TRÉSOR DES CHARTES DE LORRAINE

(1634)

Grâce aux travaux de Henri Lepage [1] et de M. Paul Marichal [2], l'histoire de l'ancien Trésor des chartes de Lorraine est aujourd'hui bien connue. On sait comment, organisé par Charles III, démembré sous Charles IV, ce magnifique dépôt subit, pour nous servir des expressions de Lepage [3], toutes les péripéties et reçut le contre-coup de tous les événements qui amenèrent la réunion de la Lorraine à la France.

Ces vicissitudes commencèrent en 1634, pendant la guerre malheureuse que les Lorrains eurent à soutenir contre le roi de France. Après l'occupation de Nancy par les Français, les titres de la Maison de Lorraine avaient été en partie transportés au château de La Mothe, considéré comme la place la plus forte du duché; quelques mois après (juillet 1634), cette place tombait au pouvoir du maréchal de La Force; les archives furent alors, par ordre du vainqueur, ramenées sous bonne escorte à Nancy, où le maitre des requêtes Gobelin et l'historiographe du roi

1. Henri Lepage, *le Trésor des chartes de Lorraine*, 1857 (extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. VII), — et *Inventaire des titres enlevés de La Mothe*, publication de la Société d'archéologie lorraine, *Documents sur l'histoire de Lorraine*, 1857.

2. Paul Marichal, *Catalogue des manuscrits.... 1 à 725 de la Collection de Lorraine*, publication de la Société d'archéologie lorraine, *Documents sur l'histoire de Lorraine*, 1896; — et *Dufourny et Lancelot, notes sur les anciens inventaires du Trésor des chartes de Lorraine*, 1894 (extraits des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*).

3. *Le Trésor des chartes de Lorraine*, p. 100.

Théodore Godefroy devaient, en vertu de lettres patentes du 17 août [1], en dresser l'inventaire. Vers la fin de cette même année (21 décembre), Nicolas Rigault, qui remplissait alors les fonctions de procureur général du roi au Conseil souverain récemment établi à Nancy, adressait au chancelier Séguier un mémoire ou rapport sur les travaux d'inventaire auxquels Godefroy, d'abord avec puis sans Gobelin, s'était livré, et sur les divers incidents qui avaient jusqu'à ce moment marqué la mission de ce savant. C'est ce mémoire que nous publions plus loin, d'après l'original conservé, à la Bibliothèque nationale, parmi d'autres papiers de Séguier sur la Lorraine.

Ce mémoire n'est pas entièrement inconnu; dom Calmet, qui l'avait remarqué dans les recueils du chancelier, en a donné une brève analyse [2] dans une note reproduite longtemps après par Henri Lepage [3]; il nous a paru assez curieux pour être imprimé intégralement; c'est là, en effet, l'un des documents les plus importants que nous possédions sur l'histoire du chartier de Lorraine, à cette époque particulièrement critique de son existence.

On y verra combien peu les opérations d'inventaire auxquelles présidait Godefroy, à Nancy, étaient dirigées dans une intention scientifique et spéculative; si l'érudit pouvait y trouver son compte, ce n'est toutefois guère d'érudition qu'il s'agissait; le but du travail était avant tout politique; ce que l'on cherchait, c'était à prouver, par des pièces d'archives, le bien fondé des prétentions du roi de France sur tel pays, contre les prétentions

1. Bibliothèque nationale, *Collection de Lorraine*, vol. 16, fol. 150 (cf. P. Marichal, *Catalogue.... de la Collection de Lorraine*, introd., p. XXVII). « La Lorraine estant maintenant entièrement soubzmise à nostre obéissance, » est-il dit dans ces lettres patentes, « nostre intention est d'avoir une particulière cognoissance des droicts, appartenances et deppendances dudict pays et duché, pour les conserver doresnavant et pour estre esclaircy de diverses usurpations que les ducz de Lorraine ont faictes en divers temps, des terres et jurisdictions dépendantes des eveschez de Toul, Metz et Verdun.... »

2. L'analyse de dom Calmet se trouve dans le *Catalogue alphabétique des écrivains de Lorraine*, imprimé en tête du tome I de son *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine* (1728), col. XCIX-C; cf. *ibid.*, t. III (1728), col. 281-282, à l'année 1234.

3. Le *Trésor des chartes de Lorraine*, p. 50-52, *note*.

de ses voisins ; l'archiviste devient ainsi l'auxiliaire du général d'armée. Aussi, pour un travail comme celui dont Godefroy était chargé, la présence d'officiers du duc ne pouvait-elle être que gênante ; il n'était pas « expédient.... qu'ils eussent connaissance si particulière de cet inventaire » ; on s'occupa bientôt de les évincer, et nous apprenons, par le mémoire de Rigault, comment l'on chercha à se débarrasser des importunités de Claude Janin, garde du Trésor des chartes de Lorraine, jaloux de conserver intact à son malheureux maître le dépôt qui lui avait été confié. Les efforts de Janin furent vains ; une partie du Trésor des chartes de Lorraine devait être, l'année suivante, transportée à Paris.

Nous faisons suivre le mémoire de Nicolas Rigault d'une note de Pierre Dupuy, conservée dans le même volume, sur ce que « l'on trouve dans le Trésor des titres de Nancy » ; cette note est à rapprocher d'une note, sensiblement plus développée, de Théodore Godefroy, tout à fait analogue, intitulée : « Avis pour le transport des titres de Lorraine et du Barrois au Trésor des chartes du Roy à la Saincte-Chappelle, à Paris, » et rédigée en vue de montrer que « l'on peut tirer de grands advantages de ces titres pour le service de Sa Majesté ». La note de Godefroy a été deux fois publiée par Henri Lepage (*Le Trésor des chartes de Lorraine*, p. 52-55, et *Inventaire des titres enlevés à La Mothe*, préface, p. 6-8).

I.

Mémoire de la part du procureur général du Roy en son Conseil souverain de Nancy, concernant le Trésor des chartes des duchez de Lorraine et de Bar, lequel estoit en un cabinet au dessus du grand escalier du palais de Nancy [1].

Ce Trésor est composé de grand nombre de titres et enseignemens, qui sont de deux sortes.

1. B. N., ms. franç. 18890, fol. 48. — Original.

Les uns concernent les terres et seigneuries dépendantes desdicts duchez contentieuses entre les princes voisins.

Les autres concernent le dedans desdicts duchez, c'est-à-dire les droicts du duc à l'esgard de ses vassaux, comme sont adveus et dénombremens, eschanges, engagemens, etc.

Au commancement de l'année présente, le duc Charles aiant commandé au sieur Janin, garde dudict Trésor [1], d'en tirer tout ce qu'il sçavoit estre important pour ses droicts, furent emplis sept ou huict coffres et portez dans le chasteau de La Motte [2], d'où ils ont depuis esté rapportez par le commandement du Roy en ceste ville de Nancy; et sont à présent en la maison où sont logez messieurs Gobelin et Godefroy, ausquels a esté donné commission d'en faire l'inventaire, en présence des sieurs abbé de Gorze [3], Janin et Perrin, officiers du duc Charles, qui fut commancé environ le mois de septembre dernier passé, et a depuis esté continué par le sieur Godefroy l'espace de deux mois, en l'absence dudict sieur Gobelin; jusques à ce qu'ayant esté recognu qu'il n'estoit pas expédient que les officiers du duc eussent cognoissance si particulière de cet inventaire, il fut advisé d'en faire seulement une légère description, et parapher tous les titres par lesdicts officiers, à dessein de les emporter à Paris, pour en estre l'inventaire exactement continué par le sieur Godefroy.

Cet ordre a depuis encore esté changé, et par autres lettres a esté mandé ausdicts officiers du duc, que le Roy ne vouloit et n'entendoit plus qu'ils assistassent en façon quelconque audict inventaire, et a depuis esté continué par le[s]d[icts] sieurs Gobelin et Godefroy [4].

Le Conseil souverain estably par le Roy en ceste ville ayant eu advis que le sieur Janin avoit les clefs et la garde du lieu d'où avoient esté pris ces titres et papiers et qu'il y en pouvoit estre resté quelque partie, députa commissaires pour le visiter en présence dudict Janin, lequel estant enquis par serment déclara que, outre les coffres qui avoient esté rapportez de La Motte, il en avoit encore deux en son logis [et] offrit les représenter avec vingt-cinq gros registres.

En suitte de cette procédure, le procureur général du Roy audict Conseil en ayant eu communication, et d'ailleurs estant adverty que ledict sieur Janin avoit affection très particulière aux affaires de son duc, jugea estre à propos de requérir non seulement que les deux coffres et les vingt-cinq registres fussent remis au Trésor, mais aussi que les clefs fussent mises ès mains d'autre que dudict Janin ; ce qui fut

1. Sur Claude Janin ou Jenin, voir H. Lepage, *le Trésor des chartes de Lorraine*, p. 48-57.

2. La Mothe, Haute-Marne, commune d'Outremécourt, canton de Bourmont ; le château fut repris à nouveau en 1644, puis rasé.

3. Nicolas-François de Lorraine, fils du duc François II.

4. Le texte portait d'abord : « Par ledict sieur Godefroy seul. »

ordonné, et en exécution de l'ordonnance les deux coffres et [les] registres remis au Trésor.

Pour ce qui est des clefs, le sieur Janin fit sa remonstrance, et dit que, le duc Charles les luy ayant confiées, il en estoit tellement chargé qu'il n'estimoit pas s'en devoir dessaisir que par l'exprès commandement du Roy.

Sur ce refus, le procureur général du Roy a jugé convenable d'en donner advis auparavant que de faire contraindre ledict Janin, et ce pendant pour plus grande sûreté a faict apposer une forte barre de fer à la porte du Trésor avec une troisième serrure, dont il garde la clef, afin que nul ne puisse entrer sans sa permission.

L'affaire est donc en cet estat, que ledict sieur Janin, sur la poursuitte que l'on fera contre luy, peut dire qu'il a presté serment de fidélité au Roy, et que sa charge de garde du Trésor n'est pas supprimée par l'establissement de ce Conseil; au contraire, qu'il la doibt continuer, à l'exemple d'autres officiers, comme sont les baillifs et autres juges, lesquels par les propres termes des lettres patentes de Sa Majesté pour l'establissement de ceste Compagnie, après le serment par eux presté doivent estre maintenus et continuer leurs charges provisionnellement et jusques à ce que par Sa Majesté il en ait esté autrement ordonné.

Il est bien certain que le procureur général auroit sujet de luy soustenir que la déclaration du Roy ne parle et ne s'entend que des officiers de judicature subalterne, lesquels exercent leur fonction à décider les affaires entre les particuliers, et sont sujets et responsables à la jurisdiction du Conseil souverain, et que l'exemple de tels officiers n'a nul rapport avec un officier lequel est comme entre les domestiques et commensaulx du prince, estant garde du Trésor et des titres de son domaine et de son Estat, et qui avoit telle relation à la personne du duc Charles, que, ledict duc estant descheu de son estat, le garde de ses titres est tenu de remettre sa charge et ses clefs à la disposition du Roy, qui est à présent au lieu et aux droicts dudict duc.

Mais il n'est pas besoin d'entrer en ceste dispute, puisque ledict Janin demeure d'accord que le duc Charles, cy devant son maistre, n'estant plus seigneur du duché de Lorraine, il n'a plus de charge ni de fonction et est tout prest de remettre les clefs quand le Roy luy aura commandé de le faire.

Il est donc simplement question de luy faire ce commandement, ou par lettres de cachet qui luy seront addressées, ou par lettres de provision qui seront expédiées au nom de tel autre qu'il plaira à Sa Majesté, et celuy qui sera ainsy pourveu aura droict, en vertu de ses provisions, de contraindre ledict Janin de luy remettre les clefs, ou à son refus faire lever les serrures.

Semble que les provisions dudict office doivent estre baillées au procureur général du Roy, auquel appartient de faire toutes poursuittes et

diligence pour la recherche et conservation des droicts de Sa Majesté, et pour cet effect doibt avoir en main à toutes heures les titres et enseignemens, comme nous le voyons en la personne de monsieur le procureur général au Parlement de Paris, à l'office duquel est annexée la charge de garde des chartes et titres qui sont en un cabinet au dessus de la Saincte-Chappelle.

Les titres qui doivent estre conservez en ce Trésor de Nancy [1] sont ceux dont a esté parlé cy dessus, qui concernent le dedans des duchez de Lorraine et de Bar à l'esgard des vassaux, comme sont les adveus et dénombremens, ou reprises et autres semblables, dont on a besoin en toutes occasions pour la conservation et perception des droicts et redevances.

Quant à ceux qui peuvent servir d'esclaircissement aux droicts contentieux avec les princes voisins, et qui sont en plus grand nombre, ils seront mis à part à la diligence dudict sieur Godefroy, pour estre portez à Paris, afin d'y estre par luy examinez et considérez à loisir.

Faict à Nancy, le 21 décembre 1634.

N. Rigault.

II.

L'on trouve dans le Trésor des titres de Nancy [2] :

1. Les drois roiaux ès bailliages et prévostez de Bar, La Marche, Chastillon-sur-Saone, Conflans-en-Bassigny et Gondrecourt, très-bien vérifiez [3];

2. Que l'exemption prétenduë par ceux desdicts lieux pour la taille, taillon, aydes, gabelles, etc., est pure grâce de nos Rois;

3. L'on y void la preuve des drois de souveraineté, jurisdiction et féodalité du Roi à Neufchastel, Passavant, Espinal et autres [4];

4. Trente contracts d'acquisition faicts avec les évesques, chapitres, etc., de Metz, Toul et Verdun, avec leurs formalitez nécessaires ;

1. L'inventaire des titres laissés à Nancy se trouve, dans plusieurs manuscrits, à la suite de l'inventaire des titres transportés à Paris (B. N., mss. français 2721, fol. 194; 2739, fol. 170; 16886, fol. 256; 18893, fol. 159; 23425, fol. 214); il ne paraît pas avoir été imprimé.

2. Note autographe, non signée, de la main de Pierre Dupuy, ms. franç. 18890, fol. 45.

3. L'article 1 de la note de Théodore Godefroy, dont il a été parlé plus haut, est rédigé presque dans les mêmes termes; cf. B. N., mss. français 18867 et 18869.

4. Cf. la note précitée de Godefroy, articles 2 et 3.

5. Il y a plusieurs titres qui serviront à se défendre contre les prétentions de l'Empereur, soit de souveraineté, justice ou contribution [1];

6. Quelles sont les dépendences et droicts du duché de Lorraine en général et des seigneuries en particulier;

7. Les privilèges des Estats du païs, et comme on faict sur eux les levées;

8. Les loix, ordonnances et privilèges des villes et communautez;

9. Les moiens de se deffendre contre le roi d'Espagne à cause du duché de Luxembourg et du comté de Bourgogne, contre l'archevesque de Trèves, les ducs des Deux-Ponts, Nassau, etc. [2];

10. Les fondations des abbayes et drois de présentation, par où on descouvre la véritable origine de la maison de Lorraine;

11. Titres et actes touchant l'ordre de succéder ès duchez de Lorraine et de Bar [1].

Nota que l'Empereur a recogneu Charles, duc de Lorraine, pour propriétaire dudict duché et l'a investy des fiefs relevans de l'Empire, sans parler de sa femme en aucune façon.

1. Cf. même note, article 6.
2. *Ibid.*, articles 7 et 8.
3. *Ibid.*, article 5.



BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

Émile DUVERNOY

ARCHIVISTE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DOCTEUR-ÈS-LETTRES

LE PREMIER ARCHIVISTE DE LA MEURTHE

FRANÇOIS ÉLOY

(1748-1814)

NANCY

A. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

21, Rue Saint-Dizier (Passage du Casino)

1911



LE PREMIER ARCHIVISTE DE LA MEURTHE FRANÇOIS ÉLOY (1748-1814)

PAR

Émile DUVERNOY

ARCHIVISTE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Dans son bel historique du Trésor des chartes de Lorraine (1), Henri Lepage a écrit en passant le nom du premier titulaire de la charge qu'il occupa lui-même avec tant de distinction, et lui a rendu un juste tribut d'hommages, pour avoir, parfois au péril de sa vie, préservé de la destruction le dépôt précieux dont il avait la garde. Mais il n'a donné sur Éloy aucun détail biographique. Il nous a semblé que ce modeste et courageux fonctionnaire méritait de sortir plus complètement de l'obscurité, et que, successeur et d'Éloy et de Lepage, nous remplirions un devoir pieux en faisant mieux connaître celui qui, le premier fut archiviste de la Meurthe, qui reçut les titres de l'ancien régime pour les transmettre, aussi intacts qu'il le put, au régime moderne, et qui conserva, pendant et après la Révolution, les

(1) Paru dans les *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine*, t. VII, 1857. Cf. p. 187 et ss.

traditions laborieuses de l'antique Chambre des comptes de Lorraine (1).

François Éloy, fils d'Étienne Éloy, maître tailleur d'habits, et de Geneviève Mertra, naquit à Nancy le 15 décembre 1748 ; il fut baptisé le lendemain 16, à la paroisse Notre-Dame ; il eut pour parrain François Brosse, maître tonnelier, pour marraine Claudinette Mertra, maîtresse tailleuse, épouse de François Richier. Cet acte nous fait voir que la famille Éloy habitait au centre de la Ville-vieille : l'église Notre-Dame, ancienne chapelle du prieuré bénédictin, devenue paroissiale dans les premières années du XVII[e] siècle, s'élevait sur le côté Nord de la rue des États, tout près de la place de l'Arsenal ; elle ne sera démolie qu'en 1797. Il nous montre aussi que cette famille et ses relations appartenaient à la toute petite bourgeoisie (2).

Nous ignorons quelles études fit Éloy ; nous savons seulement qu'âgé de 18 ans, il entra comme employé au greffe de la Chambre des comptes de Lorraine, en 1766, l'année même où la mort de Stanislas enlevait au pays ses

(1) Nous avons trouvé les éléments de cette notice dans les Archives de Meurthe-et-Moselle, et dans les registres d'état civil de Nancy et de Saint-Nicolas de Port. De plus nous devons divers renseignements à l'obligeance de notre confrère M. Vesque, ancien pharmacien à Nancy, dont le père était fils d'une des deux filles d'Éloy, et qui de plus a bien voulu nous autoriser à reproduire un portrait en miniature de son bisaïeul dans la planche qui accompagne notre notice.

(2) Nous ne savons s'il y avait des rapports de parenté entre ces Éloy et d'autres, qui, à la même époque, occupaient des situations sociales plus élevées : Christophe Éloy, huissier du cabinet de Son Altesse Royale, concierge de la ménagerie de la duchesse (Arch. commun. d'Heillecourt, GG. 1, année 1730) ; Jean-Christophe Éloy, avocat au Parlement exerçant au bailliage de Lunéville, qui est reçu, le 6 février 1782, conseiller en ce bailliage (Arch. de M.-et-M., B. 211, n° 8) ; Nicolas-François-Joseph Éloy, médecin du prince Charles de Lorrraine, mort en 1788 (MICHEL, *Biographie des hommes marquans de l'ancienne province de Lorraine*, p. 153) ; Barbe d'Halle Éloy, morte à 74 ans le 19 juillet 1822 à Nancy, rue des Chanoines, née dans cette ville, fille des défunts Jean-François d'Halle Éloy, négociant, et Madeleine-Ursule Château. (État civil de Nancy.)



François Éloy (1748-1814)
PREMIER ARCHIVISTE DE LA MEURTHE.

derniers restes d'indépendance (1). Outre ses archives particulières, la Chambre des comptes avait à garder le riche Trésor des chartes ducal ; dirigé par ses anciens, Éloy put s'initier là assez vite à l'étude des vieux documents ; à coup sûr, il eut dans cette tâche ardue plus de facilités que Lepage qui, lui, dut s'instruire seul et sans guide. Huit ans plus tard, le 1er juin 1774, Étienne-Benoît Bureau, greffier en chef de la Chambre, le présentait pour la place de premier commis greffier ; il fut reçu et prêta serment (2). Il avait 26 ans, et, en raison de son âge, prit sans doute une grande part à une opération délicate et fatigante, le déménagement des papiers de la Chambre et du Trésor des chartes, qui furent alors, en vertu d'un édit de juillet 1773, transportés de l'hôtel de Craon, sur la place Carrière, à l'hôtel de la Monnaie, dans la rue du même nom (3).

Six ans après, Éloy s'éleva encore d'un degré : Joseph Leclerc ayant résigné en sa faveur l'office d'huissier audiencier en la Chambre des comptes, il y fut nommé par lettres patentes du roi du 26 janvier 1780. En enregistrant ces lettres, le 1er mars suivant, et en faisant prêter serment au nouveau titulaire (4), la Chambre vise un certificat du secrétaire et du greffier en chef, constatant qu'Éloy « a travaillé pendant quatorze années au greffe de la Chambre des comptes avec exactitude, probité et intelligence, à leur satisfaction et du public, et que le suppliant est

(1) En effet, en lui donnant de l'avancement en 1780, on constatera qu'il a 14 ans de services.

(2) Arch. de M.-et-M., B. 207, n° 64.

(3) Cf. H. Lepage, *L'Hôtel de la monnaie à Nancy*, dans *M. S. A. L.*, 1887, p. 174-180.

(4) La signature F. Éloy, entourée d'un paraphe savant, comme il convient à un greffier, est en marge du registre, à côté de la mention du serment. Cette même signature se retrouve toute pareille à la fin d'un rapport du 25 brumaire an V (Arch. de M.-et-M., L. 232), que nous reproduirons plus loin. En dix-sept ans, l'écriture n'a nullement changé.



très capable de remplir les fonctions d'huissier audiencier de la Chambre ».

Éloy venait d'avoir 31 ans, et c'est probablement après avoir été nommé à cette charge plus lucrative, c'est à coup sûr avant la fin de l'ancien régime (1), qu'il se maria. Il épousa Marguerite Dauphin, d'une famille de Rosières-aux-Salines.

La carrière d'Éloy s'était faite jusqu'alors à la Chambre des comptes de Lorraine, et il serait resté sans doute jusqu'à la fin de sa vie active au service de cette institution, si celle-ci ne lui avait manqué : la loi du 2 septembre 1790, complétée par celle du 25 août 1791, supprima toutes les Chambres des comptes du royaume. En exécution de ces lois, le directoire du département de la Meurthe délégua, le 30 septembre 1791, deux de ses membres, François Pagnot et Grégoire Perrin, pour apposer les scellés sur les archives de la Chambre des comptes de Nancy. Dès le lendemain, 1er octobre, à deux heures de l'après-midi, ces deux commissaires, accompagnés du sieur Lelorrain, procureur général syndic du département, et du sieur Breton, secrétaire général, se transportèrent à l'Hôtel de la monnaie, occupé par la Chambre des comptes; ils y furent reçus par le greffier en chef, ce même sieur Bureau qui, dix-sept ans auparavant, proposait Éloy pour les fonctions de premier commis au greffe. Ici, nous allons laisser, le plus souvent possible, la parole aux commissaires, dont le procès-verbal, dressé avec beaucoup de soin (2), contient des détails d'un réel intérêt et constitue

(1) En effet, l'acte de mariage d'une de ses filles, que nous mentionnerons plus loin, indique que celle-ci est née en 1787. — Éloy eut seulement deux filles, ou du moins aucun autre de ses enfants n'atteignit l'âge adulte.

(2) Ce procès verbal, en six pages grand in-folio, et les autres documents relatifs à cette même affaire, sont réunis dans la liasse L. 100 des Arch. de M.-et-M.

en quelque sorte l'acte de décès bien définitif d'une institution si ancienne que Rogéville renonce à dater son origine (1), aux attributions si variées et si importantes que personne ne s'est encore trouvé pour écrire son histoire :

...Nous l'avons (le sieur Bureau) requis de nous faire à l'instant l'indication des greffes, dépôts et archives de laditte Chambre, sur lesquels il échet d'apposer les scellés, ainsy que de nous représenter les meubles et effets mobiliers qui étoient cy devant à sa disposition, ensemble tous les comptes non encore définitivement jugés, appurés et corrigés, qui peuvent exister dans lesdits greffes avec les pièces à leur appuy, enfin les registres des distributions desdits comptes, et à quoy déférant, ledit sieur Bureau nous a déclaré qu'il étoit prêt à nous faire toutes les indications que nous désirerions pour l'entière exécution de la loi ; qu'à l'égard des comptes, il n'en existoit aucun qui ne fût jugé définitivement, appuré ou corrigé, que le dernier rendu des finances de l'ancienne province dattoit de l'année 1786, et le dernier des domaines et bois de l'année 1788, que l'un et l'autre étoit entierrement terminé, et qu'il n'en avoit pas été rendu depuis ces deux époques, qu'à l'égard des registres aux distributions, il n'en existe pas pour les comptes, attendu qu'ils s'auditionnoient en présence d'une commission de la Chambre à l'instant même qu'ils étoient présentés, et étoient appurés sans intervale, et qu'ainsi la Chambre étoit dispensé d'en faire charge sur les registres, qu'il n'y avoit d'autres registres de distributions que pour les affaires contentieuses, mais que depuis plusieurs mois, MM. les conseillers rapporteurs avoient rétablis au greffe les différens procès qui leur avoient été distribués, et qu'il n'y avoit aucunes répétitions à leur faire à cet égard

Après ces déclarations, nous nous sommes fait indiquer les différens dépôts : nous avons été conduits en premier lieu dans un grenier au troisième étage, occupant toute la longueur et la

(1) *Dictionn. histor. des ordonnances de la Lorraine et du Barrois*, t. I, p. 130.

largeur de la maison, et destiné à contenir le dépôt dit des Archives. Après en avoir visité toute l'étendue et avoir reconnu qu'un seule porte est pratiquée pour y parvenir, nous l'avons fait fermer et y avons fait apposer le scellé.

Les commissaires descendent alors au second étage, où ils trouvent quelques meubles appartenant, soit au concierge, soit à la Chambre, et ils mettent les scellés sur ces derniers. Puis ils arrivent au premier étage où sont les bureaux, les salles du conseil et d'audience ; ils y rencontrent encore des meubles, et de plus des tableaux : dans la grande salle d'audience, un Christ et un Louis XV ; dans la petite salle d'audience, un Christ, un duc Léopold, un roi Stanislas. Comme livres ils ne voient à signaler que le recueil imprimé des ordonnances de Lorraine. Ils mettent les scellés sur chacune des issues de cet étage.

De là étant descendu au rez-de-chaussée, avons été conduits dans une grande pièce à droite en entrant, et qu'on nous a dit être le Trésor des chartres, et, l'ayant parcouru, avons reconnus que toutes les fenêtres prenant jour sur la rue et sur la cour sont exactement barraudées et grillées ; avons fait apposer le scellé sur la première porte de laditte pièce et fait fermer la seconde. Nous sommes allés de là dans une autre pièce, aussy au rez de chaussée, qu'on nous a dit être le greffe, et ensuite de laquelle est une seconde chambre servant de dépôt de papiers, et avons trouvés dans cette pièce plusieurs sacs qu'on nous a dit contenir des pièces de billon étranger, saisies sur plusieurs particuliers, à l'encontre desquels ont été dirigées des poursuites extraordinaires par la Chambre des comptes, ainsy qu'il en conste par les pièces de procédure déposées dans ses greffes.

Les commissaires font numéroter, peser et sceller ces sacs, au nombre de sept, en remplissent un huitième de monnaies fausses qu'ils découvrent dans une armoire, et les envoient au greffe de l'administration du département, pour que celle-ci puisse les transmettre, s'il y a lieu, à

l'Hôtel des monnaies de Metz. Ils visitent encore quelques locaux accessoires, trouvent au rez de chaussée et dans la cave des blocs de fonte, des balanciers, des pièces de fer et de cuivre provenant de l'ancien Hôtel des monnaies pour lequel le duc Léopold avait construit cet édifice, mais n'en inscrivent pas le détail, parce qu'on leur apprend que la Chambre des comptes en a un inventaire en règle. Dès lors, leur visite est terminée; il est sept heures du soir.

Et déclaration nous a été faite par le même sieur Bureau qu'il n'existoit plus rien dans le local. qui fût dans le cas de nous être représenté ; nous nous sommes fait remettre toutes les clefs des chambres enfermées sous les scellés, et les avons fait déposer au secrétariat du département.

Et pour veiller à la conservation, tant desdits scellés que des effets ci-dessus mentionnés, en avons établi pour gardien le sieur François Éloy, cy devant premier greffier commis, huissier audiancier et archiviste de laditte Chambre des comptes, résident à Nancy, lequel s'étant présenté et ayant accepté laditte garde, luy avons enjoint de veiller soigneusement à ce qu'il n'y soit porté aucune atteinte, sous les peines dont sont attenus tous dépositaires publics, ce qu'il nous a promis sous la foi du serment qu'il a à l'instant prêté entre nos mains.

Ensuite, pour constater l'identité du sceau dont nous avons fait apposer une empreinte sur chacune des extrémités des bandes de papiers formant les scellés cy devant énoncés, en avons fait mettre pareille empreinte à la marge cy contre (1).

On voit par l'avant-dernier alinéa de ce procès-verbal qu'à ses autres titres, Éloy joignait celui d'archiviste de la Chambre des comptes, qui le désigna à la confiance des

(1) Ce cachet en cire rouge représente trois fleurs de lis entourées d'une guirlande ; en exergue, l'inscription : DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE, 1790.

membres du Directoire (1). La fonction essentiellement provisoire de garde des scellés, qu'il avait reçue le 1er octobre 1791, lui fut renouvelée le 6 août 1792 par les commissaires chargés d'extraire des collections de la Chambre des comptes les titres de noblesse qui devaient être brûlés en conformité de la loi du 24 juin 1792 (2) ; elle se changea peu à peu en fonction permanente. Éloy sut se rendre utile, indispensable, et il devint en fait archiviste du département de la Meurthe, sans peut-être avoir jamais été pourvu d'une nomination en règle. Ses chefs et lui-même hésitent sur son titre exact : en 1793, le directoire du département parle du citoyen Éloy, « son archiviste à la ci-devant Chambre des comptes de Nancy (3) ». En l'an VII, il se qualifie lui-même « le garde archiviste du département », ou l' « archiviste du département (4) ». L'annuaire de cette même année l'appelle « gardien archiviste (5) ».

Nous n'entrerons pas dans le détail des travaux exceptionnels qu'Éloy dut faire pendant cette période tourmentée, travaux toujours fatigants, en raison de la quantité des papiers à manier, souvent douloureux pour son cœur d'archiviste et de Lorrain, quand ils avaient pour objet des destructions de documents précieux. Ainsi, après avoir, en 1792, comme nous l'avons dit, aidé à réunir les titres

(1) Dans d'autres départements encore, où les administrateurs étaient gens éclairés, on comprit l'utilité de confier les archives à un homme qui en eût la pratique, dût-il être quelque peu « ci-devant ». Ainsi, dans la Haute-Marne, on choisit Claude-Cyrille Peuchot, ancien bénédictin de Saint-Vanne, qui avait classé le riche chartrier de l'abbaye Saint-Vincent de Metz. Cf. la notice de H. Patry, dans le *Bibliographe moderne* de 1909, p. 20-58.

(2) Arch. de M.-et-M., L. 100.

(3) *Ibid.*, L. 141, fol. 6.

(4) *Ibid.*, fol. 19.

(5) *Annuaire du citoyen pour le département de la Meurthe. An VII de la République française*. Nancy, impr. Vigneulle, p. 79.

de noblesse qu'on allait brûler afin d'établir le règne de l'égalité, il dut, en messidor an II (1), rechercher les pièces en parchemin propres à faire des gargousses pour le service de l'artillerie, en ayant soin d'épargner celles qui se rapportaient aux domaines nationaux, mais en se montrant impitoyable pour toutes celles que condamnait « la seine philosophie ». Avec ces indications un peu vagues pour guide, Éloy eut à examiner près de 20.000 titres contenus dans 473 layettes (2). Il chercha, semble-t-il, à gagner du temps, dans l'espoir de sauver les documents menacés, car il fallut un second ordre pour le décider à obéir. On était alors dans les jours les plus sanglants de la Terreur, et il n'y a pas de doute qu'à manquer de zèle, Éloy risquait sa tête (3). Et comme l'observe Lepage (4), il eut soin de soustraire à la destruction tout ce qu'il put.

S'il était tiède en face de telles instructions, Éloy se montrait plein d'ardeur à classer ce qu'on lui laissait : dans une lettre qu'elle adresse le 12 brumaire an III (5) au Comité des décrets, procès-verbaux et archives de la Convention, l'administration de la Meurthe certifie que le citoyen Éloy a mis le Trésor des chartes et les papiers de la province de Lorraine (entendez de l'Intendance) et de la Chambre des comptes dans un si bon état que le triage en sera facile (6). En l'an IV, Éloy reçoit les dossiers administratifs des neuf districts de la Meurthe, tous les districts ayant été supprimés par la Constitution de l'an III ; il les vérifie, les met en ordre, réclame, et à plusieurs reprises, ce qui manque ; il n'en a pas encore fini avec cette réinté-

(1) Juin-juillet 1794.

(2) Arch. de M.-et-M., L. 141, fol. 7 v°.

(3) Le décret du 10 octobre 1793 porte (art. 6) : « Les délais pour l'exécution des lois et des mesures de salut public seront fixés. La violation des délais *sera punie comme un attentat à la Liberté.* »

(4) *Trésor des chartes de Lorraine*, p. 189 195.

(5) 2 novembre 1794.

(6) Arch. de M.-et-M., L. 141, fol. 8.

gration au milieu de l'an VI. En même temps il reçoit les registres d'état-civil de l'ancien régime provenant des bailliages supprimés, et les répartit entre les nouveaux dépôts qui doivent les conserver, tâche compliquée, car les circonscriptions du passé ne concordent nullement avec celles qu'a établies la Révolution, en sorte qu'il faut tout vérifier, registre par registre, et envoyer par exemple au département de la Meuse ou à celui des Vosges l'état-civil de tel village du bailliage de Thiaucourt ou du bailliage de Vézelise qui a été englobé dans ces départements; il faut, d'autre part, réclamer aux départements voisins les registres d'état-civil qu'ils détiennent et qui doivent revenir à la Meurthe, et veiller à ce que rien ne se perde en route, en ce temps où les routes ne sont pas sûres.

On conçoit qu'accablé déjà par ces divers travaux, Éloy ait frémi à la perspective d'avoir à transporter ses archives de Nancy à Lunéville. C'est que, depuis le début de la Révolution, ces deux villes se disputaient avec âpreté l'honneur et le profit d'être le chef-lieu du département de la Meurthe (1). En 1790, l'Assemblée nationale avait décidé que l'administration de ce département résiderait alternativement à Nancy et à Lunéville, à commencer par la première cité; mais, une fois établis à Nancy, les administrateurs y restèrent, et ne tinrent pas une seule séance à Lunéville qui, en l'an IV, essaya de prendre sa revanche et y réussit un moment : une loi du 6 ventôse (2) décida que l'administration centrale du département serait fixée à Lunéville, et que Nancy, en compensation, garderait les tribunaux civil et criminel. Restaient les difficultés d'exécution, d'installation matérielle, qui étaient innombrables et qui remirent tout en question. Dans une lettre du 25 flo-

(1) Sur leur rivalité, cf. H. Baumont, *Histoire de Lunéville*, p. 262-272 et 394-401.

(2) 25 février 1796.

réal an V (1), les administrateurs de la Meurthe disaient que, pendant un an, ils avaient été incertains s'ils continueraient leurs séances à Nancy, ou seraient transférés à Lunéville (2). L'un des obstacles, et non le moindre, était la question des archives, que l'administration centrale devait toujours avoir sous la main pour l'étude des affaires, mais qu'il était malaisé et coûteux de transporter et de loger à Lunéville. Ici, Éloy intervint : prenant la défense de son dépôt, que le transfert exposait gravement, du travail fait ou en cours, qui aurait été arrêté pour longtemps, songeant peut-être aussi à l'avenir de sa ville natale, il rédigea un rapport assez clair et assez concluant pour que nous le reproduisions entièrement, ainsi que la lettre par laquelle il l'adresse à Claude-Joseph Mallarmé, député de la Meurthe au Conseil des Cinq-Cents, qui, né lui aussi à Nancy, avait pris chaudement parti pour cette ville (3) :

Nancy, le 25 brumaire an V (4) de la République française.

Citoien représentant, j'ai l'honneur de vous adresser quelques observations sur le local qu'occupe les Archives du département, sur l'ordre avec lequel elles sont tenues, les frais immenses qu'il en coûteroit pour les transférer à Lunéville, où l'on ne trouveroit pas même à en placer la 5e partie, et conséquemment sur l'utilité et la nécessité de les laisser à Nancy.

Comme je suis instruis que vous travaillès à un mémoire en faveur de Nancy, j'ai pensé devoir vous adresser ces renseignements sur la localité. Je vous prie de les agréer. Salut et fraternité. F. Éloy.

(1) 14 mai 1797.

(2) Arch. de M.-et-M., L. 141, fol. 12.

(3) Lettre et rapport sont en minute dans la liasse L. 232 des Arch. de M.-et-M.

(4) 15 novembre 1796.



OBSERVATIONS DE FRANÇOIS ÉLOY, ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

Les connaissances que j'ai acquises dès ma tendre jeunesse dans la partie importante des archives me font un devoir de mettre sous les yeux des citoyens représentans, députés de ce département, quelques observations sur la manière dont sont composées les Archives du département, les locaux immenses qu'elles exigent, les dépenses et les inconvénients majeurs qu'entraineroit leur déplacement.

1° Les Archives de l'administration sont composées des papiers provenant de la ci-devant Intendance de Lorraine et Barrois, de l'Assemblée provinciale et des registres d'actes civils de toutes les communes du département, de ceux provenans des divers bureaux de l'administration du département depuis 1790, contenues dans une grande salle, non compris les papiers nécessaires pour les besoins journalliers des mêmes bureaux.

2° Des greffes extra-judiciaires des ci-devant Parlement et Chambre des comptes de Lorraine.

3° Des dépôts connus sous les noms de Trésor des chartres et archives de la cy-devant province de Lorraine ; le premier logé dans une grande et belle voûte, faite et pratiquée exprès au rez de chaussée, éclairée par onze grandes croisées garnies de barreaux et de grilles, fermée de doubles portes et pavée en brique ; pour être préservé de toutes incendies et humidité (1).

Ce dépôt renferme des titres domaniaux les plus prétieux, lesquels sont au nombre de près de 60,000, contenus dans 464 layettes, outre 300 volumes in-folio manuscrits et conséquents.

Le 2e est logé dans un autre local, et dans le même bâtiment, éclairé par douze croisées, et composé de plusieurs milliers de comptes essentiels, rendus depuis le XIVe siècle (2) jusqu'en 1669

(1) Cette salle voûtée existe toujours, sous le nom de Trésor des chartes, ou salle n° 1. Par suite de remaniements, elle n'a plus que dix fenêtres ; le pavage en briques, qui était usé, a été remplacé en 1895 par un dallage en ciment.

(2) En effet, le registre B. 966 contient le compte des années 1335-1336. Éloy connaissait bien son dépôt. — Nous supposons que le local alors réservé à ces comptes était la partie Est du rez-de-chaussée (salles 2, 3, 4 de maintenant) ; actuellement, ils sont avec les layettes dans le Trésor des chartes.

par les anciens receveurs des cens et rentes domaniaux, auxquels sont jointes les liasses de pièces justifficatives, contenant des copies autentiques d'anciens ascensements, et tous placés commodément.

Il reste à mettre en corps d'archives : 1° les papiers provenants des neuf districts, et notament les titres concernant les domaines nationaux vendus depuis 1790 et provenant des établissements supprimés. Ces papiers sont renfermés pour un tiers dans 26 caisses, dont trois sont la charge d'une voiture ; les deux autres tiers sont encore sur place, pour lesquels il faudra un local plus grand au double que celui cy dessus.

2° Les papiers provenants des maitrises des eaux et forêts, extraits des bureaux du cy-devant grand-maitre, et ceux à y réunir des différents greffes des maitrises qui sont inventoriés et restés en place jusqu'à nouvel ordre.

Telle est la masse énorme de chaque depôt, qui doit être réunie dans un seul bâtiment, en conformité de l'article 1er de la loi du 5 brumaire présent mois (1), et susceptible de translation si, contre toute justice et équité, on venoit à l'ordonner.

Tous logements ne conviennent pas pour conserver les papiers ; il faut de toute nécessité qu'ils soient placés dans de grandes salles, et non dans de petites chambres, afin de faire jouer l'air sain. Ils doivent aussi être exposés au levant ou au midy, tellement que le soleil indispensable puisse les atteindre pour les dessécher continuellement (2).

L'emplacement actuel de ces mêmes dépôts est des plus convenable ; il est aussi des plus commode, et on pourroit dire le seul pour les conserver avantageusement ; tout est en place, et avec précaution, si ce n'est les papiers des districts et maitrises auxquels est préparé une salle à perte de vue, plafonnée en totalité, encore dans le même bâtiment, éclairée par vingt-

(1) La loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), dit, à l'art. I : « Les administrations centrales de département feront rassembler, dans le chef-lieu du département, tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la République. »

(2) Lemoine donne des prescriptions analogues sur l'hygiène des archives au chap. II de sa *Diplomatique pratique* qu'Éloy devait bien connaître, car elle avait été publiée à Metz en 1765.



trois croisées, où les tablettes sont en place, de manière que tout est prest pour les recevoir à l'instant même, sans qu'il en coûte rien (1).

Ce bâtiment, comme on le voit, peut contenir à l'aise tous ces dépôts, car il restera encore vuides au premier étage deux grandes et belles salles plafonnées et aérées par six grandes croisées, où il n'y auroit que des rayons à construire.

On peut dire avec certitude qu'après les Archives nationales de Paris, Nancy renferme les plus beaux et les plus importans dépôts de toute la République, qu'il renferme encore quantité de grands et de beaux édifices nationaux, comme celui servant à l'administration, qui ne sont utiles qu'à recevoir de pareils dépôts, et que le département de la Meurthe fait soigner et administrer sous ses yeux.

Ces dépôts, si on vouloit les transporter ailleurs, outre qu'il seroit impossible de trouver à les placer aussi convenablement, exigeroient des dépenses très considérables en frais de transport, encaissement et replacement. Il faudroit plus de 6 000 planches et madriers pour les nouvelles tablettes, caisses, etc., plus de 80 voitures pour les transports et un grand nombre de journées pour les mettre en place.

Quels inconvénients majeurs ne résulteroient-ils pas d'un déplacement aussi préjudiciable aux intérêts de la République et des habitants de ce département, dans un moment encore où l'on est aux expédients pour œconomiser les deniers du trésor national, et où il est difficil aux administrés de payer leurs contributions ?

Telles sont les réflexions que j'ai cru devoir vous soumettre, citoiens représentans trop heureux si par ces renseignemens de localité, je puis contribuer à vous mettre à même d'éclairer le Corps législatif sur la question importante qui est soumise à sa décision.

(1) C'est le troisième étage de l'hôtel de la Monnaie, contenant aujourd'hui les salles d'archives 13 et 14. Là étaient encore, au temps de Lepage, tous les documents de la Révolution (séries L et Q), ainsi que les documents ecclésiastiques antérieures à 1790 (séries G et H), qui avaient d'abord été rassemblés aux chefs-lieux des districts, ce qui fait sans doute qu'Éloy les englobe dans ce qu'il appelle les papiers des districts.

Grâce à cette intervention et à d'autres, Nancy eut gain de cause : l'administration du département y demeura ; plus tard la préfecture y fut établie ; et les archives restèrent dans ce vieil hôtel de la Monnaie où l'ancien régime et la Révolution avaient commencé à les réunir et où elles sont encore.

Sous l'Empire, époque d'administration plus stable, de pareilles menaces ne pouvaient plus surgir, mais il y en eut d'autres. On ne soupçonnait pas alors, pas plus du reste que sous l'ancien régime, le principe essentiel en matière d'archives, du respect des fonds ; on ne savait pas, qu'à part la destruction totale, le plus grand malheur qui puisse advenir à un dépôt, c'est son démembrement. Pour mettre le préfet des Vosges en état de revendiquer les domaines aliénés pendant les siècles précédents, un décret du 11 juin 1806 l'autorisa à prélever des pièces dans le Trésor des chartes de Lorraine conservé à Nancy. Éloy réussit à atténuer les effets de cette mesure malencontreuse ; il sut de plus très habilement obtenir pour le département de la Meurthe la réciprocité, qui lui permit de faire surtout des prélèvements dans les archives de la Meuse et de la Moselle (1).

On aimerait savoir, mais on ignore quelle était alors l'organisation intérieure des archives de la Meurthe, quelles ressources leur étaient affectées ; on voit seulement que, dès cette époque, l'archiviste était logé à côté de ses archives, à l'Hôtel même de la monnaie (2) ; on sait aussi que, plus favorisé qu'Henri Lepage à ses débuts (3), Éloy

(1) Nous ne faisons qu'indiquer cette affaire, qui a été parfaitement exposée par M. Paul Marichal dans le *Bibliographe moderne*, 1901, p. 265-279.

(2) *Almanach judiciaire, civil, militaire, ecclésiastique des départements de la Meurthe, des Vosges et de la Meuse*, 1813, p. 57.

(3) Nommé en 1846, c'est seulement en 1860 que Lepage obtint un garçon de bureau.



avait un employé pour l'aider dans son travail, Nicolas Vesque, qui épousa une de ses filles (1), et à qui on avait fait espérer la place de son beau-père ; il ne l'eut pas et devint principal du collège de Vic où il laissa un bon souvenir (2).

La carrière d'Éloy fut trop tôt interrompue par la maladie, puis par la mort : il est encore signalé comme archiviste, nous venons de le dire, dans l'almanach de 1813 ; dans celui de 1814, on lit : M*** archiviste (3). La place est vacante. Il se retira à Saint-Nicolas-de-Port, et c'est là qu'il mourut : le 30 novembre 1814, à 10 h. du matin, François-Toussaint Hogard instituteur, âgé de 41 ans, et Joseph Bertrand, administrateur de l'hôpital Saint-François de Saint-Nicolas, âgé de 30 ans, tous deux domiciliés à Saint-Nicolas, viennent déclarer à la mairie que ce même jour, à 6 h. et demie du matin, François Éloy, de son vivant archiviste du département de la Meurthe, natif de Nancy, âgé de 66 ans (4), époux de Marguerite Dauphin, est décédé en la maison n° 199 rue de Laval.

Éloy fut remplacé par Jean-Baptiste-Antoine Goussel (5),

(1) Le mariage de Nicolas Vesque, né à Vic le 30 août 1774, propriétaire, demeurant à Nancy, place de Grève, avec Barbe-Marguerite-Joseph Éloy, née à Nancy le 19 juin 1787, fut célébré à Nancy le 24 juin 1807.

(2) Nicolas Vesque était cousin d'un autre Vesque, chirurgien de Charles X, qui est cité sans plus par Michel, *Biographie lorraine*, dans la note de la p. 500.

(3) *Almanach de la Cour impériale de Nancy*, 1814, p. 164. — Le titre de ce volume et d'autres détails montrent qu'il a dû paraître tout au commencement de l'année, ou même à la fin de 1813. Ce n'est donc pas le changement de régime survenu en avril 1814 qui motiva la retraite d'Éloy.

(4) Exactement 65 ans, 11 mois et 15 jours, puisqu'il est né le 15 décembre 1748.

(5) Il paraît dans l'*Almanach de la Cour royale de Nancy pour l'année 1815*, p. 211 ; mais, d'après un document ultérieur, il aurait été nommé par le préfet Riouffe, lequel mourut à Nancy le 30 novembre 1813. Le vacance du poste aurait donc été courte.

qui reste en fonctions jusqu'en 1837, et eut alors pour successeur Louis-Nicolas Pinat. Mais ces deux messieurs étaient simplement des employés de la préfecture, sans instruction technique, hors d'état de lire les anciennes écritures, qui gardèrent les archives, mais n'y firent aucun travail de quelque importance (1). En réalité, le département de la Meurthe n'eut pas d'archiviste entre la retraite de François Éloy et la nomination d'Henri Lepage par arrêté du 8 janvier 1846. Et cette raison, jointe à quelques autres, explique pourquoi, pendant ces années intermédiaires, les travaux d'histoire lorraine furent peu nombreux et de faible valeur; il eût fallu un grand courage pour venir consulter des archives qui n'étaient guère classées, et dont les gardiens ne pouvaient être en même temps les guides des chercheurs.

Éloy a rendu de grands services : en 1792 et en 1794, il a sauvé de la destruction nombre de documents qui aujourd'hui sont infiniment utiles aux érudits; et, à entraver ainsi l'œuvre de vandalisme, il courait un gros risque, surtout à la seconde de ces dates, car alors il fallait bien peu de chose pour devenir un suspect, et il y avait bien peu d'écart entre un suspect et un condamné. En 1806, il a empêché le démembrement déplorable du Trésor des chartes qui se préparait. Enfin, il a contribué, et peut-être pour une part prépondérante, à conserver à Nancy

(1) Malgré le peu d'intérêt de leur gestion pour l'histoire du dépôt, nous donnons ici les dates essentielles les concernant : Jean-Baptiste-Antoine Goussel, fils de Jean-Baptiste Goussel, faïencier, et de Marguerite Seillier, est né à Nancy, paroisse Saint-Sébastien, le 20 juin 1771 ; il est mort à Nancy, 81, Grande-Rue, le 6 juin 1849 ; son acte de décès le qualifie ancien archiviste de la Meurthe. — Louis-Nicolas Pinat, fils de Nicolas Pinat, aubergiste, et de Marie-Anne Guyot, est né à Nancy, faubourg de Metz, le 11 germinal an V; il est mort à Nancy, 31, rue du Haut-Bourgeois, le 27 février 1871 ; son acte de décès le qualifie ancien chef de bureau à la préfecture de la Meurthe. — Rappelons que la biographie de leur successeur, Henri Lepage, a été remarquablement écrite par M. Charles Guyot dans les *M. S. A. L.* de 1888.

son rang de chef-lieu, et par là à lui assurer le développement magnifique dont nous sommes les témoins Dans ces labeurs, dans ces difficultés, dans ces périls même. il n'eut pas la satisfaction, très réelle pour un archiviste, de voir ses archives explorées et utilisées par de nombreux chercheurs. Il est mort avant cet admirable renouveau des études historiques qui commence sous la Restauration. De son temps, on ne s'occupait guère d'histoire, pas du tout d'histoire locale, on méprisait les anciens documents, et il a travaillé courageusement, stoïquement, sans aucun réconfort, sans pouvoir même soupçonner le parti que d'autres tireraient après lui des archives qu'il défendait si bien. Il n'en a que plus de droits à notre gratitude.

(Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1910.)

Nancy, Imp. A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.

Das Bezirksarchiv von Lothringen.

Von Dr. A. Ruppel, Metz.

Die Geschichte des Bezirksarchivs von Lothringen zu Metz ist noch sehr jung; sie reicht nur bis in die Tage der großen französischen Revolution zurück. Die Nationalversammlung hob am 22. Dezember 1789 (bezw. am 8. Januar 1790) die Provinzialstände, Provinzialversammlungen, Intermediarkommissionen, Intendanzen und Subdelegationen auf und schuf dafür die Departemente und Distrikte. Eine königliche Verordnung vom 28. Dezember 1789 (publiziert am 20. April 1790) befahl, daß die aufgehobenen Verwaltungen ihre Akten den Behörden übergeben sollten, die an ihre Stelle träten. Das Gesetz vom 11. September 1790 machte auch den Finanzjurisdiktionen, den Elektionen, den Salzkammern, den Jurisdiktionen der Ein- und Ausfuhrzölle, den Forstfrevelgerichten, den Forstmeistereien, den Münz-, Steuer- und Rechnungshöfen ein Ende. Auch deren Papiere

---

Literatur: Champollion-Figeac, Manuel de l'Archiviste, contenant les lois, décrets, ordonnances, règlements, circulaires et instructions relatifs au service des archives, Paris 1860. — Pfannenschmid, Das Archivwesen in Elsaß-Lothringen und der Organismus des französischen Departemental-, Communal- und Hospital-Archivwesens, Leipzig 1875. — Wolfram, Ungedruckte Kaiserurkunden der Metzer Archive (Jahrb. d. Ges. f. lothr. Gesch. u. Altertumsk. 1888/89, I 149). — Derselbe, Regesten der im Bezirks- und Hospitalarchiv zu Metz befindlichen Papsturkunden 1049—1399 (ebenda 1888/89, I 191 und 1890, II 164). — Derselbe, Regesten der in den Metzer Archiven beruhenden Kaiser- und Königs-Urkunden 706—1400 (ebenda 1890, II 158). — Derselbe, Neue Urkundenerwerbungen des Metzer Bezirksarchivs (ebenda 1892, IV 1, 219). — Derselbe, Die Dufresne'sche Urkundensammlung (ebenda 1895, VII 1, 49 und 1897, IX 308). — Derselbe, Ungedruckte Papsturkunden der Metzer Archive (ebenda 1903, XV 278). — Kaufmann, Die Reunionskammer zu Metz (ebenda 1899, XI). — Voigt, Bischof Bertram von Metz mit Regesten (ebenda 1893, V 1, 67). — Müsebeck (ebenda 1904, XVI 470). — Ruperti, Bischof Stephan von



kamen an die Verwaltungen der Distrikte. Infolge des Gesetzes vom 2—4. November 1789 zog man die Güter der religiösen Körperschaften, der Bistümer, Abteien, Klöster, Stifter, Kapitel und Kirchen ein. Wenige Wochen später, am 27. November 1789, forderte eine königliche Ordre besonders die Klöster und Kapitel auf, Inventare ihrer Archive und Bibliotheken anzufertigen und bei dem zuständigen Amtsgericht oder dem nächsten Gemeindebüreau abzuliefern. Auch die Hospitalgüter wurden am 11. März 1793 eingezogen, aber am 7. Oktober 1796 wieder zurückgegeben. Die Besitzungen der Emigranten wurden nach dem Gesetz vom 17. Juli 1792 ebenso vom Staate confisziert, wie die Güter der Deportierten durch das Gesetz vom 17. September 1793 beschlagnahmt wurden.

Alle diese recht zahlreichen und umfangreichen Besitzungen wurden zum Nationaleigentum erklärt; mit ihnen gingen auch die zugehörigen Archive und Bibliotheken in das Eigentum des französischen Staates über, wofern nicht die früheren Besitzer wertvolle Teile ihrer Urkunden und Akten vorher in Sicherheit gebracht hatten. Die auf den eingezogenen Gütern vorgefundenen Papiere wurden in die Hauptorte der Distrikte verbracht und dort den Distriktarchivaren zur Aufbewahrung und Verwaltung übergeben. Auf diese Weise kamen eine große Anzahl — um nicht zu sagen alle — Herrschaftsarchive, ferner die zahlreichen Archive des Welt- und Ordens-

Metz (1120—62) mit Regesten (ebenda 1910, XXII 73). — Dorvaux et Lesprand, Cahiers de Doléances etc., Metz 1908. — Über die Archivarbeiten, die Archivbenutzung, den Zuwachs an Archivalien und Revisionen der Gemeindearchive in den letzten Jahren unterrichten ausführlich die jährlichen Verwaltungsberichte des Bezirkstages von Lothringen, Abteilung Bezirksarchiv.

Inventare: Würth-Paquet und van Werveke, Archives de Clervaux 1145—1793, Luxembourg 1883. — Sauer, Inventaire sommaire des archives départementales de la Lorraine antérieures à 1790: Serie G, Metz 1879, Serien A-E, Metz 1890, Serie H (teilweise redigiert von Wolfram und Richard), Metz 1895. — Sauer, Inventaire des aveux et dénombrements déposés aux Archives départementales à Metz, précédé d'une notice sur la création de la Chambre Royale à Metz, Metz 1894. — Hauviller, Les archives révolutionnaires du département de la Moselle (Districts de Briey et de Longwy, Actes et correspondance des Représentants du peuple), Metz 1910.



klerus usw. in die Hände der staatlichen Verwaltungen. Damit war aber noch nicht viel für die Bildung größerer Archive gewonnen, waren doch die Urkunden und Akten nach wie vor in den Distriktarchiven über das ganze Land verteilt. Erst als das Gesetz vom 7. September 1795 die Distrikte wieder aufhob, mußten die in den Distriktshauptorten aufgespeicherten Aktenmassen weitergegeben werden. Alles, was auf die allgemeine Verwaltung Bezug hatte, wurde nach den Departementshauptorten geschafft, während das, was die Gemeinden und Kantone betraf, diesen später übergeben werden sollte.

Das ist der Gang, wie alle französischen Departementsarchive, also auch die heutigen Bezirksarchive von Colmar, Straßburg und Metz, entstanden sind. Die Akten aus den Distrikten Saarburg und Dic kamen an den Hauptort des Meurthedepartements, Nancy, während die Urkunden aus den Distriktsorten des Moseldepartements nach Metz verbracht wurden. Daher erklärt sich auch, daß Papiere von Briey und Longwy, die ehedem zum Moseldepartement gehörten, heute aber in Frankreich liegen, sich im Bezirksarchiv von Lothringen befinden. Damals kam eine ungeheuere Masse von Akten nach Metz, die vorerst in dem heutigen Justizpalast, in dem damals die Departementalsverwaltung residierte, notdürftig untergebracht wurde. Als kurze Zeit später die Departementsbehörden in das ehemalige Hôtel de l'Intendance, das heutige Bezirkspräsidium, übersiedelten, wanderte auch das neugeschaffene Departementsarchiv dorthin, wo es mit den Akten der Intendance vereinigt wurde, ohne indes eine bessere Aufstellung und Aufbewahrung zu finden.

Das grundlegende Archivgesetz, das auch heute noch für die Bezirksarchive Elsaß-Lothringens Geltung hat, erschien am 26. Oktober 1796. Es sprach jedoch nicht klar aus, ob die Departementalarchive den Departementen oder dem Staate gehörten; doch zeigen viele ministerielle Verordnungen, daß man die Archive, deren Ordnung, Verwaltung und Unterhaltung man den Departementen aufgebürdet hatte, als öffentliches Staatsgut betrachtete und heute noch in Frankreich betrachtet. Diese Auffassung haben sich auch die deutschen Behörden nach 1870 zu eigen gemacht; denn wenn auch heute noch die

Bezirke für alle sächlichen Ausgaben ihrer Archive aufkommen müssen, so sind die Archivare und ihre Hilfskräfte doch Staatsbeamte, die aus der Landeskasse bezahlt werden.

Zu dem sogenannten alten oder historischen Archiv, das die Bestände bis zum Jahre 1789 umfaßte, kamen im Jahre 1821 in Metz, wie in allen Departementshauptstädten Frankreichs, die neueren Akten der Präfektur, der Unterpräfekturen, der Steuer-, Post-, Wege- und Hochbauverwaltungen sowie verschiedener anderer Behörden. Dadurch entstand das, vom alten Archiv getrennte, sogenannte moderne oder Verwaltungs-Archiv, das ständig bis zum heutigen Tage durch Anlieferung der nicht mehr benötigten Verwaltungsakten und durch Deponierung der Gemeinderechnungen anwuchs und einen beträchtlichen Umfang angenommen hat.

Aber nicht nur das moderne Archiv mehrte sich im Laufe der Zeit durch die abgelieferten neueren Verwaltungsakten, auch das historische Archiv erfuhr reichen und wertvollen Zuwachs durch Überweisungen größerer Bestände, durch Kauf, Schenkung und dauernde Hinterlegung. Die Metzer Handelskammer lieferte das Zunftarchiv der Stadt an das Bezirksarchiv ein; die gewaltigen Aktenmassen des ehemaligen Metzer Parlamentes wurden von dem Landgericht dem Bezirksarchiv von Lothringen überwiesen und bilden heute einen seiner umfangreichsten Bestandteile. Leider hat eine durchgreifende Ordnung dieses so wichtigen Fonds bisher noch nicht begonnen werden können. Durch das Reichsgesetz vom 26. Dezember 1873 wurden die zahlreichen und umfangreichen Notariatsarchive zum öffentlichen Staatseigentum erklärt und, soweit sie in Lothringen waren, dem Metzer Bezirksarchiv einverleibt. Die Landgerichte von Metz, Saargemünd und Zabern gaben die alten Kirchenbücher sämtlicher Gemeinden des Bezirks an unser Archiv ab.

Zahlreiche wichtige Urkunden und Akten, die die wertvollen Bestände der geistlichen Archive wesentlich ergänzen, erwarb das Metzer Bezirksarchiv im Jahre 1890 bei einer Auktion zu Cheltenham in England. Zwei Jahre später kaufte der Metzer Archivdirektor Dr. Wolfram das an mittelalterlichen Urkunden so reiche Archiv der Luxemburger Herrschaft Clerf (Cler-

vaux). Hauptbestandteil dieses Archivs waren die Urkunden der angesehenen und reichen Metzer Patrizierfamilie de Heu, zu denen später die Akten derer von Brandenburg (in Luxemburg), von Eltz und von Lannoy kamen. Das Archiv der ehemaligen Reichsgrafschaft Kriechingen, das schon vor der Revolution nach Runkel am Rhein gebracht worden war, wurde größtenteils im Jahre 1907 im Metzer Bezirksarchiv dauernd deponiert; Nachträge wurden noch im vorigen Jahre den alten Beständen aus Runkel zugewiesen.

Aber nicht nur Vermehrungen erfuhr das Bezirksarchiv von Lothringen, auch Vernichtungen und Entwendungen wichtiger Urkunden haben wir leider zu beklagen. Kaum war das Bezirksarchiv gegründet und zusammengebracht, da drohte auch schon dem kostbaren Bestand der Urkunden das Verderben. Die Militärverwaltung verlangte nämlich von dem Archivar Le Maire große Lieferungen von Pergamenten zur Herstellung von Patronenhülsen. Der Archivar sträubte sich zwar, mußte aber schließlich doch im Jahre 1790 nicht weniger als 135 Pfund Pergamente an die Militärverwaltung abliefern. Er konnte den Schaden nur dadurch vermindern, daß er weniger wichtige Urkunden herausgab. Ferner müssen wir hier erwähnen die Entwendung gerade sehr wertvoller Urkunden, die der ehemalige Metzer Präfekturrat Dufresne unter Mißbrauch seiner Vertrauensstellung im Jahre 1848 dem Bezirksarchiv entnahm. Als dessen Sohn, der in St. Avold gebürtige Notar Dufresne, sie im Sommer 1895 in Nancy versteigern wollte, wurden sie von der französischen Regierung beschlagnahmt und nach verschiedenen Prozessen im Departementsarchiv zu Nancy deponiert.

Die Revolution hatte zwar in ganz Frankreich wichtige Staatsarchive geschaffen, aber die Organisation des französischen Archivdienstes begann erst nach der Veröffentlichung des Generalratsgesetzes vom 10. Mai 1838. Der Minister Duchâtel erließ am 8. August 1839 die „Instruction pour la garde et la conservation des archives“, die er am 24. April 1841 durch die „Instruction pour la mise en ordre et le classement des archives départementales et communales“ wesentlich ergänzte. Am 6. März 1843 erschien das allgemeine

Archivreglement. So folgten noch einige Verordnungen und Vorschriften über den Verkauf alter Papiere (24. Juni 1844) usw., bis im Jahre 1854 die Instruktion des Ministers Persigny für die Abfassung der Repertorien die französische Archivorganisation im wesentlichen abschloß.

Besonders bemerkenswert ist, daß in Elsaß-Lothringen, wie in ganz Frankreich, den Bezirksarchivaren die Revision sämtlicher Gemeindearchive ihrer Bezirke obliegt. Dadurch ist ein hoher Archivalienschutz gewährleistet.

Wie bereits oben gesagt, zerfällt das Metzer Bezirksarchiv, gleich allen Archiven Frankreichs, in zwei große Abteilungen: die eine umfaßt alle Urkunden und Akten vor dem Jahre 1790, die andere alle Bestände an Dokumenten, die erst nach 1790 entstanden sind. Neuerdings sind auch die Akten der Revolutionszeit zu den Beständen des historischen Archivs überführt worden. Das ganze Archiv ist in 25 Serien eingeteilt, die mit den Buchstaben A—Z bezeichnet sind. Das historische Archiv umfaßt die 9 Serien A—I; es zerfällt wieder in die archives civiles (A—F) und die archives ecclésiastiques (G—I). Unter den Buchstaben F und I sind die Varia der vorhergehenden Serien untergebracht. Das Verwaltungsarchiv zählt 15 Serien (K—Z). Innerhalb der genannten Serien sind die Akten und Urkunden, ohne gegenseitige Trennung, nach Fonds (wie sie einer Körperschaft, einer Familie oder dergleichen angehörten), innerhalb der Fonds nach Materien entweder chronologisch, topographisch oder alphabetisch geordnet. Zur Aufstellung dieses Ordnungsprinzips bedurfte es keines historischen Sinnes. Eigentümlichkeiten einzelner Archive oder Archivteile konnten bei der französischen Archivordnung nur geringe oder gar keine Berücksichtigung finden. Der historische Gesichtspunkt war bei diesem Ordnungsprinzip ganz und gar nicht maßgebend. Ja, das Archivreglement vom Jahre 1843 verbot sozusagen ausdrücklich, die Archive nach historischen Gesichtspunkten zu ordnen.

Durch die ministeriellen Verfügungen vom 24. April 1841 und vom 24. Januar 1854 (ergänzt Mai 1867) wurde den Departementsarchivaren aufgetragen, summarische Repertorien ihrer Archive nach einer bis in die kleinsten Einzelheiten

gebenden Instruktion abzufassen. Die Inventaires sommaires sollten auf Kosten der Departemente gedruckt werden. Über diese Inventare schreibt der für das elsaß-lothringische Archivwesen als erste Autorität geltende ehemalige Colmarer Archivdirektor Dr. Heino Pfannenschmid:

„Die summarischen Repertorien haben wenig Wert und sind für wissenschaftliche Zwecke fast gänzlich unbrauchbar. Der einzige Nutzen besteht darin, daß sie die Orientierung erleichtern über das, was etwa an Dokumenten vorhanden sein kann. Nicht selten geben sie aus älteren Repertorien verschlechterte Auszüge. Die Ordnung der einzelnen Kapitel eines Fonds ist meist nach sachlichen Gesichtspunkten gewählt; die Aufzählung der einzelnen Angaben innerhalb eines Kapitels ist aber nichts anderes als die Wiedergabe von Aufschriften, die auf den Umschlägen der Urkunden in französischer Sprache schon von früheren Händen verzeichnet waren. Chronologische Ordnung existiert dabei nicht. Übersichten und genau orientierende Einleitungen über die einzelnen Archivteile fehlen gänzlich. Doch war die Einrichtung dieser Inventare genau bis auf die Zeile vorgeschrieben, und wenn sie dennoch besser sind, als sie verlangt wurden, so ist dies das persönliche Verdienst einiger Archivare."

Besonders mißlich ist es für den Forscher, daß in den Repertorien die Daten der einzelnen Urkunden und alphabetische Register fehlen. Auch die Metzer Inventare ragen nicht wesentlich über den Durchschnitt der französischen Inventare hinaus. Die Verzeichnisse des historischen Archivs, das doch besonders in den Serien G und H recht zahlreiche lateinische Urkunden enthält, ist von dem langjährigen Archivar Sauer aufgestellt, der aber wenig Latein verstand. Das Inventar der Serie H wurde von Bogen 48 ab unter Wolframs Leitung gedruckt, der insbesondere die Daten der Urkunden weit häufiger angeben ließ, als es bis dahin geschehen war.

Um nun einen besseren Einblick in das Ordnungssystem und einen Überblick über die Aktenmassen zu geben, lassen wir hier die wichtigsten Bestände des Metzer Bezirksarchivs sehr summarisch folgen:

Serie A = Akten der obersten Staatsgewalt (1642—1763).

eine vorzügliche Publikationsmöglichkeit für die aus dem Archiv gewonnenen Arbeiten. Als Geheimrat Wolfram im Jahre 1909 einem Ruf als Direktor der Universitäts- und Landesbibliothek nach Straßburg folgte, trat an seine Stelle der bisherige Colmarer Archivdirektor Dr. Hauviller.

Die Gebäude des Metzer Bezirksarchivs am Regierungsplatze bestehen aus zwei Aktenmagazinen, in deren Mitte sich das mit dem Bezirkspräsidium in Verbindung stehende Verwaltungsgebäude befindet. Das eine Magazin, das die Verwaltungsakten enthält, wurde im Jahre 1878 errichtet; das andere, mit den wertvollen Beständen des historischen Archivs, ist in den Jahren 1897—1900 nach den neuesten Erfahrungen im Archivbau an der Stelle gebaut worden, wo die früheren, allerdings sehr ungeeigneten Archivräume standen. In dem Gebäude des Verwaltungsarchivs ist ein kleiner Vortragssaal mit einem Krüß'schen Epidiaskop für Lichtbilder, ein Ausstellungszimmer für wichtige und schöne Urkunden, eine ziemlich umfangreiche Archivbibliothek und ein Kabinett für Siegelnachbildungen eingerichtet. Das Bezirksarchiv verfügt über mehr als 2000 farbige Siegelabgüsse, die nach dem Verfahren des jetzigen Archivdirektors Dr. Hauviller hergestellt sind. Wollten wir auf Einzelheiten in der Einrichtung der Magazine und in der Aufbewahrungsart der Akten und Urkunden näher eingehen, so würden wir nur den Fachgenossen interessieren.

Das Bezirksarchiv von Lothringen bietet für Forscher eine reiche Fundgrube. Einige Fonds sind nur flüchtig benutzt, andere nur für ganz bestimmte Zwecke durchgesehen, manche (wie das Zunftarchiv) bieten noch vollständig jungfräuliches Material dar. Sehr verdienstlich und lohnend wäre das Durcharbeiten der verschiedenen Klosterarchive. Reiche Ergänzungen bietet das städtische historische Archiv. Jünger der historischen Wissenschaft, die über gute Kenntnisse in Paläographie und Altfranzösisch verfügen, finden in Metz wichtiges und wertvolles Material für beachtenswerte wissenschaftliche Arbeiten.

Das Archiv ist an allen Werktagen des Jahres von 9—12 und (außer Samstags) von 3—6 Uhr geöffnet.

Katalog

der

Siegelabgüsse.

-o-

CATALOGUE

DE

MOULAGES DE SCEAUX.



		Preis ℳ
[illegible]	[illegible] 1150).	6
[illegible]	[illegible] Stempel).	6
[illegible]	[illegible]	6
[illegible]	[illegible] Siegel des [illegible] Stempels.	6
[illegible]	[illegible]	4
[illegible]	[illegible]	6
[illegible]	[illegible]	5
[illegible]	[illegible]	5
[illegible]	[illegible]	6
[illegible]	[illegible]	6
[illegible]	[illegible]	5
[illegible]	[illegible]	5
[illegible]	[illegible]	5
[illegible]	[illegible] mit [illegible]	10
[illegible]	Derselbe [illegible] III. Stempel).	6
[illegible]	[illegible] III. Stempel).	5
21.	Otto I. [illegible]	6
22.	Derselbe [illegible]	6
23.	Derselbe [illegible] Imperator 962—65.	6
24—25.	Otto II. [illegible] 2 verschiedene Siegel).	je 7
26.	Derselbe 964 (II. Stempel).	7
27.	Derselbe 965.	8
28.	Derselbe 966.	8
29.	Derselbe 977. Imperator.	9
30.	Otto III (983—1002). 992 Rex. II. Stempel).	6
31.	Derselbe. Imperator (III. Stempel).	8
32.	Heinrich II. der Heilige (1002—24). Rex (II. Stempel).	7

I. Rois et empereurs d'Allemagne.

		Prix M.
1.	Theodorich IV, 727 (Faux de 1150 environ).	6
2 - 3.	Charlemagne, 772 (2 empreintes différentes).	6
4—5.	Louis le Débonnaire, 826 (2 empreintes différentes).	6
6 -7.	Lothaire I, 840 (2 sceaux différents).	6
8.	Louis le Germanique, 840—76 (Rex 833—75 environ).	4
9.	Le même, 875.	6
10.	Lothaire II, 856, Rex.	5
11.	Le même, 868.	5
12	Charles le Gros, 877, Rex.	6
13.	Le même, 882, Imperator.	6
14.	Louis III, 878, Rex.	5
15.	Arnulf de Carinthie, 888, Rex.	6
16.	Zwentibold, 896, Rex.	5
17—18.	Louis le Jeune, 899—911, sceau en plomb avec contre-sceau.	10
19.	Le même, 909, Rex (3e empreinte).	6
20.	Conrad I, 911—918, Rex (3e empreinte).	5
21.	Othon I, 936—73, Rex (936—61).	6
22.	Le même, 940.	6
23	Le même (936—73), Imperator 962—65.	6
24—25.	Othon II, 963 (2 sceaux différents).	à 7
26.	Le même, 964 (2e empreinte).	7
27.	Le même, 965.	8
28.	Le même, 966.	8
29.	Le même, 977, Imperator.	9
30.	Othon III (983—1002). 992, Rex (2e empr.).	6
31.	Le même, Imperator (3e empreinte).	8
32.	Henri II (1002—24), Rex (2e empreinte).	7

		Preis ℳ
33.	Derselbe Goldbulle 1014–23.	5
34.	Kunigunde, Gemahlin Heinrichs II.	5
35.	Konrad II. 1025. Rex (I. Stempel).	7
36.	Derselbe 1026.	7
37.	Heinrich III. 1040 Rex. (I. Stempel).	9
38.	Derselbe 1044.	8
39.	Derselbe 1038–1056.	9
40.	Derselbe. Imperator (IV. Stempel).	8
41.	Derselbe „ (V. Stempel).	7
42–43.	Derselbe „ Bleibulle mit Rückseite (VI. Stempel).	8
44.	Heinrich IV. 1053–1106. Rex (I. Stempel) 1057–60.	8
45.	Derselbe 1065. Rex.	9
46.	Derselbe Rex (III. Stempel 1067–71).	9
46a.	Derselbe (1060–66).	8
47.	Derselbe. Imperator (VIII. Stempel 1091–1101).	7
48.	Heinrich V. 1099–1125. Imperator (II. Stempel).	8
49.	Derselbe 1107.	8
50.	Derselbe 1112.	9
51.	Lothar III. (1125–37). Rex (I. Stempel).	8
52.	Konrad III. (1138–52). Rex 1139.	8
53.	Derselbe. Rex 1140.	8
54.	Friedrich I. Barbarossa 1152–90, Imperator, Goldbulle (V. Stempel).	6
55–56.	Derselbe 1182 (2 verschiedene Stempel).	je 8
57.	Derselbe. Siegelring. Nicht bei Posse.	6
58.	Philipp von Schwaben (1198–1208). Rex (II. Stempel).	7
59.	Otto IV. (1198–1218). Imperator (III. Stempel).	7
60.	Derselbe 1208.	8
61.	Maria, Witwe Ottos IV. 1248. Quondam imperatrix.	6

		Prix M.
33.	Le même, bulle d'or, 1014–23.	5
34.	Cunigonde, femme d'Henri II.	5
35.	Conrad II, 1025, Rex (1re empreinte).	7
36.	Le même, 1026.	7
37.	Henri III, 1040, Rex (1re empreinte).	9
38.	Le même, 1044.	8
39.	Le même, 1038–56.	9
40.	Le même, Imperator (4e empreinte).	8
41.	Le même, Imperator (5e empreinte).	7
42–43.	Le même, Imperator, (sceau de plomb avec contre-sceau).	8
44.	Henri IV, 1053—1106, Rex (1er sceau), 1057—60.	8
45.	Le même, 1065, Rex.	9
46.	Le même, Rex (3e empreinte 1067–71).	9
46 a.	Le même (1060—66)	8
47.	Le même, Imperator (8e empreinte, 1091—1101).	7
48.	Henri V, 1099—1125, Imperator (2e empreinte).	8
49.	Le même, 1107.	8
50.	Le même, 1112.	9
51.	Lothaire III (1125—37), Rex (1re empr.).	8
52.	Conrad III (1138—52), Rex 1139.	8
53.	Le même, Rex 1140.	8
54.	Frédéric Ier Barberousse, 1152—90, Imperator, bulle d'or, (5e empreinte).	6
55–56.	Le même, 1182 (2 empreintes différentes).	
57.	Le même, sceau d'anneau.	à 8
58.	Philippe de Souabe (1198–1208), Rex (2e empreinte).	7
59.	Othon IV (1198–1218), Imperator (3e empreinte).	7
60.	Le même. 1208.	8
61.	Marie, veuve d'Othon IV, 1218. Quondam Imperatrix.	6

		Preis M
62—63.	Friedrich II. (1198—1250) 1215 (I. deutsche Königsbulle mit Rückseite 1215—16).	8
64—65.	Derselbe 1219. (II. deutsches Königssiegel).	8
66.	Derselbe. (III. d. Königssiegel 1215—20).	7
67.	Derselbe. (II. deutsches Kaisersiegel).	7
68—69.	Derselbe 1235. (II. d. Kaisergoldbulle mit Rückseite).	12
70—71.	Derselbe 1235. (III. d. Kaisersiegel 2 verschiedene Siegel desselben Stempels.)	8
71 a.	Heinrich VII. 1226 (Goldbulle m. Rückseite).	10
72.	Heinrich VII. 1227 (I. deutsches Königssiegel 1220—29).	7
73.	Derselbe 1228.	7
74.	Derselbe 1220—42 (II. deutsches Königssiegel 1229—31).	8
75.	Derselbe 1234. (III. deutsches Königssiegel 1231—35).	7
76.	Konrad IV. 1237.	7
77.	Derselbe 1237—54 (Königssiegel von Jerusalem 1237—53.	7
78.	Wilhelm von Holland 1253 (Königssiegel).	8
79.	Derselbe 1254.	8
80.	Richard von Cornwallis 1262.	8
81.	Derselbe 1257—72 (Römisches Königssiegel).	8
82.	Alfons von Castilien (1257—84) (II. deutsches Königssiegel).	8
83.	Rudolf I. v. Habsburg (1273—91). Königsgoldbulle.	5
84—85.	Derselbe 1274. Rex, nicht bei Posse, 2 verschiedene Siegel desselben Stempels.	8
86.	Derselbe 1282. Rex, Königssiegel (II. Stempel 1274—91).	8
87.	Derselbe 1289.	8
88.	Adolf von Nassau 1294. Rex. Größeres Königssiegel.	8
89.	Imagina, Gemahlin Adolfs (II. Stempel).	7

		Prix ℳ
62–63.	Frédéric II (1198—1250), 1215 (1re bulle royale avec revers).	8
64–65.	Le même, 1219 (2e sceau royal avec revers).	8
66.	Le même (3e sceau royal, 1215—20).	7
67.	Le même (2e sceau impérial).	7
68–69.	Le même (2e bulle d'or impériale avec revers).	12
70–71.	Le même (3e sceau impérial et 2 autres sceaux).	8
71a.	Henri VII, 1226 (bulle d'or avec revers).	10
72	Henri VII, 1227 (1re sceau royal 1220—29).	7
73.	Le même, 1228.	7
74.	Le même, 1220—42 (2e sceau royal 1229—31).	8
75.	Le même, 1234 (3e sceau royal 1231—35).	7
76.	Conrad IV, 1237.	7
77.	Le même, 1237—54 (sceau royal de Jérusalem 1237–53).	7
78.	Guillaume de Hollande, 1253 (sceau royal).	8
79.	Le même, 1254.	8
80.	Richard de Cornwallis, 1262.	8
81.	Le même, 1257—72 (sceau royal romain).	8
82.	Alphonse de Castille, 1257—84 (2e sceau royal allemand).	8
83.	Rodolphe Ier de Habsbourg, 1273—91 (bulle d'or royale).	5
84–85.	Le même, 1274, Rex (2 sceaux différents).	8
86.	Le même, 1282, Rex (sceau impérial, 2e empreinte).	8
87.	Le même, 1289.	8
88.	Adolphe de Nassau, 1294, Rex. Grand sceau.	8
89.	Imagina, femme d'Adolphe de Nassau (2e empreinte).	7

		Preis ℳ
90.	Dieselbe 1306 (III. Stempel).	6
91.	Albrecht I. 1208—1308 (Königssiegel).	8
92.	Derselbe 1299.	8
93—94.	Derselbe 1306 (2 verschiedene Siegel).	je 8
95.	Elisabeth, Gemahlin Albrechts I. (III. Stempel).	7
96.	Heinrich VII. von Luxemburg 1309. Großes Königssiegel.	8
97.	Derselbe (1308—13). Kaisersiegel.	8
98.	Derselbe 1311.	8
99.	Ludwig der Bayer (1314—47). Königssiegel.	8
100.	Derselbe. Kaisergoldbulle mit Rückseite.	10
101.	Derselbe. Kaisersiegel.	8
102.	Derselbe. Rücksiegel des Kaisersiegels.	5
103.	Derselbe. 1. Kaisersekret.	5
104—105.	Derselbe. 1337 (mit Rücksiegel).	8+5
106.	Friedrich III. 1314—30. Königssiegel.	8
107.	Carl IV. von Böhmen 1347.	8
108—109.	Derselbe 1356. Kaisersekret, 2 verschiedene Siegel desselben Stempels.	je 6
110.	Derselbe 1357.	8
111—112.	Derselbe 1365. Kaisersiegel mit Rücksiegel.	8+5
113—114.	Derselbe 1377 mit Gegensiegel.	12
115—116.	Derselbe 1378. Goldbulle mit Rückseite.	12
117.	Derselbe (1346—78). Kaisergoldbulle.	6
118.	Derselbe (1346—78). Rücksiegel, Hofgericht, Kaiserzeit.	7
119.	Wenzel (1376—1419) für Fürstentum Schweidnitz.	7
120.	Derselbe. Röm. Königssiegel.	8
121.	Derselbe. Landfrieden 1378.	6
122.	Derselbe. Hofgerichtssiegel.	8
123.	Derselbe 1399.	8
124—125.	Derselbe. Hofgerichtssiegel mit Rücksiegel.	8+5
126.	Ruprecht (1400—10). Königssiegel.	8
127.	Derselbe. Königssekret.	5

		Prix ℳ
90.	La même, 1306 (3e empreinte).	6
91.	Albert Ier, 1298—1308 (sceau royal).	8
92.	Le même, 1299.	8
93—94.	Le même, 1306 (2 sceaux différents).	à 8
95.	Elisabeth, femme d'Albert Ier (3e empr.).	7
96.	Henri VII de Luxembourg, 1300 (grand sceau royal).	8
97.	Le même, 1308—13 (sceau impérial).	8
98.	Le même, 1311.	8
99.	Louis de Bavière, 1314—47 (sceau royal).	8
100.	Le même (bulle d'or impériale).	10
101.	Le même (sceau impérial).	8
102.	Le même (sceau impérial. revers).	5
103.	Le même (Ier sceau impérial secret).	5
104—105.	Ie même, 1337 (avec revers).	8+5
106.	Frédéric III, 1314—30 (sceau royal).	8
107.	Charles IV de Bohême, 1347.	8
108—109.	Le même, 1336 (sceau impérial secret, 2 sceaux différents).	à 6
110.	Le même, 1357.	8
111—112.	Le même, 1365 (sceau impérial avec revers).	8+5
113—114.	Le même, 1377 (avec contre-sceau).	12
115—116.	Le même, 1378 (bulle d'or avec revers).	12
117.	Le même, 1346—78 (bulle d'or impériale).	6
118.	Le même, 1346—78 (contre-sceau, cour aulique).	7
119.	Wenzel, 1376—1419 (pour la principauté de Schweidnitz).	7
120.	Le même (sceau royal romain).	8
121.	Le même, 1378 (Landfrieden).	6
122.	Le même (sceau de la cour aulique).	8
123.	Le même, 1399.	8
124—125.	Le même (sceau de la cour aulique avec contre-sceau).	8+5
126.	Robert. 1400—10 (sceau royal).	8
127.	Le même (sceau royal) secret.	5

		Preis ℳ
128.	Derselbe. Hofgerichtssiegel.	7
129.	Sigismund (1410—17). Königssekret.	5
130.	Derselbe. Majestätssiegel für Ungarn.	9
131.	Derselbe. Hofgericht. Königszeit.	7
132.	Derselbe 1413.	9
133.	Derselbe 1414. Königssiegel.	8
134.	Derselbe 1417.	7
135.	Derselbe 1433 mit Rücksiegel.	10+5
136.	Derselbe 1435. Kaisersiegel.	10
137.	Derselbe. Kaisergoldbulle.	12
138.	Kaisersekret.	6
139.	Derselbe. Hofgericht. Kaiserzeit.	8
140.	Albrecht II. (1438—39) Königssekret.	6
141.	Friedrich IV. (III) (1440—93). Hofgericht, Königszeit.	8
142.	Derselbe. Sekret. f. Reichskanzlei, Königszeit.	6
143—144.	Derselbe 1442 mit Rücksiegel.	je 10
145.	Derselbe 1443. Größeres Königssiegel.	7
146.	Derselbe 1458.	6
147—48.	Derselbe 1467 mit Gemmenrücksiegel.	7+3
149.	Derselbe 1472. Imperator.	7
150—51.	Derselbe 1473. Kaisersiegel mit Münzsiegel.	20
152.	Derselbe 1480.	7
153.	Maximilian I. (1493—1519). Königssiegel 1486—1518.	6
154.	Derselbe. Hofkammer. Königszeit 1493—1500.	6
155.	Derselbe 1505. Hofkammer.	5
156.	Derselbe 1508.	10
157.	Derselbe 1516.	10
158.	Maximilian I. und sein Enkel Karl 1508.	7
159—60.	Dieselben 1513 mit Rücksiegel.	8+6
161.	Dieselben. Burgundischer Hofrat.	9
162.	Karl V. (1519—56). Curia Brabantiæ.	9
163.	Derselbe. Engster geheimer Rat.	9

		Prix ℳ
128.	Le même (sceau de la cour aulique).	7
129.	Sigismond, 1410—37 (sceau royal secret).	5
130.	Le même (sceau de Hongrie).	9
131.	Le même (sceau de la cour aulique).	7
132.	Le même, 1413.	9
133,	Le même, 1414 (sceau royal).	8
134.	Le même, 1417.	7
135.	Le même, 1433 (avec contre-sceau).	10+5
136.	Le même, 1435 (sceau impérial).	10
137.	Le même (bulle d'or impériale).	12
138.	Le même (sceau impérial secret).	6
139.	Le même (cour aulique).	8
140.	Albert II, 1438-39 (sceau secret royal).	6
141.	Frédéric IV (III), 1440—93 (cour aulique).	8
142.	Le même (sceau secret de la chancellerie).	6
143—144.	Le même, 1442 (avec contre-sceau).	à 10
145.	Le même, 1443 (grand sceau royal).	7
146.	Le même, 1458.	6
147—148.	Le même, 1467 (avec contre-sceau de gemme).	7+3
149.	Le même, 1472, Imperator.	7
150—151.	Le même, 1473 (sceau impérial et sceau de monnaie).	20
152.	Le même, 1480.	7
153.	Maximilien Ier, 1493-1519 (sceau royal 1486—1518).	6
154.	Le même (Chambre aulique, 1493—1500).	6
155.	Le même, 1505 (Chambre aulique).	5
156.	Le même, 1508.	10
157.	Le même, 1516.	10
158.	Maximilien Ier et son petit-fils Charles, 1508.	7
159—160.	Les mêmes, 1513 (avec contre-sceau).	8+6
161.	Les mêmes (Conseil aulique de Bourgogne).	9
162.	Charles-Quint, 1519—56 (Curia Brabantiæ).	9
163.	Le même (Conseil privé).	9

		Preis ℳ
164.	Derselbe. Römischer König.	7
165–166.	Derselbe 1515 mit Rücksiegel.	8+7
167.	Derselbe Kaisersekret 1520.	6
168.	Derselbe 1521.	9
169.	Derselbe 1523. Kaisersekret, Reichsregiment.	6
170–71.	Derselbe 1525 mit Rücksiegel.	9+7
172.	Derselbe. Reichsregiment.	10
173.	Derselbe. Kaisergoldbulle mit Rückseite.	16
174.	Derselbe 1534.	9
175.	Derselbe 1536.	7
176.	Derselbe 1540.	9
177.	Derselbe 1550. Größeres Kaisersiegel 1522–55.	15
178.	Derselbe 1553.	9
179.	Ferdinand I. (1531–64) Niederösterreich.	8
180–81.	Derselbe. Großes römisches Königssiegel. 1531–58.	9
182–83.	Derselbe. Doppelsiegel für Ungarn, Kaiserzeit.	20
184.	Derselbe. Mittleres Kaisersiegel, Reichshofkanzlei 1561–64.	7
185.	Derselbe. Großes Kaisersiegel, Reichshofkanzlei 1559–62.	9
186.	Maximilian II. (1562–76). König von Böhmen 1554–62.	8
187.	Derselbe. Königssiegel, Reichshofkanzlei.	10
188–89.	Derselbe. Doppelsiegel für Ungarn, Kaiserzeit.	10
190.	Derselbe. Kleines Kaisersiegel, Oesterr. Hofkanzlei.	7
191.	Derselbe. Nicht bei Posse.	9
192.	Rudolf II. (1575–1612). Königssiegel.	8
193.	Derselbe 1577. Papiersiegel, Sekret.	7
194.	Derselbe 1577. Mittleres Kaisersiegel, Reichshofkanzlei.	8
195.	Derselbe 1598. Kaisersekret, Reichshofkanzlei.	8

		Prix ℳ
164.	Le même (roi romain).	7
165—166.	Le même, 1515 (avec contre-sceau).	8+7
167.	Le même, 1520 (sceau impérial secret).	6
168.	Le même, 1521.	9
169.	Le même, 1523 (sceau impérial secret).	6
170—171.	Le même, 1525 (avec contre-sceau).	9+7
172.	Le même (Administration impériale).	10
173.	Le même (bulle d'or impériale) avec contresceau.	16
174.	Le même, 1534.	9
175.	Le même, 1536.	7
176.	Le même, 1540.	9
177.	Le même, 1550 (grand sceau impérial).	15
178.	Le même, 1553.	9
179.	Ferdinand Ier, 1531—64. Basse-Autriche, 1531—61.	8
180—181.	Le même, 1531—58 (grand sceau royal).	9
182—183.	Le même (double sceau pour la Hongrie, empire).	20
184.	Le même, 1561—64 (sceau impérial, — moyen —. Chancellerie impériale).	7
185.	Le même, 1559-62 (grand sceau impérial. Chancellerie impériale).	9
186.	Maximilien II, 1562—76. Roi de Bohême, 1554-62.	8
187.	Le même (sceau royal. Chancellerie impériale).	10
188—189.	Le même (double sceau de Hongrie. Empire).	10
190.	Le même (petit sceau impérial. Chancellerie autrichienne).	7
191.	Le même.	9
192.	Rodolphe II, 1575-1612 (sceau royal).	8
193.	Le même, 1577 (sceau secret, sur papier).	7
194.	Le même, 1577 (sceau impérial, — moyen —. Chancellerie impériale).	8
195.	Le même, 1598 (sceau impérial secret. Chancellerie impériale).	8

		Preis ℳ
196.	Derselbe 1609.	8
197.	Mathias 1612—19. Nicht bei Posse.	8
198.	Derselbe. Großes Siegel für Böhmen, Kaiserzeit.	8
199.	Derselbe 1613. Mittleres Kaisersiegel, Reichshofkanzlei.	12
200.	Derselbe. Groß. Kaisersiegel, Reichshofkanzlei	9
201.	Derselbe. Kaisergoldbulle.	8
202.	Ferdinand II. (1619—37). Größeres Kaisersiegel, Niederösterr. Regiment.	8
203.	Derselbe. Kaisersekret, Reichshofkanzlei.	6
204.	Ferdinand III. (1636—57). Großes Siegel für Böhmen, Kaiserzeit.	8
205.	Derselbe. Kaisersekret, Reichshofkanzlei.	6
206.	Derselbe. Großes Kaisersiegel, Reichshofkanzlei.	9
207.	Derselbe. 1648.	15
208 09.	Derselbe 1654. Goldbulle mit Rückseite.	je 8
210.	Leopold I. (1658—1705). Kaisersekret, Reichshofkanzlei.	6
211.	Derselbe. Mittleres Kaisersiegel, Reichshofkanzlei.	9
212.	Derselbe. Mittleres Kaisersiegel, Oester. Hofkanzlei.	9
213.	Derselbe. Großes Kaisersiegel, Reichshofkanzlei.	9
214.	Karl VI. (1711—40). Großes Siegel für Böhmen.	9
215.	Derselbe 1712.	10
216.	Derselbe 1728.	9
217.	Derselbe. Goldbulle, Vorderseite.	8
218.	Karl VI. 1742—45.	10
219.	Maria Theresia, 1745—80.	9

		Prix ℳ
196.	Le même, 1609.	8
197.	Mathias, 1612—19.	8
198.	Le même (grand sceau de Bohême. Empire).	8
199.	Le même, 1613 (sceau impérial, — moyen —. Chancellerie impériale).	12
200.	Le même (grand sceau impérial. Chancellerie impériale).	9
201.	Le même (bulle d'or impériale).	8
202.	Ferdinand II, 1619–37 (grand sceau impérial. Basse-Autriche).	8
203.	Le même (sceau impérial secret. Chancellerie impériale).	6
204.	Ferdinand III, 1636—57 (grand sceau de Bohême. Empire).	8
205.	Le même (sceau impérial secret. Chancellerie impériale).	6
206.	Le même (grand sceau. Chancellerie impériale).	9
207.	Le même, 1648.	15
208—209.	Le même, 1654. Bulle d'or avec contre-sceau.	à 8
210.	Leopold Ier, 1658–1705 (sceau impérial secret. Chancellerie impériale).	6
211.	Le même (sceau impérial, — moyen —. Chancellerie).	9
212.	Le même (sceau impérial, — moyen –. Chancellerie autrichienne).	9
213.	Le même (grand sceau impérial. Chancellerie impériale).	9
214.	Charles VI, 1711–40 (sceau de Bohême, grand sceaux).	9
215.	Le même, 1712.	10
216.	Le même, 1728.	9
217.	Le même (Bulle d'or).	8
218.	Charles VI, 1742–45.	10
219.	Marie-Thérèse, 1745–80.	9

		Preis ℳ
220—21.	Dieselbe 1769 mit Rücksiegel.	12+7
221a.	Franz I. 1745—65.	10
222.	Derselbe 1746.	10
223.	Derselbe 1762.	10
224—29.	Joseph II. 1765—90. 6 verschied. Siegel.	9+8 +2 +5 +10 +9
230—32.	Leopold II. 1790—92.	10+ 9+7
233.	Franz II. 1792—1806.	10
234.	Ferdinand I. Kaiser v. Oesterreich 1835—48	10

II. Lothringen.

235.	Marie von Blois, Herzogin von Lothringen, 1348.	8
236.	Renatus I. von Anjou, Herzog von Lothringen, 1432.	10
236a.	Derselbe (Rücksiegel), 1432.	3
236b.	Derselbe, 1434.	6
237.	Renatus II. von Anjou, Herzog von Lothringen 1493.	6
238.	Derselbe, 1505.	6
239.	Lothringisches Tabellionssiegel 1488.	8
240.	Dasselbe 1549.	6

III. Bischöfe.

241.	Carl von Lothringen, Bischof von Metz und Straßburg 1600.	7
242.	Derselbe. Sekretsiegel 1601.	5
243.	Albrecht von Bayern, Bischof von Straßburg 1481.	6
244.	Derselbe 1502.	5
245.	Johann von Manderscheid, Bischof von Straßburg 1591.	6
246.	Leopold I. von Oesterreich, Bischof von Straßburg 1617.	6

		Prix ℳ
220—221.	La même, 1769 (avec contre-sceau).	12+7
221 a.	François Ier, 1745—65.	10
222.	Le même, 1746.	10
223.	Le même, 1762.	10
224—229.	Joseph II, 1765-90. (Sceaux différents)	9+8 +2 +5 +10 +9
230—232.	Léopold II, 1790—92.	10+9 +7
233.	François II, 1792—1806.	10
234.	Ferdinand Ier, empereur d'Autriche, 1835—48.	10

II. Lorraine.

235.	Marie de Blois, duchesse de Lorraine, 1348.	8
236.	René I d'Anjou, duc de Lorraine, 1432.	10
236a.	Le même (contresceau), 1432.	3
236b.	Le même, 1334.	6
237.	René II d'Anjou, duc de Lorraine, 1483.	6
238.	Le même, 1505.	6
239.	Sceau de tabellionage lorrain, 1488.	8
240.	Le même, 1549.	6

III. Evêques.

241.	Charles de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, 1600.	7
242.	Le même, 1601 (sceau secret).	5
243.	Albert de Bavière, évêque de Strasbourg, 1481.	5
244.	Le même, 1502.	5
245.	Jean de Manderscheid, évêque de Strasbourg, 1591.	6
246.	Léopold Ier d'Autriche, évêque de Strasbourg, 1617.	6

		Preis M
247.	Kanzlei des Bischofs von Straßburg 1627.	5
248.	Leopold II. von Oesterreich, Bischof von Straßburg 1636.	5
249.	Ludwig Fürst Rohan, Bischof von Straßburg 1780.	5

IV. Stifte, Klöster.

250.	Hochstift Straßburg 1481.	6
251.	Dasselbe in Straßburg 1591.	6
252.	Kollegiatstift in Zabern 1502.	6
253.	Franziskanerkloster in Zabern 1601.	6

V. Fürsten zu Salm.

254.	Heinrich, Graf von Salm, 12e Jahrh.	8
255.	Derselbe, 12e Jahrh.	8
256.	Friedrich von Salm, 1253.	7
257.	Clemence, Gräfin von Salm, 1270.	6
258.	Dieselbe (Rücksiegel), 1270.	3
259.	Johann, Graf von Salm, 1291.	7
260.	Derselbe (Rücksiegel), 1291.	2
261.	Heinrich, Graf von Salm, 1301.	8
262.	Derselbe, (Rücksiegel), 1301.	3
263.	Johann, Graf von Salm, 1302.	6
264.	Nicolaus von Salm, 1337.	6
265.	Derselbe (Rücksiegel) 1337.	3
266.	Simon, Graf von Salm, 1343.	5
267.	Johann der Jüngere, Graf von Salm, 1355.	5
268.	Derselbe, 1360.	5
269.	Derselbe, 1364.	5
270.	Derselbe, 1364.	8
271.	Derselbe, 1365.	5
272.	Derselbe, 1366.	5
273.	Margarethe von Blamont, Gräfin von Salm, 1369.	5
274.	Heinrich, Graf von Salm, 1383.	5
275.	Johann, Graf von Salm, 1396.	5

		Prix ℳ
247.	Chancellerie de l'évêque de Strasbourg, 1627.	5
248.	Leopold II d'Autriche, évêque de Strasbourg, 1636.	5
249.	Louis, prince de Rohan, évêque de Strasbourg, 1780.	5

IV. Etablissements religieux.

250.	Chapitre de la cathédrale de Strasbourg, 1481.	6
251.	Le même, 1591.	6
252.	Collégiale de Saverne, 1502.	6
253.	Couvent des franciscains de Saverne, 1601.	6

V. Princes de Salm.

254.	Henri, comte de Salm, 12e siècle.	8
255.	Le même, 12e siècle.	8
256.	Ferry de Salm, 1252.	7
257.	Clémence, comtesse de Salm, 1270.	6
258.	La même (contresceau), 1270.	3
259.	Jean, compte de Salm, 1291.	7
260.	Le même (contresceau), 1291.	2
261.	Henri, comte de Salm, 1301.	8
262.	Le même (contresceau), 1301.	3
263.	Jean, comte de Salm, 1302.	6
264.	Nicolas de Salm, 1337.	6
265.	Le même (contresceau), 1337.	3
266.	Simon, comte de Salm, 1343.	5
267.	Jean, le Jeune, comte de Salm, 1355.	5
268.	Le même, 1360.	5
269.	Le même, 1364.	5
270.	Le même, 1364.	8
271.	Le même, 1365.	5
272.	Le même, 1366.	5
273.	Marguerite de Blamont, comtesse de Salm, 1369.	5
274.	Henri, comte de Salm, 1383.	5
275.	Jean, comte de Salm, 1396.	5

		Preis ℳ
276.	Derselbe, 1402.	5
277.	Derselbe, 1405.	5
278.	Derselbe, 1406.	5
279.	Johann, Graf von Salm, 1419.	5
280.	Margarethe, Gemahlin von Johann von Salm, 1454.	5
281.	Wolff, Graf von Salm, 1538.	5
282.	Johann von Salm, 1594.	5
283.	Hermann Adolf, Graf von Salm, 1685.	3

VI. Adel.

284.	Eberhard von Greifenstein 1343.	5
285.	Anna Freiin von Stein 1707.	5
286.	Wilhelm von Warsberg, 1499	5
287.	Philipp „ „ 1551	5
288.	Johann „ „ 1607	6
289.	Franz Ludw. „ „ 1607	6
290.	Samson „ „ 1628	5

VII. Städte.

291.	Stadt Bamberg 1568.	8
292.	„ Gehnkirchen 1591.	6
293.	Stadt Murhardt 1544.	6
294.	„ Neuweiler 1488.	6
295.	„ Nördlingen 1668.	6
296.	„ Nürnberg 1555.	8+2
297.	Saarbrücken-St. Johann 1662.	6
298.	Brotbäckerzunft von Straßburg 1652.	6
299.	Stadt Uffenheim 1580.	6
300.	„ Zabern (Tor) 1502.	7
301.	„ „ (Einhorn) 1502.	6
302.	„ „ (Wappen) 1601.	6

		Prix ℳ
276.	Le même, 1402.	5
277.	Le même, 1405.	5
278.	Le même, 1406.	5
279.	Jean, comte de Salm, 1419.	5
280.	Marguerite, femme de Jean de Salm, 1454	5
281.	Wolff, comte de Salm, 1538.	5
282.	Jean de Salm, 1594.	5
283.	Hermann Adolphe, comte de Salm, 1685.	3

VI. Noblesse.

284.	Eberhard de Greifenstein, 1343.				5
285.	Anne, baronne de Stain, 1707.				5
286.	Guillaume	de	Warsberg,	1499	5
287.	Philippe	„	„	1551	5
288.	Jean	„	„	1607	6
289.	FrançoisLouis	„	„	1607	6
290.	Samson	„	„	1628	5

VII. Villes.

291.	Ville de Bamberg, 1568.	8
292.	Ville de Gehnkirchen, 1591.	6
293.	Ville de Murhardt, 1544.	6
294.	Ville de Neuweiler, 1488.	6
295.	Ville de Nördlingen, 1668	6
296.	Ville de Nürnberg, 1555 avec contresceau.	8+2
297.	Ville de Saarbrück—St-Jean, 1662.	6
298.	Corporation des boulangers de Stras bourg, 1652.	6
299.	Ville de Uffenheim, 1580.	6
300.	Ville de Saverne (porte), 1502.	7
301.	Ville de Saverne (licorne), 1502.	6
302.	Ville de Saverne (armoiries), 1601.	6

		Preis M
276.	Derselbe, 1402.	5
277.	Derselbe, 1405.	5
278.	Derselbe, 1406.	5
279.	Johann, Graf von Salm, 1419.	5
280.	Margarethe, Gemahlin von Johann von Salm, 1454.	5
281.	Wolff, Graf von Salm, 1538.	5
282.	Johann von Salm, 1594.	5
283.	Hermann Adolf, Graf von Salm, 1685.	3

VI. Adel.

284.	Eberhard von Greifenstein 1343.	5
285.	Anna Freiin von Stein 1707.	5
286.	Wilhelm von Warsberg, 1499	5
287.	Philipp „ „ 1551	5
288.	Johann „ „ 1607	6
289.	Franz Ludw. „ „ 1607	6
290.	Samson „ „ 1628	5

VII. Städte.

291.	Stadt Bamberg 1568.	8
292.	„ Gehnkirchen 1591.	6
293.	Stadt Murhardt 1544.	6
294.	„ Neuweiler 1488.	6
295.	„ Nördlingen 1668.	6
296.	„ Nürnberg 1555.	8+2
297.	Saarbrücken-St. Johann 1662.	6
298.	Brotbäckerzunft von Straßburg 1652.	6
299.	Stadt Uffenheim 1580.	6
300.	„ Zabern (Tor) 1502.	7
301.	„ „ (Einhorn) 1502.	6
302.	„ „ (Wappen) 1601.	6

		Prix ℳ
276.	Le même, 1402.	5
277.	Le même, 1405.	5
278.	Le même, 1406.	5
279.	Jean, comte de Salm, 1419.	5
280.	Marguerite, femme de Jean de Salm, 1454	5
281.	Wolff, comte de Salm, 1538.	5
282.	Jean de Salm, 1594.	5
283.	Hermann Adolphe, comte de Salm, 1685.	3

VI. Noblesse.

284.	Eberhard de Greifenstein, 1343.	5
285.	Anne, baronne de Stain, 1707.	5
286.	Guillaume de Warsberg, 1499	5
287.	Philippe „ „ 1551	5
288.	Jean „ „ 1607	6
289.	FrançoisLouis „ „ 1607	6
290.	Samson „ „ 1628	5

VII. Villes.

291.	Ville de Bamberg, 1568.	8
292.	Ville de Gehnkirchen, 1591.	6
293.	Ville de Murhardt, 1544.	6
294	Ville de Neuweiler, 1488.	6
295.	Ville de Nördlingen, 1668	6
296.	Ville de Nürnberg, 1555 avec contresceau.	8+2
297.	Ville de Saarbrück—St-Jean, 1662.	6
298.	Corporation des boulangers de Strasbourg, 1652.	6
299.	Ville de Uffenheim, 1580.	6
300.	Ville de Saverne (porte), 1502.	7
301.	Ville de Saverne (licorne), 1502.	6
302.	Ville de Saverne (armoiries), 1601.	6



bliothèques de l'Alsace
a Lorraine

EMENTALES DE LA MOSELLE

x archives communales et hospitalières épartement).

onds tant anciens que modernes, c'est-à-
après le cadre français, a été maintenu
e l'archiviste Edouard Sauer, entré aux
resté en fonction sous le régime allemand
emands, qui lui ont succédé, ont suivi les
conservé les collections dans l'état où ils
s, qu'ils ont récupérés, dans les séries que
ment de 1843, resté à Metz toujours en
nents de l'intérieur de la France. Faut-il
ands avaient entre les mains, depuis 1875,
chiviste de la Haute-Alsace, *Das Archiv-*
avait pour but de familiariser le per-
français de classement et faisait ressortir
on maintien.

te p. 175-178 un tableau des archives an-
encore aujourd'hui offrir quelque utilité[1]), en attendant la publication de l'état général par fonds des archives des départements recouvrés, qui fera suite au grand ouvrage, imprimé en 1903 par les soins du Ministère de l'Instruction publique et consacré à la description des archives départementales de la France réduite d'alors.

Sous le bénéfice de ces observations préalables on passera en revue les différents fonds du dépôt de la Moselle, selon le modèle fourni pour

---

[1]) Pour être complet, nous ne devons pas omettre de signaler la notice publiée par M. A. Ruppel, assistant et plus tard directeur des archives de Lorraine, dans *Lothringen und seine Hauptstadt*, Metz 1913, in 8°, p. 464-473. Ce substantiel mémoire contient une bibliographie précise des travaux scientifiques accomplis aux archives et donne un aperçu de la formation et du contenu du dépôt avec un état très sommaire des séries, ainsi qu'une liste des archivistes. Le résumé de la consistance des archives conserve encore toute sa valeur.



recette de l'ancien duché de Lorraine, mais ne différaient pas des droits d'insinuation et de centième denier perçus dans les Trois-Evêchés. — La consultation de ces registres permet de retrouver dans les minutiers des notaires les textes des actes mentionnés par les receveurs.

Série D (Instruction publique).

Collège de Metz : 73 art., des XVIe-XVIIIe siècles.

Série E (Féodalité, communes, bourgeoisie et familles).

1° Titres féodaux : 208 art., depuis le XIIIe siècle. A signaler dans cette subdivision les fonds du comté de Hanau-Lichtenberg, 106 art., depuis le XIVe siècle ; de la seigneurie de Rodemack, 22 art., depuis le XVIe siècle.

2° Titres de famille : 428 art., depuis le XVe siècle. Ce sont surtout des papiers saisis au domicile d'émigrés, tels que Clinchant d'Aubigny, Coudenhove, Gentil, Gournay, Helmstat, Gomé de La Grange, Le Bourgeois-Ducherray, et autres.

3° Notaires et tabellions : 8511 art., depuis le XVIe siècle. En Alsace-Lorraine les minutes des études, devenues propriété de l'Etat en vertu de la loi de rachat des offices du 10 juin 1872, ont été versées aux archives départementales en exécution de la loi du 26 décembre 1873, jusqu'à la date de 1790[1]). On remarque dans cette subdivision les minutes des dix-neuf amandelleries[2]) de Metz, correspondant à autant de paroisses de cette ville, en 1048 art., du XVIe au XVIIIe siècle ; les minutes des notaires royaux de Metz qui subsistaient à la fin de l'ancien régime, 1992 art., des XVIIe et XVIIIe siècles.

4° Villes et communautés d'habitants : 617 art., depuis le XIIe siècle. De nombreux terriers de différentes provenances sont placés dans cette catégorie. Sous le nom de Metz figurent 12 art., depuis 1200 et parmi les pièces : des bans de tréfonds du XIIIe siècle, un compte du XIVe siècle.

5° Corporations d'arts et métiers : 1328 art., depuis le XIIIe siècle. Les corporations les mieux représentées sont celles des marchands (1600-1786), des merciers (1400-1789), des drapiers (XVe siècle - 1778).

6° Registres paroissiaux conservés sous l'ancien régime dans les greffes des bailliages : 17.714 art., des XVIIe et XVIIIe siècles. A signaler parmi ces registres versés par les tribunaux de Metz, Sarreguemines et Saverne les registres de quinze paroisses de Metz, des hôpitaux civils et militaires, des protestants depuis 1789, des juifs depuis 1777, au nombre de 150 registres.

E supplément (communes et municipalités).

Une centaine de fonds de communes ont été mis en dépôt aux archives de la Moselle. Les plus importants sont ceux de Forbach, 25 art. : de Marsal, 42 art. ; de Rombas, 35 art. ; de Saint-Avold, 134 art. ; de Sarrebourg, 25 art. ; de Sierck, 55 art. Ces fonds ne remontent guère au delà du XVIe siècle.

---

[1]) Les minutes rédigées de 1790 à l'an VIII viennent d'être retirées des greffes des tribunaux cantonaux en 1924-1925, pour être déposées aux archives départementales (Série L), suivant les prescriptions d'une circulaire ministérielle.

[2]) Les notaires municipaux de Metz étaient appelés amans (amanuenses) : ils ont été institués au début du XIIIe siècle.

Série F (Fonds divers se rattachant aux archives civiles).

Collection Abel : 15 art., des XVIIIe-XIXe siècles, intéressant surtout l'histoire de la région de Thionville, entrée aux archives par don en 1885.

Chartrier de Clervaux (grand duché de Luxembourg) : 361 art., des XIIIe-XVIIIe siècles. Acquis en 1892, ce fonds contient environ 5.000 pièces intéressant l'histoire de Metz et du nord du département de la Moselle. Elles proviennent de familles messines et luxembourgeoises, qui ont possédé la seigneurie de Clervaux. — Des inventaires partiels ont été dressés de cette collection.

Fonds du comté de Créhange, cité pour mémoire, les Allemands se refusant encore à le restituer, malgré les nombreuses réclamations. Cette collection comprenait 700 art. des XIIe-XVIIIe siècles et avait été transportée à Leipzig à la fin d'octobre 1918 avec la plus grande partie des archives anciennes du dépôt départemental de la. Moselle, qui ont été retournées à Metz en 1920. Le fonds de Créhange appartient en principe au prince allemand de Wied, qui l'avait retiré de ses archives de Runkel-am-Rhein et l'avait mis en dépôt à Metz en 1906-1911. Le second exemplaire de l'inventaire de ce fonds, rédigé aux archives, n'a pas été rendu.

Collection Finot : 48 art., depuis le XIIIe siècle. Documents de toute origine.

Titres de la famille de Résimont : 6 art., des XVe-XIXe siècles.

Collections Richard et Sauer : 18 art., du XIXe siècle. Notes sur l'histoire de localités de la Moselle.

Chartrier de Varsberg, 420 art., des XVIe - XVIIIe siècles, acquis en 1888.

Titres du marquisat de Faulquemont : 4 art., depuis le XVe siècle, acquis en 1869.

Archives ecclésiastiques.

Série G (Clergé séculier).

1° Evêché de Metz : 433 art., depuis le XIIe siècle. Fonds très amoindri avant son entrée aux archives, ainsi que le démontre l'inventaire de 1767.

2° Chapitres de la cathédrale de Metz [1]), de Longuyon, de Mars-la-Tour, de Saint-Pierre, de Sainte-Reinette, de Saint-Sauveur, de Saint-Thiébaut de Metz : 1.023 art., remontant au XIIe siècle.

3° Séminaires Sainte-Anne, Saint-Simon : 248 art., depuis le XIIIe siècle (le séminaire Saint-Simon a reçu en dotation les biens du chapitre de Hombourg fondé au XIIIe siècle).

4° Maisons de la propagation de la foi : 68 art., des XVIIe-XVIIIe siècles, fondées en vue de la conversion des protestants à la foi catholique.

5° Eglises paroissiales et leurs fabriques, chapelles, associations pieuses : 612 art., depuis le XIIe siécle.

---

[1]) Les registres des délibérations du Chapitre antérieures à la Révolution sont conservés dans une sacristie de la Cathédrale de Metz : on peut les consulter, sur demande adressée au doyen du Chapitre, dans la salle publique des archives départementales, où l'on trouvera un inventaire de ces registres.

6° Confrérie des prêtres de Metz : 28 art., depuis le XIVe siècle.

Les très nombreuses pièces ressortissant à la série G, qui avaient été achetées dans les ventes de la collection Philipps de Cheltenham (Angleterre) de 1890 à 1908 et qui avaient été placées à la suite de leurs fonds respectifs, ont été en 1922 réintégrées dans les dossiers d'où elles provenaient suivant l'indication de leurs cotes. Le même traitement a été appliqué aux pièces détournées par Dufresne vers le milieu du XIXe siècle et réintégrées au dépôt de la Moselle en 1920, par cession gracieuse de l'Etat et des archives de Meurthe-et-Moselle.

Série H. (Clergé régulier).

1° Abbayes et prieurés d'hommes (Saint-Arnould à Metz, Saint-Avold, Bouzonville, Saint-Clément à Metz, Freistroff, Gorze, Justemont, Saint-Martin de la Glandière ou Longeville-les-Saint-Avold, Saint-Martin-devant-Metz, Saint-Pierremont, Sturzelbronn, Saint-Symphorien à Metz, Villers-Bettnach, Saint-Vincent à Metz) : 2.611 art., depuis le VIIIe siècle. Les fonds les plus importants sont ceux des abbayes de Metz, et de l'abbaye de Gorze.

2° Couvents divers d'hommes : dans cette catégorie on peut citer les fonds des grands Carmes, des Célestins et des chanoines réguliers de Metz (ces derniers tenant le collège royal militaire de Saint-Louis), des Chartreux de Rettel : 1.283 art., depuis le XIe siècle.

3° Abbayes de femmes (Saint-Pierre-aux-Nonnains, Sainte-Marie, Saint-Louis, Sainte-Glossinde à Metz) : 271 art., depuis le IXe siècle. Les fonds les plus importants sont ceux des abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Glossinde.

4° Couvents divers de femmes, parmi lesquels à citer les Clarisses, les Dominicaines, les Visitandines de Metz : 358 art., depuis le XIVe siècle.

5° Ordre de Malte : 70 art., depuis le XIIIe siècle.

6° Hôpitaux : 14 art., depuis le XIIe siècle.

Plusieurs milliers de pièces, acquises aux ventes Philipps et rangées sommairement dans la série H, ont été en 1922 réintégrées dans leurs anciens dossiers de provenance. Il en fut de même pour les titres de la collection Dufresne formée jadis au dépens de la série H vers 1848 et récupérée en 1920.

H supplément (Hospices et maladreries).

Archives anciennes des hôpitaux de Marsal et de Sierck : 34 art., à classer.

II. *Documents postérieurs à la Révolution.*

1° *Papiers de l'époque révolutionnaire.*

Série L (administration de 1789 à l'an VIII).

Les documents relatifs aux administrations de département, de district et de canton de la Moselle sont peu nombreux ; ils ont été fort réduits par l'incendie de 1803 et ses conséquences, les papiers sauvés ayant dû être déplacés et par suite laissés à l'abandon pour la plus grande partie. On a néanmoins conservé les suites à peu près complètes des procès-verbaux des délibérations du conseil et du directoire de département, ainsi que les registres similaires des neuf districts. A la collection primitive sont venus

s'ajouter les versements des registres judiciaires du tribunal de Metz pour l'époque révolutionnaire et des minutes notariales de 1791 à 1800 conservées à Metz au palais de justice. Par application de la loi de 1873 la récupération des mêmes minutes déposées dans les tribunaux cantonaux de la Moselle est en cours.

Série Q (Domaines).

Deux administrations ont concouru à fournir les documents de cette série : 1° les bureaux de la préfecture succédant à ceux de l'époque révolutionnaire établis, soit à Metz, soit dans les chefs-lieux de district ; 2° la direction des domaines et de l'enregistrement chargée de percevoir les revenus et les prix de vente des domaines échus à la nation par confiscation ou mise sous séquestre en 1790 et années suivantes. Les papiers de l'administration des domaines versés à la fin du XIXe siècle complètent et remplacent ceux qui étaient dévolus aux archives dès l'origine. Il est à remarquer que la série Q, n'est pas limitée comme la série L, dans le temps, à l'an 1800 : elle comprend des documents de l'époque révolutionnaire et les documents contemporains qui leur font suite : c'est une série toujours ouverte. On y trouve par exemple les registres versés périodiquement par l'administration des domaines, tels que les registres des actes civils publics et sous seing privé jusqu'en 1850. Quant aux registres des successions et des actes judiciaires, versés dans les archives départementales de l'intérieur jusqu'en 1808, ils n'ont pas encore été récupérés par le dépôt de la Moselle.

2° Papiers de la période contemporaine, depuis l'an VIII.

Séries M à Z. Dans ces séries, les papiers qui se trouvaient aux archives en 1870 ont été classés et il en a été dressé par les soins de l'archiviste Sauer des inventaires à peu près suffisants. Mais les papiers restés dans les bureaux des administrations, parce qu'ils étaient nécessaires à l'expédition des affaires courantes et qui n'ont été versés aux archives que bien après l'annexion, ont été seulement mis dans les travées à la suite des articles déjà rangés par Sauer, sans avoir été l'objet d'un examen de reconnaissance définitif.

Quant aux documents allemands établis en Lorraine de 1871 à 1918, ils ont été traités d'après des conceptions absolument dissemblables des idées françaises. Ils ont été versés aux archives, amalgamés sous la forme de recueils cousus, et inventoriés dans des répertoires de registratures, dont le cadre de classement était sorti du cerveau d'un président quelconque de Lorraine. Pour ces archives du temps de l'annexion, il existe donc un cadre de classement avec des lettres et des numéros spéciaux se référant au fonds moderne, dit de la présidence de Lorraine (1871-1918).

III. *Travaux d'inventaire et de répertoire exécutés aux archives et indication des recherches que leur emploi permet d'y pratiquer. Inventaires et répertoires.*

1° *Les inventaires sommaires imprimés.* La besogne, qui incombait à Spach aux archives du Bas-Rhin de 1840 à 1865, a été accomplie dans

la Moselle par Edouard Sauer de 1838 à 1888. Pendant cinquante ans ce laborieux archiviste a dégrossi, trié, classé, inventorié les documents qui lui avaient été confiés et, s'il n'a pu empêcher les déprédations d'un Dufresne dans son dépôt, il a tenu à insérer dans son inventaire manuscrit de la Série H, rédigé dès 1870, et imprimé seulement en 1895, cette remarque vengeresse « l'original de cet acte a été volé en 1848 »[1]. En 1879, Sauer fit paraître l'inventaire sommaire de la série G (clergé séculier) qu'il avait rédigé et livré à l'impression avant 1870 et, lors de sa mise à la retraite en 1888, il laissait en feuilles imprimées aussi avant 1870 la presque totalité d'un second volume consacré aux séries A, B, C, D et E (archives civiles anciennes). Son successeur publia ce second volume en 1890, après avoir ajouté à l'œuvre de Sauer la table et une trentaine de pages, qui complètent les analyses de deux séries. Comme il était juste, le nom de Sauer a été maintenu dans le titre de l'inventaire sommaire, puisque le mérite de la rédaction lui revenait à peu près entièrement. Il n'en fut pas tout à fait de même pour le troisième volume du catalogue analytique des archives de la Moselle, série H (clergé régulier). Sauer n'a plus rédigé que les trois quarts de cet ouvrage, ainsi que l'annonce son successeur dans une note préliminaire. Aussi de nombreux remaniements du texte de Sauer, en vue d'augmenter la précision des analyses, et un important complément, publiés sous la direction de M. Wolfram, autorisaient ce dernier à faire paraître en 1895 le troisième volume de l'inventaire sommaire sans nom d'auteur. A ces trois ouvrages il faut ajouter, pour ne rien omettre, une publication de l'ancien archiviste Sauer qui parut en 1894 : l'inventaire des aveux et dénombrements déposés aux archives départementales à Metz.

2° *Les catalogues sur fiches.* Les travaux imprimés d'inventaires s'appliquant à des collections entières de documents, tels qu'ils étaient alors poursuivis dans tous les départements de France, à l'instigation et sous le contrôle de l'autorité ministérielle, furent en quelque sorte à Metz un legs du régime français. Désormais à partir de 1895, et en dehors de l'œuvre de M. Hauviller, dont il sera question plus loin, le service des archives ne se préoccupa plus de fournir au public les moyens de se renseigner rapidement sur la consistance et la valeur historique des collections. Les travailleurs ne pouvaient les consulter que par fragments, sur place, et en usant de la bienveillance du personnel, qui à Metz toutefois ne fut jamais mesurée aux travailleurs sérieux. Cependant le directeur des archives, un savant distingué, résolut de rechercher dans son dépôt toutes les pièces anciennes antérieures à 1400 et d'en dresser des catalogues sur fiches. A cette tâche furent employés des assistants, jeunes gens frais émoulus des universités allemandes et formés aux bonnes méthodes

---

[1]) H. 1736. La charte dérobée provenait du fonds de Villers-Bettnach ; elle est munie de deux sceaux bien conservés du comte de Deux-Ponts et de sa femme. Datée de 1212, cette charte est le plus ancien document en langue française des archives de la Moselle. Elle y a été réintégrée en 1920, avec la presque totalité de la collection Dufresne formée jadis au détriment des mêmes archives.

scientifiques, qui se destinaient aux carrières d'érudition et étaient envoyés à Metz, afin d'y faire une sorte d'apprentissage durant parfois plusieurs années. Ces assistants ont analysé sous le contrôle du directeur des archives toutes les pièces anciennes qui leur passaient sous les yeux, au fur et à mesure d'une révision générale des séries G et H, examinées dossier par dossier, et ils ont arrêté leur enquête à la fin du XIVe siècle. La plupart de ces analyses, celles de M. Müsebeck surtout, sont dressées avec conscience et sagacité. L'initiative de M. Wolfram a ainsi procuré aux séries G et H et pour chacune d'elles deux catalogues sur fiches des pièces originales sommairement analysées. Dans l'un de ces catalogues on a disposé le premier jeu de fiches dans l'ordre de succession des fonds, c'est-à-dire dans l'ordre systématique suivi pour la série, ou, pour parler comme les bibliothécaires, suivant la disposition topographique des dossiers, tandis que dans l'autre catalogue se trouve le second jeu de fiches portant copies des analyses, classées chronologiquement. Il semble que de tels travaux de catalogue ont eu pour but de favoriser l'élaboration de ces regestes ou recueils d'actes, qui ont foisonné au delà du Rhin, justifiant souvent la réputation d'érudits éminents, placés à la tête de petits groupes de travailleurs dans des universités et disposant des moyens d'action qu'ont eu nos Bénédictins, à savoir du temps, de la méthode, de l'entr'aide et de l'argent. Mais ces catalogues d'actes ne réuniront jamais que des matériaux utiles à la construction des véritables œuvres historiques : ils sont nécessaires à leur échafaudage et en assureront la solidité, sans produire pour ainsi dire de résultat historique par eux-mêmes.

De fait, et pour donner quelques exemples, les mémoires scientifiques de M. Wolfram, qui fut directeur des archives de la Lorraine de 1888 à 1909 et plus tard directeur de la bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg, et de MM. Sauerland, Wichmann, Ruperti, Grimme et autres, publiés surtout dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde* depuis 1888, sont, soit donnés sous la forme de regestes critiques, soit suivis de regestes qui leur servent de preuves. Et les éléments de ces recueils d'actes se trouvent dans les catalogues sur fiches établis aux archives. On y a puisé aussi en vue de compléter les recueils d'actes des empereurs parus dans la section *Diplomata* des *Monumenta Germaniae historica*, recueils qui ont été refondus à la fin du XIXe siècle, et encore pour signaler les bulles inédites.

Lorsque les séries G et H des archives furent enrichies par l'adjonction des milliers de documents, acquis de 1890 à 1908 aux ventes de la collection anglaise Philipps de Cheltenham, on dressa pour chacune de ces séries un catalogue sur fiches des pièces originales contenues dans les apports et cette fois sans prendre pour limite l'année 1400, mais en s'arrêtant seulement au déclin de l'ancien régime. Afin de faciliter les recherches dans les deux séries ecclésiastiques anciennes, on a en 1922 fondu les catalogues sur fiches des documents de la collection Philipps avec les catalogues analogues qui existaient antérieurement, de façon à n'avoir dans chaque série que les deux fichiers systématique et chronologique et en observant qu'à partir de 1401, les fiches se réfèrent aux seuls

documents provenant des ventes Philipps. D'ailleurs cette refonte s'imposait, lorsqu'on eut réintégré ces documents dans leurs dossiers respectifs, à la place que leur assignaient soit leurs cotes, soit la mention des localités sous les noms desquelles ces actes, constituant des titres de propriété, avaient été rangés dans les archives des établissements ecclésiastiques. Jusqu'alors on s'était contenté d'intercaler en bloc la portion des achats Philipps revenant à chaque établissement ou à chaque fonds, à la suite de ce même fonds, de sorte que la succession matérielle des groupes de documents était interrompue par ces additions, en quelque manière accrochées au numéro final de chaque groupe, afin de ne pas rompre la continuité de l'ancien classement.

Enfin il faut ajouter que l'établissement de catalogues sur fiches a été jugé nécessaires à l'emploi d'autres collections de moindre importance, par exemple du fonds lorrain des arrêts de la Chambre impériale de Wetzlar, qui fait partie de la série B, des chartriers de Clervaux en grande partie, de Créhange et de Warsberg, classés dans la série F., des cartes, plans et estampes rangés dans une salle spéciale, des sceaux originaux et empreintes de sceaux de diverses provenances, disposés dans des armoires à compartiments.

3° *Les répertoires manuscrits.* Afin de se guider dans les recherches, le personnel sous le régime allemand disposait de quelques registres où était notée la consistance détaillée de certains fonds, par exemple un état sommaire dressé vers 1884 d'une manière très insuffisante des papiers des cours et juridictions (série B) ; une liste assez médiocre des études de notaires avec l'indication des dates extrêmes de leurs exercices (série E), établie lors des versements faits en application de la loi de 1873 ; enfin un état récapitulatif dû à M. Sauer des papiers modernes, classés vers 1870. Quand M. Hauviller prit la succession de M. Wolfram aux archives de la Moselle, en 1909, ses goût le portaient vers l'étude de périodes historiques moins reculées que celles qui avaient la préférence du directeur qu'il remplaçait. Il s'intéressa surtout aux papiers de l'époque révolutionnaire. C'est à cette nouvelle orientation du service que sont dus le reclassement et les inventaires manuscrits des séries L et Q, rédigés d'après les avis fort compétents d'un archiviste français, ami du nouveau directeur. Mais on n'avait pas assez révisé les séries modernes pour en extraire les documents compris entre 1790 et 1800 et on avait complètement négligé et laissé en tas le versement de l'administration des domaines, qui, aujourd'hui trié et classé, a triplé l'importance de la série Q. Néanmoins, malgré ses imperfections, le travail accompli de 1910 à la fin de 1913 dans les séries du régime révolutionnaire a frayé la voie à de meilleurs aménagements de cette partie des archives.

4° *Les répertoires numériques.* De ce qui précède, il est facile de conclure qu'il restait beaucoup de travail à dépenser pour mettre les archives de la Moselle au niveau des dépôts, avec lesquels il allait de pair avant l'annexion. Il était d'abord nécessaire de rétablir l'ordre matériel, troublé par l'introduction de bibliothèques entières et d'archives publiques de la France envahie ou de la Lorraine en péril, puis d'exécuter un recole-

ıent détaillé des archives anciennes renvoyées de Leipzig, en procédant l'estampillage des milliers d'articles des séries G et H, entrés depuis 1870. ette besogne manuelle accomplie, les classements devaient être repris ı les travaux d'inventaire exécutés au fur et à mesure du progrès des lassements. Vu le considérable retard que présentaient les trois volumes le l'inventaire sommaire antérieurs par leur établissement à l'annexion le 1871, on résolut de s'en tenir à la confection de répertoires numériques ıelon la circulaire ministérielle du 25 mars 1909.

Voici la liste de ces répertoires imprimés jusqu'en 1925 et des répertoires prêts pour l'impression ou en cours d'achèvement. La consultation de cette liste permettra d'apprécier l'effort accompli depuis 1920, pour améliorer l'état resté jusqu'alors assez confus des archives de la Moselle.

Séries anciennes. Publications : Série H (1923). L'inventaire sommaire de 1895 ne comprenait ni les fonds des ordres religieux de femmes répertoriés par M. Müsebeck pour la majeure partie d'après le classement de Sauer, ni les très nombreuses pièces provenant des collections Philipps et Dufresne. — Série C (1925). L'inventaire sommaire de 1890 est limité aux documents versés aux archives avant 1870, il ne pouvait comprendre les 3.000 registres du contrôle des actes et des insinuations entrés dans le dépôt bien postérieurement. — Manuscrit prêt pour l'impression : Série E (titres féodaux, communes, minutes de notaires, registres paroissiaux) divisée en six sections et répartie au total en 26.000 articles. — Rédactions en cours d'achèvement ou en préparation : Série G (clergé séculier). L'inventaire sommaire de 1879 n'avait pu tenir compte des réintégrations Philipps et Dufresne. — Série B (cours et juridictions). Le fonds considérable du parlement de Metz a été presque tout entier reclassé en se servant des excellents inventaires de 1771 et 1775 restés inemployés et peut-être même inconnus jusqu'ici : le répertoire a suivi la marche du classement.

Séries révolutionnaire et domaniale. Manuscrit prêt pour l'impression: Série Q (Domaines), comprenant 1400 articles dans sa section fermée, et 337 groupes d'articles dans sa section ouverte.

Séries modernes depuis 1800. Publications : série N, administration et comptabilité départementale (1920) ; — série K, lois, ordonnances, arrêtés (1921) ; — série M, personnel et administration générale (1921). — Fonds de la présidence de Lorraine, de 1870 à 1918 : section A, délibérations des assemblées représentatives, recueils administratifs, journaux ; section P, affaires traitées par le Cabinet du président.

Documentation à puiser aux archives.

On ne peut évidemment délimiter même avec des contours assez vagues les sujets d'études à poursuivre dans nos archives. Nous tenons seulement à indiquer très brièvement les groupes de matériaux historiques que certaines séries seraient susceptibles de fournir, en prenant ces séries dans l'ordre du cadre officiel de classement.

Série B. L'histoire du parlement de Michel, conseiller à la cour d'appel de Metz, publiée en 1845, est un ouvrage consciencieux, mais vieilli et composé sous la forme narrative qui était dans le goût du

temps. La totalité de ce livre ou quelques unes de ses parties pourraient être avantageusement refaites, en se servant des documents clairement coordonnés des archives. — Des recherches sur la juridiction consulaire de Metz, sur l'administration des eaux et forêts dans les Trois-Evêchés ou dans les duchés de Lorraine et de Bar, sur les appels à la Chambre impériale de justice de Spire, puis de Wetzlar, sur un bailliage, une prévôté ou une justice seigneuriale, trouverainent encore des éléments constitutifs dans la série B des archives.

Série C. Les papiers du bureau des finances de la généralité de Metz et de l'Alsace nous ont été conservés assez complets. Cette institution fiscale pourvue d'une juridiction est peu connue et mériterait une enquête approfondie qui serait, croyons nous, fort neuve et comblerait une lacune de l'histoire administrative et financière de l'ancien régime. — On n'a pas encore bien expliqué le fonctionnement du contrôle des actes des notaires au XVIIIe siècle qui fut longtemps affermé, et finalement mis en régie: l'examen des registres d'un bureau de ville permettrait de satisfaire à cette question.

Série E. Les minutes des notaires et les registres paroissiaux de l'ancien régime donnent à glaner quantité de renseignements concernant l'état social, les us et coutumes, les mœurs de nos ancêtres aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour reprendre les termes dont a usé notre collègue du Bas-Rhin, dans la notice sur son dépôt d'archives. — Certains titres de famille saisis chez les émigrés sont accompagnés de curieuses pièces de correspondance ou d'intérêt privé, qui n'offriraient pas moins d'utilité pour une meilleure connaissance du XVIIIe siècle.

Série F. Le chartrier de Clervaux a déjà fourni l'occasion d'une intéressante étude économique sur la région messine au XVIe siècle : il offrirait la matière de bien d'autres mémoires.

Séries G et H. Les biographies des évêques de Metz et de leurs suffragants n'ont été écrites d'une manière qu'on puisse qualifier de définitive, que pour un très petit nombre d'entre eux. Quant à l'histoire des grands établissements religieux d'hommes et de femmes, soit séculiers, soit réguliers, pris isolément, elle pourrait être renouvelée pour quelques uns, et composée d'une façon toute originale pour la plupart à la lumière des documents d'archives.

Série L. Malgré l'indigence des collections, il serait facile de reconstituer l'évolution d'un directoire de district, d'une administration de département, puisque les registres des délibérations ont été conservés.

Série Q. L'étude de la vente des biens nationaux dans un district, ou de la destinée des biens communaux en Moselle au XIXe siécle servirait d'intéressante contribution à l'histoire économique de la Révolution et de la Restauration dans l'est de la France.

Il serait trop long de donner une énumération même réduite à quelques spécimens des recherches d'histoire moderne et contemporaine qu'un enquêteur patient et avisé serait en état de poursuivre dans les séries ouvertes des archives.

IV. *Archives communales et hospitalières.*

Archives communales. On a vu plus haut à propos de la série E supplément, que le dépôt départemental de Metz renfermait une centaine de collections de papiers provenant des mairies de la Moselle. Ce sont en général des documents antérieurs à 1800, mais on a excepté des envois à Metz, soit les registres des délibérations des assemblées d'habitants et des conseils municipaux, soit les registres paroissiaux, qui ont été conservés dans les mairies. Pour la période antérieure à l'annexion de 1870, il existe aux archives départementales deux collections d'inventaires manuscrits des papiers des mairies classés dans la série N (administration départementale), l'une relative aux documents de l'ancien régime, l'autre concernant les papiers postérieurs à 1790 : les registres de baptêmes, mariages et sépultures, quelqu'en soit la date, se trouvent le plus souvent catalogués dans l'inventaire moderne.

De plus certains des fonds municipaux mis en dépôt à Metz y ont été classés et inventoriés avec grand soin, sous le régime allemand. Tel a été le cas pour les archives de Forbach, de Rombas, de Sarrebourg, de Sierck.

Enfin il faut signaler que la ville de Metz a publié en 1880 un médiocre inventaire sommaire de ses archives antérieures à 1790, qui sont aujourd'hui conservées à la bibliothèque municipale, tandis que les archives de l'époque révolutionnaire et de la période contemporaine aujourd'hui bien classées et munis de judicieux inventaires manuscrits sont restées à l'hôtel de ville. Ce morcellement est une entrave pour les recherches qui ne sont pas limitées à l'une des deux collections, de même que le mélange des cartulaires de la cité et de ses anciens inventaires d'archives aux manuscrits de la bibliothèque. Ajoutons encore que les troubles de la Révolution ont été le prétexte de nombreux détournements commis au préjudice des archives municipales de Metz. Des épaves de cette mise au pillage se rencontrent aujourd'hui dans les collections Prost et Buvignier-Clouet à la Bibliothèque nationale.

Archives hospitalières. Leurs papiers sont classés dans ce qu'on a appelé la série H supplément. La plupart des établissements ont conservé leurs documents anciens, à l'exception des hospices de Marsal et de Sierck qui les ont versés aux archives départementales, ainsi qu'il a été indiqué plus haut. On signalera, comme particulièrement riches en documents, les archives de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, qui se sont accrues sous l'ancien régime du chartrier de l'abbaye messine de Clairvaux. Il existe un inventaire manuscrit assez complet des archives hospitalières de Metz.

P. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE,
archiviste de la Moselle.

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

MONSIEUR LE PRÉFET,

L'éminent archiviste, à la succession duquel vous avez bien voulu m'appeler, laissera aux archives de la Nièvre le souvenir d'une vaste érudition qui s'étendait aux moindres détails de l'histoire nivernaise. Fort bien secondé par l'archiviste-adjoint, il avait pu se consacrer presque exclusivement à son inclination particulière, à l'histoire lointaine du moyen-âge et à la généalogie d'innombrables familles de la région : de ces travaux, des centaines de fiches et de tableaux nous restent qui, complétés par une généreuse libéralité de Mme de Flamare, constitueront, une fois classés, un instrument de recherches précieux pour les travailleurs. Ces papiers sont en voie de classement : ils seront ensuite annexés à la série E sous le titre : *Notes historiques et généalogiques recueillies par M. de Flamare.*

Il m'a paru qu'on ne pouvait mieux perpétuer la mémoire de l'archiviste qui dirigea 30 ans le dépôt de la Nièvre, du confrère dont je regrette vivement de n'avoir pu apprécier l'aménité.

I. — IMMEUBLE, MOBILIER

Ce n'est un secret pour personne que le local actuel des archives est insuffisant : presque tous les rapports annuels de mon prédécesseur le constatent, et pourtant, dès 1888, l'encombrement était déjà tel qu'il fut un moment question de la construction d'un local spécial et isolé, où les risques d'incendie fussent réduits au minimum.

Je n'insisterai pas sur ce point, le Conseil général de la Nièvre ayant, aux sessions d'août 1910 et avril dernier, décidé le principe de l'extension du local. Pourtant, l'Assemblée départementale ne doit pas ignorer deux faits qui, mieux que tout, lui montreront la gravité de la situation actuelle :

En réponse à un rapport du 3 juin, et à la suite de l'inspection de M. C. Bloch, Inspecteur général des archives, M. le Ministre de l'Instruction publique, par lettre du 12 juin, m'autorisait, « *eu égard aux circonstances* », à ne procéder qu'à un procès-verbal sommaire du récolement des archives destiné à « poser les bases

[d'une] réorganisation méthodique *dont il semble qu'elles aient le plus grand besoin* ». Lorsque cette réorganisation aura été achevée, — mais alors seulement, — il sera possible de dresser un récolement détaillé, qui pourra, jusqu'à nouvel ordre, tenir lieu d'état sommaire complet des documents conservés, et grâce auquel la prise en charge du dépôt sera effectuée de façon sérieuse. Jusque-là, l'utilisation de ses collections, précieuses pour l'histoire et indispensables pour la satisfaction des besoins journaliers des administrations, ne pourra être que rudimentaire.

De plus, la pénétration réciproque, et qui diffère à chaque étage, des locaux des archives et du service voisin, augmentent beaucoup les risques d'incendie. Cette situation a, elle aussi, fortement ému M. l'Inspecteur général qui précisément venait d'examiner, quelques jours auparavant, les déplorables conséquences de l'incendie du palais de justice d'Evreux où ont été consumées toutes les collections provenant des tribunaux révolutionnaires qui y étaient conservées. Or, je n'ai pu trouver dans le dépôt l'existence ni d'appareils extincteurs ni de robinets d'eau (il n'y a, dans tout le local, que 2 brocs d'eau pour les ablutions du personnel).

Les tables disparaissent actuellement sous les piles de documents qu'on y a accumulées; elles seront suffisantes dès que des disponibilités de rayonnages auront permis de les débarrasser. Mais il y a urgence à doter le service de quelques chaises neuves, ou tout au moins propres, et à faire rajeunir le seul fauteuil que l'archiviste puisse offrir à un visiteur.

II. — CLASSEMENTS ET INVENTAIRES

L'encombrement du dépôt, le grand nombre des communications et recherches, et la mutation du chef de service ont réduit à peu de chose les travaux de classement M. Leclerc a consacré son hiver à la constitution des dossiers relatifs aux communes du canton de Nevers (série O) et de ceux concernant les alignements, les concessions, les travaux et les plantations sur les bords de la Loire et du canal du Nivernais (série S).

Depuis l'installation du nouvel archiviste, il a été procédé au classement des archives spéciales du service, et notamment des papiers de l'inspection des dépôts communaux et hospitaliers, en vue de l'établissement du présent rapport. De plus, les nombreux tableaux généalogiques, laissés par mon prédécesseur, ont été répartis, dans l'ordre alphabétique des noms de famille, en 7 liasses.

L'inventaire des archives communales antérieures à 1790 a été mené à bien pour l'arrondissement de Château-Chinon tout entier. M. de Flamare avait l'intention d'achever le volume par

l'inventaire des papiers de l'arrondissement de Clamecy et avait même entamé le canton de Brinon lorsque la mort l'a surpris. Tel quel, l'inventaire de l'arrondissement de Château-Chinon occupera environ 370 pages. Je me propose de l'arrêter à ce point : avec une courte introduction et une table des matières détaillée, indispensable pour un tel répertoire de noms et de fonctions, il constituera un volume d'environ 400 pages, qui pourra être mis en distribution au cours de l'année 1912.

En même temps que se poursuivra l'achèvement de cet inventaire et que seront menés à bonne fin, — dès que les disponibilités nouvelles de rayonnages seront attribuées au service, — les répertoires numériques des séries T (Instruction publique) et V Cultes), déjà poussés fort avant par l'archiviste-adjoint; je me propose d'effectuer la constitution intégrale des séries révolutionnaires L (Administrations) et Q (Biens nationaux) dont certaines sections seules ont été constituées pour satisfaire à des recherches très limitées : celles par exemple qui ont été effectuées dans tous les dépôts français par des officiers, sous les auspices du Ministère de la Guerre, sur l'histoire des bataillons de volontaires nationaux. D'importants lots de papiers de cette intéressante période devront être examinés et attribués aux fonds des administrations dont ils ont été démembrés. C'est là le premier travail de classement à opérer, car j'ai pu reconnaître que de toutes les séries, modernes et anciennes, celles de cette époque sont les moins bien groupées; et l'urgence de leur constitution apparaît très vite si l'on songe que plus qu'ailleurs la Révolution fut intéressante dans la Nièvre où le régime féodal s'était perpétué jusqu'en 1790.

III. — RÉINTÉGRATIONS, DONS ET ACQUISITIONS

1° *Réintégrations.* — En inspectant les archives communales de Nevers, j'ai eu la bonne fortune de découvrir 7 registres et 2 dossiers provenant incontestablement de l'Administration du district de Nevers.

A ce chapitre, je dois signaler la réintégration, toujours en instance, des papiers du greffe du tribunal de Château-Chinon; leur transfert aux archives départementales, ajourné chaque année depuis 1897, n'a pu encore être effectué faute de place Il en est de même des registres de formalité de l'Administration des Domaines, antérieurs à 1807.

2° *Dons.* — M. Flament, archiviste de l'Allier, a envoyé aux archives un registre paroissial de la communauté de Savigny-sur-Canne (de 1618 à 1628), aujourd'hui hameau dépendant de Saint-Gratien, découvert par lui dans les archives communales de Loddes.

3° *Acquisitions.* — Le crédit de 200 francs annuellement allouée par le Conseil général a permis d'enrichir les archives d'un lot de documents à réintégrer à la série B, entre autres 2 montres d'armes très intéressantes du XVe siècle. Mais je signalerai comme tout particulièrement importante l'entrée d'un volume d'actes de l'état civil paroissial de Mesves-sur-Loire, pour les années 1640 à 1668.

IV. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Cette bibliothèque s'accroît surtout par les dons ou le dépôt de l'Etat, et par l'échange interdépartemental des inventaires. Le fonds local est très petit et n'est constitué que par des dons.

Parmi les volumes entrés cette année, je citerai seulement le 5e fascicule de M. Wiederhold : *Les bulles des papes en France*, fascicule qui contient des documents nivernais copiés au dépôt, et deux ouvrages offerts par M. V. Gueneau, ancien receveur des finances : *Un chapitre de l'histoire de Luzy*, par L. Gueneau, et : *Les percepteurs de la Nièvre et leurs chefs*, par le donateur.

V. — VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

Il n'est entré cette année aux Archives que quelques liasses uniquement formées des collections imprimées constituant la bibliothèque administrative, en particulier du *Journal officiel*, et les ballots du dépôt légal; mon prédécesseur avait en effet prié les chefs de service de différer leurs versements, le dépôt ne pouvant les recevoir.

VI. — VENTE DE PAPIERS INUTILES

L'accumulation des dossiers périmés continue dans l'escalier et sur les carrelages. Leur vérification va constituer la besogne principale du service, à partir du mois de juillet. Cette opération sera poussée de façon qu'une vente partielle puisse être effectuée avant l'hiver; je voudrais, en effet, qu'en novembre l'escalier fût débarrassé des piles de documents qui sont un réel danger pour les visiteurs et une aggravation notable des risques de destruction.

Je prie donc le Conseil général de me donner mission de procéder dans le courant de l'année à cette vente, soit par voie

de simple adjudication, soit en provoquant les offres des acheteurs et en tranchant le marché au plus offrant; cette dernière méthode permet de toucher des acheteurs plus éloignés, fournisseurs des grosses papeteries, qui font des offres sensiblement plus élevées.

VII. — COMMUNICATIONS ET EXPÉDITIONS

Les demandes de communications ont diminué cette année dans une notable proportion. Elles n'ont été qu'au nombre de 745, se décomposant ainsi : 496 pour les particuliers et 249 pour la Préfecture et les autres administrations.

La vente de 4 volumes d'inventaire a produit la somme de 40 francs.

Enfin, 3 rôles de copies ont été délivrés gratuitement pour la commune de Mars-sur-Allier.

VIII. — BUDGET DU SERVICE

Par sa délibération du 25 août 1910, le Conseil général a adopté le projet de règlement que votre prédécesseur lui avait soumis conformément aux instructions ministérielles. Je vous prie très respectueusement, Monsieur le Préfet, de vouloir bien transmettre les remerciements de l'Archiviste et de l'Archiviste-adjoint à l'Assemblée départementale pour ce témoignage bienveillant de l'intérêt qu'elle porte aux archives départementales.

La question des traitements personnels étant réglée par ce statut, je prie le Conseil général de renouveler le vote des crédits nécessaires pour assurer le fonctionnement du service.

Archives communales

En aucun moment, la sollicitude du service départemental pour les dépôts communaux ne fut aussi grande que pendant les 20 années du milieu du XIX[e] siècle. Déjà, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, les sous-préfets du département s'étaient livrés à des enquêtes approfondies pour découvrir les

vieux titres devenus rares et par cela même précieux; aussi la circulaire ministérielle du 16 juin 1842, qui prescrivait le classement des archives communales et en traçait le cadre, reçut-elle dans toute la Nièvre une application presque générale; la plupart des classements de ces dépôts datent des années suivantes et les inventaires sont contemporains d'une circulaire de 1857 qui demandait aux maires l'état des documents antérieurs à 1790 contenus dans leurs archives; quelques-uns seulement furent établis à la fin du second Empire.

La circulaire ministérielle du 20 novembre 1879, publiée dans le *Recueil des Actes administratifs* de 1882, ne semble pas avoir porté ses fruits dans la Nièvre : aucun des inventaires conservés dans les archives départementales n'est postérieur à cette date. Il faut dire cependant que, d'après les rapports de mon prédécesseur, dans un certain nombre de communes, les archives ont été conformées au nouveau cadre sans qu'il ait été procédé à un autre inventaire. Qu'il soit conforme à tel ou tel cadre de classement, l'essentiel est que l'inventaire soit tenu à jour : c'est là un élément très important pour le bon ordre du dépôt dont il facilitera la distribution matérielle et aussi le récolement. Quoique ce dernier soit obligatoire à chaque mutation de maire, le nombre des récolements d'archives communales de la Nièvre envoyés au service de l'inspection est extrêmement minime : c'est à peine si quelques exemplaires attestent que la prescription du législateur n'a pas été méconnue. Il y aura lieu, l'an prochain, à l'occasion des élections municipales, de rappeler cette obligation, et le moment venu, je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien l'étendre à tous les dépôts, de façon à régulariser ainsi la situation de fait des communes dont les administrateurs n'auront pas changé. Avec votre agrément, le *Recueil des Actes administratifs* pourra donner un modèle que les secrétaires de mairie n'auront qu'à suivre; de sorte qu'il n'y aura pas lieu de redouter une grande perte de temps qui d'ailleurs sera amplement compensée par les avantages en résultant.

On ne saurait, en effet, trop insister sur la nécessité qui de plus en plus s'impose aux municipalités de tenir leurs archives dans le meilleur ordre. Nous ne sommes plus aux temps rapprochés de la Révolution Française où, de par le droit rénové, l'administrateur n'avait besoin que des papiers d'usage courant ou de souvenir encore frais; les pièces de la période révolutionnaire depuis quelque temps déjà, et, après eux, nombre de documents du XIX[e] siècle satisfont en même temps à l'intérêt historique et à l'utilité pratique. Qu'une de ces pièces disparaisse ou soit égarée, et les intérêts de la commune peuvent être gravement lésés : que de fois, lors des revendications qui suivirent la loi de 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat, il fut procédé à des recherches longues et pas toujours fructueuses, de titres qui auraient dû se trouver à la mairie intéressée!

Aussi est-il réellement attristant de faire les constatations suivantes : à Verneuil, aujourd'hui même, les délibérations de 1891

à 1901 sont égarées. A Devay, tandis qu'en 1887 elles commençaient à 1824, les délibérations ne remontent pas, en 1907, au-delà de 1860; à La Machine, le premier registre commençait, en 1887, à 1816, et en 1907, ceux antérieurs à 1842 avaient disparu. A Saint-Ouen, d'après l'inspection de 1897, les délibérations ne remonteraient qu'à 1871; pour ceux-ci d'ailleurs, j'ai pu retrouver leurs prédécesseurs jusqu'à l'organisation communale de l'an IX. Il faut ajouter encore que nombre de documents précieux sur les époques historiques de 1848 et de 1852 ne se retrouvent pas; parfois même, dans les communes qui n'ont pu qu'au milieu du siècle faire les frais de construction d'une mairie, les premiers registres de délibérations sont à jamais perdus.

Quel remède apporter à cet état de choses? Il ne saurait être question d'imposer une surcharge de travail aux secrétaires de mairie déjà surmenés. Le moyen le plus efficace sera de régulariser l'inspection qui entraîne toujours quelques améliorations dans le classement et parfois la découverte de vieux titres insoupçonnés des secrétaires et des inventaires. Il faudrait que toutes les communes du département fussent inspectées dans un cycle de 8 ou 10 ans au plus et que chacune reçût un procès-verbal de l'inspection faite, indiquant l'état matériel constaté et les perfectionnements à apporter.

Je m'efforcerai dès cette année de commencer la réalisation de ce programme, dans la mesure où le permettront la modicité du crédit dont je puis disposer et la brièveté du temps que le service départemental me permet d'y consacrer. Mais, en attendant, que tous les secrétaires de mairie sachent bien qu'ils trouveront aux Archives départementales tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin. Je crois qu'il est du devoir de l'inspecteur de n'être pas simplement un contrôleur, mais aussi, et surtout, un conseiller et un guide.

Ces considérations exposées, et je crois qu'elles sont nécessaires pour que le Conseil général puisse apprécier l'utilité de cette partie du service et la méthode qui lui sera appliquée, j'aborde les constatations effectuées au cours de ma récente tournée d'inspection.

Elle a porté sur 24 dépôts : les 14 communes du canton de Decize, les archives des communes et des hospices de Nevers et Saint-Pierre-le-Moûtier, l'hospice de Decize et les bureaux de bienfaisance de Decize, Druy-Parigny, Saint-Pierre-le-Moûtier, Sougy et Verneuil. A l'automne prochain, chacune des communes inspectées recevra le procès-verbal imprimé la concernant augmenté de quelques mots indiquant brièvement les améliorations à réaliser.

Ces améliorations sont nombreuses : dans la plupart des dépôts, sinon tous, tout est encore à faire, et les formalités les plus élémentaires de la loi de 1884, paraissent ignorées. Avant

tout, ce qu'il importe d'obtenir c'est que les documents arrivant à la mairie reçoivent l'estampille du timbre communal, c'est bien vite fait et cela peut éviter bien des difficultés, voire même des pertes irréparables; si cette formalité avait été remplie il y a quelques dizaines d'années, les Archives départementales n'auraient pas eu à dépenser récemment 50 francs pour conserver à l'histoire nivernaise le registre paroissial de Mesves, de 1640 à 1668, qui s'est trouvé mis en vente par un libraire parisien.

L'abondance même des documents communaux, qui s'accroissent considérablement d'année en année, oblige les secrétaires à les répartir par catégories d'affaires, même dans les dépôts où depuis nombre d'années il ne subsiste plus rien du classement du second Empire. Ils consulteront utilement sur ce point les instructions détaillées données par la circulaire de 1879 (insérée au *Recueil des Actes administratifs* de 1882, page 205).

Il m'est agréable de constater que l'initiative intelligente des secrétaires a déjà paré à l'insuffisance des ressources dont ils disposent. Ici, on trouve l'enregistrement de la correspondance; là, des registres donnant l'état journalier de la correspondance et de la comptabilité; là encore, un relevé des concessions au cimetière; ailleurs, un maire soucieux de la bonne administration de sa commune a fait cartonner les recensements des conscrits. Pour peu que les municipalités encouragent ces excellentes dispositions et que l'inspection des archives tienne la main à la mise en ordre, à la confection des inventaires et à leur tenue régulière, on peut être assuré de l'avenir des archives communales dans le département.

Il faut dire d'ailleurs que *l'entretien des archives des communes*, et par conséquent la rédaction de leur inventaire, sont des *dépenses* rendues *obligatoires* par la loi municipale de 1884, et que la *responsabilité des maires* est gravement engagée par la prise en charge des papiers communaux.

En ce qui concerne les archives hospitalières, j'ai vu trop peu de dépôts, et les dossiers de l'inspection sont trop rudimentaires pour que j'aie pu me faire une idée d'ensemble de leur situation. Mais je dois mentionner que le dépôt de l'hospice de Nevers est admirablement tenu : on peut prévoir pour les documents modernes (1790-1900) soit un inventaire, soit (ce qui serait presque aussi utile et beaucoup moins coûteux) un état numérique; ce dépôt est un modèle, et mérite toutes félicitations.

Avril-sur-Loire (1907). — Rayonnage, dans la salle des délibérations, au premier étage de la mairie. Bon aspect du dépôt, bien qu'il n'ait jamais été inventorié. Etat civil et registres paroissiaux reliés, remontant à 1721. 1 cahier de délibérations, de 1834 à 1838 (à cartonner), et 3 registres, sans lacunes, depuis

1855. Les arrêtés du maire sont aux registres des délibérations : ouvrir un cahier spécial. Très bon état des documents cadastraux. Aucun document de l'ancien régime ni de la Révolution. Bureau d'assistance : registre des délibérations ouvert le 30 octobre 1910 (seule délibération).

Béard (1897). — Une armoire et une étagère dans la salle des délibérations, au rez-de-chaussée. Local sain. Pas d'inventaire. Les papiers sont répartis par matières, pour l'usage du secrétaire, mais non suivant le cadre officiel de classement. L'état civil, relié, ne remonte qu'à 1793 ; à rechercher ce que sont devenus l'état civil antérieur et les registres paroissiaux, qui ont dû certainement exister, Béard étant paroisse sous l'ancien régime. 3 registres de délibérations depuis 1828. Pas de registre des arrêtés du maire : en ouvrir un. Les documents du cadastre sont en bon état. Pas de documents anciens, ni de la Révolution Bureau d'assistance : registre des délibérations, ouvert le 9 avril 1905.

Champvert (1907). — Salle annexe de celle des délibérations. Placard et rayonnages fermés par des cartons où sont répartis les documents suivant les séries prescrites par la circulaire de 1879 ; seul dépôt du canton de Decize qui soit matériellement conforme à ces prescriptions, qu'il suffira de constater par la rédaction de l'inventaire (celui de 1843 étant maintenant perdu) avec quelques petites précisions. C'est aussi le seul dépôt où les documents soient estampillés à leur arrivée en mairie ; et, par une coïncidence curieuse, c'est encore le seul qui ait les délibérations communales depuis le début du XIX[e] siècle. Etat civil relié, depuis 1700. 10 registres de délibérations depuis le 14 prairial, an VIII, le premier comportant, en outre, des arrêtés du maire et la transcription de la correspondance. Ouvrir un cahier pour les arrêtés du maire. Assez bon état de la matrice cadastrale et de l'état de section ; bon, de l'atlas. Pas de documents anciens. Bureau d'assistance : 1 registre des délibérations, ouvert le 16 août 1908.

Decize. Archives communales. — Entassées actuellement, elles vont être l'objet, pour leur installation dans l'hôtel de ville, en voie d'aménagement, d'un classement dont elles ont grand besoin et dont il faudra profiter pour en dresser un inventaire sérieux, celui du second Empire semblant avoir été négligé et perdu depuis l'époque même de sa confection.

L'inspection a été bornée à la constatation de l'état matériel des collections d'une utilité primordiale. L'état civil remonte bien, comme l'indique l'ancien inventaire, à 1524 ; les actes sont alors en latin ; ces premiers registres paroissiaux, conservés en leur ancienne reliure, sont actuellement délabrés ; certains feuillets tombent de vétusté, à relier et recoller d'urgence ; ce seraient les

plus anciens du département. Les registres vus des délibérations remontent, sans lacune, à 1837 (l'ancien inventaire donne la date initiale de 1808). Arrêtés du maire depuis 1830. Bon état des papiers cadastraux.

Bureau d'assistance : 1 registre des délibérations, ouvert le 19 décembre 1894.

Decize. — Hospice. — Les papiers sont accumulés dans trois cartons, au milieu des archives communales. Leur réinstallation devra comporter aussi un inventaire spécial. Délibérations depuis 1812, en 2 registres.

Bureau de bienfaisance : ni papiers ni registre de délibérations.

Devay (1907). — Rayonnages et une très belle armoire au fond de la salle des délibérations. Ce dépôt, qui n'a jamais eu d'inventaire, est en voie de classement par le nouveau secrétaire, et dès maintenant offre bon aspect. Etat civil, relié, remontant à 1671. 1 cahier de délibérations de 1839 à 1848, et 1 cahier et 4 registres depuis 1854, sans lacune; sans doute, au cours du classement, découvrira-t-on le complément des délibérations qui, d'après l'inspection de 1887, devraient remonter jusqu'à 1825. Un registre va être ouvert pour les arrêtés du maire. Excellent état de l'atlas cadastral; bon, des états de section; deux matrices cadastrales sont à relier.

Bureau d'assistance : 1 registre des délibérations, ouvert le 3 mars 1907.

Druy-Parigny. — Archives communales (1907). — 2 étagères, 1 armoire et 1 placard, dans la salle des délibérations, au rez-de-chaussée. Local sain, en dépit de quelques traces d'humidité sur le carrelage, et mieux rangé qu'il ne paraît au premier coup d'œil. Inventaire de 1857, négligé depuis. Etat civil relié depuis 1793; les cahiers antérieurs, qui remontent à 1700, seront reliés après envoi aux Archives départementales pour classement. Délibérations : Druy, 1790-an IV et 1813-1846; Parigny, 1843-1855, et Druy-Parigny, depuis 1857; les deux communes furent réunies par décret du 19 mars 1856. Créer un registre pour les arrêtés du maire. Bon état de la matrice et des états de section; assez bon de l'atlas cadastral, dont le secrétaire a diligemment réparé des feuilles déchirées. Un cahier et une pièce du Comité de surveillance révolutionnaire seront réintégrés aux Archives départementales, où se trouve leur place réglementaire. Une pièce sur le presbytère (1769) et une sur la mine de la Jarnosse (1770) ; prestation de serment du curé constitutionnel (1791) ; délibérations du comité local d'instruction primaire, 1841-1842 et 1864-1866.

Bureau de bienfaisance : papiers mêlés avec ceux de la mairie. Registre des délibérations ouvert le 22 novembre 1891.

Fleury-sur-Loire (1907).— Rayonnage dans la salle de la mairie, au rez-de-chaussée (1 placard n'est pas utilisé, rendu humide par une gouttière). Bon ordre du dépôt, qui n'a jamais eu d'inventaire. L'état civil, qui remonte à 1676, est relié ; il comprend les seuls documents de cette mairie antérieurs à 1840, ce qui est expliqué, sans être excusé, par ce fait que la mairie a été construite au milieu du XIXe siècle, et qu'antérieurement les maires avaient en leur domicile personnel les papiers communaux. Délibérations sans lacune depuis 1840. Registre d'arrêtés ouvert en 1841 : à continuer en observant les prescriptions de la loi municipale de 1884. Atlas cadastral à relier d'urgence. Bon état de la matrice et de l'état de sections. Aucune pièce ancienne ni révolutionnaire.

Bureau d'assistance : registre des délibérations ouvert le 30 décembre 1908.

La Machine (1907). — Cabinet rayonné, joignant la salle des délibérations, et armoire dans celle-ci. Local sain. Bon aspect du dépôt, grâce à des cases où les papiers sont en voie de soigneuse répartition ; l'inventaire de 1857 n'a pas été retrouvé. Etat civil relié, remontant à 1785. 3 cahiers et 5 registres de délibérations, remontant sans lacune à 1816 (faire relier les 3 cahiers) ; à la fin du 1er cahier sont transcrites des commissions de maire et d'adjoint, de 1808 ; arrêtés du maire, depuis 1858, en un registre encore en cours. Excellent état des documents cadastraux. A signaler : états de section de 1791, 2 cahiers ; mandement de répartition de la contribution foncière, 18 novembre 1791, 1 pièce : matrices de la contribution foncière, 1791, an V et an VII, 3 cahiers.

Bureau d'assistance : 1 registre des délibérations ouvert le 24 avril 1895.

Nevers (Archives communales). — Papiers anciens dans une salle des combles où ils ne sont pas sans subir l'atteinte des excès de la température. Le rayonnage est suffisant et pourra être aisément augmenté en détruisant des séries encombrantes de documents qui sont répertoriés ailleurs, comme les feuilles journalières d'octroi et les papiers du dénombrement de la population. Les archives ont été, il y a quelques années, déposées en tas dans un grenier de l'école de Loire d'où elles ont été rapportées en grand désordre. L'archiviste municipal s'est empressé de remettre en état le fonds ancien, en prenant pour guide l'inventaire de l'abbé Boutillier ; ce travail terminé, il entame à l'heure actuelle les documents de la période moderne. Quelques lacunes ont été constatées sur le fonds ancien et même dans les comptes et les délibérations par la collation de l'inventaire : il faut espérer qu'elles seront un jour comblées par la découverte des documents au milieu du fatras des papiers plus récents.

Parmi les dossiers de la période révolutionnaire, j'ai pu reconnaître quelques registres et papiers provenant de l'administration du district de Nevers, dont la place est au dépôt départemental où ils ont été réintégrés. Les papiers courants se trouvent dans les bureaux, ainsi que l'état civil. Ce dernier n'est relié qu'à partir de 1812; il est désirable que l'administration municipale, soucieuse de la conservation de cette précieuse collection, en décide la reliure; cette faible dépense pourrait d'ailleurs être répartie sur plusieurs exercices.

Nevers (Archives hospitalières). — 4 corps de bibliothèque dans un large couloir et 1 dans une salle voisine, au premier étage. Dépôt très bien ordonné et du meilleur aspect; le classement, opéré par un employé, M. Divers, n'a guère à envier à celui qu'en aurait pu faire un archiviste de profession. Les documents anciens, correspondant à l'inventaire de l'abbé Boutillier vont être enliassés dans des chemises entoilées, comme sont les papiers postérieurs. Excellent inventaire très détaillé. Il y aurait lieu de profiter de l'excellente tenue actuelle du dépôt pour en publier, sinon un inventaire analytique, du moins un état numérique. Quelques registres de délibérations sont à relier d'urgence, d'autant que ce sont surtout ceux de la Révolution ou de l'Empire, qui abondent en renseignements historiques. Ouvrant l'un d'eux au hasard, je tombe sur une délibération demandant le remplacement, au lycée, par un cours d'anatomie, du cours de législation déserté par les élèves (10 prairial, an V).

Saint-Germain-Chassenay (1907). — Vaste corps de bibliothèque dans la salle des délibérations. Local sain au rez-de-chaussée. Les recherches du secrétaire de mairie, en fonctions depuis 3 ans, n'ont pu lui faire retrouver l'inventaire de 1857. Bon classement à l'usage du secrétaire. La commune actuelle se compose de 3 anciennes paroisses : Saint-Germain, Saint-Loup-sur-Abron et Chassenay ; l'état civil de Saint-Loup, le plus ancien, remonte à 1612. Délibérations en 3 registres, depuis 1833, avec lacune de 1847 à 1860; à relier les deux premiers registres. Ouvrir un cahier pour les arrêtés du maire, qui, jusqu'à présent, ont été confondus avec les délibérations. Bon état des documents du cadastre, sauf une matrice qui est à relier. A signaler : états de section sans date (Révolution ?); le premier registre des délibérations contient la correspondance entière de l'administration municipale du canton de Saint-Germain pendant la Révolution (ans IV-VIII) et la correspondance municipale du 5 prairial au 1er messidor, an VIII.

Bureau d'assistance : registre des délibérations ouvert le 9 avril 1911.

Saint-Léger-des-Vignes (1907). — Salle des délibérations, au 1[er] étage : 2 placards et une bibliothèque. Local sain et de bon aspect. Inventaire de 1865, non tenu à jour. L'état civil ancien, qui remonte à 1684, est en liasses : à relier après envoi aux Archives départementales, où s'en opérera le classement ; à partir de la Révolution, l'état-civil est relié ; avoir soin à l'avenir de le faire relier, selon les périodes décadaires, en annexant à la fin les tables décennales qui servent ainsi de tables des matières. 11 registres de délibérations depuis 1812, avec lacune de 1831 à 1834. Arrêtés en registres depuis 1849. Bon état des documents du cadastre. Aucun document de l'ancien régime ni de la Révolution.

Bureau d'assistance : le registre des délibérations, ouvert le 24 décembre 1894 présente une lacune du 12 mars 1899 au 11 juillet 1903 : n'y aurait-il pas eu de délibérations pendant ces 4 ans ?

Saint-Ouen (1897). — Petite pièce, très saine, annexe de la salle des délibérations, au 1[er] étage. Un peu d'entassement, qui provient des collections imprimées, trop encombrantes.

L'état civil, relié, remonte à 1722.

D'après les précédentes inspections, les délibérations ne remontaient qu'à 1871 ; j'ai pu retrouver les précédentes sous de vieux papiers et la collection de ces registres remonte aujourd'hui, jusqu'à l'organisation municipale de l'an IX. Ouvrir un cahier pour les arrêtés du maire ; état passable de l'atlas cadastral ; bon de la matrice et des états de section. Aucun document ancien ou révolutionnaire n'a été relevé ; peut-être s'en trouvera-t-il quelques-uns dans des ballots de vieux papiers qui attendent leur classement.

Bureau d'assistance : registre des délibérations ouvert le 23 décembre 1894.

Saint-Pierre-le-Moûtier (Archives communales). — Salle du secrétariat et cabinet du maire au 1[er] étage. Local sain. Dépôt tenu en bon ordre, mais sans inventaire (un inventaire des papiers anciens, non conforme aux prescriptions officielles, a dû être rédigé en 1860). Etat civil relié. Registres paroissiaux remontant à 1553 (à la fin du 1[er] cahier, compte de blanchissage du curé) ; les plus anciens, reliés en 3 gros volumes ; les suivants en liasses, vont être reliés, après classement aux Archives départementales. Délibérations depuis le 7 avril 1793 : à relier les 4 premiers cahiers et le registre de 1827 à 1847. Arrêtés du maire, en registre, depuis le 16 septembre 1847. Registres de correspondance remontant au 12 avril 1856. L'atlas cadastral va

être incessamment remis à neuf; bon état des matrices et états de section. A signaler : un beau plan terrier du prieuré de Saint-Pierre, dressé en 1782 (document départemental).

Bureau d'assistance : un registre des délibérations ouvert le 30 mars 1907.

Saint-Pierre-le-Moûtier (archives hospitalières). — Ni l'hospice, ni le bureau de bienfaisance n'ont d'archives proprement dites. On trouve seulement, à la mairie, des registres de délibérations qui remontent respectivement au 9 janvier 1880 et au 4 octobre 1880.

Sougy (1907). — Etagères dans la salle des délibérations; local sain : un peu d'encombrement qui cessera dès l'installation prochaine d'un supplément de rayonnages. Inventaire de 1857, aujourd'hui perdu. L'état civil remonte à 1659. 7 registres de délibérations, sans lacunes, depuis l'an X. Registre des arrêtés du maire, ouvert le 6 février 1884. Médiocre état de l'atlas cadastral; bon, de la matrice et des états de section. A signaler, au premier registre des délibérations, la liste des prisonniers de guerre en 1810. L'inventaire indique l'existence d'un cahier de l'état de section de 1792 et un autre, matrice de contribution, an VII : à rechercher.

Bureau de bienfaisance : Registre des délibérations, ouvert le 14 juillet 1889.

Thianges (1887). — Rayonnage, fermé par des portes, dans la salle des délibérations. Local sain. Dépôt de bon aspect, bien qu'il n'y ait jamais eu d'inventaire et qu'il manque de cartons. Etat-civil relié; les registres paroissiaux, reliés en partie seulement, remontent à 1654; les plus anciens, actuellement en cahiers, seront reliés après envoi aux Archives départementales, pour classement. 3 cahiers et 5 registres de délibérations depuis 1815. Un registre pour les arrêtés du maire sera ouvert incessamment. Bon état des documents du cadastre. Pas de papiers, ni de l'ancien régime, ni de la période révolutionnaire.

Bureau d'assistance : un registre de délibérations, ouvert le 13 janvier 1894.

Verneuil (1907). — Archives communales : placards dans la salle des délibérations, au rez-de-chaussée. Local sain, mais dépôt très encombré, à classer. L'inventaire de 1843 ne se retrouve pas à la mairie. Les registres paroissiaux, qui remontent

à 1675, sont en cartons : à relier. 2 registres de délibérations, de 1831 à 1891 et le registre en cours, ouvert le 9 février 1902 : à rechercher le registre qui doit correspondre à la lacune 1891-1901. Arrêtés du maire en registre depuis 1905. Bon état de la matrice cadastrale et de l'état de section; atlas à relier et planches à recoller. A signaler: plusieurs matrices de contribution, de l'an 1791 à l'an VIII.

Verneuil (Bureau de bienfaisance). — Pas de dossiers. Un registre de délibérations ouvert le 1er décembre 1889.

Nevers, le 1er juillet 1911.

L'Archiviste départemental,

P. DESTRAY.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARCHIVES

RAPPORT ANNUEL

1911-1912



NEVERS
MAZERON FRÈRES, IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT
Rue du Moulin-d'Écorce
—
1912

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

I. — Archives départementales

I. — IMMEUBLE, MOBILIER

Par sa délibération du 24 août 1911, le Conseil général a décidé, sur la proposition de votre prédécesseur et conformément aux désirs exprimés par M. le Ministre de l'Instruction publique, que les locaux précédemment occupés par le service vicinal seraient attribués aux Archives. Ce service va donc avoir les disponibilités matérielles qui lui faisaient défaut depuis tant d'années et pouvoir accroître ses rayonnages dans la proportion du développement, de jour en jour plus considérable, de la correspondance administrative accumulée par des rouages de plus en plus nombreux qui tous sont appelés, dans un délai plus ou moins long, à figurer sur nos contrôles.

L'Assemblée départementale, je l'espère, trouvera dans le présent rapport la preuve que cette décision, jointe à la haute approbation qu'elle a tenu à donner au plan général de travail et d'organisation qui lui était soumis, ne fut pas sans stimuler le zèle du personnel dans sa besogne obscure de classement journalier et de triage d'un volumineux arriéré.

Le projet intégral d'aménagement des nouveaux locaux ne pouvant être examiné qu'à la session d'août 1912, les opérations de rangements matériels auraient dû être ajournés à l'été suivant. Pour éviter cette perte d'une année, vous avez bien voulu présenter lors de la dernière session d'avril, au Conseil général qui l'a ratifié, un projet d'aménagement de deux petites salles, jadis formées d'un démembrement des archives. Ce travail est en voie d'exécution.

En ce qui concerne l'installation des nouvelles salles, le Conseil général sera appelé à prendre une décision spéciale sur le devis de M. l'Architecte départemental. Ce devis comprendra, en outre, l'acquisition de nouveaux objets mobiliers, le matériel actuel des Archives se trouvant toujours dans l'état de vétusté signalé par le rapport de l'an dernier.

Je dois attirer votre attention et celle du Conseil général sur la nécessité d'organiser de façon plus efficace *la surveillance des documents et les travaux de propreté*. Je n'insisterai pas sur le

premier point, l'Assemblée départementale ayant naguère manifesté l'importance qu'elle y attache ; j'ajouterai seulement que cette surveillance va devenir encore plus compliquée avec l'accroissement du local et la recherche des papiers à travers ses quatre étages. — Le service de propreté est assuré par un huissier de la préfecture qui ne peut, dès maintenant, y consacrer le temps nécessaire ; à plus forte raison sera-t-il impossible de continuer ce système l'an prochain, alors qu'il y aura deux grands bureaux, un étage d'escalier et un couloir à faire tous les jours ; trente salles, sept étages d'escalier à nettoyer au moins une fois par mois ; enfin, une soixantaine de fenêtres à laver plusieurs fois par an et deux petites cours à entretenir. Il y aurait tout avantage à avoir un garçon de bureau attaché spécialement aux Archives. Son travail pourrait être ainsi fixé : travaux de propreté (en dehors des heures de bureau) ; classement et communication de tous les imprimés reçus au dépôt ; expédition de la correspondance courante ; recherche des liasses et registres numérotés ; estampillage des pièces non timbrées avant leur communication : manutention des liasses versées par les administrations et des ballots triés pour la vente. Ces travaux sont actuellement effectués au grand détriment des opérations de classement. Pour en donner un exemple, je citerai les collections de journaux dont la tenue régulière prend en moyenne deux jours par mois.

II. — CLASSEMENTS ET INVENTAIRES

L'année écoulée a été surtout consacrée au triage des papiers destinés à la vente : l'escalier notamment a été déblayé de plus de moitié des liasses qui l'encombraient ; le dépouillement de celles qui y restent encore a été commencé et un nouveau stock s'accumule des pièces destinées à une vente future.

Outre ce gros travail et parallèlement au classement périodique, au fur et à mesure de leur réception, des journaux et brochures du dépôt légal, certains rangements matériels, précurseurs de classements définitifs, ont été opérés, motivés par des demandes de renseignements dans telle ou telle catégorie de documents ou destinés à amorcer le programme établi l'an dernier.

En voici la liste, selon l'ordre des séries :

Série B (Cours et juridictions). — Mise en liasses, selon l'ordre chronologique, des papiers judiciaires des bailliages de Clamecy et Cosne ; des bailliages, châtellenies ou autres justices de : Corbigny, Corvol-l'Orgueilleux, Metz-le-Comte, Monceaux-le-Comte et La Charité.

Série E (Titres de famille). — Mise en fiches sommaires des dossiers, des familles Andras de Marcy, Angrand d'Allerey, Andrault de Langeron, Babaud de La Chaussade et Berthier de Bizy (cotes provisoires E. 1-106).

Série E (Communes). — Classement des comptes de la ville de Decize, 1400-1700 (12 cartons).

Série L (Administrations révolutionnaires). — Catalogue sur fiches des registres du Département, des neuf Districts et des Administrations municipales de canton.

Série O (Administration communale). — Dossiers des communes du canton de Pougues.

Série S (Travaux publics). — Classement des dossiers concernant les routes nationales : 264 cartons.

Série T (Instruction publique). — Classement des dossiers de personnel et de construction d'écoles versés par l'Inspection académique, lors de son transfert aux Ursulines : 250 liasses.

L'impression de l'inventaire, interrompue l'an dernier d'avril à juillet, par la mutation de l'Archiviste, a été encore retardée au cours de l'hiver par une grève de typographes. La table ne sera certainement pas abordée avant l'hiver prochain et, avec l'introduction, elle entamera largement le crédit d'impression de 1913. Au demeurant, cette lenteur n'est pas de conséquence grave, en l'absence d'une copie préparée qui ne peut s'improviser.

Au cours de rangements matériels opérés pour rapprocher les sections éparses des séries anciennes, j'ai groupé plus de 450 articles de la série H (clergé régulier), classés en partie par mon prédécesseur. Il y aura lieu de leur adjoindre les papiers des justices ecclésiastiques, dont j'ai constaté l'existence au milieu des dossiers de justices civiles ; mais il sera nécessaire de les réunir en une sorte de seconde partie de la série H., les dossiers classés ayant été cotés et numérotés pièce par pièce, si bien que les intercalations y sont impossibles. Le répertoire numérique des articles constitués a été dressé. La mise en place des papiers dans les locaux agrandis permettra de relever celui des justices ecclésiastiques, qui ne pourra être définitif et livré à l'impression qu'après la réintégration des papiers du greffe du Tribunal de Château-Chinon.

III. — RÉINTÉGRATIONS, DONS ET ACQUISITIONS

1° *Réintégrations*. — De l'ancienne cure de Saint-Martin de Clamecy, sont venus un évangéliaire du début du XIIe siècle, et

un recueil des visites épiscopales de Colbert, évêque d'Auxerre (1685).

2° *Dons.* — Mme de Flamare a complété le don fait l'année dernière par la remise d'un exemplaire du *Répertoire archéologique de la Nièvre*, interfolié, comportant de très nombreuses additions ou corrections manuscrites. — M. Julien a donné un registre de comptabilité de l'hospice de Nevers, de l'an XIII à 1815.

3° *Acquisitions.* — Grâce au crédit annuel de 200 francs, un lot de documents manuscrits ou imprimés a été acquis. Je citerai entre autres : un mémoire sur le duché de Nivernais, en italien (XVII[e] siècle), provenant de la bibliothèque de sir Thomas Philipps ; quatre rapports de Saint-Just à la Convention (an II) ; le recueil d'Arnoult, des lois de l'Assemblée Constituante et de la Législative ; trois cartes de Cassini (Autun, Moulins et Nevers) ; huit gravures et cinq plans.

IV. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

1° *Dépôt de l'Etat.* — Aulard (A.), *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. 21 — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. 44. — Debidour (A.), *Recueil des Actes du Directoire exécutif*, t. 2. — Espérandieu (E.), *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t. 4. — Lasteyrie (R. de) et Vidier (A.), *Bibliographie annuelle des sociétés savantes*, 1907-1908. — Monceaux (P.), *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. 4. — Philippon (E.), *Dictionnaire topographique de l'Ain*. — *Répertoire sommaire des Archives communales* : *Département de l'Aube*. — Sont, en outre, déposées aux archives les publications de la Commission des documents économiques de la Révolution.

2° *Echange.* — Inventaires : Alpes (Hautes-), série L; Cantal, série L ; Corrèze, série H, supplément ; Hérault, hospice de Saint-Pons ; Meurthe-et-Moselle, série E, supplément, t. III ; Morbihan, série E, supplément, t. IV ; Nord, ville de Cassel ; Pas-de-Calais, série H, t. III ; Seine-Inférieure, Série G, t. III ; Somme, ville d'Amiens, t. V et VI ; Yonne, série L. — Répertoires numériques : Aude, série S ; Bouches-du-Rhône, série G ; Cantal, série L ; Charente, série L ; Charente-Inférieure, série X ; Doubs, série Y ; Loire-Inférieure, série Q ; Meuse, séries N, R et X ; Nord, série L ; Orne, séries D et O ; Saône (Haute-), séries U et Y ; Savoie (Haute-), séries U et Y ; Vendée, série V.

3° *Dons.* — Cegrétin (P.), *Etude sur Claude Tillier*. — Despois (L.), *Histoire de l'autorité royale dans le comté de Nevers*. — Gras-

set aîné : *2 notices sur le musée de Varzy*; *Histoire de l'ancienne église de La Marche en Nivernais.* — Locquin (J.), *les Musées de Nevers* (Cahiers nivernais). — *Groupe d'émulation artistique de Nevers*, 8e exposition. — Marillat (J.-B.), *Paris à Nevers, Dijon à Nevers* — *Plaidoyer pour le lieutenant-général Allix.*

M. Vallière a bien voulu faire don de 13 numéros de la *Revue du Nivernais* qui est actuellement complète, sauf le n° 4 du tome II. L'imprimerie nouvelle « l'Avenir » a complété notre collection de la revue *l'Effort*, par le don de 10 numéros.

Enfin, les archives ont reçu les trois volumes des *Chants et chansons du Nivernais*, d'Achille Millien, qui avaient été présentés en août 1911 au Conseil général.

4° *Achats.* — *Annuaire de la Nièvre, 1912.* — *Archives parlementaires* : 1re série, t. 78 et 79; 2e série, t. 123 et 124. — *Cahiers du Centre*, 1911-1912. — *Dictionnaire biographique de la Nièvre.* — Faivre, *Cosne à travers les âges.* — Langlois et Stein, *les Archives de l'histoire de France.* — Lavallée (J.) et Briou (L.), *Voyage dans les départements de la France : Nièvre.*

Bibliothèques ecclésiastiques. — La dévolution de la bibliothèque du grand séminaire avait été effectuée par les soins de mon prédécesseur. Pour celle de l'ancien évêché, l'encombrement des Archives avait empêché l'exécution de l'arrêté ministériel en attribuant une partie au département; en raison des travaux d'aménagement du futur musée, je me suis empressé de faire amener et entasser provisoirement sous les combles les volumes nous revenant. Parmi eux, je citerai seulement les plus importants : une collection du *Journal officiel*, reliée, de 1871 à 1900; le *Bulletin des lois*, de l'origine à 1905 (242 volumes reliés); 28 volumes reliés du *Recueil des Actes administratifs*; la *Biographie universelle*, de Michaud (52 volumes).

Pour la bibliothèque de la cure de Saint-Martin de Clamecy, et celle du petit séminaire de Pignelin, les catalogues sommaires ont été dressés et les arrêtés ministériels d'attribution sont reçus. Leur exécution sera l'une des premières opérations de l'exercice 1912-1913

V. — VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

Pour les mêmes raisons que l'an dernier, les Archives n'ont reçu que quelques volumes de la bibliothèque administrative, le *Journal officiel* et les feuilles et brochures du dépôt légal. A signaler de nombreuses lacunes dans les collections des *Echos*

paroissiaux qui se sont multipliés, depuis la mise en pratique de la loi de séparation, et qui ne seraient pas sans intérêt pour les historiens futurs.

VI. — VENTE DE PAPIERS INUTILES

Cette vente a eu lieu plus tard que je ne l'avais prévu, afin de la faire coïncider avec une vente semblable que devait faire l'Administration des domaines. En ce qui concerne les Archives, elle a été autorisée par M. le Ministre de l'Instruction publique, le 21 février dernier. MM. Armaing et Bourguès, négociants à Angoulême, se sont rendus adjudicataires, au prix de 6 fr. 05 le quintal, des 11.009 kilos : 2.866 au profit de l'État, produisant 173 fr. 40 et 8.143, pour le département, moyennant 492 fr. 65. Il est d'usage, dans nombre de départements, d'affecter à l'amélioration du service des Archives les quelques centaines de francs provenant de ces ventes. Au cas où l'Assemblée départementale voudrait bien adopter cette manière de voir, ce crédit pourrait être employé à la reliure de quelques années de journaux locaux, ainsi qu'au cartonnage d'une collection des procès-verbaux du Conseil général : aucune de ses collections, en effet, ne possède un seul volume relié, et certaines sont des plus rares.

VII. — COMMUNICATIONS ET EXPÉDITIONS

Bien que les travailleurs délaissent quelque peu les Archives où ils ne trouvent pas les commodités de travail désirables, les communications ont remonté cette année au chiffre de 1.014, dont 524 pour les particuliers, et 490 pour la Préfecture et les autres administrations. Parmi les principaux travailleurs qui ont fréquenté le dépôt, je citerai : M. Despois, pour sa thèse sur l'*Histoire de l'autorité royale dans le comté de Nevers* ; M. Victor Gueneau, pour la continuation de son excellente *Histoire du collège de Nevers;* M. de Lespinasse en a tiré nombre de renseignements destinés à ses *Comtes de Nevers ;* M. Alfred Massé, pour sa *Monographie du canton de Pougues,* actuellement sous presse, et M. Loutchisky pour la continuation de ses travaux sur l'état des classes agricoles en France, au XVIII[e] siècle.

Enfin, une délégation de la Société académique, avec son Président, a visité en détail les fonds historiques du dépôt et, sur ma proposition, cette compagnie a bien voulu décider d'ouvrir dans ses mémoires une section spéciale à l'*Histoire économique et sociale du Nivernais.*

Aucun volume d'inventaire n'a été vendu et nulle copie authentique n'a été délivrée.

VIII. — BUDGET DU SERVICE

Il y a lieu de prévoir une augmentation de 300 francs pour le passage à la 4[e] classe des chefs de bureau de M. Leclerc, dont le travail continue à donner toute satisfaction.

Par contre, si l'organisation du service d'inspection des Archives communales (qui fait l'objet de deux rapports spéciaux) est adopté, le Conseil général appréciera dans quelle mesure il convient de réduire le crédit de 1.150 francs sur lequel cette dépense était antérieurement prise.

En ce qui concerne, enfin, les crédits pour l'acquisition de documents (200 francs) et la publication de l'inventaire (500 francs), je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander à l'Assemblée départementale de les voter sans modification.

II. — Archives des Sous-Préfectures

Les papiers proprement dits (qui ne doivent pas être antérieurs à 1852) sont d'une utilité pratique journalière pour la tractation des affaires administratives : aussi sont-ils classés de façon très suffisante. Par contre certaines sections de la bibliothèque administrative sont encombrantes et sans réelle utilité : à Cosne, par exemple, le *Bulletin de la propriété industrielle et commerciale* ne donne lieu qu'à *une ou deux* communications par an. Mais ce qui surtout gonfle à l'excès ces dépôts, ce sont les registres et dossiers des recettes des finances qui viennent compliquer le travail des secrétaires et alourdir les greniers et dont le produit revient à l'Etat, lorsqu'ils sont vendus après avoir été, pendant dix ou vingt ans, abrités dans les bâtiments départementaux.

Clamecy. — Les papiers courants au secrétariat; les affaires communales les plus anciennes, dans le bureau : ces deux pièces, au rez-de-chaussée, ont des rayonnages pratiques et suffisants. Deux salles, aménagées dans les greniers et pourvues de rayonnages, renferment : l'une, des pièces antérieures à 1880 des affaires communales et des papiers de correspondance, le tout non encore trié, ainsi que des dossiers périmés des permis de chasse et du mouvement de la population; l'autre, les registres de la recette particulière des finances depuis 1870. Les registres de cette administration antérieurs à 1870 sont montés sous les tuiles. Les brevets d'invention sont entassés pêle-mêle dans un cabinet de débarras.

Cosne. — Au rez-de-chaussée, petite salle voisine du bureau : pièces de service usuel : dossiers des communes dans l'ordre de ces dernières, et papiers courants classés par matières. Salle aménagée dans le grenier : en rayons, pièces anciennes du service, classées ; dossiers de la recette des finances ; à terre, résidus, non classés, de l'incendie de 1902, et le *Bulletin de la propriété industrielle et commerciale.* Un carton, contenant des papiers antérieurs au second Empire (entre autres, quelques pièces révolutionnaires), sera réintégré aux Archives départementales.— Les rayonnages du grenier sont insuffisants en raison de la masse énorme des dossiers de la recette des finances : il y aura lieu de trier ceux-ci et d'entasser dans un coin, ceux qui sont atteints par la prescription, en attendant leur vente.

III. — Archives communales et hospitalières

I. — RÉSULTATS DE L'INSPECTION DE 1911

Documents retrouvés ou réintégrés. — A Saint-Ouen, deux registres de l'état civil, indûments sortis, sont rentrés. La confection de l'inventaire a fait retrouver à Sougy un état de section (1792) et, à Verneuil, le registre de délibérations (1891-1901), signalés en lacune l'an dernier. Les recherches effectuées à Devay ont fait retrouver la suite ininterrompue des délibérations depuis 1824, et à Saint-Germain-Chassenay, celles de 1847 à 1860 avec un registre d'arrêtés pour Saint-Loup et Chassenay.

Améliorations. — A Saint-Pierre-le-Moûtier et à Thianges, les anciens registres paroissiaux, en cahiers, ont été reliés après classement aux Archives départementales.

Inventaires. — Sont faits, ceux de Champvert, Sougy et Verneuil; en préparation, ceux de Druy et Saint-Ouen, Avril-sur-Loire, Fleury et Saint-Léger-des-Vignes ont promis d'y procéder, dans le délai de quelques mois. Enfin, de sa propre initiative, la municipalité de Ternant a demandé les instructions nécessaires pour ce travail.

La Commission administrative de l'hospice de Nevers a décidé la publication d'un répertoire numérique des papiers de ce dépôt. A ce propos, j'ai le plaisir de vous rappeler que la tenue de ces archives a mérité les félicitations de M. le Ministre de l'Instruction publique, félicitations qui ont été transmises à M. le Maire de Nevers.

II. — RÉCOLEMENT DE 1912

La circulaire que vous avez bien voulu faire insérer au *Recueil des Actes administratifs* (n° 4, p. 41-43) a produit des résultats positifs appréciables : une vingtaine de municipalités ont répondu et il nous parvient encore plusieurs états chaque semaine : ceux-ci ont été parfaitement compris comme le prélude de l'inventaire et ce dernier est d'ores et déjà décidé à Asnois, à Champvoux et à Saint-Quentin.

III. — INSPECTION DE 1912

Cette année, ont été visitées les archives communales de Clamecy, Cosne et des mairies du canton de Nevers (moins le chef-lieu), les archives de l'hospice de Clamecy, et celles des bureaux de bienfaisance de Challuy, Magny-Cours et Saincaize. J'ai dû borner cette tournée aux localités voisines de Nevers, en raison de l'exiguité du crédit dont je pouvais disposer.

Inutile d'insister sur les constatations déjà faites l'an dernier : absence d'estampillage, ignorance du cadre de classement de 1879 auquel est substituée une répartition par matières, personnelle au secrétaire, et initiative de ce fonctionnaire, notamment pour l'enregistrement de la correspondance. Mais c'est un fait fréquent que les registres des délibérations ne soient pas ouverts conformément à la loi ; celle-ci est formelle : *Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le Préfet ou le Sous-Préfet* (loi du 5 avril 1884, art. 571). Et ce n'est pas ici formalisme inutile : on comprend que, dans un registre qui n'est coté ni paraphé, les intercalations peuvent être toujours possibles. Aussi bien les intérêts des communes pourraient-ils être gravement lésés, au cas où un conflit judiciaire nécessiterait la production de tels registres devant un tribunal qui, certainement, récuserait leur témoignage.

Le matériel de bureau est presque toujours insuffisant : tous les dépôts ont besoin de cartons et de sangles. Il est possible d'arriver à une bonne organisation sans grosses charges pour le budget communal : avec un supplément de 10 à 15 fr. au chapitre des frais de bureau, les secrétaires pourront acheter trois ou quatre cartons par an, des chemises en papier fort ou en toile rigide et les sangles suffisantes, si bien qu'au bout de quelques années leurs bureaux auront insensiblement pris meilleure apparence. J'engage aussi les Maires et les Secrétaires à faire relier ou cartonner les pièces périodiques de même format, comme, par exemple, les budgets et les comptes, les tableaux de recensement et de recrutement, les statistiques agricoles : il sera plus

tariat. Les papiers plus anciens sont rangés dans des cartons placés dans une salle aménagée dans le grenier, exposés aux influences destructives des excès de la température. L'inventaire de 1858 n'a pas été tenu à jour et le classement dont il donne la trace a disparu vers 1880, lorsque les papiers anciens gisaient à terre. En ce moment, les archives sont réparties par matières, sans tenir compte des divisions indiquées par le cadre de classement de 1879, mais suffisant pour que les recherches y soient faciles, n'était leur trop grand éloignement du secrétariat. Il est à désirer que la Municipalité puisse leur donner un local plus convenable : ce ne semble pas, d'ailleurs, très difficile, car l'encombrante collection du *Journal officiel* peut très bien être laissée sous les combles, avec les anciens ouvrages de droit administratif, maintenant abrogés.

Délibérations, depuis 1708. — Arrêtés, depuis l'an XII. — Correspondance, depuis 1756. — Etat civil, depuis 1605.

Coulanges-les-Nevers (1892). — Meuble et rayonnage dans la salle des délibérations : installation suffisante et local sain. L'inventaire a été dressé en 1856, mais tout est à refaire, un incendie ayant détruit quelques papiers en 1881. L'état civil, à la mairie, ne remonte qu'à 1798 ; on ne sait ce que sont devenus les registres antérieurs, qui se trouvaient au presbytère en 1892. Six registres de délibérations depuis l'an XII (1804), sans lacune. Registre d'arrêtés, ouvert en 1887. Bon état de l'atlas cadastral et des états de section ; à réparer les matrices cadastrales ; deux anciens états de section (Révolution ?), à rechercher, s'ils n'ont pas été brûlés. — Bureau d'assistance : registre des délibérations ouvert en 1895.

Gimouille (1906). — Placard et cartonnier dans la salle des délibérations ; cabinet annexe, rayonné, place suffisante, mais un peu d'humidité. Répartition par matières des papiers, qui n'ont jamais été inventoriés. Registres paroissiaux remontant à 1571, les plus anciens rongés par les rats ; l'état civil est relié par décades décimales, les tables à part : à rectifier. Série continue des délibérations depuis 1824, en 3 registres. Registre d'arrêtés à ouvrir. Très bon état des papiers cadastraux. La collection du *Recueil des Actes administratifs* est très incomplète.

Imphy (1897). — Archives en voie d'installation dans le nouvel hôtel de ville, où toutes dispositions ont été prises pour leur bon aménagement. Après sa réorganisation, ce dépôt sera inspecté à nouveau et le résultat de cette opération sera consigné au rapport de l'an prochain.

Magny-Cours (1887). — Les papiers courants, au bureau du secrétaire, à l'école communale de garçons ; le reste, dans une

armoire à trois corps, au fond de la salle des délibérations ; installation spacieuse et saine. Le classement des papiers par matières ne correspond plus depuis longtemps à l'inventaire de 1857 : un nouvel inventaire a été décidé et maintiendra en bon état ce dépôt qui offre déjà très bon aspect. Les registres paroissiaux de Magny remontent à 1641, sans lacunes : ceux de Cours, depuis 1701, avec plusieurs années en déficit, sont en liasses : à relier après classement qui pourra être opéré aux Archives départementales. 8 registres de délibérations, sans lacunes, depuis 1790 ; le troisième débute par les délibérations de la commune de Cours, de 1819 à 1829, et se continue pour Magny-Cours, de 1829 à 1847. Registre d'arrêtés, ouvert en 1897, en cours. Bon état des papiers cadastraux, sauf la première feuille de l'atlas, qui est froissée. En retournant le second registre des délibérations, on lit : *Registre des déclarations des propriétaires et cultivateurs du canton de Magny pour le droit de passe et entretien des routes et grands chemins du département de la Nièvre,* ouvert en l'an VI : suivent quelques délibérations, puis l'inscription des passeports et des patentes. — Bureau de bienfaisance : registre des délibérations ouvert en 1880. Les pièces de comptabilité et la correspondance sont classées à part des autres documents communaux.

Marzy (1897). — Cabinet annexe de la salle des délibérations. Local sain : un peu d'encombrement dû aux collections d'ouvrages administratifs, au manque de matériel et il faut le dire aussi, à la vacance plusieurs années durant, des fonctions de secrétaire. Ce dépôt a le plus grand besoin d'un inventaire, celui qui a été dressé il y a une trentaine d'années n'ayant pas été tenu à jour depuis. L'état civil remonte à 1692. Série ininterrompue des délibérations, en 7 volumes, depuis 1831 : un certain nombre de procès-verbaux récents ont été portés sans tenir aucun compte des règles administratives : des blancs séparent des délibérations ou leurs articles ; plusieurs procès-verbaux ne sont pas signés. 2 registres d'arrêtés du maire, remontant à 1878, le premier comportant, en outre, la transcription de statistiques intéressantes. Feuilles de l'atlas cadastral à recoler ; bon état des matrices et états de section. Délibérations du comité de la caisse des écoles, 1882-1896. — Bureau de bienfaisance : transformé en bureau d'assistance. Délibérations, depuis 1893.

Saincaize (1906). — Cabinet annexe de la salle des délibérations, spacieux, mais humide. Il n'y a jamais eu d'inventaire et les disparitions de documents sont importantes : l'état civil, qui, en 1857, figurait depuis 1680, ne semble plus remonter qu'à 1749. Chose plus grave encore, les délibérations, existant à l'heure actuelle en mairie, ne remontent pas au-delà de 1870. Ouvrir un registre pour les arrêtés du maire. Etat suffisant des documents cadastraux. — Bureau de bienfaisance : 1 registre des délibérations, ouvert le 27 décembre 1880.

Saint-Eloi (1897). — Cabinet près de la salle des délibérations, sain, mais un peu encombré par les collections d'imprimés; il sera facile d'y remédier, grâce aux indications données sur place. Inventaire de 1843, inutile pour les recherches en l'état actuel. L'état civil n'est conservé à la mairie que depuis 1793; les registres paroissiaux, ainsi que ceux de l'ancienne paroisse de Chaluzy, ne semblent pas avoir jamais existé en mairie; seraient-ils restés depuis la Révolution entre les mains des curés successifs de Saint-Eloi? Délibérations remontant à 1840, en quatre volumes; manque le premier volume, de 1827 à 1840, indiqué par l'inventaire de 1843. Un registre va être ouvert pour les arrêtés du maire. Atlas cadastral, à recoler; bon état des matrices et états de section. A signaler : 6 cahiers d'états de section dressés en 1797, et une matrice des rôles de contributions foncières, pour l'an X. — Bureau de bienfaisance : 1 registre des délibérations, depuis le 3 novembre 1895.

Sauvigny-les-Bois. (1897). — 2 placards au fond de la mairie : local sain, mais dépôt négligé jusqu'ici. L'inventaire y est de toute nécessité. Registres paroissiaux remontant à 1677, alors qu'un document de 1857 indique l'année initiale de 1668. Les inspections précédentes ne faisaient remonter les délibérations qu'à 1838; j'ai pu retrouver les deux registres précédents, qui vont de 1790 à 1839, tous deux contenant à la fois les délibérations et l'enregistrement des lois. Registre d'arrêtés depuis 1903. Etat suffisant des documents cadastraux. A rechercher : une ancienne matrice d'impositions antérieure à 1790, selon une indication de 1857. — Bureau d'assistance : Registre ouvert le 6 janvier 1895.

Sermoise (1887). — Au fond de la salle des délibérations, un rayonnage insuffisant, qu'il serait aisé de compléter par une armoire à installer dans le vestibule. Dépôt très sain et bien ordonné. Il y a un commencement d'inventaire qu'il faudra conformer au cadre de classement de 1879. Etat civil relié depuis 1680. 4 registres de délibérations, sans lacune, depuis 1792. Pour les arrêtés du maire, un registre d'ordre a été ouvert le 24 décembre 1887. Très bon état de l'atlas cadastral et des matrices, bon état de l'état de sections. En retournant le premier registre des délibérations, on trouve : *Réorganisation de la garde nationale de la commune de Sermoise...*, an IV, et : *Liste des colonnes mobiles*, de l'an IV et de l'an VI. — Bureau d'assistance : registre des délibérations, ouvert le 30 décembre 1894.

Nevers, le 2 juillet 1912.

L'Archiviste départemental,

P. DESTRAY.

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

I. — Archives départementales

I. — IMMEUBLE, MOBILIER

L'année écoulée a laissé les Archives départementales dans la même situation où elles se trouvaient auparavant, sauf une légère augmentation de 150 mètres environ de rayonnages provenant de l'annexion de deux petites salles décidée par le Conseil général à sa session d'avril 1912 et réalisée dans le courant de l'été suivant. J'espère que l'Assemblée départementale pourra statuer définitivement à sa session prochaine, sur l'aménagement des nouvelles salles, toutes indications ayant été données en temps voulu à M. l'Architecte en chef du département. Qu'il me soit permis d'exprimer le désir que les travaux qui seront décidés soient complètement achevés à la fin de l'hiver prochain. Je voudrais en effet pouvoir profiter des premiers jours où la température permettra de travailler dans les salles, pour commencer les rangements matériels sur les tablettes.

La question du garçon de bureau, qui vous avait été soumise par mon précédent rapport, après avoir été écartée par le Conseil général à la session d'août 1912, a été reprise sur votre initiative en avril dernier : grâce aux 500 francs votés par le Conseil général, un auxiliaire pourra être régulièrement attaché aux Archives et de ce fait la surveillance des documents consultés est assurée de façon satisfaisante. La question du service de propreté, service que je m'étais efforcé, dans mes propositions de l'an dernier, de lier à celui d'employé, reste entière; mais j'espère, Monsieur le Préfet, que vous pourrez aisément, par quelque modification au service des huissiers de la Préfecture, affecter l'un d'eux aux Archives pendant quelques heures par jour.

II. — CLASSEMENT ET INVENTAIRE

Les classements ont surtout porté sur les séries anciennes, le service courant des bureaux, très chargé cette année, n'ayant laissé que fort peu de loisirs à M. Leclerc.

Séries anciennes. — J'avais l'intention de me borner rigoureusement à la série E (titres de familles), la moins en ordre de

toutes, dans laquelle nombre d'amas de papiers n'avaient subi jusqu'alors aucun examen. De fait, une première répartition a permis de former 125 grosses liasses consacrées aux familles suivantes :

Andrault de Langeron (complément de ce qui a été classé l'an dernier), 1 liasse; de Béthune, 4 liasses; de Choiseul, 35 liasses, plus pour le fief de Charmoy, 14 liasses classées d'après un inventaire du XVIII[e] siècle qui a été mis à la suite; Du Quesnay, 1 liasse; Du Verne, 3 liasses; de Dyo, 2 liasses; Foulon de Doué, 2 liasses; Jault, 2 liasses; de La Ferté de Meung, 3 liasses; de La Rochefoucauld, 9 liasses; de La Tournelle, 1 liasse; de Lavenne, 1 liasse; Lempereur de Bussy, 1 liasse; de Mascrany, 6 liasses; Moreau de Meauce, 8 liasses; Moreau Desmaretz, 3 liasses; Pierre de Frasnay, 12 liasses; Regnault de Touteville, 2 liasses; de Rémigny, 3 liasses; Rioult, 1 liasse; de Saint-Sauveur, 2 liasses; Save d'Ougny 1 liasse; Truitier de Vareux, 2 liasses; Vieil d'Espeuilles, 1 liasse; auxquelles il faut ajouter 5 liasses pour la série *E, communes,* Tannay.

En outre, plusieurs centaines de documents ont été attribués, par dossiers de quelques pièces seulement, à des familles de moindre importance, en attendant qu'une vérification plus minutieuse permette de discerner si ces papiers doivent conserver définitivement ce classement, ou, si, au contraire, il n'y a pas lieu de les joindre à ceux de familles plus considérables dans les archives desquelles ils auraient dû se trouver à la Révolution, par suite d'acquisitions, d'échanges ou de mariages. Au cours de cette opération, un assez grand nombre d'actes ont été retrouvés, dont la place réelle est aux séries *B* (*Cours et juridictions*), notamment aux bailliages de Saint-Pierre-le-Moûtier et de Nevers; *C* (*Administrations*), en particulier pour le fonds de l'Adminisration provinciale du Nivernais; *D* (*Instruction publique*), pour quelques pièces seulement; *G* (*Clergé séculier*) et surtout *H* (*Clergé régulier*), où une douzaine de dossiers ont dû être placés à la suite des liasses relevées au répertoire manuscrit rédigé l'an dernier.

Ce travail a été interrompu au printemps : une thèse de doctorat ès-lettres étant en préparation sur *Les anciennes corporations de métiers à Nevers,* il importait de mettre en état de communication les dossiers des plus importantes sections au moins du bailliage ducal. Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'une constitution définitive des dossiers, puisque de nombreuses pièces égarées en d'autres salles devront y être intercalées, on peut considérer comme susceptibles d'être dès à présent consultés les groupes suivants :

Procédures criminelles (1700-1790), 109 liasses.

Dossiers de procédures civiles (1696-1790), 90 liasses.

Tutelles et curatelles (1700-1790), 9 liasses.

Procès-verbaux, enquêtes, etc. (1720-1785), 26 liasses.

Décrets et saisies réelles (1631-1722), 14 liasses.

Réception d'officiers, maîtres, etc. (1704-1787), 9 liasses.

Au cours de cette investigation, on a mis de côté 10 liasses qui concernent le bailliage de Decize et 1 liasse de la Justice de la Nocle.

Séries modernes. — Rangement matériel des versements administratifs (Voir § V) et triage des papiers périmés (Voir § VI).

Journaux et imprimés. — Récolement des collections de *La Tribune*, l'*Observateur du Centre*, le *Paris-Centre* et le *Socialiste Nivernais*, en vue de leur reliure; j'ai laissé de côté le *Journal de la Nièvre*, une collection de ce périodique étant conservée reliée à la Bibliothèque municipale de Nevers.

Les Brevets d'invention que les Archives n'avaient pu recevoir depuis plus de deux ans et qui avaient été entassés provisoirement dans l'une des petites salles annexées l'an dernier, ont été classés dans des chemises entoilées : leur masse a constitué 137 liasses que, faute de place à la suite des précédentes, il a fallu entasser, de façon très incommode, sur le carrelage d'une salle. Je dois rappeler ici que le Ministère intéressé est dans l'absolue persuasion que la collection est reliée tandis qu'elle n'est conservée qu'en fascicules : il en résulte une confusion dont est victime le service des Archives, responsable d'une situation de fait à laquelle il ne peut rien.

Inventaire. — L'impression de l'inventaire en cours (E supplément : arrondissement de Château-Chinon) a été achevée à la fin de 1912. J'ai pu, au cours de l'hiver dernier, en dresser une table détaillée, qui comprendra plusieurs feuilles (elle a nécessité plus de 3.000 fiches). Cette table, approuvée par M. le Ministre de l'Instruction publique le 22 mai dernier, est actuellement sous presse.

Les répertoires numériques des séries T et V ont dû être laissés en suspens, le triage des papiers périmés faisant constamment découvrir des pièces qui doivent y être affectées et surtout les recherches dans d'autres séries, auxquelles des liasses reçues au cours des versements des années dernières ont été attribuées sur la foi de leurs étiquettes, montrant de nombreuses erreurs de classement. Il en est de même, naturellement, pour toutes les autres séries et leur recensement ne pourra être opéré qu'avec leur rangement matériel, lors de l'installation dans les nouveaux locaux.

III. — RÉINTÉGRATION, DON ET ACQUISITIONS DE DOCUMENTS.

1° *Réintégration.* — De la Sous-Préfecture de Château-Chinon sont venus les registres suivants :

Correspondance des sous-préfets (8 floréal an VIII — 4 juin 1850), 28 registres (série K).

Arrêtés des mêmes (16 prairial an VIII — 10 juin 1838), 5 registres (série K).

Délibérations de l'Administration cantonale de Château-Chinon, suivies de l'enregistrement de la correspondance arrivée à la Sous-Préfecture, 1 registre (série L.).

Délibérations de la Société populaire de Montigny-sur-Canne (10 floréal an II — 12 ventose an VIII), 1 registre (série L.).

2° *Don.* — M. Gandilhon, archiviste départemental du Cher, a envoyé un paquet de numéros du journal *La Tribune*, années 1888 et 1889. Beaucoup de ces numéros ont permis de combler une partie des nombreuses lacunes de la collection conservée aux Archives.

3° *Acquisitions.* — Livre-Journal de compte de P. Bussy, curé de Lormes, XVIIIe siècle, 1 registre in-4°, relié. Dossiers concernant les familles : Bourgillon (1674-1822); Bourquerot (1586-1774); de Chargère (1639); Coquille (1621); 2 pièces concernant l'officialité de Nevers (1741) et le prieuré Saint-Etienne de Nevers (1653); 2 rapports de Legendre sur les subsistances (Révolution); 2 anciennes gravures représentant la ville de Nevers; 3 plans en élévation de l'église de Dun-les-Places; 7 portraits de Nivernais connus.

A la suite de la vérification de papiers mis au rebut par l'Administration de la Marine, à Guérigny, j'ai rapporté pour les Archives, 6 registres : 5 de procès-verbaux de recette (1847-1877) et un inventaire du mobilier (1860).

IV. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

1° *Dépôt de l'État.* — Aulard, *Recueil des actes du Comité du Salut public* (1 volume). — *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France : Archives de la Guerre et Bibliothèque de la Guerre* (2 volumes). — Commission de l'histoire économique de la Révolution : *Notes et documents sur ses travaux ; Bulletin* (1912). — Cahiers de doléances : *Bailliage de Dieuze* (1 volume); *Sénéchaussée de Rennes* (1 volume); *Sénéchaussée de Niort et de Saint-*

Maixent (1 volume). — Vente des Biens nationaux: *Gironde* (1 volume). — *Les subsistances dans le District de Chaumont* (1 volume). — De Lasteyrie: *Bibliographie des sociétés savantes* (2 fascicules). — *Répertoire sommaire des Archives communales:* Aube (1 volume), et Calvados (1 volume). — Sabarthès: *Dictionnaire topographique de l'Aude* (1 volume). — Tuetey: *Procès-verbaux de la Commission temporaire des Arts* (1 volume).

2° *Echanges.* — Inventaires: Allier (L. t. 1); Aube (E. fonds de Saxe); Indre-et-Loire (E, supplément); Manche (H t. 3). — Répertoires numériques: Ardennes (M); Corrèze (séries antérieures à la Révolution, série Q); Corse (L); Dordogne (V); Doubs (L); Gironde (fonds des Eaux et Forêts et série E); Loiret (K); Lozère (K et L); Manche (G et V); Orne (V); Haute-Saône (T); Savoie (Fonds Sarde); Haute-Savoie (N et R); Seine-et-Oise (C); Seine-Inférieure (C et D); Deux-Sèvres (K et V); Tarn-et-Garonne (L et V); Vosges (S).

3° *Dons* — Ils ont été très nombreux cette année: en tout, 81 volumes ou brochures. A citer parmi les principaux: Abbé Charrier, *Claude Fauchet* (2 volumes); *Episodes de la Révolution en Nivernais.* — Guy Coquille, *Les Coustumes... de Nivernois,* Paris, Claude Cramoisy, 1625, in-4 (don de M. Tourné, huissier à Francescas). — R. de Lespinasse, *Le Nivernais et les Comtes de Nevers* (2 volumes) — J. Meunier, *Thèses de doctorat sur les parlers du Nivernais* (3 volumes et 1 atlas). — H. Rapine de Sainte-Marie, *Les Critiques et Pamphlets de Guyot-Sainte-Hélène* (1 volume), et *Lettres inédites du XVIIe siècle* (1 volume).

4° *Achats.* — *Annuaire de la Nièvre,* 1913. — *Archives parlementaires,* 1re série, t. 80, 81; 2° série, t. 125, 126. — *Les Cahiers du Centre,* 1912-1913. — E. Colin, *Histoire du Nivernais.* — Fisquet, *La France pontificale* (évêchés de Nevers et de Bethléem). — M. Gérin, *Claude Tillier: Pamphlets.* — Isambert, *Table des anciennes lois françaises.* — A. Massé: *Monographies Nivernaises, canton de Pougues.* — Massillon-Rouvet: *Nevers, Origines de ses franchises.* — Plus 14 brochures concernant le Nivernais ou des personnages nivernais.

5° *Anciennes bibliothèques ecclésiastiques.* — La dévolution de ces bibliothèques a été achevée dans l'année courante, ainsi que le prévoyait le précédent rapport. De ce fait, sont entrés aux Archives départementales une centaine de volume, parmi lesquels je citerai seulement:

Du Presbytère de Saint-Martin, de Clamecy: *Le Code civil, avec les discours, rapports et discussions,* 1804 (11 volumes in-8). — *Recueil* de brochures et factums imprimés, relatifs aux affaires ecclésiastiques (4 volumes in-4). — *Ordonnances synodales de*

[illegible] — *[illegible] de l'Evêque* [illegible]

[illegible] : *Les Sources de* [illegible] — [illegible] *ecclesiastici* [illegible] — [illegible] *curieuses* [illegible] — Dom Ceilier: [illegible] 14 volumes in-8, [illegible] — [illegible] *pendant la Révolu-* [illegible] — *[illegible] de Nevers*, 1727. — [illegible]

[illegible] — [illegible]

[illegible] 1912, constituait [illegible] les cahiers qu'elle ne [illegible] complet [illegible] les diverses séries, les [illegible]

Série I. — [illegible] Accidents du travail [illegible] liasses : Chambre de [illegible] liasses.

Série [illegible] — [illegible] liasses. Comptes de gestion [illegible] liasses ; total : 145 liasses.

Série [illegible] — [illegible] liasses.

Série [illegible] — [illegible] liasses.

Série T. — [illegible] liasses.

Série X. — [illegible] liasses : Transports d'indigents [illegible] liasses ; Bureaux de bienfaisance, 6 liasses ; total : [illegible]

[illegible] : 80 liasses.

[illegible] Actes administratifs, 14 liasses.

[illegible] et brochures, 274.

[illegible] rayonnages étaient-ils posés [illegible] volumes empilés jusque là [illegible] la Préfecture. De ce fait, nous sont parvenus :

Série O. — Comptabilité communale apurée par le Conseil de Préfecture : 107 ballots.

Série Z. — Volumes, en stock, du Conseil général de la Nièvre: 245 volumes.

Enfin, outre les paquets bi-mensuels du dépôt légal, et les liasses de l'*Officiel*, sont encore entrés aux Archives par petits versements de quelques articles à la fois :

Série N. — 13 registres et une liasse de comptabilité départementale.

Série X. — Assistance médicale (4 liasses).

En résumé, les Archives ont reçu pendant l'année 1912-1913 : 549 liasses, 13 registres et 519 volumes.

VI. — VENTE DE PAPIERS INUTILES

Le produit de la vente des papiers inutiles, attribué par le Conseil général à des travaux de reliure, n'a été porté au budget qu'à la session d'avril dernier et par conséquent n'a pu commencer à être utilisé que récemment. Déjà cependant, 40 années des publications du Conseil général sont reliées ; de même, 14 volumes de la *Semaine Religieuse*, complétant une collection venue de l'ancien Grand Séminaire. Sont à l'heure actuelle entre les mains des relieurs : 20 années de *La Tribune*, 10 de *L'Observateur du Centre*, 2 du *Paris-Centre* et 1 du *Socialiste Nivernais*. Tous ces journaux ont été collationnés avant la remise aux relieurs. La plupart sont complets ; quelques-uns seulement présentent deux ou trois lacunes par an.

Le triage des papiers périmés continue à accroître le stock des ballots destinés à une vente future. On a mis au rebut, dans le courant de l'année, les liasses suivantes :

Série M. — Listes électorales (89 liasses.)

Série O. — Pièces de dépenses communales (161 liasses).

Série R. — Formation des listes de recrutement (37 liasses); dispensés et soutiens de famille (29 liasses); déserteurs et insoumis (2 liasses); marine (5 liasses); remonte et subsistances (6 liasses); garde nationale (14 liasses); vieux imprimés et correspondance inutile (7 liasses).

Série T. — Bourses (3 liasses); secours et ressources pour écoles (5 liasses); comptabilité (1 liasse); correspondance inutile (2 liasses).

Série Z : Volumes et brochures détériorés, 8 liasses.

VII. — COMMUNICATIONS ET EXPÉDITIONS.

Les communications, qui constituent le gros du service courant, ont augmenté encore cette année dans de grandes proportions Elles ont atteint le chiffre, considérable pour la Nièvre, de 1.435, se décomposant ainsi : 845 historiques, 359 administratives et 231 avec déplacement des dossiers, soit pour des administrations, soit pour le service des Archives nationales, à Paris.

Les recherches administratives sont tout particulièrement longues et décevantes, par suite de défectuosités dans l'organisation administrative ancienne du département. C'est ainsi que, lorsqu'un tribunal a été appelé à statuer à propos d'un conflit, non seulement des pièces originales ont été pour toujours distraites de leur dossier, mais encore la Préfecture d'alors a négligé de conserver les conclusions du jugement. Il faut aussi signaler l'usage des accords oraux : une administration de l'Etat nous a fait faire des recherches pendant une dizaine de jours, avec deux lettres de rappel pressantes et, finalement, j'ai trouvé par hasard, dans un ouvrage imprimé, que l'affaire dont elle s'informait et qui était grosse de conséquences, avait été terminée par une simple convention verbale.

Je dois encore signaler l'abus véritable qui se fait des communications à l'extérieur, pour le service de la Préfecture. Que, pour traiter nombre d'affaires actuelles, il soit nécessaire de se référer à des dossiers anciens, cela est évident; mais, pourquoi ne pas se borner à prendre simplement dans ces dossiers anciens des notes précises ou la copie des quelques lignes qui, souvent, sont l'essentiel d'une pièce? On ne procède pas autrement en érudition et tout le monde s'en trouve bien. Il serait certainement possible de suivre cet usage en administration, au lieu d'enlever aux Archives les dossiers entiers qui, souvent, restent plusieurs années dans les bureaux et finissent même parfois par être simplement joints aux dossiers actuels, qu'ils ont servi à constituer. La conséquence en est que, jusqu'à ce que le hasard les ait fait retrouver, ils sont comme inexistants et, ainsi, la trace des droits utiles peut se trouver perdue au moment même où l'on aurait besoin de les faire valoir. Je signalerai, à ce propos, que les lettres de rappel de sortie de pièces témoignent, entre autres, pour cette année, de la perte, qu'il faut espérer momentanée, de 4 dossiers de legs à d'anciens établissements ecclésiastiques et d'un dossier de dispense militaire.

Il importe de remarquer l'accroissement du nombre des communications historiques. Aux travailleurs déjà cités dans le rapport de l'an dernier et qui n'ont pas cessé de continuer leurs

recherches, se sont joints plusieurs autres dont les investigations aboutiront sous peu à des publications sur divers points encore peu connus de l'histoire de la province, par exemple : *Les corps de métiers à Nevers, à la fin de l'Ancien Régime* (thèse de doctorat ès-lettres) ; *L'Assemblée provinciale du Nivernais* (thèse de doctorat en droit); les *Monographies* de la ville et du canton de Nevers; *Le Jansénisme en Nivernais; La révocation de l'Edit de Nantes.* La Société académique du Nivernais inaugure une collection de *Mémoires et documents pour servir à l'histoire économique et sociale du Nivernais*, pendant que la Société nivernaise des lettres, sciences et arts publie les études laissées manuscrites par mon prédécesseur, M. de Flamare. Enfin, la Société académique a constitué une équipe de chercheurs qui, cet hiver (au cours de séances de travail organisées le dimanche matin avec votre autorisation), a pu commencer un gros dépouillement en vue d'élaborer l'histoire de l'agriculture locale, de 1787 à 1850 environ; et j'ai pu, personnellement, attirer l'attention sur une enquête agricole de 1814, au sujet de laquelle le Comité des Travaux historiques a organisé une enquête générale dans toute la France. On peut donc, sans forfanterie aucune, prévoir à bref délai une véritable renaissance des études historiques locales.

3 rôles de copies authentiques ont été délivrés, moyennant 2 fr. 25; la copie d'un plan a produit 2 fr. 40; une copie a été faite gratuitement pour la commune de Nevers. Enfin, des volumes du Conseil général ont été vendus : à M. Ropiteau, pour 13 fr. 50; et à M. Rossignol, pour 22 fr. 50.

VIII. — BUDGET DU SERVICE

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien transmettre à l'Assemblée départementale tous mes remerciements pour l'attention bienveillante et soutenue qu'elle porte aux Archives. Par la création, l'an dernier, d'une inspection des archives communales, qui peut être sérieuse et utile, par celle, au mois d'avril, d'un emploi d'auxiliaire permanent convenablement rétribué, ce service est doté maintenant d'une organisation satisfaisante qui lui permettra de faire face, aussi bien que possible, aux exigences croissantes des communications, sans négliger les classements et les rangements matériels.

Il n'y a donc cette année qu'à demander au Conseil général le renouvellement des crédits consentis pour l'année en cours, sous réserve de l'application du règlement de 1910. Peut-être, cependant, conviendrait-il d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'assurer contre les accidents les employés des Archives en raison des risques qu'ils courent très fréquemment, montés sur des échelles auxquelles l'écartement insuffisant des rayonnages ne permet pas de donner le pied voulu. Je sais, officieusement, que

M. Leclerc, victime d'une chute, sollicite du Conseil général, avec votre autorisation, une allocation pour l'aider à supporter les frais d'une saison à Bourbon-l'Archambault. Il est incontestable qu'en de telles circonstances, la responsabilité du département est engagée et peut-être, apparaîtra-t-il, comme une mesure de sage précaution, de prévenir tout recours contre lui par le système de l'assurance.

II. — Archives des Sous-Préfectures

Cette année a été inspecté le dépôt de la sous-préfecture de Château-Chinon. Dans le bureau des employés, des cartons verts, conservant les pièces d'affaires communales (ordre alphabétique de localités) et des pièces diverses (classement par matières), présentent un très bon aspect; il en est de même des collections officielles, soigneusement alignées dans des bibliothèques. Dans la salle des adjudications, très exposés sur des tablettes non fermées, les papiers de la recette des finances et les dossiers des communes antérieurs à 1865. Enfin, au grenier, dans des salles aménagées, où il serait inutile, et même dangereux, d'essayer le moindre sauvetage en cas d'incendie, des collections imprimées : *Journal officiel*, *Bulletin de la propriété industrielle* (ce dernier n'est jamais consulté), collections de vieux journaux. Reconnu de vieux dossiers d'affaires antérieures à 1851 qui, conformément aux règlements, viendront aux Archives départementales quand elles auront reçu leur nouvelle installation et une série de registres qui ont déjà été réintégrés (voir § III). Il est regrettable qu'aucune salle spéciale n'ait été prévue au rez-de-chaussée pour la conservation des archives.

III. — Archives communales et hospitalières

I. — ORGANISATION DU SERVICE D'INSPECTION.

Grâce à la délibération du Conseil général du 22 août 1912, on peut concevoir une inspection régulière des dépôts, suivant un programme dont je dois exposer ici les grandes lignes.

Il ne saurait être question de faire appliquer brutalement, si formelles qu'elles soient, les lois et instructions qui régissent les archives communales. Ce n'est pas impunément qu'à l'organisa-

tion établie dans les minuscules dépôts du milieu du XIX[e] siècle, on a laissé succéder le désordre, qui s'est d'autant plus accentué que la correspondance des mairies allait croissant. Dans la plupart des localités où j'ai constaté la présence de secrétaires nouvellement en fonctions, la même nécessité s'impose à eux : reprendre pièce à pièce les dossiers d'affaires qui apparaissent les plus récentes ou les plus importantes (appréciations laissées au gré de chacun et qui varient selon les communes), et constitution d'un stock d'arriéré sur lequel on ne jettera un rapide coup d'œil qu'à l'occasion d'une nécessité pressante, la charge des mairies ne laissant aux secrétaires que des loisirs bien rares. De plus, la plupart des maires ignorent les prescriptions les plus importantes et surtout les moyens pratiques de remédier à l'état de choses actuel, que tous s'accordent pourtant à regarder comme néfaste pour les intérêts des communes et pour la pratique du travail journalier. Il faut donc, de toute nécessité, procéder par la persuasion et par l'exemple. Dans les quelques communes où je trouve une répartition à peu près établie et complète, avec des rayonnages et un matériel suffisants (cartons, chemises, sangles) et où, par conséquent, un travail de quelques semaines peut aboutir utilement à un classement définitif et à l'inventaire, je le demande, en m'efforçant d'en faire sentir la commodité pratique, et je dois dire que j'en obtiens presque toujours la promesse. Ces dépôts serviront, à l'avenir, de modèles où les maires et les secrétaires voisins pourront se rendre compte du travail à effectuer et des résultats obtenus pour la facilité de la tractation des affaires; cette influence pourra rayonner, avec quelque fruit, pendant quelques années.

Ailleurs, j'appelle l'attention tout particulièrement sur les points suivants :

1° Nécessité de disponibilités de rayonnages et de matériel suffisantes, avec indication des moyens pratiques et économiques susceptibles d'être employés (par exemple, augmentation de 15 ou 20 fr. sur le chapitre des frais de bureau permettant l'achat, à répartir sur plusieurs années, de cartons et chemises).

2° Nécessité de diminuer la surabondance des publications imprimées, qui grossissent les dépôts de façon illusoire. Les mairies qui ne sont pas chef-lieu de canton ne sont astreintes qu'à la conservation et à la reliure du *Recueil des Actes administratifs*. Il est excessif qu'une commune soit abonnée à un trop grand nombre de publications administratives (certaines le sont à 7 ou 8), qui ne font, le plus souvent, que compliquer la besogne des administrateurs, hésitant entre des modèles ne variant que pour des éléments de minime importance. Deux ou trois revues, au plus, suffiront, à condition qu'elles soient choisies avec discernement. Pour la pratique du travail, il pourra être bon de conserver, sous la main, les 8 ou 10 dernières années auxquelles on peut avoir besoin de se référer; les autres pourront être reléguées, si on a de la place, à des rayonnages d'accès difficile ou, au besoin,

dans des caisses, au grenier. L'idéal serait de pouvoir constituer, aux Archives départementales, 2 ou 3 collections complètes et reliées de ces publications, de façon à pouvoir satisfaire aux rares demandes de renseignements des maires, par une communication avec déplacement temporaire du volume signalé. De ce fait, chaque mairie pourrait, dès à présent, être débarrassée d'un ou deux mètres cubes de papiers.

3° Utilité qu'il y aurait à faire relier, par périodes de 10, 15, 20 ou 25 ans, des documents périodiques qui se présentent sous forme de fascicules de même format, par exemple les budgets, comptes administratifs du maire, statistiques agricoles, tableaux de recrutement, tableaux de recensement des chevaux et voitures, ainsi que les procès-verbaux d'élections des divers degrés. Par exemple, les budgets d'une commune ordinaire, pour le XIXe siècle, pourraient constituer 2 ou 3 volumes, définitivement en ordre, au lieu de former de grosses liasses dont on n'est jamais sûr qu'elles soient complètes, ni classées.

4° Le dépôt ainsi dégagé, le secrétaire arrivera rapidement à établir un ordre convenable dans ses papiers, en s'aidant de la circulaire de 1879, insérée au *Recueil des Actes administratifs* du département, année 1882, n° 16, p. 205-224. Pour que le bon ordre soit maintenu, remettre les dossiers classés dans des cartons ou des chemises rigides avec sangles, cartons et chemises portant de façon apparente la lettre de série, le numéro d'ordre et, au besoin, le titre des matières renfermées.

5° Il est utile qu'à côté des registres des délibérations soit ouvert un registre (ou au moins un cahier relié) des arrêtés du maire, portant toutes annotations authentiques voulues. Les registres des délibérations doivent être ouverts et paraphés conformément à la loi. L'état civil doit être relié conformément aux périodes fixées par les tables décennales et non par périodes strictement décimales : 1903-1912, et non 1901-1910 ; en outre, il est commode de faire relier, à la fin de chaque volume ainsi constitué, la table décennale qui servira de table des matières.

Ce travail de déblai une fois effectué, j'espère que la seconde inspection pourra entraîner le classement définitif des archives communales et la rédaction d'inventaires.

II. — RÉSULTATS DES INSPECTIONS PRÉCÉDENTES.

En attendant cette seconde inspection, il y a lieu de tenir la main, toutes les fois qu'il est possible, à l'amélioration de ces dépôts. A plusieurs reprises, j'ai dû, à propos de demandes de renseignements, rappeler aux maires intéressés que les papiers en question devaient se trouver dans leurs archives communales; je noterai que, dans un cas tout récent, il s'agissait d'une mairie

inspectée il y a deux ans, dont le Conseil municipal n'avait pas voulu faire dresser l'inventaire, attendu, disait-il, que les archives étaient parfaitement en ordre.

Le rapport de l'an dernier signalait l'absence, à Saint-Eloi, des registres paroissiaux, l'état civil d'avant 1793. Ayant trouvé mentionnés, dans l'inventaire de la sacristie dressé en exécution de la loi de Séparation, des cahiers d'*actes religieux*, j'ai pu les examiner et me convaincre que ce n'était autre chose que les registres des paroisses de Saint-Eloi et de Chaluzy, dans l'un desquels figure une signature autographe d'Adam Billault. Par contre, on n'a pu retrouver, à Saincaize, les registres des délibérations antérieurs à 1870, ni à Béard et à Coulanges, l'état civil antérieur à la Révolution.

Des inventaires d'archives communales ont été dressés à Challuy et à Magny-Cours. Les minutes des inventaires de Champvoux et Sermoise ont été examinées.

III. — INSPECTION DE 1913.

Cette année, ont été inspectées les archives communales et hospitalières des cantons de Saint-Amand-en-Puisaye et de Saint-Benin-d'Azy (moins Fertrève), ainsi que celles d'Annay, Cercy-la-Tour, Château-Chinon, Guérigny, Imphy, Neuffontaines, Neuvy-sur-Loire, Nevers, Ourouër, Rouy, Saint-Eloi et Varzy, soit en tout 43 dépôts. Billy-Chevannes et La Fermeté devront être inspectés à nouveau, le maire et le secrétaire étant absents au moment de mon passage.

Il est impossible d'indiquer ici la situation commune par commune comme je l'ai fait pour les deux années dernières le rapport en serait démesurément accru.

Chaque commune recevra à l'automne prochain, un procès-verbal d'inspection indiquant la situation constatée et les desideratas formulés, de façon que les Conseils municipaux puissent, s'il y a lieu, examiner la question lors de la session de novembre.

Je me bornerai donc à exposer les observations générales. L'impression moyenne est meilleure que dans les mairies inspectées les deux années précédentes : presque partout, on trouve des cartons et des chemises, soit en papier parcheminé, soit en vulgaire papier d'emballage, improvisées par le zèle de secrétaires méthodiques. Beaumont-Sardolles, Cercy-la-Tour, Diennes, Frasnay-Reugny, Ourouër, Saint-Amand, Saint-Jean-aux-Amognes et Saint-Verain, sont des dépôts bien tenus, mais doivent céder le pas à Saint-Firmin et à Varzy qui seraient des modèles s'il y existait des inventaires. Par contre, il y a bien des améliorations à apporter dans les mairies pauvres, comme Cizely (la

Département de la Nièvre

ARCHIVES

RAPPORT ANNUEL

1913-1914

NEVERS
MAZERON FRÈRES, IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT
Rue du Moulin-d'Écorce

1914

mairie est une ancienne écurie), ou dans d'autres où la place réservée aux archives est insuffisante, comme Anlezy, Bouhy et Neuvy-sur-Loire.

Deux notes dominantes :

1° L'encombrement des rayonnages par les publications officielles. (Voir plus haut).

2° Les mairies sont souvent les salles de réunion des associations constituées dans les communes. Aussi serait-il à désirer, pour la tranquillité de tous, non seulement que les papiers municipaux fussent placés dans des placards ou armoires fermant à clé, mais qu'il leur soit réservé un petit cabinet spécial, voisin de la salle des délibérations. Et, je me borne ici à reproduire des doléances qui m'ont été faites à plusieurs reprises, ne serait-il pas bon que la Préfecture fût appelée, lorsqu'une commune édifie une mairie, à donner quelques conseils techniques, au même titre que l'Inspection académique doit fournir son avis pour la construction des locaux scolaires ?

Une mention toute spéciale doit être réservée pour Neuffontaines. La mairie s'y trouve dans une chambre d'une ferme, au-dessus d'un four et à côté d'une grange à fourrage et à bois. Elle est à Neuffontaines même, alors que le secrétaire est à l'école, à Vignes (4 kilomètres). La clé en est déposée chez une personne du voisinage et, qui a besoin d'un renseignement, farfouille lui-même dans les papiers. L'atlas cadastral a des feuilles non-seulement coupées, mais encore tachées de café, d'encre ou de traces laissées par les doigts. Une tentative faite par la Municipalité pour transférer cette mairie à côté de l'école, où il serait facile de l'aménager, n'a pas réussi.

En beaucoup de localités, les registres de délibérations ne sont pas ouverts ni paraphés conformément à la loi : on ne saurait trop insister sur ce point, l'absence du formalisme légal en faisant de simples recueils de renseignements et non des papiers administratifs. Fait plus grave : dans une commune, des lignes blanches ont été laissées à l'intérieur du procès-verbal d'une session, pourtant signé par les conseillers.

Il y a lieu de soigner la reliure de l'atlas cadastral : j'ai constaté, à plusieurs reprises, que des relieurs avaient laissé un dos trop large et les feuilles, insuffisamment soutenues, flottent et se plient, même celles collées sur toile.

Il m'a été agréable de constater qu'à Saint-Jean-aux-Amognes l'inventaire de 1857 est encore utilisé et à peu près mis à jour; à Cercy-la-Tour, un inventaire officiel a été dressé l'année dernière et n'aura besoin que de quelques corrections; enfin, à Bitry, le secrétaire a dressé de sa propre initiative, un répertoire-inventaire non officiel, à son usage personnel.

A Nevers, la municipalité a constitué une commission des Archives communales qui a décidé en principe le classement du dépôt et l'impression d'un inventaire continuant celui de l'abbé Boutillier.

VI. — CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Grâce aux crédits votés l'an dernier par le Conseil général, j'ai pu faire aux élèves-maitres de l'école normale de Varzy cinq conférences qui ont été complétées par une visite aux Archives communales de cette ville. Deux de ces conférences, l'une sur les principes généraux de la méthode historique, l'autre sur la bibliographie sommaire de l'histoire nivernaise ont été publiées sur la demande de M. l'Inspecteur d'Académie, par le *Bulletin de l'Instruction primaire.* L'an prochain, si l'Assemblée départementale veut bien continuer le vote des crédits nécessaires, je me propose de publier de même le sommaire des institutions provinciales et rurales en Nivernais aux XVIIIe et XIXe siècles.

Des tirages à part de ces travaux seront envoyés aux bibliothèques des différents chefs-lieux de canton, de façon que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale puissent trouver les instruments de travail les plus simples et les conseils élémentaires.

A l'avenir, les conférences, ainsi débarrassées, des généralités, pourront être consacrées plus spécialement à des travaux pratiques, moins arides pour les auditeurs et moins absorbants pour le conférencier. Il serait à désirer qu'une visite puisse être régulièrement organisée, tous les ans, aux Archives départementales qui, si peu en état qu'elles soient, peuvent cependant donner un enseignement pratique sérieux. Les élèves de troisième année n'ayant pas à venir à Nevers en corps, je demanderai à M. l'Inspecteur d'Académie s'il ne serait pas possible d'en faire profiter ceux de seconde année, à la fin de leur examen du brevet supérieur.

Enfin, à la demande de Mme la Directrice de l'Ecole normale d'institutrices, une conférence a été faite cet hiver aux élèves-maîtresses sur l'évolution de l'écriture française ; elle comportait naturellement la production de nombreux types, en photographie ou en originaux, avec des signatures de grands personnages de l'histoire de France, se rapportant autant que possible, par leur famille ou leurs actes, au Nivernais.

Nevers, le 3 juillet 1913.

L'Archiviste départemental,

P. DESTRAY.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARCHIVES

RAPPORT ANNUEL

1913-1914

NEVERS
MAZERON FRÈRES, IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT
Rue du Moulin-d'Écorce

1914

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport constatant l'activité du service des Archives pendant l'année écoulée, rapport aussi concis que possible, conformément à vos indications.

I. — Archives départementales

I. — IMMEUBLE, MOBILIER

Les nouvelles salles, qui dépendaient précédemment du Service vicinal, et dont l'installation a été décidée par délibération du Conseil général du 20 août 1913, sont en voie d'aménagement. Elles vont fournir un supplément de plus de 1.200 mètres de rayonnages nouveaux. Je regretterai seulement que ces travaux n'aient pas été achevés au début du printemps, ce qui m'aurait fait gagner plus de trois mois de travail utile.

Grâce à l'affectation aux Archives, deux heures par jour, d'un huissier de la Préfecture, la question du service de propreté est résolue. Désormais, le local est présentable, et je ne désespère pas de le voir devenir attrayant pour les visiteurs.

II. — CLASSEMENT ET INVENTAIRE

Classement. — Pour plus de brièveté, je me bornerai à l'énumération suivante :

Série B. — Bailliage de Nevers : réception de cautions (1723-1790), 3 liasses ; dossiers d'expertises (1730-1767) (2 liasses).

Bailliages de Brassy (3 liasses), Oussy (2 liasses), Razou (1 liasse) et Saint-Martin-du-Puy (16 liasses).

Bailliage de Lormes, à la part de Château-Chinon (1734-1780) (13 liasses).

Maîtrise des Eaux et Forêts de Nevers (16 liasses).

Série C. — Catalogue sur fiches de 1105 anciens registres de formalité de l'Administration des Domaines.

Série E. — Répartition de pièces diverses en dossiers concernant les familles suivantes : De La Roche-Loudun (1 liasse), Rapine de Sainte-Marie (2 liasses), Rousseau et Roux (1 liasse), de Saulieu (1 liasse).

Série L. — Classement des dossiers, réintégrés à la suite de l'inspection de l'année précédente : deux liasses.

Série Q. — Classements de dossiers de ventes de biens nationaux (15 liasses) et de papiers concernant l'indemnité du milliard des émigrés (15 liasses).

Séries modernes. — Les dossiers de la série O concernant les communes du canton de Saint-Benin-d'Azy ont formé 123 liasses. La fin de l'examen du dépôt reçu l'an dernier (voir *Rapport* de 1913, § V), a permis d'attribuer, entre autres, 27 liasses à la série O (affaires communales) ; 11 liasses aux chemins de diverses catégorie ; 16 à la série T (Ecoles). On été classées enfin 16 liasses concernant les bureaux de bienfaisance ou d'assistance du canton de Saint-Benin-d'Azy (série X).

Imprimés. — Tous les journaux du département sont classés au fur et à mesure de leur arrivée. Les fascicules des *Brevets d'invention*, mis en liasses au moins une fois par mois, continuent à envahir le dépôt. Je dois dire, d'ailleurs, qu'ils sont assez souvent consultés, et le seraient plus encore si leur entassement n'y rendait les recherches longues et pénibles.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'au cours de ces classements de nombreux petits dossiers ont dû être affectés à différentes séries autres que celles où ils se trouvaient. Ce stock commençant à s'accumuler pour la série *E familles,* j'en ai constitué 14 liasses, classées par ordre alphabétique, et munies d'un petit répertoire manuscrit.

Inventaire. — Aucune des grandes séries des Archives n'est en ce moment en état suffisant d'organisation pour donner lieu à un inventaire avant un délai de quelques années. Par contre, un riche fonds seigneurial, entré aux Archives il y a quelques années et classé à la série F, les papiers de la famille Bruneau de Vitry, m'a paru pouvoir fournir la matière d'un petit inventaire d'une centaine de pages. 38 articles, registres ou liasses, sont dès maintenant mis en ordre, les pièces numérotées au crayon pour permettre les réintégrations possibles, et inventoriés ; ce début d'inventaire représente 10 à 12 pages d'impression à deux colonnes.

Enfin, j'ai fait relever sur fiches et numéroter provisoirement les liasses des séries V (cultes) et T (instruction publique). J'espère pouvoir, dans un bref délai, soumettre le répertoire numérique de la série V à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique.

III. — RÉINTÉGRATIONS, DONS ET ACQUISITIONS DE DOCUMENTS

1° *Réintégrations*. — De la mairie de Cercy-la-Tour, sont venus 16 cahiers de l'ancienne administration de ce canton (ans IV-VIII), dont 5 cahiers pour les délibérations et 4 pour la correspondance.

La mairie de Moulins-Engilbert a bien voulu se dessaisir, au profit des Archives départementales, de neuf volumes de la Collection des décrets de l'Assemblée nationale (Collection in-8°, imprimée par l'Imprimerie nationale, puis par Beaudouin).

2° *Dons*. — M. Soyer, archiviste du Loiret, a donné deux pièces concernant le grenier à sel de Cosne (1615) et deux déclarations d'intérêts dans la manufacture de fer blanc de la même ville (1754).

Un don anonyme a fait entrer au dépôt 16 pièces, parmi lesquelles je citerai surtout huit plans de bois provenant de l'ancienne maîtrise des Eaux et Forêt de Nevers.

3° *Achats*. — Les pièces achetées cette année sont surtout des quittances ou des pièces de procédure. Parmi les plus dignes de remarque, je citerai : 4 pièces concernant la famille Bourgoing (1773-1811) ; un arrêt du Parlement relatif à la succession de Nicolas Moquot (1716) ; un dossier ayant trait à la famille Babaud de La Chaussade (1752-1772).

IV. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

La bibliothèque a reçu treize volumes du dépôt de l'Etat ; douze autres ont été donnés par les auteurs. 42 volumes d'inventaire ou brochures de répertoires numériques ont été envoyés par les autres départements.

Achats. — Indépendamment des *Cahiers du Centre* et du *Bibliographe moderne*, auxquels les Archives sont abonnées, les volumes suivants ont été achetés :

Annuaire de la Nièvre, 1914. — *Archives parlementaires*, 1re série, t. 82; 2e série, t. 127. — J Locquin, *Les villes d'art célèbres* (*Nevers, Moulins, etc.*). — A. Massé, *Monographies nivernaises. Canton de Nevers*, t. I, communes *extra-muros*.

V. — VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

Aucun versement important n'a été effectué et ne pourra l'être avant l'achèvement des nouveaux rayonnages. Cependant, outre les entrées régulières du *Journal Officiel* (28 liasses), des *Brevets d'invention* (77 liasses), le dépôt a reçu 64 registres des budgets des communes ou des bureaux de bienfaisance.

Je dois, en outre, mentionner qu'un important stock de papiers de la 3e division a été déposé, sans bordereau, dans l'une des anciennes salles du Service vicinal.

VI. — PAPIERS INUTILES.

Le travail du printemps dernier, qui n'a pu être consacré à l'organisation des nouvelles salles, a continué l'allègement du dépôt, par la mise au rebut des papiers inutiles. Au cours de l'exercice qui vient de s'achever, 104 gros ballots ont été rejoindre le stock des documents périmés. Ils se décomposent ainsi :

Série M. — Demandes de papier timbré pour l'état-civil et autorisation de chasses exceptionnelles (1865-1892), 5 liasses.

Série O. — Comptabilité des communes (1828-1874), 63 liasses.

Série R. — Engagements volontaires, remplacements, dispenses, secours, etc. (1820-1849), 34 liasses.

Série T. — Demandes de secours pour des écoles (1833-1837), 1 liasse.

Série Y. — Fournitures pour les prisons (1857), 1 liasse.

VII. — COMMUNICATIONS ET EXPÉDITIONS

Les communications demeurent toujours nombreuses. Elles se montent au chiffre de 1394, soit : 927 historiques, 373 administratives comportant la communication sur place, et 94 avec déplacement des dossiers. Les chiffres respectifs étaient, l'année précédente : 1435, 845, 359 et 231.

Je note la diminution considérable des communications avec déplacement (94 au lieu de 231), qui prouve à l'évidence le réel abus qui s'en faisait, abus auquel vous avez bien voulu remédier en décidant qu'aucun dossier ne sortirait des Archives sans que la nécessité de son transfert ne fût attestée par une note signée de vous ou de M. le Secrétaire général.

Une copie d'un rôle a été faite à titre gratuit pour la mairie de Saint-Martin-d'Heuille.

Trois volumes de l'inventaire sommaire ont été vendus, moyennant la somme totale de 30 francs.

VIII. — BUDGET DU SERVICE

Le sort du personnel étant, ou devant être, réglé par un statut, je vous prierai seulement, M. le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil général le renouvellement des autres crédits.

Permettez-moi, en même temps, d'exprimer à l'Assemblée départementale tous mes remerciements pour la décision qu'elle a prise d'assurer contre les accidents le personnel des Archives.

II. — Archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices

Aucune modification dans la situation des Archives des Sous-Préfectures.

La tournée d'inspection, retardée par les élections législatives, n'a encore porté que sur le canton de Saint-Saulge, plus les dépôts de Moulins-Engilbert, Tamnay-en-Bazois, Châtillon-en-Bazois, Billy-Chevannes, La Fermeté, Mont-et-Marré et enfin l'hospice de Varzy. D'ici la session d'août seront inspectées les communes du canton de Corbigny, pour lesquelles, s'il y a lieu, sera fourni un rapport supplémentaire manuscrit.

Les constatations sont malheureusement toujours les mêmes : dépôts très pauvres, très encombrés, surtout par les collections d'imprimés, manquant le plus souvent du matériel le plus indispensable ; en résumé, insuffisance de place et d'outillage, à laquelle ne parvient pas à parer l'ingéniosité, pourtant presque générale, des secrétaires de mairie.

Cette sollicitude des secrétaires pour leur mairie permet d'offrir un aspect assez bon aux dépôts de Billy-Chevannes, Bona, Crux-la-Ville, La Fermeté, Montapas, Mont-et-Marré et Saxi-Bourdon.

En ce qui concerne les constatations et les conseils d'organisation, je n'ai qu'à renvoyer aux rapports des trois années précédentes.

Les conférences à l'Ecole normale de Varzy ont été renouvelées cette année. Je me suis efforcé de les comprendre au point de vue le plus pratique possible ; et j'espère que nos jeunes instituteurs en pourront tirer quelque profit, tant à l'égard du développement de l'histoire locale qu'en ce qui concerne les Archives communales, si toutefois leurs occupations, de plus en plus absorbantes, d'instituteurs et de secrétaires de mairie leur laissent quelques moments de loisir.

Nevers, le 1er juillet 1914.

L'Archiviste départemental,

P. DESTRAY.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARCHIVES

RAPPORT ANNUEL

1914-1915



NEVERS
MAZERON FRÈRES, IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT
Rue du Moulin-d'Ecorce

1915

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Préfet,

M. l'Archiviste étant mobilisé depuis le début de la guerre, j'ai l'honneur de vous rendre compte, conformément à votre lettre du 1er de ce mois, des travaux qui ont été exécutés dans le Service des Archives départementales depuis la session d'août 1914 du Conseil général.

1° CLASSEMENT

Série K. — 109 liasses concernant les budgets, les comptes des recettes et dépenses, les brevets d'invention, le Bulletin de la propriété industrielle et commerciale, l'Office de l'Algérie et le *Journal Officiel* ont été classées.

1.479 liasses des collections officielles entassées sur plusieurs rangs dans les rayonnages et difficiles à consulter, ont dû être reclassées et placées sur un seul rang. Les collections des brevets d'invention, remontant à 1791, ont dû être transportées et classées dans les mansardes laissées libres par le Service vicinal.

Ont été également classées :

Série M. — 6 liasses concernant l'agriculture.

Série N. — 16 liasses concernant la comptabilité départementale.

Série O. — 11 liasses concernant les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Série R. — 40 liasses et 22 registres concernant le service militaire.

Série S. — 6 liasses concernant les inondations.

Série X. — 45 liasses concernant les Sociétés de secours mutuels, les Sociétés d'assurances et les Caisses d'épargne.

Imprimés. — Tous les journaux paraissant dans le département sont classés jusqu'à mars 1915.

2° BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

La bibliothèque historique a reçu cette année, 12 volumes du dépôt de l'Etat, 2 volumes ont été donnés par les auteurs. La Société académique du Nivernais a donné le tome III, 3e fascicule de la 2e série (tome XVII de la collection de ses mémoires). La Société scientifique et artistique de Clamecy a donné son bulletin de la 38e année (nouvelle série n° 9), 3 volumes d'inventaires sommaires ou de répertoires numériques ont été envoyés par les autres départements et le 61e fascicule des cahiers du Centre, auxquels les archives sont abonnées, a été reçu.

3° VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

Les bureaux de la Préfecture ont versé aux archives, 908 liasses et 39 registres qui sont à classer et à répartir par série.

4° PAPIERS INUTILES

Dans le courant de l'année, 836 ballots de papiers inutiles ont été mis au rebut pour la vente après triage. Ils se décomposent comme suit :

Série K. — Rapports et délibérations des Conseils généraux des départements autres que celui de la Nièvre (1832 à 1904) . . . . 596 liasses.

Série M. — Dossiers concernant la chasse (1885 à 1887). . . . . 4 —

Série O. — Dossiers concernant la comptabilité des communes (1830 à 1875). . . . . . 87 —

Série P. — Dossiers concernant la vente de coupes de bois (1820 à 1850). . . . . . . 72 —

Série S. — Dossiers concernant la police du roulage (1820 à 1864).	6	—
Série T. — Dossiers concernant la rétribution scolaire (1845 à 1862).	3	—
Série X. — Dossiers concernant des secours à divers (1817 à 1878).	21	—
Vieux imprimés détériorés et débris de papiers	47	—

5° COMMUNICATIONS ET EXPÉDITIONS

Les communications ont été plus nombreuses cette année que les années précédentes. Elles se montent au chiffre de 1.654, soit 1.475 historiques, 157 administratives comportant la communication sur place et 22 avec déplacement des dossiers.

Les chiffres respectifs étaient, l'année dernière, de 1.394, 927, 373 et 94.

Une copie d'un rôle a été faite et a produit 0 fr. 75.

6° BUDGET DU SERVICE

En l'absence de M. l'Archiviste, je ne puis que vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil général, les crédits que vous croirez nécessaires au bon fonctionnement du Service des archives départementales.

Nevers, le 28 juin 1915.

Pour l'Archiviste mobilisé :

Le Chef de bureau,

J. LECLERC.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARCHIVES

RAPPORT ANNUEL

1915-1916

NEVERS
MAZERON FRÈRES, IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT
Rue du Moulin-d'Écorce

1916

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Préfet,

En l'absence de M. l'Archiviste mobilisé, j'ai l'honneur de vous rendre compte du travail qui a pu être fait aux Archives départementales depuis la session d'août 1915 du Conseil général.

I. — CLASSEMENT

Série K. — 34 liasses concernant les collections officielles.

Série M. — 305 liasses concernant l'agriculture, les élections, la police des étrangers, la chasse et les épidémies.

Série N. — 12 liasses concernant la comptabilité du département et les bâtiments départementaux.

Série O. — 40 liasses concernant la comptabilité des communes, la police municipale, les ventes et acquisitions de biens communaux.

Série R. — 86 liasses concernant le ravitaillement de l'armée, le recrutement, le recensement et le classement des chevaux, voitures et des pigeons voyageurs, les réservistes et les territoriaux.

Série S. — 52 liasses concernant la Loire, le canal de dérivation, la rivière de Nièvre, les concessions et l'assainissement du val de Saint-Antoine et de la vallée de la Nièvre.

Série T. — 3 liasses concernant l'instruction publique.

Série V. — 8 liasses concernant les comptes des Fabriques.

Série X. — 3 liasses concernant l'assistance publique.

Série Y. — 11 liasses concernant les prisons.

II. — VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

Dans le courant de l'année les bureaux de la Préfecture ont versé aux Archives 436 liasses, 9 registres et 150 brochures.

III. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

La Bibliothèque historique a reçu, cette année, 12 volumes du dépôt de l'Etat, 2 brochures concernant le Nivernais ont été données par les auteurs; la Société académique du Nivernais a donné le t. IV de la 2e série (t. XVIII de la collection de ses mémoires; la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts a donné le 2e fascicule de son XXVe volume et 4 volumes d'inventaires sommaires ou répertoires numériques ont été envoyées par les autres départements.

IV. — ACHATS

Une charte de 1651, concernant Anne de Gonzague et un lot de documents concernant la Convention et le Morvand ont été achetés.

V. — COMMUNICATIONS

Les communications demeurent toujours nombreuses. Elles se montent cette année au chiffre de 1.744, soit 1.329 historiques, 272 administratives comportant la communication sur place et 143 avec déplacement des dossiers. Les chiffres respectifs étaient l'année précédente 1.654, 1.475, 157 et 22.

VI. — PAPIERS INUTILES

Pendant le travail de classement cinq ballots de papiers périmés ont été mis au rebut pour la vente.

VII. — BUDGET DU SERVICE

Je ne puis que vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil général, les crédits que vous croirez nécessaires au bon fonctionnement du Service des Archives départementales.

Nevers, le 27 juin 1916.

Pour l'Archiviste mobilisé :

Le Chef de Bureau,

J. LECLERC.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARCHIVES

RAPPORT ANNUEL

16 - 1917

~~1915-1916~~



NEVERS

MAZERON FRÈRES, IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT

Rue du Moulin-d'Ecorce



1917



RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Préfet,

En l'absence de M. l'Archiviste mobilisé, j'ai l'honneur de vous exposer l'état des Archives départementales et les travaux qui y ont été exécutés depuis la dernière session d'août du Conseil général.

I. — CLASSEMENT

Pour fournir divers renseignements demandés, le classement a dû porter, cette année, sur les séries ci-après :

Série K. — 90 liasses concernant les collections officielles.

Série L. — 12 liasses concernant les tribunaux de districts, les prêtres réfractaires, les dénonciations et arrestations, les dépenses et les nominations de prêtres assermentés.

Série M. — 87 liasses concernant la chasse, la répression des fraudes, la statistique générale de la France et les secours pour pertes.

Série N. — 20 liasses concernant la comptabilité départementale, les travaux et le mobilier.

Série O. — 61 liasses concernant les ventes, les acquisitions et les échanges de biens communaux, les travaux et les octrois de diverses communes, les décomptes des remises des receveurs municipaux et l'approbation de leurs comptes.

Série Q. — 7 liasses concernant la vente des biens nationaux de la première et deuxième origine.

Série S. — 3 liasses concernant les crues de la Loire et les chemins de fer.

Série T. — 2 registres, l'un concernant la librairie et l'autre la comptabilité de l'instruction publique.

Série U. — 1 liasse concernant les membres du jury.

Série X. — 40 liasses concernant les bureaux de bienfaisance, les hospices, l'asile des aliénés et les caisses d'épargne.

Pour l'installation du service des prisonniers de guerre au rez-de-chaussée du bâtiment des archives et les bureaux de M. le Commissaire spécial au premier étage, 387 ballots (*Comptes de gestions des receveurs municipaux*), plus 244 liasses et 4 registres provenant des bureaux de la préfecture, classés dans les salles qui dépendaient précédemment du service vicinal, ont dû être enlevés et placés provisoirement dans d'autres salles.

II. — VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

Dans le courant de l'année les bureaux de la Préfecture ont versé aux Archives départementales 293 liasses et 145 brochures.
De plus et conformément aux circulaires ministérielles de 1916 et 1917, des versements de divers documents ont été faits par les administrations ci-après :

Contributions directes. — M. le Directeur des contributions directes a fait déposer aux Archives, 38 volumineux ballots mentionnés dans la circulaire n° 1275 du 12 janvier 1917, de M. le Directeur général des contributions directes.

Contributions indirectes. — M. le Directeur, conformément aux instructions de M. le Directeur général des contributions indirectes, du 6 février 1917, a fait remettre aux Archives, 11 registres concernant la fabrication de vinaigres et de bougie et 9 liasses concernant le sucrage des vins et les débitants de boissons.

Sous-Intendance militaire. — M. le Sous-Intendant militaire, se conformant à la dépêche de M. le Ministre de la Guerre, du 29 décembre 1916, a fait déposer aux Archives, en vue du remplacement gratuit des collections disparues dans les administrations publiques des régions envahies, une collection très incomplète du *Journal officiel* des années 1911, 1912, 1913, 1914, 1915 et 1916.

Ponts et chaussées. — En réponse à la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du 22 novembre 1916, concernant le versement aux Archives de divers documents ayant un intérêt historique, M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées a fait connaître, par lettre du 5 décembre 1916, qu'il n'existe, dans les papiers à vendre, aucun document de la nature de ceux visés dans la dite circulaire et dans celle de M. le Ministre des Travaux publics du 18 novembre 1916.

Domaines. — M. le Directeur des Domaines a fait connaître, verbalement, que les documents mentionnés dans la circulaire de M. le Directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, du 4 décembre 1916, seraient remis aux Archives, dès que MM. les Receveurs lui auraient fait parvenir ceux qu'ils peuvent avoir.

Forges de la Chaussade. — Avant de faire procéder à la vente des papiers inutiles provenant des Forges de la Chaussade, M. le Directeur, conformément à l'arrêté de M. le Ministre de la Marine, du 6 mai 1909, en a avisé le service des Archives départementales, auquel, après vérification, remise a été faite d'une collection incomplète du *Moniteur Universel* (ancien officiel) en vue de combler, dans la mesure du possible, les lacunes de la collectiondes Archives.

De l'inventaire des objets d'ameublement appartenant à l'État, année 1888.

De l'inventaire balance du mobilier.

De la liste des bâtiments de la flotte au 1er janvier 1904 et de l'inventaire des immeubles de 1890, indiquant les dates de construction des dits immeubles, le tout du poids de 600 kilog.

III. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

La Bibliothèque historique a reçu, cette année, 3 volumes du dépôt de l'Etat ; la Société académique du Nivernais a fait don du tome V de la 2e série (tome XIX) de la collection de ses mémoires et 6 volumes d'inventaires sommaires ou répertoires numériques, ont été envoyés par les départements.

IV. — ACHATS

Des documents concernant les principaux monuments, les châteaux et les antiquités du Nivernais ont été achetés.

V. — COMMUNICATIONS ET EXPÉDITIONS

Les communications se montent, cette année, à 1.491, soit 1.085 historiques, 308 administratives comportant la communication sur place et 98 avec déplacements des dossiers.

Des copies de quatre rôles (*Procès-verbal d'adjudication d'un bien national de première origine et acte de vente d'un terrain pour emplacement de la route départementale n° 5*) ont été délivrées gratuitement, la première pour la mairie de Rouy et l'autre pour la mairie de Mouron.

Une copie d'un rôle (*extrait du rôle des contributions de 1907*) a été délivrée à l'intéressé moyennant 0 fr. 75 au profit du département.

VI. — BUDGET DU SERVICE

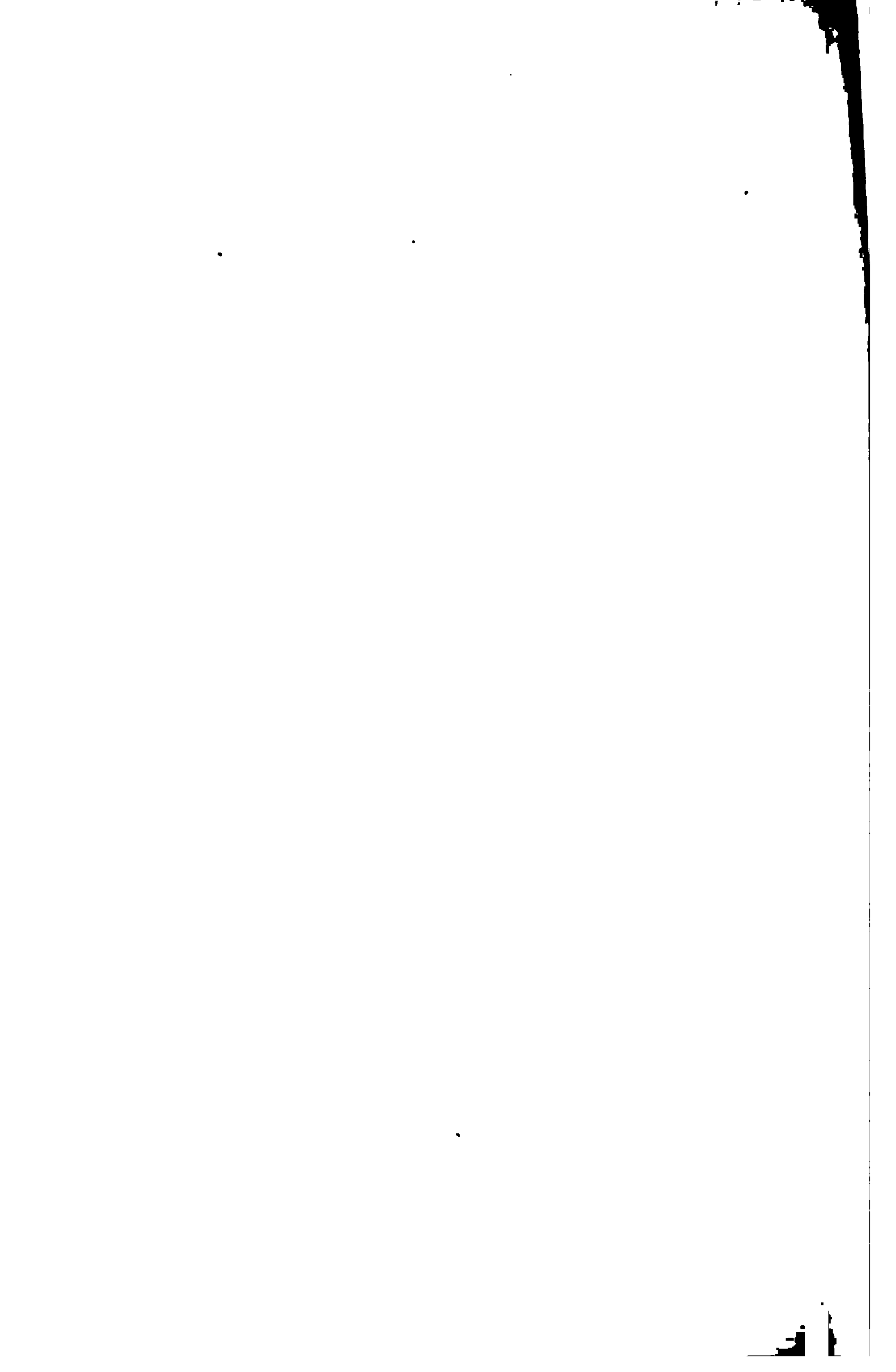
Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander à l'Assemblée départementale, pour 1918, les crédits que vous jugerez nécessaires au bon fonctionnement du Service des Archives départementales.

Nevers, le 21 juin 1917.

Pour l'Archiviste mobilisé :

Le Chef de Bureau,

J. LECLERC.



DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARCHIVES

RAPPORT ANNUEL

1917-1918



NEVERS

FORTIN ET Cie, IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT

Rue du Moulin-d'Ecorce

—

1918

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

MONSIEUR LE PRÉFET,

Conformément au règlement ministériel du 6 mars 1843 et à votre lettre du 16 mai dernier, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel sur la situation du Service des Archives départementales depuis la session d'août 1917 du Conseil général.

I. — LOCAL

La remise de différentes salles du bâtiment des Archives à d'autres services, n'a pas laissé les rayonnages suffisants pour y placer, par série, au fur et à mesure de leur versement, les liasses qui sont déposées par les administrations publiques. De nombreux registres et dossiers restent entassés sur le carrelage entre les rayonnages, ce qui rend les recherches longues et difficiles.

II. — CLASSEMENT

Cette année, le travail de classement a porté sur les séries ci-après :

Série K. — Collections officielles, 120 volumes et 35 liasses.

Série M. — Statistique générale des hospices, des bureaux de bienfaisance et des enfants assistés (1872 a 1905).

Agriculture. — Foires, marchés et secours pour pertes.

Police générale — Etrangers, émigration, naturalisation, expulsion, recensement, mutations, moyens de transport, débits de boissons et répression des fraudes.



Elections ou nominations — De députés (1848 à 1907) : de conseillers généraux (1800 à 1902) ; du Président de la République 1848) ; plébiscistes de 1851, 1852 et 1870, 171 liasses.

Série O. — Situation financière des communes, emprunts à la caisse des chemins vicinaux et comptes des receveurs municipaux, 64 liasses.

Série P. — *Contributions directes.* — Rôles d'impositions et pièces comptables, 132 liasses.

Série S. — *Ponts et chaussées.* — Canal de dérivation de la Loire, alignements, plantations et concessions, 3 liasses.

Série T. — *Instruction publique.* — Comités locaux, cantonaux et d'arrondissement (1816 à 1855), 6 liasses.

Série V. — *Cultes.* — Comptes des fabriques, injonctions, amendes, arrêtés de la Cour des Comptes, arrêtés du Conseil de préfecture, oppositions et pourvois, 8 liasses.

Série X. — *Bureaux de Bienfaisance.* — Comptes de gestion des receveurs, 9 liasses.

III. — VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

Cette année, les bureaux de la préfecture ont déposé aux Archives départementales, 362 liasses et 205 brochures.

Le Conseil de préfecture a déposé 71 ballots concernant les comptes de gestion des receveurs municipaux.

La Trésorerie générale a déposé 132 ballots concernant les rôles d'impositions et 1115 registres ou carnets.

Forges de La Chaussade. — Conformément à la lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 28 mai 1918 et à celle de M. le Directeur des Forges de La Chaussade du 12 juin suivant, l'examen des papiers à remettre aux Domaines pour être vendus a été fait le 20 de ce mois et, par suite, les Annuaires de la Marine des années 1904 à 1909 et la statistique médicale de la Marine des années 1902 à 1911, moins les années 1905 et 1909, ont été remis aux Archives départementales, le tout du poids de 18 kilog.

IV. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

La Bibliothèque historique a reçu, cette année. du dépôt de l'Etat, 3 volumes. Les départements ont envoyé à titre d'échange 9 volumes d'inventaires sommaires ou répertoires numériques. La Société académique du Nivernais a fait don du tome VI de la 2e série (tome XX) de la collection de ses mémoires. M. Desforges, instituteur, a fait don d'uue brochure intitulée : *Les gravures et sculptures sur les rochers du Mont-Dosne*), Luzy, Nièvre. M. Gondolff, ancien directeur des tabacs à Vesoul, a fait don de l'ouvrage : *La ferme royale. — Le tabac sous l'ancienne Monarchie 1629-1791*). M. le colonel du Martray, demeu ant commune de Semelay, a fait don d'une Notice historique sur Semelay (*Eglise, Prieuré et paroisse aux Diocèses d'Autun et de Nevers*) et une brochure concernant les Alliés à Semelay en 1815, dont il est l'auteur. La Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts a offert le *Cartulaire de St-Cyr*, par M. de Lespinasse.

V. — COMMUNICATIONS

Les communications sont toujours nombreuses. Elles se montent, cette année. au chiffre de 1180 dont 851 historiques, 283 administratives comportant la communication sur place et 46 avec déplacement des dossiers.

VI. — BUDGET DU SERVICE

En ce qui concerne le budget des Archives départementales, je ne puis que vous prier. Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander à l'Assemblée départementale les crédits nécessaires au bon fonctionnement de ce service.

Nevers, le 27 juin 1918.

Pour l'Archiviste mobilisé :

Le Suppléant,

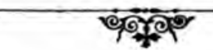
J. LECLERC.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARCHIVES

RAPPORT ANNUEL

1918-1919



NEVERS

FORTIN ET Cie, IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT

Rue du Moulin-d'Écorce

—

1919

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel constatant l'activité du Service des Archives départementales pendant l'exercice écoulé. J'appelle particulièrement votre attention sur les points suivants :

1° *Question du local.* — Pour qui connaît le volume des papiers de guerre des différents services départementaux, il est notoire que les locaux actuels des Archives (y compris les anciennes salles du Service vicinal) vont être insuffisants à très bref délai.

D'autre part, je ne dois pas vous laisser ignorer que nous sommes exposés à recevoir incessamment les pièces de comptabilité des communes soumises à la juridiction de la Cour des Comptes, pour les exercices apurés par cette institution. Je ne pouvais en faire mention dans le rapport imprimé, puisqu'avant de saisir les Conseils généraux de cette question, M. le Ministre des Finances avait tenu à faire une enquête préliminaire auprès des préfets, en septembre 1912. Depuis, les choses sont restées en l'état, — à ma connaissance du moins, — mais le fait peut se produire à l'improviste. Cela ne serait pas de bien grosse conséquence pour la Nièvre (80 à 100 mètres de rayonnages), mais il est nécessaire d'en tenir compte.

Dans la lettre que j'avais adressée sur ce point à votre prédécesseur, j'insistais sur l'envahissement progressif des Archives départementales par les dépôts de services d'Etat : Trésorerie Générale, Ponts et Chaussées, Domaines, et, éventuellement, Cour des Comptes. Il convient d'y ajouter aujourd'hui les Contributions Directes et Indirectes ; et je crois qu'il serait sage aussi de compter avec la Direction des Postes (l'Administration centrale des Postes et Télégraphes a, en effet, déposé aux Archives Nationales, en 1917, les originaux des dépêches officielles antérieures à 1845 et a adopté le principe de versements périodiques à l'Hôtel de Soubise).

Si j'insiste sur cette importance des papiers *nationaux* annexés au fonds départemental, c'est que peut-être pourriez-vous utiliser ces arguments pour obtenir, soit l'attribution au département d'un immeuble appartenant à l'Etat, soit la concession d'une subvention de l'Etat plus ou moins considérable, au cas où le département se trouverait, de ce fait, obligé à de grosses dépenses.

2° *Vente de papiers inutiles.* — Il convient de demander au Conseil général l'autorisation de vendre les papiers périmés mis au rebut depuis 1912 Vous apprécierez, à ce propos, dans quelle mesure il vous conviendra d'appuyer le désir, exprimé par le rapport, que les quelques centaines de francs provenant de cette vente soient employés à des reliures qui me paraissent urgentes.

3° *Budget du service.* — Laissant de côté la question du statut, au sujet de laquelle j'ai remis un rapport détaillé à M. le Secrétaire général, à titre de base de discussion, je vous demanderai de bien vouloir soutenir la proposition, que je formule, du doublement des crédits relatifs à l'achat de documents, à l'impression de l'inventaire, à l'inspection des archives communales et aux conférences à l'Ecole normale d'instituteurs. Etant donné l'augmentation générale et considérable du prix de toutes choses, j'aurais peut-être dû demander plus ; mais j'estime, avec l'augmentation demandée, arriver à un résultat satisfaisant, tout en ménageant les deniers départementaux.

I. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Appelé aux Armées, par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914, je suis resté éloigné de la Nièvre pendant plus de 55 mois et n'ai repris possession de mon poste que le 24 avril dernier. En mon absence, le zèle et l'activité de M. Leclerc ne se sont pas démentis et vous avez pu apprécier, par les rapports annuels qu'il vous a soumis pendant toute la durée de la guerre, les louables efforts fournis par ce fonctionnaire pour maintenir les bonnes traditions du service ; j'ajouterai qu'il a su garder le dépôt avec une vigilance avisée qui n'était pas hors de propos.

Aussi est-ce avec une bien grande satisfaction que j'ai pu constater, à mon retour, que les Archives départementales, loin d'avoir été fermées pendant la durée des hostilités, avaient au contraire pu fonctionner aussi bien que le permettait la situation. Je n'exprimerai qu'un regret, c'est que le zèle déployé ait été récompensé par une mesure qui témoigne de fort peu de reconnaissance : mis à la retraite un an avant mon retour, M. Leclerc a dû continuer ses fonctions avec le simple titre d'auxiliaire.

I. — IMMEUBLE. — MOBILIER

L'attribution aux Archives, en 1911, des locaux où étaient installés précédemment les bureaux du Service vicinal, permettait d'espérer plusieurs années de répit, durant lesquelles, facilités par de suffisantes disponibilités de rayonnages, des travaux de classement importants et urgents eussent pu être entrepris. Mais depuis, huit ans se sont écoulés et, si la mobilisation a considérablement réduit les travaux de mise en ordre, elle n'a nullement modéré l'envahissement des salles par les papiers, qui monte au contraire. Le flot montant des imprimés de toutes sortes (dépôt légal, *Journal Officiel* et Brevets d'invention notamment); le gonflement continuel des dossiers régulièrement versés par le greffe du Conseil de préfecture (comptabilité des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance); l'importance, de plus en plus considérable, des dépôts de la Trésorerie Générale; enfin, la nécessité de créer de nouvelles disponibilités de rayonnages pour recevoir les versements, institués pendant la guerre, des services des Contributions directes et indirectes; toutes ces considérations conduisent à reconnaître que, dans un délai très rapproché, les Archives de la Nièvre seront pleines à craquer. Je suis certainement optimiste en déclarant que les locaux actuels pourront suffire encore pendant deux ans, *à la condition absolue de se limiter strictement à la réception des versements des services tels qu'ils existaient avant la guerre.*

Or, ce n'est pas le cas, et il y a de gros dépôts exceptionnels à prévoir. Dans un avenir plus ou moins éloigné, les services extraordinaires de guerre seront supprimés : réfugiés et ravitaillement par exemple; et leurs papiers, volumineux et lourds, doivent venir aux Archives[1], où certainement ces témoignages de la lutte gigantesque seront conservés très longtemps, sinon toujours[2].

Je vous prie donc instamment, Monsieur le Préfet, de vouloir bien attirer particulièrement l'attention de l'Assemblée départementale sur cette situation qui mérite un examen sérieux. Sous peu de mois, il me sera impossible de continuer à recevoir les stocks d'impression du Conseil général et les Brevets d'invention, ou tout au moins de les mettre à la place qui leur est affectée. Les combles du bâtiment, où ils sont relégués, avec le *Journal Officiel* et la Bibliothèque administrative, sont chargés au maximum et il n'y a plus d'élasticité des planchers. Au cas où je serais obligé néanmoins de les y faire déposer, je décline dès à présent toute responsabilité quant à la solidité du bâtiment.

---

(1) Circulaire du Ministère de l'Instruction publique, du 24 octobre 1917.

(2) Je dois ajouter que la réintégration des anciens papiers du greffe du Tribunal de Château-Chinon, en instance depuis 1897, n'a pas encore pu être effectuée.

Pour le mobilier, pas de modification à la situation d'avant-guerre, la mobilisation étant intervenue avant que ne soient achevées les améliorations votées par le Conseil général le 20 août 1913. — Trois tables, prises aux Archives pour en doter divers services de guerre, n'ont pas encore été rendues. — Les rayonnages de la salle affectée au service des prisonniers de guerre ont été détériorés : des crémaillères ont été cassées ; il est à craindre que des rayons aient été cassés ou brûlés.

Le service de propreté, organisé de façon satisfaisante en 1914, est malheureusement retombé à l'état embryonnaire des années antérieures. On est bien loin de la prescription réglementaire : « Le parquet doit être balayé au moins une fois par semaine. » La mobilisation durant, il fallait s'incliner devant la nécessité ; mais dès que le permettront les disponibilités en personnel de la préfecture, je vous prierai instamment, Monsieur le Préfet, de vouloir bien prendre les mesures nécessaires à ce point de vue.

II. — CLASSEMENT ET INVENTAIRE

Classement. — Le travail de classement n'a pas été considérable cette année, en raison de la rentrée toute récente de l'archiviste et des dérangements continuels provoqués par les communications, très nombreuses pour un personnel aussi restreint.

Série B. — Justices de Flez-Cuzy (1 liasse) ; de Pers et Oussy (3 liasses); de Turigny et Saint-Germain-des-Bois (1 liasse) ; de Vauclaix (2 liasses).

Série C. — Continuation de la mise en fiches des anciens registres de formalité de l'Administration des Domaines (nos 1.106 à 1.395).

Série O. — Classement des dossiers communaux (correspondance et comptabilité) des localités du canton de Saint-Saulge, plus les communes de Cercy-la-Tour et d'Imphy (83 liasses).

Série T. — Ecoles de Saint-Saulge (2 liasses) et de Saint-Firmin (1 liasse).

Imprimés. — Revues et brochures imprimées dans la Nièvre et venues par le dépôt légal : 17 liasses. — Publications départementales : Nièvre, 280 volumes ; autres départements, 767 volumes.

Je dois noter que les versements aux Archives, provenant du dépôt légal, sont tout à fait capricieux. Il en résulte des lacunes qui déparent, de façon regrettable, des collections fort intéressantes.

Inventaire. — Dès mon retour, je me suis remis à l'impression de la table qui doit achever le volume consacré aux archives communales de l'arrondissement de Château-Chinon. Ce travail est maintenant achevé et je viens de soumettre à la Direction des Archives, pour approbation, l'introduction à ce volume.

Cet ouvrage sera donc distribué dans le courant de l'année. Aussitôt après, pourra être commencée l'impression de l'inventaire du fonds Bruneau de Vitry (série F), conformément aux indications données dans le rapport de 1914 et sous réserve, bien entendu, de l'approbation ministérielle.

Enfin, les fiches relevées pour 1.395 anciens registres de formalité de l'Administration des Domaines et qui vont être complétées à bref délai par environ 300 autres, permettent de donner, dès l'automne prochain, un répertoire numérique de ce fonds. J'y vois cet avantage que, ces articles ne pouvant être analysés, puisqu'ils ne sont eux-mêmes qu'une collection d'analyses, le répertoire numérique constitue pour eux l'instrument de recherche définitif.

III. — ACQUISITION DE DOCUMENTS

Dans le courant de l'année, pas de réintégration, ni de don Parmi les documents achetés, je citerai :

1° Une pièce, parchemin (1484) et cinq pièces, papier (XVII° siècle), concernant l'ancienne communauté des Petiot ;

2° Un arrêt du Conseil d'Etat (imprimé, 1710), relatif aux privilèges des Suisses domiciliés à Nevers ;

3° Mémoire signifié, en une affaire où intervient Charles Andras de Marcy (cahier, 1755) ;

4° Dix pièces imprimées, de la période révolutionnaire : lois imprimées à Nevers ; arrêtés du Directoire ou de l'Administration centrale du département, etc.

IV. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

1° *Dépôt de l'Etat.* — Aulard (A.), *Recueil des Actes du Comité de Salut Public*, t. 25. — *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France : Université de Paris et Universités des départements*, 1 vol. — Commission de l'histoire économique de la Révolution : *Correspondance du Ministre de l'Intérieur relative au commerce, aux subsistances et à l'administration générale (16 avril-14 octobre 1792)*, 1 vol. ; *Recueil de documents sur l'Assistance publique dans le district de Toulouse, de 1789 à 1809*, 1 vol. ; *Cahiers de doléances du bailliage d'Amont* (Haute-Saône), 1 vol.

— Espérandieu (E.), *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t. 7. — Tuetey (L), *Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts*, 1 vol. ;

2° *Echanges.* — Inventaire des archives départementales de la Meuse, série C, t. 2. — Répertoires numériques : Charente (séries G et H.) ; Hérault (série A) ; Seine-Inférieure (série L).

En outre, 5 volumes d'inventaires ou de catalogue publiés en dehors de la série réglementaire ;

3° *Dons.* — Je n'ai, pour l'exercice écoulé, à signaler que deux brochures de M. Desforges, extraites du *Bulletin de la Société préhistorique française ;*

4° *Acquisitions.* — 39 ouvrages ou brochures ont été achetés, parmi lesquels je signalerai : Courtépée, *Description... du duché de Bourgogne*; Crosnier, *Les Congrégations religieuses dans le diocèse de Nevers ;* Fleury, *Etudes révolutionnaires sur Saint-Just;* Horoy, *Historique du 13e régiment de ligne;* Levainville, *Le Morvan. Etude de géographie humaine;* Maumigny, *Etude sur Guy Coquille, publiciste et jurisconsulte;* Morellet, Barat et Bussière, *Le Nivernais, Album historique et pittoresque;* Sery, *Petit guide de la basilique insigne cathédrale de Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Nevers.*

De plus, sont entrés aux Archives par cette voie : 30 plans, vues et portraits.

V. — VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

A ce titre, sont entrés aux Archives, pendant l'exercice courant : 18 registres et 311 liasses, ainsi répartis :

Série M. — Etat civil; agriculture et statistiques agricoles; culture du lin et du chanvre; mercuriales; pertes agricoles; hygiène; syndicats et grèves; vaccine, etc., 76 ballots.

Série N. — Comptabilité départementale, 18 registres et 26 liasses.

Série O. — Comptes de gestion des receveurs municipaux, 1916 et 1917, 83 ballots.

Série X. — Comptes de gestion des receveurs des bureaux de bienfaisance, 1915 à 1917, 4 ballots; assistance médicale gratuite, 77 ballots.

Série Z. — Imprimés divers, 45 liasses.

Du mois de juillet 1914 à juin 1919, les versements administratifs se montent, au total, à 1.194 registres et 2.560 liasses ou ballots, nécessitant, au minimum, 600 mètres de rayonnages.

VI. — PAPIERS INUTILES

Le triage des papiers de comptabilité communale concernant les localités du canton de Saint-Saulge, ainsi que les communes de Cercy-la-Tour et Imphy, a amené la mise au rebut de 24 liasses.

Depuis la vente de 1912, chaque année a vu s'accroître le stock des documents périmés. A l'heure actuelle, il se monte à plusieurs mètres cubes et il me paraît d'une bonne gestion de profiter du prix élevé du papier pour procéder à la vente le plus tôt possible.

Je vous prie donc, Monsieur le Préfet, de vouloir bien solliciter de l'Assemblée départementale l'autorisation de vendre ces papiers, soit par adjudication, soit en provoquant les offres d'acheteurs et en tranchant le marché au plus offrant. Ce dernier procédé permet de toucher des acheteurs plus éloignés, qui font des offres sensiblement plus élevées que les amateurs locaux.

J'exprime en même temps le désir que, de même qu'en 1912, le Conseil général veuille bien autoriser l'emploi des deniers (quelques centaines de francs) provenant de cette vente à des reliures qui sont urgentes. Il me paraît tout à fait désirable, en effet, de faire relier au plus tôt les collections de revues ou de journaux de la période de guerre, d'abord en raison de leur grand intérêt documentaire, et aussi parce que ces imprimés ont été tirés en nombre strictement limité et sont dès maintenant difficilement remplaçables.

VII. — COMMUNICATIONS ET EXPÉDITIONS.

Les communications ont atteint le chiffre de 1.253, soit 858 historiques, 339 administratives avec consultation sur place, et 56 comportant le déplacement des dossiers.

Une copie d'un rôle a été délivrée, à titre gratuit, à la commune de Ternant.

VIII. — BUDGET DU SERVICE

Le statut du personnel des Archives sera sans doute définitivement fixé en annexe au règlement général de la préfecture, règlement qui est en voie d'élaboration. Je me réfère, à cet égard,

au rapport manuscrit que j'ai remis à M. le Secrétaire général de la préfecture pour fixer de façon précise les idées directrices qui me paraissent le mieux convenir à une organisation satisfaisante. Ce rapport sera soumis à la commission chargée par le Conseil général d'étudier le projet de réglementation; de plus, je me tiens à la disposition de cette commission pour tous renseignements complémentaires dont elle pourrait avoir besoin.

J'ai confiance que l'Assemblée départementale et l'Administration préfectorale continueront à faire appliquer les principes d'équité que, pendant la guerre, elles ont fait mettre à exécution à plusieurs reprises en ce qui concerne ce service, et que, dorénavant, les employés des Archives jouiront de la même considération et des mêmes avantages que leurs collègues de la préfecture.

En ce qui touche les crédits autres que ceux du personnel (paragraphes 3, 4, 5 et 6 du chapitre XVI), je vous ferai remarquer, Monsieur le Préfet, qu'ils n'ont bénéficié d'aucune augmentation pendant la guerre. Si le Conseil général veut bien maintenir à la disposition du service des Archives les mêmes moyens d'activité qu'il avait en 1914, il ne paraîtra certainement pas exagéré de demander le doublement automatique de ces crédits.

II. — ARCHIVES COMMUNALES

I. — CONTINUATION DE L'INSPECTION DE 1914

Le rapport de 1914 annonçait que la tournée d'inspection allait se poursuivre par le canton de Corbigny. Six communes, en effet, ont été visitées, quelques jours seulement avant la mobilisation, celles de Chaumot, Chitry-les-Mines, Dompierre-sur-Héry, Héry, Moraches et Pazy.

Les constations générales sont identiques à celles de 1913. On trouve quelque matériel de bureau (cartons, chemises, sangles, reliures), à Chaumot et à Pazy, une répartition des papiers par matières, à Pazy, et un embryon d'inventaire, dressé sur les indications de M. Jules Renard, à Chitry-les-Mines.

On trouvera des registres de délibérations de la période révolutionnaire à Chitry et à Moraches; des documents de l'ancien régime et de la Révolution, à Héry. Le cahier des arrêtés de Chitry porte, au début, des signatures de Ch. Dupin, et, à la fin, celles de Jules Renard; à la mairie se trouvent quelques lettres de l'auteur de Poil de Carotte, lettres qu'il y aura lieu d'estampiller et de conserver précieusement.

Par contre, j'ai dû constater la disparition de divers titres : à Chaumot (délibérations), à Héry (délibérations de la municipalité et du bureau de bienfaisance) et à Pazy (ancien plan de la commune, XVIIIe siècle?).

Il s'est écoulé trop de temps depuis ces constatations pour que je puisse adresser à chaque localité un procès-verbal d'inspection pourvu d'indications utiles et minutieuses, le souvenir des lieux s'étant oblitéré dans les vicissitudes de la guerre. Un jour prochain, je me propose de revoir rapidement ces dépôts, en vue de fixer avec plus d'exactitude les améliorations dont ils sont susceptibles.

II. — INSPECTION DE 1919

Elle porte sur les communes du canton de Pougues, auxquelles j'ai ajouté Tronsanges. A l'automne prochain, chaque mairie recevra un procès-verbal détaillé, indiquant les constatations faites, les errements à réformer et les améliorations désirables.

Je pourrais renouveler ici les observations consignées au rapport de 1913 : la situation est la même et elle s'aggrave. Le matériel de bureau le plus élémentaire manque le plus souvent : on trouve tout naturel que la moindre maison de commerce ait des cartons, des tiroirs, des classeurs, et non moins naturel qu'une mairie en soit dépourvue ou insuffisamment dotée. L'initiative des secrétaires de mairie ne peut plus s'exercer, la réunion des fonctions d'instituteurs et de greffiers les chargeant d'un travail écrasant. Il faut en prendre son parti : le secrétariat constituera bientôt une fonction fort chargée dans la moindre mairie, et, à ce moment-là, classements et inventaires seront rendus indispensables par la force même des choses.

Si le travail d'écritures s'est démesurément accru pendant la guerre, il n'en reste pas beaucoup de traces au point de vue archives proprement dites (une ou deux liasses moyennes dans chaque dépôt). Les papiers de guerre n'ont fait que passer dans les mairies : aussitôt remplis, ils étaient dirigés sur les services centralisés au chef-lieu.

Tant en 1914 qu'en 1919, j'ai pu recueillir quelques données précises sur quelques séries de documents communaux dont on pourrait autoriser la suppression à l'expiration d'un délai déterminé. Ces indications seront transmises à la direction des Archives, conformément à la circulaire ministérielle du 4 juillet 1914.

Je noterai, enfin, que l'atlas cadastral de Germigny-sur-Loire avait été envoyé, pour réfection, à Laon, pendant l'été de 1914. Il est resté dans cette ville pendant toute l'occupation allemande et n'est rentré à la mairie qu'au printemps dernier, fort bien restauré d'ailleurs.

Nevers, le 24 juin 1919.

L'Archiviste départemental,

P. DESTRAY.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARCHIVES

RAPPORT ANNUEL

1919-1920



NEVERS
FORTIN ET C[ie], IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT
Rue du Moulin-d'Écorce

1920

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

I. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Grâce à la bienveillante sollicitude du Conseil général, les Archives départementales de la Nièvre sont maintenant dotées d'un statut qui leur permettra de donner le plein rendement qu'on est en droit d'attendre de ce service. Avec un rédacteur ayant devant lui la perspective d'un avenir sérieux, avec un garçon de bureau dont vous avez pu, Monsieur le Préfet, reconnaître l'urgente nécessité, et grâce aux traitements que l'Assemblée départementale a bien voulu voter pour l'ensemble du personnel, la Nièvre ne tardera pas à faire bonne figure dans l'ensemble des dépôts français.

Si le statut est encore resté inappliqué, en ce qui concerne le rédacteur, et amorcé seulement pour ce qui regarde le garçon de bureau, je sais que, seule, la pénurie du personnel en est cause ; et il n'a pas dépendu de votre administration qu'il en fût autrement.

De mon côté et sans attendre la réalisation pratique de l'ensemble du statut, j'ai fait tout mon possible pour imprimer un renouveau d'activité dans toutes les parties du service. C'est de cette manière que j'ai cru pouvoir le mieux reconnaître la sollicitude de l'Assemblée départementale et la bienveillance de votre administration.

I. — IMMEUBLE. — MOBILIER.

La situation est restée identique à celle de l'an dernier. Ici encore, comme à propos du personnel, il a bien fallu tenir compte des nécessités matérielles.

La future salle de travail et les rayonnages voisins ont été débarrassés des papiers, des effets et des meubles qui les encombraient depuis qu'ils avaient été mis à la disposition de divers services de guerre. Malheureusement, il est alors apparu que des nettoyages, des appropriations et des réparations de menuiserie étaient devenus nécessaires. D'un autre côté,

futur bureau est encore occupé, à l'heure actuelle, par M. le Commissaire central.

Ainsi, je n'ai pas encore pu entrer en possession des 5 pièces du rez-de-chaussée et du 1er étage qui devaient être mises à ma disposition au moment de la déclaration de guerre. J'espère être à même de m'y installer avant l'automne, de façon à pouvoir, l'hiver prochain, recevoir le public dans un bureau décent et à peu près confortable.

Toutefois, cette mesure ne procurera aucune disponibilité nouvelle. Vous avez pu voir, en parcourant les 26 pièces ou mansardes actuellement occupées, que les papiers entassés sur les planchers ou mis en doubles rangs sur les rayons suffiront à remplir les quelques dizaines de travées ainsi récupérées. De plus, le second étage et les combles sont pleins au maximum ; comme je le prévoyais au rapport de l'an dernier, M. l'Architecte départemental est d'avis qu'on ne saurait rien y ajouter sans risquer de compromettre la solidité du bâtiment.

La question des locaux reste donc exactement ce qu'elle était l'an dernier ; les considérations développées au rapport précédent, et sur lesquelles M. le Conseiller général Goguelat avait appelé l'attention de ses collègues, ont gardé toute leur valeur.

Et je dois vous signaler qu'aux versements à prévoir de papiers départementaux ou nationaux, il faut encore ajouter l'éventualité du dépôt de documents appartenant aux communes. En effet, une circulaire ministérielle du 27 octobre 1919, rappelée le 20 avril dernier, engage l'Administration préfectorale à provoquer le dépôt aux Archives départementales des documents communaux dont la conservation dans les Mairies n'est pas assurée de façon suffisante.

La question des locaux n'a donc rien perdu de son acuité, bien au contraire.

Au point de vue mobilier, aucune modification à signaler.

II. — CLASSEMENT ET INVENTAIRE

Classement. — Le travail a été opéré cette année en tenant compte de deux préoccupations dominantes :

1° Constitution définitive de la Série K ;

2° Reliure des collections de journaux, en vue de diminuer leur volume.

Série K. — Tous les volumes d'arrêtés ou de correspondance provenant de la préfecture, des sous-préfectures et du Conseil de préfecture ont été répertoriés. Les liasses provenant de cette dernière juridiction, antérieurement laissées pour la presque totalité en un classement uniquement chronologique, ont été

réparties par matières. A l'heure actuelle, sont définitivement classées, les sections suivantes :

1° Elections (14 liasses) ;
2° Affaires communales (18 liasses) ;
3° Contraventions de grande voirie (2 liasses) ;
4° Contraventions à la police du roulage (2 liasses).

Il reste à donner la dernière main aux groupes suivants : routes et chemins, rivières et canaux, chemins de fer, établissements cultuels et de bienfaisance. Cela fait, et après vérification des collections imprimées qui viennent en tête de cette série (*Journal Officiel*, *Bulletin des lois*, *Recueil administratif*, etc.), le répertoire numérique de cette série sera vite dressé. J'espère que cet instrument de travail pourra être distribué dans le courant de 1921.

Journaux. — 57 volumes de journaux, représentant 166 années, ont pu être reliés cette année, après avoir été, au préalable, mis en ordre et vérifiés au point de vue lacunes.

35 autres volumes sont en ce moment à la reliure, après avoir subi la même vérification.

Les plus importantes de ces collections concernent :

Le Journal de la Nièvre	48	volumes.
La Croix du Nivernais	10	—
La Tribune	9	—
Paris Centre	7	—
L'Echos de Clamecy	9	—
Le Petit Charitois	6	—

Ce travail de vérification et de reliure des collections de journaux locaux sera dorénavant poursuivi avec toute la régularité possible.

Indépendamment de ces deux grosses opérations, ont été aussi classés et mis à leur place :

Série M. — Sociétés de secours mutuels, 1907-1914 (6 liasses).

Série O. — Comptes et budgets des communes du canton de Saint-Saulge (39 liasses).

Pièces de comptabilité des communes formant les cantons de Saint-Benin-d'Azy et de Saint-Saulge, 1885 à 1889 (61 liasses).

Séries K et Z. — Collections administratives et imprimés divers (88 liasses).

Inventaire. — Le volume consacré aux Archives communales de l'arrondissement de Château-Chinon a pu être achevé dans le courant de l'été 1919.

La distribution en a été faite pendant le mois d'octobre.

Les registres de formalité de l'Administration des Domaines, complétés au cours de l'automne par des réintégrations dont on verra le détail plus loin, ont fourni la matière d'un utile répertoire numérique imprimé pendant l'hiver et distribué en mai. Faute de personnel, je n'ai pu encore faire mettre sur les registres les étiquettes définitives et on doit, provisoirement, se contenter d'une table de concordance pour assurer leur communication.

Enfin, l'inventaire du fonds Bruneau de Vitry a été poursuivi au fur et à mesure des loisirs laissés par les travaux indiqués ci-dessus. Aujourd'hui, les 71 premiers articles sont achevés, fournissant la matière de quatre feuilles d'impression. Avec eux sont épuisés les titres de famille et les papiers concernant l'ensemble de la seigneurie, à la réserve bien entendu d'un supplément de quelques pièces qui ont été retrouvées, ou qui le seront, à une place autre que celle où elles doivent normalement figurer.

J'aborderai incessamment les titres des diverses localités.

Enfin, la série G (clergé séculier) a vu s'opérer la fusion, avec les liasses primitives, des nombreux dossiers retrouvés au cours des classements postérieurs à 1911. A la suite de cette opération a été dressé un répertoire numérique provisoire qui comporte 653 articles et rend déjà d'appréciables services.

III. — RÉINTÉGRATIONS, DONS ET ACQUISITIONS

1° *Réintégrations.* — Le classement actuellement en cours, des Archives municipales de Nevers, a fait découvrir dans ce dépôt la présence de nombreux documents dont la place réglementaire était au dépôt départemental, ce sont :

2 pièces, parchemin, portant concessions à l'abbaye de Bellevaux, 1192 et 1245 (Série H) ;

1 liasse d'amortissements provenant du bureau de Moulins-Engilbert, 1733-1745 (Série C) ;

1 dossier concernant la Seigneurie de La Celle-sur-Loire, comprenant un inventaire du XVIII[e] siècle, mentionnant des titres remontant jusqu'au XV[e] siècle (Série E);

1 répertoire des actes de François Jaubert, notaire à Moulins-Engilbert, 1792-an III (Série L) ;

2 registres de correspondance du district de Nevers, 21 août 1790-3 juin 1791 ; 4 germinal an II-14 floréal an III (Série L);

1 volumineuse liasse de papiers provenant de l'ancien district

de Nevers, comprenant des dossiers d'affaires communales (Pougues et La Fermeté), d'autres concernant la famille du Bourg, la vente du sel et du tabac et, enfin, de nombreux procès-verbaux de recensements de grains (Série L).

Au cours des inspections de cette année, j'ai trouvé à Saint-Révérien un cahier des mandements ordonnancés par la municipalité de ce canton, de l'an IV à l'an VIII et à Corvol-d'Embernard, 2 cahiers en double des registres paroissiaux, 1677 et 1682. Ces pièces ont été classées respectivement aux Séries L et E.

2° *Dons.* — Le fonds de Flamare, constitué à mon arrivée dans ce département, a été considérablement accru par la générosité de Mme de Lafon, qui a bien voulu faire don aux Archives de l'ensemble suivant :

15 paquets de fiches généalogiques ;

14 cahiers et registres de notes historiques et généalogiques relatives au Nivernais et à l'Auxerrois ;

7 liasses de notes concernant les communes de la Nièvre et les fiefs situés sur leur territoire.

6 portefeuilles de papiers divers.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, le manuscrit de l'histoire de Saint-Saulge, due à l'abbé Jérôme Deparis.

Lorsque ces papiers auront été fondus avec leurs aînés et définitivement mis en ordre, le dépôt de la Nièvre aura un excellent instrument de travail pour les travaux généalogiques et les recherches ayant trait à l'histoire des familles.

3° *Acquisitions.* — Les plus importants parmi les documents acquis cette année sont :

1 bail à cens, en date de 1559, consenti par Jean de Morogues en faveur de Philippe Sauvageot, habitant de Sémelay (parchemin) ;

2 factums imprimés relatifs à l'affaire Marceau, de Glux (1779) ;

1 dossier de lettres privées ou administratives (Révolution et XIXe siècle) ;

Enfin, des pièces généalogiques concernant les familles Andras, de l'Ange, de Corbon et Griveau (imprimés et manuscrits, XVIIIe siècle).

Cette sèche énumération ne laisse pas de montrer que les Archives départementales se sont enrichies, cette année, d'une façon particulièrement importante.

IV. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

1° *Dépôt de l'Etat.* — Cartailhac (E.), *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. II, fasc. 2, 3 et 4. — Lasteyrie (R. de) et Vidier (A), *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, t. VI, fasc. 4. — Monceaux (P.), *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. V.

2° *Echanges.* — Inventaires: Cher, Série E, supplément, tome II; Garonne (Haute), Série B, t. IV et table; Loiret, Série D; Var, ville de Bandol.— Répertoires numériques: Allier, Série L; Finistère, Série G; Morbihan, Série G, K et T; Orne, Série U; Tarn, Série Q.

3° *Dons.* — Bouveault (A.) et Locquin (Victor), *La caserne de Nevers, propriété de la ville*, 1[er] fasc. - Cornu (Paul), *Etude sur les forêts du Nivernais, particulièrement du XV[e] à la fin du XVIII[e] siècle*, position de thèse. — Gérin (M.), *Achille Millien, poète Nivernais.* — Gérin (M.), *M[e] Adam-Billault, menuisier de Nevers; les Chevilles, le Claquet de la Fronde, le Vilebrequin, Essai biographique et littéraire.* — Girard (P.), *Caisse départementale des retraites de la Nièvre. Historique de l'Institution, depuis sa création jusqu'en 1889* (Autographie). — Saint-Venant (J. de), *La Nièvre pré et protohistorique.*

4° *Achats.* — A citer, comme hors de pair, l'acquisition d'une rareté bibliographique de notre province: Cotignon (M. de), *Catalogue historial des Evêques de Nevers.* Les Annuaires et les publications des Cahiers du Centre ont été acquis de façon à mettre les collections à jour.

Le dépôt légal, outre la suite de périodiques imprimés à Nevers, tels que *la Forge*, *la Revue internationale des sociétés secrètes*, les publications de l'*Union pour la vérité*, le *Carnet critique*, a fait entrer un ouvrage historique: Gordon (R.), *Les Ecossais en Berry, Paroisse Saint-Oustrillet, de Bourges.*

Enfin, les échanges continuent à se faire régulièrement avec les sociétés savantes, dont les collections sont maintenant reliées à jour.

V. — VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

Ainsi que je le prévoyais au rapport de l'an dernier, ces versements ont été nombreux et importants.

En octobre dernier, le service du Ravitaillement en céréales et farines a déposé 36 registres ou liasses, accompagnés d'un répertoire qui facilite à souhait les recherches et les communications.

Un autre service de guerre, le Comité départemental de secours aux prisonniers, a transmis, de son côté, 11 registres ou liasses.

En outre, la 3ᵉ division a remis 86 liasses de papiers, la plupart ayant trait aux opérations électorales de 1919.

Mais l'accroissement le plus considérable, à la fois comme quantité et comme qualité, qui soit provenu de ce fait, est constitué par l'entrée aux Archives départementales de 190 registres de formalité de l'administration des Domaines.

En vue de rendre aussi complet que possible le répertoire numérique annoncé l'an dernier, j'ai pu, grâce à l'obligeance de M. le Directeur des Domaines, signaler aux receveurs les lacunes du versement de 1898, qui me paraissaient susceptibles d'être comblées Nombre de réponses ont été négatives ; toutefois, ces recherches ont abouti à un résultat satisfaisant, ainsi qu'on peut le voir par l'état ci-dessous où je relève, par bureau, la nature et le nombre des registres qui sont venus rejoindre leurs pareils en novembre dernier.

Bureau de Brinon.

Registres provenant des anciens bureaux de Champallement et de Saint-Révérien :

Contrôle des actes des notaires : 1719, an IV, 21 volumes.

Centième denier, 1720-1792, 11 volumes.

Bureau de Châtillon-en-Bazois.

Centième denier, 1720-1791, 13 volumes.

Bureau de Donzy.

Insinuations suivant le tarif, 1705-1782, 9 volumes.

Centième denier, 1705-1788, 24 volumes.

Tables des contrats de mariage, XVIIIᵉ siècle, 2 volumes.

Tables des baux des biens laïcs ou de mainmorte, XVIIIᵉ siècle, 7 volumes.

Sommiers divers, 5 volumes.

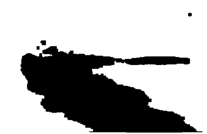
Bureau de La Charité.

Contrôle des actes des notaires, 1728-1729, 1 volume.

Centième denier, 1720-1768, 4 volumes.

Tables des sépultures, 1720-1787, 3 volumes.

Table des ventes, 1768-1776, 1 volume.



Bureau de Lormes.

Centième denier, pour la généralité de Moulins, 1720-1790, 13 volumes.

Centième denier, pour la généralité de Paris, 1724-1791, 23 volumes.

Bureau de Prémery.

Insinuations suivant le tarif, pour l'ancien bureau de Champlemy, 1790-1791, 1 volume.

Bureau de Saint-Amand-en-Puisaye.

Contrôle des actes des notaires, 1693-1791, 22 volumes.

Centième denier, 1705-1790, 24 volumes.

Insinuations suivant le tarif, 1782-1791, 1 volume.

Centième denier des immeubles fictifs, 1750-1762, 1 volume.

Droits d'échange, 1744-1790, 2 volumes.

Bureau de Varzy.

Contrôle des actes des notaires pour l'ancien bureau de Varzy, 1790-1792, 1 volume.

Contrôle des actes des notaires pour l'ancien bureau d'Entrains, 1787-1791, 1 volume.

VI. — PAPIERS INUTILES.

La vente des papiers inutiles, autorisée par délibération de l'Assemblée départementale, en date du 30 septembre 1919, a été définitivement approuvée par M. le Ministre de l'Instruction publique le 21 février dernier.

A la suite des offres qui m'ont été faites par différentes maisons, l'adjudication a été tranchée à M. P. Colombier, négociant à Nevers, le 16 avril, moyennant le prix de 72 francs, les 100 kilos, le stock pris aux archives départementales.

La difficulté de se procurer un wagon n'a pas encore permis à l'adjudicataire de procéder à l'enlèvement de ces papiers

Je vous prie instamment, Monsieur le Préfet, de vouloir bien transmettre au Conseil général l'expression de mes vifs remerciements pour la décision par laquelle il a bien voulu attribuer aux archives le produit de cette vente. Je me propose de consacrer ce crédit à des reliures urgentes et, en particulier, à celle de plusieurs centaines de volumes de journaux locaux.

VII. — COMMUNICATIONS ET EXPÉDITIONS

Les communications se sont élevées au chiffre de 1492, chiffre qui n'avait jamais été atteint jusqu'ici, en augmentation de plus de 200 sur le total de l'année précédente. Elles se décomposent ainsi : 173 communications avec déplacement des dossiers et le reste sur place, 875 ayant trait à des travaux historiques ou scientifiques, et 444 concernant les recherches administratives.

On remarquera que si les communications historiques restent à peu près stationnaires, par contre, les recherches administratives sont devenues sensiblement plus nombreuses. De même, se sont fort augmentées les communications à l'extérieur ; bien que la plus grande part de celles-ci concernent des papiers administratifs empruntés pour les besoins de la Préfecture ou des services départementaux, il faut reconnaître que le prêt de dépôt à dépôt se développe, permettant ainsi d'éviter aux travailleurs des déplacements personnels devenus onéreux à l'excès.

Parmi les travailleurs qui ont utilisé le dépôt de la Nièvre, je citerai M. le général Taverna, pour ses études sur les subsistances pendant la Révolution, et M. René Gordon qui recherche les traces laissées dans la région par les Ecossais qui y furent nombreux aux siècles passés.

Enfin, deux lettres patentes de François Ier ont été momentanément envoyées à Paris, à la disposition de l'Académie des sciences morales et politiques, qui doit les faire figurer dans le troisième volume des actes de ce souverain.

VIII. — BUDGET DU SERVICE

Sous ce titre, je ne puis que vous demander, Monsieur le Préfet, de vouloir bien proposer le renouvellement des crédits tels qu'ils ont été votés l'an dernier.

Toutefois, au point de vue du personnel, j'exprime le désir que le rédacteur et le garçon de bureau qui doivent être affectés aux archives soient désignés dès que cela vous sera possible. Je suis ardemment désireux, dans l'intérêt même du service et des besoins de vos bureaux, de mettre au courant un employé stable et de voir une propreté relative régner dans des locaux jusqu'ici par trop envahis de poussière et d'araignées.

II. — ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

L'inspection de cette année a porté sur 19 dépôts du canton de Brinon, 8 du canton de Prémery et sur les archives communales de Nevers. — Grenois et Michaugues devront être inspectées à nouveau, les secrétaires étant absents lors de mon passage.

Les constatations faites dès avant la guerre se reproduisent avec une régularité désolante : le matériel de bureau n'existe qu'à l'état embryonnaire et ce n'est qu'à titre exceptionnel qu'on trouve des cartons à Brinon, des chemises de dossiers en papier fort à Champlemy. Le plus souvent, il n'y a ni cartons, ni sangles, pas même des ficelles pour garantir l'intégrité des liasses que les soins diligents des secrétaires ont constituées avec des enveloppes improvisées en papier d'emballage.

Presque toujours les mairies sont encombrées par de gros stocks de vieilles publications administratives que ni les Maires ni les Secrétaires ne consultent plus au bout de dix ou quinze ans.

La place ainsi occupée est prélevée au détriment des papiers manuscrits qui constituent cependant la matière essentielle des Archives communales.

Il en résulte que, les disponibilités de rayonnages étant ainsi réduites, seuls sont répartis entre les diverses séries les documents récents, auxquels il faut recourir fréquemment tandis que sont empilés pêle-mêle, en haut des rayonnages ou dans le bas des placards, les papiers anciens. C'est dans ces conditions, dans un amas que le procès-verbal d'inspection de 1890 signale comme « vieux papiers négligés », que j'ai pu reconnaître, à Champlemy, des titres fort intéressants concernant les bois, la chapelle seigneuriale et surtout l'institution des foires par arrêts du Parlement de 1523 et de 1526 (2 pièces parchemin).

Des indications orales ont été données sur ce point aux secrétaires ; elles seront complétées par les procès-verbaux détaillés qui seront adressés aux mairies. Ces indications sont conformes aux idées générales exposées au rapport de 1913.

Ainsi que je le pressentais au rapport de l'an dernier, la séparation se généralise entre les fonctions de secrétaire de mairie et d'instituteur ; les secrétaires spéciaux deviennent de plus en plus nombreux. Ils sont obligés, pour se mettre au courant et préciser leur responsabilité, de trier, sinon de classer, les papiers de la mairie. L'aboutissement logique de ce travail, dans l'intérêt même des communes, des maires et des secrétaires, devrait être l'inventaire, ou au moins un récolement détaillé ; le récolement, en particulier, qui est réglementaire aux changements des maires, me paraît au moins aussi utile aux changements des secrétaires.

Une seule des mairies inspectées possède un inventaire à peu près tenu à jour. C'est Brinon, où le dépôt présente un aspect propre et ordonné qui doit encore se perfectionner incessamment. Une copie de l'inventaire est promise pour les Archives départementales.

Les seuls dépôts où, à part les registres paroissiaux, on trouve des papiers de l'ancien régime, sont : Champlemy et Montenoison. A Champlemy les délibérations communales remontent à 1772 et le classement qui va être entrepris des vieux

papiers, jusqu'ici confiés à la poussière et aux araignées, permettra certainement de découvrir d'autres titres importants, outre ceux que j'ai signalés plus haut. A Montenoison, les vieux actes énumérant les droits des habitants dans les bois ont été reliés en un volume portant ce titre : *Usages de Montenoison*.

On trouve divers papiers de la période révolutionnaire aux dépôts suivants :

Arthel : 5 états de sections et une matrice de contribution foncière pour l'an V.

Arzembouy : Délibérations depuis 1792.

Brinon-sur-Beuvron : Etats de sections de l'ancienne commune d'Huban, sans date.

Champallement : Etat de la contribution patriotique. 1790 : état des biens possédés par Mancini, sans date : adjudication des bancs de l'Eglise, 19 mai 1793.

Chazeuil : Délibérations depuis 1790.

Guipy : Matrice de Contribution foncière, 1791.

Montenoison : Le premier registre des délibérations est un recueil de mélanges où l'on trouve pêle-mêle des notes concernant les années de 1790 à 1838.

Moussy : 4 états de section, 1791. Les anciens inventaires signalent un registre de délibérations de 1793 à 1834, qui n'a [illegible] être représenté au moment de l'inspection, mais qui sera probablement retrouvé au cours du classement qui s'opère.

Neuilly : Correspondance et délibérations depuis l'an [illegible] 7 pièces ou cahiers relatifs aux impositions, 1791-an V ; procès-verbal de délimitation de la commune, 1791 ; registre de la garde nationale pour 1792.

Saint-Révérien : délibérations de 1790 à l'an V.

Vitry-Lâché : Matrice de contributions pour l'an V et [illegible]

Une mairie ne possédait pas ses registres [illegible] civil antérieur à 1792). Des négociations ont été [illegible] les faire revenir en sa possession.

J'ai appelé l'attention des secrétaires et [illegible] culté qui leur était donnéee de déposer [illegible] Archives départementales et j'ai pu [illegible] ne donnera, dans la Nievre, que des [illegible]

Conseils municipaux entendent que les papiers des mairies soient conservés dans les communes. Encore faudra-t-il qu'ils le soient dans les conditions réglementaires de reliure et de salubrité.

Enfin, les conférences à l'école normale d'instituteurs ont été reprises. Trois longues conférences d'une heure et demie au moins ont été faites ; elles porteront certainement les meilleurs fruits sur une promotion qui m'a paru s'intéresser vivement aux problèmes d'histoire locale et aux choses du passé.

Nevers, le 30 juin 1920.

L'Archiviste départemental,

P. DESTRAY.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARCHIVES

RAPPORT ANNUEL

1924-1925



NÉVERS

FORTIN ET Cie, IMPRIMEURS DU DÉPARTEMENT

Rue du Moulin-d'Écorce

1925

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

I. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

I. — IMMEUBLE. — MOBILIER

Bâtiment principal. — Une fois achevés les travaux nécessités par la réparation de la cheminée, les bureaux ont été réinstallés, le 12 juillet 1924, au n° 64 de la rue de la Préfecture. Dans cette salle plus vaste, mieux éclairée, plus confortable, les chercheurs sont venus plus nombreux. Mais je dois signaler que les conditions hygiéniques du travail restent défectueuses : quelle qu'ait été l'importance des travaux de réfection, *la cheminée constitue toujours un danger*. J'ai dû en effet constater, à la fin de l'hiver, que les suintements de suie avaient reparu ; il est vraisemblable que des émanations toxiques se sont produites : j'espère toutefois qu'elles n'auront pas de conséquences graves, comme il y a deux ans, par suite des précautions prises pour assurer la ventilation permanente des locaux.

Annexe des Ursulines. — Le nombre des travées vides diminue plus rapidement encore que je ne le prévoyais. J'en comptais 36 l'an dernier ; actuellement, il n'y en a plus que 31 : trois sont occupées par les brevets d'invention reçus pendant cet exercice et les deux autres ont reçu les papiers versés par la Direction des Contributions directes.

Travaux de propreté. — Il a été possible de procéder cette année à un nettoyage complet des magasins, des escaliers et des fenêtres. Pour la première fois, depuis bien des lustres, les locaux ont été débarrassés de la poussière et des toiles d'araignées.

Le nouveau bâtiment. — En conséquence de la décision de principe adoptée le 28 mai 1924, le Conseil général a décidé, le 20 août, la construction d'un dépôt d'archives dans le jardin des Ursulines. L'adjudication des travaux a été tranchée le 20 décembre, au profit de la Société moderne d'Entreprises (15, rue La Fayette, à Paris). Le futur dépôt ne comportera pas moins de 12 480 mètres de rayonnages, plus du double de ce que comprennent les deux dépôts actuels. L'avenir est ainsi ménagé pour de longues années, d'autant que, les opérations de triage et de classement pouvant dès lors être menées avec plus de méthode et de facilité l'élimination des papiers inutiles deviendra plus importante.

Grâce à votre sollicitude avisée, Monsieur le Préfet, et grâce à la décision mûrement étudiée de l'Assemblée départementale, la question du local va se trouver résolue définitivement, au mieux des intérêts du Service, alors que depuis tant d'années elle empêche l'ordonnance méthodique du dépôt.

II. — PERSONNEL

M. Martin est maintenant tout à fait au courant de la partie administrative des archives, ce qui me permet de me consacrer plus spécialement aux séries historiques. Depuis six mois, il assure, en outre, à lui seul, le service des communications et la surveillance de la salle de travail

Je dois en effet évoquer ici le souvenir de M. Leclerc, mort le 13 février dernier, après quelques jours seulement de maladie. Entré aux Archives en 1896, il ne les avait plus quittées, soit comme employé, soit au titre d'auxiliaire. C'est à lui que l'on doit, entre autres, la présentation ordonnée des séries R, S, T et V.

La mort de M. Leclerc, le développement de plus en plus considérable du service des renseignements et des communications, la perpective d'un déménagement particulièrement difficile (des dizaines de milliers de kilogrammes de papiers à transporter et à agencer sans que le désordre s'y introduise), déménagement qui devra être suivi d'un récolement minutieux, tout cela aurait pu m'engager à vous rappeler, Monsieur le Préfet, que la Commission du Personnel, en 1919, avait reconnu que le minimum indispensable, pour les Archives, devait comprendre un rédacteur et un garçon de bureau, ce dernier pouvant être occupé durant quelques heures à la Préfecture. Je n'ai pas voulu le faire, dans les circonstances actuelles. Ce n'est qu'à l'installation dans le futur local que je pourrai vous rendre compte exactement des obligations auxquelles j'aurai à faire face et des moyens matériels qui me seront indispensables. En attendant, grâce à l'inlassable bonne volonté de M. Martin, je m'appliquerai à assurer le service dans les conditions les plus satisfaisantes possibles.

III. — CLASSEMENT ET INVENTAIRE

Série B.— 1° *Chambre des Comptes.* — Distribution du supplément accumulé depuis quarante ans, en vue de la rédaction du répertoire numérique, rédaction qui sera dressée conformément à un plan arrêté par la Direction des Archives.

2° *Bailliage et Pairie de Nevers.* — Constitution empirique du début du fonds et mise en fiches des articles, en attendant l'ordonnance définitive. Ce début comprend les catégories suivantes

Plumitif des audiences de la Pairie (registres), 1636-1790.
Plumitif des audiences du Bailliage (registres), 1595-1790.

Sentences d'appointements (registres), 1700-1790.
Défauts (registres), 1700-1789.
Audiences de police (registres), 1708-1790.
Forclusions, audiences de vacations, etc., XVIII[e] siècle.
Registres d'écrou, 1735-1792.
Dossiers de procédures criminelles, 1700-1790.
Dossiers de procédures civiles, 1682-1790.
Sentences par rapport, 1700-1790.

Je classe, en ce moment, les dossiers des saisies réelles et de ventes par décret.

En outre, ont été dépliés et mis sous presse les documents des Bailliages de Laroche-Millay et Ouroux (5 liasses), provenant de la récente réintégration du greffe du tribunal de Château-Chinon.

Série C. — Numérotage définitif, à l'encre grasse, après vérification de l'estampillage et de l'état matériel, des 1.941 registres de la série 2 C, dont le répertoire numérique a été imprimé.

Série F. — 1° *Fonds Bruneau de Vitry* — Numérotage définitif, estampillage, mise en dossiers et en liasses, des articles 104 à 350 inclus de la sous-série 1 F.

2° *Fonds du Bourg de Bozas.* — Une fois achevée la première reconnaissance du fonds et sa distribution en catégories essentielles, rédaction d'un répertoire numérique polycopié, dont un exemplaire est joint au présent rapport, et qui ne comprend pas moins de 125 liasses, 295 dossiers, 98 registres ou carnets et 6 rouleaux.

Série N. — Dossiers provenant de l'activité de l'Architecte départemental (voir rapport précédent), 7 liasses.

Série O — Bois communaux (1), 1 liasse.

Série P. — Classement des papiers versés par la Direction des Contributions directes et rédaction, à ce propos, d'une annexe au récolement des Ursulines.

Série Q. — Biens nationaux, ventes et contentieux, 2 liasses. — Caisse d'amortissement, 1 liasse.

Imprimés divers. — *Journal officiel*, brevets d'invention, journaux et périodiques locaux, etc. : 389 liasses ou articles.

Récolement. — Ce travail a été continué pour le bâtiment principal, en ce qui concerne les travées 185 à 218 du rez-de-chaussée. Bien que j'attache la plus grande importance à sa mise au point, il m'a été impossible de le pousser plus loin, le service des communications et de la salle de travail devenant de plus en plus absorbant.

---

(1) Ces documents proviennent du triage de diverses liasses distraites de la vente des papiers inutiles effectuée en 1941.

Inventaire. — Le 19 janvier dernier, j'ai remis à l'imprimeur la copie, approuvée par la Direction des Archives, de la fin de l'inventaire Bruneau de Vitry. Je n'ai pu obtenir, jusqu'à présent, que le tirage de 8 pages (feuille 15).

Collection du Bourg de Bozas. — Le premier fascicule a été publié à la fin du mois de septembre 1924, sous ce titre : *Un diplomate français du XVIe siècle : Philibert du Croc.*

Travaux divers. — La liste des anciens inventaires d'archives a été envoyée à la Direction des Archives. Elle comprend, au total, 75 fiches pour le dépôt de la Nièvre. Par ailleurs, j'ai cru de mon devoir d'accepter de collaborer au catalogue des actes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III, dressé par les soins de l'Institut de France.

IV. — RÉINTÉGRATION, DONS ET ACQUISITIONS

Réintégration. — Une seule réintégration cette année, provenant de la sous-préfecture de Cosne, mais elle est d'importance En voici l'énumération succincte :

Série E et H : 25 pièces du XVIIIe siècle et du XIXe (état civil).

Série L : District de Cosne, 1 liasse.
Canton de Cosne, 1 liasse.
Canton de Donzy, 1 liasse.
Canton de Saint-Amand, 1 dossier.

Série Q : Bois nationaux. Ventes, 1 liasse.
Ventes de bois nationaux. Contentieux, 1 liasse.
Caisse d'amortissement, 1 liasse.
Bois domaniaux, 1 liasse.

Série K : Correspondance du sous-préfet, 1829, 1832, 1835, 3 liasses.

Série M : Esprit public, élections et statistique, 3 liasses.

Série O : Biens communaux et vicinalité, 3 liasses.

Série P : Correspondance du receveur des finances, 1895, 1902, 1 registre. Personnel et rôles anciens des contributions, 2 liasses.

Série R : Conscription, étapes et convois, affaires diverses, 4 liasses. Les Alliés en 1815, 1 dossier.

Série S : Affaires diverses; en particulier, usines et moulins, 1 liasse.

Série T. U. V. et X. : 1 dossier par série.

Soit, en tout, 1 registre, 23 liasses, 6 dossiers et 25 pièces.

Don. — MM. du Bourg de Bozas ont ajouté au fond 2 F, 4 liasses, comprenant 87 pièces (18 sur parchemin et 69 sur papier) : à signaler, entre autres, une copie d'une charte d'Aymar

de Poitiers, comte de Valentinois, et plusieurs lettres de la chancellerie de France.

M. Auguste Mahaut a bien voulu disposer d'un exemplaire de la presque totalité de ses publications, en faveur des Archives de la Nièvre, qui se trouvent ainsi abondamment documentées sur la question des canaux.

Acquisitions. — J'ai eu l'occasion d'acheter deux lots de documents, comprenant en tout 4 pièces sur parchemin et 16 pièces sur papier (1600, 1824).

V. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Dépôt de l'Etat. — Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire moderne et contemporaine *Notices, inventaires et documents.* Fasc. X. — Roserot (A.), *Dictionnaire topographique de la Côte-d'Or.* — Wickersheimer (E.), *Catalogue général des manuscrits* Strasbourg.

Échange. — Inventaires sommaires : Ardennes (séries C, D, E et F); Gironde (série B); Manche (série A, supplément); Sarthe, (série L). — Répertoires numériques : Aisne (série L); Ariège (série C); Orne (série B, juridiction consulaire, et série E, état civil); Bas-Rhin (état général par fonds); Haute-Savoie (E, état civil).

Dépôt légal. — *Annuaire de Cosne*, 1924. — *Anthologie d'Achille Millien.* — Aveline (C), *Petite Histoire de La Charité.* — Bénard et Niaudet, *Géographie scolaire du département de la Nièvre.* — Chauve (abbé), *Thianges.* — Destray (P.), *Un diplomate français du XVIe siècle : Philibert du Croc.* — Hénon et Niaudet, *Histoire du Nivernais. Récits et Lectures.* — Lapaiche et Guyot, *Géographie de la Nièvre.* — Lussier (R.), *Guide de Varzy.* — *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, tome 26 et table des tomes 1 à 25. — Minot (H.), *La vie et la mort de Léon Minot* (1882-1914). — Mirault (L), *Le rimoir de Fanchy* (bois de Chalandre). — *Ordo*, 1922, 1923, 1924. — Péradon, *Poèmes* (bois de Chalandre). — Poussereau, *Le Général Sorbier.* — Terline (de), *Le Château de Rosemont.* — *Le tombeau de Michel Abadie.*

Achat. — Fazy (M.), *Les origines du Bourbonnais*, tomes 1 et 2. — *Le Moniteur*, 1789, 1799, réimpression, 31 vol. — Prou (M.), *Manuel de paléographie.* — *La Revue de la Nièvre et du Centre.* — Sauliol (R.), *Le Maréchal de Vauban.*

VI. - VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

Greffe du Conseil de préfecture. — Comptes de gestion des percepteurs, années 1920 à 1923 : 82 liasses.

Direction départementale des Contributions directes. — Docu-

ments versés au cours de l'exercice précédent, mais classés en juillet 1924 : 101 liasses. L'état récapitulatif est joint au présent rapport : il constitue un premier supplément au récolement dressé en 1924.

Etablissements pénitentiaires. — Les registres d'écrou clos depuis plus de 60 ans et les archives anciennes des établissements pénitentiaires doivent être versés aux Archives départementales, conformément aux prescriptions d'une circulaire du 31 janvier dernier. Je n'ai pu qu'amorcer l'opération pour ce qui concerne la prison de Nevers. En tout cas, la réception matérielle des documents aux Archives ne pourra être opérée que dans le bâtiment en construction.

VII. — PAPIERS INUTILES

La diminution du personnel, par le fait de la mort de M. Leclerc, et les froids du printemps dernier, ont considérablement réduit le temps qui devait être consacré au travail dans les magasins mêmes. Et c'est le chapitre des papiers inutiles qui a dû être sacrifié pour cette fois. 16 liasses seulement figurent au compte de cette année.

Résidu des papiers réintégrés de la sous-préfecture de Cosne, 5 liasses.

Imprimés divers, en surnombre, 11 liasses.

Les papiers mis au rebut au cours des derniers exercices constituent dès maintenant un stock important dont il sera avantageux de se défaire avant de quitter les locaux actuels pour utiliser le bâtiment en voie de construction. Ainsi que l'autorise le Règlement général des Archives, je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien proposer au Conseil général de déléguer ses pouvoirs, une fois pour toutes, à la Commission départementale pour statuer sur les propositions de vente des papiers inutiles.

VIII. — DÉPÔT LÉGAL

Les registres accusent, pour l'année écoulée, les résultats suivants :

Du 16 juin au 31 décembre 1924 :

Périodiques . .	348	
Non périodiques.	32	383
Affiches. . . .	3	

Du 1er janvier au 15 juin 1925 :

Périodiques . .	310	
Non périodiques.	13	593
Affiches. . . .	270	
Soit en tout		976

La loi du 19 mai 1925, sur le dépôt légal, a apporté à cette nstitution des modifications importantes. Il m'est impossible d'indiquer ici les conséquences pratiques de la nouvelle organisation, n'ayant pas connaissance des décrets qui doivent régler les conditions d'application de la loi.

IX. — COMMUNICATIONS ET EXPÉDITIONS

Le nombre des communications s'est accru d'une façon considérable. Il n'a pas été déplacé moins de 2.533 articles : 1.132 pour recherches historiques, 871 dans un intérêt administratif ou technique (brevets d'invention); enfin, 530 dossiers sont sortis momentanément des Archives.

Les renseignements donnés par correspondance figurent dans le total pour 278.

Cette augmentation du nombre des communications est due, à n'en pas douter, à un développement du goût de l'étude documentaire; elle est due aussi, pour une bonne part, à ce fait que deux thèses sont en préparation, l'une consacrée aux débuts de la Révolution dans le Morvan, l'autre à l'industrie céramique dans la Puisaye pendant le XVIII[e] siècle.

Par ailleurs, les dossiers du Bureau des Céréales ont été l'objet de recherches minutieuses. D'une part, 10 demandes de renseignements ont été satisfaites sur place, pour des meuniers; d'autre part, il a été répondu à 11 lettres du Service d'apurement des Comptes, au Ministère des Finances.

On voit, dans ces conditions, combien le service de surveillance de la salle de travail a été chargé, après la mort de M Leclerc, et on s'explique l'entrave apportée aux opérations matérielles qui auraient dû être menées à bien dans les salles de conservation.

La copie de 3 rôles a produit la somme de 9 francs. Une copie d'un rôle a été délivrée, à titre gratuit, à la commune de Saint-Père.

Trois volumes d'inventaires ont été vendus, moyennant la somme de 30 francs.

X. — BUDGET DU SERVICE

L'année 1926 verra l'installation du Service dans le nouveau bâtiment. De ce fait, il y a lieu de prévoir :

1° Les frais du déménagement Une bonne partie, sinon même la totalité, pourra être prélevée sur le produit de la vente des papiers inutiles, à condition, bien entendu, que l'Assemblée départementale veuille bien lui donner cette affectation : frais de déménagement et d'installation.

2° L'organisation d'un service de garde et de propreté. Les nouvelles archives vont se trouver complètement isolées, elles comporteront des locaux beaucoup plus vastes, heureusement,

que l'installation actuelle. La lutte contre la poussière peut maintenant être effectuée mécaniquement; mais on n'en saurait dire autant de la sécurité contre le vol ou l'incendie. J'espère qu'au printemps prochain les travaux seront suffisamment avancés pour que je puisse vous fournir sur ce point toutes propositions voulues, qui pourront être soumises à la session du printemps de l'Assemblée départementale

Dans ces conditions, je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil général le maintien des crédits, tels qu'ils ont été votés pour 1925.

II. — ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Cette année, ont été examinées les archives de la sous-préfecture de Cosne. Ce dépôt a souffert, à la fin du XIX[e] siècle, d'un commencement d'incendie qui a endommagé nombre de registres et de liasses. Depuis lors, de nombreux dossiers étaient restés entassés pêle-mêle, sur le plancher; des rôles de contributions avaient été accumulés dans un grenier poussiéreux.

Les dossiers ont été examinés, classés par dates et les plus anciens apportés aux Archives départementales. On en trouvera l'indication succincte au paragraphe des réintégrations.

Les rôles de contributions ont été reconnus, conformément aux dispositions de l'article 264 du *Tableau des documents périmés;* j'ai fait venir à Nevers à peu près un rôle par dix ans, en choisissant, autant que possible, les mieux conservés. Les rôles en résidu, demeurés à Cosne, seront vendus, pour être mis au pilon, dès que les Archives procéderont à cette opération, vraisemblablement au printemps prochain.

III. — ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

Les élections municipales ont retardé la tournée d'inspection, laquelle portera sur les communes du canton de Fours. Je dois, d'autre part, visiter les greffes des prisons du département.

A La Charité-sur-Loire, le classement des papiers de la mairie se poursuit. Le premier registre des délibérations communales a été retrouvé. On peut envisager sous peu le classement des papiers de l'hospice.

A Varzy, au très intéressant musée de la ville, j'ai vu divers documents intéressants et gardés avec le plus grand soin : un terrier de l'abbaye de Bourras (XVI[e] siècle); des registres de correspondance de la mairie de Varzy, des affiches et des imprimés de la période révolutionnaire, des registres de la Société populaire et du Comité de surveillance.

Je joins au présent rapport la minute des notices par lesquelles j'ai rendu compte à la Direction des Archives de l'inspection de 1923, conformément à la circulaire ministérielle du 20 juillet 1921.

Les conférences à l'Ecole normale d'instituteurs ont été faites comme à l'ordinaire.

IV. — ARCHIVES DIVERSES

L'Administration des Forges de la Marine, à Guérigny, a vendu un lot de vieux papiers, le 22 octobre dernier. J'ai pu reconnaître que le stock mis en vente avait été précédemment examiné par M. Leclerc, en 1918, alors que j'étais mobilisé. Aucun document ne m'a paru susceptible d'être revendiqué pour les Archives départementales.

Nevers, le 16 juin 1925.

L'Archiviste départemental,
P. DESTRAY.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

INSPECTEUR DES ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR LA SITUATION DES ARCHIVES

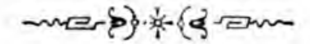
DE LA PRÉFECTURE, DES SOUS-PRÉFECTURES

DES COMMUNES ET DES HOSPICES DU PAS-DE-CALAIS

ET

SUR LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

durant l'Exercice 1893-1894.



ARRAS

IMPRIMERIE Vve SCHOUTHEER-DUBOIS

Rue des Trois-Visages, 53.

—

1894.

Extrait du volume du Conseil Général du Pas-de-Calais de la session d'Août 1894.

Nota. Le présent rapport devra être déposé dans les Archives de la commune.

Arras, le 14 juillet 1894.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur le service des Archives départementales et sur l'organisation et l'inspection des dépôts des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices du Pas-de-Calais, conformément aux dispositions des circulaires de M. le Ministre de l'Intérieur des 8 août 1839, 16 juin 1842, 6 mars 1843 et 23 juin 1875.

I. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Versements de papiers administratifs. — Le versement de la Préfecture, opéré le 6 octobre 1893, s'est restreint cette année à . . . . 358 liasses
ou registres des séries K, 1 ; M, 40 ; N, 49 ; O, 106 ;
P, 18 ; R, 8 ; S, 23 ; T, 6 ; U, 1 ; V, 4 ; X, 54 ; Z,
(journaux), 48 ; plus . . . . 422 volumes
ou brochures d'administration.

A reporter. . . 780 unités.

Report. . . 780 unités.

J'ai reçu de même de la Sous-Préfecture de Béthune, du 16 novembre 1893 au 13 juin 1894, 56 liasses pour classement définitif, et . . . . 26 liasses de rôles et journaux à souche périmés, des années 1862 et 1863.

De son côté la Sous-Préfecture de St-Omer m'a fait tenir, les 24 juillet et 3 août 1893. . . 30 liasses de journaux à souche et rôles des années 1855 à 1862, et. . . . . 3 registres du Conseil d'arrondissement, de l'an VIII à 1834.

Suivant l'usage, M. le Trésorier-Payeur m'a remis les registres de services de la comptabilité, des rentes, et de la Caisse des dépôts, montant, pour la période comprise entre 1880 et 1883, à. . . . . 122 registres auxquels se sont joints. . . . . 1,669 rôles et . . . . 136 journaux à souche.

Enfin, M. le Directeur des Contributions directes a versé, en février 1894 . . . . 76 liasses de réclamations des années 1887-1890.

Soit au total. . . 2,898 unités.

Classement des séries administratives. – Le classement définitif de ces papiers s'est poursuivi naturellement dans les conditions ordinaires. Il donne dès aujourd'hui les résultats suivants :

Série K. — Actes administratifs et Conseil de Préfecture . . . . 9 liasses.

Série M. — Personnel de la Préfecture et des Sous-Préfectures, 10 ; élections sénatoriales, 1 ; étrangers employés dans les ports, 1 ; inhumations, 1; épidémies, vaccine, 32 ; appareils à va-

A reporter. . . 9 liasses.

Report. . . 9 liasses.

peur, 10; population, état-civil, 12; chambres consultatives d'agriculture, statistiques, concours agricoles et hippiques, race ovine et bergeries départementales, pleuropneumonie et fièvre aphteuse, vaine pâture, créations de foires et marchés, rapports des vétérinaires, etc., 88; chambres et tribunaux de commerce, 3; fête du travail, 1; états des faillites, 1 . . . 160 liasses.

Série N. — Rapports et procès-verbaux du Conseil général et de la Commission départementale, 19; comptabilité départementale, 14; mobilier des Préfecture, Sous-Préfectures et Tribunaux, 4. . . . . 37 liasses.

Série O. — Questionnaire sur les traitements municipaux, 2; acquisitions et constructions de presbytères, 12; cimetières : aménagements, concessions, police, produits, 60; écoles : acquisitions et constructions, emprunts, etc., 19; budgets et comptes communaux, taxes diverses, 522; chemins de grande communication et d'intérêt commun, 126; prestations, 6 . . . . . 747 liasses.

Série P. — Conversion des rentes 4, 4 1/2 et 5 p. 0/0, 2; dette publique, emprunts nationaux, 3; dépenses par ministères, 31; caisse des gens de mer, 2; secours pour événements malheureux, 32; toitures incombustibles, 2; secours pour construction d'écoles, 3; percepteurs surnuméraires, 1; répartiteurs, 4; répartement, 4; rôles et journaux à souche de l'arrondissement d'Arras, 56; réclamations en matière de contributions, 76 . . . . 216 liasses.

Série R. — Recrutement : soutiens de famille, réclamations, exemptions, ajournements, 8;

A reporter. . . 1169 unités.

Report . . . 1169 unités.

garde nationale de 1870 : personnel, contrôles, états nominatifs, 5 . . . . 13 liasses.

Série S. — Moulins et usines de l'arrondissement de St-Omer . . . . 6 liasses.

Série T. — Instituteurs : traitements, 26 ; délibérations municipales sur les dépenses, 1 . . 27 liasses.

Série U. — Cours et tribunaux : dépenses du personnel . . . . 5 liasses.

Série V. — Culte catholique : personnel, résidences, mutations, secours, 7 ; fabriques, legs et donations, 11 . . . . 18 liasses.

Série X. — Hospices et bureaux de bienfaisance : commissions administratives, renouvellement, réinstallations, 9 ; délégués municipaux, 7 ; comptes des hospices, pièces justificatives, 14 ; hospice des Quinze-Vingts : pensions et secours, 2 ; budgets et comptes des bureaux de bienfaisance, 112 ; enfants assistés : renseignements, secours, légitimation de mariages, enfants étrangers au département, 51 ; médecine de bienfaisance, 9 ; vaccine gratuite, 17 ; secours à domicile, 6 ; protection du 1er âge : mise en nourrice, placeurs d'enfants, rapports des médecins-inspecteurs et des juges de paix, indemnités aux secrétaires de mairies, etc., 38 ; sociétés de secours mutuels, 1 ; monts-de-piété, 9 . . . . 275 liasses.

Série Z. — Journaux, bulletins et revues du département . . . . 105 liasses.

Le classement des papiers administratifs du Dépôt départemental a donc atteint le chiffre de . . . . 1.618 unités.

Report. . .1,618 unités.
Il convient d'y ajouter encore. . . . . . . 243 liasses
triées définitivement pour une prochaine vente,
et les . . . . 422 volumes
ou brochures entrés, comme il a été dit, dans
la Bibliothèque administrative.

Enfin, les travaux de réorganisation des archives de la Sous-Préfecture de Béthune ayant porté sur. . . . . 125 liasses,

nous atteignons le chiffre global de. . . . .2,408 unités
de classement réalisées dans l'exercice.

Réintégrations de documents historiques. — I. Sur ma demande, M. le Maire de Zouafques a déposé aux Archives, le 24 juillet 1893, 1° un dossier de la Fabrique de Guémy : legs (1732) de la dame Dufay, veuve Gometz ; 2° une liasse de la Fabrique de Zouafques, contenant des dons et legs (1710-1715), et un mémorial où sont relatés la reddition des comptes des marguilliers, les érections de sépultures dans l'église, les travaux et achats d'objets d'ameublement.

II. De la commune de Zutkerque, j'ai reçu, le 1er août, un registre-terrier (1701) de la Pauvreté.

III Représentant dans la succession du très regretté chanoine Haigneré les intérêts de l'État et du Département, j'ai fait rentrer aux Archives, le 6 décembre 1893, les documents suivants : un dossier de la Famille de Rollez (1652); un compte (1785-1786) de la Baronnie de Thiembronne, seigneurie de Preures et fief du Clivet; une charte de Philippe le Bel (août 1296), relative à une chapellenie du Chapitre d'Arras ; un cueilloir des rentes et revenus de la Fabrique de St-Riquier d'Alincthun (1674-1751); un dossier d'imprimés provenant du District de Boulogne ; un cueilloir de l'Abbaye de Beaulieu (XIVe s.), pour ses propriétés de Réty, Rinxent, Marquise, Leulinghen, Wierre-Effroy, Fréthun, Coquelles, Bonningues, Pihen, Guînes, Calais, Marck, Audresselles, Audinghen, Tardinghen,

Wissant, St-Inglevert et une foule de hameaux et de fermes des environs ; une liasse de minutes des Notaires de Desvres. D'autres documents viendront sous peu se joindre à cette première reprise.

IV. Au 12 février 1894, j'ai retiré de la commune de Lespesses trois liasses de la Fabrique, où je relève des fondations de messes et obits (1628-1757), des titres de propriété (1569 1773), des cueilloirs (1724-1758), un accord pour fonte de cloche (1783) avec E. Regnault, fondeur à Illoud, un inventaire des archives (1662-XVIIIe s.), enfin la mise en demeure (1726) des habitants de Lespesses, par l'archidiacre de Boulogne, de ne plus envoyer leurs enfants aux écoles voisines et de choisir à cet effet dans leur village « un lieu propre à tenir écholle ».

V. La commune de Chérisy a rendu, le 14 avril, une liasse et un registre de sa Pauvreté, où l'on trouve des baux et des reconnaissances de rentes (1660-1780), des recettes et des distributions aux pauvres (1704-an XIV).

VI. D'accord avec M. le Maire d'Auxi-le-Château, j'ai ramené aux Archives départementales trois cartons du marais de Lannoy (1699-1791), dont le pâturage était contesté par les habitants de Mézicourt et de Wavans, des cueilloirs de vingtième et centième (1647-1765-1790); puis, pour la Fabrique de l'église, une très importante collection de 46 comptes (1595 à 1789); puis encore cinq cartons de l'Hôpital (1698-1780), qui éclairent la très intéressante question des Maladreries de Labroye, de Caumont et de Gennes, et l'organisation de l'hospitalisation à Auxi ; enfin quatre registres de la Municipalité de canton (ans IV-VIII).

VII. A ma demande, la commune de Rivière a envoyé, le 28 juin 1894, quatre registres de comptes (1678-1791) de la Fabrique de Grosville-en-Rivière, et un registre semblable (1721-1790) de la Pauvreté de Rivière.

VIII. — Enfin, sur ma demande, M. le Maire de Ham nous a versé, le 10 juillet dernier, deux cartons des centièmes de cette Commune (1772-1788), 1 carton de titres de propriété, partages, etc. (1236-1242 [an II-1821]) du marais commun entre Ham,

Norrent-Fontes, Mazinghem, Molinghem, Guarbecques et Berguette, le plan de lotissement du dit marais (2 messidor an II), un carton des centièmes de la Paroisse de Rombly (1764-1782), une fondation de 1762 et 55 comptes (1670-1785) de la Fabrique de Ham, enfin un carton de baux, comptes, etc. (1719-1792) de la Pauvreté de Ham.

Dons. — Aux réintégrations officielles se sont ajoutés de nombreux dons particuliers, comme les années précédentes.

I. De M. Ad. de Cardevacque, déjà tant de fois nommé ici, nous avons reçu, les 29 janvier, 24 avril et 25 juin 1894, les documents suivants : 1° lettre missive de la régente Marie de Hongrie, demandant aux religieux de St-Vaast (5 novembre 1537) de consentir à ce que la collation de la prévôté d'Haspres soit faite à l'archevêque de Cambrai, original, papier; 2° une lettre de non-préjudice donnée (24 mai 1687) par la ville d'Arras à l'Abbaye de St-Vaast, à propos des huttes qui ont été construites pour les pestiférés, en dehors de la porte de Baudimont, original, papier scellé; 3° concordat du 13 avril 1395, entre le comte d'Artois et la même Abbaye, relativement à la haute justice dans les pouvoirs et villages de celle-ci, impr. in-folio; 4° titre concernant (16 janvier 1630) l'érection de la cure de St-Aubert d'Arras; 5° « révélation des biens des inhabitans d'Arras » (1641); 6° vente de la baronnie de Crézecques, en Louches (1779); 7° mémoire pour la famille de Carbonnière, contre les sieurs Bertin (1781); 8° placard relatif à la conspiration contre le gouvernement et les jours du I[er] Consul (an XII); 9° rapports par les généraux Jacqueminot, Delessert, Schramm et Sebastiani, sur les affaires des 5 et 6 juin 1832.

II. M. l'abbé Thobois, à qui nous devons déjà des rayons entiers et de multiples fonds d'archives, nous a remis au cours de cette année 19 cartons. Six de ces cartons appartiennent au fonds Beaulaincourt, et concernent (XVI-XVIII[e] s.) les admissions aux écoles militaires et les brevets de grades et d'ordres de ses membres; ils comprennent aussi d'intéressantes correspondances relatives aux guerres de Hollande (1809-1810)

et d'Espagne (1808-1813), aux faits d'armes des troupes et à leur situation matérielle et morale. Des trois cartons qui appartiennent au fonds du Marquisat d'Hesdigneul-Béthune, il convient de noter des comptes de la Seigneurie (1680-1782), une correspondance échangée entre l'Abbaye d'Anchin et le curé de Noyelles, sur la propriété du banc seigneurial dans l'église de ce nom, enfin un procès ou la communauté de Noyelles revendique (1745-1760) le droit de pêche et de tourbage dans son marais. Très importants à un autre point de vue, les deux cartons du fonds Segond du Hamel (XVIIe-XVIIIe s.), qui nous racontent comment on se débarrassait, chez les Bons-Fils de St-Venant, d'un fils de famille qui s'était mésallié, et quelle était la rigueur de la réclusion encourue sur une simple lettre de cachet. Le carton et les deux terriers (Sempy et Montcavrel, XVIIe s.) du Marquisat de Mailly-Montcavrel ne sont pas à dédaigner. Les deux registres protocoles de l'étude Vicogne, à Béthune (1769-1773), rendront bien des services. Enfin, il convient de citer encore, pour être complet, sept cartons de chartes et documents relatifs (XVe s.-1620) à la Famille de Noyelles, et d'autres concernant les Familles Bourgeois-Grégoire (1565), Bucquet (1682), Dezoteux (1639), Doncker (1783-1791), de Jossy (1677), Lesoing (1790), Moulleur (1588), Presmes (1754); de Rocquigny (an XIII-1811), Sommerard de Rougeville (1706), Théry (1552-1759).

III. Les 18 janvier et 1er février 1894, M. Paris, ancien sénateur, nous a fait les dons suivants : 1° Deux placards de condamnations à mort par le Tribunal criminel du département (6 floréal et 6 messidor an II); 2° six dossiers relatifs au Conseil d'Artois ; 3° un commentaire de la Coutume d'Artois (XVIIIe s.) attribué au président Mabille ; 4° un répertoire des registres aux ordonnances des Pays-Bas (XVIIIe s.); 5° un dossier de la Corporation des Brasseurs de Saint-Omer (XVIIIe s.); 6° un dossier relatif à une levée d'octroi pour les fortifications d'Arras (1679); 7° enfin, onze fortes liasses contenant tous les plans parcellaires et toutes les pièces relatives aux expropriations de terrains qui ont été faites pour la construction des chemins

de fer d'Arras à Étaples, d'Anvin à Calais, de Béthune à Abbeville, embranchements houillers, etc. (1867-1881).

IV. — M. Favier, commissaire-priseur à Saint-Omer, a remis aux Archives, le 29 septembre 1893, l'acte de vente (juillet 1556) d'une terre sise à Capelle-lez-Hesdin, tenue de l'Abbaye de Cercamp.

V. — Les 10, 23 et 29 octobre 1893, nous avons reçu de même de M. Vieillard, instituteur d'Inghem, un registre des vingtièmes (1759) de cette Commune, et quelques dossiers relatifs à la Seigneurie du même nom (1743) et aux Familles Delepouve-Duplouy (1699-an VII), Lequien (1785-1788), Merlen-Caron (1767).

VI. — A M. Wicquot, bibliothécaire d'Arras, nous sommes redevables de dossiers intéressant le Petit-commun des Chapelains d'Arras (1518), le Couvent de La Thieuloye (1728-1781), les Familles Boniface (1663), Caron-Bonnel (1775), Croizier (1753-1814), Desongnies (1762-1790), Fauchison (1758), Leclercq (1761), Laurent-Leclercq (1773-1778) et Legentil (1791-1809).

VII. — M. Brunéel, receveur de l'enregistrement, nous a confié, le 18 mai 1894, une lettre du vicomte de Landreville, annonçant (23 juin 1762) au chanoine Godelle, de Metz, qu'il vient de recevoir le cordon rouge et 12,000 livres de pension, et qu'il fera la prochaine campagne en qualité de lieutenant-général (1).

VIII. — Enfin je puis noter ici que si je n'ai pu acquérir, j'ai du moins pu copier une lettre d'Alexandre, prince de Parme (Valenciennes, 15 septembre 1580), à l'abbé de Saint-Vaast, Jean Sarrazin, l'invitant à faire voter par les États d'Artois des moyens propres à reprendre sur l'ennemi la ville de Cambrai. Ce document faisait partie du cabinet du cardinal Nina, à Recanati.

Plans, cartes et dessins. — L'inventaire des plans et cartes, dont le remaniement a été entrepris l'an dernier, est une be-

(1) M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a adressé des remerciements à ces donateurs, à la date du 9 janvier 1895.

sogne surérogatoire, et, à ce titre, doit naturellement céder le pas aux travaux journaliers. Je n'ai à signaler pour cette année que 209 fiches nouvelles.

I. — PLANS MANUSCRITS. — *Bapaume.* — Plans d'une partie du chemin de Bapaume à Cambrai, depuis le clocher de Beugny jusqu'au chemin de Beaumetz à Louverval, par Membré (1770) ; double du 696.

Ecquemicourt. — Plan des marais, par Lens (1780) ; double du n° 659.

Ham. — Plan (2 messidor an II) de lotissement du marais, dressé par Cottrez.

Hulluch. — Plan des marais communaux, avec la chapelle et la ferme de Marisson, par Lenglet (1765) ; double du n° 654.

Lens. — Plan des marais, par Lenglet (1765) ; double du n° 658.

Marant. — Plan de deux marais, avec partie du village, par Lens (1767) ; double du n° 692.

Meurchin. — Plan du terri'oire, par Dessailly (1704) ; double du n° 1291.

— Plans de deux parties de marais communaux (1771) ; double du n° 1169.

Verchin. — Plan d'une branche de dîme nommée La Raschie, appartenant à l'Abbaye de Dommartin, avec vue des villages voisins, par Héroguel (1708) ; double du n° 1160.

II — ALBUM TOPOGRAPHIQUE. — Trois plans lithographiés de l'agrandissement projeté de la ville et de la construction de la nouvelle gare d'Arras.

III. — ALBUM MONUMENTAL. — Nous devons à M. de Cardevacque deux dessins à la mine de plomb, par Desavary, représentant les caves du château d'Hesdigneul (Béthune) récemment démoli, et deux photographies dont l'une pour le château et l'église qui s'y appuye, l'autre pour une pierre tombale armoriée insérée jadis dans le dallage de cette dernière. A noter aussi

deux vues au ferro-prussiate du château d'Hardelot, que j'ai rapportées de mon inspection.

Classement des séries historiques. — Le classement des séries historiques ne porte pour cette année que sur 535 unités, dont voici la répartition :

Série A. — Édits, arrêts, lettres-patentes (1667-1790), trois cartons.

Série B. — Conseil d'Artois : juridiction ; correspondance avec les Intendants et les Gouverneurs ; répertoires (1642-1749), sept dossiers. — Bailliage d'Aire : franches sergenteries de la Lys (1487-1754), un carton.

Série E. — FAMILLES. — Familles de Béthune (1680-1782) ; Boniface (1663) : du Bus (1599) ; Caron-Bonnel (1775) ; Croizier 1753-1814) ; Delepouve-Duplouy (1699-an VII) ; Desongnies (1762-1790) ; Fauchison (1758) ; Laurent-Leclercq (1773-1778) ; Leclercq (1761) ; Legentil (1791-1809) ; Lequien (1785-1788) ; Merlen-Caron (1767) ; de Noyelles (14..-1690) ; de Rollez (1652) ; 19 cartons, 10 dossiers.

Ne sont pas comprises ici les familles provenant du fonds Thobois, qui pourront ultérieurement être augmentées.

COMMUNES. — Arras (ville et cité), octroi des fortifications (1679) ; Auxi-le-Château (voir plus haut le détail) ; Labroye, administration générale (1507-1791) ; Calais, ordonnance de l'Intendant pour l'approvisionnement du camp (1756) ; Ham, affaire des marais ; centièmes et comptes de Rombly ; 2 registres, 8 cartons, 3 dossiers.

SEIGNEURIES. — Seigneurie d'Inghem, procès de Wavrans contre de Mol (1743) ; Baronnie de Thiembronne, comptes (1785-1786) ; Marquisat de Mailly-Montcavrel (XVIIe s.) ; 2 cartons, 3 registres.

CORPORATIONS. — Procès des Brasseurs de Saint-Omer contre les égards et cœurhiers des bières et le procureur de cette ville (XVIIIe s.), 1 carton.

NOTAIRES. — Protocoles de l'étude Vicogne, 2 registres ; minutes de notaires Desvrois, 1 liasse.

Série F. — Conflits et remontrances des Parlements de Paris et de Rennes avec le pouvoir royal (1718-1765), 1 dossier.

Série G. — ÉVÊCHÉS ET CHAPITRES. — Le fonds du Chapitre d'Arras gagne, comme on l'a vu, une charte et un registre de comptes. L'Évêché de Boulogne s'enrichit d'un dossier de correspondance de M. de Partz de Pressy (1746). L'Archevêché et le Chapitre de Cambrai s'accroissent chacun d'un dossier de mémoires et factums du XVIII[e] s., ainsi que les Collégiales de Saint-Pierre de Lille et de Saint-Pierre de Cassel ; 1 registre, 6 dossiers.

FABRIQUES. — Les Fabriques d'Auxi-le-Château, d'Alincthun, de Guémy, de Grosville-Rivière, de Ham, de Lespesses, de Zouafques, ont donné 107 registres, 6 cartons, 1 dossier.

Série H. — La meilleure part du travail accompli dans cette série consiste dans l'identification et l'étiquetage définitif des registres de la renterie de l'Abbaye de Saint-Vaast (1396-1512), portant sur 46 unités. Puis viennent cinq cartons des Abbayes d'Anchin, Marchiennes, Saint-Amand, Bergues-St-Winocq, un terrier de l'Abbaye de Beaulieu, un dossier du Couvent de la Thieulloye, six cartons de l'Hôpital d'Auxi-le-Château, un carton de pièces générales sur les Maladreries, trois cartons et deux registres des Pauvretés d'Ardres, Chérisy, Ham et Rivière.

Série L. — C'est naturellement sur cette série qu'a porté la plus grande somme d'efforts. Mais, comme je le disais l'an dernier, il sera impossible de noter les pas faits dans l'organisation de nos fonds révolutionnaires, jusqu'au jour où tout l'ensemble aura reçu la dernière main. Je n'en veux donner pour exemple que ce très important *Questionnaire* dit des 60 *questions* présenté aux communes du département par le Directoire. Toutes les communes ont répondu à cet appel, si j'en crois les décomptes dressés par l'Administration départementale ; on devrait donc rencontrer aujourd'hui dans le fonds du

Directoire la collection complète de ces réponses; or, ce qui est vrai pour le district de Calais (1 seule commune manquante) et pour celui de Béthune (7 m.), ne l'est pas pour ceux d'Arras (20 m.), de Boulogne (10 m.), de Saint-Omer (30 m.), de Saint-Pol (19 m.). Bien plus, tel qu'il est en ce moment, l'ensemble des communes du district de Boulogne a été retiré de liasses du fonds du District de ce nom où on les avait remises à tort, tandis que, moins heureuses dans les fonds des Districts de Bapaume et de Montreuil, nos investigations n'amenaient que les trois réponses de Bapaume, de Tilloy et d'Hesdin sur environ 230 questionnaires que rien ne nous porte à regarder comme définitivement perdus.

Il est clair que, devant cet état de choses, les 38 portefeuilles de questionnaires que j'ai formés ne peuvent être comptés à l'heure actuelle comme unités définitives de classement. J'en dirais autant de nos cartons des arrêtés et proclamations des Représentants du peuple en mission, du personnel des Administrations de département et de district, des procès-verbaux d'assemblées primaires et d'assemblées électorales, des fêtes civiques, des relations diplomatiques avec les puissances, des circonscriptions territoriales, etc., etc. Seule la collection des registres qui prend la tête de la série L peut être considérée comme définitivement reconnue, sur le pied suivant :

Réception des lois et décrets.	6	registres;
Délibérations de l'Assemblée administrative du Département [Conseil général] (juillet 1790 au 28 frimaire an II).	10	»
Minutes des mêmes (1790-1791)	5	»
Registres mémoriaux des commissions délivrées par le Directoire (31 juillet 1790-an VIII).	2	»
Arrêtés du Directoire [puis Administration centrale] du Département (31 juillet 1790 - 4 germinal an VIII	94	»
Arrêtés du Directoire rendus en séances secrètes (27 juillet 1793-26 frimaire an II) . . .	1	»
Id. (26 vendémiaire an III-23 brumaire an VI.	1	»
A reporter. . . .	119	registres.

Report . . . . 119 registres.

Arrêtés du Directoire, en minutes (31 juillet 1790-29 pluviôse an II) . . . . 19 »

Registre d'ordre pour les arrêtés du Directoire, par ordre alphabétique (1er floréal au 18 prairial an III), et « pour affaires expédiées par le bureau de sûreté générale » (19 prairial an III-1er prairial an V). . . . . 1 »

Registre d'analyses d'arrêtés du Directoire, par ordre alphabétique (vendémiaire à pluviôse an IV). . . . . 1 »

Registre d'ordre des arrêtés du Directoire par séances, 5e bureau (messidor an IV-fin de l'an VII) . . . . 1 »

Correspondance écrite par le Directoire (31 juillet 1790-30 brumaire an IV) . . . . . . 15 »

Id. (septembre 1893-nivôse an II) double . . 1 »

Correspondance reçue par le Directoire (29 juillet 1790-26 prairial an II). . . . . . . 16 »

Correspondance du bureau de sûreté générale (an III-an VI) . . . . 1 »

Registres d'ordre des pétitions adressées au Directoire [continués sur le dernier registre par la Préfecture] (an III-an XI). . . . . . 3 »

Registre d'ordre de la correspondance reçue (an IV-an IX) . . . . 3 »

Registre d'ordre des affaires du 4e bureau (prairial an VI-germinal an VII). . . . . . 1 »

Registre d'ordre de la correspondance échangée avec les autorités et fonctionnaires, 5e bureau (16 vendémiaire-26 prairial an VI) . . . 1 »

Registre d'ordre des lettres écrites aux Ministres, 5e bureau (18 vendémiaire-26 prairial an VI . . . . 1 »

A reporter. . . . 183 registres

Report.	183 registres.	
Registre d'ordre de la correspondance du Commissaire du Directoire exécutif avec les procureurs-syndics [agents nationaux] et administrateurs de district (an III).	1	»
Registre d'ordre de la correspondance du même avec les Représentants du peuple et les Commissions ou Comités de gouvernement . .	1	»
Correspondance écrite par le même (an III-an VI).	5	»
Réquisitoires du même (an IV-an VI) . . .	1	»
Au total	191 registres.	

On peut également faire état dès maintenant des registres suivants nouvellement reconnus :

I. — DIRECTOIRE. Série N.

Registres aux mandats délivrés (1790-an VII), 5 registres.

Registre aux frais de justice et de maréchaussée (1790-an VI), 1 registre.

Registres aux mandats expédiés sur les sols additionnels de 1792, 1 registre.

IV. — ADMINISTRATIONS MUNICIPALES DE CANTON.

Arques, 1 reg. ; — Auxi, 4 reg. ; Campagne, 2 reg. ; — Capelle, 3 reg. ; — Fressin, 2 reg. ; — Montcavrel, 1 reg. ; — Montreuil, 2 reg. ; — Neuville, 4 reg. ; — Waben, 1 reg.

VII. — TRIBUNAUX DE DISTRICT.

Tribunal du district de Boulogne, 3 reg. ; — de Calais, 26 reg. ; — de Montreuil, 11 reg. ; — de Saint-Omer, 4 reg.

VIII. — TRIBUNAL CIVIL DU DÉPARTEMENT, 2 registres.

IX. — TRIBUNAL CRIMINEL DU DÉPARTEMENT, 2 registres.

XI. — CONSEILS MILITAIRES. Conseil militaire de Saint-Omer (1790-an IV), 1 registre.

XIII. — MAISONS D'ARRÊT. Maison d'arrêt de Saint-Omer 10 registres.

Au total : 277 registres actuellement classés.

Le classement des séries historiques compte pour l'année 441 registres, 56 liasses ou cartons, 20 dossiers.

Inventaire sommaire. — I. *Rédaction*. La rédaction de l'inventaire est rentrée, ou peu s'en faut, dans sa voie normale. Je relève dans la série G (Évêché de Boulogne), table du tome Ier, 4 feuillets. Dans la série H (Abbaye de Saint-Vaast), la copie compte 36 nouveaux feuillets (66 101), comprenant les articles 141-148. Pour la série L, 184 feuillets ont été fournis (67-250), portant sur les registres 8-10 du Conseil général du département. Pour les Hospices de Saint-Omer (Hôpital Saint-Jean), j'ai fait approuver par le Ministère les feuillets 1-60, qui s'étendent sur les séries A et B (10 articles); j'ai pardevers moi, mis au net, mais non encore approuvés, 27 autres feuillets qui ont trait aux séries B et E.

La rédaction de l'inventaire a donné dans l'année 311 feuillets de copie.

II. — *Impression*. Au point de vue de l'impression, la série G gagne 1 feuille de table et la série H s'accroît de la feuille 16. Notre premier volume des Archives révolutionnaires compte dès maintenant 10 feuilles. Les Hospices de Béthune ont vu les feuilles 9 et 10 se joindre aux précédentes. L'Hôpital Saint-Jean de Saint-Omer compte déjà 1 feuille imposée, la seconde en placards.

Au total, quinze feuilles, auxquelles il convient d'ajouter six feuilles du cadre de classement des Archives révolutionnaires rédigé l'an dernier.

Bibliothèque. — Notre bibliothèque départementale, annexe indispensable des Archives, s'accroît de jour en jour dans de bonnes proportions, et le public spécial qui fréquente mon bureau, mes employés et moi-même avons pu en maintes occasions, apprécier l'incontestable utilité des renseignements qu'elle offre déjà. Elle passe, au cours de l'exercice actuel, du n° 3,134 au n° 4,717, par l'entrée nouvelle de 1,584 numéros.

Voici les quatre sources qui ont concouru à l'alimentation de cette bibliothèque.

I. Dons du Ministère. — Les libéralités auxquelles le Ministère veut bien nous convier depuis deux ou trois ans, ont continué : *Lettres de Mazarin*, tome VII ; *Chronique de Strambaldi*, tome II ; *Lettres de Peiresc*, tomes IV-V ; *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques*, tome II, fascicules 3 et 4 ; *Recueil des actes du Comité de Salut public*, par Aulard, t. V-VI et table ; *Chartes de l'abbaye de Cluny*, par Bruel, t. IV ; inventaire des *Arrêts du Conseil d'État*, t. II.

II. Dons des particuliers. — Cette source, sans contredit la plus productive, la moins coûteuse et la meilleure, si on l'exploite habilement, a donné aussi pour cette année d'excellents résultats. De M. Victor Advielle, un Artésien, j'ai reçu les œuvres presque complètes, augmentées même de quelques autres bons ouvrages. *L'Histoire de la ville de Sceaux*, l'*Histoire de Gracchus Babœuf et du Babouvisme*, le *Formulaire d'arrêtés préfectoraux* brillent au premier rang de ces 71 volumes, dont un grand nombre intéressent l'histoire des personnes, des institutions et des arts dans l'Artois, le Dauphiné, le Rouergue, etc. — A M. Boucher-Cadart, président du Conseil général, nous devons *La question des hannetons*. — De M. l'abbé Joncquel nous avons reçu la *Notice sur St-Pierre d'Ambleteuse*, le *Livre des paroissiens de St-Nicolas de Boulogne*. — M. Le Gentil, ancien magistrat, nous a donné quatre ouvrages, dont deux relatifs à la législation des portions communales et ménagères. — MM. Bled, de Cardevacque, Cavrois, Barbier, de La Giclais, Menche de Loisne, Pirenne, Rambure, Richard, nous ont fait l'hommage de leurs dernières productions, et M. l'abbé Thobois, continuant d'enrichir notre fonds liturgique des diocèses d'Arras et de Boulogne, y a joint un *Annuaire du Pas-de-Calais pour 1816*, dont les exemplaires se rencontrent de moins en moins fréquents.

III. Échanges. — Excellente aussi l'opération de l'échange avec les volumes de l'inventaire départemental. C'est à elle que nous devons cette année le *Monasticon belge, province de*

Namur, t. I, et les *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. I, par dom Berlière, bibliothécaire de l'abbaye bénédictine de Maredsous, ainsi que les *Noms propres St-Polois* et autres brochures historiques relatives à la ville de St-Pol, de M. Edmont.

IV. ACHATS. — Les achats en librairie peuvent généralement procurer à la Bibliothèque départementale les anciens ouvrages d'histoire locale, les raretés bibliographiques et les manuscrits précieux, mais l'intervention de l'Archiviste y est nécessairement restreinte et retenue par le prix souvent exagéré, toujours élevé que ces documents y atteignent. Je dois noter de ce chef la *Nouvelle méthode de blason*, de Ménétrier ; les *Œuvres de Biroat*, prieur de Beussent ; celles de l'Artésien *Robert Gaguin* ; la vie de *François de Jussac d'Ambleville*, gouverneur d'Arras ; les *Impressions boulonnaises des XVIIe et XVIIIe s.*, de Morand. Les livres neufs d'ailleurs ne se rencontrent que là, tels : les vol. XX et XXI du *Recueil des historiens des Gaules* ; le t. IV de l'*Histoire générale*, de Lavisse et Rambaud ; le *Manuel de diplomatique*, de Giry ; l'*Album des fortifications d'Arras* ; le *Répertoire des sources historiques du moyen-âge*, de Chevalier.

Au contraire, il y a toujours profit pour le gardien de nos collections départementales à assister ou à se faire représenter aux ventes publiques, où la cote des ouvrages dépend bien plus du nombre et de la qualité des acheteurs que de la valeur intrinsèque des pièces.

J'ai pu cette année, notamment, profiter de deux excellentes occasions. A la vente d'un ecclésiastique assez peu connu, j'ai pu acquérir, en octobre 1893, dans des conditions exceptionnelles, 157 numéros concernant l'histoire civile et ecclésiastique des villes d'Arras, Boulogne, Calais, Saint-Omer, etc. Entre les meilleurs, je citerai l'ouvrage si connu et rare de Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*, 3 vol. ; le *Procès de Robert Damiens* ; l'*Histoire des évêques de Boulogne* ; les *Coutumes de la Châtellenie d'Hesdin* ; la *Feuille de St-Omer* (1811-1830), 20 vol. ; le *Comitum Tervanensium annales*, de

Turpin ; une *Histoire du Hainaut*, 4 vol. ; enfin un *Pouillé des évêchés* et *archevêchés de France*, 2 vol.

Plus tard, au 10 avril 1894, à la vente du très regretté et très érudit chanoine Haigneré, j'ai pu réunir 229 articles, tous d'importance, entre lesquels : *Mémoire géologique sur les terrains du Bas-Boulonnais* ; *Vie d'Arnould d'Audrehem* ; le *Puits artésien* (1837-1841) ; *Recherches historiques sur la ville de Boulogne*, d'Abot de Bazinghen ; *Description topographique du ci-devant district de Boulogne* ; les *Dits des Trouvères belges*, 7 vol. ; et une foule de très intéressantes brochures sur le Boulonnais et la région voisine, (dont un lot de 70 arrêts ou factums importants). Je n'ai garde d'oublier les 4 vol. in-4 des *Olim* de Beugnot, obtenus pour la modique somme de 14 fr. 50 (1).

Mais, en dépit de leur valeur inespérée, ces aubaines ne peuvent indéfiniment s'inscrire sur un mince budget de frais de bureau qui doit fournir, en ses 1,000 francs annuels, le chauffage et l'éclairage, les transports de papiers, les installations de rayonnages supplémentaires, les imprimés administratifs, les fournitures du bureau, les matières premières de l'atelier de reliure et de brochage. C'est ce qui m'a empêché, et je le regretterai longtemps, d'intervenir dans la vente de la collection Dancoisne, la plus belle qui ait été faite cette année dans la région, d'où j'aurais pu faire rentrer au bercail des manuscrits historiques de première importance, et notamment cette fameuse collection de lettres de Robespierre qui fit longtemps partie des fonds révolutionnaires de nos Archives et qui, pour la seconde fois, est allée enrichir le cabinet d'un amateur.

Mieux armés que moi, d'autres archivistes ont à leur disposition un crédit spécial d'achat de documents, qui leur permet de faire, en temps utile, les acquisitions exceptionnelles. J'ai pensé, Monsieur le Préfet, que, sans ouvrir au budget des Archives un article spécial, qui naturellement ne trouverait pas son emploi tous les ans, le département du Pas-de-Calais

(1) Sur une proposition spéciale de M. le Préfet, le Conseil général a bien voulu consentir à l'inscription au budget rectificatif de 1897 du montant de ces acquisitions.

disposerait des mêmes moyens et bénéficierait des mêmes occasions rares si le Conseil général voulait bien déléguer à la Commission départementale le pouvoir de vous autoriser, dans les cas urgents, à solder ces acquisitions exceptionnelles sur les crédits de la réserve. L'Assemblée départementale pourrait contrôler d'autant mieux ces opérations que vous demeureriez seul juge, aux lieu et place de l'Archiviste, de l'opportunité de cette intervention pécuniaire (1).

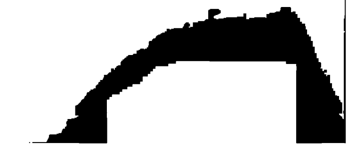
Mouvement du public et correspondance. — Les communications sur place ont amené aux Archives, du 1er juillet 1893 au 30 juin 1894, 209 [au lieu de 241] personnes, qui ont fourni 997 [au lieu de 1,240] présences.

La correspondance pour les besoins du public et pour les nécessités du service s'est élevée à 3,112 [au lieu de 3,140] lettres, notes ou rappels reçus ou envoyés.

Recherches et communications. — Comme les années précédentes, les Archives ont fourni une ample moisson de renseignements aux nombreux chercheurs qui les ont consultées. Les recherches et communications atteignent pour l'exercice 1893-1894 le chiffre de 4,017 [au lieu de 4,134, dont 1,127 [au lieu de 1,239] ont été faites pour l'Administration, et 2,890 [au lieu de 3,105] pour les particuliers. A un autre point de vue, 2,135 [au lieu de 2,140] recherches ou communications ont porté sur les fonds modernes, et 1,882 [au lieu de 1,934] sur les collections historiques. Loin d'être inférieure à celle de l'année précédente, la situation de l'exercice lui est égale, sinon supérieure, à en juger par les travaux de longue haleine où plusieurs érudits se sont maintenus.

Dans le domaine administratif, nous avons aidé à la délimitation des propriétés sur Agnez-lez-Duisans, Ardres, Arras, Athies, Bainctbun, Berck, Billy-Montigny, Bléquin, Brebières, Buire-au-Bois, Clairmarais, Croisilles, Duisans, Feuchy, Fosseux, Gommecourt, Gonnehem, Grincourt, Guînes, Hauteville, La-

(1) Cette proposition, reproduite par M. le Préfet, dans son rapport, a été adoptée à l'unanimité par le Conseil général, dans sa séance du 22 août.



broye, Lumbres, Marquion, Noyelles-Godault, Orville, Pelves, Puisieux, Quéant, Remy, Riencourt-lez-Bapaume, Roclincourt, Rœux, Sangatte, Servins, Setques, Tollent, Valhuon et Wancourt ; nous avons de même fourni aux communes d'Ardres, Brebières, Clairmarais, Fouquières-lez-Béthune, Gauchin-Verloingt, Hesdin, Puisieux, des renseignements sur leur vicinalité. La question des marais de Billy et Montigny, celle du cimetière de Houlle, celle aussi du cimetière d'Orville, sujet de conflit entre cette commune et celle d'Amplier, la propriété de l'étang de Camiers et de la mare à phosphate de Buire-au-Bois, celle de l'avenue du château de Fosseux, celle du pavillon d'Épinoy réclamée par la ville d'Arras, la réglementation du moulin de Béthune et des eaux du Calaisis dans la 5e section des wattringues, les eaux de Menneville acquises par la ville de Desvres, les sables de Berck, la circulation sur les digues de l'Authie, le syphon de la Lys et le Turbeauté du Locon, la vaine pâture et le droit de dépaissance débattu entre Ambleteuse et Audresselles, les eaux de la compagnie la Prévoyante de Boulogne, la Société de courses de la même ville, la rivière l'Abyme de Calais, etc., etc., jusques et y comprises les fluctuations politiques à Boulogne au cours du siècle, ont tour à tour appelé nos bons offices. Les fabriques d'Aix-en-Issart, Brebières, Beaurainville, Buissy-Baralle, Clenleu, Ergny, Hucqueliers, Moyenneville et Saint-Laurent, et, d'une façon plus générale, l'Évêché d'Arras, ont tiré du Dépôt départemental les renseignements exigés par la législation nouvelle qui régit ces établissements. Je n'aurai pas encore tout dit en notant ici que nous avons remué les titres des biens des hospices de Saint-Omer et du bureau de bienfaisance de Zutkerque, les comptes de gestion d'Avesnes-le-Comte, Hersin-Coupigny, Rebreuve-sur-Canche, etc., la comptabilité départementale, celle du trésorier-payeur, les aliénations de bois communaux, les états trimestriels des faillites, les lais et relais de mer, les états de redevance des mines, les certificats d'exercice des instituteurs et leurs états de traitements, etc., etc.

J'aurai donné la mesure de notre intervention dans les travaux historiques et archéologiques, en disant que les mono-



graphies d'Achicourt, Ametles, Auchy-les-Moines, Bourlon, Étrun, Hesdin, Neuville-Vitasse et Tardinghen ont trouvé chez nous un important appoint. Nous avons aidé aussi à diverses études sur l'organisation de l'assistance publique dans les anciennes Pauvretés, sur les abbayes de St-Vaast d'Arras, de St-Bertin de St-Omer, de Ste-Austreberthe de Montreuil, le couvent de la Paix d'Arras, l'église St-Géry d'Arras et l'Hôpital St-Mathieu, la congrégation des Bénédictins exempts de Flandres, l'Hôpital de Vimy fondé en 1255 (?), la confrérie de Notre-Dame-de-Grâce de Montreuil, le reliquaire en orfèvrerie lotharingienne des Ursulines d'Arras, le champ de bataille d'Azincourt, le territoire de Thérouanne avant et depuis le sac de cette ville, la bataille de St-Quentin en 1557, le pseudo-siège de St-Omer par Robert d'Artois, en 1316. Je passerais sous silence nos innombrables et peu intéressantes recherches sur les personnes, si je n'avais à distinguer entre elles d'importantes contributions aux biographies de Jeanne de Constantinople, de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, du chevalier de Rougeville, du grammairien Lhomond, du trouvère Adam de la Halle, du roi Louis VIII, de Jeanne d'Arc durant son séjour à Arras, du volontaire de 1792 Roch Godart, qui mourut général baron de l'Empire, du diplomate Barthélemy Faye qui prit une part active aux conférences de St-Riquier et de Montdidier, pour la délimitation de l'Artois. Enfin, nous abritons encore aujourd'hui, à raison de dix heures par jour et pour un mois, M. le Conseiller d'État russe Loutchitzky, professeur à la faculté des lettres de Kiew, envoyé en mission par son gouvernement pour poursuivre une étude comparative sur la division et l'accroissement de la propriété foncière dans la classe agricole et dans la bourgeoisie, antérieurement et postérieurement à la vente des biens nationaux, ainsi que sur la valeur relative de cette propriété à ces deux époques.

Estampillage de documents. — Les communications faites dans l'exercice ont donné lieu à l'estampillage de 11,672 pièces.

Vente de l'inventaire sommaire.— La vente des inventaires des Archives du Pas-de-Calais, pour 1893, a produit, pour les séries A, B, H, la somme de 30 francs. On a vu plus haut qu'ils ont aidé dans une bonne mesure à nos échanges de bibliothèque.

Droits d'expéditions. — Les droits d'expéditions se sont élevés du 1er janvier au 31 décembre 1893, à la somme de 101 francs, produit de 88 rôles. L'année en cours a, dès maintenant, donné 49 francs, produit de 45 rôles.

Atelier de reliure. — L'état matériel de nos collections commence à s'améliorer sensiblement. Il était impossible de songer à la création d'une vaste bibliographie départementale, sans accepter du même coup les frais de l'organisation première de celle-ci. Je crois avoir assuré cette organisation en faisant fabriquer 180 portefeuilles in-8, carton et toile, 280 portefeuilles in-4, 40 portefeuilles in-fol., 16 cartables. De la sorte, nous pouvons loger toutes les plaquettes ou pièces volantes, les imprimés les plus petits comme les plus grands placards ou affiches. La couleur de l'étiquetage de ces portefeuilles est différenciée, selon qu'il s'agit de les appliquer à l'une ou à l'autre de mes trois divisions, *topo-bibliographie*, *bio-bibliographie*, *typo-bibliographie*. Depuis l'entrée de mon nouveau relieur, la reliure proprement dite a porté sur 46 volumes ; il convient d'y ajouter quelques brochages, 66 portefeuilles, de nombreuses cartes réparées, et l'enliassement complet des classements de l'année relevé plus haut, montant à plus de 2,000 unités ; enfin les dossiers de mon administration personnelle se sont abrités dans de nouvelles boîtes très confortables.

Ces deux années d'essai ont montré quels fruits peut et doit donner l'adjonction d'un commis-relieur au personnel proprement dit des Archives. Mais le traitement de 700 fr. dont je dispose est insuffisant pour faire vivre son homme, et je n'ai pu m'assurer le concours d'un bon ouvrier sans lui accorder les facilités de compléter son gagne-pain en ne l'appe-

lant au bureau que cinq heures par jour. Cette manière d'agir offre de multiples inconvénients ; elle crée des différences fâcheuses dans le personnel, au point de vue des heures d'entrée et de sortie du bureau ; elle est contraire à la discipline et risque d'introduire aux Archives les habitudes de l'atelier ; enfin, en laissant le commis-relieur travailler au dehors, elle rend très difficile la surveillance de nos outils et de nos matières premières. D'autre part, le traitement actuel ne constitue pas un encouragement assez fort pour maintenir cet ouvrier dans son emploi aux Archives avec l'esprit de suite qui convient à cette excellente création. Je vous demanderais donc, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil général d'élever de 700 à 1,000 francs le traitement du commis-relieur (1).

Local et mobilier. — Les maçons, les menuisiers et les peintres ont en quelques mois transformé le ridicule et inutile appartement de l'Archiviste, imaginé en 1836 dans des conditions aussi étriquées qu'impraticables, en un confortable bureau. Débarrassée enfin des cloisons qui la défiguraient, l'ancienne Chambre aux Chartes de l'abbaye de St-Vaast, à la porte blindée, a retrouvé son aspect sévère et monumental. L'Archiviste du département y possède maintenant, comme le bénédictin qui l'a précédé, un bureau où les classements peuvent s'étendre à l'aise. La Bibliothèque départementale s'y est assise définitivement sur 223 mètres de rayonnages, dont 77 m spécialement affectés à la bibliographie départementale, 46 m à l'histoire générale et aux livres d'érudition qui constituent les outils du paléographe, enfin 100 m aux collections de la Commission départementale des Monuments historiques, qui ont enfin trouvé un asile accessible. D'autre part, devenus libres, les rayonnages du bureau des employés et du public recevront incessamment la bibliothèque administrative, placée ainsi plus à portée de la main que dans le cabinet noir du Dépôt annexe où j'ai dû la remiser jusqu'ici.

(1) Cette proposition, reproduite par M. le Préfet, dans son rapport, a été adoptée à l'unanimité par le Conseil général, dans sa séance du 22 août.

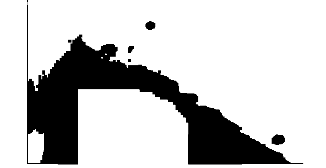
Un casier à fiches de vingt tiroirs, développant 24 mètres, a été construit sous ma direction et abrite aujourd'hui, en un vaste répertoire, tous les renseignements recueillis par mes employés ou moi, sur nos communes, les familles, nos institutions, les faits historiques intéressant le département. Quels incalculables services cet instrument déjà si utile aujourd'hui, nous rendrait pour renseigner le public, si l'idée qui l'a mis au jour, au lieu d'être vieille de quinze années, remontait à l'origine première du service des Archives !

Il me reste à donner une installation au Musée paléographique et sigillographique. Abri nécessaire de tous les débris tombés de nos collections régulières, il doit offrir aussi au public, avec les spécimens de nos plus belles chartes et de nos curiosités, la superbe série de moulages de sceaux que M. le Garde général des Archives nationales, à ma demande, veut bien nous accorder. Le soubassement de ce meuble vitré servirait d'un côté à disposer nos grands albums topographique et monumental en 20 volumes ; son autre face, aménagée en tiroirs, recevrait nos collections de plans et de placards demeurés sans reliure, qui demandent à être conservés à plat. J'ai prié M. l'Architecte départemental de vous présenter un projet de meuble répondant à cette double utilité (1).

Personnel. — Je n'ai que de bonnes notes à vous donner du personnel des Archives qui continue à être diligent, ami de la maison et des travaux parfois un peu excessifs qu'elle réclame de leur bonne volonté. Je ne puis, Monsieur le Préfet, fermer ce paragraphe, sans y inscrire l'expression nouvelle de ma reconnaissance et de mon dévouement au sujet de la distinction flatteuse que je dois, pour une si grande part, à votre bienveillante intervention.

Budget. — Je vous proposerais, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire agréer par le Conseil général le projet de budget suivant, pour l'année 1895.

(1) Cette proposition, reproduite par M. le Préfet dans son rapport, a été adoptée par le Conseil général dans la séance du 24 août.



1° Appointements de l'Archiviste et de ses employés (Archiviste, 5,000 fr.; chef de bureau, 2,000 fr.; 1er employé, 1,500 fr.; 2e employé, 1,200 fr.; concierge, 1,200 fr.; commis-relieur, 1,000 fr.; gratifications, 350) . . . . 12,250 fr. »

2° Dépouillement extraordinaire des Archives, achat de cartons, établissement de tablettes, entretien de la bibliothèque, frais de bureau.	1,000 »
3° Publication de l'inventaire	1,100 »
4° Inspection des Archives des sous-préfectures, des communes et des hospices	500 »
5° Réorganisation des Archives des Sous-Préfectures	500 »
Total. . . .	15,350 fr. »

II. — ORGANISATION DES ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES. — INSPECTION DES ARCHIVES DES COMMUNES ET DES HOSPICES.

I. — Sous-préfectures.

Béthune. — On a vu plus haut que le personnel des Archives départementales a produit 125 liasses nouvelles dans la réorganisation des Archives de cette Sous-Préfecture. Le travail a porté cette année sur l'administration communale (série O). Successivement les communes comprises dans l'ordre alphabétique entre les lettres A et E ont vu leurs dossiers d'affaires divisés et subdivisés en personnel, administration et comptabilité, biens communaux, marais, bâtiments communaux, dons et legs, droits et taxes divers, travaux communaux, voirie, etc., etc. Le travail continue sans interruption.

J'ai prié M. l'Architecte départemental de remplacer cette année les rayonnages de la salle d'archives qui sont absolument inutilisables en l'état actuel.

Boulogne. — Rien à signaler, sauf l'envoi ici des rôles et journaux à souches de 1863 et 1864.

Montreuil. — Des Archives de la Sous-Préfecture de Montreuil on ne peut louer que la salle qui est très belle. Au jour du classement, — combien éloigné ! — on y trouvera toutes les collections, de l'an VIII à 1870 environ ; mais aujourd'hui la moindre recherche administrative perdrait ses droits dans ce fouillis inextricable. Pour la partie encore présente dans les bureaux, j'ai eu à plusieurs reprises à signaler les essais zélés de M. Masse, précédent secrétaire ; il est à craindre que ce zèle ne soit étouffé pour longtemps, si j'en juge par les dispositions qui m'ont été manifestées.

Saint-Omer. — Toujours irréprochables de bonne classification et de tenue matérielle, grâce au savoir-faire de M. Tantin, encouragé d'ailleurs dans son œuvre par MM. les Sous-Préfets qui se sont succédés depuis quelques années à Saint-Omer.

II. — Communes.

Inventaires communaux. — Le bilan de nos inventaires communaux marque encore un pas en avant. L'arriéré de ceux qui étaient parvenus au bureau pour correction est aujourd'hui éteint. Le nombre des inventaires approuvés s'augmente de 46, en passant de 657 à 703. Enfin sur les 24 communes qui n'ont encore rien envoyé, malgré tous les appels et rappels, je relève 14 villes ou gros bourgs dont le retard est explicable à tous points de vue.

Mais si les calculs permettent de regarder comme terminée cette rénovation générale de nos inventaires communaux, est-ce à dire que les résultats donnés par elle puissent être considérés comme définitivement acquis ? je ne le pense pas, et, à cet égard, il ne m'apparaît guère que les greffiers de la génération présente, aient montré la même somme d'énergie que leurs devanciers de 1844-1856.

Des trente-neuf greffiers que j'ai visités cette année, les uns, — ils sont huit, — ont produit un travail qui offre à l'Administration une maigre idée de leur amour-propre et de

leurs facultés, à supposer du moins qu'ils ne se soient pas moqués d'elle ; onze autres, à la courte vue, ont laissé de côté toute la partie ancienne du fonds moderne, s'imaginant qu'elle n'avait plus d'utilité pour les intérêts d'aujourd'hui et de demain ; quelques-uns, — ils sont dix, — ont fait un très consciencieux travail, mais inhabile et manquant d'équilibre en quelqu'une de ses parties. Huit autres, au contraire, se sont montrés aussi entendus aux classements que zélés, chez lesquels je suis peut-être venu trop tôt, les moyens matériels ayant manqué jusqu'ici pour leur permettre d'achever l'œuvre ; j'espère que MM. les Maires d'Aix-Noulette, Annequin, Audinghen, Blessy, Bourlon, Dannes, Mazinghem et Oisy-le-Verger les aideront dans la mesure du possible. Deux enfin ont su triompher de toutes les difficultés, passer du chaos au classement, du classement à l'inventaire, et de l'inventaire à la parure matérielle définitive ; ce sont M. Macaire à Ham et M. Leury à Guînes.

La situation n'est pas brillante, on le voit, si de 39 archives 10 seulement sont consciencieusement tenues, 10 susceptibles d'améliorations, 11 notoirement incomplètes, 8 foncièrement mauvaises. Je ne saurais trop répéter qu'il ne s'agit pas seulement ici d'une question historique et de matériaux à conserver pour les travaux de l'érudition des siècles prochains. Les recherches auxquelles votre Administration me convie journellement, les visites ininterrompues des maires, des hommes d'affaires, des arpenteurs, des fonctionnaires de tous les services, disent assez que les intérêts les plus légitimes et les plus considérables des communes et des particuliers dépendent de la bonne conservation de ces collections communales et ne sont pas suffisamment garantis par les administrations municipales. La surveillance exercée par l'Archiviste départemental, soit dans son inspection annuelle, soit dans sa correspondance avec les communes, donne évidemment à cet égard des résultats très appréciables ; mais, restreinte comme elle l'est nécessairement par les besoins ordinaires du service, elle ne peut suffire. De même, la conférence annuelle que je

fais à nos élèves de l'École normale est trop courte et risque d'être oubliée dans les années de stage de nos jeunes maîtres. Il conviendrait donc, je pense, de rechercher d'autres moyens d'instruire nos greffiers et de stimuler leur zèle. Pour les instruire, je vous proposerais, Monsieur le Préfet, de faire imprimer, de compte à demi avec la ville de Guînes, et de distribuer dans toutes nos communes l'inventaire qui nous a été remis cette année et qui offrirait un guide excellent (1). Pour stimuler leur zèle, je vous renouvellerais un vœu que j'ai émis une première fois, dans mon rapport de 1883, celui de voir figurer aux Dépenses diverses du budget départemental une somme annuelle de 300 francs, qui serait distribuée en primes par vous aux greffiers les plus soigneux, comme il se pratique avec avantage dans plusieurs départements. Je suis certain qu'avisés une fois pour toutes de ce concours permanent, nos greffiers, au lieu de redouter l'inspection de l'Archiviste, s'inscriront en foule pour la subir avec succès, et donneront enfin à cette partie importante de leurs fonctions les soins et l'intelligence qu'elle réclame à tant de titres (2)

Aire. — Les Archives historiques sont toujours dans le même état de désordre.

Les dossiers modernes, bien ordonnés dans des chemises, pourraient aisément être adaptés à notre cadre méthodique, si la municipalité voulait bien, moyennant quelque rétribution, confier à M. Flament le soin de remanier l'œuvre de M. Jomin. La classification un peu enfantine de ce dernier n'a même pas le mérite d'être rigoureusement alphabétique, ainsi qu'on en peut juger : Accidents et sinistres, actes de l'autorité militaire (! !), agriculture, Algérie, aliénés, animaux reproducteurs (!), archives, bâtiments militaires, bibliothèque, boulangerie, bureau de bienfaisance, caisse d'épargne, caisse de la vieillesse, caisse de retraite des employés municipaux, che-

(1, 2) Ces deux propositions, reproduites par M. le Préfet, dans son rapport, ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil général, dans sa séance du 22 août. — La ville de Guînes, de son côté, a voté à l'unanimité les frais de l'impression, dans sa séance du 18 janvier 1895.

mins (ruraux, vicinaux, petite vicinalité, grande communication, de fer), choléra, commerce, comptabilité, contributions, cours d'eau, cultes, éclairage, élections, enfants trouvés, établissements insalubres, état-civil, exploits d'huissiers, fêtes publiques, foires et marchés, garde nationale, garnison, hospice, hygiène publique, instruction (primaire, secondaire), jury, librairie, magasin au tabac, marais (de Glominghem, Isbergues, Lambres), octrois, police (générale, municipale), population, portefaix, poste aux lettres, pouvoirs publics (assemblées primaires, conseil municipal, administration municipale, conseil général et d'arrondissement, chambre des députés, assemblées nationale et législative, corps législatif, président de la République, empire) (!!), propriétés communales (écoles, collège, église, presbytère, communautés (!) et cimetière (!), services administratifs et généraux (!), propriétés affermées), prisons, récompenses nationales, revenus communaux, routes nationales et départementales, servitudes militaires, siège (mise en état de), statistique générale, société de secours mutuels, syndicat de la Lys, télégraphie, troupes en marche et cantonnement, vaine pâture, voirie.

Aix-Noulette. — Mairie bien tenue, tant pour les collections imprimées que pour les papiers proprement dits. Ces derniers, bien réunis en séries, seront mieux protégés contre la poussière et le désordre par une délimitation définitive en dossiers, puisque, dès maintenant ils sont conformes à l'inventaire que M. Camus nous a fait approuver. Les 30 fr. de la reliure y pourvoiront. Très bon état de conservation et de reliure pour les 8 registres paroissiaux (1694-1790). Le plan cadastral est en bon état, mais j'ai le regret d'y relever de nombreuses piqûres de compas et des lignes au crayon dues au sans-gêne de MM. les Ingénieurs des chemins de fer et des mines. — 400 francs (1,296 hab.) (1).

(1) Dans une visite récente aux Archives départementales, M. l'instituteur-greffier d'Aix est venu nous faire part des améliorations qu'il a réalisées depuis l'inspection. Il a étudié sur place avec beaucoup d'intérêt notre organisation spéciale et nos classements.

Ambleteuse. — Armoire très insuffisante dans la salle des délibérations ; on la déchargerait en établissant au long des murs un rayonnage pour les livres. Actes administratifs reliés jusqu'en 1892 ; l'état-civil jusqu'en 1882. Plan cadastral assez bon, sauf une carte détachée et roulée. État de sections de l'an XI à réparer. Reliure absolument urgente pour un registre de délibérations (an XIII-1829) dont tous les feuillets sont détachés. Les registres paroissiaux, en assez mauvais état, gagneraient à être déposés aux Archives départementales. L'inventaire de l'ancien greffier, M. Ponchel, n'aurait pas dû être approuvé en 1887, car un grand nombre de pièces y manquent et la formation des dossiers n'a pas été faite. Je compte absolument sur M. Damary pour l'organisation définitive en dossiers, liasses et séries, et pour la réfection d'un inventaire nouveau. La charte (copie) de Renaud, comte de Boulogne, qui donne (1209) à la commune d'Ambleteuse la vaine pâture des dunes situées depuis le Slack jusqu'à Audresselles, manquait à la Mairie lors de ma visite ; j'en ai prescrit la recherche et conseillé le dépôt aux Archives départementales. — 330 fr. (680 hab.) (1).

Annequin. — Très bonnes archives, tenues avec une propreté irréprochable et un ordre constant par M. Duterrier, instituteur-greffier. Si le Conseil municipal veut bien comprendre qu'il fera plus pour le bien de la commune, en employant en achat de chemises et de cartonnets les 40 fr. qu'il comptait affecter en 1894 à la reliure des collections imprimées, cette bonne tenue des archives apparaîtra dans sa pleine lumière. L'inventaire est fidèle, chose rare et importante, mais les collections qu'il décrit remonteraient plus haut, si les démarches que j'ai conseillées auprès d'anciens maires étaient couronnées de succès. Le plan cadastral a besoin d'une forte réparation, car les trois cartes sont détachées. Les registres

(1) M. Cuvillier, successeur de M. Damary (31 oct. 1894), a commencé aussitôt la réorganisation ; les lettres de M. le Maire d'Ambleteuse des 29 nov. et 12 déc. montrent que des chemises ont été achetées.

paroissiaux sont au nombre de six et non de quatre, remontant à 1678 et non à 1719 comme le portait l'inventaire de 1862. — 250 fr. (666 hab.).

Arras. — ARCHIVES HISTORIQUES. — La situation va s'améliorant tous les jours, grâce aux visites assidues de M. Lavoine. Mon chef de bureau s'est appliqué cette année à reconstituer pièce à pièce, besogne aussi longue qu'ingrate, toute la partie financière des archives relative aux impositions, qui se trouvait dans un complet désordre. Il a reconnu ainsi définitivement et réparti 2,107 chartes et titres en 48 cartons et 12 registres dans les divisions suivantes de la série C C :

I. — Impôts perçus au nom du Roi ou du Comte : — 1° Don gratuit (ancienne composition) ; rançon du roi Jean ; impôts de guerre, etc ; remises ou modérations des mêmes (1272-1791) ; 88 chartes, 1 carton, 10 registres. — 2° Tonlieu : remise, rachat et suppression (1245-1777 [pièces produites, 866-1583]), 348 chartes, 2 rouleaux, 3 cartons. — 3° Gabelle et magasins au sel : réclamations contre son établissement, suppression, passe-debout au péage de Bapaume (1356-1678), 23 chartes, 1 carton — 4° Gaule : transaction avec le Comte pour le mode de perception, cession à l'abbaye de Saint-Vaast (1386-1422), 3 chartes, 1 carton. — 5° Imposition foraine : réclamation contre sa perception en Artois, exemptions (1383-1687 [pièces produites, 1305-1544]), 152 chartes, 3 cartons. — 6° Droit de fouée : suppression (1421), 2 chartes, 1 carton. — 7° Nouvel acquêt : réclamations contre son établissement, perception (1516-1681), 10 titres, 1 carton. — 8° Cinq grosses fermes : établissement du bureau, perception, suppression (1640-1663), 48 titres, 1 carton. — 9° Cinquantième denier : réclamation contre son établissement (1725-1732), 17 titres, 1 carton. — 10° Droits réunis : établissement (1747), 4 titres, 1 carton.

II. — Impôts perçus par les États : — 1° Centième : perception, exemptions (1579-1790), 4 titres, 1 carton, 2 registres. — 2° Terres et cheminées : comptes (1597), 1 registre. — 3° Vingtième : perception, exemptions pour la ville (1773-

1783), 4 titres, 1 carton. — 4° Impositions d'Artois en général : réglementation, perception, rebail des fermes (1570-1790), 90 titres, 1 carton.

VIII. — Droits seigneuriaux dus à l'abbaye de Saint-Vaast ou prétendus par elle : — 1° Droit de cens : remises en faveur des bourgeois (1245), 1 charte, 1 carton. — 2° Droit de « piquer, hauer, bover » : réclamations contre sa perception, perception (1315-1451), 13 chartes, 1 carton. — 3° Dîme de « fains, pouchins et verjus » : id., id. (1451), 4 chartes, 1 carton. — 4° Droit de danger : exemptions (1484-1492), 3 chartes, 1 carton. — 5° Droit d'afforage : perception (1511-1664), 6 titres, 1 carton. — 6° Droit d'étalage : id., id. (1535-1669), 2 titres, 1 carton. — 7° Hansage et mesurage du sel : id., id. (1515-1763 [pièces produites, 800-1245]), 34 chartes et titres, 1 carton.

IX. — Impositions communales : 1° Octrois : demandes et lettres patentes d'autorisation (1334-1777), 156 chartes, 7 cartons; réglementation, assiette, recouvrement, exemptions, (1284-1634), 22 chartes, 1 carton. — 2° Quart forain : titres à l'appui de sa perception (1395-1707), 120 titres, 1 carton ; perception (1315-1719), 491 titres, 5 cartons ; exemptions réciproques avec Bruges, Courtray, Gand, Dunkerque, Malines et Tournay (1737-1789), 39 titres, 1 carton. — 3° Droit conventionnel : établissement et titres à l'appui de sa perception (1358-1693), 71 titres, 2 cartons ; perception (1539-1717) 376 titres, 5 cartons. — 4° Étape au vin : confirmations, réglementations, titres à l'appui de sa perception (1408-1663), 15 titres, 1 carton ; perception, réclamations des villes d'Aire, Bapaume, Béthune, Hesdin, Lille (1497-1790), 58 titres, 1 carton.

Auchy-lez-La Bassée. – Ici la reliure est en honneur. Non seulement le dernier des volumes se voit, en fin d'année, vêtu de basane verte, mais l'instituteur-greffier, M. Descamps, s'ingénie encore à insérer dans des portefeuilles de sa façon toutes les pièces qui lui paraissent d'utilité plus directe ou de format plus respectable. Malheureusement sa méthode est inégale, et les registres de délibérations de la commune qui, à mon sens,

sont les premières et les plus indispensables pages de l'histoire et des droits communaux, gisent oubliés, délabrés. De même le plan cadastral est en piteux état avec ses 5 cartes coupées, déreliées et souillées. Bien plus, si vous demandez des titres pour les bâtiments et pour les propriétés à ce greffier qui, en 25 ans d'exercice, n'a pas su répéter contre d'injustes détenteurs les archives antérieures à 1874 qui manquent presqu'entièrement, il vous renvoie sans s'émouvoir au percepteur qui en aurait fait des pièces justificatives de ses comptes. Rebelle à l'esprit de classification, M. Descamps prétend trouver plus vite une nomination de garde-champêtre ou un règlement d'usine dans un tiroir d'*arrêtés préfectoraux* où gisent pêle-mêle 300 pièces, que si celles-ci étaient réparties en dossiers d'affaires. Après ces constatations, on se demande s'il s'est bien rendu compte de l'utilité de l'inventaire qu'il nous a remis en 1885. J'ai confiance en l'heureuse intervention de M. le Maire, pour porter remède à cet état de choses. J'aurai tout dit sur les archives d'Auchy, en ajoutant que les registres paroissiaux, dont on n'a jamais pu nous fournir la liste, comprennent d'abord quatre registres anciens : S. 1660-1707 ; B. 1663-1715 ; M. 1701 ; B. M. S. 1717-1787. La série se trouve complétée par un cinquième registre (1787-an X) qui chevauche bizarrement l'ancien et le nouveau régime. Là encore, si le greffier s'était conformé aux règlements comme ses collègues, et avait pris conseil de l'Administration supérieure pour faire relier ses collections, il n'aurait pas marié si allègrement les actes religieux de baptêmes et de sépultures à ceux purement civils de naissances et de décès. — 600 fr. (1776 hab.) (1).

Audinghen. — Armoire insuffisante dans une des pièces de l'appartement de l'instituteur; celui-ci possède d'ailleurs un moyen de la dégager des volumes et de la réserver pour les do-

(1) Je me fais un devoir de témoigner ici des améliorations qui ont été apportées dans les archives d'Auchy depuis mon passage. Un nouvel inventaire a été rédigé et transmis à la Préfecture le 4 septembre 1894, et je ne doute pas qu'il ne reproduise exactement cette fois le classement matériel des collections d'Auchy.

cuments. Les Actes administratifs sont reliés jusqu'en 1888, les registres d'état-civil jusqu'en 1885. Le plan est bon. Les registres aux délibérations, demeurés en cahiers, sont bons mais gagneraient à être reliés en véritables volumes. Les registres paroissiaux, qui s'étendent de 1628 à 1792 et comptent 10 volumes et non 15, comme l'indique l'inventaire de 1865, sont en excellent état; de plus, fait rare, ils portent l'estampille communale que nous avons tant de fois recommandée... en pure perte. L'inventaire, dressé par l'ancien greffier, M. Ch. Rohart, ne subira aucune retouche; il est consciencieux et bien fait. La besogne de M. Louis Varlet, greffier actuel, qui est aussi un zélé, consistera uniquement à faire la toilette de ces collections, dont il a très bien conservé et continué le classement en séries, liasses et dossiers. — 300 fr. (649 hab.).

Audresselles. — Insuffisante armoire, dans l'école; il faudrait quelques rayonnages pour la bibliothèque administrative. État-civil non relié depuis 1877; très incomplètement signé dans les naissances et décès, depuis le commencement de l'année. La nonchalance native des habitants devrait être réprimée par l'énergie du greffier et le zèle du garde-champêtre, dans les communes comme Audresselles où le matelot ignore que la loi rend obligatoires les déclarations de naissances et de décès. Le plan cadastral est en très mauvais état; cartes déchirées et coupées. On ne peut imputer à M. Cuvillier l'état de pourriture d'un grand nombre de documents, mais le désordre de ses rayons continuerait l'œuvre de destruction s'il ne s'occupait immédiatement de la réorganisation radicale des collections communales. J'aurais loué les portefeuilles qui ont été acquis, si j'avais trouvé leur contenu divisé exactement en dossiers. J'aime à penser que sur mes instructions le classement et l'inventaire seront prochainement refaits, avec l'application du principe trop méconnu qu'aucune pièce n'est inutile. — 200 fr. (508 hab.).

Auxi-le-Château. — Un pas très notable a été fait dans la voie de l'organisation définitive des archives modernes. M. Frois-

sart se montre très empressé à réduire à une classification rigoureuse et méthodique non seulement les papiers encore présents dans le fond des armoires du secrétariat, mais aussi tous ceux qu'on a eu le grand tort, très anciennement d'ailleurs, de reléguer dans la poussière du grenier. Les titres importants et les plans y sont nombreux, et, comme on l'a vu plus haut, c'est de ce chaos que j'ai tiré la belle collection des comptes de Fabrique qui vient d'entrer aux Archives départementales. J'espère recevoir l'inventaire pour le 25 août au plus tard. — 1200 fr. (2661 hab.) (1).

Bapaume. — Les Archives historiques sont toujours conservées dans les greniers de l'hôtel de ville, subissant tour à tour, à travers le toit et les ouvertures mal closes, l'humidité ou la sécheresse de l'atmosphère et la poussière déplacée par le vent, insuffisamment protégées aussi contre les allées et venues quotidiennes des sonneurs et les risques d'incendie. M. le Maire m'a promis d'étudier les moyens de donner à cette importante collection historique l'installation matérielle qu'elle mérite.

C'est à la même initiative que nous devrons très prochainement l'organisation définitive des documents modernes pour laquelle les bureaux de la mairie me paraissent insuffisamment préparés. — 1,600 fr. (3,001 hab.).

Beaumetz-lez-Loges. — Malgré les améliorations apportées à deux reprises par M. Thuillier au travail dressé par son prédécesseur, l'inventaire que nous avions approuvé en février dernier serait demeuré une œuvre vaine, si ce greffier zélé n'avait, sur mes indications, pris avec courage le parti de le refondre entièrement après un reclassement total. Il m'a donné avis, le 28 juin, qu'il avait tenu sa promesse dont l'échéance était au 1er juillet ; j'y comptais et je l'en remercie. — 250 fr. (547 hab.).

Berck. — Le triste état des Archives de Berck nous était signalé depuis plusieurs années et le pseudo-inventaire qui

(1) Cet inventaire, assez volumineux, est parvenu à la Préfecture le 22 novembre. Il peut être considéré comme définitif, à quelques retouches près.

nous a été remis en 1893 aurait dû être retourné purement et simplement, ne valant ni la peine ni le temps qui ont été consacrés par mon bureau à sa correction. Si la reliure est à jour pour les volumes et pour l'état-civil, il n'en est point de même du plan cadastral, en pauvre état ; d'ailleurs l'accroissement rapide de la ville de Berck en appelle la réfection complète. Les matrices m'auraient été montrées si elles n'avaient été déplacées à tort par le percepteur. Nombreuses lacunes de signatures, même de l'officier de l'état-civil, dans les actes passés depuis le 1er janvier. Les registres paroissiaux sont complets et bons. L'armoire aux archives est commode et très apte à une bonne organisation. Il est heureusement permis d'espérer qu'avec le greffier actuel, M. Lecieux, la situation va s'améliorer rapidement. Ses essais de classement dénotent de la bonne volonté, et les instructions que je lui ai données achèveront de guider ses opérations. Celles-ci seront facilitées par le crédit de 50 fr. inscrit au Budget, qui pourra être utilement employé en achat de chemises et de portefeuilles. — 1,800 francs (5,752 hab.).

Blessy. L'armoire destinée aux archives de Blessy serait suffisante, si un casier quelconque recevait les livres qui l'encombrent. Les deux plus anciens registres d'actes paroissiaux (1618-1708) tombent de pourriture et gagneraient à être transportés aux Archives départementales. Si les collections imprimées sont dénuées de toute reliure, du moins celle de l'état-civil est à jour, et, à part un fort pli, le plan cadastral est en assez bon état. Mais tout cela ne diminue point les qualités du classement et de l'inventaire dressés par M. Louis Ducrocq, greffier actuel. Ces deux travaux ont été faits très consciencieusement, et le Conseil municipal en perpétuerait l'utilité et la durée en affectant quelque argent à l'achat de chemises et de portefeuilles, qui permettront de procéder à la dernière toilette. — 225 francs (683 hab.) (1).

---

(1) Par une lettre en date du 24 janvier 1895, M. le Maire de Blessy nous a fait connaître qu'il avait donné satisfaction à tous nos désidératas.

Boulogne. — Le Secrétariat de la mairie de Boulogne montre à tout propos, et hors de propos, pour les collections dont l'État lui a confié la garde, un zèle jaloux qui est allé à certains jours jusqu'à l'apposition de l'estampille municipale sur cette « propriété publique ». Il serait bien désirable qu'aux termes du contrat intervenu en 1868 entre la Ville et l'État, ce zèle fût enfin dirigé sur le classement et l'inventaire de ces collections qui, depuis près de trente ans, sont fermées au public érudit.

Le classement moderne se poursuit au jour le jour par les soins de M. Cougnacq, qui m'a promis quelques améliorations dans la distribution matérielle d'établissements municipaux comme l'abattoir, les bains, etc., compris à tort dans la série *Finances*.

Bourlon. — Très bonne installation, dans une petite salle très saine ; gagnerait encore par quelques modifications de rayons. Le bon ordre règne depuis longtemps dans cette mairie. Du moins l'organisation réelle et définitive est-elle toute récente, opérée par M. Lantoine, instituteur actuel, qui a succédé à son père. Son inventaire est fort bien établi, basé sur une étude sérieuse de ses papiers. Ceux-ci sont bien nettement séparés en séries, mais ils n'acquéreront l'unité de dossiers que lorsque des chemises spéciales en nombre suffisant leur auront été données. La reliure est bonne, s'arrêtant à tort à 1859 pour le Bulletin des lois, mais poussée jusqu'en 1879 pour l'état-civil, jusqu'en 1891 pour les Actes administratifs. Le plan cadastral est très bon. Le registre des délibérations de 1790-1839 se conservera mieux si on le relie à nouveau. — 500 francs. (1,926 hab.).

Bucquoy. — Après un très long silence, la mairie de Bucquoy nous promet prochainement son inventaire. J'ai très bon espoir en M. le greffier Bouthors, qui est venu ici prendre nos instructions et nos modèles. — 450 fr. (2,200 hab.)

Buire-au-Bois. — Bon greffier, M. l'instituteur Vétu a été l'un des premiers à fournir l'inventaire nouveau, en août 1885.

Il s'y est même peut-être un peu trop pressé, laissant de côté un lot de pièces qui lui paraissaient moins utiles. Cette lacune va être comblée sous peu car, d'accord avec M. le Maire et avec moi, il va, avant de prendre sa retraite et pour laisser un état de choses net, remanier tout son classement et compléter son inventaire qui, du coup, se trouvera grossi des importantes affaires dont la découverte des phosphates a fait bénéficier cette commune privilégiée. Une situation financière exceptionnelle a permis de faire dresser un atlas cadastral nouveau ; elle va permettre de donner une reliure aux collections municipales qui en sont demeurées trop longtemps privées, mais que M. Vétu a su défendre, récemment encore, de l'âpre et malhonnête main des relieurs ambulants. Les registres paroissiaux sont en assez bon état ; ceux qui sont trop pourris pour être reliés utilement seront déposés aux Archives départementales, avec l'ancien plan cadastral devenu sans emploi à Buire. — 200 fr. (543 hab.) (1).

Bully. — Local et reliure très satisfaisants. Bons cartons, bonnes chemises, mais dossiers tout à fait incomplets, dont les pièces les plus anciennes sont perdues dans des fonds d'armoires et peut-être ailleurs. J'ai retrouvé notamment des comptes, des rôles de prestations, des registres de la protection du premier âge, etc., etc., tout à fait oubliés. Aussi l'inventaire dressé en 1886, et qu'on n'a pas pu me représenter, est-il à refaire en entier. Cette besogne me paraît excessive pour le greffier actuel, vu son grand âge. L'état-civil est mal logé, pêle-mêle, au fond d'une armoire ; quelques registres sont dereliés, notamment plusieurs de l'époque révolutionnaire. — 1,200 fr. (3,827 hab.) (2).

Calais. — M. Reboul, malade durant une partie de l'hiver, a du se borner au classement courant des dossiers qui lui ont été

(1) Les engagements pris n'ont pas été tenus ; il en est résulté que l'inventaire fourni le 15 novembre 1894, œuvre hâtive et incomplète, a dû être refusé.

(2) Une lettre du 5 mai 1895, nous fait connaître que le classement a été refait et que l'inventaire suivra.

remis par les bureaux. Il va poursuivre incessamment le dépouillement du fonds historique qu'il avait commencé.

Cambrin. — Installation très large, composée de quatre grandes armoires dont deux seules, aménagées avec une entente parfaite de leur utilisation spéciale, suffiraient amplement. La reliure est bonne et va jusqu'en 1890 pour les collections imprimées, jusqu'en 1885 pour l'état-civil ; le plan cadastral, qui est bon, vaudrait mieux encore si les deux cartes qui le composent étaient rattachées. L'inventaire fourni en 1886 n'est pas en parfait accord avec les papiers. Ceux-ci sont en paquets informes, roulés et malpropres, et réclament impérieusement un classement général et la distribution détaillée en dossiers d'affaires, avec chemise spéciale pour chacun d'eux. M. Delcroix s'est montré très disposé à ramener l'ordre et la propreté dans ses archives ; je compte sur lui. Deux registres de délibérations manquaient lors de ma visite ; je ne doute pas qu'on ne les retrouve quand on ramènera dans une seule armoire les pièces actuellement disséminées. — 250 fr. (428 hab.) (1).

Camiers. — Reliure poussée pour les Actes administratifs jusqu'en 1889, arrêtée à 1882 pour l'état-civil ; en défaut pour les registres aux délibérations, dont le plus ancien remonte à l'an VIII ; le plan cadastral assez bon ; les 4 registres paroissiaux (1700-1792) en bonne conservation. L'armoire est suffisante, si on y centralise tous les papiers. Dans l'inventaire, dressé par le prédécesseur, un certain nombre de dossiers ont été oubliés. Le greffier actuel, M. Hecquet, va refaire le travail sur les bases que je lui ai indiquées. Son zèle, qui n'est pas douteux, sera secondé par M. le Maire Masson, qui va faire le nécessaire pour que les archives reçoivent le vêtement qui leur manque. — 350 fr. (862 hab.). (2).

(1) Le 27 août 1893, un inventaire bien fait est venu prouver à la Préfecture que M. Delcroix avait tenu tous ses engagements.

(2) Une lettre du 6 octobre a montré que M. Hecquet avait tenu toutes ses promesses.

Condette. — Très bon greffier, M. Demont n'attendait que quelques instructions complémentaires pour mettre la dernière main à son classement et remanier l'inventaire qui lui avait été retourné à correction. Il y fera droit dès le lendemain de ma visite, notamment en ce qui concerne la correspondance qui n'a pas été rattachée aux dossiers. La reliure des actes paroissiaux (1599-1792) est bonne ; celle de l'état-civil s'arrête à 1880, tandis que les Actes administratifs ont été reliés jusqu'à 1892. J'ai demandé qu'on déposât aux Archives départementales une forte liasse des marais et du pâturage de Condette qui a trop d'importance pour la commune pour être laissée sans attache dans un coin des rayons de la mairie. — 350 francs. (1,172 hab.).

Courrières. — Retourné à la mairie le 21 juillet 1890, pour correction, l'inventaire ne nous est jamais revenu. Après ma visite de mai dernier, il avait été convenu que la Préfecture recevrait à un mois de date ce document dûment étudié et remanié ; trois mois se sont écoulés depuis lors, enlevant jusqu'à la moindre illusion sur le zèle de M. Duhem, dont les collections administratives n'ont jamais été classées ni tenues sérieusement. On s'explique pourquoi il n'a jamais pu fournir de récolement. — 1,500 fr. (3,470 hab.).

J'ai prescrit la rentrée de quelques comptes de la Baronnie et de la Fabrique.

Cuinchy. — Ni humides, ni sèches, les archives de Cuinchy se trouvent insuffisamment logées dans deux armoires incommodes de la salle des délibérations. Les trois cartes du plan cadastral sont en fâcheux état, coupées par le milieu et dereliées. Les Actes de la Préfecture vont être reliés cette année ; que ne fait-on de même pour les registres de délibérations, qui en ont le plus grand besoin ? L'état-civil est régulièrement relié jusqu'en 1880. Des dix registres paroissiaux, les six derniers sont en bon état de conservation et de reliure, les quatre autres sont tellement pourris qu'on ne peut plus à l'heure actuelle en tirer parti qu'en les conservant aux Archives départemen-

tales. Les papiers n'ont pas été l'objet d'un triage suffisant lorsqu'on a essayé en 1886 de nous en fournir l'inventaire. M. le greffier Thomas va s'occuper activement de remédier à la situation laissée par ses prédécesseurs. — 400 francs. (1,020 hab.).

Dannes. — Les deux placards actuels étaient suffisants et au-delà à la bonne tenue des collections ; mais, dans deux mois, un nouveau local qu'on aménage actuellement changera ces affectations. La reliure des Actes administratifs, aujourd'hui *en* feuilles, coûterait sans doute cher à la commune, au moins quant à présent, car il y a plus d'urgence à relier les registres paroissiaux qui sont encore en cahiers, dont plusieurs dépareillés. J'en dis autant d'un registre aux délibérations de 1833-1862 désemparé. Le classement, très bien fait en liasses et dossiers par M. Valois, actuellement instituteur au Portel, sera mis en valeur en des chemises définitives par les mains du greffier actuel, M. Rivenez, qui est un zélé. — 300 fr. (628 hab.) (1).

Desvres. — L'état-civil est fort bien tenu et relié, ainsi que les registres paroissiaux postérieurs à 1704 ; il est bien urgent que toute la portion qui remonte de cette date à 1631 soit l'objet des mêmes soins. De bonnes tables, rédigées par feu le chanoine Haigneré, en rendent la consultation extrêmement facile et profitable. J'ai bien revu la copie des privilèges de la ville et l'arrêt du Conseil d'État du Roi visant la restauration de l'église et du château détruits par les guerres de la Ligue ; j'ai même mis la main sur une liasse de pièces relatives aux routes du Boulonnais qui passent dans la traversée du territoire de Desvres, qui ne figurait pas sur l'inventaire de 1877 ; mais j'ai eu moins de succès dans la recherche d'un registre de 51 feuillets d'édits, déclarations, etc. (1771-1789) qui y est signalé. Les archives modernes, pour lesquelles un essai de classement a été tenté en 1888, sont loin d'être dans les meilleures conditions possibles de conservation ; il est de toute

(1) Un bon inventaire, du 12 septembre 1894, a été approuvé le 11 mai suivant.

importance qu'elles soient tirées du recoin humide qui les abrite, et qu'elles soient dépouillées pièce à pièce et reconstituées en dossiers. M. le Maire et conseiller général Vincent m'a donné à cet égard les meilleures assurances, et j'ai toute confiance que M. le secrétaire de mairie, sous ces auspices, va s'efforcer de nous donner bientôt satisfaction. – 1,550 francs. (4,801 hab.).

Épinoy. — Il y aura bientôt 30 ans révolus que la commune d'Épinoy s'est brouillée avec les relieurs. L'état-civil, comme les moindres volumes, n'est pas relié depuis 1867. Si j'ai le plaisir de constater que le plan cadastral est bon, j'ai l'ennui de trouver les délibérations de 1822-1845 dans le même état de pourriture, — avec moins de motifs, — que les actes paroissiaux de 1662-1736. A un moindre degré, il est temps qu'on prenne soin aussi d'une des matrices, du registre des délibérations de 1846-1870, et généralement parlant de toutes les liasses d'archives qui gisent mal définies et très incomplètement garanties par de bizarres cloisons laissées ouvertes à toutes les mains. M. le greffier veut bien m'assurer qu'il suffira de signaler au Conseil municipal ces désidératas pour voir : 1° augmenter les rayonnages utilisables des archives ; 2° installer en de bonnes et définitives chemises les dossiers préalablement triés en détail. Bien plus, il trouve avec moi que l'inventaire de 1885 n'a pas été établi en parfaite connaissance de cause, et s'engage à le refaire en son entier. J'ai le plus ferme espoir que ce travail sera à l'honneur de M. Gardin. – 300 fr. (793 hab.).

Escalles. — Armoire très insuffisante, dans la salle de classe. Aucune reliure pour les volumes ; j'ai prescrit celle de l'état-civil et d'un registre de délibérations de 1843-1868. Quelques divergences sont à noter entre les registres de catholicité (1687-1790) et l'inventaire de 1860. Le plan est assez bon, sauf quelques plis. L'inventaire moderne de 1888 serait définitif, si le greffier n'avait laissé à part la correspondance, enlevant ainsi

aux dossiers leur intégrité, M. Blondel va s'y remettre de très bonne grâce. — 200 fr. (260 hab.) (1).

Graincourt. — J'aurais eu à louer l'inventaire dressé par M. Hamy, s'il n'avait laissé dans l'oubli et la poussière des documents d'un intérêt capital, comme les rôles de la contribution patriotique de 1790, ceux des contributions foncière et mobilière de l'époque révolutionnaire et un grand nombre de pièces intéressant les personnes et les institutions, les finances et l'assistance publique, etc., etc. Toute la portion relevée par lui avait été d'ailleurs soigneusement traitée en séries et en dossiers d'affaires, auxquels il ne manque qu'une dernière toilette. J'aurais de même trouvé excellente l'installation matérielle si, aux termes des règlements, elle avait été maintenue indépendante dans la sallette très convenable qui existe à côté de la salle des délibérations. Au lieu de demeurer munie d'un rayonnage vermoulu et déséquilibré, cette vraie salle d'archives aurait vu l'installation du mobilier neuf composé d'une bonne armoire et d'un rayonnage qu'on a érigé à tort dans une petite salle attenant à l'appartement de l'instituteur. Cette confusion a eu deux résultats fâcheux. D'une part les rayonnages neufs ont attiré les papiers récents, tandis que de plus vénérables et souvent aussi de plus utiles demeuraient relégués loin de la surveillance et en dehors du classement, et, d'autre part, la bonne armoire construite pour la sauvegarde des documents s'est vue affectée à des usages privés pour lesquels elle n'a certainement pas été faite. — 400 francs. (1,416 hab.) (2).

Guînes. — Le voisinage, la similitude des intérêts, des relations presque quotidiennes, un passé historique non sans gloire entretiennent entre les villes de Guînes et d'Ardres une émulation toujours en éveil, profitable à toutes les deux. Lorsque j'opérais l'an dernier, à la demande de M. le Maire d'Ardres,

(1) Une lettre du 25 août donnant l'état détaillé du classement de la correspondance nous a montré que les instructions avaient été suivies de point en point.

(2) Je n'ai que des éloges à donner de l'inventaire qui nous a été adressé le 1er août et qui a été approuvé le 10 du même mois.

la réorganisation des archives modernes de cette ville, je ne me doutais guère que je formais un élève qui, moins pressé par le temps, mieux muni de facilités matérielles et disposant de la totalité des dossiers existants, ferait aussi bien et mieux que son modèle. Je suis bien obligé aujourd'hui, et je m'y résous non seulement de bonne grâce, mais avec un très vif sentiment de satisfaction, de reconnaître que M. René Leury, qui est entré à la mairie de Guînes en qualité de secrétaire en mai 1888, est passé maître dans le classement des archives d'une ville et dans la rédaction d'un inventaire. Ces archives sont distribuées, avec un ordre et une méthode irréprochables, en 542 liasses renfermant 851 dossiers. Les pièces de chacun de ces dossiers, bien placées dans l'ordre chronologique et numérotées, sont insérées dans de confortables chemises imprimées qu'envierait plus d'une grande ville, où, au-dessous des différents titres et sous-titres du dossier, on notera par la suite le résultat numérique de chaque récolement. Je me résumerai d'un mot, Monsieur le Préfet, en vous proposant de faire imprimer, sur les dépenses diverses, l'inventaire de la ville de Guînes qui, répandu dans nos mairies rurales, y servirait de modèle permanent à tous les greffiers, aux meilleurs comme aux moindres. — 1,700 fr. (4,500 hab.) (1).

Ham. — De la mairie de Ham nous est venu un modèle de chemises imprimées (0,315 × 0,230) qui témoigne que les communes rurales, quand elles le veulent, — je veux dire quand le greffier est réellement homme d'ordre, d'organisation et d'intelligence pratique, — peuvent et savent prendre d'excellentes mesures pour la conservation de leurs archives, sans qu'il soit besoin d'une inspection de l'Archiviste départemental pour les stimuler ou les diriger. A Ham donc, on a commencé par constituer l'unité d'archives, le dossier. C'est là, d'ailleurs, l'opération initiale indispensable. Chaque chemin, chaque cours d'eau, chaque bâtiment a son dossier où, comme pour un individu, l'on trouve successivement la naissance,

(1) On a vu plus haut, p. 31, le succès de cette proposition.



les améliorations et l'accroissement successifs, puis, sinon la fin, du moins la dernière pièce de l'affaire. Ce dossier est inséré dans une chemise provisoire qui peut s'appeller, si l'on veut : SÉRIE O. - I. **Chemins.** 1. *Chemin n°..., de Ham à Lillers* Puis tous les dossiers de même genre, soit par exemple tous les chemins, se sont groupés l'un près de l'autre, pour former dans une chemise en papier plus fort et légèrement plus grand (0,320 × 0,240) la liasse ou section des : **Chemins.** Enfin, élargissant de plus en plus la classification, on a rapproché les unes des autres les liasses qui répondent à une même idée, comme les routes, les chemins, les rivières, les canaux, les marais, les usines, les chemins de fer, les rôles de prestation, etc., etc., et on les a insérées dans un portefeuille en carton recouvert de toile et fermé de trois cordons, qui s'appelle : SÉRIE O. TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, NAVIGATION, RÉGIME DES EAUX, ETC. Au cas où un portefeuille ne suffit pas pour loger une série entière, on a pour une même série deux portefeuilles et plus. Passant enfin au détail, et reprenant un à un les dossiers, M. Amédée Macaire en a classé toutes les pièces chronologiquement et les à numérotées ainsi, dans le haut de la marge de gauche : O. I. 1[1]... O. I, 1[2]... Il les a également estampillées toutes du cachet de la mairie. Bien plus, poussant le scrupule au-delà même des nécessités absolues, il s'est appliqué à donner sur chaque chemise de dossier le bordereau détaillé de toutes les pièces qui le constituent. C'est plutôt un peu excessif, car, pour les inventaires administratifs que nous demandons, le titre exact et clair du dossier suffit amplement ; et si l'on voulait par la suite faire un inventaire historique, il n'y aurait encore que cinq ou six pièces de chaque dossier qui valussent d'être décrites. Est-il besoin de conclure que la mairie de Ham possède un de nos meilleurs greffiers communaux et que M. Macaire a de beaux titres à sa reconnaissance. — 200 francs. 642 hab.) (1).

(1) Nous possédons de Ham un très bon inventaire approuvé le 29 novembre 1892. Une lettre du 7 juillet 1894 a montré que les budgets, les tableaux de recensement, et autres pièces périodiques ont été reliés en volumes spéciaux et que l'estampillage de toutes les archives est un fait accompli.

L'état-civil, relié jusqu'en 1892, n'offre aucune lacune dans les signatures. Les autres collections sont reliées jusqu'en 1893. Seul le plan cadastral avec ses plis trop nombreux me paraît bon à renouveler. J'ai revendiqué les registres de comptes de la Fabrique et de la Pauvreté (1679-1785) et une lettre de 1708 provenant de l'Abbaye de Ham. J'ai demandé aussi, pour plus de sûreté, le dépôt aux Archives départementales d'un petit dossier avec plan du marais commun de Ham et Molinghem.

Harnes. — Par une tolérance très regrettable, une bonne moitié des archives de la ville de Harnes est tenue hors de la mairie et sert d'annexe au bureau d'octroi. Cette partie, qui contient les titres les plus récents de la commune et l'état-civil ancien et moderne, épouse tous les risques inhérents à un domicile privé et n'a bénéficié d'aucun des soins particuliers que cette situation spéciale aurait pu lui offrir. La portion d'archives conservée à la mairie n'est d'ailleurs pas mieux traitée et paraît avoir échappé à tout classement. Dans ces conditions, Monsieur le Préfet, l'inventaire que vous avez approuvé le 7 mai 1894 devient caduc, et sa réfection s'impose par les soins du nouveau greffier, M. F. Dupont, qui d'ailleurs m'a paru animé de bonne volonté à cet égard. — 1,500 francs. (3,673 hab.).

Nous aurons à revendiquer les comptes de la Fabrique et de la Pauvreté, les titres de la Châtellenie de Harnes, Loison et Annay, ainsi qu'une collection de contrats civils reçus par l'Échevinage de Harnes.

Havrincourt. — Placées dans un excellent local, bien classées et inventoriées par M. Ch. Crépel qui, sur le point de prendre sa retraite, a tenu à honneur de laisser à son successeur une situation nette et convenable, les archives d'Havrincourt se présenteront à l'œil sous un aspect satisfaisant lorsqu'on aura affecté à leur conservation un nombre suffisant de chemises et de portefeuilles. J'ai demandé aussi qu'on employât quelque crédit à la reliure des documents périodiques qui peu-

vent aisément se mettre en collections. J'aurais trouvé bon le plan cadastral, si je n'avais constaté avec peine qu'une main peu délicate y a pratiqué des grattages qui, s'ils répondent davantage à l'état actuel des lieux, n'en sont ni plus utilisables par les parties ni surtout plus licites. Les registres paroissiaux, en bon état, ont été très maladroitement reliés, avec enchevêtrement des dates ; ils débutent avec l'année 1661 et non en 1678. — 350 fr. (1,164 hab.).

Hesdigneul (Boulogne). — L'état-civil est relié jusqu'en 1873, mais les registres paroissiaux qui ont jusqu'aujourd'hui échappé à tout inventaire sont encore en cahiers annuels ; j'en ai prescrit la reliure immédiate. L'inventaire des papiers modernes a bien déterminé un classement, mais celui-ci ne saurait rester dans ses lignes générales. M. Hénissart, greffier, m'a promis d'y pourvoir. Le plan cadastral est neuf ; j'ai demandé qu'on nous envoyât l'ancien. L'installation est bonne et suffisante, vu le peu de papiers ; je souhaiterais que la commune, qui n'est pas riche, pût se pourvoir des chemises sans lesquelles tout classement est périssable. — 200 fr. (311 hab.) (1).

Hesdin. — Coquette en tant de points de marcher avec l'opinion, la ville d'Hesdin est absolument rebelle aux questions d'archives. Les collections historiques y dorment paisibles sur les rayons et les tables, à peine remuées — je ne dis pas classées — pour les travaux de quelque amateur. Alors que dans le plus mince village les registres de catholicité et l'état-civil ont été reliés en volumes maniables et de conservation facile, ici on les garde en cahiers annuels pour... plus de commodité dans les recherches ! Je serais injuste envers M. Lefebvre et son collègue, si je ne notais qu'au cours de l'année écoulée il a distribué tous les dossiers de l'administration courante dans d'excellentes chemises imprimées portant un bordereau détaillé de leur contenu. Il y a là un bel acheminement vers l'organisation définitive, si on n'oublie pas trop que la

(1) L'inventaire que nous avons retourné à la correction le 5 octobre 1894 ne nous est pas encore revenu à la date du 31 mai.



vie municipale moderne débute à 1790, que de bons portefeuilles sont aussi nécessaires à un bon classement que de bonnes chemises, et que les 400 fr. inscrits au budget additionnel de 1891 et consciencieusement maintenus depuis, hâteraient l'achèvement du travail, s'ils étaient enfin dépensés en heures supplémentaires du secrétaire et de l'employé de mairie.

Le Portel. — Les frais supportés par la mairie du Portel en 1892 pour faire aménager ses archives paraissent avoir été dépensés en pure perte. Limité par un crédit très restreint, mon employé avait dû rendre inachevé le travail de triage qui lui avait été confié, non toutefois sans avoir tiré de ce chaos sans nom, en huit jours, 27 liasses provisoires. A son départ, il laissait au greffier le double soin de terminer l'opération du premier triage et de distribuer en dossiers définitifs avec étiquetage spécial les séries déjà délimitées. J'ai constaté avec peine que rien n'a été fait au cours des deux années 1893 et 1894, ni dans un sens ni dans l'autre, et qu'après avoir été dispensé du récolement en 1892, en raison de l'inventaire général qui allait être fait, M. le maire Tronchon n'écarte pas avec assez d'énergie la responsabilité de la situation de la mairie antérieurement à son arrivée. — 1,250 fr. (5,329 hab.).

Ligny-sur-Canche. — Local sain sans excès servant aux délibérations ; l'armoire des archives serait suffisante si elle était mieux aménagée. Reliure tenue à jour ; pour l'état-civil elle s'arrête à 1882. L'ancien plan cadastral, pourri dans les onglets, pourrait encore rendre quelques services aux Archives départementales. Le nouveau était absent de la mairie, contrairement à des règlements souvent rappelés. Les papiers sont relativement triés, sauf quelques oublis ; mais sans formation de dossiers et sans étiquetage. M. Bracquart va s'y mettre et nous donnera dans le mois un nouvel inventaire, définitif cette fois. Il se trouvera singulièrement aidé si des 60 fr. prévus pour la reliure de cette année on affecte une partie à l'achat de chemises et de portefeuilles. Aux deux registres paroissiaux qui, d'après l'inventaire de 1865, allaient de 1737 à 1791, j'ajoute

ceux-ci : B.M.S. 1663-1680 ; B. 1697-1701 ; B.M.S. 1703-1735; B. M. S. 1723-1747, malheureusement en très mauvais état de reliure et de conservation. — 250 fr. (322 hab.) (1).

Mazinghem. — Les registres paroissiaux, qui remontent à 1599, sont en bon état de conservation, mais leur reliure en volumes est de première nécessité. La reliure de l'état-civil est à jour. Le classement et l'inventaire faits par M. Dubois, greffier précédent, sont scrupuleusement dressés pour qui sait voir. L'impression ressentie est tout autre dès qu'on veut mettre la main sur une pièce quelconque. A Mazinghem, en effet, il n'existe pas de mairie: le corps municipal siège autour des fourneaux de l'institutrice. Les archives sont virtuellement placées dans une armoire de cette même salle, mais les volumes et quelques registres ont pris la meilleure place, tandis que les titres et papiers, de beaucoup plus importants, ont été placés en tas, dans un coin du grenier. Or, quel grenier? dont il faut soulever deux tuiles du toit pour en éclairer les détours ! De même, quelles recherches ! quand la pièce désirée gît au fond du cumulus au lieu d'apparaître à la surface. Enfin, quelles mesures de conservation pour des documents dont la disparition peut demain préjudicier gravement aux intérêts communaux. — 150 fr. (298 hab.) (2).

Molinghem. — L'inventaire, approuvé il y a deux ans, est à refaire entièrement. J'ai en effet retrouvé dans le bas d'une armoire et, à terre, sous celle-ci, une bonne moitié des archives non classée. C'était des comptes de la commune et du bureau de bienfaisance des années de la République et du premier Empire, des nominations d'officiers municipaux, des dossiers de rivières et de chemins, etc. M. Bailleul va recommencer en détail son travail de classement et son inventaire. S'il a besoin de guide, il trouvera chez son voisin de Ham une méthode et un exemple. L'armoire dont il dispose est d'ailleurs insuffisante :

(1) Nous avons de Ligny un bon inventaire approuvé le 10 mai 1895.
(2). Une lettre de M. le Maire de Mazinghem, du 21 juillet 1894, nous fait connaître que ses archives ont reçu toutes les améliorations matérielles désirables. La reliure des registres paroissiaux a été aussi exécutée avec soin.

il faut absolument en évacuer les livres qu'on placerait sur des rayonnages supplémentaires, et installer seulement dans l'armoire les papiers préalablement mis à l'abri du désordre et de la poussière dans des chemises et des portefeuilles. Les registres paroissiaux sont assez bons ; mais le plan cadastral, coupé et dérelié, a besoin d'une forte réparation.— 350 fr. (901 hab.) (1).

Montreuil. — Très régulièrement et très consciencieusement. M. Thuillier a continué son œuvre de réorganisation. L'inventaire est presqu'au point ; ce n'est plus qu'une question de copie. Espérons que, pour ce jour désiré, la municipalité de Montreuil sera tombée d'accord sur la forme du carton-type, puisque les portefeuilles en usage à Calais, Boulogne et... partout, n'ont pas pour elle l'aspect séduisant du carton vert des hommes de loi.

Neufchâtel. — Le classement par séries a été fait ; c'est visible. Mais les sections de séries et les dossiers ne sont pas assez apparemment divisés, de sorte que la réfection de l'inventaire de 1886 devient indispensable. M. le greffier Blangy y pourvoira. Je critiquerais la présence du plan cadastral chez l'instituteur, si la mairie était suffisamment à l'abri de l'humidité ; on peut croire cependant que, placé sur un chevalet, ce plan, qui est de confection tout récente, se maintiendrait en bon état. Les actes paroissiaux sont de bonne conservation. — 500 fr. (1,340 hab.).

Oisy-le-Verger. — Deux armoires spacieuses, mais mal aménagées pour leur utilisation spéciale. Bonne reliure tenue régulièrement à jour par un crédit de 100 fr. Plan cadastral bon. Très soucieux de la bonne tenue de ses archives, M. Marel nous a fait un inventaire excellent et très bien détaillé, vrai miroir d'un classement de même qualité. Il a droit à de justes éloges pour l'excellente situation apportée par lui dans les archives depuis le départ de son insouciant prédécesseur. L'étiquetage définitif serait chose faite, si la commune avait voté quelques fonds pour l'acquisition de chemises uniformes et de portefeuilles.

(1) L'inventaire définitif de Molinghem, bien fait, a été approuvé le 9 novembre 1894.

Je compte absolument sur M. le maire Harry pour faire le nécessaire. — 1,200 fr. (2,249 hab.).

J'ai obtenu l'importante reprise des titres de la Maladrerie et de la Fabrique d'Oisy qui nous manquaient. J'ai complété de même, par l'adjonction d'un certain nombre de dossiers, les archives de la Châtellenie que nous possédions. Que ne pouvons-nous de même répéter sur M. de Montblanc, qui a succédé à l'émigré de Tournay d'Assignies, les plans et les comptes de la même Seigneurie d'Oisy qui sont entre ses mains.

Quernes. — Aucun classement n'a été fait à Quernes par le précédent greffier, M. A. Démiautte, et l'inventaire fourni par lui est un leurre complet. Le travail était cependant d'autant facile qu'il portait sur moins de pièces, le gros des archives ayant dû périr dans la démolition de l'ancienne mairie. M. Moncomble, greffier depuis six mois, m'a promis de remettre l'ordre dans le désordre et de faire une nouvelle édition de l'inventaire scrupuleusement revue, amendée et augmentée. Le plan cadastral est à remplacer, car si la conservation matérielle est suffisante, il s'en faut de beaucoup que les cartes soient demeurées lisibles. Deux registres paroissiaux sont en mauvais état. L'armoire placée dans l'école, sans fermeture, est encombrée par les bibliothèques administrative et scolaire. Enfin je n'ai pu retrouver un petit dossier du marais (1783 1784) et un autre de la Fabrique (1675-1732) qui nous étaient signalés par l'inventaire de 1877. — 150 fr. (368 hab.).

Rivière. — Les archives de Rivière seraient très bien installées dans la sallette annexée à la salle des délibérations; le meuble y est suffisant. Je critique d'autant plus volontiers le placement d'une partie de celles-ci dans une cage d'escalier dont l'instituteur greffier a fait un bureau privé, 1° que cette installation ne présente pas les facilités de chauffage dont plusieurs de ses collègues se font une excuse; 2° que les portes vitrées placées aux deux bouts de ce corridor défendent mal les documents contre les indiscrets et les malveillants. L'inventaire est à refaire, car la partie la plus ancienne du fonds moderne n'a pas été touchée, et l'on ne peut dire que la plus récente soit classée, con-

servée qu'elle est proprement d'ailleurs en liasses d'années, sans distinction d'affaires et de dossiers. M. Dreulle va faire le nécessaire. Je dois du moins louer fort et donner en exemple l'idée qu'il a eue de relier en un beau volume les tableaux de recensement des jeunes gens (1826-1886); cette idée, appliquée à toutes les pièces périodiques des mairies, dénombrements, mouvement de la population, listes électorales, budgets, rôles de prestations, etc., etc., donnerait d'excellents résultats en sauvegardant l'intégrité des collections et en les tenant à l'abri de la poussière et des déchirures. — 450 fr. (1,418 hab.)

Saint-Omer. — Le classement et l'inventaire des papiers administratifs, indéfiniment reculés, ne seront jamais utilement entrepris que par M. Grodecœur, et sur une allocation spéciale représentant le surcroît de travaux consentis à cette occasion.

Le transport des archives historiques s'effectuera sans doute vers le commencement de l'année prochaine, car l'aménagement du local n'est plus qu'une question de jours. Prévoyant le cas où l'on ne songerait pas à réinstaller cette magnifique collection sur son pied actuel, j'ai voulu lui consacrer ici un souvenir. Tous les registres mémoriaux, de correspondance, de comptes, de procès, de contrats, etc., etc, mis à part, les titres proprement dits de la ville de St-Omer sont conservés dans un meuble de bois peint en bleu, qui paraît remonter au XVII[e] siècle, haut de 2 m. 45, divisé en six travées dont la dernière mesure 2 m. 19 au lieu de 1 m. 40. Chaque travée contient neuf lignes de tiroirs ou layettes (0,21 × 0,24) dont les titres s'inscrivent en bleu foncé, dans l'ordre suivant: 1-20, octroi d'assise; 21-23, affaires d'octroi; 24-25, don gratuit; 26-27, remises faites par le prince; 28-30, droit d'issus; 31, pontghelt; 32-34, rouage, estape, delfguelt, gamage; 35, travers et licence; 36, myn du poisson; 37, estocage sur les cheminées et sur les ventes à la sceelle; 38, tonlieue en ville; 39, passage au bacq; 40, poids et mesures; 41, escorte; 42-43, franc-marché et foires; 44-45, amende; 46-52, octroi pour aydes; 53-55, objets pour ayde; 56, imposition foraine; 57-58, franchise des bourgeois; 59, réception de bourgeois; 60, promesse de secour par le prince;

61, affaires concernant Gand et Bruges ; 62, visite de la Lys par ceux de Lille ; 63, délicts, mémoires d'excuse au souverain ; 64, capitulation et trahison ; 65, écluses, étangs et eaux ; 66-69, jugements au profit de la ville ; 70-75, procès de la ville ; 76-80 arts et métiers ; 81-89, Chapitre de St-Omer ; 90, châsse et confrairie de St-Omer ; 91-97, octroys pour lever rentes ; 98-101, octrois pour vendre rentes pour le prince ; 102-110, objets relatifs aux rentes ; 111, centiesme, cottisation ; 112, deffendre l'Artois, accord pour la garde, chevaux de laboureurs ; 113, Aire, Renescure, cessation de marché ; 114, police, lieutenant de bailly ; 115, coustumes, estat de la ville, clochers ; 116-118, ordonnances pour les monnoyes ; 119, battre monnoyes à St-Omer ; 120, révisions de compte, ne rendre compte ; 121-122, renouvellement de la loi ; 123, table des pauvres de la paroisse St-Michel ; 124-126, chapelles ; 127, comotions, abolition, registre des hipotecques ; 128, plaids généraux, francs alleux ; 129-130, halle, maison de la ville ; 131, Ipres, disme, placart contre Jansénius ; 132, arbalétriers, archers, arcquebusiers ; 133, capitaines, amanie ; 134-135, manufactures ; 136, Chartreux, refuges, changeur ; 137, procession, pesche, procureurs, beaux, cantines ; 138, Licques, Ham abbaye, terre de Gournay ; 139, lettres de constitution de rente sur les domaines d'Artois ; 140, brefs, religion ; 141, registre de baptême, mariage, sépulture, paroisses et sallairs du clergé ; 142, lagan, droit exigé de ceux de St-Omer ; 143, accord avec les châtelains, cession du sénéchal ; 144, récolte, surprises de l'ennemi ; 145, compte des gros de Pasques, nomination de grand coustre, cimetières ; 146, courtoisie, aider le prince, démolir forts ; 147-149, nouvel-acquêt, amortissement, non confisquer ; 150, vierskaires ; 151, bois de le Lo et autres, vente par la ville ; 152, bannissemens, malfaiteurs, brigands ; 153, divertissemens public, porter armes, ne le pouvoir ; 154-157, fondations ; 158, deffense d'arrêter au corps ; 159, four et chaufour ; 160, reconnoisances de rentes ; 161-162, règlements pour ceux attaché à la ville ; 163-164, ôtages ; 165, bastire, séparation du cimetière St-Adrien ; 166, escauwage ; 167, guets et gardes ; 168, éclessiastiques et nobles, exemps d'aydes, acquisitions du qu'art du Roy ; 169, réception de conseillers, estima-

tion, **réparations** ; 170, chemins, huilles; controlle ; 171, digues, rivières ; 172-175, Thérouanne ; 176-177, debtes due à la ville ; 178, prests à la ville, pélerins, magasin ; 179, estat-major, commissaires ; 180, entré et funérailles des princes, élection d'Artois ; 181-182, privilèges en faveur du commerce ; 183-185, paix, trèves, mariages ; 186, paix, trèves, mariages, couches ; 187-189, confiscation ; 190, Clairmarais, Cingledicq, Meldicq ; 191, ponts et fiefs ; 192, sauvegarde, administration, écolles ; 193-194, surséance des debtes de la ville ; 195, ensone, hanse, blasphémateurs, usuraires ; 196-197, octroys pour vendre pâtures ; 198, loterie ; 199, tonlieue du Chapitre et St-Bertin ; 200-202, tonlieue et péages ; 203-205, Wattenes ; 206-209, Bourbourg et Flandres ; 210-214, Gravelines ; 215, collège des Jésuites Français de St-Omer ; 216-217, exportations de grains ; 218-219, ban, arière-ban ; 220-225, St-Bertin ; 226, gouvernement du royaume, avis de Paris, remerciment ; 227, Béthune, missions, rachapts de cloches ; 228, rivières, canaux, batteaux de marche ; 229, barques, voitures, chevaux, chasse ; 230, Calais, lombart, délibérations ; 231, bastard, balayeur du marché ; 232, fraische poissonnerie, collecte ; 233, testaments ; 234, chaufage, luminaire ; 235-236, logements ; 237-240, religieuses ; 241-242, religieux ; 243, Dunkerque, consignations ; 244, trésoriers, fermes, régies, fermiers ; 245-246, marguilliers, tables des pauvres, receveurs, clochemans, 247-248, basteliers ; 249, moulins ; 250, les magistrats, conseillers, exempts d'impôts, récipissés ; 251-252, sermens des princes et de la ville ; 253, Louverdracq ; 254, fortifications, tarifs ; 255, pays de Langle ; 256, limites ; 257, Fauquembergue, granges, dommages ; 258-297, *rien, sauf dans 275-278* : collège des Jésuites Français de St-Omer.

Comme les années précédentes, M. de Lauvereyns a continué de dépouiller les comptes des argentiers, de la cave et des casernes, de la bourse des pauvres, les rôles du guet et des fortications, les procès de la ville, l'impôt sur les brays, etc, etc.

Trescault. — Installation suffisante. Reliure à jour ; plan cadastral et registres aux délibérations en bon état. Le classement des papiers a été bien fait, sauf pour un petit lot de correspondance qui avait été laissé de côté. M. Leroux, qui a très

bien compris que la moindre pièce peut avoir un jour son utilité, va remanier complètement l'inventaire dressé par son prédécesseur, M. Verdez, en 1886. Il profitera de ses vérifications nouvelles pour affecter des chemises définitives et des portefeuilles aux dossiers qu'il avait d'ailleurs proprement vêtus. — 200 fr. (552 hab.)(1).

Vacquerie-le-Boucq. — Petit cabinet noir, sans rayonnages suffisants, présentant toutes les chances d'incendie et d'humidité, fermé par un loquet, hanté par des tribus de souris qui ont dévoré tous les titres de la commune antérieurs à 1848. Le plan cadastral est en mauvais état et coupé dans l'onglet ; il faudrait le rentoiler. On a cessé de relier en 1866, c'est-à-dire depuis 30 années ! et, à cet égard, l'état-civil et les registres aux délibérations ne sont pas le moins en péril. Sauf le premier, les registres paroissiaux sont assez bons. M. Fessier est un greffier zélé et très soigneux. Les collections sont bien tenues, bien triées en séries ; elles se compléteront utilement par le rattachement de la correspondance tenue à tort hors des dossiers d'affaires. Il va remanier son inventaire dans ce sens. Il a déjà donné la mesure de son intelligence et de son activité, en retirant des mains d'un particulier un terrier qui s'y trouvait induement ; il complétera son œuvre en revendiquant également le plan de 1775 signalé par notre inventaire de 1859 et qui doit se trouver entre les mains d'un ancien maire nommé Thélu ou de ses héritiers. Appointements dérisoires : 100 fr. (200 hab.)(2).

Wimille. — Les collections municipales tiennent de la bouteille à l'encre, et je doute que M. Fernagu, malgré les assurances, un peu vagues d'ailleurs, qu'il m'a données, y fasse définitivement la clarté. Le local est suffisant et facile à accommoder ; mais c'est là question de menuiserie. L'inventaire, foncièrement mauvais et incomplet, dressé par le prédécesseur, n'a pas été modifié depuis l'entrée du nouveau greffier, qui date de 1888. L'employé des Archives départementales dormait sans doute le jour où il l'a soumis à l'approbation préfectorale, car il y a tels et tels dossiers accusant une pièce qui devraient

---

(1). L'inventaire définitif de Trescault, très bien fait, a été approuvé le 10 août 1894.

(2) L'inventaire de Vacquerie-le-Boucq, qui nous a été adressé le 28 septembre 1894, a été approuvé le 13 mai 1895.

en contenir cinquante. Je parferai le tableau en ajoutant que l'état-civil, au courant pour les mariages, offre pour les naissances vingt actes signés en blanc. Je demanderai la reliure d'un registre de baptêmes et décès de 1621-1630, dont les deux cahiers sont restés dans leur état premier. Le greffier m'assure que le mauvais état de reliure du plan, dont toutes les cartes sont arrachées de leur onglet, est imputable aux agents des ponts et chaussées qui trouvent ainsi plus de facilité pour leurs calques. Est-ce vrai ? Et, si le fait est établi, de quel droit pareil vandalisme se produit-il ? — 1,000 fr. (2,477 hab.).

Witternesse. — La reliure est inconnue à Witternesse. Moins grave pour les collections imprimées demeurées en feuilles, cet état de choses est plein de périls pour les registres paroissiaux et pour l'état-civil, dont tous les cahiers annuels depuis 1614 jusqu'à nos jours existent encore sous leur forme originelle. J'ai malheureusement constaté aussi que, depuis le 1er janvier 1894, aucun acte de naissance, de mariage ou de décès n'avait reçu les signatures requises de l'officier d'état-civil et des parties. Si j'ajoute que le classement et l'inventaire ne sont pas plus satisfaisants, c'est que j'attends de M. Lecat leur complet remaniement. Pour l'y aider, il faudra que l'armoire non fermée soit complètement vidée de ce qui l'encombre, et que de nouveaux rayonnages viennent accroître la place disponible pour les volumes demeurés en feuilles. J'ai retrouvé un petit lot inconnu de la Fabrique de Witternesse ; j'en ai demandé le retour ici. J'ai prescrit de même la recherche des registres paroissiaux de 1614-1639 et 1640-1725 qui manquaient lors de mon passage. — 200 fr. (828 hab.) (1).

III. — Hospices.

Aire. — De nouveaux cartons se sont ajoutés à ceux de l'an dernier, complétant l'organisation matérielle. Quant au remaniement réel des dossiers, M. Descamps, vice-président de l'Administration, compte l'entreprendre lui-même dès les premiers jours d'octobre avec le concours de M. l'Économe.

(1) Nous savons, par une lettre du 23 août 1894, que les registres paroissiaux supposés perdus ont été retrouvés et que des rayonnages nouveaux ont été installés. La réintégration des dossiers revendiqués a été faite. Enfin un inventaire nous a été fourni le 4 septembre 1894, qui a été approuvé le 11 mai 1895.

Bapaume. — Bonne conservation matérielle que mettrait mieux en valeur un meuble plus approprié que l'armoire actuelle.

Boulogne. — M. Barbaux continue de nous amener à petites journées à la publication de l'inventaire de la portion historique de ses archives. C'est ainsi que, cette année encore, sur la demande d'un administrateur, il a inscrit en tête de chacune des délibérations de l'Hôpital St-Louis, sur les quatre registres qui s'étendent de 1688 à 1791, de courts et intéressants sommaires. Avec une très légère toilette, et en ajoutant quelques dates et quelques citations, on aura, grâce à ce travail préliminaire, un inventaire excellent. M. Barbaux va d'ailleurs continuer la série B, qui est en cours de rédaction, de façon qu'on puisse l'imprimer dès qu'elle sera complète, cette année même, si possible.

Calais. Je ne puis m'en prendre qu'à moi si le triage des documents historiques et des modernes n'est pas encore un fait acquis ; il aurait suffi, je pense, de le demander. L'inventaire moderne est à refondre, car il comporte quelques lacunes, dont la collection des registres du receveur, pour n'en citer qu'une.

Hesdin. — Les nouveaux bâtiments sont érigés, la salle des délibérations est construite ; seule l'armoire des archives n'a pas gagné à monter d'un étage. Insuffisamment logés avant le déménagement, les papiers n'ont pas tous retrouvé leur ancienne place, et les divergences relevées entre eux et l'inventaire — ou mieux le récolement — de 1866 se sont accentuées. Et puisqu'il avait été convenu il y a quelques années qu'on affecterait un casier spécial aux collections modernes, que ne le construit-on de suite pour donner à la partie historique l'installation qu'elle réclame et pour descendre enfin du grenier la partie moderne que j'y ai rencontrée il y a quelques années.

J'ai l'honneur d'être, M. le Préfet, votre très respectueux et très dévoué serviteur.

L'Archiviste du département,
Inspecteur des Archives communales et hospitalières,
Officier de l'Instruction publique,

HENRI LORIQUET.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

POUR

L'EXERCICE 1899-1900

ARRAS

IMPRIMERIE SCHOUTHEER FRÈRES

Rue des Trois-Visages, 53.

1900

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

RAPPORT de M. l'Archiviste départemental.

Arras, le 16 juillet 1900.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières, pendant l'exercice 1899-1900.

I. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Versements. — Le seul versement à enregistrer est celui de la Direction des Contributions Directes se composant de 39 paquets de dossiers : réclamations sur contributions directes et taxes assimilées, états de cotes irrécouvrables, états des pertes et de déclarations dans les mairies de l'année 1896.

Le transfert annuel des papiers de la Préfecture a été différé pour permettre les opérations de la vente des vieux papiers et pour éviter la confusion dans les galeries du Dépôt encombrées par l'arriéré. Au mois d'octobre prochain, les versements reprendront leur date normale.

Classement des séries administratives. — Le classement des séries modernes a porté sur 1984 liasses des séries suivantes K, 8; M, 54 ; N, 111 (dans ce chiffre figurent les dossiers provenant du 2e versement du service des Bâtiments départementaux) ; O, 231 ; R, 509 (liquidation des versements tardifs, des dossiers de réclamations, d'exemptions et de soutiens de famille, de 1885-1892) ; S. 788. — C'est dans cette série qu'a été fait le classement le plus important par le nombre et l'intérêt des dossiers classés. La section des *Rivières et Canaux* a été refondue sur le cadre suivant : Concessions à des compagnies Personnel. Réglementation. — Avant-projets. Tracés. Enquêtes. Occupations de terrains. Indemnités. — Travaux de construction d'amélioration et d'entretien. — Ecoulement et tenue des eaux. Inondations. — Curages et faucardements. — Droits de navigation. — Navigation ordinaire et accélérée. — Digues et chemins de halage. — Pêche. — Bacs et bateaux. — La série T, 13 liasses ; X, 105 ; Z, 165.

Réintégrations de documents historiques. — *Dons.* — Au cours de l'exercice, nous avons à noter, sous cette rubrique, un versement assez important fait par la commune d'Haillicourt de documents anciens qui se trouvaient dans le clocher de l'église. Ils forment les fonds suivants. Série E. — *Seigneuries d'Ames et de Ruitz*, 1 carton et un 1 registre. — *Communauté d'Haillicourt*, 1 carton. — Série G. — *Fabrique* [*et Pauvreté*] *d'Haillicourt*, 11 cartons, 5 registres dont deux terriers et une intéressante série de comptes. — Série H. — *Pauvreté d'Haillicourt*, 8 cartons. — *Pauvreté de Rebreuves*, 1 dossier. — Série L. *Municipalité d'Haillicourt* 1 carton. Au total, 23 cartons 6 registres, 1 dossier.

Le récolement administratif fait à Richebourg-St-Vaast, le 18 juin dernier, a eu pour résultat, non seulement de révéler d'importants documents municipaux antérieurs à 1790, mais encore de permettre la reprise de deux fortes liasses d'archives anciennes concernant la *Pauvreté de Richebourg-Saint-Vaast* et *l'Abbaye de Saint Vaast*. L'administration municipale vient de nous adresser ces documents que les anciens administrateurs n'ont jamais mentionnés dans les récolements.

Dons. — M. l'abbé Thobois nous a offert au mois de juin dernier, une liasse et 8 dossiers intéressant les fonds suivants : Série E. Familles Carluy, Dumont, Gressier et Millon, de Frencq (1596-1753) ; — Notaires de Boulogne et d'Étaples ; minutes (1612-1780) ; — Série H. Prieuré de Saint-Pry. (1783).— Série U. Tribunal de Montreuil ; réglement des honoraires des avoués (1800). — Enfin, M. Norman de Cardevacque a fait don d'un manuscrit in-4°, de la main de Louis-François de Cardevacque intitulé : *Tractatus de jure et justicia. 1689.*

Classement des séries historiques. — Les recherches très considérables auxquelles a donné lieu la préparation du livre de *Notices sur le Pas-de-Calais au XIXe siècle* exposé par le département, ont fait tort aux classements des séries historiques. L'histoire de l'ancien régime cède le pas cette fois-ci à l'histoire contemporaine. Nous n'avons cependant pas laissé de côté cette partie de notre tâche ; nous avons d'abord classé les 30 articles provenant de la commune d'Haillicourt : Série E. *Seigneuries d'Ames et de Ruitz*. Dénombrements. Actes de foi et d'hommage 1726-1768, 1 carton et un registre. - *Communauté d'Haillicourt.* Baptêmes. Mariages. Police. Frais de députation. Centièmes.

1736-1789, 1 carton.— Série G. *Fabrique et Pauvreté d'Haillicourt.* Seigneurie de Wionval ; terriers. Procès avec Ruitz, 1504-1782, 1 carton, 2 registres. — Fondations et donations. Eglise et Presbytère. Baux. Comptes, 1514-1793, 11 cartons, 3 registres. — Série H. *Pauvreté d'Haillicourt.* Pauvres. Taxes et distributions. Comptes et muniments. 1673-an II. 8 cartons. — *Pauvreté de Rebreuves.* Dénombrements sur Haillicourt. 1771, 1 carton. — Série L. *Municipalité d'Haillicourt.* Papiers de la cure et de la fabrique. Ornements, linges, argenteries. Offrandes patriotiques, etc. Argent des troncs, 1790 an II, 1 carton. Du don de M. l'abbé Thobois nous notons 1 liasse et 8 dossiers.

Puis, nous avons travaillé, pour la continuation de l'Inventaire dans le fonds de Saint-Vaast. L'opération de refonte du classement premier se confond tellement avec la reprise de la rédaction qu'il est plus logique de parler de tout à la fois, dans le paragraphe consacré aux Inventaires. Je dois mentionner pourtant ici qu'outre le remaniement général des archives de la célèbre Abbaye on a fait le classement détaillé et l'analyse, à l'occasion de recherches historiques pour des travailleurs, de tous les documents concernant l'ancien pays de Carambault : Bauvin, Annœulin, Provin et Mons-en-Pévèle. Le cadre de classement spécial que nous avons adopté pour les documents relatifs aux biens ruraux mérite, je crois, une mention particulière. Voici, par exemple, comment nous avons arrêté la division et l'ordre des pièces intéressant Annœulin :

I. COMMUNAUTÉ.		
I. *Constitution. Circonscription.*	1220-1646.	1 liasse
II. *Administration. Réglement.* — Renouvellement de la Loi. — Office de Maïeur. — Office de Bailli. — Echevins. — Querelle entre Echevins	1620-1784.	1 l.
II. bis. — *Greffe et Archives* : Requêtes de candidats, recommandations et avis du prévôt de Berclau. Plaintes du greffier Mallet contre le Bailli. — Office de greffier-sindic.— Saisie et transport des archives à l'école, etc	1591-1739.	1 l.
III. *Impositions*	1607-1787.	1 l.
IV. *Finances.* — Recette des Revenus. Reddition de comptes	1736-1742.	1 l.
V. *Droits et offices domaniaux*	1602-1703.	1 l.
VI. *Marais et biens communs.*		
1. Plan. Titres de propriété. Aliénations ; mise en valeur. Projet de partage	1530-177[illegible]	1 l.

2. Police	[illegible]	1 l.
3. Procès contre Bauvin	[illegible]	1 l.
4. Procès avec Carnin et Sanghen-en-Weppes .	[illegible]	1 l.
5. Procès avec Hallennes qui prétend le [illegible] d'Hallennes être commun	[illegible]	1 l.
VII. *Chemins*	[illegible]	1 l.
VII. bis *Affaires militaires*	1654	[illegible]
VIII. *Justice et Police.*		
1 Conflits entre les divers sièges	[illegible]	1 l.
2. Procès entre l'Abbaye et le marquis de la Rianderie pour la Haute Justice	[illegible]	1 l.
3. Procès divers.	[illegible]	1 l.
4. Procureur d'office.	[illegible]	1 l.
5. Police	[illegible]	1 l.
6. Actes judiciaires, saisines, etc.	[illegible]	1 l.
IX. *Culte.* Vicariat. Fabrique	[illegible]	1 l.
X. *Pauvreté*	1659-1765.	1 l.

II. Seigneurie et biens de l'Abbaye.

1. *Dénombrements*	1383-1761.	1 l.
2. *Droits seigneuriaux*	1413-1785.	1 l.
3. *Droits d'hostage.*	1440-1634	1 l.
4. *Rentes* : 1 Terrier	1679-1680.	1 reg.
2. Cueilloir des rentes d'avoines et suite d'hostage	1720.	1 reg.
3. Reconnaissances. Perte et recherche d'un terrier. Nouveau terrier	1608-1690.	1 l.
4. Comptes	1500-1501.	1 reg.
5. Extraits de comptes	1540-1607.	1 l.
6. Recettes. Poursuites en recouvrement .	1441-1707.	1 l.
7. Etat général des recettes de rentes foraines.	1720.	1 reg.
5. *Dime et Terrage.* 1. Propriété, déclarations, baux etc.	1497-1783.	1 l.
2. Poursuites en recouvrement.	1543-1780.	2 l.
6. *Pêche et Chasse*	1589-1777.	1 l.
7. *Biens de l'Abbaye.* 1. Cense, servitudes. Baux, fermages.	1473-1780.	1 l.
2. Droit de travers et de gîte dû au sieur de Pont-à-Vendin. .	1590-1761.	1 l.
3. Moulin de Dons	1178-1778.	1 l.
4. Moulins à vent. Travaux . .	1606-1779.	1 l.
5. — — Baux . . .	1466-1761.	1 l.
6. Baux. Arrentements	1487- 178.	1 l.

Enfin nous avons procédé à une révision des fonds de l'Evêché et du Chapitre d'Arras et nous en avons extrait un certain nom-

bre de pièces pour les réintégrer, comme il suit, dans les séries auxquelles elles appartiennent : E. Famille Le Gay de Ramecourt. — C. Assemblées des Etats d'Artois. — G. Evêché de Saint-Omer. — H. Chartes de l'abbaye de Marœuil, des Brigittines d'Arras etc. etc.

Inventaire-Sommaire. — Ainsi que je le prévoyais dans mon dernier rapport, M. le Ministre de l'Instruction publique a approuvé les proprositions que j'avais faites et qui avaient été examinées favorablement par M. l'Inspecteur général Lacombe, pour la rédaction et l'impression des Inventaires J'avais demandé à continuer d'abord et concurremment deux des quatre volumes entrepris ensemble par mon prédécesseur : celui du fonds de Saint-Vaast (série H. des Archives départementales) et celui des Archives hospitalières de Béthune, et de remettre à plus tard le tome II de l'évêché de Boulogne. M. Loriquet devait terminer lui-même le 4[e] inventaire consacré aux Archives hospitalières de Saint-Omer. Ce programme a été exécuté pour le premier point et non sur le second pour les motifs qui vont être exposés.

En ce qui concerne Saint-Vaast, m'étant assuré que le classement était loin d'être complet et conforme au cadre adopté, d'accord avec la Direction des Archives. j'en ai entrepris la révision minutieuse. J'ai pu constater que beaucoup de pièces qui auraient du déjà figurer dans les quatre premières parties, imprimées par M. Loriquet, étaient mélées aux catégories dont l'analyse ne doit venir que plus tard.

Nous sommes occupés à les extraire et j'en formerai un supplément aux 4 premières parties avant d'entamer l'analyse de la cinquième. Dans le texte de rédaction laissé en manuscrit par mon prédécesseur il y avait une lacune. M. Loriquet a expliqué dans un de ses rapports annuels qu'il n'avait pu débrouiller le fouillis des pièces de l'administration du Cardinal Rohan II. Cette lacune laissait depuis longtemps l'impression en suspens. La rédaction des articles qui suivent Rohan II ne pouvait être donnée à l'imprimeur que quand on aurait écrit ceux qui devaient précéder. C'est ce que j'ai fait, la révision du fonds entier m'ayant permis de retrouver de nouveaux documents sur le trop célèbre Cardinal et de les mettre dans un ordre que le Ministère a jugé suffisant. L'inventaire a, de ce fait, augmenté de 8 feuilles, composées tant avec le texte laissé par M [illegible]

qu'avec celui que j'ai intercalé dans le travail que j'ai trouvé en copie. Je remettrai sur le bureau du Conseil général les bonnes feuilles 22 à 29 inclusivement, imprimées depuis quelques mois, les suivantes ne tarderont pas à l'être également et je puis prévoir que désormais, des travaux supplémentaires importants comme le *Livre d'Or* ne devant plus m'occuper, le crédit annuel d'inventaire sera facilement absorbé.

Le projet de continuation de l'inventaire des Hospices de Béthune n'a pu être mis à exécution. La Commission administrative de cet établissement n'a pas voulu se rendre aux observations de M. le Ministre de l'Instruction publique; elle a persisté à trouver inutile le travail de mon prédécesseur et lui a fait des critiques que la Direction des Archives a justement réprouvées. Cette Commission a refusé de concourir désormais aux frais nécessités par la continuation de l'œuvre qu'elle laisse inachevée au regret de tous les gens compétents, et je n'ai pu que placer dans le dossier, en attendant des jours meilleurs, la feuille que j'avais déjà rédigée, persuadé que la terminaison d'un inventaire si précieux, notamment pour l'histoire des institutions charitables du nord de la France, serait non seulement souhaitée mais réclamée par ceux qui l'avaient volontiers entrepris. Le temps que m'a laissé libre la décision de l'administration hospitalière de Béthune a été employé à la reprise de l'inventaire des Archives hospitalières de Saint Omer. M Loriquet, au cours de cette année, a résilié l'engagement qu'il avait pris en quittant le Pas-de-Calais de continuer à Rouen ce travail, et la Commission de Saint-Omer qui, au contraire de celle de Béthune, est désireuse de posséder complète une œuvre importante qu'il n'a pas dépendu d'elle de voir achever il y a longtemps, m'a chargé de lui donner satisfaction.

Je me suis engagé à finir cette année le fonds Saint-Jean et à terminer tout l'ouvrage en 1901. La tâche de 1900 sera certainement finie dans le délai des conventions puisque quatre feuilles nouvelles (7, 8, 10) ont été imprimées depuis le mois de mars et que la rédaction des derniers articles du fonds Saint-Jean ne demandera plus que quelques semaines. Les articles dernièrement imprimés et dont la copie était due en partie à M. Loriquet contiennent l'analyse de registres de comptes du XVIe siècle ; il est à peine inutile de dire combien ils renferment de contributions curieuses à l'histoire des mœurs, de l'art, du droit et des

institutions. Qui voudra les parcourir seulement aura vite compris l'importance de ces sources.

Sur mon rapport et d'après les instructions de M. le Ministre de l'Instruction publique, vous avez signalé, Monsieur le Préfet à M. le Maire d'Arras l'utilité qu'il y aurait à changer le système employé depuis quelques années pour classer trop lentement et sans méthode sûre les archives de la ville d'Arras.

Il s'agirait ici, on le sait, en classant définitivement et en inventoriant les documents de ce dépôt de mettre en valeur une des plus belles collections d'archives communales que possède la France. La lettre que vous avez adressée à M. le Maire, à la demande de M. le Ministre, et qui faisait ressortir l'intérêt considérable du travail à entreprendre, est restée jusqu'à ce jour sans réponse. J'espère que dans un temps prochain la ville d'Arras songera à réaliser le désir exprimé par M. le Ministre dans l'intérêt de la ville même et pour le profit de l'histoire, et prendra des mesures au devant desquelles sont allées plusieurs villes de moindre importance et moins riches en archives.

Bibliothèque départementale. — 1° DONS DE L'ÉTAT. Le Ministre de l'Instruction publique nous a envoyé :

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France, t. XXX, XXXIII, XXXV, XXXVII.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, t. VIII.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, par R. de Lasteyrie, t. III. 2e livre.

Lettres de Peiresc, t. VII.

Lettres de Catherine de Médicis, t. VII.

Rémontrances du Parlement de Paris, par Flammermont, t. III.

Recueil des Actes du Comité de salut Public par Aulard, t. XII.

Les Journaux du trésor de Philippe VI de Valois, suivis de l'Ordinarium thesauri de 1338 à 1339, par J. Viard.

2° Le Ministre des Postes et Télégraphes a bien voulu, sur votre demande, mettre à la disposition du Bureau des Archives deux exemplaires du *Dictionnaire des Postes et Télégraphes, avec le bulletin rectificatif de décembre 1898.*

3° Le Ministre de la Guerre a fait parvenir *l'Inventaire Sommaire des Archives du Ministère de la guerre*, t. 1er 2e fasc.

Dons d'auteurs. Les dons d'auteurs ont été plus importants que l'an dernier. C'est ainsi que nous tenons de M. le Cte de Brandt de Galametz, *les Fondateurs du Collège de Dainville à Paris* ; de M. l'abbé Debout ses *Etudes sur le Calvaires d'Arras*; de M. G. Espinas, ses *Guerres familiales dans la Commune de Douai au XIIIe et au XIVe siècles ;* de MM. Fèvre et Cuvelette, leur *Notice géologique et historique sur les bassins houillers du Pas-de-Calais et du Boulonnais* ; de M. Funck-Brentano, *les Lettres de Cachet en province (Flandre Artois) ;* de M. Guesnon, 10 ouvrages intéressants sur l'histoire d'Arras au moyen-âge entre lesquels il faut citer : *Les origines d'Arras et de ses institutions ; — Un cartulaire de l'abbaye Saint Vaast d'Arras. codex du XIIe siècle* ; — *Documents inédits sur l'invasion anglaise et les Etats au temps de Philippe VI et de Jean le Bon; — Introduction au Livre Rouge de la Vintaine d'Arras ; — L'Atelier monétaire de la Comtesse Mahaut en 1306 ; — Recherches biographiques sur les trouvères Artésiens; — Restitution et interprétation d'un texte lapidaire du XIIIe siècle relatif à la bataille de Bouvines* ; enfin le dernier paru, *la Satire à Arras au XIIIe siècle ;* de M. Lesueur de Moriamé, *l'Histoire d'Etrun : l'Abbaye, la Commune ;* de M. Massy, ses poésies : *Au pays des Carillons ;* de M. le comte Menche de Loisne, *l'Epigraphie du Canton d'Aire*, et les *Anciennes Chartes inédites en langue vulgaire reposant en original aux Archives du Pas-de-Calais ;* de M. Norman-de Cardevacque 29 brochures, œuvres de M. A. de Cardevacque, entre autres : le *Cimetière d'Arras*, la *Fête des Rois*, le *Cabaret à Arras*, la *Brasserie à Arras*, la *Citadelle d'Arras*, les *Vieilles enseignes d'Arras*, les *Grandes manœuvres de 1876 à 1887 ;* du Dr G. Nepveu. *Bibliographie des travaux du même* ; de M. Pagart d'Hermansart, *Différend entre l'Echevinage de Saint-Omer et Mme de Bèvre (épisode de la défense de la liberté individuelle au XVe siècle)* et *Documents inédits contenus dans les archives de Saint-Omer*; de M. Rodière, *un Lieutenant général à Montreuil et sa famille au XVe siècle*; enfin de M. le sénateur Viseur son importante histoire du *Cheval Boulonnais*.

Echanges. — Sous ce chapitre nous notons l'entrée de 8 volumes *d'Inventaires sommaires des archives départementales*;

les travaux scientifiques de *l'Université de Kiew*; les publications savantes de l'abbaye de Solesmes : *Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France*; *Institutions liturgiques de dom Guéranger*; *Vie de Saint Hugues, abbé de Cluny* par dom l'Huilier. Nous avons reçu en outre les publications des sociétés savantes du département, notamment la suite du *Cartulaire de l'abbaye de Saint Bertin* que le Conseil Général subventionne et qui vient d'obtenir au concours des Antiquités nationales à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, une mention honorable.

ACHATS. — De très importantes acquisitions ont été faites : 1° sur le crédit ordinaire des frais de bureau, notons entre autres les ouvrages suivants de 1er ordre :

Histoire du droit civil français, de Paul Viollet ;

Etude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au Moyen-Age, par J. Finot.

Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, par Jal ;

Répertoire des sources historiques, par M. Chevalier ;

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tables, par R. de Lespinasse et E. Lelong

Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours, par A. Longnon ;

Paléographie et diplomatique, par Maurice Prou ;

Dictionnaire historique , par Lalanne ;

Dictionnaire de littérature, par Vapereau ;

« *Coustumes générales du Conté d'Artois* » 1547 ;

Dictionnaire de la langue française, par Godefroy, 9 vol. in-4° ;

Eléments de Paléographie, par le chanoine Reusens ;

Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adam de le Halle, par H. Guy ;

2° Grâce au crédit ouvert par M. le Préfet, les Archives ont pu acquérir à la vente de M. de Cardevacque un certain nombre de numéros comprenant 123 volumes et brochures sur l'histoire de Flandre, d'Artois et de Picardie.

La liste complète en serait longue, mais il est intéressant de noter les principaux ouvrages :

Almanach historique et géographique d'Artois, Arras 1771,

Almanach historique et géographique du Pas-de-Calais, 1791 et 1792.

Artois Recueil factice de mémoires, requêtes, arrêts du XVIIIe siècle in-4° [*Mémoire du Tiers-Etat d'Artois contre les évêques d'Arras et Saint Omer, concernant les collèges ; de M. de Bonneguise évêque d'Arras, contre les maire et échevins d'Arras ; de l'abbaye de Saint Vaast contre le sieur de la Brayelle; id. contre le sieur Blin d'Hendecourt, seigneur dudit lieu : etc. etc.*]

Artois. Recueil factice sur la Révolution [*Considérations sur les droits et les intérêts des habitants de l'Artois, par le marquis de Beaufort ; Aux députés, pétition en faveur des laboureurs artésiens, par M. Lair du Vaucelles, député de la paroisse de Saulty ; Nouvel avis à la Nation Artésienne sur les doléances d'une communauté ; Observations des dames de la ville d'Arras au Comité ; Réflexions sur l'extension que l'on peut donner au commerce de cette ville d'Arras, par G. J. Piéron négociant en dentelles ; Motion de M. de Robespierre, au nom de la province d'Artois et des provinces de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis pour la restitution des biens communaux envahis par les seigneurs ; Angoisses de la mort ou idées des horreurs des prisons d'Arras, par les cit. Poirier et Montgey de Dunkerque, etc. etc.*]

Généalogie de la maison de Mailly, suivie de l'histoire de la branche des comtes de Mailly, marquis d'Haucourt, et des marquis du Quesnoy, par M*** 1757. inf°.

Offices municipaux. Recueil factice d'édits, arrêts ordonnances lettres patentes etc. concernant l'Artois et le Boulonnais XVIIe XVIIIe siècle in-4°.

Precis sur Fr. Damiens. La Haye 1757.

Artois et Pas-de-Calais. Recueil factice. [*Attributions des Elus d'Artois en matière d'impôts ; Très humbles représentations au Roi, pour le corps de la Noblesse et du Pays d'Artois, au sujet des privilèges, des juridictions de cette province ; Requête au Roi pour les officiers des Baillages de la province d'Artois contre les officiers municipaux de villes d'Artois au sujet de l'Administration des Collèges etc.*]

Artois. Recueil factice de biographies artésiennes ; 9 vol. in-12 ;

Saint Vaast. Histoire de sa mission, suivie d'une notice sur Saint-Omer et Saint-Bertin ;

Le siège de Calais, nouvelle histoire. La Haye, 1739.

Le siège de Calais, tragédie par M. du Belloy, 2e édit. Paris, 1765.



Histoire d'Hesdin. La paroisse jusqu'à la Révolution, par l'abbé P. Meunier, doyen d'Hesdin.

Histoire de Montreuil, par Le Fils.

Recherches étymologiques, ethnographiques et historiques sur la ville de Saint-Omer, par Eudes.

Saint-Omer et l'arrondissement, 23 Brochures : *Règlements des mayeurs et échevins 1773* ; *Chants militaires à l'arrivée de Charles X au Camp* ; *Ruines de Saint Bertin* ; *Sièges de Tournehem, La Montoire, Thérouanne, etc.*

Notices sur Fauquembergues, Merck-Saint-Liévin, Thiembronne, par l'Abbé Robert.

Pierres d'Acques, ou notice sur quelques anciens monuments des environs d'Arras par M Quenson.

Notice historique sur Pernes, par P. Taillar.

La Picardie. Revue littéraire scientifique et archéologique (nombreux articles sur la partie du département qui appartenait à la Picardie) 27 vol. in-8° rel.

L'erection de toutes les terres, seigneuries et familles titrées du Brabant, par Jacques, baron de Le Roy, Amsterdam 1716. — *Les sceaux du Comté de Flandre*, Bruges 1641. 2. ouv. en 1 vol. in-f°.

Calendrier du gouvernement de Flandre, du Hainaut et de Cambrésis 1760-1790 6 vol.

Les enfants du Nord. Revue littéraire, artistique et historique 1893-1895. 3 vol. in-8° rel.

La Revue septentrionale, sous la dir. de L. Le Choleux 1895-1898. 4 vol. in-8° rel.

Notes ou essais de statistique sur les communes composant le ressort de la Cour royale de Douai, Douai 1824.

L'abbaye d'Anchin(1079-1792) par E. A. Escaillier in-8° rel.

Dictionnaires des abbayes et monastères, publié par l'abbé Migne.

La Foire d'Arras, étude historique par A. de Cardevacque etc. etc. etc.

Enfin la Bibliothèque départementale a reçu, entre autres ouvrages souscrits :

Le « *Polybiblion* »

Le « *Bibliographe moderne* »

La *Correspondance historique et archéologique*

Le *Cabinet historique d'Artois et de Picardie*

L'*Union géographique du Nord de la France*.

Atelier de Reliure. Il a fourni la dorure de 74 volumes d'inventaires-sommaires, la confection de 1681 enveloppes de liasses, l'enliassement et l'étiquetage de 1733 liasses, la composition et l'impression de 4367 étiquettes, la confection de 46 cartons, la reliure de 24 volumes l'estampillage de 11.660 pièces, le pliage et la mise sous bande de 2500 récolements, enfin le coupage de 10400 fiches pour les tables. L'album de l'*Exposition rétrospective* de 1896 qui figure actuellement à l'Exposition universelle, à coté du *Livre d'Or*, est sorti aussi des Archives.

Mouvement du Public et Correspondance. Le bureau des Archives a été fréquenté du 1er Juillet 1899 au 30 Juin 1900 par 185 personnes. Les présences ont atteint le chiffre de 1225. Cette année la correspondance ordinaire jointe à celle nécessitée par l'établissement de récolements d'archives, demandés aux Maires à la suite des élections municipales, a atteint le chiffre de 2.170.

Recherches et Communications. Les recherches ordinaires jointes à d'autres très nombreuses faites en vue d'études spéciales dans le fonds des États d'Artois, par plusieurs de nos habitués, et celles nécessitées pour l'établissement de la *Notice historique* du département, se montent au chiffre de 5.857. Sur ce nombre 1.868 ont été faites pour les besoins de l'Administration et 3.989 pour le compte des particuliers. D'un autre côté, 2.639 ont eu lieu dans les fonds modernes et 3.218 dans les fonds historiques.

Comme toujours les recherches administratives ont porté sur les matières les plus variées et qu'il est bien inutile d'énumérer.

Les principales recherches historiques, en dehors de celles réclamées pour l'établissement des *Notices* sur l'administration départementale, les Finances, l'Agriculture, l'Assistance publique etc. ont été motivées par des études monographiques sur Alette et un grand nombre de communes ; — des études spéciales sur les noms de lieux, — des recherches biographiques sur Jean Sarrazin, Jean Richardot, et le Maréchal de Lévis, — de nombreuses recherches généalogiques dans les Gros d'Aire, Arras, Béthune, Hesdin, Saint Pol ; — des études historiques sur les Abbayes d'Avesnes, Marœuil, Saint-Josse-sur-Mer, et divers ordres religieux ; — la seigneurie de Lagnicourt, — les Trésors des églises du Pas-de-Calais ; — les armoiries anciennes et nouvelles des évêques de France, — les institutions des ducs de

Bourgogne, de Valois ; — la bataille de Lens ; — l'emplacement des différents corps de troupe, dans le département, au cours du siècle etc.

M. Festy, délégué du Ministère des Travaux Publics et du Commerce est venu puiser au Dépôt départemental la majeure partie des renseignements nécessaires à un travail historique sur les grèves des tullistes de Calais.

Produits éventuels départementaux. — I. Inventaires. — Aucun volume de l'Inventaire sommaire des Archives n'a été vendu pendant l'année 1899.

II. Secondes expéditions. Les droits d'expédition ont donné du 1er janvier au 31 décembre 1899 pour 62 rôles, la somme de 71 fr. 50. Les droits perçus jusqu'à ce jour, s'élèvent pour les six premiers mois de l'année à la somme de 18 fr. 50 produit de 23 rôles.

Local. — Les améliorations souhaitées depuis longtemps vont aboutir. En sa dernière session le Conseil général a souscrit au projet de transformation de l'ancien manège de gendarmerie en dépôt annexe des Archives départementales, modifié suivant les indications contenues dans mon rapport de l'an dernier. Les travaux sont menés activement par M. l'Architecte départemental et dans deux ou trois mois nous serons pourvus d'un local qui remplacera avantageusement celui que nous devons rendre à la ville d'Arras dans le palais Saint-Vaast. 1.200 mètres de rayonnages au moins seront prêts à recevoir les dossiers modernes qui attendront là l'heure d'être vendus, et si, comme il faut s'y attendre, vu l'accroissement incessant des versements, ces rayons s'encombrent à leur tour, il sera facile d'en appliquer de nouveaux sur la partie des murs restée libre. L'avenir est, somme toute, assuré pour de longues années et il est agréable au chef du service des Archives de remercier le Conseil général du Pas-de Calais qui a témoigné une fois de plus sa sollicitude pour le Dépôt départemental, en le dotant d'un bâtiment nouveau.

C'est ici le lieu de parler de la vente que j'avais annoncée l'an dernier et dont la préparation a donné tant de peine aux employés ; 25 000 kilogrammes de papiers inutiles sont sortis récemment du dépôt et ont été soldés à des marchands du Pas-de-Calais. Le lot de papiers provenant des administrations financières et adjugé aux enchères publiques a donné un faible produit à l'Etat. Il ne pesait d'ailleurs que 3.780 kilogrammes. Le r

vendu sur soumissions a produit net 960 francs. J
M. le Préfet, que vous voudrez bien, ainsi qu'en 1893,
cette somme aux Archives départementales Nous en au
tant plus besoin que le transport des archives de l'anci
nouvelle annexe va occasionner des frais. Nous ne p
avec le crédit de dépouillement extraordinaire des Archi
les hommes de peine qu'il faudra employer à ce démé
et le produit de la vente trouve là tout naturellement u
sation. S'il n'est pas entièrement absorbé par ces frais
pourra, comme en 1893, être utilement affecté à l'achat
nitures pour l'atelier de reliure : chemises, cartons
cuir, etc.

Personnel. — L'exercice qui vient de finir a été ass
en travaux variés pour me permettre d'apprécier mes
rateurs. Vous avez pu constater vous-même, Monsieur l
la compétence de M. Lavoine, chef de Bureau, en
d'archives administratives et son entier dévouement. I
répéter combien d'heures supplémentaires il a v
consacrées à la préparations des dossiers fournis aux au
Livre d'Or du Département. Dans ces recherches, part
cates, tous ses collègues l'ont aidé de leur mieux : ils on
fourni une grande somme de travail pénible pour pr
vente de papiers inutiles que nous venons d'effectuer
une mention particulière à M. Tison : ce jeune homme
23 ans, bachelier ès-lettres, entré aux Archives depuis l
vier 1899, non seulement a suffi au dépouillement de do
de toutes sortes, mais a su les mettre en œuvre et réd
notice que vous avez approuvée. Mettant à profit ses
sances classiques, il a entrepris l'étude de la paléograph
et française et de l'histoire locale, et déjà il m'est utile
classement des archives anciennes En dehors des h
service il a courageusement entamé la table onomas
l'Inventaire des Chartes d'Artois, magistralement dr
M. Richard, mais dont on ne pourra aisément tirer pr
quand le relevé des noms de lieux de personnes et de m
avec renvoi aux pages des deux volumes, sera fait. C'
besogne ardue que je compte voir mener à bien, et
quement, par M. Tison, A l'heure actuelle 20.000 fich
rédigées et j'ai la conviction que la Direction des Archi
a encouragé ce travail, en donnera l'imprimatur dès q

achevé et que j'en aurai fait la révision. A la veille d'installer un nouveau dépôt annexe, M. Lavoine devant être retenu au dépôt principal, je compte sur le même M. Tison pour organiser et maintenir l'ordre établi et présider aux versements successifs dans le local qu'on aménage. Il vous paraîtra juste, Monsieur le Préfet, qu'un employé consciencieux, à la fois capable de rendre ces services et de m'aider dans le classement et l'inventaire des documents historiques, ait une situation qui lui permette au moins de vivre Son traitement, actuellement de 1000 francs, n'est plus en rapport avec la tâche qui va lui incomber désormais et je vous serai reconnaissant de vouloir bien le porter pour ce motif à 1500 francs.

Le service des Archives a eu le regret de perdre le 20 mai dernier, un ancien et très dévoué serviteur. Sous la simple dénomination de concierge-gardien de bureau, Auguste Pelteret faisait au dépôt l'office d'un véritable employé. Il s'était peu à peu initié au classement des dossiers administratifs et c'est lui qui dans le dernier exercice a rangé la plus grande partie des archives de la Sous-Préfecture de Béthune. Sa mort nous a privés d'un collaborateur que nous aurons peine à remplacer. J'espère pourtant, Monsieur le Préfet, que le titulaire du poste que vous venez de désignez, M. Domart, laissant à sa femme la charge de garder la loge, imitera Pelteret et deviendra un utile auxiliaire dans les travaux de classement.

Budget. — Si vous voulez bien agréer mes propositions en ce qui concerne M. Tison et fixer les gages du nouveau concierge à mille francs, le budget du service pour 1901 s'établira de la façon suivante :

1° Appointements de l'Archiviste et de ses employés.	13,100 fr.
2° Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons, établissement de tablettes, entretien de la bibliothèque, frais de bureau	1,000 »
3° Publication de l'Inventaire	1,100 »
4° Entretien du mobilier et du local des Archives.	100 »
5° Inspection des Archives des Sous-Préfectures, des Communes et Hospices	500 »
6° Réorganisation des Archives des Sous-Préfectures	500 »
	16,300 fr.

II. — Inspection des Archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices.

SOUS-PRÉFECTURES. Le classement des archives de la Sous-Préfecture de Béthune a été terminé cette année. Il a porté sur 344 liasses appartenant aux séries U. V. X. et Y. — Nous commençons maintenant la mise en ordre des papiers de la Sous-Préfecture de Montreuil. Le travail considérable auquel il faut se livrer dans ce dépôt est de toute nécessité et réclamé par M. le Sous-Préfet. Ni le temps ni le crédit dont nous disposons encore ne permettront de faire entièrement cette besogne cette année, mais j'espère qu'avec le prochain exercice nous en aurons fini à Montreuil et nous pourrons songer à Saint Pol, qui attend aussi notre intervention avec impatience.

COMMUNES. J'ai visité toutes les communes des deux cantons d'Etaples et de Montreuil-sur-Mer. Le rapport spécial sur cette tournée (qui restera manuscrit), sera joint à celui-ci. Je n'en veux même pas faire d'extraits ici ni nommer les trop nombreuses communes où j'ai trouvé les archives dans un état lamentable. Quelques-unes ont invoqué comme circonstances atténuantes le fait qu'elles n'avaient jamais reçu la visite de l'Archiviste départemental. S'il est vrai que sur les 45 communes qui composent ces deux cantons, 30 n'avaient jamais été inspectées, du moins elles avaient reçu, comme toutes les communes du département, des instructions, des circulaires et l'inventaire de la ville de Guines, distribué à titre de modèle. — Les secrétaires ne sont pas toujours entièrement responsables de la mauvaise situation de leur greffe. Trop de municipalités n'ont aucun souci de la tenue régulière et de la conservation de leur dépôt. Je signale dans le rapport plus de quinze communes qui n'ont pas de mairie. La salle d'école en tient lieu, et une armoire, presque toujours trop étroite, souvent mal fermée et humide, contient les actes de l'état-civil, les dossiers administratifs et les recueils. Quelquefois c'est une chambre du logement de l'instituteur qui sert de greffe et de dépôt d'archives, ou bien une pièce de la maison du maire. J'ai même vu une commune qui a placé ses archives dans la salle d'un cabaret ! Dans la plupart de ces communes si mal pourvues, c'est tout juste si on relie, suivant le réglement, l'état-civil tous les dix ans. Des recueils il n'en est pas question. Les chemises et surtout les cartons pour les dos-



siers sont inconnus. Presque partout l'estampillage des pièces. pourtant obligatoire, fait défaut ; le plan cadastral est mal relié ou même déchiré. J'espère qu'il suffira de signaler aux communes ainsi en contravention avec tous les réglements, les graves inconvénients qu'offre le désordre de leurs archives pour les décider à y remédier même au prix de quelques sacrifices, et qu'elles tiendront compte des indications que vous leur adresserez au nom de M. le Ministre à ce sujet. Il est à souhaiter que toutes imitent quelques communes comme Bernieulles, Conchil-le-Temple, Wailly, Berck-sur-Mer, Rang-du-Fliers, Neuville-sous-Montreuil. Je suis trop heureux de nommer celles-là, qui méritent à tous points de vue des éloges et qu'il faut donner en exemple à leurs voisines. Je vous proposerai, Monsieur le Préfet, de récompenser ceux des greffiers de ces mairies qui ne l'ont pas encore été, avec l'espoir que ce sera un encouragement de plus à ceux qui ne sont pas en règle. Outre les cantons d'Étaples et de Montreuil-sur-Mer, j'ai visité aussi les mairies et les hospices des principales villes. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit d'elles l'an dernier ou à ce que j'ai noté plus haut dans le passage relatif aux inventaires.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, votre très humble et très dévoué serviteur.

L'Archiviste du département,

J. CHAVANON.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

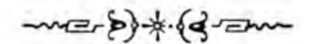
RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

POUR

L'EXERCICE 1899-1900



ARRAS

IMPRIMERIE SCHOUTHEER FRÈRES

Rue des Trois-Visages, 53.

1900

ont abouti à la constitution définitive et à la mise en p
273 registres et liasses, qui se répartissent dans les 8 sér
vantes :

M. Statistique agricole annuelle et plan départeme
ravitaillement, 13 liasses ; — N. Produits éventuels, 1 lia
O. Biens communaux : acquisitions, aliénations, éch
écoles ; églises ; presbytères ; cimetières : constructio
vaux, cessions de terrains ; voirie municipale, 6 liass
P. Comptabilité (cultes), situations définitives, inde
secours ; trésorerie ; contributions, 135 liasses ; — S. C
niers ; jurys d'expropriation ; chemin de fer de Boisleu
quion ; dessèchements ; vallée d'Airon, bas-champs de
Josse, marais de Beuvry ; rivières non navigables ; wattri
bassin houiller : syndicats des mineurs, délégués mineurs
vances des mines, 104 liasses ; — T. Institut industriel et
mercial ; presse départementale, 3 liasses ; — V. Culte catho
vicariats ; fabriques : dons et legs ; sonnerie des cloches ;
protestant et israélite, 5 liasses ; — X. Hospices : asile B
de Cocove ; orphelinat d'Aire ; bureaux de bienfaisance : d
legs, acquisitions, aliénations, secours aux vieillards et
rables, 6 liasses.

II. — Archives historiques.

1. Dons. Acquisitions. Réintégrations. — D'accord
l'Administration des hospices d'Arras, j'ai éliminé du
hospitalier, au profit des Archives départementales, les
bles des comptes et les documents n'ayant aucune a
avec les archives de l'établissement. Ce lot, comprenant a
lement 131 registres, 34 liasses et 7 dossiers du XIIIe au
siècle, ne pouvait qu'augmenter, sans intérêt pour ell
frais de classement et d'inventaire libéralement consenti
cette Administration. Presque toutes les séries départeme
y sont représentées : États d'Artois, collèges et écoles, c
lenies, seigneuries, familles, communes, corporations, gr
Gros, administration militaire, paroisses, hôpitaux, ma
ries, charités et pauvretés. On en lira l'intéressant état
maire au chapitre des *classements historiques*.

Un de nos plus érudits travailleurs a fait don aux Archi
8 paquets intéressant les fabriques de Saint-Pry et Fouqu
lès-Béthune et la Pauvreté de Fouquières. Cette libéralité

ppréciera mieux l'intérêt au même chapitre : *classement*, nente de façon heureuse ces fonds déjà représentés au Dépôt, ais 1893, par suite de la même initiative.

es Archives diocésaines ont concédé, à titre gracieux, un uscrit de 11 feuillets contenant les actes de baptêmes, iages et sépultures de la commune de Camblain-Châtelain, 585 à 1590, et diverses ordonnances épiscopales de Mathieu llard. Ce cahier se trouvait encarté dans des statuts synox du même évêque, édités à Arras en 1585.

n ancien propriétaire de la prévôté de La Beuvrière, M. Berd, de Paris, nous a remis, le 14 novembre dernier, un beau n-terrier de La Beuvrière, dressé en 1777 par les arpenteurs Biesbrouck et Lebon. Il mesure 2 m. 40 sur 1 m. 45 et est é d'un cartouche aux armes de l'abbaye de Saint-Vaast et de titulaire d'alors, dom Vigor de Briois.

la suite d'une enquête générale poussée dans tous les chefsx des anciennes municipalités de canton, en vue de fournir Ministère un état aussi complet que possible des archives olutionnaires du Pas-de-Calais, j'ai eu la bonne fortune de ouvrir à Calais 23 registres de l'Administration du district 0-an IV) qui, réintégrés depuis à Arras, sont venus combler nportantes lacunes dans le fonds de ce district. Ce sont des istres de délibérations et d'arrêtés du Conseil et du Direce du district, de correspondance, de comptes décadaires, de ent national et du procureur-syndic, du Comité central de ense, etc.

lus modeste, mais non méprisable, est la réintégration opérée uite de la même enquête, sur la commune de Licques, de gistres de délibérations, correspondance, etc., de la municité de ce canton, et d'autres documents relatifs aux créances les émigrés et à la contribution des portes et fenêtres (an III-VIII).

Saint-Omer, une cinquantaine de registres de délibérations, correspondance, de passeports, etc., d'anciennes municipas cantonales, sises sur le territoire actuel de cet arrondisent, ont été retrouvés à l'hôtel de ville, et leur réintégration, ociée récemment sur place par un inspecteur général, peut considérée comme définitivement acquise ; c'est, en effet, erreur, qu'un des successeurs du sous-préfet qui, en l'an . centralisa dans ses bureaux des registres de canton, les

envoya à l'hôtel de ville, au lieu de les diriger sur les Arch
départementales.

Enfin, la commune de Croisilles a déposé aux Archive
registre du centième de cette commune dressé en 1779.

2. **Mouvements de fonds.** — L'organisation des archive
États d'Artois a nécessité le déplacement presque complet
fonds, soit 12 casiers développant 240 mètres de rayons
suite, il a fallu provisoirement repousser, sur la salle
registres des bureaux des domaines (série C), déjà reculé
dernier pour la même cause.

3. **Classement.** — Au fur et à mesure de leur entré
Archives, les dons et réintégrations, dont il vient d'être que
y ont été classés comme il suit :

SÉRIE C. États d'Artois : commission de receveur de l'a
30.000 carolus d'or pour P. Robillard ; part de marais
(1542 et 1788), 1 dossier ; — domaine : recette de Ba
(XVIIIe siècle), 1 liasse.

SÉRIE D. Collèges de Jésuites : Arras, Béthune (1602-
1 liasse ; — école dite de la Vierge, à Arras : fondation,
lation, comptes (1772-an XI), 1 liasse.

SÉRIE E. Recettes du domaine de la châtellenie de Li
comte de Vendômois (1555-1556), 1 liasse ; — seigneurie d
melles : terrier au comte Du Chastel de Blangerval
1 registre ; — ville d'Arras : titres de propriété de ma
rues A-V et faubourgs (1294-1771), 3 liasses ; — admissio
bourgeoisie d'Arras (1680-1756), 1 liasse ; — communes :
blables titres de propriétés, A-V (1308-1777), 4 liasse
Agnèz-lès-Duisans : rente et hypothèque, saisie, etc.
1480), 1 rouleau, Bailleul-sire-Berthoult : titres de pro
(1716-1749), 1 liasse ; Oppy : idem (1574-1707), 1 liass
familles : mariages, testaments, partages (1223-1789), 6 li
association Denne, bouchers à Avesnes-le Comte et cité d
(1766-1778), 1 liasse ; famille Guilliot, boulanger à Arras
1793), 1 liasse ; Salmon, « presseur de verjus » (1693-a
1 liasse ; extraits d'actes de baptêmes, etc. (toutes par
(XVIIIe siècle), 1 liasse ; — rentes diverses (1259-1785), 2 li
— corporations d'Arras : merciers, joailliers, chapeliers,
chers (1681-1750), 1 liasse ; — Gros d'Arras : plainte du g
contre une justice seigneuriale (1712), 1 dossier

RIE F. Régiments suisses : règlements, correspondance le et ministérielle concernant les privilèges, traités d'al-ce (copies) (1602-1721), 1 liasse ; — bataillon de Flandre à ippeville : habillement, fournitures, journal des recettes et enses du commandant de Lisle (1780-1783), 1 registre, asse.

ÉRIE G. Paroisses de la Madeleine, de Sainte-Croix et de t-Aubert d'Arras : fondations, etc. (1592-XVIII° siècle), asse ; — paroisse de la Madeleine : comptes (1729-1783), egistres.

ÉRIE H. Hôpital Saint-Jean : comptes du boursier (1437-3), 43 registres ; comptes du rentier (1443-1638), 11 regis- ; comptes du grènetier (1419-1543), 18 registres ; comptes a dame prieure (1565-1568), 2 registres ; journal de rendages 3-1638), 6 registres ; vêtures et professions (1787-1789), egistre ; — hôpital de la Chaussée-en-Lens : procès (XVIII° cle), 1 liasse ; — hôpitaux et maladreries : Aubigny, Bapaume, y (1679-1703), 1 liasse ; — Charité des pauvres malades rras : comptes rendus à l'évêque (1768-1781), 1 liasse ; — son de l'Humanité (Charité) : perquisitions, arrestations, entaires, comptes (an II-an X), 1 liasse ; — bourse commune rras : comptes (1591-1596), 2 registres ; — pauvreté de hune : procès (XVIII° siècle), 1 liasse.

e don de l'érudit travailleur cité plus haut a été organisé si :

ÉRIE G. Fabriques de Saint-Pry et Fouquières : donations, dations, obituaires (1557-XVIII° siècle), 1 carton ; — rentes 2-XVIII° siècle), 1 carton ; — baux, locations (1662-1788), arton ; — cueilloirs, terriers, dénombrements (XVII°-XVIII° cles), 1 carton ; — école et cimetière de Saint-Pry ; produits, estations sur la situation avant la ruine ; cloches ; restitution 4 cloches (XVII°-XVIII° siècles), 1 carton.

ÉRIE H. Prieuré de Saint-Pry : plan du cimetière et maisons sines, par Doublet (1736), 1 dossier ; — pauvreté de Fou-ères : compte ; extrait des archives de Béthune pour reven-ation contre le prieuré (1586 et 1768), 1 dossier.

uant aux autres dons ou réintégrations des Archives diocé-ies, de M. Bernard et de certaines municipalités, ils s'inscri-t sans difficulté aux séries E, G, H et L.

Mais ces classements de détail, quelque en ait été l'intér
marqué à peine un temps d'arrêt dans les classements d'e
ble poursuivis à la fois dans les séries C, L et Q.

SÉRIE C. (*États d'Artois*). — Sans modifier la compositio
464 articles de ce fonds, dont mon dernier rapport don
tableau, il m'a paru qu'il y avait utilité à prélever tout d'
et à faire défiler en tête pour inventaire les 72 registres c
nant les résolutions des trois États du pays d'Artois, de 1
1789. Quelque diligence que j'apporte à cette rédaction, les
ou trois années qu'elle exigera me donneront le temps st
ment nécessaire pour prendre une connaissance exacte
milliers de liasses et registres, qui sont les archives des Éta
distribuer chaque document à sa véritable place. Une rév
générale sommaire de tout le fonds a déjà permis de consti
à la suite des registres des délibérations, une section de lia
formées en grande partie des originaux de ces mêmes délib
tions. Au reste du fonds, je compte adapter, tout en te
compte des changements de régime, le cadre officiel des Arch
départementales modernes. Le Ministère, à qui j'ai eu l'honn
de soumettre ces vues, ne les a pas désapprouvées.

Aussi bien, une importante opération préliminaire a-t-
été de grouper les matières de chaque division dans l'ordre
cadre de 1841, afin d'avancer ensuite sans mécompte dan
classement détaillé de chacune d'elles. Ce premier groupeme
porté sur un ensemble de 200 mètres de rayons et sera ach
au cours de l'exercice prochain. Les documents des division
à O sont groupés, et nous en sommes actuellement aux tâton
ments qu'exige et explique la bonne organisation de la divisi
(finances), qui ne compte pas moins de 130 mètres de rayons,
plus de la moitié du fonds. Voici le cadre de classement de c
division, en ce qui concerne les *impôts directs* seulement:

Aides ou ancienne composition d'Artois (1295-1607) ;
dixième denier (1542-1553) ; — imposition sur les terres (1
1557) ; — centième (1569-1787) ; — impôts sur aires de ch
nées (1590-1600) ; — vingtièmes (1757-1767). — Au total,
articles classés dans ces 6 subdivisions.

Nous cherchons en ce moment à créer dans cette divisio
cadre un peu plus compliqué des *impôts indirects :* ancie
fermes des villes, fermes des États sur les boissons, les caser
les bêtes vives, les sel et tabac, les huiles, etc.

même temps que ce premier groupement, le classement tif de la division M était poursuivi et amenait la constitu- léfinitive de 77 articles, prêts pour l'inventaire. Ils con- nt :

.es *Limites et Enclaves de l'Artois*, organisées comme il suit: ;s d'Artois après la paix des Pyrénées (1660-1661), 4 regis- — Artois-Flandre-Picardie : instructions, nominations et tions d'arpenteurs (1769-1776), 2 cartons ; — Artois-Bou- is (1596-1789), 9 cartons ; — Artois-Ardrésis (XVIII[e] siècle ; s produites depuis 1208), 3 cartons ; — Artois-Picardie -1787 ; pièces produites depuis 1244), 17 cartons et regis- — Artois-Cambrésis (1665-1771 ; pièces produites depuis , 3 cartons ; — Artois-Flandre : plans de délimitations de rovinces (1770-1773), 1 carton ; — Artois-Flandre wallonne -1786 ; pièces produites depuis 1304), 15 cartons ; — Artois- dre maritime (1609-1781 ; pièces produites depuis 1136), tons. — Au total, 62 articles.

Les *Charges et Offices*, dossiers souvent indivisibles, à e de certaines pièces s'appliquant à un ensemble de charges, que les unes soient plutôt d'ordre administratif et les autres ence commerciale et industrielle : procureurs-syndics et étaires des corps des villes, États et châtellenies des pays uis (1690-1755) ; trésoriers, receveurs, procureurs du Roi et ler des États, auditeurs des comptes des États et commu- és, receveurs et contrôleurs des octrois et revenus patrimo- x, jurés-crieurs, etc. (1694-1726) ; charges et offices muni- ux (1692-1773) ; offices de police (1696-1782) ; jurés-bras- s, gourmeurs de bières (1693-1700).— Au total, 15 articles.

cessoirement, je note, pour les historiens de Béthune, écouverte dans le fonds des États, où ils étaient confondus à de 34 comptes des fortifications de cette ville (1580-1642) et comptes généraux de la même ville (1654-1667), qui ont été sés, les premiers dans la gouvernance de Béthune (série B), econds dans le fonds communal (série E).

RIE L. (*Archives administratives de 1790 à l'an VIII*). — iouvel état sommaire de cette série, demandé par le Minis- en remplacement d'un premier essai dressé avant mon vée à Arras et reconnu insuffisant, a exigé du personnel des ives environ 6 mois de recherches et bien des heures sup-

plémentaires. Il n'a pas à les regretter. Une révision a
tous les fonds qui constituent cette série au dépôt départe
et une enquête minutieuse dans les chefs-lieux des an
municipalités de canton, ont permis de dresser un table
complet et plus détaillé de cette série, tel que le Ministèr
voulu l'apprécier, cette fois, en termes élogieux. La réi
tion de 23 registres du district de Calais et la rentrée pr
d'environ 50 registres de municipalités cantonales,
jusqu'ici à Saint-Omer, à l'insu de tous, ne sont pas les r
les moins satisfaisants de cette enquête. Enfin, s'il est pe
bien augurer du fonctionnement du Comité départe
récemment constitué pour la recherche et la publicati
documents économiques de la Révolution, c'est à la co
qu'un instrument du genre de notre état sommaire soit à
de ses travaux. De son côté, le *Bulletin de l'enseigneme*
maire a demandé récemment aux instituteurs-secrétai
mairie de faire connaître les documents utiles au Comité,
rencontrent dans les Archives communales, et, notamme
rechercher les cahiers des paroisses de 1789. En qual
secrétaire du Comité, j'ai centralisé jusqu'à ce jour un
nombre de réponses.

L'état sommaire de la série L devant être prochain
imprimé par les soins du Ministère, il est inutile de repr
ici les grandes lignes mêmes de ce document qui ne com
pas moins de 61 pages in-folio et 3.175 articles. Je dirai
ment que, pour le rendre aussi exact que possible, j'
classer, à peu près définitivement, le premier fonds,
Département, qui compte 218 registres et 452 liasses ; re
un à un les 533 registres des *districts*, fait classer 105 lias
la division M du district de Béthune et répartir, selon leur
46 liasses de correspondance du même, qui étaient simpl
paquetées dans l'ordre chronologique. 540 registres de 55 m
palités de *canton*, déposés soit ici, soit dans les communes
rent à leur rang dans l'état sommaire. Enfin, dans ce
appelle les *fonds divers*, ont été également classés 143 re
de 91 fonds de comités de surveillance, 2 registres et 1 lia
sociétés populaires, 120 registres des tribunaux, 79 regis
mariages (ans VII et VIII), etc.

J'ajoute qu'en utilisant quelques volumes du bureau du
et de nombreux ballots de rebut, provenant principalem

grations sur les tribunaux et les municipalités de canton, avons pu constituer une collection aussi complète que posdes lois et décrets de la période révolutionnaire. Sont lement classés : 1° lois et décrets (imprimerie royale, puis nale), en 22 cartons ; 2° lois et décrets (réimprimés à), en 24 cartons (1789-prairial an II) ; 3° bulletin de la Conon, en 21 cartons (février 1793-fructidor an III). Ensemble, rtons.

RIE Q. (*Biens nationaux*). — En prévision d'une demande état sommaire de cette série que le Ministère pourrait bien adresser après l'impression de l'état de la série L, j'en ai ommencer le triage : 46 liasses de procès-verbaux d'estion et affiches de vente ont été dépliées et ont reçu un pre- classement.

nsemble des classements des séries antérieures à 1800 e sur un total de 2.804 articles.

Inventaire sommaire. — L'analyse des séries C et H et des ives hospitalières d'Arras se poursuit simultanément.

RIE C. (*États d'Artois*). — Dans mon précédent rapport, rimais l'espoir de déposer sur le bureau du Conseil général 905 les premiers cahiers de cet inventaire ; je réaliserai mon . L'inventaire de ce fonds exceptionnel, qui comprendra ablement 4 volumes imprimés, s'ouvre, pour les raisons que léveloppées plus haut, par l'analyse détaillée des résolutions rois États de ce pays, lesquelles, consignées en 72 registres, oursuivent, sans lacune, de janvier 1552 à la Révolution. rdé pendant plusieurs mois par la mise au point de la série n'ai pu rédiger cette année que 152 feuillets de copie qui neront environ 10 feuilles à l'impression et fourniront lyse des 5 premiers registres (C. 792-796) des résolutions es, de 1552 à janvier 1603, sous les gouvernements généraux Marie, reine douairière de Hongrie, sœur de l'empereur les-Quint ; Marguerite, duchesse de Parme, fille naturelle e dernier ; le trop célèbre duc d'Albe ; don Louis de Reque-, grand commandeur de Castille ; don Juan d'Autriche, fils rel de Charles-Quint ; Mathias, archiduc d'Autriche ; andre Farnèse, fils de la duchesse de Parme ; les comtes de sfeld et de Fuentès ; les cardinaux-archiducs Albert et André triche ; enfin, sous la souveraineté d'Albert et d'Isabelle,

fille de Philippe II, c'est-à dire sous le gouvernem
Archiducs.

Lettres de convocation ; lettres de créance pour les
saires du pouvoir aux États ; instructions adressées à
niers ; actes d'accord ou de refus de l'aide sollicitée par
voir ; délibérations sur les matières les plus diverses,
période si troublée de l'histoire de l'Europe occiden
occupe la seconde partie du XVI[e] siècle ; instructions d
pour leurs députés en Cour ; points présentés par ceu
gouverneur général, résidant le plus souvent à Bruxelles,
tilles du gouverneur ; rapports de nos États provinciaux
États généraux de Bruxelles, etc.: tels sont les docum
se rencontrent le plus souvent dans cette série de regi
dont la plupart des originaux ont, d'ailleurs, été conserv

En même temps que j'analyse cette première section,
registres, je constitue, avec les pièces originales, une
section, dite des cartons, dont l'analyse, aussi sommai
précise, faite surtout des dates et des noms indispensab
identifications, se bornera à renvoyer aux feuillets des re
correspondants, sans répétitions inutiles.

L'inventaire de ce fonds des États, qui constitue le jo
nos Archives, se poursuivra aussi vite que possible,
impression n'aura de limites que celles du crédit annuel.
lement, les 3 premières feuilles sont imprimées ; elles d
les délibérations de 1552 à 1577 et forment le début du tom
la série C.

Le tome premier en a paru en 1882 et comprend so
numéros 1 à 791 l'inventaire de celles des archives des
dances de Picardie et Artois, Flandre et Artois qui, inté
le territoire actuel du Pas-de-Calais, furent renvoyées d'
et de Lille, à Arras, en 1790, plus les papiers de leurs sub
tions dans le même territoire.

SÉRIE H. *(Abbaye de Saint-Vaast).* — Le classeme
importantes archives du pays de Lallœu, dont Saint-Vaa
seigneur et qui posséda un archiviste juré jusqu'à la
XVIII[e] siècle, a été achevé d'après le plan tracé l'an d
La rédaction de leur inventaire, toujours aussi activemen
suivi par M. Tison, a porté sur 238 articles (H. 1773 à 2
240 feuillets, soit environ 15 feuilles d'impression qui ver
jour avant la fin de cette année. L'achèvement de cet in

déroule, dès le XIIIe siècle, l'histoire de ce curieux syndi-
ministratif des 4 communes qui composaient ce pays auto-
va permettre à un historien apprécié d'écrire une page
ive sur ce coin du département. — Inventaire imprimé :
s 31 à 38.

HIVES HOSPITALIÈRES D'ARRAS. — Voir à la deuxième
de ce rapport.

Catalogue des sceaux. — Entrant dans les vues du Minis-
ui projette d'éditer un supplément au savant ouvrage de
y sur les *Sceaux de l'Artois et de la Picardie*, nous relevons
nais les sceaux ou fragments de sceaux encore assez
tants pour être utilisés. Environ 40 sceaux ont été trouvés
les archives de Lallœu, qui n'ont pas été catalogués par
y (sceaux de souverains, de baillis, de prévôts, d'auditeurs
prévôté de Beauquesne et du bailliage d'Amiens ; sceaux
rgents du même bailliage ; sceaux aux causes des villes
ires et de La Gorgue ; sceaux d'abbés, de prévôts et
mes de fief de Saint-Vaast, etc.). Nous ne négligeons pas
lus les cachets armoriés, plus modernes (XVIIIe siècle), mais
moins artistiques.

II. — Bibliothèque historique départementale.

rganisée en janvier dernier, d'après un plan qui nous a
é jusqu'ici toute satisfaction, elle a été débarrassée, par la
occasion, de tout un fatras de brochures administratives,
s souvent incomplètes et étrangères au département. En
temps, elle a poursuivi son accroissement régulier par les
ns suivants :

Dons de l'État. — *Coutumes des pays et comté de Flandre ;
tier de Gand*, tomes VII et IX ; — *Catalogue général des
uscrits des bibliothèques publiques des départements*, tomes
II, XLII et XLIII ; — *Bibliographie générale des travaux
riques et archéologiques (1901-1902)*, par R. de Lasteyrie ;
ecueil des actes du Comité de salut public*, publié par F.-A.
rd, tome XVI ; — *Procès-verbaux du Comité d'instruction
ique de la Convention*, publiés par M.-J. Guillaume, tome V ;
ulletin historique et philologique du Comité des travaux
riques (1895-1904)* ; *Bulletin archéologique du même (1900-
4)*. — *Recueil de documents relatifs à la convocation des*

États généraux de 1789, tomes I-III, *accompagné d'un des bailliages*, par A. Brette ; — *Les médailleurs françai XVe siècle jusqu'au milieu du XVIIe* (album), par A. Mazei

2. Dons d'auteurs. — A citer entre autres : Becthum *Notes historiques sur quelques petits hospices de la ville d'A* — Cabié (E.), *Ambassade en Espagne de Jean Ébrard, seigne Saint-Sulpice (1562-1565), et missions de ce diplomate da même pays (1566)* ; — Carlier (E.), *Les enfants assistés d Pas-de-Calais avant et pendant le XIXe siècle* ; — Edmon *Les sociétés musicales de la ville de Saint-Pol* ; — Frémaux *La famille d'Étienne Marcel (1250-1397)* ; — Guillemant *Histoire du petit séminaire d'Arras* ; — Gravier (H.), *Ess les prévôts royaux du XIe au XIVe siècle* ; — Guesnoi *Notice sur deux manuscrits hébreux de la bibliothèque d'A* — Lhomel (G. de), *Séjours de souverains et de princes à treuil-sur-Mer* ; — Loisne (Cte A. de), *Les miniatures du cart de Marchiennes* ; *Un impôt municipal sur le revenu à Ar 1387* ; *Les formes originales de noms de lieux du Pas-de-* (supplément) ; — Matthieu (E.), *Du rôle des chapitres eccl tiques dans l'organisation de l'enseignement aux Pays-Ba reconnaissance par les États de Hainaut de Charles le Tém comme héritier du comté en 1465* ; *Chapelle de l'ordre de S Jean de Jérusalem* ; — Pas (J. de), *Analyse du cartulaire Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde* ; *Ex-libris aux des abbés de Saint-Bertin et de Clairmarais* ; — Pruvost (Th *général Delplanque* ; — Rodière (R.), *Essais sur les prieu Beaurain et de Maintenay et leurs chartes*, tome II ; *Anci familles protestantes du Boulonnais et de la ville de Mont* — Thobois (abbé B.-J.), *Saint-Yorre* ; *Anciens obituair l'église d'Alette* ; *l'église d'Alette* ; *Les confréries du dioc Boulogne*. Enfin d'autres brochures de MM. Fontaine, Le Planque, Tanfin et Tiersonnier.

3. Échanges. — De ce chef nous avons reçu les inven d'archives suivants : Bouches-du-Rhône (série C, tome archives communales de Cassis) ; Cantal (série E, tome Ier) ; (série E, tome III) ; Lozère (séries E et H) ; Mayenne (sé tome II) ; Hautes-Pyrénées (séries A-B) ; Seine-et-Marne (sé tome Ier) ; Seine-Inférieure (série G, tome VII) ; Somme (tome archives d'Amiens).

s sociétés savantes subventionnées par le Département ont nué l'envoi des deux exemplaires réglementaires de leurs cations.

Achats. — Voici le relevé des acquisitions les plus impors d'ouvrages historiques :

uchot et Delisle (L.), *Catalogue des primitifs français expou pavillon de Marsan;* — Chevalier (U.), *Répertoire des ces historiques du Moyen-Age, bio-bibliographie,* 2e et 3e fasci- ; — Coussemaker (Ed. de), *Troubles religieux au XVe siècle la Flandre maritime (1560-1570);* — Delisle (L.), *Étude sur ndition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Nordie au Moyen-Age;* — Langlois (E.), *Le jeu de Robin et de ion par Adam Le Bossu;* — Lavisse (E.), *Histoire de France,* VII ; — Longnon (A.), *Étude sur les pagi de la Gaule; De rmation de l'unité française;* — Lennel, *Calais par l'image,* t 2e fascicules et albums ; — Molinier (A.), *Les sources de oire de France,* tome V ; — Petit (E.), *Histoire des ducs de rgogne de la race capétienne,* tome VIII ; — Riouffe (H.), *ours au cercle constitutionnel le 9 messidor an V de la Répuie; Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la nnie de Robespierre;* — Sepet (M.), *Observations sur le jeu feuillée d'Adam de la Halle;* — Vaillant (J.-V.), *Révocation de t de Nantes dans le Boulonnais;* — *Le bibliographe moderne,* ; — *Bulletins et Mémoires de la Société d'études de la province Cambrai,* 1904.

— Mouvement du public et Correspondance. — echerches et Communications. — Matériel. — Prouits éventuels.

es **Communications** sur place ont amené aux Archives, du juillet 1904 au 30 juin 1905, 163 personnes qui ont fourni 4 présences.

a **Correspondance** échangée pour les besoins du public et les nécessités du service s'est élevée à 975 lettres et notes.

es **recherches** et **communications** se montent au chiffre de 6, dont 1.823 ont été faites pour le compte de l'Administra- (101 avec déplacement), et 2.653 pour les particuliers. D'autre t, 3.173 recherches ou communications ont eu lieu dans les ds modernes et 1.302 dans les collections historiques.

Les recherches administratives ont porté, comme cl année, sur tous les services tant de l'État que du départe et des communes. Je me bornerai à citer les recherches qu eu pour objet les débits de boissons; les haras; les congr tions religieuses d'hommes et de femmes ; les libéralités aux fabriques, hospices et établissements de bienfaisance di les sociétés de secours mutuels, de charité maternelle, etc.

Au point de vue historique, les Archives ont plus spéciale alimenté les monographies communales d'Adinfer, Anzin-S Aubin, Bonnières, Calais, Courcelles-le-Comte, Croisilles, E chin (Nord), Étaing, Foncquevillers, Le Transloy, Maizi Montreuil-sur-Mer, Neuville-Vitasse, Noyelles-Vion, Peu gues, Pronville, Saudemont, Verchin, Vitry ; elles ont été l' de nombreuses recherches biographiques sur Boyer de Ca sieur de Thiembronne, Delhomel, Le Grix, Louchart, sieu Breuil, etc.

A côté de ces recherches d'un intérêt plutôt privé, je ci celles d'un ordre plus général faites sur l'Artois pendant la R lution des Pays-Bas ; l'orthographe et l'origine des noms communes du Pas-de-Calais ; les volontaires nationaux de l le tribunal du district de Béthune ; le droit de « marché » o « mauvais gré » ; l'érection de la colonne de la Grande Arn l'officialité d'Arras ; les maladreries ; le maréchal de Lé l'art roman ; l'ancienne cathédrale d'Arras ; les cuirs ; l'indus sucrière ; les faïences d'Aire, etc., etc.

Par une circulaire en date du 15 mars dernier, M. le Mini de l'Instruction publique a réglementé d'une manière très li rale les communications au dehors des documents conte dans les Archives départementales, communales et hospitaliè Elle a été portée à la connaissance des maires du dépar ment par circulaire préfectorale du 22 avril insérée au *Rec des actes administratifs.* Il y a lieu d'attendre les meille résultats des nouvelles facilités données par l'Administrat aux travailleurs autorisés.

Matériel. — L'atelier de reliure a opéré la réparation e nettoyage de 191 registres reliés en parchemin de la série I 124 registres de la série H (fonds de Saint-Vaast) reliés en ve et en parchemin. L'estampillage des documents a porté environ 25.200 pièces et registres. Ayant constaté que l'esta

du fonds de Saint-Vaast n'avait pas été fait régulièrement, escrit qu'il soit désormais tenu à jour et que l'arriéré soit ié.

duits éventuels départementaux. — Les droits d'expédi- sont élevés, du 1er juillet au 31 décembre 1901, à la somme r. 25, produit de 18 rôles. A ce jour, l'année en cours seulement la somme de 3 fr., produit de 4 rôles. — mes d'inventaire sommaire (séries G et H, tome Ier) ont été s en 1904 (20 fr.), et toute la collection parue, soit 7 volu- 70 fr.), en 1905.

V. — Personnel.

vous exprimant, Monsieur le Préfet, la satisfaction de inistration centrale au sujet des « importants progrès » és l'année précédente aux Archives départementales, la he ministérielle du 21 mars dernier n'avait garde d'oublier lévoué concours » du personnel, sans l'activité et la bonne té duquel le chef du service se trouverait vite enseveli sous t toujours montant des versements et des recherches, sans r des fonds anciens encore inexplorés. Ce que je disais l'an er à cette place du travail de ces modestes employés du rtement, je le répète ici avec plus d'assurance, après une e complète vécue au milieu d'eux; et s'il m'est un devoir de rcier en leur nom le Conseil général d'avoir bien voulu er à eux dans sa dernière session d'août, je puis bien regret- ussi que l'état des finances n'ait point été à la hauteur de onnes intentions.

VI. — Budget.

ne prévois aucune modification au dernier budget, à moins satisfaction puisse être donnée à la demande de M. l'Inspec- général relativement au crédit d'entretien des archives des -préfectures (art. 6). Le crédit actuel (100 fr.), défalcation des frais de voyage, ne permet qu'un passage de quelques s par an dans une seule sous-préfecture d'un département en compte cinq ; pour être réellement utile, il devrait être é à 300 fr. Sous le bénéfice de cette observation, je repro- ici le budget de 1905.

1. — Appointements de l'Archiviste et de ses employés 1
2. — Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons, établissement de tablettes, entretien de la bibliothèque, frais de bureau 1
3. — Publication de l'inventaire sommaire. 1
4. — Entretien du mobilier et du local des Archives .
5. — Inspection des Archives des Sous-Préfectures . des Communes et des Hospices . . . . . .
6. — Entretien des Archives des Sous-Préfectures . .

Total. 16

INSPECTION DES ARCHIVES.

Elle a porté sur les archives des 5 sous-préfectures, les communaux et hospitaliers des 6 chefs-lieux d'arrondis et des villes d'Aire-sur-la-Lys, Bapaume, Calais et Hesdin archives de 33 communes rurales, soit en tout 58 dépôts Je ne puis que résumer ici très sommairement les note quelles ces inspections ont donné lieu.

I. — Sous-Préfectures.

Le personnel des Sous-Préfectures semblant avoir de mo moins les loisirs nécessaires pour procéder aux classem aux triages annuels, cette tâche incombe à peu près excl ment au service des Archives départementales, auquel la gne quotidienne, aussi bien que la modicité du crédit d'entretien, absolument insuffisant (100 fr.), interdisent leurs les longs séjours au dehors. Je dois donc me bo envoyer deux employés, pendant quelques jours chaque dans une seule sous-préfecture et à répéter ces courts s plusieurs années de suite dans la même ville, jusqu'à ce classement soit à jour, pour passer ensuite au chef-lie autre arrondissement. Cette méthode est longue, peu féco résultats, et c'est pourquoi M. l'Inspecteur général, qui a lui-même les Sous-Préfectures du Pas-de-Calais, a cru insister auprès de vous pour qu'une augmentation de ce d'entretien soit proposée au Conseil général.

C'est actuellement à **Boulogne** que se poursuit l'opé dont mon dernier rapport a marqué les débuts. M. le Sous-

it constater l'insuffisance des rayonnages à M. l'Inspecteur
éral et le rapport de M. l'Architecte doit comprendre une
nande de crédits pour casiers supplémentaires.

Béthune, les archives courantes sont dans des cartons et
boites au secrétariat ; les archives hors d'usage, au grenier,
s l'état où elles ont été classées en 1900 et années antérieures ;
triage en gros des papiers inutiles, entrepris en novembre
2, a permis d'éliminer environ 250 registres et 200 liasses pour
prochaine vente.

Montreuil, 2 pièces, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au
emier étage, conservent d'une façon satisfaisante les archives
rimées, les apports nouveaux étant classés au secrétariat.
cune vente depuis novembre 1900.

Saint-Omer, le classement par série, entrepris il y a quel-
es années, est maintenu à jour, tant au grenier pour le lot
cien, qu'au secrétariat pour les archives courantes. La der-
ère vente remonte à novembre 1901. Même constatation que
dessus par M. l'Inspecteur général et même demande de
siers supplémentaires. M. le Sous-Préfet se plaint, à juste
re, de l'encombrement produit par les documents de la recette
rticulière et des perceptions qui envahissent les casiers au
étriment des papiers départementaux ; ces documents étant
us destinés à passer en vente au bout de 10, 20 ou 30 ans, il
rait désirable que les receveurs les conservassent chez eux à
disposition des agents des Domaines, chargés de leur vente, et
u'un accord intervînt en ce sens entre les deux administrations
ntéressées.

A **Saint-Pol**, enfin, le classement méthodique de juin 1902 a
té conservé ; le trop plein des casiers du secrétariat est monté
ériodiquement à la salle des Archives. M. le Sous-Préfet se
ropose d'envoyer aux Archives départementales les papiers
ntérieurs à 1852.

II. — Villes principales.

1. ARCHIVES COMMUNALES.

Aire-sur-la-Lys. — Beau dépôt historique, à peu près inex-
ploré, conservé dans la tour du beffroi, à l'exception des regis-
tres paroissiaux (300 environ) d'Aire et de quelques paroisses

rurales, déposés dans une salle voisine du secrétariat. Co
des argentiers se suivant régulièrement sur les rayons à
du XVII[e] siècle ; de plus anciens (1430-fin du XVI[e] siècle)
amas informe sur une table de milieu. Autres comptes d
tième, de la pauvreté d'Aire, etc. Environ 50 cartons de
dont les plus anciennes remontent au XIII[e] siècle (sceaux
vingtaine de liasses, etc. Propositions de classement et d'
taire à soumettre au Conseil municipal, qui pourrait y
suite au moyen d'annuités. — Archives modernes au secr
et dans une salle voisine, à réorganiser dans la suite ; rép
alphabétique servant provisoirement aux recherches (voi
port 1894).

Arras. — Mes propositions du 31 décembre dernier
classement et l'inventaire de ce magnifique chartrier n'
encore reçu la réponse attendue, liée, il est vrai, à de
tions d'ordre financier dont la solution peut découler du
prochain budget. Les négociations sont toujours en cours,
a lieu d'espérer que l'entrevue récente de M. l'Inspecteur
ral avec M. le Maire aura facilité la solution définitive. L
servation matérielle de ce dépôt n'est pas à l'abri de
critique. Sans insister sur l'envahissement périodique de
par le toit, à certaines époques, il est constant que l'éta
ment d'un bureau au rez-de-chaussée constitue pour les
ves une menace permanente d'incendie. On peut se den
aussi en quelles conditions les travailleurs peuvent séj
dans un dépôt qui n'a pas de conservateur en titre, et si le
tariat, qui en ouvre la porte, peut organiser à toute heu
surveillance efficace.

Bapaume. — 25 à 30 mètres environ d'archives anci
remontant au moins au XV[e] siècle, gisent au grenier, so
couche de poussière dont l'épaisseur s'accroît entre
inspection. Registres paroissiaux au secrétariat. Le greffie
mairie m'a formellement promis son concours désintéress
donner à ce dépôt un aspect matériel moins repoussant. C
pas encore le classement et l'inventaire. — Bonne organ
des archives modernes au secrétariat, avec un inventa
1866, bien fait, mais non à jour.

Béthune. — Archives anciennes inventoriées par M. T
en 1878 : ordre matériel des articles sur les rayons ne

nt pas toujours à l'ordre de l'inventaire imprimé ; regis-
tampillés et cotés ; liasses non estampillées, la première
seule cotée ; certains registres non foliotés. Un supplé-
l'une centaine de liasses environ, non comprises dans l'in-
re Travers. — Excellente installation et classement régle-
ire des archives modernes au secrétariat et dans les pièces
es, sous la surveillance immédiate du secrétaire en chef,
œuvre mérite d'être louée ici et encouragée.

logne. — Excellente installation matérielle dans un vaste
uble dépendant, mais séparé de l'hôtel de ville, à l'abri de
idité et des dangers d'incendie. — Archives communales
nnes inventoriées par Haigneré et Deseille en 1884 : un
n nombre d'articles restant à estampiller. — Archives
rnes en bonne voie de classement : révision des séries D,
et P et partie de N et O. États numériques des séries D, E,
(1790-an VIII) transmis cette année aux Archives départe-
ales. — Rien à dire qui n'ait été écrit par mes prédécesseurs
situation toujours stationnaire des fonds d'État (séries G
déposés à Boulogne, sans que cette ville semble se souvenir
bligations qu'elle a contractées en 1868, en retour de ce
inusité, toujours révocable.

lais. — Mieux que les quelques lignes dont je pourrais dis-
ici, le *Rapport à M. le Maire sur les Archives municipales
ville de Calais*, par M. Landrin (Calais, 1898, in-8°), donne
ysionomie de cet important dépôt, bien conservé et assez
installé. Je ne puis que regretter de voir distraire, au profit
igations étrangères à notre service, une partie du temps
disposerait utilement M. Landrin, très qualifié pour mener
n le classement et l'inventaire de ces intéressantes archi-
— Les dispositions conciliantes dont la municipalité a fait
ve lors des négociations qui ont abouti à la réintégration
partie du fonds du district de Calais (voir plus haut), me
bien augurer d'autres projets de réintégration (registres du
té de sûreté générale de la ville d'Ardres, 9 octobre 1793-
ière sans-culottide an II ; terrier du comté de Hames,
I[e] siècle ; fonds de la justice consulaire), que je compte
re prochainement à exécution.

sdin. — Archives anciennes dans une salle spéciale du pre-
étage, sans classement digne de ce nom. Belle série de

registres mémoriaux, de police, de mercuriales, du cérémo
etc. Très nombreuses liasses de la justice échevinale. Com
de la ville depuis le XVII[e] siècle au moins. Documents rela
la fabrique, l'hôpital des pauvres, le collège d'Hesdin.
Environ 50 volumes de registres paroissiaux (depuis la fi
XVI[e] siècle) au secrétariat. L'utilité du classement et de l'in
taire trouve en M. le Maire un partisan convaincu ; il est
rable qu'il puisse faire partager sa conviction au Conseil m
cipal. — Nouveau secrétaire très disposé à l'organisation
archives modernes du secrétariat.

Montreuil.— Petit dépôt historique, dont les frais d'inven
ne chargeraient pas sensiblement la municipalité. Co
depuis le XVI[e] siècle ; quelques titres plus anciens sur pa
min ; quelques registres de l'échevinage et du bailliage
quarantaine de registres de catholicité des six paroiss
Montreuil, depuis la fin du XVI[e] siècle. J'ai vainement ch
une cinquantaine de registres ou cahiers de délibératio
1589 à 1772, portés sur un inventaire du XIX[e] siècle. — Arc
modernes bien classées par le précédent greffier, dont le su
seur continuera l'œuvre ; mais l'humidité de la salle des a
ves, au rez-de-chaussée, semble compromettre la conserv
des papiers ; on songerait, paraît-il, à les installer ailleurs

Saint-Omer. — Les importants fonds d'État (série G),
traité non exécuté a laissés à la disposition de la ville d
plus de trente ans, sont déposés au deuxième étage du bât
de la bibliothèque, ainsi que le très beau dépôt commun
gérés, les uns et les autres, par M. Bureau, bibliothécaire
ville et professeur au lycée, qui les communique aux tr
leurs locaux avec une obligeance parfaite. Quant aux tr
leurs étrangers, ils ignorent généralement les richesses
riques des archives déposées à Saint-Omer et les ignor
vraisemblablement aussi longtemps que l'Administration
trale ne croira pas pouvoir imposer la seule solution q
expérience trentenaire semble conseiller. — Réintégration
chaine d'une cinquantaine de registres des municipalit
canton (an IV-an VIII) de l'arrondissement actuel de Saint-O
encore déposés à la bibliothèque. — Archives modern
Saint-Omer à l'hôtel de ville.

Saint-Pol. — Intéressant petit dépôt, de l'inventaire d

t M. Edmont, qui a fait le classement, tant de la partie
ne que des archives administratives, me semble devoir
rédacteur autorisé et tout indiqué ; il a déjà analysé les
tres de délibérations antérieurs à la Révolution. — Con-
ion assurée dans une salle voisine du secrétariat ; quel-
races d'humidité.

2. Archives hospitalières.

e-sur-la-Lys. — Très minime dépôt conservé en partie
la salle des délibérations de l'hôpital, en partie dans une
assez éloignée de là. Classement non réglementaire, malgré
parences. Peu de titre antérieurs au XIXe siècle ; l'inven-
analytique, s'il était entrepris, devrait rester manuscrit
au jour où un seul et même volume réunirait, sous la let-
série H supplément, les inventaires hospitaliers trop peu
tants pour donner matière à des volumes spéciaux.

ras. — L'inventaire, bien amorcé l'an dernier, a subi un
tissement forcé, par suite de la découverte, visée dans mon
rt de 1904, d'une masse de documents tant anciens que
rnes, sur le parquet d'une salle du premier étage. Mais
que je prévoyais un accroissement d'environ 50 articles
ment, il ressort, après triage, que l'importance du nou-
lot est telle que, s'ajoutant aux fonds primitivement orga-
, elle vient presque les doubler, registres mis à part. La
tition de ces mètres cubes de documents, aujourd'hui
vée, a donné lieu à 282 nouveaux articles, soit 68 pour
ital Saint-Jean, définitivement arrêtés (biens en général,
-XVIIIe s. ; rente domaniale sur Athies, en Picardie, 1401-
Ie s. ; personnel des chapelains, 1504-1782 ; impositions,
-XVIIIe s. ; bâtiments, mobilier, 1331-1763 ; actes reçus par
taire apostolique Jean Féroul, maître de l'hôpital, XVe s. ;
ents, vêtures, professions et dotations de religieuses, élec-
de supérieures, 1565-1791 ; réforme de l'hôpital, nouveau
nnel, 1545-1565 ; hôpital militaire, 1711-1738) ; — 6 pour
ôpitaux et maladreries réunis (XVIIe-XVIIIe s.) ; — 4 pour
el-Dieu (XVIe-XVIIIe s.) ; — 2 pour Sainte-Agnès (XVIIIe s.) ;
pour Saint-Éloy (XVIIe-XVIIIe s.) ; — 180 pour les hospice-
reté de Cité et pauvreté d'Arras réunis (XIVe-XVIIIe s.) ; —
ur l'hôpital et maladrerie de Vimy (XVIe-XVIIIe s.). — La
nission administrative a bien voulu reconnaître l'importance

de ce travail supplémentaire. — La rédaction de l'inven
reprise depuis peu, a porté sur le seul fonds de Saint-Jean
ajoute 65 feuillets de copie, soit environ 4 feuilles à imp
à la copie rédigée avant juillet 1904.

Bapaume. — Même situation que celle constatée au r
de 1902. Je ne pense pas que l'armoire des archives
ouverte souvent depuis le passage de mon prédécesseur à
tal. Il existe à la mairie un inventaire très sommaire (1863
titres anciens et les modernes se suivent dans chaque sér
la moindre distinction ; il ne semble pas d'ailleurs qu'un
taire plus détaillé fournirait la matière d'un volume spéc
reste, s'il y a urgence de classement à Bapaume, c'est
qu'aux archives de l'hôpital.

Béthune. — L'impression de l'inventaire est arrêtée à la d
feuille depuis quelques années. A défaut du maire de l
absent, j'ai négocié son achèvement avec le vice-prési
la Commission administrative ; je ne sais encore si la Com
consentira à la reprise d'un travail dont, il y a quelque
elle contestait l'utilité.

Boulogne. — Archives réinstallées en diverses salles d
blissement. Titres historiques peu nombreux, dont l'inv
se poursuit aux moments de loisir du secrétaire actuel, et
prendre place dans le volume H supplément.

Calais. — Documents anciens et modernes énumérés
inventaire remontant à 1855, non complété. Titres rem
à 1559 ; délibérations depuis 1672 ; comptes des receveurs
1668. Il est regrettable que la besogne incessante du sec
ne lui permette pas de faire le départ des deux parties et
liorer l'inventaire ; depuis 1855, des titres anciens de pro
aliénées par l'hôpital auraient été remis aux nouveaux
reurs.

Hesdin. — Ni classement ni inventaire. Quelques piles
ment de registres anciens ; comptes remontant au XVIe
Quelques comptes des fortifications de la ville à réintégr
Archives communales, qui détiennent de leur côté un
nombre de documents hospitaliers. Situation à régular
la municipalité peut donner suite au projet dont j'ai pa
haut.

Montreuil. — Classement et inventaire du fonds anci

Braquehay, archéologue local, à peu près définitifs. Il suffi- pour imprimer ce travail, d'analyser les registres, simple- t énoncés, de développer quelques sommaires de dossiers, tercaler quelques dates ; mais il faudrait avant tout que la mission consentît au déplacement partiel et momentané de archives pour Arras ; difficulté plus grande, dit-on, que d'en nir les frais nécessaires à l'impression. — Archives modernes sées par le même, avec un inventaire qui n'est plus à jour.

aint-Omer. — Bonne conservation matérielle de la partie de archives inventoriée par MM. Loriquet et Chavanon. Cepen- t, la toilette des registres et liasses ne m'a pas paru défini- : certains registres et liasses non estampillés, d'autre istres non foliotés dans la partie traitée sous M. Chavanon ; fois, minuscules cotes au crayon sur le dos ou sur le plat ; ces non cotés à l'intérieur des chemises. Une juste mesure is l'exécution de ce travail, trop hâtivement terminé par l'un, ce que traîné en longueur par l'autre, eut permis d'éviter ces ectuosités. — Archives modernes au secrétariat.

aint-Pol. — Archives anciennes peu considérables classées analysées par M. Edmont ; leur inventaire, un peu plus déve- ppé, figurerait avec honneur dans un volume d'ensemble H pplément. — Archives courantes au secrétariat, bien tenues.

III. — Archives rurales.

Dutre les importantes archives dont je viens de parler, j'ai ins- cté les dépôts de toutes les communes rurales des cantons de paume et de Bertincourt, à l'exception des communes de rastre, Bertincourt, Bus, Haplincourt et Léchelle au canton Bertincourt, soit 33 communes rurales.

Cette inspection m'a suggéré les observations générales qui nt suivre, dont la portée dépasse, dans ma pensée, les limites s deux cantons que j'ai visités. Avec les mutations fréquentes nt le personnel des instituteurs-greffiers est l'objet, il n'est s douteux que les erreurs et les lacunes constatées sur un int quelconque du département, ont des chances de se renou- ler ailleurs : ce rapport, dont l'impression permettra la lecture x intéressés, contribuera peut-être à atténuer le retour des éfectuosités que je vais signaler.

[illegible]

[illegible] par exe[illegible] plus authentique [illegible] depuis le XVIII[e] siècle, dont [illegible] sous la protection d'aucun ca[illegible] armoire ou sont gravement atteint[illegible]

sure, sans que le greffier s'en émeuve, et dont le plus n'est pas toujours signé à jour ; — tels encore les regis- e l'état civil, dont l'encre, à défaut d'indications précises Chancellerie, devrait être scrupuleusement choisie pour er, autant qu'il est possible, la pérennité des actes ; — tels re les documents du cadastre et notamment les matrices et de sections, qui, soumis à des déplacements périodiques, evraient être envoyés au siège du contrôle, comme le deman- t les instructions (*Recueil administratif*, 1902, p. 173), que ment enveloppés et même enfermés dans une boîte spéciale, que font bien quelques rares communes, au lieu que la plu- t se contentent trop souvent de les ficeler sommairement, s la moindre enveloppe, comme en témoignent les étiquettes usatrices des gares collées à même sur les plats de ces regis- s ; — tels aussi les dossiers de la comptabilité communale, titres des propriétés de la commune ; etc.

le voudrais également persuader aux greffiers combien ils gagent leur responsabilité personnelle en détenant dans leur gement privé certains papiers de la mairie, comme le dernier gistre des délibérations, les plus récents registres d'état civil, cela sans autre raison que de s'en faciliter l'emploi ; — leur ire comprendre aussi que les délibérations du bureau de bienfai- nce et les arrêtés du maire sont des actes distincts des procès- rbaux du conseil municipal, et qu'un registre spécial doit être nu pour chacune de ces catégories ; — leur rappeler encore le l'assemblage des registres d'état civil, en vue de la reliure, e doit pas être laissé à la fantaisie de chacun, mais que l'état vil moderne ayant été créé par une loi de septembre 1792, il onvient, pour la reliure, de constituer des décades, dont la der- ière doit comprendre les années 1893 à 1902 et la prochaine 903 à 1912, périodes correspondant aux tables décennales dres- ées dans les greffes des tribunaux ; — leur insinuer enfin que es documents antérieurs à la Révolution, encore qu'ils leur emblent d'une lecture difficile, ne sont pas indignes de leurs oins, en attendant qu'ils trouvent aux Archives départemen- ales, dans un avenir peut-être prochain, des analystes auto- risés.

Pour en revenir aux communes de la récente inspection, je dirai n'avoir trouvé de *secrétaire* spécial qu'à Avesnes-lès-Bapaume et à Hermies. Partout ailleurs, l'instituteur remplit les

fonctions de greffier; sauf à Riencourt-lès-Bapaume, o
l'institutrice.

Le *local* des archives est, dans la majorité des cas, l
même des délibérations, où elles sont conservées dans
plusieurs meubles fermant à clé. Toutefois, à Bancourt, l
des délibérations n'est autre que l'école publique ; à He
les imprimés et quelques documents seulement sont dans l
du Conseil et le reste chez le greffier, le logement de l'insti
dans la mairie même présentant, paraît-il, pour les archiv
menace d'incendie que le maire juge moindre chez le greffi
Une petite pièce spéciale, voisine de celle des délibération
affectée aux archives à Achiet-le Grand, Beaumetz-lès-Can
Beugny, Frémicourt, Grévillers, Havrincourt, Le Sars, M
puich, Metz-en-Couture et Trescault. A Bienvillers-lès-Bapa
les archives sont enfermées dans un meuble d'un petit r
qui sert de vestiaire. A Avesnes-lès-Bapaume, commune q
possède ni mairie, ni école, on trouve les papiers partie c
maire, partie chez le greffier qui habite Bapaume. — On
tate des traces d'humidité à Achiet-le-Petit, Beaulencourt,
quigny, Sapignies et Vélu, et surtout à Bihucourt et à Rien
où certains documents en ont été atteints. Partout ailleu
local est sain.

Dans la plupart de ces dépôts, *l'aspect matériel* d'ensem
paru satisfaisant ; j'ai cependant noté un peu d'entassem
Beugnâtre, Biefvillers, Rocquigny et Warlencourt; et à Her
trop de papiers considérés à tort comme de rebut, mis à
dans un petit réduit avec un vieux fusil et des bustes de N
léon III. Par contre, j'ai plaisir à signaler le *classemen*
archives d'Achiet-le-Grand, Beaumetz, Beugny, Havrin
Lebucquière et Metz ; ce n'est pas encore la perfection,
avec quelques conseils et les encouragements d'usage rés
aux greffiers les plus soigneux, on peut espérer s'en a
cher.

Des *inventaires* récents (1885-1894) existent dans toute
communes, sauf à Avesnes, où il remonte à 1847, et à B
gnies et à Ligny-Thilloy, bien qu'il en existe des « doubles
Archives départementales : mais peut-être ces doubles ne
ils que les exemplaires de la première rédaction envoy
Arras comme « doubles » par des greffiers peu scrupuleux,
les successeurs m'ont d'ailleurs promis de régulariser cet ét

es. — Les inventaires sont rarement tenus à jour, sauf à
ny, Lebucquière et Le Sars. Il faut dire que, dans une cer-
mesure, les récolements postérieurs suppléent à cet insuf-
ce ; mais il faudrait que, de temps en temps, les greffiers
ent soin de fondre dans les inventaires les éléments des
lements : il n'y aurait qu'à changer quelques dates et quel-
totaux. — Les Archives départementales possèdent les dou-
des inventaires de toutes les archives inspectées.

état civil depuis 1792 est relié à jour, soit jusqu'à 1902, à
nes, Beaulencourt, Beugnâtre, Beugny, Bihucourt, Favreuil,
nies, Lebucquière, Ligny, Martinpuich (sauf la première
de, 1793-an X), Riencourt, Rocquigny et Villers-au-Flos ;
u'à 1880 au Sars, 1885 à Trescault, 1887 à Frémicourt (sauf
et l'an II), 1889 à Achiet-le-Grand, 1890 à Bancourt et Sapi-
s, 1891 à Havrincourt, 1892 à Béhagnies, Biefvillers, Grévil-
, Le Transloy, Metz, Morchies et Warlencourt, 1894 à Ruyaul-
rt, 1895 à Achiet-le-Petit, Beaumetz et Neuville-Bourjonval,
7 à Morval et 1900 à Vélu.

artout, les *registres paroissiaux* sont reliés, sauf à Frémi-
rt, Grévillers et Lebucquière, dont une partie est en liasses.

artout aussi, le *registre des délibérations* est rédigé avec
. Il suffira de dire aux greffiers retardataires, sans les nom-
r ici, qu'il doit être signé à jour.

n ne trouve de véritable *registre des arrêtés* qu'à Havrin-
rt, Martinpuich et Trescault. Ailleurs, c'est un simple cahier
cole, ou bien un dossier de feuilles volantes, ou encore les
ètés sont insérés au registre des délibérations.

'ai dit plus haut que cette habitude devait cesser, de même
l'usage, constaté dans une douzaine de communes, de con-
dre avec les délibérations communales celles du bureau de
nfaisance, qui n'est cependant pas un organe essentiel de la
municipale et doit avoir ses archives à part.

L'atlas parcellaire est en bon état dans la moitié des commu-
s ; dans les autres, ce sont les cartonnages et même les plan-
es qui se présentent dans des conditions défectueuses de
nservation. — Quant aux *matrices et états de sections*, elles
raient en meilleur état, si la mairie se désintéressait moins des
nditions où elles sont appelées à voyager ; le contrôle ne pour-
it moins faire que de les renvoyer à la commune dans leur
nballage primitif.

Les *collections administratives imprimées* (bulletin d
recueil administratif, bulletin de l'Intérieur, etc) sont r
jour à Bancourt, Beaulencourt, Beugny, Havrincourt,
Morchies, Sapignies et Villers-au-Flos ; presque à jour à
le-Petit, Beaumetz, Béhagnies, Lebucquière, Le Translo
Morval, Rocquigny, Trescault et Warlencourt. Dans le
communes, elles forment deux ou trois lots, l'un relié
quefois un autre broché et un troisième en paquets par a

Je crois devoir faire suivre ces aperçus d'ensemble pa
ques détails spéciaux à chacun des dépôts visités, tant à
mesure conservatoire que dans le but d'être utile à ce
tenterait la monographie d'une de ces communes. Je
particulièrement les dates extrêmes de chaque registre d
bérations et celles des registres paroissiaux, étant enten
l'état civil, qui fait suite à ces derniers depuis 1792, est a
plet, sauf indications contraires.

Achiet-le-Grand.— 3 registres des délibérations munic
3 août 1817-8 mai 1857 ; 5 mai 1858 (manquent les pre
pages)-23 août 1888 ; 4 novembre 1888-... (en cours).— Re
paroissiaux en 2 volumes : 1737-1754 ; 1774-1792. Le sec
de mairie, qui est de la localité même, n'a pu recueilli
renseignement de nature à combler la lacune de 1755 à 17
d'après une note de mon bureau, remonterait à la guerre d
époque où les Allemands avaient établi un poste à la
abandonnée.

Achiet-le-Petit. — 4 registres des délibérations : 5 avr
14 janvier 1847 ; 22 avril 1847-29 octobre 1876 ; 20 dé
1876-15 novembre 1903 ; 11 mai 1904- .. (en cours). — Re
paroissiaux en 5 volumes : Baptêmes, 1667-1692, Ma
1670-1691, Sépultures, 1668-1692 ; B., 1693-1736, M., 169
et S., 1693-1736 ; B., M. et S., 1737-1757 ; 1758-1775 ; 177
Les premiers registres contiennent des notes de passages
ques, listes de confirmation, etc. — Un gros registre i
comprenant, sans beaucoup d'ordre : procès-verbaux
municipalité, certificats de civisme, 1792-an II ; enregist
des lois et décrets, 1789-an IV ; séances du Conseil génér
commune, 4 octobre 1792-18 brumaire an IV ; délibérati
actes divers de la municipalité, 21 messidor an VIII-an X
quelques autres postérieurs jusqu'à 1840

vesnes-lès-Bapaume. — 3 registres des délibérations : 10 juin -2 mai 1852 ; 10 mai 1852-13 novembre 1885 ; 10 janvier 1886-n cours). — Registres paroissiaux en un volume : 1712-1791. s de 1792 inscrits sur le registre de la ville de Bapaume de ême année.

ancourt. — 3 registres des délibérations : 25 novembre 1816-i 1847 ; 30 avril 1848-16 décembre 1877 ; 21 janvier 1878-... cours). — Registres paroissiaux en un volume : 1737-1792.

eaulencourt. — 5 registres des délibérations : 15 mai 1822-oût 1837, continué jusqu'à 1865 par le bureau de bienfai-ce ; 5 mai 1822-1er décembre 1839, sans faire double emploi c le précédent ; 18 février 1838-8 novembre 1872 ; 17 février 3-30 avril 1901 ; 11 juin 1901-... (en cours). — Registres oissiaux en 4 volumes : B., 1704-1732, et S., 1683-1729 ; B., M. ., 1733-1752 ; 1753-1772 ; 1773-1792.

Beaumetz-lès-Cambrai. — 2 registres des délibérations : janvier 1808-12 novembre 1882 ; 13 février 1883-...(en cours).— gistres paroissiaux en 6 volumes : B., 1615-1644, 1654-1697, . 1657-1698, et S., 1673-1699 ; B., 1698-1736, M., 1698-1736, et S., 6-1736 ; B., M. et S., 1737-1749 ; 1750-1764 ; 1765-1780 ; 1781-2. Quelques listes de confirmation au second registre.

Béhagnies. — 5 registres des délibérations : 12 mai 1823-uin 1835 ; 3 mai 1835-6 mai 1852 ; 18 juillet 1852-10 mai 1870 ; mai 1871-5 mars 1901 ; 25 avril 1901-... (en cours). — Regis-s paroissiaux en 3 volumes : S., 1710-1713, 1723-1736 ; B., M. S., 1737-1765 ; 1766-1792, moins 1791.

Beugnâtre. — 4 registres des délibérations : 16 octobre 1830-1838, continué jusqu'à 1856 par le bureau de bienfaisance, correspondance de la garde nationale, etc. ; 10 février 1838-mai 1875 ; 7 octobre 1875-23 mai 1897 ; 30 mai 1897-... (en urs). — Registres paroissiaux en un volume : 1737-1792, moins 54 et 1787 ; années 1781 et 1789 incomplètes.

Beugny. — 3 registres des délibérations : 22 messidor an II-janvier 1862 ; 8 mai 1862-8 mai 1892 ; 13 mai 1892-... (en urs). — Registres paroissiaux en 5 volumes : B., 1652-1726, ., 1710-1716, et S., 1684-1726 ; B., 1726-1737, M., 1665-1709, 718-1736, et S., 1726-1737 ; B., M. et S., 1737-1768 ; 1769-1791 ; 792-an X.

Biefvillers-lès-Bapaume. — 3 registres des délibé
14 juin 1840-... 1869 ; 30 mai 1869-2 mars 1897 ; 1er mai
(en cours). — Registres paroissiaux en un volume de Bie
succursale de Grévillers : 1737-1792. Pour les plus ancie
Grévillers.

Bihucourt. — 6 registres des délibérations : 15 th
an VIII-... 1835 ; 10 mai 1835-10 septembre 1837 ; 8 m
8 mars 1858 ; 2 mai 1858-11 mai 1882 ; 11 mai 1882-9 n
1896 ; 13 novembre 1896-... (en cours). — Registres
siaux en 5 volumes : B., 1674-1697, M., 1675-1694, et S
1696 ; B., 1697-1736, M., 1695-1736, et S., 1697-1736 ; B
S., 1737-1765 ; 1766-1791 ; 1792-an X. — Matrice de
l'an III. États de sections de l'an VII (3 cahiers).

Favreuil. — 3 registres des délibérations : 8 brum
XIII-5 octobre 1848 ; 11 janvier 1849-26 mai 1888 ; 5 août
(en cours). — Registres paroissiaux en un volume : 173
moins 1778.

Frémicourt. — 6 registres des délibérations : 13 m
an VIII-25 fructidor an X ; 15 frimaire an XI-1er février
25 février 1811-15 novembre 1840 ; 16 juin 1841-20 no
1871 ; 5 février 1872-7 juin 1891 ; 7 juin 1891-... (en co
Registres paroissiaux : B., 1614-1719, M., 1612-1634, 1636-
S., 1617-1625, 1636-1718 (volume) ; B., 1719-1738, M., 1719-
S., 1719-1738 (volume) ; 1737-1792, moins 1790 (liasse).

Grévillers. — 3 registres des délibérations : 2 févrie
2 brumaire an IV, 21 messidor an VIII-17 mai 1849 ; 1
1850-27 juin 1878 ; 9 décembre 1878-... (en cours). — Re
paroissiaux, les plus anciens mal assemblés : B. sembl
monter à 1648, M. à 1669, S à 1668, avec lacunes au XV
cle. Actes de Biefvillers, « secours » de Grévillers, ju
premier tiers (?) du XVIIIe siècle, mélangés avec ceux d
villers. Registres complets en un volume de 1740 à 1792. -
rier ou cadastre de la commune, 12 janvier 1791 (registre

Havrincourt. — 7 registres des délibérations : 20 nov
1791-12 brumaire an IV ; 8 thermidor an VIII-10 juillet
31 mars 1816-5 juin 1836 ; 3 août 1836-6 mai 1846 ; 6 ma
16 février 1873 ; 10 mai 1873-28 juin 1900 ; 28 juin 1900-
cours). — Registres paroissiaux en 5 volumes : B., 163
avec lacunes comblées au deuxième volume, M., 1662-1

1692-1703; B., 1678-1736, M., 1706-1736, et S., 1706-1736; B., et S., 1737-1759; 1760-1777; 1778-1792.

ermies. — 5 registres des délibérations : 13 mai 1822-uillet 1840; 9 août 1840-8 février 1855; 10 mai 1855-6 mai 5; 3 octobre 1875-10 avril 1892; 17 mai 1892-... (en cours). Registres paroissiaux en 9 volumes : B., 1640-1682; M., 1639-2, 1709-1718, et S., 1691-1718; B., 1689-1711; B., 1712-1737, 1718-1736, et S., 1718-1736; B., M. et S., 1737-1743; 1744-7; 1758-1772; 1773-1784; 1785-1792.

ebucquière. — 3 registres des délibérations : ... an IX-anvier 1866; 29 avril 1866-19 juillet 1897; 15 août 1897-... cours). — Registres paroissiaux : 1719-1768, avec quelques unes de feuillets depuis 1739 (liasse); 1769-1792 (volume). — trice de rôle de l'an VI (4 cahiers).

e Sars. — 6 registres des délibérations : 12 mai 1822-10 mai 6; 19 juillet 1846-7 février 1856; 14 mai 1856-... août 1868; février 1868-12 février 1887; 8 mai 1887-25 avril 1903; 24 mai 03-... (en cours). — Le Sars n'a pas de registres paroissiaux; dépendait avant cette date de la paroisse de Warlencourt-ucourt; son état-civil remonte à 1793.

Le Transloy. — 4 registres des délibérations : 9 décembre 92-9 ventôse an IV; 12 mai 1822-6 mars 1838; 6 mai 1838-6 mai 73; 8 mai 1873-... (en cours). — Registres paroissiaux en 7 vo-mes : B., 1605-1727, avec lacunes comblées en partie par les volumes suivants, M., 1719 1727, et S., 1716-1731; B., 1675-1687, , 1676-1691, et S., 1686-1698; B., 1687-1714, M., 1699-1714, et S., 98-1712; B. et M., 1727-1736; B., M. et S., 1737-1755; 1756-1775; 76-1792. Listes de confirmation au second volume. — Comptes l'église pour les années 1721-1741, 1743-1745, 1752-1754, 55-1756, 1760-1761, 1765-1766, 1769-1772, 1782 (registre et hiers). Comptes des biens et revenus de la chapelle de N.-D. Bonsecours, au Transloy, 1726-1784 (registre). — Déclarations s dons patriotiques, 1789 et 1790 (2 registres). États de sections , B, E et F de la contribution foncière, 1791 (4 cahiers).

Ligny-Thilloy. — 3 registres des délibérations : 25 novembre 322-13 février 1860; 8 mars 1860-7 août 1886; 10 novembre 386-... (en cours). — Registres paroissiaux de Ligny-le-Barque Tilloy-lès-Bapaume (une seule paroisse) en 4 volumes : 1718-737; 1737-1760; 1761-1776; 1777-1792. — Registre des délibé-

rations du bureau de bienfaisance : 2 ventôse an VI-
bre 1825.

Martinpuich. — 6 registres des délibérations : 14 fév
1er sans-culottide an II ; 21 messidor an VIII-14 mai 1834
bre 1834-17 avril 1854 ; 20 mai 1854-4 janvier 1880 ;
1880-7 août 1898 ; 2 octobre 1898-... (en cours). —
paroissiaux en 4 volumes : 1673-1693 ; 1715-1750 ; 1
1773-1792 ; les 3 premiers égarés au moment de l'insp
rechercher, ainsi qu'un gros cahier indicateur des pro
Martinpuich, 4 janvier 1778-20 mars 1780, le tout porté
inventaires du XIXe siècle. — Documents divers de la Ré
déclarations des dons patriotiques, 1789-1790 (cahier
de section, 1791 ; matrices des contributions foncière
V, VII, et mobiliaire, 1791, an VII ; budgets de la commu
an II.

Metz-en-Couture. — 3 registres des délibérations : 9
6 septembre 1872 : 28 novembre 1872-22 février 1881
1881-... (en cours). — Registres paroissiaux en 6 v
B., 1721-1735 ; B., M. et S., 1737-1748 ; 1749-1758 ; 1
1769-1781 ; 1782-1792.

Morchies. — 4 registres des délibérations : 1er mai 1
vier 1848 : 2 mai 1848-24 mars 1878 ; 10 mai 1878-15 s
1889 ; 12 février 1889-... (en cours). — Registres paroi
4 volumes : B., 1695-1737, M., 1695-1739, et S., 1695-173
et S., 1737-1753 ; 1754-1772 ; 1773-1792. Listes de confirm
premier volume. — États de section, 1791.

Morval. — 2 registres des délibérations : 9 mai 1841
1883 ; 13 mai 1883-... (en cours). — Registres parois
5 volumes : B., 1687-1689, et B., M. et S., 1693-1694, 1
B., 1689-1692, et B., M. et S., 1694-1719, 1729-1737 ; B.,
1737-1764 ; 1765-1791 ; 1792-an VIII.

Neuville-Bourjonval. — 4 registres des délibé
30 janvier 1828-25 novembre 1855 ; 23 décembre 1855-9
bre 1881 ; 3 mars 1882-25 août 1903 ; 15 novembre 19
cours). — Registres paroissiaux en 3 volumes : B., 1
et S., 1731-1736 ; B., M. et S., 1737-1766 ; 1767-1792.

Riencourt-lès-Bapaume. — 4 registres des délibé
19 décembre 1826-18 décembre 1849 (à peu près pourri
partie postérieure à 1845) ; 9 mai 1850-30 janvier 1870 ;

) (presque entièrement pourri) ; 9 janvier 1881-... (en
— Registres paroissiaux en un volume : 1737-1792,
1750-1752, 1754, 1759 et 1777 ; quelques années incom-

quigny. — 3 registres des délibérations : 26 novembre
juin 1837 ; 8 juillet 1837-8 mai 1862 ; 23 juin 1862-... (en
— Registres paroissiaux en 2 volumes : 1738-1764 (les
rs feuillets tombant en lambeaux) ; 1765-1792. — Testa-
le Nicolas Carpentier, prêtre habitué de Saint-Jean-en-
le, à Arras, natif de Rocquigny, 10 janvier 1668 (copie
1).

aulcourt. — 5 registres des délibérations : 4 mars 1790-
émiaire an IV ; 21 messidor an VIII-27 août 1826 ; 14 juin
) février 1851 : 6 mai 1851-31 mai 1879 ; 8 juillet 1879-...
urs). — Registres paroissiaux en 7 volumes : B., 1635-1693,
636-1689, et S., 1637-1688 ; B., M. et S., 1693-1718 ; 1718-
1737-1749 ; 1750-1765 ; 1766-1779 ; 1780-1792.

ignies. — 2 registres des délibérations : 8 octobre 1848-
ril 1887 (un peu moisi) ; 24 mai 1887-... (en cours). Était
, au moment de l'inspection, un registre des délibérations
31 à 1848, pris en charge cependant par le maire actuel sur
ventaire de 1894. — Registres paroissiaux en un volume :
792, moins 1740-1742, 1746-1748, 1759, 1776, 1787 et 1790.

scault. — 4 registres des délibérations : 17 novembre 1833-
1844 ; 8 mai 1844-7 juillet 1861 ; 20 octobre 1861-17 mai
28 mai 1892-... (en cours). — Registres paroissiaux en
umes : 1737-1764 ; 1765-1792.

lu. — 2 registres des délibérations : 5 juin 1842-3 février
10 février 1895-... (en cours). — Registres paroissiaux en
umes : B., 1661-1719, M., 1663-1720, et S., 1673-1719 ; B.,
1737, M., 1720-1734, et S., 1719-1730 ; B., M. et S., 1737-
; 1753-1772 ; 1773-1792.

llers-au-Flos. — 5 registres des délibérations : 24 messidor
III-16 janvier 1822 ; 15 mai 1822-7 mai 1840 ; 20 mai 1840-
rier 1871 ; 10 mai 1871-8 novembre 1891 ; 7 février 1892-...
ours). — Registres paroissiaux en 9 volumes : B., 1676-1683,
682-1683, et B., M. et S., 1684-1714, moins 1699-1712 ; 1714-
; 1737-1748 ; 1749-1756 ; 1757-1761 ; 1765-1772 ; 1773-1779 ;
1786 ; 1787-1792.

Warlencourt-Eaucourt. — 4 registres des délibérations
midor an VIII-14 mai 1828, précédé de la transcription
et décrets, de novembre 1789 à juin 1790 ; 4 mai 1829
1855 ; 13 mai 1855-6 juin 1886 ; 7 juillet 1886-... (en co
Registres paroissiaux en un volume : 1737-1792, égaré au
de l'inspection ; de même qu'un plan des terres de l'églis
l'un et l'autre portés sur un inventaire de 1877 dép
Archives départementales.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de m
pectueux dévouement.

L'Archiviste du départeme

F. CLAUDON.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. l'Archiviste départemental.

Arras, le 15 juillet 1907.

Monsieur le Préfet,

l'honneur de vous adresser mon Rapport annuel sur le e des Archives départementales, communales et hospita- pendant l'exercice 1906-1907.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

I. — Archives administratives.

ersements. — Je suis heureux de noter cette année que reaux de la Préfecture et le service des Enfants assistés it un très sérieux effort pour alléger leurs cartons et débar- les mansardes de la Préfecture d'un stock considérable res, dont beaucoup sont réglées depuis près de 30 ans, qui complètent les dossiers versés dans les années précé- s. Je les en remercie. Cette avalanche, dont une partie e encore le sol de nos galeries, aurait pu engloutir, à tout ins effrayer, un personnel moins familiarisé que le mien à ce il patient qui consiste à conserver les matériaux de l'his- administrative, politique, économique et sociale d'un dépar- it. Le versement comprenait. 2,288
ets, pesant près de 20,000 kilog., contenus dans gros camions; cela seul suffit à indiquer son rtance et les efforts qu'a dû déployer le personnel le triage et la mise en ordre de ces mètres cubes ssiers.

le Trésorier-Payeur a versé le 23 octobre 1906 . 166
, journaux à souches ou registres de comptabilité.

in j'ai reçu, le 26 courant, de la Direction des ibutions directes 70
ses de réclamations et taxes assimilées . . . .

Soit pour le total du versement annuel . . . 2,524
ets auxquels il convient d'ajouter un mètre cube et demi de s et brochures administratives diverses.

2. Classements. — Le classement d'une partie de l'impo
versement annuel a porté sur 4051 articles dont 3.750 li
d'affaires réparties, comme il suit, dans les séries administrat

K. Recueil des actes administratifs, 8 ; — **M.** Personnel a
nistratif ; maires et adjoints ; élections de Conseillers géné
d'arrondissement et municipaux, 21 ; — **N.** Comptabilité dép
mentale, 202 ; — **O.** Dons et legs aux communes ; comptes
munaux et pièces justificatives, 2.097 ; — **P.** Comptabilité
Trésorerie générale, 14 ; — **R.** Opérations relatives au rec
ment ; conseils de revision ; ravitaillement, 33 ; — **S.** Rivièr
canaux ; école des maîtres mineurs de Douai ; élections de
gués mineurs, 152 ; — **T.** Instruction primaire : traitemen
personnel, 128 ; — **V.** Fabriques et communautés religieuses :
et legs, acquisitions, aliénations, échanges, contentieux, c
tabilité, 321 ; — **X.** Hospices ; Fondation Clocheville à Boul
maison Baudelle à Aire ; asile Becquet de Cocove à Fré
bureaux de bienfaisance, — Monts-de-piété : dons et legs, tra
comptabilité, 774 ; — **Z.** Journaux et brevets d'invention, 3

Pour répondre aux demandes de recherches des administr
préfectorale et municipale, afin de fixer les droits réciproq
l'Etat et de la Ville sur le palais Saint-Vaast, nous avons dû e
ser minutieusement les documents, désormais historiques,
moment où ces bâtiments retournent à leur possesseur, i
pas sans intérêt pour le Conseil général d'en avoir une indi
sommaire :

I. — Palais Saint-Vaast : Remise à l'administration des dom
par le service de la Guerre, an XI ; — Concessions d'une
de l'aile droite au Tribunal civil, an XI ; — Projet d'instal
de la Préfecture, an XI ; — Choix pour la 2e cohorte de la L
d'Honneur, ans X-XI ; — projet d'installation du Collège
munal, 1814 ; — demande de Concession par la sectio
Invalides, 1815 : 1 liasse.

Prise de possession par la Sénatorerie et par la Légion d
neur, an XII ; — Concession au département par la Sénat
du local des Archives et à la Ville de la Bibliothèque et d
din, ans XII-1809 ; 1 liasse.

Concession à la Ville de l'aile gauche, moyennant la som
121.000 fr. à charge de maintenir à perpétuité le Départ
dans son local des Archives (ordonnance du 27 oct. 1831 ; c
du 31 déc. 1831) : 1 liasse.

. Evêché et Séminaire à Saint-Vaast : Décrét d'affectation, évrier 1809 ; — travaux d'installation, 1809-1810 ; — délimion avec la Sénatorerie, 1809 ; — demande de cession de la ılité du palais par l'Evêque, 1814 ; — Location de partie de la atorerie pour le Séminaire, 1821-1827 ; — Demande de consion de l'aile gauche, 1828-1830 ; 1 liasse, avec plans.

II. — Archives historiques.

. **Réintégrations. Dons. Dépôts. Acquisitions.** — 1° *Réintéıtions communales*. — A la suite d'inspections, j'ai fait réintéır aux Archives départementales des documents antérieurs 790, appartenant à l'Etat en vertu des lois de 1790 et de l'an V. us avons à noter de ce chef les versements suivants :

Cambligneul. — 3 reg. terriers (XVIIIᵉ).

Conchy-sur-Canche. — Registre terrier de Conchy (XVIIIᵉ cle); passage des biens de la succession Fromentin (1763).

Ecourt-Saint-Quentin. — « Terrier-cartulaire de la terre, seieurie et haute justice de Saudemont et Ecourt-Saint-Quentin, partenant à l'Abbaye de Marchiennes »,dressé par Antoine Louis effier de la dite seigneurie (1768-1773) 3 Vol. grand in.-f°. rel. au à fermoirs cuivre ; — Rôle des centièmes (1781) in.-f°. rel. au.

Gouy-Servins. — Registre de la Pauvreté de Gouy-en-Gohelle VII-XVIII siècle).

Guisy. — Plan terrier de la seigneurie (XVIIIᵉ siècle), mauvais at.

Marconnelle. — Registre terrier (XVIIIᵉ siècle).

Monchy-le-Preux. — Cueilloir des biens-fonds de la Pauvreté, enouvelé en 1775) : 1 Registre.

Ruitz. — Registre de la Pauvreté (1713-1717).

Archives épiscopales d'Arras. — La plus importante réintégraon de l'exercice est celle des archives diocésaines. Les 5 et 21 anvier 1907, ont été réintégrés 472 registres et 4 liasses de docuıents de l'ancien Chapitre cathédral et des anciennes paroisses 'Arras du XIVᵉ au XVIIIᵉ siècles. Appartenant à l'Etat en vertu es lois de 1790 et de l'an V, ces documents avaient été remis ux archives épiscopales par arrêté préfectoral du 18 brumaire n XIII ; à cette date tous les papiers anciens, jusqu'en 1790, rovenant de la Cathédrale, Sainte-Croix, Saint-Géry, Saint-Jean

en Ronville, Saint-Nicolas-sur-les-fossés, La Chapelette, Madeleine, Saint-Maurice, Saint-Etienne, avaient été remis l'archiviste de la Préfecture entre les mains d'un fondé de voir de l'Evêché qui en a donné décharge dans des récépi signés de sa main et conservés aux Archives département en date des 22 pluviôse et 25 fructidor an XIII, 21 décembre et 20 janvier 1809.

En prenant acte de cette réintégration, il y a lieu de regr que d'autres documents, aussi précieux pour notre histoire vinciale, et sur lesquels les droits imprescriptibles de l'Etat non moins certains, n'aient pas encore été versés par l'adm tration diocésaine. Les Archives départementales n'ont p l'heure actuelle tout réintégré. Et il manque encore les d ments suivants, dont la description a été adressée au Mini le 13 mai dernier et que l'Evêché détient illégalement :

1° Les papiers en portefeuille, chartes et documents, d Cathédrale et de toutes les fabriques d'Arras ;

2° les registres de la fabrique Saint-Géry de 1769 à 1791 ;

3° l'inventaire des titres et papiers de la paroisse Sainte-C 1566, 1 reg. ; l'état général de toutes les fondations, 1 reg. ; tuaire de Sainte-Croix, 1 reg. ;

4° 5 cartulaires anciens, qui proviennent du fonds de l'ab de Saint-Vaast, ou des archives épiscopales antérieures à 17

5° les comptes et papiers anciens de la confrérie des Ard Ces documents, renfermés dans un coffre jusqu'en 1859 où i été rétrouvés dans l'église Saint-Jean-Baptiste, ont été indû portés à l'Evêché, alors qu'en vertu des lois de 1790 et de maire an V, ils auraient dû compléter le fonds des Arden existe déjà aux Archives départementales.

Enfin, les fabriques de plus de 40 communes du Pas-de-C à qui leurs papiers anciens avaient été remis en 1807 et par arrêtés préfectoraux, n'ont jusqu'à ce jour, rendu a document.

2° *Dons*. — Les deux donateurs auxquels M. le Mi de l'Instruction publique a fait adresser par l'administr préfectorale des remerciements bien mérités pour leur libér continuent à faire bénéficier le département de document toriques qu'ils sauvent d'une destruction certaine. A M. l Thobois nous devons cette année : une liasse de comptes

ue de Montcavrel (XVIIIe siècle), un cueilloir de cens et de la baronnie d'Engoudsent (XVIIIe siècle), un registre enus de Sta de Montcavrel avec comptes de ses fermiers 1763). — M. Roger Rodière, l'érudit auteur de l'Epigraphie euilloise, a déposé 32 registres et 1 liasse de recettes du ème du quartier d'Hesdin et des impositions indirectes sur ns, bières et eaux-de-vie du même quartier de 1721 à 1763. ulon, de Ronville, a fait don à la bibliothèque de 200 volu- ont quelques-uns intéressent l'histoire et la typo-biblio- ie artésiennes. M. de Retz, receveur des Hospices, a déposé pièces en parchemin relatives au dénombrement dressé nt. Legentil d'un fief tenu du château de Lens en 1702. M. Sée, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, a imablement offert aux Archives une copie XVIe siècle de la e de franchise de Waben en Ponthieu, provenant de la suc- on de M. Aubry, professeur de droit à Rennes.

Dépôts faits par les communes. — L'hospitalité offerte aux nents les plus précieux des archives communales, souvent sés à l'humidité des locaux, a généralement été acceptée avec essement par les maires soucieux des intérêts de leurs nistrés.

· 67 communes inspectées et sollicitées de déposer leurs tres et documents en danger, 53 ont versé, contre procès l de prise en charge qui garantit leur propriété, 413 regis- paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures de 1640 à 1790) 3 reg. de délibérations, arrêtés des maires et reg. civiques le 1790 à 1850. Il serait à désirer que les autres communes épartement pussent imiter cet exemple et ne point s'oppo- ces dépôts, contre récépissés, dans les archives qui garantis- leurs documents, tout comme les coffres-forts tiennent à i les valeurs les plus précieuses.

Classement. — Le triage de la série des Domaines nationaux ené la découverte d'importants lots de chartes, liasses et tres appartenant à l'ancien régime. Les documents ont été répartis dans leurs séries respectives :

RIE C. — *Domaines d'Artois.* — Etats des domaines engagés par les rois d'Espagne que par les rois de France, dressés 775. (On y trouve la consistance des grands domaines enga- oit à de grandspersonnages comme le duc de Béthune-Sully, giste de la terre de Béthune, le Mis de Levis, engagiste de

celle d'Avesnes-le-Comte, soit aux familles de favorites
Le Normant d'Etioles, parent de la Pompadour, engag
domaine de Tournehem : 1 liasse ; — Cens et rentes ; dro
gneuriaux ; 10 sols pour livre et lods et ventes, XVIII
6 liasses ; — Administration de l'ancien domaine, par bu
Arras : affaires générales ; cens et rentes ; correspondanc
rale de Boussemart de Thiennes, receveur. (1775-1789), 2
et 1 reg. ; — Ardres : Domaines engagés XVIIIe siècle, 1 li
Audruick : plan terrier XVIIIe siècle, 1 reg. ; — Avesnes-le-
Terrier renouvelé en 1785 : engagement au Mis de Levis, 2
et 1 reg. ; — Bapaume : Péage et tonlieu ; domaines e
XVIIIe siècle, 2 liasses ; —Béthune : engagement au duc de Bé
Sully ; notaires inféodés XVIIIe siècle, 2 liasses ; — Bou
engagements XVIIIe siècle, 3 liasses ; — Desvres : engag
XVIIIe siècle, 2 liasses ; — Calais : engagements XVIIIe
3 liasses ; — Etaples : engagements XVIIIe siècle, 1 lias
Hesdin : cens et rentes, (1775-1790), engagements 2 lia
1 reg. ; — Montreuil : engagements, (1629-1693), 1 lia
Saint-Omer : engagements, XVIIIe siècle, 2 liasses ; — V
Vitry : engagements, XVIIIe siècle, 2 liasses ; — Picardie
gements, états de consistance (Montreuil, Etaples, Abb
XVIIIe siècle, 1 reg ; — (Tous ces documents ont servi p
la Révolution pour la mise en vente des domaines engagés
Henri IV, engagements révoqués par les lois des 1er dé
1790 et 3 septembre 1792).

Série C. — *Intendance.* — Subdélégation de Boulogne.
de Boulogne à Montreuil, 1 liasse.

Série D. — Oratoriens d'Arras ; Université de Douai,
siècle, 2 liasses.

Série E. — Familles : de Brandt d'Ecoivres ; Briois-Des
d'Assignies ; de Lannoy ; de Melun d'Hébuterne ; de No
Lallart ; Quatrelivres ; Truyart, notaire à Pernes ; — Se
ries : Brimeux ; Carvin-Epinoy ; Ervillers ; Frémicourt ; G
le-Gal ; Givenchy-les-Labassée ; Gommiecourt ; Comté de
Lebucquière ; Loison et Vaulx soit 21 art. — Commune
nes et Loison 2 art.

Série G. — Fabriques d'Arras et de l'Artois, XVIII
4 liasses ; — Cures : Arras, Beaumont, Corbehem et Herm
Chapelles : Hénin-Liétard, Plouvain, Rouvroy et Tortec

: — Collégiales : de Lens, Lille, Douai ; chapitres de Cambrai rras, 5 art.

RIE H. — Abbayes d'hommes et de femmes, 49 art. ; — Hôpi- et pauvretés : Arras, Beaumont, Dainville, Fampoux, Fou- es, Fresnes-les-Montauban, Harnes, Lens, Loison, Neuville- ast, Noyelles-sous-Lens, Pelves, Plouvain, Sallau, 16 art. er dans les abbayes des chartes concernant une rente de ille harengs sur la ville de Mardick au profit de l'abbaye snes (1388); rentes en beurre et fromages sur la Flandre et lgique, au profit de celle d'Etrun (1321) etc.

district d'Arras nous avons également extrait, pour les réin- r dans leurs fonds respectifs, tous les baux originaux uits pour l'évaluation des biens à vendre. Nous avons pris toutefois de les remplaçer dans le dossier de la vente, par fiche de renvoi. Ils intéressent 82 établissements de l'ancien ne. La même opération a été faite pour les baux prove- des papiers du district de Montreuil. Ils intéressent 30 lissements des séries G et H et datent tous du XVIII[e] siècle. Un ain nombre de ces baux sont emphytéotiques et ne cessent de servir encore dans des questions d'intérêt communal ou iculier.

RIE G. — *Chapitre et paroisses d'Arras.* — Par suite de la tégration des archives diocésaines, cette série s'est large- t enrichie. Les documents nouveaux que nous signalons aux lits sont une source entièrement neuve et où ils pourront er à plaisir. Le relevé sommaire que nous en avons dressé nera une idée de cette belle collection qui a pris place dans érie G des Archives départementales :

— *Chapitre cathedral d'Arras :* Comptes de la temporalité, 5-1733), 9 reg. ; — Testaments, exécutions testamentaires, lations charitables ou religieuses, (1449-1685), 5 reg. ; — ptes ; dîmes, droits seigneuriaux, justice temporelle, comptes édifices, comptes aux ouvrages, comptes des obits, comptes ellier, (1384-1757), 16 reg.

— *Paroisses d'Arras : Saint-Géry :* Inventaire des titres et iers, XVI[e] siècle ; Cueilloirs avec mises, (1573-1584), 4 reg. ; 'errier ; obituaire ; reg. de la fabrique ; rentes sur les Etats tois et sur la ville d'Arras, (1473-1791), 63 reg. ; — *Sainte- ix :* Inventaire des ornements, joyaux, reliques, etc. des ti-

tres et des papiers ; obituaires, fondations, état général d
dations ; résolutions, (XVe siècle-1785), 13 reg. et 4
— Comptes de recettes et dépenses, (1467-1789), 133 r
Saint-Nicolas-sur-les-Fossés : Comptes des biens et r
(1615-1789), 124 reg. ; — *Saint-Jean* : Obituaires (XVI
1759), 3 reg. ; — Mémorial et titres ; cueilloir ; inventair
siècle-1723), 3 reg. ; — Comptes, (1545-1789), 94 reg.
Madeleine : Comptes des biens et revenus, (1719-1789), 3
Saint-Maurice : Comptes des biens et revenus, (1761-1762

Les belles séries de comptes, arrêtés par les marguill
fabriques, constituent une mine d'informations de premie
pour l'histoire d'Arras au point de vue de l'art, de l'in
des mœurs et usages, des épidémies ou calamités publiq
l'assistance publique, de la charité ; c'est toute la vie
depuis le XVe siècle, vie dont les manifestations sont sou
difficiles à saisir, qui y apparaît très nettement. Les hi
futurs y trouveront la matière d'études très intéressantes
plus est, très neuves.

SÉRIE Q. — *Biens nationaux.* — Le rapport de l'an
signalait que l'effort tenté pour le classement des 218
courants de rayons de la série des biens nationaux av
tout porté sur la formation des dossiers de ventes prop
dits : il était en effet urgent de constituer ce noyau initial,
répondre aux recherches sur les biens nationaux, dem
presque journellement, tant par l'Administration que
particuliers.

Dans le cours de l'exercice 1906-1907, c'est encore cett
qui a occupé une grande partie du temps du personnel
avons terminé le classement des ventes des biens de 1re
(biens ecclésiastiques, corporations, hospices, pauvret
districts de Montreuil et Saint-Omer, en adoptant touj
même cadre territorial, identique à celui de Béthune, do
avons donné un spécimen dans le volume du Conseil gén
l'an dernier. Les dossiers de vente sont désormais co
pour 7 districts du département, tant pour les biens ec
tiques que pour ceux des émigrés.

Puis nous avons commencé, pour toute la partie antér
l'an IV, le classement des papiers du Département et des D
qui ne peuvent trouver place dans les dossiers de ventes
ment dites : I. Q. : Correspondance générale ; instructions

oir central : Comité d'Aliénation, Caisse de l'Extraordinaire, dministrateur provisoire des Domaines nationaux et Commission des Revenus nationaux, Commissions exécutives de la onvention, Ministres de l'Intérieur, de la Guerre, des Finances t de la Marine.

II. Q. : Etats divers, registres, répertoires, intéressant l'opération des ventes.

III. Q. : Administration du séquestre des biens ; contentieux, éclamations ; réparations, indemnités.

En attendant la publication d'un inventaire numérique qui permettra de se reconnaître dans cette série si complète et si ouffue, le relevé suivant du classement entrepris dans les diverses sections pour y reconstituer, pièce par pièce, pour chaque catégorie, des dossiers et des liasses, donnera l'idée de la marche parcourue depuis un an, des étapes déjà faites et des résultats acquis. On s'en rend mieux compte quand on a fait la route soi-même. Car elle est tortueuse et pleine d'obstacles. Les documents sont parvenus dans un fouillis d'où l'on a peine à sortir. Il faut les prendre un par un, les trier, les classer ; il faut tous les jours percer de nouvelles routes et de nouvelles avenues. C'est comme un jeu de patience, dont il s'agit de retrouver les éléments de construction, un échafaudage auquel il manque souvent des pièces, pendant de longs mois, jusqu'au jour où l'on arrive à l'assemblage définitif. Voici donc pour le Département et les 8 Districts le relevé provisoire des liasses constituées :

Relevé sommaire des classements dans la série Q.

DÉPARTEMENT

I. Q. — Correspondance générale : Instructions : du Comité d'aliénation : — De la Caisse de l'extraordinaire ; — De l'administration des Domaines nationaux ; — De la Commission des Revenus nationaux ; — Du Ministre des Contributions publiques ; — Du Ministre de l'Intérieur ; — De la Commission des administrations civile, police et tribunaux ; — Du Comité de législation ; — Du Comité des finances ; — Du Comité des secours publics ; — De la Commission du Commerce et des approvisionnements ; — Correspondance avec les départements ; — les districts ; — Les municipalités ; — Les particuliers : Herman, Carnot, Lebon, etc.,(1790-an IV) ; 11 liasses.

II. Q. — Etats quotidiens, décadaires, mensuels et récapit des ventes de 1re et 2e origine pour les 8 districts : 60 liasse

III. Q. — Administration du séquestre : instructions, ré tions ; locations : réparations : 1 liasse.

Créances sur les émigrés : déclarations (loi du 27 sept 1792) : 1 liasse.

Comptabilité : journaux de recettes et de dépenses des veurs de districts, envoyés au Directoire du départemen 1790-frim. an IV) : 40 liasses.

DISTRICT D'ARRAS

I. Q. — Correspondance générale avec les pouvoirs p (envoyée et reçue) : Commissions diverses du pouvoir ce Département ; Accusateur public du département ; Dis Receveurs ; Société populaire d'Arras ; Municipalités ; Co saires aux Emigrés ; Directeurs de l'Enregistrement et rec des Domaines ; Procureur syndic et Agent national : 17 l

II Q. — Etats par cantons et communes de la consistan biens des émigrés ; Tableaux chronologiques des estimati évaluations qui serviront de base aux ventes ; états de c tance des biens des condamnés, déportés, Anglais et Esp en guerre avec la République ; envois et accusés de réc d'affiches, répertoires chronologiques des papiers des émi états des biens des émigrés non compris dans les déclaratio municipalités ; listes des pères et mères d'émigrés, des a fermiers, et occupeurs de biens de parents d'émigrés : 6 li

III. Q. — Administration du séquestre : réclamations ; loca réparations : 2 liasses ; — Déclarations des créanciers d'ém condamnés et déportés : 6 liasses ; — Créances sur les com et établissements religieux ; créances sur les émigrés ; éta dettes des émigrés (loi du 27 septembre 1792) : 2 liasses ; — mations de baux : 2 registres ; — Etats de frais de ventes, d ture et de garde : 5 liasses ; — Ventilation de fermages : 1 l

DISTRICT DE BAPAUME

I. Q. — Correspondance générale avec les pouvoirs pub corps constitués, avec les commissaires du Département, d trict et des municipalités, chargés d'assister aux ventes : 7 li — Réponses des municipalités à une circulaire-questionna frimaire an II) sur les biens de première et de seconde or les biens communaux, la situation financière etc. etc. : 1 l

). — Envois et récépissés d'affiches par les districts du
ement et par les distritcs voisins : 3 liasses ; — Soumissions
ens des Abbayes, couvents etc. (1790-frim. an II) ; des
de fabriques (1792-frim. an II) ; soumissions (1[ere] et 2[e] ori-
: 4 reg. ; — Listes chronologiques des enchères par lots
chaque commune : 2 liasses ; — Etats par cantons et mu-
lités de la consistance des biens des émigrés ; relevés des
ations ou évaluations qui doivent servir de base à la vente
ens ; Etats de consistance des biens des condamnés, déportés
s anglais et espagnols (an II-an III) ; — Etats des biens
grés omis dans les états fournis par les municipalités :
ses ; — Déclarations d'occupeurs de biens d'émigrés et con-
és (1792-an II) : 2 liasses ; — Etats des citoyens peu fortunés
isés à acquérir des biens d'émigrés jusqu'à 500 livres
oles en 20 ans sans intérêts (loi du 13 septembre 1793) :
se.

Q. — Baux payables en nature (décret du 16 brumaire an II)
rations des fermiers (terres occupées et quantités de den-
récoltées) : 1 liasse ; — Affirmations de créances sur émi-
: 1 liasse ; — Enquête sur les biens restant à vendre (circul.
pluv. an II). Etats par municipalités des biens invendus en
II : 2 liasses ; — Liste des émigrés et de leurs parents (for-
on ; radiations) : 1 liasse : — Liste d'émigrés et de déportés
'au 10 messidor an III : 1 liasse ; — Etats par cantons et
icipalités des citoyens absents possédant des maisons ou des
s (ventôse an III) : 1 liasse.

DISTRICT DE BÉTHUNE.

Q. — Correspondance générale avec les pouvoirs publics,
asses.

Q. — Estimations ou évaluations pour servir de base à la
e des biens d'émigrés (Vendém.-frim. an II) : 1 reg. ; —
stres aux affirmations de baux pour estimations de biens
igrés : 1 reg. ; — Sommations par l'agent national aux fermiers
igrés ou condamnés de produire leurs baux : 1 liasse ; —
s des émigrés, déportés ou reclus non compris dans l'état de
istance des biens d'émigrés (loi du 1[er] février 1791) : 3 liasses ; —
stre aux soumissions d'acquérir (1790-frim. an IV) ; —
s par municipalités de la consistance des biens d'émigrés (loi
[er] février 1793) : 2 liasses ; — Etats de consistance des biens

meubles et immeubles des déportés (loi du 17 septembr
1 liasse; — Liste des anglais, espagnols et princes étran
guerre avec la République ayant des biens en Franc
français sortis avant le 1er juillet 1789: 1 liasse; — Etats
sistance des biens des condamnés et déportés mis ho
anglais et espagnols, (brum.-frim. an III): 1 liasse.

III. Q. — Biens cédés par les ex-prêtres à des seigneu
jouir de la portion congrue. Enquête en ventôse an II
du 14 nivose an II) par communes: 1 liasse, — Locations
des biens (en classement); — Contentieux: réclam
dilapidations; dégradations; poursuites (en classeme
Comptabilité du séquestre: comptes et pièces justificati
Acquéreurs en retard de payer, (en classement); — Pa
par les receveurs d'enregistrement pour frais spéciaux
aux biens d'émigrés, (1792-1793): 1 liasse; — Etats mens
frais de vente du mobilier d'émigrés, 1793: 1 liasse; -
d'envoi d'affiches supportés par les municipalités: 1 lia
Certificats de publication des affiches de ventes donnés
secrétaires des municipalités,(1790-1792): 3 liasses; — Eta
sés par les municipalités, des ecclésiastiques, séculiers e
liers sortis de France, (1792-1793): 1 liasse; — Liste des
non possesseurs et non compris dans l'Etat de consi
1 liasse; — Etats par communes des citoyens absents,
1 liasse.

DISTRICT DE BOULOGNE.

I. Q. — Correspondance générale: instructions (en class

II. Q. — Enregistrement des soumissions pour ventes
tions; serments des fermiers pour affirmation de baux,(179
1 reg.; — Enregistrement d'affiches pour ventes de bien
grés (niv. an II-vend. an IV): 2 reg.; — Registres aux ré
d'enchères; adjudications définitives, baux et loyers, ex
commands. (décembre 1790-décembre 1792): 2 reg.

DISTRICT DE CALAIS.

I. Q. — Correspondance générale: instructions (en class

II. Q. — Enregistrement et réception des affirmations d
(1790-an II): 1 reg.; – Enregistrement des soumissions pou
rir (1790-1793): 1 reg.; — Liste civile (vente de biens do
des bureaux des traites, biens des religionnaires fugitif

: 4 liasses ; — Vente de biens communaux: Ardres, Audruick, enarde, Louches, Sainte-Marie-Kerque et Saint-Pierre-les-s, (1790) : 1 liasse. — Ventes de biens de 1re origine, (biens tablissements ecclésiastiques, biens des pauvres ou sociétés tables) 390 art. en 15 liasses.

mme indication pour l'histoire du morcellement de la pro-é dans le Pas-de-Calais notons que, dans la seule commune inte-Marie-Kerque, on a vendu les biens de 26 établisse-s religieux, hospices et pauvretés et ceux de 6 condamnés et rés, antérieurement à l'an IV).

missions de biens de première origine et d'émigrés: 1 liasse.

Q. — Administration du séquestre : réclamations ; locations; ations ; contentieux (en classement).

DISTRICT DE MONTREUIL.

. — Correspondance générale : instructions ; lettres reçues partement ; des municipalités, (1790-an III) : 1 liasse.

Q. — Etats des fermiers de biens ecclésiastiques, ant. à V : 1 reg. ; — Registres aux actes d'affirmations de baux de de première origine (lois des 6 et 11 août 1790) : 1 reg. ; — nations et réceptions de baux : 1 liasse ; — Tableaux des issions de biens de première origine : 1 liasse. — Ventes de de première origine (Biens des établissements ecclésiasti-biens des pauvres ou sociétés charitables) antérieurement ventôse an IV, 406 art. en 21 liasses; — Ventes de biens de ière origine, (1790-91) : 2 reg. ; — Registre aux affirmations ux de biens d'émigrés : 1 reg. ; — Registre aux ventes de d'émigrés, (ans II-IV) : 3 reg.

Q. — Baux des biens de la liste civile (domaine de la nne ; terrains des fortifications de Montreuil) : 1 liasse ; — ions des biens de première origine sur Aix-en-Issart, rain-sur-Canche, Brimeux, Ecquemicourt, Hesdin, La Calot-, Loison, Marant, Marenla, Montreuil, Saint-Josse-sur-Mer, ré de Saint-Georges, Tortefontaine, Vieil-Hesdin : 1 liasse. ; clarations par les fermiers des denrées récoltées à verser les magasins pour paiement de fermages; — Administration questre : réclamations ; réparations ; contentieux (en clas-nt).

DISTRICT DE SAINT-OMER.

I. Q — Correspondance générale ; instructions : lettres r du pouvoir central ; du directoire du département (en c ment).

II. Q.— Affirmations des baux (niv.1790-pluv. an III) : 3 r 2 liasses ; — Tableaux des estimations et noms des ferm 3 liasses ; — Soumissions d'acquérir, première origine 1790-brum. an II) : 1 liasse ; — Journal des ventes (déc. an IV) : 3 reg ; — Tableaux des ventes avec dates : 1 reg. ; — civile ; biens communaux (estimations, soumissions, ventes classement) ; — Ventes de biens de première origine (biens établissements ecclésiastiques, biens des pauvres et sociétés ritables, etc.) 554 art. en 84 liasses ; — Journal des vente biens d'émigrés, (9 brum. an II-brum an IV) : 2 reg. ; — Jo de ventes à la folle enchère des acquéreurs déchus, (sept. vend. an IV) : 1 reg. ; — Tableaux mensuels des estimat noms des fermiers, produit annuel des biens, (ans II-III) : 1 — Tableaux mensuels des ventes de biens d'émigrés, (b an II-brum. an IV) : 2 reg. ; — Journal des reventes à la enchère (mess. an III-brum. an IV) ; — Table des acquér date des acquisitions (émigrés); 1 reg.

III Q. — Journal des adjudications de bois et d'herbes, mière origine (1790-1793) : 1 reg. ; — Journal des adju tions d'aveties (récoltes) et d'herbes (1792-an III) : 1 reg ; — D rations par les fermiers des denrées récoltées et des c tités restant pour la Nation, (niv.-fructidor an II) ; — Journ locations de biens d'émigrés (1791-an IV) : 1 reg. ; — Tableau sommes à recouvrer sur acquéreurs en retard pour le pr paiement, (émigrés) : 1 reg.

DISTRICT DE SAINT-POL.

Dans ce district il n'y a encore de classé définitivement qu ventes d'immeubles et de meubles de deuxième origine (grés). En voici la raison. Ayant remarqué combien ce fonds incomplet, nous avons fouillé, dans 17 mètres de rayons papiers en vrac provenant du tribunal de Saint-Pol ; nou avons extrait 25 liasses de la série L (administration rév tionnaire), 17 liasses des tribunaux des districts de Mont et Saint-Pol et enfin 11 liasses de la série moderne judiciai

s surtout nous avons trouvé de quoi enrichir notablement
érie Q de ce district pour laquelle ont été extraits 15 paquets
rtis sommairement comme il suit :
rrespondance avec les divers pouvoirs; déclarations de biens
igrés par les municipalités; états de consistance de biens
igrés; ventes d'immeubles et de meubles; argenterie et
l des cloches ; administration des bois nationaux ; créances
couvrer et irrécouvrables; administration du séquestre de
s, contentieux, etc., etc.
Q. — Correspondance générale : (Pouvoir central ; départe-
t, agent national : maîtrise des Eaux et Forêts d'Arras ;
icipalités ; receveurs des Domaines ; particuliers ; autres
icts) : 1 liasse.
Q. — 1° Déclarations de biens par les municipalités : 1 liasse.
Meubles : Argenterie et métal des cloches : 1 liasse ; — Bons
orisation aux patriotes indigents d'acquérir jusqu'à 500 livr.
ens d'émigrés,(15 vend. au 19 germ. an III) : 1 reg. ; — Bons au
eur pour restitution, donnés aux parents de condamnés et
ssibles en paiement d'acquisitions, (mess. an III-brum. an IV) :
g. ; — Notices décadaires des ventes, première décade frim.
I : 1 reg.
. Q. — Biens indivis avec les parents d'émigrés.(prairial an
rum. an V) : 1 reg. ; — Administration générale des bois :
sse ; — Registre aux frais de division et répartition à sup-
er par les acquéreurs,(niv. an II-frim. an III) ; 1 reg.
ut en classant la partie de la série Q antérieure à l'an IV,
avons mis de côté toute la partie postérieure à cette date,
us en avons extrait tous les documents de 1790 à l'an IV,
ant environ 780 liasses.
même opération est commencée pour constituer les fonds
Direction de la régie des domaines et de l'enregistrement
es bureaux cantonaux : actuellement 460 registres s'ali-
t en classement par bureaux dans nos galeries.
us aurons ensuite à reprendre dans les huit districts de la
L une importante collection de liasses non classées con-
ant les diverses sections des domaines nationaux ; cette
ion de la série L entraînera une refonte dans la partie clas-
e la série Q.
résumé, le classement des 218 mètres de papier de la sé
ra, vu sa complexité, un travail de longue haleine et il f

dra encore les efforts soutenus du personnel, durant deux e
ces, pour en voir l'achèvement définitif.

Série L. — *Affaires militaires*. — Par une circulaire e
du 3 avril 1907, M. le Ministre de la Guerre prescrivait la re
che, dans les archives des villes de garnison, des docu
relatifs à la formation, pendant la Révolution, des *batail
volontaires nationaux*, pour dresser des historiques analo
ceux établis pour chaque régiment de l'armée française.

Dans le Pas-de-Calais, une Commission militaire départ
tale a été constituée par M. le Général de division et da
séance de mai, tenue aux Archives, M. le général Jacque
Boisrouvray a été nommé président. L'Archiviste, en sa q
d'officier de réserve, a été désigné comme rapporteur et c
de rédiger, pour le département du Pas-de-Calais, une instr
concernant les diverses sources à consulter par les officie
garnisons.

Comme les documents militaires de la série L, sauf p
Directoire du département, étaient encore pêle-mêle, nous
dû dresser un cadre de classement de la sous série R, qui
appliqué aux affaires militaires des huit districts du Pa
Calais.

Le travail étant terminé pour le district d'Arras, nous do
ci-dessous l'état sommaire de cette sous-série : on verra
renseignements très curieux elle renferme pour l'histoire
armées de la République pendant la Révolution :

SÉRIE II. L. — **District d'Arras.**

SECTION	DÉSIGNATION DES ARTICLES	DATES	Nombre de liasses	Nombre de registres
Affaires militaires	Liquidation des anciennes milices d'Artois. Id. des Régiments Suisses de Salis-Samade et de Diesback (Loi du 20 août 1792).	1790-92	1	
Etat-Major	Commissaires des guerres (Correspondance).	1793-An IV	1	
Recrutement en général	**Instructions et Correspondance** générale.	1792-An IV	1	
	Commissaires cantonaux pour le recrutement. Nominations. Correspondance.	1792-93	1	
	Auxiliaires de l'Armée de Ligne. Levée de 100.000 h. (Lois des 4 février et 20 avril 1791). Contrôle.	Mars 1791	1	
	Engagements dans les troupes de ligne pour 3 ans (loi du 25 janvier 1792). Procès-verbaux d'engagements.	Mars 1792	1	
	Engagements volontaires : contrôle.	1792	1	
	Création de 54 compagnies franches (Loi du 31 mai 1792).	juillet-sept. 1792		
	Complément de l'Armée de ligne (loi du 22 juillet 1792) : correspondance des commissaires ; procès-verbaux d'engagements ; engagements d'étrangers ; certificats médicaux ; de bonne vie et mœurs ; de libération ; autorisation paternelle.	Août-septembre 1792	1	
	Troupes de ligne : engagements et recrutement ; vétérans ; chasseurs belges et chasseurs francs ; engagements d'étrangers.	1792-An III	1	
	Réquisition de 10,000 hommes du général Marassé, 15 septembre 1792 (opérations, enrôlements, par cantons).	1792-93	1	

Sous-Série R	SECTION	DÉSIGNATION DES ARTICLES	DATES
R III	Recrutement en général	**Bataillons de volontaires du Pas-de-Calais** et étrangers au département : Correspondance et instructions relatives aux enrôlements volontaires ; contrôles et drapeaux ; bataillon des côtes de Cherbourg, du Lot et 1er bataillon de Paris. Amalgame. — Organisation de la demi-brigade du Pas-de-Calais.	1792-An II
		Levée de 300,000 hommes (loi du 24 février 1793) : Correspondance générale concernant les contingents communaux et le contrôle ; états récapitulatifs des hommes fournis par les communes depuis 1790, venant en déduction.	1793-An II
		Opérations ; enrôlements et tirages au sort, cantons d'Arras, Beaumetz et Berneville.	Mars-Avril 1793
		Idem. Procès-verbaux d'engagements et états négatifs ; cantons de Fresne et Hénin-Liétard.	Mars-Avril 1793
		Opérations de recrutement dans les communes; procès-verbaux d'engagements et états négatifs ; cantons de Lens, Mont-Saint-Eloi et Pas.	Mars-Avril 1793
		Id.; Cantons de Rœux, Vimy et Vitry.	Id.
		Levée de 18 à 25 ans (loi du 23 août 1793) : Correspondance ; exemption de garçons meuniers ; enquête dans les communes (arrêté du district du 18 ventôse, an III).	1793-An III
		Levée de 300,000 hommes (loi du 10 thermidor an III). — Commissaires pour faire réintégrer les absents ; visites domiciliaires ; soldats malades ; états des hommes qui doivent rejoindre ; feuilles de route ; états de contrôle.	An III
		Id. Id. — Etats des volontaires de la 1re réquisition qui sont tenus de rejoindre leur corps (loi du 10 thermidor an III). — Etat n° 1.	Id.

SECTION	DÉSIGNATION DES ARTICLES	DATES	Nombre de liasses	Nombre de registres
Recrutement en général	**Id. Id.** — Etats des volontaires de la 1re réquisition porteurs de congés absolus ou de réforme, de réquisition du Comité de Salut public, ou soumissionnaires de voitures, qui sont exempts. — Etat nº 2.	Id.	1	
	Id. Id. — Etats des volontaires de la 1re réquisition porteurs de congés limités qui doivent partir à l'expiration ou après rétablissement. — Etat nº 3.	Id.	1	
	Frais de levées dans les communes : création de ressources ; votes de crédits; contribution patriotique.	1793-An II	1	
	Réclamations, Exemptions (Imprimeurs, postiers, commis du Trésor militaire, etc.).	1793-An IV	1	
	Congés (Cultivateurs, maréchaux-ferrants ; tanneurs, etc.).	1792-An III	1	
Recrutement en général	**Cavalerie.** — Levée de 30,000 cavaliers (décret du 22 juillet 1793). Opérations : levée des hommes de 18 à 40 ans non mariés ; engagements ; tirages au sort (par cantons) ; signalement des recrues.	1793-An II	1	
	Id. Correspondance générale ; contrôle ; feuilles de route ; rassemblement à Amiens.	1793-An II	1	
	Id. Habillement. Equipement, fourrages, solde.	An II	1	
	Artillerie.— Parc de Gavrelle. Correspondance.	1793-An IV	1	
	Remonte. — Réquisition Dumouriez ; chevaux de réforme ; correspondance.	1792-An III	1	
	Garde Nationale. — Organisation ; personnel ; armement ; logement ; contrôle ; réquisition du 10me (correspondance générale).	1791-An III	1	

Sous-Série R	SECTION	DÉSIGNATION DES ARTICLES	DATES
R III	Recrutement en général	**Id. sédentaire.** — Nomination et correspondance d'officiers ; recrutement ; exemptions ; correspondance générale (par communes).	1790-An III
		Id. sédentaire. — Réorganisation (loi du 28 prairial an III). état-major ; armement, artillerie (par communes).	An III
		Gendarmerie. — Correspondance ; réquisition de gendarmes.	1792-An II
		Pionniers. — Réquisition des représentants du peuple et des généraux (1er et 30 juin 1793). — Opérations ; contrôle ; officiers ; gratifications ; outillage ; libération.	1793-An IV
R IV	Discipline	Instructions et correspondance générale.	1793-An III
R IV	Discipline	Déserteurs en général : Instructions et correspondance (des Ministres, Commission des armées, représentants, département, district, communes, gendarmerie). Etats nominatifs des volontaires et déserteurs des troupes de ligne.	1792-An IV
		Déserteurs de diverses levées (volontaires) : Recherches et signalements (par communes).	1792-An IV
		Déserteurs à l'intérieur de la levée de 18 à 25 ans (par communes).	1793-An III
		Déserteurs en général. (Infanterie, génie, artillerie, cavalerie, chasseurs, etc. 49e demi-brigade).	An II-IV
		Déserteurs des bataillons du Pas-de-Calais.	1793-An IV
		Prisonniers de guerre (Officiers et soldats). — Instructions, listes de prisonniers pouvant retourner chez eux ; solde ; feuille de route ; serments ; certificats médicaux ; échanges ; procès-verbaux d'évasions.	1793-An IV

SECTION	DÉSIGNATION DES ARTICLES	DATES	Nombre de liasses	Nombre de registres
Discipline	Déserteurs étrangers. — Correspondance générale ; interprètes ; listes nominatives; serments : emploi en ville et environs ; évasions ; renvoi dans leur pays.	1793-An IV	1	
Habillement	1° HABILLEMENT EN GÉNÉRAL			
	1. — Correspondance et instructions des Comité de Salut public, commissaires des guerres, agents généraux, département et districts.	1793-An IV	1	
	2. — Dons patriotiques.	1792-An III	1	
	3. — Locaux ; entrées et sorties : drap, couvertures, chapeaux, habits blancs des soldats de la citadelle.	1793-An III	1	
	4. — Habillement complet d'un garde national aux frais des père et mère d'émigrés.	1792	1	
	5. — Tailleurs. Ateliers de l'armée du Nord et d'Arras ; réquisition d'uniformes ; état des étoffes employées à la confection.	1792	1	
	6. — Etats de recettes et dépenses.	1793-An II	1	
	2° SOULIERS			
	1. — Instructions et correspondance (décret du 18 frimaire an II) des Commissions des subsistances et approvisionnements ; Comité de Salut public; Adjoint au ministre de la guerre : Commissaires des guerres ; département ; district ; Agent national ; communes.	1793-An III	1	
	2° Enquêtes sur les cordonniers et sur les matières premières (visites domiciliaires par communes), contrôle des cordonniers, réquisitions.	1793-An II	1	

Sous-Série R	SECTION	DÉSIGNATION DES ARTICLES	DATES
R V	Habillement	3. — Cuirs : Réquisitions ; enquêtes chez les tanneurs ; recensement ; disette ; état de ceux délivrés sur les 400 cuirs forts envoyés par la Commission de Commerce.	An II
		4. — Livre-journal de la distribution des 400 cuirs forts du magasin d'Arras.	An II
		5. — Magasin du district : Etats des souliers fournis par les cordonniers ; états périodiques ; états des réquisitions par communes. Experts et confiscation de souliers de mauvaise qualité.	1793-An III
		6. — Magasin du district : Entrées et sorties, réquisitions, récépissés, envois aux représentants aux armées.	Mai 1793 thermidor An III
		7. — Souliers de préhension (décret du 2 Nivôse an II) : Instructions ; nomination des commissaires pour visite des ateliers et magasins ; enquêtes dans les communes ; reg. de récolement des souliers versés dans les magasins du district.	Ans II-III
R VI	Armement	Correspondance du Ministre de la Guerre. Réclamations par les municipalités du prix des fusils versés.	1792-An II
R VII	Subsistances	Correspondance générale.	1791-An III
R VIII	Casernement	Choix de bâtiments nationaux pour logement des Commissaires de guerres ; service des fortifications, lits militaires, chauffage des troupes, etc.	1793-An IV
R IX	Etapes et Convois	Mouvements de troupes ; avis de passage, logement chez l'habitant ; transports militaires ; détachements envoyés en cantonnement pour assurer l'ordre (par communes).	1790-An IV

SECTION	DÉSIGNATION DES ARTICLES	DATES	Nombre de liasses	Nombre de registres
Service de Santé	Visites. — Certificats médicaux.	1792-An III	1	
Service des Places	Emplacement des corps qui composent les armées. — Commandants de places; nominations; démission; correspondance ; effectifs de garnison ; contrôle nominatif des 19e, 74e, 87e et 90e régiments d'infanterie.	1791-An IV	1	
Trésorerie	Comptabilité : Instructions ; correspondance concernant la caisse du receveur du District.	1791-An II	1	
	Mandats délivrés aux soldats (volontaires et recrues) passant à Arras pour rejoindre leur corps.	1791-92	1	
	Invalides : Pensions et secours aux officiers et soldats ; certificats d'infirmités ; demandes de pensions.			
	Contrôle nominatif des pensionnés et vétérans du district d'Arras (loi du 16 mai 1792).			
	Secours aux parents des défenseurs de la Patrie ; secours aux parents d'officiers et soldats des ex-troupes royales ; Secours aux prisonniers de guerre français (correspondance générale).	1791-An III	1	
Marine	Correspondance générale ; approvisionnement des ports, congés.	1792-An III	1	

ans la série L. il faut encore ajouter comme classement, la e collection des jugements du Tribunal révolutionnaire rras de 1793 an II) en placards, et ceux d'acquittements procés par le même Tribunal, soit 6 liasses.

nfin on a retrouvé dans les papiers du Tribunal de Saint-Pol n registre de la municipalité de Frévent : délibérations et tés, 15 janv. 1791-11 avril 1793, (suite des Audiences de

l'Echevinage, nov. 1789-nov. 1790),que nous avons réintégré la série L. — 2° un cahier de doléances de la commune d'A

3. Inventaire sommaire. — Les Inventaires des Archive partementales ont été continués pour les deux séries en c

1° SÉRIE C (*Etats d'Artois*). — L'impression de cet inver est passé de la feuille 13 à la feuille 17, comprenant l'analys délibérations, actes politiques, impositions, affaires milit levées de troupes et de cavalerie, réquisitions pour fourn transports de guerre, casernement, disette de grai leur exportation ; etc. de 1614 à 1630.

2° SÉRIE H (*Abbaye de Saint-Vaast*). — L'inventaire de ce considérable a suivi sa marche en avant. M. Tison a rédig manuscrit les articles 2120 à 2308, soit 188 pages de cop donneront à l'impression environ 12 feuilles.

L'impression est passée des feuilles 2 à 15 du tome III intéressent les environs d'Arras : Méaulens et Boves ; l'hist curieuse de Blangy avec son château comtal de Bellemotte, d ensuite l'abbaye des Dames nobles d'Avesnes ; sa prévôté couture de Saint-Michel ; ses rivière, moulins et fontaine pêcheries ; son droit de péage sur la batellerie, etc ; — Ce Meurchin, Moyenneville et Hamelincourt ; Mesnil, Moi Doingt, Manencourt; Mérignies, Mons-en-Pévèle ; Neuville- Vaast, Neuvireuil et Oppy ; Ouvert, Labassée et Violaines ves ; Plouvain ; Pons-en-Amiénois et Querrieu.

4. Catalogue des sceaux et cachets. — Aux sceaux sig l'an dernier comme devant entrer dans le supplément au c gue des *Sceaux de l'Artois et de la Flandre*, qui doit être par le Ministère de l'Instruction publique, nous pouvons aj ceux qui suivent :

I. Sceaux : Gouvernance de Lille, (1718) ; François Co Berkem, lieutenant de la gouvernance de Lille (1734) ; — liage d'Amiens (1385) ; — Prévôts de Péronne : Gilles Le (1323) et Jacques Widelaine (1541) ; — auditeurs royaux à quesne : Jean Macquerel et Regnault de Tanscheval (Andrieu Billet et Jean Desgrefin (1435) ; Jean de Le Ruelle (Jean de Villers (1482) ; Pierre Payen (1463) ; Pierre Lalart (— gardes du scel aux contrats d'Artois : Jean Desmirevault et Jean Macrel (1576) ; — baillis, hommes de fief et échevin l'abbaye de Saint-Vaast : Pierre Asset, bailli du Gaule de

(1530) ; Jean Huvinot, de Mons-en-Pévèle (1592) ; Jean Le
er et Jean Baudoul, échevins audit lieu (1546) ; — baillis et
nes de fief de Moislain : Jean de Maujan (1529) ; Wallerand
quel (1541) ; Antoine de Le Haussy (1586) ; Louis Walus
) ; Ansel Griffon (1423) ; — fermiers de Mesnil-Moislain :
ine Théry (1499); Ambroise Desfleurs (1500); François Lemaire
) ; — Collart Haudouart, censier d'Etaing (1464) ; Seigneurs
articuliers : Jean de la Motte (1463) ; Regnault de Lambres
) ; Jean Guillard (1463) ; Jean de le Planque (1463) ; Wautier
émy (1212); Philippe de Haplincourt (1323) ; Alain Hattron, de
es (1529); Colart de Sailly (1323); de Terremonde (XVIIe). Jean
aloy (1315) — Grart Quiéret et sa femme E. de Conty (1318);
de Fosseux et sa femme « Guye » de Longroy (1425) ; Official
niens (1269) ; — abbayes et couvents : Saint-Vaast d'Arras et
bé Jean Duclercq (1425) ; Pierre le Cerf, prévôt de Saint-
st (1565) ; Reynaud, grand prieur de Corbie (1769) ; abbesses
Siache-sur-Somme (1280) et des Prés de Douai (1725) ;

. Cachets armoriés ou de gravure artistique : de Guilenghien,
ier du grand bailliage de Lille (1717) ; Suzanne-Françoise de
stelle, abbesse de Messines, princesse de Croisette (1719) ;
besse d'Etrun, Geneviève de Samette (1761) ; Mathieu Vollant
Berville, grand bailli de Saint-Vaast (1671) ; Valory, avocat à
is (1717) ; Trachez, pasteur de Mérignies (1750) ; Hutellier,
li de Moislain et Mesnil (1754) ; Dom Bertoul (1754) ; Gau-
roy Bouteville (1754) ; Mis de Querrieux (1756) ; Mis de Folle-
(1765) ; Baron, d'Amiens (1766) ; Letellier (1777) ; enfin le
het de Gilles Diautrequin (XVe siècle), scellant une lettre de
uis, commissaire de recrutement à Fruges en 1792. Au total
ceaux et cachets.

III. — Bibliothèque historique départementale.

a Bibliothèque départementale, comme de coutume, s'est
rue par dons, échanges et achats :

Dons de l'État. — *Coutumes des pays et comté de Flandre ;
rtier de Gand*, tome X ; — *Recueil des Ordonnances des Pays-*
, 2e série, 1506-1700, tome IV ; — *Bibliographie générale des
vaux historiques et archéologiques*, tome V, 1ere livraison, par
e Lasteyrie ; — *Catalogue général des manuscrits des biblio-
ues publiques des départements*, tome XXXIX ; — *Recueil*

des Actes du Comité du Salut public, publié par F.-A. tome XVII ; — *Transcription et publication des Rôles G* tome III par C. Bémont ; — *Publication des lettres de M* tome IX ; — *Procès-verbaux des comités d'agricultur commerce de la Constituante, de la Législative et de la Conv* tome I (Assemblée Constituante), publiés par F. Gerbaux Schmidt ; — *Cahiers de Doléances du Bailliage d'Orléans les Etats-Généraux de 1789*, tome II, par C. Bloch ; — *C de Doléances de la Sénéchaussée d'Angoulême et du siège de Cognac pour les Etats-Généraux de 1789*, par F. Boisson — *Cahiers de Doléances des bailliages, des généralités de M de Nancy pour les Etats-Généraux de 1789*, tome I ; (Cahi bailliage de Vic), par C. Etienne ; — *Cahiers de Doléanc bailliage de Constentin (Coutances et secondaires) pour les Généraux de 1789*, tome I, par E. Bridey ; — *Les Comité droits féodaux et de législation et l'abolition du régime sei rial (1789-1793)*, par Ph. Sagnac et Caron ; — *Procès-verba Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, p par M.-J. Guillaume, tome VI ; *Cahiers de Doléances pou Etats-Généraux de 1789* tome I, (bailliage de Châlons-sur-Ma par G. Laurent ; *Commission de recherche et de publicatio documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, letin). Année 1906.

2. Dons d'auteurs. — A citer entre autres : Lesueur (E *associations agricoles en Tunisie*, 1906 ; *Hommes et chose pays d'Artois*; — Loisne (de), *Chronologie des Abbés de S Augustin-lès-Thérouanne* — Rodière (R.), *La Famille Godg L'Eglise de Miannay ; Répertoire des noms de famille con dans les chartes des prieurés de Beaurain et de Maintena* Guillemant (Ch.), *Le Cardinal Labouré* ; — Cavrois (Bon *Fief de Saternault en Artois* ; — Viard et Déprez, *Chroniq Jean Le Bel*, tome II ; — Thobois (abbé B.-J.), *La paroisse d ples au XVIIIe siècle* ; — Déprez (E.), *Les préliminaires Guerre de Cent Ans : La Papauté, la France et l'Anglet 1328-1342*, thèse de doctorat ; — Defrance (A), *Les volont du Nord et du Pas-de-Calais dans la défense nationale (1 1795)*.

3. Echanges. — Le Dépôt départemental s'est enrichi, au c de cet exercice, des *Inventaires sommaires* d'archives suiva

rente-Inférieure (série B, tome II ;) Hérault (série C, tome ; Calvados (séries C, tome IV ; E, tome I ; H, tomes I et II) ; tes-Alpes (archives communales de Guillestre) ; Puy-de-Dôme ie C, tome IV) ; Doubs (série G. tome II) ; Corse (série C, e I) ; Nord (série B, tome I, 2e partie) ; Vosges (série G, tome ; Cantal (séries C, et D,) ; Nord (Archives communales de lemont).

y a lieu aussi de mentionner qu'en échange des *Inventaires maires* des Archives départementales, du « *Pas-de-Calais au siècle* » et des *Cahiers de Doléances* publiés par M. Loriquet s avons reçu de M. Finot, archiviste du Nord, *La Défense s le Nord (1792-1802)* 2 volumes, de M. l'abbé A. Pastoors *stoire de la ville de Douai (1789-1802)* ; de l'Université de e, *Les Annales de l'Est et du Nord*, années 1905, 1906 et pre- r fascicule de 1907 ; des Bénédictins de Belgique, les es II et III des *Archives de la France monastique* et la *Revue illon*, années 1905, 1906 et 1907.

es sociétés savantes subventionnées par le département ont inué l'envoi des deux exemplaires réglementaires de leurs lications.

Achats. — Les principales acquisitions d'ouvrages histori- s se répartissent de la manière suivante :

Belleval, *Les Sceaux du Ponthieu ;* — Bottin (S.), *uaire statistique du Nord pour l'an XII de la République ;* — alonne (Bon A.), *Histoire de la ville d'Amiens au XIXe siècle ;* hevalier (U.), *Répertoire des sources historiques du Moyen* fascicules VII et VIII ; — Brière et Caron, *Répertoire d'his- e moderne et contemporaine*, 2 vol. ; — Dom Cuvelier (M.), *noires sur la vie de M. Jean Levasseur, Mayeur de la ville de au XIIe siècle ;* — Demangeon (A.), *La Picardie et les régions ines (Artois, Cambrésis, Beauvaisis) ;* — Douët-D'Arcq, *veau recueil de comptes de l'Argenterie des rois de France ;* — in (A.), *Répertoire du plan de la ville et cité d'Arras, en 4 ;* — Guillaume, *Histoire des Gardes Wallonnes au ser- d'Espagne ;* — Hautcœur (E.), *Histoire de l'Abbaye de Flines ;* mbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*, tome I ; — *sies de Gilles Li Muisis* publiées par M. le Bon Kervyn de enhove, 2 vol. ; — Le Petit, *Grande chronique ancienne et lerne de Hollande ; Zélande, etc. ;* — Le Glay, *Cameracum chris- um ou Histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai ;*

— Massé (D.), *Législation du Travail et Lois ouvrières ;* -
nier (A.), *Les Sources de l'Histoire de France des Origi*
guerres d'Italie, table générale par L. Polain ; — de Mo
(Ch.), *Un chapitre de la Révolution Française ou Hist*
journaux en France,de 1789 à 1799;— Mordacq (L.),*His*
Dunkerque ; — Picot (G.), *Histoire des Etats-Généraux,*
— Rooses (Max), *Christophe Plantin, imprimeur anvers*
Raymond (F.), *Histoire du Hainaut Français et du Ca*
depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; — d
(Lucien), *Histoire de l'Abbaye de N.-D. de Loos ;* - Souq
Histoire militaire et navale d'Etaples, de 1800 à 1806,
Hende (Ed.), *Histoire de Lille, de 620 à 1804 ;* — d'Havr
M[is]), *Notice sur le domaine d'Havrincourt.* Par abonnem
bibliographe moderne, 1906*;* — *Bulletins et Mémoires de la*
d'études de la province de Cambrai, 1906. — *Revue de la*
tion; — *Revue d'histoire moderne et contemporaine.*

IV. — Mouvement du public et Correspondan
Recherches et Communications. -- Matéri
Local. - Produits éventuels.

Les communications sur place ont été faites aux Archi
1er juillet 1906 au 30 juin 1907, à 166 personnes qui ont fou
présences.

La correspondance échangée, pour les besoins du public
les nécessités du service, s'est élevé à 762 lettres, no
rappels.

Les recherches et communications se montent au chi
3.696 dont 1.271 ont été faites pour le compte de l'Adminis
(95 avec déplacement), et 2.425 pour les particuliers.
part, 2.575 recherches ou communications ont eu lieu da
fonds modernes et 1.121 dans les collections historiques.

Comme chaque année, les recherches administratives
pour objet les bâtiments départementaux, la comptabilit
munale, les biens et bâtiments communaux, les marais, le
bage, la vicinalité, la voirie municipale, le domaine de
les lais et les relais de mer, la comptabilité de la Tré
générale, les réclamations en matière de contributions di
les dossiers de recrutement, la production de certificats
sant les services militaires dans la garde nationale mobili

70-71, les canaux et rivières, la liquidation des retraites d'ins-
iteurs, les dons et legs faits en faveur des communes, de
vêché, des séminaires, des fabriques, des hospices et autres
iblissements de bienfaisance, les congrégations religieuses
hommes et de femmes, etc., etc.

Au point de vue historique, les recherches faites soit en vue
un travail purement monographique, soit en vue d'intérêts
vers ont plus spécialement porté sur les communes d'Ablain-
velle, Adinfer, Agnières, Bapaume, Beaumetz-lès-Cambrai,
oiry-Becquerelle, Boiry-Ste-Rictrude, Bonnières, Boulogne,
apelle-Fermont, Croisilles, Desvres, Frévent, Frévin-Capelle,
aplincourt, Houdain, La Couture, Le Transloy, Marquion,
lazinghem, Neuville-Vitasse, Nuncq, Saint-Pol, Thiembronne
t Wirwignes.

En dehors des recherches généalogiques ou historiques faites
ans le gros des notaires d'Aire, d'Arras, de Béthune, d'Hesdin
t de Saint-Pol, il convient de citer, comme ayant un caractère
plus général, celles faites sur les sociétés populaires dans le dis-
rict de Saint-Omer; les couvents de dominicains à Arras, Calais,
Houdain, Lillers, Saint-Omer; les Frères des écoles chrétiennes;
Arras sous la Restauration; Calais aux différentes époques; les
Volontaires nationaux en 1793; la propriété de l'Abbaye de
Saint-Vaast; la ferme et le fief du Planty situés sur la commune
d'Auxi-le-Château; les Preuves de noblesse aux Etats d'Artois;
les places d'Arras et la législation de la voirie; l'ancien Petit-
Séminaire de Boulogne; l'abbaye d'Eaucourt; l'origine et la
propriété de la rivière L'Agache et du moulin de l'abbaye du
Verger à Oisy à propos de la construction du canal du Nord; le
desséchement de la vallée d'Authie; le rôle et l'utilisation de la
rivière d'Aa entre Saint-Omer et Gravelines au double point de
vue militaire et commercial, ainsi qu'au point de vue du dessé-
chement etc., etc.

Il convient aussi de mentionner qu'en vertu de la circulaire
ministérielle du 15 mars 1905 quelques communications de docu-
ments des Archives du Pas-de-Calais ont été faites au dehors à
plusieurs érudits pour les aider dans leurs travaux. Je me bor-
nerai à citer celles faites à M. Lennel, professeur au collège de
Calais; à M. Martin, étudiant à Paris; à M. Stein, archiviste aux
Archives nationales; à M. de Loisne, correspondant du Ministère;
à M. Brunel, élève de l'Ecole des Chartes à Paris. Conformément

aux instructions ces documents ont été mis à la disposit
demandeurs dans les salles de travail de la bibliothèque
cipale de Calais et des Archives nationales.

Local. — J'ai à vous signaler, M. le Préfet, qu'avec le
versements successifs, le dépôt de Saint-Vaast devient insu
et qu'il n'y aura bientôt plus de place pour les séries qui
y être conservées indéfiniment. L'agrandissement du dépô
facilité par l'adjonction de plusieurs galeries du Grand
naire ; et je souhaiterais que, lors de la répartition de l'i
ble, les archives départementales pussent trouver dans ce
veaux locaux qui lui font lisière la place qui leur fait dés
défaut.

Produits éventuels départementaux. — Les droits
dition se sont élevés, du 1er janvier au 31 décembre 190
somme de 22 fr. 50, produit de 30 rôles. Les six premier
de l'année en cours ont fourni 21 francs pour 18 rôles. —
mes d'inventaire sommaire (série H., tomes I et II), soit 4

V. — Personnel.

Le personnel des Archives, dont je me plaisais l'an de
vous signaler tous les mérites, n'a pas failli à sa tâche.
travailleurs, qui me donnent des preuves quotidiennes
intelligence et de leur zèle, vous me permettrez, Mons
Préfet, d'adresser toutes mes félicitations. MM. Lavoine,
et Tison sont d'excellents collaborateurs qui entreprenne
grement les besognes les plus ingrates, comme il y en a
coup dans les Archives. J'ai donc plaisir à reconnaître c
leur dévouement m'est précieux.

Je voudrais aussi appeler tout spécialement votre atten
les très bons services que me rendent MM. Domart et L
Entrés, l'un comme employé concierge, l'autre comme
relieur, ils sont devenus de véritables employés travail
classement des documents. Les versements faits aux deux
des Archives devenant chaque année plus considérables
de 40,000 kil. en deux ans — et le personnel par contre
mentant pas, j'ai dû confier à MM. Domart et Lampin la
que j'aurais donnée à de nouveaux employés, dont je vous
demandé, Monsieur le Préfet, la nomination. Ayant eu la

ıne de les trouver dans mon service, sans accroître le per-
ıel, j'estime qu'il y aurait lieu d'examiner leur situation
ıniaire — car ils gagnent 3 fr. 10 par jour — avec la plus
ıde sollicitude.

VI. — Budget.

'on prédécesseur, et moi-même dans mon dernier rapport, s ont signalé la nécessité qu'il y aurait à porter de 900 à 0 francs le crédit affecté à l'Inspection des Archives communes et de 100 à 300 francs celui des Sous-Préfectures. Il serait irable que satisfaction pût être donnée à la demande réitérée inspecteurs généraux ; je vous soumets à nouveau, Monsieur Préfet, cette augmentation réclamée à plusieurs reprises.

ous réserve de votre approbation, j'établirai, ainsi qu'il suit, le lget des Archives départementales pour l'exercice 1908.

— Appointements de l'Archiviste et de ses employés	13.750 fr.
— Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons, établissement de tablettes, entretien de la bibliothèque, frais de bureau	1.000
— Publication de l'inventaire sommaire.	1.100
— Inspection des Archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices	1.100
— Classement et entretien des Archives des Sous-Préfectures.	300
Total.	17.250 fr.

INSPECTION DES ARCHIVES.

Cette inspection a porté sur les archives des Sous-Préfectures de Boulogne et de Béthune, les archives communales de oulogne, Montreuil, Hesdin, Béthune et les archives rurales.

I. — Sous-Préfectures.

1° *Sous-Préfecture de Boulogne.* — Au moment où le rapport e l'an dernier était à l'impression, M. Lavoine triait définitivement les papiers de cette sous-préfecture. Ce triage, opéré en oût 1906, a permis de mettre en vente 600 liasses réparties dans es séries suivantes :

M.	Listes électorales : revision. . .	1885-1892	—
—	Tribunal de commerce, list. élec.	1890-1892	—
—	Rapports de gendarmerie. . .	1868-1891	—
—	Filles publiques, transferts. . .	1892-1895	—
—	Transports de corps.	1880-1900	—
—	Permis de chasse	1885-1897	—
—	Recherches dans l'intérêt des familles.	1880-1895	— 1
—	Conseils d'hygiène, renouvellement.	1881-1884	—
—	Listes de médecins et pharmaciens	1838-1883	—
—	Voyageurs indigents	1875-1883	—
—	Epizooties, transports de bestiaux.	1872-1874	—
—	Déclarations de culture du lin. .	1895-1900	—
—	Etats des récoltes, correspondance	1875-1885	— 1
O.	Budgets communaux.	1867-1875	— 2
—	Comptabilité vicinale	1885-1890	—
P.	Recette d'arrondissement, comptabilité, lettres d'envois, bordereaux de mandats	1868-1886	— 4
—	Rôles et journaux à souches, réclamations en matière de contributions. rôles irrécouvrables . .	1848-1876	— 15
—	Répartiteurs, nominations . . .	1880-1890	— 1
R.	Recrutement, tableaux de recensement	1865-1883	— 2
—	Dossiers de réclamations	1865-1883	— 1
—	Remonte de l'année.	1887-1890	— 1
S.	Vente de coupes de bois	1871-1878	— 1
T.	Rétribution scolaire, Délibérations pour votes de crédits	1865-1878	— 1
X.	Budgets des hospices.	1860-1881	— 2
—	— des bureaux de bienfaisance.	1870-1885	— 3
—	Bureaux de bienfaisance : listes de gratuité.	1860-1880	— 2
—	— — renouvellement.	1852-1885	— 1
—	Médecine gratuite	1860-1875	— 1
—	Enfants assistés, secours temporaires	1880-1887	— 1
	Total.		60

Sous-Préfecture de Béthune. — A la suite de l'incendie qui t récemment déclaré dans le local affecté aux archives de la s-Préfecture de Béthune, j'ai fait droit, après vous en avoir ré, à la demande de M. le Sous-Préfet, en envoyant sur place . Tison et Brunel qui ont dégagé des platras qui les recouient, les liasses ou dossiers disloqués, à demi consumés ou ériorés par l'eau. Les documents, une fois reconnus et triés séries, ont été transportés dans la salle qui leur est réser- dans la nouvelle Sous-Préfecture, et là, rangés sur des onnages auxquels on mettait la dernière main. Ces travaux déblayage et de reclassements hâtifs ont nécessité une main euvre considérable. Je me propose de faire faire prochainent sur place par mon personnel une nouvelle revision de ces cuments pour les subdiviser en sections et sous sections con-mément aux instructions ministérielles et leur donner une toite plus appropriée à leur nouvelle installation. De plus, pour gner du temps et éviter des déplacements trop prolongés, j'ai t expédier aux Archives départementales, où ils seront re-nstitués, certains dossiers et liasses qui avaient particu-rement souffert. J'ai enfin profité de ce transfert pour éliiner beaucoup de papiers depuis longtemps périmés,qui encomaient inutilement l'ancien local et auraient difficilement trouvé ace dans le nouveau, vu ses dimensions restreintes. Un état étaillé de ces papiers va être dressé incessamment et l'autoriation de mise en vente sollicitée. En voici l'indication avec le nomre de liasses ou registres par séries : M,485; N, 5; O,107; P. 1120; . 52 ; S.15,T, 36 : U. 1 ; X. 141 ; Y, 4, soit au total 1966 articles.

II. — Archives communales d'Arras

J'ai commencé, dans le courant de cet exercice, l'impression de lnventaire des Archives communales d'Arras. A l'heure actuele, 6 feuilles sont à l'impression et 6 imprimées après bons à irer délivrés par le ministère. On y trouvera l'analyse des chares et actes constitutifs de la commune, soit originaux soit ranscrits sur les chartriers communaux, est de registres aux dits et placards. Afin que cette publication des plus intéresantes suive son cours régulier, j'ai promis à M. le Maire d'Aras de rédiger annuellement des feuilles d'inventaire maauscrit représent[illegible] 12 feuilles imprimées. De la sorte, un

volume d'inventaire pourra être imprimé en trois e
Comme pour tous les inventaires communaux, les fr
pression sont moitié à la charge de la ville, moitié à l
du département.

III. — Archives hospitalières d'Arras

L'inventaire des fonds de Saint-Jean suit son cours
Durant l'exercice, 295 feuillets ont été rédigés repré
matière de 18 feuilles d'impressions. Ils portent sur les
(biens) et E. (comptes du boursier de l'hôpital) ; ils co
l'analyse des documents concernant les biens sur Lens,
Liévin, Mesnil, Marœuil, Mercatel, Monchy-le-Preu
Sapigny et Beugnâtre, Neuville-Saint-Vaast, Thélus, Ro
Oppy, Plouvain, Quéant, Ransart, Rémy, Riencourt, Rœ
vroy, Sains-en-Gohelle, Saint-Léger, Saint-Martin-su
Saint-Nicolas et Roclincourt, Saulty, Tilloy-les-Mofflain
et Vraucourt, Wailly et Wancourt. Dans la série E, le
analysés vont de 1530 jusqu'en 1640. Il y a donc lieu d'e
rien n'entrave le travail, que le fonds de Saint-Jean ser
et imprimé en partie sur le prochain exercice.

Comme je l'annonçais l'an dernier, l'impression de l'i
est commencée et deux feuilles comprenant la série A e
tulaire ont été tirées après approbation ministérielle.

IV. — Archives des Villes.

J'ai inspecté les dépôts communaux de Béthune, I
Montreuil et Hesdin.

Ces deux derniers, qui contiennent des documents for
sants, ont besoin d'être entièrement classés, à plus forte r
ventoriés. Tout y est en désordre : mais ces deux mun
sont disposées — il n'y a toutefois jusqu'ici que des
ses — à faire quelques sacrifices pour la bonne tenue
archives. Le dépôt de Béthune est propre, et des pourpa
être engagés pour le classement définitif des papiers po
à 1790. Quant aux archives communales de Boulogne, e
très bien gardées par M. Hiance. Actif et dévoué, l'a
municipal a bien voulu, sur mes conseils, trier tous les d
de la période révolutionnaire (1789-1800). Il y a tout lieu
que, d'ici à quelques années, nous posséderons pour Bo

ommaire de la période révolutionnaire qui fera une très
use suite à l'inventaire imprimé déjà paru pour la partie
eure à 1790.

V. — Archives rurales.

pourrais, à la suite de ma récente inspection qui a porté
57 communes, renouveler les observations que j'ai déjà
l'an dernier : inventaires non à jour, plans et matrices
trales non reliés ou laissés à l'humidité dans des salles insuf-
ment aérées, numérotage et estampillage des documents
ou incomplets, etc., etc. A côté de certains secrétaires de
ie, qui ont à cœur de maintenir la bonne réputation de leur
e en y faisant régner l'ordre, — je féliciterai tout particulière-
les instituteurs des communes de Mont-St-Eloy, Ruisseau-
Marconne, Fillièvres, Bouret-sur-Canche, Estrée-Wamin,—
est d'autres, et c'est malheureusement le plus grand nombre,
laissent négligemment s'accumuler les documents qu'ils
ivent, en remettant toujours au lendemain leur rangement
les dossiers. S'il en était autrement, c'est-à-dire, si les docu-
ts, reçus journellement, étaient immédiatement versés à la
qui leur est propre, le secrétaire de mairie, outre qu'il
ait ses recherches singulièrement simplifiées, serait tou-
s à même de fournir rapidement et sans classement préala-
e récolement de ses archives. Mais aujourd'hui, où les mu-
ns d'instituteurs sont si fréquentes, il arrive que tel qui a
tout en ordre dans sa commune, se trouvera quelques mois
tard dans une nouvelle mairie, où rien n'aura été fait ou à
près. Il faut surtout que les greffiers demeurent persuadés
la conservation, le classement et l'établissement de l'inven-
des archives communales font essentiellement partie de
s fonctions. Il est vrai de dire aussi que si quelques munici-
tés rétribuent leur secrétaire dans la mesure qu'il convient, il
st d'autres, au contraire, qui paraissent se désintéresser de
question. J'estime, comme l'a fait un de mes prédécesseurs,
serait équitable de fixer les émoluments d'un bon secrétaire
nairie à 0 fr. 50 par habitant.

n dehors de ces considérations générales, il me reste à vous
aler, M. le Préfet, qu'au cours de mon inspection, j'ai fait
tégrer aux Archives départementales, comme je l'ai indiqué
haut, un certain nombre de documents appartenant à l'Etat

en vertu des lois de 1790 et de l'an V, qui se trouvaie
ment détenus par les municipalités,tels que terriers com
et de seigneuries, comptes des anciennes fabriques et pa
etc. Je dois pourtant vous faire observer que si la
des communes, respectueuses des lois, se conforment à
tégration, certaines font la sourde oreille et oppo
refus formel, ou crient au vol et à la dépossession. J'att
core des documents de la fabrique d'Houdain ; le m
Brévillers s'oppose à la réintégration d'un registre aux
actes concernant l'église et la fabrique de Brévillers (15
Quant à la municipalité de Pernes, quoique ses papiers
sent et pourrissent depuis cent ans, elle ne veut entendre
prix parler de réintégration. La loi est pourtant formel
serait à souhaiter que l'on s'y conformât sans mot dire.

A côté de ces documents qui sont la propriété incontes
l'Etat, j'ai cru bon, pour les sauver d'une destruction ce
prochaine, de faire verser à titre de dépôt aux Archives
mentales un certain nombre de registres paroissiaux
délibérations communales. Voici, en y comprenant les
faits par les communes de Cagnicourt et de Monchy-le
parvenus postérieurement au 1er juillet 1906, la liste de
ments déposés aux Archives départementales, à la suite
inspection de cette année :

PROVENANCE	NATURE DES DOCUMENTS AVEC LEURS DATES EXTRÊMES — REGISTRES — Paroissiaux	des délibérations communales	d'ordre	aux arrêtés du maire	Divers	Nombre de registres liasses ou cahiers
Ambricourt	XVIIe se-An IX	»	»	»	»	68
id.	»	1836-1060	»	»	»	3
Aubrometz	1693 1792	»	»	»	»	8
id.	»	1828-1852	»	»	»	1
Auchy-lès-Hesdin	1729-1791	»	»	»	»	6
id.	»	1801-1831	»	»	»	1
Béalencourt	1682-1792	»	»	»	»	7
id.	»	1813-1872	»	»	»	2
Beaufort-Blavincourt	1665-1792	»	»	»	»	5
id.	»	1850-1876	»	»	»	1
Bergueneuse	1695-1792	»	»	»	»	3
Berlencourt	1640 1792	»	»	»	»	9
Boiry-Ste-Rictrude	1686-1736	»	»	»	»	1
id.	»	»	1793-1813	»	»	1
Boiry-Saint-Martin	1737-1792	»	»	»	»	2
id.	»	»	1790-1818	»	»	1
Bouin	1737-1792	»	»	»	»	4
id.	»	1838-1860	»	»	»	1
Bouret-sur-Canche	1689-1792	»	»	»	»	4
id.	»	1822-1847	»	»	»	1
Cagnicourt	1737-1792	»	»	»	»	3
id.	»	1834-1838	»	»	»	2
Canettemont	1668-1792	»	»	»	»	4
id.	»	1833-1849	»	»	»	1
Canlers	1737-1791	»	»	»	»	1
Caucourt	1715-1774	»	»	»	»	5
id.	»	1823-1856	»	»	»	1
Conchy-sur-Canche	1737-1792	»	»	»	»	60
id.	»	1838-1844	»	»	»	2
Crépy	1771-1789	»	»	»	»	5
id.	»	1792-1858	»	»	»	2
Equirre	1737-1791	»	»	»	»	2
Estrée-Cauchy	1711-1792	»	»	»	»	4
id.	»	1822-1852	»	»	»	1
				A reporter.		222

PROVENANCE	NATURE DES DOCUMENTS AVEC LEURS DATES EXTR[...]				
	REGISTRES				
	Paroissiaux	des délibérations communales	d'ordre	aux arrêtés du maire	D[...]
					Rep[...]
Estrée-Wamin	1696-1779	»	»	»	
Fillièvres	1646-1792	»	»	»	
id.	»	1790-1870	»	»	
Fresnicourt	1648-1763	»	»	»	
id.	»	1822-1875	»	»	
id.	»	»	1789 an XI	»	
Galametz	1701-1792	»	»	»	
id.	»	1837-1847	»	»	
Gauchin-Le Gal	1628-1792	»	»	»	
id.	»	1822-1845	»	»	
Gouy-Servins	1673-1792	»	»	»	
id.	»	1823-1852	»	»	
Guisy	XVIIe se-1798	»	»	»	
id.	»	1838-1850	»	»	
Heuchin	XVIIe se-1799	»	»	»	
id.	»	An II-1837	»	»	
Le Parcq	1669-1793	»	»	»	
id.	»	1809-1868	»	»	
Le Quesnoy	1707-1792	»	»	»	
id.	»	1808-1848	»	»	
Liencourt	»	1838-1865	»	»	
Ligny-sur-Canche	1692-1791	»	»	»	
id.	»	1829-1856	»	»	
Maisnil-lès-Ruitz	»	1837-1855	»	»	
Maisoncelle	1677-1791	»	»	»	
Marconne	1672-1792	»	»	»	
id.	»	1790-1849	»	»	
Marconnelle	1693-1792	»	»	»	
id.	»	1793-1856	»	»	
id.	»	»	»	1809-1834	
id.	»	»	»	»	18[...]
Monchel.	1691-1792	»	»	»	
id.	»	1838-1863	»	»	
					A reporter[...]

OVENANCE	NATURE DES DOCUMENTS AVEC LEURS DATES EXTRÊMES — REGISTRES					Nombre de registres liasses ou cahiers
	Paroissiaux	des délibérations communales	d'ordre	aux arrêtés du maire	Divers	
					Report.	405
chy-le-Preux	1695-1737	»	»	»	»	6
id.	»	1790-1838	»	»	»	2
nt-Saint-Eloi	»	1808-1846	»	»	»	2
id.	»	»	»	»	An IX-1871	2
Plumoison	1687-An V	»	»	»	»	8
id.	»	1789-1888	»	»	»	3
Preures	(Etat-civil moderne) 1808-1863	»	»	»	»	1
id.	»	1855-1188	»	»	»	1
id.	»	»	»	»	1825-1831	1
anchicourt	1693-1792	»	»	»	»	4
id.	»	1823-1842	»	»	»	1
Rebreuve	1708-1777	»	»	»	»	4
id.	»	1790-1844	»	»	»	2
euve s.-Canche	1663-1792	»	»	»	»	6
id.	»	1812-1863	»	»	»	2
ebreuviette	1668-1792	»	»	»	»	5
id.	»	1811-1868	»	»	»	3
ollancourt	1693-1792	»	»	»	»	6
id.	»	1806-1860	»	»	»	3
uisseauville	1737-1792	»	»	»	»	2
Ruitz	1708-1792	»	»	»	»	3
id.	»	1790-1842	»	»	»	3
int-Georges	1670-1792	»	»	»	»	8
id.	»	1790-1845	»	»	»	3
Servins	XVII[e] s[e]-1792	»	»	»	»	4
id.	»	1823-1866	»	»	»	1
ramecourt	1747-1767	»	»	»	»	2
id.	»	1838-1855	»	»	»	1
acqueriette	1767-1792	1845-1867	»	»	»	3
ieil-Hesdin	»	»	»	»	1791-1792	21
llers-au-Bois	1688-1792	»	»	»	»	2
id.	»	1816-1861	»	»	»	4
illers-Châtel	»	1812-1855	»	»	»	2
				Au total.		826

Les communes inspectées qui n'ont pas répondu à l'appe
à-dire n'ont point encore fait de dépôts, sont celles d'Azi
Boubers-sur Canche, Brévillers, Cambligneul, Camblain-
Houdain, Sains-les-Pernes, Sainte-Austreberthe et Wan
Celles de Boyaval et de Huby-Saint-Leu verseront très
blement. Des pourparlers sont engagés en outre, et à ce suje
Avesnes le Comte et Frévent. Quant à la commune de Pern
maire semble disposé à faire les frais nécessaires pour u
sement et un inventaire, et je ne saurais trop l'y encoura
la nécessité urgente qu'il y a à sauver ses archives an
d'une destruction certaine.

Il demeure entendu que ces reprises ne constituent qu'u
ple dépôt, les documents étant entièrement à la dispositi
communes.

J'espère, au cours de mes inspections prochaines, éte
d'autres localités cette mesure de préservation qui s'i
depuis longtemps. Certaines communes ont perdu leurs re
de délibérations depuis 1790 jusqu'à 1875. Or, ces registre
uniques, elles ont perdu de ce fait leurs titres anciens d
priété. Vingt ans après, parfois, on les retrouve chez q
particulier, ancien fonctionnaire municipal qui les détient
sciemment ou non. Cette seule constatation devrait su
appeler l'attention des maires récalcitrants sur la nécess
réintégrations et l'opportunité des dépôts qui constituen
eux les meilleures des sauvegardes.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de m
pectueux dévouement.

L'Archiviste du départemen

EUGÈNE DÉPREZ.

Arras. — Imp. Schoutheer Frères, rue des Trois-Visages, 59.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

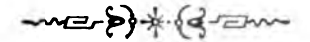
D'AIRE-SUR-LA-LYS

antérieures à 1790

PAR

EUGÈNE DÉPREZ

ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME
DOCTEUR ÈS-LETTRES



ARRAS
IMPRIMERIE SCHOUTHEER FRÈRES
Rue des Trois-Visages, 59

1908

Inventaire sommaire des Archives Communales d'Aire-sur-la-Lys, antérieures à 1790.

Série A. A. — Actes constitutifs de la commune.

. Charte de Philippe de Flandre, comte de Vermandois (1187). — Charte mmunale accordée à la ville par le même Philippe (Aire 1188) ; confirmas de la commune par Philippe-Auguste (Aire, juin 1192) et Philippe VI Valois (1347, octobre. Saint-Christophe-en-Halatte). Chartes de Baudouin, nte de Flandre et de Hainaut pour dettes et créances (mars 1202) ; — prix vin (mars 1202) ; bois de Wasselau (1202). — privilèges accordés par is, fils aîné de Philippe-Auguste (Aire, Juin 1211), avec les vidimus de Ro-t d'Artois, de Mahaut, de Philippe VI de Valois.

. Charte de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, confirmant les prives de la ville (Aire, 1254, juillet). — Privilèges accordés par Philippe VI de lois (octobre 1347, Saint-Christophe en-Halatte) : amendes en cas civils ; urnements à Amiens sans appeler l'échevinage ; autorisation de porter pée. — Privilège accordé par Philippe VI (Meaux, 1348, novembre) au et des amendes civiles. — Charte de Jean-le-Bon (Saint-Omer, 1353, nombre), accordant une franche foire. — Charte de Jean de Picquigny, uverneur du comté d'Artois, concédant des cloches à la ville (St Omer, août 1355) ; Création d'un poids public (1356, 24 septembre) par les gouneurs du comté d'Artois. — Accord homologué au Parlement de Paris r Charles V, entre l'évêque de Thérouanne et l'échevinage d'Aire (1375, mars). — Mandement de Charles V au bailli d'Amiens (Paris, 23 mai 69) pour obliger le chapitre à monter le guet la nuit sur les murs. — Conmation, par Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois (Bapaume, 1374, ai) de la charte communale. — Concession d'une foire au lendemain de Toussaint (Bapaume, 1374, mai). — Lettre de rémission (Paris, mai 1376), cordée par Charles V à un bourgeois d'Aire. — Accord homologué par harles VI (Paris, 4 mars 1396) entre Thomas du Mur et le duc de Bourgne. — Mandement (Paris, 31 juillet 1409) de Charles VI au bailli Amiens pour obliger les gens d'Eglise à couvrir les maisons en tuiles.

3. Charte de Marguerite, comtesse d'Artois (Arras, Mars 1377), concédant la ville d'Aire les fossés, à charge de les faire réparer. — Mandement de hilippe le Hardi, duc de Bourgogne, au bailli de Saint-Omer, pour obliger us les habitants à couvrir les maisons avec des tuiles. (Paris, 1392, 13 dembre). Chartes du même octroyant que le renouvellement de la loi se fera a une seule fois la nuit de la Trinité (Arras, 1398, 9 janvier). — utorisant la ville à imposer certaines marchandises (Paris, 1404, 12 mars) ; vendre des rentes (Paris, 12 mars 1404). — Chartes de Marguerite, duhesse de Bourgogne, autorisant l'échevinage à vendre des rentes à vie Arras, 1404, 29 octobre) ; — abolissant l'impôt sur les grains amenés et endus à Aire (Arras, 1405, 15 février) ; Contraignant les habitants à counir en tuiles (Arras, 1404, 29 octobre).

4. Privilèges accordés par Charles VII. (Saint Omer, Mai 1440), à la ville 'Aire. — Confirmation des privilèges par Louis XI (Notre-Dame de Cléry,

1482, août). — Capitulation d'Aire (1482, août), après le siège n
sire d'Esquerdes. — Confirmation des privilèges par Charles VIII
1485, 26 mars). — Chartes de Charles VIII (1484, Evreux), conce
assises, bières, grains, et le droit d'héritage. — Mandement de Cl
(Montrichard, 1489, 11 décembre), obligeant les gens de guerre à
impôts pour les fortifications, et condamnant un sergent (Paris, 14
tembre), coupable d'avoir arrêté un bourgeois, en dépit des privil
munaux. — Confirmation par Louis XII (Bois de Vincennes, 1498,
privilèges d'Aire.

5. 27 chartes de Jean Sans-Peur (1404-1417).

6. 60 chartes de Philippe le Bon (1419-1466) ; une du comte de
(Bruxelles, 31 janvier 1462) et une d'Isabelle, duchesse de I
(28 mars 1467).

7. 11 chartes de Charles-le-Téméraire (1467-1475).

8. Deux actes de Maximilien et Marie, dont une lettre missive
3 chartes de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche (1500-1502) ;
plôme de Charles-Quint (Arras, 20 mars 1516), confirmant tous
lèges de la ville ; — 4 lettres de Philippe II (1565-1593) ; 6 lettres
ducs (1594-1636).

« Cartulaire, Bans, Ordonnances et Statuts de la ville et banli
fait du temps ancien par l'Echevinage, du consentement du Se
du Châtelain » (Copie XVe siècle) : Barbiers ; — vins et taverniers
rets et échoppiers ; — volailles et fruits ; poissonniers et vende
rengs ; — Bouchers ; — Fèvres et cordonniers ; — murs et pierre
mins et rivières, armes défendues, injures aux échevins, pâtures,
bourgeois, sel, marché aux grains, orfèvres, brasseurs, pailles
herbe, laine, merciers, charbonniers, étaliers, nefs et marchandis
quées au pont de la Lys, biens communs. — Chandelle, lin
cordes, bières, ardoises, injures et vilenies, boulangers, vendeurs
chevaux de selle, briques, tuiles ; — Traités entre l'Echevinage
Hanon (1490) ; — Ordonnances de la Maladrerie ; — Bans sur gé
décharge des vins ; — Ordonnances sur les métiers ; — Porteurs
Lettres des archiduchesses ; — Dévotaires, 1 registre.

« Bans, ordonnances et statuts de la ville d'Aire, faits au mois d
au temps où Jean de Liestres dit Desramé était maire, par Jean
clerc de la ville ; » — Eswart de la draperie d'Aire (avril, 1358)
1400 ; — Eswart de la petite draperie (1400) ; — Teinteliers,
tanneurs, cordonniers ; — Eswart des terres du Mont de Bie
Wasselau-sur-le-Mont, Saint-Martin ; — Bans sur le mesurage d
marchands de fer ; — boues et ordures du marché ; — Poids et ba
Ordonnance du bailli W. du Ploich (XVe siècle), 1 registre.

Etats d'Artois. — Etat des affaires de la province d'Artois, décem
novembre 1686-octobre 1693, 6 cahiers ; 11 octobre 1694-13 j
6 cahiers. — Etat en abrégé des recettes et dépenses de la provin
l'assemblée des Etats du 3 juillet, 1702-1703, 1 cahier ; — Assem
main des Etats d'Artois, 15 janvier 1704, 1 cahier ; — Etat abré
cettes et dépenses 1704-10 novembre 1705, 1 cahier ; — ide
vembre 1705-8 novembre 1706, 1 cahier.

its présentés aux Etats d'Artois, 1570-1788, 1 liasse ; — Points pro- à l'assemblée à la main tenue à Arras le 1er mars 1707, 1 cahier ; — e recettes et dépenses, etc. des Etats, convoqués au 5 décembre 1709, ier : — Assemblée générale des Etats, 29 mai-19 juin 1715, 1 cahier ; vembre 1717, 1 cahier ; — 18 novembre 1719-1726, 8 cahiers ; — 6 sep- e 1728, 1 cahier ; — 28 septembre 1729-1754, 26 cahiers ; — 21 no- re 1757-12 octobre 1761, 5 cahiers ; — 24 octobre 1763, 1 cahier ; — vembre 1766-12 octobre 1767, 2 cahiers ; — 13 novembre 1769-18 no- re 1776, 8 cahiers ; — Rapports des Députés à la Cour, 1777-1779, 3 ca- ; 1787, 1 cahier.

respondance (1748-1789) ; — Etats d'Artois ; députation, 1 liasse ; — orts de MM. les Commissaires aux fonds, 1784 ; Extraits de comptes s par les receveurs généraux de la province d'Artois à MM. les députés siastiques, nobles et des villes d'Artois reposant aux Archives de la ville thune, 1585-1642, 1 cahier ; — Supplique des 3 ordres au Roi, 1716, ier ; — Compte du don gratuit de la province d'Artois, 16 décembre 1 cahier.

utumes, vidimus (1531), homologation (1741) ; — Privilèges, port de la e d'argent dorée par les échevins : juridiction (1322-1788) ; — charges fices : serment de fidélité au Roi (1713) ; nomination de 1er commis au e (1757) ; — fêtes et cérémonies, réception du roi (1744), réjouissances ques pour la naissance du Duc de Berry (1754) ; naissance du comte tois (1757) ; passage de S. M. danoise (1768) ; — capitulations d'Aire, les proposés (1641, 1676, 1710), 1 liasse.

Série B. B. — Administration Communale.

enouvellement du magistrat, assemblée des notables, procès-verbaux ; oires de l'assemblée. Elections 1764-1770, 1 registre ; — offices muni- ux jusqu'en 1770-an VII, 1 registre ; — Registre aux délibérations 9-1775), 1 registre. — Mémoriaux ; adjudications ; actes municipaux, -1795, 1 registre. Extraits des registres aux ordonnances et délibéra- s du Magistrat (1590-1671) ; au renouvellement du Magistrat (1487-1491) andes d'admission à la Bourgeoise (1752), 1 liasse ; — Registre de ré- ions à la Bourgeoisie (1682-1695, 1759-1791), 2 registres.

Série C. C. — Impôts et Comptabilité.

npôts Royaux. — Domaine du Roi ; — Compte (14e) rendu par maître *lippe Marche* licencié ès lois, receveur du domaine de la ville, banlieue aillage d'Aire, nommé par le Roi en 1597 (25 juin 1613-1614), 1 registre; *uart du Roi* : compte rendu par *Jean Van Rode* pour le quart du Roi ac- dé à la ville 1642, 1 cahier ; — Compte 1er rendu par *J. de Lencquesaing*, veur des domaines du roi au quartier d'Aire et des deniers du quart S. M. a droit de prendre sur les anciennes assises et impôts de la ville rdés par S. M. (1655-1659), 4 cahiers ; — Capitation (1710-1713) ; cen- ies (1715-1728) ; domaine du roi : frais de saisines, rentes foncières etc,

(1737) ; don gratuit (1759) ; — 20ème de l'Industrie (1757-1766) ; ren les Etats d'Artois (1609), 1 liasse.

Impôts perçus par les Etats d'Artois. — « Cartulaire général des m jardins, près et terres situés dans le terroir et district de la banlieue selon l'arpentage fait en 1602 renouvelé les ans 1663, 1664, 1665 ; In centième (1602), 1 registre ; — cartulaire général de toutes les maison et abouts, propriétés fait en 1602, renouvelé par Nicolas Joseph d'A receveur des centièmes d'Aire (1722-1726), 1 registre ; — Compte de les maisons, rendu aux députés généraux et ordinaires des Etats, par nique Gabriel d'Assenoy, receveur des centièmes (1762), 1 registre ; – de la taxe de l'industrie imposée par les Etats d'Artois (1759-1767), 1 — Compte 1er de *Christophe Marche* receveur des Domaines de S. A ville d'Aire pour les impôts obtenus pour faire un nouveau corps de sur le marché (1597-1598), 1 cahier ; — Compte rendu par Martin W receveur de l'impôt obtenu pour le bâtiment du nouveau corps de (1599-1604). 4 cahiers.

Rachats des offices, Impôts communaux. Rentes. — Rachats des offic nicipaux : mesurage du grain ; — garde du scel ; — offices hérédita brasseurs ; — receveurs des octrois ; — remboursement des 10,000l à rentes pour le rachat de l'office de Maïeur (1462-1754), 1 liasse ; — d'impôts et constitution de rentes pour divers travaux ; fortifications 1758) ; nouveau rivage (1591) ; chemins de Saint-Omer (1591-1757 de siège (1643) ; rachats des cloches séquestrées par l'artillerie (167 sernes (1680-1691) ; hôtel de ville (1717) ; corps de garde (1784), 1 li

Impôts et droits accordés à la ville : sur le vin (1594-1732) ; la bièr 1766) ; droit de travers (1701) ; sortie des grains (1709-1733) ; tabac droit d'héritage et de succession (1747) ; poids public (1759-1767) ; fe l'aunage de la toile (1765-1771) ; déchargeage des vins (1767), 1 lia Idem : Correspondance des Etats relative à la levée des divers impôt ville (1775-1776) ; assise sur les bêtes vives (1783); régie de la ferme de-vie (1785-1788) ; suppression du droit sur les grains (1789), 1 lia adjudications des anciens impôts et assises afférants au domaine de (1746-1765), 1 registre ; — idem, (1766-1787), 1 registre.

Impôts. — Lettres d'Octroi de Charles-Quint : 1520, 26 mars, Malinc tifications ; — 1521, 18 janvier, Bruxelles, vente de rente : — 1522, vier, Malines, vente de rente ; — 1523, 9 novembre, Malines, fortific 1527, 27 septembre, Malines, Exemptions d'aides ; — 1528, 23 m lines, Impôts ; — 1539, 12 décembre, Bruxelles. Impôts ; — 1542, 8 bre, Bruxelles, don de la ville ; — 1553, 21 août, vente de rentes po tifications ; — 1551, 4 janvier, Bruges, vin et bières ; — 1553, 2 Bruxelles Guet ; — 1554, 18 janvier, Bruxelles (4 lettres), prêts l'échevinage pour la guerre avec la France ; — 1554, 6 septembre, B Impôts; 1 liasse; — de Philippe II, Autres lettres d'octroi ; — 1560, 7 bre, Bruxelles, Bière ; — 1562, 13 février, Bruxelles, Guet ; — 1 juillet, Bruxelles, fortifications ; — 1568, 11 octobre, Remise, droit — 1576, 6 avril, Bruxelles, Bière et grains ; — 1578, 8 mars, Guet ; — 1581, 3 juin, Mons, Fortifications ; — 1582, 12 novembre, T Fermes ; — 1582, 12 novembre, Tournai, fortifications ; — 1587, 23

lles, Impôts ; — 1587, 13 avril, Bruxelles, Chemins ; — 1587, 13 avril, lles, Chemins ; — 1588, 23 décembre, Bruxelles, chemins ; — 1589, 13 Bruxelles, fortifications ; — 1590, 4 juin, Bruxelles, Fermes du bois ; 92, 14 avril, Bruxelles, vins et bière ; — 1597, 7 novembre, Bruxelles, de garde, construction, — 1598, 2 janvier, Bruxelles, compagnie de s ; — 1598, 14 février, Bruxelles, rations des soldats de la garnison ; 98, 5 mai, Bruxelles, rations des soldats de la garnison ; — 1600, 12 r, Bruxelles, Albert et Isabelle, Impôts, chemins de Saint Omer ; — 12 février, Bruxelles, bière et vin ; — 1602, 3 février, Bruxelles, vins ; 06, 24 juillet, Bruxelles, bière ; — 1609, 2 avril, Bruxelles; chemin nt-Omer ; — 1612, 17 décembre, Bruxelles, Guet ; — 1614, 10 avril, lles, Impôts; — 1616, 8 mars, Bruxelles, chemin de Saint-Omer ; — 29 juillet, Bruxelles, Impôts, fortifications ; — de Philippe III, lles : 11 janvier 1622, bière forte, établissement des Jésuites ; — 24 re 1624, vins, fortifications; — juin 1627, Remise à un particulier ; 29 629, Guet ;— 30 avril 1629, (2 actes), Impôts ; 1 liasse : — Bruxelles; cembre 1631. jésuites ; — 24 juillet 1632, vins; — 8 octobre 1636, bière ; 1637, blés ; — 11 mai 1638, vins ; — 12 mai 1638, chemin de Saint- ; — 4 octobre 1638, bières, jésuites ; — 15 juillet 1639, ferme de s ; — 15 juin 1640, rente au receveur du guet ; — 4 mai 1640, Eau- e ; — 4 juin 1640, Rentes dues à l'argentier ; — 29 janvier 1641, Im- — 12 avril 1642, Eau-de-vie ; — 28 juillet 1643, Rentes au receveur ; ctobre 1644, Impôts, sacs de grains ; — 5 décembre 1646, Eau-de-vie ; octocre 1647, guet ; — 15 janvier, 1649, grains, 1 liasse ; — Bruxelles: ai 1650, grains ; — 25 décembre 1652, eau-de-vie ; — 11 décembre, octroi du quart ; — 5 mai 1653, guet ; — 15 septembre 1654, blé ; — ût 1654. tour de Saint-Pierre d'Aire ; — 26 juin 1655, grains ; — 11 1656, octroi du quart ; — 21 mai 1658, eau-de-vie ; — 3 juillet 1663, cations ; — Bruxelles, Charles : 18 décembre 1665, blé ; — 27 août Saint-Pierre d'Aire ; — 20 août 1668, grains ; — 22 août 1668, chemin e à Saint-Omer ; — 8 juillet 1671, vin et bière ; — 19 novembre 1671, le-vie ; 19 novembre 1671, guet ; — 24 mars 1672, marchandises ; — ptembre 1673, grains; — 1[er] décembre 1674, grains; — 21 juillet 1674, ; — 15 juin 1675, bière, 1 liasse ; — de Louis XIV, Fontainebleau ût 1677, chauffage des soldats ; — Versailles, 10 novembre 1678 (3 let- impôts, marchandises, eau-de-vie ; — 21 novembre 1703, bière ; — , 17 juillet 1713, impôts ; — 7 mai 1715, réédification de l'hôtel de ; — Paris : octobre 1717 (Le Régent, Impôts, franches foires ; ventes entes par l'Echevinage pour le duc de Bourgogne 1472, 26 mars, 1 liasse; ocès verbal des rentes prétendues à la charge de la ville d'Aire sur les s de l'Intendant, impôts de l'argenterie, Tour de Saint-Pierre et forti- ons XVIII[e] siècle, 1 registre ; — Rentes sur la ville (XVI[e]-XVIII[e] siècle). se.

mptes de l'argentier. — *Andrieu Obin*, argentier et receveur d'Aire, 1483-1484 ; — idem, 1484-1485 ; — *Jean des Lions*, idem, 1493-1494- (imparfait), 4 registres ;— *Robert Rinuault*, argentier et receveur d'Ai- 1502-1503, 1 registre ; — *Simon Cocquel*, idem, 1507-1508, 1 regis- *es Caverel*, idem 1511-1517. 4 registres ; — *Antoine Gazet*, 1517-15

registres ; — *Antoine Gazet* et *Jehan Frois*, suppléant *Antoine*, 1525
registre ; — *Martin de Le Westre*, en l'absence de *Jehan Frois*, 1526
registre ; — *Gérôme Duquesne*, 1527-1533, 3 registres ; — *Jean Gaze*
1537, 2 registres : — *Urbain Labourel*, 1537-1538, 1 registre ; — C
de Le Val, 1538-1542, 4 registres ; — *Adrien Grimbert*, 1543-1544, 1
— *Guillaume Pepin*. 1544-1546, 2 registres ; — *Etienne Le Jeune*, 15
1 registre ; — *Raoul le Rœudre*, 1551-1559, 8 registres ; — *Pierre*
1559-1560, 1 registre ; — *Robert d'Esquires*, 1559 1563,3 registres ; -
Cochet, 1573-1576. 2 registres ; — *Claude Cochet*, 1577 1579, 2 regi
idem, 1582-1589, 7 registres ; — *Lucas Van Peen*, 1589-1590, 1 reg
Martin Werbier, Noël 1595-1611, 14 registres.

« Compte rendu par *Martin Werbier* argentier de la ville d'Aire
verneur, officiers des archiducs, mayeurs et échevins de la ville de
l'autre ban, tant des rentes et revenus que l'on dit le propre et
dudit Aire,des assises et impôts et des revenus et recettes extraordi
1602 à 1628, 16 registres ; — *par Julien de Wavrans*, 1628-1636, 7 re
Andrieu Vandolre, 1636-1638, 2 registres ; — *Jean Van Rode*, 1639
registres ; — *Gabriel Sénéca*, 1646-1658, 12 registres ; — *François*
1658-1662, 4 registres ; — *Obert Leroy*, 1662-1676, 15 registres ; —
que Alexandre Lochtembery, 1676-1687, 11 registres ; — *Noël Sénigo*
1710, 23 registres ; — *Nicolas Gallet*, 1710-1725, 15 registres ; -
Joseph Lochtemberg, 1725-1744, 19 registres ; — *Charles Joseph d'*
seigneur du Pont, 1744-1764, 20 registres ; — *Louis de Froom*, a
Conseil d'Artois,1764-1788,24 registres ; la dame *Muchembled* veuve
de Froom, mère de *Hubert Louis de Froom*, 1788, 31 juillet 1789, 1 r

Comptes du Guet. — Compte 22e de *Philippe Marche*, licencié ès l
1620-1621, 1 registre ; — *Jean-Jacques Lencquesaing*, receveur du do
S. M. es ville et quartier d'Aire et du Guet » Noël 1626 à Noël 1
registres ; — *Abraham Barbet*, 1680-1684, 4 registres ; — *François*
bourgeois d'Aire, 1684-1693, 2 registres.

Comptes des loyers des maisons. — Compte rendu par *Ignace Loch*
argentier, des loyers provenant des petites boutiques sous les halles
maison rue du Bourg, pour l'embellissement de la ville, Noël, 17
11 cahiers ; — par Charles Joseph d'Halluin du Pont, avocat et ar
1745-1760, 12 registres.

Comptabilité en général. — Allocation au receveur des impôts
droits à payer aux échevins, commissions, rôles, (1594-1622) ; c
l'honneur de la prise de Luxembourg (1684) ; frais de construction
raques ; leur location (1675) ; adjudication des fournitures à la g
régie, rentes ; — suppression de gratification à la raffinerie de sucre
— reddition des comptes : relevés des produits des impôts et des d
(1757-1789) ; — muniments de comptes, quittances, centièmes, r
liasse ; — Etat des revenus de la ville d'Aire suivant qu'il appert
comptes de Dépenses, 1743-1752, 1 registre ; — Registre des man
livrés sur le receveur pour les dépenses de la ville, 2 mai 1774
registre.

Série D. D. — Biens et travaux communaux.

Propriétés communales. — Achat d'une maison par la ville au pont de la 290) ; Local du bailliage ; aliénations, pièces de terre près de l'étal au 1371) ; achat de maison pour le collège (1575) ; arrentement à la ville halle au drap sur le marché (1329) ; travaux à la porte d'Arras (1511) ; uction de baraques au quartier de l'arbalète ; aliénation d'un terrain r au marché aux bêtes (1723) ; fontaine publique, construction, plan ; cimetière de l'église Saint-Pierre (1785) ; plan de quartier de la ville ilieue (XVIIIe siècle), 1 liasse.

Hôtel-de-Ville. — Achats de maisons pour faire une « muette » (Hôtel-le) (1421) ; revente de la muette (1625) ; reconstitution de l'Hôtel-de- projets, plans (1713-1716), 1 liasse.

Chemins. — Règlement de M. de Breteuil, intendant (1680) ; chaussée ddebrouq à Boeseghem, réparations (1640) ; chemin de Thérouanne à -Quentin (1739) ; d'Aire à Saint-Omer (1510-1738) ; du Pecqueur) ; de Gravelines, de Moulin le-Comte, procès entre les hameaux de n-le-Comte et Saint-Quentin (XVe-1703) ; chemin de Lambres, plantis -1733), de Saint-Venant à Béthune (1760) ; exhaussement de la rue de es (1718), 1 liasse.

Cours d'eau, écluses, ponts. — Rétablissement de l'écluse Saint-François, nnance de l'Intendant pour que tous les bateliers y contribuent (1741) ; tien du pont-levis au rivage ; canal de Thiennes à Hazebrouck, interrup- de la navigation ; réparation du pont à Pourchaux (1744) ; détourne- des eaux de la Laquette (1739) ; autorisation de transport de grains a Lys ; acquisition de pré pour la construction du nouveau rivage (1591) ; ins, procès contre l'occupeur du moulin des Invalides (1730) (1591-1744), se.

Jonction de l'Aa à la Lys (1753) ; Lys inondation (1753) ; canal de Mardick, dation (1759) ; procès entre l'échevinage et son locataire du vivier près porte du Molinel (1470-1753), 1 liasse.

Série E. E. — Affaires militaires.

Comptes du maître des œuvres et fortifications 1429-1430 ; — 28 jan- 1463 ; — Noël 1464. — Prêt de pièces d'artillerie par Saint-Omer à Aire, 4 novembre ; — Achat de grange pour artillerie et munitions (1548, in) ; — Achat par l'échevinage d'une pièce d'artillerie en forme de ser- ine volante, à Martin Euwin, fondeur de cloches, demeurant à Arras , 20 décembre) Accident survenu par suite d'une bombe pendant le (1678, 1er octobre). Statuts de la confrérie des arquebusiers de Sainte- e (1544, 23 avril). Canonniers et arquebusiers (1736-1749) ; exemption impôt des fermes : supplique des connétable et capitaine à l'Intendant sse.

Milices et troupes provinciales. — Etat des milices de la ville et banlieue) ; — Remplacement des miliciens déserteurs (1753) ; Noms des mili- par quartiers, rues et villages (1766) ; — Soldats provinciaux de nou- levée (1780) ; — Remplacement du sixième des bataillons de garnison

(1787) ; engagements, correspondance (1760-1789) ; certificats d'enga
dans la milice et les troupes (1766-1780) ; — Rôle de la jeunesse de
et banlieue pour l'engagement des miliciens et soldats provinciaux (17
1 liasse.

3. Fournitures de lits aux troupes d'Aire et Saint-Venant (1737-1
Couchage des troupes 2 à 2 (1787) ; — Fournitures aux officiers (1
Fourniture du pain des troupes (1720) ; — Munitionnaires des vivre
des grains pour les casernes et le fort Saint-François (1756) ; — Droit
sur le bois de chauffage ; indemnité accordée au major et aide-majo
1749) ; — Mobilier fourni par la ville au marquis de Cébéret, gou
(1756) ; — Chauffage et lumière fournis aux troupes dans les case
corps de garde ; — Garde bourgeoise (1787-1789) ; — Commissa
guerres (1785-1789) ; — Police de la garnison et service de la plac
1750) ; — Garde, Consignes des portes (1692-1744) ; — Discipline :
des officiers du régiment de Viennois (1785) ; Conflits entre les vill
troupes de passage (1728) ; Logement de la maréchaussée ;— Corresp
relative à la garnison (1742-1785) ; — Caserniers : cendres et vieille
à eux disputées par le major d'Aire (1744-1749) ; — Clef de la glac
posée chez le commandant (1766), 1 liasse.

Série F. F. — Justice, procédure, police.

1. *Justice de l'échevinage.* — Autorisation de l'échevinage à teni
de huitaine en huitaine ; limite de la juridiction du magistrat d'Ai
probation par le Ministre de l'emprisonnement d'un bourgeois ; pr
vant la Cour échevinale, plaids ; affaires criminelles : transmission à
vinage de signalements de voleurs et vagabonds ; sentence de l'éch
contre un maïeur qui a insulté les échevins (1473-XVIIIe siècle), 1 li

2. *Conflits de juridiction.* — Entre les échevins, administrateur
pauvreté, et l'abbaye Saint-Augustin (1748) ; entre l'échevinage et l'é
Thérouanne (1440) ; entre les échevins et le seigneur du fief des Pr
entre la ville et le chapitre de Saint-Pierre ; honoraires du procu
Roi au Parlement dans les procès de la ville (1788-1789) ; sentence d
vins de Saint-Omer au sujet de pourceaux avariés sortis d'Aire (134
tentions du procureur syndic à aller assister aux comptes des Etats (13
1 liasse.

3. Conflits entre le grand Bailli et l'échevinage au sujet de leur
gatives et droits respectifs : exercice de la justice, préséance à l'églis
des places au-dessus du corps de garde ; droit des échevins de do
permissions nécessaires pour les jeux ; installation à faire à l'Hôtel
du lieutenant général ; droit des échevins de faire justice dans les
des mineurs ; juridiction des échevins dans la maison du baillage
XVIIIe siècle), 1 liasse.

4. Conflits entre l'échevinage et le châtelain au sujet de l'exerci
justice : levée de cadavres ; inventaires après décès ; Commission d
telain, etc. (1571-1784), 1 liasse.

5. Procès de l'échevinage d'Aire contre Verbier Duhamel, gra
d'Aire (1741), 1 liasse.

iences tenues par l'échevinage à la conjure du châtelain (1781-à
790), 1 registre.
re de l'échevinage : décharge donnée aux greffiers des pièces reti-
1-1793), 1 registre.
municipale. — Règlements pour marchés et franches foires ; police
des animaux ; police des chiens ; défense de faire commerce le di-
(1689) ; règlement en cas d'incendie (1697) ; quêtes et processions,
ion (1728) ; défense aux enfants de jouer sur le rempart ; de tirer
défense de manger gras en carême ; toitures en chaume ; bateliers
e (1747) ; défense aux brasseurs de se servir de bois (1747) ; dé-
x bouchers d'acheter à crédit (1749) ; défense aux bourgeois de prê-
habits aux soldats ; de donner à boire après la retraite (1753), 1
Police de la voirie, alignements, poses d'enseignes (XVIII[e] siècle), 3
– Police de la voirie,balayage des cheminées ; dépôts d'immondices
ie publique ; toitures incombustibles ; autorisation de construire mai-
ouble étage, en se conformant aux dessins municipaux ; défense de
aisons aux étrangers (XVII[e], XVIII[e] siècle). 1 liasse. Registre de po-
rmissions de voirie, règlements municipaux (1713-1771). 1 registre.
age. — Etendue de la juridiction du bailliage, adjudication de 2 fiefs
« servantise », plaids remis au lendemain quand ils tombent jour de
olennelle ; local du bailliage ; prétentions d'appointements ; procès en
du bailliage ; saisies ; actes passés par-devant le grand bailli (1504-
liasse. — Bailliage d'Aire : Procès devant le bailliage entre particu-
ur la succession Baudelle (1727-1740), 1 liasse ; — Dictums et ordon-
du Conseil provincial d'Artois : échevinage condamné a payer la
livrée pour les fortifications ; procès de la ville contre la veuve Cor-
entences du conseil, rendues entre particuliers (XVI[e]-XVIII[e] siècle),

G. G. — Cultes, Instruction, Assistance publique.

CULTE. — *Fabrique Saint-Pierre.* — Bref du pape Benoît XIV accordant
l privilégié (1753), 1 liasse ; — Biens fonciers, donations, legs, acqui-
locations (1669-1771) ; — Donations en argent, fondations d'obits ; —
création, transport, remboursement (1199-1772), 1 liasse ; — Rentes :
avec le bailliage pour rente sur la maison du bailliage (1773). 1 liasse ;
ement des droits d'amortissement et nouvel acquêt ; procès contre le
ur (1683-1773), 1 liasse ; — Réparations à l'église ; procès entre le
e et les marguilliers (1706-1737), 1 liasse ; — Presbytère ; puits et
ecours accordé par la ville (1625), 1 liasse ; — Procès des paroissiens
Froissart, ancien receveur (1714-1722), 1 liasse ; — Procès des pa-
s contre les chanoines (recette du produit des offices) (1757), 1 liasse ;
ès, le chapitre contre les marguilliers pour le catafalque d'une dona-
758), 1 liasse ; — Procès, contre la Bourse commune au sujet des
la charge de celle-ci (1689), 1 liasse ; — Juridiction : accord avec le
in de Bourbourg pour la nomination des échevins de Cappelle-Brouck
— l'église dans la juridiction du magistrat (1602), 1 liasse ; —
s du coustre (chantre, 1627), du fossoyeur (1733), du casuel (1711-1751)

1 liasse; — Répertoire des titres et papiers (1465-1717), 1 liasse; — des pauvres de l'église, compte des « pourchats » (1615), 1 liasse.

Fabrique de l'église Notre-Dame. — Bons, rentes, comptes, 15 1 liasse; — Délimitation paroissiale (1673), 1 liasse; — Rentes (162 réductions de rentes dues par la ville (1734-1735), 1 liasse; — Procès le magistrat au sujet de l'élection d'un maître d'école (1701), 1 lias Etats des biens, charges et revenus (1742-1789), 1 liasse, 2 registres.

Fabrique de Rincq. — Fondation d'obits, nouvel acquêt payé 1 liasse; — Donations, fondations, reconnaissances (1668-1772), 1 lia Acquisitions (1683-1728), 1 liasse; — Table des pauvres (1712), 1 lias

Fabrique de Saint-Martin. — Fondations d'obits (1550-1625), 1 lias Rentrée du Saint-Sacrement en l'église après sa réédification 1 liasse; — Requête pour la réédification de la chapelle Saint-Nicolas 1 liasse; — Baux des biens (1736), 1 liasse: — Terres du titre sacerd lettres de prêtrise de Leroy, curé (1731), 1 liasse; — Rentes (1736), 1 — Table des pauvres de la fabrique (1720), 1 liasse.

Fabrique de l'église de Saint-Quentin. — Fondations, baux des biens, (1699-1769), 1 liasse.

Chapelle de la Halle. — Fondation (1428); rentes (1449-1454); — ment pour le chapelain (XVI[e] siècle), 1 liasse.

Chapelle de Notre-Dame. — Compte (1529-1530), 1 registre. — Com ouvrages (1525-1526), 1 registre.

Confrérie du Joyel. — Achat de rente (1534), 1 liasse.

Confrérie de N.-D. Panetière. — Rentes (1572-1627), 1 liasse. Com receveur (1604-1605), 1 registre.

Abbaye de Saint-André. — Titres de propriété du refuge à Aire (1219- 1 liasse.

Abbaye de Ham. — Refuge, création (1508), 1 liasse. — Comptes, tions, rapports et dénombrements, 1629-1788, 1 liasse; registres, jou (1724-1783), 3 registres.

Abbaye Saint-Augustin-les-Thérouanne. — Refuge à Aire, acquisitio maisons (1629-1632), 1 liasse.

Capucins. — Demandes de subventions: agrandissement de l'église 1753), 1 liasse.

Hospitaliers du Tiers-Ordre de Saint-François. — Obituaire (1728), gistre.

Couvent de Lhoost-en-Flandre. — Biens à Aire (1588), 1 liasse.

Couvent de la Présentation (Béguines). — Approbation de reliques, gences (1633-1638), 1 liasse; — Dots des sœurs, fondations (1363- 1 liasse; — Biens fonciers, rentes, (XIV[e]-XVIII[e] siècle), 1 liasse.

Sœurs Grises dites de saint François. — Installation à Aire (1453); tissement (1459); lettres de sauvegarde (1556); rentes (1696-1747), 1 — Procès contre Limozin, pour pension de sa sœur, novice (1716), 1 — Bâtiments: procès de mitoyenneté avec les Béguines (1627-1704), 1 — Maison acquise de Desfossez (qui la tenait de donation royale), d'amortissement (1704-1748), 1 liasse; — Demandes d'exemptions d'i (1757), 1 liasse; — Comptes (rendus aux Récollets) (1627-1770), 1 liasse.

rs Noires. — Etablissement, autorisation, rentes (1490-1714), 1 liasse ; rocès contre l'Echevinage au sujet de la Rue au sac (1710-1719), ses.

igieuses du Soleil à Saint-Omer. — Actes de ventes par devant leur (1611), 1 liasse.

votaires. — Nominations de religieuses (1699-1750), 1 liasse ; — Bâtis, travaux (1727-1765), 1 liasse ; — Maisons à Aire, travaux (1734-1740), se ; — Autorisation d'établir un bac sur la Lys (1752), 1 liasse ; — Biens ers, donations, acquisitions, échanges, dénombrements (1642-1743), sse ; — Baux (XVIIIe siècle), 1 liasse ; — Fondation de 8 bourses par hamps, procès avec héritiers (1622-1770), 2 liasses) ; — Rentes (XVIIe-Ie siècle), 1 liasse ; — Procès divers (XVIIIe siècle), 2 liasses ; — Exemp- d'impôts, autorisations d'emprunts (1658-1710), 1 liasse ; — Comptes 1-1788), 7 cahiers ; Inventaire (XVIIIe siècle), 1 cahier.

ouvent du Jardin de Notre-Dame. — Biens, locations (1626-1729), 1 liasse ; entes, saisies pour arrérages (1728), 1 liasse.

larisses anglaises. — Admission à Aire (1629), 1 liasse ; — Refus de con-ion d'une maison sur le marché (1702), 1 liasse.

II. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

ollège des Jésuites. — Erection (1576), acquisition de maison ; affectation bâtiments des ci-devant Jésuites (1770), 1 liasse. — Registre des affaires collège (1781), 1 registre. — Fondations de bourses pour Anchin et Douai, 59-1612), 1 liasse. — Bourses et fondations (XVIIe-XVIIIe siècle), 1 registre. Enregistrement d'actes intéressant le collège (1762-1777), 1 registre.

Ecole dominicale. — Fondation (au moyen d'une rente de 200 livres léguée Jeanne Wallart, veuve de Maranville) (15 février 1651) ; acceptation 52) ; — règlement (XVIIe siècle), 1 liasse. — Procès contre L. Wallart au et de ce legs (1687-1693), 1 liasse. — Procès contre V. Leroy (1687-1689), asse. — Rentes (1669-1783), 1 liasse. — Inventaire des meubles (1688), 1 se. — Comptes (1656-1790), 38 cahiers.

Ecole de charité (sœurs de la Providence). — Privilèges, dépenses (1751-52), 1 registre ; — Comptabilité (1754), 1 liasse.

III. — ASSISTANCE PUBLIQUE.

1. *Hôpital Saint-Jean.* — Règlement (1220- XVIe siècle) ; receveur (1683) ; Concordat entre le chapitre et l'hôpital pour l'administration (1692), 1 sse. — Procès contre la ville qui prétend n'avoir pas à sa charge la four-ure des lits (1717-1718), 1 liasse. — Procès contre M. Delaporte et P. flos, toutes deux anciennes supérieures de mauvaise conduite (1719 et 19), 1 liasse. — Procès contre le chapitre qui prétend réunir la chapelle int-Nicolas (provenant à l'Hôpital des biens de la Maladrerie) (1749), 1 liasse. Biens fonciers, donations, acquisitions, baux (1520-1620) 1 liasse. — Rentes 46-1720), 1 liasse. — Terrier (1699), un registre. — Cueilloir (1736-1745), egistre. — Compte rendu par Jacques li Berquiers, chanoine (1403-1407), Jean Bauberel, clerc de la ville, gouverneur de l'hôpital, 3 registres ; — illaume de Moriane, chanoine, et Jean Bauberel (1408-1413), 5 regist…

— Pierre Le Fèvre, chanoine, et Jean Bauberel (1414-1416), 2 regis
Jacques le Saunier, Jean Bauberel et Pierre le Ley (1416-1419), 3 re
— Laurent le Caron, chanoine, Pierre le Ley, Louis Martin et Pierre
rie (1421-1425), 3 registres ; — Laurent le Caron et Jean Wantasn
(1425-1428), 3 registres ; — Simon de Cauroy, Jean Wantasne e
Blancque, abbé, (1428-1432), 3 registres ; — Jean Baluet, chanoine e
Blanque (1432-1436), 2 registres ; — Robert de Fontaine, chanoine
Peppin (1439-1440), 1 registre ; — Laurent de Lannoy, chanoine et J.
(1440-1444), 2 registres ; — Ernoul de Froitines et Jean Grumel (144
2 registres ; — Pierre Broude, Ernoul de Froitines et Ernoul du F
(1448-1453), 5 registres ; — Comptes rendus par Pasquier de Lanno
veur, commis par le chapître de Saint-Pierre et l'Echevinage pour
de la Saint-Rémy (1565-1590), 7 registres ; — Idem — par Maxim
Paul de Le Flie (1607-1629), 3 registres.

2. *Maladrerie.* — Biens, échanges, baux (1532-1640), 1 liasse ; —
contre l'ordre du Mont Carmel (réunion 1686-1687) 1 liasse ; — Subs
clergé, taxe, (1534) ; — Visite de lépreux, frais de chirurgiens (1632
1 liasse ; — Etat des biens et rentes (1396-1426), 1 liasse ; — Comptes
par : Jean Wantane, gouverneur et receveur (Noël 1434-1435), 1 cah
François Campion (1610-1613), 3 registres ; — André Vandolre
1638), 2 registres ; — Gabriel Senéca (1648-1652), 8 registres ; — Fr
Hanon (16621663), 1 registre ; — Aubert Leroy (1664-1666), 2 registre

3. *Orphelines, dites Bleuettes.* — Donations, acquisitions de maisons à
— Donations Dauchel, Delattre, Humets, Nicolay ; — Biens fonciers à M
(1698-1741), 1 liasse ; — Baux, Rentes, Pièces de Comptabilité. Inven
(1698-1773), 1 liasse ; — Comptes rendus par Charles Lesage, des biens
venus des Bleuettes (1743), 1 registre ; — Idem — au bailli et à l'éche
par Marie-Joseph Legrand, supérieure des Bleuettes des sommes ren
elle par le Receveur depuis sa réception (1768-1788), 21 registres ; —
taines années contiennent les borderaux et les pièces justificatives d
penses).

4. *Orphelins, dits Bleuets.* — Legs Barbaut, procès, liquidation (1743
3 liasses ; — Transport aux orphelins de rentes sur les offices comm
(1742-1754), 1 liasse ; — Pièces justificatives de comptes (1729-1756),
ses ; — Comptes rendus au bailli et à l'échevinage par : *Guislain Jose
brun*, prêtre chanoine de la collégiale, directeur de l'orphelinat (1752-
27 registres. (Certaines années contiennent les borderaux et les pièces
ficatives des dépenses) ; — Jacques Philippe-Joseph Louchart, prêtre,
teur (1783-1789). 6 registres.

5. *Bourse commune des Pauvres.* — Administration, droits, receveur
1733), 1 liasse ; — Acquisitions (1670-1737), 1 liasse ; — Mesurages, d
brements, baux, (1650-1780), 1 liasse ; — Legs Fournier, procès (17
liasse ; — Donations diverses (1681-1755), 1 liasse ; — Rentes (1650-17
liasses ; — Orphelins et orphelines à la charge de la Pauvreté ; Rôle de
vres, distributions par quartiers (1741-1789), 2 liasses ; — idem, (1752-
1 registre ; — Comptes (1704, 1705, 1606, 1766), 4 cahiers ; — Pièces j
catives des comptes (1788-1789), 1 liasse ; — Inventaire (1721), 1 cahie

es rendus : par Henri de la Corhuse, receveur (1655-1687), 2 re-
; — François Blocquet (6e compte, 26e depuis l'institution) (1692-
1 registre ; — idem, par Jean François Joanne, marchand orfèvre,
de Josèphe-Marie Blocquet, fille de François (1709-1710), 1 registre ;
n, par François Cochart (1710-1717), 7 registres ; — idem, par Ma-
.eclercq, notaire et procureur à Aire (1717-1740), 24 registres ; —
par Charles Lesage (1741-1748), 8 registres ; — Compte 1er par Me Be-
idore Muchembled, avocat en parlement, exécuteur testamentaire de
belle Barbaut (16 septembre 1749), 1 registre ; — idem, par Charles
(1749-1760), 12 registres ; — idem, par M. Pierre-François-Joseph
t, greffier du gros de la ville, receveur de la Bourse commune
, 1 registre ; — idem, par Guislain Joseph Lebrun, directeur des
s, receveur de la bourse commune (1766-1782), 12 registres ; — idem,
uchart, prêtre (1786-1787), 2 registres ; — (Certains articles ont les
justificatives).

es pour le payement des Pauvres de la ville et banlieue, pensionnés et
iants, dressés par ordre de l'Echevinage par rues et par quartiers, ville
mpagne, (septembre-novembre 1751-1757), 12 registres ; — idem,
-1792), 39 registres.

Hôpital de Saint-Venant — Fondation de chapellenie (1275), 1 liasse.

Pauvres Cartriers. — Rentes (1372-1502), 2 liasses.

Fondation de Sainte Brigitte (hôpital).— Biens de saint Martin (1775), 1
.

Maison de Charité. — Etablissement, Règlement (1696). Donation
), 1 liasse ; — Etats des recettes et dépenses (1711-1722), 1 liasse ; —
journal, (1707-1714), 1 registre ; — dépenses, (1715-1727), 2 registres.

Série H. H. — Agriculture Industrie. Commerce.

Marchés au grain ; franc-marché ; règlement de police : vente des
s, défense d'acheter les grains en dehors du marché (1751) ; — marché
ebrouck (1612) ; — marché au bac à Thiennes (1723) ; — Règlement
le poids et prix du pain ; — poids de marc ; — prix du blé ; — droit
agistrat à recevoir les artisans à la maîtrise ; — mesure du bois à brû-
769) ; — tarif de la bière ; — taxe du beurre (1790) ; — édits, arrêts
es arts et métiers ; — subvention municipale pour manufacture de pa-
à tapisserie ; — Eswarts ; rôles, 1 liasse.

Déclaration des grains achetés au marché (1772-1781), 1 registre.

Corporations : arbalétriers ; — barbiers ; — baigneurs et étuvistes ; —
liers ; — bouchers ; — boulangers, — brasseurs ; — conférie de Saint-Ar-
d, (registre des confrères) ; — cabaretiers et hôteliers (XVIe-XVIIIe siè-
1 liasse.

Corporations (suite) : (chapeliers, 1588 ; 27 janvier) ; chausseteurs
, 14 février) ; — couvreurs ; — cordonniers ; — déchargeurs ; — échop-
; — merciers de la confrérie de sainte Marie-Madeleine (statuts de mai
) ; — gantiers (statuts du 7 juillet 1413) ; — grainetiers (1573-
) ; — huchiers ; — cuveliers ; — charpentiers ; — lardiers ; — mande-
; — maréchaux et équarisseurs ; — meuniers ; — peintres, verri-

sculpteurs ; — portefaix et porteurs du sac ; — poissonniers ; —
— sayetteurs (fin XVe siècle), 1 liasse.

5. Corporations (suite) : tailleurs ; — tanneurs ; — bans (X
(Albert et Isabelle, 2 juin 1607) ; — marque des cuirs ; — tisserand
« c'est l'esward sur les tisserans de toile » (XVIe siècle) ; tourneurs
1 liasse.

6. Registre aux lettres et privilèges des confréries (1625-1780), 1

7. Registre de la confrérie des porteurs au sac (1625-1831), 1 re

8. Confrérie de saint Pierre des bateliers (1713-1737), 1 registre.

Série I. I. — Inventaires, documents divers

Archives : Inventaires, XVIIIe siècle, 1 liasse ; actes passés pa
notaires intéressant diverses familles (XVIe-XVIIIe siècles) 5 liasses

Arras. — Imp. Schoutheer Frères, rue des Trois-Visages, 59.

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DU

PAS-DE-CALAIS

(1908-1909)

PAR

EUGÈNE DÉPREZ

ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

DOCTEUR ÈS-LETTRES

ARRAS

IMPRIMERIE SCHOUTHEER FRÈRES

Rue des Trois-Visages, 59

—

1909

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. l'Archiviste départemental.

Arras, le 15 juillet 1909.

Monsieur le Préfet,

ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur le ice des Archives départementales, communales et hospitaes, pendant l'exercice 1908-1909.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

I. — Archives administratives.

. **Versements.** — Nous avons reçu, au mois de juin 1909, des eaux de la Préfecture, huit camions de documents divers, qui laissé à peu près vides les locaux affectés aux archives de que division. Ce versement considérable, s'il a certes l'inconient de combler les locaux de Saint-Vaast et de l'annexe de rue des Fours devenus trop exigus, et de rendre pour quelque ps plus difficiles les recherches administratives, aura du ins le grand avantage de donner plus d'unité à certaines sé- s qui jusqu'à ce jour n'étaient représentées au dépôt départental que fragmentairement. Nous avons emmagasiné de ce of 2,735

sses ou paquets, qui seront au cours de l'exercice és et enliassés dans leurs séries respectives.

1. le Trésorier-Payeur nous a versé, le 2 septembre 8 1,679

es, journaux à souche ou registres de comptabilité.

.e 11 décembre suivant, M. l'Ingénieur en chef des nts-et-Chaussées nous a remis une voiture de doonents, formant un total de 166

quets.

.e 14 du même mois, M. l'Inspecteur d'Académie,

A reporter. . . 7.580

Report. . .

pour faciliter un travail sur l'Enseignement secondaire, nous a fait parvenir . . . .
paquets de documents divers, intéressant les lycées et collèges du département, pour la période comprise entre 1830 et 1848.

D'autre part, le 26 mai 1909, M. le Directeur des Contributions directes, nous a fait remettre. . . .
liasses de réclamations et taxes assimilées.

Enfin, comme chaque année, nous avons reçu, au jour le jour, avec le courrier de la Préfecture . . .
paquets de brevets d'invention et de marques de fabriques, et . . . .
liasses de journaux locaux.

Soit pour le total de ces différents versements. .
unités.

2. Classements. — Le classement des séries administra
qui a porté sur 1757 liasses, se répartit de la manière sui

M. Elections municipales ; police sanitaire ; attelage de c
Institut Pasteur de Lille ; enquête sur la mortalité infa
état-civil ; prix de vertu ; syndicats professionnels ; cons
prud'hommes ; chambres de commerce ; station agronom
école d'agriculture de Berthonval ; lin et chanvre ; s
d'agriculture et comices agricoles ; mercuriales des ma
expositions internationales et régionales, 46 liasses ; — **N**
seil général et Commission départementale : rapports et
rations ; conseils d'arrondissement ; bâtiments départeme
construction, entretien ; comptabilité départementale,
O. Personnel municipal ; comptabilité communale : empr
dettes, pièces justificatives des comptes ; impositions c
nales ; tourbage ; personnel des cantonniers : nominatio
vocations, secours ; chemin de grande communication : c
ruraux et sentiers ; emprunts à la caisse des chemins vic
contingents communaux ; prestations ; subventions indu
les, 701 ; — **P.** Ordonnances de délégations ; subventi
l'Etat pour constructions scolaires ; secours pour évén
malheureux ; poids et mesures ; tabac, 41 ; — **R.** Décès d
taires dans les hôpitaux étrangers, de l'an VIII à 1815 ; re
ment : réclamations, exemptions ; plan départemental de

llement; pigeons voyageurs : recensements, lâchers, importions ; sapeurs-pompiers, 244 ; — **S.** Chemin de fer du Nord : rras à Hazebrouck. Arras à Etaples, Béthune à Abbeville ; cheins de fer d'intérêt local : Aire à Berck, Boisleux à Marquion, c. ; chemins de fer houillers ; syndicats de dessèchements, iteaux à vapeur, 107 ; — **T.** Enseignement primaire : traitements du personnel laïque et congréganiste, bataillons scolaires ; ociétes de tir et de gymnastique ; collège royal, puis lycée de aint-Omer : Administration, règlements, rapports, comptabilité 806-1848) ; archives et bibliothèques ; écoles des beaux-arts et iusées, 11 ; — **V.** Fabriques et consistoires : personnel des trésoriers, comptabilité, acquisitions, aliénations, 141 ; — **X.** Hospices et bureaux de bienfaisance : personnel, dons et legs, comptabilité ; asiles de Lommelet et de Saint-Venant : dossiers personnels ; enfants assistés ; protection du premier âge ; assistance médicale gratuite ; sociétés de secours mutuels ; aveugles et sourds-muets, 259 ; — **Z.** Marques de fabriques ; brevets d'invention ; journaux, 154.

II. — Archives historiques.

1. **Réintégrations. Dons. Acquisitions. Dépôts.** — 1° *Réintégrations communales.* — Calais. — L'organisation des archives de Calais nous a permis de faire réintégrer des lots importants de documents appartenant à l'Etat. A noter particulièrement les liasses concernant le domaine royal en Calaisis ; la Maîtrise des Eaux-et-Forêts de Calais ; la juridiction consulaire ; le bailliage d'Ardres et de Guînes ; la subdélégation de l'Intendance à Calais ; les haras boulonnais ; les travaux de dessèchement du Calaisis aux XVIIe et XVIIIe siècles ; - pour les fonds ecclésiastiques, des liasses concernant : l'Evêché de Boulogne ; les fabriques de Notre-Dame-de-Calais, de Saint-Pierre-lès-Calais et de Zutkerque ; les abbayes d'Andres, de Licques ; les Bénédictines et Minimes de Calais ; les hôpitaux et maladrerie de Calais ; la chambre des pauvres de cette ville ; la Pauvreté de Saint-Pierre-lès-Calais et la maladrerie de Saint-Inglevert. Non moins importante est la série des documents sur la période révolutionnaire qui concerne : le district de Calais (1790 — an III) ; le Comité de surveillance de Calais ; les affaires militaires ; les papiers de l'Administration du canton de Calais (an III — an VIII).

Pour la période du Premier Empire, un fonds intéress
à signaler. C'est celui du *Commissariat général de Poli*
ports de la Manche, à Boulogne, dans lequel se trouve u
rieuse correspondance des Commissaires avec les Ministr
généraux, Fouché, duc d'Otrante, Réal, etc. Ces document
cernent les arrestations de partisans Vendéens, les Corsai
rapports politiques, (an XIII — 1814).

Dans les greniers du Tribunal de commerce de Calai
avons pu extraire, d'un amas de suie et d'ardoises, 29 lia
dossiers fort curieux pour l'histoire des plus illustres co
calaisiens, de 1810 à 1818. L'intéressant état sommaire qu
plus loin au chapitre *Classements*, montrera la valeur
rique de ces documents.

LILLERS. — A la suite des inspections, nous avons pu réin
d'accord avec la municipalité, un lot important de char
gistres et documents concernant le bailliage, la fabri
Pauvreté, l'abbaye de Ham, etc. (1220-1790). On verra
pitre *Dépôts* , que nous avons pu reconstituer un certain
de registres d'état-civil de cette commune à moitié
par suite de l'humidité.

GOUVES. — Un terrier de Gaudiempré de 1613-1617, et u
ment de l'an VII, de la municipalité de canton de Bernevi

MONTENESCOURT. — Trois dossiers des familles Mullet,
et un autre de la fabrique dudit lieu (XVIIIe siècle).

PAS-EN-ARTOIS. — Un registre d'audiences de la Châ
(1778-1787), et un cahier de la Maladrerie (1770).

2° *Manuscrits provenant du Grand Séminaire.* — L'attı
au Département des manuscrits historiques conservés à la
thèque et dans les Archives du grand séminaire, après
taire dressé par le service des Archives, nous a valu la
suivante : « Plusieurs questions notables de droit et de co
recueillies par Me Jacques-Fr. Ansart, avocat au Conseil d'
trois volumes in-fos, dont un avec table (1733-1749), de 843
355 pages (avec actes de notoriété donnés par ledit Cons
« Table alphabétique des matières contenues aux 3 volu
recueil fait par Me Nicolas-François-Joseph Herman, av
Parlement, greffier en chef des Etats de la Province d'A
de différents arrêts et mémoires y relatifs, déclarations,
ments, ordonnances et autres pièces, imprimés par les s

s ordres de Messieurs les Députés généraux et ordinaires des tats, jusqu'en 1769 », in-f°; — » Remarque sur plusieurs articles e la coutume d'Artois, et sur quelques questions de droit et de ratique, par M. le conseiller Hébert », avec ces vers adressés à lébert :

Dans tes écrits judicieux
La sagesse brille en traits de flamme ;
L'homme d'esprit étoit dans tes yeux,
L'homme d'honneur étoit dans ton âme.

2. Dons. — Cette année encore quelques donateurs ont conti-nué à enrichir le Dépôt départemental. C'est ainsi que nous avons reçu de M. de La Bastide, propriétaire à Allogny (Cher) : out un lot d'archives intéressant les familles Duhamel, de Bourgogne, etc. (1614-1785) ; — d'un receveur de l'Enregistrement : deux pièces (XVIIe siècle) relatives au jugement rendu par les hommes de fief de la baronnie de Fillièvres, dans une affaire d'effraction ; — de M. Edmont, de Saint Pol : un registre ayant pour titre « Rensein du plan figurative du terroir de Lenzeux (1746) ; » — de M Héroghier, d'Arras : un beau registre-terrier de la Seigneurie de Bucquoy (1785) ; — enfin de M. Rodière, de Montreuil-sur-Mer : un plan (coupe en travers et en long) de l'église de Vaux-en-Ternois (22 octobre 1786), et un rôle de montre de chevau-légers d'Hesdin commandés par le duc d'Aumont.

3° ACHATS.

I. — Fonds Barbier.

1° *Manuscrits.* — A noter sous cette rubrique l'entrée de 76 manuscrits d'inégale valeur parmi lesquels il est utile de signaler les numéros suivants : (29) Artois. Remarques faites par Guillaume-François Hébert, écuyer conseiller du Roy au Conseil provincial d'Artois sur plusieurs articles de la Coutume d'Artois et sur quelques questions de droit et de pratique commencées en 1695, in-f°, XVIIIe siècle, 817 feuillets. — (31) Biographies d'Artésiens tirées des « Fastes de la Légion d'Honneur », in-f° XIXe siècle, 45 et 39 feuillets et table — (32) Monographie de l'Abbaye d'Arrouaise (copies de Chartes de 1097 et 1179) in-f°, XVIIIe siècle, 69 feuillets. — (32 bis) « Escript pour justifier la prise d'Arras », petit in-f°, XVIIe siècle. — (33) « Diversités et annecdottes concernant la ville d'Arras et le pays d'Artois depuis Jules-César et

particulièrement de l'an 262 jusqu'en 1660 ; ad usum Caroli-
cisci-Emmanuelis Du Bus MDCCLVI » ; in-4°, 437 pages
table. — (34) « Histoire des révolutions et troubles arrivés
ville d'Arras pendant les années 1577 et 1578 », ex lib
même Du Bus 1756 ; in-4°, 187 pp. avec tables. — (35) Div
particularités touchant la ville d'Arras (1330-1578) XVIIIe si
in-f°, 30 pages. — (36) Mémoires historiques sur les tro
d'Arras, les Verts-Vêtus, etc. XIXe siècle, in-4°. — (37) Mém
pour servir à l'histoire civile et militaire de la ville d'Arra
en 1764 et annoté depuis, XIXe siècle ; in-f°, 163 pages. —
Diverses particularités curieuses touchant les ville et cité d'A
tirées des mémoriaux de ladite ville; XVIIIe siècle, in-f°, 187 p
avec annotations jusqu'en 1831. — (40) La semaine de juillet
à Arras, par Degeorge, in-4°, 24 pages. — (43) Journal des voy
de Jacques-Joseph Dupont, né à Marles, diocèse de Boulo
Capucin pélerinant et prêchant en France et en Italie (1
1782) in-12, 270 pages. — (49) Assemblées de la Société litté
d'Arras (1740-1759) (Extraits du Mercure de France) in-f°, c
moderne. — (52) Recueil de cantiques maçonniques par Ve
voy, Leducq, Piers, Thellier de Saint-Omer et Fourcy, 1804
12. — (53) Chapitre souverain d'Isis (Arras) Manuel pour les c
monies de réception des maçons, XVIIIe siècle, in-4°, 40 pages. -
Recherches circonstanciées sur ce qui s'est passé à Arras à
casion des vaudois ou prétendus sorciers en 1459 et 1460 ; ti
de plusieurs manuscrits et notes anciennes (lues à la So
Littéraire d'Arras le 2 avril 1757 par Camp) (copie XIXe si
in-f°, 56 pages).

2° *Documents originaux d'archives.* — Il avait été difficil
milieu du fatras de documents modernes, où ils étaient n
d'apprécier l'importance des documents historiques de ce f
qui viennent enrichir les Archives départementales. C'est e
classant, pièce par pièce, qu'on a pu en dresser un état s
maire. A citer entre autres pièces : *Série A.* Rouleaux
comptes de dépenses de cour à Arras de Marguerite II d'A
et de sa fille (1384) ; un mandement de Mahaut d'Artois (1327
autre de Henri IV avec signature autographe pour gages d
femme de chambre de la duchesse de Bar (1601) ; un répert
des Chartes d'Artois par Jean, abbé du Mont-Saint-Eloi et
Caullet, chevalier, sur ordre de Charles-Quint en 1526 (c
XVIIIe siècle). — *Série B.* Lettres patentes de création du Co

rtois ; — affaires militaires des gouvernements d'Artois et de ardie (1493-1789). — *Série C.* Dossiers des Etats d'Artois VIII° siècle); — dossiers de l'Intendance (1752-1789); un mémoire l'Intendant Bignon concernant l'Artois, la Flandre et le Hai- ıt (histoire, topographie, hydraulique, climat, chemins, bois, riculture, population et son caractère, juridictions, affaires litaires, impositions, commerce, manufactures, etc.) in-f° de 3 pages. — *Série D.* collèges d'Arras, Douai et Saint-Omer VII°-XVIII° siècles). — *Série E.* Les fonds de famille reçoivent notable accroissement, notamment les familles Buissart de rdevacque, Daverdoingt, Caron, Duclercq, Hémart, etc. — Dans fonds des seigneuries à noter le cartulaire-terrier de Beaufort- avincourt, Appegrenée et Ecoivres appartenant aux Croy-Solre, -f° (1752) avec planches ; — plusieurs fonds d'échevinages ; un ventaire (1588) des archives d'Arras par Doresmieux, de Beau- rt, etc. (copie XIX° siècle). — *Série G.* Accroissements à 9 nds d'évêchés, chapitres, collégiales et fabriques, à citer le anuscrit de la Partition de l'Evêché de Thérouanne, faite à ire en 1559 ; in-f° (XVII° siècle). — *Série H.* Accroissements à fonds d'abbayes, couvents, prieurés, hopitaux et comman- erie.

3° *Plans manuscrits.* — Cent vingt quatre numéros nouveaux (n° 2723-2846) de plans originaux et copies ont été enregistrés sur registre d'entrée des Archives par suite de l'achat du fonds Bar- er. Sans pouvoir les citer tous, il est indispensable de signaler ı public les plus importants : Ardres. Plan d'Ardres relatif au rojet des ouvrages militaires à y faire en 1769. — Arras. Plan e l'abbaye de Saint-Vaast ; face de la cour abbatiale avec coupe, évation de l'entrée de l'abbaye, etc., aux armes de Vigor de riois, abbé de Saint-Vaast, attribué à Posteau, architecte de la ille d'Arras ; — plan d'élévation du portail et du clocher de aint-Vaast par dom Cuvelier (1742) ; — d'autres plans du palais e Saint-Vaast, des Etats, de la citadelle ; de la ville et environs n 1590, copiés par Posteau au XVIII° siècle ; — autres projets ttribués au même pour la fontaine de la Basse-Ville ; l'arc triom- hal dressé à la naissance du comte d'Artois en 1757; l'autel érigé ır la Grand'Place pour la fédération des Gardes nationales du as-de-Calais et de la Somme en 1790 ; dessins de la Grande Po- ne ; plan, coupe et élévation de la Cathédrale, etc. — Aire-sur- ı Lys. Plan de la ville d'Aire et de ses environs, lors du siège de

1710, avec position des armées, les attaques et les inonda
défensives ; plan des villes et fort Saint-François d'Aire ; l
vières et ruisseaux pour alimenter le canal de jonction de l
à l'Aa (XVIIIe siècle); plans militaires. - Bapaume : Pla
fortifications avec légende XVIIIe siècle. — Billy-Berclau :
du marais Dubois. — Boulogne-sur-Mer : Plan militaire
indication des forts et des batteries (an XII) ; « dispositions d'a
reillage de la flottille impériale du pont de Boulogne » (the
dor an XIII); plan de Boulogne et environs du cap d'Alp
jusqu'à Wimereux avec les camps et retranchements (1812);
de la rade avec emplacement des flottilles aux ordres de l'a
de la Touche-Tréville en l'an IX et celle de la station anglais
Calais : Belle série de plans militaires et projets d'écluse pa
de Vauban (XVIIIe siècle) avec élévation du fort Risban. —
din. Plan d'ouvrages à faire en 1791 avec indication des
bourgs et environs, les bastions cavaliers, etc. — Saint-O
Plan et profil du réduit de sûreté d'une partie de la galerie
terraine sous la traverse de la pièce à feux de revers en c
truction (an IV) par le capitaine Cirey ; plan militaire des fo
cations de la ville avec les faubourgs (XVIIIe siècle); pla
camp de Saint-Omer en 1788, commandé par le prince de Co
(emplacement des régiments avec noms des officiers). — W
reux. Projet de port avec les coupes [projet Napoléon avec
d'emplacement d'une ville] (an XIII). — Béthune. Plan mili
de la ville avec ouvrages, écluses, bâtiments civils et milit
(1792). — Mont-Hulin. « Plan et travaux du Mont-Hulin, en
par le sieur Augier le 7 octobre 1624 ». — Anzin-Saint-A
Plan des prairies appartenant ci-devant à l'abbaye du M
Saint Eloy par Brongniart (1791) copie de David en 1792. —
vigation. Carte du canal de navigation proposé de Lille à S
Omer, par la Basse-Deule, la Lys et le Neuffossé (XVIIIe siè
[projet du maréchal de Vauban] (calque du XVIIIe siècle). —C
générale de la navigation des provinces de Flandre, Picard
Soissonnais (XVIIIe siècle) (jonction de l'Oise à l'Escaut et
Somme). —Plan du canal proposé de Béthune à La Bassée. P
de l'ingénieur militaire de Jonville, approuvé par le mar
de Vauban (1701 ; copie du temps). — Carte des lignes der
les sources de la Canche et d'un bras de la Scarpe, de Mont
court à Wamin (12 août 1710) ; (lignes occupées en 1710 par
mée du maréchal de Villars pendant le siège de Béthun

te relative au projet d'un canal de la Lys à la Haute-Deûle, e par M. de Bagnac, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, 2).

II. — Achats à Londres et à Lille.

râce à votre autorisation d'ouverture spéciale de crédits sur hapitre des crédits de la réserve, nous avons pu, Monsieur réfet, acquérir à Londres 135 reproductions photographiques documents historiques (comptes et chartes d'Artois), du XIV[e] cle et à la librairie Leleu de Lille, un beau « Cueilloir du fief petit Longâtre appartenant à l'abbaye Notre-Dame-du-Verger-z-Oisy, consistant en un droit de champart ou de soyeté à ndre sur le terroir de Sauchy-Cauchie, Rumaucourt et envi-s... » (1778) par l'arpenteur Delamotte. Registre petit in-f[o] in de 146 feuillets en très belle calligraphie, avec 9 planches.

[•] Dépôts. — Comme l'an dernier, j'ai été assez heureux pour ener certaines municipalités à déposer aux archives départe-ntales les plus précieux de leurs documents. Voici le nom de s municipalités avec le nombre et la nature des documents dé-sés :

Carency. — Registres paroissiaux : baptêmes, mariages, décès 388-1792), 7 registres ; — Correspondance de l'agent-national 790-an II), 1 registre.

Lillers. — Registres paroissiaux : baptêmes, mariages, décès ; iblications de mariages (1601-an IV), 12 cartons et registres mplètement détériorés.

Montenescourt. — Documents divers (1795-1830), 12 liasses.

Vimy. — Registres paroissiaux : baptêmes, mariages, décès 370-1766), 7 registres ; — délibérations communales (1793-1844), registres ; — délibérations du Conseil d'hygiène du canton de my (1849-1882), 1 registre ; — gardes d'honneur (1813), 1 dos-er.

Warlincourt-les-Pas. — Délibérations du Conseil municipal 822-1845), 1 registre.

CLASSEMENT

Nous reprenons sous cette rubrique la suite des classements documents historiques provenant de la réintégration de Ca-is.

SÉRIE B. — *Justice royale.* Registres aux écrous (1777-
2 registres : Tutelles, curatelles (1677-1678), 1 registre : Ju
tion consulaire : Remontrances au Roi par les juridictions
çaises sur la déclaration de 1759 (1760), 1 liasse ; — off
vendeurs de poisson, procès etc.(1627-1786), 1 liasse. — Bai
d'Ardres et de Guînes : offices divers, bailli, conseillers,
procès, cautions (1616-1765), 1 liasse. — Maîtrise des Eaux
rêts de Calais : Correspondance, gages d'officiers, etc. (1629-
1 liasse.

SÉRIE B. — *Intendance. Subdélégation de Calais.* Comm
industrie, messageries, (1662-1780), 1 liasse ; — impositi
abonnement du Calaisis au 10e ; contrôle des actes ; capit
(1700 1774) : 1 liasse. — Bureaux des Fermes : logements
vaux, ferme du sel de brouage (Ardres, Bonningues, C
Gravelines, La Rescousse, Licques) (1612-1789), 1 liasse. —
tes foraines, personnel, informations de vie et mœurs (1731-1
1 liasse. — Vingtième d'industrie : rôles, cartes, etc. (Gue
Nouvelle-Eglise, Oye) (1754-1789), 1 liasse. — Audienc
procès devant la subdélégation (1697-1786), 1 liasse. — Subsi
ces civiles et militaires, arrestations de grains à Calais (1774-1
1 liasse. — Affaires militaires, gouverneurs, privilèges ; — fort
ban, Lapin, Nieulay ; — transports militaires (1636-1783). 1 li
Forts Nieulay et bastions de Calais : travaux, mandements d'i
nieurs, etc.(1652-1655) 1 liasse. — Haras : réorganisation, ré
titions d'étalons ; rôle de monte ; contrôle des juments ; g
étalons ; privilèges et exemptions (1714-1785), 1 liasse. —
vaux du Roi : placements chez les cultivateurs, etc. (1753-1
1 liasse. — Travaux publics, prisons royales, chemins, r
res et canaux, navigation, inondations, coches d'eau de
lais-Dunkerque ; ponts et acqueducs (1737-1789), 1 liasse. —
sèchement du Calaisis : marché avec Regnier Jansse, ingén
hollandais pour creuser un canal d'écoulement ; taxes su
propriétaires; correspondance, etc. (1624-1790), 3 liasses. —
dicité à Calais : exécution de la déclaration de 1724 Etat des
vres renfermés à l'hôpital (1724-1726), 1 liasse.

SÉRIE C. — *Domaine royal* : personnel, baux, acce
ments (Ardres, Saint-Pierre et Guînes (1781-1789), 1 liass
aveu et dénombrements devant notaires (1668-1687), 5 liass
registres. — Commissions, concessions, offices aliénés (X
XVIIIe siècles), 1 liasse.

:RIE E. — *Familles Calaisiennes* : Bayaert, Duhem, Mollien, er (1612-1793), 2 liasses ; — famille Prioul de la Charrière ître de pension) (XVIIIe-XIXe siècles), 1 liasse. — Comté de nes : terrier pour Hames, Sangatte, Peuplingues, Hervelinm et Escalles (post. à 1786), 1 reg. gr. in-f° rel. veau. — Peugues, plan 1765, 1 carton. — Seigneuries de Brimeux, Taisgny : x, dénombrements, (XVIIe-XVIIIe siècles), 2 cartons. — Echeages d'Ardres, Saint-Pierre-les-Calais ; communes du Calaiéchanges, terrier, fragments de plans (XVIIIe siècle), 4 liasses. Echevinage d'Audruicq : Sentences civiles rendues à Sainter, lieu emprunté entre les habitants d'Audruicq, Zutkerque, incove et Nortkerque (1718-1720), 1 liasse.

ÉRIE G. — *Evêché de Boulogne* : mandements, abjurations de vinistes etc. (1752-1789), 1 liasse. — *Fabrique de Notre-Dame Calais* : cueilloir (XVIIe-XVIIIe siècles), 1 liasse. — *Fabrique de nt-Pierre-les-Calais*, fondations, biens, inventaires, mobilier, ibérations (XVIIe-XVIIIe siècles), 1 liasse.

ÉRIE H. — Abbaye d'Andres : biens, plaids et audiences (1530-IIIe siècle), 1 liasse. — Abbaye de Licques : terrier, procès VIIe-XVIIIe siècles), 1 liasse. — Capucins de Calais, Ursulines, nédictines, Minimes : dons, biens, legs, etc. (1618-1792), 4 sses. — Hôpital et maladrerie de Calais (1599-1792), 13 reg. liasse. — Hôpital des Dominicaines de Calais : mémorial conant l'historique du couvent, l'inventaire des ornements, etc. : acquisitions d'immeubles, les élections de supérieurs, etc. 20-1790), 1 reg. ; professions, dotations, donations, biens 28-XVIIIe siècle), 12 reg. et liasses. — Chambre des Pauvres Calais : réglements, dons et legs ; cueilloirs ; dénombrement hospitalisés (1629-XVIIIe siècle), 10 reg. et liasses. — Pauvrele Saint-Pierre-les-Calais, comptes (1757-1790), 1 reg. — Hôpimaladrerie de Saint-Inglevert réuni à Calais en 1562, 1 liasse.

ÉRIE L. — *District de Calais* : circonscriptions administraes ; chef-lieu du département : Constitution ; fêtes publiques ; ice de sureté : assemblées primaires et électorales ; certifis de résidence et de civisme ; subsistances civiles ; achats de ins ; population ; travaux départementaux ; — Administrans communales ; finances ; comptabilité ; travaux publics ; — nces du district ; — affaires militaires ; — Marine, échouents ; — affaires judiciaires, écrous ; — culte, inventaires ; — spices, secours (1790-an, III), 15 liasses. — *Canton de Calais* :

assemblées primaires, fêtes publiques ; subsistances ; d
tions ; administration générale ; procès verbaux ; biens c
naux ; affaires militaires ; marine, échouements, ve
marchandises, naufrages (ans V-VII), 8 liasses ; — Cor
prises anglaises, rapports des capitaines, liquidation etc. (
VIII) : l'Adolphe, l'Enjôleur, la Flore, le Furet, l'Intrép
Quatre Frères, le Sauvage, le Succès, le Vandezande, la V
le Voltigeur, 4 liasses.

Le versement amiable du Tribunal de Commerce de
offrira une précieuse source aux écrivains qui étudien
histoire maritime. Ces intéressants dossiers sont classés
suit :

SÉRIE M. — *Tribunal de Commerce de Calais* : Personnel
tiers maritimes, etc. (an XI-1831), 1 liasse ; — circulair
tructions, réglements pour les Corsaires, etc. (an IX
1 liasse ; — rapports de mer ; déclarations de relâches ;
de navire (1800-1830), 7 liasses ; — Conseils de prud'h
de Calais : organisations, rapports, manufactures de tul
glements, statistique (1828-1842), 1 liasse.

SÉRIE R. — *Commissarial maritime* : Corsaires (arm
liquidation de prises etc.), dossiers de l'Adolphe, l'Aglaé, l
ble-Coralie, l'Alexandrine, (1804-1810), 1 liasse ; — le Bien
Bien-Informé, Bienvenu, Bon-Génie, Brave, Capricieux
volant, César, Curieux, Dauphin, Deux-Frères, Eglée, I
Dalmatie, Duc de Dantzig (1800-1815), 6 liasses ; — En
nant, Epervier, Escamoteur, Espoir, Etoile, Flibustier, F
La Fortunée, Furet, Général Caffarelli, Génie, Glaneur,
duc de Berg, Grand Furet, Grand Napoléon, Hazard, I
trice, Intrépide, la Jeune Aimable, Joséphine (1801-1812),
ses ; — Lion, Liberté des Mers, Loup, Marie-Louise,
Neptune, Oiseau, Persévérant, Prince-Eugène, Prospère
cunier, Renard, Revanche, Rôdeur, Roi de Naples, Sa
Subtil, Télémaque, Vautour, Vengeance, Vengeur, Victoi
mereux, Voltigeur, Vrai-Décidé, Succès, Zéphir (1800-18
liasses.

SÉRIE Q. — Diverses sections : argenteries et meubl
églises ; dettes des communes etc. (1790-an IV), 1 liasse ;
nationaux, ventes de coupes (ans V-VIII), 1 liasse.

SÉRIE R. — Calais : conscription, approvisionnement de
médaille de Sainte-Hélène etc. (ans IX-1865), 1 liasse.

ÉRIE U. — Justice de paix : offices divers, serments ; Cor-
res ; rapports, procès-verbaux, scellés, inventaires (ans VIII-
, 1 liasse.

Classement du Fonds Barbier.

Outre les 76 manuscrits et les 124 plans indiqués plus haut, nous avons classé les documents originaux antérieurs à la Révolution dans les séries suivantes :

SÉRIE A. — Chartes et comptes d'Artois (1210-1601), 1 liasse et registre.

SÉRIE B. — Conseil d'Artois : création ; affaires civiles et criminelles (1530-XVIII[e] siècle), 17 dossiers ; — Gouvernements militaires d'Aire, Ardres, Bapaume, Béthune, Boulogne, Calais, Montreuil, Fort d'Hennuin et Saint-Omer : affaires militaires ; montres et revues ; gages de gouverneurs, capitaines, etc. (1493-1789), 30 dossiers ; — bailliages et gouvernances : Ardres, Arras, Boulogne, Calais, Lens, Saint-Pol, Lille (1594-1788), 7 dossiers.

SÉRIE C. — Etats d'Artois : impositions, desséchements, rivières canaux, marais (XVIII[e] siècle), 15 dossiers. — Intendance, port de Calais, officiers, échouements ; — administration des Monts de Piété (1752-1789), 5 dossiers ; — canalisation du Crinchon (projet) par l'architecte Gillet (1783), 1 cahier. — Mémoire Bignon, 1 reg.

SÉRIE D. — Collèges d'Arras, Douai, Saint-Omer : bâtiments, règlements, personnel, biens (XVII[e]-XVIII[e] siècles), 4 dossiers.

SÉRIE E. — Familles artésiennes et picardes : 96 dossiers et registre concernant 89 familles dont beaucoup constituent des fonds nouveaux (XVI[e]-XVIII[e] siècles). — Seigneuries, 21 dossiers (XVI[e]-XVIII[e] siècle), et 1 registre-terrier. — Echevinages : Arras, Aix-en-Gohelle, Annay, Avion, Bienvillers, Brebières, Hesdin, Saint-Omer, Saint-Pol et Tilloy (XIII[e] siècle, copie XVIII[e] siècle) ; liasses et 1 registre. — Corporations : chirurgiens, merciers, droguistes, joailliers, franc-maçonnerie (XVII[e]-XVIII[e] siècles), liasse. — Mont de Piété d'Arras, administration (XVII[e]-XVIII[e] siècles).

SÉRIE G. — Evêché d'Arras : reliques, cérémonies funèbres des princes (XVII[e]-XVIII[e] siècles), 3 dossiers ; — Chapitre d'Arras liste des chanoines ; dîme de Wailly (XVIII[e] siècle), 3 dossie

Partition de l'Evêché de Thérouanne en 1559 manusc. XVIIe siècle), 1 reg. — Evêché de Boulogne, personnel (XVIIIe siècle), un dossier. — Evêché de Saint-Omer, rentes, biens (XVIe-XVIIIe siècles), 4 dossiers. — Archevêché de Cambrai, séminaire (XVIIe siècle), 1 dossier. — Collégiale de Béthune, revenus (XVIIIe siècle), 1 dossier. — Fabrique des églises : Saint-Nicolas et Saint-Géry d'Arras, Herlies, Saint-Denis de Saint-Omer : fondations, biens, dîmes (XVIe-XVIIIe siècles), 7 dossiers ; — Chapelles des Ardents à Arras, de Brétencourt à Rivière : fondations, collations (1423-1709), 2 dossiers ; — Confréries religieuses à Arras : du Mont Carmel, de la Charité Notre-Dame-au-jardin (1355, copie), 2 dossiers.

Série H. — Abbaye d'Annay, visite (XVIIIe siècle) ; — de Saint-Vaast d'Arras, biens, administration (1397) ; de Cercamp (1788) ; — de Cysoing, biens (XVIIe-XVIIIe siècles) ; — d'Eenham, biens à Willerval et Oppy (1327, copie) ; — d'Hénin-Liétard, biens à Dourges (1593) ; — de Marchiennes, biens à Saudemont (1683) ; — du Mont Saint-Eloy : seigneurie d'Hersin-Coupigny (XVIIIe siècle) ; — de Saint-Bertin, biens à Houlle et à Houvin (XVIIIe siècle) ; — de Saint-Augustin-lez-Thérouanne procès (XVIIe siècle) ; — prévôté de Rousbrughe, biens (XVIIe siècle) ; — de Saint Pry, revenus (1779) ; au total 20 dossiers. — Couvents : Aire, Capucins (XVIIIe siècle) ; — Ardres, Bénédictines (1786) ; — Arras, Carmes, Trinitaires, Saint-Agnès, La Thieuloye (1242, copie XVIIIe siècle) ; — Béthune, Bénédictines de la Paix (XVIIIe siècle) ; — Gosnay, Chartreux (1667) ; — Hesdin, Clarisses (1681), — Houdain, Dominicaines (XVIIIe siècle) ; — Saint-Omer, Frères mineurs (XVIIIe siècle), Carmes (XVIIIe siècle), au total 14 dossiers. — Hôpitaux : Arras (XVIIIe siècle) ; — Bapaume (copie, XIIe) ; — Saint-Omer : pauvres de Sainte-Aldegonde (XVIIIe siècle), au total 3 dossiers. — Commanderie de Villedieu-en-Bailleul (1789), 1 dossier.

Les autres réintégrations, dons et achats ont été classés comme suit :

Série B. — Rôle de la montre et revue faite à Hesdin de la compagnie de Chevau-légers du duc d'Aumont (1672), 1 dossier.

Série GG. — Registres paroissiaux de Lillers (1601-1705), reconstitués cahiers par cahiers en 12 registres.

Série E. — Terrier de la seigneurie de Bucquoy (1783), 1 registre.

Familles : Bienfait; de Bray; Brunel; Burette; Camelot; Chasse ; de Chastel ; Chatelain ; de Citey ; Couppé ; Courtin ; Cuvelier ; Dailly ; Dauchel ; Debuire ; Deleau ; Devillers ; d'Egmont ; Falempin ; de Fontenay ; de Glen ; de Grenets ; Hannart ; Hellengard ; Hue ; Lefort ; Legard ; Lemoine ; de Lens ; LePetit ; Marchant ; Marconville ; Musart ; de Nampe ; Noiret ; Penin ; Roussel ; Théry ; Vasseur ; Vermel ; Zerneberg (XVIIe — XVIIIe siècles), 1 liasse — Admissions et récréantations de la bourgeoisie d'Arras (1706-1742), 1 liasse.

Série H. — Abbaye d'Oisy-le-Verger. Cueilloir du fief du Petit Longâtre par N. Delamotte, arpenteur (1778) avec plans, 1 registre. — Maladrerie de Pas-en-Artois ; recettes et dépenses (1770), 1 cahier.

Enfin nous avons à noter les classements opérés au cours des recherches pour divers travaux. C'est ainsi que pour aider un chercheur qui rassemble les éléments d'une monographie sur Quéant nous avons tiré des Etats d'Artois les documents concernant l'industrie des toiles, batistes et linons en Artois, ce qui nous a donné l'occasion de classer, comme suit, de curieux documents relatifs à l'industrie de 63 villages de l'arrondissement actuel d'Arras :

Série C. — Etats d'Artois. Toiles, toilettes, batistes ; marques des rots et ourdoirs dans les villages de la gouvernance d'Arras (1729-1752), 1 liasse ; — visites chez les mulquiniers du bailliage de Bapaume avec marques de chaque fabricant (1730-1752), 4 liasses ; — règlements, bureaux de marques ; réclamations des tisserands (1732-1756), 1 liasse.

Série Q. — A noter aussi le classement des municipalités ayant soumissionné des Biens nationaux pour bénéficier du seizième accordé par la loi (1790-1792), 6 liasses (communes d'Aire, Agnez-les-Duisans, Arras, Bapaume, Belle et Houllefort, Béthune, Beuvry, Boulogne, Bouvignies, Calais, Cauchy-à-la-Tour, Diéval, Divion, Estrée, Ferfay, Fiefs, Fouquières, Frévent, Gosnay, Guînes, Haillicourt, Houchin, La Beuvrière, Laventie, Leubringhem, Ligny-sur-Canche, Magnicourt, Monchy-le-Preux, Mont-Saint-Eloi, Oignies, Pas, Peuplingues, Sailly-sur-la-Lys, Saint-Omer, Trescault, Vendin-le-Vieil, Verquigneul, Willerval.

Il nous reste, avant de parler de l'important triage opéré dans les imprimés du fonds Barbier, à donner l'état sommaire du classement des municipalités de canton du district de Saint-Omer

reintégrées par cette ville : *Ardres*. Arrêtés et délibérations (29 pluviose an IV au 10 Thermidor an VIII), 2 reg. ; — *Audruicq*. Correspondance (29 Vendémiaire an V-24 prairial an VIII), 3 reg. ; délibérations (18 Brum. an IV-18 prairial an VIII), 4 liasses ; passeports et remplacements (30 nivôse an IV-9 prairial an VIII), 1 reg. ; — *Bomy*. Correspondance (5 fruct. an IV-19 prairial an VIII), 1 reg. ; arrêtés et délibérations 23 Brumaire, an IV-19 prairial an VIII), 4 reg. ; certificats de vie et de résidence (1er pluviôse an IV-27 floréal an VIII), 1 reg. ; — *Eperlecques* (Moulle), correspondance (15 frimaire an IV-16 germinal an VIII), 1 reg ; arrêtés et délibérations (24 Brumaire an IV-4 prairial an VIII), 3 reg. ; — *Fauquembergues* : Délibérations (21 Brumaire an IV-21 prairial an VIII), 4 reg. — *Nouvelle-Eglise* : Lois (an IV–V), 1 reg., lettres écrites (29 pluv. an V-8 prairial an VIII), 1 reg. ; lettres et arrêtés (vend. an IV-germinal an V), 1 reg ; arrêtés et délibérations (27 brum. an IV-14 prairial an VIII), 4 reg. (avec délibérations communales de l'an II à l'an III.

De même, à la suite du vœu sur la réglementation des sages-femmes déposé à la dernière session du Conseil général, nous avons classé les dossiers des écoles de chirurgie et accouchements comme suit : Série C. *Médecine et chirurgie*. — Sages-femmes : Cours de chirurgie et d'accouchement de Lille, bourses ; — ostéologistes ; — réglementation de la médecine et de la chirurgie en Artois ; — examen de sages femmes (1707-1780). 1 cart. ; — *Chirurgien démonstrateur à Arras*. — Nomination de Tarangei ; Contribution des villes à la pension, etc. (1758-1767) 1 cart. ; — *Cours de chirurgie*. — Demande d'autorisation par Arrachart et Nonot ; — de titularisation ; — projet de reconnaissance légale ; séance publique d'examen ; — état des élèves sortis ; matériel ; discours et comptes-rendus des affiches de Picardie (1772-1783) ; 1 cart. — *Ecole d'accouchements*. — Création ; — personnel ; — règlement intérieur ; — réorganisation ; — ouvrages et instruments techniques ; — comptabilité ; — délibérations des États ; — historique jusqu'en 1783 ; — demande de création pour Béthune (1772-1783) ; — 1 cart. ; — Demandes d'admissions ; état-civil et certificats (1772-1789) 1 cart ; — Examens de sortie (1775-1790), 1 cart. ; — Gratifications de sortie de 100 francs ; Quittances notariées avec engagements de résidence (1774 1790), 1 cart. — Placements dans les villages. Certificats de mariages

pour prime de 300 livres ; secours, etc., communes A-V. (1773-1890), 1 carton.

SÉRIE I. Lt. — *Ecole de chirurgie et d'accouchements* : continuation du cours de chirurgie — de celui d'accouchements : rapports ; — bibliothèque ; mobilier ; — entrées et sorties ; primes de sorties et de mariages, dépenses (1790-an III), 1 carton.

Le classement de la réintégration de Lillers se répartit comme suit :

SÉRIE B. — *Bailliage de Lillers* : Audiences (1634-1636), 1 registre.

SÉRIE G. — *Collégiale de Lillers* : Privilèges ; exemptions ; fondations : dons (1220-1721), 1 liasse ; biens, communes A-T (1334-XVIIIe siècles), 1 liasse ; — Rentes (XVII-XVIIIe siècles), 1 liasse. — Fabrique : obituaires, etc. (1655-1696), 1 liasse.

SÉRIE H. — *Abbaye de Ham* : contributions de guerre (1653-1667), 1 liasse. — Pauvreté de Lillers : comptes (1739), 1 registre.

SÉRIE L. — Contribution patriotique de Lillers (1789-1790), 1 registre.

3. **Inventaire sommaire.** — La rédaction de l'inventaire sommaire a été reprise, pour la série H, (Abbaye de Saint-Vaast). Le tome III est en voie d'achèvement ; d'octobre 1908 à mai 1909, on a imprimé les feuilles 17 à 24, soit 8 feuilles. On y trouvera brièvement analysés les biens de l'Abbaye à Ransart et Blairville, Richebourg-Saint-Vaast, Riencourt-lès-Bapaume, Roclincourt et Ecurie, Sailly-au-Bois et Couin, Sailly la-Bourse, Petite Synthe, Bergues et Zerkinghem, Servins et Estrée-Cauchy, Beaumetz-lès-Loges, Simencourt, Monchiet, Gouy, Steenwerck, Estaires et Robertmez, Thélus et Farbus, Vaux, Eclusiers, Suzanne, Breeny, Curlu, Maricourt, Montauban, Vis-en-Artois, Rémy, Eterpigny, Contehain, Guémappe, Croisilles, Wancourt, Haucourt, Monchy-le-Preux, Chérisy. La feuille 24 contient la Prévôté de Berclau. L'inventaire manuscrit est commencé pour la prévôté de Gorres.

III. — Bibliothèque historique départementale.

La Bibliothèque départementale s'est enrichie des dons, échanges et achats suivants :

1. **Dons de l'État.** — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques* (*1907*), liv. 3 et 4

archéologique du même (*1907*), liv. 1, 2 et 3 et (*1908*). liv. 1, 2 et 3 ; — *Coutumes du Pays et Comté de Flandre; quartier d'Ypres*, tomes I et II ; — *Procès-verbaux des séances de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique*, tome VIII, 3ᵉ et 4ᵉ cahiers ; — *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas, sous le règne d'Albert et d'Isabelle* (*1598-1621*) ; — *Cahiers des doléances de la Sénéchaussée de Cahors, pour les Etats Généraux de 1789*, publiés par V. Fourastié ; — *Cahiers des doléances du bailliage de Sens, pour les Etats Généraux de 1789*, publiés par Ch. Porée ; — *Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, tome III, publiés par F. Gerbaux et Schmidt ; — *L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie* (*1761-1793*), par Max Bruchet ; — *Le partage des biens communaux en vertu de la loi du 10 juin 1793*, par G. Bourgin ; — *Recueil des documents d'ordre économique contenus dans les registres des délibérations des municipalités du district d'Alençon* (*1788-an IV*), tome II, publié par F. Mourlot ; — *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le Département des Bouches-du-Rhône*, tome I, publiés par P. Moulin

A mentionner spécialement l'envoi fait aux Archives du Pas-de-Calais par la Bibliothèque et les Archives Nationales de vingt volumes d'inventaires et catalogues divers des imprimés.

2. Dons d'auteurs. — Sont à signaler : Chabrun (César), *Les Bourgeois du Roi* ; — Dehaut (J.), *Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai*, 1792-1799 ; — Déprez (Louis), *Les Institutions municipales d'Aire-sur-la-Lys, des origines à la fin du XVᵉ siècle* ; — Edmont (E.), *Les volontaires de la garde nationale de Saint-Pol, à Paris, en juin 1848 ;* Fremaux (H.), *Histoire généalogique de la famille de La Tannerie, originaire de la Flandre Wallonne (1280-1560), et de famille Ruffault* (*1313-1626*); — Hirschauer (Ch.), *Les Etats d'Artois et la joyeuse entrée de Philippe, prince d'Espagne, à Saint-Omer et à Arras ; Note sur les sceaux des Etats d'Artois, jusqu'au XVIIᵉ siècle* ; *Un marché d'orgues pour l'église Notre-Dame, à Saint-Omer ; Météorologie rétrospective ;* — Lavoine (A.), *Frises de l'ancien hospice Achariot* ; — Lennel (M.-F.), *Calais : son port, son industrie ;* — Loisne (Cᵗᵉ A. de), *La charte de coutume du Pays de Langle, du mois de mai 1248* ; — Pas (J. de), *Trois ex-libris de la famille*

ienne Camp ; — Rodière (R.), *Promenades épigraphiques; amille de Hèghes et le roman de Mlle du Hamelet; Notes riques sur l'hôpital des orphelins de Montreuil-sur-Mer ;* — iy (Ch.), *Discours et rapports de Robespierre;* — Lemaire n), *Autour du beffroi d'Arras. Souvenirs, contes et chanson-s en patois local.*

Echanges. — Parmi les échanges, il y a lieu de citer les ntaires d'archives suivants : Basses-Alpes (série B, tome II); -et-Loir (collection de cartulaires Chartrains, tome II, fas-e I); Gironde (série E, supplément, tome IV) ; Isère, (série L, II); Lot-et-Garonne (série L, tome I); Seine-Inférieure (sé-T et V).

s sociétés savantes du département nous ont versé leurs pu-tions, ainsi que l'Université de Kiew.

fin, à la suite de l'envoi de quelques ouvrages que nous pos-ns en double, nous avons reçu de l'Université de Rennes, uvrages suivants : Planiol (Marcel), *La très ancienne cou- de Bretagne, avec les assises, constitutions de Parlement donnances ducales* ; Maître (L.) et Berthou (Paul de), *Cartu- de l'Abbaye de Sainte Croix de Quimperlé* ; — Sée (Henri), *s XI et les villes.*

Achats. — Beaumont (E. de), *Notice sur les gens de guerre omté de Saint-Paul qui sont enfouis à Coucy, depuis 1411;*— (F.), *Le travail agricole et la condition des ouvriers agri-, dans le département du Pas-de-Calais ;* — Breton (L.), *e géologique du sud de la concession de Dourges; Etude igraphique du terrain houiller d'Auchy-au-Bois* ; — Caplet .), *La peste à Lille au XVIIIe siècle;* — Chifflet (Jules) *Saint- r assiégée et délivrée l'an 1638 ;* — *Considérant* (N), *Etudes a Révolution du XVIe siècle, dans les Pays-Bas Espagnols ;* ewez (J.), *L'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon ;* — Dubrulle *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, nai, pendant le pontificat de Martin V, d'après les docu- s conservés aux archives de l'Etat, à Rome;* – Eeckman (A.), *oyage en Flandre, Artois et Picardie, en 1714* ; — Gachard, *raires des souverains des Pays-Bas ;* Hamy (R. P.), *Entrevue rançois Ier avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer, (Interven- de la France dans l'affaire du divorce)* ; Hauser (H.), *Les ces de l'histoire de France,* tome II ; — Hermand (A.), *Les*

deniers de Robert II, d'Artois ; — Imbart de La Tour, *Les origines de la Réforme*, tome II ; — Leroy-Beaulieu, *Economie politique ;* — Mannier (E.), *Recherches sur la ville de La Bassée et ses environs ;* — Pastoors (A.), *Histoire de la ville de Cambrai pendant la Révolution*, tome II ; — Serrure (R.), *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge* ; — Simon (J.), *La liberté de conscience* ; — Ternas (A. de), *Histoire de la Terre et du Comté de Belleforière ;* — Wauters, *Légende des Forestiers de Flandre ;* — Zeller, *Histoire de l'Italie*.

Périodiques reçus par abonnement : Bibliographe moderne, 1908 ; — Bulletin de la Société d'études de la Province de Cambrai ; — Revue de la Révolution ; — Revue d'histoire moderne et contemporaine ; — Annales révolutionnaires.

Bibliothèque Victor Barbier

Achetée en août, la Bibliothèque Barbier est entrée aux Archives départementales en novembre 1908 ; elle était d'ailleurs dans un désordre indescriptible — c'était moins une collection qu'une juxtaposition de livres entassés pêle-mêle. Aussi notre premier soin fut-il de l'organiser. Au point de vue des livres, deux parts furent immédiatement faites : la première comprend les livres, brochures, journaux, portraits, estampes, cartes, qui intéressent l'histoire de la Flandre, de l'Artois et du Boulonnais en particulier. C'est l'histoire locale. La seconde comprend tous les livres, hormis les instruments de travail, qui ne se rattachent en aucune manière à l'histoire du Département : c'est le lot de l'histoire générale, qui peut-être précieux, mais ne saurait entrer dans le cadre d'une Bibliothèque historique départementale. Nous avons mis de côté, provisoirement empaquetés dans un ordre méthodique, 3.300 volumes destinés à une vente postérieure.

Aidé de MM. Lavoine et Tison qui n'ont pas ménagé leur temps, quoique ces heures supplémentaires, presque quotidiennes, ne leur fussent pas rétribuées, j'ai trié et fait classer tous les livres intéressant l'histoire locale, d'après le cadre même de notre Bibliothèque départementale. Ceux qui ne figuraient pas à notre catalogue ont été inventoriés et relevés sur des fiches complètes et détaillées. Ceux qui faisaient double emploi avec nos acquisitions antérieures ont été de leur côté classés méthodiquement et les fiches qui ont été faites fourniront tous les éléments d'un catalogue de vente.

Comment s'opérera cette vente et quel mode adopter ? Aura-t-elle lieu par ministère de commissaire-priseur ou pouvons-nous traiter avec les Bibliothèques communales du Département, désireuses d'acquérir des lots, moyennant un prix raisonnable, estimé par avance à l'amiable ? Doit-on vendre à Arras les livres d'histoire locale, à Paris ceux d'histoire générale ? Ce sont autant de questions que je vous prierai, M. le Préfet, de poser au Conseil général.

Comme mon intention n'est pas de dresser ici un inventaire complet qui exigerait presque un volume, je me bornerai à résumer très brièvement les résulats acquis et à enregistrer numériquement d'après les fiches d'inventaire, terminées pour les livres seulement, les diverses acquisitions :

I. — IMPRIMÉS

1° Livres et plaquettes, catalogués entrés nouvellement.

1° Ouvrages ant. à 1789	1.070
2° Période révolutionnaire	373
3° Ouvrages modernes	2.278

2° Ouvrages et brochures en double catalogués pour une vente.

Révolution	221
Archéologie. Beaux-Arts, 230 ; — Droit. Coutumes. Institutions, 35 ; — Histoire civile par villes, 158 ; Géographie. Rivières et canaux, 57 ; — Numismatique, 23 ; — Histoire provinciale, 35 ; — Armorial, noblesse, 15 ; — Biographie, 147 ; — Bibliographie, 55 ; — Bio-bibliographie, 108 ; Liturgie, 18 ; — Histoire religieuse, 206 ; — Enseignement. Journalisme, patois, 70.	1.157

3° Relevé numérique des livres d'histoire générale destinés également à une vente postérieure. 3.300

II. — PORTRAITS.

1. Comtes d'Artois et de Bourgogne ; maréchaux de France ; gouverneurs généraux ; officiers, etc . .	160
2. Députés sous la Révolution, 186 ; Représentants du Peuple, 30 ; députés contemporains, 26.	242
3. Administrateurs, 16 ; hommes politiques, 56 ; artistes : peintres, sculpteurs, musiciens, lyriques et	

dramatiques, 41 ; auteurs, médecins, chirurgiens, inventeurs, etc., 98 211
4. Artistes régionaux (croquis et reproductions). . 178
5. Cardinaux ; évêques ; ordres monastiques : hommes et femmes 145
6. Vicaires généraux ; chanoines ; bénéficiers ; curés, etc 112
7. Divers, 124 ; hagiographie, 86 210

III. — ICONOGRAPHIE EN GÉNÉRAL, HÉRALDIQUE, FAMILLES.

Arras : Hôtel-de-Ville : plans ; fortifications ; monuments publics et privés ; entrées de souverains ; faits politiques ;Révolution ; fêtes publiques, etc. 235
Arras : Ancienne abbaye de Saint-Vaast, 21 ; palais Saint-Vaast, 41 ; ancienne cathédrale, 65 ; nouvelle cathédrale, 24 ; églises, chapelles, calvaire, Ardents, couvents, etc., 152 266
Villes et communes (Aire, Arques, Azincourt, Beaufort, Béthune, Boulogne, Calais, Camblain, Cercamps, Courrières, Créquy, Dommartin, Frémicourt, Fampoux, Guarbecques, Honvault, Hautes-Avesnes, Lacouture,Labeuvrière, Lens, Montreuil,Nœux, Outreau, Réclinghem, Olhain, Saint-Michel, Oppy, Quéant, Remy, Rouvroy, Sainte-Catherine, Souchez, Tortequesne, Vaulx-Vraucourt, Vimy et Willerval . . . 151
Héraldique : Armoiries d'Artois, des villes, évêchés abbayes, etc. Familles 48

IV. — TOPOGRAPHIE

1. Cartes : Flandre-Artois-Hainaut, 8 ; — Artois-Picardie, 37 ; — Comtés de Boulogne, de Guînes et gouvernement de Calais, 5 ; — Comtés de Boulogne de Ponthieu et de Saint-Pol, 7 ; — Gouvernements : Arras, Bapaume, Calais, environs de Calais, Boulogne Ambleteuse, Guînes et littoral, 14 ; Gouvernements de Montreuil et Etaples, de Pas, de Saint-Omer et de Saint-Pol, 10 ; — Diocèses et anciens décanats, 11 ; — Routes, navigation, méridien, 10 ; — Pas-de-Calais : districts, sous-préfectures, littoral, houillères, voies ferrées, 79 ; — France : cartes générales, provinces et République française, 5 ; — Cartes des gabelles, 1 . . 187

2. **Plans** militaires, sièges, vues cavalières, rues et places, monuments :

Arras, 162 ; — Bapaume, 15 ; — Béthune, 16 ; Douai, 1 ; — **Lens**, 2 ; — Lillers, 3 ; — Saint-Omer, 10 ; — **Saint-Venant**, 10 ; — Vitry, 1 ; — Ambleteuse, 3 ; — **Boulogne**, 63 ; —Calais, 80 ; — Etaples, 3 ; — Guînes, 2 ; — Hesdin, 19 ; Montreuil, 8 ; — Mont Hulin, 3 ; — **Aire**, 5 ; — Ardres, 8 ; — Saint-Omer, 19 ; — Thérouanne, 6 ; — Plans et vues cavalières, sièges de Van der Meulen, de très grand format ; Aire, 1 ; — Ardres, 3 ; — **Arras**, 6 ; — Bapaume, 1 ; — Béthune, 4 ; — Calais, 2 ; — Cambrai, 1 ; — Douai, 1 ; — Lens, 7 ; — **Lillers**, 1 ; — Saint-Omer, 1 ; — Saint-Venant, 2 ; — **Furnes** et Ypres, 2 ; — Hesdin, 1 ; — Neuville-sous-Montreuil, 1 473

Ces diverses acquisitions enrichiront notre Bibliothèque départementale qui sera dotée désormais d'un instrument de travail unique. Elles auront eu en outre l'avantage de nous obliger à un classement définitif de notre bibliothèque où tous les livres seront estampillés, numérotés et pourront être retrouvés grâce à un jeu de fiches. La tâche des travailleurs sera ainsi singulièrement facilitée par un outillage presque perfectionné, adapté aux recherches qu'ils entreprendront. Enfin, ce classement méthodique me donnera tous les moyens de publier dans la série de nos Inventaires une Bibliographie départementale. Ce précieux instrument de travail, qui n'existe pas, est depuis longtemps réclamé. C'est à vous, Monsieur le Préfet, que les travailleurs et érudits locaux seront redevables de voir leur vœu exaucé. Vous aurez en effet, grâce à un achat, provoqué une œuvre utile et durable. Certes, la tâche est longue et délicate ; elle exige beaucoup de soin et de persévérance Mais les efforts du service des Archives ne seront pas restés stériles et le résultat final, dont nous ne sommes pas éloignés répondra aux sacrifices pécuniaires que le Département s'est imposés.

Vous aurez en outre créé un précédent très heureux : car la collection Barbier n'est pas la seule qui existe dans le Département et il est à souhaiter que le Conseil général saisisse toutes les occasions de recueillir les matériaux de l'histoire départementale. La collection Barbier n'est elle-même que la juxtaposition de certaines collections particulières, notamment celle d

baron Dard, mise en vente en 1893. Les pièces rares que
ron Dard avait su recueillir, et qui forment le joyau de l
lection Barbier, le Département ne se repentira pas de les
acquises à son tour.

IV. — Mouvement du public et Correspondan Recherches et Communications. — Matéri Local. — Produits éventuels.

Du 1er juillet 1908 au 30 juin 1909, le Bureau des Archive
fréquenté par 169 personnes qui ont fourni 1897 prés
Cette augmentation du chiffre des présences par rappor
moyenne des dix dernières années, s'explique comme
atteinte à la fin du dernier exercice, par l'assiduité presqu
nalière de quelques travailleurs et d'un secrétaire mi
détaché comme l'an dernier au Bureau des Archives
copier les documents historiques demandés par M. le Minis
la Guerre.

La correspondance générale échangée pour les besoins
blic, les nécessités du service, la réception et le retour des
verbaux de récolement aux communes s'est élevée à 1.3
tres, notes ou rappels.

Les recherches et communications ont atteint, au cours
exercice, le chiffre de 5.215 dont 2.020 ont été faites sur
mande de l'Administration (203 avec déplacement), et 3.19
le compte des particuliers. D'autre part 3.844 recherc
communications ont été faites dans les fonds modernes, e
dans les collections historiques.

Les recherches administratives faites à la demande
l'État que du département ou des communes ont eu pour
comptabilité départementale ou communale; les biens c
naux; la vicinalité; la voirie municipale; le domaine
militaire; la comptabilité de la Trésorerie générale; les
mations en matière de contributions directes; la produc
certificats de tirage au sort ou de services militaires pen
guerre de 1870-1871; les chemins de fer; les rivières et c
les moulins et usines; la liquidation des pensions de re
d'instituteurs; etc. Il y a lieu de mentionner ici les trè
breuses recherches faites à la demande de l'Administrati
Domaines en vue de la dévolution des biens des ancienne
ques, au profit des établissements de bienfaisance.

Les recherches historiques ont eu pour but les monographies communales d'Adinfer, Beuvry, Foncquevillers, Frévin-Capelle, Ham-en-Artois, Martinpuich, Quéant, Pronville, Thiembronne ; des délimitations de propriétés à Aix-Noulette, Arras, Bailleul-sir-Berthoult, Basseux. Beaurains, Beuvry, Bihucourt, Carency, Hersin-Coupigny, Loos-en-Gohelle, Nédon, Neuve-Chapelle, Pont-à-Vendin, Quéant, Saint-Laurent, Wanquetin et Wingles ; des études historiques ou biographiques sur les familles Beaucourt, de Beaulaincourt, de Longueval, Wartelle ; sur les notaires d'Aire-sur-la Lys.

A côté de ces recherches d'un ordre plutôt privé, il y a lieu de mentionner également celles ayant un caractère plus général, comme l'histoire du dessin à Saint-Omer ; la législation du curage des rivières et canaux en Artois ; la tenue des Etats à Saint-Omer au XVIe siècle ; la participation de l'Artois aux assemblées des Etats-Généraux des Pays-Bas de 1480 à 1506 ; les volontaires nationaux pendant la Révolution ; les gardes d'honneur formées pour les voyages royaux au commencement de la Restauration ; l'histoire de l'Enseignement secondaire dans le Pas-de-Calais au cours du siècle dernier ; l'organisation de la garde nationale mobilisée dans le département, pendant la campagne de 1870-1871.

Local. — Il résulte de l'abondance croissante des dossiers administratifs provenant des bureaux de la Préfecture, de l'importance de certaines réintégrations anciennes, des versements nombreux des administrations : trésorerie, enregistrement et domaines, inspection académique, que le Dépôt de Saint-Vaast est aujourd'hui insuffisant ; les liasses qui doivent être conservées définitivement ne peuvent — quoique classées — être rangées dans les rayons, car aucun n'est disponible. On a dû les entasser dans les galeries, en attendant mieux. D'autre part, l'Annexe de la rue des Fours où sont conservés les documents pour une période limitée, cinq, dix, quinze ans jusqu'à trente ans, est bientôt comble. Il y a donc nécessité et même urgence à faire pour les Archives l'acquisition du grand séminaire dont la disposition se prête fort bien à un dépôt d'archives. Vous pensez d'ailleurs très justement, Monsieur le Préfet, que rien ne saurait être assez grand pour un dépôt départemental d'archives, et que celui d'Arras aura dans le grand séminaire un agrandisseme[illegible] trouvé. Aussi bien, me permettrai-je de vous renouveler

que j'ai formé sur l'extension de mon dépôt. L'occasion est propice et l'acquisition sera avantageuse, sinon le Conseil général sera exposé à voter au moins cinq fois par siècle les fonds pour constructions de nouvelles annexes, coûteuses au point de vue des finances départementales et disséminées au détriment des recherches et du service lui-même. Le dépôt de Saint-Vaast compte quatre kilomètres de rayonnages, non compris les liasses entassées sur le sol des galeries et dans les fenêtres faute de place. En 1900, le Conseil général a construit une Annexe des archives départementales, dont le rayonnage atteint 1 kilomètre 800: neuf ans après tous les rayons sont occupés. Rien ne saurait donner une idée plus juste de l'accroissement des versements administratifs ; rien ne justifie mieux la réalisation du projet d'extension définitive.

Produits éventuels départementaux. — Les droits d'expédition se sont élevés, du 1er janvier au 31 décembre 1908, à la somme de 134 fr. 50, produit de 116 rôles. A ce jour, l'année en cours accuse 25 fr. 50, produit de 24 rôles. Le montant de la vente des inventaires sommaires a atteint, pour l'année 1908, la somme de 10 fr. Pendant les six premiers mois de cette année, il a été vendu sept volumes des séries A, B, C, G, H, pour la somme de 56 francs.

V. — Personnel.

Comme le personnel des archives n'a jamais été favorisé par un avancement normal et régulier, j'avais, dans le rapport de 1908, exprimé le vœu que le Conseil général, si soucieux des intérêts des employés départementaux, voulût bien — à l'instar des Conseils généraux de maints départements — réglementer leur avancement : il est juste, en effet, qu'un employé connaisse son point de départ et son point d'arrivée, les traitements initial et final entre lesquels se déroulera sa carrière administrative. On n'a pas, de la sorte, à demander pour lui des augmentations toujours subordonnées aux nécessités budgétaires de l'année, à solliciter et à mendier sans cesse des crédits supplémentaires.

Depuis que le service des archives a été organisé, l'avancement n'a eu lieu qu'irrégulièrement et inégalement Les décès, les mises à la retraite, les démissions ont été les seuls accidents qui ont pu donner lieu à des augmentations. Le départ de l'Archiviste et son remplacement par un successeur moins rétribué ont per-

mis, le plus souvent, de répartir entre les employés la quotité laissée disponible. Mais, c'est là un mode d'avancement anormal, irrégulier autant qu'imprévu. Le chapitre du budget consacré aux appointements peut ainsi très longtemps donner l'illusion d'une stabilité immuable. Les conditions même en sont peu équitables, puisque l'employé ne peut voir son traitement relevé que grâce à des hasards indépendants de son travail, au titre du choix et de ses services, au titre de l'ancienneté.

Alors même qu'une somme peut — par suite de ces bonis accidentels – être répartie entre les employés du service des archives, la répartition est inégale en raison des emplois occupés ; les moins favorisés n'ont souvent à se partager qu'une somme de 75 francs : déduction faite de la retraite, l'augmentation ne s'élève guère qu'à 19 centimes 1/2 par jour. C'est pour ces diverses raisons que j'avais demandé de voir régulariser le mode d'avancement et d'en rendre les conditions plus équitables.

Plein de sollicitude pour le personnel placé sous vos ordres, vous avez, Monsieur le Préfet, à la session d'avril du Conseil général, proposé un avancement régulier pour les employés de la Préfecture, et vous avez promis de comprendre, dans la même réglementation, les employés du service des Archives. Je vous en suis tout particulièrement reconnaissant.

Bien qu'aujourd'hui ils ne soient pas payés sur le même crédit, les employés des archives ont toujours fait partie intégrante de la Préfecture En 1805, les Archives départementales formaient une division dont le chef Fourmeaux, avait son bureau à la Préfecture même. Les locaux devinrent insuffisants et les archives administratives de la Préfecture furent organisées dans le palais Saint-Vaast Malgré cet isolement, les employés de ce service comptèrent dans le cadre préfectoral. Ils passaient, en avançant de grade, d'une division dans une autre.

Ainsi Tripet, chef de la première division en 1848, avait été nommé au service des archives par arrêté du 31 janvier 1839 ; Sorel, employé aux archives en 1858, devint chef de bureau à la Préfecture où il occupait encore cet emploi en 1877. Torchy débuta aux archives, en 1859, et passa à la Préfecture en 1865. Enfin, l'un des premiers archivistes du département, Godin, comptait déjà 12 ans de services à la Préfecture quand il fut appelé, en 1837, à la division des archives. Jusqu'à la fin du second Empire, les archives restèrent une division de la Préfecture

dont le personnel se recrutait dans les bureaux eux-mêmes, les employés passant à l'avancement, des Archives dans les autres divisions.

Il n'en fut plus de même à partir de 1874. Les Archivistes départementaux durent être pourvus du diplôme d'archiviste paléographe ; dès lors ils cessèrent de se recruter dans le personnel des employés de préfecture. Le service des Archives prit une importance croissante : en 1879, les recherches et communications pour le compte des particuliers s'élevaient au chiffre de 180 ; en 1909, elles atteignent 3.195. En 1879, 44 recherches furent faites sur la demande de l'Administration ; en 1909, 2020 dont 203 avec déplacement. Les emplois successivement créés furent payés par le Conseil général sur le budget spécial réservé aux Archives départementales. Il arriva ainsi que les Archives départementales, jadis division à la Préfecture, puis annexe de la Préfecture, furent désormais tenues pour un service à part. Isolés, les employés furent oubliés. Et c'est de cet isolement même que provient l'irrégularité de leur avancement et l'inégalité de leurs traitements.

C'est ce que prouve très clairement le tableau ci-joint, qui donne pour chacun des cinq employés des Archives départementales l'année de son entrée, ses appointements de début et ses augmentations successives :

ÉTATS DE SERVICES DU PERSONNEL DES ARCHIVES.

…OMS	1876	1878	1882	1887	1891	1893	1894	1895	1896	1899	1900	1904	1906	[illegible]
M.														
…roine	700	900	1.500	1.000	1.800	2.000			2.200	2.400			2.650	3.000
…nel				800		1.200			1.500	1.700			1.800	2.0…
…on										1.000		1.500	1.650	1.20…
…mpin							700	1.000					1.075	1.17…
…mart											1.000		1.075	1.175

Comme on peut le voir par ces chiffres, les employés des Archives sont entrés à des traitements de 700, 800 et 1000 francs, taux que les conditions de la vie actuelle n'ont pas permis de maintenir pour les employés de Préfecture. De ce taux très bas des appointements de début, proviennent précisément les difficultés qu'ils ont éprouvées, sans parvenir à les vaincre, à regagner le terrain perdu au poteau de départ. Pendant toute leur carrière, ils ont dû rendre des longueurs à leurs collègues de la Préfecture entrés dans l'administration aux mêmes dates qu'eux. Entré en 1876 aux Archives, à la suite d'un concours, aux appointements de 700 francs, M. Lavoine a été nommé en 1882, chef de bureau à 1.500 francs ; pour des raisons personnelles, il cessa ses fonctions du 1er mars 1884 au 1er mai 1886. Rentré à cette date, il reprit ses fonctions de chef de bureau le 1er janvier 1888. Il a donc trente ans de services, dont 23 ans de chef de bureau. Comme son traitement atteint 3.000 francs — car il n'a pu passer dans une autre division – il aurait à la Préfecture, comme chef de bureau au minimum 3.800 et ne tarderait pas à rentrer dans la catégorie des chefs de bureau hors classe, pour lesquels, Monsieur le Préfet, votre projet prévoit le traitement de 4.000 francs.

Avec ses 20 ans de services, M. Brunel, mérite mieux que 2.000 francs. M. Tison, malgré ses dix ans de services, pourrait dès maintenant être compris dans les rédacteurs de 1re classe ; ce choix serait d'ailleurs pleinement justifié.

L'inégalité est encore plus frappante pour les traitements des agents auxiliaires. M. Lampin, entré en 1894, comme commis-relieur à 700 fr. a été porté à 1.000 fr. en 1895. Il a attendu 10 ans pour obtenir 75 fr. d'augmentation en 1905 ; jouissant d'une situation d'autant moins favorisée que l'avalanche progressive des versements de documents administratifs n'a plus permis d'utiliser ses aptitudes professionnelles. Aucun emploi nouveau n'ayant été créé dans le service des Archives depuis 1899, il est occupé journellement aux classements ; il n'est ni ouvrier, ni manœuvre et il ne peut plus, vu ses occupations, rentrer dans la catégorie des gens de service. J'en dirai autant de M. Domart, qualifié de concierge sur les bordereaux de comptabilité, qu'on se figure peut-être gardant paisiblement sa loge et qui, en réalité, dans le bureau même collabore au classement des papiers administratifs.

Pour ces employés qui ont respectivement comme se
MM. Lavoine, 30 ans ; Brunel 20 ; Tison 10 1/2 ; Lampin,
Domart 10 ans, je vous laisserai le soin, Monsieur le Préfet,
répartir, au titre de l'ancienneté, dans les catégories par vo
blies pour les employés des bureaux de la Préfecture. La ré
des traitements et leur inscription dans de nouvelles classes
liorera singulièrement la retraite de ces auxiliaires d
autant que modestes, qui ont foi dans votre justice et
pèrent qu'en votre généreuse sollicitude.

VI. — Budget.

J'établirai, ainsi qu'il suit, le budget des Archives dé
mentales pour l'exercice 1910 :

1. — Appointements de l'Archiviste et de ses employés 14.7
2. — Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons, établissement de tablettes, entretien de la bibliothèque, frais de bureau 1.0
3. — Publication de l'inventaire sommaire. 1.1
4. — Inspection des Archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices 1.0
5. — Classement et entretien des Archives des Sous-Préfectures. 1

Total. 17.9

INSPECTION DES ARCHIVES.

Cette inspection a porté sur les archives des Sous-Préfe
de Montreuil et de Saint-Pol, les archives communales d
lais, les archives rurales du canton de Samer (arrondiss
de Boulogne), Hucqueliers (arrondissement de Montreuil) e
bigny (arrondissement de Saint-Pol).

I. — Sous-Préfectures.

1° *Sous-Préfecture de Montreuil.* — Le triage opéré e
cembre 1908, permettra de mettre en vente 1247 liasses
l'état, déposé pour approbation sur le bureau du Conseil gé
au mois d'avril dernier, mais égaré, l'est de nouveau à
session. Les liasses se répartissent dans les séries suiva
M. Listes électorales ; rapports des commissaires de

gendarmerie ; voyageurs indigents ; permis de chasse ; es et souscriptions ; évènements malheureux ; débits de ons ; permissions temporaires, etc., 392 ; — **N**. Compta- départementale : pièces à l'appui, titres de perception, 7 ; Gardes-champêtres et gardes particuliers ; entretien d'im- les communaux ; baux ; votes de prestations pour la lité ; adjudications des produits communaux ; création de urces vicinales ; contingents communaux, etc., 149 ; — vis d'accusés de réception de mandats ; primes pour toitu- ncombustibles ; répartiteurs ; cotes irrécouvrables ; tabac : rations de culture, réclamations, indemnités, etc., 85 ; — vis de passages de troupes ; mise en activité des classes ; és de moissons, etc.. 79 ; — **S**. Personnel des cantonniers ; ions mensuelles ; barrières de dégel ; police de la voirie, 82 : — **T**. Dépenses annuelles des écoles : concours ; ens ; colportage, etc., 22 ; — **U**. Frais de justice, 3 ; — ospices : budgets ; bureaux de bienfaisance ; admissions aux rs ; extrême misère ; protection des enfants du premier etc., 125 ; — **Y**. Dépenses des prisons, 3 ; — **Z**. Journaux s (collections doubles ou incomplètes), 300.

Sous-Préfecture de Saint-Pol. — Le même travail sera fait année à Saint-Pol. Les documents une fois reconnus et triés, a préparé un état de vente des liasses périmées.

II. — Archives des villes.

Calais. — Le Conseil municipal de Calais a bien voulu faire nuer le classement du fonds communal, antérieur et posté- à 1790. Les archives avaient, en effet, besoin d'une réorga- on complète. Le fonds ancien menaçait de se perdre sous ancho des liasses modernes apportées par les bureaux sans ni méthode, versées sans bordereaux ni enliassements, et sées pèle-mèle. Quant aux archives modernes, elles étaient byrinthe inacessible à d'autres qu'à l'archiviste, le dévoué ndrin, qui connaît bien son dépôt, mais que des occupa- journalières de mairie empêchent de se consacrer complè- nt à ses archives. On a vu au chapitre *Réintégrations* et au tre *Classements* de ce présent rapport quelle abondante on de documents appartenant à l'Etat, jusqu'ici oubliés et és, est venue enrichir le dépôt départemental, pour la plu-

part des séries anciennes. Les documents antérieurs à 1790 qui forment le fonds des archives communales ont été triés, classés et enliassés J'en publierai dans le prochain rapport un Etat sommaire analogue à celui qui a été publié en 1908 pour les Archives municipales d'Aire-sur-la-Lys. Les Archives modernes continuent à être reconnues et classées dans leurs trois fonds respectifs Calais et Saint-Pierre avant la fusion de 1887, Calais-Saint-Pierre depuis cette date. Un état de vente des liasses périmées a été préparé également.

2° *Arras.* — L'impression de l'inventaire des Archives communales d'Arras se continue ; le prochain exercice finira avec l'impression de la feuille 24. La série A est terminée et la série B commence par l'inventaire des Mémoriaux de la ville, qui constituent le fonds le plus intéressant des Archives municipales. La ville d'Arras payera de la feuille 25 à la feuille 48 les frais d'impression payés par le Département de 1 à 24.

III. — Archives Hospitalières d'Arras.

L'inventaire du fonds de Saint-Jean se poursuit également. 23 feuilles sont actuellement imprimées ; à partir de la feuille 24, l'administration des Hospices aura à sa charge les feuilles 25 à 48, d'après les conventions passées, le Département ayant fait les frais des 24 premières feuilles.

IV. — Archives rurales.

Les communes qui ont éte inspectées et qui le seront cette année, sont Vimy, Pas, Montenescourt, Gouve, 24 du canton d'Hucqueliers, 20 du canton de Samer et 30 du canton d'Aubigny. — Au total : 77 communes.

Pour sauver d'une destruction certaine et prochaine les registres de l'Etat civil ancien et ceux des délibérations communales, j'ai continué à faire verser à titre *de dépôt* aux Archives départementales les documents les plus précieux. *Les dépôts contre récépissés* constituent, en effet, pour les municipalités la meilleure des sauvegardes, en attendant qu'une loi impatiemment attendue oblige les mairies 1° à déposer leur état civil ancien ; 2° à verser à la Préfecture, chaque année, le double de leurs délibérations annuelles. Voici la liste des communes qui depuis le dernier exercice ont confié aux Archives départementales des documents en dépôt.

PROVENANCE	NATURE DES DOCUMENTS AVEC LEURS DATES EXTRÊMES — REGISTRES					Nombre de registres liasses ou cahiers
	Paroissiaux	des délibérations communales	d'ordre	aux arrêtés du maire	Divers	
Bezinghem	1668 1792	»	»	»	»	112
Carency	1688-1792	»	»	»	»	7
id.	»	»	»	1790-an IV	»	1
Carly	1659-1792	»	»	»	»	6
id.	»	1822-1870	»	»	»	5
Hesdigneul (Samer)	1670-1792	»	»	»	»	97
Hesdin-l'Abbé	1671-1792	»	»	»	»	6
Isques	1681-1792	»	»	»	»	1
Lacres	1693-1792	»	»	»	»	4
id.	»	1816-1843	»	»	»	1
Nesles	1693-1792	»	»	»	»	3
Questrecques	1638-1792	»	»	»	»	6
id.	»	1793-1834	»	»	»	2
Tingry	1693 An V	»	»	»	»	8
id.	»	1825-1844	»	»	»	1
Verlincthun	1693-1792	»	»	»	»	3
id.	»	an XIV-1845	»	»	»	1
Vimy	1670-1792	»	»	»	»	7
id.	»	1793-1844	»	»	»	2
id.	»	»	»	»	»	2
Warlincourt-lès-Pas	»	1822-1843	»	»	»	1
Zoteux	1693-1799	»	»	»	»	51
				Au total. .		327

La liste s'accroît tous les jours et la bonne volonté des déposants est manifeste. Les instituteurs qui sont presque tous secrétaires de Mairie font d'ailleurs tout leur possible pour convaincre leurs maires de l'opportunité des dépôts. Sauver de la destruction des documents de premier ordre, c'est le résultat le meilleur que puisse atteindre actuellement l'inspection des Archives communales. Il ne s'agit pas seulement de voir, mais de prévoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement,

L'Archiviste départemental,

EUGÈNE DÉPREZ.

Arras. — Imp. Schoutheer Frères, rue des Trois-Visages, 59.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. l'Archiviste départemental.

Arras, le 5 juillet 1910.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières, pendant l'exercice 1909-1910.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

I. — Archives administratives.

1. Versements. — Comme le dépôt départemental est comble, tout versement des bureaux de la Préfecture est impossible. Il n'a pas eu lieu cette année, et il ne pourra avoir lieu, tant que le Conseil général n'aura pas fait construire et installer une nouvelle annexe.

Nous avons néanmoins reçu, au cours de cet exercice : de la

Trésorerie générale.	2.561
rôles et journaux à souche des percepteurs et	164
registres de comptabilité ; de la direction des Contributions directes ;	29
liasses de réclamations et taxes assimilées ; de l'Administration de l'Enregistrement, en exécution de la loi du 31 décembre 1907. .	1.076
registres de formalités ; enfin, il nous est arrivé, au jour le jour, par le courrier de la Préfecture.	130
paquets de brevets d'invention, et	36
liasses de journaux locaux.	
Soit au total . . .	3.996 unités.



[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

BUREAUX	REGISTRES				TOTAL
	des Actes civils	des Actes sous-seings privés	des déclarations de mutations par décès	des Actes judiciaires	
Aire	26	2	8	»	36
Ardres	19	3	4	»	26
Arras	82	6	14	20	122
Aubigny	1	»	1	»	2
Audruicq	11	3	10	»	24
Auxi-le-Château et ancien bureau de Frévent	35	4	17	»	56
Avesnes-le-Comte	25	2	11	»	38
Bapaume	28	2	14	»	44
Béthune	47	4	17	13	81
Boulogne	27	9	8	11	55
Calais	18	7	3	»	28
Carvin	16	2	7	»	25
Croisilles	1	»	»	»	1
Desvres	13	2	4	»	19
Etaples	12	3	6	»	21
Fauquembergues	11	2	6	»	19
Fruges	20	2	7	»	29
Guines	10	2	3	»	15
Hesdin	30	3	8	»	41
Houdain	17	2	6	»	25
Hucqueliers	8	2	3	»	13
Laventie	3	»	1	»	4
Lens	19	1	12	»	32
Lillers	27	2	9	»	38
Marquise	10	3	5	»	18
Montreuil	19	4	7	7	37
Pas	17	2	5	»	24
Saint-Omer	52	6	13	31	102
Saint-Pol	29	3	6	6	44
Samer	8	2	3	»	13
Vitry et anciens bureaux de Cagnicourt et d'Oisy	13	»	13	»	26
Totaux	654	85	231	88	1058

V. Cultes. Le classement de cette importante série a été entrepris au cours de cet exercice, et terminé. Il était rendu nécessaire par les recherches continuelles des bureaux de la Préfecture, et le travail incessant des inspecteurs des domaines, chargés des dévolutions. D'ailleurs, depuis la loi de séparation, et la suppression des fabriques, la série des cultes n'est plus sujette à accroissements réguliers : elle est aujourd'hui dans le domaine de l'histoire ; elle n'a plus qu'un intérêt rétrospectif. Le classement a porté sur 1602 liasses qui ont été réparties en sous-séries. J'ajouterai que les communes ont été classées — qu'il s'agisse de calvaires, de dons et legs, de pièces justificatives des comptes des fabriques — par ordre alphabétique de A à Z. Nous avons systématiquement laissé de côté le classement par doyennés, et pour les comptes par perceptions. Les communes sont les cellules de l'organisme départemental ; les perceptions et les doyennés sont des groupements administratifs créés pour leur commodité par l'Etat ou par l'Eglise.

Les rapports entre l'Eglise et l'Etat depuis l'organisation des Préfectures jusqu'à l'application du Concordat et à partir de 1802, sont une des pages les plus curieuses de l'histoire du département du Pas-de-Calais. Fouché, ministre de la police générale de la République, écrivait au Préfet qu'il « était temps de mettre un terme aux longues querelles si vaines et pourtant si funestes entre les ministres des Cultes et les magistrats, et de faire cesser les contradictions gratuites entre les consciences et la loi. » De son côté, le jeune évêque du Pas-de-Calais, Charles de la Tour d'Auvergne Lauraguais, administrateur remarquable, qui sut avec autant de tact que de perspicacité organiser son diocèse, ne craignait pas d'imprimer dans sa circulaire adressée à tous les prêtres desservant les paroisses de son diocèse que l'Eglise « avait été victime d'une persécution provoquée par ses désordres. » Je me borne pour le moment à indiquer combien l'histoire des cultes est particulièrement intéressante dans le Pas-de-Calais lors du Concordat : j'en ferai l'objet d'un travail spécial qui servira d'introduction à l'Inventaire de la série V dont le répertoire numérique sera incessamment publié ; — **X.** Hospices et bureaux de bienfaisance : comptabilité, legs et donations (refonte) ; sociétés de bienfaisance diverses : dons et legs, 199 ; — **Z.** Marques de fabriques ; brevets d'invention ; journaux, 163.

En outre, 1.571 liasses de la comptabilité communale, pour les années 1871-1877, dont le délai de conservation est écoulé, ont été, en prévision d'une vente prochaine, soigneusement expurgées des documents qui méritent d'être conservés.

II. — Archives historiques.

1. Réintégrations. Dons. Acquisitions. Dépôts. — 1° RÉINTÉGRATIONS COMMUNALES. — *Aubigny.* — Au cours de l'inspection, nous avons pu réintégrer un dossier sur les foires et marchés, et un autre sur la seigneurie (XVIIIe siècle).

Condette. — Une liasse sur les droits et revenus du Domaine royal à Condette et dans la forêt d'Hardelot, avec un joli plan des garennes domaniales de Condette et du Chocquel, (XVIIe-XVIIIe siècles).

Ergny. — Deux registres de l'ancienne seigneurie (XVIe-XVIIe siècles).

Izel-lès-Hameau. — Un registre terrier, (XVIIIe siècle).

Lambres. — Dix dossiers provenant des communes voisines : Berguettes, Ham, Lambres, Mazinghem, Molinghem, Norrent-Fontes et Saint-Hilaire-Cottes, (XVIIIe siècle).

Pas. — Cette commune nous a remis une pièce de 1742 qui est une demande d'exemption de corvée, et tout un lot de comptabilité sous la Révolution.

Rouvroy. — Quelques pièces ont été retrouvées dans les Archives de Rouvroy, lors du classement des dossiers modernes, récemment opéré dans cette commune : elles intéressent les fondations d'obits et rentes de la fabrique (XVIIIe siècle), et le rachat de l'église par les habitants, en l'an VII.

Samer. — Quatre pièces dont un cahier de doléances, remises aux séries B et L.

Calais. — La continuation du classement des Archives de la mairie nous a procuré une nouvelle moisson de documents appartenant à notre dépôt et que l'on trouvera au chapitre *Classement*, répartie dans les sections de la Justice royale, de l'Amirauté, de la Justice consulaire, de la subdélégation de Calais, des seigneuries et familles, du tabellionage, des fabriques paroissiales, du couvent des Minimes, de la pauvreté et

de l'hôpital, du district et de la municipalité de canton, du Comité de surveillance et de la société populaire, des ventes des biens nationaux, du commissariat de police des ports, et enfin de la fabrique moderne de la paroisse Saint-Pierre.

2° Réintégrations sur les Tribunaux. — *Tribunal d'Arras*. — Une visite dans les soupentes du greffe, nous a permis de découvrir quelques liasses qui avaient été oubliées lors des versements antérieurs faits par l'administration judiciaire : elles se réfèrent au Conseil d'Artois et aux tribunaux de district.— *Tribunal de Saint-Pol.* — Sous une épaisse couche de poussière, nous avons là retrouvé un précieux complément du fonds de la Sénéchaussée de Saint-Pol, et quelques dossiers faisant partie de l'administration du district et des tribunaux révolutionnaires de Montreuil et de Saint-Pol. Il est fort probable que les greffes des tribunaux des autres arrondissements recèlent encore des fonds qui nous reviennent de droit : j'ai trouvé par exemple à Calais un inventaire des papiers du greffe du tribunal du district et du siège royal de cette ville, envoyés au tribunal de Saint-Omer, en 1806, et qui ne nous sont pas encore parvenus. Je me propose de réintégrer ces dossiers oubliés.

3° Bureau de l'Enregistrement de Béthune. — Dans le versement des sommiers d'enregistrement fait par ce bureau, se trouvaient vingt registres de régie des biens nationaux (1790-1808), qui sont entrés dans la série Q.

4° Sequestre des Archives diocésaines. — Un dossier sur l'église Sainte-Croix, construction d'une chapelle auprès du sépulcre de Guillaume au Vaissel, et les agrandissements successifs de l'église (1443-1633).

5° Bureaux des Domaines. — Dans le versement fait par les Domaines il y a lieu de signaler les 18 registres (1705-an III) ayant servi à l'enregistrement des actes civils, des sous-seings privés, des déclarations de mutations par décès et des actes judiciaires chevauchant sur l'ancien régime et la période révolutionnaire.

2. **Dons**. — M. Landrin, archiviste de la ville de Calais a remis gracieusement aux Archives départementales tout un lot de titres intéressant la famille Vaillant, qu'il possédait à titre personnel ; — M. Louis Géneau, conseiller municipal à Samer un

sier de la famille Fournel et un autre de l'abbaye de Beau-
(1508); — l'infatigable chercheur, M. l'abbé Thobois, des
uments provenant des seigneuries d'Engoudsent, Inxent et
ntcavrel, et un tableau généalogique de la famille Poultier.

2. Classements. — *Réintégration de Calais.*

SÉRIE B. — *Justice royale.* — Registre pour la rédaction des
ocès-verbaux de levée des enfants abandonnés dans l'étendue
la juridiction de la Justice royale de Calais, et notamment
a porte de la chambre des pauvres de la ville, et qui en
rtu de l'arrêt du conseil, du 10 janvier 1779, ne peuvent être
voyés à l'hôpital des enfants trouvés à Paris (21 mars 1784-
novembre 1790), 1 registre; — Causes jugées, (1732-1773),
iasse; — Inventaire des titres et papiers de la Justice royale
liasse.

Amirauté de Calais. — Personnel, officiers (1767); corsaires :
ise de « la Prospérité », bâteau anglais (1707), 1 liasse.

Justice consulaire. — Requête au roi au sujet de sa juridic-
on (XVIII[e] siècle), 1 dossier; — Registre aux jugements et
ntences (1787-1788; 1788-1789), 2 registres; — Edits,
rêts du Conseil d'Etat (1722-1777), 1 liasse.

SÉRIE C. — *Subdélégation de Calais.* — Parts de Commu-
ux aux officiers; tourbage à Guînes (1662); capitation; po-
lation (1774-1789); achats de grains (1789), 1 liasse. —
avaux du Calaisis : comptes; travaux d'entretien de la digue
Sangatte (1698-1790), 1 liasse. — *Domaines.* — Enregistre-
ent des actes civils, sous-seings privés, déclarations de
utations par décès et actes judiciaires (1705-an III), 18
gistres provenant des bureaux de Desvres, Etaples, Guînes,
arquise et Samer.

SÉRIE E. — *Communes.* — Décharge des aides des fers
664), 1 dossier; — Calais : doubles des comptes des eaux-
-vie (1788-1789); hôtel de Guise; table alphabétique des
tes de l'état civil (1700-1750); — Guînes : offices municipaux
lministration (1771-1773), 1 dossier.

Seigneuries. — De la Rocherie; Oze et Pihen près Calais
686), 1 pièce.

Familles. — De Béthune-Charost (XVIII[e] siècle), 1 dossier.

Tabellions. — Mariages, testaments, donations, ventes, obli-
ations et autres actes (1574-1771), 2 liasses.

SÉRIE G. — *Fabrique de Notre-Dame.* — Etat géné
biens ; baux des terres ; obits à la charge de la fabriqu
truction d'une nouvelle sacristie ; chapelle Notre-Dame
1747), 1 liasse ; — Rentes, cueilloirs et pièces justi
de comptes (1628-1784), 1 liasse.

Fabrique de Saint-Pierre. — Administration ; vi
l'église par l'évêque ; augmentation des gages du prédi
inventaire de l'église ; procès contre le comptable (168
1 liasse ; — Procès contre le curé Beauvoisin (1746-
liasse ; — Biens, maisons, terres, acquisitions, do
procès (1657-1782), 1 liasse ; — Baux (1683-1789), 1 li

SÉRIE H. — *Couvent des Minimes :* établissement
droits sur la chapelle de l'auditoire de la Justice royale
procès au sujet de l'entretien de leur citerne (1646-165
blissement d'un collège (1726), 1 liasse.

Pauvreté de Calais : liquidation des comptes du r
P. Clou (1680-1681), 1 liasse.

Pauvreté de Saint-Pierre : Comptabilité, recettes
siècle) ; location de biens (1770), 1 liasse.

Hôpital de Calais : Ferme à Marck ; procès co
religieux hospitalisés ; legs Marie Rollent (1705-1
liasse.

SÉRIE L. — *District de Calais :* Minutes des séan
III) ; élections des municipalités (1790-1791) ; comptes
an III) ; extraits des registres aux mandats ; baux des
dépendant des fortifications, 5 dossiers ; — contributio
tique, recettes dans les communes (mai-décembre 1
registre.

Municipalité de canton de Calais : Assemblées prim
électorales ; subsistances et approvisionnements ; contri
1 liasse ; — registre au service des convois militaires (
VIII), 1 liasse ; — location des biens de la Chambre des
(ans IV-VIII), 1 liasse.

Communes : Marck : comptes de fabrique (1792-
liasse ; — Saint-Pierre : comptes de fabrique (1790-
remboursements de rentes, 1 liasse et 1 registre ; —
contribution patriotique (6 octobre 1789-26 vendémiaire
1 registre.

'omités de surveillance et révolutionnaire : Assemblée de la tion Est pour la formation d'un Comité (5 mai 1793), 1 se ; — registre de transcription de la correspondance oyée (9 octobre 1793 — 16 août 1794), 1 registre ; — idem rimaire an II-30 ventose an III), 1 registre ; — « Journal uliard des notes pour renseignemens » (an II), 1 registre ; inventaire des Archives (1er germinal an III), 1 liasse.

Société populaire : Liste des membres et enregistrement nsuel des cotisations perçues (juin 1791 — juin 1793), 1 sse.

SÉRIE Q. — Déclarations des biens ecclésiastiques : Calais, ulogne, Marck, Saint-Pierre (1790-1792), 1 liasse ; — état consistance des biens d'émigrés et de déportés ; adjudicans de presbytères ; tableaux des biens d'émigrés vendus ; ntes de bois de 1re et 2e origines ; adjudications au rabais des parations à faire à la grange de la ferme de Marck (ans II-, 1 liasse ; — Sequestre sur les titres et papiers du comte de ethune-Charost, liquidation de ses comptes de revenus (1790-93), 1 liasse.

SÉRIE M. — Commissariat de police de Calais et Commissaat des ports (an XII-1812), 1 liasse ; — passeports (1832-333), 1 liasse ; — Vaine pâture à Marck (1823), 1 liasse.

SÉRIE V. — *Fabrique de Saint-Pierre-lès-Calais :* rentes ont le transfert n'a pas été ordonné (an XI) ; état de section es presbytères de Saint-Pierre non aliénés (1806) ; extraits es délibérations du Conseil de fabrique concernant la comptalité et les budgets (1837-1844) ; comptes de fabrique (an XIII-343) ; budgets (1827-1845).

Les autres réintégrations et dons se classent ainsi dans les èries suivantes :

SÉRIE B. — *Conseil d'Artois.* — Rôles d'audiences des faires appelées (21 octobre 1738-5 juillet 1790), 5 liasses ; — ahiers de doléances d'Anvin et de Samer, 1 liasse.

Sénéchaussée de Saint-Pol. — Assemblées de Communautés nars 1789), pour la rédaction des cahiers de doléances et élection de députés ; communes d'Azincourt, Auchy-au-Bois, ailleul-aux-Cornailles, Neuville-Planquette et Baillelet, ailleul-lès-Pernes, Bours, Brias, Britel et Grossart, Bunevil-

Camblain-Chatelain,
mont, Capendu, Chele
Croix, Eclimeux, Epen
Fruges, Gauchin-le-Gal
clocque, Herlin-le-Sec, I
Glise. Béthonval, Béthon
liers, Humerœuil, Ivergny
Ligny-Saint-Flochel, Lis
Ostreville, Pernes, Planqu
Rebreuviette, Ricametz et
court, Rollancourt, Royon,
Pernes, Sains-lès-Saint-Pol,
court, Siracourt, Sus-Saint-
Capelle, Torcy, Tramecourt, T
licourt, 1 liasse ; — Visite des
bles (1789).

SÉRIE C. — *Etats d'Artois.* —
dée par le sieur Desmazures, de

Domaine royal. — Condette
pour le fermage dans la forêt d'H
par le duc d'Aumont, d'une partie
contre François de Maulde, écuyer,
1762) ; procès contre Dufour et autr
de Claire-Eau, Noire-Marine etc. (1
Guennot de Chateaubourg (1784-1790
tants de Condette. réclamant le libre
d'Hardelot (1787) ; plan de Condette et
garennes (XVIIIe siècle), 1 liasse.

SÉRIE E. — *Seigneuries.* — Aubigny :
Ergny et Questinghem : registre aux
siècles), 1 registre ; registre-terrier (XVII

Communes. — Aubigny : Lettres pate
Louis XVI au comte d'Egmont Pignatelli,
ment des foire et marché d'Aubigny, 1
Hameau : registre terrier (XVIIIe siècle), 1 r
partage des marais (1794), 1 pièce ; — Maz
du centième (1746-1784), 1 liasse ; — Moling
le curé (1748), 1 pièce ; — Norrent-Fontes ;
1784), 10 pièces.

u de Béthune : Journaux des recettes et
(31 décembre 1790-22 nivôse an VII),
ptes ouverts avec les acquéreurs des
'91-1814), 3 registres.

rie III L. — *Administration des can-*

III supprime les 8 districts, pour les
rations municipales de canton. Les
'ement classés, cette année, en 419
total 633 articles répartis en deux
nmissaire du pouvoir exécutif près
ntonale ; 2° l'administration muni-
la série L, quand on le compare
districts, est pauvre pour le Pas-
savoir, Arras, Beaumetz, Hénin-
'in, Lacouture, Houdain, Lillers,
hes, Condette, Desvres, Etaples,
queliers, Marquise, Saint-Mar-
gy-sur-Ternoise, Saint-Josse,
urt, Heuchin, Magnicourt-sur-
, Saint-Pol et Saulty, ne sont
t aucun registre. Les autres
is une seule. C'est une lacune
l'imprécision de l'arrêté des
ui demandait un inventaire
emise. L'administration cen-
par arrêté du 29 ventôse ; le
lever les scellés qui avaient
reaux des administrations
missaires les triages des
communes, et qui furent
lus fut adressé à la Pré-
ur être versé aux Archi-
s ne surent pas conser-
l'incurie aidant, elles
e Arras, Saint-Omer,
ur [illegible] un canton,
[illegible] res pour
on [illegible] dont on

de Mondicourt et Sains-les-Pernes ; contribution patriotiqu l'abbaye d'Anchin pour 20.000 livres (1790), 1 liasse.

District de Saint-Pol. — Agriculture, recensement chevaux (1792), 1 registre. — Registre d'écrous (26 juin 1 fructidor an II), 1 registre. — Affaires diverses, 3 liasses.

Communes. — Pas. Liquidation du compte comm (1790) ; délibération communale relative à la répartitio 4571 livres obtenue sur les 30.000 accordées au départem pour être employées aux travaux utiles de la comn (1791) ; autorisation de vendre les arbres croissant autou deux chapelles et sur le marais, pour payer les frais du p soutenu à leur occasion contre le Seigneur (1792) ; liquid du compte de vente de ces arbres (an V), 1 liasse. — Rouv Cotisation (an VII), pour le rachat de l'église par les habit

Tribunaux de districts et correctionnels. Arras : registre substitutions parlementaires (décembre 1791 — avril 179 registre ; — Bapaume : enregistrement des lois (1791-179 registre ; enregistrement des commissions (9 septembre 1 16 brumaire an IV), 1 registre ; hypothèques (179 registres ; — Béthune : procès ; recéleurs de réquisitionn (an VII), 1 liasse ; — Montreuil (séant à Hesdin) : enregi ment des jugements, procès-verbaux et autres actes rela l'instruction du jury d'accusation (30 janvier 1792-3 mes an IX), 4 registres ; enregistrement des contrats et a actes (8 fructidor an II-9 brumaire an IV), 1 registre ; ju correspondance (an V), 1 liasse ; jugements de police co tionnelle pour délits forestiers (ans IV-VI), 8 liasses ; divers : audiences (ans IV-VI), 11 liasses ; enregistremen lois et décrets (8 thermidor an II-3 brumaire an V registre ; — Saint-Pol : registre aux actes d'affirmatio voyage (26 novembre 1790 — 11 brumaire an IV), 1 regis registre aux actes judiciaires (2 novembre 1790-16 ve miaire an IV) ; registre aux petits défauts (23 décembre 3 juillet 1793), 1 registre ; enregistrement des lois (17 registre ; audiences, procès (1791-an III), 5 liasses ; p contre recéleurs de déserteurs, pour refus de service da garde nationale ; délits divers (ans V-VIII), 1 liasse.

Justices de Paix. — Aubigny, Avesnes, Capelle, Fré Monchy-Breton, Vitry : Audiences (1793 — an VIII), 6 lia

Série Q. — *Bureau de Béthune* : Journaux des recettes et
penses du receveur (31 décembre 1790-22 nivôse an VII),
registres ; — comptes ouverts avec les acquéreurs des
maines nationaux (1791-1814), 3 registres.

Classement de la Série III L. — *Administration des can-*
ns (an III-an VIII).

La Constitution de l'an III supprime les 8 districts, pour les
mplacer par 85 administrations municipales de canton. Les
cuments ont été définitivement classés, cette année, en 419
isses et 214 registres, au total 633 articles répartis en deux
ctions distinctes : 1° le Commissaire du pouvoir exécutif près
chaque administration cantonale ; 2° l'administration muni-
pale de canton. Ce fond de la série L, quand on le compare
ceux du département et des districts, est pauvre pour le Pas-
-Calais : sur 85 cantons, 34 savoir, Arras, Beaumetz, Hénin-
iétard, Béthune, Beuvry, Carvin, Lacouture, Houdain, Lillers,
aint-Venant, Boulogne, Bourthes, Condette, Desvres, Etaples,
ardinghen, Henneveux, Hucqueliers, Marquise, Saint-Mar-
n, Samer, Peuplingues, Blangy-sur-Ternoise, Saint-Josse,
ail, Liettres, Fleury, Framecourt, Heuchin, Magnicourt-sur-
anche, Monchy-Breton, Pernes, Saint-Pol et Saulty, ne sont
présentés par aucune pièce et aucun registre. Les autres
ont que quelques pièces, parfois une seule. C'est une lacune
rt regrettable qui s'explique par l'imprécision de l'arrêté des
nsuls du 17 ventôse an VIII, qui demandait un inventaire
taillé, mais ne spécifiait pas de remise. L'administration cen-
ale du département s'y conforma par arrêté du 29 ventôse ; le
éfet, par arrêté du 25 prairial, fit lever les scellés qui avaient
é apposés sur les archives et bureaux des administrations
ntonales, et surveiller par les commissaires les triages des
piers, dont la répartition se fit par communes, et qui furent
mis aux agents municipaux. Le surplus fut adressé à la Pré-
ture avec un inventaire détaillé, pour être versé aux Archi-
s départementales. Les municipalités ne surent pas conser-
r les papiers qui leur furent remis : l'incurie aidant, elles
laissèrent disparaître. D'autres, comme Arras, Saint-Omer,
ulogne, Béthune, qui se suffisaient pour former un canton,
nsidérèrent comme étant indispensablement nécessaires pour
rs greffes, les papiers de leur gestion cantonale, et dont on

ne retrouve plus aujourd'hui que des épaves. Quant a
commissaires du Directoire exécutif près des administ
municipales de canton, ils interprétèrent différemmen
mise au préfet ou aux sous-préfets, des liasses de le
reaux qui intéressaient les fêtes nationales, les écoles
res, la garde nationale sédentaire, les routes, l'emprun
les contributions, les réquisitionnaires et les déserteu
subsistances, les émigrés, les prêtres déportés, et
devaient pas être transmis aux maires des commune
sous-préfets à leur tour, faute d'instructions explicites,
gèrent d'exiger les remises, ou laissèrent aux munici
des chefs-lieux d'arrondissement, les papiers qu'ils aura
transmettre aux Archives départementales. Pour ces r
les Archives des cantons sont incomplètes et inégales.
cantons et 85 commissariats, nous n'avons aujourd'hui
cantons et 13 commissariats représentés.

Afin de mieux expliquer le classement des 633 article
série III L, on trouvera ci-après : 1° le cadre suivant
ont été classés les papiers des administrations municip
canton, 2° un tableau récapitulatif donnant, par canton
missariat, et par séries respectives, le nombre de regis
liasses classés.

Cadre du classement des administrations munic de canton.

Lois, Ordonnances et Arrêtés de l'Administration.

Série K. — Délibérations et arrêtés de l'Administratio
tonale. — Procès verbaux des réunions décadaires. — Re
d'ordres des pièces reçues et envoyées. — Registres au
tions. — Transcription des lettres reçues et des lettres en
— Registres administratifs divers.

Série M. *Affaires politiques :* Serment des fonction
— *Fêtes publiques :* Célébration des décadis du cal
républicain. Arbres de la Liberté : plantations, dégrad
abatage. Fêtes de la Liberté ; de l'anniversaire de la m
Roi ; de la fondation de la République ; de l'agriculture
victoire ; de la paix. — *Sûreté générale.* Passeports : i

ns ; garanties à prendre pour leur délivrance ; renseigne-
ents demandés par le bureau particulier des passeports de
ris sur individus porteurs de passeports du Pas-de-Calais. Loi
artiale : troubles dans les communes contre les acquéreurs
biens d'église ; conspiration royaliste à Oisy. Suspects :
gnalements de contre révolutionnaires ; dossiers individuels.
nigrés : listes, formation, publication et affichage ; certifi-
ts de résidence, enregistrement ; réclamations contre inscrip-
on aux listes ; certificats de non émigration ; dossiers indivi-
uels. Déportés : dossiers individuels ; enquête sur eux et
ux qui les cachent. Etrangers : surveillance des Algériens
Tunisiens résidant en France; signalement d'étrangers débar-
uant d'Angleterre. Emblèmes séditieux : enquête sur les
ux de joie de la Saint-Pierre ; niches de la Vierge rétablies
ans certaines communes. — *Administration :* Corps adminis-
ratifs ; personnel des Administrations cantonales, nominations
onvocations, suspensions provisoires, révocations, épuration ;
tats nominatifs avec renseignements sur leur patriotisme,
noralité, opinions et capacités ; plaintes contre leur négligence ;
lections de présidents. Séances : fixation des jours ; défense
'en tenir aux décadis ; réglements ; assiduité. Sous-com-
nissions ; comptes moraux de l'administration. Inscription
ivique : inscription au registre des citoyens actifs ; registre
'inscription des fonctionnaires aptes aux fonctions publiques
Loi du 5 fruct. an III). Assemblées primaires : listes des élec-
eurs ; nombre de votants ; lieux de rassemblement ; procès
erbaux d'élections ; annulations. Assemblées électorales :
onvocation (20 germ. an V). Elections : circulaire pour obte-
ir des élections républicaines ; registre ouvert pour l'accep-
ation ou le rejet de la constitution de l'an VIII. — *Circons-
riptions territoriales* : Cantons : fixations des chefs lieux ;
lemandes de changements ; discussions entre communes à ce
ujet ; remontrances de l'administration centrale pour change-
nents opérés sans autorisation ; demandes de communes à
tre rattachées à un canton plutôt qu'à un autre. — *Popula-
ion* : Recensement des habitants au-dessus de 12 ans ; états
numériques des naissances, mariages, divorces et décès. Etat-
ivil : constitution des registres, additions, pertes, dépôt à
'Administration centrale ; altérations ; faux dans leur rédac-
ion, omissions d'actes ; visites. — *Police*. Délits : attentats

contre les personnes et les propriétés, vols, escroquerie rassemblements nocturnes ; bagarres ; sauvegarde des pr priétés d'autrui, poteaux à placer à l'entrée de chaque villag « citoyen respecte les propriétés d'autrui, elles sont le fruit son travail et de son industrie » ; réglements de police po arrêter les malfaiteurs, escrocs, aventuriers, émigrés, rec et vagabonds ; signalements d'évadés. Evénements imprévu incendies, inondations ; visite des fours et cheminées ; ai apportée par les gardes champêtres et gendarmes à la gar nationale. Cercle constitutionnel de Bapaume. Belles action — *Agriculture.* Mise en culture : états des ensemencements culture des terres des défenseurs de la Patrie ; productions la terre, statistique, abus du renversement des terres labouré et ensemencées ; replantation des arbres. Ouvriers agricole dispense de service militaire pour quelques uns. Chevaux mulets de la nation confiés à des particuliers pour les soigne Moutons : souscription pour les bêtes à laine importées d'E pagne. Epizooties : maladies des bêtes à cornes, mesures pr ventives ; levée d'interdiction des pâturages après épizootie morve des chevaux ; visite des chevaux de poste. Secou pour pertes de bestiaux. Vétérinaires : nominations. Loups destruction d'un loup à Berles-au-Bois. Echenillage de arbres. — *Subsistances :* Marchés et foires : établissemen de marchés ; fixations des dates, notifications aux com munes ; mercuriales. Approvisionnements : ordres aux com munes d'approvisionner tel marché, contingents à fourni réquisitions chez les cultivateurs, versements en retard, me sures prises pour obliger les versements ; envoi de force armé à cette fin ; états comparatifs des productions et des besoins d canton ; questionnaires sur les approvisionnements ; remon trances sur le peu de moyens de communes. Grains : interdic tion de la fabrication de la bière ; états des grains braisé trouvés chez les brasseurs et qui ne sont plus bons pour la panification ; demandes de réouverture de brasseries. Acca-parement : instructions ; signalements d'accapareurs. Expor-tations : haricots ; bestiaux, défense d'exporter ou vendre en dehors des marchés ; suppression de cette interdiction. — *Commerce :* Réclames de commerçants ; voiture de roulage de Paris à Anvers. — *Industrie :* Valeur de la journée de tra-

; états des fabriques et manufactures ; états des hauts
neaux, usines et fonderies.

ÉRIE N. — *Administrations de canton* : organisation ; ise des cachets des anciennes municipalités ; rapports avec ministration centrale, avec les communes. Agents d'exécu- : commissaire du pouvoir exécutif: personnel, nominations, gés ; logement ; mise en accusation ; cessation de fonctions, lés sur leur mobilier ; nominations de commissaires pléants. Bureaux : secrétaire et secrétaire adjoint, nomi- ion, traitement, réclamations ; employés, nominations, trai- ents en nature et en numéraire ; piétons et commission- res, nominations et traitements. — *Comptabilité* : Dépenses stallation ; fixation des dépenses administratives ; états aillés. Comptes de gestion du receveur ; pièces justificatives. ndats, ordonnancements, réclamations ; registres. Emprunts; robation et liquidation des comptes à la suppression de l'Ad- nistration. Comptes des sommes perçues sur la contribution cière de l'an III pour subvenir aux dépenses des administra- rs municipaux, à compter du jour de leur installation ; ements faits sur les sols des centimes additionnels des années t VI. — *Bâtiments et mobilier* : Recherches de locaux pour administrations; réparations. Mobilier : répartition entre les nicipalités des meubles provenant des districts. Inventaires a cessation des cantons.

SÉRIE O. — *Administration* : Elections communales, annu- ion. Agents exécutifs : élections d'agents municipaux et joints ; démissions : révocations ; dénonciations pour incapa- é ou négligence dans leurs fonctions ; serment. Agents condaires : commissaires de police ; gardes champêtres, minations, révocations, salaire, mode de traitement. Assem- ées communales : opérations annulées. — *Biens communaux*. arais communaux : partage, location, réglements ; délimita- ns, parts. Droit de pâturage. Jeu de paume, demande de uissance. Cimetières, adjudications d'herbes. Adjudication du massage des boues. Dilapidations d'arbres. Emprises. — *âtiments communaux :* Eglises : états des églises et temples ; parations des clochers. Presbytères : demandes de conserva- n. Fontaines : réparations, déplacements. Ponts, réfections. *Voirie vicinale* : Reconnaissances de sentiers, enquêtes de

commodo et incommodo pour la conservation, visite d
mins vicinaux et places ; police, curage des cours
fossés et rues ; fermeture des carrières. — *Compta*
Dépenses locales, mémoires ; réclamations de salaires. A
faites aux communes.

SÉRIE P. — *Trésorerie nationale.* Personnel : demand
préposé des finances à Bapaume ; suppression. Corr
dance du contrôleur. Percepteurs : personnel ; adjudi
aux rabais des perceptions ; offres gratuites ; deman
remplacements ; concussionnaires, poursuites. — (
publiques. Rappel aux percepteurs pour hâter leurs verse
Vérification de caisses. — *Monnaies* : Bons sur le T
porteurs ; relevé des bons de réquisition qui se trouven
les caisses ; métal des cloches envoyé à la monnaie. Assi
échange des assignats au-dessus de 100 l. Mandats t
riaux. — *Dette publique passive.* Rentiers de l'Etat. P
naires civils et ecclésiastiques, états, paiements. Certifi
vie et de passage à la caisse. Secours sur le Trésor pou
nements malheureux, inondations incendies. — *Contrib*
Directes. Montant des rôles provisoires du 5e des contribu
états des sommes à recouvrer ; Paiement des contributi
nature ; correspondance pour hâter la rentrée des fonds
nisaires et commissaires envoyés dans les communes en r
listes des contribuables en retard. Personnelle : établiss
des taxes, réclamations. Mobilière : justification de la
tion des rôles. Foncière : rôles, perception, dégrèvem
pétitions pour payer en numéraire et assignats la fo
qu'ils doivent payer en nature ; mutations de propriét
renseignements sur les biens communaux pour établir le
de l'an VII ; rectifications des rôles. Portes et Fen
établissement des rôles ; paiements. Patentes : rôles ; ét
recouvrements ; enregistrement des patentés ; inscriptio
listes ; radiations, 10e du produit des patentes affecté au
tons. — *Contributions extraordinaires.* Emprunt forcé d
IV ; extraits de rôles des avertissements ; tableaux des c
buables à l'Emprunt forcé ; poursuites pour paiements,
boursements pour trop payé ; récépissés ; coupons rem
prêteurs. Emprunts sur les plus hauts cotisés. Impôt
tuaire de l'an VII ; enquête sur les objets de luxe passib
taxe. Contribution de retenue sur le salaire des fonction

nployés publics à raison du 20e de leur traitement. Contri-
on patriotique pour opérer une descente en Angleterre.
riptions hypothécaires. — *Contributions Indirectes.* Tabac :
s des fabricants et dépositaires. Perception du droit de
antie sur les matières d'or et d'argent. — *Poids et mesures.*
respondance : vérification.— *Postes.* Personnel des maîtres
poste ; civisme ; régime en leur faveur ; franchise postale
r plis administratifs ; ports de paquets à payer. Ouverture
ettres suspectes par le commissaire. Etats quotidiens des
officiels remis au Directeur des Postes avec taxes. — *Bois.*
udication des coupes ; gardes de bois ; bois pour le service
a marine. — *Timbre.* Inventaire, qualité et quantités du
ier timbré délivré. Droits d'enregistrement et successoraux.
ceveurs d'enregistrement et renseignements.

SÉRIE R. — *Affaires militaires :* bulletins de victoire ; let-
s de soldats aux armées. — *Officiers généraux* : rapport des
néraux, ordre de service des commissaires des guerres. —
rutement : Garde nationale : organisation, élections d'offi-
rs et sous-officiers ; difficultés pour leur nomination ; déser-
ns ; inscriptions ; radiations ; liste des citoyens inscrits ;
vice nocturne de la garde. Volontaires des Bataillons :
tes ; dossiers individuels ; prisonniers. Registre aux enrô-
nents volontaires (Loi du 19 fruct. an VI). Conscription :
ntingents ; tableaux des 3 classes de conscrits : tirage au
rt ; officiers chargés de les conduire au département, récep-
ns à Arras des conscrits ; réclamations de conscrits contre
ır inscription dans une classe qui n'est pas la leur. Rem-
acements : récépissés de 300 livres versées par ceux qui sont
nus au remplacement et 100 livres par les porteurs de con-
s. Exemptions, employés de bureau ; demandes ; rejets. Sol-
ts utiles à l'agriculture et aux arts. Etat des réquisitionnai-
s et conscrits qui ont justifié de leur présence au corps. Sur-
s ; ordres de rejoindre aux hommes restés dans leurs foyers.
alades non reconnus, dispenses non valables, congés expi-
s ou refusés. Gendarmerie, celle établie par Lebon doit-elle
bsister ? démissions de gendarmes. Colonnes mobiles : for-
ation ; réquisitions. Complément des 200.000 hommes. Cavale-
e ; conscrits peuvent s'y engager en fournissant leur équipe-
ent. — *Discipline* : Déserteurs, signalés par leurs chefs ; —

recherches par la gendarmerie : Condamnation pou
tion ; listes de ceux qui sont rentrés dans leurs foyers ;
individuels ; menace de mise en état de siège des canto
leurs. Insoumis, recherches ; — réquisitionnaires et c
munis de feuille de route qui n'ont pas justifié de leur p
au corps. Réfractaires, garnisaires envoyés chez e
sonniers de guerre anglais évadés. Militaires con
pour vols. — *Habillement*. Remise par l'administratio
cipale des effets saisis chez les parents des dés
Défense d'acheter des habits militaires aux soldats. B
vrés pour l'équipement des conscrits ; expertise d'effe
liers décadaires. — *Armement*. Défense aux armuriers
dre et acheter des armes. Arsenaux ; réparations d'
rassemblement à l'Arsenal de Saint-Omer des matières
liques ; opposition à la vente du magasin d'artillerie d
Omer. Piques : dépôts, fabrication. Canons : atelier d'
canon à Arras ; remise aux particuliers d'outils réquis
pour l'atelier d'Arras ; épreuves d'artillerie, avis aux h
qu'ils aient à garantir leurs fenêtres. Pièces de canon t
chez des particuliers ; Poudrerie d'Esquerdes ; local
Omer pour emmagasiner le charbon nécessaire. Sa
encouragement aux ateliers ; cendres, chaudières. —
tances. Approvisionnement des places d'Arras et Saint-
répartition des contingents demandés. Adjudications des
Fournitures de viande à la troupe ; réquisitions chez
chers. Vente de suif provenant des abats de bouche
taire. Blé et pain : Fixation du prix du blé. Réquisi
1.500 quintaux de froment (An VIII). Locaux affectés a
langeries. Quantités de grains fournies par les comm
vertu de la loi du 7 vend. an VII. Fourrages ; réqui
Versements aux magasins. Inventaires des magasins de
ges. Vente de paille. Locaux ; gardes magasins ; vi
caisses des préposés militaires. — *Etapes et Convois*.
ments de troupes ; routes pour militaires. Convois : co
dance des chefs de service et préposés. Recensement
vaux ; demandes d'exemption de la levée. Levée du 30
et autres levées de l'an VIII ; paiements ; bons de réq
et de livraison des chevaux à valoir en décharge des c
tions directes ; commissaires préposés à la réception d
vaux ; chevaux abattus ; indemnités pour chevaux, voi

ais perdus dans les convois. Réquisition de charretiers. isitions de voitures, soumissions pour en fournir ; Roule- organisé dans les communes pour la fourniture des con- Dépenses supportées par les communes. — *Fortifica- et casernement.* Bois pour palissades ; transports ; vols ; es. Affermage des terrains, pêche et herbage dépendant ortifications. Adjudication de travaux. Directeur des For- tions ; dossier personnel. — *Casernement.* Logement et fage des officiers militaires. Installations dans les édifi- eligieux désaffectés. Ustensiles de cuisine. Magasins de ustible. Demandes de guérites pour factionnaires. — *Ser- les places.* Haut commandement des places ; correspon- e des commandants. Règlement de police pour places fortes. *ervice de santé.* Médecins : commissions ; différends entre rsonnel des hôpitaux. Hôpitaux : bâtiments, recensement éverbères ; adjudication de blanchissage du linge ; — destiné au chauffage ; réquisition de viande. Envois aux aux ; certificats médicaux ; visites de malades, inaptes au ce. Congés provisoires ; congés définitifs pour cause d'in- tés ; congés pour se reposer des fatigues de la guerre. its mortuaires ; avis de décès. — *Comptabilité.* Paiements ournitures des jeunes gens de la 2e circonscription. Quote- pour la force armée à payer par les conscrits restés dans foyers. Subvention de guerre en remplacement de l'em- des 100 millions. Pensions : dossiers personnels. Invali- pensions, soldes, demi-soldes ; révision des brevets ns ; soldes provisoires ; établissement ; contrôle d'après ue du 15 prair. an VI. Bureau des vétérans et contrôles, es. Secours aux militaires blessés en convalescence. Secours arents des défenseurs de la Patrie. Echanges des brevets ires ; récompenses nationales. — *Marine.* Engagements ousses. Certificats de non inscription à la matricule. Bois, elage, envois. Entreprise de 36 péniches. Appel aux ers. Corsaires.

RIE S. — ***Routes :*** Alignements, emprises ; réparations ; rs de travaux des routes ; taxes d'entretien ; adjudications bais pour réparations ; offrandes en numéraire et jour- de travail pour la réparation des grands chemins ; Adju- on des réparations de la route de Douai à Cambrai. Rues

urbaines dont les réparations sont à la charge du T
Rivières : Police des cours d'eau : coupures et dég
aux digues. Règlements d'eau pour moulins. — Pont
écluses, réparations.

SÉRIE T. — *Enseignement primaire.* — Ecoles :
ment ; surveillance ; répartitions dans les cantons ;
tion ; circulaire pour le perfectionnement et la propa
l'éducation républicaine : états numériques et nomi
enfants qui fréquentent les écoles ; tableaux des quest
tives aux établissements d'instruction publique ; de
truction des élèves. Instituteurs : personnel, nominat
jury d'instruction ; plaintes ; logement ; offres de serv
tements, mode de salaire, indemnité de résidence ;
individuels. Collèges. Jouissance des biens rendue a
res des collèges. — *Archives* : Règlement pour le ra
dépôt de l'état civil aux Archives : inventaires dressé
cution de l'arrêté du Département du 29 vent. an VIII
remise aux sous-Préfets, et aux communes. — *Bibl*
Abonnement aux journaux officiels ; Bibliothèque ad
tive, perte de recueils ; prêts de livres ; triage de
— *Presse.* Surveillance des journaux politiques.

SÉRIE U. — *Justices de paix.* Candidats ; assignati
tions de juges et d'assesseurs. Extraits de jugement
d'actes. Conflits de juridiction. — *Police correctionn*
d'instruction et jurés de jugement, nominations. Ju
Procès en divorce.

SÉRIE V. — *Curés* : Personnel des curés, déclarati
toire ; serments ; extraits mortuaires ; déclarations
les ministres du culte. — *Eglises* réservées pour le
mandes. — *Fabriques.* Comptes ; état des recettes fait
revenus des fabriques et fondations pieuses postéri
loi du 19 août 1792. — *Police du culte.* Ordre de faire d
les signes extérieurs du culte. Infractions. Sonnerie d
— Rétablissements de calvaires. — Pourchas pour le
sés.

SÉRIE X. — *Hospices et hôpitaux ordinaires.* Bien
bilité. — *Maladreries :* biens, locations. — *Hospic*

spéciaux. Enfants trouvés ; assistance, placements. Sourds
s, statistique. Aliénés : placements d'office. — *Assistance*
que. Pauvretés : commissions cantonales nommées pour
les biens ; convocations ; démissions ; statistiques ; reve-
comptes. Indigents, demandes de secours ; certificats d'in-
nce Entretien des enfants des défenseurs de la Patrie ; Ins-
ions au Livre de la Bienfaisance nationale. Fêtes de bien-
nce.

ÉRIE Y. — Fournitures de pain aux détenus.

Tableau récapitulatif des Registres et Lias
par canton ou commissaire et par séries.

MUNICIPALITÉS DE CANTON	SÉRIES									
	K	M	N	O	P	R	S	T	U	V
Aire			1 r. 2 l.					1 l.		
Ardres	2 r.	1 l.	1 l.	1 l.	1 l.	1 l.		1 l.		
Arques	2 r.	1 l.	1 l.					1 l.		1 l
Aubigny.		1 l.								
Audruicq	7 r.							1 l.		
Auxi-le-Château . . .	4 r									
Avesnes-l'Egalité (com.).						1 l.				
Bapaume		1 l	8 r. 3 l.	1 l.	3 r. 2 l.	1 l.	1 l.	1 l.	1 l	
Beaumetz	7 r.	3 l.	1 l.	1 l.	3 l.	4 l	1 l.	1 l.	1 l.	1 l
— (commissaire)	1 r.	2 l.	1 l	1 l.	1 l.	2 l	1 l.	1 l.	1 l	1 l
Berneville	1 r.				1 r. 3 l.	1 l.				
Bomy.	5 r.	1 l.	1 l.					1 l.		
Cagnicourt.								1 l.		
Calais.	1 l.	5 l	1 l.	1 l.	2 l.	1 r. 10 l.	1 l.	1 l.	1 l.	
Campagne	2 r.									
Capelle	3 r.									
Courcelles	4 r.	1 l	1 l.	1 l.	4 l.	1 l	1 l.	1 l.	1 l.	
id. (comm.) . .		1 l	1 l.		1 l.	1 l.			1 l.	
Croisilles	5 r	3 l.	1 l.	1 l.	10 l.	5 l.	1 l	1 l		1 l.
id. (comm.). . .	2 r.	1 l.	1 l.	1 l.	1 l.	1 l.		1 l.	1 l.	1 l.
Eperlecques [Moulle]. .	3 r.		1 l.					1 l.		
Esquerdes	2 r.		1 l.					1 l.		
Etaples	1 r									
Fauquembergues . . .	4 r.		1 l.					1 l.		
Foncquevillers.	4 r.	3 r. 2 l.			6 r. 4 l.	1 l.		1 l.		
Fresnes-les-Montauban .	6 r.	1 l	1 l.	1 l	5 r. 6 l.	3 l.	1 l.	1 l.	1 l	1 l
Fressin	2 r.									
Frévent	1 r.					1 l.				
Grévillers	2 r	1 r. 3 l.	1 l.	1 l.	1 r. 3 l.	2 l.	1 l.	1 l.	1 l.	1 l.
id. (comm.) . .	1 r.	1 l.	1 l	1 l.	1 l.	1 l.	1 l.		1 l.	1 l.
Guînes			1 l.	1 l						
Haplincourt.	10 r	1 l.	1 l.	1 l.	4 r. 5 l.	1 l.	1 l.	1 l.	1 l.	1 l.
id. (comm.). .		1 l.	1 l.			1 l.		1 l.		
Hersin		1 l								
Hesdin						1 l.				

… de Lasteyrie
… *public*, tomes
… *des manuscrits*
… des XIX et XIX
… *bibliothèques du*
… *Marine : — Dic-*
… par de Loisne ;
… *cueil général des*
… Aquitaine), par E.
… *de Besançon*, par
… *tion du papier-mon-*
… *mités d'agriculture*
… *slative et de la Con-*
… 2e partie, et Assem-
… F. Gerbaux et Ch.
… *mmission de recher-*
… *tifs à la vie économi-*
… *Inventaire sommaire*
… *la Guerre*, tome III ;
… *de Nimes, pour les*
… Bligny-Bondurand,
… (*Principal et secon-*
… par J.-J. Vernier,
… par H. Sée et A. Le-
… *seille*, par J. Four-
… *es et secondaires*),
… *Blois et du bail-*
… F. Lesueur et A.
… Laurent.

… ment : Braquehay
… ire militaire depuis
… *re de l'hôtel-Dieu de*
… *hospice des Orphelins*.
… Potez) ; — La Canuel,
… — Capp… Baillon (G.),
… *ret-sur-*… — Decobert
… Delahodde … *otes histori-*
… — Del… [illegible]
… *Boulogne* … *Le* …

Malgré les lacunes, le fonds des administrations m
les de canton renferme des documents de premier ord
heureusement trop rares et trop disséminés. Je signal
particulièrement les rapports que les commissaires adr
décadairement au département ou au Ministre de la p
nérale de la République sur l'esprit public. Ceux de Be
de Croisilles et de Grévillers sont particulièrement intér
Les commissaires luttent sans trêve contre les « préj
cerdotaux qui prévalent toujours sur les institutions
caines, et contre les membres des administrations ca
plus attachés à leurs propres intérêts que désireux de t
efficacement à l'affermissement du Gouvernement, et
leur conduite incivique ou leur négligence coupable se
les manœuvres perfides dirigées contre un Gouvernem
ils devraient être les sentinelles tutélaires. L'égoïsme
térêt dominent tellement les habitants des campagnes q
s'occupent de la chose publique que lorsqu'elle a p
l'augmentation ou la diminution de leur fortune. »

3. Inventaire sommaire. — La rédaction de l'in
de la série H (abbaye de Saint-Vaast) se poursuit. D
dernier exercice on a imprimé les feuilles 25 à 33, soit 9
du tome III, qui contiennent les prévôtés de Gorres, I
La Beuvrière et Saint-Michel. On trouvera aux chapit
Inspections communales la mention des inventaires des a
des villes d'Arras et de Calais et de l'Hôpital d'Arras.

III. — Bibliothèque historique département

La Bibliothèque départementale s'est enrichie de
échanges et achats suivants :

1. Dons de l'Etat. — *Bulletin historique et philolog*
Comité des travaux historiques (*1909*), liv. 1 e t2 ; —
tin archéologique du même (*1909*), liv. 1 et 2; — *Bul*
la Commission royale des anciennes lois et ordonnanc
Belgique, tome IX, fasc. 1 ; — *Recueil des ordonna*
Pays-Bas, sous le règne d'Albert et d'Isabelle, tome I,
Brants ; — *Documents relatifs à la vente des biens nat*
dans le département des Bouches-du-Rhône, publiés
Moulin ; — *Bibliographie générale des travaux histor*

chéologiques, (*1904-1906*), et tome V liv. 3, par de Lasteyrie Vidier; — *Recueil des actes du Comité de Salut public*, tomes VIII et XIX, par Aulard; — *Catalogue général des manuscrits s bibliothèques publiques des départements*, tomes XIX et XIX s: — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques du énat, de la Chambre des Députés et de la Marine*; — *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais*, par de Loisne; — *de la Haute-Loire*, par Chassaing; — *Recueil général des as-Reliefs de la Gaule romaine*, tome II, (Aquitaine), par E. spérandieu; — *Testaments de l'Officialité de Besançon*, par . Robert, tome II; — *Tableaux de dépréciation du papier-monaie*, par P. Caron; — *Procès-Verbaux des Comités d'agriculture t de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, (tome II, Assemblée Constituante, 2e partie, et Assemblée législative), publiés et annotés par F. Gerbaux et Ch. chmidt; — *Bulletin trimestriel de la Commission de recherhes et de publications des documents relatifs à la vie économiue de la Révolution*, (*1908-1909*); — *Inventaire sommaire les Archives historiques du Ministère de la Guerre*, tome III; — *Cahier des doléances de la Sénéchaussée de Nimes, pour les Etats-Généraux de 1789*, publiés par E. Bligny-Bondurand, omes I et II; — *Du bailliage de Troyes* (*Principal et secondaires*), *et du bailliage de Bar-sur-Seine*, par J.-J. Vernier, ome I; — *de la Sénéchaussée de Rennes*, par H. Sée et A. Lesort, tome I; — *de la Sénéchaussée de Marseille*, par J. Fournier; — *du bailliage du Cotentin* (*Coutances et secondaires*), par E. Bridrey, tome II; — *du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin*, tome II, par F. Lesueur et A. Cauchie; — *du bailliage de Sézanne*, par G. Laurent.

2. **Dons d'auteurs.** — A citer spécialement : Braquehay (A.), *Montreuil-sur-Mer dans l'Histoire* (histoire militaire depuis la Révolution jusqu'à nos jours); *Histoire de l'hôtel-Dieu de Saint-Nicolas* (*1200-1874*), *et de l'hospice des Orphelins*. (Œuvres posthumes publiées par M. Potez); — Le Canuel, *Calais militaire sous la Révolution*; — Cappe de Baillon (G.), *Notre-Dame de Bonsecours à Bouret-sur-Canche*; — Decobert (abbé), *Vie de saint Josse*; — Delahodde (A.) *Notes historiques sur le château d'Hardelot*; — Delamotte (abbé G.), *La confrérie de saint Léonard à Boulogne-sur-Mer*; *Le renou-*

vellement de la Loy à Desvres au XVIe siècle ; Déprez
Publication et analyse des lettres closes, patentes et cur
d'Innocent VI, se rapportant à la France, d'après les regis
du Vatican ; — Dubron (V.), *La patience considérée au p*
de vue social ; Edmont (Ed.), *Galerie ternésienne ou Dict*
naire biographique des personnages les plus remarquable.
l'ancien Comté de Saint-Pol ; — Fasquel (H.), *De l'Entra*
tissement (Etude historique sur les droits du conjoint su
vant, dans la Flandre, le Hainaut et l'Artois) ; *De la révi*
des indemnités temporaires, en matière d'accidents du trava
— Fleischmann (H.), *Robespierre et les femmes* ; *Mémoire*
Charlotte Robespierre ; — Gosson (Vte de), *Histoire généal*
que de la Maison de Gosson ; — Guesnon (A.), *La collectio*
Sir Thomas Philipps et les Archives communales d'Arras
Hauteclocque (Cte G. de), *Les Cent-Jours et la seconde res*
ration dans le Pas-de-Calais ; — Joets (J.), *L'école des bea*
arts à Saint-Omer (1767-1908) ; — Lhomel (G. de), *Jour*
de la Restauration et des Cent-Jours à Montreuil-sur-M
Journal du Directoire, du Consulat et de l'Empire ; *Jean-Pie*
Antoine Cte de Béhagué, lieutenant-général des armées du
(1727-1815) ; *Le cartulaire de la ville de Montreuil-sur-M*
Le livre d'or de la municipalité de Montreuil ; — Lefebvre (
Le général don José de San Martin ; *Aperçu historique et*
tistique sur les mouvements du port de Boulogne pendan
Révolution et le premier Empire ; *Situation du port de Bo*
gne au milieu du XVIIIe siècle ; *De Boulogne en Amér*
(Une opération commerciale en 1783) ; *Notes historiques*
les monuments du port de Boulogne, après la paix géné
(1814-1815 ; — Lennel (F.), *L'instruction primaire dan*
département du Nord pendant la Révolution (1782-180
Histoire de Calais, tome I ; — Martel (E.), *Catalogue prat*
de la ville de Boulogne-sur-Mer ; — Morel (Ed.), *Les Etain*
d'Arras ; — Pas (J. de), *Les clocquemans à Saint-Omer*
Poncheville (Mabille A. de), *Mémoires touchant mes [Je*
André Mabille] négociations, entremises, etc., pour la très h
Maison d'Egmont et mes traverses ; — Poncheville (Cte The
de), *Les embarras d'affaires et les procès d'une grande mai*
il y a deux siècles ; *Voyage d'un avocat artésien au Pays-I*
— Rebreyend (D^r), *La grande chirurgie abdominale dans*
milieux ouvriers ; *Statistique intégrale du service de chi*

ie de l'auteur ; — Rodière (R.) *Promenades épigraphiques : e voyage de Dubuisson ; Variétés archéologiques : L'église Hénocq ; La pierre tombale d'Ezéchiel Dannois ; Une pierre ombale de la famile de Querecques ; Additions à l'Epigraphie u Pas-de-Calais : Chenets armoriés du XVIe siècle ;* — Cazal t Mortier, *Etudes sur le Moyen-Age : Le mal des Ardents ;* — 'hobois (abbé B.-J.), *Le culte de saint Adrien à Preures ;* — Veiss (S.), *La Maison souveraine de Bar.*

3. Echanges. — De ce chef, nous avons reçu les inventaires l'archives suivants : Eure-et-Loir (collection de cartulaires Chartrains, tome I) ; Gard série E, tome IV ; Haute-Garonne Table générale de l'inventaire sommaire des Archives de la Bourse des Marchands de Toulouse ; — Loire-Inférieure série L, tome I).

Les Bénédictins de Belgique, continuant leurs envois, nous ont fait parvenir, les tomes IX et X des *Archives de la France monastique*, et *la Revue Mabillon*, année 1909-1910.

Les sociétés savantes subventionnées par le département ont continué l'envoi régulier de leurs publications.

4. Achats.—A noter les principales acquisitions suivantes :

Cassian, *Œuvres diverses* ; — Debièvre (E.), *Notes sur l'histoire de l'aérostation ; — Relation de la quatorzième ascension de Blanchard, faite à Lille, le 26 août 1785 ;* — Doutrepont (G.) *La Littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne ;* — Grar (E.), *Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans le Hainaut français, dans la Flandre française et dans l'Artois (1716-1791) ;* — Lefebvre, *Histoire générale de la ville de Calais et du Calaisis ou Pays reconquis ;* — Livois (B^on de), *Le premier bataillon de la garde nationale du Pas-de-Calais, en 1870-1871 ;* — Loth (A.), *Le chant de la Marseillaise : son véritable auteur ;* — Pirenne, *Histoire de Belgique* 3 vol. ; — *Heures de Notre-Dame à l'usage de Rome ; — Souvenirs de la Flandre Wallonne ; — Trente reproductions photographiques de documents du XIVe siècle.*

Enfin les périodiques reçus par abonnement sont : *Bibliographe moderne*, 1909 ; — *Revue de la Révolution ; — Annales révolutionnaires ; — Revue d'histoire moderne et contemporaine ; — Bulletins et mémoires de la société d'études de la Province de Cambrai.*

IV. — Mouvement du public et Correspondan Recherches et Communications. — Matérie Local. — Produits éventuels.

Les Communications sur place ont amené aux Archive 1er juillet 1909 au 30 juin 1910, 181 personnes qui ont 2.237 présences.

La Correspondance échangée pour les besoins du et par les nécessités du service s'élève au chiffre de lettres ou notes.

Les recherches et communications atteignent le chif 5.236 dont 2.392 ont été faites pour le compte de l'Admin tion (159 avec déplacement) et 2.844 pour les particuliers

D'autre part, 3.799 recherches ou communications o lieu dans les fonds modernes, et 1437 dans les collection toriques.

Comme les années précédentes, les recherches admin tives ont eu pour objet les registres aux ordonnances, dé et arrêtés préfectoraux ; la police municipale, les éta sements insalubres ; les bâtiments départementaux ; la c tabilité départementale ou communale; les biens et les ments communaux ; la vicinalité ; la voirie municipal domaine de l'Etat, la comptabilité de la Trésorerie générale réclamations en matière de contributions directes ; la pr tion de certificats de tirage au sort ou de services milit dans la garde nationale mobilisée en 1870-1871 ; les r nationales, les chemins de fer ; les canaux et rivières moulins et usines ; la liquidation des pensions de retraites tituteurs et d'institutrices ; les dons et legs faits aux sém res, aux fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance ; Enfin, comme l'an dernier également, il y a lieu de mentio ici les très nombreuses recherches faites à la demande Préfecture ou de l'Administration des Domaines, dans les férents fonds du dépôt départemental, en vue de déterm les biens et revenus qui doivent faire retour à l'Etat ou attribués aux établissements de bienfaisance.

Au point de vue historique, les recherches faites Archives, pour une étude purement monographique, se portent aux communes d'Aire, Agnières, Beugin, Buc

Cagnicourt, Divion, Ecoivres, Equancourt (Somme), Fampoux, Foncquevillers, Frévin-Capelle, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Saint-André, Le Transloy, Montreuil, Neuville-Bourjonval, Oisy, Quéant, Rebreuviette, Sains-les-Marquion, Sibiville, Thiembronne, Wières (Nord), Wittes ; celles ayant pour but une question de propriété ou de délimitation aux communes d'Arras, Aix-Noulette, Avesnes-le-Comte, Bapaume, Basseux, Bihucourt, Bully, Cuinchy-les-Labassée, Fresnicourt, Hermaville, Hersin-Coupigny, Lillers, Lozinghem, Marles (Béthune), Méricourt, Rivière, Rouvroy, Saint-Pol, Violaines et Zutkerque.

Les gros des notaires d'Aire, d'Arras, de Béthune, d'Hesdin et de Saint-Pol, ont été, comme chaque année, explorés en vue de recherches généalogiques.

A côté de ces recherches n'ayant qu'un intérêt particulier, il convient de mentionner, comme ayant un caractère plus général, celles faites sur l'ancienne topographie de l'Artois ; la confrérie des Ardents ; les études de notaires au XVIIIe siècle ; l'histoire de la dentelle ; la barque de Calais à Ardres ; les Carmes de Saint-Pol ; le fief du Halloy à Berck-sur-Mer ; le mont-de-piété d'Arras ; la propriété foncière au XVIIIe siècle, en Artois ; les jugements pour cause d'hérésie ; l'administration des Etats d'Artois ; le développement de l'instruction en France en 1789 ; l'organisation militaire pendant la période révolutionnaire ; l'histoire militaire de Calais à la même époque ; les volontaires nationaux en 1793 ; l'organisation de la garde nationale mobilisée du Pas-de-Calais, en 1870-1871.

De plus, en vertu de la circulaire ministérielle du 15 mars 1905, quelques travailleurs ont eu communication au dehors de documents provenant des Archives du Pas-de-Calais, pour les aider dans leurs travaux. A citer comme ayant bénéficié de cet avantage : MM. Buffenoir, Caron et Martin à Paris ; de la Charie à Sainte-Austreberthe ; Flippe à Guarbecques ; Ch. Hirschauer à Lille ; Landrin à Calais, de Lhomel et Rodière à Montreuil-sur-Mer, de Terline à Blendecques, Thobois à Preures. Les instructions concernant ces communications ont été rigoureusement observées.

Local. — Ainsi que je l'avais laissé entendre dans mon rapport précédent, le dépôt de Saint-Vaast est comble, ainsi

que l'Annexe de la rue des Fours. Les documents y sont e
sés pêle-mêle, dans toutes les galeries et encombrent tout
fenêtres. Si le Conseil général — ce que je n'ose espére
persistait dans son refus d'acheter à l'Etat les locaux de
cien grand séminaire, je vous demanderais d'urgence, I
sieur le Préfet, l'installation d'une nouvelle Annexe, car
de place, il m'est désormais impossible de recevoir aucun
sement, de placer les réintégrations, d'organiser la biblio
que, en un mot d'assurer mon service.

Produits éventuels départementaux. — Les droits
pédition se sont élevés, du 1er janvier au 31 décembre 190
la somme de 34 francs produit de 32 rôles. Les six pren
mois de l'année en cours ont fourni 16 francs pour 18 rôle
Le montant de la vente des inventaires a atteint, pour l'a
1909, la somme de 64 francs (séries A, B, C, G, H). Pen
les six premiers mois de cette année, il a été vendu
volumes de la série H, pour la somme de 20 francs.

V. — Personnel.

Le personnel mérite les éloges que je n'ai cessé de lui d
ner pendant cinq années consécutives, depuis le jour où
pu reconnaître le dévouement et apprécier le zèle de ceux
m'entourent. J'avais demandé pour eux un avancement
mal et régulier qui m'eût épargné de solliciter sans cesse
augmentations subordonnées aux nécessités budgétaires.
que les traitements aient été relevés cette année, l'avance
normal n'existe pas encore ; l'assimilation votée par le Co
général n'a pas été maintenue ; le vœu le plus cher de mes
employés reste à exaucer. Aussi bien ne dirais-je pas tou
vérité en vous assurant que la répartition des augmenta
ait pleinement satisfait leurs espérances.

VI. — Budget.

J'établirai, ainsi qu'il suit le budget des Archives départe-
ntales, pour l'exercice 1910 :

—	Appointements de l'Archiviste et de ses employés.	15.550 fr.
—	Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons, établissement de tablettes, entretien de la bibliothèque, frais de bureau.	1.000
—	Publication de l'inventaire sommaire. . .	1.100
. —	Inspection des Archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices . .	1.000
. —	Classement et entretien des Archives des Sous-Préfectures	100
	Total.	18.750 fr.

Je vous signalerai que le crédit de 1.000 francs affecté à 'achat de cartons, entretien de la Bibliothèque et frais de bureau est insuffisant, et que je suis acculé au déficit, si je veux maintenir le bon fonctionnement de cette partie du service. J'ajouterai que depuis 1889, c'est-à-dire depuis vingt deux ans, ce crédit n'a pas varié, en dépit des réintégrations multiples, de l'accroissement de la Bibliothèque et de l'importance sans cesse plus grande des versements administratifs. Les papiers, une fois classés, ont besoin d'une toilette de plus en plus coûteuse depuis que le prix du papier a augmenté. Et malgré la plus stricte économie, je serai obligé de limiter, au grand détriment des recherches, l'enliassement des versements administratifs.

INSPECTION DES ARCHIVES.

Cette inspection a porté sur les archives des Sous
tures de Saint-Pol et de Béthune, les archives des ville
chives des communes.

I. — Sous-Préfectures.

1° *Sous-Préfecture de Saint-Pol.* — Le triage des
de cette Sous-Préfecture, opéré au mois d'août dernie
mis de mettre en vente 409 liasses réparties dans l
suivantes :

M. Listes électorales ; police générale ; rapports
missaires de police ; voyageurs indigents ; permis de
condamnés libérés ; transports de corps ; hygiène et m
hydrophobie ; concours hippiques ; élections au tri
commerce, etc., 42. — **N**. Conseil général et Conseil
dissement : correspondance, notes de service, etc.,
Gardes champêtres ; budgets communaux ; vicinalité
tions, alignements, etc., 35. — **P**. Accusés de réceptio
dats ; avis d'inscription de rentes ; toitures incomb
primes ; contributions directes ; répartiteurs, récla
tabac : culture, règlements, déclarations des plante
84. — **R**. Passage de troupes ; recrutement : opératio
minaires, réclamations, exemptions ; tableaux de rece
des communes ; remonte ; chevaux et mulets ; voitu
lées ; convois militaires ; sapeurs-pompiers, etc., 10
Personnel des cantonniers ; situations mensuelles ;
sions de voirie ; routes nationales : entretien ; tarifs
mins de fer ; police de la voirie ; contraventions, etc.
T. Ecoles diverses : concours, programmes ; imprime
portage, etc., 5. — **U**. Justice : correspondance, notes
— **X**. Hospices et bureaux de bienfaisance : budgets
sions aux secours, correspondance ; délégués mu
nominations ; secours pour extrême misère ; médecin
faisance ; aliénés ; aveugles et sourds-muets ; enfants
admissions aux secours ; états nominatifs des enfant
mier âge, etc., 72. — **Y**. Prisons : états du mouveme
ses, etc., 14. — **Z**. Pièces diverses : notes, corresp

irculaires, numéros doubles ou dépareillés de journaux ou pu-
lications administratives, 5.

2° *Sous-Préfecture de Béthune*. — Le même travail sera fait ette année à Béthune. Les documents une fois triés, il sera préparé un état de vente des liasses périmées.

II. — Archives des villes.

1° *Arras*. — L'impression de l'inventaire des Archives communales d'Arras continue ; il y a actuellement 26 feuilles imprimées ; dix le seront avant la fin de l'exercice : les Mémoriaux de la ville qui y sont analysés sont particulièrement intéressants.

2° *Calais*. — Ainsi que je l'avais annoncé dans mon précédent rapport, je publie un Etat sommaire des Archives communales de Calais antérieures à 1790, aujourd'hui définitivement classées. L'inventaire manuscrit est achevé : l'impression est commencée et comprend aujourd'hui cinq feuilles (Série AA. Actes constitutifs de la commune. Correspondance de l'Echevinage). Les frais d'impression sont moitié à la charge de la ville, moitié à la charge du département. En attendant que l'inventaire soit imprimé, l'état sommaire ci-joint rendra de réels services à tous les travailleurs du département qui sauront désormais ce que renferment les archives calaisiennes, classées et inventoriées grâce à la sollicitude éclairée du Conseil municipal de Calais et de son maire Mr Salembier.

Inventaire sommaire des Archives communales de Calais, antérieures à 1790.

Série AA. — Actes constitutifs de la Commune.

1. — *Chartes de privilèges et franchises :* de François II (fév. 1560) ; — de Charles IX (18 fév. 1563 et avril 1565) ; — de Henri III (fév. 1577, 17 mai 1578, 27 juillet 1581) ; de Henri IV (janv. 1594, juillet 1599, 3 janv. 1602) ; — de Louis XIII (déc. 1610, sept. 1612) ; — de Louis XIV (sept. 1643). 1 liasse, 30 pièces.

2. — *Copies des privilèges et franchises,* dons et octrois (1560-1643) : octroi de 666 écus (1598) ; continuation des octrois (1605 et 1611). 1 registre.

3. — *Privilèges et franchises, suppliques et placet.* 1725) : cahier des plaintes du Tiers Etat de Calais à pr aux Etats Généraux de Tours le 7 sept. 1651 ; — arrêt c seil d'Etat (16 janv. 1662) ; — suppliques adressées par vinage à Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. 1 liasse.

4. — *Cérémonies, fêtes, préséances, services funèbres* 1774) : vins d'honneur offerts aux passagers de marque neurs exigés par le lieutenant du Roi ; services religieu brés à Calais pour les membres de la maison royale. 1 li

5. — *Cérémonial, fêtes* (1749-1777) : visites du prem l'an, réceptions de gouverneurs, réjouissances pour ments heureux de la cour. 1 registre.

6 — *Édits, arrêts du Conseil d'État*, ordonnances tendant (1619-1790). 1 liasse.

7. — *Commissions, provisions*, règlements de police, royaux, actes municipaux (1667-1714) : mesures contre la et les inondations ; affaires de préséances entre les éc et la justice royale ; ordonnances pour le commerce des g réparations aux bâtiments communaux ; vente et rach offices politiques ; réceptions aux maîtrises ; pêche, é forts, port ; feux de joie pour victoires. 1 registre.

8. — *Commissions, provisions, règlements de police,* royaux, actes municipaux (1714-1743) : nominations d'of de police et de guerre ; octrois et impôts ; écluses, port, gation, inondations, travaux communaux ; digue de San exemption de logement ; établissement des Minimes ; ré sances et fêtes publiques ; police de la voirie et des mar pension d'écrivain public ; imprimeurs. 1 registre.

9. — *Commissions, provisions, règlements de police,* royaux, actes municipaux (1741-1778) : brevets d'appr sage, commissions d'ingénieurs et officiers du port ; rô compagnies de gardes bourgeoises ; règlements corpo magasins militaires et bâtiments municipaux ; bals de c val ; écoles des religieuses et collège des Minimes ; mé des pauvres ; octrois, droits d'entrée sur les marchand règlements de pêche, harengaisons ; défense militaire côte. 1 registre.

10. — *Commissions, provisions, règlements de police,* royaux, actes municipaux (1765-1790) : brevets d'officie

t et d'ingénieurs ; titre de citoyen de Calais donné à De loy ; élection des députés (1765) ; institutions civiles, militai-, judiciaires et religieuses ; rentes ; privilèges de comédie ; raires-imprimeurs. 1 registre.

1. — *Copies de lettres de l'Intendant*, mémoires, supplies de la ville de Calais concernant les canaux, les commuix, la pêche du hareng, le commerce, etc. (1560-1795) : méire sur les communaux ; reconstruction du pont de l'Abyme ; itestations d'élections ; travaux du Calaisis ; impositions sur fermes du minck et du poids ; franches foires ; commerce pain ; offices municipaux ; composition des gardes-côtes ; nande de décharge entière de la capitation. 1 registre.

12. — *Copies de mémoires, requêtes*, lettres de l'Intendant, ibérations de l'Echevinage, arrêts du Conseil d'Etat relatifs x canaux, ponts et chaussées, digue de Sangatte ; poids et sures ; tonlieux ; octrois ; élections ; juges-consuls, etc. (28-1781). 1 registre.

13. — *Correspondance de l'Échevinage*, réponses aux pétins et requêtes qui lui étaient présentées directement par les rticuliers ou par voie de l'Intendant (1763-1794) : Minimes, gue du pont de Coulogne ; cloche de l'église N.-D. ; service la patache sur le port ; pompes à incendie ; capitation ; ngtièmes ; fournitures au 9ᵉ Bᵒⁿ du Pas-de-Calais. 1 registre.

14. — *Correspondance avec l'Échevinage* (1727-1789) : chens ; poids et mesures ; prix du blé ; garnisons de troupes ; ections de députés du Tiers-État. 1 registre.

15. — *Correspondance de l'Échevinage* par ordre chronologie (1738-1751) avec les intendants, gouverneurs, ministres, êques, échevinages, députés : capitation et autres octrois ; icitations ; police des cabarets, de la rue et du port ; rachat s matelots captifs en Angleterre ; assistance aux pauvres ; mpe à incendie ; bals à l'hôtel de ville ; fontaines, etc. 1 restre.

16. — *Correspondance de l'Échevinage* (1751-1756) avec les tendants, gouverneurs, ministres, fermiers généraux, avots, évêques : fontaines, citerne, ponts, écluses ; tour du guet, itel de ville, écoles ; octrois ; jurandes des arts et métiers ; rengaisons ; travaux du Calaisis, inondations, 1 registre.

3. — *Privilèges et franchises, suppliques et* .(764)
1725) : cahier des plaintes du Tiers Etat de C.rtois : c
aux Etats Généraux de Tours le 7 sept. 1651 .tice ; com
seil d'Etat (16 janv. 1662) ; — suppliques . chemins.
vinage à Louis XIII, Louis XIV et Lou. maladies con

4. — *Cérémonies, fêtes, préséances*
1774) : vins d'honneur offerts aux *.chevinage* (1764-1
neurs exigés par le lieutenant d .ques, députés des E
brés à Calais pour les membre

5. — *Cérémonial, fêtes* (1 .*Échevinage* (1775-178
l'an, réceptions de gouve .vinages voisins, députés
ments heureux de la cou .urgeoises, octrois, minck, f

6 — *Édits, arrêts* .mobilier ; écluse d'Hennuin ;
tendant (1619-1790). .mathématiques : cimetière. 1 re

7. — *Commissio*
royaux, actes mu **— Administration communal**
et les inondati
et la justice ro *.tion communale. Bourgeoisies* (XVII
réparations .fficiers, travaux communaux et du
offices poli *.ège* de Calais ; tableau rappelant le siè
forts, por .ons à la bourgeoisie. 1 registre.

8. — *.ations. Offices municipaux* (1629-1789).
royau .vices-consuls, marguilliers ; nominatio
de pc .par le Roi ; dépenses occasionnées par les c
gati .paux ; emprunt pour racheter l'office de lieuten
ex 1 registre.
s — *Instructions et correspondance des avocats*
.urs à Paris (1610-1773), démarches en cour pour
affaires de la ville ; correspondance de MM. de Be
Baisé et Ausonne. 1 liasse. 16 pièces.

4. — *Correspondance de Rollin à Paris* avec le
municipaux de Calais (1781-1788) : démarches pour l
sement de l'entrepôt d'eau-de-vie ; octroi sur le sucr
102 pièces.

5. — *Admissions à la Bourgeoisie* (1557-1778), 1 r

6. — *Registre plumitif de la mairie* (1572-1576)
mémorial des affaires municipales courantes : éle
maïeurs et échevins, procès, impôts, communaux, c
nicipaux ; ordonnance de police. 1 registre.



Mairie (1598-1601) : élections de maïeur
infractions aux règlements de police,
rce ; réceptions aux maîtrises ;
arché ; admissions à la bour-
ngaison ; examen de la comp-
arations des bâtiments munici-
itaines des compagnies bourgeoi-
« hostage » ; constitutions de ren-
digents ; établissements de hautelisseurs
collège ; passage à Calais de souverains et
1 registre.

tif de la Mairie (1604). Elections de maïeur et
assistance ; instruction publique ; peste ; offices ;
our fraudes alimentaires ; police du commerce ; taxe
in. 1 registre.

— *Plumitif de la Mairie* (1605-1606). Elections de maïeurs
échevins ; police de la voirie ; bâtiments communaux ;
des alimentaires ; octrois de la ville ; règlement de ser-
des sergents de ville ; élections de prévôts et esgards de
rses corporations ; toitures incombustibles ; règlements,
ès des métiers ; taxe du pain. 1 registre.

). — *Plumitif de la Mairie* (1607). Elections de maïeurs et
vins ; amendes de police, règlements municipaux ; compte
estion de l'hôpital et maladrerie ; fraudes dans les poids et
lités des marchandises vendues ; marchés avec divers corps
nétiers pour entretien des édifices communaux ; ferme de
pital de Marck ; élections d'esgards des corporations ;
e ; douaire sur le moulin de Guines. 1 registre.

l. — *Plumitif de la Mairie* (1608-1610). Elections de maïeurs
échevins ; nominations ; règlements corporatifs, amendes
olice pour marchandises vendues à faux poids ou au-des-
de la taxe, pour denrées reconnues falsifiées ou corrom-
s, pour poisson acheté sur la rade ; redevances des fer-
; moulin de Guines ; société de Flamands pour la vente
hareng ; provendes des enfants de chœur ; communaux ;
ruction publique, collège. 1 registre.

2. — *Plumitif de la Mairie* (1611-1612). Elections de maïeurs
chevins, réceptions à la maîtrise, règlements corporatifs,
ndes de police, rapports des grains vendus ; défense aux

17. — *Correspondance de l'Échevinage* (1756-1764) a
intendants, gouverneurs, ministres, Etats d'Artois : capi
casernes ; procès avec l'Amirauté et la justice ; compta
assistance publique ; marchés ; théâtre ; chemins, can
ponts ; recrues provinciales ; corsaires ; maladies contag
attentat de Damiens. 1 registre

18. — *Correspondance de l'Échevinage* (1764-177
les intendants, gouverneurs, évêques, députés des Etat
tois. 1 registre.

19. — *Correspondance de l'Échevinage* (1775-1788) a
intendants, ministres, échevinages voisins, députés au
d'Artois : compagnies bourgeoises, octrois, minck, fêtes
sistances ; bâtiments et mobilier ; écluse d'Hennuin ; th
école de dessin et de mathématiques : cimetière. 1 regis

Série BB. — Administration communale.

1.—*Administration communale. Bourgeoisies* (XVII[e] s.-
logements des officiers, travaux communaux et du Ca
tragédie du siège de Calais ; tableau rappelant le siège
lais ; réceptions à la bourgeoisie. 1 registre.

2. — *Élections. Offices municipaux* (1629-1789). El
de maïeurs, vices-consuls, marguilliers ; nominations d
gistrat par le Roi ; dépenses occasionnées par les offic
nicipaux ; emprunt pour racheter l'office de lieutenant
lice. 1 registre.

3. — *Instructions et correspondance des avocats* et
reurs à Paris (1610-1773), démarches en cour pour tra
affaires de la ville ; correspondance de MM. de Beauf
Baisé et Ausonne. 1 liasse. 16 pièces.

4. — *Correspondance de Rollin à Paris* avec les o
municipaux de Calais (1781-1788) : démarches pour le r
sement de l'entrepôt d'eau-de-vie ; octroi sur le sucre. 1
102 pièces.

5. — *Admissions à la Bourgeoisie* (1557-1778), 1 regi

6. — *Registre plumitif de la mairie* (1572-1576). R
mémorial des affaires municipales courantes : électio
maïeurs et échevins, procès, impôts, communaux, offic
nicipaux ; ordonnance de police. 1 registre.

7. — *Plumitif de la Mairie* (1598-1601) : élections de maïeur échevins ; procès pour infractions aux règlements de police, corporations et de commerce ; réceptions aux maîtrises ; pports des grains vendus au marché ; admissions à la bouroisie ; police de la pêche, harengaison ; examen de la compbilité des marguilliers ; réparations des bâtiments municiux ; nominations des capitaines des compagnies bourgeois ; procès pour droits d' « hostage » ; constitutions de rens ; assistance aux indigents ; établissements de hautelisseurs Calais ; régie du collège ; passage à Calais de souverains et otables ; octrois. 1 registre.

8. — *Plumitif de la Mairie* (1604). Elections de maïeur et chevins ; assistance ; instruction publique ; peste ; offices ; rocès pour fraudes alimentaires ; police du commerce ; taxe u pain. 1 registre.

9. — *Plumitif de la Mairie* (1605-1606). Elections de maïeurs t échevins ; police de la voirie ; bâtiments communaux ; raudes alimentaires ; octrois de la ville ; règlement de serice des sergents de ville ; élections de prévôts et esgards de liverses corporations ; toitures incombustibles ; règlements, rocès des métiers ; taxe du pain. 1 registre.

10. — *Plumitif de la Mairie* (1607). Elections de maïeurs et échevins ; amendes de police, règlements municipaux ; compte le gestion de l'hôpital et maladrerie ; fraudes dans les poids et qualités des marchandises vendues ; marchés avec divers corps le métiers pour entretien des édifices communaux ; ferme de l'hôpital de Marck ; élections d'esgards des corporations ; peste ; douaire sur le moulin de Guines. 1 registre.

11. — *Plumitif de la Mairie* (1608-1610). Elections de maïeurs et échevins ; nominations ; règlements corporatifs, amendes le police pour marchandises vendues à faux poids ou au-dessus de la taxe, pour denrées reconnues falsifiées ou corrompues, pour poisson acheté sur la rade ; redevances des fermes ; moulin de Guines ; société de Flamands pour la vente du hareng ; provendes des enfants de chœur ; communaux ; instruction publique, collège. 1 registre.

12. — *Plumitif de la Mairie* (1611-1612). Elections de maïeurs et échevins, réceptions à la maitrise, règlements corporatifs, amendes de police, rapports des grains vendus ; défense aux

bouchers de vendre sans en demander autorisation, de
qui auraient tué leur maître ; admissions aux ma
fraudes alimentaires et de poids ; élections d'esgards
duction des Minimes à Calais ; peste ; bâtiments muni
harengaison. 1 registre.

13. — *Plumitif de la Mairie* (1613). Election de r
échevins ; réceptions aux maîtrises ; règlements corpo
procès ; amendes de police ; rapports de grains ; vi
brasseries ; élection de prévôts et esgards ; fraudes
taires ; communaux. 1 registre.

14. — *Plumitif de la Mairie* (1614-1616). 1 registre
15. — Idem (1617-1618). 1 registre.
16. — Idem (1619-1620). 1 registre.
17. — Idem. (1er janvier 1622-8 mai 1624). 1 registr
18. — Idem (1er janvier 1625-26 fevrier 1626). 1 reg
19. — Idem (1er janvier 1628-31 décembre 1631). 1 r
20. — Idem (1er janvier 1632-12 août 1633). 1 regist
21. — Idem (1er janvier 1637-30 décembre 1639). 1 r
22. — Idem (9 janvier 1640-31 décembre 1643). 1 re
23. — Idem (1er janvier 1643-16 novembre 1645). 1 r
24. — Idem (1er janvier 1646-20 décembre 1647). 1 r
25. — Idem (1er janvier 1648-22 décembre 1649). 1 r
26. — Idem (2 janvier 1650-19 décembre 1653). 1 reg
27. — Idem (1er janvier 1654-30 décembre 1655). 1 r
28. — Idem (1er janvier-22 décembre 1656). 1 registr
29. — Idem (3 janvier 1658-20 septembre 1660). 1 re
30. — Idem (10 janvier 1661-30 décembre 1662). 1 r
31. — Idem (4 janvier 1663-31 décembre 1664). 1 re
32. — Idem (6 janvier 1665-19 décembre 1667). 1 r
33. — Idem (1er janvier 1668-29 décembre 1670). 1 r
34. — Idem (1er janvier 1671-30 décembre 1675). 1 r
35. — Idem (1er janvier 1676-31 décembre 1677). 1 r
36. — Idem (4 janvier 1678-28 décembre 1680). 1 r
37. — Idem (1er janvier 1681-30 décembre 1683). 1 r
38. — Idem (1er janvier 1684-30 décembre 1687). 1 r
39. — Idem (1er janvier 1688-29 décembre 1690). 1 r
40. — Idem (1er janvier 1691-31 décembre 1694). 1 r
41. — Idem (1er janvier 1695-8 février 1700). 1 regis
42. — Idem (11 février 1700-31 décembre 1705). 1 re

43. — Idem (1er janvier 1706-1er juillet 1717). 1 registre.
44. — Idem (8 juillet 1717-21 février 1729). 1 registre.
45. — Idem (3 mars 1729-10 avril 1747). 1 registre.
46. — Idem (12 juillet 1747-5 février 1753). 1 registre.
47. — Idem (15 février 1753-9 octobre 1760). 1 registre.
48. — Idem (9 octobre 1760-8 juillet 1765). 1 registre.
49. — Idem (1er janvier 1764-16 février 1789). 1 registre.
50. — Idem (15 juillet 1765-20 avril 1769). 1 registre.
51. — Idem (1er mai 1769-19 août 1773). 1 registre.
52. — Idem (23 août 1773-28 septembre 1780). 1 registre.
53. — Plumitif de la Mairie : 25 octobre 1780-14 octobre 1784. registre.
54. — Plumitif de la Mairie : 7 mai 1784-9 février 1790. registre.
55. — Plumitif. Audiences, 14 octobre 1784-3 août 1786. registre.
56. — Plumitif. Audiences, 7 août 1786-30 septembre 1790. registre.

Série CC. — Impôts et Comptabilité.

1. — *Impôts, droits divers* (1612-1790) : ouverture du bureau es traites, répartement d'impôts ; droits sur la viande de arême ; dégrèvements des droits du sel ; rachat des droits sur es vins et eaux-de-vie ; censives ; vingtièmes. 1 liasse, 57 ièces.

2. — *Francs-fiefs, nouveaux acquêts*, ensaisinements de con-rats (1610-1766) : exemption du droit de franc fief ; perception u droit d'enregistrement et ensaisinement. 1 liasse, 7 pièces.

3. — *Capitation* (1752-1786) : confection des rôles, exemp-ions, 1 liasse, 7 pièces.

4. — *Capitation* (1699-1788) : rôles, instructions et états ; écharges, exemptions. 1 liasse, 84 pièces.

5. — *Capitation* (1754-1788) : quittances et décharges, rete-ues sur les traitements. 1 liasse, 267 pièces.

6. — *Don gratuit* (1718-1769) : levées, quittances, réduc-ions, abonnement ; fixation des limites de perception. 1 liasse, 0 pièces.

7. — *Droits réservés* (1773-1776) : mode de perception ; ispenses ; mémoires ; abonnements. 1 liasse, 109 pièces.

8. — *Marque des fers* (1766-1789) : procès contre les fe
1 liasse, 30 pièces.

9. — *Argentier, liquidation des comptes* (1680-178
argentiers André Gillon, Michel Féjacq, Roode, Hamy,
Montgey.

10. — *Fermes et octrois* (1650-1790) : adjudication
geôle des prisons de la ville, des fermes municipales ;
du brémandage ; octrois de la ville ; commis et contr
fermes de l'eau-de-vie. 1 liasse, 28 pièces.

11. — *Vins* (1636-1638) : octrois imposés sur chaq
neau. 1 liasse, 9 pièces.

12. — *Bière* (1696-1790) : octroi de 3 sous par gonne
dication de la ferme ; quittances ; compte de perception.
32 pièces.

13. — *Eau-de-vie* (1715-1790) : adjudication du dou
et nouveaux droits d'octrois ; droit de 10 s. par velte d'
vie ; octroi de 24 s. par velte ; entrepôt de genièvre ;
de perception. 1 liasse, 17 pièces.

14. — *Minck ou frais pêché* (1723-1787) : adjudica
cette ferme ; comptes du produit du minck ; débiteurs
vables.

15. — *Comptes des anciens et nouveaux octrois* (1782
relevés des recettes et dépenses ; quittances, muniem
comptes. 1 liasse, 73 pièces.

16. — *Budgets* (1691-1790) : règlement d'emploi des
patrimoniaux ; recettes et dépenses ; revenus et charg
ville au 1er janvier 1790. 1 liasse, 12 pièces.

17. — *Deniers patrimoniaux* (1617-1619) : compte de
et dépenses par Antoine Raoult. 1 cahier.

18. — Compte de l'argentier et receveur des denier
moniaux, Philippe Clou (1629-1631). 1 registre.

19. — Compte de l'argentier Philippe Sergeant (164
1 registre.

20. — Compte de l'argentier Antoine Du Licquet (165
1 registre.

21. — Compte de l'argentier Dominique Legrand (166
1 registre.

22. — Compte de l'argentier André Billon (1674-
registre.

3. — Compte de l'argentier Antoine Derigson (1677-1679). gistre.

4. — Compte de l'argentier Michel Féjacq (1695). 1 re-re.

5. — Compte de l'argentier et receveur des deniers com-ns et octrois, compte premier et unique de Dominique Le-nd (1665-1667). 1 registre.

6. — Compte d'André Gillon, argentier et receveur des iers communs, dons et octrois (1674-1676). 1 registre.

7. — Compte d'Antoine Derigson, élu argentier le 2 janvier 7 (1677-1679). 1 registre.

28. — Compte de Guillaume Pigault (1er juillet 1683-31 dé-mbre 1685). 1 registre.

29. — Compte de Jean Maréchal (1686-1688). 1 registre.

30. — Compte de Nicolas Cauvin (1689-1691). 1 registre.

31. — Compte de François Montmignon (1692-1694). 1 re-stre.

32. — Compte de Jacques Féjacq d'Armanville (1695). 1 re-stre.

33. — Compte d'Antoine Duflos (1696-1698). 1 registre.

34. — Compte du même (1699-1701). 1 registre.

35. — Compte du même (1702-1704). 1 registre.

36. — Compte du même (1705-1707). 1 registre.

37. — Compte de Jacques Durot (1709-1711). 1 registre.

38. — Compte du même (1712-1715). 1 registre.

39. — Compte des deniers d'octrois et patrimoniaux. Compte Antoine Duflos (1714-1717). 1 registre.

40. — Compte du même (1718-1720). 1 registre.

41. — Compte des deniers communs et octrois, d'Antoine uflos (1721-1723). 1 registre.

42. — Compte du même (1724-1725). 1 registre.

43. — Compte de Bertrand Roode (1726-1728). 1 registre.

44. — Compte du même (1729-1731). 1 registre.

45. — Compte du même (1732-1734). 1 registre.

46. — Compte de J.-B. Fieffé Montgey (1738-1743). 1 re-stre.

47. — Compte du même (1744-1748). 1 registre.

48. — Compte du même (1750-1755). 1 registre.

49. — Compte de Jean de Hamy (1756-1761). 1 registre.

50. — Compte de l'octroi du même (1762-1767). 1

51. — Compte du même (1768-1773). 1 registre.

52. — Compte de Jean Ferdinand Joseph Aubert (1774-1779). 1 registre.

53. — Compte des gros et nouveaux octrois, rendu de Hamy, receveur des deniers patrimoniaux et octr ville et gouvernement de Calais (1768-1791). 1 registr

54. — Pièces justificatives des comptes des argentie tances, ordonnances, budgets primitifs (1608-1653). 146 pièces.

55. — Pièces justificatives des comptes (1655-1676). 127 pièces.

56. — Pièces justificatives des comptes (1677-1690). 95 pièces.

57. — Pièces justificatives des comptes (1691-1696). 124 pièces.

58. — Pièces justificatives des comptes (1702-1726). 253 pièces.

59. — Pièces justificatives des comptes de Jacques-(Despailly (1727-1731). 1 liasse, 179 pièces.

60. — Pièces justificatives des comptes de Bertrand (1732-1734). 1 liasse, 287 pièces.

61. — Pièces justificatives des comptes du même 1738). 1 liasse, 286 pièces.

62. — Pièces justificatives des comptes (1769-1779). 1 117 pièces.

63. — Pièces justificatives des comptes (1780-1792). 1 110 pièces.

Série DD. — Biens et travaux communaux.

1. — *Communaux* (1599-1783) : division entre les habi listes des biens patrimoniaux ; mémoires. 1 liasse, 3 pi

2. — *Communaux* (1763-1784) : partages, arrentements, des locataires, baux. 1 liasse, 39 pièces.

3. — *Communaux* communs avec Saint-Pierre, concess usurpations, revendications (1624-1780) : procès, mémo revendications sur le sieur de Basse Boulogne et l'état-m 1 liasse, 19 pièces.

. — *Communaux communs* entre Calais et Saint-Pierre
23-1736) : revendications contre les officiers d'Etat-Major ;
tage entre les deux communautés. 1 liasse, 56 pièces.

. — *Communaux* (1753-1755) : procès de la communauté de
nt-Pierre contre la ville de Calais et le fermier Ph. Fon-
ne. 1 liasse, 80 pièces.

3. — *Communaux* (1756-1757) : suite du procès contre Fon-
ne. 1 liasse, 45 pièces.

7. — *Communaux* (1758) : suite du procès contre Fontaine.
liasse, 74 pièces.

8. — *Communaux* (1758-1760) : suite du procès contre Fon-
ne. 1 liasse, 39 pièces.

9. — *Communaux* (1602-1783) : mesurage et partage ;
ans. 1 liasse.

10. — *Communaux* (1769-an XI) : partage des communaux
tre Calais et Saint-Pierre ; arrêt du Conseil d'Etat, procès-
rbaux d'arpentage. 1 registre.

11. — *Bâtiments civils* (1728-1788) : hôtel de ville, beffroi,
rloge : tour du guet, cloche ; ferme de la ville au Petit-Cour-
in ; halle ; ancien auditoire ; locaux pour corps de garde et
mpe à incendie ; seaux en cuir pour le service des incen-
es ; bureau des traites ; bâtiments de la douane ; étaux de
ucherie ; tuerie. 1 liasse, 56 pièces.

12. — *Edifices militaires* (1699-1785) : casernes, pavillons
officiers, écuries ; locaux de la munition ; bastions ; maison
commandant ; corps de garde. 1 liasse, 59 pièces.

13. — *Edifices cultuels* (1605-1756) : église Notre-Dame ;
apelle Saint-Pierre ; chapelle Notre-Dame ; table d'autel ;
gues ; presbytère ; maison du chantre. 1 liasse, 72 pièces.

14. — *Ecoles et logements des frères* des Ecoles chrétiennes
des religieuses (1732-1771) : construction, devis, plans ;
parations, agrandissements ; construction du clocher de
cole des sœurs de la Providence. 1 liasse, 26 pièces.

15. — *Voirie* (1626-1779) ; ouvertures de rues ; locations de
aces vagues à des particuliers ; demandes de permissions de
irie ; dégradations causées par un ouragan. 1 liasse, 50
èces.

16. — *Rues et places* (1610-1770) : pavage, comptes de tra-

vaux, plan projet de promenade publique ; chemins, ponceaux. 1 liasse, 79 pièces.

17. — *Voirie* (1730-1790). Nettoyage des rues, ordo de police ; taxes d'enlèvement des boues ; impositions nettoyage, quittances, mémoires. 1 liasse, 64 pièces.

18. — *Rivières et canaux*, moulins et écluses (1696 rachat par la ville du moulin à eau des fortifications d'Hennuin ; égoûts ; canal vouté ; pont Thierry ; bassin radis. 1 liasse, 27 pièces.

Série EE. — Affaires militaires.

1. — *Logements, vivres, chauffage chez l'habitant* 1785) : distribution des logements, exemptions de log fournitures diverses aux troupes, baux, mandements ment. 1 liasse, 64 pièces.

2. — *Garde bourgeoise* (1758-1790) : nominations d'of règlement de service, demande de maintien de la garde de gardes à la Fédération. 1 liasse, 7 pièces.

3. — *Fortifications* (1632-1787) : dégagement des fo tions ; nettoyage des fossés ; construction d'une redoute de la ville et des fortifications ; ordonnance de police de bombardement, 1 liasse, 9 pièces.

Série FF. — Justice, procédure, police.

1. — *Procès-verbaux* de contraventions dressées sergents à verge (1783-1784) : pour la propreté de la autres infractions aux règlements de police. 1 registre.

2. — *Police générale et sanitaire* (1704-1789) : inform pour coups et blessures, vérification des poids et m police des étrangers, police sanitaire du port. 1 lia pièces.

3. — *Justice échevinale* (1662-1759) : juridiction et pol les accidents de la Basse ville ; police dans le bourg de prérogatives, préséances : 1 liasse, 19 pièces.

4. — *Chambre de la patache* (1757-1814) : registre jou tenu par les bourgeois de Calais, commissaires de chargés de la police sanitaire du port. 1 registre.

rie GG. — Cultes, Instructions, Assistance publique.

1. — *Fabrique Notre-Dame*, dons et legs et autres revenus 597-1770). 1 liasse, 68 pièces.

2. — *Fabrique Notre-Dame* (1605-1775) : rentes, locations chaises ; cueilloirs ; remboursements de rentes ; règlement ur location de chaises. 1 liasse, 14 pièces.

3. — *Fabrique Notre-Dame*, obits (1737-1751) : obits de ndation, liste des obits, réduction. 1 liasse, 12 pièces.

4. — *Chapelles, Casuel, Tarif* (1626-1784) : compte de la chaplle Saint-Clément ; assemblée des directeurs de la chapelle otre-Dame ; tarif des enterrements. 1 liasse, 14 pièces.

5. — *Fabrique Notre-Dame, Maitrise*, professeurs, chanes, organistes (1627-1757) : gages, entrées à la maîtrise ; iéteurs. 1 liasse.

6. — *Fabrique de l'église Notre-Dame* (1669-XVIII° siècle) : ventaire des titres et papiers, tables des registres paroisaux. 1 liasse.

7. — *Fabrique de Notre-Dame* (1628-1784) : revenus et iarges, comptes, pièces justificatives. 1 liasse, 68 pièces.

8. — Registres paroissiaux (1598-1792), 65 registres ainsi partis : 4 (citadelle), 1 (fort Nieulay), 2 (hôpital militaire), hôpital civil), 57 (Notre-Dame).

Série HH. — Agriculture, Industrie, Commerce.

1. — *Subsistances* (1740-1789) : achats de blé et seigle sur caisse des travaux du Calaisis ; taxe de la bière. 1 liasse, 05 pièces.

2. — *Foires et marchés* (1758-1789) : demande d'un franc arché, places sur le marché. 1 liasse, 22 pièces.

3. — *Déclarations* faites par les brasseurs pour l'impôt sur bière (1663-1664). 1 registre.

4. — *Harengaison* (1705-1717) : enregistrement des harengs ntrés en rade. 5 cahiers.

5. — *Harengaison* (1718-1740). 5 cahiers.

6. — *Harengaison* (1741-1782). 4 cahiers.

7. — *Harengaison* (1784-an XIII). 1 registre.

8. — *Réglements de police* municipale et bans des corporaons (1561-1594). 1 registre.

9. — *Enregistrement des édits*, déclarations, arrêts sions d'officiers, règlements de police et de corporatior 1758). 1 registre.

10. — *Plumitif des causes d'audiences*, réceptions d tres, prevôts et esgards des métiers, règlements de corporatifs (1701-1718). 1 registre.

11. — *Causes portées à l'audience* devant de Thosse, nant-général de police à Calais par les corporations; m et règlements (1719-1731). 1 registre.

12. — *Police des métiers*, litiges, règlements, au jurandes et maîtrises (1731-1748). 1 registre.

13. — *Causes d'audiences*, jugements, ordonnanc tences et autres actes de la police des métiers (1749- registre.

14. — *Boulangers*, bouchers, charcutiers (1631-XV règlements de vente et taxe du pain ; règlements pour chers. 1 liasse, 15 pièces.

15. — *Portefaix* (1729-1771) : règlements, personnel, nances et tarifs de la corporation ; procès. 1 liasse, 22

16. — *Camionneurs* (1574-1783) : règlements de corp tarifs, procès. 1 liasse, 23 pièces.

17. — *Corporations diverses* (1623-1787) : conflit gouverneur pour la police des corporations ; statuts piers et merciers ; drapiers ; merciers ; échoppiers ; en de bois ; couvreurs ; bélandriers ; menuisiers et tonne liasse, 8 pièces.

18. — *Commerce et pêche maritime* (1598-1789) ; règl tarifs, requêtes ; commerce des laines ; vente du poisson de brouage sur les sels ; protection du commerce nat liasse, 51 pièces.

19. — *Minck, étaux de poissonniers* et offices de ve (1562-1670) : créations d'offices, rachat par la ville. 1 lia pièces.

Série II. — Inventaires.

1. — *Inventaires* (XVIIIe siècle) : des titres et papiers nant les privilèges de la ville depuis 1317 jusque 1726. 1 7 pièces.

III. — Archives Hospitalières d'Arras.

L'inventaire du fonds de Saint-Jean continue. 24 feuilles nt actuellement imprimées ; l'Administration des Hospices ra à sa charge les feuilles 25 à 48, d'après les conventions ssées avec le département.

IV. — Archives rurales.

Les communes inspectées sont celles des cantons de Fruges, arquise, Le Parcq. Au total 70 communes.

Pour sauver de la destruction certaine et prochaine les reistres de l'Etat-civil ancien et ceux des délibérations commuales, j'ai continué à faire verser, à titre de *dépôt*, aux Archies départementales, les documents les plus précieux. Les *épôts contre récépissés* constituent, en effet, pour les municialités, la meilleure des sauvegardes, en attendant qu'une loi blige les mairies : 1° à déposer leur État-civil ancien ; 2° à erser à la Préfecture, chaque année, le double de leurs déliérations annuelles. Voici la liste des communes qui, depuis le lernier exercice, ont confié aux Archives départementales des locuments en dépôt :

PROVENANCE	NATURE DES DOCUMENTS AVEC LEURS DATES EXTRÊ				
	REGISTRES				
	Paroissiaux	des délibérations communales	d'ordre	aux arrêtés du maire	Di
Agnières	1738 1790	»	»	»	
id.	»	1791-1831	»	»	
Aix-en-Ergny	1647-1792	»	»	»	
Alette	1626-1793	»	»	»	
Ambrines	1693-1792	»	»	»	
Avesnes	1688-1791	»	»	»	
Bécourt	1621-An X	»	»	»	
id.	»	1818-1831	»	»	
Beussent	1682-1793	»	»	»	
Bourthes	1648-1792	»	»	»	
Campagne-lès-Boul[s]	1647-1792	»	»	»	
Capelle-Fermont	1737-1792	»	»	»	
Clenleu	1685-1792	»	»	»	
Condette	1599-1792	»	»	»	
Enquin (Hucqueliers)	1676 1792	»	»	»	
Frévin-Capelle	1737-1792	»	»	»	
Halinghen	1668-1773	»	»	»	
id.	»	An II-1843	»	»	
Herly	1663-1784	»	»	»	
id.	»	An III-1849	»	»	
id.	»	»	»	»	1821 -
Humbert	1705-1791	»	»	»	
Maninghem	1704-1792	»	»	»	
Neufchâtel	1628-1793	»	»	»	
Penin	1693-1792	»	»	»	
Rumilly	1700-1792	»	»	»	
St-Michel (Hucquel[s])	1674-1793	»	»	»	
Saint-Etienne	1668-1792	»	»	»	
Saint-Léonard	1675-1792	»	»	»	
Tilloy-lès-Hermaville	1737-1792	»	»	»	
id.	»	An II-1837	»	»	
Tincques	1695-1792	»	»	»	
Verlincthun	1693-1793	»	»	»	
id.	»	An XIV-1845	»	»	
Villers-sir-Simon	1704-1792	»	»	»	
Wicquinghem	1700-1792	»	»	»	
				Au total,	

La liste des dépôts s'accroît, comme on le voit, tous les ours. Sauver de la destruction des documents de premier ordre, c'est le résultat le meilleur que puisse atteindre actuellement l'inspection des Archives communales. Il ne s'agit pas seulement de voir, mais de prévoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste départemental,

EUGÈNE DÉPREZ.

Arras. — Imp. Schoutheer Frères, rue des Trois-Visages, 59.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

DE CALAIS

antérieures à 1790

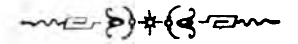
PAR

EUGÈNE DÉPREZ

ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

DOCTEUR ÈS-LETTRES



ARRAS

IMPRIMERIE SCHOUTHEER FRÈRES

Rue des Trois-Visages, 59.

1910

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES DE CALAIS

antérieures à 1790

Série AA. — Actes constitutifs de la Commune.

1. — *Chartes de privilèges et franchises :* de François II (fév. 560) ; — de Charles IX (18 fév. 1563 et avril 1565) ; — de enri III (fév. 1577, 17 mai 1578, 27 juillet 1581) ; de Henri IV anv. 1594, juillet 1599, 3 janv. 1602) ; — de Louis XIII (déc. 610, sept. 1612) ; — de Louis XIV (sept. 1643). 1 liasse, 30 pièces.

2. — *Copies des privilèges et franchises,* dons et octrois 560-1643) : octroi de 666 écus (1598) ; continuation des octrois 1605 et 1611). 1 registre.

3. — *Privilèges et franchises, suppliques et placets* (1650-725) : cahier des plaintes du Tiers Etat de Calais à présenter ux Etats Généraux de Tours le 7 sept. 1651 ; — arrêt du Coneil d'Etat (16 janv. 1662) ; — suppliques adressées par l'Echeinage à Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. 1 liasse.

4. — *Cérémonies, fêtes, préséances, services funèbres* (1611-774) ; vins d'honneur offerts aux passagers de marque ; honeurs exigés par le lieutenant du Roi ; services religieux célérés à Calais pour les membres de la maison royale. 1 liasse.

5. — *Cérémonial, fêtes* (1749-1777) : visites du premier de 'an, réceptions de gouverneurs, réjouissances pour événements heureux de la cour. 1 registre.

6. — *Édits, arrêts du Conseil d'État*, ordonnances (
tendant (1619-1790). 1 liasse.

7. — *Commissions, provisions*, règlements de police, royaux, actes municipaux (1667-1714) : mesures contre l: et les inondations ; affaires de préséances entre les éc et la justice royale ; ordonnances pour le commerce des g réparations aux bâtiments communaux ; vente et rach offices politiques ; réceptions aux maîtrises ; pêche, é forts, port ; feux de joie pour victoires. 1 registre.

8. — *Commissions, provisions, règlements de police*, royaux, actes municipaux (1714-1743) : nominations d'o de police et de guerre ; octrois et impôts ; écluses, port gation, inondations, travaux communaux ; digue de Sa exemption de logement ; établissement des Minimes ; r sances et fêtes publiques ; police de la voirie et des ma pension d'écrivain public ; imprimeurs. 1 registre.

9. — *Commissions, provisions, règlements de police*, royaux, actes municipaux (1741-1778) : brevets d'app sage, commissions d'ingénieurs et officiers du port ; r compagnies de gardes bourgeoises ; règlements corpo magasins militaires et bâtiments municipaux ; bals de val ; écoles des religieuses et collège des Minimes ; m des pauvres ; octrois, droits d'entrée sur les marchan règlements de pêche, harengaisons ; défense militair côte. 1 registre.

10. — *Commissions, provisions, règlements de police*, royaux, actes municipaux (1765-1790) : brevets d'offic port et d'ingénieurs ; titre de citoyen de Calais donn Belloy ; élection des députés (1765) ; institutions civiles, res, judiciaires et religieuses ; rentes ; privilèges de co libraires-imprimeurs. 1 registre.

11. — *Copies de lettres de l'Intendant*, mémoires, ques de la ville de Calais concernant les canaux, les c naux, la pêche du hareng, le commerce, etc. (1560-179 moire sur les communaux ; reconstruction du pont de l'A contestations d'élections ; travaux du Calaisis ; impositi les fermes du minck et du poids ; franches foires ; cor du pain ; offices municipaux ; composition des gardes demande de décharge entière de la capitation. 1 registre

2. — *Copies de mémoires, requêtes*, lettres de l'Intendant, bérations de l'Echevinage, arrêts du Conseil d'Etat relatifs canaux, ponts et chaussées, digue de Sangatte ; poids et sures ; tonlieux ; octrois ; élections ; juges-consuls, etc. 28-1781). 1 registre.

3. — *Correspondance de l'Échevinage*, réponses aux pétis et requêtes qui lui étaient présentées directement par les ticuliers ou par voie de l'Intendant (1763-1794) : Minimes, ue du pont de Coulogne ; cloche de l'église N.-D. ; service la patache sur le port ; pompes à incendie ; capitation ; gtièmes ; fournitures au 9e Bon du Pas-de-Calais. 1 registre.

14. — *Correspondance avec l'Échevinage* (1727-1789) : chens ; poids et mesures ; prix du blé ; garnisons de troupes ; ctions de députés du Tiers-État. 1 registre.

15. — *Correspondance de l'Échevinage* par ordre chronologie (1738-1751) avec les intendants, gouverneurs, ministres, êques, échevinages, députés : capitation et autres octrois ; icitations ; police des cabarets, de la rue et du port ; rachat s matelots captifs en Angleterre ; assistance aux pauvres ; mpe à incendie ; bals à l'hôtel de ville ; fontaines, etc. 1 restre.

16. — *Correspondance de l'Échevinage* (1751-1756) avec les tendants, gouverneurs, ministres, fermiers généraux, avots, évêques : fontaines, citerne, ponts, écluses ; tour du guet, tel de ville, écoles ; octrois ; jurandes des arts et métiers ; rengaisons ; travaux du Calaisis, inondations, 1 registre.

17. — *Correspondance de l'Échevinage* (1756-1764) avec les tendants, gouverneurs, ministres, Etats d'Artois : capitation ; sernes ; procès avec l'Amirauté et la justice ; comptabilité : ssistance publique ; marchés ; théâtre ; chemins, canaux et nts ; recrues provinciales ; corsaires ; maladies contagieuses ; tentat de Damiens. 1 registre.

18. — *Correspondance de l'Échevinage* (1764-1775) avec s intendants, gouverneurs, évêques, députés des Etats d'Aris. 1 registre.

19. — *Correspondance de l'Échevinage* (1775-1788) avec les tendants, ministres, échevinages voisins, députés aux Etats

d'Artois : compagnies bourgeoises, octrois. minck, fête
sistances ; bâtiments et mobilier ; écluse d'Hennuin ; t
école de dessin et de mathématiques : cimetière. 1 regi

Série BB. — Administration communale.

1. —*Administration communale. Bourgeoisies* (XVII° s
logements des officiers, travaux communaux et du C
tragédie du siège de Calais ; tableau rappelant le siège
lais ; réceptions à la bourgeoisie. 1 registre.

2. — *Élections. Offices municipaux* (1629-1789). E
de maïeurs, vices-consuls, marguilliers ; nominations
gistrat par le Roi ; dépenses occasionnées par les offi
nicipaux ; emprunt pour racheter l'office de lieutenant
lice. 1 registre.

3. — *Instructions et correspondance des avocats* et
reurs à Paris (1610-1773), démarches en cour pour tr
affaires de la ville ; correspondance de MM. de Beau
Baisé et Ausonne. 1 liasse. 16 pièces.

4. — *Correspondance de Rollin à Paris* avec les
municipaux de Calais (1781-1788) : démarches pour le r
sement de l'entrepôt d'eau-de-vie ; octroi sur le sucre.
102 pièces.

5. — *Admissions à la Bourgeoisie* (1557-1778), 1 reg

6. — *Registre plumitif de la mairie* (1572-1576). I
mémorial des affaires municipales courantes : électi
maïeurs et échevins, procès, impôts, communaux, offi
nicipaux ; ordonnance de police. 1 registre.

7. — *Plumitif de la Mairie* (1598-1601) : élections de
et échevins ; procès pour infractions aux règlements d
de corporations et de commerce ; réceptions aux ma
rapports des grains vendus au marché ; admissions à
geoisie ; police de la pêche, harengaison ; examen de la
tabilité des marguilliers ; réparations des bâtiments
paux ; nominations des capitaines des compagnies b
ses ; procès pour droits d' « hostage » ; constitutions
tes ; assistance aux indigents ; établissements de haute

:alais ; régie du collège ; passage à Calais de souverains et tables ; octrois. 1 registre.

8. — *Plumitif de la Mairie* (1604). Elections de maïeur et hevins ; assistance ; instruction publique ; peste ; offices ; ocès pour fraudes alimentaires ; police du commerce ; taxe pain. 1 registre.

9. — *Plumitif de la Mairie* (1605-1606). Elections de maïeurs échevins ; police de la voirie ; bâtiments communaux ; audes alimentaires ; octrois de la ville ; règlement de serce des sergents de ville ; élections de prévôts et esgards de verses corporations ; toitures incombustibles ; règlements, ocès des métiers ; taxe du pain. 1 registre.

10. — *Plumitif de la Mairie* (1607). Elections de maïeurs et chevins ; amendes de police, règlements municipaux ; compte e gestion de l'hôpital et maladrerie ; fraudes dans les poids et ualités des marchandises vendues ; marchés avec divers corps e métiers pour entretien des édifices communaux ; ferme de hôpital de Marck ; élections d'esgards des corporations ; este ; douaire sur le moulin de Guines. 1 registre.

11. — *Plumitif de la Mairie* (1608-1610). Elections de maïeurs t échevins ; nominations ; règlements corporatifs, amendes e police pour marchandises vendues à faux poids ou au-desus de la taxe, pour denrées reconnues falsifiées ou corromues, pour poisson acheté sur la rade ; redevances des fernes ; moulin de Guînes ; société de Flamands pour la vente lu hareng ; provendes des enfants de chœur ; communaux ; nstruction publique, collège. 1 registre.

12. — *Plumitif de la Mairie* (1611-1612). Elections de maïeurs et échevins, réceptions à la maîtrise, règlements corporatifs, amendes de police, rapports des grains vendus ; défense aux bouchers de vendre sans en demander autorisation, des bœufs qui auraient tué leur maître ; admissions aux maîtrises ; fraudes alimentaires et de poids ; élections d'esgards ; introduction des Minimes à Calais ; peste ; bâtiments municipaux ; harengaison. 1 registre.

13. — *Plumitif de la Mairie* (1613). Election de maire et échevins ; réceptions aux maîtrises ; règlements corporatifs et procès ; amendes de police ; rapports de grains ; visite des

brasseries ; élection de prévôts et esgards ; fraudes
taires ; communaux. 1 registre.

14. — *Plumitif de la Mairie* (1614-1616). 1 registr
15. — Idem (1617-1618). 1 registre.
16. — Idem (1619-1620). 1 registre.
17. — Idem. (1er janvier 1622-8 mai 1624). 1 regist
18. — Idem (1er janvier 1625-26 fevrier 1626). 1 reg
19. — Idem (1er janvier 1628-31 décembre 1631). 1
20. — Idem (1er janvier 1632-12 août 1633). 1 regis
21. — Idem (1er janvier 1637-30 décembre 1639). 1
22. — Idem (9 janvier 1640-31 décembre 1643). 1 r
23. — Idem (1er janvier 1643-16 novembre 1645). 1
24. — Idem (1er janvier 1646-20 décembre 1647). 1
25. — Idem (1er janvier 1648-22 décembre 1649). 1
26. — Idem (2 janvier 1650-19 décembre 1653). 1 re
27. — Idem (1er janvier 1654-30 décembre 1655). 1
28. — Idem (1er janvier-22 décembre 1656). 1 regist
29. — Idem (3 janvier 1658-20 septembre 1660). 1 r
30. — Idem (10 janvier 1661-30 décembre 1662). 1
31. — Idem (4 janvier 1663-31 décembre 1664). 1 r
32. — Idem (6 janvier 1665-19 décembre 1667). 1
33. — Idem (1er janvier 1668-29 décembre 1670). 1
34. — Idem (1er janvier 1671-30 décembre 1675). 1
35. — Idem (1er janvier 1676-31 décembre 1677). 1
36. — Idem (4 janvier 1678-28 décembre 1680). 1
37. — Idem (1er janvier 1681-30 décembre 1683). 1
38. — Idem (1er janvier 1684-30 décembre 1687). 1
39. — Idem (1er janvier 1688-29 décembre 1690). 1
40. — Idem (1er janvier 1691-31 décembre 1694). 1
41. — Idem (1er janvier 1695-8 février 1700). 1 reg
42. — Idem (11 février 1700-31 décembre 1705). 1 r
43. — Idem (1er janvier 1706-1er juillet 1717). 1 regi
44. — Idem (8 juillet 1717-21 février 1729). 1 regis
45. — Idem (3 mars 1729-10 avril 1747). 1 registre
46. — Idem (12 juillet 1747-5 février 1753). 1 regis
47. — Idem (15 février 1753-9 octobre 1760). 1 reg
48. — Idem (9 octobre 1760-8 juillet 1765). 1 regis
49. — Idem (1er janvier 1764-16 février 1789). 1 re
50. — Idem (15 juillet 1765-20 avril 1769). 1 regis

1. — Idem (1er mai 1769-19 août 1773). 1 registre.
2. — Idem (23 août 1773-28 septembre 1780). 1 registre.
3. — Plumitif de la Mairie : 25 octobre 1780-14 octobre 1784.
egistre.
54. — Plumitif de la Mairie : 7 mai 1784-9 février 1790.
egistre.
55. — Plumitif. Audiences, 14 octobre 1784-3 août 1786.
egistre.
56. — Plumitif. Audiences, 7 août 1786-30 septembre 1790.
egistre.

Série CC. — Impôts et Comptabilité.

1. — *Impôts, droits divers* (1612-1790) : ouverture du bureau s traites, répartement d'impôts ; droits sur la viande de rême ; dégrèvements des droits du sel ; rachat des droits sur s vins et eaux-de-vie ; censives ; vingtièmes. 1 liasse, 57 èces.

2. — *Francs-fiefs, nouveaux acquêts*, ensaisinements de conats (1610-1766) : exemption du droit de franc fief ; perception 1 droit d'enregistrement et ensaisinement. 1 liasse, 7 pièces.

3. — *Capitation* (1752-1786) : confection des rôles, exempons, 1 liasse, 7 pièces.

4. — *Capitation* (1699-1788) : rôles, instructions et états ; écharges, exemptions. 1 liasse, 84 pièces.

5. — *Capitation* (1754-1788) : quittances et décharges, reteues sur les traitements. 1 liasse, 267 pièces.

6. — *Don gratuit* (1718-1769) : levées, quittances, réducons, abonnement ; fixation des limites de perception. 1 liasse, 0 pièces.

7. — *Droits réservés* (1773-1776) : mode de perception ; ispenses ; mémoires ; abonnements. 1 liasse, 109 pièces.

8. — *Marque des fers* (1766-1789) : procès contre les fermiers. liasse, 30 pièces.

9. — *Argentier, liquidation des comptes* (1680-1781) : des rgentiers André Gillon, Michel Féjacq, Roode, Hamy, Fieffélontgey.

10. — *Fermes et octrois* (1650-1790) : adjudication de la eôle des prisons de la ville, des fermes municipales ; ferme

vres. — G. Fagniez. *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce, en France, tome I* : 1er *siècle avant J.-C.* — *fin du* XIIIe *siècle*; *tome II*, XIVe *et* XVe *siècles.* — M. Prou. *La Gaule mérovingienne.* — A. Maury. *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France.*

Par voie d'abonnement sont entrés les revues et périodiques suivants :

Le Bibliographe moderne. — *Les Archives belges*, revue critique d'historiographie nationale. — *Les Annales révolutionnaires.* — *Les Mémoires et le bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.*

A signaler enfin le dépôt, consenti par M. le Président du Tribunal civil d'Arras, d'une bibliothèque très importante. jusqu'ici conservée dans les greniers du Tribunal et inutilisée. La plus grande partie des livres de cette bibliothèque provient du Conseil provincial d'Artois, dont elle porte le fer sur les plats. Ce sont des ouvrages d'histoire et de jurisprudence qui seront désormais de consultation facile ; le plus intéressant de tous ces ouvrages est un exemplaire manuscrit en cinq volumes des « Remarques et observations » sur la Coutume d'Artois, dues au jurisconsulte Pierre Desmazures, procureur général du Conseil d'Artois, mort en 1638. Voici la liste des ouvrages imprimés :

Observations sur la Coutume d'Artois par Desmazures, 5 volumes ; — *Les Coutumes générales du Comté d'Artois*, 1613, 1 volume ; — *Commentarii in consuetudines ducatus Britanniæ*, 1628, 1 vol. ; — *Commentaire sur la Coutume générale du Bailliage d'Amiens*, par Du Fresne, 1662, 1 vol. ; — *Coustumes générales du Comté d'Artois avec celles de l'Eschevinage d'Arras*; *bailliages de Saint-Omer, Béthune, etc.* 1679, 1 vol. ; — *Coutumes générales d'Artois, avec des notes* par A. Maillart, 1704; 1 vol. ; — *Corps et compilation de tous les commentateurs sur la coutume de Paris*, par De Ferrière, 1714, 4 vol. ; — *La Coutume de Paris*, par le même, 1714, 4 vol. ; — *Les Coustumes et loix des villes et chastellenies du Comté de Flandre, traduites en français par Le Grand*, 1719, 3 vol. ; — *Observations notables sur les règles et principes du droit coutumier*, 1724, 1 vol. ; — *Nouveau coutumier général ou Corps des Coutumes générales et particulières de France, par Bourdot de Richebourg*, 1724,



8 vol. ; — *Coutumes d'Artois*, par Maillart, 1739, 1 vol. ; — *Code des Coutumes homologuées de la Province d'Artois*, 1745, 1 vol. ; — *Coutumes locales des Ville et Cité d'Arras, Lens, Pays de Lallœu et Bapaume*, 1746, (2 exempl.) ; — *Lois, Chartes et Coutumes du chef-lieu de la ville de Mons, et des villes et villages de son ressort*, 1761, 1 vol. ; — *Le droit commun de la France et de la Coutume de Paris*, par Bourjon, 1770, 2 vol. ; *Remarques sur la Coutume d'Artois*, par Hébert, 1 vol. ; — *Placards et ordonnances imprimés en flamand*, 1629, 2 vol. ; — *Autres placards et ordonnances imprimés également en flamand*, 1685, 2 vol. ; — *Ordonnances, statuts, stile et manière de procéder, faicts et décrétez par le Roy Dom Philippe II, pour son Grand Conseil, le 8 août 1559*, 1 vol. ; — *Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France*, par Papon, 1601, 1 vol. ; — *Ordonnances de Louis XIV, du mois d'avril 1667*, 1 vol. ; — *Recueil d'anciens notables arrests donnez en la Cour du Parlement de Paris*, 1668, 1 vol. ; — *Ordonnances de Louis XIV sur le fait des Eaux et Forests*, 1669, 1 vol. ; — *Conférences des nouvelles ordonnances de Louis XIV*, par Bornier, 1686, (tome II) ; — *Arrests et réglemens concernant les fonctions des procureurs tiers-référendaires*, 1694, 1 vol. ; — *La Maréchaussée de France, ou Recueil des ordonnances etc.* 1697, 2 vol. ; — *Dictionnaire des Arrests*, par Brillon, 1711, 3 vol. ; — *Procez-verbal des conférences tenues par ordre du Roy, pour l'examen des Articles de l'ordonnance civile du mois d'avril 1667*, 1 vol. ; — *Recueil d'édits, déclarations, ordonnances et réglemens* (1556-1752), 2 vol. — *Recueil des édits, déclarations etc. qui sont propres au ressort du Parlement de Flandre*, 1730, 1 vol. ; — *Recueil des édits, déclarations, lettres-patentes etc. enregistrés au Parlement de Flandre*, 1787, 10 vol. ; — *Recueil des édits et ordonnances royaux*, 1720, 2 vol. ; — *Recueil d'ordonnances du Roy, et règlemens du Conseil souverain d'Alsace*, 1738, 1 vol. — *Règlemens sur les scellés et inventaires en matière civile et criminelle*, 1756, 1 vol. ; — *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine, du mois d'août 1681*, par Valin, 1766, 2 vol. ; — *L'Esprit des ordonnances de Louis XIV*, par Sallé, 2 vol. ; — *Recueil des principales ordonnances de police*, 1 vol. ; — *Responses ou décisions du droit français* par L. Charondas Le Caron, 1605, 1 vol. ; — *Corpus juris civilis*, 1648, 8 vol. ; — *Les loix civiles*, par Domat, 1735, 1 vol. ; — *Dictionnaire de*

droit et de pratique, par De Ferrière, 1740, 2 vol. ; — *La nouvelle pratique civile, criminelle et bénéficiale*, par Lange, 1741, 3 vol. ; — *Institution au droit françois*, par Argon, 1771, 2 vol. ; — *Code de procédure civile annoté*, par Sirey, 1 vol. ; — *Procédure civile* (t. II), par Pigeau, 1 vol. ; — *Esprit du Code de commerce par le baron Locré*, 1813, (tome VIII) ; — *Projet de code civil présenté à la Commission nommé par le Gouvernement, le 24 thermidor an VIII*, 1 vol. ; — *Code Napoléon suivi des codes de procédure civile, de commerce, et des lois concernant le tarif et la liquidation des dépens*, 1807, 1 vol. ; — *Lois civiles ou Code intermédiaire* (t. I et III), 1810 ; — *Code civil suivi des codes de procédure civile, de commerce, d'instruction criminel et pénal*, 1816, 1 vol. ; — *Droit civil français*, par Toullier, (t. IV, V, X, XII), 1824, 1 vol. — *Commentaire du tarif en matière civile*, par Chauveau, (t. II), 1832 ; — *Ordonnances de Louis XIV.... du mois d'août 1670, pour les matières criminelles*, 1 vol. — *Observations et maximes sur les matières criminelles*, par Bruneau, 1715, 1 vol. ; — *Traité des matières criminelles suivant l'ordonnance du mois d'août 1670*, par Guy Du Rousseaud De La Combe, 1741, 1 vol. ; — *Mémorial alphabétique des choses concernant la justice... sur le fait des Tailles*, 1742, 1 vol. ; — *Nouveau commentaire sur l'Ordonnance criminelle du mois d'août 1670*, 1753, 1 vol. ; — *Code pénal ou recueil des principales ordonnances, édits et déclarations, sur les crimes et délits*, 1755, 1 vol. ; — *Institutes au droit criminel*, par Muyard de Vouglans, 1757, 1 vol. — *Dictionnaire ou traité de la police générale des villes, bourgs, paroisses et seigneuries de la campagne*, par De La Foix de Fréminville, 1758, 1 vol. ; — *Instructions criminelles suivant les lois et ordonnances du Royaume*, par Muyard de Vouglans, 1762, 1 vol. ; — *Code criminel ou Commentaire sur l'Ordonnance de 1670*, 2 vol. ; — *Traité de la justice criminelle de France*, par Jousse, 1771, 4 vol. ; — *Les loix criminelles de France*, par Muynard de Vouglans, 1780, 1 vol. ; — *Dictionnaire raisonné des lois pénales de France* (t. I et III) ; — *Manuel d'instruction criminelle*, par Bourguignon (t. I) ; — *Code correctionnel et de simple police*, par Sagnier, ans VI et VII, 2 vol. ; — *Code criminel de la République française* par le même, an VII, 1 vol. — *Code judiciaire civil ou Recueil des lois relatives à la procédure judiciaire civile*, an VIII, 1 vol. ; — *Traité de la contrainte par corps*, par Fournel, an

IX, 1 vol. ; — *Instructions criminelles*, par Delaporte, 1809, 2 vol. ; — *Code d'instruction criminelle* (Bull. des lois, IXe série nº 150), 1 vol. ; — *Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus* (*1753-1758*), 9 vol. ; — *Dictionnaire du droit canonique et de pratique bénéficiale* par Durand de Maillane, 1770, 4 vol. ; — *Les loix ecclésiastiques de France dans l'ordre naturel*, par d'Héricourt, 1730, 1 vol. ; — *Institutum Societatis Jesu, auctoritate Congregationis generalis XVIII*, 1757, 2 vol. ; — *Œuvres de Daguesseau*, 9 vol. ; — *Traité des Fiefs*, par Guyot, 7 vol. ; — *Treze livres des Parlemens de France esquels est amplement traicté de leur origine etc.*, par Bernard de La Roche Flavin, 1617, 1 vol. — *La Connestablie et Mareschaussée de France*, par Pinson de La Martinière, 1661, 1 vol. ; — *Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France*, par Tessereau, 1676, 1 vol. ; — *Caroli Molinæi... omnia quæ extant opera*, 1681, 5 vol. ; — *Stile universel de toutes les cours et jurisdictions du Royaume, suivant l'ordonnance de Louis XIV*, par Gauret, 1684, 1 vol. ; — *Nouveau stile du Châtelet de Paris*, 1726, 1 vol. ; — *Le Parfait négociant*, par Savary, 1736, 2 vol. ; — *Traité historique et chronologique des dixmes*, par Du Perroy, 1738, 2 vol. ; — *Principes et usages concernant les dîmes*, par de Jouy, 1775, 1 vol. ; — *Nouveau code des tailles*, 1761, 3 vol. ; — *Code des expropriations*, par Guichard, an VIII, 1 vol. ; — *La procédure en expropriation forcée, avec les formules*, par Saguier, an IX, 1 vol. ; — *Manuel du Juge taxateur*, par Sudraud-Desisles, 1727, 1 vol. ; — *Traité de la vente des immeubles*, par D'Héricourt, 1771, 1 vol. ; — *Traité des lois sur les transactions pendant le papier-monnaie*, an XI, 2 vol. ; — *Décret impérial du 1er germinal an XIII, portant règlement sur les droits réunis*, 1 vol. ; — *Recueil général des lois, arrêtés et instructions, concernant la perception des droits réunis*, an XIII, 1 vol. ; — *Projet d'une encyclopédie judiciaire*, 1811, 1 vol. ; — *Annales de la Cour de Douai* (t. II et III) ; — *Table des lois, senatus consultes, etc.* 1816, 4 vol. ; — *Instructions sur les mesures déduites de la grandeur de la terre*, an II, 1 vol. ; — *Journal de l'Enregistrement et des Domaines*, 1816, 1 vol. ; — *Dictionnaire géographique d'Expilly* (t. I-V), 1766 ; — *Théâtre de l'univers contenant les cartes de tout le monde avec une briève déclaration d'icelles*, par A. Ortelius, 1688, 1 vol. ; — *Procès relatif au*

testament du feu duc de Bourbon... (Plaidoyer de M
pour S. A. R. Monseigneur le Duc d'Aumale), 183
Acte de société des Mines de Bruay, 1859, 1 vol. ; —
de l'Académie Française, 1765, 2 vol.

Plus des almanachs royaux et impériaux, des
Recueil des Actes administratifs de la Préfecture
Calais, et une collection presque complète du
Lois jusqu'en 1867. Au total 502 volumes.

IV. — Mouvement du public et Correspon
Recherches et Communications. Produits évent

Les communications sur place ont amené aux A
1er juillet 1913 au 30 juin 1914, 183 personnes qu
1.496 présences.

La Correspondance comprend, pendant le mê
temps 2.208 lettres, notes et envois divers. (L'ac
du chiffre de la Correspondance est dû à l'envoi d
numérique de la série Q, de la circulaire sur l'inve
série L, et du questionnaire sur les monuments.)

Les recherches et communications se montent
de 5.191, dont 1.892 ont été faites pour le compte
nistration (738 avec déplacement), et 3.299 pour
liers ; 2.145 de ces recherches ou communications
dans les fonds modernes et 3.046 dans les collec
riques.

Les recherches administratives ont été faites p
fecture ; les Contributions directes ; les Ponts-et-
les Domaines ; la Trésorerie générale. Elles ont pl
ment porté sur les sujets suivants : les expulsion
veillance légale des condamnés ; — les bâtimen
mentaux et édifices diocésains ; — les registres de
les biens et les bâtiments communaux ; — la c
communale ; — les octrois ; — les rôles et les regi
che des percepteurs ; — les biens nationaux ; —
civil et militaire ; — les opérations des conseils d
— les feuilles de journées des mobilisés du Pas-de
les autorisations d'ouverture de colombiers ; —
publics : routes et chemins, chemins de fer, canaux

mines et carrières ; — les dons et legs aux fabriques des églises, bureaux de bienfaisance, hospices, etc. ; — et la comptabilité de ces divers établissements ; — 267 demandes de médailles de 1870 ont été examinées.

En dehors des recherches généalogiques, les recherches historiques ont eu pour but :

1° des monographies intéressant les communes d'Adinfer, Agnières, Bapaume, Blangermont, Bruay, Cagnicourt, Canlers, Croisilles, Duisans, Embry, Eperlecques, Foncquevillers, Grévillers, Gomiécourt, Inchy, Isbergues, Leforest, Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle, Mory, Morval, Neuville-Saint-Vaast, Preures, Quéant, Rivière, Wissant.

2° des sujets plus généraux : l'esprit public avant la Révolution ; — la juridiction successorale pendant l'ancien régime ; — le commerce des grains et les famines au XVIIIe siècle ; — l'iconographie artésienne ; — la topographie de la ville et de la Cité d'Arras ; — le culte de Notre-Dame des Ardents ; — Les Carmes de Saint-Pol ; — les Jésuites d'Aire ; — l'Abbaye de Ham ; — l'Abbaye de Licques ; — le lycée de Saint-Omer ; — le séminaire de Boulogne ; — le clergé pendant la Révolution ; — la vente des domaines nationaux ; — les volontaires et réquisitionnaires révolutionnaires ; — la société populaire de Montreuil ; — la société populaire et le comité de surveillance de Calais ; — la généalogie et les origines de la famille de Robespierre ; — la mission de Joseph Lebon.

Des prêts de livres à l'extérieur et des communications avec déplacement autorisées par M. le Ministre de l'Instruction publique, ont été faits aux érudits et lecteurs suivants : MM. Baroux, Brunel, Caron, Caillet, Coolens, Chevallot, Delamotte, Deremetz, Denis du Péage, Déprez, Dupont, Duquesne, Foulon, Fournier, Flippe, Lecat, Lehembre, Lenoir, Lesueur de Moriamé, Ledoux, Morel, Morez, Musart, Plocq, Thobois, Viltart.

Produits éventuels départementaux. — Les droits, du 1er janvier au 31 décembre 1913, se sont élevés à 37 francs, produit de 26 rôles d'expéditions de pièces.

Local. — La période d'indécision dans laquelle le service des Archives vivait depuis quelque temps peut aujourd'hui être considérée comme close ; les locaux qui vont être mis à sa

disposition permettront une installation régulière,
rons pouvoir soumettre l'an prochain à votre ex
sieur le Préfet, le dépôt définitivement organi
qui nous est accordé va enfin nous permettre de
chaos qui, plus apparent du reste que réel, est cep
gue d'un grand département comme le Pas-de-Ca
vous sommes dès maintenant reconnaissants des
vous avez bien voulu soumettre au Conseil gén
Commission départementale, en vue de l'agrand
service.

V. — Personnel.

Chaque année, le personnel des Archives du P
est l'objet des notes les plus élogieuses insérées dan
de l'Archiviste. J'ai la plus grande satisfaction
une fois encore de ses capacités et de son remarqu
ment. M. Lavoine, qui a, ces dernières années, re
rement la série V pour en faciliter la commun
Préfecture et à l'Administration des Domaines, lor
tre et de la dévolution des biens ecclésiastiques,
cette année de la collection Barbier et du fonds des
tois. Il possède en outre très bien toutes les partie
et jamais il n'est fait appel en vain à la connaiss
acquise du dépôt, fruit de ses longs et laborie
M. Brunel est la conscience même, venant souven
bien avant l'heure pour dépouiller un dossier ou
une recherche ; il possède à fond les séries mode
s'occupe plus particulièrement. C'est lui qui a ét
fournir les renseignements nécessaires à l'inst
demandes formées, pour obtenir la médaille com
par les anciens soldats de la guerre de 1870-1871
ches sur ce point ont toujours été parfaitemen
M. Louis, entré aux Archives depuis deux ans et
ment, présente pour l'avenir, par son intelligence
de bien faire, les plus sérieuses garanties ; il est
petits détails du service et s'intéresse en outre
toute spéciale à l'histoire révolutionnaire. Il a
1er mai 1913, à la 4e classe de son grade (1.500 f
qu'il serait juste, Monsieur le Préfet, de prévoir

nouvelle promotion (3e classe, 1.700 fr.), à la date du 1er mai 1915. M. Emile Domart, commis-concierge, continue à rendre les plus grands services par son ingéniosité et son ardeur au travail ; c'est un agent inestimable. M. Théodore Bajeux, qui a succédé, le 1er janvier dernier, à H. Lampin, donne toute satisfaction par la bonne volonté qu'il apporte à se mettre au courant de son emploi.

VI. — Budget.

Pour l'exercice 1915, les propositions suivantes sont soumises à votre bienveillante approbation :

1. Traitement du personnel	15.400 fr.
2. Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, entretiens de la bibliothèque, frais de bureau	1.000
3. Publications de l'inventaire sommaire . . .	1.100
4. Inspections des Archives des Sous-Préfectures, des communes et des hospices	1.000
5. Classement et entretien des Archives des Sous-Préfectures (Indemnités aux employés des Archives départementales)	100
Total	18.600 fr.

Le budget de l'exercice précédent atteignait le chiffre de . . . . 19.600 fr.

INSPECTION DES ARCHIVES

I. — Sous-Préfectures.

Grâce aux travaux faits chaque année par le personnel des Archives dans les Sous-Préfectures qui, à tour de rôle, reçoivent leur visite, ces dépôts se maintiennent, malgré l'avalanche des papiers administratifs, dans un certain ordre. Comme on l'a vu plus haut au chapitre : *Classements*, c'est cette année, la Sous-Préfecture de Saint-Omer qui a été désencombrée. Sur la demande de M. le Sous-Préfet, ce sera, durant le prochain exercice, le tour de la Sous-Préfecture de Saint-Pol.

II. — Archives communales.

L'inspection des Archives communales a porté, cette année, sur un nombre de communes assez restreint. Il n'en sera pas de même les années suivantes. Une bonne impression se dégage toutefois de cette première tournée. Les Secrétaires de mairies rurales ont, sans exception, le plus grand soin de leurs papiers modernes et anciens. Dans les mairies plus importantes et dans les villes, les papiers courants sont toujours bien tenus, mais les documents dont on se sert moins fréquemment, et qui cependant sont utiles, soit pour l'Administration même, soit pour l'histoire, attendent parfois encore le classement qui rendrait facile leur consultation ; il est juste d'ajouter que les titres antérieurs à 1790, qui présentent souvent beaucoup d'intérêt comme à Bapaume, Calais, Lens, Montreuil-sur-Mer, sont toujours à l'abri des dilapidations. Le travail s'est formidablement accru depuis quelques années dans les mairies : c'est à cette circonstance que l'on doit sans doute l'ordre dans lequel les Secrétaires se voient obligés de tenir les Archives, sous peine d'être bientôt submergés par un flot de papiers dispersés au gré du hasard. On doit surtout attirer leur attention sur les quelques points suivants qui laissent parfois à désirer : 1° rangement des séries sur les rayons dans l'ordre alphabétique où elles sont analysées dans l'inventaire ; — 2° inscription de la lettre de série et du numéro d'ordre sur le dos des registres et des liasses ; — 3° estampillage des pièces ; — 4° tenue d'un registre des arrêtés du maire.

Voici un résumé sommaire des notes prises au cours de l'inspection.

Achicourt (canton d'Arras-Sud). — Ordre suffisant. Le local est bon. Registres des délibérations communales depuis 1806. Registres paroissiaux depuis 1670. Quelques travaux de reliure ont été signalés comme nécessaires.

Acq (canton d'Arras-Nord). — Bon ordre. Local très convenable et suffisant. Registres des délibérations communales depuis 1791. Un seul registre des arrêtés du maire depuis 1893. Registres paroissiaux depuis 1693. L'état-civil moderne devra être relié de 1891 à 1913.

Agny (canton d'Arras-Sud). — Bon ordre dû à la persévé-

ance d'un Secrétaire expérimenté. Le local est bon. Registres des délibérations communales depuis 1835. Registres paroissiaux depuis 1669. L'état de sections a besoin de réparations.

Anzin-Saint-Aubin (canton d'Arras-Nord). — Très bon ordre. Bon local. Registres des délibérations depuis 1822. Registres paroissiaux depuis 1624 (copie).

Arras. — L'inventaire sommaire de la série BB (Mémoriaux.) a été continué par le dépouillement de l'article BB. 11 en entier qui comprend les années 1495 à 1513. L'impression de cet inventaire a fourni la matière des feuilles 30 à 33 du volume en cours qui compte désormais 270 pages in-4° environ.

La série AA des Archives communales d'Arras, dont l'inventaire est imprimé en tête du volume précité, est actuellement déposée au Palais Saint-Vaast ; si on ne l'a pas encore réintégrée à l'Hôtel-de-Ville c'est dans l'espoir que la prochaine organisation des Archives départementales dans les nouveaux locaux pourra laisser libre toute une partie du bâtiment où ces Archives communales trouveront place et où elles seront beaucoup mieux que dans les salles qu'elles occupent en ce moment à la mairie. Lorsque leur transfert sera décidé, elles prendront définitivement place dans des salles présentant toutes les garanties et comme, d'autre part, elles seront alors classées et que l'inventaire en sera très avancé, on aura la satisfaction d'avoir mis ce beau dépôt en parfait état.

Athies (canton d'Arras-Nord). — Ordre suffisant. Le local est bon mais quelques rayonnages sont nécessaires. Registres de délibérations depuis 1806. Registres paroissiaux depuis 1693. L'état civil moderne devra être relié de 1902 à 1913, puisque le format du papier a été modifié au 1er janvier 1914.

Avion (canton de Vimy). — La mairie est en réorganisation. Une prochaine inspection devra aller constater l'aménagement des papiers qui sont confiés du reste à un Secrétaire de mairie très entendu.

Bapaume (chef-lieu de canton). — Les Archives modernes sont très bien tenues. Un excellent inventaire en a été rédigé en 1865-1867 par M. Véret. Les délibérations de la période moderne commencent dans un registre de délibérations qui va de 1765 à l'an II. Les Archives ont été, il y a deux ans,

l'objet d'un dégrossissement. Ce travail pourra être bientôt achevé. Une pièce du 1er étage de l'Hôtel-de-Ville vient d'être tapissée de rayons, elle est destinée aux Archives anciennes qui vont incessamment y être rangées.

Beaumetz-les-Loges (chef-lieu de canton). — Bon ordre. Bon local. Registres des délibérations communales depuis 1822. Registres paroissiaux depuis 1763. L'état-civil moderne devra être relié de 1906 à 1913.

Beaurains (canton d'Arras-Sud). — Très bon ordre. Local neuf. Registres des délibérations communales depuis l'an XI. Registres paroissiaux depuis 1704. La mairie conserve en outre : 1° série CC, impôts, 1763-1775, 27 pièces ; série DD, propriétés communales, 1763-1764, 4 pièces ; série FF, culte catholique, pièces diverses, 1588-1773, 23 pièces, et maladrerie du Petit-Val, 1698-1700, 6 pièces. Les registres de l'état-civil moderne devront être reliés de 1902 à 1913.

Calais (chef-lieu de canton). — Les Archives sont toujours placées dans le grenier de l'Hôtel-de-Ville ; ce grenier présente d'assez grands dangers d'incendie et la situation serait inquiétante si l'aménagement des Archives dans le nouvel Hôtel-de-Ville n'était assez prochain. M. Tison, Archiviste municipal, les a classées avec la plus grande intelligence, tant les papiers modernes que les titres anciens. Il termine en ce moment la correction des épreuves de l'inventaire de la partie antérieure à 1790, qui en est actuellement à la feuille 29, et compte 232 pages. Il est en même temps pour les bureaux de la mairie un collaborateur journalier : les dossiers même très récents lui sont versés et c'est lui qui en fait la communication aux Services compétents ; il acquiert ainsi une connaissance parfaite des questions actuelles et réalise le type complet de l'Archiviste dont l'activité sait ne pas se borner aux institutions défuntes et aux questions enterrées. Il est vrai qu'une grande part de ce résultat revient à l'Administration de la ville de Calais qui a su comprendre quel parti on pouvait tirer d'un dépôt d'Archives pratiquement compris.

Coquelles (canton de Calais Nord-Ouest). — Assez bon ordre. Local suffisant. Registres des délibérations communales depuis 1807. Registres paroissiaux depuis 1681. L'Etat-civil moderne doit être relié depuis l'année 1902.

Dainville (canton d'Arras-Nord). — Très bon ordre conservé avec beaucoup d'intelligence et de soin. Bon local. Registres des délibérations communales depuis 1790 ; les deux premiers registres sont en même temps des registres d'ordre sur lesquels ont été transcrits des actes divers ; quelques registres de délibérations à réparer. Registres paroissiaux depuis 1660. Plus une liasse de titres relatifs à la Pauvreté de Dainville, à la communauté des habitants, 1600-1790. L'état-civil moderne devra être relié à partir de l'année 1903.

Escalles (canton de Calais Nord-Ouest). — Local très insuffisant : la salle d'école est en même temps la salle de la mairie, un simple placard y est consacré aux Archives et suffit à peine. Malgré cette situation fâcheuse, les papiers communaux sont en bon ordre. Registres des délibérations communales depuis 1822. Registres paroissiaux depuis 1687. L'état-civil moderne n'est relié que jusqu'en 1893. La matrice cadastrale des propriétés non bâties a besoin d'être reliée à neuf.

Etaples (chef-lieu de canton). — Ordre et local suffisant. La mairie d'Etaples est un exemple frappant du résultat qu'un Secrétaire consciencieux pourrait obtenir si la complication croissante de son travail journalier n'y apportait obstacle. Registres des délibérations communales depuis l'an IX. Registres des arrêtés du maire depuis l'an VIII. Un registre de la Société populaire d'Etaples de germinal an II à ventôse an III. Registres paroissiaux depuis 1610. Un fort registre portant au dos la mention « Archives anciennes » renferme : la la recette du passage de la rivière de Canche (XVII[e] siècle), l'état de la capitation de la ville d'Etaples pour 1711, le cahier de la juridiction échevinale d'Etaples de 1769 à 1780, etc.

Fampoux (canton d'Arras-Nord). — Assez bon ordre qui sera certainement amélioré. Bon local. Registres des délibérations communales depuis 1790. Registre des arrêtés du maire depuis 1859. Registres paroissiaux depuis 1667, avec quelques feuilles isolées depuis 1629. En outre un intéressant rôle du *Vingtième* daté de 1763 et intitulé : « déclaration que donnent les baillis, gens de loi, principaux habitans... de tous les biens fonds, manoirs, prairies, terres labourables,... situés et compris dans l'étendue du vain pâturage dudit village (de Fampoux), pour

satisfaire aux ordonnances de MM. les députés généraux et ordinaires des Etats d'Artois, des 5 mars et 10 décembre 1759 ».

Feuchy (canton d'Arras-Sud). — Bon ordre. Local convenable qu'il conviendra d'améliorer pour l'installation de rayonnages. Registres des délibérations communales depuis 1791 ; plus une série de quatre registres dits « mémoriaux » allant de l'an IX à 1832. Registres paroissiaux depuis 1663. L'état-civil moderne devra être relié de 1904 à 1913, et la matrice des propriétés non bâties devra être réparée.

Guînes (chef-lieu de canton). — Il n'y a guère à Guînes d'autres documents anciens que les registres paroissiaux (depuis 1635), et les premiers registres de délibérations communales (depuis 1790) ; mais les papiers modernes sont assez importants dans cette petite ville de 4.500 habitants, et l'inventaire qu'en avait rédigé M. Leury, Secrétaire de mairie, avait été imprimé en 1896 et distribué, comme modèle, dans tout le département. De fâcheuses circonstances ont presqu'entièrement anéanti tout ce travail et le nouveau Secrétaire va se trouver avoir un sérieux effort à fournir ; il a heureusement acquis ailleurs une expérience qu'il va mettre, en cette circonstance, au service de la ville de Guînes. Une prochaine inspection devra donc constater les progrès accomplis.

Hâmes-Boucres (canton de Guînes). — Mairie remarquablement tenue ; la perfection sera atteinte lorsque tous les documents seront estampillés et que l'inventaire des Archives, rédigé en 1897, aura été mis à jour, en y intercalant au besoin des feuillets blancs pour l'inscription des registres et dossiers nouveaux. Bon local. Registres paroissiaux depuis 1630 pour Boucres; et depuis 1676 pour Hâmes. Registres des délibérations communales depuis 1857 seulement. Un registre des arrêtés du maire et d'actes divers de la commune de Boucres pour 1801-1812. Un registre des arrêtés du maire de Hâmes-Boucres depuis 1892. Etat-civil moderne en série double jusqu'en 1820 (les deux communes de Boucres et d'Hâmes ont été réunies en vertu d'une ordonnance royale du 24 novembre 1819) à faire relier de 1913 à 1913.

Lens (chef-lieu de canton). — Une nouvelle mairie est en construction dans la ville de Lens. Les papiers non courants ont été mis à l'abri dans des caisses qui ne seront déballées

qu'au moment de l'installation dans le nouvel immeuble où des locaux sont prévus pour les Archives. La ville de Lens peut avoir confiance, sur ce point spécial, en la compétence du Secrétaire en chef, M. Rougerie, précédemment Archiviste municipal à Limoges. Le dépôt devra être l'objet d'une nouvelle inspection dans deux ou trois ans.

Marck (canton de Calais-Nord-Est). — Mairie tenue dans l'ordre le plus satisfaisant. Nouveau bureau du Secrétaire en cours d'installation. Registres paroissiaux depuis 1605. Registres des délibérations communales depuis 1806. Un gros registre de la correspondance de l'époque du premier Empire et de la Restauration.

Montreuil-sur-Mer (chef-lieu d'arrondissement). — Les Archives courantes sont classées dans de beaux casiers en bois du bureau du secrétariat et chacun porte la lettre de série des papiers qu'il contient. Les papiers non courants sont en ordre dans une autre salle. Les titres antérieurs à 1790 sont conservés dans une armoire du cabinet du maire. Le personnel de la mairie entretient avec soin le classement des papiers modernes dont un excellent inventaire a été rédigé en 1899. Quant aux documents relatifs à l'ancien régime, et dont l'importance a déjà été signalée, le classement et l'inventaire n'en devraient pas être trop différés. On conserve dans le bureau du secrétariat les registres suivants : registres paroissiaux de Notre-Dame depuis 1620, de Saint-Wallois depuis 1649, de Saint-Pierre depuis 1605, de Saint-Josse-au-Val depuis 1655 (il doit y en avoir d'antérieurs), de Saint-Firmin, depuis 1638, de l'Hôtel-Dieu depuis 1711, de Saint-Jacques de Campigneulles depuis 1611 ; audiences de l'échevinage, 7 registres depuis 1678 ; audiences du siège de police, 4 registres, depuis 1756 ; prix des grains, un registre 1758-1787.

Mont-Saint-Eloi (canton d'Arras-Nord). — Les Archives de cette commune ont été admirablement classées jadis par M. Carle, actuellement Secrétaire de la mairie de Harnes. Il n'y a donc qu'à entretenir ce classement. La pièce consacrée aux Archives offre encore de la place. Registres des délibérations communales depuis 1846 (mais il doit y en avoir d'antérieurs, depuis 1808). Registres paroissiaux (2 paroisses, Ecoivres et Mont-Saint-Eloi) depuis 1611.

Neuville-sous-Montreuil (canton de Montreuil-sur-Mer.) — Très bon ordre. Bon local. Un paquet de documents sans doute peu importants à explorer et à classer. Registres paroissiaux depuis 1693. Registres des délibérations communales depuis 1790. Un cahier d'arrêtés du maire depuis 1883. Le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture* reste à brocher, depuis 1902.

Offekerque (canton d'Audruicq). — Bon ordre. Bon local. Registres paroissiaux depuis 1672. Registres des délibérations communales depuis 1791 ; le premier de ces registres a besoin d'être relié, lacune anciennement constatée, de 1826 à 1852 ; un registre du bureau de bienfaisance, 1824-1887. L'état-civil moderne n'est pas relié depuis 1872.

Peuplingues (canton de Calais Nord-Ouest). — Assez bon ordre qu'il conviendra d'améliorer. La mairie de Peuplingues a depuis peu un jeune Secrétaire qui pourra employer ses vacances à prendre connaissance de l'administration de la commune en perfectionnant le classement des papiers. Registres paroissiaux depuis 1692. Registres des délibérations communales depuis 1800.

Sainte-Catherine (canton d'Arras-Nord). — Bon ordre. Bon local. Registres paroissiaux depuis 1634 (mariages et sépultures) et 1639 (baptêmes). Registres des délibérations communales depuis 1812. Un registre des arrêtés du maire commençant en 1851. Deux registres de correspondance allant de 1846 à 1876 ; à propos de ces deux registres, on doit regretter que l'excès de travail journalier empêche aujourd'hui les Secrétaires de mairie de conserver la copie des lettres qu'ils envoient.

Saint-Laurent-Blangy (canton d'Arras-Nord). — Excellent classement. Bon local commençant à devenir un peu petit. Registres paroissiaux depuis 1624. Registres des délibérations communales depuis l'an VIII. Un registre des arrêtés du maire depuis 1883. L'état-civil moderne devra être relié, de 1903 à la fin de 1913.

Saint-Nicolas (canton d'Arras-Nord). — Bon ordre. Excellent local. Registres paroissiaux depuis 1700. Un intéressant plan de la paroisse daté de 1775, en bon état. Registres des délibérations communales depuis 1807. Un registre des arrê-



tés du maire depuis 1895. L'état-civil moderne devra être relié depuis 1905.

Sangatte (canton de Calais Nord-Ouest). — Des circonstances imprévues ont empêché l'inspection de cette commune.

Tilloy-lès-Mofflaines (canton d'Arras-Sud). — Les Archives courantes sont renfermées dans deux bonnes armoires de la salle des délibérations, mais le reste est au grenier et presque en désordre. Le nouveau Secrétaire de la mairie devra d'urgence se mettre à un classement général conforme au cadre officiel de 1879, puis à la rédaction de l'inventaire : c'est au surplus son intérêt. Registres paroissiaux depuis 1693. Registres des délibérations communales depuis 1822.

III. — Archives hospitalières.

Arras. — Le classement des Archives anciennes est terminé à l'exception d'un lot assez considérable de documents retrouvés après coup, relatifs aux Pauvretés de la ville d'Arras. Le répertoire numérique de la partie classée a été il y a longtemps approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique. D'autre part, l'inventaire sommaire a été rédigé par MM. Lavoine et Tison jusqu'à l'article E. 41 du deuxième fonds des Archives (hôpitaux et maladreries réunis) : l'inventaire du fonds de l'Hôpital Saint-Jean est entièrement imprimé, et le volume en préparation compte aujourd'hui 29 feuilles (232 p.). Ce travail va être repris et mené à bien par M. Lavoine. Quant aux Archives modernes, il paraît désirable qu'un jour ou l'autre elles fussent soumises à une opération de triage sérieux.

Montreuil-sur-Mer. — Les Archives de l'Hôtel-Dieu de Montreuil-sur-Mer sont admirablement tenues. Les papiers modernes ont été rangés depuis peu dans une salle spéciale, conformément au système établi par la circulaire du 10 juin 1854. Les papiers anciens, classés eux aussi selon le cadre de 1854, occupent une vaste armoire dans le bureau du receveur-économe ; ils ont été mis en ordre par le regretté M. Braquehay qui en a rédigé un inventaire sommaire resté manuscrit, et, depuis lors, cet ordre a subsisté ; ils présentent du reste un

grand intérêt, et il faut souhaiter que l'invent
complété, puisse être un jour publié dans un vol
prendrait aussi les Archives communales. On
effet des originaux du XIIe et du XIIIe siècle, et u
terrier de 1477, orné de miniatures, document su
décrit et étudié par MM. Rodière et de Loisne.

Telles ont été, Monsieur le Préfet, les travau
des Archives départementales du Pas-de-Calais
l'exercice 1913-1914 et, notamment depuis le
1913, époque de mon entrée en fonctions.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assura
respectueux dévouement.

L'Archiviste du

P. FLAM

Arras, — Imp. Schoutheer Frères, rue des Trois-Vis

RAPPORT ANNUEL

DE

M. FLAMENT

Archiviste Départemental

POUR L'EXERCICE 1914-1915

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Rapport de M. l'Archiviste départemental.

Arras, le 25 août 1915.

Monsieur le Préfet,

Le rapport de cette année sur le Service des archives du Pas-de-Calais sera malheureusement très bref, tous les travaux en cours ayant dû être presque totalement interrompus depuis le mois d'août 1914.

Au mois de juillet de l'an dernier, le Service se trouvait dans des conditions de développement très favorables. Le plan de travail prévoyait l'achèvement prochain de plusieurs inventaires sommaires et les collections, installées en vue d'un accroissement indéfini, dans de nouveaux locaux du palais Saint-Vaast, étaient sur le point de bénéficier d'une organisation pour laquelle le Conseil général avait consenti de larges sacrifices.

L'ennemi n'ayant pas manqué de poursuivre la destruction de l'inoffensif monument qui renfermait les richesses artistiques, littéraires et historiques existant à Arras, il ne reste plus rien de cette organisation. Dès les premiers jours du bombardement, le personnel des archives descendit dans les caves de l'aile orientale du palais les plus précieuses des archives anciennes et les plus consultés des documents modernes. Il dut aussi veiller à la conservation de ceux qui restaient au premier étage et faire remplacer par de l'étoffe tous les carreaux des 44 fenêtres brisées. Il prenait en même temps des mesures analogues pour la sécurité de la bibliothèque et des archives communales d'Arras. Il satisfaisait en outre aux quelques recherches provoquées par l'Administration et par les rares travailleurs qui n'avaient pas encore délaissé tous leurs travaux. MM. Lavoine, Brunel et Louis, ainsi qu'Emile Domart tant qu'il ne fut pas mobilisé, ne manquèrent pas une séance de travail jusqu'aux derniers bombardements de juin et de juillet.

Ce fut le bombardement du 5 juillet qui

détruire le robuste palais Saint-Vaast, en mêm
bibliothèque communale tout entière, à l'except
crits et d'un petit livre rare qui avait été, depu
niqué à la bibliothèque de Carlsruhe. En mêm
très grande partie des collections du musée d'A
le fonds des archives départementales qui avait
le déambulatoire d'hiver et dans les salles du p

Dans la crainte qu'un nouveau bombardem
drer les caves où avaient été descendus les
précieux, il fut convenu que ces titres seraient c
où M. le Ministre de l'Instruction publique v
donner asile au Palais Soubise même. Ce démé
pliqué d'un transbordement à une gare de
Etaples, eut lieu de nuit et sans encombre dan
mois d'août. Actuellement, les Archives du Pas
sent dans trois endroits différents (1) : 1° à A
meuble de la rue des Fours ; 2° à Paris, au Pal
à Boulogne-sur-Mer, où nous avons dirigé l
bureaux de la Préfecture dont un grand nombre
nature à être pris en charge par le service des
tementales.

Voici la nomenclature sommaire des docume
à Paris :

Série A. — Tout le « Trésor des Chartes d'Ar

Série B. — Conseil provincial d'Artois : registr
sions, provisions, etc. (XVIe-XVIIIe siècles) ; liasse
constitution, les privilèges et l'organisation du C
la tenue des assemblées bailliagères ; les cahie
de 1789 ; les registres aux dénombrements des
Domaine.

Amirautés de Boulogne et de Calais : reg
concernant les officiers, maîtres de navire
rapports des capitaines, procès, échouements,
ments de prises (XVIIe-XVIIIe siècles).

Sénéchaussée de Boulogne : registres du
d'insinuations (1550-XVIIIe siècles).

Série C. — États d'Artois : Registres et lias

(1) Sans compter le dépôt départemental de Saint-
Boulogne.

blées (1550-1789). Registres aux centièmes et vingtièmes (1569, 1767, 1779).

Election d'Artois : Registres aux commissions, etc. (XVIe-XVIIIe siècles).

Série D. — Collège des Jésuites d'Arras et de St-Omer (XVIIe-XVIIIe siècles).

Série E. — Comptes d'Arras (XVe-XVIIIe siècles). — Charitables de Saint-Eloi de Béthune (XIIIe-XVIe siècles).

Série G. 1 Toutes les chartes à sceaux des chapitres d'Arras, Aire, Béthune, Lens, Lillers (XIIe-XVIIe siècles) ; les registres capitulaires de la Collégiale d'Aire (XVe-XVIIIe siècles).

Série H. 2 Toutes les chartes à sceaux des abbayes de Saint-Vaast d'Arras, Ham, Auchy, Cercamps, Chocques, Samer, Avesnes, Etrun, Gosnay et de divers couvents de l'Artois et du Boulonnais. Les registres de l'abbaye de Saint-Bertin de Saint-Omer, relatifs au Conseil de l'Abbaye, aux comptes du couvent, de la trésorerie et de l'hôtellerie (XIVe-XVIIIe siècles).

A ces fonds anciens, il faut ajouter une série de 400 plans (XVIe-XVIIIe siècles), hors dossiers.

Série L. — Directoire du département et administration centrale : registres aux délibérations et arrêtés ; correspondance ; pièces diverses.

Fonds des Représentants en missions.

Registres aux arrêtés et correspondance des districts d'Arras, Bapaume, Béthune, Boulogne, Calais, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol, ainsi que les liasses d'affaires diverses de ces districts.

Registres et liasses de 65 municipalités cantonales.

Registres et liasses des Comités de surveillance, Sociétés populaires, Tribunaux révolutionnaires.

Série Q. — Domaines nationaux. Ventes antérieures et ventes postérieures à l'an IV.

Domaine maritime (an VIII-1860).

Domaine et enregistrement. Registres de formalités (1789-1808).

Série S. — Travaux publics et chemins (en partie) (an VIII-1905).

Série T. — Ecoles de médecine et d'agriculture.

1) Tous les Cartulaires.
2) Tous les Cartulaires.

Beaux-Arts.

États de traitements des instituteurs (an VIII-

Série V. — Dons et legs aux fabriques des ég
revenus ; mobilier (an XI-1905).

Série X. — Biens des pauvres. Dons et legs
bureaux de bienfaisance, etc. (an X-XIXe siècles).

A cette liste, il faut ajouter les registres d'éta
rations et arrêtés, qui, dans les dernières a
déposés par 116 de nos communes rurales ; ces re
nombre de 1851. Il faut également y ajouter,
manuscrits de la Bibliothèque communale, tout
historiques d'Arras et une partie du fonds comm
tratif moderne que les employés du service des A
tementales ont dû par deux fois déménager ; à c
bon de remarquer que la seule partie détruite d
des archives communales d'Arras consiste en que
aux impositions (CC) et aux audiences (FF), épav
la Cité avant sa réunion à la ville en 1749. Le t
soire à Paris des manuscrits de la Bibliothèque
communales d'Arras a été effectué, avec le co
M. le Maire, en même temps que celui des Arc
mentales ; les manuscrits de la Bibliothèque son
déposés à la Bibliothèque nationale (départemen
crits) ; les archives communales ont été transp
fonds départemental, aux Archives Nationales, P

Ce déménagement, qui s'est effectué de nui
première quinzaine d'août, a nécessité l'emploi d
et a pu être mené à bien, grâce au concours de
taire. Les papiers modernes transportés à Boulog
sept autres wagons.

Il nous reste en terminant à vous renouveler
Préfet, toute la satisfaction que nous avons éprou
manière de servir du personnel des Archives pend
période. Aussi, et en m'appuyant sur les règles
le personnel des bureaux, j'ai l'honneur de vous
vouloir accorder à MM. Lavoine et Brunel, ains
commis, Domart et Bajeux, les promotions de
peuvent bénéficier. Grâce à une réduction opér
articles du budget des Archives, qui ne pourra pa
son emploi par suite du déménagement de ces Arc

général de ce budget se trouvera être, non pas en augmentation, mais même en diminution sur celui de l'année dernière :

1. Traitement du personnel..................	16.000 fr.	»
2. Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, entretien de la Bibliothèque, frais de bureau..................................	1.000	»
3. Publication de l'inventaire sommaire......	300	»
4. Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des hospices..................	1.000	»
5. Classement et entretien des archives des sous-préfectures (indemnité aux employés des Archives départementales)	100	»
Total........	18.400 fr.	»

Le budget de l'exercice précédent atteignait le chiffre de 18.600 francs.

L'Archiviste du département,

P. Flament.

Boulogne-sur-Mer. — Société Typo-Litho.

le travail quotidien, une énergie, souvent faire preuve d'un stoïcisme et d'un courage inattendus. « Sans nouvelles de leur mari depuis de longs mois, ravagées d'inquétudes, s'accrochant aux plus frêles espérances, des institutrices peinent et souffrent tout ensemble avec une vaillance et une apparente sérénité auxquelles il convient de rendre hommage. »

Ensuite, l'heure est trop grave et trop agitée, les enfants et les maîtres vivent au sein d'une atmosphère trop frémissante pour que l'assoupissement et la torpeur envahissent nos écoles. Ce n'est pas en vain que les leçons et les devoirs sont adaptés aux évènements du jour, que les communiqués officiels et les « Lettres à tous les Français » ont fourni le texte des lectures courantes ; que maîtres et élèves ont été sollicités par tant d'œuvres de guerre auxquelles ils ont contribué si activement et si généreusement :

Œuvres des vêtements chauds pour les soldats: plus de 30.000 francs pour l'achat des matières premières nécessaires à la confection des objets ;

Œuvre des prisonniers de guerre : 12.000 francs,non compris les colis qu'envoient les écoliers ;

Œuvre des vêtements chauds pour les Enfants de la région envahie : plus de 35.000 francs dont 25.000 francs au moins recueillis dans la circonscription de Boulogne ;

Œuvre des Pupilles de l'Ecole : plus de 50.000 francs de souscriptions dont plus de 20.000 dans la circonscription de Béthune ;

Société de Secours aux Blessés ; — Journée Serbe ; — Journée Française ; — Journée du Poilu ; Orphelinat des Armées ;— Mutilés de la Guerre ; — Victimes de la Guerre, etc., etc.

Les enfants, comme leurs maîtres, se sentent gagnés par l'émotion universelle. Prouesses d'aviateurs, dévouement admirable des veuves et des mères, qui labourent la ferme ou tricotent la laine, résistance obstinée dans la mitraille, mépris du danger ou de la souffrance physique, tant d'exemples d'héroïsme ou de volonté qui leur sont contés, ou prodigués en spectacle agissent puissamment sur la jeunesse. Elle a mûri plus vite, elle veut travailler, elle sent qu'elle aura, qu'elle a déjà des devoirs à remplir.

De ce qui précède, il ne faudrait pas conclure que maîtres

et élèves travaillent dans la fièvre. Tout au contraire. Un des caractères les plus curieux de l'Ecole actuelle, c'est l'aisance et la sécurité avec laquelle nous la voyons s'accommoder de l'état de guerre.

Comme le reste de la population s'est créé depuis deux ans des façons toute nouvelles de vivre, de se vêtir, de se distraire, de causer et.... de se taire, auxquelles elle s'habitue et qui tendent à devenir aussi régulières que celles du temps de paix, de même l'Ecole a changé de physionomie, mais elle ne sent plus la nouveauté de ce régime insolite qu'elle a dû adopter, et qui devient son régime normal. Elle ne saurait donner meilleure preuve de confiance, de vigueur et de santé.

ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES DU PAS-DE-CALAIS

Installation matérielle. — Comme l'an dernier, l'école normale d'institutrices a fonctionné à Berck-Plage, où elle occupe deux locaux situés 46, rue de l'Hôpital et 30, rue de Paris. Depuis la rentrée d'octobre 1915, ce dernier est spécialement réservé aux élèves de 3e année : elles y sont logées et nourries et y reçoivent l'enseignement dans une salle aménagée à cet effet.

Les deux autres promotions ont leurs classes dans le local dénommé « A la Famille » et sont réparties en deux groupes pour le logement et la nourriture. Logées « A la Famille », les élèves de 2e année prennent leurs repas dans un restaurant du voisinage, tandis que les élèves de 1re année sont logées et nourries à la Villa Jeanne d'Arc.

Malgré ces imperfections, cette installation est acceptable en ce qu'elle place les élèves dans les conditions hygiéniques assez satisfaisantes, et les laisse sous la surveillance du personnel de l'école en dehors des heures de classe. Dans chaque pavillon, une maîtresse habite avec les élèves : elle préside leurs repas, surveille leurs allées et venues, s'intéresse à leur éducation domestique. Ce service assujettissant est rempli avec beaucoup de tact et de sérieux par Mlle Aubier, économe, et Mlles Deloffre et Vanneuville, directrices des écoles annexes.

Effectif. — Depuis le 1er octobre 1915, l'école normale d'institutrices de Berck-Plage a reçu 102 élèves réparties comme suit :

1re année	35	élèves-maîtresses plus	1	auditrice libre
2e année	30	id.	1	id.
3e année	34	id.	1	id.
	—		—	
	99	id.	3	id.

Tant que l'école occupera les locaux actuels, les dimensions des salles de classe ne permettraient pas de recevoir un plus grand nombre d'élèves, quels que soient les besoins du service dans le département.

Malgré les évènements, le recrutement de l'école s'est effectué dans des conditions satisfaisantes : 98 candidates s'étaient fait inscrire pour l'examen de 1915 qui mettait 35 places au concours.

Etat sanitaire. — L'état sanitaire est généralement bon. Seules, les élèves qui ont la poitrine délicate souffrent de l'instabilité du climat. Une élève de 2e année a invoqué cette raison pour donner sa démission au début de l'année scolaire ; une élève de 1re année demande à être transférée dans une école normale du Midi : l'état de ses bronches ne lui permettant pas de supporter le climat des côtes.

Etudes et discipline. — Les études se sont poursuivies avec régularité malgré les douloureux soucis de l'heure présente. A en juger par l'application soutenue des élèves-maîtresses et par les succès obtenus dans les examens, la vie intellectuelle de l'école n'a guère été troublée par les évènements, ni par les imperfections de l'installation. Et, cependant, les élèves n'ont jamais cessé de s'intéresser aux opérations militaires ; elles suivent avec émotion la lutte engagée autour de Verdun, lisant les journaux et réclamant sans cesse des informations qu'il n'est pas toujours possible de leur donner. Beaucoup ont été atteintes dans leurs plus chères affections par la mort de frères ou de proches parents tombés au champ d'honneur ; d'autres tremblent chaque jour pour la vie de pères mobilisés ; quelques unes sont encore sans nouvelles des membres de leur famille restés dans la région envahie. On ne peut que les louer d'avoir su dominer leur angoisse ou leur douleur pour se livrer assidûment au travail. Toutes ont compris qu'elles doivent répondre aux sacrifices que fait le pays pour leur assurer, même

en temps de guerre, le bénéfice d'une bonne instruction et d'une situation indépendante. Elles auront à cœur, dans l'avenir, de remplir leurs fonctions avec conscience et intelligence. A cet égard, on peut fonder de solides espérances sur la promotion de 3ᵉ année qui doit quitter l'école en juillet 1916. Mûries par les évènements, ces jeunes filles ont acquis pendant leurs 3 années de séjour à l'école normale de sérieuses qualités d'esprit et de caractère.

ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS D'ARRAS A BERCK-PLAGE.

Effectif. — L'Ecole normale d'Arras réinstallée à Berck-Plage le 1ᵉʳ mars 1915, a reçu au cours de l'année scolaire 1915-1916 un effectif qui a varié de 80 à 100 élèves. Ces variations s'expliquent par le fait qu'une vingtaine d'élèves-maîtres de la classe 1917, incorporés en janvier 1916, n'ont fourni que quelques mois ou quelques semaines de scolarité avant leur appel sous les drapeaux. En mai, l'effectif était le suivant :

3ᵉ année : 13 (sur 43 que devrait compter au total la promotion).
2ᵉ année : 29 (sur 44 que devrait compter au total la promotion).
1ʳᵉ année : 39 (sur 40 que devrait compter au total la promotion).

Soit 46 absents. De ce nombre, 1 est tombé au champ d'honneur ; 6 sont au front ; 26 sont dans les casernes ou les camps d'instruction ; 6 sont, croyons-nous, demeurés dans la région envahie et n'ont donné aucune nouvelle depuis le début des hostilités. — Je mentionne en passant qu'une quarantaine d'élèves de la promotion 1912-1915 n'ont pas accompli leur troisième année ; la plupart sont sur le front, quelques-uns déjà ont été tués à l'ennemi.

Personnel des maîtres. — Je signalais l'an dernier la mort de M. Van den Herreweghe, professeur, sous-lieutenant au 228ᵉ, tombé en octobre 1915, après avoir mérité une citation à l'ordre de l'Armée. Il me faut maintenant joindre à son nom celui de M. Tillier, instituteur-adjoint à l'école d'application, lieutenant au 243ᵉ, tombé devant Verdun aux premiers jours de la bataille et cité, lui aussi, à l'ordre de l'Armée. — Parmi les professeurs plus âgés et qui étaient demeurés à leur poste, nous avons perdu successivement, depuis moins d'une année, MM.

Cochet, Sergent et Buridant. Tous trois ont fourni à l'Ecole une longue carrière, vingt-cinq années et davantage.

Deux de nos professeurs titulaires ,MM. Duquesnoy et Morel sont dans l'armée combattante. Nos professeurs auxiliaires sont également mobilisés pour la plupart.

Installation matérielle. — C'est évidemment une installation de fortune que la nôtre, et médiocrement propre à favoriser le travail intellectuel. Mais, enfin, nous savons nous en accommoder et nous tâchons d'en tirer parti de notre mieux. C'est l'espace qui nous manque le plus ; nos salles sont insuffisantes pour la quantité d'élèves qu'elles doivent néanmoins recevoir, et l'isolement, — la tranquillité par conséquent et le calme, — nous manquent à leur tour. Autre inconvénient grave : faute de place, nous sommes obligés de réduire notre contingent annuel, alors que sans doute il y aura bien des vides à combler dans le personnel masculin. Mais une installation moins exiguë exigerait un supplément de dépenses que nous hésitons à proposer : le loyer actuel est déjà de 6.000 francs et l'entretien des élèves, qui sont tous externes, coûte à l'Etat 2 fr. 75 par jour et par unité.

Du moins, possédons-nous un abondant matériel d'enseignement ramené d'Arras : livres de bibliothèque, instruments de physique, modèles de dessin, etc. Il nous est difficile d'ailleurs de l'utiliser abondamment, en raison même de l'exiguité de nos locaux. C'est bien quelque chose pourtant qu'il soit ici à l'abri de la destruction.

Au sujet des études, une seule et brève remarque rendra inutiles, probablement, les longs commentaires et les explications détaillés : l'externat ne rend pas, et ne peut pas rendre ce que donnait naguère la vie régulière dans nos vastes locaux d'Arras. C'est un mal auquel il faut nous résoudre en attendant mieux et dont notre Ecole n'est pas seule à souffrir.

L'Inspecteur d'Académie,

BÉQUIGNON.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport annuel de l'Archiviste départemental.

Boulogne-sur-Mer, le 31 juillet 1916

Monsieur le Préfet,

Chargé de l'intérim, j'ai l'honneur de vous adresser, conf- mément aux instructions ministérielles, le rapport annuel ... le service des Archives départementales, communales et h... talières, durant l'exercice 1915-1916 :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Déménagements. — Après l'évacuation sur Paris des f... des archives départementales, des archives historiques de ville et des manuscrits de la bibliothèque d'Arras, sauvés ... incendies de l'Hôtel de Ville et du Palais Saint-Vaast, il re... à l'Annexe de la rue des Fours un certain lot de papiers ... dernes non périmés et d'autres à conserver indéfiniment.

D'autre part, l'Administration des hospices d'Arras avait ... propres archives, comprenant treize fonds anciens (XIIe-XVIIIe ... et les liasses de ses biens et bâtiments remisées dans les ca... exposées à la moisissure, sinon à l'incendie.

Enfin, sur dépêche de M. le Directeur général des Archives, M. le Maire d'Arras consentit à laisser mettre à l'arrière les registres de l'état-civil d'Arras (XVIe-XVIIIe s.)

Conformément aux instructions ministérielles, en date ... 9 novembre 1915, le personnel des Archives fut délégué p... cette deuxième évacuation.

Commencé le 2 décembre, le déménagement eut lieu à l'a... d'une corvée militaire, diurne et nocturne, durant 12 j... Seize camions-autos militaires firent la navette durant la n... pour l'embarquement à une gare de la ligne de Saint-Pol ... travail ne fut interrompu que deux fois par les rafales de ...

jectiles qui atteignirent l'église de Saint-Nicolas, la Préfecture, et achevèrent la destruction du chef-d'œuvre de l'architecte Grigny, l'ambulance du Saint-Sacrement.

Les papiers appartenant au Département furent dirigés sur Paris où M. le Directeur des Archives nationales voulut bien les recevoir. Quant aux archives hospitalières et aux registres d'état-civil d'Arras, ils furent installés à Montreuil, dans une salle de l'hospice des vieillards d'Arras, à l'abri de l'humidité.

VERSEMENTS ADMINISTRATIFS ET DÉPOTS. — Avant de procéder à la vente de papiers inutiles dans les divers contrôles, M. le Directeur des contributions a réservé pour les archives départementales une série de documents contenant des renseignements statistiques sur les communes de chaque canton (Topographie ; histoire ; agriculture ; commerce et industrie ; communications ; hydraulique ; forces contributives). Nous avons reçu à ce jour ces intéressants états pour les contrôles de Boulogne ; Béthune ; Lillers ; Calais ; Guînes ; Aire et Saint-Omer, soit .... 24 liasses ; plus une carte du contrôle de Boulogne minutieusement dressée à l'échelle de 110.000 m/m, par M. Chalette, en 1842, et contenant les communes, hameaux, fermes et lieux-dits.

A la suite de l'inspection des archives, la commune d'Hesdin-l'Abbé a déposé un registre aux délibérations de l'an XII à 1838. Très intéressant pour l'histoire de cette commune, son entrée aux Archives le sauvera d'une ruine certaine.

Du front désormais historique d'Ablain-Saint-Nazaire nous est arrivée une épave des archives de cette commune : un petit registre, mesurant 200 + 110 mil., comptant encore 150 feuillets jaunis, maculés de boue, piétinés par les combattants. Il reste, sans doute, le plus ancien et l'unique souvenir de ces archives communales et mérite une réparation soignée que réclame son piteux état. Il contient — précieux matériaux généalogiques pour les familles terriennes d'Ablain, de Souchez, de Villers, Bouvigny et environs — les actes de *baptêmes* (1666-1686), de *mariages* (1687-1736) et de *décès* (1638-1696).

Ramassé dans les décombres par un poilu, il fut remis par un aumônier militaire à M. le vicaire général Guillemant qui s'empressa de le déposer aux Archives. Un coup d'œil sur ce manuscrit nous montre qu'il n'a pas seulement un intérêt généalogique ; car on y trouve des mentions qui confirment la

réputation régionale du pélerinage que l'on faisait faire, de la Belgique et du Nord de la France, aux malheureux atteints de la maladie dite « de St-Nazare » c'est-à-dire de démence.

ORGANISATION MATÉRIELLE ET CLASSEMENTS. — Les archives départementales transférées à Boulogne ont été installées dans quatre salles libres dépendant du Musée, obligeamment prêtées par la ville de Boulogne. Elles s'alignent sur 1.029 mètres de rayons. A part les cartons — plus ou moins endommagés — de dossiers d'affaires courantes, le reste formait un vrac d'environ quarante tonnes à classer. C'est à mettre de la lumière dans ce bloc que s'est attaché le personnel des Archives.

Les 2.007 cartons de dossiers d'affaires courantes, dont les bureaux étaient privés, ont été répartis dans les quatre divisions de la Préfecture. Un répertoire numérique pour chacune d'elles a été dressé et grâce à cet instrument de travail le moindre enmployé peut, instantanément, retrouver le dossier demandé par l'Administration.

Ensuite il a paru de première urgence de classer les dossiers les plus précieux soit pour l'Enquête sur les dommages de guerre, soit pour l'administration des communes, soit enfin pour les travaux publics et l'instruction publique.

Aussi bien, nos classements ont porté tout d'abord sur les archives à conserver à perpétuité.

C'est ainsi que nous pouvons donner le résumé suivant des dossiers enliassés dans des portefeuilles, fabriqués sur place avec de vieux registres périmés :

SÉRIE M. — *Dénombrement de la population.* — Année 1911 (classement par communes)...................... 131 liasses

SÉRIE O. — *Personnel municipal* (Secrétaires de mairie employés ; gardes-champêtres ; fossoyeurs ; (1896-1914) : — Receveurs municipaux (1807-1912 ; Caisse des retraites (1896-1904) .... 11 liasses

— *Biens ; bâtiments et travaux communaux* (Dons et legs acquisitions, aliénations, échanges ; écoles ; mairies ; églises et presbytères ; cimetières ; etc.) [1805-1914].

Dans cette section, de première utilité, 505 communes sont représentées. Le sommaire suivant du classement de quelques types donnera une idée de l'intérêt que présentent les dossiers de ces communes :

Arras. — Projet d'embellissement ; — Démantèlement, emprunt (1858-1900) ; — Acquisitions d'immeuble militaire (1900) ; — Aliénations ; échanges, locations (1890-1912) ; — Etablissements scolaires primaires (1888-1912) ; — Collège de garçons (1894-1905) ; collège de jeunes filles (1905-1906) ; — Ecole des Beaux-Arts (1888-1898) ; — Travaux communaux divers ; abattoir ; bains-douches ; éclairage ; Crinchon (1892-1908) ; — Egoûts ; service des Eaux (1856-1908) ; — Cimetière (1867-1905) ; — Assurance des bâtiments communaux (1901-1911).

Boulogne-sur-Mer. — Acquisition, aliénations (1901-1912) ; — Ecoles : de Bréquerecque ; des rues : du Calvaire ; Constantine ; Eurvin ; Levillain ; Navarin ; Place Saint-Pierre ; Tivoli ; Val Saint-Martin ; Yvart (1891-1911) ; — Collège : travaux ; transfert rue Beaurepaire (1898-1905) ; — Ecoles des Beaux-Arts ; de Commerce des garçons (1907-1912) ; Orphelinat maritime ; cantines ; mobilier (1897-1911) ; — Théâtre ; Cirque ; Salle de Fêtes ; Casino (1905-1911) ; — Bâtiments divers ; Bains-douches ; Hôtel des Postes ; Service d'Hygiène (1905-1913) ; — Gaz et Electricité. Travaux divers (1889-1913) ; — Service des Eaux : Sources et réservoirs ; eaux de Beaurepaire et d'Odre ; — Sources du Molinet : captation, travaux (1883-1910) ; — Eaux. Egoûts : déversement dans le Port ; — bouches de lavage et d'incendie ; — dépôt de Voirie ; — Usine d'incinération (1893-1913) ; — Cimetière (1886-1910).

Carvin. — Aliénations ; Locations ; Ecoles ; Eglise ; Cimetière ; Abattoirs ; Equarrissage ; Bascule ; Eclairage ; Refuge ; Egoûts (1883-1911).

Hénin-Liétard. — Ecoles primaires ; Ecole primaire supérieure (1881-1905) ; — Hôtel des Postes (1902-1909) ; — Abattoirs (1902-1911) ; — Eau potable ; aqueducs ; égoûts (1903-1911) ; — Cimetière (1903-1908).

Lens. — Ecoles ; Hôtel de ville ; Hôtel des Postes ; Egoûts (1884-1909).

Saint-Omer. — Biens communaux ; Aliénations ; Legs ; Démantèlement ; Ecoles ; Lycée (1872-1906) ; — Abattoir ; Casernes; Musée ; Ecole de natation ; Pont de l'Yzel ; Cimetière 1852-1872).

Vis-en-Artois. — Marais ; Ecole ; Eglise ; Maison vicariale ; Eclairage ; Cimetière (1811-1908).

Ce classement définitif a porté sur............ 413 liasses.

Voirie communale. — Les archives des *chemins ruraux et urbains* ont été classées complètement et 771 communes sont représentées dans cette section : constructions ; travaux ; plans d'alignements, etc. (1838-1914).

Il est à remarquer que les dossiers constitués contiennent de précieux doucuments, avec plans d'ensemble des communes ou parcellaires, qui pourront être très utiles pour le rétablissement de la voirie dans les villages dévastés sur le front ; l'ensemble de ce classement forme......................... 771 liasses.

Comptabilité communale. — Les dossiers de cette section ont été classés dans l'ordre suivant :

1° Affaires générales : Instructions et circulaires ; — Secours aux communes sur les amendes de police ; — Subventions départementales pour travaux communaux ; — relevé des impositions, des emprunts et dettes communaux ; — excédents de dépenses (1871-1914) .... 20 liasses.

2° Dossiers par communes :

Ressources : centimes ordinaires et extraordinaires ; — Votes de crédits ; — Emprunts et subventions ; — Taxes ; — Droit de voirie ; — Recouvrements.

Dépenses : Achats de fournitures ; — Emplois de crédits ; — Marchés ; traités (1843-1914) ; — communes : Ablainzevelle — Wimille............................ 33 liasses.

3° Octrois : affaires générales (1897-1901)............ 1 liasse. — Dossiers pour 38 communes possédant des octrois. Type : Arras ; Tarifs et règlements ; Personnel ; Bureau central ; Frais de perception ; Révision et prorogation des droits de perception ; Droits sur les alcools et boissons hygiéniques ; Abonnement des brasseurs ; Remboursement de taxes perçues (1815-1912) .... 59 liasses.

4° Budgets (par communes) (1910-1914).......... 184 liasses.

5° Comptes administratifs (id.) (1909-1913)...... 60 liasses.

6° Pièces justificatives des comptes (1910-1911)... 734 liasses.

Série O. — Vicinalité. — Les dossiers concernant les chemins de toutes catégories ont reçu une organisation définitive d'après le cadre suivant :

1° *Affaires générales.* — Constitution et organisation du service ; — bureaux ; matériel ; personnel ; conducteurs, agents voyers ; commis ; cantonniers. — Chemins : législation ; instructions ; rapports généraux ; dégradations pendant la guerre de 1870-1871 ; entretien ; carrière de Beugin ; contraventions ; police du roulage ; barrières de dégel (1870-1912) .... 68 liasses.

2° *Chemins de grande communication* : Affaires générales. — Formation du réseau ; classements ; entretien ; contingents communaux ; subventions ; matériaux ; plantations et élagages (1888-1911) .... 12 liasses.
— Dossiers par chemins (Travaux ; aliénations d'excédents ; alignements ; ponts et aqueducs) N°s 1-255 (1893-1914) .... 136 liasses.

3° La collection des Tableaux généraux de *classements et de déclassements* des chemins de chaque commune a été également organisée. Seules, les communes de Canteleu, Ecquedecques, Haisnes, Hesdin et Verton manquent dans cette section de première utilité. Ces dossiers sont souvent accompagnés de plans, datent de 1838 à 1914 et forment.......... 278 liasses.

4° A signaler encore dans cette section le classement complet des *Chemins vicinaux ordinaires* (Constructions ; acquisitions ou aliénations de terrains ; travaux d'entretien ; ponts et aqueducs) pour 775 communes (1806-1914)
au total .... 152 liasses.

Enfin cet état sommaire des classements opérés dans la série O, se termine par la *Comptabilité vicinale* :

1° Ressources: Fixation et vote des prestations et des centimes spéciaux ; — Remplacement des prestations par la taxe vicinale ; — délibérations des conseils municipaux et décisions de la Commission vicinale ; — Rôles supplémentaires de prestations ; — Subventions industrielles ; — Contentieux ; etc. (1884-1914), soit.. 73 liasses.

2° Comptabilité : Budgets ; comptes ; Caisse des Chemins ; etc. (1874-1914).. 16 liasses.

Série S. — Les travaux de classement dans ce
térêt immédiat, comme la précédente, se résumen

I. — *Travaux publics.* — Affaires générales ;
inspecteurs ; ingénieurs ; conducteurs ; commis
généraux ; crédits ; etc. (1844-1913)..............

II. — *Routes nationales* : 1° : Affaires générale
des eaux ; plantations ; police ; entretien ; baux ;
adjudications (1891- 1914)........................

2° Personnel : instructions ; — Cantonniers :
avancement ; démissions ; retraites ; secours,
(1889-1914) ....

3° Classement par Routes : Nos 1 ; 16 ; 25 ; 29 ;
41 ; 42 ; 43 ; 50 ; (acquisitions de terrains ; — ouvr
alignements ; — travaux divers ; relevés à bout
ments de voies ferrées ; — plantations ; abattage
ventes de fruits ; circulation (1876-1912)..........

III. *Routes départementales* : affaires général
ments ; — Travaux divers (1877-1902) ....

IV. — *Chemins de fer d'intérêt général* :
Réseau du Nord : 1. Etudes ; constructions et tra
de Paris à la frontière Belge ; — Lille-Calais-D
Arras-Etaples ; — Arras-Doullens ; — Béthune-
Béthune-Lille ; — Boulogne-Calais ; — Bo
Omer ; — Bully-Grenay-Bryas ; — Frévent-G
Hénin-Liétard-Don-Sainghin ; — Lens-Armentiè
Brebières ; — Lens-Leforest ; — Saint-Omer-
mentières ; — Affaires diverses.— (Chaque lig
Expropriations, incorporations, acquisitions
terrains ; — occupations temporaires ; embran
ouvrages d'art ; — passages à niveau ; — gare
— embranchements et raccordements parti
1912)..
2. Traction, matériel roulant (1880-1906).......
3. Personnel : contrôles, cantonniers ; avoués
sultatif (1904-1913)..............................
4. Exploitation : service des voyageurs ; — marc
— billets ; — transport des militaires ; — mar

matières dangereuses ; — Tarifs ; police des cours et gares ; accidents ; vols ; contraventions (1855-1912).... 12 liasses.

5. Contentieux : affaires diverses (1899-1912).... 1 liasse.

Lignes concédées à des industriels :

1. Etudes ; constructions et travaux : Lens à Pont-à-Vendin ; — Berguettes à Estrée-Blanche ; — Réty-Ferques-Hardinghen-Caffiers ; — passages à niveau, sur les chemins de fer d'intérêt général, concédés à des industriels (1876-1913) .... 4 liasses.

2. Exploitation : service public des marchandises et des voyageurs sur les lignes concédées à des particuliers et sur les chemns de fer houillers (1866-1895).......... 1 liasse.

Entreprises diverses d'intérêt général :

Communication entre la France et l'Angleterre : Tunnel sous-marin et Pont sur la Manche (1869-1889).... 4 liasses.

V. — *Chemins de fer d'intérêt local et Tramways* :

1. Généralités : Régime général; — commission consultative; — travaux ; — police ; — service postal ; — rachat par l'Etat ; — personnel ; gestion financière ; rapports aux actionnaires. — Tramways électriques ; classification des dépenses ; — cartes de circulation (1868-1910).... 6 liasses.

2. Chemins de fer d'intérêt local; Dossiers des lignes (Etudes) constructions et travaux : avant-projet; délibérations ; vœux ; enquête d'utilité publique ; tracés ; concession ; rétrocession ; cahier des charges ; ouvrages d'art ; passages à niveau ; gares ; stations et haltes ; etc. — Matériel roulant : locomotives et wagons ; — exploitation ; marche des trains ; tarifs ; voyageurs et marchandises ; — Gestion financière : comptes, rapports aux actionnaires) :

Lignes d'Achiet-Marcoing ; — Aire-Berck ; Berck-Plage-Berck-Ville ;— Berck-Plage-Paris-Plage ;— Anvin-Calais ;— Boisleux-Marquion ; — Marquion-Cambrai ; Lens-Frévent ; — Le Portel-Bonningues ; — Vélu-Bertincourt-St-Quentin ; — Dompierre-Hesdin-Wailly ;— Marquion-Douai. — Lignes diverses .... 112 liasses.

3. —Tramways de l'Artois : Lignes de Béthune-Estaires ; — Béthune-Bruay-Houdain ; — Béthune-Lens ; — Lens-Hénin-

constitution du bassin houiller du Pas-de-Calais a été également terminé au cours de cet exercice.

L'état sommaire suivant en fera ressortir l'intérêt :

I. — MINES. — *Généralités* :

« Registre pour l'enregistrement (loi du 21 avril 1810) des demandes et déclarations relatives aux Mines, Minières et Usines pour le traitement des richesses minérales ». Ouvert du 12 janvier 1822 au 15 décembre 1897, il contient 314 demandes de concessions ,déclarations de recherches ou oppositions. On y voit la trace des actives recherches des sociétés qui durent engloutir des millions avant la découverte du bassin du Pas-de-Calais .... 1 registre.

Topographie du Bassin ; — bornage ; — sommets des périmètres ; — plaintes sur les occupations temporaires ; — — double communication entre les puits ; — emploi des schistes pour combler les marais (1878-1910). Règlements : projet ; observations des Compagnies ; règlement homologué ; circulaires interprétatives (imprimés) ; sursis ; modifications (1894-1912). — Lampes de sûreté ; emploi de la lampe Neu-Catrice ; amorces pour allumage (1887-1908), au total .... 10 liasses.

Règlement pour les fosses à grisou ; mesures de sûreté : dynamite et explosifs ; — accidents ; journée de 8 h. ; conditions du travail ; salaires ; hygiène (1880-1913) — Délégués mineurs ; bases d'indemnités ; états détaillés des journées (1903-1914) .... 10 liasses.

II. — *Sociétés de recherches* (Demandes en concessions) : de Divion ; — Le Breton-Duliez ; — du Couchant d'Aniches ; — de Ferques-Fiennes-Caffiers et Landrethun ; — d'Auchy et Fléchinelle ; — de Mme de Clercq ; — de Salmon ; — de Muselet ; — d'Hermary ; — de Vallage ; — de la Colme (1873-1905) .... 3 liasses.

III. — *Sociétés d'exploitation* :

D'Ablain-Saint-Nazaire (1904-1910).............. 1 liasse.

de Béthune : Plans de concession ; — demande d'extension vers Ablain ; — établissement de la fosse n° 18 ; — bornage avec Nœux ; — Occupations temporaires sur : Annequin,

Aix-Noulette, Grenay, Liévin, Loos, Mazingarbe, Annezin et Sailly ; Sains-en-Gohelle et Vermelles ; application du règlement ;— classements grisouteux ; accidents ; lampe Catrice ; — salaires ; pensions. — Embranchements reliant le n° 13 au n° 10 et la carrière au n° 13. — Classements et améliorations des passages à niveau ; — circulation des locomotives ; — gare de Violaines ; — installations et distribution d'énergie électrique sur Annequin ; Bully-Aix-Noulette ; Bully à Vimy ; Mazingarbe-Grenay ; Loos-Noyelles-les-Vermelles ; Sains-en-Gohelle-Vermelles (1877-1913). — Délégués-mineurs : Circonscriptions ; délimitations ; convocations; procès-verbaux d'élections ; réclamations ; annulations ; pourvois en Conseil d'Etat ; — listes électorales (1890-1914) .... 19 liasses.

— de Beugin (1910-1911) .... 1 liasse.

— de Bruay : Plans ; bornage ; extension ; recherches en concurrence ; agrandissement du carreau ; puits d'aérage ; — règlements ; dynamite. Notice ; rapports. — Raccordement des fosses n°s 2 et bis ; doublement de la voie ; gare ; — chemins de fer pour les fosses n°s 2 et 6 ; id. pour les n°s 2, 2 bis et 6 ; alignements ; service des trains ; locomotives ; — déversements dans la Lawe et dans le canal d'Aire ; — classements grisouteux ; lampes ; éclairage et énergie électriques (1873-1913). — Délégués mineurs (mêmes divisions que pour Béthune) (1907-1912) .... 13 liasses.

— de Carvin : Plan général ; — chemins de fer ; passages à niveau ; ligne entre la fosse n° 4 et le n° 2 ; — conducteurs électriques ; lampes et pompes électriques ; dynamite ; accidents. — Délégués mineurs (1888-1912)........ 3 liasses.

— de Courcelles-les-Lens et l'Escarpelle ; Concession ; bornage ; visite ; changement de propriétaire ; extension sur Courcelles, Noyelles-Godault, Quiéry, Beaumont, Flers, Lanwin, Cuincy, Douai, Esquerchin ; — Chemin de fer ; passerelle sur le canal ; règlements sur le grisou et sur les explosifs ; réunion des deux concessions ; extension ; chemin de fer pour les fosses n°s 6 et 7 ; raccordement au canal et aux fosses n°s 8 et 8 bis ; id. pour les fosses n°s 1, 3, 5, 6, 8 et 7 ; — affaissements ; accidents (1874-1912 .... 7 liasses.

— de Courrières : Plan général ; acquisitions de terrains ; occupations temporaires : Harnes ; — cimetière privé ; —

déviation de fossé ; — lavoir central sur Billy-Montigny, Courrières, Méricourt, Noyelles ; — Police : goyot n° 7 ; classements grisouteux ; incendie au n° 3 ; — Voies ferrées, — locomotives ; conducteurs ; énergie et éclairage électriques ; lampe Marsant. — Délégués mineurs (1869-1913) .... 15 liasses

— de Dourges : Plan général ; réglements divers ; — dynamite ; — lampes de sûreté ; accidents ; — délimitation entre Dourges, l'Escarpelle et Courcelles ; — ouverture du siège n° 8 ; — occupations temporaires sur Evin-Malmaison, Hénin-Liétard, Noyelles-Godault. — Chemin de fer : embranchements sur la ligne des houillères ; — raccordement à la Deûle ; — traction à air comprimé ; — distribution d'énergie électrique ; Hénin-Liétard ; fosse de Boisgelin ; Beaumont ; Dourges ; Noyelles ; Courcelles ; Montigny, etc. — Délégués mineurs (1867-1914) .... 14 liasses.

— de Drocourt : Plan général ; demande en concession, décret ; bornage ; nouveaux puits ; occupations de terrains ; — Chemins de fer : passages à niveau ; raccordements ; manœuvre des wagons ; locomotives ; — déversement d'eau. — règlement pour le grisou ; — dynamite ; — mesures de sécurité ; — accidents ; — double communication avec le jour. — Limitation de l'extraction ; — installations électriques ; — caisse de secours ; — pensions ; rapports entre la Compagnie et les ouvriers. — Délégués-mineurs (1876-1913) .... 9 liasses

— de Ferfay-Cauchy : Plan ; — bornage ; — extension ; — — déclaration de propriétaire ; — situation ; — arrêt des travaux au n° 3 ; — réglements ; — accidents ; — dynamite ; — chemin de fer ; — installations électriques. — Délégués mineurs (1868-1912) .... 5 liasses

— de Ferques : Retrait de concession ; — mise en adjudication ; — opposition du S[r] le Breton et pourvoi en Conseil d'Etat ; — nouvel acquéreur ; — travaux ; — extension ; — nouvel acquéreur ; — reprises des travaux (1873-1899) 1 l.

de Fiennes et d'Hardinghen ; — bornage ; — règlement pour le grisou ; — accidents ; — réduction du périmètre. raccordement des fosses et carrières. — Délégués mineurs ; — plaintes des ouvriers (1870-1911) .... 2 liasses.

— de Fresnicourt : Demande en concessions par la Société

de Fresnicourt ; — demande en concurrence ; — concession aux Aciéries de Longwy ; bornage (1899-1911).... 1 liasse.

— de Gouy-Servins : Concession ; — bornage ; dynamite. — Délégués mineurs (1908-1912) .... 1 liasse.

— de La Clarence : Plan ; — concession ; — bornage ; — occupations de terrains ; — travaux grisouteux. — Raccordement avec le Nord ; — pompes et conducteurs électriques ; — Lampes Marsant et Cotté ; — accidents ; — catastrophe. — Délégués mineurs (1894-1913) .... 3 liasses

— de Lens : Plans : ancien et moderne ; — décret de concession ; — nouveau puits ; — réunion de la concession de Douvrin ; — règlement général ; — occupations de terrain : Avion, Bénifontaine, Lens, Loos, Vendin-le-Vieil ; — règlement pour le grisou ; — appareils respiratoires ; — accidents ; — dynamite ; — chemins de fer : Pont-à-Vendin-Violaines ; — passages à niveau ; — locomotives ; — service public ; — dessèchement du marais de Vendin ; — éclairage et énergie électriques sur : Lens, Liévin, Loison, Vendin-le-Vieil, Wingles, Douvrin, Hulluch et Loos-en-Gohelle ; — Id. Bénifontaine, Hulluch et Lens. — Délégués mineurs : circonscriptions, élections, annulations, rapports des délégués (1853-1914) .... 16 liasses.

— de Liévin : Plans ; — recherches ; extension ; — règlements ; règlement sur le grisou ; lampe « Lux » ; dynamite ; — Voies ferrées : — raccordement avec la ligne de Lens-Frévent ; avec le n° 7 ; — raccordement du n° 4 au garage de Lens ; — locomotives ; manœuvre des wagons ; passages à niveau ; — éclairage et énergie électriques sur: Avion, Angres, Liévin, Givenchy, Eleu, Grenay ; — caisse de secours ; — secours mutuels. — Délégués mineurs (1861-1914). 15 liasses.

— de Ligny-lez-Aire : Plans de concession ; — double communication avec le jour ; — règlement général ; — conflit avec la Société « l'Eclaireur du P.-de-C. » ; — bornage ; — expropriations, indemnités ; — rectification de la concession ; — règlements pour le grisou ; — aérage des fosses ; dynamite ; — accidents ; — chemin de fer d'Estrée-Blanche ; — passages à niveau ; — service public ; marche des trains ; — éclairage et énergie électriques. — Délégués mineurs (1862-1912) .... 4 liasses.

— de Marles : Plans généraux ; — établissement de nou-

veaux puits ; — occupatins de terrains ; bornage ; — règlement pour le grisou ; travaux grisouteux ; — voies ferrées : passages à niveau ; garages ; locomotives ; voies Decauville ; — abaissement du niveau d'eau des puits ; affaissement de la maison Dochot, à Auchel ; — éclairage et énergie électrique : Auchel, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Hersin-Coupigny, Bouvignies ; — Délégués mineurs (1874-1913) .... 8 liasses.

— de Meurchin : Plan ; — cahier des charges de la concession ; — frais de sondages contre la Cie de Don et au profit de celle de Lens ;— occupations de terrains sur Billy, Carvin et Meurchin ; — travaux grisouteux ; — cordeau détonnant ; chemin de fer : — passages à niveau ; — locomoves ; accidents. — Délégués mineurs (1860-1912). .... 3 liasses.

— d'Ostricourt : (mêmes divisions) (1860-1912). 6 liasses.

— de Vendin-lez-Béthune : (idem) (1855-1913).. 4 liasses.

— de Vicoigne et Nœux : (idem) (1876-1914).... 10 liasses.

— de Vimy et Fresnoy : (idem) (1902-1913)..... 2 liasses.

IV. — *Retraites des Ouvriers mineurs* (loi du 31 mars 1903) :

Majorations (dossiers personnels : B.-W.)...... 25 liasses.

— Id. Id. : Allocations viagères (B.-W)........ 28 liasses.

V. — *Redevances des Mines* : Listes des ouvriers et employés (1910-1916) .... 29 liasses.

VI. — *Ecole des maîtres-mineurs de Douai* :

Concours d'admission ; bourses départementales (1906-1910) .... 2 liasses.

SÉRIE T. — I. *Enseignement public* :

1). Administration générale. Surveillance et protection de l'enseignement public ; — Inspecteurs généraux ; — Inspecteurs d'Académie et service de l'Inspection ; — Inspecteurs primaires ; — Rapports au Conseil général ; — Conseil supérieur ; — Délégations cantonales ; Commissions communales ; — Patronages locaux ; — Ressources ; dépenses ; comptabilité générale (1857-1912) .... 30 liasses.

2.) Enseignement primaire : Principes ; lois et règlements ; gratuité; obligation ; laïcité et laïcisations (1881-1907(3 liasses.

— Ecoles primaires élémentaires : Personnel ; — établissements scolaires ; élèves ; — matériel ; — résultat de l'enseigne-

ment ; — hygiène ; surveillance scolaire ; — ressources et Caisses des écoles ; — enseignement post-scolaire et œuvres complémentaires de l'école primaire (1883-1913)...... 112 liasses.

— Ecoles primaires supérieures : Personnel ; — établissements scolaires ; — élèves ; enseignement et matériel (1883-1913) .... 44 liasses.

— Ecoles normales primaires : Personnel d'administration et personnel enseignant ; — établissement ; — élèves ;— gestion économique de l'internat ; — comptabilité (1879-1911) .... 15 liasses.

— Ecoles normales supérieures d'enseignement primaire (1900) .... 1 liasse.

— Examens de l'enseignement primaire : brevets de capacité (1887) .... 1 liasse.

3). Enseignement secondaire : lois et règlements (1899) .... 1 liasse.

— Lycées et Collèges de garçons : Personnel d'administration et d'enseignmnt ;— élèves ; — enseignement et matériel;— gestion économique de l'internat (1886-1912)...... 26 liasses.

— Collèges et cours secondaires de Jeunes filles : Personnel ; — élèves ; — établissement ; — gestion économique de l'internat (1882-1912).. 10 liasses.

4). Enseignement technique : Ecoles pratiques de commerce et d'industrie ; — Ecoles nationales professionnelles ; — Ecoles d'Arts et métiers ; — Sections normales d'enseignement technique et commercial ; — Ecole centrale des Arts et manufactures ; — Enseignement professionnel divers (1879-1912).. 29 liasses.

5). Enseignement supérieur : Faculté de Lille (1907-1910) .... 1 liasse.

II. *Enseignement privé* : Ouvertures d'écoles : déclarations ; - oppositions ; — police et surveillance de l'enseignement privé (1884-1912) .... 7 liasses.

III. *Sociétés savantes* : Correspondants de l'Institut et des Ministères ; — Sociétés savantes du département (1886-1904) .... 1 liasse.

IV. *Beaux-Arts* : Ecole nationale des Beaux-Arts ; — Conservatoire ; — Ecoles académiques ; — Théâtres (1884-1910) .... 4 liasses.

V. *Archives et bibliothèques* : Archives communales (1912) .... 1 liasse.

SÉRIE Z. — *Journaux*. — Nous continuons la collection des journaux qui apportera sa modeste contribution à l'histoire de la guerre en Artois : sans elle bien des détails locaux seraient ignorés. Il est désirable, dans l'intérêt de la collection, que chaque journal paraissant encore nous fasse le service direct.

C'est ainsi que nous avons classé les journaux suivants : *le Boulonnais* ; la *Croix du Pas-de-Calais* ; l'*Echo de la Lys* ; la *France du Nord* ; la *Gazette de Béthune* ; l'*Indépendant du Pas-de-Calais* ; le *Phare de Calais* ; le *Petit Calaisien* ; le *Patriote de l'Artois* ; le *Petit Béthunois* ; le *Réveil Berckois* ; le *Réveil de Boulogne* ; le *Télégramme* (1914-1916) soit. 99 liasses

Le bilan, par séries, des classements opérés dans les archives départementales durant l'exercice 1915-1916 s'établit comme suit :

SÉRIE M. — Population	131 liasses.
SÉRIE O. — Personnel ; — Biens, bâtiments et travaux communaux ; — chemins ruraux et urbains ; — Comptabilité communale. — Vicinalité en général	3.020 liasses.
SÉRIE S. — Travaux publics ; routes nationales et départementales ; — chemins de fer et tramways. — Service hydraulique ; — rivières et canaux. — Service maritime, ports et phares. — Mines et carrières. — Energie électrique....	881 liasses.
SÉRIE T. — Enseignement public et privé ; — Beaux-Arts ; — Sociétés savantes, etc.	286 liasses.
SÉRIE Z. — *Journaux*	99 liasses.
Au total......	4.417 unités.

INVENTAIRE ET RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES. — La rédaction de l'inventaire des séries historiques évacuées sur Paris et sur Montreuil subit forcément un temps d'arrêt. Cependant nous avons dressé des répertoires détaillés des séries modernes classées. Ils comprennent à ce jour 171 feuillets de copie, à utiliser pour l'impression, lorsque le chef-lieu sera dégagé.

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE. — Bien que les travailleurs habitués des archives soient privés de leurs fonds historiques, nous pouvons cependant signaler quelques dons :

de MM. Guesnon : *Un collège inconnu des Bons Enfants d'Arras à Paris, du* XIIe *au* XVe *s.* ; (tiré à part des mémoires de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*) ; — *Compte-rendu* critique des travaux de Arthur Langfors sur les trouvères : I. *Huon, le Roi de Cambrai ;* II. *l'Histoire de Fauvain de Raoul Le Petit* ; (tiré à part du *Moyen-Age*) ; — le Vicaire général Rambure : *La Guerre en Artois* ; — Roger Rodière : *Les chartes de Saint-Martin-des-Champs, relatives au Ponthieu et aux Pays voisins* ;— *La recommandation des seigneurs au prône sous l'ancien régime* ;— *Notice sur M. le vicomte de Calonne* ;— M. Seguin-Devulder : *Les Cadrans solaires verticaux de la ville de Calais.*

De son côté la Chambre de Commerce d'Arras a déposé le procès-verbal de sa séance du 25 juin 1915 concernant : *L'évaluation des dommages causés par les faits de geurre et le remploi obligatoire de l'indemnité.*

Enfin, nous avons à signaler quelques achats iconographiques qui stigmatiseront, aux yeux des générations, le vandalisme des Teutons sur la terre d'Artois : le n° de l'*Illustration* de Noël 1915, contenant la reproduction des aquarelles du Beffroi et de la Cathédrale d'Arras, de François Flameng ; celle hors texte du Beffroi et de la Petite Place, de Charles Duvent, faite sous nos yeux en juin 1915 ; — *Les Cités meurtries : Arras*, de Madeleine Wartelle ; — les quatre grandes estampes lithographiées, signées de l'artiste artésien Arthur Mayeur, représentant le Beffroi d'Arras avec le marché animé, le Beffroi enflammé, les Tours de Mont Saint-Eloi et la chapelle de Lorette ; sans oublier ses deux séries de 10 vignettes artistiques représentant nos monuments écrasés ou meurtris sur le front nord d'Arras.

Il y a lieu de collectionner également dans la mesure du possible, les ouvrages concernant la Guerre en Artois et en Picardie. Voici la liste des ouvrages acquis dans cet ordre d'idées. Mme Colombel : *Journal d'une Infirmière d'Arras* ; — Ch. Leleux : *Feuilles de route d'un Ambulancier* (Artois, Belgique, etc.) ; — L. Wastelier du Parc : *Souvenirs d'un Réfugié* (Douai, Lille, Paris, Boulogne) ; — Louis Thomas : *Les Diables bleus* (Neuvireuil, Fresnoy, Carency, Lorette) ; — Henri d'Estrées : *D'Oran à Arras* ; — *A tire-d'aile. Carnet d'un aviateur* ; — P. C. *Avec les Diables bleus. I. L'Artois. Lorette* ; — *Carnet de route d'un officier d'alpins*, 2e série (Argonne, l'Yser, en Artois) ; — Ch. Frogé : *de Morhange à Souchez* ; — A. Chuquet : *La Guerre en Flandre* ; — Henri de Nousanne : *Journal d'un Bourgeois de Senlis* ; — Camille Enlart : *Le mémorial des cités ravagées : Arras avant la Guerre.*

Personnel et Budget. — L'exposé qui précède démontre que le personnel restreint s'est efforcé d'organiser, au mieux des nécessités de l'administration préfectorale, les quelque cinquante tonnes d'archives modernes qui arrivèrent à Boulogne après des déménagements successifs, en septembre et décembre 1915.

M. Louis, rédacteur, a apporté au service un concours actif et méthodique dans le classement. Aussi, comme il réunit les conditions d'avancement prévues par les statuts, j'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous prier de vouloir bien lui accorder à dater du 1er juillet 1917, la promotion de classe qu'il mérite. Il y aura lieu, le cas échéant, d'inscrire en prévision au budget de l'exercice 1917, une somme supplémentaire de 150 francs.

M. Brunel continue à garder bravement l'annexe des archives et son matériel. De plus, il s'occupe de la préparation de l'état sommaire des papiers périmés à soumettre au Ministère, pour la prochaine vente, dont le produit ne sera pas à dédaigner pour les frais de réinstallation du dépôt départemental.

M. Domart, qui est mobilisé depuis le 14 juin dernier, a rendu d'utiles services dans l'organisation matérielle, la confection de portefeuilles, l'enliassement et le classement des comptes des communes et des bureaux de bienfaisance. Grâce à votre bienveillance, Monsieur le Préfet, sa jeune fille, entrée

comme auxiliaire, continue le travail de son père, fabrique les portefeuilles et enliasse au fur et à mesure nos classements; elle fournit ainsi un travail très appréciable.

Enfin, le caporal Bajeux, prisonnier de Maubeuge, donne de temps à autre de ses nouvelles, est heureux de recevoir les colis dûs à la sollicitude du Comité départemental et supporte courageusement sa captivité.

Quant à notre vaillant archiviste, M. le capitaine Flament, toujours sur le front, nous restons en contact avec lui, bénéficions de ses conseils.

Si vous voulez bien adopter la proposition concernant M. Louis, le budget du service des Archives pour l'exercice 1917 pourra s'établir comme suit :

1° Appointements de l'Archiviste et de ses employés	16.150 fr.	»
2° Dépouillement extraordinaire des archives ; achats de cartons ; entretien de la bibliothèque ; frais de bureau	1.000	»
3° Publication de l'inventaire sommaire	300	»
4° Inspection des archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices	1.000	»
5° Classement et entretien des archives des Sous-Préfectures (Indemnité de déplacement aux employés)	100	»
Total	18.550 fr.	»

INSPECTION DES ARCHIVES

I. — Sous-Préfectures.

Boulogne-sur-Mer. — Par suite des modifications aux bâtiments, les archives ont été quelque peu dérangées. Un triage dans les greniers a permis de prélever un certain nombre de registres périmés de la recette des finances. Ils ont été transformés en excellents portefeuilles pour revêtir convenablement les dossiers classés au dépôt départemental.

Montreuil-sur-Mer. — Un éboulement des plafonds du dépôt a bouleversé, là aussi, l'ordre établi jadis par le personnel des

archives. Il nous faudra plusieurs jours pour y remédier à faire un triage judicieux des papiers à vendre.

Saint-Pol. — Une première visite démontre la nécessité d'un remaniement complet et de l'extraction des papiers à vendre.

Ces dépôts seront l'objet de nos soins dans le courant de l'année 1916.

II. — Archives communales

Des notes d'inspection qui suivent il résulte, qu'en général, le matériel, placards ou rayonnages est suffisant pour le dépôt des papiers communaux. Mais les archives manquent de chemises et de portefeuilles. Les locaux sont souvent aussi humides par le manque d'air : on ouvre rarement à la campagne durant la bonne saison. C'est ainsi que, dans plusieurs communes, il sera indispensable de réclamer le dépôt de l'état civil aux Archives pour empêcher sa destruction fatale.

Des documents utiles sont égarés par suite de déplacement ; si les pièces étaient estampillées du cachet de la Mairie, elles auraient plus de chances d'y rentrer.

Les inventaires, le plus souvent, sont rédigés sans classement préalable ; ils ne sont ainsi qu'un trompe-l'œil. Il est vrai de dire que cette constatation s'applique surtout aux communes éloignées, où l'action de l'Administration centrale se fait plus difficilement sentir.

Arras. — L'organisation et l'inventaire du riche fonds de la capitale artésienne subit forcément, nous l'avons dit, un temps d'arrêt. Cependant, le transport à l'arrière des registres anciens de l'état-civil (registres paroissiaux) aura pour heureux résultat leur analyse méthodique par notre collègue M. Roger Rodière, dont le manuscrit qui comprend des tables, est déjà fort de plus de 350 feuillets.

Carly. — Comme il arrive trop souvent, l'inventaire dressé en 1885, n'est nullement en concordance avec un classement quelconque. Tout reste à faire et ce sera le rôle du successeur du secrétaire actuel qui se retire. Le plan cadastral est en mauvais état de conservation. La matrice cadastrale est en bon

état. L'état-civil de 1793 à 1882 est relié, en bon état. Un procès-verbal de délimitation de la commune est perdu.

Condette. — Les archives sont installées dans une pièce, près de la salle des séances du Conseil municipal, dans des casiers en bois fermant à ressort. Les dossiers sont bien constitués dans de bonnes chemises. Le plan cadastral est en bon état avec la matrice cadastrale. Mais, ce plan n'est plus à jour, par suite de l'extension de l'industrie. L'état-civil de 1793 à 1906 est relié. Délibérations depuis l'an XIII. Les collections administratives sont tenues à jour ; mais il y a des traces d'humidité sur les actes administratifs. En résumé, le greffe est bien tenu et M. le Secrétaire mérite des encouragements.

Courset.— Les archives sont littéralement empilées dans une armoire, à l'abri de l'humidité. Divisées en séries, elles n'ont ni chemises, ni cartons, aussi faut-il enlever une forte couche de poussière pour se rendre compte de leur nature. Aussi bien, là non plus, l'inventaire, approuvé en 1887, ne cadre pas avec l'état des documents. Il y aura beaucoup à faire après la guerre pour y mettre de l'ordre. Le plan cadastral, en très mauvais état, demande une sérieuse réparation : M. le Maire a, du reste, promis de le faire réparer et relier. Il devait, dans un prochain voyage à Boulogne, déposer aux Archives une série de cinq registres aux délibérations : 14 février 1790 — 9 septembre 1792; pluviôse an II — 1er pluviôse an III ; 3 pluviôse an VIII — 15 novembre 1807 : 1810-1837 ; 1838-1859, en mauvais état ; mais jusqu'ici, nous n'avons rien reçu. A noter les registres (B. M. S.) de 1688-1710 ; 1710-1739 ; 1748-1769 ; 1770-1792 reliés, en bon état .L'état-civil moderne est relié jusqu'en 1902.

Desvres. — Profitant du cantonnement momentané de braves territoriaux qui travaillaient dans la forêt voisine, M. le Maire a fait établir une série d'armoires avec rayons à crémaillères et grillages. L'actif secrétaire, M. Delattre, s'est mis à l'œuvre pour le classement méthodique de son dépôt assez important et il y a lieu de louer sans réserve son patient labeur.

Dans de bonnes chemises parcheminées, il a classé minutieusement les archives en suivant le cadre de Guînes. La ville de Desvres fera encore un léger sacrifice en se procurant les portefeuilles nécessaires pour enchasser le dossiers parfaite-

ment constitués par séries et sous-séries. Le chef-lieu du canton pourra ainsi servir de modèle aux communes de son ressort.

Le plan cadastral, très consulté, est à réparer. Belle série de registres d'état-civil anciens de 1624 à 1704 en bon état, mais à relier. 13 autres registres de 1705 à 1791, reliés, en bon état. Il y aura lieu d'estampiller du cachet de la mairie ces précieux registres ainsi qu'une « Information par le subdélégué de l'Intendant (26 septembre 1605) sur les dégâts subis par les habitants durant les troubles de 1589 ».

Les diverses autres collections du greffe de Desvres sont également bien tenues et M. Delattre mérite aussi des encouragements.

Echinghen. — Local sain. Les archives sont placées dans de bons portefeuilles à dos en basane et sont bien conservées. Plan cadastral en bon état. Etat-civil B. 1649-1703 ; M. 1652-1703 ; S. 1651-1703 en 1 reg. relié ; — B.-M.-S. 1704-1736 ; 1737-1763 ; 1764-1792, en 3 reg. reliés, bon état. Délibérations ans II-III ; an III-1831 ; 1831-1846 ; 1846-1866, 4 reg. reliés bon état. La suite au complet. — Arrêtés du maire, 1851-1894. En résumé, bonne tenue et bonne conservation.

Etaples. — L'inventaire a été dressé en 1900 par M. Chavanon archiviste. Le classement a été respecté ; mais la modicité du crédit n'a pas permis de donner un vêtement suffisant à ces archives et les portefeuilles bondés sont en nombre trop restreint. L'état-civil depuis 1660 relié, en bon état. Un registre aux délibérations datant de la Révolution. Les collections imprimées sont en bon état. L'ensemble, comme partout, est à timbrer du cachet de la mairie.

Hesdigneul. — Le local est sain et les archives sont placées dans de bons placards, dans la salle des séances. Mais l'inventaire, approuvé en 1895, ne concorde nullement avec l'état de désordre dans lequel se trouvent les documents qui, de plus, reposent sous une couche de poussière. Le plan cadastral est en bon état ainsi que l'état-civil relié jusqu'en 1911. Le classement est à refaire en concordance avec l'inventaire. Des documents de première utilité pour les administrés ne peuvent être retrouvés : le tableau général des chemins ruraux est disparu depuis 1895. Le dossier du chemin dit « des prêtres » est morcelé entre

plusieurs séries ; les dossiers d'aliénation de biens communaux (série N) sont égarés dans la série O. Les chemises de dossiers sont insuffisantes et il y aura lieu également d'acheter des cartons. Enfin, la copie de l'inventaire à adresser à la Préfecture n'est pas encore achevé et s'arrête à la série G.

Hesdin-l'Abbé.— Local très humide : le plan cadastral tombe en ruines ; les feuilles sont détachées de leurs onglets ; il aura besoin d'une fort réparation sinon d'une réfection complète comme on a fait à Longfossé. La matrice et les états de section sont mieux conservés. Les 5 registres d'état-civil ancien (1671-1789) ont été déposés aux archives. Les suivants de 1790 à 1889 ont reliés mais les années postérieures restent à relier. Même constatation pour les volumes de la bibliothèque administrative.

Hucqueliers. — Les troupes étant cantonnées, divers services occupaient les locaux. Aussi l'inspection n'eut-elle pour résultat que la constatation de la bonne conservation des registres de l'état-civil. B:. M. S. 1654-1672 ; 1672-1679 ; 1708-1771 ; B. M. 1771-1793 ; D. 17711792.

Isques. — Les communes voisines pourront prendre exemple sur la bonne tenue du greffe de cette localité. Le local, neuf du reste, est très sain et les placards bien disposés. Le plan cadastral, de reliure récente est en bon état. L'état-civil ancien (1673-1789) a été déposé aux Archives. Les registres postérieurs (1793 à nos jours) sont reliés, en bon état. Un registre aux délibérations de 1838-1860 aura besoin d'une reliure nouvelle. Les collections imprimées sont à jour et bien tenues. La commune votera un crédit nécessaire pour achats de chemises et de portefeuilles dont le nombre est insuffisant. En résumé, M. le Secrétaire Boullet mérite les encouragements de l'Administration.

Le Portel. — Depuis 1892, les rapports des Archivistes déploraient le désordre dans lequel s'accumulaient les archives de cette intéressante localité. Grâce à l'activité et à la méthode de M. le secrétaire Diéval, ce dépôt est maintenant sorti de l'ornière. Il en a fait un classement complet dans des dossiers bien constitués, renfermés dans des portefeuilles. Ensuite il en a dressé un bon inventaire dont il est le premier à bénéficier

pour son greffe. Faute de place, dans un mairie trop exiguë pour une population de près de 7.000 habitants, il a dû installer les archives dans un casier sous les combles, où, du reste, elles sont bien conservées. Plan cadastral à remettre à jour, par suite du grand morcellement du territoire. Matrice en bon état. Etat-civil relié jusqu'à nos jours. Collections administratives bien ordonnées et reliées. En résumé ce greffe est parfaitement tenu par M. Diéval qui mérite les félicitations de l'Administration.

Longfossé. — Les archives sont placées dans une armoire de la salle des délibérations. Le local est sain mais la construction d'un rayonnage supplémentaire s'impose pour l'organisation des dossiers dans des chemises et portefeuilles. Plan cadastral recopié sous la direction du service des Contributions ; matrice cadastrale en parfait état.

Belle série de 10 registres d'état-civil ancien, en bon état ; B : 1647-1677 ; M : 1647-1686 ; S : 1647-168 ; — B.-M.-S. : 1677-1711 ; — B. M. S. : 1673-1746 ; 1747-1769 ; 1770-1792; — B. M. S.: 1711 ; — B.-M.-S. : 1673-1746 ; 1747-1769; 1770-1792 ; — B.-M.-S.: le Secrétaire qui prête son concours à la mairie de Courset, son collègue étant mobilisé, plein de bonne volonté a promis de faire un classement complet de ses archives durant ses vacances.

Menneville. — Les archives sont installées dans un bon placard mais la salle est humide. Aussi bien le duvet de moisissure qui revêt la série des Actes de la Préfecture et les registres d'état-civil démontre qu'on ne profite jamais des beaux jours pour donner de l'air.

Il n'y a du reste, pas d'inventaire : M. le Secrétaire, en fonctions depuis 27 ans, n'ayant jamais trouvé de loisirs pour mettre au point celui commencé jadis par le savant Haigneré. Les registres anciens d'état-civil dont la reliure en basane reste dans la main, en les déplaçant, seront perdus à bref délai si la municipalité ne les dépose aux Archives pour en assurer la conservation. Ils sont dignes d'un meilleur sort : Ils comprennent 6 registres : B. M. S. 1693-1717 ; 1718-1738 ; 1739-1757 ; 1758-1774 ; 1775-1792 ; 1793-1812.

Le plan cadastral est en état suffisant ; mais le premier registre aux délibérations de 1800 à 1830 demande aussi une réparation. Bien entendu, pas plus que l'inventaire, le classement

introduit il y a plus de 20 ans par le chanoine Haigneré n'a été continué.

La municipalité se doit à elle-même et à ses administrés de remédier à l'état lamentable de ses archives.

Montreuil. — Rien à ajouter au rapport de M. l'Archiviste en 1914 pour les archives modernes, bien installées et toujours bien tenues.

Le fonds historique est bien à l'abri de l'humidité mais non des risques d'incendie dans une pièce à feu. Il lui manque aussi des chemises et des portefeuilles pour le préserver de la poussière.

Il est à désirer que, dans un temps très prochain, on en fasse l'organisation méthodique. En effet, de précieux matériaux pour l'histoire de Montreuil sont à inventorier. Perdue dans un dossier on découvre entre autres, la charte de commune de Philippe-Auguste, de 1188 ; 11 curieux registres de comptes communaux de 1565-1599 ; à noter l'absence de celui de l'année 1552 ; — 3 liasses de documents (XVIIe-XVIIIe s.) à classer ; 1 liasse de papiers divers de toutes séries ; 5 cahiers de rôles de vingtième ; de la capitation et du don gratuit (1776-1788).

Un inventaire a été dressé vers 1857, mais sans aucune concordance avec le cadre ministériel.

Les registres d'état-civil anciens ; aux audiences ; de police, de prisées des grains, signalés dans le rapport de 1914 sont en bon état de conservation.

Nesles-lez-Verlincthun. — Archives conservées dans des cartons, mais sans classement d'après le cadre ministériel. Plan cadastral à recoller. Etat-civil moderne de 1793 à 1903 relié. Le registre aux délibérations de 1853-1880 moisit au fond de l'armoire et ne voit pas souvent le jour car il est presque perdu pour les années 1875-1880. Le suivant, de 1880 à nos jours est en meilleur état. Un registre antérieur (1831-1844) repris à l'inventaire de 1844 est disparu. Il serait difficile à la municipalité, en cas de procès, de retrouver dans le désordre, des pièces à produire pour soutenir les intérêts communaux. L'inventaire des archives, dressé en 1886, rectifié par le service des Archives n'a jamais été retouché ; tout reste à faire.

Outreau. — Local absolument neuf, pourvu de bonnes vi-

trines à rayons à crémaillères. Malheureusement le déménagement a bouleversé le peu d'ordre qui existait. Le secrétaire, M. Telliez, mobilisé, se disposait à faire un classement général tout sera à entreprendre après la guerre.

Plan cadastral et matrice en bon état. Les cinq registres anciens d'état-civil (1685-1792) ainsi que les suivants sont en bon état de conservation. Délibérations depuis 1848. Arrêtés du maire depuis 1819. Collections administratives tenues à jour et reliées.

...reures. — Comme à Hucqueliers, des troupes occupant la mairie, je n'ai pu que constater le bon état des registres anciens de l'état-civil : 1664-1735 ; 1736-1758 ; 1759-1780 ; 1781-1800.

Questrecques. — Bon état matériel dans un placard à cases en bois. Le plan cadastral de 1813 est en bon état, ainsi que sa matrice ; Etat-civil de 1793 à nos jours, relié, en bon état. Un registre aux délibérations de 1792 est à déposer aux Archives pour en assurer la conservation. Autre registre aux délibérations de 1830 à nos jours relié.

Le classement est à refaire, ne correspondant pas à l'inventaire approuvé en 1892.

M. le Secrétaire a promis de remettre le tout à jour pendant les vacances.

Saint-Etienne. — Rien à signaler dans l'annexe de Pont-de-Briques, dont les papiers modernes sont classés par séries dans de bons portefeuilles.

Au chef-lieu communal, il en est tout autrement : on ne se croirait pas dans la mairie administrée si longtemps par le méthodique et soigneux Me Madaré. Les archives sont installées dans un cabinet où elles moisissent, faute de lumière et d'air. Elles avaient reçu, sous l'impulsion du défunt maire, une bonne organisation, dans des cartons extensibles. Mais elles sont maintenant délaissées. L'unique fenêtre à volets pleins ne semble pas avoir été ouverte depuis la disparition de l'actif avocat. Aussi bien, comme à Menneville, une végétation envahit les registres d'état-civil et les collections imprimées, saturés d'humidité. L'inventaire, dressé en 1885, n'a jamais été soumis à l'approbation préfectorale.

Etat-civil : 1793-1913, dont la reliure est en partie à renou-

veler. Délibérations : registre de 1822-1829 (à demi-pourri); 1839-1869, à relier. Il y a lieu d'inviter le secrétaire-greffier à faire donner un vigoureux coup de brosse aux registres et volumes et à les exposer à la lumière et au soleil durant la belle saison.

Saint-Léonard. — Local sain. Bon placard. Plan cadastral et matrice en bon état. Etat-civil (1793-1812) en mauvais état provenant de l'ancienne mairie, à déposer aux Archives. Registres aux délibérations : 1847-1880 ; 1880-1897, à relier. Les collections administratives sont reliées.

A l'encontre de nombreuses communes où l'ordre figure seulement sur l'inventaire, ici les dossiers enfermés dans de bonnes chemises, enchassés dans de bons portefeuilles, sont classés d'après les instructions ministérielles. L'inventaire est tenu à jour par de nombreuses additions. M. le Secrétaire Thérouanne qui est plein de bonne volonté et tient bien son greffe va, à loisir, en faire une nouvelle copie. Il mérite d'être encouragé.

St-Martin-Boulogne. — Les archives sont placées dans la salle des délibérations, vaste, mais humide du côté du placard renfermant les collections administratives.

Etat-civil ancien depuis 1693 et la partie moderne reliés jusqu'en 1903. Trois registres aux délibérations de 1790 à l'an IV. Autre série complète de 1815-1885. Arrêtés du maire depuis 1806. Collections administratives bien tenues et en partie reliées.

La copie de l'inventaire est prête à être adressée à la Préfecture. Une seule observation : série M, Ecole d'Ostrove : à retirer pour les classer à la série R, les pièces concernant exclusivement l'administration de l'école.

Un registre aux délibérations de la commune de Wimille (1790 an II) devra être déposé à la Préfecture pour assurer la conservation. Bonne tenue générale de ce greffe par M. Lebeau qui mérite des félicitations de l'administration.

Samer. — Local sain. Les archives sont placées dans de bons placards. Les séries sont bien groupées et les dossiers d'affaires, bien constitués dans des chemises imprimées au nom de la commune, sont renfermés dans des portefeuilles à sangles et rabats. Les collections administratives : Bulletins des Lois ; Bulletin de l'Intérieur ; Recueil des Actes de la Préfec-

ture ; Annuaires et Volumes du Conseil général, sont en bon état et reliées jusqu'en 1900. — Belle série de registres aux délibérations (1792-1907) reliée. L'état-civil ancien non moins précieux (1628-1792) et moderne (1793-1897) est relié également. Comme à Desvres, ce chef-lieu de canton peut servir de modèle aux communes de son ressort. Le jeune secrétaire, M. Durieux, très soigneux et plein de zèle, va classer les papiers d'affaires terminées, compléter l'inventaire, approuvé en 1914, et en adresser une copie pour les Archives. Le plan et la matrice cadastrale ont besoin de quelques réparations.

Tingry. — Le local actuel est sain ; mais les archives ont beaucoup souffert dans l'ancienne mairie. Le plan cadastral est en mauvais état et a besoin d'une forte réparation. Dans la série de l'état-civil remontant à l'année 1676, bon nombre de registres anciens sont profondément atteints d'humidité et leur reliure est en piteux état. Il y aurait lieu, pour en assurer la conservation, de les déposer aux Archives. Un registre aux délibérations de 1824-1844 a été égaré dans le déménagement de l'ancienne mairie. Les suivants commencent en 1844. Les dossiers d'affaires sont constitués dans des cartons. L'ensemble de ce greffe a besoin d'une sérieuse mise en ordre. M. le Secrétaire a promis de s'en occuper pendant les vacances.

Verlincthun. — Archives placées dans de bons placards. Inventaire sans concordance avec l'état réel du classement insuffisant. En effet, il n'y a aucun dossier constitué. Plan cadastral (1844) en mauvais état. Etat-civil ancien : 1693-1792. Etat-civil moderne relié jusqu'en 1908. Le premier registre aux délibérations repris à l'inventaire est disparu. Là aussi, il y aura beaucoup à faire après la guerre.

Wamin. — En réponse à la demande du service des Archives, en date du 26 avril 1915, M. le Maire a adressé, le 20 août suivant, une copie de l'inventaire de ses archives. Quand il sera possible, il y aura lieu de vérifier sur place si les documents sont classés dans l'ordre de l'inventaire.

Wierre-au-Bois. — Local sain. Plan cadastral à réparer et à monter sur toile. Etat-civil de 1694 à 1791. La période moderne (1793-1887) est à relier. Inventaire approuvé en 1888 ; mais l'ordre des dossiers ne cadre pas avec la rédaction. Un crédit de

80 fr. avait été voté pour achat de cartons et reliure ; mais les évènements lui imposèrent un autre emploi. Le greffe est bien tenu par Mme l'Institutrice.

Wirwignes. — Local sain ; mais les papiers ont souffert dans l'ancienne mairie. Inventaire dressé en 1896, mais sans classement préalable. Aucunes chemises ni cartons. Belle série d'état-civil ancien : 11 registres de 1629 à 1792. La suite reliée jusqu'en 1903.

Archives communales voisines du front.— Une dépêche ministérielle, en date du 24 août 1915, prescrivait des mesures pour la préservation dans le voisinage du front, des archives communales. Par une circulaire préfectorale, en date du 1er septembre, elle fut communiquée aux communes de l'arrondissement d'Arras et par la voie du « Recueil des Actes administratifs » à tout le département. Les communes d'Achicourt ; Agny ; Bailleulval ; Basseux ; Berneville ; Etrun et Montenescourt, ont pris des mesures de sauvegarde ou même ont fait évacuer leurs papiers à l'arrière. Les préoccupations administratives des maires et la difficulté des communications nécessiteront, sans doute, plusieurs rappels pour connaître la suite donnée à ces instructions dans un certain nombre de communes.

Le Questionnaire, adressé par le service des Archives aux maires, en août dernier, a été répondu par presque tous ceux de l'arrondissement d'Arras. En voici l'analyse :

Ablain-Saint-Nazaire. — Archives brûlées ou enlevées par l'ennemi, sauf le précieux registre signalé plus haut.

Acq. — Les documents les plus importants sont à l'abri.

Anzin-Saint-Aubin. — Idem.

Bavincourt. — Les archives restent en place.

Bailleulmont. — Documents principaux à l'arrière.

Beaumetz-lez-Loges. — Archives à l'abri.

Berles-au-Bois. — Envoyées à l'arrière.

Couin. — Archives à l'abri.

Dainville. — Idem.

Duisans. — Idem ; mais l'humidité nécessitera l'envoi à la Préfecture.

Foncquevillers. — Documents principaux sauvés ; le r[illegible] brûlé.

Fosseux. — Archives en sûreté.

Gaudiempré. — Les archives restent en place.

Gouves. — Archives en danger d'humidité. Demandé l'env[illegible] des pièces principales à Boulogne.

Gouy-en-Artois. — Archives en sûreté.

Grincourt-lez-Pas. — Idem.

Hannescamps. — Archives évacuées.

Hautes-Avesnes. — En sûreté.

Hénu. — Archives à l'arrière.

Humbercamps. — Principaux documents à l'arrière.

La Cauchie. — Idem.

La Herlière. — Archives vont être transportées à l'arrière.

Marœuil. — D'abord à l'arrière puis ramenées pour le service ; il y a lieu de mettre en sûreté les principaux documents.

Monchiet. — Archives en sûreté.

Mont-Saint-Eloi. — Archives principales à l'arrière.

Pas. — Archives en sûreté.

Pommier. — Archives à l'arrière.

Rivière. — Les documents importants sont en sûreté.

Roclincourt. — Archives mises en cave avant l'invasion d'octobre 1914. Mais la mairie étant détruite, le secrétaire n'y trouva plus rien quand il put, en avril 1915, être autorisé à rechercher les documents.

Saint-Amand.— D'abord évacuées, les archives sont remises en place.

Sainte-Catherine. — Seuls, les registres d'état-civil sont sauvés.

Saint-Nicolas-Arras. — Archives détruites par un obus incendiaire.

Simencourt. — Archives évacuées puis réintégrées.

Souastre. — Principaux documents évacués.

Souchez. — La rapidité de l'invasion n'a pas permis de uver les archives.

Wanquetin. — Archives restées en place.

Wailly. — Archives détruites en partie. Le maire a sauvé uelques registres d'état-civil et le registre aux délibérations.

Warlincourt-lez-Pas. — Archives restées en place .

Warlus. — Idem.

Quant aux arrondissements de Béthune et Saint-Pol, MM. les Sous-Préfets recevront, il faut l'espérer, des réponses au même Questinnaire qu'ils ont dû adresser aux maires de leur ressort.

Carency et Loos. — Par une dépêche en date du 10 janvier. 1916, M. le Ministre de l'Instruction publique a avisé l'administration du dépôt, par l'autorité militaire, aux Archives nationales de ce qui a pu être recueilli des archives de ces communes.

III. — Hospices.

Arras. — Comme on l'a vu plus haut, les riches archives de Saint-Jean ont été évacuées à l'arrière. Mais le manque de rayonnages n'a pas encore permis de rendre à chaque fonds son unité. Dans une nouvelle visite ,avec l'aide obligeante de M. Rodière, secrétaire de la Commission des Monuments historiques, qui veille sur ces documents, nous comptons faire ce triage pour permettre, le cas échéant,d'y opérer des recherches.

Montreuil-sur-Mer. — Rien à ajouter aux éloges sur la bonne tenue et le classement, consignés dans le rapport de 1914. Il est nécessaire que la Commission administrative fournisse, en nombre suffisant, les chemise et cartons pour les accroissements.

Il y aura lieu de faire réparer, par un spécialiste, la reliure originale, sur âme de chêne, du superbe terrier de 1477, aux fines miniatures, décrites dans les Mémoires de la Commission des Monuments historiques.

Le réultat de l'inspection des Archives durant le second semestre sera consigné dans le prochain rapport.

Tels ont été, Monsieur le Préfet, les travaux d'organisation et de classements et l'inspection des archives par le service des Archives départementales de septembre 1915 au 31 juillet 1916.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon respectueux dévuement.

Pour l'Archiviste mobilisé,

Le Chef de Bureau, ffons,

A. LAVOINE.

CHAPITRE IV

PUPILLES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET ENFANTS ASSISTÉS

Rapport de l'Inspecteur départemental de l'Assistance publique.

Monsieur le Préfet

Conformément aux prescriptions de l'art. 32 de la loi du 27 juin 1904, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur la situation morale et financière du Service des Pupilles de l'Assistance publique et des Enfants assistés du Pas-de-Calais pendant l'année 1915.

Ce travail est divisé en cinq parties :

1° Considérations générales ;
2° Effectif et mouvement ;
3° Tutelle et administration ;
4° Secours temporaires ;
5° Budget.

PREMIÈRE PARTIE

Considérations générales.

L'année 1915, comme la précédente, nous a mis aux prises avec de nombreuses difficultés. Grâce à la collaboration particulièrement étroite et dévouée des trois employés départementaux qui me sont restés, et à la constante bonne volonté d'un jeune auxiliaire j'ai la satisfaction de constater qu'aucun des intérêts que j'avais à défendre, n'a gravement souffert de la situation anormale créée par la guerre. Et, pourtant, la tâche était ardue, puisqu'il s'agissait non seulement d'assurer la mar-

che régulière du service, mais encore de combler les lacunes de l'année 1914 ! Cette tâche est, d'ailleurs, loin d'être terminée.

Malgré les persévérants efforts tentés pour éviter les abandons, les admissions à l'Assistance publique ont atteint le chiffre élevé de 314. Il est vrai que dans ce nombre sont compris 165 enfants appartenant à la catégorie spéciale des « Dépôts de Guerre ». Si l'on considère d'autre part que les abandons proprement dits n'ont entraîné que 46 admissions, dont 19 à « Bureau ouvert », on se rendra compte que nos efforts pour maintenir l'enfant à son foyer n'ont pas été toujours stériles. Les autres immatriculations étaient bien difficiles à éviter, puisqu'on y relève 13 orphelins sans aucun soutien, 22 enfants confiés à l'Assistance par les Tribunaux, et 68 « Dépôts ordinaires » c'est-à-dire des enfants de parents hospitalisés ou détenus

Deux arrondissements ont contribué d'une manière spéciale à grever notre budget : ceux de Béthune et de St-Omer qui, sur 81 admissions autres que les « dépôts », nous ont fourni chacun 23 enfants. Puis, vient en 3e ligne l'arrondissement de Boulogne, avec 19.

La série des admissions était à un moment, devenue telle que l'unique hospice dépositaire de St-Omer ne suffisait plus, et que j'ai dû m'entendre avec divers Collègues des départements de l'intérieur pour éviter un encombrement nuisible à tous les points de vue. L'Administration centrale de la Seine a bien voulu nous assurer aussi son plus large concours, et j'accomplis un agréable devoir en remerciant ici tous ceux qui ont contribué avec tant de bonne grâce à faciliter notre tâche.

Je rapporterai plus loin tous les détails relatifs à chaque partie du service. Mais, je crois devoir placer en tête de ce travail, les renseignements concernant les Pupilles mobilisés et l'aide apportée à ces jeunes gens par l'Administration.

L'an dernier vous avez bien voulu sur ma proposition, demander au Conseil général l'ouverture au budget d'un crédit spécial de 5.000 francs (cinq mille) renouvelable au fur et à mesure des besoins, et destiné à l'envoi de menues sommes d'argent aux Pupilles mobilisés pendant la guerre. L'assemblée départementale, toujours pleine de sollicitude pour ses enfants d'adoption, vota le crédit demandé. Grâce à cette libéralité.

nous avons pu envoyer chaque mois une somme de dix francs à chacun de nos jeunes soldats. Cette allocation mensuelle a été réduite à cinq francs (sauf pour les Pupilles prisonniers ou combattant sur le front de Salonique), le jour où l'Etat porta leur solde quotidienne à 0,25 c. Mais, certains pupilles ne trouvaient pas toute satisfaction dans ce mode de secours et nous demandaient, au lieu et place du mandat-poste, l'envoi d'un petit colis renfermant divers objets de première nécessité. Ce désir m'a paru trop légitime pour n'être pas satisfait, et depuis plusieurs mois, nous adressons à ceux qui nous le demandent, des petits colis dont la composition varie selon les besoins du destinataire. Notre obligeante intermédiaire est Mlle d'Héricault, de Tingry. Le Conseil général a, d'ailleurs, approuvé dans sa dernière session, la modification qui lui a été proposée dans le libellé de l'article 25 portant l'ouverture du crédit spécial de 5.000 fr.

Ce nouveau geste a été particulièrement bien accueilli par les intéressés, dont les sentiments se manifestent dans les lettres qu'ils échangent avec le service. L'un d'eux, cité pour sa belle conduite à l'ordre de la division, m'écrivait : « J'ai « voulu remercier l'Administration de l'Assistance publique du « bien-être qu'elle m'a donné pendant toute ma jeunesse ». Tous ont tenu le même langage et la lecture du glorieux palmarès que je crois devoir mettre sous vos yeux vous montrera, mieux que mes commentaires, la forme héroïque donnée par ces enfants à leur reconnaissance.

Je suis certain d'être votre interprète et celui de MM. les Conseillers généraux, en adressant l'expression de notre fierté à ces Pupilles du Département qui offrent si vaillamment leurs poitrines pour la défense du sol natal. Qu'ils sachent bien que notre pensée les suit avec orgueil, et que tous nos vœux les accompagnent au milieu des dures batailles où ils affrontent si crânement la mort !

A ceux qui sont tombés au Champ d'honneur, vont nos souvenirs émus et notre respect. De leurs tombes glorieuses, si prématurément ouvertes, se dégage une leçon de pur patriotisme qui ne sera point perdue. La mémoire de nos jeunes héros ne vivra pas seulement dans le cœur de leurs familles adoptives ; elle sera pieusement conservée et honorée parmi nous.

Tableau d'honneur des Pupilles du Pas-de-Calais.

PUPILLES TUÉS AU « CHAMP D'HONNEUR »

BEUDAERT Paul, né le 6 juillet 1895. Soldat au 106e bataillon de chasseurs à pied. Décédé des suites de ses blessures de guerre à l'Hôpital temporaire n° 5, de Besançon, le 7 août 1915.

BOUTROUILLE Alfred, né le 26 avril 1915. Soldat au 151e d'infanterie, tué au champ d'honneur le 3 juillet 1915, au bois de la Grurie (Marne).

BRICHE Joseph, né le 28 avril 1894. Tué à l'ennemi le 1er décembre 1915, au combat de Beaumarais.

DÉALET Marcel, né le 21 juillet 1894, soldat au 8e d'Infanterie. Mort au champ d'honneur aux Eparges le 9 avril 1915.

DELOZIÈRES Georges, né le 22 août 1892. 366e d'infanterie. Tué à l'ennemi le 27 février 1916.

ESTOP Robert, né le 19 avril 1895. Soldat au 128e régiment d'infanterie. Décédé à l'Hôpital temporaire de la rue du Transvaal, à Dijon, le 14 mai 1915, des suites de ses blessures de guerre.

HUARD Gaston, né le 21 août 1893. Soldat au 37e d'infanterie. Mort au champ d'honneur à l'attaque de Neuville St-Vaast, le 18 juin 1915.

JACQUIN Victor, né le 17 avril 1896. Décédé des suites de ses blessures de guerre, à Harbonnières, le 20 janvier 1916.

LAMIAUX Maurice, né le 11 octobre 1891. Soldat d'infanterie. Décédé des suites de ses blessures de guerre, à l'hôpital civil de Dunkerque.

MEMBRÉ Hubert, né le 30 août 1894. Mort au champ d'honneur à Beauséjour, le 16 février 1915. Cité à l'ordre du 84e d'infanterie dans les termes suivants :

« Lanceur de grenades, a montré une adresse et une en-
« durance remarquables pendant l'attaque du 16 février.
« A été tué au moment où il sautait le premier dans un
« poste d'écoute allemand. »

(Ordre du régiment n° 18, du 30 mars 1915).

Décoré de la croix de guerre.

SAUVAGE Gustave, né le 2 juillet 1894. Décédé à Auxerre des suites d'une grave maladie contractée au front le 17 février 1915.

COUPÉ Louis, né le 18 mars 1893, soldat au 353[e] régiment d'infanterie. Décédé à l'hôpital militaire de Toul, le 24 avril 1915, des suites de ses blessures de guerre.

PASSEROUX Maurice, né le 30 avril 1895. Soldat au 6[e] chasseurs à cheval. Décédé à l'hôpital militaire de Belfort le 12 juillet 1915, des suites de ses blessures de guerre.

LEMATTE Octave, né le 28 mars 1895. Soldat au 9[e] chasseurs à pied. Tué à l'ennemi à Tahure (Marne), le 9 octobre 1915.

DERNONCOURT Robert, né le 10 juin 1898. Engagé volontaire au 21[e] régiment d'artillerie, grièvement blessé et mort devant Verdun le 18 juillet 1916.

CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMÉE, DE LA DIVISION OU DU RÉGIMENT

BRICHE Joseph, né le 28 avril 1894. Tué à l'ennemi le 1[er] décembre 1915 au combat de Beaumarais. A fait l'objet d'une citation. — Décoré de la croix de guerre.

Le Colonel commandant la 4[e] brigade d'infanterie cite à l'ordre de la brigade :

« Briche Joseph, soldat de 2[e] classe au 110[e] régiment d'in-
« fanterie.
« Le 30 novembre à 22 heures, s'étant bravement porté
« pour placer un réseau de fil de fer, en avant d'un
« poste d'écoute, à quelques mètres de l'ennemi, a fait
« preuve d'une ténacité peu commune en reprenant
« plusieurs fois le travail après un bombardement de
« lance-bombes et plusieurs fusillades successives.
« A été blessé mortellement.
« A toujours fait preuve d'entrain et d'ardeur ; au front
« depuis neuf mois ».

Le Colonel Lévi, commandant la 4[e] brigade,
Signé : LÉVI.

CARDON Alfred, caporal mitrailleur au 154[e] d'infanterie, 2[e] section. — Secteur 32.

A fait l'objet d'une citation à l'ordre du régiment, ainsi libellée :

« Blessé le 22 août et le 9 octobre, s'est toujours fait re-
« marquer par son énergie et son audace notamment au
« combat du 25 septembre lors de la contre-attaque. »

Signé : Lieutenant-Colonel BUISSON.

Décoré de la croix de guerre.
Cité une seconde fois à l'ordre du corps d'armée en *juillet* 1916.

DUPUIS Léon, brigadier au 3e chasseurs d'Afrique. Citation à l'ordre général n° 16 de la 3e brigade d'infanterie *coloniale*.

« A rendu d'excellents services à son chef de détachement
« pendant l'occupation d'un secteur dangereux des pre-
« mières lignes.
« Malgré le feu des mitrailleuses et d'un canon revolver,
« a parcouru à proximité de l'ennemi, une partie de ter-
« rain battu et a rapporté des chevaux de frise et des
« fils de fer pour augmenter la valeur défensive du sec-
« teur. — Très énergique. »

Le 22 octobre 1915.

Le Colonel Maillard, commandant la 3e brigade,

Signé : MAILLARD.

GUYOT Auguste. — A fait l'objet d'une citation à l'ordre du régiment ainsi libellée :

Le Lieutenant-Colonel cite à l'ordre du 166e régiment d'infanterie :

« Guyot Auguste, n° mle 4033. Blessé en s'élançant à l'as-
« saut de la tranchée ennemie. »

Décoré de la croix de guerre.

LESUR Georges, du 162e d'infanterie. Caporal. Décoré de la croix de guerre et cité à l'ordre de la 84e brigade.

« A conservé le plus grand calme sous un bombardement
« intensif de l'ennemi; s'est porté sans hésitation à l'em-
« placement qui lui était assigné sous un feu violent de
« mousqueterie, et, par son attitude audacieuse, a con-
« tribué à paralyser un mouvement tournant de l'en-
« nemi. »

Le 17 juillet 1915.

Le Colonel,

Signé : Diébold.

Leroux Marcel, caporal au 91e d'infanterie. A fait l'objet d'une citation :

Au Grand Quartier Général, le 9 avril 1915.
Ordre n° 772 (extrait)

La médaille militaire a été conférée au militaire dont le nom suit :

Leroux Marcel, caporal au 91e d'infanterie.

« Caporal d'une bravoure à toute épreuve, a fait preuve en
« toute occasion et particulièrement le 5 novembre 1914,
« du plus grand courage et du plus grand dévouement. A
« été blessé grièvement et amputé du bras droit ».

Signé : Joffre.

Pour extrait conforme :

Le Lieutenant-Colonel, chef du bureau du Personnel,

Signé : Illisible.

Décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palme.

Requin Anthime, soldat au 236e d'infanterie. — Par décision du 20 mars a fait l'objet d'une citation à l'ordre de la division ainsi libellée :

« S'est particulièrement distingué au cours de nombreuses
« patrouilles périlleuses sur le front ennemi ».
Décision divisionnaire du 2 mars 1916.

BAJUS Jean-Bart, soldat au 409e d'infanterie. — A fait l'objet de la citation suivante :

Au Grand Quartier Général, le 9 janvier 1916.
Ordre n° 2295 « D» (Extrait)

La médaille militaire a été conférée au militaire dont le nom suit :

Bajus Jean-Bart, mle 6042, soldat au 409e régiment d'infanterie.

« A donné, en toutes circonstances, l'exemple du devoir et « du courage. A été grièvement blessé le 29 décembre « 1915 à son poste de guetteur. »

Signé : JOFFRE.

Pour extrait conforme :

Le Lieutenant-Colonel, chef du bureau du Personnel,
Signé : ILLISIBLE.

Décoré de la croix de guerre avec palme.

DAMIENS Joseph, soldat au 233e d'infanterie. Cité et décoré de la croix de guerre.

PACQUEU Oscar, soldat au 104e d'infanterie. A fait l'objet de la citation suivante :

« Pacqueu Oscar-Louis, soldat de 2e classe, classe 1916, n° « mle 11379, faisant volontairement partie d'un détache- « ment chargé d'opérer un coup de main, s'est élancé « avec le plus grand courage à l'assaut d'une tranchée « allemande dont tous les occupants ont été tués. »

Certifié conforme. — Aux Armées le 19 juillet 1916.

Le Lieutenant-Colonel commandant le 104e rég. d'infie,

Signé : BÉRINGER.

Décoré de la croix de guerre.

DEUXIÈME PARTIE

Effectif et mouvement.

Le tableau statistique annuel de l'effectif et du mouvement ne peut être dressé, quelque bonne volonté qu'on y mette. En effet, s'il est possible de connaître le nombre des admissions et celui des radiations pour cause majorité, de mariage, d'émancipation ou de remise aux parents, je ne puis donner le nombre exact de nos pupilles décédés ou restés en territoire envahi. C'est souvent le hasard qui me fait découvrir tel ou tel enfant que je pouvais légitimement considérer comme étant au pouvoir de l'ennemi, et qui s'était réfugié dans un département de l'intérieur sans que j'en sois informé.

En conséquence, il ne sera possible de fournir une statistique sérieuse qu'après les hostilités, lorsqu'un recensement général de nos pupilles me permettra ce travail.

TROISIÈME PARTIE

Tutelle et Administration.

1° *Placements au-dessous de 13 ans*

Ces placements ont été particulièrement difficiles à trouver, non point que les nourriciers fissent défaut, mais parce que les agences de la Seine installées depuis de longues années dans nos arrondissements ont habitué le public à des taux de pension que nous ne pouvons atteindre. D'autre part fallait-il indéfiniment prescrire l'exode de tous nos pupilles sans distinction? J'ai dû, pour éviter autant que possible aux enfants des voyages fatigants et un dépaysement pénible, recourir à l'expédient signalé à la dernière session du Conseil général, c'est-à-dire relever le taux vraiment insuffisant de nos pensions en accordant aux nourriciers des « suppléments » autorisés par le Règlement départemental. Grâce à ce moyen, j'ai réussi à créer dans l'arrondissement de Boulogne, en particulier à Desvres, des petits centres d'excellents placements. Aujourd'hui, cet expédient est devenu chose réglementaire, le Conseil général

ayant fixé le minimum de nos pensions à 20 francs par mois.

Par contre, j'ai échoué dans une tentative faite pour avoir à Boulogne même un second hospice dépositaire destiné à remplacer celui d'Arras pendant la durée des hostilités.

L'élevage de nos tout petits admis au Bureau ouvert de St-Omer a présenté les plus grandes difficultés, tant par suite de l'absence de nourrice sédentaire qu'à cause de l'insuffisance du personnel. J'ai signalé à la Commission des Hospices le danger d'une situation qui nous oblige à confier provisoirement ces pauvres bébés à des femmes voisines de l'Hospice, et qui sont souvent les confidentes des « clientes » du Bureau ouvert. Pendant un temps, sur 11 bébés ainsi recueillis, nous en avons perdu 9 dans un court délai. La question a été résolue par l'installation à l'Hospice d'une gardienne qui donne ses soins aux tout petits en attendant que leur placement au dehors puisse s'effectuer sans aucun danger et avec les garanties de secret imposées par la loi.

Enfin, pour sauvegarder autant que possible l'existence des jeunes Pupilles âgés de moins d'un an que nous plaçons à Boulogne, ou dans les environs immédiats, j'exige qu'ils me soient conduits à la consultation de nourrissons. J'ai eu la satisfaction de voir pour ainsi dire renaître des bébés fort chétifs. Bien entendu, les frais de tramway sont remboursés aux nourrices, et nous payons le lait stérilisé, à l'aide des suppléments de pension.

2° *Placements de 13 à 21 ans*

Je me suis trouvé, pour les placements à gages, en présence des mêmes difficultés mais moins accentuées, car la main-d'œuvre agricole subit une crise qui nous permet de caser un certain nombre de Pupilles dans les parties du département non exposées aux coups de l'ennemi.

Malheureusement, la présence des troupes franco-anglaises ne contribue pas à maintenir la discipline dans notre service si éprouvé par ailleurs. Trop de jeunes filles se laissent séduire, tandis que nos garçons s'offrent trop souvent des excursions défendues. A diverses reprises, j'ai dû protester dans les mairies contre l'abus qu'on faisait des permis de circulation délivrés aux Pupilles sans mon consentement et signaler à la gendar-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

CONSEIL GÉNÉRAL

2me SESSION ORDINAIRE DE 1917

RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES

ARCHIVES. — INSTRUCTION PUBLIQUE



BOULOGNE-SUR-MER

Société Typographique et Lithographique, rue Thiers, 35-37

Administrateur : A. Barret

1917



CHAPITRE III

INSTRUCTION PUBLIQUE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie sur la situation de l'Enseignement primaire.

(ANNÉE 1916-1917)

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la situation de l'Enseignement primaire dans le Pas-de-Calais pendant l'année scolaire 1916-1917 :

Situation des Locaux Scolaires au 1er juin 1917

NOMBRE D'ECOLES (bâtiments)	Ecoles primaires supérieures	Ecoles primaires élémentaires	Ecoles maternelles	Totaux
Existant au 1er juin 1917, affectées ou non au service scolaire.....	6	1.139	47	1.192
Dans lesquelles fonctionne réellement le service scolaire........	6	1.081	38	1.125
NOMBRE DE CLASSES (bâtiments)				
Existant au 1er juin 1917, affectées ou non au service scolaire.....	27	2.172	127	2.326
Dans lesquelles fonctionne réellement le service scolaire........	27	1.994	106	2.127

Répartition des 67 écoles dans lesquelles ne fonctionne pas le service scolaire :

Utilisées pour le cantonnement des troupes 14
Affectées au service de santé militaire 20

Affectées à d'autres services 4
Utilisées pour l'hospitalisation des réfugiés .... »
Ne pouvant recevoir les élèves en raison du danger qui résulte de la proximité de la ligne de feu 25
Fermées provisoirement par économie de personnel, les élèves étant reçus dans les écoles voisines 4

Fonctionnement des Ecoles publiques au 1er juin 1917

Nombre d'Écoles ou de Classes au 1er juin 1917		Écoles primaires supérieures	Cours complémentaires	Écoles primaires élémentaires de garçons	Écoles primaires élémentaires de filles	Écoles primaires élémentaires mixtes	Écoles primaires élémentaires totaux	Écoles maternelles	Totaux généraux
Fonctionnant normalement, soit dans les locaux habituels, soit dans les locaux provisoires	Écoles........	6	»	325	326	419	1070	38	1114
	Classes........	27	26	706	767	469	1942	106	2101
Fonctionnant en demi-temps	Écoles........	»	»	9	9	»	18	»	18
	Classes........	»	2	19	18	»	37	»	39
Complètement fermées..	Écoles........	»	»	20	24	7	51	9	60
	Classes........	»	1	82	76	12	170	19	190
Totaux........	Écoles........	6	»	354	359	426	1139	47	1192
	Classes........	27	29	807	801	481	2149	125	2330

Situation du personnel enseignant.

NOMBRE DE MAITRES	INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	TOTAUX
En fonctions à leur poste normal......	665	1.036	1.701
Evacués des régions envahies ou des localités situées à proximité de la ligne de feu, et remplaçant momentanément des maîtres mobilisés, en congé ou décédés	90	364	454
Débutant dans l'enseignement et délégués provisoirement en qualité d'intérimaires..........................	21	75	96
	776	1.475	2.251

Ecoles privées.

		NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE DE CLASSES
Ecoles primaires élémentaires	de garçons.......	38	118
	de filles..........	148	410
	mixtes	2	3
Ecoles maternelles..	....	18	26
	TOTAUX........	206	557

Population des écoles (le 1er jour de classe du mois de juin).

NATURE DES ÉCOLES		ÉCOLES PUBLIQUES						ÉCOLES PRIVÉES					
		Garçons		Filles		Totaux		Garçons		Filles		Totaux	
		inscrits	présents	inscrits	présents	inscrits	présents	inscrits	présents	inscrits	présents	inscrits	présents
Écoles primaires supérieures et cours complémentaires	en juin 1916	880	843	718	653	1598	1496	»	»	»	»	»	»
	en juin 1917	1186	1109	835	761	2021	1870	»	»	»	»	»	»
Écoles élémentaires	en juin 1916	51452	42738	46398	38718	97850	81456	5733	4953	13442	11711	19175	16664
	en juin 1917	52711	42233	47058	38034	99769	80267	6455	5120	14557	12708	21012	17828
Écoles maternelles	en juin 1916	3190	2565	3049	2378	6239	4943	1052	843	1186	883	2238	1726
	en juin 1917	3935	2801	3476	2351	7411	5152	1019	826	1162	858	2181	1684
Totaux	en juin 1916	55522	46146	50165	41749	105687	87895	6785	5796	14628	12591	21413	18390
	en juin 1917	57832	46143	51369	41146	109201	87289	7474	5946	15719	13566	23193	19512
Différence en 1917	en plus	2310		1204		3514		689	150	1091	972	1780	1122
	en moins		3		603		606						

Sur les 132.394 élèves inscrits en juin 1917, 19.827 sont évacués des régions envahies ou proches du front.

Résultats aux examens de l'enseignement primaire.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

ANNÉES	ASPIRANTS		ASPIRANTES		TOTAUX		%
	Présentés	Reçus	Présentées	Reçues	Présentés	Reçus	
1916 Les deux sessions...	2690	2200	2459	2230	5149	4430	86.03
1917 1re session.........	2440	2075	2553	2284	4993	4359	87.30
Différence en plus.	»	»	94	54	»	»	1.27
Différence en moins	250	125	»	»	156	71	»

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

ANNÉES	ASPIRANTS			ASPIRANTES			TOTAUX		
	Présentés	Reçus	Proportion pour %	Présentées	Reçues	Proportion pour %	Présentés	Reçus	Proportion pour %
1916 Les deux sessions.......	76	49	64.47	38	34	89.47	114	83	72.80
1917 1re session.............	109	76	69.72	38	33	86.84	147	109	74.14
Différence en plus.....	33	27	5.25	»	»	» »	33	26	1.34
Différence en moins....	»	»	» »	»	1	2.63	»	»	» »

BREVETS DE CAPACITÉ

CENTRES D'EXAMENS	BREVET ÉLÉMENTAIRE																							
	ASPIRANTS												ASPIRANTES											
	1915						1916						1915						1916					
	Juillet			Octobre			Juillet			Octobre			Juillet			Octobre			Juillet			Octobre		
	P.	R.	%	P.	R.	%	P.	R.	%	P.	R.	%	P.	R.	%	P.	R.	%	P.	R.	%	P.	R.	%
Boulogne......	209	86	41.14	119	36	30.25	101	51	50.49	76	31	40.78	237	85	35.86	223	110	49.32	167	79	47.30	127	61	48.03
Saint-Omer....	107	47	43.92	»	»	»	144	92	63.88	»	»	»	178	145	81.46	»	»	»	233	129	55.36	»	»	»
TOTAUX...	316	133	42.08	119	36	30.25	245	143	58.36	76	31	40.78	415	230	55.42	223	110	49.32	400	208	52. »	127	61	48.03
BREVET SUPÉRIEUR																								
Boulogne......	62	52	83.87	29	17	58.62	59	34	57.6	25	13	52	89	63	70.78	72	21	29.16	128	68	53.96	51	26	50.98

ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES DE BERCK-PLAGE

Installation matérielle. — L'école normale d'institutrices du Pas-de-Calais a fonctionné à Berck-Plage dans les mêmes conditions que les deux années scolaires précédentes. Tout a été dit sur cette installation provisoire pleine d'imperfections et cependant acceptable dans son ensemble.

Son plus grave inconvénient est d'imposer à l'Etat de lourdes dépenses dont les élèves ne retirent pas autant de profit que l'on voudrait, par suite de l'obligation où l'on se trouve de recourir à l'intermédiaire des maîtresses de pension pour leur assurer le gîte et le couvert.

Effectif. — Depuis le 1er octobre 1916, l'Ecole normale d'institutrices de Berck-Plage a reçu 101 élèves réparties comme suit :

1re Année	33	élèves-maîtresses,	plus 1	auditrice libre
2e —	35	—	plus 1	—
3e —	30	—	plus 1	—
Au total	98	élèves-maîtresses,	plus 3	auditrices libres

Etat sanitaire. — L'état sanitaire est généralement bon. Toutefois, les élèves ont souffert du froid pendant le dernier hiver par suite de la pénurie de charbon et de la légèreté de construction des maisons dans lesquelles elles sont logées. Les engelures ont plus d'une fois paralysé les mouvements et le travail d'un assez grand nombre d'élèves ; quelques-unes ont contracté des angines sans gravité mais demandant des soins délicats ; deux élèves de 3e année ont souffert de rhumatismes aigus dont elles sont imparfaitement remises.

Etudes et discipline. — Comme par le passé, le travail reste très satisfaisant et la tâche du personnel, toujours lourde dans une école nombreuse, est facilitée par le bon esprit des élèves. On ne saurait trop louer la docilité et l'application de ces jeunes filles. Bien que la plupart aient de douloureuses préoccupations au sujet de leurs pères, de leurs frères ou d'autres membres de leur famille, elles n'en donnent pas moins à l'étude le meilleur de leurs pensées et de leur temps. Nous avons eu

la joie de voir revenir à l'Ecole, dans le courant de l'année, trois élèves rapatriées qui se sont mises résolument au travail, excitant l'admiration de leurs professeurs et de leurs compagnes par leur énergie et l'ardeur de leur patriotisme.

Les examens ont donné d'excellents résultats tant au point de vue du nombre que de la qualité des succès. Sur 31 élèves de 3e année, 29 ont obtenu le certificat de fin d'études normales qui témoigne à la fois de leur valeur intellectuelle et de leurs aptitudes pédagogiques. En 1916, les 2 élèves de 2e année qui avaient échoué au brevet supérieur à la session de juillet ont réparé cet échec en octobre ; tandis qu'en juillet 1917, 35 élèves de 2e année sur 36 obtenaient le brevet supérieur, dans des conditions qui affirment hautement la supériorité de l'enseignement donné à l'école normale.

ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE BERCK-PLAGE

Effectif. — L'école normale d'instituteurs de Berck-Plage a reçu, au total, pendant l'année scolaire 1916-1917, un effectif de 91 élèves, savoir :

3e Année	27
2e Année	37
1re Année	27
	91

Diverses circonstances : démissions, congés, engagements volontaires et surtout en avril l'appel du contingent (qui nous a enlevé 33 élèves) ont d'ailleurs réduit sensiblement ce nombre en cours d'année, si bien que notre effectif ne comptait plus au début de juillet que 48 unités.

Depuis le commencement de la guerre, 127 élèves-maîtres ont été empêchés de continuer et de terminer à l'école normale du Pas-de-Calais leurs études régulières : pour la presque totalité, cette interruption des études normales tient à l'incorporation des jeunes classes, dont ils faisaient partie. De ces 127, quinze déjà sont tombés au champ d'honneur ; plusieurs ont été promus officiers, bon nombre ont la croix de guerre avec une ou plusieurs citations.

Personnel des maîtres. — Dès le début des hostilités, trois de

nos professeurs titulaires et la plupart de nos professeurs auxiliaires ont été mobilisés ; deux sont tombés au champ d'honneur, et parmi les maîtres qui restaient trois sont morts alors qu'ils arrivaient au terme d'une longue carrière. A l'heure actuelle, l'école ne compte plus, en dehors du directeur et de l'économe, que deux de ses anciens professeurs ; deux autres postes y sont occupés par des professeurs suppléants, dont une dame.

Installation matérielle. — Elle est telle que durant les deux années précédentes : installation de fortune, bien peu confortable, trop exiguë surtout, peu propre en un mot à favoriser le travail intellectuel. Mais nous l'acceptons telle quelle, sans récriminer et tâchons d'en tirer parti le mieux qu'il se peut. Ce que nous déplorons le plus, c'est la nécessité où nous sommes de diminuer, faute de place, notre contingent annuel : cette année, par exemple, où 36 candidats ont subi avec succès les épreuves du concours d'admission, nous devrons nous borner à en recevoir 24.

L'école fonctionne comme externat. Les élèves sont placés chez des particuliers ou dans des maisons de famille, à raison de trois francs par jour pour la nourriture et le logement. Ils sont réunis à l'école pour les classes et pour les études, en général de huit heures du matin à sept heures du soir. Il est d'ailleurs trop souvent arrivé, l'hiver dernier, qu'en raison de l'insuffisance de l'éclairage les cours et les études du soir n'ont pu avoir lieu ; ce sont là des à-coups fort regrettables pour peu qu'ils soient fréquents.

Etudes. — Dans les conditions matérielles où nous sommes placés et dont je viens de dire les inconvénients ; avec des élèves externes pour qui l'externat même est une occasion continuelle de distraction, de perte de temps et d'efforts ; pendant des années aussi troublées que celles-ci, où l'appel des jeunes classes — tantôt en janvier comme l'an passé, tantôt en avril comme cette année — interrompt et même désorganise les études, les fait à tout le moins plus hâtives et plus agitées, on ne saurait s'étonner que le travail scolaire de nos jeunes gens n'ait plus le calme, la régularité, l'activité laborieuse et sûre d'autrefois. Il reste pourtant, autant que les circonstances le permettent, assidu et fructueux ; et nous ne pouvons nous empêcher de

penser que les élèves-maîtres de Berck-Plage ont bien quelque mérite parfois à ne point se relâcher de leurs études, alors que tant de sollicitations pourraient les en détourner ou tant d'incommodités les leur rendre particulièrement difficiles.

Ecoles primaires.

La situation scolaire ne s'est pas modifiée autant qu'on eût pu le croire, à la suite du recul de l'ennemi. Certes, ce recul était considérable, et bon nombre de communes du Pas-de-Calais ne sont plus occupées, mais la plupart de ces communes enfin libérées demeurent fermées à la population civile ; on ne voit plus guère d'habitants, et surtout d'enfants, dans toute la région de Bapaume, ou dans le voisinage d'Arras ; et il semble peu probable que l'autorisation d'y revenir leur soit accordée avant que l'ennemi ait été chassé plus loin encore. A ce moment, il sera permis sans doute de rouvrir les écoles ; et d'abord de les rétablir, — car nous devrons penser qu'il n'en restera debout qu'un bien petit nombre.

Jusqu'à ce jour, que nous espérons prochain, nous nous contenterons de veiller à ce que, dans les régions restées libres, tous les enfants puissent trouver l'enseignement auquel ils ont droit. La tâche n'a pas toujours été facile ; ce n'est pas le personnel féminin tout au moins ; les institutrices eussent été plutôt trop nombreuses, surtout depuis les « évacuations » qui ont permis à celles des régions envahies de revenir par centaines dans la « France Libre ». Il nous était impossible de trouver pour chacune d'elles, dans le Pas-de-Calais, le poste qu'elles désiraient, et beaucoup ont dû s'adresser à mes collègues et se réfugier dans d'autres départements. Ce qui manquait souvent, c'étaient les locaux pour les élèves, et aussi pour leurs maîtresses. Vous nous avez aidés puissamment à reprendre plusieurs écoles auxquelles il avait fallu renoncer provisoirement en raison des nécessités de la guerre. Les tableaux qui précèdent établissent qu'à l'heure actuelle, 38 seulement sont affectées à des services autres que le service scolaire.

Les unes (14) sont utilisées pour le cantonnement des troupes, les autres (20) pour le service de santé militaire, et nous ne pouvons que nous incliner quand nous les voyons

fermées pour des motifs aussi impérieux. D'autres encore, ont été ou sont encore fermées par prudence, quelques-unes l'année entière, d'autres plusieurs mois seulement ; ce sont celles qu'atteignaient les bombes, ou qui semblaient être menacées : à Bailleulmont, à Beaumetz, à Souastre, à Nœux, à Hersin, à Sains-en-Gohelle, notamment, où la femme de l'instituteur était tuée dans son logement. Naturellement, les écoles fermées (au nombre de 60) sont pour la plupart situées dans les circonscriptions de Lens, de Béthune et d'Arras, et dans le voisinage de la ligne de feu. Grâce à tous les concours dévoués que nous avons rencontrés, le Pas-de-Calais compte actuellement 1.125 écoles ouvertes, et 2.127 classes, où fonctionne réellement le service scolaire.

Nos élèves, qui, l'année dernière, n'étaient que 105.687, sont maintenant au nombre de 109.201. C'est un léger progrès, dû en partie à l'arrivée de plusieurs milliers d'élèves évacués, des régions envahies. Sur les 109.201 élèves inscrits le 1er juin, 87.289 seulement étaient présents à la même date, c'est dire que les 4/5 seuls fréquentaient régulièrement, et qu'un cinquième des élèves étaient absents. Dans les circonstances présentes, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les élèves pouvaient rester chez eux, soit pour aider aux travaux de la ferme, soit pour veiller aux menues besognes du ménage, quand la mère elle-même s'en allait « aux champs ». On ne peut donc pas conclure des statistiques que la fréquentation scolaire soit devenue cette année plus irrégulière que de coutume. Je croirais plutôt au contraire que les élèves ont été d'autant plus volontiers assidus que l'enseignement et les exercices de l'école se sont faits plus intéressants, moins ambitieux peut-être, mais plus vrais et moins factices.

Jamais, en effet, la vie de l'école ne s'est mieux rapprochée de la vie réelle :

1° Par la part qu'elle a prise à toutes les œuvres de guerre ;

2° par l'intérêt plus vif et plus effectif qu'elle a témoigné à l'agriculture ;

3° Par l'orientation nouvelle que prennent ses méthodes.

I. — La liste des œuvres de guerre auxquelles s'est associée l'école serait longue, mais les maîtres ne se sont pas lassés

de plaider pour elles, ni les enfants de répondre à leur appel. Je voudrais essayer de les énumérer sans commettre d'oublis trop graves ; ce sont :

Les diverses journées : Serbe, du Pas-de-Calais, des Orphelins de la Guerre ; du Devoir Social ; des Troupes Coloniales ; des Tuberculeux ;

Et les quêtes : pour l'Accueil français ; la Cocarde du Souvenir ; l'Œuvre des Pupilles ; les Mutilés de la Guerre ;

Et les Œuvres : celle des Vêtements pour les enfants des Régions envahies ; celle des Victimes de la guerre ; celle de l'Œuf du Soldat, et la **Collecte de l'Or**.

Toutes les écoles sans exception ont collaboré à ces œuvres de la manière la plus active et la plus féconde.

Les enfants, bien guidés par leurs maîtres, faisaient dans les familles la propagande la plus efficace ; ils copiaient, répandaient les appels et les tracts, ils allaient quêter de maison en maison, ils vendaient les images et les insignes, — et ils rapportaient des sommes très impressionnantes : leur collecte de l'Or produisait : à Boulogne 100.000 frs, à Nœux 60.000 Frs ; dans la seule circonscription de Montreuil les écoles recueillaient, pour les Orphelins, 12000 frs, pour la Solidarité, 8.000 francs, pour diverses autres œuvres, 20.000 Frs.

II. — Pour d'excellentes raisons, l'Ecole du Pas-de-Calais ne s'est jamais désintéressée de l'agriculture, et l'invitation qu'elle recevait de haut ne l'a pas prise au dépourvu ; on lui demandait de s'associer à la culture d'une manière aussi active que possible ; tout de suite elle se mit à l'œuvre et avec quel entrain ! — Il ne restait guère dans le Pas-de-Calais de terres à défricher, de jachères à ensemencer, ni de domaines incultes. Donc, selon les indications que leur donnait le Directeur départemental des Services agricoles, tous les maîtres emmenèrent leurs grands élèves, groupés en équipes laborieuses, tantôt planter des pommes de terre dans des jardins ou des pelouses, voire dans une partie de leurs cours de récréation, tantôt sarcler et échardonner les terres des cultivateurs qui manquaient de main-d'œuvre ; — il est difficile d'évaluer le travail ainsi fourni par des ouvriers improvisés, il est sûrement plus considérable qu'on ne s'y attendait. Inutile de dire que jamais

le jardin de l'instituteur ne fut entretenu avec plus de soin, ni plus utilement. La leçon, du moins ainsi présentée, ne fut pas perdue, même pour ceux qui d'abord l'accueillirent en souriant ; elle valait mieux que beaucoup de paroles et de conseils, même judicieux. Ne fût-ce qu'en donnant aux populations rurales un tel exemple de travail et d'activité agricoles, on peut être sûr que le maître et ses élèves ne perdaient pas leur temps ; l'école se montrait vraiment bienfaisante, et elle se tenait en contact plus intime et plus sincère avec les occupations, — et les préoccupations de la famille.

III. — L'un des résultats les plus apparents de l'influence qu'aura exercée la guerre sur l'école, c'est que chacun sentit mieux que jamais le besoin de se détacher des mots vides, des exercices stériles, des raisonnements fallacieux.

L'école veut faire œuvre utile, et à brève échéance. Certes, il ne s'agit pas de transformer nos écoles, surtout nos écoles élémentaires, en autant de petites usines, ou même d'ateliers ; ni de transformer nos petits élèves en autant d'apprentis. Non, nous n'avons pas la prétention, dès l'école élémentaire, de dresser prématurément nos élèves à diriger une industrie ou une maison de commerce, — ou à tenir un ménage. Mais étudier bonnement la langue française, habituer l'enfant à bien comprendre ce qu'il lit et ce qu'il dit, à dire clairement et simplement ce qu'il pense, c'est lui donner un enseignement « pratique » et non seulement pratique, mais même plus « éducatif », que de l'asservir à cette étude sans intérêt des problèmes sur les fractions, les monnaies et les alliages, ou des soi-disant démonstrations qui prouvent longuement l'évidence éclatante, à moins qu'elles n'obligent l'enfant à « chercher midi à quatorze heures ». Tous les maîtres le sentent depuis longtemps : que leurs élèves apprennent vite à lire intelligemment, à parler correctement, et à compter rapidement, ce n'est pas le seul, c'est le plus sûr, et le premier bénéfice d'un enseignement élémentaire bien conduit et dégagé d'une foule d'exercices livresques, fastidieux, qui ne doivent plus avoir de partisans dans le personnel des instituteurs.

Le reste viendra par surcroît, et non sans agrément. — Par exemple, les enfants seront trop heureux de mieux connaître par l'école tous les soins qu'exigent la terre, et la cuisine, et



la maison. A toutes ces leçons « pratiques » les maîtres eux-mêmes ne prendront pas moins de goût que les élèves.

Les résultats des divers examens prouvent assez bien que, malgré toutes les conditions défavorables qui ont gêné la marche des études, et sur lesquelles je m'en voudrais d'insister, l'enseignement n'a pas laissé de porter ses fruits. Le mérite en revient à un personnel d'élite, qui n'avait jamais donné de son dévouement des preuves aussi manifestes et, je puis dire, aussi désintéressées. Nous lui demandons beaucoup, et les services les plus divers ; vous le savez, vous savez aussi qu'il prévient le plus souvent nos demandes. Pour être tout à fait juste, je devrais vous signaler plus particulièrement le personnel féminin ; Mesdames les institutrices sont deux fois plus nombreuses que leurs collègues instituteurs, et beaucoup d'entre elles ont assumé allégrement et vaillamment les mêmes charges, même celles auxquelles elles paraissaient le moins préparées, d'abord la direction des écoles de garçons — souvent de grands garçons, — ensuite les secrétariats de mairie. J'ai eu plusieurs fois la très vive satisfaction de constater personnellement que l'école et la mairie étaient également bien servies par elles. Je m'en serais voulu de terminer ce rapport sans leur payer l'hommage qui leur est dû.

L'Inspecteur d'Académie,

Signé : J. Béquignon.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Rapport annuel de l'Archiviste départemental.

Boulogne-sur-Mer, le 31 juillet 1917.

Monsieur le Préfet,

Chargé des fonctions d'Archiviste intérimaire, j'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux instructions ministérielles des 8 août 1839, 6 juin 1842, 6 mars 1843 et 23 juin 1875, le rapport annuel sur le service des Archives départementales et l'inspection des archives communales et hospitalières durant l'exercice 1916-1917.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

LOCAL. — Les salles affectées aux cent-cinq tonnes d'archives deviennent, par suite de versements continuels, de plus en plus insuffisantes. Même en tassant à plat, au lieu de les mettre de champ, les milliers de liasses de comptes et pièces de dépenses des communes, apurés par le Conseil de Préfecture, nous manquons de rayonnages pour installer les bibliothèques du Conseil de Préfecture, du Secrétariat général et des quatre Divisions. Une partie de ces ouvrages nous prend,(au détriment d'archives d'intérêt plus immédiat) 80 mètres de rayons dans la petite pièce qui nous sert de refuge durant l'hiver. Le reste gît sur le sol .

Le seul remède serait de rehausser les travées du dépôt d'une centaine de mètres. Aussi bien, le bois ne serait pas perdu : il en faudra dans l'Annexe à Arras pour combler les vides produits soit par les projectiles, soit par d'autres causes sur lesquelles il n'y a pas à insister.

RÉINTÉGRATION. DÉPOTS. DONS. VERSEMENTS ADMINISTRATIFS. — 1, *Réintégrations.* — Calais. A la suite de l'inspection des dé-

pôts de cette ville, M. le Maire a envoyé, sur ma demande, les registres et liasses qui suivent, perdus dans ses archives : 1 reg. aux baptêmes, mariages et sépultures de Campagne-les-Boulonnais, de 1648 à 1699 ; — 1 reg. aux actes et délibérations de la municipalité de Boursin, de 1789 à l'an III ; — 2 reg. d'actes notariés : contrats de mariages, testaments, etc. de 1693 et 1694 à 1697 ; — enfin, une liasse de la Justice de Paix d'Hardinghen : procès, tutelles, curatelles, de 1790 à l'an X.

2° *Dépôts par les communes.* — C'est aussi à la suite de l'inspection que les communes ci-après ont consenti à mettre à l'abri leurs documents anciens : Courset, 5 reg. de délibérations et actes municipaux, 1790-1859 ; — Menneville, 6 reg. d'état-civil, 1693-1812 ; — Saint-Léonard : 1 reg. Idem, 1793-1812 ; — Vieil-Moutier : 7 reg. Idem, 1694-1815 ; — Wimille : 1 reg. aux délibérations, 1790 — an II.

3° *Dons* — Neuville-Vitasse — La Mission militaire française près l'armée Britannique nous a adressé 1 reg. de catholicité (B. M. S.) de 1834-1843, ramassé dans les ruines de cette commune.— De M. Paul (Elisée), nous avons reçu 1 liasse de documents concernant : la famille Lefebvre, de Saint-Léger, (titres de propriété, mariages, partage, etc) 1719-1847 ; — la famille Dumetz, du même lieu (mariage, partage, convention), 1776-an IX ; — la famille Acchez, de Croisilles (testament), 1811 ; — un curieux règlement entre le métayer et son maître, XVIII[e] siècle.

De M. Bauvin, vice-président de la Commission des Monuments historiques, un Placard in-f°, sorti des presses mensongères teutonnes, ayant pour titre : *Le Théâtre de la guerre*, signé du « generalleutnant von Bertrab ». Affiché sur les murs d'Arras occupé, quelques jours avant la bataille de la Marne il annonçait la retraite de nos troupes « en plein désordre » vers le sud — la route de Paris leur étant coupée — l'investissement prochain de la Capitale ; le départ du Gouvernement ; la défaite de la II[e] armée russe à Famenberg !

4° *Versements administratifs.* — Par circulaires, en date des 22 novembre 1916, 10 janvier et 14 février 1917, M. le Ministre de l'Instruction publique, d'accord avec son collègue des Finances, a demandé aux Directions des Domaines, des Douanes, des Contributions directes et indirectes, et du service des

Ponts et Chaussées, le versement aux Archives départementales de documents périmés, mais pouvant présenter un intérêt historique ou administratif.

Conformément aux instructions des circulaires précitées, je me suis concerté avec MM. les Directeurs de ces administrations. Dans ce département où la proximité de la zone des armées impose des restrictions aux transports, il faudra un certain temps pour l'exécution des prescriptions ministérielles. Aussi n'aurai-je à enregistrer que les versements qui suivent :

1° Des recettes des Douanes de Boulogne et de Calais, 18 ballots concernant les manifestes de cabotage etc.. XIXe siècle. — 2° De la Direction des Contributions directes, 9 ballots de papiers concernant les contrôles d'Aire, Arras, Avesnes, Bapaume, Boulogne, Croisilles et Vitry, Desvres, Hesdin, Lillers, Montreuil, St-Pol, dont le détail se trouve au chapitre : Classements.

L'exiguïté du local actuel ne permettrait pas, pour l'instant, d'emmagasiner les papiers périmés qui pourraient être versés par environ cent bureaux de recettes des Contributions indirectes.

Le Conseil de Préfecture nous a remis les comptes et pièces justificatives des communes pour l'année 1913, soit 100 ballots.

Les bureaux de la Préfecture ont versé 30 ballots concernant les élections et la police municipale ; 50 ballots concernant l'application des lois sur les Associations ; l'Assistance ; les Réfugiés ; l'envoi de secours aux prisonniers de guerre, etc..

TRIAGES ET CLASSEMENTS. — Grâce à l'obligeance de M. le Directeur général des Archives nous avons pu recevoir en communication et faire copier la circulaire, en cours de refonte, du 12 août 1887, sur la vente des papiers périmés, qui nous manquait.

Le triage des énormes masses de papiers provenant des divisions a pris une notable partie de notre temps.

Ce travail, en raison de la situation du département devient assez délicat : la destruction des archives de tant de communes en ruines, nous commande la prudence dans les suppressions de documents. C'est ainsi que nous estimons qu'il y a lieu de conserver indéfiniment certains papiers qui, avant la guerre, étaient périmés au bout de 10 ans. Citons, entre autres, les

listes électorales et celles pour la Chambre de Commerce et des Prudhommes. Elles suppléent, dans certains cas, l'état-civil pour les communes anéanties ; journellement les listes électorales permettent de vérifier la profession des mobilisés demandant le sursis comme agriculteurs.

Les états de mouvement des étrangers, périmés au bout de 20 ans, pourront de même servir, en attendant la reconstitution de l'état-civil, notamment pour les habitants de la Belgique dévastée, qui travaillaient dans le département.

Aussi bien, ces pièces ont aussi leur valeur pour la statistique et pour l'histoire démographique de nos communes détruites.

Ce triage a permis d'éliminer environ 500 fortes liasses soit près de trois mètres cubes de papiers inutiles.

La même exiguïté des locaux nous a forcés à faire des déménagements intérieurs pour donner asile aux bibliothèques ; aux dossiers et stocks d'imprimés des services : d'hygiène ; des retraites ouvrières ; d'assistance ; de dommages de guerre.

Malgré ces entraves et le personnel réduit, les *classements* ont été poursuivis sans relâche. Ils ont porté, au fur et à mesure du triage dans le cumulus, sur les séries K (*Journal Officiel* et *Recueil* de la Préfecture) ; — M. (Personnel et administration générale) ; — N. (Administration et comptabilité départementales) ; — O. (Comptabilité communale) ; — P. (Contributions) ; — S. (Mines) ; — T. Instruction Publique et Monuments historiques) et X. (Hospices et Bureaux de Bienfaisance).

L'état sommaire suivant montre quel intérêt présentent les documents classés pour l'histoire et l'administration départementale :

Série K. — (*Journal Officiel et Recueil de la Préfecture*), 101 liasses.

Série M. I — *Circonscriptions territoriales et administratives*
a) Affaires générales : Instructions ; circulaires ; état des lois et décrets modifiant les circonscriptions (1881-1914).

b) Fixation des limites entre le Pas-de-Calais et le *Nord* : Projet d'annexion de l'enclave : Mœuvres, Boursies et Doignies ; hameau de Demicourt ; — Limites des deux départe-

ments entre St-Venant et Haverskerque (1832-1903) — Fixation des limites entre le Pas-de-Calais et la Somme : Demande de réunion de 19 communes par la Somme ; Sections de la commune de Thièvres et du hameau de Colincamps (1841-1867).

c) Limites d'arrondissement : Modification de celui de St-Omer ; — Projet de création de celui de Calais (1856-1858).

d) Limites et circonscriptions cantonales : Translations ; divisions ; création de cantons : Boulogne, Calais, Frévent, Lens, Marquion (1846-1904).

e) Limites et circonscriptions communales : Erections ; réunions ; divisions de communes ; modifications de leurs limites séparatives : Ablain-s-N., Bouvigny-B.., Audincthun, Ardres, Avion, Arras, Achicourt, Bailleulmont, Baincthun, Basseux, Beaumetz-l-L., Billy-M., Bienvillers-au-B., Boulogne, Calais, Carvin, Corbehem, Crépy, Crépieul, Cucq, Delettes, Desvres, Duisans, Eleu, Enquin, Estevelles, Febvin-Palfart, Grenay, Havrincourt, Isbergues, Lattre-St-Q., La Couture, Le Touquet, Liettres, Ligny-Thilloy, Linzeux, Longfossé, Maintenay, Mametz, Mentque-Norbécourt, Méricourt, Monchy-au-B., Noyelles-Vion, Outreau, Le Portel, Pont-à-Vendin, Puisieux, Quesques, Ranchicourt, Rebreuve, Rinxent, Saint-Léonard, Ste-Catherine, Ste-Marie-K., St-Nicolas, Sallaumines, Séninghen, Serres, Verchocq, Verton, Wierre-Effroy, Wimille, Wimereux (1822-1913).

f) Dénominations communales : Auchy, Bully, Conteville, Cucq, Ham, Hesdigneul, Inchy, Loison, Marles, Nœux, Pernes, Roye, Recques, St-Inglevert, Sallau, Wailly, Wavrans (1887-1907).

g) Distances légales : instructions, révisions des distances (1811-1894) au total .... 34 liasses

II. — *Population*. — a) Etat-civil : Personnel, création d'adjoints spéciaux ; — Registres de l'état-civil : envoi, tenue, vols, disparitions ; — Tables décennales ; — mariages : refus de célébration ; — naissances, familles nombreuses ; — mortalité (1873-1909).

b) Naturalisations, répudiations : admissions à domicile ; — naturalisations ; répudiations de la nationalité française (1889-1914).

c) Mouvement de la Population : Emigrations ; compagnies d'émigration ; rapatriements d'Angleterre et d'Amérique ; So-



ciété de bienfaisance de Londres ; colonisation ; immigration (1895-1913).

d) Statistique de la Population : Recensement quinquennal de 1911 ; états communaux et récapitulatif ...... 21 liasses

III. — *Elections.* — a) Listes électorales : Confection et révision ; instructions ; commissions de révision ; délégués ; retranchements et additions ; appel des décisions ; jugements des Juges de Paix ; opérations déférées au Conseil de Préfecture ; casiers administratifs ; statistique des listes électorales ; — Listes électorales pour 1912, 1913, 1914 ; ensemble .. 157 liasses

b) Elections : Généralités : Loi du 24 mars 1914 sur l'affichage et sur le secret du vote ; application ; isoloirs ; emplacements réservés pour l'affichage ; participation des réservistes et territoriaux aux opérations électorales (1900-1914).

c) Elections à l'Assemblée nationale : remplacement du Cte de Relingue (1873).

d) Elections sénatoriales : Etudes du mode d'élection (1874). — Elections générales du 30 janvier 1876 : instructions ; correspondance générale ; délégués ; opérations (1875-1876) — Elections du 8 janvier 1882 (2e série sortante) : instructions ; délégués ; opérations (1881-1882) ; — Elections du 25 janvier 1885 (complément dans la représentation : loi de 1884) : instructions ; propagande ; délégués ; opérations (1884-1885) ; — Election partielle du 14 février 1886 : instructions ; délégués ; opérations ; — Elections du 4 janvier 1891 (série sortante C.) : idem (1890-1891) ; — Election partielle du 15 mai 1892 (remplacement d'un sénateur inamovible) : idem ; — Elections du 3 janvier 1897 (série sortante B.) : idem ; — Election partielle du 1er août 1897 : idem ; — Elections du 28 janvier 1900 (série sortante C.) : idem ; — Election partielle du 29 avril 1900 : idem ; — Idem du 3 novembre 1901 : idem ; — Idem, du 7 janvier 1909 (série sortante C.) : idem ; — Election partielle du 5 avril 1914 : idem ; — Statistique et tableaux des délégués sénatoriaux (1884-1888) ; soit .... 55 liasses

e) Elections législatives : Généralités : Mode de scrutin : — circonscriptions électorales de Béthune et de Boulogne (1896-1914) — Elections générales du 20 février 1876 : instructions ; résultats ; — Elections générales du 14 octobre 1877 (après le 16 mai) : instructions ; propagande ; résultats ; protestations ;

— Elections du 7 avril 1878 (remplacement de candidats officiels du 16 mai invalidés) : 1re circonscription d'Arras ; 2e Cir. de Boulogne ; — Elections générales du 21 août 1881 ; — Election du 12 mars 1882 (scrutin de liste) ; Elections du 20 mars 1887 : idem ; — Elections générales du 22 sept. 1889 (scrutin d'arrond.) — Election du 22 févr. 1891 (1re cir. de Béthune) ; — Election du 21 févr. 1892 (2e cir. de Béthune) ; — Elections générales du 20 août 1893 ; — Elections générales du 8 mai 1898 ; — Election du 2 déc. 1900 (cir. de St-Pol) ; — Elections générales du 27 avril 1902 ; — Election du 11 janv. 1903 (1re circ. de Béthune) ; — Election du 20 mai 1903 (cir. de Montreuil) ; — Elections générales du 6 mai 1906 ; — Election du 21 fév. 1909 (cir. de St-Omer) ; — Election du 25 avril 1909 (2e cir. de Boulogne) ; — Elections générales du 24 avril 1910 ; — Elections générales du 26 avril 1914 — Tableaux récapitulatifs et statistiques des votes des élections générales depuis le plébiscite de 1870 jusqu'en 1910 ; ensemble .... 72 liasses

f) Elections cantonales. Généralités : instructions ; circulaires (1871-1895). — Elections au Conseil général. Période comprise entre 1848-1877 ; — Election partielle (avril 1869) à Boulogne ;—renouvellement triennal oct. 1874 et nov. 1877 ; cantons F.,. Fruges, Lens, Aubigny (1879-1885).— Renouvellement triennal (1er août 1880) et élections partielles : cantons de Norrent-F., Fruges, Lens, Aubigny (1879-1835). — Renouvellement triennal (1886 et 1889). — Elections partielles : Cantons d'Auxi-le-Ch. et Calais N-E. (1884-1890). — Renouvellement triennal et élections partielles (1892 à 1913) — Etat des membres du Conseil général (1880-1904) .... 65 liasses

Elections au Conseil d'arrondissement : Renouvellement triennal ; — élections partielles (1867-1885) — Idem, idem (1886-1914) — Etats des membres des Conseils d'arrondissements 1883-1907) .... 71 liasses

g) Elections municipales : 1) Sectionnements électoraux : Généralités. Communes : Ardres ; Arras ; Auchel ; Audisque (St-Etienne) ; Avion ; Bailleul-au-C. ; Baincthun ; Beaumont ; Berck ; Berlencourt ; Beuvry ; Billy-B. ; Bois-en-Ardres ; Bomy ; Boulogne ; Bucquoy ; Calais ; Carvin ; Cavron-s-M. ; Clerques ; Coupellé-V. ; Cucq ; Febvin-P. ; Isbergues ; Lestrem ; Licques ; Liévin ; Mentque-N. ; Méricourt ; Mont-St-Eloi ; Outreau ;

Quesques ; Raye ; Rinxent ; St-Etienne ; St-Omer ; Saint-Pierre-l-C. ; Sangatte ; Sarton ; Séninghem ; Wimille ; Wismes (1871-1909) — 2) Elections et personnel municipal (conseillers, maires et adjoints) : Elections générales ; élections complémentaires, démissions ; révocations ; suspensions ; dissolutions, etc.. Période comprise entre le renouvellemnt général de 1871 et celui de 1874 (loi de 1855) ; — Idem, 1874 et 1877 (loi du 14 avril 1877) ; — Idem, 1878 et 1881 ; — Idem 1881 et 1884 ; — Idem, 1884 et 1888 (loi du 5 avril 1884) ; — Idem, 1888 et 1891 ; — Idem, 1900 et 1904 ; — Idem 1904 et 1908 ; — Idem, 1908 et 1912, — Idem, 1914 = ... 96 liasses

IV. — *Administration générale et personnel administratif.* — 1. Pouvoir législatif (1878-1911) — 2. Pouvoir exécutif : Président de la République (1891-1913) — Ministres. Ministères et administration centrale (1878-1912). — 3. Affaires extérieures : ambassadeurs et consuls (1882-1903). — 4. Administration départementale : Préfets, sous-préfets, secrétaires généraux (1878-1906) ; — Employés et fonctionnaires des Préfectures et Sous-Préfectures (1897-1911) ; — Services départementaux annexes : Archives départementales ; Architectes départementaux ; Asile de St-Venant (1892-1901). — Principes ; organisations et faits généraux d'administration départementale (1841-1850) — 5. Administration communale : Etats généraux A et B. des fonctionnaires et agents communaux (1912-1914) — 6. Juridiction et Tribunaux administratifs : Conseil d'Etat ; — Conseil de Préfecture (1905-1911) soit .... 33 liasses

VI. — *Protocole.* — 1. Généralités : escortes, préséances ; réceptions ; banquets (1883-1907) — 2. Voyages présidentiels : Arras ; Boulogne ; Bruay ; Calais ; Lens (1889-1904). Voyages en France et à l'Etranger (1898-1914). — 3. Voyages ministériels : Arques ; Arras ; Berck ; Billy-Montigny ; Boulogne ; Bruay ; Calais ; Lens ; Liévin ; Montreuil ; St-Omer ; St-Pol ; Vimy (1878-1910) — 4. Souverains étrangers : le Tsar ; les roi d'Angleterre ; de Danemark ; d'Espagne ; de Chine (1891-1914) — Voyages non officiels et incognito (1888-1914). — Sacres et décès de souverains étrangers (1894-1910) — 5. Voyages de notabilités diverses (1905). Au total .... 19 liasses

VII. — *Fête nationale du* 14 *juillet* (1884-1901) . 1 liasse

Fêtes publiques et officielles diverses (1883-1912) 1 liasse

VIII. — *Distinctions honorifiques*. — Légion d'Honneur ; — Palmes académiques ; — Mérite agricole ; — Médailles d'honneur du Travail ; — Médailles d'honneur agricoles ; — Belles actions, (dossiers par ordre alphabétique) = ... 92 liasses

IX. — *Police*. — 1. Personnel : Commissaires — inspecteurs ; — gardiens de la paix de Paris (recrutement) ; — mutations ; — déplacements ; — dossiers personnels ; — indemnités ; — vacations (1877-1909). — 2. Commissariats : Fonds du commissariat spécial de la Préfecture ; — fonds des commissariats spéciaux de St-Omer et de Bapaume (1853-1909). — 3. Rapports périodiques des Commissaires : Arras, Auchel, Avion, Bapaume, Berck Béthune, Bruay, Boulogne, Calais, Hénin-L., Lens, Lillers' Montreuil, St-Omer (1888-1916). — 4. Sûreté générale et police administrative : Anarchistes ; — suspects ; — espionnage ; — étrangers : surveillance ; mouvements ; expulsions ; — nomades ; — associations et syndicats (lois de 1884 et de 1901) ; — réunions publiques ; — pari mutuel ; — jeux ; — loteries et casinos ; — police des mœurs ; — police des marchés ; — Recherches dans l'intérêt des familles (1868-1916). — 5. Police judiciaire ; recherches des inculpés — condamnés : état signalétiques ; — crimes de droit commun ; — interdiction de séjour ; — relégation — récidivistes (1887-1916). — 6. Police municipale et rurale : principes ; — droit de police des maires ; — arrêtés de police municipale et rurale (classement par communes) ; — police des cabarets ; — conflits et plaintes contre les agents de police municipale (1822-1916). — 7. Police du roulage : circulation des bicyclettes et autos ; — brevets des chauffeurs ; — déclarations de mise en circulation — circulation internationale — courses ; — attelages de chiens (1896-1913). — 8. Police privée : personnel et exercice (1892-1893). Au total .... 217 liasses

X. — *Hygiène publique*. — 1. Personnel : commissions d'hygiène ; — médecins des épidémies (1887-1910). — 2. Situation sanitaire générale : instructions — rapports généraux — rapports communaux — eau potable dans les communes — statistique sanitaire — mortalité (1902-1913). — 3. Médecine. — Epidémies — Vaccine : personnel médical ; — sages-femmes ; — inspection des pharmacies ; — réglementation de la vente des médica-

ments ; — dépôts d'eaux minérales ; — épidémies ; — rage ; — vaccins contre la variole ; la fièvre typhoïde ; la rage ; — statistique de la vaccine. — 4. Stations climatiques : créations ; — chambres d'industrie climatique ; — taxes climatiques (1911-1914). — 5. Hygiène alimentaire : surveillance des tueries et abattoirs ; — tueries particulières ; — inspection des viandes (arrêté préfectoral du 1er juin 1912) ; taxes de visites ; — répression des fraudes : organisations ; prélévements ; analyses ; procès ; jugements (1880-1914).— 6. Appareils à vapeur et établissements dangereux et insalubres : déclarations ; — apposition du timbre sur les appareils ; — ouverture d'établissements insalubres ; enquêtes ; autorisations (par communes) ; — dynamite . transports et dépôts (1880-1913). Au total .... 111 liasses

XI. — *Industrie. Commerce.* — 1. Législation industrielle et commerciale ; — inspection du travail ; — limitation de la journée ; — accidents ; — repos hebdomadaire ; — liberté du commerce (1890-1914). — 2. Etablissements industriels et commerciaux : correspondance ; — principaux établissements (par communes) ; — industries locales ; — industrie de la dentelle ; du tulle, etc.. (1884-1916). — 3. Propriété industrielle : office national ; — brevets d'invention ; correspondance (1895-1914). — 4. Main-d'œuvre : recrutement ; — rapports sur la situation ouvrière ; — salariat (1884-1913). — 5. Associations professionnelles : syndicats patronaux ; — syndicats ouvriers (1884-1914). — 6. Conflits du travail (par communes) (1885-1913). — 7. Répartition : intervention de l'Etat ; — accaparements ; — taxations ; réquisitions ; — ravitaillement de la population civile (1914-1916). — 8. Juridictions industrielle et commerciale : a) Conseils de prud'hommes : correspondance, listes électorales ; élections ; affaires jugées (1912- 1914). — b) Tribunaux de commerce : correspondance ; listes électorales ; élections ; affaires jugées (1910-1914). — c) Chambres de Commerce : correspondance ; listes électorales ; élections ; rapports ; comptabilité ; subventions du Conseil général (1910-1914). — 9. Expositions universelles et régionales d'Arras ; de Calais ; de Roubaix, etc.. (1898-1914). Au total .... 172 liasses

XII. — *Agriculture :*

Chambres consultatives : création ; personnel ; renouvellements ; séances et rapports ; frais d'administration (1852-1909)

— Sociétés agricoles et horticoles (1914). — Station Agronomique et laboratoires : création ; bâtiments ; matériel ; personnel, budget ; tarifs ; — rapports et questionnaires sur le fonctionnement ; renseignements aux Départements (1880-1913), ensemble .... 7 liasses

— Concours des Sociétés Agricoles (1902) ; Concours agricoles et hippiques ; médailles d'honneur (1855-1903). — Culture du lin et du chanvre : déclarations ; contrôle des plantations (par arrondissements) ; correspondance ; indemnité aux contrôleurs (1892-1914) ; — Statistique Agricole et ravitaillement (1911-1916) — Echenillage. Echardonnage. Hannetonnage : instructions ministérielles et préfectorales (1835-1911), ensemble.. 31 liasses

— Destruction des rats et des campagnols : instructions ; expérience Danytz et Metchnikoff ; achats de virus ; questionnaires ; délibérations et arrêtés (1863-1897). — Idem : instructions ; correspondance ; demandes autorisées et non autorisées (par communes) ; loutres, corbeaux et pies : primes (1882-1914) ; — Destruction des lapins : dans les garennes, dunes, etc.. ; dans les terres ; dans les bois ; battues et chasses dans les forêts et bois (1901-1914), ensemble .... 17 liasses

— Haras : Instructions. Surveillance des Etalons. Service de la monte (1886-1912) ; — Courses. Pari mutuel : surveillance; versements aux bureaux de Bienfaisance ; — autorisations, comptes, etc. (1887-1910) ; — Chevaux boulonnais : commission d'encouragement ; primes (1879-1913) ; — Etalons boulonnais : achats ; reventes (1879-1901) ; — Concours d'étalons, poulains et pouliches (1903-1910) ; — Concours de chevaux, etc.. (1907-1910) Stud-Book (1895-1913), ensemble .... 10 liasses

— Race bovine flamande : concours (1906-1909) 2 liasses

— Service vétérinaire : Organisation. Instructions. Maréchaux-experts ; etc. (1876-1904) .... 1 liasse

— Service sanitaire des animaux (loi du 21 juillet 1881) : Exécution ; instructions ; chefs du service ; fonctionnement (1881-1914).— Personnel; revision des listes (1888-1914) 3 liasses

— Rapports et frais de tournées des Vétérinaires délégués et sanitaires (1908-1915) .... 4 liasses

— Fièvre aphteuse : Instructions ministérielles et préfectorales. Mesures préventives. Interdiction des marchés. Autorisation de circulation (1901-1913) ; — Correspondance : rap-

ports du vétérinaire ; instructions et correspondance des Sous-Préfets ; mesures d'ordre ; articles de journaux (1878-1907) ; — Arrêtés des maires pour la circulation des bestiaux (1899-1903) ; — Importation du bétail ; instructions ministérielles ; arrêtés, autorisations (1896-1913) ; — Importation du bétail de la Villette (1901-1913) ; — Visite des bestiaux dans les gares (1899-1913) ; — Déclarations d'infection. Rapports ; arrêtés (1901-1908) ; — Idem (1911-1913) ; — Infractions à la loi ; poursuites ; — Rapports de gendarmerie (1899-1914) .... 33 liasses

— Tuberculose bovine : Instructions ; — Déclarations d'infection ; saisies et estimations ; indemnités ; avis de fonds ; ensemble .... 15 liasses

— Charbon symptomatique ; fièvre charbonneuse : Enquêtes ; arrêtés d'infection (1906-1912). — Rouget : Arrêtés d'infection et levées (1901-1916)...................... 3 liasses

— Foires et Marchés : Surveillance, instructions ; arrêtés d'interdiction ; rapports des vétérinaires inspecteurs (1883-1926) ; — Mercuriales générales (1912-1913) ; — marchés aux bestiaux : mercuriales (1904-1912) ; — Marché d'Arras ; prix du blé ; instructions et mercuriales (1903-1913)...... 8 liasses

— Subsistances : Taxe du pain et de la viande (1899-1910) .... 1 liasse

SÉRIE N. — I. — *Département.* — Legs de Monnecove et Peucelle (1906-1912) .... 1 liasse

II. — *Conseil Général.* — Loi du 10 août 1871 : Circulaires, interprétations (1873-1888) .... 1 liasse

Réglement. Attributions. Présidence. Bureau. Insigne. Indemnité aux membres. Rédaction et impression des rapports. Table générale des Délibérations (1871-1914) ..... 1 liasse

Rapports du Préfet (minutes) (1891-1899 ; 1910-1912) 1 liasse

Sessions (1877-1916) : correspondance ; rapports et délibérations (minutes) .... 7 liasses

Vœux et suite donnée (1901-1914) .... 2 liasses

Sessions extraordinaires : convocations ; rapports et procès-verbaux (1881-1913) .... 1 liasse

Commission départementale : Répartition des fonds d'Etat et du département (1884-1903) ; procès-verbaux (1910-1913) .... 3 liasses

Conseils d'arrondissements : sessions ; vœux (1873-1914) .... 4 liasses

III. — *Bâtiments départementaux* : 1. Architectes départementaux et diocésains (1870-1890). — 2. Préfecture : Achat d'immeuble. Agrandissement ; travaux ; mobilier ; décoration (1897-1913). — 3. Archives départementales ; — Service Académique ; — Enfants assistés ; Station Agronomique ; — Cabinet minéralogique ; — Assistance cantonale ; atelier de mendicité (1884-1908) — 4. Sous-Préfectures : Constructions ; assurance ; chauffage ; éclairage ; service des Eaux (1833-1913) — 5. Ecoles normales d'Instituteurs et d'Institutrices : constructions ; plans ; métrages ; agrandissements ; achat d'un sentier ; classe enfantine ; entretien ; mobilier (1883-1913) — 6. Casernes de Gendarmerie : Arras ; Ardres ; Boulogne ; Campagne-l-H. ; Cucq ; Paris-Plage ; Fléchin ; Guînes ; Houdain ; Lens ; Marquise ; Vis-en-Artois : achats d'immeubles, de terrains, constructions ; entretien (1861-1913). — 7. Tribunaux : Arras-St-Omer (1911-1912) — 9. Asile de St-Venant : concession au département ; legs Waterlot de Fromentel ; achat de terrains ; constructions ; mobilier ; chauffage ; éclairage ; projet d'asile pour hommes (1818-1914). — 9. Prisons : Béthune, Boulogne et Montreuil ; St-Omer et St-Pol. Projets de transformation ; plans ; agrandissements successifs ; chauffage ; service des Eaux (1881-1909). — 10. Etat général des Bâtiments. Ecole de Berthonval. Orphelinat primaire départemental. Mobilier de l'Evêché. Divers (1833-1893). — 11. — Entretien des bâtiments : dossier d'adjudication (1893). Au total.......................... 30 liasses

IV. — *Comptabilité départementale* :

1. Circulaires ministérielles (1810-1846). — 2. Budgets et comptes originaux (1884-1914). — 3. Budgets supplémentaires (1899-1913). — 4. Pièces justificatives des comptes (1903-1908). — 5. Budget : décisions modificatives (1901-1905). — 6. Produits éventuels : perception ; recouvrements (1905-1913). — 7. Produits de l'Ecole de Berthonval (1903-1909). — 8 Certificats de réordonnancements (1887-1908). — 9. Ordres de reversements (1900-1909). — 10. Caisse départementale des retraites : Maximum de la pension. Demande en remboursement par l'Archiviste. Réversibilité. Etats de situation (1893-1914). —

Etats de traitements ; retenues (1903-1905). Au total .... 129 liasses

Services hors budgets :

1. Cotisations municipales : gratifications aux agents sur le produit des amendes (1907-1909). — 2. Frais de détention de marins étrangers : remboursement (1876-1901). Au total .... 4 liasses

Série O. — Les pièces justificatives des comptes des communes avant la guerre seront des plus précieuses pour la reconstitution des archives des communes envahies ou dévastées et pour la reprise de la vie administrative ; les classements pour les années 1910-1912 ont porté sur .... 779 liasses

Série P. — A noter dans cette série le classement des documents versés par la Direction des Contributions directes, à la suite de la circulaire ministérielle du 14 février 1917. Ils renferment des renseignements précis pour l'histoire de l'industrie dans le Pas-de-Calais : Contrôle d'Arras ; Avesnes-le-Comte ; Bapaume ; Boulogne ; Croisilles ; Vitry ; Desvres ; Hesdin ; Lillers ; Montreuil ; St-Pol ; renseignements et calculs pour les établissements industriels ; carnets d'établissements industriels (1845-1912). Ensemble .... 49 liasses

Série S. — *Catastrophe aux Mines de Courrières :*

Organisation du sauvetage : règlements ; rapports ; enquêtes ; dernier cadavre ; — Récompenses honorifiques aux sauveteurs français et allemands ; gratifications ; — Comité local : procès-verbaux, correspondance ; — Police : campagne de presse ; conflits ; grève. — Etat nominatif des victimes. Etat général des secours. — Orphelins : listes ; placements ; bourses ; colonie de vacances. — Don des Dames de Douai et de la Compagnie aux enfants (communes : A.-W.) — Livrets de Caisse d'Epargne. — Frais de déménagement. — Réchappés : dossiers personnels ; cure à Biarritz ; Recette buraliste pour Nény ; conflit avec la Compagnie ; secours aux réchappés et blessés ; — Blessés ou intoxiqués ; listes ; pensions ; réclamations. — Dossiers de secours par foyers (communes Acheville-Vitry). — Ascendants : demandes accueillies (par communes). Idem : demandes rejetées (id.). — Anniversaires ; Monuments commémoratifs. — Souscriptions : municipalités du Pas-de-Calais ;

souscriptions étrangères, consulats, etc. ; de l'Etat, de la Presse ; des Ecoles ; des banquiers ; de l'industrie ; de la Croix-Rouge ; quêtes des Mineurs. — Souscriptions des départements (1906-1908). Au total .... 79 liasses

— *Catastrophe de la Clarence* : Sauvetage. Dépêches et rapports. Inhumations. Esprit public. Comité de Secours — Souscriptions. Organisation. — Votes des Conseils municipaux. — Fondation Carnégie. — Listes des victimes ; composition des foyers ; renseignements. — Livrets de Caisse d'Epargne ; secours aux blessés. — Dossiers de secours (communes A.-P.). — Réclamations : Sauveteurs de Liévin et autres. — Récompenses honorifiques (1912-1913). Au total........ 8 liasses

SÉRIE T. — *Ecole d'Agriculture de Berthonval* :

1. Création. Personnel (choix du personnel ; médecin-traitant ; professeurs ; maîtres surveillants ; instructeurs militaires ; officiers pour examens de sortie ; chef de pratique ; jardinier-chef ; bergers, etc.) ; — Discipline ; vacances. — 2 Concours d'admissions ; — Bourses départementales ; bourses de l'Etat ; bourses d'élèves-maîtres stagiaires ; élèves payants. — 3. Commission de surveillance ; propagande ; baux de terres ; expériences de culture ; renseignements aux départements. — 4. Pension : recouvrement. — 5. Budget. Traitements (1885-1913) .... 9 liasses

— *Chaires d'Agriculture*. — Personnel. Programmes d'enseignement (1893-1914) .... 1 liasse

— *Monuments historiques* : Lois et décrets. Organisation du service : inspecteurs ; architectes ; conservateur du mobilier classé (1887-1914). — Commission départementale des Monuments historiques : arrêté de création. Statuts. Arrêtés de nominations (1846-1912). — Classements, restauration et entretien des monuments : Arras : Beffroi et Palais St-Vaast ;— Cathédrale (1903-1914). — Saint-Omer : Eglise Notre Dame (1869-1914) — Ablain-St-Nazaire. Aire. Auxi-le-Château. Avesnes-le-Comte. Béthune. Boulogne. Calais. Courrières. Esquerdes. Fresnicourt, Fressin. Garbecques. Ham. Hesdigneul. Isbergues. Labourse, Lambres, Lestrem. Le Waast. Lillers. Locon. Montreuil, Rély, St-Amand-les-Pas. St-Léonard. St-Tricat. Willeman. Wismes (1886-1914). Au total .... 12 liasses

Classement et restauration du mobilier d'Art (163 communes A.-Z.) (1904-1914) .... 3 liasses

SÉRIE X. — *Hospices :* 1) Personnel d'administration ; conseils d'administration : direction ; comptables ; etc.. (Classement par communes) (1867-1912). — 2. Biens : Dons et legs ; — bâtiments; — mobiliers (classement par communes) (1874-1916); — Baux et locations ; — ventes de produits (1886-1892). — 3) Resources ; dépenses ; comptabilité ; a) Généralités : autorisations de comptabilité restreinte ; — observations de la Cour des comptes, des inspecteurs des Finances et du Trésorier-payeur ; — droits de mutation ; — prix de la journée d'hospitalisation (1862-1907). — b) Emprunts (1893-1906). — c) Ressources : perception ; — encaissements ; — subventions ; — dépenses ; — achats ; — adjudications, etc. (1881-1913) soit ensemble .... 89 liasses

— *Bureaux de Bienfaisance.* — 1) Personnel : affaires générales ; — nominations d'administrateurs ; de receveurs ; — fixation de traitements (classement par communes) (1867-1912). — 2) Biens : Dons et legs ; — bâtiments ; — mobilier ; — rentes; — ventes (1875-1912). — 2) Baux et locations ; — ventes des produits du sol (1892-1913). — 3) Comptabilité : a) Ressources : Votes de crédits ; — subventions ; — droit des pauvres ; — recettes de locations ; — ventes et produits, etc.. — b) Dépenses : achats et adjudications ; — attributions de secours ; — paiements divers (classement par communes) (1900-1913) ; — Comptes et pièces justificatives (en cours de classement) soit au total .... 63 liasses

SÉRIE Z. — Journaux du département .... 30 liasses

Le bilan, par séries, des classements définitifs opérés dans les archives départementales durant l'exercice 1916-1917, s'établit ainsi :

SÉRIE K — Journal Officiel et Recueil des Actes de la Préfecture .... 101 liasses

SÉRIE M. — Circonscriptions territoriales ; — population ; — élections ; — administration générale et personnel ; — si-

A reporter .... 101 liasses

Report	101 liasses
tuation générale du départ. ;—protocole ; — fêtes ; — distinctions honorifiques ; — police ; — hygiène ; — industrie et commerce ; — agriculture	1.660 liasses
Série N. — Administration et comptabilité départementales	166 liasses
Série O. — Comptabilité communale	779 liasses
Série P. — Contributions : statistique	49 liasses
Série S. — Mines	79 liasses
Série T. — Instruction publique ; monuments historiques	25 liasses
Série X. — Hospices et bureaux de bienfaisance	63 liasses
Série Z. — Journaux du Département	30 liasses
Triages	500 liasses
Total	3.452 liasses

Recherches et communications. — Après les demandes successives en novembre 1914 et juin 1915 par les Etats-majors des Xe et XVIIe Corps français, de recherches topographiques sur l'Artois, le service des Archives a eu à collaborer aux mêmes recherches pour les Etats-majors britanniques d'Arras et du corps canadien — ce dernier après l'offensive d'avril — Nous avons fait de notre mieux pour leur fournir les plans et tous renseignements utiles tirés des Archives et des publications de la Commission des Monuments historiques, soit pour Arras soit pour d'autres directions.

Pour documenter un travail officiel de M. l'Inspecteur général des Musées Arsène Alexandre sur les *Edifices d'art détruits*, nous avons pu, avec l'aide de M. le Secrétaire de la Commission des Monuments historiques, lui procurer des notes archéologiques sur 37 communes.

De son côté, la « Section Photographique de l'Armée » nous a demandé des recherches pour constituer une série aussi complète que possible, de documents photographiques d'avant-guerre pour montrer, de façon typique, les crimes commis par les Allemands dans nos villages de l'Artois. Nous avons pu adresser une collection de 444 vues.

Des communications de séries de plans de routes nationales et de chemins ruraux ont été faites aux Ponts et Chaussées et aux Agents techniques pour la reconstitution de la voirie dans les villages dévastés ; notamment dans les cantons d'Arras, Bapaume, Bertincourt et Croisilles.

Enfin les bureaux de la Préfecture apprécient chaque jour l'utilité pratique du *Répertoire numérique* mis à leur disposition ; la collaboration du service des Archives aux recherches administratives est quotidienne et leur nombre s'élève pour l'exercice à 600 au minimum.

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE. — La série d'ouvrages concernant la guerre en Artois et en Flandres s'augmente des achats suivants :

Georges Docquois : *Dans un port du Détroit. — Boulogne-sur-Mer : juillet-novembre* 1914 ;— Henri Malo : *Le Drame des Flandres, roman de guerre*, 1er *août* 1914-1er *août* 1915 ; — Owen Spencer Watkins (trad. Dupré) : *Aves les Français en France et en Flandre ;* — Lucien Magne : *La Guerre et les monuments* (Reims, Ypres, Louvain, Arras) ; — *Les Vandales en France* (Senlis, Soissons, Arras) ; — art. par Camille Enlart ; — *Les Allemands destructeurs de cathédrales et des trésors du Passé* (Reims, Arras, Senlis, etc..) ; — *Histoire de la Guerre par le Bulletin des Armées*, 2 vol. in-8°.

A la collection d'estampes du maître Arthur Mayeur nous ajoutons la nouvelle pochette contenant son dernier petit chef-d'œuvre : *Les Beffrois du nord de la France*, dix eaux-fortes originales.

En communiquant à la « Section Photographique et cinématographique de l'Armée » 444 vues des villages du front avant la guerre appartenant à la Commission des Sites, nous en avons reçu la promesse d'attribution à la Bliblothèque départementale d'un exemplaire de chaque reproduction. Ce sera le noyau d'une collection de vues de ces villages avant leur écrasement, vues des plus rares aujourd'hui, les éditeurs ruraux faisant surtout phototyper à Lille, Roubaix ou Nancy. Il est bon de garder pour nos enfants la physionomie de nos riches communes d'Artois avant leur destruction par les Huns du XXe siècle.

Il est une autre collection de guerre qui a sa place marquée dans la Bibliothèque des Archives. Je veux parler des actes préfectoraux et militaires qui, une fois affichés sur les murs, disparaissent. C'est pourquoi j'ai formé un Recueil qui comprend les placards sur les matières suivantes :

1. — *Actes préfectoraux* : Circulation ; barrage des routes ; visa des télégrammes ; appels aux populations ; police ; hygiène ; gaz asphyxiants ; emprunts ; agriculture ; cheptel ; remonte ; réquisitions ; prestations des mobilisés ; allocations ; militaires décédés ; journée du Pas-de-Calais ; mesures restrictives pour l'éclairage ; ravitaillement ; taxations ; panification ; pâtisserie.

2. — *Actes militaires :* circulation de l'alcool ; gâle des chevaux ; vente de chevaux ; ravitaillement, etc..

Sur la demande de M. le Sénateur-maire de Lyon ces mêmes placards ont été adressés à la Bibliothèque de cette ville ; de même au Musée de la Guerre (Collection Leblanc).

PERSONNEL ET BUDGET — L'an dernier, en signant, le 31 juillet le rapport annuel, je pouvais encore affirmer que nous restions en contact avec notre vaillant archiviste, M. le capitaine Flament. J'avais encore reçu de lui une lettre, le 18 juillet 1916 : ce devait être, hélas ! la dernière. Parti comme lieutenant de réserve, il fut blessé. Aussitôt rétabli il retourne au front où bientôt il conquit brilamment le 3e galon, la croix de guerre, puis enfin la Légion d'honneur. Un de ses lieutenants, prisonnier, le déclare blessé : c'est avec une douloureuse inquiétude que le personnel des archives voit s'écouler douze longs mois d'attente, car Madame Flament est encore sans la moindre nouvelle de son héroïque mari, disparu depuis le 3 août 1916, devant Verdun !

Par sa lettre en date du 30 octobre dernier, M. le Ministre de l'Instruction Publique, en accusant réception du rapport annuel et des délibérations du Conseil général sur le service, rend justice au travail accompli dans le dépôt temporaire de Boulogne. De son côté. M. le Directeur général des Archives, dans la lettre du 29 janvier dernier rend le même témoignage : ce sont là de précieux encouragements pour le personnel des Archives.

M. Brunel continue une garde vigilante à l'Annexe d'Arras. Il a pu, avec l'aide du lieutenant de gendarmerie arriver à temps pour arrêter une commencement d'incendie mis par imprudence des troupes. A la Préfecture il prête son concours au service de liaison.

M. Louis apporte une part des plus actives dans le classement et l'organisation méthodique des archives et sa collaboration est précieuse.

Le caporal Bajeux supporte avec patience une captivité qui dure depuis trois ans ! Travaillant dans une usine de sel il a demandé un certificat qui lui permettra d'être relévé de ce travail pénible.

Enfin, Mlle Domart, auxiliaire, remplaçant son père mobilisé, continue l'enliassement de nos classements et entre temps met en ordre les pièces justificatives des communes, des hospices et des bureaux de Bienfaisance.

J'ose espérer, Monsieur le Préfet, qu'en considération du zèle du personnel, que vous avez pu apprécier pendant son dur séjour au palais St-Vaast, vous accueillerez avec bienveillance une demande d'avancement au 1er janvier prochain, conformément aux dispositions de votre arrêté réglementaire du 31 décembre 1913.

Si vous voulez bien adopter les propositions ci-dessus, le budget des Archives pourra s'établir ainsi :

»1° Appointements de l'Archiviste et de ses employés	17.200 fr. »
2r Dépouillement extraordinaire des archives ; achats de cartons ; entretien de la bibliothèque ; frais de bureau	1.000 »
3° Publication de l'inventaire sommaire......	300 »
4° Inspection des archives des Sous-Préfectures des Communes et des Hospices (Indemnité à forfait)	1.000 »
5° Classement et entretien des archives des Sous-Préfectures (Indemnité de déplacement aux employés)	100 »
Total........	19.600 fr. »

INSPECTION DES ARCHIVES COMMUNALES.

L'inspection annuelle des archives communales donne lieu aux constatations suivantes :

Dans un certain nombre de localités, éloignées du chef-lieu, les instructions ministérielles ou préfectorales sur la conservation des archives restent lettre-morte : inventaires fictifs ; classements nuls ou insuffisants ; les pièces les plus précieuses non estampillées ; aucune mesure de conservation car on ne connaît ni chemises, ni cartons ; la reliure des registres d'état-civil est négligée au point de retarder de plus d'un demi-siècle !

D'autre part, dans presque toutes les communes visitées cette année, les vitrines ou placards débordent par l'envahissement d'imprimés plus ou moins utiles. Pour rendre aux documents manuscrits intéressant l'histoire ou les intérêts communaux, la place d'honneur qu'ils méritent, il y aurait lieu de débarrasser les dépôts, des collections plutôt fragmentaires du *Bulletin des lois* — dont l'abonnement n'est obligatoire que pour les chefs-lieux de canton — et des *Annuaires départementaux*. Du reste, le *Recueil des Actes de la Préfecture* contient des instructions et commentaires suffisants pour guider les maires dans l'exécution des lois.

Ces fragments trouveraient leur emploi dans la constitution pour l'Administration préfectorale et pour les Archives, de séries complètes qui, maintenant font défaut.

Les anciens registres paroissiaux, formant l'état-civil du XVIe au XVIIIe siècles sont uniques. A ce titre il est de première urgence d'arrêter leur destruction, qui devient fatale dans nombre de mairies, bâties sans caves et dont les murs sont salpêtrés.

Le seul remède serait d'en ordonner le dépôt aux Archives. Aussi bien, la circulaire ministérielle du 14 avril 1908 rappelle aux municipalités « qu'elles trouveront aux Archives départementales un asile et un gardien attitré pour leurs documents précieux antérieurs à 1800 ». Si les municipalités avaient répondu au désir de cette circulaire, nous n'aurions pas à déplorer tant de pertes dans les communes occupées par l'ennemi, comme dans celles du front. C'est un excellent moyen, pour celles de l'arrière, de dégager leur responsabilité et d'assurer à leurs

collections manuscrites, dans les conditions qu'aucune mairie ne peut présenter, le logement, le classement et la mise en lumière.

De même pour les registres aux délibérations jusqu'en 1870 ; ils contiennent la source la plus documentaire de l'histoire contemporaine de nos communes rurales et cependant, ils pourrissent, trop souvent, dans des locaux saturés d'humidité.

Déjà, avant la guerre, 116 communes étaient entrées dans les vues de M. le Ministre de l'Instruction Publique et actuellement 1851 registres, de diverse nature, déposés aux Archives, sont provisoirement conservés à Paris. Ces dépôts ne sont pas du reste, une reprise contre la commune ; elle demeure propriétaire des documents dont un récépissé en forme lui est délivré par l'Administration et elle peut toujours en avoir communication à la mairie.

Il y aura lieu de rappeler à MM. les Maires cette mesure de sauvegarde par la voie du « Recueil des Actes de la Préfecture » Je vous soumettrai, Monsieur le Préfet, un projet à cette fin.

Voici les notes d'inspection à ce jour :

Alincthun. — Local humide : l'*Annuaire du P.-de-C.* pour 1914 est déjà couvert de champignons. Plan cadastral réparé, mais moisi. Matrice cadastrale en bon état. Etat-civil ancien : 1622-an III, 4 reg. en mauvais état ; à déposer aux Archives pour les sauver de la ruine. Etat-civil moderne relié jusqu'en 1912, mais appelé à être détruit si l'armoire n'est pas placée au mur exposé au midi. Délibérations : 1808-1899, 5 registres à réparer. Classement à mettre au point.

Bainghen. — Bon local. Plan cadastral en bon état ; mais matrice à réparer. Etat-civil ancien, 5 vol. 1707-1793, à réparer en partie ; partie moderne reliée jusqu'en 1909. Délibérations, 1792-1834, en mauvais état (à réparer). Autres, 1847-1917. Archives divisées dans des cartonnets, mais classement non conforme aux instructions ministérielles. Cueilloir des biens de l'église en 1562 (copie XVIII[e] s.) (à déposer).

Belle-et-Houllefort. — Bon local au 1[er] étage de l'école. Greffe parfaitement tenu par M. Barbaut, en fonctions depuis un quart de siècle. Plan cadastral et matrice en bon état. Etat-civil, 1668-1691, dix-huit cahiers, mauvais état (déposés depuis aux Archives) 1695-1792, relié. Partie moderne à relier, faute de

crédits. Délibérations : anII-1858. Bon classement dans des chemises et portefeuilles, suivant le cadre ofifciel et chose rare, en concordance avec l'inventaire. M. le Secrétaire proposé pour une prime.

Burnonville. — Plan cadastral, bon état, mais à coller sur toile. Etat-civil ancien 1680-an VIII, relié en partie ; mauvaise conservation (à déposer). Partie moderne en liasse. Délibérations : 1810-1870, 4 reg. dont un seul relié. Classement par séries ébauché, à continuer.

Brunembert. — Bon local au 1er étage. Plan cadastral envoyé à la Direction des Contributions. Matrice en bon état. Etat-civil ancien : 1708-1793, 8 reg. Partie moderne à relier depuis 1854 ! Délibérations : 1822-1866 (à déposer). Délibérations du Bureau d'assistance, 1905-1914. Classement à poursuivre.

Calais. — 1. Archives anciennes. L'aménagement prévu dans le nouvel hôtel de ville est arrêté par la Guerre. Aussi les archives sont-elles toujours dans les combles de la mairie, place Crèvecœur, où il est difficile d'en faire un groupement méthodique et sous lesquels elles sont en danger d'incendie.

Les fonds antérieurs à 1790 sont classés, en bonne voie d'inventaire et bien rangés dans des placards avec leurs cotes. Une partie est en caves dans des coffres de fer. Mais il y a lieu d'en surveiller la conservation,car nous savons par l'expérience d'Arras combien est rapide l'envahissement de la moisissure.

— II. — Archives modernes. Le fonds de Calais moderne est parfaitement classé et celui de St-Pierre presque entièrement terminé.

La bibliothèque administrative reliée et tenue à jour s'aligne dans le cabinet de travail et dans la deuxième pièce : *Bulletin Officiel ; Recueil de la Préfecture ; Conseil Général ; Chambres de Commerce ; etc.*

Il y a lieu de féliciter sans réserve M. Tison du travail accompli. Après un gros triage de papiers périmés, il pourra — quand il sera dégagé des obligations militaires — se consacrer entièrement à l'inventaire analytique de ce dépôt.

Sur ma demande, la municipalité a envoyé aux Archives 9 liasses importantes de chartes et titres des Hospices d'Arras (Maladreries de Beaurains, du Grand Val, de Méaulens, de Neu-

ville, etc.) de 1258 au XVIII[e] s., emportées d'Arras par M. Tison, pour être inventoriées. Elles seront ici beaucoup moins en danger de destruction par bombes incendiaires.

J'ai demandé, de même, le versement de 3 registres antérieurs à 1790, n'ayant aucun lien avec les archives communales et décrits plus haut au chapitre : *Réintégrations*.

Colembert. — Local sain. Plan cadastral à réparer. Etat-civil ancien, 1637-1789 encore en cahiers, mauvais état (à déposer Partie moderne à relier depuis 1790 ! Délibérations 1790-an IV (à déposer) ; 1819 à nos jours. Arrêtés de 1884-1916. Archives divisées par cases, mais manquent de chemises et de portefeuilles. A organiser.

Conteville. — Armoire dans la classe. Plan cadastral en dépôt à Nancy pour copie. Matrice en bon état. Etat-civil 1793-1880, 13 vol. reliés, le reste à relier. La bibliothèque administrative ne compte plus et voisine du reste,avec de la vaisselle ; l'inventaire de 1887 n'est plus à jour. M. le Secrétaire, en fonctions depuis 5 ans, récompensé jadis pour le greffe de Wierre-Effroy, promet de remettre tout en ordre aux vacances.

Doudeauville. — Bon placard. Bons portefeuilles extensibles en bonnes chemises. Mais classement sans concordance avec l'inventaire approuvé en 1896 : un guide des maires classés à I. Police ! Plan cadastral très atteint d'humidité, à réparer. Matrice en bon état. Etat-civil ancien. 1672-1791, onze reg. bon état. Partie moderne ; 1793-1883, 10 vol. reliés ; le reste à relier. Délibérations : an XII-1829 (à déposer) ; autres, 1838-1913. Registre du Bureau de Bienfaisance : 1907-1915.

Duisans — La commune ayant reçu quelques obus, M. le Maire a fait mettre en sûreté une partie des archives.

Ecruilles. — Plan cadastral à recoller. Matrice en bon état. Etat-civil ancien : 1628-1792, 5 reg en bon état ; Partie moderne : 1793-1900, 10 reg. bon état. Bibliothèque assez bien tenue et reliée. Malheureusement, il n'en est pas de même des archives, dans le plus grand désordre, les documents roulés sur eux-mêmes.

Henneveux. — Dépôt malsain. Plan cadastral et matrice en bon état. Etat-civil ancien : 1677-1790, cahiers.

Herbinghen. — Archives dans un galetas. Division par matières ; mais manque de chemises. Plan et matrice en bon état. Etat civil ancien : 1653-1808, sept reg. reliés ; période moderne reliée en partie. Collections administratives reliées. Un paquet de documents à classer pendant les vacances.

Lacres. — Local sain. Mais armoire trop petite. Un casier supplémentaire s'impose. Plan cadastral et matrice en bon état. Etat-civil ancien : 1693-1792, quatre reg. bon état ; partie moderne : 1793-1887, bon état, le reste à relier. Délibérations, 1845-1895, deux reg. Autre de 1793-an IV, non retrouvé. Délibérations modernes non signées depuis 1912, ce qui enlève tout caractère authentique aux actes communaux. Même observation pour le reg. des séances du Bureau de Bienfaisance de 1913 à 1916. M. le Secrétaire m'a promis de mettre de l'ordre en faisant concorder son classement avec l'inventaire dressé en 1896 et qui attend, depuis 20 ans, les corrections demandées par l'Administration.

Leulinghen. — Archives disséminées dans la salle des séances et dans un galetas. Plan et matrice cadastrale en bon état. Etat-civil ancien : 1640-1793 (déposé aux Archives) le reste à relier entièrement. Délibérations de 1821 à nos jours, à relier en partie. Arrêtés du maire depuis 1904, cahier broché. Inventaire dressé en 1885, mais ne concorde pas avec l'état réel. Bibliothèque en désordre ; la commune est brouillée avec les relieurs. Recueil à relier entièrement. Mme la Secrétaire promet de mettre de l'ordre à loisir.

Le Waast. — Bon local. Plan cadastral à réparer entièrement : plusieurs feuilles déchirées. Matrice en bon état mais états de section à relier. Etat-civil depuis 1792 relié. Délibérations : 1890-1917, 2 registres. Deux reg. du Bureau de Bienfaisance, 1867-1907. *Recueil* broché depuis 1814. Beaucoup à faire pour mettre le classement à jour.

Longueville. — Local humide. Plan cadastral à réparer sérieusement. Etat-civil ancien : 1662-1792, deux reg. à demi pourris (à déposer) ; moderne 1793-1806) (idem), 1807 à nos jours, à relier en grande partie. Délibérations : 1840-1875 (id.) et 1876-1907, en mauvais état. Classement des documents à mettre à jour.

Lottinghen. — Local humide. Placard insuffisant ; un rayon-

nage entre deux fenêtres est indispensable. Plan cadastral, matrice et états de section en bon état de reliure récente. Etat-civil ancien : 1646-1792 (manque 1682-1684), huit reg. bon *état* ; moderne : 1793-909, relié. Délibérations : 1830-1881, trois reg. relégués en haut de l'armoire, au milieu des araignées et de la poussière ; moisis (à déposer). Archives en désordre, à classer, sans la moindre concordance avec l'inventaire fictif dressé en 1886. On ne connaît ni chemises, ni cartons.

Maninghen-Wimille — Archives dans une armoire au grenier. M. le Secrétaire, installé depuis peu, prend une *lourde* succession : depuis 30 ans ses prédécesseurs n'ont pas trouvé le temps de rectifier l'inventaire, dressé en 1886 et corrigé par le service des Archives. Inutile de dire qu'il ne concorde pas avec l'état réel des documents : désordre absolu. Plan cadastral et matrice à relier. Etat-civil ancien Maninghen et Pittefaux : 1602-1609 (copie 1826), 1637-1739, cinq reg. assez bon état. L'état-civil moderne n'a jamais connu de reliure. Délibérations de*puis* 1850. M. le Secrétaire m'a promis de se mettre à l'œuvre aux prochaines vacances.

Marquise. — Archives placées dans le bureau du secrétariat et dans une salle contiguë. Locaux sains. Plan et matrice cadastrale en bon état. Etat-civil ancien : 1653-1793, huit reg. *bon* état. Partie moderne ; an II-1891, trente-huit reg. bon état. Arrêtés du maire, cinq registres depuis 1851. Délibérations depuis 1838, cinq reg. reliés. Dossiers placés dans des cases à fermeture en carton ; mais ce système, fréquent en Boulonnais, garantit mal les archives contre la poussière. La bibliothèque en bon état : Bulletin des lois ; Recueil, etc. reliés. Dans la salle, (occupée au moment de l'inspection par des officiers alliés) sont conservés dans des cases semblables, les dossiers classés par séries ; mais l'ensemble aura besoin d'un sérieux nettoyage, lorsque les circonstances le permettront. L'inventaire aura besoin d'être remis à jour.

Nabringhen — Local sain. Armoire suffisante, en la débarrassant du Buletin des lois, incomplet, et des livres personnels. Plan cadastral en mauvais état, à refaire à neuf. Matrice *en* bon état. Etat-civil ancien : 1669-1789 en cahiers, en mauvais état (à déposer). Partie moderne : 1790 à ce jour, à relier. *Déli-*

bérations : 1822-1892, cinq reg. à relier. Correspondance : 1841-1860, deux reg. Dossiers sous bonnes chemises et cartons toile ; mais classement sans concordance avec le cadre officiel.

Pernes. — Pauvre installation dans un galetas. Plan cadastral à Nancy pour copie pour la Direction. Etat-civil ancien : 1691-1792, deux reg. reliés. Etat-civil moderne relié. Délibérations : 1831-1897, trois reg. bon état. Archives sans classement, faute de place. M. le Secrétaire qui fait en même temps le greffe de Pittefaux, ne pourra, malgré son désir, y remédier tant que la place lui sera ainsi mesurée.

Pittefaux. — Bon local. Plan cadastral à Nancy, comme ci-dessus. Etat-civil ancien ; 1740-1791, un reg. Délibérations : 1898 1903. Délibérations du Bureau de Bienfaisance (m. d.). Inventaire dressé en 1892, à remettre au point. Dossiers conservés dans de bonnes chemises et cartons, mais un reclassement général s'impose.

Quesques. — Bon placard neuf, spacieux. Plan cadastral récemment relié. Matrice en bon état. Etat-civil ancien : 1646-1793, quinze reg. en danger de destruction (à déposer). Etat-civil moderne, bon état. Délibérations : 1863-1899, deux reg. Il y avait trois registres précédents : 1809-1863, égarés, à rechercher. Il existe un inventaire trompe-l'œil, dressé en 1892.

Questrecques. — Par note en date du 29 juillet dernier, M. le Maire promet la mise en ordre de ses archives au cours des vacances.

Rinxent — Archives dans la salle des séances. Local sain. Dossiers placés dans des cases en bois, mais sans chemises, aussi sont-ils noirs de poussière. Plan cadastral à réparer. Matrice en bon état. Etat-civil ancien (Rinxent et Hydrequent) : 1647-1792, mauvais état ; et de 1693 à l'an VIII, huit reg. dont la reliure reste dans la main (à déposer). La série moderne est reliée ; mais n'étant pas sous clef, se trouve à portée du premier venu. Il est indispensable que la municipalité (près de 2.000 h.) fasse construire une armoire à panneaux grillagés, comme à Desvres pour mettre sous clef l'état-civil, les délibérations, les arrêtés du maire, etc... Délibérations : 1790 à nos jours, cinq reg. cartonnés. Reg. aux arrêtés du maire depuis 1862. Répertoire des actes susceptibles d'enregistrement. Délibérations du

Bureau de Bienfaisance depuis 1856. Bonne tenue de la Bibliothèque administrative, due aux longs services (40 ans) de M. Lécaille. Toutes les séries : Bull. des lois ; Rec. des Actes de la Préfecture ; Moniteur ; Journal des communes ; Bull. de l'Intérieur, etc.. reliées et tenues à jour. L'inventaire dressé en 1887 doit être remis au point ; mais M. le Secrétaire promet à loisir, de remettre le tout en ordre.

Saint-Martin-Choquel. — Local sain ; mais armoire insuffisante : un nouveau rayonnage s'impose. Plan cadastral en feuilles à relier. Etat-civil ancien : 1693-an XI, touché par l'humidité (à déposer) cinq registres. Partie moderne bien conservée. Délibérations depuis 1824, deux reg. mauvais état (à déposer). Classement à mettre au point.

Selles. — Local assez humide. Plan cadastral et matrice en bon état. Etat-civil ancien : 1737-1790, en bon état et moderne : 1791-1859, en bon état ; mais depuis plus d'un demi-siècle la municipalité ignore les relieurs. Quelques cartons contiennent des affaires durant la Guerre : réfugiés, étrangers, logement de troupes, ravitaillement, sucre, pommes de terre, etc. Un certain nombre de cartonnets d'écolier ont des divisions particulières, mais le cadre ministériel reste à appliquer. Aussi bien les dossiers provenant de l'exécution des récentes lois sociales prennent de l'extension et demandent des chemises et des cartons. Délibérations : 1834-1858 (à déposer) ; 1858-1916 ; les dernières séances ne sont pas signées.

Surques. — Local très humide. Plan cadastral à demi pourri. Matrice en meilleur état. Etat-civil ancien : 1645-1810, dix registres couverts de champignons (à déposer). Partie moderne 1844-1914, trois reg. bon état. Bibliothèque administrative en train de moisir. Classement ébauché à achever. A réintégrer aux Archives : Cueilloir de rentes de la baronnie de Surques. 1724 ; — Compte de la Fabrique, 1727-1785 ; liasses de décrets de la Convention, arrêtés du Directoire (imprimés), mémoires de travaux à l'église (XIXe s.) bientôt perdus par l'humidité.

Vieil-Moutier — Armoire dans l'Ecole. Les dossiers modernes sont au hameau de La Calique. Plan cadastral en mauvais état, à refaire entièrement. Etat-civil ancien : 1694-1791,

sept reg. (à déposer) (1). Partie moderne non relevée depuis un tiers de siècle ! Délibérations : 1817-1905, trois registres Archives en désordre, sans l'ombre de classement.

Wacquinghen. — Archives dans la mairie, petit bâtiment isolé sur rue et salpêtré. Malgré deux superbes armoires en chêne, les documents sont voués à la destruction si la municipalité n'y remédie sans retard. Plan cadastral à réparer et à placer dans un local plus sec. Etat-civil : 1793-1860, à relier, couvert de végétations. Délibérations : sept registres depuis 1823, dans le même état. Inventaire dressé en 1895 ; corrigé par le Service des Archives, il attend depuis 22 ans qu'on le mette au point. C'est dire que le classement ne concorde aucunement. Ni chemises ni portefeuilles. Il y a lieu d'aérer le local durant l'été; de brosser les registres et volumes.

Wimille. — Archives placées dans le secrétariat, renfermées dans des cases en bois adaptées au bureau du secrétaire. Local sain. Papiers divisés par séries avec étiquettes à l'intérieur des cases. Plan cadastral déposé à Nancy pour copie pour les Contributions. Etat-civil ancien : série de quinze registres. Un cahier de 1621-1624 à relier avec le registre de 1627-1848 ; celui de 1691 à réparer, rongé jadis par les rats. Toute la partie moderne reliée également. Inventaire approuvé en 1892, à mettre à jour. Belle bibliothèque administrative reliée et tenue à jour. En résumé M. le Secrétaire Martin mérite les encouragements de l'Administration.

Archives communales voisines du front. — Les Maires des communes des arrondissements de Béthune et de St-Pol ont répondu au « Questionnaire » adressé par le service des Archives sur les mesures prises pour la sûreté des archives communales. En voici l'analyse qui se bornera aux communes en danger : *Aix-Noulette* : Mairie bombardée, mais documents les plus précieux à l'abri. — *Annequin* : Archives restées en place. — *Béthune* : Archives en sûreté dans des caves, ainsi que les princi-

(1) M. le Maire de cette commune, comprenant que c'est le seul moyen de les sauver a, depuis mon passage, déposé ces précieux registres aux Archives.

paux ouvrages de la Bibliothèque ; quelques registres d'état-civil de 1792 à l'an VII incendiés, mais pouvant être reconstitués avec le greffe du Tribunal. — *Beuvry :* Archives mises en sûreté puis remises en place. — *Bouvigny-Boyeffles* : Archives en sûreté dans des caves. — *Bruay :* Mesures de sûreté prises. — *Bully* : Archives principales descendues chaque soir à la cave. — *Cambrin :* Une partie de l'état-civil est à l'abri ; le reste est perdu. — *Estrée-Cauchy :* Une partie des Annuaires est disparue en 1914 ; le reste est en sûreté à la mairie qui n'est plus occupée. — *Fleurbaix :* Archives en sûreté dans un caveau. — *Gouy-en-Gohelle :* La mairie étant occupée, les archives sont déposées chez le maire. — *Grenay :* Etat-civil, délibérations évacués en sacs plombés sur Bully ; le reste en lieu sûr en cave cimentée. — *Hersin-Coupigny* : Archives mises en cave en octobre 1914 ; remontées ensuite, puis le bombardement nécessita de nouvelles mesures de sûreté. — *Hinges* : Archives les plus précieuses mises en sûreté chez le Secrétaire de Mairie. — *Lacouture :* Archives principales évacuées au premier bombardement chez un conseiller municipal ; — *Laventie :* Archives déposées à l'hospice d'*Estaires* ; partie moderne chez le Secrétaire de mairie. — *Mazingarbe :* Archives d'abord mises en cave, puis réintégrées à leur place. — *Noyelles-les-Vermelles :* Plan et matrice mis en sûreté par le Secrétaire ; le reste intact. — *Richebourg-l'Avoué :* Une partie des archives, sauvée par le Secrétaire, en dépôt à la Sous-Préfecture, à Chocques et à Fouquereuil. — *Sailly-Labourse :* Archives intactes ; principaux titres évacués chez le Secrétaire. — *Sailly-sur-la-Lys :* en cas de danger les archives seraient déposées dans une cave cimentée. — *Sains-en-Gohelle* : Archives en sûreté dans une cave du sous-sol de l'école. — *Servins :* Mairie occupée ; archives déposées chez le Secrétaire. — *Vermelles :* Mairie incendiée par l'ennemi ; archives détruites — *Verquigneul* : archives intactes. *Verquin :* Archives mises à l'abri, puis remises en place.

Aubigny : Mairie occupée depuis près de trois ans ; certains documents disparus ; local forcé par les soldats. — *Béthonsart* : le plan cadastral, employé fréquemment pour l'Armée, a souffert.

Camblain-l'Abbé : Archives d'abord mises en cave, puis remises en place. — *Gouy-sur-Ternoise :* Archives mises sous

clef ; mais les troupes forcèrent les portes. — *La Thieuloye :* Même observation ; archives en dépôt chez le Secrétaire. — *Magnicourt-en-Conté :* Archives en sûreté dans la cave de l'école. *Villers-Châtel :* Archives restées en place — *Bavincourt* : Lors des bombardements les archives principales furent descendues dans les caves. — *Givenchy-le-Noble :* Toutes précautions sont prises. — *Hauteville :* Mesures de sûreté sont prises — *Ligne-reuil :* Archives en lieu sûr. — *Manin :* Archives en sûreté chez le Maire.

Archives des communes reconquises. — Par une circulaire en date du 24 mars 1917, M. le Ministre de l'Instruction Publique préconisait des mesures pour le sauvetage des épaves des archives des communes reconquises. Au cours de votre triste pélerinage dans les ruines des 60 villages récupérés entre Arras et Bapaume, vous aviez, Monsieur le Préfet, déjà demandé à la Mission française près de l'Armée Britannique de recueillir les fragments des archives communales qui pourraient se retrouver dans les décombres.

J'aurais bien voulu pouvoir circuler dans cette zône désolée et y faire des recherches. Mais la grande difficulté d'accéder dans ces localités, prohibées en raison des nécessités militaires m'obligea à m'en remettre aux soins de la Mission Française.

Aussi bien, consciencieusement, MM. les Officiers de la Mission Française nous adressent, à chaque découverte, les procès-verbaux détaillés des papiers retrouvés et envoyés à l'arrière. C'est ainsi qu'on peut signaler les documents relevés dans les communes suivantes :

Achiet-le-Petit (1er-12 avril 1917) ; Registres paroissiaux (XIXe s.).

— (25 avril 1917) : 5 reg. de catholicité (XIXe s.) ; lot de budgets, comptes et pièces justificatives de la Fabrique (XIXe s.) ; contrats ; mariages, titres de propriété, partage concernant la famille Pronier-Marquis (XIXe s.) (Dépôt à Boulogne).

Bapaume (2-26 avril) : Archives notariales de l'étude Cossart ; 39 caisses dirigées sur Amiens et dont le Parquet d'Arras à Doullens assurera la conservation ; plus deux sacs d'actes brûlés en partie.

— (12 avril) : Deux liasses d'archives de la mairie (déposées à la mairie d'Albert).

— (25 juin) : 9 reg. de catholicité, 1840-1865 ; bail pour la Fabrique (trouvés dans les ruines de l'église. Mis en caisse près de la Gendarmerie).

Bucquoy (25 mars) : Environ 150 à 200 vol. *Bulletin des lois*, remisés dans une grange.

— (24-26 avril) : Sous ces volumes : 9 reg. d'état-civil modernes ; — matrice générale et contributions ; recensement ; liasse de plans parcellaires ; classement des propriétés bâties ; un reg. aux délibérations du Conseil municipal, de 1789 à 1900 ; un reg. de la commission locale ; 10 liasses de correspondance. (Déposés à la mairie de Pas-enArtois). — Archives paroissiales ; baptêmes, mariages, décès XIXe s. ; actes notariés concernant la famille de Gommecourt (Idem).

Courcelles-le-Comte (7 mai) : 1 reg. aux actes de naissances de 1870-1884 (Idem).

Gavrelle (28 avril : fragment d'état-civil, 1810-1816 : 5 dossiers d'archives de la mairie ; un laisser-passer, une carte d'identité et une liste des habitants établis par les Allemands. Tableaux de recrutement, de 1823-1848 et 1851 (Idem). Reg. de catholicité, 1893 (à la Préfecture). Archives).

Hénin-sur-Cojeul (14 juillet) : 1 reg. aux délibérations de 1823-1841 ; — 1 reg. aux naissances, de 1893-1905 ; 1 reg. aux mariages, de 1860-1874 (Préfecture).

Le Sars (12 avril) : Liasse d'actes municipaux (dépôts à Amiens).

Le Transloy (20 mai) : Archives (sans autre désignation) de la mairie (Idem).

Liévin (12 mai) : 1° Archives communales. Registre aux délibérations, 1884-1893 ; 2° Archives des Mines. Registre de location de maisons de mineurs, avec indication des rues de Liévin ; — 3° Archives de la sûreté : boîte contenant une grande quantité de fiches individuelles (Pris en charge par la mairie de Bruay).

Mory (25 avril et 6 mai) : 5 reg. aux actes de baptêmes, mariages et sépultures ; 1715-1736, 1750-1763, 1764-1778, 1779-1792

et 1793-1809 ; — 1 reg. aux décès, 1853-1863 ; — Matrices générales des Contributions, 1816, 1862-1865 et 1866-1869 ; — Matrice des propriétés foncières ; — Etats nominatifs des habitants, 1841-1886 ; — Recrutement : recensement des classes, 1833-1914 ; — Archives paroissiales : 3 reg. de catholicité, 1867, 1883-1884 ; — Comptes de la Fabrique 1894-1904 ; — 1 « registre mémoire » de la dite Fabrique. — Autres papiers relatifs : à la taxe vicinale ; aux contributions ; aux prestations ; aux chevaux et voitures ; un budget, etc., de 1845-1914. Tous ces documents furent retrouvés dans les ruines de la mairie et dans celles du presbytère. (Déposés à la mairie de Pas-en-Artois).

Neuville-St-Vaast (10 mai) : 1 registre de catholicité, 1834-1844 (Déposé à la Préfecture).

Neuville-Vitasse (25 avril) : 2 registres de catholicité, 1843-1874, retrouvés dans les ruines du presbytère de St-Léger.

Roclincourt (27 avril) : Fragment de registre de catholicité, de l'année 1818, feuillets 3-15 (Déposés à la sous-préfecture de St-Pol).

Saint-Léger (25 avril, 6 mai) : 2 registres de catholicité, 1907-1914-1915 ; — 1 liasse de statistique agricole ; — 1 catalogue de la bibliothèque scolaire ; 1 reg. d'entrées et de sorties de la dite bibliothèque ; 1 cahier de compositions scolaires ; 1 inventaire du mobilier scolaire. (Déposés à la mairie de Pas-en-Artois).

Vaulx-Vraucourt (12 avril) : 2 registres et liasse d'archives de la mairie (déposés à la mairie d'Albert).

Par le récolement qui précède, on peut constater le peu d'importance des archives recueillies dans les communes anéanties. Seule, la commune de Mory retrouvera une notable partie de son état-civil ancien. C'est avec tristesse qu'on mesure l'étendue des pertes en documents de première importance, comme les plans cadastraux ; l'état-civil ancien — qui n'est en double dans les greffes des Tribunaux qu'à partir de l'année 1737 — ; les registres aux délibérations ; les dossiers de biens communaux.

Vos recherches, le 24 mars, Monsieur le Préfet, dans les sous-sols de la mairie de Bapaume pour retrouver des documents officiels, ont été vaines. Aussi bien, penser que nos envahisseurs ont pris la précaution de mettre à l'arrière les ri-

ches archives bapalmoises serait leur faire trop d'honneur. Les archives, là comme ailleurs, ont été ensevelies sous les decombres de l'élégant hôtel échevinal le lendemain de votre visite, dans la terrible explosion du 25 mars où périrent nos vaillants députés d'Arras.

SOUS-PRÉFECTURES ET HOSPICES.

Je n'ai pu, jusqu'ici voir les dégâts des Sous-Préfectures ; mais leur tour viendra dans le second semestre.

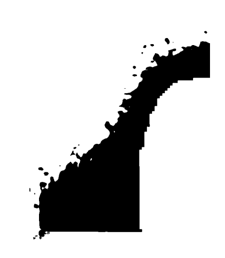
Hospices de Calais. — Les archives sont installées dans la salle des séances, dans de vastes placards. Elles sont à l'abri de la poussière dans de fortes boîtes en forme de portefeuilles. L'inventaire dressé en 1857 par M. Devot, avocat, conseil des hospices, rend des services en facilitant les recherches. Mais il est sans concordance avec le cadre ministériel. C'est ainsi que, dans chaque série, les archives antérieures à 1790 voisinent dans le même article avec les documents postérieurs. Exemple : F. 6 lettre de l'évèque de Boulogne (1872) relative aux Filles de la Charité demandées pour le service ; — décrets et arrêtés de 1805-1854 ; etc.. Ce mélange n'a pas d'inconvénient grâce au répertoire ; mais il ne saurait subsister quand l'administration hospitalière voudra faire publier un inventaire sommaire rédigé après classement méthodique, d'après les instructions ministérielles. A remarquer que presque tous les titres sont estampillés.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon respectueux dévouement.

Pour l'Archiviste mobilisé,

Le Chef de Bureau,

A. LAVOINE.



fecture du Pas-de-Calais — 2e Division

CONSEIL GÉNÉRAL
DU PAS-DE-CALAIS

2e SESSION 1918

La Vie Administrative, Les Œuvres de Solidarité, d'Assistance, d'Hygiène et d'Enseignement et la Vie Economique du Département PENDANT LA GUERRE

EXPOSÉ

Présenté à l'Assemblée Départementale

PAR M. ROBERT LEULLIER, PRÉFET

BOULOGNE-SUR-MER

1918

CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS

Président : **M. JONNART,**
Sénateur
Gouverneur Général de l'Algérie.

Vice-Présidents : MM. GUYOT, à Maresquel,
Amédée PETIT, à Magnicourt-sur-Canche.

Secrétaires : MM. BACHELET, à Vaulx-Vraucourt.
ELBY, à Bruay.
Narcisse BOULANGER, à Guînes.

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Arrondissement d'Arras

MM.	RÉSIDENCES	CANTONS
DOUTREMÉPUICH.	St-Laurent-Blangy.	Arras (nord).
PARIS.	Arras.	Arras (sud).
GOUBET.	Biefvillers-lès-Bapaume.	Bapaume.
(Décédé).		Beaumetz-lès-Loges.
MANOURY.	Metz-en-Couture.	Bertincourt.
BACHELET.	Vaulx-Vraucourt.	Croisilles.
LOTH.	Quéant.	Marquion.
(Décédé).		Pas-en-Artois.
(id).		Vimy.
EVRARD Jules.	Corbehem.	Vitry-en-Artois.

Arrondissement de Béthune

(Décédé).		Béthune.
(id).		Cambrin.
SOUGEY.	Carvin.	Carvin.
ELBY.	Bruay.	Houdain.
(Décédé).		Laventie.
BASLY.	Lens.	Lens (est).
LAMENDIN.	Liévin.	Lens (ouest).
DELELIS Fanien.	Lillers.	Lillers.
DUPONT.	Auchel.	Norrent-Fontes.

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

MM.	RÉSIDENCE	CANTONS
(Décédé).		Boulogne (Nord).
CHOCHOY.	Boulogne-sur-Mer.	Boulogne (sud).
DELCLUZE.	Calais.	Calais (nord-ouest).
DUQUENOY-MARTEL.	Calais.	Calais (sud-est).
(Décédé).		Desvres.
BOULANGER Narcisse.	Guines.	Guines.
DE FRANCE.	Belle-et-Houllefort.	Marquise.
ADAM Georges.	Condette.	Samer.

Arrondissement de Montreuil

GUYOT Charles.	Maresquel.	Campagne-lès-Hesdin.
RICQUIER-TRISTRAM.	Etaples.	Etaples.
BOUDENOOT.	Paris.	Fruges.
BREBION.	Hesdin.	Hesdin.
DE LA GORCE.	Verchocq.	Hucqueliers.
QUETTIER.	Berck-sur-Mer.	Montreuil-sur-Mer.

Arrondissement de St-Omer

DELBENDE.	Aire-sur-la-Lys.	Aire-sur-la-Lys.
BRÉMART.	Louches.	Ardres.
BOURET.	Zutkerque.	Audruicq.
JONNART.	Fléchin.	Fauquembergues.
LEMOINE.	Hallines.	Lumbres.
LAFOSCADE.	Houlle.	Saint-Omer (nord).
LEDUC-HOUZET.	Blendecques.	Saint-Omer (sud).

Arrondissement de St-Pol

THÉRET.	Tincques.	Aubigny-en-Artois.
HARDUIN.	Bonnières.	Auxi-le-Château.
PETIT Amédée.	Magnicourt-s-Canche.	Avesnes-le-Comte.
SALMON.	Pernes-en-Artois.	Heuchin.
DACQUIN.	Le Parcq.	Le Parcq.
(Décédé).		St-Pol-sur-Ternoise.

Messieurs,

Partiellement envahi dès le premier mois des hostilités, le Département du Pas-de-Calais subit depuis plus de quatre années les plus pénibles et les plus douloureuses épreuves. Dans deux de ses arrondissements, plusieurs cantons n'ont pas cessé d'être occupés par les troupes de l'empereur allemand. Un grand nombre d'habitants sont encore soumis aux souffrances morales et matérielles que l'ennemi s'ingénie à multiplier avec des raffinements inouïs de barbarie et de cruauté. Ceux qui ont échappé à son étreinte ont dû abandonner tout ce qu'ils possédaient. Le fruit de leur travail, de leurs laborieux efforts, celui des générations qui les ont précédés sont anéantis. La libération est prochaine, mais à leur retour nos malheureux compatriotes ne trouveront plus que des ruines amoncelées, des territoires bouleversés, et, partout, le spectacle de la plus indicible désolation. La nation tout entière a l'impérieux devoir de les secourir et de les aider dans la lourde tâche que nécessite leur relèvement. Elle n'y faillira pas.

Mais si nombreuses et si agissantes que puissent être les marques de solidarité, notre Département n'en restera pas moins parmi ceux qui auront le plus cruellement souffert de la guerre. Si les habitants des communes demeurées libres ont été moins éprouvés, ils auront eu cependant leur grande part de deuils, de tristesses et de ruines. Il n'est guère, en effet, de communes qui aient été épargnées. Aussi n'est-il pas de département qui ait été plus que le nôtre associé aux heures angoissantes que le pays a vécues, comme aussi aux espoirs qu'il a successivement vu naître.

A chaque page de l'histoire de cette guerre reviendront les noms des localités du Pas-de-Calais à jamais célèbres par les combats — de fortune diverse mais tous infiniment glorieux pour nos armes — qui s'y sont déroulés.

1914 ! C'est la séparation d'une partie du Département du reste de la France et l'exode douloureux d'un grand nombre de ses habitants ; — mais c'est aussi l'arrêt de l'envahisseur, le salut du reste du pays assuré par l'héroïque résistance sur le front d'Artois. C'est Arras, son chef-lieu, meurtrie par le bombardement, qui reste inviolée. Et ses habitants voient leur foi inébranlable dans les destinées immortelles de la Patrie accrue par leur martyre même.

1915 ! C'est la retentissante épopée de Loos-en-Gohelle, de Lorette, d'Ablain-Saint-Nazaire, de Souchez et de Carency qui surexcite les espérances.

1916 ! C'est Verdun et, plus près de nous, l'offensive de la Somme qui détermine le premier repli important de l'ennemi.

1917 ! C'est la reprise de la Crête de Vimy et de Monchy-le-Preux et, aussitôt après, la première tentative pour la renaissance économique des localités récupérées.

1918 nous apporte une nouvelle épreuve : la perte de la plus grande partie des communes reconquises et de plusieurs autres restées jusqu'alors hors des atteintes de l'ennemi, et en même temps le bombardement violent et sans excuses des agglomérations de l'arrière. La liste des innocentes victimes civiles s'allonge journellement et les ruines s'ajoutent aux ruines.

Mais bientôt la vaillance des Armées françaises et alliées ramène la Victoire.

A travers les fluctuations inévitables des batailles, l'admirable confiance des populations de l'Artois n'a jamais fléchi. Leurs souffrances ont décuplé leur volonté de servir passionnément le pays : elles lui ont apporté sous des formes diverses tout ce qu'il était possible d'attendre du patriotisme le plus éclairé et d'une adaptation exceptionnellement rapide aux entreprises créées en vue d'accroître les moyens d'action de la Défense Nationale.

Depuis les communes de la ligne de feu où ils ont peiné sous les obus jusqu'à celles si convoitées du littoral, les habitants ont rivalisé de zèle pour contribuer au ravitaillement civil et militaire et faire face aux besoins de l'Armée en munitions et en matériel.

A l'entrée de la 5me année de guerre, j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant de fixer dans un court exposé la vie du département depuis l'ouverture des hostilités. J'ai divisé cet exposé en trois parties :

I. — **La partie administrative ;**

II. — **La partie concernant les œuvres de solidarité, d'assistance, d'hygiène et d'enseignement ;**

III. — **La partie économique.**

I. -- PARTIE ADMINISTRATIVE

I -- Le Rôle du Conseil Général

L'action, ininterrompue et féconde de ses membres, répondit entièrement à la confiance que les populations avaient placée en ses représentants à l'Assemblée Départementale. C'est un devoir pour moi de mentionner les sentiments de profonde gratitude qu'elles leur ont voués pour leur dévouement inlassable et dont je recueille si souvent les échos.

Mais ce n'est pas seulement de l'œuvre accomplie dans les limites du Département qu'elles leur savent gré. Elles sont fières, à juste titre, de l'éclat que projettent sur elles et sur le Conseil Général tout entier les immenses services rendus à la Nation par votre éminent Président.

Personne n'ignore le grand rôle rempli par Monsieur JONNART. La mission délicate et périlleuse qu'il accepta de remplir en Grèce le classe, par son éclatant succès, au premier rang des diplomates qui ont le plus illustré notre pays.

C'est encore à M. JONNART que Monsieur le Président du Conseil fit appel pour diriger le premier Ministère des Régions Libérées.

Depuis lors, le Gouvernement lui a demandé d'accepter la haute et lourde tâche d'administrer l'Algérie. Il a su, par sa clairvoyante activité et sa compétence avertie, obtenir tous les résultats que le Gouvernement avait espérés.

La nomination de Monsieur BOUDENOOT, appelé à la présidence de la Commission Sénatoriale de l'Armée où il succéda à Monsieur Clémenceau devenu Président du Conseil, est encore un titre d'honneur pour l'Assemblée Départementale où il occupe une si grande place.

Elle a permis à votre Collègue de déployer pour le service de la

Défense Nationale ses exceptionnelles qualités, servies par la plus remarquable puissance de travail.

Vous me permettrez de rappeler également la grande place occupée dans les Conseils du Gouvernement par deux autres élus du Pas-de-Calais. Depuis le début des hostilités, l'un d'eux, M. RIBOT, a été successivement Ministre des Finances, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères. Dans ces divers postes il a, une fois de plus, hautement honoré notre département.

L'autre, M. LÉON ABRAMI, tout nouveau venu au Parlement, a su rapidement s'y imposer par sa valeur et ses dons de séduction. Après avoir montré sur les champs de bataille la plus belle vaillance dont témoignent ses citations et la croix de la Légion d'honneur, il est, à l'heure présente, un des collaborateurs les plus immédiats et les plus précieux de M. le Président du Conseil et sa place est déjà marquée dans la glorieuse lignée des Parlementaires dont s'enorgueillit si justement le Pas-de-Calais.

Je serais incomplet si je ne rendais aussi un hommage mérité aux services rendus à la Défense nationale et au département par un autre de vos collègues, M. ELBY, l'actif et dévoué Directeur général des mines de Bruay, qui a intensifié, de la façon la plus remarquable, la production dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. C'est cette intensification qui a permis de poursuivre et de mener à bien le gigantesque effort qu'a dû accomplir notre pays pour se défendre contre l'agression ennemie.

Plusieurs Membres du Conseil Général nous sont revenus après un long séjour dans les régions occupées par l'ennemi ou dans les prisons allemandes.

M. le D[r] QUETTIER est resté en captivité pendant plus de trois ans. Il avait été fait prisonnier à Maubeuge où il commandait un bataillon.

MM. BACHELET, GOUBET, LOTH, MANOURY, BASLY et LAMENDIN ont été rapatriés après avoir eu à supporter de pénibles souffrances morales et matérielles.

M. SOUGEY est encore dans les lignes ennemies où il est soumis aux mêmes cruelles épreuves.

MM. DACQUIN, EVRARD, de FRANCE, PARIS et SALMON sont mobilisés.

L'Assemblée a eu à déplorer la fin tragique de M. BRIQUET, représentant le canton de Vimy, qui a trouvé la mort, en même temps que M. Albert TAILLANDIER, dans l'Hôtel de Ville de Bapaume, au moment où tous deux venaient apporter leur assistance aux habitants qu'ils espéraient retrouver dans les régions libérées.

[illegible] Général a encore vu réduire le nombre de ses Membres

r la mort prématurée de MM. BOUTLEUX, CARON, FARJON, AILLY, LEBLEU, LENGAGNE, de QUANDALLE et ROSE.

Enfin, mon regretté prédécesseur et ami, M. BRIENS, est décédé, ctime du surmenage qu'il s'était imposé par suite de son dévoue-ent et de son attachement au Pas-de-Calais.

A tous ces disparus les populations conserveront pieusement un ouvenir ému et reconnaissant.

II. — Le Rôle des Maires

Il fut particulièrement important depuis l'ouverture des hostilités.

Dans les communes envahies, c'est le Maire qui aura été l'âme de la résistance aux vexations et aux exigences de l'ennemi. C'est lui qui défendit pied à pied, avec une énergie que rien ne rebuta, les intérêts et souvent la vie de ses administrés. Il assura le ravitaillement dans des conditions généralement fort pénibles, paya les allocations à l'aide de bons municipaux que les circonstances l'obligèrent à émettre, pourvut aux besoins de chacun, protégea les femmes et les enfants privés de leur soutien, mobilisé ou absent, et personnifia, par sa courageuse attitude, la confiance dans la Victoire et dans l'immanente Justice.

Presque tous les Maires ont été maltraités par l'ennemi, beaucoup ont été emprisonnés ; d'autres ont même été fusillés. La France saura reconnaître leur héroïsme et le glorifier.

Dans les communes situées sur la ligne de feu, la mission des Maires fut infiniment pénible, car elle dut s'accomplir sous les obus et se heurter à des difficultés sans cesse renouvelées. Ce furent des soldats eux aussi qui demeurèrent à un poste d'honneur et de péril.

Dans les communes libérées, la vie des maires fut un véritable renoncement. Ils donnèrent un admirable exemple de volonté tenace, et c'est leur patriotisme et leur énergie qui contribueront le plus efficacement à la restauration des régions récupérées.

Dans les communes de l'arrière, la tâche des premiers magistrats municipaux fut écrasante. Ils eurent à traiter les questions de ravitaillement, de réquisitions, de mise en culture des terres, de circulation, d'hygiène, d'assistance aux réfugiés, aux familles des mobilisés et des sinistrés, de logement et de cantonnement des troupes, etc., etc.

Les Maires de l'arrière ont été les auxiliaires les plus précieux de l'Administration. Déjà lourdes en temps de paix, leurs fonctions auront été particulièrement ingrates en temps de guerre. Jamais les populations, plus conscientes — dans le recul du temps — de leur dévouement et de leurs efforts, ne pourront assez leur manifester leur reconnaissance.

III. — Personnel des Services Départementaux

Malgré les nombreux vides qui se sont produits tant dans les bureaux de la Préfecture que dans ceux des Sous-Préfectures à la suite de la mobilisation et malgré l'accroissement considérable des travaux et leur complexité dus à l'état de guerre, la marche des services départementaux a été assurée normalement.

Mais, pour faire face aux besoins nouveaux, les agents du cadre permanent ont eu à faire preuve de la plus louable activité et des plus intelligentes initiatives sans lesquelles les millions de requêtes qui sont parvenues à l'Administration préfectorale, souvent dans des conditions fort sommaires, n'auraient pu aboutir. Ils ont été aidés dans leur laborieuse tâche par des employés auxiliaires qui ont également témoigné de leur ardeur au travail et dont la collaboration nous fut précieuse. En dehors des services ordinaires du temps de paix, les nécessités de la guerre ont entraîné la création de services nouveaux qui ont pris une particulière extension par suite de la densité de la population, du grand nombre des éprouvés et de l'insuffisance des moyens d'action.

Par exemple :

Circulation dans la zone des Armées.

Circulation automobile.

Carnets d'étrangers et cartes d'identité.

Ravitaillement : cession de denrées aux magasins municipaux et aux coopératives.

Réglementation et taxation des denrées.



Réglementation et répartition du pétrole et de l'essence entre les unicipalités.

Réglementation de la consommation du gaz et de l'électricité.

Sursitaires.

Conscriptions successives.

Réquisitions.

Allocations aux familles des mobilisés.

Allocations aux victimes civiles de la guerre.

Service des réfugiés.

Service des rapatriés.

Secours aux soldats des régions envahies.

Fédération départementale des Comités d'assistance aux prisonniers de guerre du Pas-de-Calais.

Rééducation professionnelle et placement des mutilés et blessés de la guerre.

Secours aux populations victimes des événements de guerre.

Evacuation des populations des communes menacées.

Evacuation du matériel, des marchandises et des mobiliers des communes menacées.

Etablissement des plans d'alignement dans les communes sinistrées.

Application de la loi sur les baux à loyer.

Création des Cimetières militaires.

Contrôle des Œuvres de guerre.

L'Œuvre « Le Vestiaire des Envahis ».

L'Œuvre « Le Pas-de-Calais dévasté ».

Mandatement des dépenses afférentes aux nouveaux services créés par l'état de guerre.

Allocations aux petits retraités de l'Etat.

Assistance aux militaires tuberculeux de la guerre.

Assainissement des régions libérées.

Extension des lois relatives à l'assistance aux vieillards, aux familles nombreuses et aux femmes en couches.

Gaz asphyxiants. — Mesures préventives.

Service médical des populations civiles.

Tombes militaires. — Emplacement. — Recherches.

Croix de Guerre

MM. BOURY GÉRARD, Sous-Lieutenant (Infanterie) (4 citations).
BASSET MARCEL, Sergent (Infanterie) (3 citations).
DUFOUR MARCEL, Brigadier (Artillerie) (2 citations).
QUATRELINE GEORGES, Brigadier (Artillerie) (1 citation).
SCHLOSSER ALPHONSE, Soldat (Infanterie) (1 citation).

Blessés

MM. LEMAIRE PAUL (Cécité), Réformé.
DUFLOS (Infanterie), Réformé.
WOIRION, Lieutenant (Génie).
BOURY GÉRARD, Sous-Lieutenant (Infanterie).
QUATRELINE, Brigadier (Artillerie), 3 blessures.
HURET, Sergent (Génie).
SCHLOSSER, Infanterie.

IV. — Ravitaillement de la Population Civile

Blés et Farines

Depuis le début des hostilités, la question du Ravitaillement de la population civile, du département a nécessité l'intervention des Pouvoirs Publics.

Le Pas-de-Calais, quoique producteur de céréales, n'a pu, avec ses propres récoltes, suffire à l'alimentation de ses habitants et le service central du Ravitaillement a dû lui consentir des cessions de blés et farine.

Si, en 1914 et 1915, le département est arrivé à se ravitailler normalement sans l'aide appréciable du Gouvernement, puisqu'il n'a été consenti en 1915 que 40.000 quintaux de blé, il n'en a pas été de même pour les années 1916 et 1917 pendant lesquelles des envois de blé d'outre-mer et de farines exotiques ont été sans cesse réclamés au Ministère du Ravitaillement.

n effet, la campagne de 1916-1917 accusait une production totale ..144.480 quintaux de blé et ne pouvait assurer que jusqu'à la mi- ı l'alimentation des 850.000 habitants que comptait la population Pas-de-Calais, auxquels il fallait ajouter les nombreuses troupes ées cantonnées sur le territoire.

'ar suite de la lenteur des opérations de battage en régie, qui ;ait, alors qu'à la période de début, de nombreux moulins se trouent dépourvus de blé et il a fallu recourir au Service Central du vitaillement dès le mois d'octobre 1916 pour les alimenter.

'est ainsi que l'Administration Préfectorale a été amenée à deman- r l'envoi régulier de 50.000 quintaux de blé par mois. Mais à la te du 1er mai 1917, le Ministère n'avait attribué au département ıt en blé qu'en farine que 180.540 quintaux ce qui fait une moyenne environ 30.000 quintaux. La situation s'aggravant et les départe- ents voisins de la Somme et de l'Oise possédant encore d'importants ocks de céréales, le Ministère décida que la Somme nous fournirait ıaque jour 1.000 quintaux de blé pendant que l'Oise expédierait 0 quintaux de farine à partir du 1er juillet.

A ces quantités vinrent s'ajouter 2.000 tonnes de farine en prove- ance de la Chambre de Commerce de Dunkerque et les apports de lé et de farine exotiques consentis directement par le Ravitaillement iénéral.

Les difficultés chaque jour grandissantes dues au caractère nette- nent déficitaire de la récolte de 1917 et à l'insuffisance de plus en ılus marquée des moyens de transport, m'ont amené à apporter pour 'exercice qui commence de profondes modifications dans l'organisa- :ion du service. J'ai pris, par ailleurs, des mesures pour la constitu- :ion de stocks destinés à éviter le retour des difficultés indiscutables que j'ai trouvées à mon arrivée dans le Pas-de-Calais. J'ai confié la Direction du Service réorganisé à M. Mariette. Je n'ai qu'à me louer de sa collaboration dévouée, intelligente autant que désintéressée.

Céréales panifiables

Réorganisation

du Service

I

Dès mon arrivée dans le Département, j'ai recherché les éléments permettant de faire face à une situation,critique dans toute la France, mais plus angoissante dans la zone des Armées en raison des difficultés de transport tant par fer que par mer.

Dans cet ordre d'idées, ma préoccupation première a été de connaî tre les quantités de céréales panifiables indispensables à nos besoins. Ce calcul établi, il importait de faire l'inventaire de nos ressources afin de savoir ce qu'il y avait lieu de demander à l'importation. La situation était grave.

En effet, nous avions vécu sur les ressources locales à l'exception d'importations à peu près insignifiantes. La conséquence de ce régime fut que dès le mois d'Avril il n'y avait plus à proprement parler de disponibilités locales dont il nous eût été possible de faire emploi. J'ai donc dû signaler cette situation à M. le Ministre du Ravitaillement.

Au cours de plusieurs entretiens, nous nous sommes mis d'accord sur les quantités indispensables au département, et M. le Ministre a bien voulu me promettre de nous les faire parvenir. Des difficultés de transport indépendantes de sa volonté et résultant d'impérieuses nécessités militaires ont malheureusement trop souvent empêché les expéditions.

Par ailleurs, j'avais constaté des défectuosités très grandes dans le fonctionnement des moulins et dans la façon dont les minotiers procédaient aux distributions.

Aussi,ai-je résolu de remanier complètement le système en vigueur. Mais j'ai dû attendre l'ouverture de la campagne 1918-1919 pour mettre en mouvement la nouvelle organisation.

Des instructions précises ont été données pour arriver à une répartition équitable entre toutes les communes et en rapport avec leurs besoins.

J'ai l'espoir que les mesures nouvelles permettront d'éviter pour la nouvelle campagne agricole les difficultés rencontrées au cours de ces derniers mois et qui n'ont pu être surmontées que grâce à l'esprit de patriotisme de nos populations.

Voici le principe sur lequel repose le service de répartition des céréales panifiables.

Jusqu'au 5 octobre prochain le système ancien permettant l'approvisionnemen, sans contrôle suffisant, des communes par les meuniers, aussi bien des quantités livrées par eux que de celles reçues par ailleurs par les Maires, subsistera pour faire place, à compter du 6 octobre, au régime nouveau ainsi défini :

Les meuniers ne pourront plus, à partir de cette date, délivrer aucune quantité de farine aux Maires pour l'alimentation des habitants de leur commune que sur présentation d'un bon qui aura été adressé en temps opportun au Maire de chaque commune par le Service compétent de la Préfecture.

Chaque semaine un bon sera envoyé de façon à ce qu'il parvienne 4 ou 5 jours avant la période hebdomadaire pour laquelle il est établi.

Ci-dessous un modèle de ce bon, le talon devant rester à la Direction Générale du ravitaillement.

RAVITAILLEMENT (Céréales)

BON N° ....

Cejourd'hui il a été délivré à

M. le Maire de ....

....

une autorisation d'achat

de .... *quintaux*

de farine de ....

à prendre chez M ....

.... *minotier à*

....

Boulogne, le ....

Le Directeur Général,

Direction Générale du Ravitaillement du Pas-de-Calais

(CÉRÉALES)

BON N° ....

M .... *minotier à* ....

est autorisé à vendre à M. le Maire de ....

la quantité de .... *quintaux de farine de* ....

Boulogne, le ....

Le Directeur Général,

Le Minotier au nom duquel est établie la présente autorisation de vente est tenu de fournir à la partie prenante les *Quantités exactes* qui y sont indiquées.

Ce bon devra être renvoyé à la direction Générale du Ravitaillement, 20, rue Guyale, à Boulogne-sur-Mer, par le meunier vendeur pour lui servir de pièce justificative à la sortie de cette quantité de son moulin.

Et pour qu'aucune confusion ne puisse exister dans l'interprétation à donner à ces bons, les circulaires dont ci-après copies ont été adressées tant aux Maires parties prenantes qu'aux meuniers chargés de livrer les farines.

Boulogne, le 11 Septembre 1918.

Le Directeur Général du Ravitaillement,
à Messieurs les Maires du Département,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à partir du 6 Octobre prochain la farine destinée hebdomadairement à l'alimentation de vos administrés ne pourra vous être délivrée que par le meunier désigné pour l'approvisionnement de votre commune et sur présentation d'un bon émanant de la Direction Générale du Ravitaillement du Pas de-Calais. Ces bons vous seront adressés chaque semaine suffisamment à temps pour permettre votre ravitaillement normal et continu. Leur envoi sera accompagné d'une note de transmission au bas de laquelle se trouvera un reçu que vous aurez à me retourner dûment daté et signé par le premier courrier.

L'instauration de cette nouvelle méthode a pour but l'utilisation rationnelle de nos ressources en même temps que leur répartition entre toutes les localités sur un même pied d'égalité. Elle est rendue nécessaire par le souci qui s'impose de prendre dès le début de la campagne, les mesures susceptibles de prévenir le gaspillage ainsi que tous abus de nature à compromettre l'avenir.

Je veillerai personnellement, en ce qui me concerne, à ce que les abus qui me seront signalés soient rigoureusement réprimés et je compte que de votre côté vous tiendrez à cœur de seconder ma tâche dans cette voie. Il ne vous échappera pas que c'est par une collaboration étroite et la coordination de nos efforts que le but assigné pourra être atteint et ce pour le plus grand bien de tous.

Circulaire aux Meuniers

Boulogne, le 11 Septembre 1918.

Le Directeur Général du Ravitaillement,
à Messieurs les Meuniers du Département,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à partir du 6 Octobre prochain au matin aucune quantité de farine ne devra plus sortir de votre moulin que sur présentation par la partie prenante, *en l'espèce le Maire de chaque localité*, d'un bon émanant de la Direction Générale du Ravitaillement du Pas-de-Calais. Sous aucun prétexte cette mesure ne pourra être enfreinte ni les quantités de farine figurant sur chaque bon modifiées, sans donner lieu à l'application contre les meuniers des sanctions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur.

Vous aurez à me renvoyer le samedi soir de chaque semaine, accompagnés d'une situation hebdomadaire établie sur les formules ci-jointes, les bons pour lesquels vous aurez délivré de la farine dans le courant de la semaine. Ces bons serviront de pièces justificatives de sortie de votre moulin.

L'application de ces mesures est dictée par le souci qui s'impose d'utiliser la nouvelle récolte au mieux des intérêts de l'alimentation en s'attachant dès le début de la campagne à employer nos ressources le plus judicieusement possible afin de prévenir dans toute la mesure compatible avec les circonstances les gaspillages et les incertitudes de l'avenir.

Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne secondiez notre tâche de

te votre bonne volonté ; votre esprit de profond patriotisme m'est illeurs un sûr garant de la bonne marche de l'organisation nou-le.

Vous trouverez ci-joint, la liste des communes rattachées à votre oulin d'après le nouveau contingentement qui vient d'être fait avec ndication des quantités de farine nécessaires à chacune d'elles. En hors de ces communes vous ne devrez sous aucun prétexte délivrer ne quantité quelconque de farine aussi minime soit-elle.

J'ajoute que vous devrez continuer *jusqu'au* 5 *Octobre inclus* à ra-tailler les communes que vous desservez actuellement suivant les ases de l'ancien contingentement. »

Le Maire devra faire retour à la Direction Générale du Ravitaille-nent du reçu dûment signé, préparé d'avance et joint au bon qui lui era envoyé ; le Meunier de son côté devra joindre aux situations heb-lomadaires qu'il est tenu de produire les bons qui lui serviront de pièces justificatives de sortie de son moulin.

Département du Pas-de-Calais. — RAVITAILLEMENT (Céréales). — Direction générale. — Compte des Entrées et Sorties du Moulin de M. . — Période comprise entre le Dimanche matin et le Samedi soir. — Campagne 1918-1919.

ENTRÉES AU MOULIN

du inclus au inclus 1918

DATE DES ENTRÉES AU MOULIN	PROVENANCE DES CÉRÉALES CI-APRÈS INDIQUÉES	QUANTITÉS (en quintaux					
		Blé	Maïs	Méteil	Seigle	Orge	Sarrasin
	Il restait en stock à mon moulin le dimanche matin 1918.						

SORTIES DU MOULIN

du inclus au inclus 1918

DÉSIGNATION DE LA PARTIE PRENANTE	N°s ET DATE DES BONS D'AUTORISATION DE SORTIE	DATE des livraisons	QUANTITÉS DE FARINE (en quintaux) de					
			Blé	Maïs	Méteil	Seigle	Orge	Sarrasin
	Il restait en stock à mon moulin le dimanche matin 1918.							

BALANCE

	Blé	Maïs	Méteil	Seigle	Orge	[illegible]
J'avais en meunerie en céréales,........ ..						
Il a été passé en mouture...						
Qui ont donné en farine.........						
Le Blutage a laissé un déchet de...... ...						
Il reste donc en meunerie						
Total égal à celui des céréales figurant sous le....						

Vérifié et reconnu exact par le Contrôleur soussigné

le 191

Signature :

De sorte qu'à tous moments et sans erreur possible il nous sera facile de connaître d'une part les quantités de farine en existence chez les Meuniers, et d'un autre côté celles livrées aux communes.

Comme contre partie, le Service de la Direction Générale a établi deux registres, l'un figurant le compte particulier des communes, l'autre le compte individuel des Meuniers.

Pas-de-Calais. — RAVITAILLEMENT (Céréales). — Direction générale. — Compte des Communes. — Campagne 1918-1919. — Arrondissement de

Compte n° **Population**

—— **Contingent journalier**

Monsieur le Maire de la Commune d

Canton d **Arrond[t] d**

N° du Bon du Carnet	DATE DE L'ACHAT	NOM DU VENDEUR	QUANTITÉ de FARINE en quintaux					
			Blé	Maïs	Méteil	Seigle	Orge	[illegible]

de-Calais. — RAVITAILLEMENT (Céréales). — Direction géné-
le. — Compte individuel des Meuniers. — Campagne 1918-1919.
Arrondissement de

ur **à** **Capacité de production journalière**

farine) **Doit : (en grains)** .... **quintaux**

ORIGINE	QUANTITÉS (quintaux)						NOM de la partie prenante	Numéro de son compte individuel	Numéro et date d'autorisation de sortie	Quantités de farine de (quintaux)					
	Blé	Maïs	Méteil	Seigle	Orge	Sarrasin				Blé	Maïs	Méteil	Seigle	Orge	Sarrasin

La simple lecture de ces registres permet de se rendre immédiate-ent compte de la méthode adoptée. Si les principes établis sont rooureusement observés, nous devons savoir avec une précision solue si toutes les communes ont reçu les quantités auxquelles elles it droit ; nous devons également connaître avec la même facilité les uantités dont peut disposer chaque Meunier.

II

Meuniers

Pour l'alimentation en farine des populations du Pas-de-Calais, nous disposons des deux éléments suivants :

1° Les Meuniers du commerce qui ne doivent travailler que pour le commerce ;

2° Les Meuniers à façon qui ne doivent travailler qu'à façon.

Les Meuniers du commerce ont dans leur ensemble une capacité d'écrasement journalière moyenne de plus de 35.000 quintaux.

Les besoins de la consommation étant de 2,100 quintaux environ par jour, le contingentement des communes a été établi d'après ces bases, en prenant toutefois en considération les facilités des communications.

Un autre élément d'appréciation mérite également de fixer l'attention.

Les moulins sont ou à force hydraulique, ou mûs par la vapeur, ou enfin à force mixte, c'est-à-dire actionnés partie par la force hydraulique, partie par le charbon. En raison de la situation économique du pays nos regards se sont portés plus complaisamment sur les

moulins à force hydraulique qui ont pu bénéficier de nos préférences toutes les fois que cette préférence n'a pas été de nature à nuire à d'autres meuniers.

Meuniers à façon

En ce qui concerne les façonniers, je leur ai transmis les instructions ci-après :

Le Directeur Général du Ravitaillement,
à Messieurs les Meuniers du Département travaillant à façon.

« MM. les Contrôleurs des Moulins ont constaté dans leurs tournées que certains meuniers travaillant à façon ne tenaient aucun compte des observations qui leur étaient faites pour l'application des lois et règlements, quelques-uns auraient même déclaré vouloir travailler avec toutes les facilités du temps de paix sans se préoccuper des mesures d'ordre général imposées par le Gouvernement.

Je rappelle à tous les meuniers à façon que comme tous les Français, ils doivent respecter les lois et règlements rendus nécessaires par le temps de guerre et s'y soumettre d'une façon loyale et complète.

En conséquence, tout meunier devra épingler sur chaque sac de céréales qui lui est apporté pour la mouture le permis de circulation en vertu duquel le cultivateur a pu transporter ce grain.

Chaque sac non muni de ce permis sera saisi sur le champ, et le meunier coupable de cette non observation des règlements sera rayé de la liste des meuniers admis à travailler à façon et son moulin sera fermé.

Je tiens à préciser que le présent avis sera le seul donné, les sanctions nécessaires seront prises sans faiblesse contre tous ceux qui ne voudront pas se soumettre librement. »

Circulation des Céréales

Le Directeur Général du Ravitaillement,
à Messieurs les Maires du Département,

« Il me revient que les prescriptions réglementaires édictées par les décrets des 30 Novembre 1917 et 22 Juillet 1918 en ce qui concerne la circulation des céréales seraient, dans bien des cas, inobservées.

J'ai l'honneur de vous rappeler à ce sujet qu'aucune quantité de

réales ne peut être transportée sans un permis de circulation déli-é par vos soins quand il s'agit de transport sur route, que la mar-andise soit achetée par un meunier, un courtier ou intermédiaire u par un négociant.

D'autre part, toute quantité de céréales transportée par le produc-eur au moulin travaillant à façon doit obligatoirement faire l'objet l'un permis de circulation ; de même la farine et le son rapportés du moulin à façon par le producteur sont également astreints au permis le circulation.

En vous précisant ces dispositions à la rigoureuse observation des-quelles je vous prie de veiller avec un soin tout particulier, je vous serai obligé d'informer tous producteurs intéressés de votre commune que j'ai donné des instructions impérieuses pour que toutes céréales circulant sans le permis réglementaire soient immédiatement réquisi-tionnées. Celles se trouvant dans les moulins à façon où elles auront été apportées par les producteurs seront également saisies si le per-mis en vertu duquel elles auront pu y être transportées, n'est pas épinglé sur le ou les sacs en dépôt chez le façonnier en attendant la transformation du grain en mbuture. Les réquisitions ainsi opérées seront faites avec une réfaction de 15 francs au quintal sur les prix fixés par le décret du 21 mai dernier. Il en sera de même pour la farine et le son de retour du moulin à façon sans permis. Mais pour la farine, la réquisition sera faite avec une réfaction de 20 francs au quintal.

En ce qui concerne les farines et issues livrées par les meuniers tra-vaillant pour le commerce, elles sont affranchies du permis de circu-lation. »

III

Stocks Communaux

J'ai décidé d'en favoriser la création dans les communes qui en feront la demande.

La constitution de ces stocks communaux qui répondraient aux be-soins des quatre derniers mois de la campagne agricole qui s'ouvre, mais qui joueraient sur cinq mois, nous permettrait d'envisager l'ave-nir avec confiance, en nous mettant à l'abri des difficultés auxquelles nous avons dû faire face depuis Mai dernier.

Ces stocks peuvent être de trois catégories :

1° Ils peuvent être composés pour les Communes exclusivement rurales de grains trouvés sur place, emmagasinés sur place

magasins communaux ; ces quantités réunies représentant quatre mois de la consommation de la commune.

Le stock pourra être constitué par la création d'une sorte de coopérative municipale avec l'apport par chaque producteur de quantités de grains variables qui lui seraient payés au moment de la sortie des magasins communaux pour être livrés à la consommation. Un intérêt de la valeur représentative du grain sorti serait versé.

2° La deuxième combinaison est mixte.

Elle est établie par l'apport d'une partie des grains par les habitants de la commune et par l'achat au Bureau permanent du complément nécessaire.

Les ressources permettant de constituer les stocks peuvent être obtenues à l'aide d'un emprunt communal.

3° Enfin le stock peut être formé uniquement par des grains fournis par le Bureau permanent.

C'est à l'organisation de ce dernier stock que devront généralement recourir les villes et les communes ne pouvant trouver sur leur territoire les quantités de grains reconnues indispensables

Voies et Moyens

Pour faire face aux dépenses résultant de la constitution des stocks les moyens suivants peuvent être adoptés :

1° Pour les communes ayant des fonds libres, mon administration autorise l'affectation de ces disponibilités au paiement des blés ;

2° Pour les communes qui n'ont pas de fonds libres, elles pourront contracter un emprunt. Afin d'éviter la passation d'un contrat à longue échéance, il convient de s'adresser à des particuliers prêtant pour un an, par exemple, au lieu de recourir aux établissements de crédit qui consentent habituellement des prêts aux communes ;

3° Dans le cas où la commune n'aurait pas de disponibilités et ne trouverait pas de prêteur, l'administration préfectorale s'est concertée avec le Comptoir National d'Escompte. Cet établissement consentira aux communes, qui en feront la demande, un prêt d'une durée d'une année, moyennant un intérêt de 7 %, tous frais compris ;

4° Enfin, l'approbation préfectorale sera donnée aux marchés payables et livrables à terme (mai prochain) qui seraient contractés avec des cultivateurs de la commune ou des environs à qui un intérêt pourrait être versé à compter du jour de la passation du contrat.

›partition du Sucre

Le régime de la répartition du sucre repose sur l'arrêté ministériel . 20 octobre 1916 instituant des Comités départementaux et sur l'arté préfectoral du 29 janvier 1917 réglementant la vente et la conmmation du sucre (carnet de consommation).

Aux termes de l'arrêté type du 29 janvier précité, chaque commernt est réapprovisionné par le Comité départemental de la quantité : sucre débitée par lui le mois précédent et attestée par le récépissé : dépôt à la Mairie, des tickets détachés des carnets de ses clients.

Mais, cet arrêté qui laissait au consommateur la faculté de se raviiller soit dans sa commune soit dans celles limitrophes de sa résience ne tarda pas à ouvrir la porte à de nombreux abus en permetınt aux commerçants et particulièrement aux grossistes de draîner ›s coupons de toute une région et de monopoliser ainsi le commerce e la denrée.

Cet état de choses très défectueux a motivé de vives récriminations t a nécessité la modification des dispositions réglementaires en igueur. L'arrêté préfectoral du 20 juin 1917, modificatif de celui de anvier, a limité la vente du sucre par les commerçants à la commune lomicile des consommateurs.

L'application de cet arrêté a facilité considérablement la tâche du Comité départemental qui, à partir du 1er juillet 1917 a pu effectuer pour chaque commune une répartition équitable en prenant pour base le chiffre de la population. C'est ainsi que mensuellement il est attribué au Maire le contingent du sucre auquel peut prétendre la localité à charge par lui d'en effectuer la distribution aux commerçants de sa commune au prorata des tickets remis à la Mairie par chacun d'eux.

Expédition des Sucres

Aux termes des prescriptions ministérielles motivées, les sucres ne peuvent être expédiés soit des raffineries, soit des entrepôts ou sucreries, que par wagon complet de dix tonnes adressé à une seule personne qui en assure le paiement d'avance. — D'où la nécessité pour le Comité départemental de rechercher le concours de personnes qui, pour une région déterminée, consentiraient à faire les avances de fonds préalables à l'expédition de toute marchandise et à assurer la distribution de celle-ci aux diverses parties prenantes. Sur cette base toute une organisation a été créée avec le concours des Chambres de Commerce, de négociants, de Maires des chefs-[illegible]

en qualité d'agents réceptionnaires et distributeurs du Comité, assurent moyennant une rémunération de 1 % le paiement d'avance, la prise en charge du sucre et sa distribution suivant les indications de l'état de répartition dressé mensuellemnt par le Comité départemental.

Ravitaillement en Denrées alimentaires de première nécessité

Durant les trois premières années de guerre, la population civile du Département est parvenue à assurer ses approvisionnements alimentaires par les moyens habituels du commerce, mais ce ravitaillement est devenu difficile en raison de la pénurie de moyens de transports. le Sous-Secrétariat d'Etat du Ravitaillement — Direction des Vivres — est alors intervenu en accordant des cessions de denrées alimentaires de première nécessité aux centres importants du département.

Ces cessions ne sont accordées qu'à titre de secours uniquement aux municipalités, aux organisations coopératives et aux œuvres philanthropiques et à la condition que la vente ait lieu sous le contrôle de l'Administration, à des prix fixés à l'avance.

Le Pas-de-Calais a obtenu au cours de cette année jusqu'au 1er septembre les attributions ci-après qui ont été réparties entre les collectivités sus-visées :

Riz	70.000 kilos
Pâtes alimentaires........................	25.500 »
Avoine décortiquée........................	21.200 »
Lait condensé.............................	136 »
Lentilles	1.000 »
Conserves de saumon.......................	670 »
Jambons salés.............................	11.577 »
Saindoux	50 »
Saucisson	5.475 »

D'autre part, conformément aux dispositions prévues par M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Ravitaillement, l'Intendance régionale a cédé à des municipalité et à des institutions coopératives et philanthropiques du Pas-de-Calais 2.500 quintaux de pommes de terre nouvelles du 15 juin au 15 juillet 1918.

Carte individuelle d'alimentation

En présence de l'insuffisance de nos ressources alimentaires le Gouvernement a été amené cette année à apporter des restrictions dans la consommation de certaines denrées : le pain et le sucre notamment.

Pour assurer le contrôle de ces restrictions, il a été établi à partir du 1er mai 1918 une carte d'alimentation.

Cette carte, qui est personnelle, donne droit, suivant la catégorie à laquelle appartient le titulaire, à des rations déterminées de pain et de sucre se décomposant comme suit :

CONSOMMATION DU PAIN (*Rations journalières*)

Catégorie E	Enfants de moins de 3 ans	100 gr.
Catégorie J	Enfants de 3 ans à moins de 13 ans	200 »
Catégorie T	Enfants de 13 ans et au-dessus et adultes se livrant à des travaux de force	400 »
Catégorie A	Enfants de 13 ans et au-dessus et adultes se livrant à d'autres travaux ou n'accomplissant aucun travail	300 »
Catégorie V	Personnes âgées de plus de 60 ans	200 »

Des suppléments, jusqu'à concurrence d'une ration de 500 gr. par jour, sont accordés aux consommateurs accomplissant occasionnellement des travaux pénibles et aux malades.

CONSOMMATION DU SUCRE (*Rations mensuelles*)

Catégories J T A V	500 gr.
Catégorie E	750 »

(Un supplément de 250 gr. est accordé aux vieillards, aux malades et aux familles dont un membre est prisonnier de guerre).

Pour se ravitailler en pain les consommateurs doivent présenter chaque mois à la mairie de leur résidence le coupon mensuel n° 1 de leur carte en échange duquel il leur est remis autant de feuilles de tickets de pain que comporte de fois 100 gr. la ration de leur catégorie.

Le pain est fourni par les boulangers sur présentation des tickets journaliers détachés des feuilles dont il vient d'être parlé.

Quant au sucre, il est livré par les détaillants sur présentation du coupon mensuel n° 2 de la carte d'alimentation.

La carte d'alimentation sert encore pour la répartition du pétrole et de l'essence. Le coupon n° 5 s'applique au pétrole et le coupon n° 6 à l'essence.

Essence

La crise de l'essence ne s'est pas fait sentir dans le département pendant les trois premières années de la guerre, mais à partir de 1917, l'insuffisance des disponibilités a obligé le Gouvernement à réglementer la vente de ce combustible en vue d'éviter les abus.

Aux termes des décrets qui ont été pris, à ce sujet, les 16 avril, 31 août, 4 décembre 1917, 20, 23 mars 1918, l'essence est réservée presque exclusivement aux besoins de la Défense Nationale et de ceux justifiés par un intérêt public.

Aucune livraison de ce carburant ne peut être effectuée par les raffineurs que sur la production d'un bon de réapprovisionnement.

En outre, aucune fourniture ne peut être faite par les marchands, dépositaires ou détaillants que sur la présentation d'un bon ou ticket de consommation.

Les bons de réapprovisionnement (rose) sont délivrés par l'Administration Préfectorale. Les bons de consommation (blanc) sont accordés par les autorités civiles et militaires.

Aucun bon de consommation n'est délivré que sur production, par l'intéressé, d'un carnet d'essence.

Depuis le 1er avril 1918, la répartition de l'essence est faite entre les communes pour la consommation domestique. La même procédure a lieu pour le pétrole.

Le contingent mensuel accordé au département, depuis quelques mois, est de 150.000 litres pour l'essence et de 369.000 litres pour le pétrole.

En outre, de ce contingent une fourniture de 20.000 litres d'essence et de 400 litres de pétrole est attribuée mensuellement au titre « agriculture » pour la période des battages.

V. -- Services gricoles

Terres abandonnées

Dès la réception de la circulaire du 16 décembre 1916, un tableau fut dressé dans chaque commune du département, afin de connaître la situation des terres incultes. Le double de ces tableaux fut adressé

à la Préfecture. En exceptant bien entendu les terres soumises à l'inculture par suite de la proximité du front, celles occupées pour des raisons militaires (camps d'instruction, parcs d'aviation, chemins de fer du génie, baraquements, cantonnements, etc.) la surface des terres abandonnées atteignait 750 hectares. Dans la plupart des circonstances, cette surface n'intéressait dans chaque commune que quelques parcelles éparses, le plus souvent sur des sols pauvres, ou bien dans le voisinage des bois où d'ailleurs dès le temps de paix, les récoltes souffraient des ravages des lapins, objets de perpétuels conflits entre producteurs et locataires des chasses.

Il convient de citer néanmoins que dans l'arrondissement de Boulogne, commune de Courset, une exploitation d'environ 100 hectares, était sur le point de rester inculte par suite du décès du fermier, et que, d'autre part, dans l'arrondissement de Montreuil, cinq fermes réunissant 250 Ha. ne trouvaient plus de locataires.

La situation connue, chacun des professeurs d'agriculture reçut communication des documents qui intéressaient son arrondissement avec mission de se mettre en rapport avec les Présidents des Comités d'action agricole et d'obtenir par la persuasion principalement, le relèvement des efforts indispensables au développement de la production. Il faut reconnaître du reste que la réquisition des terres, qui n'a été que rarement pratiquée, ne pouvait donner de solution satisfaisante. Je ne pourrai guère citer que quelques communes, comme Monchel-sur-Canche. Mondicourt, où cette mesure a été opérante et a permis la remise en valeur d'une quinzaine d'hectares. Partout ailleurs, malgré de pressantes démarches, les Comités d'action agricole nous ont répondu : « Les cultivateurs de la commune ont déjà beaucoup de peine à cultiver ce qu'ils possèdent, il est impossible de faire plus. »

Néanmoins la menace de réquisition exerça quelquefois une influence salutaire sur l'inertie des propriétaires ou locataires. C'est ainsi que cédant à plusieurs mises en demeure, des propriétaires partagèrent quelques parcelles entre des ménages d'évacués ou se décidèrent à la préparation du sol, avec l'aide de soldats britanniques. Les fermes précitées de l'arrondissement de Boulogne et de l'arrondissement de Montreuil finirent également par trouver preneur au moment où des dispositons étaient prises pour tenter l'ensemencement des meilleures terres avec l'aide de l'armée anglaise.

Par ailleurs, dans l'arrondissement de Saint-Omer, environ 50 hectares d'excellentes terres du marais de Saint-Omer, d'accès difficile, puisqu'elles ne sont abordables qu'en bateau, furent livrés à la ture maraîchère avec le concours de M. Lefebvre du Prey, maire de Saint-Omer, au moyen d'une équipe de 40 P.

A Avesnes-le-Comte, quatre cultivateurs défaillants qui trouvaient plus profitable de se livrer au commerce des boissons que d'exploiter leurs terres, furent avertis qu'ils seraient dénoncés à l'autorité militaire, en vue de la réquisition de leurs marchandises, s'ils ne remettaient pas leurs terres en état de production. La menace produisit son heureux effet.

Le résultat de notre intervention finit ainsi par devenir véritablement efficace. On peut estimer que plus de quatre cents hectares ont été reconquis à l'agriculture du département et que sur les parcelles qui restent encore stériles, un grand nombre l'étaient déjà au moment de la mobilisation, soit par suite de conflits en fin de bail, soit en raison de la proximité des bois abritant de nombreux lapins dont les ravages mettent obstacle à la culture.

L'aide agricole des troupes en cantonnement eut ensuite pour effet d'empêcher que des surfaces plus importantes ne retournassent à la friche. Dès le printemps 1917, une véritable organisation fut mise sur pied avec le concours empressé de la Mission militaire française à Montreuil. Des conférences furent tenues à Boulogne, à Montreuil, à Lillers, à Saint-Pol auxquelles assistèrent les officiers de l'armée britannique et où nos desiderata leur furent expliqués.

La collaboration des tommies fut certainement efficace ; toutes les armées y participèrent dans leur zone respective ainsi que le Cavalry Corps et le G. H. Q. Troops. Un mémorandum émanant du quater master Général exposa l'économie du système à appliquer pour rendre efficace l'aide de l'armée britannique. L'Administration a pu se rendre compte par des visites sur place, par la liaison constante avec la Mission militaire française du concours incessant apporté par nos alliés, dans la mesure compatible avec les opérations militaires. Mais l'heureuse offensive du printemps 1917 décida en même temps du départ de nombreuses troupes, plus spécialement du Cavalry Corps dont l'action bienfaisante s'était surtout manifestée dans la région Boulogne-Montreuil.

A partir de ce moment, la plus grande partie du département fut privée de main-d'œuvre militaire anglaise, la zone de concentration des troupes s'étendant entre le front et la ligne Auxi-Saint-Pol-Lillers.

La coopération des troupes britanniques aux travaux agricoles se continue régulièrement dans cette région. Il serait difficile de chiffrer toutefois le nombre de journées qui ont été fournies à l'agriculture, les rapports décadaires tout en donnant des indications intéressantes traduisent, en effet, le concours apporté aux cultivateurs par le nombre d'hommes mis à leur disposition, sans spécifier le nombre de jours. Certaines armées ont néanmoins, dans ces derniers mois, exprimé en journées de travail effectif la participation qu'elles nous

portaient. Je crois que, sans exagération, on peut admettre, pour :er les idées, que l'armée britannique nous a ainsi procuré depuis le mmencement de l'année 1917 l'appoint d'environ 200.000 journées : travail (Journées de 7 heures).

Les journées de chevaux ont été très nombreuses pour labours et ıarrois de fumiers.

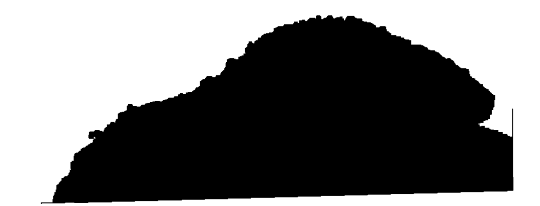
En 1918, l'armée britannique a continué à prêter son concours aux ıltivateurs toutes les fois que les opérations militaires l'ont permis, contribué ainsi d'une manière efficace, à empêcher l'abandon de arcelles dont les employeurs n'auraient pu maintenir l'état de prouction.

⁂

La loi du 4 mai 1918 n'a pas encore reçu d'application dans le département du Pas-de-Calais. Il convient toutefois de remarquer que 25 Ha. de terre d'un seul tenant, existant sur le territoire de Lattre-Saint-Quentin, et appartenant à M. de Boiry à Chelers, ont été réquisitionnés le 18 juin 1918. L'exploitation devait être confiée à M. Déplanque de Courcelles-le-Comte. Mais l'incertitude dans laquelle ont vécu les cultivateurs de cette région pendant plusieurs mois, n'a pas permis jusqu'alors de poursuivre l'exécution du projet.

Deux demandes d'avances ont été en outre formulées en vertu de la loi du 4 mai. L'une par M. Létienne, réfugié de Carvin, qui a repris une exploitation de 10 Ha. à Landrethun-les-Ardres ; l'autre par M. Blondel, réfugié de Festubert qui a repris une ferme de 12 Ha. à Vacqueriette. Les renseignements indispensables qui doivent être soumis au Comité départemental d'action agricole n'ayant pu être réunis jusqu'à ce jour, ces deux demandes n'ont pas encore été solutionnées.

En résumé, on peut dire, à ma connaissance tout au moins, qu'il n'y a pas dans le Pas-de-Calais de fermes abandonnées. Il existe, ainsi qu'il a été dit au courant de cet exposé, des parcelles délaissées, surtout parce qu'elles sont de mauvaise qualité ou susceptibles d'être rongées par le gibier. C'est là une situation qui fait le plus grand honneur au labeur incessant et à l'activité des cultivateurs du Pas-de-Calais, qui vont jusque sous les obus arracher à la terre d'Artois, meurtrie par les barbares, les éléments du grain de blé si indispensable au ravitaillement de la population civile et des armées.



Mise en culture des terres inexploitées du front

La libération d'une partie du territoire de l'arrondissement d'Arras à partir du mois d'avril 1917 nous a permis la remise en culture de certaines parties non occupées par les tranchées, les réseaux de fil de fer ou les troupes en cantonnement. L'exploitation de ces terres, incultes depuis trois ans, a nécessité un véritable défrichement, le sol étant envahi par le chiendent et les chardons. Toute culture eut été impossible si plusieurs batteries de tracteurs n'avaient été mises à la disposition du département par le service de la mise en culture des terres.

Le travail a commencé au mois de mai sur les territoires de Beaumetz-les-Loges et de Wailly-les-Arras. A ce moment peu de cultivateurs étaient rentrés et parmi ceux présents, un petit nombre seulement se montrait favorable à l'emploi des tracteurs. Devant leur indifférence, je donnai des instructions pour labourer les terres sans s'occuper des limites parcellaires. En présence du fait acquis, la plupart des cultivateurs de Beaumetz se mirent en devoir de travailler leurs terres. Mais à Wailly la rentrée des habitants étant très lente par suite du manque d'abris, de la difficulté d'obtenir des permis de séjour, et en présence du peu d'empressement des exploitants à reprendre des terres infestées de chiendent,on eut vite l'impression que, pour ne pas perdre le travail des tracteurs et pour assurer la reprise de la vie agricole, on devait se substituer, momentanément tout au moins, aux anciens entrepreneurs de culture.

Mais ceux-ci, d'abord impassibles, voulurent bientôt reprendre leurs terres alors qu'ils s'aperçurent que nos efforts étaient couronnés de succès et que nous pouvions effectuer les semailles dans d'assez bonnes conditions. Céder, c'eût été reconstituer de nombreux damiers dont beaucoup fussent demeurés incultes. Après des pourparlers laborieux, pour ne pas morceler le sol à l'infini, la part des terres à accorder aux cultivateurs fut faite dans la zone qu'ils réclamaient et le reste fut ensemencé sous les auspices de la Direction des Services agricoles avec les crédits du chapitre 87 quater.

Deux autres batteries de tracteurs furent, par la suite, envoyées à Foncquevillers et à Gouy-Servins, puis une quatrième à Ablainzevelle. Des surfaces importantes abandonnées par des propriétaires défaillants ont été également remises en valeur dans les mêmes conditions que celles qui viennent d'être énumérées. La nature du sol, son état de propreté détermina la nature des cultures à entreprendre.

urfaces ensemencées sur les territoires de Wailly-les-Arras, Foncquevillers, Gouy-Servins, Ablain-Saint-Nazaire et Carency, par les soins de la Direction des Services agricoles du Pas-de-Calais.

COMMUNES	NATURE DES RÉCOLTES				
	Scourgeon	Hivernage	Lentilles	Seigle	Blé
Vailly-lès-Arras.	4 h. 80	15 h. 73	3 h. 72	9 h. 10	55 h. 05
oncquevillers...		19 »		2 80	27 »
ouy-Servins...et					
arency.........	27 41			29 13	45 55
TOTAUX......	32 21	34 73	3 72	41 03	127 60

Enfin, avec l'aide de la 55e division de l'armée britannique, j'ai fait emblaver près du front, à Frémicourt, 8 Ha. de seigle, et 30 Ha. de scourgeon. Il y avait en outre plus de 100 Ha. labourés prêts à recevoir blé ou avoine.

Toutes les cultures dont il vient d'être question devaient s'augmenter de plusieurs centaines d'hectares au printemps, mais l'offensive du 21 mars annihila tous nos projets.

***

On put craindre un instant que tant d'efforts seraient complètement stériles. Cependant dans les secteurs d'Arras et de Lens, l'ennemi n'ayant pas reconquis ses anciennes lignes, je dus m'occuper d'organiser la moisson alors que j'avais escompté préalablement que toutes ces cultures auraient pu être remise aux rapatriés, en avances sur leurs dommages de guerre, ce qui leur eut permis de vivre pendant une année et leur eut accordé de grandes facilités pour la mise en valeur de leurs exploitations.

Des dispositions ont donc été prises à Wailly et à Gouy-Servins pour assurer la levée des récoltes. La surveillance générale des opérations a été confiée au lieutenant Malpeaux, attaché à la Direction des services agricoles et dont je ne saurai trop louer l'activité, le dévouement et, bien entendu, la compétence.

A Waily, une équipe de 11 militaires, cantonnés à Berneville effectuent régulièrement la moisson avec toutes les difficultés inhérentes à la situation : tranchées avec réseaux de fils de fer ouvertes ou installées au milieu des cultures, bombardements intermittents qui obligent de temps à autre les travailleurs à se replier. A Gouy-Servins, le maire d'Adinfer, M. Dumetz, dirige l'équipe de ses administrés qui l'ont suivi et les opérations se poursuivent avec les mêmes difficultés aussi régulièrement que possible. Bien entendu les surfaces en

cées ont été réduites par les travaux de défense et des dommages ont été causés par les troupes et la cavalerie ; mais il reste encore des étendues importantes où la récolte se présente en moyennes conditions.

Certes, nous ne pouvons prétendre retrouver les rendements des riches terres d'Artois, mais enfin nous avons fait le possible pour augmenter notre production et arracher à l'inculture les parcelles maintenues pendant près de trois années sous le feu des Boches.

A Foncquevillers, il n'a pas été possible de chercher à installer d'une manière fixe des équipes militaires ou civiles. Nos cultures ont été bouleversées par des travaux de défense et sont soumises à des bombardements, très fréquents. Néanmoins, l'armée britannique se chargera de sauver ce qui pourra l'être.

M. le Directeur des Services agricoles estime qu'il reste beaucoup de travail à faire ; mais il a la conviction qu'il sera, avec l'aide de tous, mené à bonne fin. Il y a tout lieu de prévoir que le travail entrepris sera fructueux malgré les pertes imposées par l'offensive ennemie et tous les aléas que comporte une situation aussi indécise et aussi mouvementée, avec des moyens d'action qui ne sont souvent que des moyens de fortune.

Votre Directeur des Services agricoles a montré dans l'exercice de ses fonctions les plus belles qualités d'activité et de courage. Il n'a jamais hésité à se rendre sur les points soumis aux bombardements les plus vifs et il a, dans ces circonstances, fait preuve d'un complet et très beau mépris du danger.

VI. — Bureau des Charbons

Son rôle. — Depuis le 1er août 1917, M. le Ministre de l'Armement réquisitionne toute la production en charbon des mines françaises ainsi que les arrivages dans les ports.

Il fixe, chaque mois, le nombre de tonnes à fournir au Pas-de-Calais, à usage des « Foyers » et « Petite Industrie » et c'est l'Administration Préfectorale qui est chargée de la répartition entre les communes ; à cet effet, la Préfecture prend conseil de l'Office Départemental des Charbons, dont les membres sont choisis, parmi les personnalités compétentes.

Pour l'exécution des décisions, l'Administration a créé le « Bureau es Charbons ».

Répartition. — La répartition est faite mensuellement au prorata u nombre d'habitants de chacune des communes ; le Bureau ational des Charbons, représentant le Ministère de l'Armement, est hargé des expéditions des mines et des ports aux communes ; le ureau de la Préfecture n'a donc aucune relation directe avec les nines.

Voici de quelle façon ont été appliqués les principes généraux énoncés ci-dessus :

Contingent du Pas-de-Calais. — Il a toujours été notablement inférieur aux besoins ; aussi l'Administration préfectorale n'a-t-elle pas cessé de réclamer à ce sujet, en faisant valoir les arguments déjà présentés par le Conseil Général, lors de sa séance du 25 Septembre 1917, à savoir : que le Pas-de-Calais est un département producteur, que la température y est moins élevée qu'à Paris, par exemple, que beaucoup de communes étant bombardées, les habitants doivent fréquemment séjourner dans les caves, etc.

Répartition dans la commune. — Comme principe général, le Maire est chargé de répartir équitablement entre les habitants ; recommandation lui a été faite d'utiliser, à cet effet, les marchands de charbons ayant les moyens et l'expérience nécessaires ; cependant il a été laissé libre d'opérer au mieux des intérêts de ses administrés, pour le cas où il rencontrerait des prétentions inadmissibles.

D'une manière générale, l'organisation adoptée a donné des résultats aussi satisfaisants que les circonstances le permettaient.

M. Jardel, Directeur du Bureau, s'est dépensé avec un zèle digne d'éloges pour l'accomplissement d'une besogne rendue difficile par la pénurie des moyens de transport et la modicité des contingents accordés.

Expéditions. — Le Bureau National des Charbons, représenté à Bruay, à Boulogne et à Calais, peut seul donner des ordres d'expédition aux mines et aux ports.

Par suite des difficultés de transports et des conditions imposées pour la composition des trains complets, à destination d'un secteur donné, les envois aux communes n'ont pas toujours été conformes à nos demandes, certaines recevaient plus que leur contingent, d'autres étaient négligées.

Jusqu'en Avril dernier, nous avons tenu compte des différences, en plus et en moins, pour les commandes du mois suivant.



Depuis l'offensive de fin Mars, il n'y a plus eu de contingent bien déterminé, ainsi que l'indique le tableau annexé.

FOYERS DOMESTIQUES

Contingents et Livraisons

MOIS DE	CONTINGENTS EN TONNES			LIVRAISONS			TOTAL	OBSERVATIONS
	Français	Anglais	TOTAL	Par fer ou eau	Par voitures	Anglais		
					ENVIRON :			
1917 Août	23.000	8.400	31.400	19.048	6.000	5.385	30.433	
Septembre	26.200	8.400	34.600	19.764	6.600	5.370	31.734	
Octobre	26.200	8.400	34.600	19.565	6.600	7.708	33.873	
Novembre	28.230	10.520	38.750	20.565	8.000	9.683	38.248	
Décembre	28.230	10.570	38.800	15.500	8.000	7.700	31.200	
1918 Janvier	28.230	10.370	38.600	14.266	8.000	4.013	26.279	
Février	26.230	7.270	33.500	20.076	6.600	6.260	32.936	
Mars	29.383	3.000	32.383	19.856	6.600	3.834	30.290	
Avril	20.000	6.700	26.700	9.310	6.000	8.217	23.527	
Mai	0	8.500	8.500	13.185	6.000	3.462	22.647	
Juin	5.000	5.000	10.000	13.952	5.000	7.593	26.545	
Juillet	10.800	1.200	12.000	30.228	5.000	6.260	41.488	
Août	14.000	4.000	18.000					
				215.315	78.400	75.485	369.200	
				Charbon d'industrie, environ..			60.000	
				Total Général (en tonnes).....			429.200	

Enfin, depuis Juillet, le contingent accordé au Département comprend, en plus des « Foyers », les besoins de la petite Industrie consommant de 1 à 10 tonnes par mois, alors que précédemment, nous avions un chiffre déterminé pour cette dernière catégorie de consommateurs.

Il résulte des chiffres relevés, que les livraisons ont été augmentées en Juillet; malheureusement, pendant les 2 mois, de Juillet et d'Août, les cultivateurs étaient occupés aux champs, et peu de voitures ont été disponibles pour le transport de la gare au village. Le contingent du mois arrivant parfois en une seule fois, les maires ont dû, pour éviter des frais de magasinage très élevés, imposés par la gare, autoriser certains habitants ayant des moyens de transport propres, à enlever une quantité de charbon plus élevée que leur part. Dans certains cas, ils ont même été obligés d'encéder aux communes plus voisines des gares.

Il nous a semblé préférable de tolérer provisoirement ces procédés, car, pour les faire cesser, il aurait fallu réduire les ordres, ce qui aurait eu pour conséquence de diminuer d'autant les quantités à recevoir pour le Département.

Les variations du tonnage livré d'un mois à l'autre, ne concordant pas avec les contingents annoncés par le Bureau National, ont été autant de difficultés à vaincre pour se rapprocher d'une répartition équitable entre les communes. Cette répartition a été basée sur le nombre d'habitants, mais ce nombre a été instable en raison des évacuations et de l'arrivée de réfugiés en d'autres points. En présence d'une situation aussi anormale, le bureau des charbons s'est efforcé d'en atténuer les effets dans la plus large mesure possible.

Service financier. — Le prix de revient à la tonne pour assurer le service a été de sept centimes seulement. Le Bureau a recueilli quatre millions et demi de francs qu'il a versés aux Chemins de Fer de l'Etat, chargés de payer les importateurs de charbons anglais.

VII. -- Circulation

Un décret du 18 Juillet 1918 a réglementé la circulation dans la zone des armées.

Il a créé, dans cette zone, trois sections qui remplacent les anciennes divisions en zone réservés et zone non réservée.

Le département du Pas-de-Calais est compris dans la 3me section qui correspond à l'ancienne zone réservée.

En application du décret du 18 juillet, un arrêté doit être pris

incessamment par le Général Commandant en Chef pour régler les conditions dans lesquelles les directives du Décret seront appliquées, notamment en ce qui concerne la présentation et la solution des demandes.

Pour la zone réservée, les cartes d'identité grises continuent à être valables en raison des difficultés qu'il y aurait à les échanger ; mais en cas de perte ou de remplacement, la carte de circulation permanente établie par l'arrêté du 15 Mars 1917 doit être seule employée.

Le périmètre de circulation est limité au canton ou aux cantons limitrophes et la carte est soumise au visa de l'autorité militaire.

Le nombre des cartes délivrées aux Français par la Préfecture et les Sous-Préfectures atteint aujourd'hui une cinquantaine de mille.

Dans la zone des armées (sauf le département de Seine-et-Oise l'étranger doit obligatoirement et uniquement posséder un carnet d'étranger délivré par l'Autorité militaire.

La circulation en automobile continue à être plus étroitement réglementée et à dépendre uniquement de l'Autorité militaire.

Passeports

Le passeport est toujours nécessaire pour se rendre à l'étranger et il ne peut être délivré que pour des raisons impérieuses et absolument justifiées.

Le Préfet et les Sous-Préfets ont seuls qualité pour délivrer ou viser les passeports des voyageurs.

Les demandes pour visites aux militaires internés en Suisse sont particulièrement nombreuses.

VIII. — Service des Réfugiés et des Rapatriés

L'organisation du service des réfugiés fut à ses débuts fort modeste. Elle n'envisageait que l'hospitalisation des « bouches inutiles » provenant de la Ville de Maubeuge et c'est à peine si quelques milliers d'évacués furent en août 1914 répartis dans un certain nombre de communes du département.

Mais elle ne tarda pas à prendre des proportions considérables dès le mois d'octobre de la même année. Fuyant l'envahisseur, c'est par centaines de mille que les habitants du Nord et du bassin houiller du

Pas-de-Calais déferlèrent épouvantés à l'arrière des lignes ennemies. La majorité d'entre eux furent dirigés sur l'intérieur, avec Rouen comme centre régulateur, et l'on voit l'effort que dut alors faire l'Administration préfectorale, au milieu du trouble profond que venait de créer l'invasion, pour obtenir soit par voie ferrée, soit par mer, et dans des conditions le moins pénible possible l'acheminement de nos malheureux compatriotes abandonnant leurs foyers.

Le nombre des Réfugiés
Il est de 155.192

Mais les opérations militaires qui se déroulèrent sur l'Yser ne permirent pas, faute de moyens de transport, de poursuivre les évacuations.Au surplus de nombreux réfugiés exprimèrent le désir de rester à proximité de leur domicile, au milieu des populations ayant mêmes habitudes et mêmes mœurs et,dans l'ensemble,ils donnèrent à l'agriculture, au commerce et à l'industrie les concours indispensables dont la mobilisation venait de les priver.

C'est ainsi et pour ces diverses raisons que le Pas-de-Calais, qui ne devait pas recevoir de réfugiés — étant situé dans la zone des Armées — donnait asile à plus de 68.000 réfugiés à la fin de 1914.

Depuis lors, le nombre des réfugiés est allé croissant, soit que des rapatriements aient été autorisés, soit que la main-d'œuvre en ait eu besoin, soit que de nouvelles offensives ennemies aient provoqué un nouvel exode des populations voisines de la ligne de feu. Par sa situation spéciale, le Département sera toujours, en effet, le point vers lequel convergeront en tout premier lieu les populations récupérées du Nord de la France et, depuis quatre ans, il a été le témoin bienveillant et compatissant d'afflux et de reflux importants et renouvelés de réfugiés.

En décembre 1915, le nombre des réfugiés séjournant dans le Pas-de-Calais était de 125.298 ; il est passé au chiffre de 133.220 en 1916, à celui de 149.297 en 1917 et actuellement il atteint le chiffre de 155.192 se répartissant comme suit :

Arrondissement	d'Arras	3.754
»	de Béthune	62.177
»	de Boulogne	20.506
»	de Montreuil	30.158
»	de Saint-Omer	20.781
»	de Saint-Pol	17.816
	Total	155.192

malheureuses populations évacuées. — J'apprécie l'étendue de la lourde tâche qui vous incombe et qui est d'autant plus délicate que vous devez ménager les finances de l'Etat. Mais je sais aussi que l'effort qui vous est demandé ne dépasse pas les limites du devoir patriotique que vous remplissez avec une conscience et un dévouement auxquels je suis heureux de rendre hommage. »

Les Allocations

La question du paiement des allocations aux réfugiés a été l'objet des constantes préoccupations de l'Administration préfectorale et l'activité bienveillante que la Commission Départementale des réfugiés a dépensée dans l'examen des nombreuses situations qui lui ont été soumises en est une des preuves des plus tangibles.

L'allocation qui était primitivement fixée à 1 fr. 25 pour les adultes et à 0 fr. 50 pour les enfants au-dessous de 16 ans a été portée respectivement à 1 fr. 50 et à 1 fr. par la loi du 4 août 1917.

Le barème annexé au statut du 15 février 1918 autorise dans le Pas-de-Calais les réfugiés isolés à cumuler ressources et allocation jusqu'à concurrence de 6 fr. 50 dans les villes et de 5 fr. 50 dans les communes rurales. Par suite du renchérissement du coût de la vie, j'ai l'intention de proposer prochainement le relèvement de ce tarif qui apparaît insuffisant lorsque les réfugiés ont des charges de famille.

Pour faciliter aux communes le versement des allocations, des avances sur le budget de l'Etat, dont elles doivent justifier au fur et à mesure des besoins, leur sont consenties. A part de rares exceptions, ce service important fonctionne très régulièrement.

Depuis le début des hostilités, il a été ordonnancé une somme de *quatre-vingt-deux millions 770.810 francs 37 centimes pour le versement des allocations*, soit :

En 1914	2.208.612 fr. 02
En 1915	18.208.457 fr. 12
En 1916	17.890.702 fr. 54
En 1917	23.163.770 fr. 50
En 1918 au 1er septembre	21.299.268 fr. 19

Secours de loyer

Des secours de loyer sont accordés aux familles réfugiées qui se trouvent dans les conditions pour bénéficier de cette assistance, c'est-à-dire qui ne cumulent pas salaire et allocation. Depuis l'institution

ce secours qui remonte au 1er février 1917, il a été mandaté pour t objet un crédit de 1.023.915 francs.

ecours aux Femmes de Mobilisés

Les femmes réfugiés dont les maris sont mobilisés touchent à préent, en dehors de l'allocation militaire ou de réfugiés, un secours ncnsuel de 10 francs.

ssistance aux Vieilards, Infirmes et Incurables

Les vieillards et incurables réfugiés qui n'étaient pas admis à l'assistance au moment de leur évacuation peuvent prétendre en vertu de la loi du 28 juin 1918, à un secours mensuel de 20 fr. imputable sur le crédit des réfugiés.

Secours exceptionnels en nature

En dehors des allocations, des secours exceptionnels en nature (vêtements, linge, chaussures, combustible, etc...) sont accordés aux réfugiés les plus nécessiteux. Il a été dépensé à ce jour une somme de 2.512.360 fr. pour l'attribution de ces secours, soit :

241.000	francs en	1915
909.920	—	1916
1.006.920	—	1917
354.520	au 1er septembre	1918

Placement des Réfugiés

La Préfecture a aidé un grand nombre de réfugiés à trouver des emplois en rapport avec leurs goûts et leurs aptitudes. Elle a fait insérer dans la presse les offres des employeurs ainsi que les conditions d'emploi et elle s'est tenue en rapport permanent avec l'office départemental de placement pour faciliter l'examen des demandes.

Réunion des familles dispersées

Un certain nombre de réfu[illegible] primitivement installés dans le Pas-de-Calais [illegible] se rapprocher

des membres de leur famille rapatriés ou hospitalisés dans d'autres départements. La réunion des membres d'une même famille a été grandement facilitée et des bons de transport gratuit en chemin de fer ont été accordés.

Rapatriements

Ils ont été particulièrement nombreux dans le département et notamment dans le bassin houiller. Aussitôt que l'avis favorable des autorités militaires compétentes est formulé, mon Administration adresse télégraphiquement l'autorisation au Préfet du département du lieu de refuge provisoire des intéressés. On peut évaluer à 19.000 le nombre de demandes de cette nature qui ont été instruites par le Service des réfugiés.

J'ai constaté maintes fois que le moral des rapatriés est excellent malgré les privations et les épreuves de toutes sortes qu'ils ont généralement subies en pays envahi.

Fonctionnaires communaux réfugiés

Aux termes du décret du 24 novembre 1914, les employés communaux évacués touchent les 3 1/4 de leur traitement lorsque leurs ressources actuelles justifient ces avances que l'Etat a eu l'initiative de consentir et dont il admet le mandatement sur mes propositions.

Échange de bons communaux

Un arrêté ministériel du 14 janvier 1916 a autorisé le remboursement par les caisses publiques des billets émis par les villes ou les syndicats des communes des régions envahies. Cette autorisation a été étendue depuis aux coupures émises par les Chambres de Commerce et les Caisses d'Epargne.

Le taux bi-mensuel de l'échange des billets a été porté depuis peu à 100 fr. pour les rapatriés adultes et à 20 fr. pour les enfants de moins de 16 ans. Un certificat d'échange est délivré au préalable par mon Administration ou par le bureau d'Evian.

Les rapatriés qui retrouvent en France libre, soit leur conjoint, soit des ascendants ou descendants en ligne directe, soit des frères, des sœurs ou des beaux-parents, peuvent obtenir pour ces personnes lorsqu'elles vivent avec eux ou sont à leur charge, le bénéfice de l'échange d'après les taux fixés par les arrêtés ministériels.

A cet effet, ils doivent adresser à la Préfecture d[illegible]

ont réfugiés, une demande accompagnée de pièces établissant leur ré de parenté avec les dites personnes et portant certification de résidence actuelle de ces dernières. La décision est prise par la éfecture après enquête.

ecensement des réfugiés

Suivant les instructions ministérielles, j'ai prescrit le recensement s réfugiés dans toutes les communes du département et j'ai fourni ıx Municipalités toutes les indications nécessaires pour l'établissement de cet important travail.

Centres d'évacuation
es populations réfugiées

Mon arrivée dans le Pas-de-Calais a coïncidé avec la grande offensive ennemie de mars dernier.

Chacun de nous a encore présent à la mémoire les conséquences du ecul momentané des troupes alliées et il sait que nos populations léjà fort éprouvées ont dû fuir à nouveau devant l'ennemi.

Pour l'évacuation du bassin houiller, trois zones ont été prévues lans le plan si consciencieusement étudié par M. le commandant Weller, attaché au Cabinet civil de M. le Président du Conseil, Ministre de la Guerre. Des trois centres organisés : Anvin, Fruges et Hesdin, celui d'*Anvin*, le mieux situé d'ailleurs, a, en fait, assuré l'écoulement des réfugiés sur Rouen et sur l'intérieur. Plus de *43.000 réfugiés* s'y sont embarqués après avoir été abrités dans des tentes, fournies par le Ministère de la Guerre,qui peuvent contenir 2.000 personnes. Aucun incident ne s'est produit malgré la précipitation des arrivées et leur importance ; l'organisation bien que complexe et délicate et nécessitant des mesures spéciales de ravitaillement, de couchage et d'hospitalisation provisoire fonctionna d'une façon très satisfaisante.

Le Centre d'*Hesdin* comprend 50 tentes prévues pour 1.500 personnes. Quant au centre de *Fruges* il n'a pas d'abris de ce genre ; si la menace de l'ennemi s'était accentuée en direction de Béthune on aurait dû recourir au logement des évacués chez l'habitant et à l'utilisation des bâtiments communaux, des locaux scolaires notamment.

[illegible] qui concerne l'évacuation éventuelle des populations au sud [illegible] à l'est de St-Pol, je m'étais mis d'accord avec la Mission [illegible] à l'Armée Britannique pour que des centres fus- [illegible] *Saint-Flochel* où les autorités britanniques ont

dressé cent tentes à Marquay et à Petit-Houvin où sur ma demande 40 tentes ont dû être aménagées par les soins de l'Armée anglaise.

Quant aux populations domiciliées au Nord de St-Omer et à l'E. d'Aire-sur-la-Lys (région d'Hazebrouck, Poperinghe, Estaires-La-Gorgue, Merville) et qui durent se replier à la suite de l'avance des Allemands, elles furent groupées, en vue de leur acheminement sur Rouen, dans les centres d'Aire-sur-la-Lys, de Saint-Omer, d'Arques et de Lumbres.

Ce dernier centre a reçu à lui seul plus de 15.000 réfugiés. Ce sont les Anglais qui, ayant dû quitter le centre bombardé d'Ebblinghem l'ont installé dans un certain confort. Un hôpital pour blessés civils, contagieux et tuberculeux, femmes en couches y a été établi avec le concours de mon Administration et celui de l'autorité militaire française et anglaise, sous la direction de Mme Liouville, infirmière major.

J'ai obtenu que les Américains participent pour les 2/3 dans le prix de journée des malades et j'ai pris l'initiative, en attendant la session du Conseil Général,de considérer cet hôpital comme pouvant recevoir les hospitalisés du département, la plupart des hôpitaux civils du Pas-de-Calais ne fonctionnant plus. S'il y avait eu lieu, j'aurais prolongé dans la Ville de Desvres le centre d'évacuation de Lumbres en y recevant les vieillards et les infirmes.

A l'arrêt des trains de réfugiés venant de la direction d'Hazebrouck-St-Omer ou Hazebrouck-Calais, j'ai provoqué l'organisation de cantines de ravitaillement où des boissons chaudes, des conserves et du pain ont été distribués. C'est ainsi que les gares de Boulogne, de Pont-de-Briques et la mairie d'Hesdigneul ont ravitaillé des dizaines de mille de malheureux réfugiés.

Centre de récep ion

Par suite du recul de l'ennemi, il est à prévoir que des populations des régions reconquises seront récupérées. Les centres d'évacuation pourront alors être utilisés comme centre de réception.

La Commission Départementale des réfugiés

Elle comprend onze membres qui ont désigné une Sous-Commission composée de trois membres, dont le Contrôleur départemental, pour l'examen rapide des réclamations.

Cette Sous-Commission se réunit deux fois par semaine à la Préfec-

e, formule son avis sur chaque demande et mon Administration tue ensuite.

.a collaboration de la Commission départementale qui compte dans ı sein plusieurs représentants autorisés des Comités de réfugiés a ıjours été empreinte de la cordialité la plus dévouée ; les services e cette Commission a rendus à la cause des évacués ne se comptent ıs.

›s Comités des réfugiés

Ils se sont constitués dans les localités où les réfugiés ont intérêt à grouper. Leur action a été bienfaisante et s'est étendue aux réfugiés français et belges.

Voici quels sont les principaux de ces Comités :

Comité des réfugiés du Nord, à Bruay ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Le Portel ;
Union franco-belge des réfugiés, à Le Portel ;
Œuvre du placement gratuit des réfugiés, à Boulogne-sur-Mer ;
Comité des réfugiés du Pas-de-Calais, à Calais ;
Comité officiel belge de secours aux réfugiés, à Calais ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Etaples ;
Comité des réfugiés du Nord et du Pas-de-Calais, à Fruges ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Berck-Plage ;
Comité franco-belge des réfugiés de Rang-du-Fliers et environs ;
Comité franco-belge des réfugiés du Touquet-Paris-Plage ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Saint-Omer.
Comité des réfugiés de Mametz ;
Comité des réfugiés d'Aire-sur-la-Lys ;
Comité des réfugiés de Saint-Pol.

***

Le Service départemental des réfugiés est l'un des plus délicats, des plus complexes et des plus lourds qui aient été confiés à l'Administration préfectorale.

Pour ce service comme pour celui des évacuations, la collaboration de tous les instants de M. Ledoux, chef de la 2e Division, m'a été entre toutes infiniment précieuse. Il n'a ménagé ni son temps ni sa peine, se consacrant bien au delà de ses heures de service — et en y employant souvent une partie de ses nuits — au soulagement des innombrables infortunes constatées.

dressé cent tentes à Marquay et à Petit-Houvin où sur ma demande 40 tentes ont dû être aménagées par les soins de l'Armée anglaise.

Quant aux populations domiciliées au Nord de St-Omer et à l'E. d'Aire-sur-la-Lys (région d'Hazebrouck, Poperinghe, Estaires-La-Gorgue, Merville) et qui durent se replier à la suite de l'avance des Allemands, elles furent groupées, en vue de leur acheminement sur Rouen, dans les centres d'Aire-sur-la-Lys, de Saint-Omer, d'Arques et de Lumbres.

Ce dernier centre a reçu à lui seul plus de 15.000 réfugiés. Ce sont les Anglais qui, ayant dû quitter le centre bombardé d'Ebblinghem l'ont installé dans un certain confort. Un hôpital pour blessés civils, contagieux et tuberculeux, femmes en couches y a été établi avec le concours de mon Administration et celui de l'autorité militaire française et anglaise, sous la direction de Mme Liouville, infirmière major.

J'ai obtenu que les Américains participent pour les 2/3 dans le prix de journée des malades et j'ai pris l'initiative, en attendant la session du Conseil Général,de considérer cet hôpital comme pouvant recevoir les hospitalisés du département, la plupart des hôpitaux civils du Pas-de-Calais ne fonctionnant plus. S'il y avait eu lieu, j'aurais prolongé dans la Ville de Desvres le centre d'évacuation de Lumbres en y recevant les vieillards et les infirmes.

A l'arrêt des trains de réfugiés venant de la direction d'Hazebrouck-St-Omer ou Hazebrouck-Calais, j'ai provoqué l'organisation de cantines de ravitaillement où des boissons chaudes, des conserves et du pain ont été distribués. C'est ainsi que les gares de Boulogne, de Pont-de-Briques et la mairie d'Hesdigneul ont ravitaillé des dizaines de mille de malheureux réfugiés.

Centre de réception

Par suite du recul de l'ennemi, il est à prévoir que des populations des régions reconquises seront récupérées. Les centres d'évacuation pourront alors être utilisés comme centre de réception.

La Commission Départementale des réfugiés

Elle comprend onze membres qui ont désigné une Sous-Commission composée de trois membres, dont le Contrôleur départemental, pour l'examen rapide des réclamations.

Cette Sous-Commission se réunit deux fois par semaine à la Préfec-

, formule son avis sur chaque demande et mon Administration ue ensuite.

a collaboration de la Commission départementale qui compte dans sein plusieurs représentants autorisés des Comités de réfugiés a jours été empreinte de la cordialité la plus dévouée ; les services cette Commission a rendus à la cause des évacués ne se comptent s.

s Comités des réfugiés

ls se sont constitués dans les localités où les réfugiés ont intérêt à grouper. Leur action a été bienfaisante et s'est étendue aux réfu-s français et belges.

Voici quels sont les principaux de ces Comités :

Comité des réfugiés du Nord, à Bruay ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Le Portel ;
Union franco-belge des réfugiés, à Le Portel ;
Œuvre du placement gratuit des réfugiés, à Boulogne-sur-Mer ;
Comité des réfugiés du Pas-de-Calais, à Calais ;
Comité officiel belge de secours aux réfugiés, à Calais ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Etaples ;
Comité des réfugiés du Nord et du Pas-de-Calais, à Fruges ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Berck-Plage ;
Comité franco-belge des réfugiés de Rang-du-Fliers et environs ;
Comité franco-belge des réfugiés du Touquet-Paris-Plage ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Saint-Omer.
Comité des réfugiés de Mametz ;
Comité des réfugiés d'Aire-sur-la-Lys ;
Comité des réfugiés de Saint-Pol.

⁂

Le Service départemental des réfugiés est l'un des plus délicats, des plus complexes et des plus lourds qui aient été confiés à l'Administration préfectorale.

Pour ce service comme pour celui des évacuations, la collaboration de tous les instants de M. Ledoux, chef de la 2e Division, m'a été entre toutes infiniment précieuse. Il n'a ménagé ni son temps ni sa peine, se consacrant bien au delà de ses heures de service — et en y employant souvent une partie de ses nuits — au soulagement des innombrables infortunes constatées.

dressé cent tentes à Marquay et à Petit-Houvin où sur ma demande 40 tentes ont dû être aménagées par les soins de l'Armée anglaise.

Quant aux populations domiciliées au Nord de St-Omer et à l'E. d'Aire-sur-la-Lys (région d'Hazebrouck, Poperinghe, Estaires-La-Gorgue, Merville) et qui durent se replier à la suite de l'avance des Allemands, elles furent groupées, en vue de leur acheminement sur Rouen, dans les centres d'Aire-sur-la-Lys, de Saint-Omer, d'Arques et de Lumbres.

Ce dernier centre a reçu à lui seul plus de 15.000 réfugiés. Ce sont les Anglais qui, ayant dû quitter le centre bombardé d'Ebblinghem l'ont installé dans un certain confort. Un hôpital pour blessés civils, contagieux et tuberculeux, femmes en couches y a été établi avec le concours de mon Administration et celui de l'autorité militaire française et anglaise, sous la direction de Mme Liouville, infirmière major.

J'ai obtenu que les Américains participent pour les 2/3 dans le prix de journée des malades et j'ai pris l'initiative, en attendant la session du Conseil Général,de considérer cet hôpital comme pouvant recevoir les hospitalisés du département, la plupart des hôpitaux civils du Pas-de-Calais ne fonctionnant plus. S'il y avait eu lieu, j'aurais prolongé dans la Ville de Desvres le centre d'évacuation de Lumbres en y recevant les vieillards et les infirmes.

A l'arrêt des trains de réfugiés venant de la direction d'Hazebrouck-St-Omer ou Hazebrouck-Calais, j'ai provoqué l'organisation de cantines de ravitaillement où des boissons chaudes, des conserves et du pain ont été distribués. C'est ainsi que les gares de Boulogne, de Pont-de-Briques et la mairie d'Hesdigneul ont ravitaillé des dizaines de mille de malheureux réfugiés.

Centre de récep ion

Par suite du recul de l'ennemi, il est à prévoir que des populations des régions reconquises seront récupérées. Les centres d'évacuation pourront alors être utilisés comme centre de réception.

La Commission Départementale des réfugiés

Elle comprend onze membres qui ont désigné une Sous-Commission composée de trois membres, dont le Contrôleur départemental, pour l'examen rapide des réclamations.

Cette Sous-Commission se réunit deux fois par semaine à la Préfec-

. formule son avis sur chaque demande et mon Administration ɹe ensuite.

ı collaboration de la Commission départementale qui compte dans sein plusieurs représentants autorisés des Comités de réfugiés a ours été empreinte de la cordialité la plus dévouée ; les services cette Commission a rendus à la cause des évacués ne se comptent s.

s Comités des réfugiés

ls se sont constitués dans les localités où les réfugiés ont intérêt à grouper. Leur action a été bienfaisante et s'est étendue aux réfugiés français et belges.

Voici quels sont les principaux de ces Comités :

Comité des réfugiés du Nord, à Bruay ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Le Portel ;
Union franco-belge des réfugiés, à Le Portel ;
Œuvre du placement gratuit des réfugiés, à Boulogne-sur-Mer ;
Comité des réfugiés du Pas-de-Calais, à Calais ;
Comité officiel belge de secours aux réfugiés, à Calais ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Etaples ;
Comité des réfugiés du Nord et du Pas-de-Calais, à Fruges ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Berck-Plage ;
Comité franco-belge des réfugiés de Rang-du-Fliers et environs ;
Comité franco-belge des réfugiés du Touquet-Paris-Plage ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Saint-Omer.
Comité des réfugiés de Mametz ;
Comité des réfugiés d'Aire-sur-la-Lys ;
Comité des réfugiés de Saint-Pol.

***

Le Service départemental des réfugiés est l'un des plus délicats, les plus complexes et des plus lourds qui aient été confiés à l'Administration préfectorale.

Pour ce service comme pour celui des évacuations, la collaboration de tous les instants de M. Ledoux, chef de la 2e Division, m'a été entre toutes infiniment précieuse. Il n'a ménagé ni son temps ni sa peine, se consacrant bien au delà de ses heures de service — et en y employant souvent une partie de ses nuits — au soulagement des innombrables infortunes constatées.

dressé cent tentes à Marquay et à Petit-Houvin où sur ma demande 40 tentes ont dû être aménagées par les soins de l'Armée anglaise.

Quant aux populations domiciliées au Nord de St-Omer et à l'E... d'Aire-sur-la-Lys (région d'Hazebrouck, Poperinghe, Estaires-La-Gorgue, Merville) et qui durent se replier à la suite de l'avance des Allemands, elles furent groupées, en vue de leur acheminement sur Rouen, dans les centres d'Aire-sur-la-Lys, de Saint-Omer, d'Arques et de Lumbres.

Ce dernier centre a reçu à lui seul plus de 15.000 réfugiés. Ce sont les Anglais qui, ayant dû quitter le centre bombardé d'Ebblinghem l'ont installé dans un certain confort. Un hôpital pour blessés civils, contagieux et tuberculeux, femmes en couches y a été établi avec le concours de mon Administration et celui de l'autorité militaire française et anglaise, sous la direction de Mme Liouville, infirmière major.

J'ai obtenu que les Américains participent pour les 2/3 dans le prix de journée des malades et j'ai pris l'initiative, en attendant la session du Conseil Général,de considérer cet hôpital comme pouvant recevoir les hospitalisés du département, la plupart des hôpitaux civils du Pas-de-Calais ne fonctionnant plus. S'il y avait eu lieu, j'aurais prolongé dans la Ville de Desvres le centre d'évacuation de Lumbres et y recevant les vieillards et les infirmes.

A l'arrêt des trains de réfugiés venant de la direction d'Hazebrouck-St-Omer ou Hazebrouck-Calais, j'ai provoqué l'organisation de cantines de ravitaillement où des boissons chaudes, des conserves et du pain ont été distribués. C'est ainsi que les gares de Boulogne, de Pont-de-Briques et la mairie d'Hesdigneul ont ravitaillé des dizaines de mille de malheureux réfugiés.

Centre de réception

Par suite du recul de l'ennemi, il est à prévoir que des populations des régions reconquises seront récupérées. Les centres d'évacuation pourront alors être utilisés comme centre de réception.

La Commission Départementale des réfugiés

Elle comprend onze membres qui ont désigné une Sous-Commission composée de trois membres, dont le Contrôleur départemental, pour l'examen rapide des réclamations.

Cette Sous-Commission se réunit deux fois par semaine à la Préfec-

, formule son avis sur chaque demande et mon Administration ıe ensuite.

ı collaboration de la Commission départementale qui compte dans sein plusieurs représentants autorisés des Comités de réfugiés a ours été empreinte de la cordialité la plus dévouée ; les services cette Commission a rendus à la cause des évacués ne se comptent ».

s Comités des réfugiés

ls se sont constitués dans les localités où les réfugiés ont intérêt à grouper. Leur action a été bienfaisante et s'est étendue aux réfus français et belges.

'oici quels sont les principaux de ces Comités :

Comité des réfugiés du Nord, à Bruay ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Le Portel ;
Union franco-belge des réfugiés, à Le Portel ;
Œuvre du placement gratuit des réfugiés, à Boulogne-sur-Mer ;
Comité des réfugiés du Pas-de-Calais, à Calais ;
Comité officiel belge de secours aux réfugiés, à Calais ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Etaples ;
Comité des réfugiés du Nord et du Pas-de-Calais, à Fruges ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Berck-Plage ;
Comité franco-belge des réfugiés de Rang-du-Fliers et environs ;
Comité franco-belge des réfugiés du Touquet-Paris-Plage ;
Comité franco-belge des réfugiés, à Saint-Omer.
Comité des réfugiés de Mametz ;
Comité des réfugiés d'Aire-sur-la-Lys ;
Comité des réfugiés de Saint-Pol.

***

Le Service départemental des réfugiés est l'un des plus délicats, les plus complexes et des plus lourds qui aient été confiés à l'Administration préfectorale.

Pour ce service comme pour celui des évacuations, la collaboration de tous les instants de M. Ledoux, chef de la 2e Division, m'a été entre toutes infiniment précieuse. Il n'a ménagé ni son temps ni sa peine, se consacrant bien au delà de ses heures de service — et en y employant souvent une partie de ses nuits — au soulagement des innombrables infortunes constatées.

IX. — Évacuations de Matériel, de Denrées, de Mobiliers et d'Archives

Voici le compte rendu sommaire de ce qui a été fait dans le Pas-de-Calais au sujet de l'évacuation à l'arrière du matériel, des marchandises et denrées des mobiliers et des archives depuis que j'ai pris possession des services dans le département.

Service de reconstitution des régions libérées

50 camions affectés au Service de la reconstituion des régions libérées furent sauvés au début de l'offensive de Mars, mais au lieu d'être laissés à ma disposition, l'autorité militaire les dirigea, avec une précipitation plutôt fâcheuse, sur une destination inconnue de mon Administration risquant ainsi de compromettre l'évacuation du matériel.

En présence de cette situation doublement critique, je pris l'initiative et la responsabilité d'utiliser momentanément pour le sauvetage du matériel une partie des camions dont l'envoi d'urgence [illegible] demandé par mes soins, dès le 23 mars, en vue d'aider au repliement des populations habitant les zones meuacées. Mais je pris cette précaution d'exiger que les camions rentrassent chaque soir à leur point d'attache de façon à pouvoir les réemployer à leur première destination si besoin était.

Grâce à cette mesure et grâce aussi aux autres moyens de transport qui me furent fournis, par la suite, par M. l'Intendant-Directeur Gauthier, j'ai pu opérer le sauvetage du matériel et du mobilier [illegible]tés dans les magasins d'Arras, de Beaumetz-les-Loges et de Foncquevillers. Le matériel fut remisé à Anvin dans un immeuble dont [illegible] m'étais assuré la location et le mobilier fut plus particulièrement dirigé sur Hesdin.

Treize mille litres d'essence pour tracteurs agricoles se trouvaient en dépôt à Beaumetz-les-Loges. Je priai les autorités militaires anglaises de les prendre en charge,contre reçu,afin que cette essence ou une quantité correspondante peut nous être restituée, ce qui [illegible] parut préférable aux risques toujours possible d'un incendie ou d'une nouvelle avance de l'ennemi.

l'arrondissement d'Arras

Coopérative agricole

Tous les instruments et objets d'un caractère agricole appartenant cette coopérative présidée par M. Bachelet, Conseiller Général, et ui étaient en dépôt à Beaumetz-les-Loges ont été ramenés à l'arrière.

;roix-Rouge Américaine

La Croix-Rouge Américaine avait à Arras, dans le but de venir en ide aux populations récupérées, 200 lits-cages et une centaine de lits en bois avec literies.

Je me suis mis en rapport avec le représentant de la Croix-Rouge Américaine et le matériel a été tout d'abord dirigé sur Aubigny par l'intermédiaire de la Mission française de Capelle.

Ayant obtenu de l'officier américain Homer Folks l'autorisation de distribuer ces lits et literies aux réfugiés nécessiteux, je les ai immédiatement transportés dans les arrondissements de St-Pol, de Béthune et de Montreuil pour les besoins des populations réfugiées auxquelles ils ont rendu de très grands services dans les centres d'évacuation ou dans les hôpitaux provisoires que j'ai dû organiser.

La Croix-Rouge Américaine avait également en dépôt à Arras, un stock important de denrées alimentaires composé ainsi qu'il suit :

Farine, 289 sacs ; — Sucre, 7 sacs ; — Riz, 425 sacs ; — Haricots, 99 sacs ; — Café, 67 sacs ; — Chicorée, 33 caisses ; — Fromage, 4 meules et 6 cuveaux ;— Bœuf conservé, 99 caisses ;— Lait condensé, 199 caisses de 48 boîtes chacune ; — Saindoux, 12 tonneaux ; — Jambon fumé, 13 barils ; — Gros haricots, 220 sacs.

J'ai fait évacuer ces denrées sur Boulogne et à la date du 24 avril j'ai reçu la lettre dont copie est ci-après du Capitaine Willington :

Paris, le 24 Avril 1918.

« *Monsieur le Préfet*,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honorée du « 19 courant, dans laquelle vous nous informez que les marchandises « de la Croix-Rouge Américaine, évacuées d'Arras, ont été par vos « soins dirigées sur Boulogne-sur-Mer.

« Nous vous remercions bien vivement d'avoir pris la peine d'assu- « rer cette évacuation et nous vous sommes aussi très obligés de bien « vouloir vous charger de la distribution de ces vivres aux Réfugiés.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute « considération.

« Signé : WILLINGTON ».

En possession de cette autorisation, j'ai procédé à la répartition des denrées dans les principaux lieux de passage des réfugiés se dirigeant sur l'intérieur et j'ai pu ainsi apporter un supplément de soulagement matériel à leur malheureux sort. Ont bénéficié de cette distribution les centres de :

Boulogne, Calais, Anvin, Fruges, Hesdin, St-Omer, Arques, Blendecques, Hesdigneul, Auchy-au-Bois, Monchy-Breton, Lumbres.

Blés

J'ai fait prendre une mesure de réquisitions par l'Intendance française pour les blés détenus par les cultivateurs de la région très exposée et dont ceux-ci désiraient être débarrassés.

Sur ma demande également, l'Intendance a poursuivi la réquisition des blés dans toutes les communes à l'arrière du front de bataille et notamment dans les arrondissements d'Arras et de Béthune.

Denrées et Cheptel

Deux nouveaux officiers : MM. Simon et Dutemple ont été adjoints, par M. l'Intendant-Directeur Gauthier, à ceux qui opéraient dans l'arrondissement de Béthune.

Ces officiers ne réquisitionnaient pas au sens propre du mot, mais ils appelaient l'attention des habitants des régions considérées comme menacées sur l'intérêt qu'ils auraient à céder tout ce qui ne leur était pas absolument indispensable en denrées alimentaires et en cheptel.

Cette propagande en faveur des cessions volontaires que j'ai instaurée a eu pour effet immédiat de décongestionner les localités proches de la ligne de feu, de sorte que l'évacuation des richesses qui y étaient restées put s'effectuer dans des conditions aussi rapides et aussi satisfaisantes que possible.

Camions

A ma demande, le Ministère de la Guerre a dirigé le 23 mars sur Saint-Pol-sur-Ternoise, 50 camions de réserve du parc d'artillerie de Versailles en vue de faciliter l'évacuation des populations de la zone sud d'Arras.

Comme la pression ennemie s'est surtout exercée au nord d'Arras et dans la région de Béthune, j'ai pris l'initiative de mettre en partie

es camions à la disposition du Sous-Préfet de Béthune tout en les tilisant pour les besoins les plus immédiats. C'est ainsi que pendant a période du 9 au 11 avril, 16 camions étaient employés par l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées pour l'évacuation du matériel ffecté à la reconstitution des communes libérées de l'arrondissement l'Arras, ainsi qu'il a été dit plus haut.

4 l'étaient par les Services agricoles à Beaumetz-les-Loges.
11 » par le Sous-Préfet de Béthune.
4 » par le Sous-Préfet de Saint-Omer.
2 » par le Sous-Intendant militaire à Hesdin pour le Ravitaillement des classes 19 et 20 et des sursitaires agricoles rassemblés à l'arrière.
6 » par le Sous-Préfet de Saint-Pol pour le charroi des denrées en dépôt à Aubigny.
7 étaient en réparation.

Dès le 12 avril, je donnai l'ordre de mettre les 50 camions à la disposition du Sous-Préfet de Béthune pour l'évacuation de la population minière sur Anvin.

Evacuation des Denrées, matériel et mobilier

Plus tard, lorsque le flot des populations évacuées (il est passé près de 43.000 réfugiés au seul centre d'Anvin) s'est ralenti, les camions ont été affectés au transport à l'arrière des denrées de consommation, des mobiliers scolaires ou hospitaliers, des archives, des mobiliers des particuliers, abandonnés dans les importantes et riches communes voisines de Béthune.

Vous trouverez ci-après le résumé du travail effectué par la section des automobiles militaires pendant la période durant laquelle elle a travaillé sous les ordres de l'Administration préfectorale.

2.515 chargements ont été effectués. Ils se décomposent comme suit:

Personnel et évacués.........	492 chargements..		14.760 personnes et bagages	
Mobilier	352	» ..	1.056	tonnes
Denrées et machines diverses.	438	» ..	1.314	»
Mines de Bruay : pains, farine, baraquements, matériaux	444	» ..	1.332	»
Archives	69	» ..	207	»
Objets d'art et de culte.......	3	» ..	9	»
Campement	73	» ..	219	»
Matériel (Intendance), Métaux, Bois, Matériel d'Usines, agri-				

cole, machines-outils, quincaillerie, faïence	644	»	..	1.932	»
Totaux	2515	»	..	6.069	»
				14.760 personn[es]	

A Arras même, de nombreux transports ont été effectués après l'[of]fensive de mars avec l'aide des camions anglais. En voici le relev[é] arrêté à la date du 4 juillet et qui se complète journellement dep[uis] lors :

96 camions de matériel industriel et commercial ;
72 camions de marchandises ;
123 camions de mobiliers ;
200 tonnes environ de matériaux et de marchandises diverses.

Sur mes instances, la Commission de réseau du chemin de fer d[u] Nord qui n'avait mis que deux wagons par jour à ma disposition [en] gare de Marœuil pour éloigner de la ville d'Arras matériel, march[an]dises et mobilier, en a mis six depuis le 5 juillet, ce qui permet d'in[]tensifier le sauvetage.

De son côté, le rapport de M. l'Intendant Gauthier accuse avo[ir] opéré le sauvetage dont détail suit à la date du 31 juillet :

1.321 tonnes de matériel militaire ;
519 tonnes d'archives et de mobilier de bureau appartenan[t] à l'Etat ;
7.619 tonnes de denrées, marchandises, matériel, etc., appar[te]nant à des particuliers ;
2.672 fûts vides ;
14.949 bovins ;
310 porcs ;
38 moutons ;
2.438 instruments agricoles ;
114 outils divers ;
185 hectolitres de vin.

Evacuation éventuelle dans les communes proches du front

Mesures à prendre

Par circulaire du 30 mars, dont le texte est ci-après, j'ai indiqué aux maires des arrondissements de Béthune, Saint-Omer et Saint-Pol les mesures à prendre, le cas échéant, en vue de l'évacuation du ma-

iel agricole, des animaux, des denrées alimentaires, des récoltes, archives communales, des objets pouvant être utiles à l'ennemi, etc.. Tout en évitant de jeter la panique parmi les populations, leur ai demandé d'assurer certaines mesures préparatoires et conservatoires et de prévoir, afin de rendre le sauvetage plus rapide, mieux ordonné, et, partant plus praticable et plus efficace.

Boulogne-sur-Mer, le 30 mars 1918.

Le Préfet du Pas-de-Calais,
à Monsieur le Maire de

La grande bataille qui est engagée sur le front franco-britannique nous fait envisager avec confiance l'issue victorieuse de la lutte.

Il peut néanmoins intervenir certaines circonstances telles par exemple que des bombardements aériens ou autres, susceptibles, par leur répétition et leur violence, de nécessiter l'évacuation momentanée de votre commune.

Si cette éventualité se produisait, il conviendrait d'évacuer les vivres, les récoltes, le bétail, les marchandises et le matériel divers, les instruments agricoles, les objets de cuivre et d'étain, les huiles, les matières grasses, etc., etc. Vous pourriez aussi offrir à l'intendance les différentes denrées et les animaux dont vous n'auriez pas l'utilité.

Je vous prie également de conseiller aux habitants de dresser l'inventaire des objets mobiliers qu'ils laisseront derrière eux, à l'exclusion des titres, valeurs et numéraire qu'ils peuvent facilement emporter.

Cet inventaire sera revêtu de votre visa sous la forme suivante :

« Vu à titre de simple renseignement et sous certification des énonciations ci-dessus, pour valoir à toutes fins utiles. »

En ce qui concerne les documents appartenant à la commune, aux établissements publics et aux particuliers comme les comptes et budgets, les rôles des contributions directes, les plans cadastraux, les plans topographiques, les listes électorales, les registres de l'état-civil, etc... ils devront aussi être transportés à l'arrière.

Quant au paiement des allocations militaires et de réfugiés, il aurait lieu, pour la période en cours si possible, au moment de l'évacuation par les soins du Receveur municipal avec qui il vous appartiendra de vous concerter à ce sujet.

Dans l'accomplissement de ces mesures, vous apporterez tout le zèle patriotique dont vous avez donné maintes preuves au cours de ces dernières années.

Le Préfet,
ROBERT LEULLIER.

Archives notariales et judiciaires

Au début d'avril, je me suis rendu à Aire-sur-la-Lys où j'ai offert aux notaires de faire évacuer leurs archives.

Le transport à l'arrière des archives des tribunaux de Saint-Omer et de Béthune a eu lieu avec les camions militaires mis à ma disposition.

A la date du 10 juin, j'ai appelé l'attention des Procureurs de la République sur l'intérêt que présentait l'évacuation des archives des officiers ministériels.

Service des Finances

Le 8 avril j'ai prié M. le Trésorier Payeur Général de me faire connaître les mesures qu'il comptait prendre pour assurer la sauvegarde des caisses publiques et faciliter, sur leur demande, le transfert à l'arrière des banques situées dans un secteur de 50 kilomètres du front.

La Recette des finances de Béthune a été évacuée à Divion et aucun comptable n'est, à ma connaissance resté dans les lignes ennemies, lors de la dernière offensive.

Caisses d'Epargne

Les caisses d'épargne de Béthune, de Lillers et d'Aire-sur-la-Lys se sont repliées.

Banques d'Arras

Certains établissements de crédit avaient encore en dépôt à Arras, des titres et des valeurs dans des coffres loués à des particuliers décédés ou restés en pays envahi. J'ai appelé l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur sur cette situation contraire aux intérêts des particuliers et à l'intérêt national et j'ai obtenu, après intervention pressante auprès du Tribunal d'Arras, qu'un séquestre ou un Administrateur provisoire fut nommé, même d'office, si les Banques ne faisaient pas toutes diligences pour dégarnir les coffres des valeurs dont il s'agit.

rchives communales

Plans cadastraux

egistres de l'Etat-Civil

Par note du 10 juin, j'ai prescrit aux Maires des cantons menacés es arrondissements d'Arras, Béthune, Saint-Omer et Saint-Pol de ansporter dans une mairie de l'arrière que je leur ai désignée les atrices et plans cadastraux, les registres clos de l'état-civil et les rchives communales les plus précieuses.

De ces divers lieux de rassemblement, j'ai fait diriger les documents sur la commune de Saint-Josse, située à l'ouest du Département et qui est desservie par une gare de la Compagnie du Nord ligne de Boulogne à Paris).

Sur ma demande, M. le Ministre de l'Intérieur m'a désigné le Château de Chambord (Loir-et-Cher) pour recevoir ces archives qui y ont été acheminées le 24 juillet.

J'étais aussi intervenu auprès de M. le Directeur des Contributions Directes pour qu'il mît à l'abri les doubles des matrices des plans cadastraux dont la grande utilité, après la guerre, dans les communes sinistrées, n'est plus à démontrer.

Etablissements hospitaliers

Les objets de couchage de l'Asile d'aliénés de Saint-Venant ont été transférés à Montreuil-sur-Mer, le 28 avril 1918 dans des conditions périlleuses, car l'ennemi est resté longtemps dans le voisinage de cette localité. L'évacuation du matériel a continué depuis cette date et 25 wagons de matériel ont encore pu être récupérés.

Le mobilier des hospices de Béthune a été sauvé dans les mêmes conditions ; il se trouve remisé à présent à Bruère-Allichamps (Cher). Celui des hospices d'Arques a été également transféré à Nallier Vendée).

Œuvres d'art et Objets mobiliers classés

A la date du 29 mars, j'ai adressé les instructions suivantes Maires des communes ayant des objets d'art classés :

Boulogne-sur-Mer, le 29 mars 1918.

Le Préfet du Pas-de-Calais,
à Monsieur le Maire de

En raison des événements actuels, il y a lieu de se préoccuper du danger que peuvent courir les objets d'art de votre commune exposés à des bombardements. Je vous serais donc obligé de faire mettre en lieu sûr les œuvres artistiques suivantes :.........................

Vous voudrez bien me tenir au courant des mesures que vous aurez prises conformément à ces instructions.

Le Préfet,
ROBERT LEULLIER.

Conférence sous la Présidence de l'Amiral Ronarc'h

Cette conférence interministérielle a eu lieu à Boulogne le 1er juin en vue de l'élaboration d'un plan d'évacuation sur les trois ports (Dunkerque,Boulogne et Calais) du matériel,des approvisionnements, des stocks en matières premières et en marchandises ouvrées.J'avais pris l'initiative de poser la question à l'Amiral Ronarc'h, dès le 16 mai.

Les Chambres de Commerce ont été invitées, par mes soins, à recueillir ces renseignements auprès de leurs commettants et les relevés qu'elles ont produits ont été envoyés à M. l'amiral Ronarc'h.

Ravitaillement par mer

A la date du 16 mai également, j'ai signalé à M. l'amiral Ronarc'h que dans le cas où, par suite des opérations militaires, le département du Pas-de-Calais se trouverait privé de communications avec l'intérieur, il y aurait lieu de prévoir le ravitaillement en vivres et par *mer* de 800.000 habitants.

Les denrées les plus indispensables étant le pain, les pommes de terre, le café et les légumes secs, j'ai estimé à 450 tonnes par jour l'importance du ravitaillement à assurer éventuellement.

Ma proposition a fait l'objet d'un entretien à l'issue de la conférence interministérielle du 1er juin.

Enquête dans les communes

Afin de connaître en tonnage et en poids le matériel et les marchandises existant dans chaque commune dans l'hypothèse où l'on

rrait les transporter à l'arrière, j'ai invité les Maires — par lettre après du 10 juillet — à procéder à ce recensement et à m'en transettre les résultats.

Boulogne, le 10 juillet 1918.

Le Préfet du Pas-de-Calais,
à Monsieur le Maire de

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'intérêt qui s'attache à e que mon administration connaisse en *volume* et en *poids* le matéel et les marchandises existant dans votre commune et qu'il y auait lieu de transporter à l'arrière en cas d'évacuation.

Ce recensement ne doit avoir rien d'alarmant, il constitue une simle mesure préventive et ne s'applique pas aux usines travaillant our le Ministère de l'Armement. Vous voudrez bien l'établir dans 'ordre suivant et me le transmettre dans le *moindre délai :*

1° — Denrées alimentaires. Bétail ;

2° — Cuivre. Etain. Acier. Fonte et autres métaux ;

3° — Cuirs. Laines. Tissus.

4° — Autres marchandises.

Si les circonstances l'exigeaient, les choses et objets à évacuer pourraient l'être, soit sur les départements de l'intérieur, soit à l'ouest de la route nationale Saint-Omer-Hesdin-Abbeville.

Il est à peine besoin de vous signaler que vos administrés seraient sagement inspirés en évacuant par leurs propres moyens, le moment venu, tout ce qu'ils pourraient soustraire à l'ennemi et je compte sur votre patriotique concours pour leur rappeler, dès à présent, cet impérieux devoir national.

Je crois très fermement, et les événements actuels ne peuvent que fortifier encore cette opinion, que je n'aurai pas à faire état des renseignements demandés. Mais la confiance la plus raisonnée, l'espérance la mieux justifiée par des circonstances chaque jour plus favorables, la conviction même qu'elles sont superflues ne sont pas exclusives de certaines mesures d'élémentaire précaution. Négliger de se prémunir contre des éventualités douloureuses, si absolument improbables qu'elles apparaissent et qu'elles soient, ne saurait être assimilé à un acte de foi en l'avenir. Les administrateurs qui omettraient de garantir ceux dont les intérêts sont confiés à leur garde contre le pire, voire contre l'invraisemblable, doivent estimer qu'on les jugerait avec une extrême indulgence si on ne qualifiait d'im voyante une semblable attitude. Soucieux de mes devoirs, c'e reproche que, même sous cette forme bienveillamment atténué

prudence, dût-elle être par certains, et peut-être par moi-même taxé d'excessive, je ne veux pas mériter.

Le Préfet,
ROBERT LEULLIER.

Avis aux industriels et commerçants évacués

D'autre part, afin de toucher les habitants des localités évacuées dont le lieu de refuge n'est pas toujours connu, j'ai demandé à la presse régionale d'insérer un avis concernant ces évacuations de matériel, de denrées et de marchandises.

J'ai donné ci-après les indications qui ont été fournies à ce sujet par un journal régional :

« Beaucoup d'industriels, de commerçants, de cultivateurs des communes évacuées de la ligne de feu ont quitté leur domicile avec précipitation en laissant chez eux des denrées alimentaires, du bétail, du cuivre, des laines, des tissus et autres marchandises qu'il importait de soustraire à l'ennemi en cas de nouvelle offensive.

« Les services de l'intendance, d'accord avec l'Administration préfectorale, s'efforcent de recueillir toutes ces richesses pour les mettre en sûreté, mais les opérations du sauvetage sont conduites avec infiniment plus d'ordre et de profit lorsqu'elles sont exécutées avec le concours des intéressés. » (La présence de ces derniers présente aussi des avantages à d'autres points de vue, et notamment en ce qui concerne leurs réclamations éventuelles).

« Pour obtenir ce résultat, les pouvoirs publics se heurtent à de sérieuses difficultés. Comment toucher nos compatriotes dispersés aux quatre coins de la France ? Où se trouvent actuellement les habitants de Béthune, Arras, Aire-sur-la-Lys, Lillers, etc... ?

« Divers moyens ont été employés pour rechercher les réfugiés qui n'ont pu emporter leur stock de marchandises. Les Municipalités, les Chambres de Commerce, les Syndicats ont uni leurs efforts pour arriver à ce but et le Préfet du Pas-de-Calais vient d'avoir l'heureuse inspiration d'utiliser aussi le concours de la presse.

« Notre coopération est entièrement acquise à une œuvre qui a pour but de sauvegarder l'intérêt national comme les intérêts privés de nos compatriotes.

« Il ne faudrait du reste pas déduire des dispositions prises qu'une nouvelle avance des troupes allemandes est prévue, ni même immédiatement à craindre.

« On nous prie de bien spécifier qu'il ne s'agit pas d'alarmer le public mais de le renseigner.

Cette recommandation semblera inutile surtout aux habitants du rd, qui ont assisté à l'invasion de 1914 et ne manqueront pas d'étar un parallèle entre l'incurie du gouvernement à cette époque et prévoyance qui se manifesta — tardivement — en 1918.

Que d'approvisionnements précieux pour la défense du pays, nbien de matières premières indispensables, de trésors artistiques de richesses de toutes sortes auraient pu être sauvés de Lille, Rouix et Tourcoing, si au lieu d'entretenir les populations dans une nfiance béate, on les avait prévenus du danger en les engageant à lever ce qui était transportable et en *facilitant leur besogne !*

« Les pouvoirs publics s'efforcent au contraire maintenant d'assur les évacuations méthodiques. On a compris que c'était un jeu dangereux que de laisser continuer à travailler sous les obus des usines ont l'abandon est susceptible de profiter à l'ennemi. Commerçants industriels auront ainsi toute latitude pour s'occuper de leurs affaires dans des contrées moins exposées.

« Pour enlever les marchandises dont il est question, l'Administraion ne peut agir seule, car l'opération présente de nombreuses difficultés et il est nécessaire que les intéressés contribuent au sauvetage le ce qu'ils possèdent. Leur présence n'est pas indispensable ; il leur uffira de remplir le questionnaire ci-dessous et d'adresser les renseignements demandés dans le plus bref délai à la Préfecture du Pasde-Calais.

« Votre nom et votre adresse ?

« Indiquer pour l'expédition, la gare de départ et la gare destinataire ; le nombre de wagons nécessaires ; le genre de véhicules (plat ou couvert) ; le poids et le volume approximatifs des objets à enlever.

S'agit-il 1° de denrées alimentaires ou de bétail ?

2° De cuivre, étain, acier, chaudières, etc. ?

3° De cuir, laines, tissus, vêtements ?

4° D'autres marchandises ?

« Doivent être exclus de cette nomenclature, le matériel et les objets manufacturés des usines travaillant pour l'armement.

« Ajoutons que les frais de transport en chemin de fer et d'emballage resteront à la charge des propriétaires, mais que le camionnage jusqu'à la gare la plus proche sera assuré gratuitement par l'Autorité militaire. Autant que possible, les marchandises devront être préparées à l'avance de façon à éviter toute perte de temps aux soldats.

« Rappelons enfin, pour éviter les corresponances [illegible] qu[illegible] n'est pas question de toutes les localités de l'arrière [illegible] éloignées du front mais seulement de celles situé[illegible] feu, dont la population a été régulièrement évacué[illegible]

« Les lecteurs sous les yeux desquels tombera cet article, feront acte de patriotisme, s'ils ne sont pas directement intéressés, en prévenant les personnes de leur entourage ».

WASSELIER DU P.

Enquête auprès des divers Services Administratifs

A la demande de M. l'Intendant-Directeur Gauthier, j'ai invité le 23 juillet les divers services aministratifs (Etat, Département, Communes...) à produire à *nouveau* des renseignements sur l'importance des objets, marchandises, matériel, archives, bétail, céréales, outillage agricole, etc... à évacuer éventuellement.

Moyens de transport

La question des moyens de transport joue un rôle considérable dans l'organisation des évacuations. Aussi m'a-t-il été pénible de constater la pénurie de ces moyens et même leur absence presque complète au moment où ils devaient être particulièrement importants (cinq ou six wagons par jour pour tout le département !) J'ai protesté à plusieurs reprises auprès des différents ministères contre une semblable situation, mais les demandes locales ont été primées par le remploi du matériel disponible à des transports de troupes et de ravitaillement.

Du 17 juin dernier au 1er septembre, j'ai inscrit 2.400 demandes émanant de particuliers et tendant à l'évacuation de marchandises, de matériel et de mobiliers. Ces demandes ont été transmises à la Commission du réseau du Nord qui n'a pu, à ce jour, en accueillir qu'un très petit nombre.

Evacuation de l'Asile d'aliénées et de l'Asile-Hospice de Saint-Venant

Par suite de l'avance de l'ennemi, l'asile de Saint-Venant a dû être évacué à la date du 15 avril.

D'abord hospitalisés provisoirement à Berck-Plage, les pensionnaires sont actuellement répartis dans les établissements ci-après :

69, à Bégard (Côtes-du-Nord) ; — 101, à Moulins (Allier) ; — 36, à Tours (Indre-et-Loire) , 71, à Lafond (Charente-Inférieure) ; — 50, à Alençon (Orne) ; — 50, à Poitiers (Vienne) ; 85, à Limoges (Haute-Vienne) ; — 93, à La Roche-sur-Yon (Vendée) ; — 82, à Picauville (Manche) ; — 38, à Blois (Loir-et-Cher) ; — 85, à Lesvellec (Morbihan)

ce sujet, j'ai l'honneur de signaler au Conseil Général qu'au
s d'une visite que j'ai faite le 7 septembre à Saint-Venant, j'ai
taté que les dégâts causés à l'établissement départemental pour
importants ne sont pas irréparables. Il sera relativement aisé de
endre à sa destination.

X. — Réquisitions

ı Commission d'évaluation

Conformément à l'ordre inscrit sur leurs lettres de service, quel-
jes membres de la Commission se sont présentés, le 2 août 1914, a
. Préfecture, à midi, pour assister à la première séance de la Com-
nission d'évaluation des réquisitions militaires.

Les réunions eurent tout d'abord pour objet de faire des proposi-
ons en vue d'arrêter les prix des diverses denrées achetées par les
ommissions de réception pour les besoins de l'armée, ou suscepti-
bles d'être réquisitionnées.

Ensuite la Commission dut également établir les catégories de pres-
ations pour lesquelles il y avait lieu d'élaborer des tarifs soumis,
bien entendu, à l'acceptation de la Commission centrale des réqui-
sitions. Enfin, suivant les attributions conférées par le décret du
2 août 1877, le rôle principal de la Commission fut d'examiner les
dossiers constitués par les prestataires, transmis par les maires des
communes, et de donner son avis sur les prix de chaque prestation.

Les séances de la Commission furent tenues régulièrement pen-
dant le mois d'août et de septembre 1914. Elles furent un moment in-
terrompues en octobre, au moment de l'évacuation d'Arras par suite
du bombardement et reprises à Boulogne le 10 octobre 1914. Depuis
lors, le travail se poursuivit méthodiquement et s'exerça principale-
ment sur les très nombreux dossiers soumis à son appréciation.

Ces dossiers furent à l'origine uniquement des dossiers de réquisi-
tions, mais dans les premiers mois de 1915 arrivèrent [illegible]
dossiers relatifs aux dommages commis par les troupes [illegible]
nement.

L'étude des dossiers de réquisitions et surtout celle [illegible]
dommages est toujours assez longue. Malgré toutes [illegible]

qui ont été données aux maires, malgré les modèles de procès-verbaux de dommages dressés par la Commission et qui devaient faciliter considérablement la tâche des prestataires, un grand nombre de dossiers ont dû être retournés aux mairies, afin d'obtenir tous renseignements permettant de statuer en connaissance de cause.

Un grand nombre de dossiers de dommages ont dû être aussi soumis à l'expertise en raison des difficultés d'apprécier, sans se rendre sur place, la nature des dégâts et de fixer le montant des indemnités.

Le renvoi des dossiers aux maires, la nécessité de les soumettre à l'expertise ont amené certainement des retards dans la liquidation d'un nombre important de prestations ; mais, ainsi que je l'ai longuement expliqué par des rapports motivés adressés à votre administration, ces retards ne sauraient être imputables à la Commission d'évaluation.

Au nombre des circonstances qui ont pu entraver le travail de la Commission, il faut encore ranger la prétention émise en 1915, par le service de l'Intendance, de faire rejeter toute réclamation pour dégâts de cantonnement dans la catégorie des réparations civiles. Il faut noter également que, par suite des décisions de l'autorité militaire supérieure, la Commission a été privée, par deux fois, au début de 1917 de tout le personnel auxiliaire et dans l'impossibilité absolue d'assurer tout service.

Je pourrai rappeler également certaines difficultés survenues dans le règlement des indemnités dues à l'expert de la Commission et qui ont momentanément suspendu ses déplacements. Ce sont là choses passées, mais en leurs temps elles ont occasionné des retards qui ont pesé sur le chiffre des dossiers en instance.

Nombre de dossiers examinés

Quoi qu'il en soit, la Commission a assumé une tâche considérable et a consacré à l'examen des dossiers au cours des années 1915, 1916 et 1917, deux à trois séances par semaine, représentant 8 à 12 heures de travail. En outre, il n'appartient pas de passer sous silence les travaux hors séances que le Président a dû effectuer.

Le résultat de ces efforts peut se traduire par les chiffres ci-après :

Au 1er juillet 1915, la Commission avait examiné. 3.950 dossiers
Au 1er août 1916, la Commission avait examiné.. 9.000 id
Au 20 juin 1917.............................. 11.918 id

A cette époque, le montant des indemnités réclamées s'élevait à *28.000.000 de francs.*

\u 4 septembre 1918, le nombre des dossiers étudiés s'élevait à 290, dont 10.482 de réquisitions et 2.808 de dommages commis par troupes en cantonnement, le montant des indemnités réclamées :illait autour de 30.000.000 de francs. Si l'on admet, ce qui doit e à peu près la vérité, que sur chaque dossier figure en moyenne réclamation de sept prestataires, nous avons donc eu à statuer sur demandes d'environ *100.000 prestataires*. Ces chiffres sont, je nse, assez éloquents et peuvent permettre de juger du labeur ompli par les membres de la Commission d'évaluation.

La conséquence de cette assiduité a été d'assurer la liquidation de ıtes les réclamations, et depuis le mois d'avril 1918, les dossiers, ıt de réquisitions que de dommages, sont généralement transmis ns les quinze jours, après avis de la Commission, au service de la us-Intendance.

Il faut noter toutefois que trente dossiers relatifs à des dommages mmis par les armées alliées, sont soumis à l'examen de la Commis-)n par suite du refus des bases alliées d'accepter le paiement des demnités réclamées par les prestataires. Ces dossiers seront exami-s dans le plus bref délai possible et transmis au service de la Sous-tendance, afin de suivre la voie litigieuse qui devra en assurer la ıuidation.

rix des Denrées

Avis

J'ai dit, au début de ce rapport, que la Commission d'évaluation vait formuler des propositions en vue d'établir le prix des denrées ıi doivent être achetées ou réquisitionnées pour les besoins de l'ar-ée. Malheureusement, les propositions de la Commission sont rare-ent acceptées, les prix proposés sont le plus souvent réduits et menés à des taux inférieurs à ceux pratiqués dans la zone de l'in-rieur. Cette situation est naturellement préjudiciable à l'agriculture la région ; mais il ne semble pas qu'elle doive prendre fin, puisque te année encore le prix de la paille de blé et de seigle sont fixés ur la zone de l'intérieur, à 15 fr. le quintal, tandis qu'ils ne sont e de 13 fr. le quintal pour la zone des armées.

La Commission a dû également émettre des avis assez nombreux r des questions qui lui ont été soumises par les services de l'Inten-ice. L'une de ces questions particulièrement importantes visait la me à adopter pour les avis de la Commission. Jusqu'au milieu de née 1917, la Commission d'évaluation a émis des avis en les consi-nt sur les états A et cela en accord avec les services de l'Inten-ce. Mais par une lettre, en date du 23 juillet 1916, M. le Directeur

des service de l'Intendance de la Région du Nord, priait l'Administration préfectorale de donner à la Commission toutes instructions utiles pour qu'elle ne fit plus figurer son avis sur les états A, afin :

1° D'éviter toute confusion avec les décisions de l'Autorité militaire ;

2° D'empêcher que les avis ne soient portés à la connaissance des prestataires.

En complet accord avec la Commission, son Président a soutenu que les avis devaient aussi appartenir aux prestataires. Il nous était apparu, en effet, que tous les éléments de la cause devaient être soumis aux intéressés, surtout quand, en cas de refus, l'affaire doit être portée devant les tribunaux. Il résulte en outre des travaux préparatoires à la loi de 1877, que la Commission de la Chambre des Députés avait pensé à rendre obligatoire l'avis de la Commission d'évaluation et à ne laisser à l'autorité militaire qu'une sorte d'homologation. Sans se ranger à cette opinion, le rapporteur concluait ainsi :

« *Du reste, sans être souverain, l'avis de la Commission d'évalua-*
« *tion aura une très grande importance, car si les citoyens se croyaient*
« *lésés dans leurs droits, ils trouveraient dans l'opinion de la Com-*
« *mission une base pour refuser l'offre faite et pour réclamer devant*
« *la juridiction compétente une indemnité plus considérable.* » (Commentaires, Morgan, rédacteur au Ministère de l'Intérieur.)

Au surplus, la loi de 1877, a institué les Commissions départementales en vue *d'arbitrer*, à titre d'indication, la valeur des prestations.

La Cour d'Appel de Caen, dans son arrêt du 16 février 1916, qualifie les avis des Commissions de règle « *d'ordre public* », édictées dans l'intérêt des finances publiques dont la sauvegarde présente pour la défense nationale une importance particulière.

Mais la décision de M. le Ministre de la Guerre n'ayant pas été favorable à la thèse soutenue par la Commission, celle-ci dut s'incliner et formuler des avis séparés qui ne sont plus portés à la connaissance des prestataires.

M. le Président Tribondeau continue cependant à penser qu'il est regrettable que les avis de la Commission ne soient pas communiqués aux intéressés. Il reste convaincu que, depuis cette nouvelle réglementation, les prestataires sont encore plus incités à résister aux offres qui leur paraissent insuffisantes et que le nombre des litiges devient de plus en plus considérable, entraînant, par conséquent, de très grands frais de déplacements qui finissent sans doute par être des plus onéreux pour le Trésor.

La collaboration des membres de la Commission a été féconde et aussi éclairée que désintéressée. C'est grâce au concours toujours de

dossiers en litige et de poursuivre heureusement sa tâche compliquée.

Deux de vos collègues, MM. Bachelet et Doutremépuich, ont apporté à la Commission le précieux concours de leur expérience avertie et de leur dévouement aux intérêts de leurs compatriotes.

XI. — Comptabilité Départementale et Générale

Les dépenses départementales, qui comportaient annuellement avant les hostilités environ 42.000 mandats, nécessiteront, si la situation reste la même d'ici le 31 décembre, plus de 60.000 mandats, soit une augmentation d'un tiers.

Cette situation est due, en grande partie, à l'évacuation d'un très grand nombre de bénéficiaires des Services d'Assistance aux vieillards et aux familles nombreuses ; les ordonnancements mensuels ne pouvant plus, pour ces assistés, s'effectuer collectivement.

Il faut noter aussi la création de divers comptes départementaux hors budget, savoir :

a) Cession de farines provenant du Ravitaillement Général ;

b) Mise en culture des terres abandonnées ;

c) Confection des cartes d'essence.

D'autre part, les dépenses des Ministères se sont accrues, depuis le début des hostilités, au delà de toute prévision.

C'est ainsi :

1° Que le montant total des dépenses du Ministère de l'Intérieur qui s'élevait, pour 1914, à 2.500.000 frs, atteigait, en 1917, 31.000.000, chiffre qui sera encore sensiblement dépassé en 1918.

Cet accroissement de dépenses a nécessité un supplément de 5.000 mandats dû principalement au grand nombre de réfugiés dans le Département ;

2° Que le montant total des dépenses du Ministère de l'Instruction Publique, qui s'élevait, pour 1914, à 7.000.000 de francs, est passé, en 1917, à près de 10.000.000. Cette augmentation a nécessité ég[illegible] un supplément de 15.000 mandats dû, en grande partie, à l[illegible] tion du décret du 31 mars 1916 allouant une indemnité aux [illegible] naires évacués ou repliés par ordre devant l'ennemi, et des [illegible]

successives concernant l'indemnité de cherté de vie, les suppléments temporaires de traitements et les indemnités pour charges de famille alloués à tous les fonctionnaires de l'Etat.

Il en est de même, dans des proportions variables, en ce qui concerne les autres Ministères.

A signaler aussi la création du Ministère du Blocus et des Régions envahies, lequel est appelé à prendre, à brève échéance, une extension considérable en ce qui concerne le Service des dépenses.

Les travaux de comptabilité résultant des mandatements supplémentaires précités (tenue des livres, confection des bordereaux d'émission, vérification des pièces justificatives) se sont multipliés dans des proportions identiques.

L'application des lois des 18 octobre 1917, 27 et 30 avril 1918 concernant le service des allocations aux petits retraités de l'Etat, service qui compte aujourd'hui près de 4.000 bénéficiaires dans le département, a également nécessité un supplément de travail.

XII. — Archives Départementales et Communales

Service des Archives départementales a Arras

Au mois de juillet 1914, le Service des Archives se trouvait dans des conditions de développement très favorables. Un jeune et érudit Archiviste, M. Pierre Flament, tombé depuis devant Verdun, à la tête de sa compagnie, exposait un plan de travail prévoyant à bref délai, l'achèvement de plusieurs inventaires de précieuses collections.

On connaît les bombardements acharnés que subit le Palais Saint-Vaast, où les Archives étaient conservées.

Dès les bombardements de 1914, le personnel descendit dans une cave, non occupée par le cantonnement des défenseurs d'Arras, les plus précieuses des *Archives anciennes* et les documents les plus utiles des *séries modernes*. M. le Directeur général Langlois qui vint sur place, en novembre, se rendre compte de la situation, approuva les mesures prises.

En février 1915, l'Archiviste-adjoint demanda, au nom de l'Admi-

istration, des hommes et des camions pour évacuer les Archives mises à l'abri, afin de continuer la descente dans la cave d'autres éries. Mais à cette date, la bataille faisait rage autour d'Arras, dont es principaux monuments étaient déjà incendiés par les Vandales, et on répondit : « que les hommes étaient dans les tranchées, et les camions au ravitaillement ». C'est ainsi qu'il fallut, la mort dans l'âme, laisser exposés aux bombes incendiaires, tant de précieux matériaux historiques.

Le violent bombardement du 5 juillet 1915, eut enfin raison du robuste Palais Saint-Vaast. De 2 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du soir, les obus incendiaires arrivaient par salves ininterrompues, et l'incendie fit rage pendant deux jours, dévorant les Archives, la Bibliothèque (à l'exception des manuscrits mis à l'abri par le Personnel des Archives), le Musée et les collections de l'Académie d'Arras — une des premières sociétés savantes créées en France.

Durant l'effroyable incendie qui gagna la cathédrale, le Personnel des Archives, avec l'aide de deux officiers du 59e, cantonné à Saint-Vaast, sauva, pour la troisième fois, malgré les barrages, les Archives anciennes d'Arras, qui avaient échappé aux brasiers de l'Hôtel de Ville.

Après ce désastre, on put obtenir des hommes de corvée et des camions pour évacuer sur Paris, les documents sauvés — la voûte de la cave qui les abritait, étant menacée. — En effet, un 210 acheva son écrasement quelques jours après le déménagement.

Cette évacuation, compliquée d'un transbordement, sur une gare à proximité de la ligne de feu, eut lieu au mois d'août, durant *dix-sept séances nocturnes* tous feux éteints.

Sept wagons furent dirigés sur le Palais Soubise, et sept autres contenant les Archives modernes, furent expédiés à Boulogne-sur-Mer, dans un local voisin des bureaux provisoires de la Préfecture.

Service des Archives départementales à Boulogne-sur-Mer

On improvisa, dans une dépendance du Musée de cette ville, un dépôt provisoire. Quatre salles libres reçurent les 2007 cartons d'affaires courantes, et 1029 mètres de rayons ne suffirent pas à organiser la centaine de tonnes de dossiers arrivés dans un état plutôt défectueux. Le Personnel dressa d'urgence un *Répertoire numérique* pour chacune des quatre Divisions, et grâce à cet instrument le moindre employé peut instantanément retrouver le dossier demandé par son service.

Cependant, après la première évacuation, il restait à l'annexe, rue des Fours, à Arras, un certain lot de papiers non périmés, et d'autres à conserver indéfiniment. D'autre part, l'Administration hospitalière avait ses propres Archives, comprenant 13 fonds anciens (XIIe-XVIIIe siècles) remisées dans les caves humides. Aussi le Personnel des Archives n'hésita pas à en faire une *deuxième*. Du 2 au 13 décembre 1915, seize camions autos firent la navette durant la nuit pour l'embarquement à la même gare. Ce travail fut interrompu deux fois par des rafales de projectiles qui atteignirent l'Eglise Saint-Nicolas, la Préfecture et achevèrent la destruction du chef-d'œuvre de Grigny, la chapelle de l'ambulance du Saint-Sacrement.

Trois wagons furent expédiés sur Paris, un wagon sur Montreuil-sur-Mer, et un wagon sur la Préfecture, à Boulogne-sur-Mer.

Classements

Le cumulus que formait ces arrivages fut d'abord l'objet d'un gros triage ; puis le Personnel commença le classement définitif. C'est ainsi qu'il organisa d'urgence, au cours de l'exercice 1915-1916, les documents concernant la vie communale ; les plans et dossiers de la vicinalité ; les chemins de fer ; la navigation ; le service maritime, les mines, l'enseignement public. La Bibliothèque départementale ne fut pas négligée et on put acquérir, dans la mesure du possible, les ouvrages et estampes concernant la Guerre en Artois. Dans l'exercice 1916-1917, les classements concernent : les circonscriptions territoriales et administratives ; la population ; les élections législatives, cantonales et municipales ; l'administration générale et le personnel administratif ; le protocole ; les Fêtes nationales ; la police ; l'hygiène publique ; l'industrie et le commerce ; l'agriculture ; les Conseils général et d'arrondissement ; les bâtiments départementaux ; la comptabilité départementale ; les catastrophes de Courrières et de la Clarence ; les écoles et chaires d'agriculture ; les monuments historiques ; les hospices et bureaux de bienfaisance. La Bibliothèque s'est enrichie de *vues photographiques des villages du front*, obtenues de la Section photographique de l'Armée.

A noter durant l'exercice 1917-1918, les classements suivants :

Conformément à la circulaire ministérielle, en date du 12 novembre 1916, le Service a dépouillé méthodiquement toutes les séries pour constituer une collection de plans de toute nature concernant les localités détruites.

C'est ainsi que *2.500 plans ou croquis* ont été prélevés dans *11.800 liasses* du Dépôt et dans *500 cartons* d'archives des Divisions. Ces plans ont été classés pour *239 communes*. Il faut y ajouter l'ensemble

es *plans cadastraux refaits*, aménagés dans deux casiers spéciaux n 267 *rouleaux*. A cette documentation topographique, il faut ajouter les *épreuves photographiques prises en avion*, de 1914 à mai 1915, btenues pour 48 communes, du Service des Fabrications de l'Aviation nilitaire.

En vue de la reconstitution des Archives des communes détruites, e Personnel a profité des triages précités, pour constituer une série l'affaires communales récentes et même en instance, soit *130 portefeuilles* utilisables dès le lendemain de l'évacuation des communes envahies. En dehors de ces travaux, il faut noter le classement complet dans les séries O (Communes), S (Travaux Publics), T (Instruction publique) et V (Cultes).

En résumé, l'ensemble des classements opérés dans les Archives durant la guerre a porté sur 9.586 liasses et registres.

Les *recherches et communications* demandées par divers services, notamment par celui de la « Reconstitution des communes du front », par le « Service technique », par la « Mission Française près l'Armée Britannique » et par les Officiers Anglais recherchant la topographie souterraine, s'élèvent au chiffre de 2.105.

Malgré les difficultés des communications, le Service d'*Inspection des Archives*, *des Sous-Préfectures*, *des Communes* et *des Hospices*, ne s'est pas ralenti pendant ces années de guerre. Une tournée spéciale a été faite aux villes et communes bombardées, dont le résultat est consigné dans les rapports au Conseil général.

Des instructions précises ont été données aux Maires pour la conservation ou la mise à l'abri de leurs documents les plus précieux.

Enfin le Personnel des Archives a prêté son concours pour l'exécution de la circulaire préfectorale du 6 juin 1918 prescrivant *l'évacuation des plans et matrices*, *registres clos et documents les plus utiles*.

Archives des Communes du Front au château de Chambord (L.-et-C.)

Les Archives du Pas-de-Calais évacuées à Saint-Josse-sur-Mer pour être transférées au Château de Chambord (Loir-et-Cher), appartiennent aux communes suivantes situées dans la zone de bombardement ou dans les régions éventuelles d'opérations militaires :

Achicourt, Achiet-le-Petit, Acq, Acquin, Agnez-les-Duisans, Agnières, Agny, Aire-sur-la-Lys, Allouagne, Ambrines, Ames, Amettes, Amplier, Annezin, Aubigny, Auchel, Auchy-au-Bois, Averdoingt,

Avesnes-le-Comte, Bailleul-aux-Cornailles, Bailleulmont, Bailleulval, Bajus, Bapaume, Basseux, Bavincourt, Beaudricourt, Beaufort-Blavincourt, Beaumetz-les-Loges, Beaumetz-les-Cambrai, Berguettes, Berlencourt, Berles-au-Bois, Berles-Monchel, Berneville, Béthonsart, Beugin, Biéfvillers, Blendecques, Blessy, Bonnières, Boubers-sur-Canche, Bouvigny-Boyeffles, Boyelles, Bucquoy, Buire-au-Bois, Bulty, Burbure, Calonne-Ricouart, Camblain-l'Abbé, Camblain-Châtelain, Cambligneul, Campagne-les-Wardrecques, Canettemont, Capelle-Fermont, Cauchy-à-la-Tour, Caucourt, Chelers, Chocques, Clairmarais, Clarques, Coullemont, Couturelle, Divion, Denier, Drouvin, Duisans, Ecquedecques, Ecques, Ervillers, Essars, Estrée-Blanche, Estrées-Cauchy, Etrée-Wamin, Etrun, Famechon, Ferfay, Fleurbaix, Fosseux, Fouquereuil, Fresnicourt, Frémicourt, Frévillers, Frévin-Capelle, Gauchin-Légal, Givenchy-le-Noble, Gouves, Gouy-en-Artois, Gouy-en-Gohelle, Gouy-en-Ternois, Grand-Rullecourt, Grincourt-les-Pas, Guarbecques, Habarcq, Halloy, Ham-en-Artois, Hannescamps, Haplincourt, Haute-Avesnes, Hauteville, Haverskerque (Nord), Helfaut, Herbelles, Hermaville, Hermies, Hersin, Hinges, Houdain, Houlle, Houvin-Houvigneul, Humbercamps, Incourt, Inghem, Isbergues, Ivergny, Izel-les-Hameaux, Labeuvrière, Labourse, Labuissière, La Cauchie, La Herlière, Lambres, Lapugnoy, La Thieuloye, Lattre-St-Quentin, Laventie, Le Souich, Liencourt, Lières, Liettres, Lignereuil, Ligny-les-Aire, Lillers, Linghem, Longuenesse, Longueville, Locon, Lozinghem, Magnicourt-en-Comté, Magnicourt-sur-Canche, Maizières, Mametz, Manin, Marles-les-Mines, Marœuil, Mazingarbe, Mingoval, Monchiet, Monchy-Breton, Mondicourt, Montenescourt, Mont-St-Eloy, Moringhem, Mory, Moulle, Nœux-les-Mines, Norrent-Fontes, Noyelles-les-Vermelles, Noyelle-Vion, Noyellette, Ourton, Orville, Pas, Penin, Pommier, Pommera, Quiestède, Racquinghem, Ranchicourt, Rebreuve-sur-Canche, Rebreuviette, Rely, Rivière, Robecq, Roquetoire, Ruitz, Sains-en-Gohelle, Saint-Amand, Saint-Floris, St-Hilaire-Cottes, St-Léger, St-Martin-au-Laërt, St-Venant, Salperwick, Sars-le-Bois, Sarton, Saulty, Savy-Berlette, Serques, Servins, Simencourt, Sombrin, Souastre, Sus-St-Léger, Tatinghem, Thérouanne, Thièvres, Tilloy-les-Hermaville, Tilques, Tincques, Vaulx-Vraucourt, Vendin, Verquigneul, Verquin, Villers-Brûlin, Villers-Châtel, Villers-Sire-Simon, Wanquetin, Warlincourt-les-Pas, Warlus, Warluzel, Westrehem, Witternesse, Wizernes.



La plus grande partie de ces archives étaient d'origine communale et consistaient généralement en registres d'état-civil et documents

...dastraux. Des papiers domaniaux, notariaux, ecclésiastiques et ...rivés formaient néanmoins une part assez importante de l'envoi. ...es Archives hospitalières d'Arras jointes aux Archives de l'état-civil ...e cette ville, évacuées à Montreuil-sur-Mer, furent également com... ...rises dans l'expédition.

XIII. — Baux à Loyer

Lo... du 9 Mars 1918

L'application de la loi du 9 mars 1918 relative aux modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre a été confiée pour partie à l'Autorité judiciaire ; la seconde partie incombe à l'Autorité administrative.

Aux termes de la loi, c'est au Préfet qu'il appartient de désigner le lieu où siégera chaque Commission arbitrale et de donner à cette décision la publicité requise. C'est lui aussi qui assure, avant l'ouverture de chaque session, la publicité du tirage au sort, sur les listes dressées par les Conseils municipaux, des noms des propriétaires et des locataires appelés à former chaque Commission arbitrale.

Un décret du 10 mars 1918 a divisé le département du Pas-de-Calais en 24 circonscriptions, dont 4 pour l'arrondissement d'Arras, 7 pour Béthune, 6 pour Boulogne, 2 pour Montreuil, 3 pour Saint-Omer, et 2 pour Saint-Pol.

Conformément aux instructions de M. le Ministre de la Justice, j'ai prescrit la réunion des Conseils municipaux dans le mois qui a suivi la promulgation de la loi et je les ai invités à établir 3 listes : une de propriétaires, une de locataires patentés, une de locataires non patentés. Ces listes ont pu être dressées dans les arrondissements non envahis et les Commissions arbitrales ont été constituées assez rapidement. Il n'en a pas été de même dans les arrondissements d'Arras et de Béthune : quelques Conseils municipaux seulement ont pu exécuter mes instructions, mais aucune Commission n'a été constituée.

Sur la demande de M. Amédée Petit, Premier Président de la Cour d'Appel d'Amiens, j'ai, à la date du 26 août 1918, présenté des propo-

sitions pour rattacher, par voie de décret, aux circonscriptions arbitrales avoisinantes, les circonscriptions où les fractions de circonscriptions dans lesquelles la formation des listes définitives n'a pas été possible par suite des événements de guerre.

D'accord avec lui, j'ai traité la question des indemnités aux Secrétaires et des dépenses des Commissions.

Ces dépenses, qui sont obligatoires pour les communes, seront réparties, chaque année, entre elles au prorata des populations.

. — PARTIE CONCERNANT LES ŒUVRES DE SOLIDARITÉ d'Assistance, d'Hygiène et d'Enseignement

I. — Allocations aux Femmes de Mobilisés

Les demandes d'allocation prévues par la loi du 5 août 1914 en faveur des familles des mobilisés ont été très nombreuses dans le département par suite de la densité de la population. Les Maires, les Membres des Commissions cantonales et d'arrondissement ont eu à fournir à ce sujet une besogne considérable et on peut affirmer que les uns et les autres ont grandement contribué au maintien de la belle tenue morale des populations.

De leur côté, l'Administration Préfectorale et MM. les Sous-Préfets ont apporté dans la mise en œuvre de la loi toute la bienveillante sollicitude qui avait inspiré le législateur en votant ces mesures d'assistance sociale.

La circulaire préfectorale d'avril 1915 que je reproduis ci-après traduit ces sentiments :

Le Préfet du Pas-de-Calais,
à Messieurs les Maires, Présidents et Membres des Commissions cantonales et d'appel,

L'application de la loi du 5 Août 1914 sur les allocations aux familles des mobilisés et des circulaires qui l'ont interprêtée a exigé de votre part un dévouement confiant et éclairé auquel je me plais à rendre hommage.

Je sais, pour avoir personnellement mis en œuvre tous les détails de votre noble et lourde tâche, les difficultés que vous avez rencontrées et les patriotiques efforts que vous avez soutenus et réalisés pour les surmonter. Je connais aussi le légitime souci qui vous a guidé lorsque, dans l'examen des nombreuses demandes qui vous ont été soumises, vous avez entouré vos avis de tous les éléments d'appréciation nécessaires. Et c'est avec une vive et réconfortante satisfaction que j'ai constaté que votre préoccupation constante a été de prendre des décisons conformes au droit et à la justice.

Sans doute, quelques défaillances locales ont pu se produire de même que se sont vérifiées des demandes ne traduisant pas la situation sincère des pétitionnaires.

Mais dans l'ensemble, il y a lieu de se féliciter des résultats obtenus. Le département compte à présent plus de cent mille bénéficiaires de l'allocation militaire et le simple énoncé de ce chiffre suffit à lui seul pour témoigner des besoins de nos laborieuses populations et de l'esprit impartial et humanitaire qui a inspiré les Commissions.

....

La bienveillance avec laquelle les demandes d'allocations ont été examinées jusqu'à ce jour doit s'affirmer et s'accentuer de plus en plus. Les ressources de certaines familles de mobilisés ne sont plus les mêmes qu'au début de la guerre et la prolongation des hostilités en créant de nouvelles souffrances a parfois modifié considérablement les moyens d'existence des familles. M. le Ministre m'a prié de vous dire qu'il ne fallait pas prendre à la lettre le mot « nécessiteux ».

Taux de l'Allocation

Du 2 août 1914 au 31 mars 1917, l'allocation principale était de 1 fr. 25 et la majoration de 0 fr. 50.

Du 1er avril 1917 au 3 août 1917, la majoration a été portée à 0 fr. 75.

Depuis le 4 août 1917, l'allocation principale est de 1 fr. 50 et la majoration est de 1 fr.

Nombre de demandes

Le nombre des demandes d'allocation examinées par les Commissions cantonales au 31 juillet 1918 s'élevait à 171.253. Le nombre actuel des bénéficiaires dépasse 115.000.

Coût de la loi

L'application de la loi du 5 août 1914 dans le Pas-de-Calais nécessite actuellement une dépense mensuelle de 5 millions en chiffres ronds

u 2 août 1914 au 21 juillet 1918, le coût de la loi s'est élevé à millions de francs.

ppel d'allocations militaires aux familles rapatriés des régions envahies

ne circulaire ministérielle du 26 mars 1918 a précisé le point de part des allocations et majorations prévues par la loi du 5 août 1914 i ont été ou seront accordées aux familles rapatriées des régions rahies est fixé, en principe, d'une façon uniforme au 2 août 1914, e ces familles aient été admises avant ou pendant l'occupation ou 'elles se soient mises en instance depuis leur rapatriement.

Les intéressés doivent remettre leur demande au maire de leur lieu refuge qui la transmet revêtue de son avis à la Commission cannale compétente.

Le cas échéant, ils peuvent recevoir immédiatement un arriéré de atre mois.

Le montant des sommes restant dues constituant le « capital réervé sera payable à la famille soit à la libération du territoire, soit la fin des hostilités. L'importance en est reconnue par un certificat lélivré par l'Administration Préfectorale.



Le trouble apporté dans les services des allocations militaires à la suite des évacuations parfois successives des populations a été grand et a nécessité de la part des diverses administrations intéressées un gros effort pour que le paiement de l'assistance au nouveau lieu de refuge ne subisse aucun retard.

II. — Allocations aux Victimes civiles de la Guerre

La loi du 28 avril 1916 a étendu le bénéfice de la loi du 5 août 1914, dont elle n'est que le prolongement, aux victimes civiles nécessiteuses de la guerre et aux familles nécessiteuses dont le soutien indispensable non militarisé a été victime d'un fait de guerre. Cette assistar est assurée pendant toute la durée de l'incapacité de travail. /

date du 31 août 1918, 284 demandes avaient été formées dans le dépa-tement et 134 avaient été accueillies.

D'autre part, 103 dossiers sont encore en instance et ont donné lie à un complément d'information.

Parmi eux, figurent un certain nombre de demandes émanant d victimes qui ont quitté le département à la suite de l'avance de l'en-nemi, en mars dernier ou qui ont été rapatriées des régions envahies

III. — Secours pour événements de Guerre

Le Ministère de l'Intérieur a mis à ma disposition des fonds desti-nés à être distribués en secours pour événements de guerre.

Il s'agit de secours immédiats pour faire face aux premiers besoins A la suite des fréquents bombardements dont beaucoup de commune du département ont souffert cette année, je me suis souvent transpor sur place pour réconforter les malheureux sinistrés et leur remettr des secours.

Voici l'importance des crédits distribués jusqu'à ce jour :

1915...........	4.070 »	
1916...........	2.793 »	
1917...........	45.963 »	
1918...........	72.300 »	au 5 septembre 1918

IV. — Œuvres de Guerre

Dès l'ouverture des hostilités, un admirable élan de générosité s'est manifesté à travers le département pour soulager les infortunes venir en aide aux misères créées par la guerre. L'idée était nob patriotique, bien artésienne.

Une véritable floraison d'œuvres écloses modestement ont pr aujourd'hui un essor considérable. Des hommes et des femmes d cœur ne ménageant ni leur temps, ni leur peine, ni leurs ressour

organisé et dirigé avec un inlassable dévouement, une ingéniosité jours en éveil et une rare distinction tous ces Comités d'assistance t appréciés des populations éprouvées.

Leur action utile et réconfortante s'est traduite sous des formes verses et a pu se prolonger sans défaillance et sans lassitude grâce l'inépuisable générosité des habitants du Pas-de-Calais et des ncours de l'Etat, du département et des communes.

Les *Œuvres de Guerre* ont un statut ; c'est la loi du 30 mai 1916 et décret du 18 septembre suivant qui en ont réglé les dispositions.

Une Commission départementale examine les demandes des Œuvres ui désirent recourir à la générosité publique et c'est M. le Ministre l'Intérieur qui accorde l'autorisation par arrêté spécial.

La Commission départementale exerce le contrôle des recettes et s dépenses des Œuvres autorisées, ses réunions ont été fréquentes soucieuses de connaître l'emploi des fonds recueillis.

En dehors des sociétés de la Croix-Rouge française qui est reconnue utilité publique et dont l'effort de bienfaisance s'est particulièrement affirmé au cours de la guerre, voici la liste des Œuvres de uerre qui fonctionnent dans le département en vertu de la loi du) mai 1916 :

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

Œuvres des prisonniers de guerre de Béthune. Présidente : Mme 'lament-Douffer.

Comité de Secours aux prisonniers d'Auchel qui ne sont pas secourus par les Compagnies minières. Président : M. Dantin.

Comité de Secours aux prisonniers et permissionnaires, à Burbure. Président : M. Brevière Léon.

Comité avionnais d'assistance aux prisonniers à Bruay. Président : M. Poulain.

Comité des quêteurs en faveur des soldats des régions envahies et prisonniers de guerre à Auchel. Président : M. Henri Bailleux.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

Comité départemental des secours aux éprouvés de la guerre. Président : M. le Préfet.

Fédération Départementale des Comités d'assistance aux prisonniers de guerre. Président : M. le Préfet.

Comité Municipal des vêtements chauds. Secours aux prisonniers de guerre à Boulogne. Présidente : Mme Adam.

Œuvre d'assistance aux prisonniers de guerre du Boulonnais, à Boulogne. Présidente : Mme Péron.

Société des secours aux mutilés de la guerre à Boulogne-sur-Mer. Vice-Président : M. Vidor.

Comité Départemental d'assistance aux militaires réformés pour tuberculose, à Boulogne. Président : M. Delelis, Député ; Secrétaire M. de Beaumont.

Œuvre diocésaine des veuves et orphelins de la guerre, à Boulogne. Président : M. l'abbé Guillemant.

Œuvre des orphelins agricoles à Boulogne-sur-Mer. Présidente M[me] Valence de Marbot.

Œuvre du foyer du marin et du soldat, à Boulogne. Présidente M[me] Fabens.

Œuvre de secours aux patrouilleurs de la mer, à Boulogne. Présidente : M[me] Valence de Marbot.

Œuvre des combattants des régions envahies du Nord et du Pas-de-Calais, à Boulogne. Président : M. Danel.

Œuvre de secours aux prisonniers du département du Nord envahi à Boulogne. Présidente : M[me] Fauchille.

Amicale des Instituteurs du Pas-de-Calais, à Boulogne-sur-Mer (secours aux instituteurs prisonniers). Président : Le Président de l'Amicale, rue Ernest-Hamy.

Œuvre des pupilles de l'école publique du Pas-de-Calais, à Boulogne. Président : M. l'Inspecteur d'Académie.

Œuvre des vêtements pour les enfants des régions envahies, à Boulogne. Président : M. Aubrun.

Œuvre de secours aux prisonniers Guînois, à Guînes. Président M. Haigneré.

Protection du soldat des régions envahies, à Calais. Présidente : M[me] Abry.

Œuvre municipale de secours aux orphelins de la guerre, à Calais. Président : M. Morieux.

Œuvre du colis aux prisonniers du Petit Calaisien, à Calais. Président : M. Naudin.

Comité de secours aux prisonniers de guerre du Calaisis, à Calais. Président : M. Morieux.

Œuvre de secours aux prisonniers de guerre, à Tingry. Présidente : M[lle] d'Héricault.

Œuvre des réfugiés de M[lle] d'Héricault, à Tingry.

Œuvre de secours aux prisonniers de guerre de Marquise. Président : M. Varlet.

Union franco-belge des réfugiés du Portel. Président : M. Détienne.

Amicale Eurvin, à Boulogne. Président : M. Goudal Alexandre.

Foyer du Soldat, rue de la Liane, à Boulogne. Présidente : M[me] Arbousse.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

La « Solidarité », Société de secours aux éprouvés de la guerre de Montreuil. Président : M. Tattegrain.

Œuvre de rééducation professionnelle de Berck-sur-Mer. Présidente : Mme Régina Calvé.

Le Foyer du Soldat de Berck-Plage. Présidente : Mme Régina Calvé.

Comité des réfugiés du Nord et de la Belgique, à Etaples. Président : M. Van Belle.

Comité franco-belge des réfugiés au Touquet-Paris-Plage. Président : M. Petit Cyriaque.

Comité franco-belge des réfugiés de Rang-du-Fliers. Président : M. Ruyffelaert.

Comité des réfugiés franco-belges de Berck-Plage. Président : M. Léon Colmant, conseiller d'arrondissement de Douai.

Abri du blessé au Touquet-Paris-Plage. Présidente : Mme Jannet Marie.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Œuvre d'assistance aux prisonniers de guerre de l'arrondissement de Saint-Omer. Président : M. Godefroy.

Œuvre d'assistance aux prisonniers de guerre du canton d'Aire-sur-la-Lys. Présidente : Mme Abel Delbende.

Œuvre des Jeunes Amis des blessés militaires en traitement à Saint-Omer et de la Maison du Soldat. Président : M. l'abbé Delamotte.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

Œuvre de secours aux prisonniers de guerre de Saint-Pol. Présidente : Mme Michel.

V. — Croix-Rouge Américaine. — Secours aux Familles éprouvées des Militaires

La Croix-Rouge américaine a aressé en 1917, à M. le Président du Conseil Général, une somme de 150.000 francs pour être répartie entre les familles les plus éprouvées des militaires.

La Commission, composée des Présidents des Conseils d'arrondis-

sement, a été présidée par M. Charles Guyot, vice-président du Conseil Général.

Elle s'est réunie à la Préfecture les 18 décembre 1917 et 6 août 1918 et, à raison de 100 fr. par famille, a accueilli 1.380 demandes représentant une somme de 138.000 francs.

Le reliquat sera réparti ultérieurement.

VI — Comité Départemental des Secours aux éprouvés de la Guerre

Président : Le Préfet.

Membres : MM. les Sénateurs et Députés, les Membres du Bureau du Conseil Général, les Conseillers Généraux et d'arrondissement des régions envahies.

Fondé le 25 Février 1915 et autorisé à faire appel à la générosité publique par arrêté ministériel du 20 janvier 1917, le Comité départemental de secours aux éprouvés de la guerre a près de quatre années d'existence.

Créé sous les auspices de l' « Union Sacrée » pour soulager les souffrances causées par la Guerre, il a poursuivi inlassablement sa mission bienfaisante, aussi lourde qu'ait été sa tâche, aussi vaste qu'ait été son champ d'action. La prolongation des hostilités a pu lui faire éprouver quelques difficultés, mais elle n'a pas ralenti son effort d'assistance ; elle a même surexcité son désir de le développer. S'il est, en effet, une Œuvre digne d'éveiller toutes les générosités, c'est bien celle qui a pour but :

De soutenir et de réconforter les vaillants combattants brutalement privés de toute communication avec leurs familles ;

D'améliorer le sort des malheureux prisonniers militaires et civils soumis à un régime inhumain de privations ;

De relever le moral, quelquefois affaibli par les douleurs endurées des glorieux mutilés, de leur procurer la rééducation professionnelle qui convient à leurs aptitudes et à leurs goûts et d'assurer leur placement ;

D'entourer de soins particuliers les rapatriés ;

De constituer des stocks de vêtements et de sous-vêtements pour les envahis, les récupérés et les sinistrés ;

De distribuer des objets de première nécessité aux populations qui nt réintégré les régions libérées.

Un attachement profond à la cause sacrée des Eprouvés de la uerre a toujours guidé le Comité départemental dans toutes les nanifestations de son action. *Faire le bien*, le répandre avec le plus le *célérité possible* et avec une *constante impartialité* — tel a été son inique souci.

Sa réputation à travers le temps aura été de n'avoir point connu les hésitations quand il s'est agi d'atténuer les souffrances, de secourir les détresses, de faire le geste qui console, encourage et rend confiance.

Les centaines de mille de situations intéressantes qu'il a découvertes ou qui lui ont été signalées l'ont trouvé plus agissant.

Les résultats heureux que le Comité départemental a obtenus n'ont échappé ni à l'opinion publique, ni au Gouvernement, ni aux Elus du département. Et c'est également soutenu par eux tous, qu'il a pu recueillir les fonds importants indispensables à son fonctionnement. Il ne saurait oublier l'aide précieuse qui lui est simultanément venue de ces différents côtés ; aussi, confond-il collectivités et individus qui l'ont encouragé dans une même pensée de profonde gratitude.

Un budget de 5 millions

Les recettes totales du Comité départemental se sont élevées à *4 millions 956.009 fr. 80* et les dépenses atteignaient *4 millions 664.354 fr. 10* au 1er Septembre 1918. En voici le bilan détaillé :

Le subside de 5 francs aux soldats des régions envahies

La première des Œuvres créées par le Comité départemental comportait l'envoi d'un subside aux soldats des régions envahies.

Eu égard aux modestes disponibilités du début, on avait envisagé l'expédition, une fois pour toutes, d'un mandat de 10 francs, auquel était annexée une carte mentionnant les sentiments d'affectueux dévouement du Comité. C'était le réconfort moral qui réchauffe le cœur, allié au réconfort matériel qui permet de se procurer quelques douceurs.

Mais cette généreuse initiative impressionna le Ministère de l'Intérieur qui la généralisa dans tous les départements envahis et mit à la disposition de la Préfecture les crédits nécessaires pour continuer les envois. Toutefois, le subside fut fixé à 5 fr. par mois.

Lors de l'augmentation de la solde militaire, il ne fut renouvelé que tous les deux mois, mais, sur les démarches pressantes du Groupe parlementaire des régions envahies son renouvellement mensuel fut rétabli.

Nombre de bénéficiaires

En raison du grand nombre de mobilisés originaires des communes envahies du Pas-de-Calais, le Service de « La pièce de cent sous » ne tarda pas à prendre une très grande extension. Pour assurer sa régularité avec ordre et méthode, les intéressés furent informés individuellement qu'ils avaient à formuler chaque mois une nouvelle demande, car les nombreux changements d'affectation régimentaire, les mises en sursis, les décès ou les disparitions ne permettaient pas de procéder à des envois automatiques.

Mais pour éviter aux poilus la rédaction d'une lettre, le questionnaire ci-après — d'ailleurs très populaire dans les tranchées — fut imprimé sur le coupon du mandat :

AVIS TRES IMPORTANT

Le secours de 5 francs est renouvelable *chaque mois*

Pour recevoir le mandat il y a lieu de retourner le questionnaire ci-dessous *après l'avoir rempli.*

1° *Nom et prénoms* :..

2° *Domicile avant la guerre* :....................................

3° *Numéro de ce coupon* : (..............)

4° *Quel est votre grade ?*..

5° *Adresse militaire actuelle* :...................................

....

L'emploi de cette formule dispense d'écrire une lettre ; il suffit, 8 jours avant l'expiration du délai d'un mois qui suit la date de ce mandat, de retourner ce coupon à

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, à Boulogne-sur-Mer

Plus de *40.000 soldats* ont participé aux subsides distribués par le Comité départemental. Si tous en ont bénéficié depuis leur incorporation ou le début de l'institution, tous n'ont pas continué, pour des raisons diverses, à être présents sous les drapeaux et par suite à en profiter.

Nombre de mandats expédiés

Les demandes de subsides nécessitent journellement toute une série d'opérations : un classement attentif, l'établissement et la tenue

jour des bulletins individuels, l'inscription détaillée des envois .r un double registre de comptabilité, la confection du mandat et ı bordereau postal. Il y a lieu de prévoir également le retour des .andats dont les destinataires n'ont pu hélas ! être atteints.

402.126 mandats ont été expédiés ; au cours du seul mois d'Août)18, il en a été établi plus de *20.400.*

i'uation financière

Le budget de cette Section du Comité départemental s'établissait :omme suit à la date du 1er Septembre 1918 :

RECETTES

Elles s'élevaient à		2.090.919 60
se répartissant comme suit :		
Subventions ministérielles	1.872.135 »	
Subventions du Département	10.000 »	
Subvention du Groupe parlementaire	5.982 »	
Souscription des particuliers	23.597 50	
Subvention des communes	45.175 60	
Subvention sur la souscription organisée par les Œuvres de la Croix-Rouge	50.000 »	
Prélèvement sur le produit de la Journée du Pas-de-Calais	20.000 »	
Remboursement des mandats qui n'ont pas atteint les destinataires	40.574 50	
Total		2.090.919 60

DÉPENSES

Elles atteignaient 2.072.615 30

correspondant à l'envoi de 402.126 mandats de 5 fr. ; à 38.404 fr. 50 reversés au Trésor, et à 23.580 fr. 80 de subventions à des œuvres militaires diverses.

Les fonds disponibles s'élèvent à 18.304 30

Rattachement de l'œuvre au Ministère de la Guerre

A partir du 1er Septembre courant, l'Œuvre sera rattachée au Ministère de la Guerre (Œuvres Militaires) qui assurera le payement du subside mensuel de 5 fr. par ses propres moyens. La liquidation

Situation financière

Voici la situation financière de cette filiale du comité départemental :

RECETTES

Elles s'élèvent à...................................		2.494.719 15
et se décomposent ainsi qu'il suit :		
Prélèvement sur le produit de la Subvention du Ministère de la Guerre...	1.978.406 »	
« Journée du Pas-de-Calais »..........	250.015 »	
Subvention du Département...........	45.000 »	
Subvention du Groupe Parlementaire..	95.975 »	
Subvention du Ministère de l'Intérieur en faveur des Prisonniers civils.....	10.000 »	
Souscription du « Secours National » en faveur des Captifs civils........	10.000 »	
Subvention sur le produit de spectacles dans la Ville de Boulogne..........	11.500 »	
Souscriptions diverses................	93.153 15	
Mandats retour de Suisse..............	670 »	
Total..................................		2.494.719 15

DEPENSES

Elles sont de................................... correspondant à l'envoi de colis de vivres et de vêtements et de secours en argent aux internés en Suisse.	2.329.569 »
Les disponibilités sont de........................	165.150 15

Affiliation à la Fédération départementale

Le Comité départemental d'assistance aux Prisonniers est affilié à la Fédération Départementale.

Assistance aux mutilés et réformés de la guerre

Bien avant l'institution du Comité spécial prévue par la loi du 2 Janvier 1918, l'Œuvre départementale de secours aux Eprouvés de la Guerre avait jeté les bases de l'organisation sociale qui s'impose.

ıns un esprit de justice et de solidarité nationale, à l'égard des orieux blessés et mutilés.

Le Comité départemental a encouragé les centres de rééducation rofessionnelle de Boulogne, Calais et Berck-sur-Mer, par l'octroi de ıbventions.

D'autre part, il a accordé des secours individuels aux mutilés les lus intéressants.

Situation financière

La situation financière de cette filiale était la suivante au 1er septembre :

RECETTES

Elles sont de		69.739 80
se décomposant comme suit :		
Subvention du Groupe parlementaire	20.000 »	
Subvention des Communes	12.000 »	
Prélèvement sur une subvention du Conseil Général	3.000 »	
Prélèvement sur le produit de la « Journée du Pas-de-Calais	25.000 »	
Souscriptions diverses	9.739 80	
Total		69.739 80

DEPENSES

Elles se montent à		40.270 »
et se décomposent comme suit :		
Subvention à l'Œuvre d'assistance aux Blessés et aux Mutilés de la Guerre à Boulogne.	5.000 »	
Subvention à l'école de rééducation de Boulogne	15.000 »	
Subvention à l'école de rééducation de Calais.	13.000 »	
Subvention à l'école de rééducation de Berck.	5.000 »	
Secours aux Mutilés nécessiteux	2.270 »	
Total		40.270 »
Disponible		29.469 80

Secours aux rapatriés

Le Comité départemental a également témoigné ses sympathies agissantes à nos compatriotes rapatriés et bien que ceux-ci reçoivent l'assistance dans les départements où ils ont trouvé asile, il a tenu à leur faire parvenir quelques fonds en vue de faire face à leurs premiers besoins.

Situation financière

Voici le budget de cette Section :

RECETTES

Les recettes sont de		100.212 90
comprenant :		
Subvention du Groupe Parlementaire	7.832 »	
Prélèvement sur le produit de la « Journée du Pas-de-Calais »	10.000 »	
Souscriptions diverses	82.380 »	

DEPENSES

Elles atteignent le chiffre de		67.376 50
et sont détaillées comme suit :		
Secours divers	4.376 50	
Envois aux Préfets des départements dans lesquels les Rapatriés du Pas-de-Calais ont trouvé asile	63.000 »	
Disponible		32.836 40

Le vestiaire des envahis

Les besoins en vêtements des malheureuses populations restées dans les lignes ennemies, des récupérés, des sinistrés seront considérables. Aussi, le Comité départemental a-t-il pensé agir sagement en constituant dès à présent un stock important de vêtements et de sous-vêtements. Ce faisant, il n'a pas eu la prétention de pouvoir satisfaire à toutes les demandes, mais son ambition, tout en étant plus modeste, n'en a pas moins été inspirée par le désir d'être utile. Il

nt d'ailleurs d'avoir l'occasion de venir en aide à des sinistrés, times de raids d'avions, et de mettre un certain nombre de vêtements à la disposition du centre de réception des récupérés organisé Arras.

En dehors des dons en nature faits par le « Secours National », la ison Bergougnan, de Clermont-Ferrand ou venant d'Algérie, le mité a acheté pour 90.672 fr. 25 de vêtements et sous-vêtements.

Le « Vestiaire » compte notamment : 1.128 chemises pour fillettes, 54 chemises pour garçonnets, 3.063 chemises pour femmes, 2.767 emises pour hommes, 1.045 jupes, 1.574 corsages, 152 robes pour lettes, 1.037 costumes pour garçonnets, 837 pantalons pour hommes, 0 vareuses pour hommes, 504 paires de bas d'enfants, 1.000 paires bas de femmes, 1.380 paires de chaussettes pour enfants, 1.085 taiers pour enfants, etc.

La valeur du stock constitué dépasse cent mille francs.

ituation financière

La situation financière de cette Section du Comité dpartemental st la suivante :

RECETTES

Elles s'élèvent à		92.697 55
et se décomposent ainsi :		
Subvention du Groupe Parlementaire	20.000 »	
Subvention du Conseil Général de l'Orne	2.600 »	
Don du Syndicat de la Presse	10.000 »	
Souscription de la Nouvelle Galle du Sud	11.000 »	
Subvention du Conseil Général	2.000 »	
Produit de la « Journée du Pas-de-Calais »	23.077 55	
Fonds trouvés sur le corps de M. Taillandier, Député, et remis par M. Boudenoot, Sénateur, au nom du Groupe Parlementaire	10.000 »	
Subventions diverses	14.020 »	

DEPENSES

Achats de linge et de vêtements (environ 22.000 pièces	90.672 25
L'excédent	2.025 30

a été remis le 19 décembre 1917 au Service de la Reconstruction des régions envahies.

Le Pas-de-Calais dévasté

Enfin, le Comité départemental a compris dans son programme — cependant très étendu — l'assistance aux populations libérées.

Au fur et à mesure que les populations évacuées sont autorisées à réintégrer les communes qu'elles habitaient avant la guerre, elles doivent être encouragées en vue de favoriser la reprise de l'activité municipale, agricole et économique.

Des concours divers sont parvenus au Comité. Il les a utilisés sans retard en 1917, lors de la première libération des territoires occupés en faisant bénéficier les populations réintégrées, de draps, de couvertures, d'articles de ménage, etc...

Situation financière

Elle s'établit ainsi qu'il suit :

RECETTES

Elles sont de..		80.856 40
comprenant :		
Subvention du Groupe Parlementaire........	35.000 »	
Souscription ouverte par la Municipalité de Calais	39.336 40	
Souscriptions diverses......................	6.520 »	

DEPENSES

(Achat de draps, de couvertures, d'articles de ménage, et de vêtements destinés aux populations des régions libérées)	46.905 45
Disponible..............................	33.950 95

Comptes divers

Sous ce titre, le Comité départemental a ouvert un compte spécial destiné aux dépenses d'imprimés, de frais de bureau, de rémunération du personnel auxiliaire.

Par une heureuse combinaison de trésorerie, il a pu effectuer le placement des fonds momentanément disponibles en rentes sur l'Etat, en bons de la Défense Nationale, et obtenir des intérêts au compte courant en banque.

s recettes qu'il a pu se procurer de ce chef s'élèvent à.	26.864 40
les dépenses, depuis 4 ans, ne se sont élevées qu'à....	14.920 30
dont 5.626 fr. 65 pour frais de bureau	
» 5.196 fr. 75 pour la rémunération du Personnel auxiliaire.	
Excédent..............................	11.944 10

Ainsi qu'on le remarquera, outre que le Comité s'est acquis de ouvelles disponibilités par le placement approprié de ses ressources, a laissé à l'intégralité des fonds recueillis leur véritable destination.

Il est vrai — et je tiens à le souligner — qu'il a eu de précieuses, lévouées et désintéressées collaborations auxquelles je suis heureux le rendre ici un hommage tout particulier.

RECETTES TOTALES

« Secours aux Soldats »...............	2.090.919 60	
« Assistance aux Prisonniers ».........	2.494.719 15	
« Secours aux Rapatriés »............	100.212 90	
« Vestiaire des Envahis »............	92.697 55	
« Le Pas-de-Calais Dévasté »..........	80.856 40	
« L'Assistance aux Mutilés »..........	69.739 80	
Comptes divers......................	26.864 40	
Total..................		Quatre millions 956.009 80

DÉPENSES TOTALES

« Secours aux Soldats »...............	2.072.675 30	
« Assistance aux Prisonniers ».........	2.320.569 »	
« Secours aux Rapatriés »............	67.376 50	
« Vestiaire des Envahis »............	92.697 55	
« Le Pas-de-Calais Dévasté »..........	46.905 45	
« Assistance aux Mutilés »............	40.270 »	
Comptes divers......................	14.920 30	
Total..................		Quatre millions 664.354 10

A la date du 1er septembre 1918, il restait disponible..		291.655 70
Se répartissant comme suit :		
Bons de la Défense Nationale.........	160.283 35	
Titres de rente......................	102 25	
En dépôt en banque..................	126.769 20	

En caisse.............................	**4.500 90**
Total..................	**291.655 70**

VII. -- La Journée du Pas-de-Calais

Le Comité départemental des secours aux éprouvés de la guerre, malgré le concours bienveillant du Gouvernement, du Conseil Général et des Municipalités, malgré ses diverses interventions pour se procurer les ressources nécessaires à son existence, a dû, en raison de la durée de la guerre, se préoccuper de faire un appel direct à la générosité publique.

C'est pourquoi, l'Administration préfectorale, d'accord avec lui, a eu la pensée d'organiser une « Journée » dans le Pas-de-Calais.

Une première « Journée » a eu lieu les 13 et 15 août 1916 ; la seconde, qui n'est pas encore close, s'est plus particulièrement déroulée les 15, 18 et 25 août dernier.

Je ne signalerai pas ce qu'une semblable création a nécessité d'efforts minutieux, de soins attentifs, de sollicitations et de démarches.

Avec une joie mêlée d'une légitime fierté, nous avons vu les 700 communes non envahies répondre à notre appel de solidarité. Ce fut partout le même élan de générosité, le même empressement à souscrire, le même bonheur à s'associer à nos Œuvres départementales de guerre.

Les vaillantes populations de l'Artois ont été vibrantes de patriotisme et les Municipalités ont été à la hauteur de leur tâche. Que les unes et les autres reçoivent ici l'expression sincère de nos sentiments de profonde gratitude.

La Journée de 1916

Les insignes et les cartes postales

En 1916, le Comité départemental a tenu à concrétiser l'admirable effort de nos Alliés Anglais et l'héroïque vaillance des Belges en les associant étroitement à la « Journée ». Leurs drapeaux ont été mêlés

x couleurs françaises dans l'*insigne-écusson* « Journée du Pas-de-lais », de même que dans l'affiche-appel dont une partie était en cte anglais.

Les insignes « *La Rose et la Pensée* », emblêmes de l'affection et du uvenir, ont permis aux acheteurs qui s'en sont parés de marquer ur reconnaissance et leur admiration pour les braves et valeureux ›ngeurs du Droit et de la Justice violés, en même temps que leur eux hommage aux Morts héroïques, leur fidélité attendrie aux Prisnniers qui souffrent dans les geôles allemandes, leur compassion ıx douleurs des familles qui, de l'autre côté du front de bataille, ıbissent stoïquement la contrainte de l'ennemi.

Quant aux *cartes-postales* auxquelles le Maître graveur, premier rand prix de Rome, M. MAYEUR a su donner un caractère artistiue éminemment original, elles ont perpétué, d'une manière tangi-le et saisissante, la fraternité d'armes des soldats français, anglais t belges confondus dans un même et sublime élan pour libérer à amais nos provinces souillées et meurtries.

Ces cartes ont symbolisé, en glorifiant l'Artois :

Sa mer où évolue la « Great Fleet » dont les panaches de fumée aissent apercevoir, comme un présage de victoire, le léopard britannique étranglant l'aigle impérial allemand ;

Son pays minier aux fosses bombardées par les éclatements de bombes ;

Son héroïque chef-lieu martyr où se profilent quelques-unes de ses merveilles d'art victimes du vandalisme germanique.

Les billets de loterie

Des billets de loterie d'une valeur de cinquante centimes ont été mis en vente et les lots ci-après ont été prévus :

1 lot de mille francs,
2 lots de 500 francs,
10 lots de 100 francs,
40 lots de 50 francs,
200 lots de 20 francs.

Les résultats de la Journée de 1916

Le succès de cette « Journée » a dépassé les espoirs les plus optimistes ; il s'inscrira comme une page généreuse entre toutes au Livre d'Or de la solidarité départementale.

Les recettes brutes se sont élevées à		370.905 10
et les dépenses, y compris le montant des lots de la loterie, n'ont atteint que		17.847 50
de sorte que le *produit net* de la « Journée » ressort à		353.057 55

Les *Recettes* se décomposent comme suit :

1° Produit de la loterie	83.199 50	
2° Vente d'insignes et produit des fêtes	172.416 60	
3° Souscriptions particulières	61.459 80	
4° Subventions communales et diverses	48.614 »	
5° Intérêts des sommes souscrites à l'emprunt national ou placés en bons de la Défense nationale	5.315 20	
Total		370.905 10

Les *Dépenses* s'établissent comme ci-après :

1° Cartes postales	6.165 40	
2° Insignes	4.489 75	
3° Carnets de la loterie	1.909 50	
4° Bons gagnants de la loterie	4.920 »	
5° Fournitures, frais divers et de correspondance	362 85	
Total		17.847 50

Les recettes par arrondissement se sont effectuées comme suit :

Arrondissement d'Arras

Loterie	6.458 80	
Vente d'insignes	10.543 90	
Subventions communales	377 83	
Total		17.380 45

Arrondissement de Béthune

Produits de la loterie	30.045 50	
Vente d'insignes, souscriptions et produits de fêtes	79.797 50	
Subventions communales	4.166 50	
Total		113.999 50

Arrondissement de Boulogne

duits de la loterie	22.924 50	
nte d'insignes et produits de fêtes	40.403 50	
bventions communales	13.341 »	
Total		76.668 »

Arrondissement de Montreuil

oduits de la loterie	8.108 50	
nte d'insignes et produits de fêtes	11.802 25	
bventions communales	4.842 95	
Total		24.753 70

Arrondissement de Saint-Omer

roduits de la loterie	8.750 50	
ente d'insignes et produits de fêtes	17.325 95	
ubventions communales	14.129 »	
Total		40.205 45

Arrondissement de Saint-Pol

roduits de la loterie	6.911 70	
ente d'insignes et produits de fêtes	12.019 40	
ubventions communales	8.649 10	
Total		27.580 10

Le produit net de la « Journée », soit 353.057 55
a été réparti entre les Œuvres ci-après :

1° *Fédération Départementale des Prisonniers* .... 25.000 »
distribués comme suit :

Comité présidé par		Mme Adam, à Boulogne..	2.000 »
»	»	Mme Péron, à Boulogne..	2.000 »
»	»	Mlle d'Héricault, à Tingry	2.000 »
»	»	Mme Michel, à St-Pol....	2.000 »
»	»	Mme Flament, à Béthune.	5.500 »
»	»	Mme Delbende, à Aire...	1.000 »
»	»	M. Tattegrain, Montreuil	3.000 »
»	»	M. Godefroy, à St-Omer.	2.000 »
»	»	M. le Maire de Calais..	5.000 »

Amicale des Instituteurs et Institutrices....	500 »
Total........................	25.000 »

2° *Comité Départemental :*

a) Secours aux Soldats..................................	20.000
b) Secours aux Prisonniers des régions envahies.......	250.000
c) Assistance aux Mutilés..............................	25.000
d) Assistance aux Rapatriés et Récupérés..............	10.000
e) Le Vestiaire des Envahis............................	23.057
Total égal..........................	353.057

La Journée de 1918
Les insignes
et les cartes postales

Pour marquer notre tribut d'admiration à nos armées victorieuses il est apparu que la vente d'étendards — symboles du Devoir et de l'Honneur — répondait le mieux aux sentiments des populations. Aussi de petits drapeaux français, anglais, américains, italiens, belges et portugais furent-ils offerts aux dates des 15, 18 et 25 août.

Le succès de cette distribution fut très grand.

Non moins vive fut la vente des *cartes-postales*.

Cette année encore notre distingué concitoyen M. MAYEUR, dont le dévouement aux choses qui touchent le Pas-de-Calais est sans limite, mit gracieusement au service de l'Administration préfectorale son art et son talent.

Trois cartes furent éditées : l'une représentant l'effort américain, l'autre la résistance britannique, et la troisième le Droit et la Liberté.

La carte « *Nous gagnerons la guerre* » a donné lieu à la description suivante insérée dans les journaux du département :

« En une magistrale allégorie de l'« Effort Américain », traduite avec son talent toujours vigoureux, son crayon plus puissant que jamais, le Maître carvinois, Arthur MAYEUR, évoque ce sublime serment qui, de par delà les Océans, est venu, aux heures sombres, réconforter notre chère France et ses admirables Défenseurs.

« We shall win ! »

« Oui, nous gagnerons la Guerre ! », proclame avec une confiance inébranlable cette jeune et inépuisable légion américaine venue prendre place aux côtés des Armées combattant, depuis quatre ans, pour la cause sacrée de la Liberté en danger.

Et, pour gagner cette redoutable partie dont l'enjeu est la sécurité u monde entier qui ne veut pas du joug prussien, l'Amérique ar-lente rassemble toutes ses énergies, prodigue toutes ses ressources. ᵓour la gagner, l'Amérique chevaleresque, qui se souvient des ..afayette, des Rochambeau, déverse ses enfants en flots serrés sur les ;lorieux champs de bataille car elle sent que, de leur sang généreux ınêlé à celui de leurs compagnons d'armes, naîtra la Victoire.

Qui ne les connaît ces vigoureux Amex dont les débuts splendides ont arraché des cris d'admiration à leurs aînés en héroïsme, et jeté le trouble, l'émoi chez nos adversaires terrifiés qui voient venir, avec une angoisse croissante, l'heure du châtiment.

Tous, nous les avons vus défiler. Et c'est une évocation saisissante de leur attitude simple et superbe que Mayeur a burinée sur une des cartes qui magnifieront la « JOURNEE DU PAS-DE-CALAIS ».

Ils s'avancent ! L'un, pénétré de la sainte mission dont il est investi, porte avec fierté, largement déployé, l'étendard aux bandes éclatantes et constellées d'étoiles qu'il conduit aux plus hautes destinées. Son compagnon, arme sur l'épaule, va, calme et résolu, le regard vers l'horizon rouge où gronde la bataille féroce.

Et ils sont des millions comme lui, décidés **à gagner la guerre !**

En rangs pressés, on les aperçoit martelant, de leur pas souple, le sol français qu'ils ont hâte de délivrer de l'infâme oppresseur.

Ils vont confiants, assurés que lorsqu'ils tomberont, harassés de fatigue, ou couchés par la douleur sur la terre imprégnée de leur sang vermeil, une douce main les pansera, une voix amie les réconfortera. Une femme, de celles qui se sont enrôlées avec un cœur admirable sous le fanion de la Croix-Rouge, une de ces vaillantes créatures dont la fine image est évoquée, viendra, et, lui parlant de la Patrie lointaine, calmera sa peine, guérira sa blessure...

Ils vont confiants! N'ont-ils pas pour eux tout ce qu'apporte leur flotte innombrable dont la silhouette titanesque se détache sur le ciel clair et joyeux sillonné d'avions :

Canons, fusils, mitrailleuses, munitions, tanks déversés à torrents par des usines monstres ; tout cela est acheminé par des moyens de locomotion incroyables vers le brasier infernal où se forge la Destinée.

Et rien ne les détournera de leur Idéal, ces merveilleux champions du Droit violé.Rien ne les arrêtera plus dans leur marche vengeresse La grandeur de la cause qu'avec leurs Alliés ils défendent leur donne la force invincible qui accomplira l'œuvre libératrice.

Etendant sur eux ses ailes d'or largement déployées, l'ange de la Victoire dont le glaive flamboyant va faire justice de la race de proie maudite, leur montre le chemin radieux où la Récompense suprême

sera donnée aux martyrs qui luttent pour le plus précieux des biens : la Liberté...

Voilà ce que dit une des trois cartes heureusement conçues par le cœur et le talent d'un fils d'Artois.

Tous voudront la posséder. En la prenant, tous contribueront au succès de la « JOURNEE DU PAS-DE-CALAIS » qui s'annonce féconde en résultats heureux. »

***

L'allégorie de la carte « *Ils ne passeront pas* » a été ainsi décrite :

« Ils veillent, l'arme au bras, au sommet de cette glorieuse crête de Vimy, qu'ils ont, au prix de leur sang, arrachée des griffes de l'aigle sinistre.

Le regard tourné vers l'Est, au delà de la plaine féconde de la Gohelle, ils attendent le moment du Destin.

« They will not break through ! » Non, ils ne passeront pas, les soldats du Kaiser qui rêvaient de conquérir l'Artois tout entier, de détruire ses richesses inépuisables, d'atteindre ses ports dont la possession les fascine.

Au contraire l'heure vient où, dans une retraite éperdue, ils entendront retentir, derrière eux, le cri vengeur des champions du Droit violé, de la Liberté opprimée, entrés dans le rude chemin qu'illuminera bientôt, de sa clarté radieuse, l'aube de la Paix victorieuse.

Devant eux ils trouveront, plus résolus que jamais, ce que l'Angleterre a jeté dans la balance de la guerre atroce déchaînée par le nouvel Attila.

A côté du fils valeureux de la Grande-Bretagne se rangent le Canadien héroïque, l'Australien merveilleux, l'Ecossais impétueux ; avec lui combat l'Hindou dont la ruse alliée au courage porte la terreur dans les rangs des Barbares modernes ?

Ce sont leurs mines résolues qu'un artiste, enfant du Pas-de-Calais, a traduites par son crayon délicat et puissant ; c'est leur attitude sublime que Mayeur, de façon heureuse, perpétue par l'image.

En un relief saisissant, il évoque encore le lambeau mutilé de la petite Patrie. Il montre la vallée de la Souchez jadis florissante, maintenant saccagée, dominée par les ruines pantelantes du clocher d'Ablain, témoin indigné de la cruauté raffinée de la Civilisation allemande.

Tout l'Artois tient dans ce petit chef-d'œuvre ; et ses vallons fertiles, et ses coteaux riants où vit une population au cœur vaillant, martyrisée par les obus, par les bombes; où travaille, pour la Liberté, une ruche d'héroïques artisans ; où, pour sauver le Monde en péril, luttent tant de soldats prestigieux.

« Non ! Ils ne passeront pas. » Non ! ils n'auront jamais ni Dun-
rque, ni Calais, ni Boulogne.

Voilà ce que dit le merveilleux tableau que popularise la deuxième
rte postale qui sera offerte à tous pendant la « Journée du Pas-de-
alais », les 15, 18 et 25 août.

En l'achetant, ami lecteur, vous rendrez un juste tribut d'admira-
on aux héroïques défenseurs de la France meurtrie aujourd'hui,
ictorieuse demain ; vous aiderez à soulager les infortunes cruelles et
ans cesse renouvelées de toutes les victimes auxquelles le Comité
épartemental de Secours aux Eprouvés de la guerre, et la Fédération
épartementale des Comités d'Assistance aux prisonniers donne son
ppui si fraternel, son aide si réconfortante. »

T. D'HENIN.

La vente des bijoux

Ce furent d'artistiques médailles où l'élégant burin de M. MAYEUR, évoque d'une façon saisissante les hauts faits d'armes qui se sont déroulés dans l'Artois reconquis.

C'est l'apothéose de la Victoire rendant avec éclat un juste et légitime hommage : aux Héros de Carency, Ablain-St-Nazaire, Neuville-Saint-Vaast, Souchez, Lorette, Vimy, Avion, Liévin, Lens et Loos ; à tous ces braves : Français, Anglais, Canadiens, Australiens et Ecossais, qui écrivirent des pages sublimes aux fastes de l'histoire.

Le revers de la mdéaille avec cette inscription : « Sunt Lacrymae reum » représente les ruines glorieuses de la Chapelle de Lorette versant des larmes elle aussi sur tant de dévastation, mais souriant déjà au soleil réparateur qui se lève à l'horizon.

Les médailles en argent ont été vendues 15 francs au profit de la « JOURNEE DU PAS-DE-CALAIS » et celles en vermeil ont été cédées au prix de 25 francs.

Elles ont eu un succès particulièrement vif auprès des officiers des corps britanniques qui ont pris part aux mémorables exploits qu'elles glorifient. La propagande a été intensifiée grâce à l'intervention dévouée de M. le capitaine de Lastours, chef de la Mission française à Boulogne-sur-Mer.

Les résultats de la « Journée » en 1918

Ils ne sont pas encore connus, mais déjà ils attestent, malgré les cruelles et douloureuses épreuves de cette année encore, la puissance de générosité de notre département. Ils sont, en outre, une preuve

éclatante de la confiance que les populations accordent au Comité départemental dont elles suivent avec intérêt l'heureux développement.

VIII. — Fédération départementale des Comités d'assistance aux Prisonniers

L'existence de la Fédération départementale remonte au 14 septembre 1915 ; l'autorisation lui permettant de faire appel à la générosité publique en vertu de la loi du 30 mai 1916 sur les Œuvres de Guerre date du 27 janvier 1917.

C'est à la demande du Gouvernement et de l'Administration préfectorale que les Comités se sont fédérés. Dans chaque arrondissement, les bonnes volontés se sont manifestées nombreuses et enthousiastes et les initiatives les plus louables se sont révélées.

Par de fausses indications, certains prisonniers s'étaient parfois créé plusieurs sources de secours alors que d'autres en étaient privés. De très graves abus avaient été constatés à ce sujet, et cet état de choses déplorable mettait de l'aigreur dans les rapports des prisonniers entre eux et pouvait donner lieu à de fâcheuses récriminations. L'institution de la Fédération chargée de secourir les originaires du département a mis fin à cette situation regrettable ; les doubles emplois ont disparu et les lacunes ont été comblées.

Chaque Comité d'arrondissement est chargé de venir en aide aux seuls prisonniers de l'arrondissement et le Comité départemental limite son action aux régions envahies et à la partie de l'arrondissement d'Arras qui n'a pas été occupée par l'ennemi.

Nombre de prisonniers secourus

Le nombre de prisonniers assisté par la Fédération départementale à la date du 1er Septembre 1918 s'élevait à............ 16.433 »
Se répartissant comme ci-après :

Comité départemental	8.600	»
Comité présidé par Mme Adam à Boulogne...	898	»
Comité présidé par Mme Péron à Boulogne...	936	»
Œuvre de Mlle d'Héricault à Tingry..........	350	»
Amicale des Instituteurs et des Institutrices..	150	»
Comité Municipal de Calais.................	1.147	»
Comité présidé par Mme Flament à Béthune..	1.900	»
Œuvre « La Solidarité » à Montreuil........	676	»
Comité présidé par M. Godefroy à St-Omer..	1.085	»
Comité présidé par Mme Abel-Delbende à Aire-sur-la-Lys	173	»
Comité présidé par Mme Michel à St-Pol......	518	»
Total.........................	16.433	»

Subventions

Le montant des subventions accordées depuis sa fondation à la Fédération départementale, soit par le Ministère de la Guerre, soit par des particuliers, s'élève à **2.644.680 fr. 09.**



Les Œuvres fédérées ont fait preuve de la plus grande activité et du dévouement le plus éclairé. Elles ont été en rapports constants avec les familles, et ont largement contribué à adoucir les souffrances des malheureux prisonniers.

IX. — Rééducation professionnelle des Mutilés et Blessés de la Guerre

L'assistance aux mutilés et aux réformés de la guerre est l'objet des préoccupations constantes du Comité départemental d'assistance aux mutilés de la guerre du Pas-de-Calais, soit qu'il dirige les mutilés sur les centres de rééducation qui conviennent à leurs goûts et à leurs aptitudes, soit qu'il les mette en rapport avec l'Office départemental de placement, soit qu'il les place directement, soit enfin qu'il leur attribue des secours lorsqu'ils sont dans le besoin.

éclatante de la confiance que les populations acc
départemental dont elles suivent avec intérêt
pement.

VIII. — Fédération départementa
aux Pri

L'existence de la Fédératic
tembre 1915 ; l'autorisation l
sité publique en vertu de
Guerre date du 27 janvier
C'est à la demande du C
torale que les Comités s
les bonnes volontés se ...ons suivantes :
et les initiatives les p ... et commercial, à l'école pra-
Par de fausses in
créé plusieurs sourc
De très graves ab ...e :
choses déplorable ...rs.
niers entre eux e' ...e a enregistré 72 entrées ; la section de cor-
L'institution de ...es en 1918, celle des tailleurs en a compté 4 et
département a ...e 7.
plois ont disp
Chaque Co ...ais
seuls priso
limite son ...prend :
ment d'A ...rs de *comptabilité industrielle*. Les élèves de ce cours se
...ilement et dans de bonnes conditions, ce qui s'explique
Nomb ...nd nombre des maisons industrielles de la place et des en-

...cours de *dessin industriel*, à l'usage de ceux qui avaient déjà
...ions de dessin et de technologie ;
L ...Un *cours de cordonnerie*, choisi surtout par les mutilés des
...és ;
Un *atelier d'ajustage* ;

...nt général, qui a eu, en juillet dernier, ...vet d'instituteurs.

...École primaire supérieure des gar-

...ns, l'œuvre de rééducation en dehors de l'école. Ce

...llance militaire

...iens, les mu-...omobiles, où ils ...autos.

...d principalement la rééduca-...vers la grande culture, la culture ...ts élevages ou l'arboriculture. Une ...ofliers. Les mutilés, qui pour la plupart ...e, une profession étrangère à l'agriculture ... qui est fonction de leur infirmité. Ils ont été ...ns le centre de physiothérapie de Berck-sur-Mer. ... aussi, en bonne voie de développement.

...e des Mutilés

demandes d'emploi formulées par les mutilés et les réformés ...viennent à l'Office départemental de placement par deux voies, les unes lui sont transmises par la voie officielle (Ministère, Préfecture), les autres lui sont adressées directement ou par les centres de rééducation. Le questionnaire que doit remplir le mutilé pose toujours l'intéressé devant le problème de l'éducation — ou de la rééducation — professionnelle qui lui est offerte à titre absolument gratuit. Un paragraphe spécial vise notamment la rééducation en vue des situations agricoles.

Durant les six derniers mois de l'année 1917, 89 demandes ont été présentées, il en a été ...é relevé 7 pendant les six premiers mois de 1918. Sur ces 159 postulants, 12 ont été dirigés sur les écoles de rééducation de Boulogne et de Calais et 67 placés immédiatement.

Les centres de rééducation de Boulogne et de Calais se développent comme il convient et les résultats obtenus au cours de la dernière année scolaire sont très intéressants. Tous deux admettent des internes et des externes. Les internes sont entretenus gratuitement par les Centres, qui disposent à cet effet, outre des locaux mis gracieusement à leur service par les municipalités des subventions provenant de l'Etat, du Comité départemental, des Sociétés de secours aux mutilés qui se sont créées dans la région et qui sont autorisées à faire appel à la générosité publique.

Le centre de rééducation professionnelle de Berck-sur-Mer a été fondé en novembre 1916. Les mutilés y sont soumis au régime de l'internat, c'est-à-dire qu'ils y sont logés, nourris, chauffés, blanchis et éclairés.

Les mutilés qui sont en instance de réforme abandonnent aux Centres 1 fr. 20 par jour sur l'allocation qui leur est accordée en attendant la liquidation de leur pension. Pour qu'il y ait chez eux un peu d'émulation il leur est versé des primes au travail et d'encouragement.

Centre de Boulogne

Le centre de Boulogne comprend les sections suivantes :

1° Une section d'enseignement général et commercial, à l'école pratique de commerce ;

2° Une section de cordonnerie ;

3° Une section de bourellerie ;

4° Une section de tailleurs.

La section commerciale a enregistré 72 entrées ; la section de cordonnerie a reçu 25 élèves en 1918, celle des tailleurs en a compté 4 et celle de la bourellerie 7.

Centre de Calais

L'école comprend :

1° *Un cours de comptabilité industrielle.* Les élèves de ce cours se placent facilement et dans de bonnes conditions, ce qui s'explique par le grand nombre des maisons industrielles de la place et des environs.

2° *Un cours de dessin industriel*, à l'usage de ceux qui avaient déjà des notions de dessin et de technologie ;

3° *Un cours de cordonnerie*, choisi surtout par les mutilés des jambes ;

4° *Un atelier d'ajustage ;*

5° *Un cours d'enseignement général*, qui a eu, en juillet dernier, élèves reçus à l'examen du brevet d'instituteurs.

Ces cinq cours fonctionnent à l'école primaire supérieure des garçons, place de la République.

Pour l'apprentissage d'autres professions, l'œuvre de rééducation s'est assuré le concours de bonnes volontés en dehors de l'école. Ce concours lui a permis d'établir en ville :

1° *Un cours de cartonnage-reliure ;*

2° *Un cours d'apprentis tailleurs*, grâce à la bienveillance militaire de la Place de Calais ;

3° *Un cours de gravure lithographique ;*

4° Enfin, après avoir fait un stage d'ajusteurs-mécaniciens, les mutilés qui le demandent entrent dans un garage d'automobiles, où ils se préparent à obtenir le brevet de *conducteur d'autos*.

Centre de Berck-sur-Mer

Le centre de Berck-sur-Mer comprend principalement la rééducation agricole et dirige les mutilés vers la grande culture, la culture maraîchère, la laiterie, les petits élevages ou l'arboriculture. Une ferme école fonctionne à Groffliers. Les mutilés, qui pour la plupart exerçaient avant la guerre, une profession étrangère à l'agriculture choisissent une section qui est fonction de leur infirmité. Ils ont été recrutés jusqu'ici dans le centre de physiothérapie de Berck-sur-Mer.

L'école est, elle aussi, en bonne voie de développement.

Placement des Mutilés

Les demandes d'emploi formulées par les mutilés et les réformés parviennent à l'Office départemental de placement par deux voies, les unes lui sont transmises par la voie officielle (Ministère, Préfecture), les autres lui sont adressées directement ou par les centres de rééducation. Le questionnaire que doit remplir le mutilé pose toujours l'intéressé devant le problème de l'éducation — ou de la rééducation — professionnelle qui lui est offerte à titre absolument gratuit. Un paragraphe spécial vise notamment la rééducation en vue des situations agricoles.

Durant les six derniers mois de l'année 1917, 89 demandes ont été présentées, il en a été relevé 7 pendant les six premiers mois de 1918.

Sur ces 159 postulants, 12 ont été dirigés sur les écoles de rééducation de Boulogne et de Calais et 67 placés immédiatement.

X. — Assistance aux Militaires tuberculeux de la Guerre

Le Comité Départemental d'Assistance aux anciens militaires tuberculeux a été constitué comme association déclarée le 17 juillet 1916 et l'insertion légale a été faite dans le numéro du *Journal Officiel* du 22 du même mois.

En outre, le Comité a été autorisé par arrêté ministériel du 15 avril 1917 à faire appel à la générosité publique dans les conditions prévues par la loi du 30 mai 1916 et le décret du 18 septembre suivant.

La situation toute particulière dans laquelle s'est trouvé le Département du Pas-de-Calais, par suite des opérations militaires, n'a pas permis au Comité de réaliser complètement l'organisation projetée.

L'absence d'hôpitaux spéciaux dans la région, l'encombrement des sanatoria existant dans d'autres parties de la France, les difficultés rencontrées pour la création de dispensaires dans nos villes si éprouvées, ont amené le Comité Départemental à penser que, dans les conditions actuelles et en présence de la cherté de la vie, la meilleure assistance qu'il pouvait donner aux malheureux blessés de la tuberculose était — au moins pour le moment — l'attribution de secours mensuels en argent.

Le Comité a eu à s'occuper, depuis sa constitution, de 382 dossiers ; le plus grand nombre des anciens militaires que ces dossiers concernent lui sont signalés par l'envoi des fiches de départ des stations sanitaires par lesquelles ont passé les malheureux tuberculeux.

Depuis quelques mois, le total des fiches envoyées par les stations sanitaires a été très élevé.

Un petit nombre seulement de demandes sont adressées directement par les intéressés au Comité.

Toutefois, le Comité commençant à être plus connu, ces demandes tendent à devenir plus fréquentes.

Des secours ont été accordés à 248 anciens militaires ; sur ce nombre 53 sont décédés et 34 ont quitté la région.

Le total des secours distribués s'est élevé :

1° Pour 1916-1917 à	12.602 90
2° Pour 1918 jusques et y compris le 2 septembre à	21.079 25
Au total	33.682 15

Ces secours varient, suivant les circonstances, entre 15 et 25 fr. par

is. Quelquefois le chiffre en est même plus élevé, pour permettre 'intéressé de se procurer un logement plus hygiénique et plus salu- ; mais, alors, cette augmentation n'est versée qu'après le démé-gement dans un local plus sain.

Dans un but de prophylaxie, le Comité a aussi distribué des sacs éciaux permettant d'isoler le linge des malades et, dans les villes il existe un bureau d'hygiène, de le faire désinfecter avant de le mprendre dans la lessive du ménage.

La question de l'isolement des enfants a aussi préoccupé le Comité. ais il s'est heurté à de très grandes difficultés.

La résistance des parents, la presque impossibilité de trouver dans Région des personnes consentant à recevoir les enfants, le refus osolu des parents de consentir à l'éloignement de leurs enfants dans autres régions ; la question de violation du secret professionnel et responsabilité qui pourrait être encourue en cas de contamination ar les enfants des tuberculeux, nous ont empêché, dans la plupart es cas, de donner à des familles l'assistance qui lui aurait été le plus rofitable.

ETAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Depuis la création du Comité les recettes se sont élevées au chiffre total de 44.202 80
se décomposant ainsi :

1° *Subvention de l'Etat :*

Année 1916	3.999 50	
» 1917	3.000 »	
» 1918	6.000 »	
Ensemble	12.999 50	12.999 50

2° *Subvention du Département du Pas-de-Calais :*

Année 1916	4.000 »	
» 1917	3.000 »	
Ensemble	7.000 »	7.000 »

3° *Subvention des communes du Département :*

Année 1916	1.164 »	
» 1917	2.853 65	
Ensemble	4.017 65	4.017 65

4° *Sommes remises par le Comité Central sur le produit de la Journée des Tuberculeux :*

Année 1917	2.518 10	
» 1918	15.452 55	
Ensemble	17.970 65	17.970 6

5° *Dons particuliers :*

Année 1917	60 »	
» 1918 (Don du Président du Comité)	500 »	
Ensemble	560 »	560

6° *Subvention du Comité National*	600
7° *Intérêts*	665
8° *Retour de mandats adressés à des Tuberculeux décédés*	390
Somme égale	44.202 8

Les dépenses jusqu'au 2 septembre 1918 se sont élevées à. 35.809 3
se décomposant de la manière suivante :

1° *Secours distribués :*

Année 1916-1917	12.602 3
» 1918 (jusques et y compris le 2 septembre)	21.079 2
Ensemble	33.682 15
2° *Frais d'administration*	723 3
3° *Achat de sacs à linge et de crachoirs de poche pour les tuberculeux, vêtures pour enfants*	769 1
4° *Pensions d'enfants en nourrice, timbres-quittance, frais d'envoi d'argent*	634 7
Somme égale	35.809 3

BALANCE

Recettes	44.202 80
Dépenses	35.809 35
Disponible	8.393 45

XI. — Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables

Le nombre des vieillards, infirmes ou incurables assistés en vertu la loi du 14 juillet 1905 est actuellement inférieur de 7.000 environ celui d'avant-guerre (19.840).

Cette diminution est due en grande partie à l'impossibilité dans quelle se sont trouvés de malheureuses populations de fuir devant nnemi. Mais cet écart dans le chiffre des assistés est appelé à disparaître graduellement en raison des rapatriements.

En ce qui concerne le contrôle sur pièces et sur place, cinq contrôurs avaient été nommés au début de 1914, mais la mobilisation a rêté leur action quelques mois seulement après leur entrée en nctions.

Si le nombre des assistés a diminué et, conséquemment, le chiffre e la dépense, le travail matériel du bureau a augmenté et s'est compliqué dans de notables proportions.

Un grand nombre de vieillards, d'infirmes ou d'incurables ont pu ur devant l'invasion et, en tant que réfugiés privés de ressources, e sont vu octroyer l'allocation des réfugiés. D'autres, plus privilégiés, ont pas connu les horreurs de l'invasion mais ont dû se séparer l'un ou de plusieurs de leurs enfants, ce qui leur a valu l'attribution le l'allocation militaire. Comme la législation en vigueur n'autorisait as le cumul de ces diverses ressources avec l'assistance aux vieillards, j'ai dû, après une enquête laborieuse dans les communes, où les services municipaux étaient quelque peu désorganisés, suspendre le paiement des allocations aux vieillards en cause et donner aux Receveurs des bureaux de bienfaisance les instructions nécessaires pour le reversement dans la Caisse départementale des allocations indûment mandatées.

Le coût de la vie progressant sans cesse, l'attention des Pouvoirs publics fut appelée sur la nécessité de lever l'interdiction du cumul.

Une loi de finances du 31 décembre 1917 a donné satisfaction aux desiderata exprimés à compter du 1er janvier 1918. J'ai dû, en conséquence, rétablir sur les listes d'assistance toutes les personnes qui en avaient été momentanément rayées et mandater à chacune d'elles toutes les mensualités auxquelles elles étaient en droit de prétendre.

Le mandatement aux allocataires résidant dans le département n'offre pas de difficultés, mais il n'en est pas de même de celui concernant les assistés évacués sur d'autres régions, lesquels changent continuellement de résidence et ne peuvent que difficilement être

suivis. D'où annulation de nombreux mandats, réclamations des intéressés, nouvel examen de leur situation suivi de confection de nouveaux états d'allocations et d'émission de nouveaux mandats.

Il résulte de ces complications un grand surcroît de besogne et une certaine perturbation dans la comptabilité du service dont la tenue compliquée exige une attention très soutenue.

Les vieillards rapatriés réclament naturellement le paiement des allocations auxquelles ils pouvaient prétendre durant leur séjour en pays envahi. Ces assistés ayant pu, et la preuve m'en a été fournie, bénéficier dans leurs communes respectives de secours équivalent au montant de leurs allocations, j'ai cru prudent, jusqu'à plus ample informé, de surseoir au paiement des mensualités dont le mandatement avait été suspendu. Pour ce faire j'ai consulté l'Administration supérieure qui a déclaré partager entièrement ma manière de voir à ce sujet.

Les intéressés, bien entendu, ne restent pas sans secours. Ils touchent, outre l'allocation des réfugiés, les mensualités qui leur étaient servies précédemment, attendu que le cumul est permis depuis le 1er janvier 1918. De plus, ces mensualités viennent d'être majorées de 10 fr. par la loi du 28 juin 1918 et ce, avec effet du 1er juillet 1918.

Cette majoration étant à la charge exclusive de l'Etat, n'intéresse en rien les finances départementales.

Du fait de l'état de guerre, qui a désorganisé quelque peu les services municipaux, les mairies ne me signalaient plus que d'une façon tout à fait irrégulière, les divers changements intéressant les bénéficiaires de la loi de 1905 : décès, changements de résidence, additions à la liste, radiations, diminution ou augmentation de la quotité des allocations, changements de catégories pour les familles nombreuses, etc., etc.

Il m'arrive, en effet, d'être avisé indirectement de décès survenus il y a six mois et même un an ; de changements de résidence de bénéficiaires partis de la commune depuis plus d'un an et qui, aujourd'hui, demandent à toucher les allocations auxquelles ils sont en droit de prétendre.

Mon Administration était cependant en droit de penser que les allocations étaient versées régulièrement à tous les bénéficiaires compris sur les états mensuels. Que deviennent ces allocations mandatées inutilement par mes services ? L'impossibilité dans laquelle se trouve le receveur du bureau de bienfaisance de payer des assistés décédés ou disparus met ces comptables dans l'obligation de reverser les allocations dans la caisse départementale, après accomplissement de formalités complexes qui entraînent nécessairement des pertes de temps.

Mes bureaux, de leur côté, déjà fort surchargés de besogne, se ›uvent avoir fait des travaux inutiles et sont, au surplus, entraînés ns des rectifications d'écritures toujours préjudiciables à la bonne ırche des services d'assistance.

J'ai donc insisté de nouveau auprès des municipalités pour une eilleure observance de prescriptions touchant la base même du rvice.

En l'absence d'un texte réglant la situation des personnes origiures soit de communes où les services administratifs sont complèteent suspendus, soit de celles où il est matériellement impossible instruire les demandes d'assistance dans les formes prescrites par loi, il ne pouvait être question d'accorder aux vieillards évacués, ›n encore inscrits sur les listes d'assistance, les allocations prévues ır la loi de 1905, les Conseils municipaux étant, dans ce cas, seuls ualifiés pour engager les finances communales. Cette lacune a, heuusement, été comblée par l'adoption du statut des réfugiés qui fait énéficier les intéressés de toutes les mesures d'assistance réservées ux évacués et dont les dépenses relèvent du budget du Ministère de Intérieur.

Il m'avait semblé tout d'abord, puisque le service d'assistance aux ieillards est départemental quant à son organisation et à sa compabilité, que l'avance des allocations aux réfugiés qui demandaient eur inscription pouvait être faite par la Caisse départementale, sur e budget départemental proprement dit, sous réserve, bien entendu, le régularisation et de remboursement par les collectivités réellement lébitrices, dès que les circonstances le permettraient, mais après une étude plus approfondie de la question j'ai reconnu que la mesure envisagée n'était pas légale et que mon Administration se serait trouvée complètement désarmée vis-à-vis des municipalités au cas où celles-ci auraient refusé ultérieurement de sanctionner les admissions prononcées en leurs lieu et place. L'Assemblée départementale n'aurait d'ailleurs pas manqué de reculer devant les charges très lourdes qui lui auraient incombé de ce fait, d'autant plus que le département se trouve déjà dans l'obligation de supporter depuis 1914, avec le concours de l'Etat, les contingents mis à la charge des communes envahies ou évacuées et non payés par elles.

Un compte spécial est d'ailleurs tenu pour ces localités en vue d'un règlement ultérieur.



XII. — Assistance aux Familles Nombreuses

Les services d'assistance aux vieillards et aux familles nombreuses étant régis par les mêmes dispositions, les observations ci-dessus sont applicables à ces deux services. — Le département du Pas-de-Calais a environ onze mille familles bénéficiant de cette assistance et vingt mille enfants assistés.

Comme pour les vieillards, infirmes et incurables, une loi du 28 juin dernier a décidé qu'à partir du 1er juillet 1918 et jusqu'à une date postérieure d'une année à celle de la cessation des hostilités chacune des allocations mensuelles attribuées aux familles nombreuses, en vertu de la loi du 14 juillet 1913, sera majorée d'une somme de dix francs à la charge exclusive de l'Etat.

XIII. — Assistance aux Femmes en couches

La loi du 17 juin 1913 avait accordé, à l'occasion de leurs couches des allocations journalières variant entre 0 fr. 50 et 1 fr. 50, aux indigentes qui se livraient habituellement chez autrui à un travail salarié, comme ouvrière, employée ou domestique.

La loi de finances du 30 juillet 1913 étendit le bénéfice de la loi précitée aux femmes se livrant habituellement, à leur propre domicile à un travail salarié.

Ces allocations n'étaient attribuées aux postulants que sous les réserves expresses rappelées ci-après :

1° Suspendre l'exercice de leur profession habituelle ;

2° Observer tout le repos compatible avec les exigences de la vie domestique ;

3° Prendre pour l'enfant et pour elles-mêmes tous les soins d'hygiène nécessaires, conformément aux instructions données par la personne désignée à cet effet par le bureau d'assistance.

La loi du 23 janvier 1917 a édicté que la condition de salariat ne devait pas être retenue à l'égard des femmes de mobilisés recevant

ocation militaire, ni des femmes réfugiées ou rapatriées des ons envahies recevant l'allocation spéciale.

a loi du 2 décembre 1917 a enfin étendu le bénéfice de la loi du uin 1913, à toutes les femmes de nationalité française privées de ources suffisantes.

ésormais, il n'y a donc plus à distinguer entre la femme salariée elle qui ne l'est pas. Les postulantes doivent seulement justifier lles sont privées de ressources « suffisantes ».

e législateur a ainsi voulu indiquer qu'on ne saurait restreindre istance aux femmes se trouvant dans un réel état d'indigence et c'est l'utilité du secours qu'il faut, avant tout, considérer.

est, en somme, l'assistance maternelle élargie, complétée, sans toutefois, les prescritions relatives au repos, à l'allaitement, à la eillance médicale et l'éducation maternelle perdent, en quoi que oit de leur force. En résumé, si la question de savoir si les postu-es se livrent ou ne se livrent pas à un travail salarié n'est plus levée, l'octroi de l'assistance n'en reste pas moins subordonné à servation des prescriptions susvisées, en conformité de la loi anique.

a production du certificat médical reste nécessaire. Seule, cette e attestant l'état de grossesse et indiquant l'époque probable de couchement, permet de fixer la date à partir de laquelle l'alloca- journalière peut être accordée.

ar suite de l'application de lois de cette importance, le service l'assistance aux femmes en couches s'est accru dans de notables portions.

es dfficultés ont été grandes, en raison de la mobilisation du per-nel permanent du bureau spécial.

e plus, en l'absence de secrétaires de mairie compétents, de nom-ux échanges de correspondances doivent avoir lieu en vue de la stitution régulière des dossiers prescrits par les instructions sur natière.

Quoi qu'il en soit, l'examen desdits dossiers a été poursuivi avec plus entière indépendance mais aussi avec la plus grande bienveil-ce, en s'inspirant non seulement du texte de la loi mais aussi de prit du législateur, sans autre préoccupation que de contribuer, l'application des lois telles qu'elles existent, à donner à chaque tulante, le maximum auquel elle a droit.

L'attention des maires a été tout particulièrement attirée — chaque s que l'occasion s'en est présentée. — sur le rôle essentiel que les iteuses sont appelées à jouer dans l'application de ces lois qui sont ant tout des lois d'hygiène sociale et de protection des berceaux pulaires.

En développant, par leurs conseils éclairés, les notions d'hygi infantile et domestique, chez toutes les femmes des travailleurs, collaboratrices bénévoles de l'Administration contribuent dans large mesure à la réduction de la mortalité infantile et, à l'h actuelle, où le problème du décroissement devient de jour en plus angoissant pour l'avenir de notre pays, leur mission revê caractère vraiment national.

J'ajoute qu'en 1917, 4.250 femmes ont été assistées au titre des des 17 juin-30 juillet 1913.

XIV. — Assistance Médicale Gratuite

La loi du 15 juillet 1893, prescrit, en son article 1er, que Français, malade, privé de ressources reçoit gratuitement de la mune, du département et de l'Etat, l'assistance médicale à dom où, s'il y a impossibilité de le soigner utilement à domicile, dans établissement hospitalier.

La liste nominative, dressée en exécution de l'article 12 de précitée doit comprendre tous ceux qui, en cas de maladie, se tr ront hors d'état de se faire soigner à leurs frais.

Par suite de la mobilisation de leurs indispensables soutiens grand nombre de familles qui ne se trouvaient pas, autrefois, un état d'indigence, ont dû être admises au bénéfice de cette tance parce que la modicité des ressources dont elles dispos leur permet pas de supporter les frais pharmaceutiques et méd occasionnés par la maladie de leurs membres.

D'autre part, les conditions dans lesquelles sont obligées de les populations soumises aux bombardements, aux évacua hâtives et aux restrictions diverses ont forcément développé, ch nombreux sujets, les prédispositions constitutionnelles qui, en te normal, seraient restées à l'état latent.

Chaque jour aussi, quantité d'indigents sont blessés par obus par l'explosion de détonateurs abandonnés par les troupes ou victimes de raids d'avions.

Il s'ensuit que le nombre des inscrits sur la liste nominative accru sensiblement ainsi que celui des indigents admis d'urgence exécution des articles 19 et 23 de ladite loi.

l a fallu, en outre, conformément aux prescriptions de la circu-:e ministérielle du 6 novembre 1914, assurer gratuitment aux malıreux que l'invasion a contraints d'abandonner leur foyer et quı ıt déprimés par les privations, par les souffrances morales et phyues, les soins médicaux et pharmaceutiques que nécessitait leur t.

Cette mesure répondait à un besoin sérieux, à un sentiment vrai devoir social, à l'égard de ceux qui souffrent.

Aux termes de l'article 1er de la loi précitée, les étrangers malades, ivés de ressources, doivent être assimilés à des Français, mais seunent lorsque le Gouvernement français aura passé un traité d'as-ıtance réciproque avec leur nation d'origine.

Ce principe de la non obligation de l'assistance, à l'égard des mades étrangers était justifié en temps de paix.

Le législateur n'avait pas cru, en effet, qu'un étranger pût être objet d'un secours inscrit comme obligatoire dans la loi. Il avait ımpté que l'étranger qui tombe malade dans les conditions de ènuement qui réclament les secours de l'assistance, continuerait en ıit, — quoique qu'il soit originaire d'un pays qui n'est pas lié par ucun traité de réciprocité d'assistance avec la France, — à être :couru comme auparavant.

Le Parlement avait pensé, aussi, qu'il ne fallait pas inscrire à avance,aucune obligation dans la loi,afin de ne pas affaiblir l'action u Gouvernement dans ses négociations avec les nations étrangères.

Mais, en raison des événements, le Gouvernement français, en vue l'adoucir la cruelle détresse de nos glorieux alliés belges, a prescrit e prendre, en faveur de leur famille, les mesures susceptibles de oulager leur infortune, notamment en cas de maladie.

De nombreux malades, français ou alliés, ont donc reçu gratuitenent, à domicile, les soins dont ils avaient besoin.

Pour des raisons d'économie, de morale et d'hygiène, j'ai insisté sur la nécessité de donner la préférence aux secours à domicile.

Ce n'est, en effet, qu'en cas de nécessité absolue qu'il faut soustraire le malade à son milieu naturel et dispenser sa famille des soins qu'elle lui doit ; ce n'est qu'en cas de nécessité absolue qu'il faut l'exposer aux dangers résultant, — par la force même des choses et malgré toutes les précautions prises, — de l'accumulation de maladies diverses dans un établissement ; ce n'est, enfin, qu'en cas de nécessité absolue qu'il est permis d'imposer aux contribuables les dépenses de l'hospitalisation, beaucoup plus élevées que celles des soins donnés à domicile.

Mais il y a cependant des circonstances qui rendent impossible le traitement à domicile ; c'est tantôt la nature même de l'affection,



Depuis lors, les opérations sont suspendues, mais M. l'Inspecteur départemental s'est préoccupé de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'effet d'être en état d'opérer au premier jour.

En ce qui concerne le front, l'hygiène en est assurée par l'autorité militaire seule qui, dans certains cas seulement, a agi de concert avec les services civils.

Gaz asphyxiants

Mesures préventives

Agissant en complet accord avec la Direction des services de la Mission militaire française attachée à l'Armée britannique, l'Administration préfectorale a dû, à maintes reprises, adresser aux Maires des communes situées dans la zone comprise entre 0 et 30 kilomètres du front toutes instructions utiles pour réaliser la défense des populations civiles contre les atteintes des gaz asphyxiants.

Actuellement, dans la zone éloignée du front de moins de 20 kilomètres un masque est distribué à chaque habitant (protection individuelle). Chaque maison doit posséder une pièce protégée contre les gaz et dans la zone avancée exposée au bombardement toxique, la protection des caves (ou des abris) doit également être réalisée.

Enfin un signal d'alerte, en cas de vague toxique, doit être organisé par les municipalités après entente avec l'autorité militaire britannique locale (protection collective).

Dans la zone distante de 20 à 30 kilomètres du front, la protection est assurée par les seuls moyens collectifs (pièce protégée, alerte).

XVI. -- Hygiène publique

Malgré les difficultés résultant de l'état de guerre, le service d'hygiène a fonctionné dans des conditions relativement satisfaisantes.

L'Inspecteur départemental, M. le Docteur Petit, mobilisé au début des hostilités, en qualité de médecin aide-major de 1re classe, a dû vraisemblablement rester à Lille, prisonnier de l'ennemi, auprès de M. le Médecin Inspecteur Calmette.

Dès le 2 août 1914, M. le Docteur Lestocquoy, médecin civil à

ras, a pris la direction du service jusqu'à l'évacuation de cette le au commencement d'octobre suivant.

Après le transfert des bureaux de la Préfecture à Boulogne-sur-er, M. Gazet, pharmacien de 1re classe à Arras, a assuré l'intérim la Direction jusqu'à la nomination de M. l'Inspecteur départemen- intérimaire actuel, M. le Docteur Salmon, bactériologiste autorisé. Grâce à la collaboration étroite de ce praticien, la loi du 15 février 02 et le décret du 14 août 1914 ont pu être appliqués dans toute tendue du département.

J'ai toujours tenu la main d'une façon toute spéciale, à ce que les édecins civils et militaires portent immédiatement à la connais-nce de mon Administration tous les cas de maladies contagieuses l'ils ont été appelés à constater, afin que toutes les mesures légales prophylaxie et de désinfection soient prises d'urgence.

Le service a-t-il normalement fonctionné ? Oui, d'une façon géné-ale. On ne peut nier, toutefois que, parfois, les désinfections ont été pérées avec un certain retard dû à l'emploi de personnel inexpéri-enté, aux difficultés de communications et aussi à l'absence de pro-uits désinfectants.

A diverses reprises, en effet, j'ai dû rendre compte à M. le Ministre e l'Intérieur que l'autorité militaire réquisitionnait chez M. Gonin, ournisseur habituel de mon administration, tout le trioxyméthylène lont il disposait pour la fabrication de ses fumigators et ne lui assu-ait que la quantité indispensable à l'exécution des ordres émanant lu Département de la guerre.

Or, les nombreux déplacements de troupes motivés par les événe-nents actuels, les mouvements de la population civile nécessitent l'application très rigoureuse des mesures de prophylaxie et de désin-fection pour éviter la dissémination des maladies contagieuses.

Des prélèvements d'eau ont toujours été opérés dans les communes où ont été constatés des cas de fièvre typhoïde.

Les déclarations de fièvre typhoïde ont augmenté sérieusement. Il est à remarquer, toutefois, que la plupart de ces déclarations ont été effectuées sur simple examen clinique et n'ont pas été contrôlés par l'analyse bactériologique.

Les rapports qui m'ont été adressés, en temps opportun, ont signalé la bénignité de la maladie et constaté, le plus souvent, la guérison du malade.

En principe, le service d'hygiène intervient toujours pour la recherche des porteurs de germes et pour l'examen des fèces chez les typhiques.

La scarlatine a été en décroissance.

Il n'en est pas de même pour la diphtérie qui est toujours [illegible]

ladie prédominante, mais, assez rarement, ce mal revêt un caractère grave.

Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir attirer d'une façon toute spéciale l'attention des délégués sanitaires et des médecins en général sur les mesures prophylatiques à prendre, au moment où l'approche des saisons froides et humides crée un terrain d'autant plus favorable à la propagation de la maladie.

Il a été rappelé, notamment à ces praticiens, que les moyens les plus efficaces pour s'y opposer comportent :

1° La déclaration, dès le début, de tout cas de diphtérie et même d'angine douteuse, les cas frustes étant, en effet, souvent les plus dangereux au point de vue de la diffusion des germes, parce qu'ils sont méconnus ;

2° L'isolement rigoureux et immédiat du malade ;

3° La recherche des porteurs de germes, leur isolement lorsqu'il sera réalisable et le prélèvement d'exsudats pharingiens ;

4° L'emploi aussi rapidement que possible du sérum antidiphtérique comme moyen curatif ;

5° L'inoculation préventive des enfants qui ont été en contact avec le malade et des adultes qui restent auprès de lui pour lui donner des soins ;

6° L'examen bactériolgique après la guérison clinique, destiné à préciser l'époque à laquelle on pourra rendre les convalescents à la vie normale ;

7° La désinfection complète de tous vêtements et objets ayant servi au malade et des locaux occupés par lui, conformément aux instructions de la note III, annexée à la circulaire ministérielle du 30 juillet 1907.

Les délégués sanitaires et les médecins des épidémies sont pourvus, par mes soins, des instructions du Conseil supérieur d'hygiène de France qui sont toujours distribuées dans les maisons où existent des maladies contagieuses et scrupuleusement appliquées.

Je veille également à ce que des rapports détaillés me soient adressés après constatation de toute maladie contagieuse.

Enfin, je rappelle les termes d'une circulaire ministérielle du 18 novembre 1903, sur l'emploi du sérum antidiphtérique à titre curatif ou préventif, toutes les fois que les circonstances ou les hésitations, — d'ailleurs de plus en plus rares des intéressés en justifient la reproduction.

Cette intervention implique, d'autre part la nécessité pour les pharmaciens, comme pour les établissements d'assistance, d'avoir un approvisionnement de sérum en rapport avec les besoins présumés des populations.

'ai, par suite, informé tous les médecins qu'un dépôt de sérums rnis par l'Institut Pasteur de Paris existe à la Préfecture et qu'il r en sera envoyé dès réception de leur demande.

En outre une provision des sérums ci-après : antitétanique, antistococcique, antiméningococcique, antidysentérique et de vaccin tityphique est toujours entretenue au service départemental d'hyne.

XVII. — Service Médical des Populations civiles

Par suite de l'appel sous les drapeaux de nombreux médecins, certaines régions du département se sont trouvées privées de tout secours médical. Conformément aux instructions ministérielles, et sur l'intervention de la Préfecture, le service de santé militaire a délégué lans chacune de ces régions un médecin mobilisé à l'effet d'assurer e service médical.

Suivant les prescriptions ministérielles, ces médecins ne doivent recevoir d'honoraires ni des particuliers, ni des administrations civiles. Ils ne touchent que la solde afférente à leur grade.

Ils utilisent les moyens de transport qui doivent être mis à leur disposition.

Mon administration a dû organiser tout un système de comptabilité pour faire face aux dépenses de logement et de déplacements de ces médecins militaires.

Le département règle les dépenses sur la présentation de mémoires réguliers et récupère le montant de ses avances sur les communes intéressées. Celles-ci, de leur côté, recouvrent sur les particuliers non inscrits sur la liste nominative de l'assistance médicale gratuite les honoraires du médecin, calculés à raison de deux francs par visite de jour et cinq francs par chaque visite de nuit.



VXIII. -- Tombes Militaires -- Emplacements -- Recherches

Ce service a occasionné de très nombreuses correspondances avec l'autorité militaire d'une part et aussi avec les familles des disparus. La Préfecture s'est efforcée autant qu'il lui a été possible, de renseigner les familles sur l'emplacement exact des tombes de leurs membres morts au champ d'honneur.

XIX. -- Cimetières Militaires

La loi du 29 décembre 1915 a prévu que les terrains nécessaires à la création de cimetières militaires sont acquis par l'Etat soit amiablement, soit par voie d'expropriation.

Mon Administration est appelée à collaborer avec les autorités militaires pour la désignation des emplacements affectés aux sépultures destinées aux braves et glorieux soldats français et alliés tombés au champ d'honneur.

Le nombre de cimetières actuellement créés est de 50 ; en voici la liste :

Acq, Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Barlin, Barly, Berles-au-Bois, Bruay, Basseux, Calais, Cambligneul, Camblain-l'Abbé, Chocques, Couin, Duisans, Estrée-Cauchy, Etaples, Etrun, Fonquevillers, Fosseux, Fouquières-les-Béthune, Frévin-Capelle, Gouy-en-Artois, Gauchin-le-Gal, Gouy-en-Gohelle, Habarcq, Haute-Avesnes, Hannescamps, Hersin-Coupigny, Hinges, Humbercamps, Lapugnoy, Marœuil, Mingoval, Mont-St-Eloi, Sailly-sur-la-Lys, Sailly-au-Bois, Sains-en-Gohelle, St-Omer, St-Amand, St-Martin-les-Boulogne, Saint-Venant, St-Pol, Saulty, Sangatte, Servins, Villers-au-Bois, Villers-Châtel, Wanquetin, Wailly-les-Arras, Wimille.

XX. — Assistance publique — Pupilles — Protection du 1er âge

En matière d'Assistance, mon Administration a été amenée à proposer les mesures suivantes :

Evacuations

1° *Evacuation d'un grand nombre de Pupilles vers les Départements de l'intérieur* (705 *environ*)

Ces évacuations effectuées le plus souvent dans des conditions très pénibles ont nécessité des démarches variées et nombreuses auprès des autorités militaires française et anglaise ; ces dernières surtout ont apporté une aide empressée et généreuse. Grâce aux ambulances de B. R. C. S. mises à la disposition de l'Administration avec une inépuisable bonne grâce, j'ai pu mener à bien cette difficile entreprise, sans avoir à déplorer aucun accident.

D'autre part, la Commission régulatrice des Chemins de Fer a bien voulu assurer le ravitaillement des convois en cours de route, tandis que la Place de Boulogne fournissait, moyennant remboursement des dépenses, le ravitaillement au départ.

La Compagnie du Chemin de fer du Nord s'est montrée également très aimable en nous réservant des voitures à chaque voyage, et en assurant à Paris, le transit des convois par les voies de ceinture.

Enfin, l'organisation de ces évacuations a nécessité l'échange d'une correspondance active soit avec l'Assistance Publique de la Seine, soit avec les Préfectures qui ont bien voulu accepter la garde et la surveillance administrative de nos Enfants.

2° *Evacuation du mobilier départemental et des Magasins de Vêtures*

Ces évacuations se sont opérées en deux fois. Sitôt installés à Boulogne, les services de l'Inspection départementale ont été remis en possession du mobilier, des archives et des vêtures laissés au chef-lieu. Cette première partie de nos opérations s'est faite par la voie ferrée ; elle a été particulièrement laborieuse, et avait été précédée d'évacuations partielles.

Le Magasin de Vêtures avait dû, faute de place à Boulogne, être réuni à celui de Saint-Omer. Mais les récents événe[illegible]ilitaires

m'ont obligé à procéder à une deuxième évacuation, de Saint-Omer sur Boulogne. Cette seconde opération put être menée à bien grâce aux camions automobiles mis gracieusement à la disposition de l'Administration par la B. R. C. S. et grâce aussi au dévouement de tout le personnel.

Le résultat en est des plus satisfaisants puisque j'ai fait sauver une valeur globale de cent mille francs.

Pupilles mobilisés : envois d'argent et de colis

Dès la deuxième session du Conseil Général, en Avril 1915, le vote d'un crédit spécial destiné à l'envoi d'une somme mensuelle et le colis à nos Pupilles mobilisés ou prisonniers de guerre a été demandé. Ces fonds ont été inscrits au budget par l'Assemblée Départementale. Mais les envois ont commencé en décembre 1914, en prélevant la dépense sur le crédit des « Dépenses imprévues et diverses ».

Nos Pupilles sont l'objet des mêmes attentions que tous leurs frères d'armes. M. l'Inspecteur correspond d'ailleurs régulièrement avec eux et s'empresse de donner satisfaction à toutes leurs légitimes demandes. Les Pupilles prisonniers ne cessent de témoigner leur gratitude à l'Administration et au Conseil Général.

Tableau d'Honneur

M. l'Inspecteur a pensé qu'il était désirable de conserver d'une manière spéciale les noms de nos Pupilles qui ont mérité des citations aux Armées ou qui sont tombés au Champ d'honneur. A cet effet, il a fait établir un tableau d'honneur provisoire, artistement dessiné par un de nos jeunes auxiliaires. Lorsque la paix sera venue, peut-être sera-t-il opportun de proposer la pose, à l'Inspection Départementale, d'une plaque de marbre sur laquelle seront gravés les noms de ces glorieux enfants adoptifs de la Patrie.

Œuvres diverses

M. l'Inspecteur a également été chargé, par le Comité Départemental d'Assistance aux Militaires réformés tuberculeux, de l'examen et des soins gratuits à donner à ces anciens Militaires ; il remplit les fonctions de Chef du Service Médical pour le Département.

Modification du Service de la protection du 1er âge

1° Trouvant favorable l'occasion de réaliser des économies, l'Inspection a apporté certaines modifications dans le Service de la Protection du Premier âge, et a proposé au Comité Départemental toute une série de mesures qu'il a bien voulu approuver. La simplification des registres, imprimés divers, carnets de nourrices, etc., et la suppression des contrôles non indispensables a permis de faire réaliser au Département une économie annuelle de 7.000 francs.

2° Ayant constaté, au cours de ses tournées de Protection que dans diverses localités la mobilisation des médecins ne permettait pas toujours aux nourrices de soumettre à la visite les enfants dont elles avaient la garde, M. l'Inspecteur n'a pas cru devoir se renfermer dans ses fonctions habituelles de contrôle, et, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, il a examiné les petits malades et laissé une ordonnance médicale.

XXI. -- Retraites Ouvrières et Paysannes

Le Service départemental des Retraites Ouvrières a été transféré à Boulogne, le 1er novembre 1914 ; mais le transport des archives n'a pu être opéré que plus tard, par des envois échelonnés sur une période d'une année, c'est-à-dire chaque fois qu'il était possible d'y procéder avec le minimum de danger.

L'absence de ces archives à Boulogne a compliqué singulièrement le fonctionnement du Service jusqu'en octobre 1915. Privé, en effet, des relevés de compte des assurés, il n'était pas possible, d'une part, de procéder au renouvellement des cartes annuelles, et, d'autre part, de créditer les comptes des versements opérés. Il a donc fallu recourir à des mesures transitoires pour obvier à ces difficultés et, par la suite, régulariser toutes les opérations provisoirement faites.

Puis sont venus s'ajouter aux opérations normales, d'autres travaux résultant de la situation spéciale du Pas-de-Calais. Je citerai notamment la remise en ordre des relevés de compte et des fiches d'assurés, déclassés ou détériorés par suite des diverses manipulations dont ils ont été l'objet, pour leur mise à l'abri dans les caves de

la Préfecture et, ensuite, pour leur transfert à Boulogne (ce travail a porté sur près de 300.000 documents) ; l'instruction d'un millier de demandes de duplicata de titres de pension ; — la délivrance d'une quantité de duplicata de cartes annuelles (titres et cartes égarés par les retraités ou assurés évacués des régions envahies) et la réfection de listes d'assurés détruites dans un certain nombre de communes...

Parallèlement aux travaux de reconstitution et de fonctionnement du service départemental, il a fallu parer à la désorganisation du service dans les communes, afin de mettre les assurés en mesure de satisfaire aux obligations légales, sous peine de les exposer à perdre les avantages spéciaux accordés par l'Etat. En dehors des communes directement touchées par les hostilités, presque toutes les autres ont souffert dans le fonctionnement des services municipaux. Ceux-ci, déjà désorganisés par la mobilisation des maires et secrétaires, n'ont pu que très difficilement faire face aux besognes urgentes imposées par la situation, et, forcément, le service des Retraites n'y pouvait être assuré régulièrement ; il avait même cessé de fonctionner dans un grand nombre de localités.

La remise en état de ces services s'imposait donc d'urgence. Indépendamment des instructions données dans ce but, un agent contrôleur a visité une centaine de communes, afin d'y faciliter l'application de la loi des Retraites et d'obtenir à bref délai un fonctionnement normal du Service.

C'est ainsi que le service départemental des Retraites, dont le personnel très réduit a fait face à une lourde tâche avec un grand dévouement, s'est efforcé de faire appliquer la loi partout où cela était possible. Le nombre des opérations d'échange de cartes, de liquidations de pensions, d'allocations au décès et d'inscriptions, considérablement réduit pendant le 2e semestre 1914, s'est relevé progressivement jusqu'au début de l'année 1918 ; on pouvait alors constater que le service était assuré et fonctionnait dans toutes les communes non occupées par l'ennemi.

Cependant, le résultat obtenu ces derniers temps n'est pas comparable à celui constaté immédiatement avant la guerre. Cela tient évidemment à l'envahissement d'une partie du Pas-de-Calais et à la mobilisation de très nombreux assurés. Alors, en effet, que le nombre des cartes échangées s'élevait à 63.000 pendant l'année 1913, il n'atteignait que 18.000 pour la période du 1er juillet 1917 à 1er juillet 1918. Il est à prévoir en outre, que les nouvelles évacuations survenues depuis mars 1918, atténueront la progression réalisée.

Quelques chiffres résumant d'une façon succincte les statistiques des opérations principales effectuées en exécution de la loi, permet-

ont de faire ressortir les fluctuations du Service depuis le début des ostilités.

I. — *Inscriptions sur les listes*

e nombre des assurés, inscrits au 1er juillet 1914 était de.. 175.923

Depuis cette date il a été procédé à 15.165 inscriptions ouvelles, savoir :

Pendant le 2e semestre	1914 :	590		
» l'année	1915 :	381		
» l'année	1916 :	4.928		
» l'année	1917 :	5.899		
» le 1er semestre	1918 :	3.367		
		15.165		15.165
				191.088

Il a été opéré 12.859
adiations d'assurés retraités, décédés ou ayant changé de lépartement.

Le nombre des assurés inscrits est donc actuellement de. 178.229

II. — *Liquidations de pensions*

Depuis le 1er juillet 1914, le nombre des pensions liquidées tteint 4.317
e divisant comme suit :

2e semestre	1914 :	428
année	1915 :	1.031
année	1916 :	1.142
année	1917 :	1.193
1er semestre	1918 :	523

Ces 4.317 pensions ont donné lieu à l'attribution par l'Etat, d'allocations ou bonifications s'élevant approximativement à la somme de 00.000 francs.

Le nombre des pensions liquidées du 3 juillet 1911 à juillet 1914 était de 17.260 avec attribution de 1.656.300 fr. d'allocation de l'Etat.

III. — *Allocations au décès*

682 allocations représentant une somme de 143.350 fr. ont été accordées depuis le 1er juillet 1914 en vertu de l'art. 6 de la loi, aux yants-droit d'assurés décédés, savoir :

2e semestre	1914 :	50	10.350 frs
année	1915 :	190	40.300 »
année	1916 :	246	51.300 »
année	1917 :	144	31.400 »
1er semestre	1918 :	52	10.000 »

Il avait été accordé antérieurement 935 allocations pour une somme de 193.650 francs.

IV. — *Echange des cartes annuelles*

Il a été échangé 62.368 cartes annuelles, avec un total de versements de 869.980 francs, savoir :

2e semestre	1914	7.259 frs
année	1915	12.477 »
année	1916	16.201 »
année	1917	17.989 »
1er semestre	1918	8.442 »

Le nombre des cartes échangées en 1918, s'élevait à 65.300 et les versements atteignaient 950.000 francs.

On peut conclure de l'examen des chiffres indiqués en ce rapport très succinct, que, malgré les difficultés matérielles considérables rencontrées dans la marche du Service des Retraites Ouvrières et Paysannes dans le Pas-de-Calais, la loi a été appliquée dans la mesure où cela était possible. C'est ainsi que les assurés qui ont voulu se mettre en règle avec la loi, ont trouvé sans exception la possibilité de bénéficier de tous les avantages qu'ils étaient en droit d'obtenir.

XXII. — Office départemental de Placement

L'Office départemental de placement du Pas-de-Calais a été créé en conformité avec la délibération du Conseil Général en date du 2 mai 1916, par la transformation consentie par la Municipalité calaisienne de son bureau municipal en organisme départemental.

Son existence officielle remonte au début de juillet 1916.

Les crédits alloués, pour le fonctionnement de l'Office, par le Conseil Général, s'élevaient à 3.300 fr. pour 1916 ; le même chiffre a été voté pour 1917.

D'autre part, la Municipalité de Calais intervient pour : l'aménagement et l'entretien de la partie de bureau réservée au service de l'Office ; les dépenses d'installation et d'abonnement au téléphone ; l'attribution d'un complément de salaire de 800 fr. à l'employé dont la rétribution est fixée à 1.000 fr. sur les crédits du budget départemental.

Les dépenses de la Municipalité calaisienne se sont, de ce fait, éle-ées à 613 fr. 50 pour le 2e semestre 1916 ; les crédits afférents à 1917 ontinuent sur les mêmes bases.

L'Office de placement est aménagé dans une annexe des bureaux le la Mairie, place Crèvecœur.

En dehors de M. l'Inspecteur du Travail qui est chargé de la direc-ion, le personnel de l'Office comprend un employé choisi parmi les Mutilés de la Guerre.

Le fonctionnement technique de l'Office départemental est caracté-risé ainsi qu'il suit :

L'organisation du Service telle qu'elle est conçue et mise en prati-que, n'est la copie d'aucune organisation similaire. Tout ce qui s'y fait est le fruit de conceptions personnelles que leur utilisation jour-nalière amende ou modifie et qui procèdent du constant souci du Directeur d'utiliser rationnellement ses très modestes ressources pour fournir néanmoins rapidement et au mieux, aux uns l'occupation qu'ils désirent, aux autres la main-d'œuvre qu'ils recherchent.

Le placement n'est pas le simple contact, « au petit bonheur », où suivant le hasard des circonstances, des demandes et des offres qui se produisent : C'est, au contraire, la mise à la meilleure place possible des aptitudes et facultés que révèle une demande, le meilleur choix possible d'une disponibilité pour pourvoir à un emploi offert.

L'annotation des demandes s'inspire de maintes considérations : nécessités d'ordre général, aptitudes, antécédents, âge, situation de famille, desiderata ou exigences exprimés, besoins communs de l'of-freur ou du demandeur, difficultés de logements ou autres, chômage prolongé, etc... Les visites d'inspection de M.Gervois le mettent d'ail-leurs à même de connaître le véritable caractère des situations à en-visager.

La pratique d'un placement est simple :

Un registre des demandes d'emploi et un registre des offres d'em-ploi est tenu.

Il est inscrit, dans l'ordre où elles se présentent, toutes opérations effectuées.

Les placements qui donnent lieu à échange de correspondance pro-voquent la constitution de dossiers sur la couverture desquels est col-lée une fiche récapitulative.

Toute personne qui désire un emploi est invitée à remplir un im-primé spécial et à fournir des références, si possible. Quand la de-mande est verbale, la rédaction de cette formule se fait séance tenante ; quand il s'agit d'une demande extérieure à la localité, elle se fait par correspondance.

L'examen simultané de cette demande et du « *Registre offres d*

plois » permet de faire immédiatement des propositions. A défaut d'offres correspondantes, l'Office s'inspire des besoins qui lui sont connus ou qu'il est logique de prévoir.

Les propositions aux employeurs se font à l'aide d'imprimés ad hoc, auxquels sont joints quand faire se peut, les originaux ou copies des certificats et références. Au dos de l'offre, il est prévu l'acceptation sous forme d'un certificat d'embauchage qui précise les conditions de l'emploi.

S'il s'agit d'un placement local, l'intéressé est convoqué et ces conditions lui sont notifiées : leur acceptation est formulée, par écrit, sur le certificat lui-même. Dans le cas de placements interlocaux, ces conditions sont portées par lettre à la connaissance du demandeur.

Les situations particulières nécessitent l'utilisation de formules appropriées :

Pour les ouvriers bénéficiant de bons de transport gratuit ou à tarif réduit, il est fait usage d'imprimés d'une certaine nature.

Pour les propositions visant essentiellement les allocataires (ou toutes autres personnes) ayant précisé leur désir de travailler pour la Défense Nationale, l'Office départemental emploie d'autres imprimés.

Pour les « *Mutilés de la Guerre* », on utilise également des imprimés plus détaillés. A ces braves gens, on réclame d'abord des renseignements plus complets parce que leur placement beaucoup plus délicat est aussi l'objet d'attentions spéciales. Le questionnaire les oblige à s'interroger et à envisager non seulement le placement immédiat mais les avantages qu'ils peuvent retirer d'une rééducation mise gratuitement à leur portée.

Aussi souvent que possible, le Directeur de l'Office prend contact avec le « Mutilé » et cela facilite grandement son placement. Il serait désirable qu'il en puisse être ainsi pour tous.

L'Office départemental entretient des relations constantes avec les Maires du département de qui il réclame tous renseignements nécessaires au service, pour remettre les bons de transport aux chômeurs, etc...

Il est en rapports suivis avec de nombreux Offices départementaux en vue des placements interdépartementaux. L'Office de la Loire est celui avec lequel les relations sont les plus fréquentes et les plus efficaces.

Il en est de même avec les différents Services ouvriers annexés aux régions de contrôle de la main-d'œuvre militaire.

Ces relations n'ont aucune forme périodique : elles se produisent au fur et à mesure des besoins.

La propagande de l'Office a été proportionnée aux moyens d'exécution que possède la Direction et s'est manifestée :

1° A l'occasion de certaines enquêtes, par des articles de journaux ui ont fait connaître l'existence de l'Office et son rôle ;

2° Par des annonces publiées deux ou trois fois la semaine et qui ont limitées aux seules situations intéressant les « Mutilés de la uerre ». Ces insertions sont consenties gratuitement et parfois spon- anément par les principaux journaux de toutes nuances du Dépar- ement.

Des circulaires ont été envoyées aux représentants des groupements rofessionnels ; les propositions d'emplois sont multipliées aux em- loyeurs avec la pensée de leur indiquer ou rappeler l'existence de 'Office. L'appel est entendu ou retenu.

Malgré toute sa discrétion, cette propagande n'en a pas moins pro- luit, et produit encore tous les jours, d'incontestables bons résultats.

Nombre de placements. — Voici le résumé général des opérations effectuées par l'Office de placement depuis la création dudit Office Juillet 1916).

	Travailleurs	Mutilés	Apprentis	Totaux
	—	—	—	—
1916	333	84	39	456
1er semestre 1917...	725	63	54	842
2e semestre 1917...	724	72	28	824
1er semestre 1918...	621	28	45	694
Du 1er juillet au 15 août 1918........	125	2	8	135
		Total..............		2.951 placemts

XXIII. — Pupilles de la Nation

La loi du 27 Juillet 1917 instituant des Pupilles de la Nation spécifie que les mesures de protection prévues en faveur des Pupilles seront assurées dans chaque département par un Office Départemental dont le Conseil d'Administration est composé de membres de droit et de membres élus dans les conditions déterminées par le décret du 15 septembre 1917.

Les élections au Conseil d'Administration de l'Office Départemental

ont eu lieu, dans le Pas-de-Calais, le 17 mars. — Elles n'ont donné lieu à aucune réclamation ni contestation.

Les membres du Conseil ont tous conscience de l'importance de leur rôle et l'union et l'entente la plus étroite ont régné jusqu'à ce jour au sein de l'Assemblée. — Tous ont en vue un même but : faire produire à la loi son maximum de bienfaits.

Les travaux de l'Office et de sa Section Permanente ont porté principalement jusqu'ici sur l'organisation et la mise en œuvre de l'institution nouvelle. — Depuis Juin dernier la répartition des subventions allouées par l'Etat en vue de secourir les orphelins de guerre nécessiteux pendant la période transitoire d'application de la loi du 27 Juillet se fait avec le concours de l'Office Départemental.

L'Office prend également en charge sur ses contrôles, les enfants déclarés Pupilles au fur et à mesure des notifications des jugements d'adoption par les Tribunaux. — A la date du 1er Septembre le nombre des jugements notifiés porte sur 664 Pupilles. Les Tribunaux poursuivent activement leurs travaux et de nombreux dossiers en instance aux greffes recevront une solution d'ici peu. — L'année prochaine l'Office s'occupera de la réalisation pratique des dispositions de la loi suivant le but poursuivi par le législateur.



Voici le texte de la circulaire que j'ai adressée à Messieurs les Maires le 1er Juin dernier au sujet de l'interprétation à donner à la loi du 27 Juillet 1917 :

« L'esprit et le libéralisme des sentiments qui ont guidé le législateur dans l'élaboration de la loi du 27 Juillet 1917 instituant les Pupilles de la Nation, semble ne pas avoir été compris par tous et des divergences d'interprétation paraissent s'être parfois produites sur le but recherché et les moyens employés pour l'atteindre.

Afin d'éviter tout malentendu à ce sujet dont les victimes seraient les orphelins eux-mêmes, il est apparu, comme indispensable d'insister sur le principe qui a présidé à l'élaboration de la loi.

La loi n'a pas entendu instituer une œuvre de charité, mais élever à la mémoire de nos glorieux morts, et au profit de leurs descendants, un monument de reconnaissance et de prévoyance nationales.

En adoptant les orphelins de la guerre, la nation n'a pas voulu prendre possession matérielle ni morale de ces enfants et en faire sa chose, elle a simplement entendu atténuer les conséquences de la disparition du père et donner à l'enfant, par l'intermédiaire de l'Office départemental, l'aide morale à laquelle il a droit.

Aux personnes qui vous questionneraient vous devrez préciser que

fait qu'un enfant est déclaré « Pupille de la Nation » ne modifie en n sa situation dans sa famille. — *L'exercice de la puissance pater-lle ou de la tutelle reste entier. — Chaque Pupille demeure dans sa nille et est élevé par les siens suivant ses goûts et ses penchants. — continuera à vivre dans le milieu où il est né, et choisira la profes-n qu'il lui plaira suivant ses aptitudes ; en un mot, son avenir sera ienté dans la voie que le père lui aurait tracée s'il était encore là.*

Le rôle de l'Office Départemental sera de venir en aide aux Pupilles i donnant à ceux qui en auront besoin des allocations qui permet-ont à leur soutien de les élever convenablement.

L'Office servira également d'intermédiaire et de trait d'union — *si s parents le demandent*, — pour faciliter au pupille l'obtention d'un nploi, l'accès d'une carrière, mais dans aucun cas, dans aucune cir-onstance la liberté de la vie de famille ne sera atteinte, et les droits es parents vis-à-vis de leurs enfants seront les mêmes que si ceux-ci 'étaient pas « Pupilles de la Nation ».

Je vous prie de vouloir bien, chaque fois que la circonstance le per-nettra, donner à chacun tous les renseignements qui vous seront lemandés, au besoin même devancer ces questions, de manière que e but de la loi puisse être apprécié par tous dans l'esprit libéral qui l'a inspiré au législateur. »

XXIV. — Caisses d'Épargne

Les Caisses d'épargne de Bapaume, d'Aire-sur-la-Lys, de Béthune, de Lens et de Lillers ont dû suspendre leurs opérations par suite de l'invasion ou de l'évacuation de ces localités. Il en est de même des succursales de Carvin, Hénin-Liétard, Liévin et Bully. Mais les réfugiés titulaires de livrets appartenant à ces succursales obtiennent des remboursements à la succursale de Bruay qui dépend de la Caisse d'épargne de Lens. Les dépenses des Caisses dont le fonctionnement est suspendu peuvent d'ailleurs par application de la circulaire ministérielle du 16 octobre 1914 solliciter des remboursements dans les autres caisses d'épargne.

La Caisse d'épargne d'Arras a transféré ses bureaux à Berck-Plage, 5, rue de Paris.

Le caissier de la Caisse d'épargne de Béthune est réfugié à Berck-Plage.

XXV. — Instruction publique et Enseignement technique

1° *Etablissements d'Enseignement Secondaire.* — Les établissements d'enseignement secondaire du Pas-de-Calais ont subi des fortunes diverses depuis l'ouverture des hostilités.

Les deux Collèges d'Arras ont dû fermer leurs portes dès les premiers jours d'octobre 1914. En grande partie détruits, ils devront être réédifiés à grands frais le moment venu.

Le lycée de Saint-Omer, les Collèges de Boulogne, les Collèges de Calais, quoique abritant dans leurs locaux des hôpitaux temporaires (sauf le Collège de jeunes filles de Boulogne), sont restés ouverts, presque sans interruption pendant les quatre dernières années scolaires. Les émotions n'ont cependant pas été ménagées à nos élèves, surtout pendant l'année 1917-1918, où les bombardements par avions ont trop souvent troublé leur repos et leur travail. — Les deux Collèges de Béthune, gravement endommagés dès 1915, avaient dû être installés dans la partie de la Ville la plus éloignée du front ; mais en 1917, la sécurité des enfants n'y étant plus assurée nulle part, l'Administration universitaire, d'accord avec les Municipalités de Béthune et de Bruay, installa lesdits collèges dans un groupe scolaire de cette dernière ville. L'avance ennemie d'avril 1918, et le bombardement auquel la ville de Bruay fut soumise amenèrent la fermeture de tous les établissements scolaires de cette localité — y compris les Collèges. — Enfin le Collège de Saint-Pol, transformé en hôpital dès novembre 1914, puis rendu à sa destination normale le 15 mars 1916, dut renvoyer ses élèves dans les premiers jours de mars dernier, à la suite de bombardements qui menaçaient leur sécurité.

2° *Ecoles normales.* — Réquisitionnées par les Services hospitaliers de l'Armée dès le mois d'août 1914, les Ecoles normales d'Arras n'ont pu se rouvrir dans leurs locaux en octobre suivant. L'incendie qui avait détruit la plus grande partie de l'Ecole d'institutrices et le bombardement ininterrompu de la Ville obligèrent les représentants autorisés de l'Etat et du Département à rechercher une installation provisoire pour ces deux établissements. Des locaux furent loués à Berck-Plage, et le 1er mars 1915, les normaliens et normaliennes purent reprendre leur études, qui se sont poursuivies régulièrement depuis.

3° *Enseignement primaire.* — Par suite de l'occupation ennemie d'une partie du département, le nombre des écoles qui restèrent ou-

tes, à partir du 1er octobre 1914, fut réduit à 1205 (6 Ecoles primai-
supérieures, 1150 Ecoles élémentaires, 49 Ecoles maternelles ;
ais dans 205 de ces écoles le service était suspendu parce qu'elles
aient soit utilisées pour le cantonnement des troupes, soit affectées
des services militaires, soit situées à proximité de la ligne de feu,
ns une situation vraiment dangereuse.

Les 1.912 instituteurs ou institutrices qui donnèrent l'enseignement ns les 1.000 écoles restées ouvertes se composaient de 1.505 maîtres xerçant à leur poste normal, de 341 instituteurs et institutrices évacués des régions envahies ou de la zone dangereuse, et de 66 débutants et débutantes désignés comme intérimaires. Les évacués et les ntérimaires assuraient le service des instituteurs qui, au nombre de [illegible]24, furent mobilisés le 2 août 1914 ou dans les mois suivants.

La situation des écoles resta à peu près stationnaire pendant les leux années qui suivirent. Toutefois, dans le voisinage du front, bon nombre de classes furent rouvertes aux élèves, et les écoles affectées au cantonnement des troupes et aux formations sanitaires diminuèrent de plus en plus. Aussi, en juin 1917, ne compte-t-on plus que 67 écoles où ne fonctionne pas le service scolaire, — contre 93 en 1916, et 205 en 1915. — Malheureusement l'avance ennemie qui se produisit en avril dernier, dans la région située au N.-E. de Béthune y affecta gravement le service de l'Enseignement : 68 écoles de l'arrondissement de Béthune (et 5 de l'arrondissement d'Arras) durent être évacuées. A l'heure actuelle, l'ennemi a dû abandonner la plupart des communes qu'il avait envahies, mais comme elles ont été dévastées, la vie ne pourra y reprendre que dans un temps indéterminé.

Des 1202 instituteurs et institutrices exerçant avant la guerre dans la région envahie, 498 se sont repliés devant l'ennemi et ont été occupés dans les classes tenues précédemment par les instituteurs mobilisés : 221 avaient répondu à l'ordre de mobilisation ; les autres, soit 483, sont restés en région envahie où ils ont exercé pour la plupart leurs fonctions, — avec plus ou moins de régularité, selon les exigences des envahisseurs. Jusqu'à présent, 309 ont été rapatriés : 82 d'entre eux exercent dans le Pas-de-Calais et 227 dans d'autres départements.

Le personnel enseignant a répondu, pendant ces quatre dernières années, à tout ce qu'on pouvait attendre de lui. Il a fait preuve, suivant les circonstances, de patience, de courage, d'abnégation ou de vaillance. A la fin de l'année 1917, près d'un millier d'instituteurs du département étaient sous les drapeaux. Ils ont payé un lourd tribut à la Défense du Pays. Jusqu'à ce jour, 142 nous ont été signalés, officiellement, comme morts au champ d'honneur, et 46 comme disparus. 186 ont été blessés, — un bon nombre plusieurs fois. Pour leur

conduite héroïque, 8 ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur, 13 ont obtenu la médaille militaire, et 170 ont eu l'honneur d'une citation à l'ordre du jour.

Les institutrices qui remplaçaient leurs collègues appelés à l'armée, ont eu à suffire à de multiples tâches. A leur service scolaire, plus complexe et plus lourd qu'en temps normal, plus d'une centaine d'entre elles ont dû ajouter les travaux très divers et très délicats d'un Secrétariat de mairie important.

On peut affirmer que le personnel de l'arrière n'a pas été inférieur à celui du front. Jamais il n'a été fait en vain appel à son dévouement pour aider à la tenue morale de la population, pour contribuer au succès des campagnes entreprises dans l'intérêt supérieur du Pays : collecte de l'or, emprunts nationaux, œuvres destinées à venir en aide à nos soldats, aux prisonniers, aux réfugiés, à la reconstitution des régions envahies, etc. Instituteurs et institutrices ont été l'âme du succès de ces entreprises si éminemment morales et utiles. On ne leur rendra jamais trop justice.

Enseignement technique

Malgré la mobilisation qui priva les écoles pratiques de garçons de Boulogne-sur-Mer de la plupart de leurs professeurs et chefs d'atelier, ces établissements, grâce aux concours dévoués qui leur sont parvenus, virent leur effectif augmenter par suite de la présence de nombreux réfugiés dans la région et de l'importance de plus en plus grande qu'attachent les familles à l'enseignement technique.

A leur sortie de l'école, les élèves trouvent en effet des emplois de plus en plus rémunérateurs dans le commerce et l'industrie.

Au cours de ces quatre années, beaucoup d'entre eux ont été immédiatement employés avec fruit dans les usines de guerre et il n'est pas jusqu'aux anciennes élèves de l'école pratique de jeunes filles qui n'aient collaboré efficacement à l'Œuvre de la Défense nationale.

III. — PARTIE ÉCONOMIQUE

I. — Reconstitution des Régions envahies et Dommages de guerre

Réorganisation et fonctionnement des services

L'organisation des services de la reconstitution des régions atteintes par les événements de guerre qui a été exposée, en détail, l'année dernière, a subi de profondes modifications par application du décret du 16 novembre 1917 qui a institué un Ministère du Blocus et des régions libérées.

L'organisation centrale des services comporte essentiellement, sous l'autorité et la responsabilité du Ministre unique :

D'une part, des services d'un caractère administratif ayant pour objet la réorganisation de la vie locale, la réparation des dommages de guerre, le personnel et la comptabilité, — services auxquels est rattaché l'Office national de coordination des secours publics et privés ;

D'autre part, des services techniques ayant pour objet la reconstitution provisoire des moyens d'habitation et la préparation technique de la reconstitution définitive ; la reconstruction des immeubles détruits et la reconstitution du sol et des bâtiments d'exploitation rurale ;

Enfin, deux Offices spécialisés : l'un, en ce qui concerne la reconstitution agricole ; l'autre, en ce qui concerne la reconstitution industrielle.

J'ai proposé à M. le Ministre du Blocus, le 9 juillet, conformément à ses instructions sur la question, d'adopter la même organisatio

pour les services locaux du département, sous mon autorité directe — secondé, d'ailleurs, à cet effet, par mon nouveau collaborateur, M. le Secrétaire Général à la reconstitution.

Une distinction sera nettement établie entre les services administratifs et les différents services techniques d'exécution, chacun des nouveaux services répondant à une spécialisation de compétence.

Les services administratifs seront répartis en trois sections : l'administration générale, la reprise de la vie locale et la réparation des dommages de guerre.

Les services techniques seront au nombre de trois également :

Le service de reconstitution provisoire des moyens d'habitation, de l'approvisionnement en matériaux et des travaux publics — placé sous la direction de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du département ;

Le service de la reconstitution définitive des moyens d'habitation — ayant à sa tête un architecte en chef nommé par le ministère ;

Le service de la reconstitution du sol et des bâtiments d'exploitation rurale — avec un Ingénieur agronome, désigné par le ministère comme directeur ;

Ces services fonctionneront — après approbation du ministère — au fur et à mesure que les circonstances le permettront.

Les dépenses qui en résulteront seront prélevées sur les crédits spéciaux du budget du ministère du Blocus et des régions libérées, comme il est pratiqué depuis le mois de janvier dernier, par dérogation au système financier que vous aviez été appelés à instituer et qui consistait en un crédit départemental hors budget, alimenté par des fonds de l'Etat et du département.

Ces modifications exposées, j'ai l'honneur de vous résumer, ci-après, les résultats que les services locaux de la reconstitution ont obtenu depuis votre deuxième session de 1917 jusqu'au 21 mars dernier, pour les régions qui furent alors occupées par l'ennemi ou évacuées, et jusqu'à ce jour, pour les autres.

Reconstitution de la vie locale

Au 21 mars 1918, 35 des 90 communes qui avaient été récupérées dans le début de 1917, étaient accessibles aux services de la reconstitution ; mais, du fait que les réintégrations ont toujours été subordonnées à l'avis conforme de l'autorité militaire et que cet avis ne put jamais être obtenu qu'après la rentrée de la municipalité, la réorganisation n'était réellement entreprise que dans 23 de ces localités et dans 11 autres qui n'avaient été qu'évacuées.

La population de ces 34 communes s'élevait à 8.868 habitants dont .466 réintégrés.

Reconstitution des foyers

355 maisons provisoires — dont 32 à 4 pièces, 16 à 3 pièces et les autres à 2 pièces, — 48 baraques 20 hommes et 41 baraques Adrian avaient été édifiées au profit des réintégrés ; 113 autres maisons étaient en cours d'édification ; 200 abris provisoires, 6 baraques 20 hommes et 3 baraques Adrian étaient déposées dans les magasins spéciaux de Beaumetz, La Herlière, Achiet, Bucquoy et Foncquevillers, en attendant leur montage ; 1.008 immeubles avaient été ou remis en état d'habitabilité ou préservés contre les intempéries, soit par l'administration (264), soit par les particuliers eux-mêmes (744) avec des matériaux fournis par l'administration à cette fin.

Pour l'édification des abris provisoires et des baraques, comme pour l'exécution des travaux de préservation et de réparation, j'avais traité avec deux entrepreneurs qui occupaient environ 200 ouvriers ; je disposais, d'autre part, d'une centaine d'ouvriers nord-africains pour les travaux de terrassement.

J'avais aussi passé des marchés :

1° Pour la fabrication de 25 abris en bois — avec des bois provenant des services du génie — et pour la livraison de 275 maisons provisoires en ciment, moyennant la somme globale de 916.740 francs ;

2° Pour la fabrication de 1.200 maisons et de 710 remises ou écuries — avec des bois à fournir par le génie — moyennant, respectivement, 1.573.900 francs et 596.527 francs ;

3° Pour la fourniture de briques, bois, chaux, ciment... moyennant 3.500.000 francs ;

4° Pour la livraison d'objets mobiliers indispensables, moyennant 215.690 francs.

Je disposais de 53 camions automobiles pour le transport des abris, baraques et matériaux de construction.

115 des abris montés provenaient des marchés susvisés ; les autres — ainsi que les baraques — d'une valeur d'ensemble de 1.600.000 fr. — m'étaient parvenus du ministère qui avait promis de m'envoyer 2.000 abris.

Les travaux de terrassement, d'édification, de préservation et de [illegible] avaient occasionné une dépense de 1.560.000 francs ; les [illegible]ibués aux particuliers avaient une valeur de 192.000

Services scolaires

Tous les instituteurs susceptibles d'être mis en sursis étaient rentrés dans les communes en voie de réorganisation ; 14 mairies-écoles, cédées par le ministère, — moyennant paiement — étaient parvenues au service et 3 d'entre elles étaient déjà montées ; du mobilier scolaire était commandé jusqu'à concurrence de 18.500 francs.

Service Postal

Toutes les communes en voie de réorganisation étaient desservies par la poste suivant une organisation provisoire qui aurait été améliorée au fur et à mesure que les circonstances et les disponibilités en locaux spéciaux l'auraient permis ; des abris provisoires avaient dû servir à l'installation des bureaux de postes.

Caserne de Gendarmerie

Une brigade de gendarmerie était déjà réinstallée à Foncquevillers dans des abris provisoires fournis, également, par le service de reconstitution.

Services divers

MM. les Directeurs des services des Contributions, de l'Enregistrement, des Domaines, des Finances... m'avaient pressenti sur la possibilité de faire rentrer leur personnel et la réintégration des fonctionnaires se serait faite au plus tôt, toutes mesures utiles étant déjà prises à cette fin.

Ravitaillement

Les premiers réintégrés ont touché des rations de vivres des armées anglaises, mais les autorités militaires se sont opposées ensuite à ce mode de ravitaillement qu'elles considèrent comme irrégulier et finalement, les intéressés ont dû se ravitailler par eux-mêmes.

Le service des Etapes a bien voulu mettre bénévolement une voiture attelée et un conducteur à la disposition des communes qui l'ont sollicités, d'une manière ferme, pour faciliter le transport des denrées alimentaires ; 14 voitures avaient été affectées ainsi à 15 communes.

Les transports furent, d'autre part, facilités par la remise en service des voies ferrées de Boisleux et de Beaumetz.

Les boulangers mobilisés des localités réorganisées obtinrent des rsis dans toute la mesure possible et 7 fours roulants — parvenus ministère, moyennant paiement — furent mis à leur disposition attendant que leurs anciens fours fussent réparés ou reconstruits ; leur livrai de la farine, en même temps que le charbon nécessaire la cuisson du pain.

Les autres habitants reçurent du service les charbons indispensables à la préparation de leurs aliments et au chauffage de leurs habitations.

Des distributions de denrées alimentaires devaient être faites, à titre de secours, par les bureaux de bienfaisance et, à défaut, par les communes, aux familles dont les ressources, quelle que fût leur origine, n'auraient pas suffi à assurer leur existence.

Le nettoyage et la réparation des puits comblés ou endommagés avaient été entrepris par le service départemental de la santé et de l'hygiène publiques avec le concours des Anglais ; les travaux devaient être poursuivis sans désemparer avec l'aide du service spécial des améliorations agricoles ; des projets de construction de puits ordinaires et d'adduction d'eaux potables avaient été mis à l'étude pour remédier au manque d'eau plusieurs fois signalé.

Secours

Pour assurer les moyens d'existence des habitants réintégrés, le gouvernement a institué une assistance analogue à celle qui est accordée aux familles réfugiées et aux familles des mobilisés. Cette assistance, qui porte le nom de « secours temporaires aux habitants privés de ressources des régions libérées », n'est accordée que pour une période de 3 mois, mais elle peut être renouvelée, sur la demande des intéressés, autant qu'il est nécessaire.

Au mois de mars dernier, j'avais distribué, dans les régions libérées, 118.200 francs d'allocations aux familles de mobilisés réintégrées et 424.378 francs de secours d'extrême urgence et d'allocations aux réfugiés.

Des effets d'habillement et des objets mobiliers leur avaient déjà été remis à titre de secours publics ou privés. C'est ainsi que les sociétés ci-après désignées avaient distribué :

« Le Bon Gîte », une centaine de lits avec literies complètes ;

« Le Secours National », des effets d'habillement (300 pièces) et des ... de vivres (33) ;

... Raphaël, des ustensiles de ménage (pour 80 familles ... draps et 673 chemises ;

« Le Retour au Foyer », 17 mobiliers complets d'une valeur de 1.200 francs chacun ;

La « Croix-Rouge Américaine », un nombre élevé de lits, couvertures, brouettes, instruments agricoles, sans oublier des denrées de toutes sortes : riz, légumes secs, cafés, fromage, etc... ;

Le « Comité de Secours Agricoles aux Alliés », plus de 2.000 arbres fruitiers et plusieurs centaines de poules et poulets.

D'autre part, la société « The Mother Church War Relief » avait distribué 2.600 francs aux habitants de Courcelles-le-Comte ;

Et le groupe parlementaire de certains souscripteurs avaient mis à la disposition de l'œuvre départementale « Le Pas-de-Calais dévasté » une somme de 80.856 fr. 40 sur laquelle 46.905 fr. 45 avaient été versés aux réintégrés.

Deux bureaux locaux de coordination de secours publics et privés avaient été constitués : l'un, à Beaumetz, pour l'arrondissement d'Arras, et l'autre, à Béthune pour l'arrondissement même.

La première réunion de celui de Beaumetz était fixée.

Avances en nature et en espèces

Pour se réinstaller, les réintégrés ont pu toucher le mobilier qui leur était indispensable (lit, literie, tables, chaises, armoires, fourneaux, vaisselle...), jusqu'à concurrence des disponibilités des marchés en cours et des attributions du ministère, le tout à titre d'avances sur l'indemnité pour dommages de guerre, à fixer ultérieurement.

Les petits artisans, également rentrés, ont reçu des outils dans les mêmes conditions.

Le bénéfice de ces avances vient d'être étendu par le ministère aux personnes de l'arrière, pour faciliter leur réinstallation au lieu du dommage, et aux fonctionnaires qui ont subi des pertes par faits de guerre, quelle que soit leur résidence obligatoire actuelle.

Quand le service de la reconstitution ne peut pas fournir le mobilier ou les outils, il remet aux intéressés des bons-fournitures spéciaux qui leur permettent de se procurer l'indispensable dans des maisons de commerce de leur choix.

Les avances pour mobilier peuvent atteindre 500 francs par chef de famille, plus 200 francs par personne à sa charge.

Les objets mobiliers distribués jusqu'ici à titre d'avances avaient une valeur de 31.446 fr. 24.

En ce qui concerne les cultivateurs, les commerçants et les petits artisans, il leur a été accordé des avances à titre de fonds de roulement

ent, c'est-à-dire pour leur permettre de subvenir à la subsistance de urs familles et de couvrir les premières dépenses de fonctionnement leurs exploitations, commerces et entreprises, en attendant qu'ils issent réaliser la vente de leurs produits...

Ces avances ne furent attribuées tout d'abord qu'après la constatation de l'état des meubles ou immeubles endommagés — dans le sens idiqué par la loi du 5 juillet 1917 ; elles le sont aujourd'hui sur la roduction d'un état détaillé des pertes, dont l'exactitude est attestée ar deux témoins et certifiée par le maire de la commune.

Les cultivateurs qui reprennent leurs anciennes exploitations, omme ceux qui entreprennent une ferme dans la région libérée de eur département ou dans un arrondissement limitrophe, peuvent en éénéficier.

Elles ne doivent pas, en principe, être supérieures à 3.000 francs par bénéficiaire ; toutefois, en ce qui concerne les cultivateurs, cette imite peut être dépassée dans la mesure d'un maximum de 400 fr. par hectare de terre susceptible d'être remise en culture.

Les attributions de cette nature ont atteint 187.900 fr. dont 91.000 sont déjà versés.

Les avances sur dommages de guerre pour la remise en état d'habitabilité des maisons, ont simplement pour objet de permettre l'exécution de travaux qui présentent un caractère d'urgence et qui sont limités par rapport à l'ensemble de l'immeuble, par exemple : la réfection ou la réparation des toitures ; l'obturation des trous d'obus dans les murs ; la réfection des planchers, plafonds, cloisons intérieures crevées par le choc ou l'explosion des obus ; le remplacement ou la remise des portes et fenêtres brisées et tous autres travaux analogues.

Ces avances ne peuvent s'appliquer aux travaux assimilables à la reconstruction proprement dite ni aux travaux d'aménagement intérieurs non indispensables.

Dans tous les cas, elles ne doivent être accordées qu'aux personnes qui ont réellement besoin de l'aide sollicitée, autrement dit qui ne pourraient pas payer les travaux envisagés avant le règlement de leurs indemnités de dommages de guerre.

Elles sont versées au fur et à mesure de l'exécution des travaux, après contrôle, par le service technique de la reconstitution, des dépenses engagées et sur production des décomptes ou mémoires des entrepreneurs.

Les avances de cette nature n'ont pu être faites que pour des immeubles situés dans la zone de l'arrière, même assez loin du front, et s'élèvent à 18.480 fr. [illegible]

En dehors de [illegible] lement aux proprié-

taires sinistrés, sur leur simple demande, la toile huilée et le carton bitumé nécessaires à la préservation de leurs maisons endommagées.

Versement d'acomptes

Les acomptes sur l'indemnité de dommages de guerre ne peuvent être consentis qu'après évaluation de ces dommages dans les conditions fixées par le décret du 20 août 1915 ; jusqu'à présent, les commissions cantonales d'évaluation n'ont pas encore pu fonctionner et par voie de conséquence, aucun acompte n'a encore été attribué.

Mais l'enquête préalable à ces évaluations est ouverte dans 26 cantons du département et quelques commissions pourront vraisemblablement fonctionner sous peu,ce qui permettra d'accorder des acomptes, dans les conditions fixées par les instructions ministérielles, pour la reconstitution ou la réparation des objets ou immeubles détruits ou détériorés par des faits de guerre ouvrant droit à indemnité, soit de 1/5 à 1/2 de l'évaluation.

Reconstitution du sol

La reconstitution du sol fut entreprise par la Direction des services agricoles du département et continuée par l'Office national de reconstruction agricole.

Sept équipes de 10 tracteurs chacune ont labouré les terrains de culture les moins dépréciés et ensemencé près de 1.500 hectares de céréales d'hiver ; elles préparaient les emblavements de printemps quand les avances des troupes allemandes les mirent dans l'impossibilité de poursuivre leur œuvre.

Des avances en chevaux, bestiaux, instruments de culture, engrais, semences..., furent consenties aux cultivateurs réintégrés : elles sont résumées dans les tableaux suivants :

Avances de la Direction des services agricoles :

Animaux :	**115 chevaux**	**203.507 25**	
	83 vaches	**49.813 00**	
	2 bœufs	**2.150 00**	
	5 porcs	**1.090 00**	
			256.562 25
Instruments agricoles			**113.692 59**
Harnais			**50.029 80**
Nourriture des animaux :	**Mouture et malterie**	**4.794 96**	
	Foin	**8.069 13**	
	Paille	**2.652 05**	
	Pulpe	**311 40**	
	Avoine	**59.800 44**	
			75.607 98
Semences :	**Blé**	**100.120 96**	
	Seigle	**7.235 04**	
	Scourgeon	**5.007 30**	
	Avoines	**26.777 80**	
	Vesces	**4.097 75**	
	Lentilles	**1.534 85**	
	Betteraves, carottes, trèfle, luzerne, sainfoin	**3.067 85**	
	Graines potagères	**3.685 10**	
			151.526 65
Engrais et divers :	**Superphosphates**	**2.940 00**	
	Sulfate de cuivre	**555 00**	
	Huile de graissage	**152 20**	
			3.647 20
	Divers		**1.450 91**
	Total (pour 584 cultivateurs)		**652.517 38**

Pour terminer, je vous donne ci-après quelques détails sur l'évacuation des régions envahies en mars dernier.

Dès le 2e jour de l'offensive, les habitants des communes réorganisées reçurent de l'autorité militaire l'ordre d'évacuer leurs domiciles. Beaucoup refusèrent tout d'abord de répondre aux injonctions de la prévôté, mais s'y soumirent ultérieurement à la suite des bombardements. L'évacuation se fit sans incident ; elle fut même beaucoup facilitée par quelques corps de troupes qui, en se repliant, permirent aux habitants de faire usage de leurs camions automobiles incomplètement chargés. La plupart des évacués purent emporter quelques affaires personnelles ; malheureusement, ils durent abandonner le mobilier qui leur avait été attribué par le service de la reconstitution ou donné par des œuvres charitables ; les cultivateurs sauvèrent, en général, leurs chevaux et bestiaux, sauf les porcs, mais ils durent laisser leurs instruments agricoles sur place, en raison de leur poids et de l'encombrement qu'ils auraient provoqué sur les routes.

Les batteries de tracteurs furent sauvées ; les fours roulants le furent également, sauf l'un d'eux, celui de Bucquoy.

Les services des Ponts et Chaussées qui étaient chargés de la partie technique de la reconstitution et qui s'étaient réinstallés à Arras depuis quelque temps déjà, se replièrent sur Saulty-l'Arbret, puis sur Sus-Saint-Léger et, enfin, sur Hesdin où ils se trouvent encore. Tous les agents techniques — sauf un qui fut chargé de la récupération des abris, des matériaux et du mobilier, et de leur classement — durent être congédiés après la liquidation de leur comptabilité ; ils sont affectés au service des plans d'alignements du département ou à la reconstitution de la ville de Paris.

J'ai malheureusement à constater la perte des magasins d'Achiet-le-Grand et de Bucquoy qui furent pris sous le feu de l'artillerie ennemie.

Tableau de renseignements sur les communes atteintes par les événements de guerre :

COMMUNES	ARRAS	BÉTHUNE	BOULOGNE	MONTREUIL	St-OMER	St-POL	TOTAUX	OBSERVATIONS
1. qui furent envahies	151	44	»	»	»	»	195	
2. actuellement encore occupées.....	127	39	»	»	»	»	166	
3. actuellement encore évacuées.....	39	34	»	»	»	»	73	
4. importantes bombardées	13	27	11	2	23	7	83	
	330	144	11	2	23	7	517	

Liste des communes actuellement envahies ou évacuées :

Arrondissement d'Arras

CANTONS	COMMUNES	ENVAHIES	ÉVACUÉES	CANTONS	COMMUNES	ENVAHIES	ÉVACUÉES
Arras N.	**Acq**		1		*Report...*	34	22
	Anzin		1	**Bertincourt (suite)**	**Metz-en-Couture (2)**	1	
	Arras		1		**Morchies (2)**	1	
	Athies		1		**Neuville-Bourjonval (2)**	1	
	Ecurie		1		**Rocquigny (2)**	1	
	Roclincourt		1		**Ruyaulcourt (2)**	1	
	Ste-Catherine		1		**Trescault**	1	
	St-Laurent		1		**Vélu (2)**	1	
	St-Nicolas		1	**Croisilles**	**Ablainzevelle (2)**	1	
Arras S.	**Fampoux (2)**	1			**Ayette (2)**	1	
	Feuchy (2)	1			**Boiry-Becquerelle (2)**	1	
	Neuville-Vitasse (2)	1			**Boisleux-S-Marc (2)**	1	
	Agny		1		**Boyelles (2)**	1	
	Beaurains		1		**Bullecourt**	1	
	Tilloy (2)		1		**Courcelles (2)**	1	
Bapaume	**Achiet-le-Grand (2)**	1			**Chérisy**	1	
	Achiet-le-Petit (2)	1			**Croisilles (2)**	1	
	Avesnes (2)	1			**Ecoust (2)**	1	
	Bancourt (2)	1			**Ervillers (2)**	1	
	Bapaume (2)	1			**Gomiecourt (2)**	1	
	Beaulencourt (2)	1			**Fontaine**	1	
	Béhagnies (2)	1			**Guemappe (2)**	1	
	Beughâtre (2)	1			**Hamelincourt (2)**	1	
	Biefvillers (2)	1			**Héninel (2)**	1	
	Bihucourt (2)	1			**Hénin-S-Cojeul (2)**	1	
	Favreuil (2)	1			**Mory (2)**	1	
	Frémicourt (2)	1			**Moyenneville (2)**	1	
	Grévillers (2)	1			**Noreuil (2)**	1	
	Le Sars (2)		1		**St-Léger (2)**	1	
	Le Transloy (2)	1			**St-Martin (2)**	1	
	Ligny-Thilloy (2)	1			**Vaulx-Vraucourt (2)**	1	
	Martinpuich (2)	1			**Wancourt (2)**	1	
	Morval (2)	1			**Boisleux-au-Mont**		1
	Riencourt (2)	1			**Bucquoy**		1
	Sapignies (2)	1			**Douchy**		1
	Villers-au-Flos (2)	1		**Marquion**	**Baralle**	1	
	Warlencourt (2)	1			**Bourlon**	1	
Beaumetz	**Adinfer (2)**		1		**Buissy**	1	
	Blairville		1		**Ecourt**	1	
	Ficheux		1		**Epinoy**	1	
	Hendecourt		1		**Graincourt**	1	
	Mercatel		1		**Inchy**	1	
	Monchy (2)		1		**Lagnicourt (2)**	1	
	Ransart		1		**Marquion**	1	
	Boiry-Ste-Rictrude		1		**Oisy**	1	
	Boiry-St-Martin		1		**Palluel**	1	
Bertincourt	**Barastre (2)**	1			**Pronville**	1	
	Beaumetz-l-C. (2)	1			**Quéant**	1	
	Bertincourt (2)	1			**Rumaucourt**	1	
	Beugny (2)	1			**Sains-l-Marquion**	1	
	Bus (2)	1			**Sauchy-Cauchy**	1	
	Haplincourt (2)	1			**Sauchy-Lestrée**	1	
	Havrincourt	1		**Pas**	**Puisieux (2)**	1	
	Hermies (2)	1			**Gommecourt**		1
	Lebucquière (2)	1			**Foncquevillers**		1
	Léchelle (2)	1			**Hannescamps**		1
	A reporter...	34	22		*A reporter...*	83	28

(2) Communes libérées en 1917 et envahies une 2e fois en 1918.

CANTONS	COMMUNES	ENVAHIES	ÉVACUÉES
	Reports...	83	28
Pas (suite)	Hébuterne		1
	Sailly-au-Bois		1
Vimy	Acheville	1	
	Bailleul (2)	1	
	Avion	1	
	Arleux	1	
	Beaumont	1	
	Bois-Bernard	1	
	Drocourt	1	
	Eleu	1	
	Fresnoy (2)	1	
	Gavrelle (2)	1	
	Izel	1	
	Méricourt	1	
	Neuvireuil	1	
	Oppy	1	
	Quiéry	1	
	Rouvroy	1	
	Ablain		1
	Carency		1
	Farbus		1
	Givenchy		1
	Neuville		1
	Souchez		1
	Thélus		1
	Vimy		1
	Willerval		1
Vitry	Bellonne	1	
	A reporter...	100	39

CANTONS	COMMUNES	ENVAHIES	ÉVACUÉES
	Reports...	100	39
Vitry (suite)	Biache	1	
	Boiry-N.D.	1	
	Brebières	1	
	Cagnicourt	1	
	Corbehem	1	
	Dury	1	
	Etaing	1	
	Eterpigny	1	
	Fresnes	1	
	Gouy	1	
	Hamblain	1	
	Haucourt	1	
	Hendecourt	1	
	Noyelles	1	
	Pelves	1	
	Plouvain	1	
	Récourt	1	
	Rémy	1	
	Riencourt	1	
	Rœux (2)	1	
	Sailly	1	
	Saudemont	1	
	Tortequenne	1	
	Villers	1	
	Vis	1	
	Vitry	1	
	Monchy (2)	1	
	Totaux...	127	39

Arrondissement de Béthune

CANTONS	COMMUNES	ENVAHIES	ÉVACUÉES
Béthune	La Couture (1)	1	
	Locon (1)		1
	Vieille-Chapelle (1)	1	
	Annezin		1
	Béthune		1
	Chocques		1
	Essars		1
	Hinges		1
	Oblinghem		1
	Vendin		1
	Verquigneul		1
Cambrin	Auchy	1	
	Billy-Berclau	1	
	Douvrin	1	
	Festubert (1)	1	
	Haisnes	1	
	Violaines	1	
	Annequin		1
	Beuvry		1
	Cambrin		1
	Cuinchy		1
	Givenchy		1
	Labourse		1
	Noyelles		1
	Richebourg l'avoué		1
	Richebourg-S.Vaast		1
	A reporter...	8	18

CANTONS	COMMUNES	ENVAHIES	ÉVACUÉES
	Reports...	8	18
Cambrin (suite)	Sailly-Labourse		1
	Vermelles		1
Carvin	Carvin	1	
	Courcelles	1	
	Courrières	1	
	Dourges	1	
	Evin-Malmaison (1)	1	
	Hénin-Liétard (1)	1	
	Leforest (1)	1	
	Montigny (1)	1	
	Noyelles (1)	1	
	Oignies (1)	1	
Laventie	Fleurbaix (1)	1	
	Laventie (1)	1	
	Lestrem (1)	1	
	Lorgies	1	
	Neuve-Chapelle (2)	1	
	Sailly-S/L/Lys (1)	1	
Lens E.	Annay	1	
	Bénifontaine	1	
	Billy-Montigny	1	
	Estevelles	1	
	Fouquières	1	
	Harnes	1	
	Hulluch	1	
	A reporter...	31	20

(1) Communes envahies depuis le 21 mars 1918

CANTONS	COMMUNES	ENVAHIES	ÉVACUÉES	CANTONS	COMMUNES	ENVAHIES	ÉVACUÉES
	Reports...	31	20		*Reports...*	39	23
Lens E.	Lens	1		Lens O.	Aix-Noulette		1
(suite)	Loison	1		(suite)	Bully		1
	Meurchin	1			Grenay		1
	Noyelles	1			Mazingarbe		1
	Pont-à-Vendin	1		Lillers	Busnes		1
	Sallaumines *	1			Calonne		1
	Vendin-le-Viel.	1			Gonnehem		1
	Wingles	1			Mont-Bernanchon		1
Lens O.	Angres		1		Robecq		1
	Liévin		1		St-Floris		1
	Loos		1		St-Venant		1
	A reporter...	39	23		*Totaux...*	39	34

Liste des principales communes de l'arrière bombardées :

CANTONS	COMMUNES	Dates d'attribution de l'indemnité de bombardement	CANTONS	COMMUNES	Dates d'attribution de l'indemnité de bombardement
Arras N.	Arras	1er Nov.1915	Norrent-	Auchel	
	Dainville		Fontes	Berguette	
	Duisans			Isbergues	
	Etrun	1er Mai 1918		Lozinghem	
	Marœuil		Boulogne N.	Boulogne	1er janv.1918
Arras S.	Achicourt		Boulogne S.	St-Martin	
	Wailly	1er Avr.1918	Calais N.O.	Calais	1er janv.1918
Beaumetz	Beaumetz	1er Nov.1915		Coquelles	
	Berneville		Calais S.E.	Coulogne	
	Gouy	1er Avr.1918	Marquise	Marquise	
	Rivière	—		Rinxent	
Pas	Bienvillers	1er Nov.1915		Wierre-Effroy	
	Sailly	1er Avr.1918	Samer	Le Portel	
Béthune	Annezin			Outreau	
	Béthune	16 Août 1916		St-Etienne	
	Fouquereuil		Etaples	Etaples	1er Mai 1918
	Labeuvrière			Le Touquet Paris-Plage	
Cambrin	Annequin	1er Avr.1918	Aire	Aire	1er Mai 1918
	Beuvry	—		Thérouanne	
	Cambrin	-	Ardres	Tournehem	
	Labourse	—	Audruicq	Audruicq	
	Sailly-Labourse	1er Avr.1918		Offekerque	
	Vermelles	1er Nov.1915		Oye	
Houdain	Barlin	1er janv.1918		Ste-Marie-Kerque	
	Bouvigny			St-Folquin	
	Bruay	1er janv.1918		St-Omer Capelle	
	Hersin	1er Nov.1915		Vieille Eglise	
	Houdain			Zutkerque	
	Nœux	-	Fauquem-	Beaumetz-l-Aire	
	Sains-en-Gohelle	1er Avr.1918	bergues	Enquin	
Lens O.	Aix	1er Nov.1915		Fauquembergues	
	Bully	-		Fléchin	
	Grenay		Lumbres	Esquerdes	
	Mazingarbe	1er Nov.1915		Hallines	
Lillers	Lillers			Lumbres	
	St-Venant		St-Omer N.	St-Omer	1er Mai 1918

CANTONS	COMMUNES	Dates d'attribution de l'indemnité de bombardement	CANTONS	COMMUNES	Dates d'attribution de l'indemnité de bombardement
St-Omer S	Arques	1er Mai 1918	Auxi (suite)	Frévent	
	Blendecques		Avesnes	Avesnes	
	Longuenesse		St-Pol	Ramecourt	
	Wizernes			St-Michel	
Aubigny	Aubigny			St-Pol	1er Avr. 19[illegible]
Auxi	Bouret				

Liste des Cantons où l'enquête pour dommages de guerre est ouverte :

ARRONDISSEMENTS	CANTONS		ARRONDISSEMENTS	CANTONS	
Arras	Beaumetz		Montreuil	Montreuil	
	Pas		St-Omer	Aire	
Béthune	Houdain			Ardres	
	Norrent-Fontes			Audruicq	
Boulogne	Boulogne Nord			Fauquembergues	
	» Sud			Lumbres	
	Calais Nord-Ouest			St-Omer-Nord	
	» Sud-Est			St-Omer-Sud	
	Desvres		St-Pol	Aubigny	
	Guines			Auxi-le-Château	
	Marquise			Avesnes-le-Comte	
	Samer			Heuchin	
Montreuil	Etaples			St-Pol	

État détaillé des constatations de l'état des lieux endommagés, ordonnées jusqu'à ce jour :

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE	OBSERVATIONS	ARRONDISSEMENTS	NOMBRE	OBSERVATIONS
Arras	223		*Report.*	2694	
Béthune	315		St-Omer	917	
Boulogne	2005		St-Pol	145	
Montreuil	131		*Total.*	3736	
A reporter	2694				

II. — Plans d'alignement des Communes sinistrées

ne circulaire du 27 Septembre 1916 de M. le Ministre de l'Inté-r a prescrit la confection des plans généraux d'alignement et de llement pour les communes atteintes par les événements de rre.

a dévastation de ces communes a posé le problème de leur recons-:tion au triple point de vue de la circulation, de l'hygiène et de thétique. Il était donc logique et nécessaire que les Assemblées ont la charge de veiller en temps de paix aux intérêts généraux populations dans l'ordre d'idées ci-dessus rappelé, groupassent, ır l'après-guerre, leur expérience et leurs compétences en vue ider au relèvement rapide et ordonné des localités détruites ou ivement endommagées. Aussi, M. le Ministre a-t-il décidé que les is Commissions : Bâtiments civils, Sites, Conseil départemental ıygiène, seraient fusionnées en une Commission mixte qui pourrait e-même désigner une Sous-Commission chargée d'examiner les ıns d'alignement.

La Commission mixte s'est réunie pour la première fois le 20 Jan-er 1917 et il a été décidé de procéder immédiatement à la repro-ıction des plans cadastraux concernant les agglomérations. Les aires ont été invités à désigner l'homme de l'art (agent-voyer can-nal, géomètre, architecte) chargé d'établir un avant-projet des plans alignement en attendant que les éléments à recueillir sur le terrain ermettent la mise au point et l'élaboration définitive des projets. outes les municipalités, sauf deux, ont porté leur choix sur l'agent-over cantonal.

Dès le mois de mars 1917, une équipe de dessinateurs civils et mili-aires était constituée et 5 mois plus tard les copies des plans de 38 communes envahies ou évacuées étaient terminées. Ces copies ont té reproduites ou agrandies en 12 exemplaires. Quatre de ces exem-plaires ont été envoyés au Service Vicinal pour établir les nouveaux plans et il fut décidé que la largeur *minimum* à prévoir pour les routes nationales et les chemins de grande communication à circula-tion automobile serait en principe de onze mètres, y compris les trottoirs.

Au cours de l'été et de l'automne 1917, des agents du service vicinal ont pu se rendre sur les lieux et lever les plans des voies de commu-nication de la plupart des communes récupérées des cantons d'Arras Nord et Sud, Bapaume, Beaumetz-les-Loges, Bertincourt, Croisilles

et Pas. Cinq communes du canton de Vimy font actuellement l'objet d'études sur le terrain. Le nombre des plans examinés par la Sous-Commission mixte est de 51. Un plan, celui de Maisnil-lez-Ruitz, a pu être soumis au Conseil Municipal ; il sera approuvé prochainement.

La dépense d'établissement des plans dont il s'agit s'élevait au 15 Septembre 1918 à la somme totale de 53.300 fr. entièrement à la charge de l'Etat.

J'ajoute que, depuis l'offensive allemande du 9 Avril 1918, vingt nouvelles communes de l'arrondissement de Béthune ont été ou envahies ou évacuées. Les plans cadastraux des communes du Pas-de-Calais ayant été expédiés à Evreux, je me suis mis en rapport avec mon Collègue de l'Eure pour faire copier partiellement ceux relatifs aux 20 communes dont il s'agit.

III. — Mines et Carrières

Bien qu'il ne me soit pas permis d'apporter, en ce moment, des précisions sur le développement de l'industrie minière pendant la guerre dans la partie non envahie du bassin houiller, je ne veux cependant pas passer sous silence l'admirable surproduction qui a été réalisée pour faire face aux impérieuses nécessités de la Défense Nationale et aux besoins des populations.

Les Compagnies et leur personnel ouvrier, dans un même élan de patriotisme clairvoyant, ont confondu leurs efforts et ont su conjurer de graves périls au milieu des plus grandes difficultés.

L'exploitation des carrières du Pas-de-Calais a été également intensifiée afin d'assurer la réfection rendue si difficile du réseau routier.

IV. — Chemins de fer d'intérêt local

Les chemins de fer d'intérêt local ont rendu de signalés services depuis la mobilisation. Ils participent, comme les chemins de fer d'intérêt général, aux transports militaires et notamment au trans-

rt des matériaux destinés à la réfection et à l'entretien des routes litaires.

assurent également et dans une large mesure les transports dits lu ravitaillement civil » : charbons, blés, farines et issues.

Les lignes suivantes fonctionnaient dans les régions envahies :

Achiet à Bapaume et à Marcoing ;

Boisleux à Marquion ;

Marquion à Cambrai ;

Vélu-Bertincourt à St-Quentin.

En 1917, l'armée britannique a reconstruit en partie les deux preières lignes.

La partie de la ligne de Lens à Frévent avoisinant Lens est égaleient située en région envahie.

La section Lens-Camblin-l'Abbé (18 k.) n'est plus exploitée par la ompagnie depuis le 4 octobre 1914.

La ligne de Béthune à Estaires est exploitée par l'armée anglaise ; exploitation de celle de Berck-Plage à Paris-Plage a cessé au début le la mobilisation faute de personnel ; une partie du matériel a été équisitionnée.

Le trafic des chemins de fer d'intérêt local en exploitation s'est développé d'une si heureuse façon pendant la guerre que les lignes conédées sous le régime de la loi du 11 juin 1880, ne font plus appel à a garantie d'intérêt de l'Etat et du département.

Les lignes en exploitation appartiennent à deux groupes :

1° Groupe dont la direction est confiée à M. Level : Annin à Calais, Aire à Fruges et Rimeux-Gournay à Berck, Ardres à Pont d'Ardres ;

2° Groupe des chemins de fer économiques du Nord : Le Portel à Boulogne, à Bonningues et à Tournehem. Directeur : M. Duriez ; Lens à Frévent. Directeur : M. Codron.

Les travaux neufs et de grosses réparations exécutés depuis le début de la guerre sur les lignes non envahies sont considérables. Ils consistent surtout en établissement de nouvelles voies, embranchement, raccordement, quais de transbordement, doublement de lignes.

Afin de permettre l'octroi aux agents des Compagnies d'indemnités spéciales pour cherté de vie et charges de famille, le Conseil Général a consenti une augmentation de 15 %, portée ensuite à 20 %, des tarifs de transports en vigueur. Les premières indemnités servies aux agents l'ont été à partir du 1er janvier 1917.

V. — Réseau routier

Le département du Pas-de-Calais est situé dans la zone des armées depuis 1914. C'est M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées qui est chargé de la réfection du réseau routier. L'action de ce chef de service s'étend, sans distinction, sur l'ensemble des voies qui lui ont été confiées par l'autorité militaire. Le mode d'exécution et le règlement des dépenses sont soumis aux règles de l'Administration des Travaux Publics quelle que soit la catégorie des chemins. Mais la comptabilité est tenue de manière à pouvoir établir ultérieurement le montant des dépenses correspondant à chaque catégorie de routes et chemins.

Toutes les routes nationales et presque tous les chemins de grande communication sont classés comme *routes militaires*. Il en est de même d'un grand nombre de chemins vicinaux ordinaires de l'arrondissement de Saint-Pol et des communes non envahies des arrondissements d'Arras et de Béthune. Dans l'arrondissement de Boulogne, 12 communes seulement ont des chemins classés par l'autorité militaire ; l'arrondissement de Montreuil en a 4, l'arrondissement de Saint-Omer en a 20.

Depuis longtemps déjà toute la production des carrières du Pas-de-Calais étant absorbée pour les besoins des armées, l'état du réseau routier laisse à désirer.

Il résulte, d'ailleurs, du rapport présenté en septembre 1917 par M. l'Ingénieur en Chef « que, là où la main-d'œuvre fait défaut, on se borne à rendre la circulation possible sur les chemins de grande communication autres que les artères principales. Les armées utilisent toutes les routes viables, mais ne réparent que celles qui leur sont nécessaires. »

A la date du 25 avril 1918, M. le Ministre de l'Intérieur m'a informé que M. le Ministre de la Guerre était disposé à demander au Parlement le vote d'un crédit spécial sur lequel seraient imputées les sommes nécessaires à la réfection des chemins les plus gravement détériorés par les véhicules militaires et dont la remise en état présenterait un caractère d'urgence incontestable.

Le 20 juin dernier, j'ai fait connaître au Ministère que, dans le Pas-de-Calais, la dépense totale afférente à la grande vicinalité, serait de 213.268 francs. En ce qui concerne la petite vicinalité et les chemins ruraux reconnus, elle serait de 846.851 francs.

Dans ces chiffres, ne sont pas compris les frais de réfection des chemins de la partie non envahie de l'arrondissement d'Arras, en raison

e ce que cette partie était entièrement soumise à l'époque aux bombardements ennemis.

VI. — Commerce et Industrie

Chambre de Commerce de Boulogne

Président : M. Péron

Au point de vue commercial proprement dit, une diminution sensible de trafic dans la circonscription de la Chambre de Commerce de Boulogne a été constatée depuis le début de la guerre. Cette réduction est due aux difficultés de transport par mer et par voies ferrées et aux restrictions apportées aux importations et aux exportations.

Le résultat de cette diminution s'est fait sentir surtout chez les négociants importateurs et exportateurs et chez les transitaires qui ont vu leurs affaires diminuer dans de larges proportions. Plusieurs maisons de Boulogne, pour éviter de licencier leur personnel, ont établi des bureaux dans les ports de la Manche (Le Tréport, Dieppe, Le Havre, Rouen, Caen, etc.) ports où les facilités de transport sont plus grandes.

Les scieries mécaniques ont également vu diminuer leurs affaires par suite des difficultés éprouvées pour faire venir les bois du Nord qu'elles travaillent ordinairement.

La réglementation des transports de charbon et la création de groupements pour la répartition du combustible ont interrompu complètement le commerce du charbon (gros, 1/2 gros et détail) et nombre de maisons faisant ce commerce ont fermé.

Pêches maritimes

La production a été inférieure à celle du temps de paix, tant par suite de la mobilisation des marins, que par la réquisition des bateaux pêcheurs, peut-être exagérément pratiquée à la première heure.

Les statistiques de 1911 font ressortir la production en poisson frais, expédié par la Gare de Boulogne à 47.000 tonnes et les poissons salés à 15.000 tonnes. Dans ce dernier chiffre ne sont pas comprises les conserves de poissons, filets de harengs à l'huile, harengs marinés et maquereaux.

En 1915, les chiffres sont tombés à 12.000 tonnes de poissons frais ; 2.717 tonnes de poisson salé ; depuis, ils sont restés sensiblement les mêmes.

Faute de production, faute de transport rapide pour la Marée fraiche, les commerces de marée et de salaison de poisson n'ont certainement pu atteindre le résultat de la pleine activité du temps de paix. Boulogne qui détenait le titre de premier port de pêche de France ne le retrouvera qu'après la guerre.

Ciments

A partir de la déclaration de guerre, les usines ont pris les dispositions pour arrêter complètement leur fabrication, ou pour la réduire en proportion de la main-d'œuvre qu'elles avaient pu conserver et des stocks de charbon qu'elles possédaient. Car pendant les derniers mois de 1914 et les premiers mois de 1915, la demande de ciment se réduisit à peu de chose. Mais la nécessité d'accroître la production du matériel de guerre de toutes espèces,amena la construction de nombreux et importants Etablissements. Aussi la consommation du ciment augmenta et devint considérable. Il y eut donc, vers la fin de 1915, une possibilité pour les usines du Boulonnais de vendre toute leur production.

Vers la fin de 1917, les demandes de ciment faites par l'Etat dépassaient de beaucoup la production.

Actuellement les Sociétés de ciment Portland du Boulonnais qui constituent de beaucoup le groupe le plus important de France, produisent tout au plus le tiers du tonnage d'avant-guerre dans leurs usines du Boulonnais.

Faïence

Cette industrie a subi une diminution sensible par suite de la difficulté d'obtenir les matières premières et le combustible et aussi par la pénurie de la main-d'œuvre. Plusieurs usines ont dû diminuer leur travail et certaines ont même fermé temporairement.

Produits céramiques et réfractaires Briques, Chaux, etc.

Malgré les mêmes difficultés, ces usines travaillant soit pour la Guerre, soit pour la reconstruction des pays envahis ont pu maintenir et même augmenter leur production du temps de paix.

oiles, Cordages, etc.

Les usines de la région, travaillant en grande partie pour la Guerre, it pu maintenir leur activité.

Hauts-Fourneaux

L'activité des Hauts-Fourneaux qui s'était ralentie au début de la uerre par suite de la pénurie de combustible et de la difficulté de se rocurer les minerais venant par mer, a repris depuis.

Cuirs, Chaussures

Les tanneries, courroieries, fabriques de chaussures, travaillant pour l'armée, conservent leur activité.

Plumes métalliques et Crayons

La fabrication des plumes métalliques continue, dans des proportions moindres toutefois, en raison des difficultés de transports.

La fabrication des crayons a cessé complètement.

Une des usines, située dans un quartier fréquemment bombardé lors des raids aériens, a quitté Boulogne dernièrement.

Papier

L'usine de Maresquel continue son exploitation.

Petite industrie

Beaucoup d'ateliers ont fermé, le patron ou le chef d'atelier étant mobilisé et la main-d'œuvre étant difficile à recruter.

Commerce en général

La mobilisation, qui a enlevé beaucoup de chefs de maisons et les employés principaux, a amené une gêne considérable pour le commerce et même la fermeture d'un certain nombre d'établissements, au début des hostilités.

Toutefois, depuis l'occupation de la région par les troupes étrangères et l'arrivée de nombreux évacués des régions envahies, le commerce en général a repris une activité inconnue en temps de paix, principalement en ce qui concerne toutes les branches de l'alimentation.

Brasseries-Malteries

Par suite de l'insuffisance d'orge et aussi par insuffisance de combustible, nombre d'établissements ont dû diminuer leur production et certaines maisons ont arrêté temporairement.

Rôle économique du port de Boulogne

Le port de Boulogne, placé à l'entrée du détroit du Pas-de-Calais, à l'embouchure de la Liane, au Sud de la rade foraine dite de Saint-Jean, bien abritée des Vents de Nord et d'Est par les falaises du cap Gris-Nez, pourvu d'une rade artificielle excellente ayant une superficie de plus de 45 hectares et accessible aux plus grands navires, qui est fermée dans la direction du Sud-Ouest par la digue Carnot de 2.600 mètres de longueur environ, se trouvait dans les meilleures conditions pour remplir un rôle économique très important pendant la guerre.

Quelques années avant la guerre, l'Etat et la Chambre de Commerce avaient d'ailleurs procédé en commun à la construction d'un grand bassin de marée, dénommé « Bassin Loubet » pouvant recevoir des navires de plus de 12.000 tonnes dont les quais fondés à grande profondeur sont desservis par de nombreuses voies ferrées et pourvus de vastes terre-pleins. Ce bassin mis en service en 1913 avait été doté par la Chambre de Commerce d'un outillage électrique très perfectionné.

Au 1er août 1914, l'outillage du port de Boulogne comprenait au total 49 engins de déchargement.

Voies ferrées

La rive Ouest du port, les quais du bassin à flot, ceux du bassin Loubet et le port extérieur sont desservis et reliés à la gare par des voies ferrées d'une longueur totale de plus de 22 kilomètres.

Un faisceau de triage est établi sur le terre-plein situé entre le bassin Loubet et la digue Carnot.

Hangars et Entrepôts

Sur les terre-pleins du bassin Loubet ont été établis quatre hangars d'une surface totale de 10.800 m2.

Il existait également sur les quais du port divers entrepôts pour les marchandises, pour les sels et pour les sucres.

ıres

Ine *gare maritime*, où stationnaient les trains rapides pour Paris, Suisse et l'Italie, est située au droit de l'appontement servant à ccostage des paquebots à voyageurs.

Au début des hostilités, le port de Boulogne, par suite de sa posi-n géographique, de ses facilités d'accès pour les navires à grand ant d'eau et de son outillage, se trouvait tout désigné pour l'établis-ment d'une importante base britannique.

ésultats obtenus

L'accroissement de l'outillage du port, destiné à faire face à l'ac-oissement du trafic, a permis d'obtenir d'importants résultats.

Le nombre des navires ayant fréquenté le port de Boulogne est assé de 1.741 en 1914 à 13.773 en 1917.

Le tonnage des marchandises qui s'élevait à 1.052.233 tx en 1913 a tteint 2.326 121 tx en 1917.

Pendant l'année 1913, le nombre des voyageurs de ou pour l'Angle-erre s'était élevé à 481.940. En 1917, le nombre des passagers, civils t militaires, a été de 2.685.887 (non compris les blessés) ; pendant la ériode comprise entre août 1914 et décembre 1917, il a été évacué ar le port 603.668 blessés.

Depuis 1915 le port extérieur de Boulogne a rendu les plus grands services à la navigation comme port d'escale pour les convois. Pendant les tempêtes, la rade, protégée par la digue Carnot, est remplie par une flotte de vapeurs et de voiliers qui viennent y chercher un refuge en attendant l'accalmie qui leur permettra de continuer leur route.

Chambre de Commerce de Calais

Président : M. Pagniez

Industrie, Commerce

Agriculture

Depuis l'ouverture des hostilités. l'industrie si calaisienne et si importante du tulle et de la dentelle, qui, dans les années d'avant-guerre, avait pris un essor considérable et faisait prime sur tous les marchés du monde. a subi une crise grave due au peu de débouchés laissés à l'exportation, à la difficulté du recrutement de la main-d'œuvre et à la pénurie de matières premières. Elle a pu, néanmoins, grâce aux sacrifices consentis par les industriels et au dévouement de

la population ouvrière, continuer à montrer une activité assez importante. Lorsque la Paix sera revenue, nous la verrons reprendre la place à laquelle elle a droit.

Le séchage de la Chicorée a été florissant à tous les points de vue.

Le commerce des bois a été nul en raison des difficultés d'importation.

L'industrie de la pêche, eu égard surtout à la mobilisation de nombreux pêcheurs et à la difficulté de la navigation, a nécessairement subi une crise.

Quant aux autres industries : Constructions mécaniques, carrières, pierres calcaires, biscuits, câbles sous-marins, cuirs, meunerie, etc., elles ont été, en partie ou en totalité, réquisitionnées par l'autorité militaire.

Rôle économique du port de Calais

Le port de Calais, en raison de sa situation géographique, a été appelé à jouer depuis la guerre un rôle économique dont l'importance n'a cessé de croître de 1915 à ce jour.

Pour augmenter la rapidité des opérations de manutention, diminuer la durée de stationnement des navires, évacuer rapidement vers l'intérieur les produits importés et assurer ainsi, pendant la période des hostilités, l'exploitation maximum de notre port, diverses améliorations ont été apportées à son outillage de déchargement, à ses moyens d'évacuation et au développement de ses postes de déchargement et de ses quais.

Améliorations apportées à l'outillage de déchargement

L'outillage de déchargement a dû être grandement accru tant pour faire face à l'augmentation des importations déjà existantes que pour satisfaire à des trafics nouveaux ou très largement développés pendant la guerre.

Le nombre total des engins de déchargement est passé de 33 en 1914 à 87 en 1918.

En outre, pour permettre un fonctionnement plus intensif de l'outillage hydraulique, très accru, un compresseur nouveau a été installé dans la machinerie centrale hydraulique du port, permettant de porter de 90 mc à 150 mc le débit normal horaire en eau comprimée

t de faire face à la consommation d'environ 750 coups de grue à heure.

L'augmentation de capacité de déchargement des quais, résultant le cet accroissement important de la puissance et du nombre des enrins de levage, a été telle qu'elle a permis d'assurer à la fois le déchargement des approvisionnements destinés aux armées alliées, le ravitaillement en charbon des chemins de fer du Nord, de l'Est et du P.-L.-M. et le déchargement des navires destinés au ravitaillement de la population civile.

Améliorations apportées aux moyens d'évacuation

Le tonnage total des marchandises importées au port de Calais n'a cessé de croître de 1915 à ce jour ; ce tonnage était de 1.153.632 tonnes en 1915 et de 2.434.832 en 1917 et avait été ainsi plus que doublé. Il était donc indispensable, pour éviter l'encombrement des quais, que la capacité d'évacuation fût au moins égale à la capacité de réception.

Dans ce but, les voies ferrées des quais ont été améliorées, de nouvelles voies ont été posées, des garages ont été créés pour le classement et le groupement des wagons pleins ou vides et des hangars de magasinage et un parc de stockage ont été construits.

1° *Voies ferrées.* — Sur les terre-pleins du port, 1.000 m. de voies environ ont été posés à la requête du service des Ponts et Chaussées, sur l'ordre du Directeur de l'arrière, par les sapeurs du chemin de fer.

En outre, 2.800 m. ont été posés à la requête des bases alliées, savoir : 1.420 m. au bassin Carnot et 1.380 au bassin Ouest.

Enfin, trois grands garages et faisceaux de triage ont été créés pour la desserte du port et la formation des trains divisionnaires des armées alliées, savoir :

Garage du Vieux Bassin (à la sortie du bassin Ouest) avec 5.400 m. de voies.

Garage de Rivière Neuve — pour servir d'extension à Calais-Triage avec 19.400 m. de voies.

Garage de Coulogne — avec 6.400 m. de voies.

2° *Parc de stockage.* — Un parc de stockage de 15.000 mq environ de surface, pour recevoir éventuellement 30.000 tonnes de houille, a été créé avec 900 m. de voies ferrées, clôtures et revêtement du sol.

3° *Hangars et entrepôts.* — Les entrepôts de la Chambre de Commerce, qui couvrent une superficie de 31.020 mq ont été mis depuis mai 1915 à la disposition des armées et de la population civile. L'entrepôt des sucres détourné, provisoirement de sa destination primitive, sert également, actuellement, à nos alliés.

Pour les besoins militaires, cinq hangars de grandes dimensions ont été construits.

Développement des postes de rechargement et des quais

1° *Postes à navires.* — Un travail autorisé par la loi du 30 juillet 1911, ayant pour but la création d'un quai de 240 m. de longueur, susceptible de recevoir des navires d'un tirant d'eau de 8/9 m. avait été interrompu par les hostilités. La construction de ce quai a pu être reprise en 1916, d'accord entre les Travaux Publics et la Chambre de Commerce qui fournit les fonds. Le quai, complètement terminé, est actuellement livré à l'exploitation ; il est desservi par un terre-plein de 20.000 mq. environ dont le cylindrage est en voie d'achèvement. 11.000 m. environ de voies ferrées, dont la majeure partie est déjà posée, doivent équiper le nouveau quai.

En outre, un poste terminus de ferry-boat a été créé par l'armée anglaise avec main-d'œuvre chinoise, avec l'approbation du Service Central d'exploitation des Ports Maritimes. Ce travail, qui comporte l'établissement de piliers en béton et de massifs de charpente pour l'accostage et l'amarrage d'un train ferry à 4 voies de 110 m.×18 m. 50, et la construction d'une passerelle oscillante, pour le raccordement aux voies ferrées, est complètement terminé. Le premier train Ferry est entré au port en mars 1918 et, depuis cette époque, 163 voyages ont été effectués.

2.000 m. environ de voies ferrées desserviront le trafic de ce ferry-boat.

2° *Postes de mouillage.* — 3 postes de mouillage pour péniches de mer comprenant chacun deux Ducs d'Albe en charpente, ont été établis dans l'avant-port.

Résultats obtenus

Le nombre des navires ayant fréquenté le port de Calais n'a cessé de croître de 1915 à 1917.

En 1917, le nombre de ces navires est en effet de 9.077 contre 3.852 en 1915.

En 1916, tant à l'entrée qu'à la sortie, 608 péniches ont fréquenté le port de Calais. En 1917, ce nombre est passé brusquement à 6.071 (3.148 à l'entrée et 2.923 à la sortie) et pour le premier semestre de

1918, nous en comptons déjà 5.074 avec un tonnage de marchandises de 303.552.

Le tonnage total des marchandises débarquées et embarquées qui était de 1.073.425 en 1913, 750.967 en 1914, n'a cessé, à partir de 1915, de croître pour attendre en 1917 : 2.471.902, soit par rapport à 1913, année normale, une augmentation de trafic de 220 %.

Pour le premier semestre de 1918, le tonnage total des marchandises débarquées et embarquées atteint 1.003.100 non compris le tonnage des péniches de mer (303.552).

Le nombre des passagers, de toutes catégories, transportés est passé de 346.663 en 1914 à 597.285 en 1917. Ce mouvement de passagers s'accroît sans cesse ; pour le premier semestre 1918, nous relevons le chiffre considérable de 588.918.

La moyenne du tonnage manutentionné des combustibles minéraux des trois dernières années est de 657.722 tonnes, bien supérieure à celle des années d'avant-guerre.

Chambre de Commerce de Saint-Omer

Président : M. Porion

Pendant les premiers mois de la guerre, la plupart des établissements industriels et commerciaux dépendant de la Chambre de Commerce de Saint-Omer, ont été contraints de suspendre, ou tout au moins de restreindre largement leurs opérations. Dès le début de 1915, en présence de l'épuisement des réserves, la consommation redevint exigeante et l'activité économique reprit une certaine vitalité. Toutefois, les difficultés de remplacement du personnel mobilisé, la suppression du crédit, l'insuffisance des moyens de transport, limitèrent étroitement l'essor de cette activité. Il s'ensuivit rapidement une hausse de tous les objets et denrées de consommation pendant que l'accroissement de la circulation fiduciaire précipitait encore l'ascension des prix.

Depuis quatre ans, les industries et commerces de l'*Alimentation* ont prospéré malgré tous les obstacles. Le *Bâtiment*, au prix de sacrifices considérables, a pris toutes les mesures utiles en vue de parer aux besoins immenses de l'après-guerre. Quant aux autres industries dont la circonscription de la Chambre de Commerce de Saint-Omer est abondamment pourvue, telles que Papeteries, Cartonneries, Filature et verrerie, elles ont réussi à sauvegarder leur existence. Les unes et les autres ont déployé les plus louables efforts pour lutter, généralement victorieusement, contre les grandes difficultés économiques créées par la guerre.

Chambres de Commerce d'Arras et de Béthune

La circonscription de la Chambre de Commerce d'Arras est presque totalement envahie depuis le début des hostilités. Le Président de cette Compagnuie, votre collègue, M. Doutremépuich, n'en est pas moins resté à proximité du chef-lieu pour fournir aux commerçants et aux industriels tous les renseignements dont ils ont pu avoir besoin et pour faire prendre par les membres de la Chambre de Commerce des délibérations d'ordre général motivées par les circonstances.

Quant à la Chambre de Commerce de Béthune, elle a fait preuve d'une grande vitalité malgré l'invasion partielle de sa circonscription.

L'offensive ennemie de mars dernier a cependant obligé ses services à se replier à l'arrière.

Par suite du décès de M. Mahieu-Sauvage, les fonctions de Président sont actuellement remplies par votre collègue, M. Elby, Vice-Président.

VII. — Comité d'Action économique

Ce comité comprend des représentants de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des départements du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Oise et de la Somme.

Il étudie toutes les questions se rattachant à la vie économique de nos régions et formule des vœux qui sont transmis au Gouvernement.

L'activité du comité s'est manifestée au cours des huit réunions qu'il a tenues depuis sa création qui date de 1915. Sa dernière séance a eu lieu sous ma présidence, à Boulogne-s/Mer, le 23 juillet dernier.

Il a été dernièrement adjoint au comité un organe permanent, dirigé par un officier délégué du Ministre de la Guerre, qui a pour mission de suivre et de faire aboutir les vœux présentés et de fournir des renseignements d'ordre pratique aux populations. Cet organe s'appelle la Section Economique de la Région du Nord. Il est installé 1, rue Basse des Tintelleries, à Boulogne-sur-Mer.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

:mbres du Conseil Général 3
éface 5

I. -- PARTIE ADMINISTRATIVE

: Rôle du Conseil Général. 7
e Rôle des Maires 9
ersonnel des Services Départementaux et Livre d'Or de l'Administration 10
avitaillement 14
ervices Agricoles 28
Bureau des Charbons. 34
Circulation 37
Service des Réfugiés et des Rapatriés. 38
Évacuation de matériel, de denrées, de mobiliers et d'archives. . . . 48
Réquisitions 61
Comptabilité Départementale et Générale 65
Archives Départementales et Communales 66
Baux à Loyer 71

II. -- PARTIE CONCERNANT LES ŒUVRES DE SOLIDARITÉ, D'ASSISTANCE, D'HYGIÈNE ET D'ENSEIGNEMENT

Allocations aux femmes de mobilisés 73
Allocations aux victimes civiles de la guerre 75
Secours pour événements de guerre 76
Œuvres de guerre 76
Croix-Rouge Américaine.- Secours aux familles éprouvées des militaires. 79
Comité Départemental des Secours aux éprouvés de la guerre 80
La Journée du Pas-de-Calais. 92
Fédération Départementale des Comités d'Assistance aux prisonniers. . 100
Rééducation professionnelle des mutilés et blessés de la guerre 101
Assistance aux Militaires tuberculeux de la guerre 104

Pages

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables 107
Assistance aux familles nombreuses. 108
Assistance aux femmes en couches 111
Assistance médicale gratuite 112
Assainissement des régions libérées. 115
Hygiène publique 116
Service Médical des populations civiles. 119
Tombes militaires. - Emplacements. - Recherches 120
Cimetières militaires 120
Assistance publique — Pupilles — Protection du 1er âge 121
Retraites ouvrières et paysannes. 123
Office départemental de placement. 124
Pupilles de la Nation 125
Caisses d'Epargne 131
Instruction publique et Enseignement technique. 132

III. — PARTIE ÉCONOMIQUE

Reconstitution des Régions envahies et Dommages de guerre. 135
Plans d'alignement des Communes sinistrées. 149
Mines et Carrières 150
Chemins de fer d'intérêt local 150
Réseau routier 152
Commerce et Industrie. 153
Comité d'Action économique. 162

Ceux de la circonscription de Boulogne ont envoyé à 112 priniers de la région envahie pour 12.331 fr. 80 de colis, une le école de Calais, celle de la rue de l'Espérance, pour 684 fr.; autre, celle du boulevard Egalité, pour 560 fr.

Ceux de St-Pol ont continué d'envoyer des œufs à l'Hôpital itaire, (2.688 en moins d'un an, 24.623 depuis le début de la rre). D'autres versements, en argent ou en nature, ont été ts à d'autres œuvres, au «Sou du blessé», aux «Arbres de el», à «l'Œuvre des Vêtements pour les enfants de la région vahie», etc.

En résumé, l'Ecole publique n'a pas cessé, par son enseignent théorique et pratique, et par sa collaboration à toutes les ivres de guerre, d'être un centre de résistance morale contre utes les formes possibles de défaillance. Elle n'a pas été l'école chauvinisme, comme le reprochait à une institutrice de la gion envahie un officier prussien qui venait l'inspecter ; mais le a bien été l'école du plus pur et du plus ferme patriotisme. n'est que juste de faire honneur de sa belle tenue à la vaillance de ses maîtres.

L'Inspecteur d'Académie,

J. BÉQUIGNON.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Rapport annuel de l'Archiviste départemental.

Boulogne-sur-Mer, le 31 Juillet 1918.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux instructions ministérielles des 8 août 1839, 6 juin 1842, 6 mars 1843 et 23 juin 1875, le rapport annuel sur le service des Archives départementales et l'inspection des Archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices, durant l'exercice 1917-1918.

LOCAL. — Le vote par le Conseil général, dans sa session de septembre dernier, d'un crédit de 1.200 francs a permis d'augmenter le Dépôt de 234 m. de rayons. Grâce à l'habileté de l'employé-concierge M. Domart, les frais de main-d'œuvre ont pu être diminués de façon très sensible. Avec ce rayonnage, nous avons pu ainsi placer convenablement les comptes des Communes, des Bureaux de Bienfaisance et des Hospices, apurés par le Conseil de Préfecture et les Séries organisées M. N. O. T. et S. Cependant, l'importance croissante des divers services, dans un département envahi et occupé par les alliés, a ici sa répercussion ; nous recevons les archives de ces divers services : agricole ; ravitaillement ; reconstitution etc. et bientôt le Dépôt sera, de nouveau, trop exigü.

Aussi bien, depuis trois ans bientôt révolus que dure le provisoire, c'est, aux Archives, un chassé-croisé de déménagements intérieurs au détriment de nos classements.

C'est ainsi que le développement du service de ravitaillement de la ville met l'administration municipale dans la nécessité de nous reprendre une salle contigüe à ce service. C'était celle la mieux aménagée en casiers et rayonnages pour plusieurs séries de nos Archives : 400 mètres de rayons. Il faut maintenant déménager les séries, démonter les casiers et les réadapter dans une galerie au 2e étage du Musée. Il est désirable, dans l'intérêt du Service, que,

fois, cette installation soit définitive, en attendant le retour et-lieu (1).

INTÉGRATIONS, DÉPÔTS. — A la suite de l'inspection de ses ves, la commune de Guarbecque a déposé, pour les mettre à de la destruction, une forte liasse de documents dont le déiement donne le résultat suivant :

mmunauté de Guarbecque. — Rôles de centièmes 1780 et 1783, gistres ; — comptes d'assiettes, tailles et centièmes, 1697-1744, 6 ers ; — partage entre les héritiers de la dame Baudelle vᵉ ré, 1764, 1 pièce ; — état de sections cadastrales, 1791, 1 reg. ; reconstruction de la maison vicariale, an XIII, 1 p. ; — concessions le cimetière, 1875-1876, 2 p. — Fabrique de l'église de Bertte : procès entre la fabrique et la dame Sépée vᵉ de Bailleul, , 1 p.

Au cours des inspections, j'ai demandé dans les communes gnez-les-Duisans, Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, le déaux Archives, de registres d'état-civil, de délibérations, de riers etc, que j'ai trouvés en mauvais état de conservation, dans s locaux humides.

TRIAGES ET CLASSEMENTS. — En ce temps de crise du papier, nous avons pas négligé les triages des papiers. Ce travail devient licat en raison de l'importance que prennent certains documents dis périmés au bout de 10, 15, 25 ou 30 ans. En effet, un grand mbre de communes sur la ligne de feu auront à reconstituer urs archives. Aussi, est-ce avec circonspection, tout en suivant s instructions ministérielles spéciales,que nous faisons ces triages.

Cette opération a pris une notable partie de notre temps ; mais lle a permis l'élimination de plus d'un millier de fortes liasses ont l'état sommaire sera soumis à l'approbation du Conseil génél puis à celle du Ministère de l'Instruction publique.

Par une circulaire en date du 12 novembre dernier, M. le Miistre de l'Intérieur a prescrit l'ouverture, pour chaque commune évastée ou touchée par les évènements de la guerre d'un dossier contenant « la collection des plans anciens, projets de toute nature, croquis, intéressant dans le détail ou dans l'ensemble l'aménagement des localités atteintes. » Ces documents compléteront les Archives cadastrales et seront d'une utilité incontestable pour la préparation des plans d'alignement et de nivellement de ces communes.

Pour organiser cette collection, nous avons dû dépouiller méthodiquement les séries M. (Administration générale) ; — N. (Travaux départementaux) ; — O. (Bâtiments et biens communaux ;

(1) La salle ci-dessus ayant été touchée, en partie, par le bombardement du Musée, l'Administration municipale a dû disposer de la galerie qu'elle destinait aux Archives.

Allocations viagères. M.-P.-S. — Idem. Allocations. Réversibilité. L.-W. (1909-1915). — Allocations. Demandes rejetées. A.-Y. 8 l.

Pensions d'âge ou d'invalidité : compagnies de Béthune-Gruy (1904-1913). — Idem. La Clarence-Vimy (1904-1913)........... 2 l.

Sociétés mutuelles. Caisses de secours statuts. Situation. — Personnel (1877-1915). — Caisse autonome (loi du 25 février 1914) correspondance Envoi de dossiers. Réclamations de réfugiés (191. 1916) .... 2 l.

Energie électrique. — Société artésienne : concessions sur Agny, Aubigny-Savy, Billy-Montigny, Boiry-Becquerelle, Bully-Grenay, Dainville, Grenay, Mazingarbe, Vermelles, Mont-Saint-Eloi, Rœux, Sainte-Catherine, Simencourt, Berneville, Wailly, Tilloy-les-Mofflaines (1912-1914).. 2 l.

— Société Béthunoise : concession d'Etat. Communes de Norrent-Fontes, Saint-Hilaire-Cottes, Bourecq, Ham, Molinghem, Busnes et Robecq (1913). — Concessions sur Annequin, Vendin, Auchel, Béthune, Beugin, Floringhem, Haillicourt-Beugin, Labuissière-Longuenesse, Lozinghem-Thérouanne, Pernes-Saint-Pol, Saint-Omer, Saint Pol (1912-1916)................................... 4 l.

— Compagnie générale Boulonnaise : concessions sur Boulogne, Wimereux (1907-1916)... 1 l.

— Compagnie française du Gaz : canalisation à haute tension Calais (1908-1915)... 2 l.

— Compagnie électrique du Nord : concession sur Buissy-B., Carvin, Dourges, Farbus, Gouy-sous-Bellonne, Graincourt-l-H., Haisnes, Havrincourt, Leforest, Lens, Saint-Léger, Vendin, Villers-l-C., Vitry, Wingles (1914).. 3 l.

— Société d'Aubencheul ; de Laventie et St-Quentinoise : installation (1913-1914).. 1 l.

— Carrières de la Vallée Heureuse : installations (1910). — Sociétés et particuliers : installations sur Attin, Aubigny, Auchy-l-Hesdin, Berck, Blangy-sur-T., Boubers, Frévent, Paris-Plage, Saint-Etienne et Condette, Saint-Léonard, Vermelles et Wimereux (1906-1914).. 2 l.

— A noter encore dans la série S, le classement des comptes apurés des divers syndicats de desséchements : vallée d'Airon, Berck, Calais, Authie, Beuvry, La Calotterie, La Madeleine, Saint-Josse-sur-Mer, Fouquières-l-B., Souchez, Wingles, l'Abyme (1909-1913) 7 l.

— Les vieux comptes des diverses sections de Wattringues 1910-1913) .... 21 l.

SÉRIE T. — Instruction primaire : rapports et vœux des Conseils d'Arrondissement (1880-1906).. 1 l.

— Institut national agronomique. Ecoles de Grignon, Rennes, Tunis ; bourses (1892-1901).. 1 l.

— Chaire départementale d'Agriculture : projet de loi , création, concours ; permis de circulation ; — personnel ; traitements ;

rapports ; budget, bibliothèque (1878-1913). — Chaires d'agriculture d'arrondissements (1892-1914). — Ecoles d'Horticulture de Versailles ; — Ecole de laiterie et d'agriculture (1887-1910).... 5 l.

SÉRIE V. — L'organisation complète de cette série est terminée. On jugera par l'état sommaire suivant de l'intérêt que présentent les documents mis en œuvre.

I. — Affaires générales. — Séparation des Eglises et de l'Etat : dénonciation du Concordat ; vote de la loi ; promulgation ; inventaires ; évacuations ; expulsions ; incidents divers ; application de la loi du 30 juin 1881 aux réunions cultuelles ; articles de Presse (1905-1907).. 6 l.

II. Culte catholique. 1). — Pape ; évêques ; vicaires-généraux ; secrétaires ; chanoines ; doyens ; desservants ; prêtres ; vicaires ; (classement par communes A.-W.) ; aumôniers, congés (1875-1905) .... 13 l.
Frais du personnel ; traitements ; pensions ; allocations ; secours (1891-1895) .... 8 l.
Caisse des prêtres âgés et infirmes : dons et legs (1846-1893).. 1 l.
2). — Evêché et administration diocésaine : biens ; dons et legs ; demande de rétablissement de l'Evêché de Boulogne ; mense épiscopale : administration au décès des évêques (1866-1892)...... 4 l.
3). — Séminaires. — Grand séminaire : dons et legs ; acquisitions ; aliénations ; échanges ; rentes ; locations (1808-1896).. 6 l.
— Petits séminaires (Arras, Boulogne, Saint-Omer) : dons et legs ; acquisitions ; aliénations ; échanges (1828-1906)........ 3 l.
4). — Fabriques et établissements religieux divers : instructions : correspondance ; états statistiques (1838-1898).................. 1 l.
Fabriques : délibérations ; biens , rentes 1896)............ 1 l.
— Dons et legs (communes A.-Z.), au XI-1912.............. 135 l.
5). — Congrégations. — *a*)Campagne de protestations contre les impôts d'accroissement (1895-1899)........................ 1 l.
-- *b*) Application des décrets de 1880........................ 7 l.
— *c*) Application des lois de 1901 (sur les associations) et du 7 juillet 1904 (interdiction de l'enseignement congréganiste) : affaires générales ; rapports d'enquête sur les demandes d'autorisations ; refus ; fermetures ; départs ; expulsions ; autorisations ; Congrégations irrégulières ; reconstitutions illégales et occultes ; sécularisations fictives ; poursuites (1901-1914) 10 l.

Dossiers par congrégations (ordre alphabétique du lieu d'origine des maisons-mères :

Congrégations d'Hommes. (Biens, dons et legs etc) : Rédemptoristes d'Antony ; Frères de Saint-Vincent de Paul, de Bétharran ; Carmes ; Chartreux ; Assomptionnistes de Clairmarais ; Orphelinat du Père Halluin ; Frères Maristes, de Dijon ; Passionnistes Français de Mérignac ; Frères Mineurs ; Capucins de Saint-François d'Assise, de Paris ; Frères de la Société de Marie,

l'Instruction chrétienne, de Ploërmel ; Petits Frères de Mar.- (1901-1914)....... .... 5 ..

Congrégations de Femmes : — d° — : Sœurs Augustines d'Abbeville ; Ursulines d'Aire ; Sœurs de la Retraite Chrétienne, d'Aix ; Sœurs de la Sainte-Famille, d'Amiens ; Sœurs de Notre-Dame des Sept Douleurs, d'Amiens ; Sœurs de Marie, d'Angers ; Sœurs de la Retraite, d'Angers ; Sœurs de Saint-Charles, d'Angers ; Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur ; Servantes de Marie d'Anglet ; Augustines d'Arras ; Clarisses d'Arras ; Bénédictines du Saint-Sacrement, dArras ; Sœurs de la Divine Providence, d'Arras ; Sœurs de Sainte-Agnès, d'Arras ; Sœurs Servantes de Marie, de Bayonne ; Religieuses Trappistines de Notre-Dame, de Belval ; Sœurs de l'Immaculée-Conception de Bordeaux ; Sœurs Annonciades de Boulogne-sur-Mer ; Sœurs du Cœur Immaculé de Marie, de Boulogne-sur-Mer ; Sœurs de la Présentation, de Broom ; Sœurs de l'Immaculée-Conception de Buzançais ; Franciscaines de Calais ; Sœurs de Saint-Paul, de Chartres ; Sœurs de la Présentation de Marie, de Châtel ; Dominicaines de Notre-Dame, de Châtillon ; Sœurs Oblates de l'Assomption, de Clairmarais ; Filles du Sacré-Cœur à Constances ; Sœurs de la Sainte-Union, de Douai ; Sœurs de la Providence de Fresnes-le-Château ; Dominicaines du Sacré-Cœur d'Hardinghen ; Franciscaines de la Propagation de la Foi, à Lyon ; Filles de l'Enfant Jésus, de Lille ; Sœurs du Sacré-Cœur de Marie, à Nancy ; Sœurs de Charité et de Paris ; Frères des Ecoles chrétiennes, de Paris ; Frères de de l'Instruction chrétienne, de Nevers ; Sœurs de l'Immaculée Conception, de Nogent-le-Rotrou ; Sœurs de Charité de Saint Vincent de Paul, de Paris ; Sœurs de Notre-Dame, de Sion, de Paris ; Sœurs de Notre-Dame auxiliaire de Bon-Secours, de Paris ; Sœurs de Notre-Dame des Anges, de Paris ; Dames du Sacré-Cœur de Jésus, de Paris ; Sœurs de Sainte-Marie de Paris ; Sœurs de la Providence, à Saint-Hilaire ; Sœurs de Notre-Dame auxiliatrice Sœurs de la Compassion de la Sainte-Vierge, de Saint-Denis ; Sœurs de Notre-Dame de Saint-Erme ; Sœurs de Sainte-Anne de la Providence, à Saint-Hilaire ; Sœurs de Notre-Dame auxiliaire de Dom Bosco, à Sainte-Marguerite ; Sœurs Clarisses de Saint-Omer ; Petites Sœurs des Pauvres, de Saint-Péru ; Sœurs Chrétiennes de la Miséricorde de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; Sœurs de la Visitation Sainte-Marie, à Saint-Martin-lès-Boulogne ; Sœurs Sainte-Anne de la Providence, de Saumur ; Dominicaines du Très-Saint-Rosaire, de Sèvres ; Sœurs de la Sainte-Union du Sacré-Cœur, de Sèvres ; Sœurs de la Charité de la Présentation, à Tours ; Sœurs Saint-Joseph, de Valenciennes ; Sœurs de la Sainte-Enfance, de Versailles.— Etablissements divers (1901-1914). — Au total 44 l.

d) Etablissements congréganistes hospitaliers. — Refuges : surveillance de l'hygiène (1910-1914) .... 2 l.

6). — Exercice du Culte. — Offices ; sermons ; missions ; processions ; fêtes religieuses ; manifestations diverses du Culte Communes A. — W.), (1880-1914) .... 10 l.

7). — Police du Culte. — Sonneries des cloches : application du règlement du 20 mars 1885 et de l'art. 51 de la loi de séparation 1885-1905) .... 2 l.

III. — Culte protestant. 1). — Personnel : pasteurs (1899) .. 1 l.

2). — Temples : Questions de propriété ; entretien du Temple de Boulogne-sur-Mer (1873-1905) .... 1 l.

3). — Frais du Culte : indemnités de logement aux pasteurs ; contingents communaux (1842-1913) .... 2 l.

IV.— Culte israëlite.— Personnel : ministres officiants (1903) 1 l.

Série X. — A noter dans cette série les classements suivants :

Hospices. — Réglements intérieurs : Aire, Ardres, Arques, Aubigny, Arras (1840-1914), Auxi-le-Château, Béthune, Boulogne 1841-1914), Calais, Carvin, Frévent, Graincourt-lès-Havrincourt, Guines, Hesdin (1866-1914), Labeuvrière, Lens, Montreuil (1841-1914),Nédonchel, Saint-Omer,Saint-Pol, Saint-Venant (1841-1914) 4 l.

— Dons et legs (1848-1909) .... 4 l.

— Comptes de gestion (Hospices A. — Saint-Venant), (1909-1912) .... 2 l.

— Pièces justificatives des comptes (Aire, Ardres, Arques, Aubigny, Auxi-le-Château, Carvin, Béthune, Frévent, Graincourt-lès-Havrincourt, Labeuvrière, Lillers, Nédonchel, Saint-Pol, Saint-Venant) 1913 .... 9 l.

Bureaux de Bienfaisance. — Dons et legs (communes A.-Z.) 1815-1909 .... 12 l.

— Comptes de gestion (communes A.-W.), (1909-1912).... 56 l.

— Pièces justificatives des comptes (communes A.-Z (1913) 95 l.

Monts-de-Piété. — Comptes de gestion (1909-1912) .... 1 l.

— Pièces justificatives des comptes (communes A-Z) (1913) 95 l.

Sourds-Muets et aveugles d'Arras. — Legs Delevacque (1912) 1 l.

Série Z. — Journaux. — Nous continuons la collection des journaux locaux. Ils apportent leur modeste contribution à l'histoire de la guerre en Artois. C'est chez eux que l'historien local trouvera trace de bien des faits qui resteraient ignorés. Chaque journal, dans l'intérêt de sa collection, devrait nous faire le service direct. Les évènements d'avril nous privent de quelques éditions du front de Béthune. Il reste donc les suivants :

Le Lion d'Arras ; le *Boulonnais ;* la *Croix du Pas-deCalais ;* l'*Echo de la Lys ;* la *France du Nord ;* l'*Indépendant du Pas-de-Calais; le Phare de Calais ;* le *Petit Calaisien ;* le *Réveil Berckois ;* le *Réveil de Boulogne ;* le *Télégramme ;* la *Semaine Religieuse ;* *Ons Vaderland ;* le *Journal de Montreuil*, soit................ 25 l.

Par une dépêche, en date du 24 octobre dernier, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a adressé à l'Administration des instructions pour le classement des papiers de la

Censure et la conservation des documents des services administratifs que la Guerre a fait naître.

Conformément à ces instructions, une circulaire préfectorale a été adressé, le 29 octobre, aux Sous-Préfectures, en ce qui concerne le versement aux Archives des papiers de la Censure, et la garde de tous autres dossiers concernant la Guerre et la vie économique : circulation ; barrages de routes ; visa des télégrammes ; appels aux populations ; police ; hygiène ; gaz asphyxiants ; allocations ; Journées diverses pour œuvres de guerre ; éclairage ; ravitaillements ; taxations ; panification ; pâtisserie etc.

Jusqu'ici nous avons bien reçu de deux Sous-Préfectures, des affiches et souvenirs des *Journées*, mais aucun papier de la Censure. Il est cependant désirable, que ces documents ne soient pas égarés et que les articles censurés puissent se reconstituer intégralement, dans l'intérêt historique.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS. — Grâce au Répertoire méthodique et aux classements définitifs ci-dessus, le Personnel des Bureaux de la Préfecture et des divers services annexes peut rapidement consulter ses dossiers d'affaires.

En dehors du travail spécial pour la constitution de la collection de plans pour les communes dévastées par les faits de guerre, repris plus haut au chapitre *classements*, les recherches demandées par divers services, notamment par celui de la « Reconstitution des Communes du front, par le « Service technique », et par la Mission Française près l'Armée Britannique, s'élèvent au chiffre de 878.

Elles ont porté sur presque toutes les séries administratives : K. Journal officiel et Recueil des Actes de la Préfecture : — M. Population ; nombre de ménages des Arrondissements d'Arras et de Béthune, pour déterminer le chiffre probable des sinistrés à indemniser ; listes électorales (recherches d'état-civil pour les soldats-agriculteurs), surveillance des étrangers ; réglementation des cafés et cabarets durant la guerre ; circulation des automobiles ; culture du lin ; ravitaillement ; épizooties) destruction des animaux nuisibles ; — N. Réglement et délibérations du Conseil général ; liquidations de pensions ; — O. Secrétaires de mairie ; plans cadastraux ; plans de chemins vicinaux ; aliénations par la ville d'Arras ; cimetières ; reconstitution de l'actif et du passif des communes envahies ; — P. Acquisitions de terrains domaniaux ; — R. Réquisition de main-d'œuvre et de matériel militaires ; Ecole navale ; — S. Plans des Mines de Lens et d'Ostricourt ; retraites des ouvriers mineurs ; lignes électriques ; routes nationales ; canaux ; chemins de fer d'Aire-Berck et Portel-Bonningues ; industries du Boulonnais ; — T. Traitements des instituteurs ; œuvres complémentaires de l'école ; Ecole de Berthonval ; — V. Décret d'attribution de legs à la fabrique de Flers ; congrégations religieuses ; — X. Hospices ; orphelinats ; bureaux

de bienfaisance de Calais ; Asile-hospice de Saint-Venant ; centime extraordinaire pour l'Assistance ; conférences du Dr Budin sur la mortalité infantile ; consultations de nourrissons ; ces dernières recherches demandées par le regretté M. Briens pour M. Jonnart.

Privés de nos fonds anciens, les recherches historiques sont nécessairement moins nombreuses. A citer cependant celles sur la bibliographie générale de la ville d'Arras, pour M. le Président Defontaine ; celles sur la *Frégate l'Artois* offerte par la Province d'Artois pour l'indépendance de l'Amérique, pour M. le vicaire général Guillemant ; — celles sur les objets d'art à sauver sur la ligne de feu, demandées par M. le lieutenant Sabaté. Enfin, celles sur les *Rosati d'Artois*, demandées par Mlle Marthe Lacroix, publiciste, de la Société des Auteurs dramatiques.

Bibliothèque Départementale. — La collection des ouvrages concernant la guerre en Artois ou la bibliographie départementale s'augmente des ouvrages suivants : Dr Veaux : *En suivant nos Soldats de l'Ouest.* Carnet de route des plus curieux des étapes du 41e régiment d'infanterie : (Charleroi, Guise, La Retraite, la Marne, la poursuite, Reims, Craonne, la course à la mer, Arras, Vermelles, l'Yser) ; — Joseph Le Bon : *Dernier coup porté aux Hommes de sang : Le Bon assis sur des cercueils, etc.* ; Saint-Omer, brumaire an III ; Vaillant ; *Peintres Boulonnais* ; — *Annales révolutionnaires* 1918, 5 fascicules ; — Pellat : *Résumé d'une description du terrain jurassique supérieur du Bas-Boulonnais* ; — Paul Léon : Les *Monuments historiques. Conservation. Restauration.*

De la « Section photographique et cinématographique de l'Armée », nous avons reçu, en retour des cartes postales communiquées, 444 épreuves de vues photographiques d'avant-guerre pour 53 communes envahies ou sur la ligne de feu. A la date du 26 décembre 1917, nous avons fait un deuxième envoi de 236 cartes postales intéressant 41 communes du front, dont le service précité nous fournira également une épreuve.

Ces collections sont constituées, conformément aux instructions du Ministère du Blocus et des régions libérées, pour les dossiers de documents topographiques.

En réabonnant pour 1918 les Archives à la « Revue historique de la Révolution française » dont nous avons la collection, nous avons obtenu à titre gracieux de M. Ch. Vellay, directeur, les 6 vol. parus de 1915-1917 inclus.

Nous avons demandé aux Sous-Préfectures les affiches illustrées et souvenirs des diverses *Journées* pour les Œuvres de Guerre. Ils serviront d'enseignement aux écoliers des communes récupérées, qui n'ont pas connu l'effort de solidarité nationale durant la guerre.

Enfin, parmi les quelques signatures autographes des célébrités contemporaines que nous collectionnons, il faut citer celle d'un enfant de l'Artois aujourd'hui connu du monde entier, daté du 12 avril 1913, avec le cachet du 33e régiment d'infanterie : le *Colonel Pétain.*

PERSONNEL ET BUDGET. — L'an dernier il y avait, au moment de la rédaction du Rapport annuel douze longs mois que nous attendions, dans une douloureuse inquiétude, des nouvelles de notre vaillant Archiviste départemental, M. le capitaine Flament, frappé à la tête de sa compagnie, le 3 août 1916, devant Verdun. Il faut maintenant, hélas ! abandonner l'espoir de revoir ce regretté chef de service ; Madame Flament a reçu, d'officiers rapatriés comme grands blessés, des détails qui ne laissent aucun doute sur la mort glorieuse de son héroïque mari.

Qu'il nous soit permis de saluer ici sa mémoire et d'exprimer la profonde tristesse que nous cause sa perte.

Chargé depuis quatre ans de l'intérim du service, je fus constamment encouragé, tant par l'Administration que par la Direction générale. C'est ainsi que, dans sa lettre du 22 décembre dernier, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, en accusant réception du Rapport annuel et des délibérations du Conseil général concernant le service, « félicite le Personnel du zèle qu'il apporte dans ses fonctions. »

M. Brunel, après avoir gardé l'Annexe d'Arras durant plus de trois ans a été l'objet d'une citation et a dû, par suite des évènements, subir l'évacuation d'Arras de mars dernier. Rentré au milieu de nous, il collabore activement à nos classements.

M. Louis continue à apporter une part active et méthodique dans l'organisation du Dépôt. Il a assuré l'embarquement à Saint-Josse-sur-Mer et le débarquement à Château-Chambord, des Archives évacuées de plus de 200 communes du front : près de 1000 caisses du poids de 70 tonnes.

M. Domart, heureusement revenu en sursis, rend de sérieux services dans la mise en ordre des comptes des communes, des bureaux de bienfaisance, des hospices etc., dans l'enliassement de nos classements et dans la confection des milliers de portefeuilles qui nous sont nécessaires. Le service du Ravitaillement apprécie le concours qu'il apporte dans la répartition aux communes du wagon mensuel de tickets de pain, et leur réexpédition au Ministère du Ravitaillement.

Enfin le caporal Bajeux, prisonnier de Maubeuge, espère voir bientôt la fin d'une dure captivité de quatre ans qu'il supporte dignement.

Si vous voulez bien l'adopter, Monsieur le Préfet, le budget des Archives s'établira ainsi, comme l'an dernier :

1° Appointements de l'archiviste-adjoint et des employés	17.200	»
2° Dépouillement extraordinaire des Archives ; achats de cartons ; entretien de la Bibliothèque, frais de bureaux, chauffage et éclairage	1.000	»
3° Publication de l'inventaire sommaire	300	»
4° Inspection des archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices (Indemnité à forfait)	1.000	»
5° Classement et entretien des archives des Sous-Préfectures. (Indemnité de déplacement aux employés)	100	»
Total	19.600	»

INSPECTION DES ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES, DES COMMUNES ET DES HOSPICES

I. Sous-Préfectures

Boulogne — Depuis la mobilisation du personnel titulaire, les mutations successives ont ramené le désordre qui existait en 1886, quand le service des Archives fut appelé à réorganiser le bureau et le dépôt de cette Sous-Préfecture. Aussi, dès son installation, M. le Sous-Préfet Buloz demanda-t-il deux employés des Archives pour faire le triage des 152 cases qui portent encore les lettres de séries et les divisions et subdivisions du cadre ministériel, permettant le classement automatique du dossier, dès sa constitution.

Le travail des employés des Archives qui a pris quinze jours pleins, a porté sur 148 forts paquets étiquetés et numérotés selon l'ordre des cases. Les recherches y seront rendues faciles, le cas échéant.

Mais il est absolument indispensable, pour que le désordre ne se renouvelle plus, que le personnel de la Sous-Préfecture veuille bien, maintenant qu'il y a du vide, classer les dossiers dans les cases qui leur sont affectées.

Je suis persuadé, qu'il suffira de faire appel à leur bonne volonté pour obtenir un classement régulier dont ils profiteront les premiers.

Montreuil-sur-Mer. — Le personnel débordé par les affaires courantes n'a pu, là non plus, continuer l'organisation donnée par le service des Archives. Un gros triage s'imposera pour dégager les rayons encombrés.

Saint-Omer. — Au cours de l'inspection demandée par le Ministère aux villes bombardées, j'ai pu visiter les archives de cette Sous-Préfecture. Je me suis rendu compte de la bonne tenue du dépôt grâce aux soins de M. le Secrétaire Tanfin. Il faudra là aussi, plusieurs bonnes journées pour trier les rôles de perception

les registres de la recette des Finances, les permis de chasse, les listes électorales, la vicinalité, le recensement des chevaux et voitures, etc.

Saint-Pol. — Les locaux affectés aux Archives ont été occupés par les troupes, et ont reçu les colis de vêtements pour les sinistrés de la guerre. Aussi, y a-t-il forcément un peu de désorganisation Cependant avec quelques séances on y remédiera, en commençant par l'élimination des papiers périmés. Les cartons du bureau auront besoin d'être vidés des affaires terminées qui prendront dans le dépôt, la place des dossiers à vendre.

II. Communes

Je ne pourrais que répéter les observations consignées dans le rapport de l'an dernier concernant la tenue générale des greffes communaux. Il faut avouer que MM. les secrétaires de mairie sont débordés par le service courant et les multiples travaux surérogatoires qui leur sont demandés.

Voici les notes d'inspection à ce jour :

Achicourt — (Commune bombardée, sillonnée de tranchées) Sauf quelques dossiers d'affaires courantes que M. le Maire conserve dans l'unique pièce habitable de sa ferme, l'ensemble des Archives fut évacué par lui-même sur Noyelles-Vion, le 23 septembre 1915, puis, on le verra plus loin, mis à l'arrière à Château-Chambord.

Agnez-les-Duisans. — Bon local, mais trop exigü. Plan cadastral à réparer. Etat-civil ancien : 1740-1792, 2 registres reliés : — moderne : 1793-1913, 4 registres reliés. Délibérations : 1841-1913, 3 registres. Dossiers bien constitués dans des cartonnets ; vu le manque de place il y aura lieu de déposer à la Préfecture le Bulletin des lois et les annuaires inutilisés. A réintégrer : 2 registres aux Centièmes, 1779, avec nomination de garde-messier en 1784 (A l'arrière depuis).

Aire-sur-la-Lys. — Comme à Calais M. le Directeur général des Archives avait vu M. le Maire d'Aire et lui avait fait part du désir de M. le Ministre de l'Instruction publique de voir la ville prendre des mesures de sauvegarde pour ses Archives historiques. Déménagées du beffroi incendié dans le premier semestre de l'année 1914, les Archives, lors de mon passage, étaient reléguées sur le sol du Corps de garde dit « le Bailliage ». De ce fait, toute l'organisation faite par le service des Archives est maintenant à vau-l'eau, et les précieux documents historiques sont exposés aux bombes incendiaires — une bombe tombée en face de cet artistique édifice l'avait écorné sous la galerie et brisé les vitraux, rendant ainsi le local humide. Aussi bien, les dossiers qui n'étaient pas en cartons, étaient couverts d'une épaisse couche

de poussière. J'ai demandé la mise en caisses de ces Archives d'importance capitale pour l'histoire de la ville et leur mise à l'abri dans un sous-sol moins exposé aux bombardements — sous la voûte du Beffroi, par exemple. M. le Maire et M. l'Architecte ont promis de donner satisfaction au désir du Ministère. Par lettre, en date du 3 janvier 1918, M. le Maire a avisé l'Administration que les mesures de sûreté ont été prises. Depuis lors, de nouvelles précautions s'imposaient et par lettre, en date du 14 juin dernier, M. le Maire a avisé l'Administration de l'évacuation des fonds les plus précieux sur Eu.

Airon-Notre-Dame. — Archives dans un placard humide de l'école de filles ; à changer de place pour éviter la destruction fatale des documents.

Classement en portefeuilles, d'après le cadre ministériel. Inventaire arrêté à la lettre H (Affaires militaires) ; à compléter Etat-civil depuis 1720, 9 registres reliés ; le reste à relier. Plan cadastral et matrice au domicile du secrétaire ; plan fatigué, à recoller. Délibérations depuis 1823, reliées. Bibliothèque administrative en assez bon état : Recueil administratif ; Journal des Maires, reliés. Annuaires (à déposer)

Airon-Saint-Vaast. — Bon local. Armoires spacieuses. Plan cadastral et matrices en bon état. Etat-civil : 1793-1803, 10 registres reliés et cartonnés ; le reste à relier Délibérations 1865-1918, 2 registres reliés. Etat-civil ancien : 1677-1792, 50 cahiers en mauvais état (à déposer à la Préfecture pour les sauver). Bibliothèque administrative en bon état. (Collection d'annuaires à déposer).

Agny. — (Commune bombardée). Même situation qu'à Achicourt : les Archives ont été également mises à l'abri à Noyelles Vion, par les soins de M. le Maire d'Achicourt (mises à l'arrière depuis à Château-Chambord).

Beaumetz-les-Loges . — (Commune bombardée). Archives dans la Mairie. Le local est bon et la bombe tombée sur le pavillon gauche n'a pas atteint le greffe. Enlevées en 1914, déplacées plusieurs fois pour être mises à l'abri dans les caves, puis plus à l'arrière — le village a subi, au 20 décembre 1917, 110 bombardements, — c'est dit M. le Maire au prix d'une surveillance active quoique dangereuse, que ces documents ont pu être conservés. Etat-Civil ancien : 1683-1792, en bon état ; — partie moderne, 1793, reliée jusque 1906. Plan cadastral et matrice en bon état. De même, les délibérations remontant à 1822 ; les arrêtés du Maire depuis 1856 ; les délibérations du Bureau de bienfaisance depuis 1827. Les dossiers d'affaires sont dans des chemises et cartonnets ; mais le classement est sans concordance avec l'inventaire et le cadre ministériel. Bibliothèque administrative en bon état. M. le secrétaire rentré récemment comptait remettre de l'ordre ; mais

depuis l'offensive de mars, il a fallu de nouvelles précautions et faire prendre aux documents le chemin de l'exil

Berguettes. — (Commune bombardée). Bon local. Archives dans de vastes placards ; mais les dossiers constitués en partie dans des chemises, restent à réorganiser. Exemple : sous le titre « vieilles paperasses », on trouve le dossier de reconstruction de l'école, en 1887 ; dans celui de l'église, les plans de l'école. Plan cadastral à réparer. Matrice en bon état. Registres aux mutations de propriétés de 1821-1830. Etat-civil : 1793-1903, 10 registres reliés, le reste à relier. Délibérations, 4 registres de 1822-1885. Bibliothèque administrative en bon état : Bulletin de l'Intérieur ; Recueil des Actes administratifs ; Journal des Maires ; Journal des Communes. Bulletin des lois en feuilles (à déposer) ; annuaires (à déposer).

Berneville. — (Commune bombardée). Les Archives ont souffert du passage et du cantonnement des troupes. Plan cadastral à refaire ; Matrice cadastrale en bon état. Etat-civil : an XI-1903, au domicile de M. le Secrétaire Ficheux (en sursis de convalescence). Délibérations : 1896-1913, 1 registre relié. Etat-civil ancien à rechercher. Un registre d'état-civil de Wailly, 1863-1872, trouvé dans les tranchées de Berneville.

Boulogne-sur-Mer. — (Bombardée). Par une dépêche en date du 7 février dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique demandait d'inviter M. le Maire de cette ville à prendre toutes les précautions pour protéger les Archives municipales contre le bombardement. Ces instructions ont été transmises,le 12,à la municipalité, et je me suis assuré sur place que M. Hiance, le dévoué archiviste de la ville, avait pris les mesures nécessaires pour sauvegarder les documents les plus précieux.

Bourecq.— (Commune bombardée). Bon local à l'étage de l'école, Plan cadastral en bon état. Matrice ancienne à relier.Etat-civil de 1750-1790, 3 registres reliés ; — partie moderne,reliée et cartonnée de 1793 jusqu'en 1913 ; les dernières années à restaurer.Délibérations : 1822-1917,5 registres reliés.Registres aux délibérations du Bureau de bienfaisance, de 1863 à nos jours.Inventaire dressé en 1895 ; n'a jamais été retourné en copie à l'Administration. Aussi bien, il ne concorde plus avec les dossiers. Ces derniers sont placés dans un cartonnier. Bibliothèque administrative en bon état : Bulletin de lois ; annuaires depuis 1806 (à déposer) ; Bulletin du Ministère de l'Intérieur ; Recueil des Actes Administratifs ; etc. En résumé, l'ensemble est bien tenu au point de vue matériel. M. le Secrétaire, en sursis, a promis de remettre, à loisir, le classement à jour.

Calais. — Au mois d'octobre dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique envoya en mission aux villes bombardées, M. le Directeur général des Archives. A la suite de cette visite, M. le Ministre prescrivit, par dépêche du 22 octobre, la mise à l'abri, dans des caves saines, des importantes archives calaisiennes, et à cet effet obtint la mise en sursis de M. Tison, archiviste de la ville. Conformément aux instructions ministérielles, je me suis rendu, de nouveau, à Calais, le 8 novembre et j'ai conféré avec la Municipalité et avec M. l'Archiviste sur les voies et moyens, sur le choix des documents, leur mise en caisse et leur placement en lieu sûr. La ville de Calais pouvait compter sur le zèle de M. Tison pour mener à bien l'opération.

Dainville. — (Localité fortement bombardée). — M. Delehelle-d'Affroux, remplissant bénévolement les fonctions de secrétaire, a pu mettre à l'abri du pillage une partie des Archives. J'ai retrouvé chez lui 5 registres d'état-civil, de 1879-1892 reliés ; ceux de 1893 à nos jours sont à relier. Le plan cadastral aura besoin de fortes réparations, ayant été fréquemment consulté par les officiers de passage.

Duisans. — (Commune bombardée.) Archives dans un bon placard de l'école. Dossiers bien constitués dans 31 portefeuilles à sangles. Plan cadastral fatigué par suite des opérations ; à réparer. Matrice cadastrale en bon état. Etat civil ancien : 5 registres de 1657-1792, en bon état. A noter un registre de la paroisse d'Agnez-lès-Duisans, de 1657-1696, avec Duisans 1657-1697. Etat-civil moderne : 10 registres, 1793-1877, en bon état ; le reste à relier. Registres aux actes municipaux : contraventions, nominations, installations de maires et d'adjoints, de l'an VIII-1841. Trois actes de vente sur Marœuil (à déposer). Délibérations, de 1828-1913. Bibliothèque administrative en bon état. Il y a lieu de dégager le placard par l'envoi à la Préfecture de 15 volumes in-4° : lois de l'Assemblée nationale ; comptes du District d'Arras, de 1790-1791. L'inventaire, approuvé en 1899, n'est plus à jour. La mairie a reçu, le premier jour de la grande offensive d'avril 1917, un obus tombé heureusement sur les dépendances de l'école. En résumé, les archives restaient intactes lors de l'inspection, en septembre 1917.

Ecurie, Neuville-Saint-Vaast et Roclincourt. — Grâce à la complaisance d'un interprète, j'ai pu, par acquit de conscience, traverser en septembre 1917, ces territoires de la zône encore interdite. Dans ces terrains rendus chaotiques par de multiples tranchées et surtout par le fameux Labyrinthe, criblés d'obus non éclatés, troués d'entonnoirs, où émergent ça et là des tombes non reconnues, hérissés de chardons, il faut perdre l'espoir de retrouver le moindre document. Aussi bien ,sauf à Roclincourt qui conserve quelques pans de mur, il n'y a plus la moindre trace d'habitation humaine dans ce désert qui se prolonge jusqu'aux côtes de Vimy.



[illegible] dans la salle [illegible] placé [illegible] Matrice [illegible] Belle série [illegible] — Partie moderne, [illegible] délibérations. [illegible] quelques délibé- [illegible] J'ai demandé [illegible] : Vieux papiers, [illegible] « Réintégra- [illegible] Affaires départe- [illegible]

[illegible] — [illegible] Au moment de l'inva- [illegible] mais il [illegible] les rentrer à leur place [illegible] de pièces des XVIIe et [illegible] précieux par la [illegible] XVIe siècle, entièrement [illegible] La partie moderne, de 1792 à nos jours, est [illegible] matérielle des dossiers [illegible] M. le Député-Maire Delelis, qui ap- [illegible] de prendre des me- [illegible] M. le Secrétaire de l'Etat-civil qui [illegible] mérite les encouragements de [illegible] Aussi l'ai-je proposé pour une prime. Depuis la [illegible] on le verra plus loin au chapitre : **Evacuations d'Archives**, le greffe de Lillers a dû être évacué.

Marœuil. — Commune fortement bombardée. Grâce aux soins de M. le Maire et de M. le Secrétaire Dagbert, les Archives restent intactes. Au cours des bombardements, elles furent évacuées à l'arrière, puis réintégrées à la Mairie. Plan cadastral et matrice en assez bon état. Etat-civil ancien : 1607-1792, 10 registres en bon état ; — partie moderne au complet, reliée en partie. Arrêtés du Maire de 1815-1844. Délibérations : 1790 à nos jours, 4 registres, assez bon état. Plan en parchemin, du village, dressé au XVIIIe siècle, avec vue de l'Abbaye, Chapelle St-Brigitte, etc. M. Dagbert est resté à son poste et a préservé ses Archives : il mérite les félicitations de l'Administration. Je l'ai inscrit pour une prime aux greffiers les plus soigneux. — Archives évacuées, depuis, comme ci-dessus.

Rang-du-Fliers. — Archives toutes modernes (l'érection en commune date de 1870) installées dans deux grands placards à crémaillères. Mais adossés sans fond à un mur salpêtré, les documents placés dans des portefeuilles et divisés par matières, ne tarderont

à pourrir, si ces placards ne sont pas isolés du mur, car déjà végétations couvrent ces portefeuilles. Plan cadastral très con-e, à recoller. Matrice en bon état, en une caisse fermée à clef: mple à suivre par beaucoup de communes. Etat-civil de 1870 à jours, cartonné. Délibérations de mêmes dates. Inventaire ap-ivé en 1898, à remettre à jour, en concordance avec les cartons. liothèque administrative reliée, mais à brosser vigoureusement r enlever les végétations. M. Lespilette, secrétaire, évacué de nchy-au-Bois, a promis de faire son possible pour remédier à te situation.

Sainte-Catherine-lès-Arras. — (Commune à demi détruite). Il a plus trace de Mairie. J'ai été heureux de retrouver, au haut la côte, dans la « cagna » du garde Philippe, un lot important archives ancienes et modernes conservées dans une dizaine de isses. Il a monté, durant plus de deux ans, auprès de ces docu-ents, une garde vigilante, sous de violents bombardements. Pour pas les laisser séjourner durant un troisième hiver dans ce ré-nit, j'ai demandé et obtenu de M. le colonel de Pimodan, le trans-rt de ces caisses dans les caves très sèches de la Préfecture où vec M. Brunel qui les surveillera, nous pourrons en faire le réco-ment.

Saint-Michel (St-Pol). — (Commune bombardée). Archives à l'é-age, dans de bons placards. Il y a un peu d'humidité. Dossiers ans de bons portefeuilles en toile, dont le classement est com-nencé. Plan cadastral à recoller. Matrice en bon état. Etat-civil : 1729-1829 ; 1830-1902, en tout 17 registres reliés ; le reste à relier. Délibérations : 1826-1851, en mauvais état (à déposer) ; autres de 1880-1905. Délibérations du Bureau de bienfaisance, 1903-1917. Col-lection d'annuaires (à déposer).

Saint-Omer. — (Ville bombardée). C'est aussi à la suite de la visite de M. le Directeur général des Archives, que je me suis rendu, le 10 novembre, dans cette ville pour m'assurer de l'exécu-tion des instructions ministérielles. Outre son richissime fonds communal, le dépôt municipal renferme des Archives historiques d'importance capitale, notamment la précieuse collection de chartes et de titres du Chapitre cathédral. Là aussi, des mesures de sau-vegarde s'imposaient par suite de fréquents bombardements. La municipalité a bien compris cette nécessité et déjà, lors de ma visite, 147 caisses se remisaient, sur des madriers, dans de bons sous-sols à courants d'air. Un lot de plusieurs mètres cubes restait mettre en caisses. M. le Maire m'avait promis que l'opération se terminerait sous peu. Depuis, les évènements ont nécessité de nou-velles mesures : la Municipalité a dû faire évacuer sur Bordeaux,en 300 caisses, les divers fonds historiques et les manuscrits à minia-tures de la Bibliothèque communale.

Saint-Pol. — (Ville bombardée). — L'organisation méthodique que poursuivait l'érudit M. Edmont, malgré ses lourdes fonctions d'adjoint, est forcément arrêtée. Il a pu jusqu'ici conserver intact l'ensemble des Archives, et l'Administration peut compter sur son zèle pour prendre, le cas échéant, toutes les mesures de préservation.

Verton. — Bonne installation matérielle. Les portefeuilles classiques à sangles, renfermant, dans de bonnes chemises imprimées, les dossiers d'affaires sont conservés dans de vastes cartonniers en bois. Les dossiers sont bien constitués ; il ne manque au dos des cartons que la lettre de série. Plan cadastral et matrice en bon état. Etat-civil : 1688-1907, 41 registres reliés, le reste à relier. Délibérations de l'an VIII à nos jours, 8 registres reliés. Arrêtés du Maire depuis 1843. Bibliothèque adminitrative relié, en bon état.

Wailly-lès-Arras. — (Commune à demi détruite). — En dehors de quelques dossiers d'affaires courantes, les Archives furent mises en sacs par un conseiller municipal, et M. le Secrétaire Thilliez pense que l'Intendance les a fait évacuer à l'arrière. (A rechercher).

Archives des communes voisines du front. — A la suite des évènements militaires du mois de mars, il a fallu accentuer les mesures de sûreté prises l'an dernier pour la sauvegarde des Archives sur la ligne de feu ou exposées aux bombardements à longue portée ou par avions.

C'est pourquoi, une circulaire préfectorale, en date du 6 juin dernier, a prescrit aux maires des communes précitées l'évacuation des matrices et plans cadastraux ; les registres clos d'état-civil et les documents les plus précieux. Des camions militaires ont passé aux lieux de rassemblement et ont emporté ces archives à Saint-Josse-sur-Mer. De là, le 24 juillet, près de 1.000 caisses du poids de 70.000 kilogs, provenant de plus de 200 communes, ont été dirigées à l'arrière par voie ferrée.

Il est d'intérêt public de donner la liste des communes dont les Archives sont ainsi évacuées :

Achicourt, Achiet-le-Petit, Acq, Acquin, Agnez-les-Duisans, Agnières, Agny, Aire-sur-la-Lys, Allouagne, Ambrines, Ames, Amettes, Amplier, Annezin, Aubigny, Auchel, Auchy-au-Bois, Averdoingt, Avesnes-le-Comte, Bailleul-aux-Cornailles, Bailleulmont, Bailleulval, Bajus, Bapaume, Basseux, Bavincourt, Beaudricourt, Beaufort-Blavincourt, Beaumetz-lès-Loges, Beaumetz-lès-Cambrai, Berguettes, Berlencourt, Berles-au-Bois, Berles-Monchel, Berneville, Béthonsart, Beugin, Bienfvillers, Blendecques, Blessy, Bonnières, Boubers-sur-Canche, Bouvigny-Boyeffles, Boyelles, Bucquoy, Buire-au-Bois, Bully, Burbure, Calonne-Ricouart, Camblin-l'Abbé, Camblain-Châtelain, Cambligneul, Campagne-lès-Wardrecques, Canettemont, Capelle-Fermont, Cauchy-à-la-Tour, Caucourt, Che-

lers, Chocques, Clairmarais, Clarques, Coullemont, Couturelle, Denier, Divion, Drouvin, Duisans, Ecquedecques, Ecques, Ervillers, Essars, Estrée-Blanche, Etrée-Cauchy, Etrée-Wamin, Etrun, Famechon, Ferfay, Fleurbaix, Fosseux, Fouquereuil, Fresnicourt, Frémicourt, Frévillers, Frévin-Capelle, Gauchin-le-Gal, Givenchy-le-Noble, Gouves, Gouy-en-Artois, Gouy-en-Gohelle, Gouy-en-Ternois, Grand-Rullecourt, Grincourt-lès-Pas, Guarbecques, Habarcq, Halloy, Ham-en-Artois, Hannescamps, Haplincourt, Haute-Avesnes, Hauteville, Haverskerque (Nord), Helfaut, Herbelle, Hermaville, Hermies, Hersin, Hinges, Houdain, Houlle, Houvin-Houvigneul, Hannescamps, Incourt, Inghem, Isbergues, Ivergny, Izel-lès-Hameau, Labeuvrière, Labourse, Labuissière, La Cauchie, La Herlière, Lambres, Lapugnoy, La Thieuloye, Lattre-Saint-Quentin, Laventie, Le Souich, Liencourt, Lières, Liettres, Lignereuil, Ligny-lès-Aire, Lillers, Linghem, Longuenesse, Longueville, Locon, Lozinghem, Magnicourt-en-Comté, Magnicourt-sur-Canche, Maizières, Mametz, Manin, Marles-lès-Mines, Marœuil, Mazingarbe, Montenescourt, Mont-St-Eloi, Moringhem, Mory, Moulle, Nœux-lès-Mines, Norrent-Fontes, Noyelles-lès-Vermelles, Noyelles-Vion, Noyellette, Ourton, Orville, Pas, Penin, Pommier, Pommera, Quiestède, Racquinghem, Ranchicourt, Rebreuve-sur-Canche, Rebreuviette, Rely, Rivière, Robecq, Roquetoire, Ruitz, Sains-en-Gohelle, St-Amand, Saint-Floris, Saint-Hilaire-Cottes, Saint-Léger, Saint-Martin-au-Laert, Saint-Venant, Salperwick, Sars-le-Bois, Sarton, Saulty, Savy-Berlette, Serques, Servins, Simencourt, Sombrin, Souastre, Sus-Saint-Léger, Tatinghem, Thérouanne, Thièvres, Tilloy-lès-Hermaville, Tilques, Tincques, Vaulx-Vraucourt, Vendin, Verquigneul, Verquin, Villers-Brûlin, Villers-Châtel, Villers-sir-Simon, Wanquetin, Warlincourt-lès-Pas, Warlus, Warluzel, Westrehem, Witternesse et Wizernes.

Archives des communes reconquises. — Le regretté M. Briens avait demandé à la mission française, près de l'armée britannique, de vouloir bien recueillir, dans les communes récupérées, les fragments d'Archives communales qui pourraient se retrouver dans les décombres, et de les évacuer sur la sous-préfecture de Saint-Pol. Mais elle ne put que profiter des camions de ravitaillement venant du front et retournant alors à Albert et à Amiens. C'est ainsi que certains documents recueillis à Bapaume, Le Sars et Vaulx-Vraucourt sont allés à la Mairie d'Albert Nous en avions demandé le retour à Boulogne ; mais l'offensive sur Amiens n'a pas permis d'aboutir, et il y a lieu de craindre leur perte.

3° **Hospices.** — Hospices d'Aire-sur-la-Lys. — Excellente tenue matérielle. Placées dans une vitrine dans la salle des séances de la Commission administrative, les Archives sont préservées de la poussière dans huit cartons pleins. Un inventaire dressé en 1854

ne concorde plus avec les cartons non cotés. Aussi faut-il chercher longtemps pour retrouver la charte la plus ancienne : rente de l'année 1360 provenant de la Maladrerie, non cotée ni timbrée du cachet de l'établissement M. l'Econome à qui j'ai signalé le cadre ministériel de classement, a promis de mettre les dossiers en concordance avec l'Inventaire.

Hospice d'Arras. — L'autorité militaire étant sur le point de faire évacuer les locaux, occupés depuis leur exil en 1914, par les pauvres vieux d'Arras, et les Archives hospitalières qui les ont suivis, M. Bauvin, administrateur, m'en informa d'urgence. Je me rendis donc à Montreuil pour prescrire les mesures nécessaires. Il fut convenu que M. l'Econome ferait mettre en caisses le précieux fonds hospitalier, au cas où sa mise à l'arrière serait décidée. Depuis, grâce à M. le Sous-Préfet de Montreuil, ces documents ont pu être réunis à ceux centralisés à Saint-Josse, et ont été évacués avec eux, en même temps que les 165 registres d'état-civil d'Arras, du XVI[e] siècle à la Révolution.

Hospices de Saint-Omer. — L'administration hospitalière qui a fait les sacrifices nécessaires pour le classement et la publication de l'Inventaire de ses riches Archives historiques, continuait à les tenir dans un ordre parfait. Les évènements l'ont forcé, malheureusement, à prendre pour elles les mêmes mesures de sauvegarde que la ville a dû prendre pour ses Archives communales.

Hospices de Saint-Pol. — Les Archives n'ont pas souffert du passage et du cantonnement des troupes. Elles sont installées au premier étage dans un placard fermant à clef. Elles ont été jadis organisées par M. Pillons, qui fut Receveur pendant 40 ans, aidé du reste par M. Edmont, membre de la Commission des Monuments historiques. Elles ont besoin d'un sérieux époussetage et manquent de cartons. L'inventaire sera à mettre à jour, d'après le cadre ministériel.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste départemental adjoint,

A. LAVOINE.

de largeur. Pour atténuer cet inconvénient, le département avait fait construire, à grand frais tout le long de l'aile gauche du bâtiment une galerie vitrée fermée qui n'empêchait pas les bruits des lourds marteaux de forge sur l'enclume, ceux du laminoir et de la scie de parvenir, portes et fenêtres closes, aux oreilles des maîtresses et des élèves pendant les heures de classe.

Si des raisons majeures plaidaient en faveur de la reconstruction de l'Ecole normale sur son ancien emplacement, il serait nécessaire de prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour éviter, dans le présent et dans l'avenir, la reconstruction d'usines dans son voisinage immédiat. Les ateliers Divry ayant été détruits par le bombardement, devraient être transportés ailleurs et si le propriétaire ne consentait pas à céder son terrain au département, il serait légitime de l'exproprier pour cause d'utilité publique. On devrait également entrer en pourparlers avec les propriétaires des terrains anciennement situés en face de l'ancienne Ecole Normale, en bordure de la rue du Temple, sur lesquels ont avait bâti en 1911 et 1912 des maisons qui interceptaient la lumière, bornaient l'horizon et prenaient vue sur les bâtiments de l'école. Les transactions seraient facilitées par la destruoction de ces immeubles en grande partie démolis par le feu ou par les obus.

Cette question doit être étudiée et tranchée avant que l'on commence à reconstruire le faubourg St-Sauveur, un plan de reconstruction générale sera sans doute tracé, il importe que la place de l'Ecole Normale d'Institutrices y soit ou non réservée à l'avance, pour que cet établissement puisse fonctionner dans de bonnes conditions.

L'emplacement de l'école choisi, il conviendra de mettre à l'étude les plans du nouvel établissement qui ne saurait être reconstruit sur le modèle de l'ancien. Il est très désirable que la directrice de l'école soit consultée sur ce point et mise en rapport avec l'architecte départemental, afin que la nouvelle construction soit adaptée aussi bien que possible aux besoins de l'enseignement et aux convenances des élèves-maîtresses.

L'Inspecteur d'Académie,

BEQUIGNON.

et cesser pour les Archives départementales un exil qui dure depuis plus de quatre ans.

Ventes de papiers. — Le dépôt des Archives était encombré depuis plus d'un an par le stock des « Carnets de pain » non utilisés. M. le Directeur du Service central des cartes d'alimentation en a autorisé la vente, et celle-ci a été faite le 26 novembre dernier. Ces papiers du poids de 3.710 kilos ont été adjugés au prix de 80 francs les cent kilos et la somme de 2.968 francs a été versée à la Trésorerie au profit du Trésor.

Les triages opérés durant les derniers exercices ont fourni 1.900 kilos. La vente en a été autorisée par M. le Ministre de l'Instruction Publique, le 22 mars dernier, après visa de la Commission départementale. Elle a été effectuée par arrêté préfectoral en date du 25 avril dernier à raison de 15 francs les 100 kilos. Le produit de cette vente a été versé également à la Trésorerie au profit du Département.

Le crédit de 1.000 francs (Chap. 16, art. 2) n'a pas été augmenté depuis pr.s d'un tiers de siècle. Il devient notoirement insuffisant, en raison de l'augmentation des prix du matériel indispensable à l'organisation des Archives départementales. En effet, il doit pourvoir non seulement au chauffage et à l'éclairage, mais encore aux achats de chemises, de cartons, de ficelle, de papiers d'emballage, aux acquisitions d'ouvrages et à l'entretien de la Bibliothèque, aux frais d'impressions, etc. Aussi, vous demanderai-je, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire voter, comme d'usage, l'affectation de la somme de 285 francs produit de la vente précitée, aux dépenses matérielles du Service des Archives.

Réintégrations. Dépôts. — A noter sous ce chapitre les documents intéressant les communes suivantes : *Vaulx*. — 1 registre de la Fabrique de l'église : location de biens avec déclaration détaillée en 94 articles (1783). On y trouve de curieuses mentions des lieux-dits de cette importante commune anéantie par les faits de guerre ; « la couture de Proyâtre ; les ozières ; la vallée du Goulat ; Larbret ; Létrain ; voie des maniers ; voie Jacqueline ; au profond de la Vallée ; etc. ». — *Ablain-St-Nazaire*. — M. Lecat a déposé aux Archives 1° dix feuillets

d'un procès.(1723) devant le Conseil d'Artois, entre le Chapitre de la cathédrale d'Arras et la communauté d'Ablain, concernant la dîme ; 2° un dénombrement devant Ansart de Gonnehem, grand bailly de l'Abbaye de Saint-Vaast, servi (1725) par Antoine Dujardin, pour un droit de dîme sur terres à Vitry. — *Arleux-en-Gohelle.* — 1 registre de mutations de propriétés (1858-1867). — *Beuvry.* — Liasse de 43 états de réquisitions militaires (1915-1917). — *Haplincourt.* — Extraits du plan cadastral, section A ; terres au propriétaire du château (trouvé dans les ruines). — *Miraumont.* — 1 registre aux mariages (1853-1862) déposé par un soldat allié dans une maison de Gauchin-le-Gal. (A retourner à la Commune). — *Mory.* — Le plus ancien registre aux baptêmes, mariages et sépultures (1647-1685) de cette commune détruite ; in-f° oblong dérelié, 100 feuillets ; en piteux état, troué d'éclats d'obus. — *Vaulx.* — Une série de documents en mauvais état, trouvés dans les ruines sont reclassés par nous comme suit : Série E. mariages et divorces (an X-1830), 1 registre ; extraits de naissances (XVIII-XIX siècles), 1 liasse ; — Série F. statistique ; culture du lin ; épizooties (XIX° siècle), 1 liasse · — Série G. contributions ; état de sections A ; mutations, etc. (XIX° siècle), 1 liasse ; — Série I. Procès-verbaux de police judiciaire (an XII-1850), 1 liasse ; — Série M. Bâtiments et travaux communaux; écoles de garons et de filles, salle d'asile (XIX° siècle), 1 liasssse; -- Série O. Aliénations de terrains par voie d'alignement ; profil du chemin vicinal de Vraucourt à Ecoust-Saint-Mein (XIX° siècle), 1 liasse. -- Série P. Fabrique de l'église : dons et legs (XIX° siècle), 1 liasse ; — Série Q. Bureau de bienfaisance: registres aux délibérations (1824-1896) ; dons et legs ; biens des pauvres ; locations ; comptabilité (XIX° siècle), 1 liasse ; — Série R. Ecoles ; registres matricules (XIX° siècle), 1 liasse. — *Verquigneul.* — Deux dossiers d'occupations de terrains pour établissement d'un R. E. Parck et d'une voie de chantier de ravitaillement, garages, etc. (1918). — *Lille.* — Vente (19 septembre 1859) par Kraemer à Tirrier d'une maison à Lille, section de Wazemmes (trouvée à Liévin, dans une maison démolie garnie d'un poste de mitrailleuses.

Versements. — Lors du retour au chef-lieu des services pré-

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS

Rapport annuel de M. l'Archiviste départemental.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux instructions ministérielles des 8 août 1839, 6 juin 1842, 6 mars 1843 et 23 juin 1875, le rapport annuel sur le Service des Archives départementales et l'inspection des archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices durant l'exercice 1918-1919.

Local. — Le rapatriement au chef-lieu des 2.010 cartons d'archives des divers services de la Préfecture a bien rendu de l'élasticité aux diverses séries administratives et les classements se développent à l'aise sur les 1.200 mètres de rayons installés dans les locaux que nous occupons, à titre provisoire, dans le sous-sol du musée de Boulogne.

Cependant, dans l'intérêt des diverses divisions de la Préfecture et des directions du département, il est désirable que ce provisoire prenne bientôt fin et que, le plus tôt possible on puisse regrouper les 2.000 mètres *d'Archives historiques*, évacuées sur Paris ; les 180 mètres de dossiers de *bâtiments et biens communaux* des 905 communes du département — si précieux pour la recnstitution administrative des communes libérées ou sinistrées — qui ont trouvé asile à Toulouse ; enfin les 1.200 mètres *d'archives préfectorales*, actuellement encore à Boulogne, qui contiennent, elles aussi, de nombreuses liasses de documents de première importance pour la reconstitution, soit un total de 3.280 mètres de rayons.

On avait pensé qu'il serait possible de réunir dans l'*Annexe*, rue des Fours, les fonds divers sauvés des effroyables bombardements de 1915.

Mais, comme j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître, Monsieur le Préfet, dans le rapport spécial du 27 juin dernier, cet ancien manège installé sur un sol marécageux, troué et lézardé par les bombardements, outre le danger de pourriture des documents, est trop exigü pour y abriter les 3.280 mètres d'archives précités.

Aussi bien, outre son délabrement qu'avec M. l'architecte Decaux, nous avons pu constater *de visu*, le 4 juillet dernier, cette Annexe est déjà encombrée par les liasses qui attendent leur délai de conservation, qu'en raison des destructions sur le front, il y aura lieu de proroger pour la reconstitution des archives communales.

Poursuivant depuis plusieurs années l'acquisition de la partie du Palais Saint-Vaast dite : « *le grand séminaire* », le Conseil Général, dans sa séance du 23 août 1911, sur le rapport de M. Lemoine, en a voté l'achat, moyennant le paiement de la rente de 3.000 francs dont est grevé l'immeuble au profit de la Légion d'Honneur.

Il a, dans la même séance, destiné cette partie du palais à recevoir les Archives départementales.

Dès l'année suivante, à l'aide du crédit de 6.875,60 voté pour l'aménagement, deux superbes galeries sur trois du 1er étage étaient débarrassées des nombreuses chambrettes en torchis installées sous le premier Empire. Dans la grande salle dite de « *l'Infirmerie* », environ 500 mètres de rayons étaient déjà construits, et le département allait posséder un des plus beaux dépôts d'archives de France.

Les Vandales ont arrêté ces travaux. Cependant le Palais Saint-Vaast étant classé comme monument historique, le Service des Beaux-Arts compte, sous l'experte direction de M. Pierre Paquet, architecte en chef des Monuments historiques, pouvoir faire couvrir, avant l'hiver, l'aile destinée aux Archives départementales.

Aucun bâtiment ne saurait présenter de meilleures garanties contre l'incendie.

Puissions-nous, pour le plus grand profit des administrations et d'utilité publique, voir les travaux menés rapidement



et cesser pour les Archives départementales un exil qui dure depuis plus de quatre ans.

Ventes de papiers. — Le dépôt des Archives était encombré depuis plus d'un an par le stock des « Carnets de pain » non utilisés. M. le Directeur du Service central des cartes d'alimentation en a autorisé la vente, et celle-ci a été faite le 26 novembre dernier. Ces papiers du poids de 3.710 kilos ont été adjugés au prix de 80 francs les cent kilos et la somme de 2.968 francs a été versée à la Trésorerie au profit du Trésor.

Les triages opérés durant les derniers exercices ont fourni 1.900 kilos. La vente en a été autorisée par M. le Ministre de l'Instruction Publique, le 22 mars dernier, après visa de la Commission départementale. Elle a été effectuée par arrêté préfectoral en date du 25 avril dernier à raison de 15 francs les 100 kilos. Le produit de cette vente a été versé également à la Trésorerie au profit du Département.

Le crédit de 1.000 francs (Chap. 16, art. 2) n'a pas été augmenté depuis pr.s d'un tiers de siècle. Il devient notoirement insuffisant, en raison de l'augmentation des prix du matériel indispensable à l'organisation des Archives départementales. En effet, il doit pourvoir non seulement au chauffage et à l'éclairage, mais encore aux achats de chemises, de cartons, de ficelle, de papiers d'emballage, aux acquisitions d'ouvrages et à l'entretien de la Bibliothèque, aux frais d'impressions, etc. Aussi, vous demanderai-je, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire voter, comme d'usage, l'affectation de la somme de 285 francs produit de la vente précitée, aux dépenses matérielles du Service des Archives.

Réintégrations. Dépôts. — A noter sous ce chapitre les documents intéressant les communes suivantes : *Vaulx*. — 1 registre de la Fabrique de l'église : location de biens avec déclaration détaillée en 94 articles (1783). On y trouve de curieuses mentions des lieux-dits de cette importante commune anéantie par les faits de guerre ; « la couture de Proyâtre ; les ozières ; la vallée du Goulat ; Larbret ; Létrain ; voie des maniers ; voie Jacqueline ; au profond de la Vallée ; etc. ». — *Ablain-St-Nazaire*. — M. Lecat a déposé aux Archives 1° dix feuillets

d'un procès.(1723) devant le Conseil d'Artois, entre le Chapitre de la cathédrale d'Arras et la communauté d'Ablain, concernant la dîme ; 2° un dénombrement devant Ansart de Gonnehem, grand bailly de l'Abbaye de Saint-Vaast, servi (1725) par Antoine Dujardin, pour un droit de dîme sur terres à Vitry. — *Arleux-en-Gohelle.* — 1 registre de mutations de propriétés (1858-1867). — *Beuvry.* — Liasse de 43 états de réquisitions militaires (1915-1917). — *Haplincourt.* — Extraits du plan cadastral, section A ; terres au propriétaire du château (trouvé dans les ruines). — *Miraumont.* — 1 registre aux mariages (1853-1862) déposé par un soldat allié dans une maison de Gauchin-le-Gal. (A retourner à la Commune). — *Mory.* — Le plus ancien registre aux baptêmes, mariages et sépultures (1647-1685) de cette commune détruite ; in-f° oblong dérelié, 100 feuillets ; en piteux état, troué d'éclats d'obus. — *Vaulx.* — Une série de documents en mauvais état, trouvés dans les ruines sont reclassés par nous comme suit : Série E. mariages et divorces (an X-1830), 1 registre ; extraits de naissances (XVIII-XIX siècles), 1 liasse ; — Série F. statistique ; culture du lin ; épizooties (XIX[e] siècle), 1 liasse · — Série G. contributions ; état de sections A ; mutations, etc. (XIX[e] siècle), 1 liasse ; — Série I. Procès-verbaux de police judiciaire (an XII-1850), 1 liasse ; — Série M. Bâtiments et travaux communaux; écoles de garons et de filles, salle d'asile (XIX[e] siècle), 1 liasse; -- Série O. Aliénations de terrains par voie d'alignement ; profil du chemin vicinal de Vraucourt à Ecoust-Saint-Mein (XIX[e] siècle), 1 liasse. -- Série P. Fabrique de l'église : dons et legs (XIX[e] siècle), 1 liasse ; — Série Q. Bureau de bienfaisance: registres aux délibérations (1824-1896) ; dons et legs ; biens des pauvres ; locations ; comptabilité (XIX[e] siècle), 1 liasse ; — Série R. Ecoles ; registres matricules (XIX[e] siècle), 1 liasse. — *Verquigneul.* — Deux dossiers d'occupations de terrains pour établissement d'un R. E. Parck et d'une voie de chantier de ravitaillement, garages, etc. (1918). — *Lille.* — Vente (19 septembre 1859) par Kraemer à Tirrier d'une maison à Lille, section de Wazemmes (trouvée à Liévin, dans une maison démolie garnie d'un poste de mitrailleuses.

Versements. — Lors du retour au chef-lieu des services pré-

fectoraux, en décembre dernier, toutes les divisions et services annexes ont versé aux Archives départementales leurs dossiers d'affaires terminées. Le stock ainsi déposé concerne le ravitaillement ; les minoteries ; la statistique des approvisionnements en blé, en avoine etc. ; le sucre ; l'essence ; le service de répression des fraudes ; la circulation en automobile ; les épizooties ; le service d'assistance aux vieillards et aux femmes en couche etc., soit un bon mètre cube de dossiers.

De son côté, le Service des Enfants assistés nous a envoyé 55 liasses de secours temporaires, etc.

Quant au Conseil de Préfecture, il a évacué de ses bureaux de la rue de Tivoli deux bons mètres cubes des comptes et pièces justificatives des exercices 1914 à 1918 et années antérieures.

Triages et classements. — La torpille tombée sur le Musée, à six mètres de nos rayonnages, avait bouleversé les 59 mètres de rayons des séries R et X. Il a fallu remettre de l'ordre dans le chaos. Le triage acquis a été complété par un classement dont voici l'état sommaire :

Série R. — Recrutement : Tableaux de répartition des classes (1900-1904) ; — tableaux de recensement de la classe 1911, canton de Marquise ; — tableaux de recensement de la classe 1920, cantons d'Aire-Samer ; — états des hommes non disponibles des classes 1882-1913 ; correspondance pour la formation de la classe 1913 ; — dossiers personnels de la classe 1914, pour le canton de Lens ; — notices individuelles des classes 1915-1919, cantons d'Aire-Samer ; — appel à l'activité de la classe 1918 ; — conscrits de la classe 1918 ayant des antécédents judiciaires ; — listes cantonales des ajournés des classes 1913-1917, arrondissements d'Arras-Saint-Pol ; — dossiers de la classe 1915 et ajournés des classes de 1913 et 1914, révision des évacués et des réfugiés ; — révision des ajournés des classes 1912 et 1913 . — recensement des évacués et réfugiés de l'arrondissement d'Arras, classe 1915 ; révision des exemptés et des ajournés des classes de 1913-1917 ; — recensement des évacués et des réfugiés des arrondissements de Béthune-Saint-Omer ; — révision de la classe de 1916 ; — recensement et révision des fils

d'étrangers (loi du 3 juillet 1917) ; — recensement de la classe 1917 et ajournés de 1913-1916 ; — avis d'inscription des conscrits des régions envahies, classe 1917 ; — révision de la classe 1917, des ajournés des classes 1913-1915 et des réformés n° 2 entre le 2 août et le 31 décembre 1914 ; — listes d'appel de la classe 1917 et des ajournés des classes 1913-1915 ; — révision de la classe 1917 ; — révision de la classe 1917, séance de cloture ; —recensement et révision des évacués et réfugiés de la classe 1919 ; — id. id. originaires du Pas-de-Calais, réfugiés dans le département de la Seine ; — révision de la classe 1920 des ajournés de la classe 1918 et exemptés de la classe 1919 ; — listes des réformés et exemptés de 1887-1914 ;— Opérations du Conseil de révision de 1914 ; — visite des réfugiés réformés n° 2, classes 1887-1914 ; — listes des exemptés des classes 1915-1917 et ajournés étrangers des classes 1913-1917 ; — visite des exemptés et réformés n° 2, avant la mobilisation (Loi du 20 février 1917) ; — sursis d'appel, 1913-1914 ; — sursis aux maréchaux-ferrants etc. pour l'agriculture ; — soutiens de famille, allocations journalières, classes 1899-1918. — Mobilisation : dispositions prises et à prendre, juillet-septembre 1914 ; — prisonniers de guerre : Comité d'Héricault ; — marine de guerre : castatrophe du Pluviôse 1910 ; — sociétés de tir, communes A.-W, 1871-1880. Service des réfugiés belges : comité officiel, correspondance, 1918.

Service des Réfugiés. Logement dans les immeubles vacants 1918, ; — allocations, instructions, dossiers personnels, 1914-1918 ; — réclamations, 1915-1916 ; — secours sur les fonds de l'Intérieur et du Groupe parlementaire, justifications, 1915-1918 ; — secours extraordinaires et dons en nature par les villes de Saint-Omer et Lillers, 1916-1917 ; — avances sur leurs traitements aux fonctionnaires communaux, 1914-1917 ; — révision des allocations, 1915 ; — listes des réfugiés secourus, arrondissement de Montreuil-Saint-Pol, 1915-1916 ; décisions des Commissions d'arrondissement, 1917-1918 ; dépenses faites par les percepteurs, 1915 ; — frais de bureau et de personnel,1915-1917 ; — secours en argent et en nature, justifications, 1916-1917 ; — id. pour les réfugiés belges, 1917 ; — situations mensuelles,1915-1918 ; — états statistiques, 1915-1917 ;

distributions d'effets,, 1915 ; recettes et dépenses pour secours en nature, 1915 ; avances aux communes sur les chapitres 51 et 52, 1915-1916. — Renseignements sur les familles dispersées, 1915-1917. — Evacués : déclarations d'indigence, 1916 ; — réquisitions de transport, 1915-1918. — Œuvres de guerre : la journée du Pas-de-Calais ; insignes, souscriptions, loterie, 1916-1917, au total .... 334 liasses

Un premier triage est opéré dans les documents provenant des services des rapatriements de réfugiés a donné un total de 75 unités.

Série X. — Aliénés en général : Séquestrations provisoires ; autres en instance ; transferts ; mises en observation ; placements volontaires ; états de situation ; malades, vieillards incurables; domicile de secours; correspondance 1901-16 13 liasses

Asile de Lommelet : Dossiers personnels. Arrêtés (arrondissements d'Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol), 1872-1914 ; — étrangers ; domicile de secours ; sorties et décès, 1903-1914......................... 2 liasses

Asile de Saint-Venant : Bâtiments, mobilier ; — personnel, gratifications ; — placements d'office ; — placements volontaires ; — dossiers d'aliénés, arrêtés, arrondissements d'Arras-Saint-Omer, 1883-1914 ; — avis de maintenues, 1906-1916 ; — états nominatifs contenant décomptes ; — rapports et comptes; satistique, décès, 1911-1915 ; — aliénées au compte de la Ville de Boulogne, 1880-1906 .... 24 liasses

Sociétés de secours mutuels : Statuts ; — correspondance : — subventions départementales ; états statistiques, 1854-1913; — sociétés scolaires de secours mutuels, états statistiques; — récompenses honorifiques ; — sociétés de secours mutuels libres, états statistiques ; — comptes-rendus des opérations, 1854-1913 .... 47 liasses

Caisse d'épargne : Suppressions ; succursales ; cautionnements ; tableaux statistiques des situations ; opérations, etc. (Auchy-lès-Hesdin ; Carvin ; Arras-Saint-Pol) ; — fonds des caisses d'épargne prescrits au 31 décembre de chaque année (1860-1912) .... 4 liasses

Société d'épargne. — (Loi du 3 juillet 1913) ; instructions ; — « La Fourmi » à Avion ,1914).................... 2 liasses

Caisses de chômage et de secours de route : subventions 1912-1913 .... 1 liasse

Outre cette reconstitution à la suite du bombardement précité, des classements méthodiques on été opérés dans les séries suivantes :

Série M. — Circonscriptions territoriales ; sectionnements ; — population, mouvement, états des décès ; — élections sénatoriales (1881-1911 ; — élections législatives : instructions ; candidatures officielles ; rapports (1865-1914) ; — élections au Conseil Général (1907-1913) ; — élections aux Conseils d'Arrondissements (1883-1913) ; — élections municipales (1876-1914), communes A.-W. ; — élections : secret et liberté du vote (loi du 29 juillet 1913) ; instructions ; isoloires ; dépenses (1913-1915) .... 15 liasses

Fonctionnaires, états statistiques (1914) ; — commissaires spéciaux et de police : personnel ; congés ; états de frais ; rapports (Arras, Bapaume, Berck, Béthune, Calais, Carvin, Saint-Omer (1879-1916) ; — police de sûreté : anarchistes etc. ; étrangers : surveillance ; admissions à domicile ; listes nominatives ; Austro-Allemands et Neutres (1888-1916) ; — passeports ; Casinos : Boulogne, Calais, Paris-Plage (1897-1910) ; — indigents, rapatriements (1914) .... 21 liasses

Médecins et pharmaciens : états nominatifs (1881-1914) ; — conseils d'hygiène : personnel, renouvellement (1881-1901) ; — service d'hygiène : instructions, correspondance, rapports trimestriels (1899-1908) ; commissions sanitaires ; rapports (1913) ; — service de désinfection : organisation, règlement, correspondance, mémoires (1908-1912) ; feuilles d'opérations, taxes de remboursements (1909-1914) ; — statistique sanitaire : décès dans les communes de moins de 20.000 habitants ; relevés récapitulatifs ; rapports des docteurs (1911-1913) ; — maladies épidémiques, déclarations : épidémies de thyphoïde, de scarlatine, de diphtérie, de rougeole, déclarations, rapports, fermetures d'écoles (1898-1913) ; — salubrité publique, plaintes, enquêtes, rapports ; — établissements dangereux et insalubres, statistique (1890-1913) ; — hydrophobie, circulation de

chiens : rapports, arrêtés (1850-1916) ; — sinistres, orages, inondations ; instructions, secours, statistiques (1900-1914) .... 10 liasses

Série N. — Conseil Général. — Procès-verbaux des délibérations, 1re et 2e session 1917 et 1re session 1918.... 3 liasses

Série O. — Budgets primitifs (communes : Ablain-St-Nazaire-Zutkerque (1914) .... 25 liasses
— d° — (idem) (1915)...... 31 liasses
— d° — (Acq-Zutkerque) (1916)...... 23 liasses
— d° — (idem) (1917)...... 20 liasses
Budgets addit. (Ablain-Zutkerque) (1914)...... 27 liasses
— d° — (Acq-Zutkerque) (1915)...... 24 liasses
— d° — (idem) (1916)...... 23 liasses
— d° — (idem) (1917)...... 23 liasses
— d° — Comptes de gestion des communes(1913-1916) .... 56 liasses
— d° — Comptes des communes : pièces justificatives (1914-1915...... 404 liasses
— d° — — d° — (versement incomplet (1916-1917) .... 62 liasses

Série P. — Contributions directes : répartiteurs ; arrêtés de nominations ; — répartement ; — dégrèvements pour sécheresse ; --taxes communales irrécouvrables ; — personnel ; contrôleurs ; — percepteurs : constitution ; réforme, personnel (1850-1912) .... 21 liasses

Contributions indirectes : personnel ; receveurs ; débits de poudres ; commissions ; — débits de tabac ; candidatures, dossiers personnels ; — idem : nominations, mutations ; — caisse d'assurance des planteurs : indemnités pour avances (1875-1912) ....84 liasses

Postes et Télégraphes : personel ; — facteurs ; — états des bureaux du département desservis ; — plis préfectoraux chargés ; — téléphones de Calais, reprise par l'Etat ; — d°. cartes ; tracé du réseau départemental ; — télégraphie sans fil (1886-1914) .... 11 liasses

Trésoriers Payeurs : receveurs des finances ; — administra-

tions financières, états généraux des fonctionnaires ; — trésor public ; ordonnances de délégation ; — emprunt de 265 millions ; — emprunt de la défense nationale ; — rente 3 % : contrôle des inscriptions départementales ; — pensions : certificats délivrés par les maires ; — caisse nationale des retraites ; liquidations anticipées des pensions (1852-1914) 12 liasses

Poids et mesures : personel ; vérifications ; mobilier ; matériel (1900-19 1) .... 5 liasses

Poudrerie d'Esquerdes : personnel (1901-1905).... 1 liasse

Bois et Forêts : Hardelot, Guînes. Tournehem, Acquin, Bouvelinghem, Pernes, Mont-Saint-Eloi : aménagements, coupes etc.. (1860-1914) .... 8 liasses

Douanes. Personnel sédentaire ; inspecteurs ; contrôleurs ; commis ; — personnel actif : officiers, sous-officiers, préposés ; — tarifs généraux ; — prohibition de sortie de marchandises ; — société de Denain : importation de métaux en franchise ; — manifestes : déclarations générales de chargements des navires ; port de Boulogne (1909-1910) ; — idem, idem, ; port de Calais (1909-1910) ; — pêche à la morue : chargements de bâteaux pour l'Islande ; — recensement des salaisons en ateliers ; — expéditions de sel ; — entrées de sel en entrepôt ; — enlèvements de salaisons ; — rapports de mer par les capitaines ; — liquidation d'office de provisions d'origine étrangère sur les navires ; — entrepôts réels des sucres (1901-1910 .... 114 liasses

Série Q. — Domaine maritime : ventes de lais de mer à Paris Plage ; — biens ecclésiastiques : inventaires, instructions ; — inventaires de meubles et objets d'art ; — revendications de mobiliers d'églises (communes A.-W.) ; — ventes de biens des Fabriques (communes A.-W.) ; — anciennes Fabriques des églises : archives et comptabilité ; — biens ecclésiastiques sous séquestre ; recherches (1900-1913) .... 20 liasses

Série S. — Watringues : comptes et pièces justificatives (1re-4e et 7e sections) (1914-1917) .... 6 liasses

— d° — Syndicats divers : pièces justificatives (1914-1917) .... 7 liasses



Série U. — Magistrature. Offices ministériels. Personnel ; — situations ; états de traitements ; — rôles d'audience du tribunal de simple police (1857-1909)............. 3 liasses

Série X. — Bureaux de bienfaisance : comptes de gestion (communes A.-W.) (1913-1915) .... 35 liasses

— d° — — d° — : comptes ; pièces justificatives (communes A.-W) (1914-1915) .... 84 liasses

— d° — — d° — (versem^t incomplet (1916-1917) 11 liasses

— d° — — d° — : budgets (1914-1916)........ 7 liasses

Hospices : budgets primitifs et additionnels (1914-1916) .... 3 liasses

— d° — — d° — comptes : pièces justificatives (Aire, Arques, Auxi-le-Château, Fréthun, Guînes, Lillers, Nédonchel, Saint-Venant) (1914-1917) .... 8 liasses

— d° — Monts-de-Piété — Budgets (1915-1916).. 1 liasse

— d° — — d° — Boulogne-Calais (1914-1916).. 3 liasses

Série Y. — Dépôt départemental de mendicité : Création. Réglement. Traité avec les Hospices. Personnel. Comptabilité (1858-1914) .... 2 liasses

— d° — Vagabondage et mendicité : Instructions. Correspondance. Répression. Abris, asiles communaux (1806-1913) .... 4 liasses

— d° — Prisons : Personnel. Libérations. Evasions (1834-1914) .... 2 liasses

Travaux surérogatoires. — Divers services annexes de la Préfecture : Rapatriements ; Echanges des Bons communaux des Communes libérées ; Secours aux militaires des régions envahies, n'ayant pu être réintégrés à Arras, vous m'avez confié, Monsieur le Préfet, par délégation, la signature du courrier de ces services.

Ce courrier fut considérable, surtout de fin décembre 1918 au 1er mai 1919. On en jugera par les chiffres suivants : Rapatriements, 40.950 ; Echanges de bons communaux et remboursements de frais de transport, 4.500 ; secours aux militaires 41.522, soit au total : 86.972 unités.

M. le Secrétaire général Lafargue ayant chargé le personnel du soin de faire le vide dans les divers services ; de l'expédition

du vestiaire pour les pays récupérés et pour les militaires, les employés, aidés parfois de corvées militaires, ont prêté un concours actif pour l'envoi à Arras, du 2 janvier au 26 février, de 35 camions. C'est encore le personnel qui a assuré le retour au Chef-lieu, des quelque 3.000 volumes des bibliothèques administratives que M. Louis est occupé à classer pour chaque Division.

Le Service du Ravitaillement a apprécié l'aide du personnel dans la répartition aux communes du Département d'environ 640 caisses de cartes de tickets de pain, comme pour le retour des mêmes cartes au Service Central du Ravitaillement.

Enfin, grâce à leurs aptitudes variées, MM. Domart et Bajeux — ce dernier libéré à l'armistice d'une dure captivité de quatre ans — ont pu, sans le secours d'un seul ouvrier, démonter soigneusement et ranger, en attendant sa réinstallation à Arras, tout un matériel de valeur, composé de rayonnages, de bibliothèques, tablettes, bureaux, etc., des Services de la rue des Pipots et de la rue Tivoli.

Recherches et communications — Le Service des Archives, après avoir été le dernier à se replier par suite du bombardement incendiaire du Palais Saint-Vaast sera fatalement, par le manque de locaux, le dernier à rentrer au chef-lieu. Cette situation, comme je le dis plus haut, est une gêne pour les divers services administratifs qui, chaque jour, nous demandent l'envoi de liasses et dossiers pour le service courant et surtout pour la reconstitution administrative des communes libérées. Aussi, les recherches et communications absorbent-elles la majeure partie du temps du personnel, au détriment des classements méthodiques qui, forcément, doivent leur céder le pas.

Outre les quatre Divisions de la Préfecture avec lesquelles le contact est quotidien, nous avons documenté les Services suivants : Domaines et Enregistrement ; Instruction Publique ; les Ponts et Chaussées et le Service Vicinal ; Services agricoles ; Station agronomique ; Service sanitaire ; Bâtiments départementeaux ; Service des charbons ; Postes et Téléphones..

Les recherches et communications ont eu pour objet les affaires suivantes : la population des communes libérées ou



sinistrées ; les listes électorales des mêmes communes libérées ; les registres d'état-civil ; les syndicats agricoles ; la culture du lin ; les baux ruraux ; les concours de chevaux ; les tueries d'animaux ; le régime de la boulangerie ; les animaux nuisibles ; l'automobilisme ; les habitations à bon marché ; les fiches d'étrangers ; les aliénés des deux sexes ; l'assistance aux réfugiés ; la législation sur les nomades ; l'école de musique de Calais ; les sociétés de secours mutuels ; l'assistance aux vieillards et aux femmes en couche ; les réquisitions de transports ; les renseignements aux familles de militaires ; les tableaux de recensement des conscrits.

Dans les régions reconstituées, 44 communes ont réclamé l'envoi du «Recueil des Actes de la Préfecture», leur code indispensable, dont elles étaient privées depuis quatre ans. D'autres, notamment Arras, Athies, Avion, Bapaume,, Billy-Montigny, Carvin, Courrières, Courcelles-lès-Lens, Ervillers, Foncquevillers, Hénin-Liétard, Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle, Vaulx-Vraucourt, ont demandé la communication des documents nécessaires pour leur reconstitution administrative, en particulier les plans d'alignement et dossiers concernant leurs bâtiments détruits : hôtel-de-ville, collèges, écoles, eaux, égouts, abattoirs, cimetières, chemins rues et places, leur population, leur comptabilité, etc.

Les recherches et communications précitées s'élèvent au chiffre de 1531.

Réparations des dommages de guerre. — Conformément à la dépêche de M. le Ministre de l'Instruction Publique, en date du 26 novembre dernier, le Service des Archives s'est attaché à dresser sur fiches le bilan des pertes éprouvées par les divers dépôts d'archives du Département, soit du fait de l'invasion, soit par suite des faits de guerre.

Cette dépêche fut confirmée par circulaire ministérielle, en date du 6 mai dernier.

De son côté, M. le Ministre des Régions libérées, par dépêche en date du 7 mai dernier, demanda une enquête sur les objets de nature artistique, historique ou littéraire, qui ont été

saisis ou détruits par l'ennemi, en conséquence des opérations militaires.

J'ai poursuivi parallèlement cette double enquête et adressé, le 3 juillet dernier, à la direction générale des Archives — chargée désormais de centraliser les renseignements sur les pertes subies par les dépôts d'Archives — une première série de fiches intéressant 41 communes des arrondissements d'Arras et de Béthune.

Puisse la documentation ainsi fournie, aider le Gouvernement à poursuivre de justes compensations, telle que, par exemple, reconstitution de la belle bibliothèque d'Arras sur les riches établissements similaires Austro-Allemands, comme m'en exprimait le vœu, des tranchées du front, en juillet 1915, notre très regretté archiviste départemental, M. le Capitaine Pierre Flament.

Le service des Archives a aussi prêté son concours à la Commission départementale des Monuments historiques chargée par M. le Ministre des Régions libérées d'enquêter sur le sort du mobilier civil et religieux, classé ou non.

Bibliothèque départementale. — Nous continuons la collection des ouvrages concernant la Guerre en Artois et dans les Pays-Bas. Nous avons à inscrire au Registre d'entrée les ouvrages suivants :

Cap. Martin Hardie : *Boulogne a base in France*, superbes reproductions d'aquarelles et sépia sur la ville, ses ports, ses remparts et ses sites ; — Pasteur Vallery Radot : *Pour la terre de France par la douleur et la mort* (*La colline de Lorette*) 1914-1915 ; — Marius Vachon : *les villes martyres de France et de Belgique* (Arras, Louvain, Ypres, Dixmude, etc.) ; — *Petites histoires de Belgique* ; — Bon Kervyn de Lettenhove : *La Guerre et les œuvres d'art en Belgique*. Autres dons et acquisitions : J. Roman : *Manuel de sigillographie française*, avec planches ; — Victor Mortet : *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'Architecture et à la condition des architectes en France au Moyen-Age* (Ardres, Arras, Arques, Autingues, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, Thérouanne, etc.) ; — L. Clédat : *Petit glossaire du vieux français* ; — M. Ledieu (d'Arras) : *Le général Dumouriez et la Révolution française*, Paris, 1826 ; —

Ch. Guillemant, vicaire général : *Pierre-Louis Parisis*, 2 vol. in-8°.

Nous avons reçu en dons les ouvrages suivants :

De M. l'Archiviste de la Haute-Saône : *Le tabac sous l'ancienne monarchie ; — La Ferme royale* (1629-1791), par E. Goudolf ; — Albert Caillard : *Dans la Tourmente*, chants d'Artois ; — des Archives du département de l'Hérault : *Instructions et Constitutions de Guillaume Durand, le spéculateur*, publiés par MM. J. Berthelé, archiviste et Valmary ; — *Archives de l'ancien évêché de Saint-Pons ;* inventaire de 1746, publié par J. Sahuc, 2 vol. in-8° ; — *Le fonds Thésan, aux Archives du château de Lérau* (*Ariège*) publié par F. Pasquier et S. Olive ; — *Tables alphabétiques du même ouvrage et index des Chartes transcrites ;* Répertoire numérique des Archives départementales de l'Hérault, par J. Berthelé, archiviste.

Par souscriptions nous avons à noter : *l'Atlas de géographie historique de la Belgique*, publié sous la direction de Léon Van der Essen, professeur de l'Université de Louvain, case 5 : carte x, la Belgique en 1786 (les Pays-Bas Autrichiens) in-4° ; — le tome X des *Annales révolutionnaires* ; organe de Société des études Robespierristes ; les 3 livres parus du tome XI (janvier-juin 1919) ; — la *Revue historique de la Révolution française* (avril-juin 1918).

Enfin sur le Catalogue de livres et manuscrits d'occasion du libraire Saffroy, nous avons pu acquérir à bas prix une série de 514 pièces manuscrites en parchemin et papier. On jugera de l'intérêt que présente le lot par les quelques mentions suivantes : Arrêts du Parlement concernant diverses localités de l'Artois (XVIII[e] siècle) ; — pièces concernant les Etats d'Artois ; rentes pour travaux publics ; levée du vingtième ; répression de la mendicité ; — Arrêt du Conseil d'Etat sur conflit entre le Tiers-Etat d'Artois et les deux autres corps (XVIII[e] siècle) ; — consultations des avocats d'Arras : Liborel, Dauchy, Corne, Dourlens, Decanchy, Mauduit, de Crespiœul et Desmazières (1789-1790), pour diverses familles ; — procès entre les communes de Billy-Berclau et Hulluch et Douvrin, au sujet de leur marais commun (1773) ; — dénombrements servis aux familles de Melun ; de France ; de Salin ; de Hornes ; de Buissy ; de Haynin ; Deslyons ; Le Sergeant d'Acq ;

le Gantès ; Dubois de Duisans etc. (XVIe-XVIIIe siècles) ; — Actes de foi et hommage pour fiefs sur Aire ; gavre de Beaumetz, Gavrelle, Neuville-Saint-Vaast (XVIIe-XVIIIe siècles) ; — vente par Quentin Dathies, Chanoine de St-Quentin, de la terre de St-Martin-sur-Cojeul à Antoine de La Mer, Ecuyer du duc de Bourgogne (XVe s.) ; — lettres-patentes de Philippe II autorisant Gabriel de Maulde à vendre la même terre (1627) ; — Collection de cachets armoiriés : Seigneurie de Récourt, Gouvernance de Béthune ; Comté de Cambrésis ; échevinage d'Arras ; vicomté d'Arleux ; Seigneurie de Boiry-Becquerelle ; Principauté d'Epinoy (où paraît Louis-François-Joseph Derobespierre (1772), comme homme de fief) ; prévoté de Saint-Vaast ; de Beaulaincourt Comte de Marles, etc. (XVIIe-XVIIIe siècles) feuillets, parchemin, d'armoiries coloriées des Bassecourt, Lamyot, de Noyelles-lès-Vermelles, Bullot Defontaine, Baillœul et de Moncheaux (XVIIe siècle) ; — Arrêt du Conseil d'Artois au profit du Marquis d'Hesdigneul, autorisant l'échange de la maison de fondation Dupuich, contre une autre rue de Justice, à Arras (1760) ; fourniture par le fondeur Perdrix à la paroisse de Boisleux-au-Mont, de trois cloches pour le prix de 2.401 livres (1768), etc. etc. Il est à remarquer que bon nombre de ces documents intéressent des localités envahies ou sinistrées par les faits de guerre.

Du service de la « Section Photographique de l'Armée » nous enregistrons le retour de 236 cartes ; vues de 41 communes du Pas-de-Calais d'avant-guerre. Nous lui avons envoyé une 3e série de 126 nouvelles cartes intéressant 26 communes du front ; ce qui portera à 826 le nombre de vues d'avant-guerre de nos communes dévastées.

Personnel et Budget. — Par l'exposé qui précède vous avez pu voir, Monsieur le Préfet, que bien qu'éloigné du chef-lieu, nous restons en contact quotidien avec votre administration et avec les divers Services départementaux.

Dans sa dépêche, en date du 7 novembre dernier, vous accusant réception des rapports et délibérations du Conseil général sur le Service des Archives, M. le Directeur général Langlois témoigne sa satisfaction de la direction que j'assume depuis la

Ch.
in-8
N
I
ce
Ge
te
et
P
/
J

I
c
an

Her.

des Archives des Sous-Préfectures, des Communes ›spices. .. Rapatriements des Archives évacuées ou ›s dans les communes libérées.

1. — SOUS-PRÉFECTURES.

'a guerre, avec le modeste crédit de 100 francs inscrit ·t départemental, le personnel des Archives pouvait ıaque année, sinon un classement méthodique, du n triage des papiers périmés, permettant de désencom- 'our de rôle, les cinq dépôts des Sous-Préfectures.

›nviendra qu'aujourd hui, avec les frais de voyage et de onéreux, ce maigre crédit ne permet plus d'assumer le ›ment, pendant un certain temps, de *deux employés* 'e service.

si, avec les organisations annexes nées de la guerre : Ré- ·, allocations militaires, rapatriements, etc., les Sous-Pré- res sont-elles submergées par la marée montante des ›rs, dont beaucoup sont atteints par les délais de conser- ›n net dont le triage s'impose.

: l'on veut que l'ordre règne dans les dépôts des chefs- ·x d'arrondissement, il est de toute nécessité que le crédit crit au chapitre XVI art. 5 : « Classement et entretien des chives des Sous-Préectures » soit porté de 100 à 300 francs. Aussi bien, le département pourra récupérer en partie, cette ›pense, par la vente des papiers provenant des triages pré- ·tés.

Boulogne-sur-Mer. — Le classement fait l'an dernier dans les 52 cases du bureau par les employés des Archives est continué, grâce à M. le Secrétaire Rigaux, ami de l'ordre, qui y tiendra la main.

Les 148 fortes liasses portant les lettres de série et le numéro correspondant aux cases du bureau,sont placées dans le grenier de la Cour. Il y a encore là une vingtaine de mètres de rayons où sont, en vrac, des documents financiers.

Dans le grand grenier où sont placées les Archives de la ›alle des Finances et les rôles des Contributions, le vrac à

trier est encore plus considérable. En effet, ces documents qui. jadis,étaient du moins répartis par années dans des cases, sont maintenant disséminés sur le plancher. Ils ont servi à protéger, éventuellement, le bâtiment des bombardements par torpilles.

Enfin, dans une cave, gisent plusieurs mètres cubes de papiers, parmi lesquels, il y a un certain nombre de liasses provenant de notre organisation en 1886, à envoyer aux Archives départementales.

Pour reconstituer le dépôt, M. le Sous-Préfet peut disposer d'un sous-sol sain, servant jadis de loge, dans lequel on peut installer des rayonnages. Il est désirable que cette réorganisation matérielle ne se fasse pas attendre : dans l'intérêt du service comme dans celui des contribuables. En effet, dans l'état actuel, ces derniers chercheraient vainement les rôles financiers qui leur permettraient de réclamer pour taxes payées induement pour leurs voisins.

II. — COMMUNES.

Les courses faites aux communes, ou plutôt aux ruines libérées, ne font que confirmer les constatations relevées dans les rapport précédents. Presque partout, dans la plaine cahotique qui entoure les villes de Béthune et d'Arras, on ne peut même, au milieu des amoncellements de matériaux, repérer l'emplacement des mairies.

J'ai jusqu'ici, le regret de constater que dans les populeuses localités de l'Arrondissement de Béthune, les pertes d'archives sont plus considérables que dans celui d'Arras. En effet, pour ce dernier arrondissement on relève 41 communes dont les documents principaux, à l'exception des ouvrages administratifs, ont été évacués par l'ennemi sur Valenciennes et Cambrai.

Aussi bien voici, d'après les notes de M. Louis, qui assure à Arras le triage et le rapatriement de ces Archives, le relevé sommaire de ces opérations :

1° *Archives évacuées par les Autorités françaises.* — A.) Rapatriement de Chambord. — Les Archives communales, nota-

riales, ecclésiastiques, etc., évacuées au Château de Chambord, à la suite de l'offensive ennemie de 1918, ont été ramenées dans le département après l'armistice, en décembre 1918. Elles comprenaient un millier de caisses occupant 9 wagons. Ces caisses furent réparties dans dix centres et chaque commune put reprendre son bien.

B.) Rapatriement d'Amiens. — Depuis 1914, les Archives départementales de la Somme avaient reçu 14 caisses d'Archives communales, notariales, fiscales, postales etc. provenant de Bertincourt, Neuville-Bourjonval et Le Transloy. Le bombardement d'Amiens obligea l'Administration à les transférer à Lyon. Elles sont actuellement rapatriées à Arras.

Pour le Service de la Reconstitution, nous avons fait revenir de Toulouse, où sont évacués les dossiers d'affaires communales des 905 communes du Pas-de-Calais, deux caisses d'Archives départementales concernant les communes d'Arras, de Marœuil et d'Etaples.

2° *Archives évacuées par les Autorités allemandes.* — A.) Plans cadastraux utilisés par l'ennemi pour les opérations militaires, déposés à Berlin et Cologne. Ces plans réintégrés à Lille par la Commission d'Armistice de Spa, furent rapatriés à Arras ou renvoyés dans leur commune d'origine. Ils intéressent : Baralle ; Bourlon ; Brebières ; Courcelles-lès-Lens ; Ecourt-Saint-Quentin ; Graincourt-lès-Havrincourt ; Le Sars ; Metz-en-Couture ; Marquion ; Martinpuich ; Oisy-le-Verger ; Palluel ; Récourt ; Riencourt-lès-Cagnicourt ; Sauchy-Cauchy ; Rumaucourt ; Vaulx-Vraucourt; Villers-les-Cagnicourt et Warlencourt-Eaucourt. Plus, un carton appartenant à la « Société houillère de Liévin », contenant des calques de plans cadastraux pour Aix, Angres, Avion, Givenchy, Lens et Liévin.

B.) Archives évacuées à Valenciennes. — A la suite de l'offensive française de 1918, l'ennemi fit évacuer sur cette ville 160 caisses d'Archives de la région de Bapaume et d'Arras. Ces caisses, d'abord entreposées chez M. Landrieux, épicier, rue de Beaumont, furent ensuite déposées au Musée et inventoriées par les soins de M. Bauchon, conservateur-adjoint, dont le dévouement mérite les félicitations de l'Administration. Ces documents ont été rapatriés à Arras, dans huit camions auto-

mobiles. Ils concernent les localités suivantes (communes, perceptions, postes, notaires, églises etc.) : Achiet-le-Grand ; Bapaume ; Baralle ; Beaumetz-lès-Cambrai ; Béhagnies ; Bertincourt ; Beugny ; Bourlon ; Buissy ; Cagnicourt ; Corbehem ; Croisilles ; Ecourt-Saint-Quentin ; Ecoust-Saint-Mein ; Fampoux ; Favreuil ; Fouquières ; Graincourt-lès-Havrincourt ; Haplincourt ; Harnes ; Havrincourt ; Hendecourt-lès-Cagnicourt ; Hermies ; Inchy-en-Artois ; Lagnicourt ; Lebucquière ; Lens ; Marquion ; Morchies ; Oisy-le-Verger ; Plouvain ; Pronville ; Quéant ; Rumaucourt ; Sains-les-Marquion; Saint-Léger ; Sapignies ; Saudemont ; Trescault ; Vélu ; Villers-lès-Cagnicourt ; Vitry et Vaulx-Vraucourt.

Ces archives sont ramenées dans leurs communes respectives au fur et à mesure de leur reconstitution administrative. C'est ainsi que les communes suivantes sont rentrées en possession de leurs titres : Achiet-le-Grand ; Baralle ; Bertincourt ; Cagnicourt ; Ecourt-Saint-Quentin ; Ecoust-Saint-Mein ; Havrincourt ; Hendecourt-lès-Cagnicourt ; Inchy ; Lebucquière; Lens; Marquion ; Morchies ; Oisy-le-Verger ; Rumacourt ; Saint-Léger ; Saudemont et Vaulx-Vraucourt.

C). Archives évacuées à Cambrai. Douze caisses de documents et objets d'art, déposées au Musée de Cambrai, ont été ramenées à Arras. Dix d'entre elles ont été remises au service des œuvres d'art de la zône des armées, dirigé par M. le lieutenant Sabaté. Elles provenaient des communes de Bertincourt ; Beugny ; Graincourt ; Trescault et Vélu.

3° *Archives récupérées par les Autorités britanniques, à la suite d'opérations militaires.* — Après les offensives de 1917, les autorités britanniques firent parvenir à la Préfecture un certain nombre de sacs, contenant des papiers publics et privés trouvés dans les communes de Bapaume ; Béhagnies ; Boiry-Sainte-Rictrude ; Boyelles ; Bucquoy ; Courcelles-le-Comte ; Favreuil ; Frémicourt ; Gommecourt ; Haplincourt ; Mory ; Puisieux ; Saint-Léger ; Sapignies ; Vraucourt. Malheureusement ces Archives sont en mauvais état et demanderont un long et minutieux triage.

Sur les indications de l'ancien Doyen de Bapaume, M. l'abbé

Fournier, rapatrié, j'ai demandé à M. le lieutenant Sabaté de vouloir bien faire exécuter des fouilles dans le sous-sol de l'église où M. le Doyen avait fait mettre une partie des Archives anciennes de l'héroïque Cité et des caisses d'objets précieux.

Enquête sur les pertes subies par les Dépôts d'Archives. — J'ai recueilli des renseignements sur 115 communes de l'Arrondissement d'Arras. Ils seront sous peu reportés sur fiches conformément aux instructions ministérielles, pour un deuxième envoi. Malheureusement il faut constater que sur ces 115 communes, il y en a 58 qui ont leur Archives complètement détruites. Dans les 57 autres, les collections sont loin d'être intactes ; mais généralement les documents les plus importants, comme les plans et matrices, les registres d'état-civil, les délibérations, la comptabilité, ont échappé à l'incendie ou au pillage bien souvent grâce à la ténacité des Secrétaires de mairie. Dans beaucoup de cas les destructions ont été systématiques surtout lors de la ruée de l'ennemi en octobre 1914.

Il peut se faire que les archives de certaines communes du nord d'Arras, aient été évacuées en Belgique. Il y aurait lieu de faire demander par voie diplomatique, une enquête chez nos voisins pour les retrouver, le cas échéant.

Ardres. — Archives en excellent ordre dans de bons placards. Le classement, fait en 1892, par nos soins est continué. Plan cadastral en bon état ainsi que les matrices. Registre d'ordre et de correspondance de 1788-1790 ; — 3 registres de correspondance (an VI-XI) et arrêtés du maire (an VIII-1831 ; 1 registre de correspondance (an IV-VIII) avec délibérations et actes de la Société populaire (an II-III) ; — autre registre de correspondance (1814-1821) ; — registre aux causes ordinaires et extraordinaires avec délibérations (1791-1793) ; — belle collections de 19 registres avec délibérations, depuis l'année 1793; — 14 registres de l'état-civil (1612-1792) et 45 registres de même nature (an VIII-1892) reliés ; le reste est à relier. Tous les dossiers sont classés dans plus de 120 portefeuilles et répertoriés dans un fort registre. Bibliothèque administrative en bon état. En résumé, le Secrétaire M. Pocquet, qui a été suppléé

par Mme Pocquet, durant sa mobilisation, mérite les encouragements de l'Administration.

Boulogne-sur-Mer. — Les Archives antérieures à 1790, comme aussi les plus précieuses du Fonds moderne, avaient été mises à l'abri des bombardements par les soins de M. Hiance : elles sont maintenant réintégrées à leur place dans une salle du rez-de-chaussée. Les Archives modernes sont divisées en deux périodes ; celles antérieures à 1900, les plus considérables, sont installées à l'étage dans une vaste salle, dont le mur du fond a été secoué par une torpille, tombée sur un immeuble voisin. M. Hiance, avec son aide, est en train de réparer le désordre causé par les Vandales. Il s'occupe également au triage de la série F qui contient de nombreux papiers inutiles. Il m'a demandé et fera copier les instructions ministérielles, sur la suppression des papiers périmés.

Tubersent. — Les Archives sont placées à l'école dans un placard en bon état. Mais il n'y a pas d'inventaire. Plan cadastral (1816) en bon état, ainsi que les matrices ; — 26 registres d'état-civil, de 1793 à nos jours, en bon état. Les dossiers sont divisés par séries et sont en bon état matériel, mais il reste à faire le classement détaillé. Bibliothèque administrative en bon état ; Recueil des actes administratifs ; Moniteur des Communes ; Bulletin des Lois, incomplet comme partout. M. le Secrétaire a promis de faire l'inventaire pendant les vacances.

La délégation pour la signature du courrier des divers services rendant ma présence obligatoire, je n'ai pu achever ces inspections pour en insérer le résultat dans ce rapport. Cependant, je compte bien les terminer durant ce deuxième semestre.

III. HOSPICES.

Arras. — Les Archives historiques de l'Hospice Saint-Jean, évacuées sur la citadelle de Montreuil, pour échapper aux bombardements incendiaires ont dû, lors de la dernière offensive ennemie, être envoyées au Château de Chambord. Elles sont maintenant rapatriées et ont repris leur place dans leurs vitrines. Le travail de classement demandera une révision et

on pourra ensuite reprendre l'inventaire, interrompu forcément en 1914.

Boulogne-sur-Mer. — Les Archives courantes sont fort bien tenues par M. Port Secrétaire-Archiviste qui n'était en fonctions que depuis un an lors de la mobilisation, en 1914. Courageusement Mme Porte l'a suppléé durant ces cinq années de guerre et a maintenu l'ordre dans ces Archives modernes, avec un répertoire détaillé.

Le dépôt général est placé à l'étage dans la salle des séances de l'Administration. Les Archives sont placées dans de riches cartonniers en chêne avec les lettres de séries sur chaque carton ; de même pour les plans cadastraux des fermes et biens. Mais les dossiers manquent de chemises convenables et le classement de détail reste à faire entièrement. Aussi bien, il n'y a aucun inventaire et le carton qui doit leur être affecté n'existe même pas.

A défaut des titres primitifs de l'Hôpital, on trouve dans le carton A, une copie (XVIII[e] siècle) de lettres patentes accordant (1660) à la Chambre des Pauvres de Calais l'autorisation de quêter dans toutes les circonstances. A noter aussi dans le carton B 1, une intéressante liasse de titres de propriété (1479-1786) sur Questringhen où l'Hospice possède encore une ferme.

M. Porte, grâce à la collaboration précitée, a pu tenir le secrétariat et consacre, chaque jour, quelques instants à dresser sur fiches une table des registres aux délibérations qui rendra aux Administrateurs les plus grands services. Cependant pour le classement général et le triage à faire, il lui est matériellement impossible de distraire de son service les nombreuses heures indispensables. La seule solution pratique pour l'Administration hospitalière serait de confier cette organisation à un spécialiste des Archives, en votant un modeste crédit.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueux dévouements.

[illegible]

[illegible]

CHAPITRE IV

PUPILLES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET ENFANTS ASSISTÉS

Rapport de l'Inspecteur de l'Assistance Publique

Monsieur le Préfet,

Installé dans le département du Pas-de-Calais à la date du 3 août dernier, il ne m'est pas possible de vous présenter un rapport sur les services confiés à l'inspecteur de l'Assistance publique au cours de l'exercice 1918 et pendant le premier semestre 1919. Je me contenterai donc d'établir les prévisions budgétaires pour l'exercice prochain, en vous demandant respectueusement de bien vouloir les approuver et les soumettre à l'examen du Conseil général.

Projet de budget pour 1920.

CHAPITRE 8

Protection des enfants du premier âge.
(Loi du 23 décembre 1874).

1° Frais de surveillance médicale	18.200	»
2° Frais de délivrance gratuite des certificats médicaux	2.200	»
3° Indemnités aux Secrétaires de Mairie	3.600	»
4° Frais de registres et d'imprimés...........	1.500	»
5° Frais de tournées de l'Inspecteur et des Sous-Inspecteurs de l'Assistance publique	1.000	»
A reporter	26.500	»

Report	26.500	»
6° Récompenses aux nourrices et aux gardes-champêtres	900	»
7° Remboursements aux départements dans lesquels les enfants sont placés en nourrice, en sevrage ou en garde	600	»
8° Indemnités au personnel pour travaux extraordinaires (1)	1.300	»
9° Dépenses du service de consultation de nourrissons, achats de layettes, de lait et frais d'impressions	9.150	»
10° Frais de contrôle du service de consultations de nourrissons	1.000	»
11° Frais de timbre de mémoires résultant de l'application du décret du 12 juillet 1893........	170	»
Total	39.620	»

CHAPITRE 4

15° Traitement et indemnités du Rédacteur chargé du service de la protection du premier âge	3.500	»
Total général..........	43.120 fr.	»

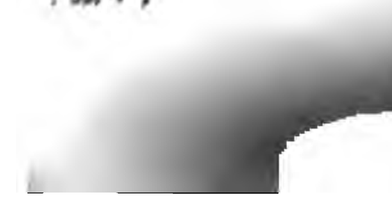
L'Etat participerait à la dépense jusqu'à concurrence de 19.810 francs y compris la moitié de la dépense relative aux consultations de nourrissons.

Les départements étrangers contribueraient pour trois huitièmes dans la dépense des 5 premiers articles afférents à leurs enfants soit 3.000 francs.

Il resterait donc à la charge du département une somme de 20.010 francs y compris [illegible] de la dépense occasionnée par les consultations de nourrissons.

J'ai fait entrer dans [illegible] du budget de

(1) Inspecteur .... 500 »
Sous-Inspecteur .... 400 »
Personnel [illegible] .... 400 »
Total .... 1.300 »



1920 les sommes ci-dessus formant un total de 22.810 francs représentant les parts contributives à la charge de l'Etat et des départements étrangers..

Je vous prie de vouloir bien approuver cette inscription.

Conformément aux prescriptions de la lettre ministérielle du 19 février 1904, je vous prie de vouloir bien décider que, sur le crédit voté, sera imputé le montant des impressions nécessaires au service.

Projet de Budget pour 1920.

(Dépenses pour lesquelles la contribution de l'Etat n'est pas accordée)

Chapitre 1er. — Chauffage et éclairage des bureaux de l'Inspection	1.400 »
Chapitre 2. — Achat et entretien du mobilier	200 »
Chapitre 3. — Assurance du mobilier	30 »
Chapitre 4. — Frais de bureau, abonnement, frais de timbre pour correspondance et pour fournitures diverses	800 »
Total	2.430 »

CHAPITRE 7. — § 1er

(Dépenses entrant en ligne de compte dans le calcul des parts contributives de l'Etat et des Communes).

1° Secours temporaires. (Secours destinés à prévenir ou à faire cesser l'abandon. — Secours de premiers besoins. — Primes de légitimation	193.000 »
2° Salaire des nourrices	17.500 »
3° Pensions des pupilles confiés à des familles	160.000 »
4° Primes de survie	1.000 »
5° Fournitures de layettes aux pupilles	8.000 »
6° Fournitures de vêtures aux pupilles âgés de moins de 13 ans	97.500 »
7° Frais d'assistance médicale	3.000 »
A reporter	480.000 »

Report	480.000	»
8° Frais de séjour des pupilles ou vicieux dans les écoles professionnelles appartenant à d'autres départements ou dans les écoles professionnelles privées	20.000	»
9° Frais de séjour des pupilles difficiles ou vicieux dans les établissements pénitentiaires	1.200	»
10° Salaire de la personne préposée aux admissions	812	»
11° Frais de séjour des enfants dans les établissements dépositaires dépendant des hospices......	40.000	»
12° Frais de location des immeubles affectés au service des enfants assistés	1.700	»
13° Dépenses de nourrices sédentaires dans les établissements dépositaires dépendant de l'Hospice	640	»
14° Pensions des pupilles placés dans les établissements autres que les établissements dépositaires	104.000	»
15° Allocations réglementaires ou exceptionnelles concernant les pupilles et menues dépenses de ceux admis aux écoles normales, écoles primaires supérieure ou collèges	1.800	»
16° Primes aux nourrices et nourriciers autres que les primes de survie	500	»
17° Fournitures scolaires	3.000	»
18° Fournitures de vêtures, aux pupilles âgés de plus de 13 ans	39.000	»
19° Frais de déplacement des pupilles et des nourrices, frais relatifs à l'engagement des nourrices	10.000	»
20° Registres, imprimés signés de reconnaissances	3.200	»
21° Frais d'inhumation des pupilles	1.000	»
22° Frais de recouvrement et de gestion des deniers pupillaires	1.900	»
23° Remboursement aux départements étrangers	80.000	»
24° Frais résultant de l'exécution de jugements rendus en vertu de la loi du 24 juillet 1889, de pro-		
A reporter	788.752	»

Report .... 788.752 »

duction de pièces en vue de mariage ou d'émancipation de pupilles .... 300 »

25° Dépenses du service téléphonique de l'Inspection et de l'Agence de St-Omer................ 500 »

26° Réserve pour dépenses imprévues ou insuffisance de crédit .... 2.000 »

27° Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes (Emploi du produit des biens des pupilles décédés).. 500 »

28° Allocations destinées à faciliter l'apprentissage d'un métier aux pupilles de l'Assistance (Emploi du revenu du legs Croichet)................ 66 »

29° Création de dots de mariage en faveur de pupilles revenant de la guerre (Emploi d'une subvention allouée par le Société « Nos Sœurs » .... 1.500 »

Total .... 793.618 »

CHAPITRE 7 § 2.

Frais d'Inspection et de Surveillance (Dépenses pour lesquelles la contribution de l'Etat n'est pas accordée).

1° Traitements, indemnités du personnel départemental .... 22.000 »

2° Indemnités aux fonctionnaires de l'Inspection :

Inspecteur	2.500 »	5.600 »
1 commis d'Etat	500 »	
2 sous-inspecteurs à 1.300 fr.	2.600 »	

3° Frais de missions spéciales concernant les pupilles (remise, mariages, évasions, etc.) ; enquêtes concernant les enfants secourus, frais de déplacement occasionnés par le service des vêtures........ 500 »

4° Frais de rapatriement de pupilles .... 100 »

5° Indemnités pour le service des vêtures :

Chef de bureau	600 »	1.200 »
Personnel départemental et hospice	600 »	

Total .... 29.400 »

Récapitulation :

Chapitre 1, 3, 4	2.430	»
Chapitre 7 § 1er	793.618	»
Chapitre 7 § 2	29.400	»
Total	825.448	»

Les dépenses prévues pourront être couvertes au moyen des ressources suivantes :

Chapitre 4.—	Amendes de police correctionnelle		12.000	»
	Subvention de l'Etat (enfants sans domicile de secours)	2.500	312.760	»
	Somme dûe par l'Etat pour les enfants des femmes violentées par les Allemands	10.000		
	Subvention de l'Etat 2/5 des dépenses	300.260		
	Contingent des communes 1/5 des dépenses		150.130	»
	Revenus des fondations constituées en faveur des enfants assistés antérieurement à la loi du 27 juin 1904. (Legs Croichet)		66	»
	Revenus des pupilles de l'Assistance publique à encaisser au profit du département		1.400	»
Chapitre 8. —	Remboursement d'avances pour les enfants assistés		15.000	»
Chap. 15. —	Produit des biens des pupilles décédés		500	»
	Subvention allouée par la société « Nos Sœurs » pour la création de dots de mariage en faveur de pupilles revenant de la guerre		1.500	»
			493.356	»
Part contributive du département			332.092	»
Total du budget			825.448	»

Frais de déplacement des pupilles. — Il faut prévoir le retour de nos pupilles dispersés par les évènements dans les départements étrangers au cours de l'exercice prochain.

D'autre part le tarif alloué aux convoyeurs, 12 francs par jour pour tous frais de nourriture et d'hôtel, est évidemment insuffisant aux conditions actuelles de la vie. Je vous demanderais donc de bien vouloir demander au Conseil général de porter ce tarif à vingt francs et d'augmenter pour ces deux causes le crédit de l'article 19 d'au moins 3.000 francs. J'inscris donc au budget une somme de 10.000 francs.

Dépenses du service téléphonique. — Le téléphone a été installé dans les bureaux de l'Assistance publique à Arras et à Saint-Omer, par décision de la Commission départementale en date du 5 juillet dernier. La dépense annuelle peut être évaluée à 500 francs, que je vous demande de bien vouloir me permettre d'inscrire à mon budget.

CHAPITRE 7 § 2.

Traitements et indemnités du personnel départemental. — En 1914, le personnel départemental de l'Inspection comprenait :

1 Chef de bureau : M. Nollet.

3 rédacteurs : MM. Vasse, Denoyelle, Descamps.

2 Commis d'ordre : MM. Nollet fils et Dupuich. 1 expéditionnaire : M. Bienfait.

Actuellement, ce personnel est réduit à un chef de bureau, un sous-chef et un rédacteur.

Cette situation a créé dans le service des retards considérables, en dépit du zèle et du travail acharné des employés départementaux.

J'ai l'espoir que vous voudrez bien admettre l'absolue nécessité de revenir le plus rapidement possible à l'ancienne organisation en rendant à l'Inspection son cadre d'avant guerre.

C'est pourquoi je vous demanderai de bien vouloir proposer l'augmentation du crédit, en le portant de 18.000 à 22.000 fr., somme suffisante pour assurer le traitement de [illegible] employés et du personnel déjà en fonctions.

d'administration de cet office a décidé qu'une première subvention forfaitaire annuelle de 5.000 francs serait accordée à chaque Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre pour assurer son fonctionnement et principalement la location d'un local et l'organisation d'un service administratif, mais à condition qu'une subvention de pareille somme serait votée par le Conseil Général.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Comité départemental des secours aux éprouvés de la guerre, dispose actuellement d'une encaisse suffisante permettant d'affecter, aux besoins du Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre, une somme de 200.000 fr. Le placement de ce capital en bons de la Défense nationale ou en rentes sur l'Etat permettrait la création de ressources annuelles permanentes d'environ 10.000 francs.

Si vous adoptiez cette manière de voir. le Département n'aurait pas à intervenir puisque l'effort financier qui lui est demandé est largement assuré par ailleurs.

Au surplus, le Conseil Général a subventionné à diverses reprises le Comité départemental des secours aux éprouvés de la guerre et l'intervention de ce Comité ne constitue, à la vérité, qu'un geste de généreuse réciprocité.

Je vous prie de vouloir bien en délibérer.

COMITÉ DE TOURISME D'ARRAS ET DES CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

J'ai l'honneur de déposer sur votre bureau une demande de subvention présentée par le Comité local de tourisme d'Arras et des champs de bataille de l'Artois.

En raison de l'intérêt que présente l'œuvre entreprise par ce comité dont l'action s'étend à tout l'arrondissement d'Arras et aux environs de Lens, je vous demanderai de lui allouer une subvention dont vous voudrez bien fixer le montant.

Cette somme serait imputée sur les disponibilités budgétaires et inscrite à la décision modificative.

CURAGE DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES

PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE L'ETAT, DES DÉPARTEMENTS ET DES COMMUNES

Conformément à votre délibération du 24 septembre 1918, j'ai réclamé au service hydraulique, des renseignements sur l'importance des travaux à effectuer et des dépenses à engager aux frais du département en ce qui concerne le curage des cours deau non navigables, ni flottables.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport de MM. les Ingénieurs, duquel il résulte que le maximum de la dépense résultant de ces travaux, s'élèvera, pour le département à 425.000 francs.

Je vous laisse le soin de vous prononcer définitivement sur la suite à donner aux propositions de M. le Ministre de l'Agriculture.

ENFANTS ASSISTÉS

HOSPICE DE MONTREUIL-SUR-SUR-MER. .. PRIX DE JOURNÉE DES ENFANTS ASSISTÉS.

La Commission administrative des Hospices de Montreuil-sur-Mer, considérant : 1° que le prix de journée de 2 fr. 10 réclamé jusqu'à présent pour les enfants assistés de passage à Montreuil est devenu notoirement insuffisant à cause de l'augmentation du coût de la vie ; 2° que l'admission de cette catégorie d'hospitalisés n'est pas la conséquence d'une obligation légale, l'hospice de Montreuil n'étant point dépositaire — mais qu'elle résulte d'une intention de simple bienveillance me demande de vouloir bien porter le taux du prix ci-dessus indiqué à 3 francs par jour.

La réclamation ainsi formulée me paraissant juste à tous égards, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien décider qu'à partir du 1er janvier 1920, et jusqu'à nouvel ordre, le taux journalier de 3 francs par enfant assisté hospitalisé soit accordé à l'Hospice de Montreuil-sur-Mer.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS

Rapport annuel de l'Archiviste départemental adjoint

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux instructions ministérielles des 8 août 1839, 6 juin 1842, 6 mars 1843 et 23 juin 1875, le rapport annuel sur le Service des Archives départementales et l'inspection des archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices durant l'exercice 1918-1919.

Local. — Le rapatriement au chef-lieu des 2.010 cartons d'archives des divers services de la Préfecture a bien rendu de l'élasticité aux diverses séries administratives et les classements se développent à l'aise sur les 1.200 mètres de rayons installés dans les locaux que nous occupons, à titre provisoire, dans le sous-sol du musée de Boulogne.

Cependant, dans l'intérêt des diverses divisions de la Préfecture et des directions du département, il est désirable que ce provisoire prenne bientôt fin et que, le plus tôt possible, on puisse regrouper les 2.000 mètres *d'Archives historiques*, évacuées sur Paris ; les 180 mètres de dossiers de *bâtiments et biens communaux* des 905 communes du département — si précieux pour la reconstitution administrative des communes libérées ou sinistrées — qui ont trouvé asile à Toulouse ; enfin les 1.200 mètres *d'archives préfectorales*, actuellement encore à Boulogne, qui contiennent, elles aussi, de nombreuses liasses de documents de première importance pour la reconstitution, soit un total de 3.280 mètres de rayons.

On avait pensé qu'il serait possible de réunir dans l'*Annexe*, rue des Fours, les fonds divers sauvés des effroyables bombardements de 1915.

Mais, comme j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître, Monsieur le Préfet, dans le rapport spécial du 27 juin dernier, cet ancien manège installé sur un sol marecageux, troué et lézardé par les bombardements, outre le danger de pourriture des documents, est trop exigü pour y abriter les 3.280 mètres d'archives précités.

Aussi bien, outre son délabrement, qu'avec M. l'architecte Decaux nous avons pu constater *de visu*, le 4 juillet dernier, cette Annexe est déjà encombrée par les liasses qui attendent leur délai de conservation, qu'en raison des destructions sur le front, il y aura lieu de proroger pour la reconstitution des archives communales.

Poursuivant depuis plusieurs années l'acquisition de la partie du Palais Saint-Vaast dite : « *le Grand Séminaire* », le Conseil Général, dans sa séance du 23 août 1911, sur le rapport de M. Lemoine, en a voté l'achat, moyennant le paiement de la rente de 3.000 francs dont est grevé l'immeuble au profit de la Légion d'Honneur.

Il a, dans la même séance, destiné cette partie du palais à recevoir les Archives départementales.

Dès l'année suivante, à l'aide du crédit de 6.875,60 voté pour l'aménagement, deux superbes galeries sur trois du 1er étage étaient débarrassées des nombreuses chambrettes en torchis installées sous le premier Empire. Dans la grande salle dite de « *l'Infirmerie* », environ 500 mètres de rayons étaient déjà construits, et le département allait posséder l'un des plus beaux dépôts d'archives de France.

Les Vandales ont arrêté ces travaux. Cependant le Palais Saint-Vaast étant classé comme monument historique, le Service des Beaux-Arts compte, sous l'experte direction de M. Pierre Paquet, architecte en chef des Monuments historiques, pouvoir faire couvrir, avant l'hiver, l'aile destinée aux Archives départementales.

Aucun bâtiment ne saurait présenter de meilleures garanties contre l'incendie.

Puissions-nous, pour le plus grand profit des administrations et d'utiilté publique, voir les travaux menés rapidement

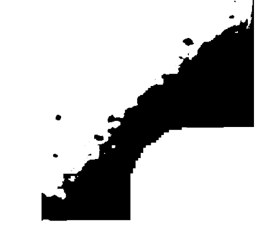
et cesser pour les Archives départementales un exil qui dure depuis plus de quatre ans.

Ventes de papiers. — Le dépôt des Archives était encombré depuis plus d'un an par le stock des « Carnets de pain » non utilisés. M. le Directeur du Service central des cartes d'alimentation en a autorisé la vente, et celle-ci a été faite le 26 novembre dernier. Ces papiers, du poids de 3.710 kil., ont été adjugés au prix de 80 francs les cent kilos et la somme de 2.968 francs a été versée à la Trésorerie au profit du Trésor.

Les triages opérés durant les derniers exercices ont fourni 1.900 kilos. La vente en a été autorisée par M. le Ministre de l'Instruction Publique, le 22 mars dernier, après visa de la Commission départementale. Elle a été effectuée par arrêté préfectoral en date du 25 avril dernier à raison de 15 francs les 100 kilos. Le produit de cette vente a été versé également à la Trésorerie au profit du Département.

Le crédit de 1.000 francs (Chap. 16, art. 2) n'a pas été augmenté depuis près d'un tiers de siècle. Il devient notoirement insuffisant, en raison de l'augmentation des prix du matériel indispensable à l'organisation des Archives départementales. En effet, il doit pourvoir non seulement au chauffage et à l'éclairage, mais encore aux achats de chemises, de cartons, de ficelle, de papiers d'emballage, aux acquisitions d'ouvrages et à l'entretien de la Bibliothèque, aux frais d'impressions, etc. Aussi, vous demanderai-je, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire voter, comme d'usage, l'affectation de la somme de 285 francs produit de la vente précitée, aux dépenses matérielles du Service des Archives.

Réintégrations. Dépôts. — A noter sous ce chapitre les documents intéressant les communes suivantes : *Vaulx.* — 1 registre de la Fabrique de l'église : location de biens avec déclaration détaillée en 94 articles (1783). On y trouve de curieuses mentions des lieux-dits de cette importante commune anéantie par les faits de guerre ; « la couture de Proyâtre ; les ozières ; la vallée du Goulat ; Larbret ; Létrain ; voie des maniers ; voie Jacqueline ; au profond de la Vallée ; etc. ». — *Ablain-St-Nazaire.* — M. Lecat a déposé aux Archives 1° dix feuillets



d'un procès (1723) devant le Conseil d'Artois, entre le Chapitre de la cathédrale d'Arras et la communauté d'Ablain, concernant la dîme ; 2° un dénombrement devant Ansart de Gonnehem, grand bailli de l'Abbaye de Saint-Vaast, servi (1725, par Antoine Dujardin, pour un droit de dîme sur terres à Vitry. — *Arleux-en-Gohelle.* — 1 registre de mutations de propriétés (1858-1867). — *Beuvry.* — Liasse de 43 états de réquisitions militaires (1915-1917). — *Haplincourt.* — Extraits du plan cadastral, section A ; terres au propriétaire du château (trouvé dans les ruines). — *Miraumont.* — 1 registre aux mariages (1853-1862) déposé par un soldat allié dans une maison de Gauchin-le-Gal. (A retourner à la Commune). — *Mory.* — Le plus ancien registre aux baptêmes, mariages et sépultures (1647-1685) de cette commune détruite ; in-f° oblong dérelié, 100 feuillets ; en piteux état, troué d'éclats d'obus. — *Vaulx.* — Une série de documents en mauvais état, trouvés dans les ruines sont reclassés par nous comme suit : Série E. mariages et divorces (an X-1830), 1 registre ; extraits de naissances (XVIII-XIX siècles), 1 liasse ; — Série F. statistique ; culture du lin ; épizooties (XIX° siècle), 1 liasse · — Série G. contributions ; état de sections A ; mutations, etc. (XIX° siècle), 1 liasse ; — Série I. Procès-verbaux de police judiciaire (an XII-1850), 1 liasse ; — Série M. Bâtiments et travaux communaux; écoles de garçons et de filles, salle d'asile (XIX° siècle), 1 liasse; -- Série O. Aliénations de terrains par voie d'alignement ; profil du chemin vicinal de Vraucourt à Ecoust-Saint-Mein (XIX° siècle), 1 liasse. -- Série P. Fabrique de l'église : dons et legs (XIX° siècle), 1 liasse ; — Série Q. Bureau de bienfaisance: registres aux délibérations (1824-1896) ; dons et legs ; biens des pauvres ; locations ; comptabilité (XIX° siècle), 1 liasse ; — Série R. Ecoles ; registres matricules (XIX° siècle), 1 liasse. — *Verquigneul.* — Deux dossiers d'occupations de terrains pour établissement d'un R. E. Parck et d'une voie de chantier de ravitaillement, garages, etc. (1918). — *Lille.* — Vente (19 septembre 1859) par Kraemer à Tirrier d'une maison à Lille, section de Wazemmes (trouvée à Liévin, dans une maison démolie garnie d'un poste de mitrailleuses).

Versements. — Lors du retour au chef-lieu des services pré-

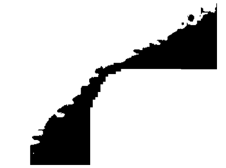
fectoraux, en décembre dernier, toutes les divisions et services annexes ont versé aux Archives départementales leurs dossiers d'affaires terminées. Le stock ainsi déposé concerne le ravitaillement ; les minoteries ; la statistique des approvisionnements en blé, en avoine etc. ; le sucre ; l'essence ; le service de répression des fraudes ; la circulation en automobile ; les épizooties ; le service d'assistance aux vieillards et aux femmes en couche etc., soit un bon mètre cube de dossiers.

De son côté, le Service des Enfants assistés nous a envoyé 55 liasses de secours temporaires, etc.

Quant au Conseil de Préfecture, il a évacué de ses bureaux de la rue de Tivoli deux bons mètres cubes des comptes et pièces justificatives des exercices 1914 à 1918 et années antérieures.

Triages et classements. — La torpille tombée sur le Musée, à six mètres de nos rayonnages, avait bouleversé les 59 mètres de rayons des séries R et X. Il a fallu remettre de l'ordre dans le chaos. Le triage acquis a été complété par un classement dont voici l'état sommaire :

Série R. — Recrutement : Tableaux de répartition des classes (1900-1904) ; — tableaux de recensement de la classe 1911, canton de Marquise ; — tableaux de recensement de la classe 1920, cantons d'Aire-Samer ; — états des hommes non disponibles des classes 1882-1913 ; correspondance pour la formation de la classe 1913 ; — dossiers personnels de la classe 1914, pour le canton de Lens ; — notices individuelles des classes 1915-1919, cantons d'Aire-Samer ; — appel à l'activité de la classe 1918 ; — conscrits de la classe 1918 ayant des antécédents judiciaires ; — listes cantonales des ajournés des classes 1913-1917, arrondissements d'Arras-Saint-Pol ; — dossiers de la classe 1915 et ajournés des classes de 1913 et 1914, révision des évacués et des réfugiés ; — révision des ajournés des classes 1912 et 1913 . — recensement des évacués et réfugiés de l'arrondissement d'Arras, classe 1915 ; révision des exemptés et des ajournés des classes de 1913-1917 ; — recensement des évacués et des réfugiés des arrondissements de Béthune-Saint-Omer ; — révision de la classe de 1916 ; — recensement et révision des fils



d'étrangers (loi du 3 juillet 1917) ; — recensement de la classe 1917 et ajournés de 1913-1916 ; — avis d'inscription des conscrits des régions envahies, classe 1917 ; — révision de la classe 1917, des ajournés des classes 1913-1915 et des réformés n° 2 entre le 2 août et le 31 décembre 1914 ; — listes d'appel de la classe 1917 et des ajournés des classes 1913-1915 ; — révision de la classe 1917 ; — révision de la classe 1917, séance de clôture ; — recensement et révision des évacués et réfugiés de la classe 1919 ; — id. id. originaires du Pas-de-Calais, réfugiés dans le département de la Seine ; — révision de la classe 1920 des ajournés de la classe 1918 et exemptés de la classe 1919 ; — listes des réformés et exemptés de 1887-1914 ; — Opérations du Conseil de révision de 1914 ; — visite des réfugiés réformés n° 2, classes 1887-1914 ; — listes des exemptés des classes 1915-1917 et ajournés étrangers des classes 1913-1917 ; — visite des exemptés et réformés n° 2, avant la mobilisation (Loi du 20 février 1917) ; — sursis d'appel, 1913-1914 ; — sursis aux maréchaux-ferrants etc., pour l'agriculture ; — soutiens de famille, allocations journalières, classes 1899-1918. — Mobilisation : dispositions prises et à prendre, juillet-septembre 1914 ; — prisonniers de guerre : Comité d'Héricault ; — marine de guerre : castatrophe du Pluviôse 1910 ; — sociétés de tir. communes A.-W, 1871-1880. Service des réfugiés belges : comité officiel, correspondance, 1918.

Service des Réfugiés. Logement dans les immeubles vacants 1918, ; — allocations, instructions, dossiers personnels, 1914-1918 ; — réclamations, 1915-1916 ; — secours sur les fonds de l'Intérieur et du Groupe parlementaire, justifications, 1915-1918 ; — secours extraordinaires et dons en nature par les villes de Saint-Omer et Lillers, 1916-1917 ; — avances sur leurs traitements aux fonctionnaires communaux, 1914-1917 ; — révision des allocations, 1915 ; — listes des réfugiés secourus, arrondissement de Montreuil-Saint-Pol, 1915-1916 ; décisions des Commissions d'arrondissement, 1917-1918 ; dépenses faites par les percepteurs, 1915 ; — frais de bureau et de personnel, 1915-1917 ; — secours en argent et en nature, justifications, 1916-1917 ; — id. pour les réfugiés belges, 1917 ; — situations mensuelles, 1915-1918 ; — états statistiques, 1915-1917 ;

distributions d'effets,, 1915 ; recettes et dépenses pour secours en nature, 1915 ; avances aux communes sur les chapitres 51 et 52, 1915-1916. — Renseignements sur les familles dispersées, 1915-1917. — Evacués : déclarations d'indigence, 1916 ; — réquisitions de transport, 1915-1918. — Œuvres de guerre : la journée du Pas-de-Calais ; insignes, souscriptions, loterie, 1916-1917, au total .... 334 liasses

Un premier triage est opéré dans les documents provenant des services des rapatriements de réfugiés a donné un total de 75 unités.

Série X. — Aliénés en général : Séquestrations provisoires ; autres en instance ; transferts ; mises en observation ; placements volontaires ; états de situation ; malades, vieillards incurables; domicile de secours; correspondance 1901-16 13 liasses

Asile de Lommelet : Dossiers personnels. Arrêtés (arrondissements d'Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol), 1872-1914 ; — étrangers ; domicile de secours ; sorties et décès, 1908-1914........................ 2 liasses

Asile de Saint-Venant : Bâtiments, mobilier ; — personnel, gratifications ; — placements d'office ; — placements volontaires ; — dossiers d'aliénés, arrêtés, arrondissements d'Arras-Saint-Omer, 1883-1914 ; — avis de maintenues, 1906-1916 ; — états nominatifs contenant décomptes ; — rapports et comptes; satistique, décès, 1911-1915 ; — aliénées au compte de la Ville de Boulogne, 1880-1906 .... 24 liasses

Sociétés de secours mutuels : Statuts ; — correspondance : — subventions départementales ; états statistiques, 1854-1913; — sociétés scolaires de secours mutuels, états statistiques; — récompenses honorifiques ; — sociétés de secours mutuels libres, états statistiques ; — comptes-rendus des opérations, 1854-1913 .... 47 liasses

Caisse d'épargne : Suppressions ; succursales ; cautionnements ; tableaux statistiques des situations ; opérations, etc. (Auchy-lès-Hesdin ; Carvin ; Arras-Saint-Pol) ; — fonds des caisses d'épargne prescrits au 31 décembre de chaque année (1860-1912) .... 4 liasses

Société d'épargne. — (Loi du 3 juillet 1913) ; instructions ; — « La Fourmi » à Avion ,1914)................... 2 liasses

Caisses de chômage et de secours de route : subventions 1912-1913 .... 1 liasse

Outre cette reconstitution à la suite du bombardement précité, des classements méthodiques on été opérés dans les séries suivantes :

Série M. — Circonscriptions territoriales ; sectionnements ; — population, mouvement, états des décès ; — élections sénatoriales (1881-1911 ; — élections législatives : instructions ; candidatures officielles ; rapports (1865-1914) ; — élections au Conseil Général (1907-1913) ; — élections aux Conseils d'Arrondissements (1883-1913) ; — élections municipales (1876-1914), communes A.-W. ; — élections : secret et liberté du vote (loi du 29 juillet 1913) ; instructions ; isoloires ; dépenses (1913-1915) .... 15 liasses

Fonctionnaires, états statistiques (1914) ; — commissaires spéciaux et de police : personnel ; congés ; états de frais ; rapports (Arras, Bapaume, Berck, Béthune, Calais, Carvin, Saint-Omer (1879-1916) ; — police de sûreté : anarchistes etc. ; étrangers : surveillance ; admissions à domicile ; listes nominatives ; Austro-Allemands et Neutres (1888-1916) ; — passeports ; Casinos : Boulogne, Calais, Paris-Plage (1897-1910) ; — indigents, rapatriements (1914) .... 21 liasses

Médecins et pharmaciens : états nominatifs (1881-1914) ; — conseils d'hygiène : personnel, renouvellement (1881-1901) ; — service d'hygiène : instructions, correspondance, rapports trimestriels (1899-1908) ; commissions sanitaires ; rapports (1913) ; — service de désinfection : organisation, réglement, correspondance, mémoires (1908-1912) ; feuilles d'opérations, taxes de remboursements (1909-1914) ; — statistique sanitaire : décès dans les communes de moins de 20.000 habitants ; relevés récapitulatifs ; rapports des docteurs (1911-1913) ; — maladies épidémiques, déclarations ; épidémies de thyphoïde, de scarlatine, de diphtérie, de rougeole, déclarations, rapports, fermetures d'écoles (1898-1913) ; — salubrité publique, plaintes, enquêtes, rapports ; — établissements dangereux et insalubres, statistique (1890-1913) ; — hydrophobie, circulation de

chiens : rapports, arrêtés (1850-1916) ; — sinistres, orages, inondations ; instructions, secours, statistiques (1900-1914) .... 40 liasses

Série N. — Conseil Général. — Procès-verbaux des délibérations, 1re et 2e session 1917 et 1re session 1918.... 3 liasses

Série O. — Budgets primitifs (communes : Ablain-St-Nazaire-Zutkerque (1914) .... 25 liasses

— d° —	(idem)	(1915)......	31 liasses
— d° —	(Acq-Zutkerque)	(1916)......	23 liasses
— d° —	(idem)	(1917)......	20 liasses
Budgets addit.	(Ablain-Zutkerque)	(1914)......	27 liasses
— d° —	(Acq-Zutkerque)	(1915)......	24 liasses
— d° —	(idem)	(1916)......	23 liasses
— d° —	(idem)	(1917)......	23 liasses

— d° — Comptes de gestion des communes(1913-1916) .... 56 liasses

— d° — Comptes des communes : pièces justificatives (1914-1915...... 404 liasses

— d° — — d° — (versement incomplet (1916-1917) .... 62 liasses

Série P. — Contributions directes : répartiteurs ; arrêtés de nominations ; — répartement ; — dégrèvements pour sécheresse ; —taxes communales irrécouvrables ; — personnel ; contrôleurs ; — percepteurs : constitution . réforme, personnel (1850-1912) .... 21 liasses

Contributions indirectes : personnel ; receveurs ; débits de poudres ; commissions ; — débits de tabac ; candidatures, dossiers personnels ; — idem : nominations, mutations ; — caisse d'assurance des planteurs : indemnités pour avances (1875-1912) ....84 liasses

Postes et Télégraphes : personnel ; — facteurs ; — états des bureaux du département desservis ; — plis préfectoraux chargés ; — téléphones de Calais, reprise par l'Etat ; — d°. cartes ; tracé du réseau départemental ; — télégraphie sans fil (1888-1914) .... 11 liasses

Trésoriers Payeurs : receveurs des finances ; — administra-

Caisses de chômage et de secours
1912-1913 ....

Outre cette reconstitution à la suite
cité, des classements méthodiques on
suivantes :

Série M. — Circonscriptions territ
— population, mouvement, états des
toriales (1881-1911 ; — élections légis
didatures officielles ; rapports
Conseil Général (1907-1913) ; — élect
dissements (1883-1913) ; — élection
communes A.-W. ; — élections :
du 29 juillet 1913) ; instructions
1915) ....

Fonctionnaires, états statistiques
spéciaux et de police : personnel
rapports (Arras, Bapaume, Berck,
Saint-Omer (1879-1916) ; — police de
étrangers : surveillance ; admissions
natives ; Austro-Allemands et Neut
ports ; Casinos : Boulogne, Calais,
indigents, rapatriements (1914) ...

Médecins et pharmaciens : états
conseils d'hygiène : personnel, renou
service d'hygiène : instructions, corr
mestriels (1899-1908) ; commissions
— service de désinfection : organisation
dance, mémoires (1908-1912) ; feuill
remboursements (1909-1914) ; — stat
dans les communes de moins de 20.000
pitulatifs ; rapports des docteurs
démiques, déclarations ; épidémies de
tine, de diphtérie, de rougeole, déclara
tures d'écoles (1898-1913) ; — salubrit
enquêtes, rapports ; — établissement
bres, statistique (1890-1913) ; — hydroph

Série U. — Magistrature. Offices ministériels. Personnel ; — situations ; états de traitements ; — rôles d'audience du tribunal de simple police (1857-1909)............. 3 liasses

Série X. — Bureaux de bienfaisance : comptes de gestion (communes A.-W.) (1913-1915) .... 35 liasses

— d° — — d° — : comptes ; pièces justificatives (communes A.-W) (1914-1915) .... 84 liasses

— d° — — d° — (versem[t] incomplet (1916-1917) 11 liasses

— d° — — d° — : budgets (1914-1916)........ 7 liasses

Hospices : budgets primitifs et additionnels (1914-1916) .... 3 liasses

— d° — — d° — comptes : pièces justificatives (Aire, Arques, Auxi-le-Château, Fréthun, Guînes, Lillers, Nédonchel, Saint-Venant) (1914-1917) .... 8 liasses

— d° — Monts-de-Piété — Budgets (1915-1916).. 1 liasse

— d° — — d° — Boulogne-Calais (1914-1916).. 3 liasses

Série Y. — Dépôt départemental de mendicité : Création. Réglement. Traité avec les Hospices. Personnel. Comptabilité (58-1914) .... 2 liasses

— d° — Vagabondage et mendicité : Instructions. Correspondance. Répression. Abris, asiles communaux (1806-1913) .... 4 liasses

— d° — Prisons : Personnel. Libérations. Evasions (1834-1914) .... 2 liasses

Travaux surérogatoires. — Divers services annexes de la Préfecture : Rapatriements ; Echanges des Bons communaux des Communes libérées ; Secours aux militaires des régions envahies, n'ayant pu être réintégrés à Arras, vous m'avez confié, Monsieur le Préfet, par délégation, la signature du courrier de ces services.

Ce courrier fut considérable, surtout de fin décembre 1918 au 1[er] mai 1919. On en jugera par les chiffres suivants : Rapatriements, 40.950 ; Echanges de bons communaux et remboursements de frais de transport, 4.500 ; secours aux militaires 41.522, soit au total : 86.972 unités.

M. le Secrétaire général Lafargue ayant chargé le personnel du soin de faire le vide dans les divers services ; de l'expédition

du vestiaire pour les pays récupérés et pour les militaires, les employés, aidés parfois de corvées militaires, ont prêté un concours actif pour l'envoi à Arras, du 2 janvier au 26 février, de 35 camions. C'est encore le personnel qui a assuré le retour au Chef-lieu, des quelque 3.000 volumes des bibliothèques administratives que M. Louis est occupé à classer pour chaque Division.

Le Service du Ravitaillement a apprécié l'aide du personnel dans la répartition aux communes du Département d'environ 640 caisses de cartes de tickets de pain, comme pour le retour des mêmes cartes au Service Central du Ravitaillement.

Enfin, grâce à leurs aptitudes variées, MM. Domart et Bajeux — ce dernier libéré à l'armistice d'une dure captivité de quatre ans — ont pu, sans le secours d'un seul ouvrier, démonter soigneusement et ranger, en attendant sa réinstallation à Arras, tout un matériel de valeur, composé de rayonnages, de bibliothèques, tablettes, bureaux, etc., des Services de la rue des Pipots et de la rue Tivoli.

Recherches et communications — Le Service des Archives après avoir été le dernier à se replier par suite du bombardement incendiaire du Palais Saint-Vaast sera fatalement, par le manque de locaux, le dernier à rentrer au chef-lieu. Cette situation, comme je le dis plus haut, est une gêne pour les divers services administratifs qui, chaque jour, nous demandent l'envoi de liasses et dossiers pour le service courant et surtout pour la reconstitution administrative des communes libérées. Aussi, les recherches et communications absorbent-elles la majeure partie du temps du personnel, au détriment des classements méthodiques qui, forcément, doivent leur céder le pas.

Outre les quatre Divisions de la Préfecture avec lesquelles le contact est quotidien, nous avons documenté les Services suivants : Domaines et Enregistrement ; Instruction Publique ; les Ponts et Chaussées et le Service Vicinal ; Services agricoles ; Station agronomique ; Service sanitaire ; Bâtiments départementeaux ; Service des charbons ; Postes et Téléphones..

Les recherches et communications ont eu pour objet les affaires suivantes : la population des communes libérées ou

sinistrées ; les listes électorales des mêmes communes libérées ; les registres d'état-civil ; les syndicats agricoles ; la culture du lin ; les baux ruraux ; les concours de chevaux ; les tueries d'animaux ; le régime de la boulangerie ; les animaux nuisibles ; l'automobilisme ; les habitations à bon marché ; les fiches d'étrangers ; les aliénés des deux sexes ; l'assistance aux réfugiés ; la législation sur les nomades ; l'école de musique de Calais ; les sociétés de secours mutuels ; l'assistance aux vieillards et aux femmes en couche ; les réquisitions de transports ; les renseignements aux familles de militaires ; les tableaux de recensement des conscrits.

Dans les régions reconstituées, 44 communes ont réclamé l'envoi du «Recueil des Actes de la Préfecture», leur code indispensable, dont elles étaient privées depuis quatre ans. D'autres, notamment Arras, Athies, Avion, Bapaume,, Billy-Montigny, Carvin, Courrières, Courcelles-lès-Lens, Ervillers, Foncquevillers, Hénin-Liétard, Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle, Vaulx-Vraucourt, ont demandé la communication des documents nécessaires pour leur reconstitution administrative, en particulier les plans d'alignement et dossiers concernant leurs bâtiments détruits : hôtel-de-ville, collèges, écoles, eaux, égouts, abattoirs, cimetières, chemins rues et places, leur population, leur comptabilité, etc.

Les recherches et communications précitées s'élèvent au chiffre de 1531.

Réparations des dommages de guerre. — Conformément à la dépêche de M. le Ministre de l'Instruction Publique, en date du 26 novembre dernier, le Service des Archives s'est attaché à dresser sur fiches le bilan des pertes éprouvées par les divers dépôts d'archives du Département, soit du fait de l'invasion, soit par suite des faits de guerre.

Cette dépêche fut confirmée par circulaire ministérielle, en date du 6 mai dernier.

De son côté, M. le Ministre des Régions libérées, par dépêche en date du 7 mai dernier, demanda une enquête sur les objets de nature artistique, historique ou littéraire, qui ont été

saisis ou détruits par l'ennemi, en conséquence des opérations militaires.

J'ai poursuivi parallèlement cette double enquête et adressé, le 3 juillet dernier, à la direction générale des Archives — chargée désormais de centraliser les renseignements sur les pertes subies par les dépôts d'Archives — une première série de fiches intéressant 41 communes des arrondissements d'Arras et de Béthune.

Puisse la documentation ainsi fournie, aider le Gouvernement à poursuivre de justes compensations, telle que, par exemple, reconstitution de la belle bibliothèque d'Arras sur les riches établissements similaires Austro-Allemands, comme m'en exprimait le vœu, des tranchées du front, en juillet 1915, notre très regretté archiviste départemental, M. le Capitaine Pierre Flament.

Le service des Archives a aussi prêté son concours à la Commission départementale des Monuments historiques chargée par M. le Ministre des Régions libérées d'enquêter sur le sort du mobilier civil et religieux, classé ou non.

Bibliothèque départementale. — Nous continuons la collection des ouvrages concernant la Guerre en Artois et dans les Pays-Bas. Nous avons à inscrire au Registre d'entrée les ouvrages suivants :

Cap. Martin Hardie : *Boulogne a base in France*, superbes reproductions d'aquarelles et sépia sur la ville, ses ports, ses remparts et ses sites ; — Pasteur Vallery-Radot : *Pour la terre de France par la douleur et la mort* (*La colline de Lorette*) 1914-1915 ; — Marius Vachon : *les villes martyres de France et de Belgique* (Arras, Louvain, Ypres, Dixmude, etc.) ; — *Petites histoires de Belgique* ; — Bon Kervyn de Lettenhove : *La Guerre et les œuvres d'art en Belgique*. Autres dons et acquisitions : J. Roman : *Manuel de sigillographie française*, avec planches ; — Victor Mortet : *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'Architecture et à la condition des architectes en France au Moyen-Age* (Ardres, Arras, Arques, Autingues, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, Thérouanne, etc.) ; — L. Clédat : *Petit glossaire du vieux français* ; — M. Ledieu (d'Arras) : *Le général Dumouriez et la Révolution française*, Paris, 1826 ; —

Ch. Guillemant, vicaire général : *Pierre-Louis Parisis*, 2 vol. in-8°.

Nous avons reçu en dons les ouvrages suivants :

De M. l'Archiviste de la Haute-Saône : *Le tabac sous l'ancienne monarchie ; — La Ferme royale* (1629-1791), par E. Gouuolf ; — Albert Caillard : *Dans la Tourmente*, chants d'Artois ; — des Archives du département de l'Hérault : *Instructions et Constitutions de Guillaume Durand, le spéculateur*, publiées par MM. J. Berthelé, archiviste et Valmary ; — *Archives de l'ancien évêché de Saint-Pons ;* inventaire de 1746, publié par J. Sahuc, 2 vol. in-8° ; — *Le fonds Thésan, aux Archives du château de Lérau* (*Ariège*) publié par F. Pasquier et S. Olive ; — *Tables alphabétiques du même ouvrage et index des Chartes transcrites ;* Répertoire numérique des Archives departementales de l'Hérault, par J. Berthelé, archiviste.

Par souscriptions nous avons à noter : *l'Atlas de géographie historique de la Belgique*, publié sous la direction de Léon Van der Essen, professeur de l'Université de Louvain, case 5 : carte x, la Belgique en 1786 (les Pays-Bas Autrichiens) in-4° ; — le tome X des *Annales révolutionnaires* ; organe de Société des études Robespierristes ; les 3 livraisons parues du tome XI (janvier-juin 1919) ; — la *Revue historique de la Révolution française* (avril-juin 1918).

Enfin sur le Catalogue de livres et manuscrits d'occasion du libraire Saffroy, nous avons pu acquérir à bas prix une série de 514 pièces manuscrites en parchemin et papier. On jugera de l'intérêt que présente le lot par les quelques mentions suivantes : Arrêts du Parlement concernant diverses localités de l'Artois (XVIII° siècle) ; — pièces concernant les Etats d'Artois ; rentes pour travaux publics ; levée du vingtième ; répression de la mendicité ; — Arrêt du Conseil d'Etat sur conflit entre le Tiers-Etat d'Artois et les deux autres corps (XVIII° siècle) ; — consultations des avocats d'Arras : Liborel, Dauchy, Corne, Dourlens, Decanchy, Mauduit, de Crespiœul et Desmazières (1789-1790), pour diverses familles ; — procès entre les communes de Billy-Berclau et Hulluch et Douvrin, au sujet de leur marais commun (1773) ; — dénombrements servis au familles de Melun ; de France ; de Salm ; de Hornes ; de Buissy ; de Haynin ; Deslyons ; Le Sergeant d'Acq;

de Gantes ; Dubois de Buisans etc. (XVI°-XVIII° siècles) ; — Actes de foi et hommage pour fiefs sur Aire ; gavre de Beau-..., Gavrelle, Neuville-Saint-Vaast (XVII°-XVIII° siècles) ; — Vente par Quentin Daimies, Chanoine de St-Quentin, de la terre de St-Martin-sur-Cojeul à Antoine de La Mer, écuyer du duc de Bourgogne (XV° s.) ; — lettres-patentes de Philippe II autorisant Gabriel de Maulde à vendre la même terre (1627) ; — collection de cachets armoiries : Seigneurie de Hecourt, Gouvernance de Béthune ; Comté de Cambrésis ; échevinage d'Arras ; vicomté d'Arleux ; Seigneurie de Boiry-Becquerelle ; Principauté d'Epinoy (où paraît Louis-François-Joseph Derobespierre (1772), comme homme de fief) ; prévoté de Saint-Vaast ; de Beaulaincourt Comte de Marles, etc. (XVII°-XVIII° siècles) feuillets, parchemin, d'armoiries coloriées des Bassecourt, Lamyot, de Noyelles-lès-Vermelles, Bullot Defontaine, Baillœul et de Moncheaux (XVII° siècle) ; — Arrêt du Conseil d'Artois au profit du Marquis d'Hesdigneul, autorisant l'échange de la maison de fondation Dupuich, contre une autre rue de Justice, à Arras (1760) ; fourniture par le fondeur Perdrix à la paroisse de Boisleux-au-Mont, de trois cloches pour le prix de 2.401 livres (1768), etc. etc. Il est à remarquer que bon nombre de ces documents intéressent des localités envahies ou sinistrées par les faits de guerre.

Du service de la « Section Photographique de l'Armée » nous enregistrons le retour de 236 cartes ; vues de 41 communes du Pas-de-Calais d'avant-guerre. Nous lui avons envoyé une 3° série de 126 nouvelles cartes intéressant 26 communes du front ; ce qui portera à 826 le nombre de vues d'avant-guerre de nos communes dévastées.

Personnel et Budget. — Par l'exposé qui précède vous avez pu voir, Monsieur le Préfet, que bien qu'éloigné du chef-lieu, nous restons en contact quotidien avec votre administration et avec les divers Services départementaux.

Dans sa dépêche, en date du 7 novembre dernier, vous accusant réception des rapports et délibérations du Conseil général sur le Service des Archives, M. le Directeur général Langlois témoigne sa satisfaction de la direction que j'assume depuis la

mobilisation de notre regretté Archiviste, M. le Capitaine Pierre Flament.

Il est désirable, dans l'intérêt public, que les travaux d'organisation et les besoins matériels du service soient mieux connus. A cet effet, je serais heureux que les prescriptions de l'article 83 de la loi organique du 10 août 1871 sur les Conseils généraux soient remises en vigueur. C'est-à-dire que, comme cela avait lieu jadis, deux membres de la *Commission départementale* soient chargés, avant la session ordinaire, de « vérifier l'état des Archives et du mobilier départemental ».

Il me reste à rendre témoignage des excellents services de mes collaborateurs, de leur zèle et de leur ponctualité : aussi bien de la part de MM. Brunel, Domart et Bajeux — ce dernier heureusement libéré, dès l'armistice, d'un dur séjour dans les geôles allemandes — qui travaillent dans ce dépôt provisoire de Boulogne, que de celle de M. Louis qui assure au chef-lieu, le triage de la réintégration aux communes, des archives revenues du Château de Chambord, et de celles retrouvées à Valenciennes, Amiens, Cambrai et Lille.

Si vous voulez bien l'adopter, Monsieur le Préfet, le budget du Service des Archives départementales s'établira ainsi :

1° Appointements de l'Archiviste paléographe et des employés	21.400 »
2° Dépouillements extraordinaires des archives ; achats de cartons ; entretien de la bibliothèque ; frais de bureau ; chauffage et éclairage	1.000 »
3° Publication de l'inventaire-sommaire	300 »
4° Inspection des Archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices (Indemnité à forfait)	1.000 »
5° Classement et entretien des Archives des Sous-Préfectures (Indemnité de déplacement aux employés)	300 »
Total	24.000 »

Inspection des Archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices. .. Rapatriements des Archives évacuées ou retrouvées dans les communes libérées.

1. — SOUS-PRÉFECTURES.

Avant la guerre, avec le modeste crédit de 100 francs inscrit au budget départemental, le personnel des Archives pouvait faire, chaque année, sinon un classement méthodique, du moins un triage des papiers périmés, permettant de désencombrer, à tour de rôle, les cinq dépôts des Sous-Préfectures.

On conviendra qu'aujourd'hui, avec les frais de voyage et de séjour onéreux, ce maigre crédit ne permet plus d'assumer le déplacement, pendant un certain temps, de *deux employés* pour ce service.

Aussi, avec les organisations annexes nées de la guerre : Réfugiés, allocations militaires, rapatriements, etc., les Sous-Préfectures sont-elles submergées par la marée montante des papiers, dont beaucoup sont atteints par les délais de conservation et dont le triage s'impose.

Si l'on veut que l'ordre règne dans les dépôts des chefs-lieux d'arrondissement, il est de toute nécessité que le crédit inscrit au chapitre XVI art. 5 : « Classement et entretien des Archives des Sous-Préectures » soit porté de 100 à 300 francs.

Aussi bien, le département pourra récupérer en partie, cette dépense, par la vente des papiers provenant des triages précités.

Boulogne-sur-Mer. — Le classement fait l'an dernier dans les 152 cases du bureau par les employés des Archives est continué, grâce à M. le Secrétaire Rigaux, ami de l'ordre, qui y tiendra la main.

Les 148 fortes liasses portant les lettres de série et le numéro correspondant aux cases du bureau,sont placées dans le grenier de la Cour. Il y a encore là une vingtaine de mètres de rayons où sont, en vrac, des documents financiers.

Dans le grand grenier où sont placées les Archives de la Recette des Finances et les rôles des Contributions, le vrac à

trier est encore plus considérable. En effet, ces documents qui, jadis, étaient du moins répartis par années dans des cases, sont maintenant disséminés sur le plancher. Ils ont servi à protéger, éventuellement, le bâtiment des bombardements par torpilles.

Enfin, dans une cave, gisent plusieurs mètres cubes de papiers, parmi lesquels, il y a un certain nombre de liasses provenant de notre organisation en 1886, à envoyer aux Archives départementales.

Pour reconstituer le dépôt, M. le Sous-Préfet peut disposer d'un sous-sol sain, servant jadis de loge, dans lequel on peut installer des rayonnages. Il est désirable que cette réorganisation matérielle ne se fasse pas attendre : dans l'intérêt du service comme dans celui des contribuables. En effet, dans l'état actuel, ces derniers chercheraient vainement les rôles financiers qui leur permettraient de réclamer pour taxes payées induement pour leurs voisins.

II. — COMMUNES.

Les courses faites aux communes, ou plutôt aux ruines libérées, ne font que confirmer les constatations relevées dans les rapport précédents. Presque partout, dans la plaine chaotique qui entoure les villes de Béthune et d'Arras, on ne peut même, au milieu des amoncellements de matériaux, repérer l'emplacement des mairies.

J'ai jusqu'ici, le regret de constater que dans les populeuses localités de l'Arrondissement de Béthune, les pertes d'archives sont plus considérables que dans celui d'Arras. En effet, pour ce dernier arrondissement on relève 41 communes dont les documents principaux, à l'exception des ouvrages administratifs, ont été évacués par l'ennemi sur Valenciennes et Cambrai.

Aussi bien voici, d'après les notes de M. Louis, qui assure à Arras le triage et le rapatriement de ces Archives, le relevé sommaire de ces opérations :

1° *Archives évacuées par les Autorités françaises.* — A.) Rapatriement de Chambord. — Les Archives communales, no[illegible]

riales, ecclésiastiques, etc., évacuées au Château de Chambord, à la suite de l'offensive ennemie de 1918, ont été ramenées dans le département après l'armistice, en décembre 1918. Elles comprenaient un millier de caisses occupant 9 wagons. Ces caisses furent réparties dans dix centres et chaque commune put reprendre son bien.

B.) Rapatriement d'Amiens. — Depuis 1914, les Archives départementales de la Somme avaient reçu 14 caisses d'Archives communales, notariales, fiscales, postales etc. provenant de Bertincourt, Neuville-Bourjonval et Le Transloy. Le bombardement d'Amiens obligea l'Administration à les transférer à Lyon. Elles sont actuellement rapatriées à Arras.

Pour le Service de la Reconstitution, nous avons fait revenir de Toulouse, où sont évacués les dossiers d'affaires communales des 905 communes du Pas-de-Calais, deux caisses d'Archives départementales concernant les communes d'Arras, de Marœuil et d'Etaples.

2° *Archives évacuées par les Autorités allemandes.* — A.) Plans cadastraux utilisés par l'ennemi pour les opérations militaires, déposés à Berlin et Cologne. Ces plans réintégrés à Lille par la Commission d'Armistice de Spa, furent rapatriés à Arras ou renvoyés dans leur commune d'origine. Ils intéressent : Baralle ; Bourlon ; Brebières ; Courcelles-lès-Lens ; Ecourt-Saint-Quentin ; Graincourt-lès-Havrincourt ; Le Sars ; Metz-en-Couture ; Marquion ; Martinpuich ; Oisy-le-Verger ; Palluel ; Récourt ; Riencourt-lès-Cagnicourt ; Sauchy-Cauchy ; Rumaucourt ; Vaulx-Vraucourt; Villers-les-Cagnicourt et Warlencourt-Eaucourt. Plus, un carton appartenant à la « Société houillère de Liévin », contenant des calques de plans cadastraux pour Aix, Angres, Avion, Givenchy, Lens et Liévin.

B.) Archives évacuées à Valenciennes. — A la suite de l'offensive française de 1918, l'ennemi fit évacuer sur cette ville 160 caisses d'Archives de la région de Bapaume et d'Arras. Ces caisses, d'abord entreposées chez M. Landrieux, épicier, rue de Beaumont, furent ensuite déposées au Musée et inventoriées par les soins de M. Bauchon, conservateur-adjoint, dont le dévouement mérite les félicitations de l'Administration. Ces documents ont été rapatriés à Arras, dans huit camions auto-

mobiles. Ils concernent les localités suivantes (communes, perceptions, postes, notaires, églises etc.) : Achiet-le-Grand ; Bapaume ; Baralle ; Beaumetz-lès-Cambrai ; Béhagnies ; Bertincourt ; Beugny ; Bourlon ; Buissy ; Cagnicourt ; Corbehem ; Croisilles ; Ecourt-Saint-Quentin ; Ecoust-Saint-Mein ; Fampoux ; Favreuil ; Fouquières ; Graincourt-lès-Havrincourt ; Haplincourt ; Harnes ; Havrincourt ; Hendecourt-lès-Cagnicourt ; Hermies ; Inchy-en-Artois ; Lagnicourt ; Lebucquière ; Lens ; Marquion ; Morchies ; Oisy-le-Verger ; Plouvain ; Pronville ; Quéant ; Rumaucourt ; Sains-les-Marquion; Saint-Léger; Sapignies ; Saudemont ; Trescault ; Vélu ; Villers-lès-Cagnicourt ; Vitry et Vaulx-Vraucourt.

Ces archives sont ramenées dans leurs communes respectives au fur et à mesure de leur reconstitution administrative. C'est ainsi que les communes suivantes sont rentrées en possession de leurs titres : Achiet-le-Grand ; Baralle ; Bertincourt ; Cagnicourt ; Ecourt-Saint-Quentin ; Ecoust-Saint-Mein ; Havrincourt ; Hendecourt-lès-Cagnicourt ; Inchy ; Lebucquière; Lens; Marquion ; Morchies ; Oisy-le-Verger ; Rumaucourt ; Saint-Léger ; Saudemont et Vaulx-Vraucourt.

C). Archives évacuées à Cambrai. Douze caisses de documents et objets d'art, déposées au Musée de Cambrai, ont été ramenées à Arras. Dix d'entre elles ont été remises au service des œuvres d'art de la zône des armées, dirigé par M. le lieutenant Sabaté. Elles provenaient des communes de Bertincourt ; Beugny ; Graincourt ; Trescault et Vélu.

3° *Archives récupérées par les Autorités britanniques, à la suite d'opérations militaires.* — Après les offensives de 1917, les autorités britanniques firent parvenir à la Préfecture un certain nombre de sacs, contenant des papiers publics et privés trouvés dans les communes de Bapaume ; Béhagnies ; Boiry-Sainte-Rictrude ; Boyelles ; Bucquoy ; Courcelles-le-Comte ; Favreuil ; Frémicourt ; Gommecourt ; Haplincourt ; Mory ; Puisieux ; Saint-Léger ; Sapignies ; Vraucourt. Malheureusement ces Archives sont en mauvais état et demanderont un long et minutieux triage.

Sur les indications de l'ancien Doyen de Bapaume, M. l'abbé

Fournier, rapatrié, j'ai demandé à M. le lieutenant Sabaté de vouloir bien faire exécuter des fouilles dans le sous-sol de l'église où M. le Doyen avait fait mettre une partie des Archives anciennes de l'héroïque Cité et des caisses d'objets précieux.

Enquête sur les pertes subies par les Dépôts d'Archives. — J'ai recueilli des renseignements sur 115 communes de l'Arrondissement d'Arras. Ils seront sous peu reportés sur fiches conformément aux instructions ministérielles, pour un deuxième envoi. Malheureusement il faut constater que sur ces 115 communes, il y en a 58 qui ont leur Archives complètement détruites. Dans les 57 autres, les collections sont loin d'être intactes ; mais généralement les documents les plus importants, comme les plans et matrices, les registres d'état-civil, les délibérations, la comptabilité, ont échappé à l'incendie ou au pillage bien souvent grâce à la ténacité des Secrétaires de mairie. Dans beaucoup de cas les destructions ont été systématiques surtout lors de la ruée de l'ennemi en octobre 1914.

Il peut se faire que les archives de certaines communes du nord d'Arras, aient été évacuées en Belgique. Il y aurait lieu de faire demander par voie diplomatique, une enquête chez nos voisins pour les retrouver, le cas échéant.

Ardres. — Archives en excellent ordre dans de bons placards. Le classement, fait en 1892, par nos soins est continué. Plan cadastral en bon état ainsi que les matrices. Registre d'ordre et de correspondance de 1788-1790 ; — 3 registres de correspondance (an VI-XI) et arrêtés du ma[illegible] VIII-1831 ; 1 registre de correspondance (an IV-VIII) avec délibérations et actes de la Société populaire (an II-III) ; — autre registre de correspondance (1814-1821) ; — registre aux causes ordinaires et extraordinaires avec délibérations (1791-1793) ; — belle collections de 19 registres avec délibérations, depuis l'année 1793 ; — 14 registres de l'état-civil (1612-1792) et 45 registres de même nature (an VIII-1892) reliés ; le reste est à relier. Tous les dossiers sont classés dans plus de 120 portefeuilles et répertoriés dans un fort registre. Bibliothèque administrative en bon état. En résumé, le Secrétaire M. Pocquet, qui a été suppléé

par Mme Pocquet, durant sa mobilisation, mérite les encouragements de l'Administration.

Boulogne-sur-Mer. — Les Archives antérieures à 1790, comme aussi les plus précieuses du Fonds moderne, avaient été mises à l'abri des bombardements par les soins de M. Hiance ; elles sont maintenant réintégrées à leur place dans une salle du rez-de-chaussée. Les Archives modernes sont divisées en deux périodes ; celles antérieures à 1900, les plus considérables, sont installées à l'étage dans une vaste salle, dont le mur du fond a été secoué par une torpille, tombée sur un immeuble voisin. M. Hiance, avec son aide, est en train de réparer le désordre causé par les Vandales. Il s'occupe également au triage de la série F qui contient de nombreux papiers inutiles. Il m'a demandé et fera copier les instructions ministérielles, sur la suppression des papiers périmés.

Tubersent. — Les Archives sont placées à l'école dans un placard en bon état. Mais il n'y a pas d'inventaire. Plan cadastral (1816) en bon état, ainsi que les matrices ; — 26 registres d'état-civil, de 1793 à nos jours, en bon état. Les dossiers sont divisés par séries et sont en bon état matériel, mais il reste à faire le classement détaillé. Bibliothèque administrative en bon état ; Recueil des actes administratifs ; Moniteur des Communes ; Bulletin des Lois, incomplet comme partout. M. le Secrétaire a promis de faire l'inventaire pendant les vacances.

La délégation pour la signature du courrier des divers services rendant ma présence obligatoire, je n'ai pu achever ces inspections pour en insérer le résultat dans ce rapport. Cependant, je compte bien les terminer durant ce deuxième semestre.

III. HOSPICES.

Arras. — Les Archives historiques de l'Hospice Saint-Jean, évacuées sur la citadelle de Montreuil, pour échapper aux bombardements incendiaires ont dû, lors de la dernière offensive ennemie, être envoyées au Château de Chambord. Elles sont maintenant rapatriées et vont reprendre leur place dans leurs vitrines. Le travail de classement demandera une révision et

on pourra ensuite reprendre l'inventaire, interrompu forcément en 1914.

Boulogne-sur-Mer. — Les Archives courantes sont fort bien tenues par M. Port Secrétaire-Archiviste qui n'était en fonctions que depuis un an lors de la mobilisation, en 1914. Courageusement Mme Porte l'a suppléé durant ces cinq années de guerre et a maintenu l'ordre dans ces Archives modernes, avec un répertoire détaillé.

Le dépôt général est placé à l'étage dans la salle des séances de l'Administration. Les Archives sont placées dans de riches cartonniers en chêne avec les lettres de séries sur chaque carton ; de même pour les plans cadastraux des fermes et biens. Mais les dossiers manquent de chemises convenables et le classement de détail reste à faire entièrement. Aussi bien, il n'y a aucun inventaire et le carton qui doit leur être affecté n'existe même pas.

A défaut des titres primitifs de l'Hôpital, on trouve dans le carton A, une copie (XVIIIe siècle) de lettres patentes accordant (1660) à la Chambre des Pauvres de Calais l'autorisation de quêter dans toutes les circonstances. A noter aussi dans le carton B 1, une intéressante liasse de titres de propriété (1479-1786) sur Questinghen où l'Hospice possède encore une ferme.

M. Porte, grâce à la collaboration précitée, a pu tenir le secrétariat et consacre, chaque jour, quelques instants à dresser sur fiches une table des registres aux délibérations qui rendra aux Administrateurs les plus grands services. Cependant pour le classement général et le triage à faire, il lui est matériellement impossible de distraire de son service les nombreuses heures indispensables. La seule solution pratique pour l'Administration hospitalière serait de confier cette organisation à un spécialiste des Archives, en votant un modeste crédit.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste départemental-adjoint,

A. LAVOINE.

Pas de C. 1919 2e session

tinée au paiement de la fraction de bourse d'entretien de cet enfant durant ladite année.

Je vous prie de vouloir bien approuver cette inscription.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

(Chapitre 16. — 23.800 fr.)

Vous lirez, (3e partie), le rapport de M. l'Archiviste départemental adjoint sur le service qui lui est confié

J'ai prévu au budget les crédits ci-après pour assurer le fonctionnement de ce service, en 1920, savoir :

1° Appointements de l'archiviste et de ses employés	21.400 fr. »
2° Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons, entretien de la bibliothèque, frais de bureau	1.000 »
3° Publication de l'inventaire sommaire.....	300 »
4° Inspection des Archives des Sous-Préfectures, des Communes et des Hospices. (Indemnité à forfait)	1.000 »
5° Classement et entretien des archives des Sous-Préfectures	100 »
(Total	23.800 fr. »

J'ai l'honneur de vous donner ci-après copie d'une lettre que m'adresse M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts au sujet du poste vacant d'archiviste départemental :

» Paris le 30 août 1919.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

« En raison des circonstances, il est nécessaire que le poste « d'archiviste départemental, vacant dans le Pas-de-Calais soit « confié, non pas à un débutant mais à un archiviste expérimenté. Il y aura une œuvre de réorganisation à accomplir, qui

« ne saurait être confiée qu'à un homme qui ait fait ses « preuves.

« Cela est si évident qu'aucun débutant n'a, en effet, posé « sa candidature jusqu'ici. Mais il se trouve qu'un archiviste « départemental en fonctions, homme du premier mérite se « montre spontanément disposé à quitter le grand dépôt pai- « sible qu'il administre pour se consacrer à l'œuvre difficile « et pénible de la réorganisation des archives dans votre dé- « partement, le plus éprouvé de tous par la guerre. Il agit « ainsi, manifestement, par un sentiment très honorable de « dévouement à la chose publique.

« En me faisant connaître ses intentions et en remettant « entre mes mains une lettre de candidature à votre adresse, « avec prière de vous l'expédier au moment voulu, cet archi- « viste a la délicatesse de ne rien dire de la question du trai- « tement. Mais je dois attirer à cet égard, votre attention sur « les points suivants :

« 1°. — Le traitement du dernier archiviste du Pas-de-Calais « était de 4.400 fr. Dans les conditions actuelles de la vie, et « alors que tous les fonctionnaires ont vu, ou vont voir aug- « menter le taux de leurs émoluments, il est certain, n'est-il « pas vrai, que ce traitement sera élevé ?

« 2°. — L'archiviste très distingué qui offre ses services a « actuellement, dans son département, un traitement de 6.620 francs.

« Je pense qu'il sera possible de s'arranger pour qu'il ne « perdre rien, pécuniairement, à un changement qui n'au- « rait d'ailleurs, pour lui, que des inconvénients, si ces in- « convénients n'étaient compensés, à ses yeux, par la perspec- « tive d'avoir l'ocassion de rendre service à son pays.

Le Ministre de l'Instruction publique ees Beaux-Arts,

LAFFERRE.

J'ai l'honneur de vous proposer de fixer le traitement de l'archiviste à 6.600 francs.

D'autre part, afin de me conformer aux instructions minis- térielles sur la comptabilité, je vous demanderai en outre de

C'est ainsi qu'ont été exécutés :

3.860 pansements,
5.421 soins à domicile,
4.701 soins aux dispensaires.

2° Un service de renseignements pratiques destiné à indiquer aux mères de famille les démarches qu'elles doivent faire pour obtenir les secours auxquels elles ont droit.

Il a été exécuté dans ce but 1.752 visites à domicile.

3° L'organisation d'ouvroirs.

Ceux-ci réunissent 6.736 fillettes qui ont confectionné un grand nombre de vêtements qui leur sont destinés avec des étoffes fournies par les services des régions libérées.

C'est ainsi qu'ont été fabriquées 1.744 pièces de vêtements.

4° L'ENVOI D'ENFANTS EN COLONIES DE VACANCES.

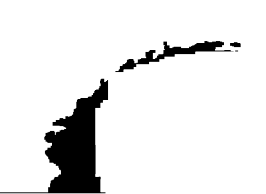
Le Ministère des Régions libérées et différentes œuvres privées ayant offert un grand nombre de places de colonies de vacances, les infirmières ont groupé ces enfants et ont assuré leur voyage aller et retour. Les frais de transport étant aux frais du Ministère des Régions libérées.

Du 1er juillet 1920 au 1er juillet 1921 sont ainsi partis 1.707 enfants.

A titre documentaire, dans le dernier trimestre sont ainsi partis :

1° *Aux frais de l'Œuvre de la protection des enfants des régions dévastées,* 477 enfants dont le détail suit :

Les 18 mai	20	enfants.	La Réole.
8 juin	4	—	Kerpape.
—	16	—	—
21 juin	7	—	—
23 —	57	—	Alsace.
7 juillet	51	—	—
15 —	45	—	—
19 —	28	—	—
24 —	39	—	—
29 —	15	—	Soulsais.
31 —	70	—	Rambouillet.
—	14	—	Alsace.
—	70	—	Deauville.
—	40	—	Huismes.



2° *Aux frais du Ministère des Régions libérées* 560 *enfants à Kerpape.*

(Départ 31 juillet.)

Rapport sur le rôle de la Direction des dommages de guerre et les résultats acquis au 20 juillet 1921.

La Direction des dommages de guerre reste chargée:

1° De la tenue des dossiers administratifs des sinistrés;

2° De l'application des divers régimes d'avances, du paiement et du contrôle de l'emploi de ces avances;

3° De l'application de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre;

4° De la représentation de l'Etat dans l'instruction des demandes d'indemnités présentées aux Commissions cantonales et Tribunaux de dommages de guerre;

5° De l'établissement des réquisitions pour paiement d'acomptes sur indemnités définitives;

6° Du contrôle du remploi.

(Décret du 16 juin 1920).

Par suite de la nouvelle organisation opérée fin mars 1921, la Direction des dommages de guerre comprend les services et bureaux suivants:

A. — Secrétariat de la direction;
B. — Service des renseignements et du contrôle;
C. — Bureau des archives;
D. — Bureau des extraits;
E. — Service des avances;
F. — Service des acomptes;
G. — Service du contentieux;
H. — Inspection départementale des Commissions cantonales et des Agents administratifs.

A. — Secrétariat de la Direction....

A dans ses attributions:

1° La réception du courrier réservé au Directeur, l'expédition du courrier signé par le Préfet, le secrétaire général et le directeur des dommages de guerre;

2° La rédaction et la transmission des ordres;

3° La réunion des rapports;

4° L'établissement des statistiques et des graphiques;

5° Le contrôle technique du travail;

6° La direction du bureau des sténos dactylographes;

7° L'administration du personnel.

B. — SERVICE DES RENSEIGNEMENTS ET DU CONTROLE.

Sa mission consiste non seulement à répondre aux réclamants, à leur donner la marche à suivre pour obtenir satisfaction, mais aussi à rechercher les fautes commises pour les signaler à la direction. C'est pourquoi il s'appelle aussi Service du contrôle

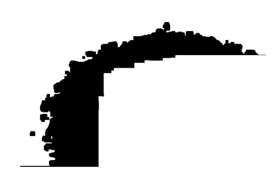
La création de ce service a eu pour résultat de donner plus de facilité aux sinistrés pour obtenir les renseignements qui leur sont nécessaires et de supprimer l'accès du public à tous les bureaux, ce qui était une cause de trouble dans le travail et nuisait au bon rendement.

Les personnes qui ont à demander un renseignement ou à présenter une réclamation pénètrent dans la salle d'attente et ne sont introduites dans le service qu'à raison d'une personne par employé chargé de les renseigner. Les sinistrés se trouvent donc dans les meilleures conditions de calme et de discrétion pour exposer aisément et sans crainte, leur situation. Lorsque les renseignements demandés nécessitent la communication de pièces ou la consultation du dossier, tous documents ou indications complémentaires sont demandés au service compétent par téléphone. Si la réponse nécessite un examen plus approfondi et plus long à obtenir, elle est demandée au service pour une heure déterminée.

On s'efforce ainsi de donner une réponse verbale et précise dans le moins de temps possible, en tenant compte des horaires des trains que peuvent prendre les demandeurs.

Enfin, si la réponse ne peut être donnée immédiatement ou si les personnes ne peuvent attendre, il est adressé une réponse écrite.

Depuis que ce service fonctionne, il a reçu les visites et fourni les réponses ci-après:



Mois	Nombre de Visites reçues	Nombre de réponses faites verbalement	par lettres	Nombre de communicat. téléphoniques échangées
Avril.	3.452	2.150	1.302	615
Mai.	4.513	3.498	1.015	756
Juin.	3.460	3.017	443	709
Juillet (jusqu'au 20 inclus).	1.896	1.766	130	386
	13.321	10.431	2.890	2.466

Le service administratif des dommages de guerre qui avait été créé, en exécution de la circulaire n° 51 du Ministère des Régions Libérées, en date du 21 avril 1919, était chargé de l'application de la circulaire n° 51, et d'une partie de la circulaire n° 58.

Il comprend actuellement deux bureaux dont les attributions respectives sont afférentes aux prescriptions de chacune des circulaires précitées. Ce sont:

C. — Bureau des archives.

La circulaire n° 51 complétée par celle du 26 juin 1919, prescrivait au Service administratif divers classements et écritures essentielles suivants:

1° Un registre matricule où sont inscrits les sinistrés sous un numéro qui constitue le numéro matricule départemental de l'intéressé;

2° Un registre d'ordre où les pièces de la correspondance sont inscrites à la suite;

3° Des dossiers établis au nom de chacun des intéressés avec indication de leur numéro matricule d'inscription et classés dans l'ordre de ces numéros, dossiers renfermés dans une chemise portant sur la première page les noms, prénoms, domicile et toutes les indications nécessaires pour individualiser le sinistré; le dossier peut lui-même être divisé en plusieurs parties contenues dans les sous-dossiers.

Les pièces destinées à y être classées comprennent d'une manière générale toutes les demandes adressées à l'administration par le sinistré en vue de l'octroi d'acomptes ou d'avances, ainsi que tous les états déclaratifs ou justificatifs qui y sont joints, toute la corres-

ondance échangée et toutes les notes fournies à ce sujet par les ivers services, les avis des commissions spéciales d'avances pour onds de roulement, les pièces non comptables produites à titre de ustification pour apporter la preuve que les travaux ou achats ont ien été effectués, les avis émanant des divers services de l'armée intendance, service des cantonnements, service du génie, claims, ommissions anglaises, etc...) et relatifs à des indemnités payées à livers titres pour des réquisitions ou des dégâts susceptibles d'être nvoqués à nouveau comme dommages de guerre, etc...

Chaque dossier individuel doit contenir en outre une feuille spé-iale dite « Relevé des décisions, mandatements ou prestations en nature » et destinée à recevoir l'indication de tous acomptes ou avances consentis, et de toutes cessions ou attributions effectuées, imputables sur les futures indemnités de réparation de dommages, ainsi que de toutes sommes payées à l'attributaire à d'autres titres.

Le moment venu, les indemnités allouées par les commissions et les tribunaux de dommages de guerre sont inscrites à leur tour;

4° Un fichier nominatif constitué par des fiches établies aux nom et prénoms de chacun des demandeurs avec renvoi au numéro d'ordre du dossier et classé par ordre alphabétique; le rôle de ce fichier permet de faciliter les recherches et de prévenir les doubles emplois.

En conséquence, le bureau des archives est chargé d'établir les fiches et de conserver les dossiers individuels.

Ses attributions sont les suivantes:

1° Immatriculation et rédaction des fiches;

2° Service du fichier;

3° Constitution de dossiers et imputations;

4° Recherches, correspondance et mise en concordance des fiches avec les extraits de décisions;

5° Réception et notification des cessions, délégations et oppositions.

1° *Immatriculation et rédaction des fiches.* — Au lieu de carnets impropres, en cartonnage sommaire, bâtonnés à la main, où l'on immatriculait provisoirement les sinistrés, il a été prescrit de se servir immédiatement de magnifiques registres mis en réserve et destinés à relever, plus tard, l'immatriculation actuelle. A l'encontre des premiers carnets qui ne résistent pas à l'usage, ces nouveaux registres permettent une manipulation de longue durée, sans aucune détérioration appréciable, ce qui facilite considérablement le service.

Des simplifications ont été apportées à la tenue de ces registres par la suppression de certaines inscriptions qui ont été reconnues faire double emploi par ailleurs.

2° *Service du fichier.* — Précédemment ce service était assuré par 28 fichières. Le classement dans 373 boîtes de fiches et l'installation défectueuse dans un local du 1er étage, imposaient aux fichières un mode de travail qui occasionnait des pertes de temps et des fatigues considérables. Les employées devaient faire à chaque recherche des déplacements d'une vingtaine de mètres, en portant des boîtes de 6 à 8 kilogs. Le service fut alors installé au rez-de-chaussée dans un local un peu plus vaste. Le nombre des boîtes de fiches fut réduit à 360 réparties entre 20 fichières seulement: chaque fichière fut assise derrière une table entre 2 rangées de 9 boîtes chacune.

Le travail s'effectue donc sans aucun dérangement ni aucune fatigue; mais le nouveau local se prêtait encore assez mal à une installation d'ensemble vraiment pratique; la distribution du travail et la circulation étaient rendues encore très difficiles. C'est alors qu'une baraque située dans la cour de la Providence fut utilisée pour y installer le service du fichier. Les fichières sont placées suivant une double rangée de 10 personnes et les boîtes dans l'ordre alphabétique sans interruption d'un bout à l'autre de la rangée.

Il en résulte une grande facilité pour la recherche des renseignements; on peut aisément s'adresser directement à l'employée qualifiée, sans gêner ni déranger les autres.

Les services d'immatriculation, recherches, correspondance, etc.. sont placés dans le même local, de sorte que les recherches de toutes natures sont effectuées sans aucune perte de temps.

Les résultats de cette organisation se sont aussitôt manifestés : Il y a eu tout d'abord une économie de 8 employés (20 au lieu de 28). En outre, un certain nombre d'employés appartenant aux autres branches du bureau des Archives ont été dressés au travail des fiches et servent très utilement à remplacer les titulaires absents pour congés ou maladies, sans que le rendement soit sensiblement diminué.

Enfin, l'installation plus rationnelle et plus confortable permet d'obtenir du personnel un effort qu'il n'aurait pas été possible d'obtenir il y a quelques mois. Au mois de mars dernier, il était fait environ 3.100 recherches par jour avec 28 fichières. Actuellement le même chiffre est souvent dépassé avec 20 fichières seulement. Le maximum atteint a été de 4.229 et les résultats mensuels sont les suivants :

Avec 28 fichières		*Avec 20 fichières*	
MOIS	Nombre de recherches	MOIS	Nombre de recherches
Septembre 1920....	48.176	Avril 1921....	77.029
Octobre —	52.620	Mai —	68.922
Novembre —	52.816	Juin —	78.757
Décembre —	72.372	Juillet —	49.762
Janvier 1921....	72.981	(Jusqu'au 20 inclus)	
Février —	69.940		
Mars —	74.326		

Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'augmentation du nombre des extraits de décisions dans les derniers mois, a rendu un grand nombre de recherches beaucoup plus délicates et plus longues.

Les principales annotations portées sur les fiches étaient les suivantes :

« La Commission a statué — Catégorie — Cession — Opposition — Procuration — Faillite — Dossier établi (avec la date d'établissement) — Dossier déposé, lorsque le sinistré demande l'imputation à son compte de ses contributions, droits de mutation, etc... 1re demande de mobilier — Réquisition immeubles —

On y ajoute au verso :

1° Le nom, le numéro de la Commission Cantonale ainsi que les numéros des extraits, pour permettre au bureau des extraits de retrouver sur ses registres les dates de passage au service, et d'envoi à Paris, des dits extraits.

Ce renseignement est très souvent demandé soit par le sinistré, soit par le Ministère.

2° Les numéros d'ordre des demandes d'acompte pour permettre au service intéressé de retrouver facilement sur ses registres, les numéros des demandes ayant déjà fait l'objet d'acomptes.

Tous ces renseignements sont de la plus grande utilité pour les divers services. Ils sont transcrits en même temps que les numéros matricules sur les demandes au fur et à mesure qu'elles passent.



3° — *Constitution des dossiers et imputations.* — Les dossiers sont constitués comme il est dit ci-dessus.

Le rattachement aux dossiers administratifs, des sous-dossiers constitués dans les différents services, a commencé pour les moins importants, tels que avances aux commerçants et artisans, professions libérales, compensations, mobilier.

Ce rattachement ne pourra être opéré par les services mandatant par tranches que lorsque les Commissions Cantonales auront statué et que les sinistrés seront en possession de leurs titres de créances.

Le service administratif n'a pu, au moment de sa création, enregistrer journellement les relevés des dépenses, mandatements ou prestations en nature comme le prescrit la circulaire N° 51; il ne s'est trouvé en mesure de le faire que depuis environ 3 mois. La régularisation des comptes anciens est terminée pour certains services, mais en ce qui concerne les immeubles, établissements de dossiers et l'agriculture, elle s'opère très lentement.

Ce travail demandera encore beaucoup de temps. A ce jour, il y a encore aux immeubles 29.800 imputations, et aux Frais d'établissement de dossier : 58.000.

Les imputations émanant du service de l'agriculture se régularisent au fur et à mesure que les comptes détaillés sont relevés au Contrôle Financier et transcrits sur les dossiers.

4° — *Recherches, correspondance et mise en concordance avec les extraits de décisions.* — Les instructions annexées à la circulaire N° 58, relatives aux demandes de délivrance de titres de créances, prescrivent de prendre les précautions les plus minutieuses pour qu'aucune avance ne reste en instance parmi les comptes provisoires. Elles stipulent, en outre, que l'état-civil figurant sur l'extrait de décision devant être tenu pour seul exact, il convient de mettre, en cas de divergence, l'extrait du dossier en complète concordance avec le libellé de l'extrait.

Les nombreuses déclarations d'avances en espèces ou en nature, cessions, etc... faites par les sinistrés soit au Service des Dommages de Guerre, soit au Service du Contrôle Financier et dont il n'est pas trouvé trace ou pour lesquelles il n'y a pas concordance nécessitent en même temps que de nombreuses recherches dans les différents services, un échange de correspondance avec les intéressés, les maires et les services divers de la Reconstitution.

Ces recherches et cette correspondance ont nécessité la création d'une section spéciale qui a été organisée au moyen de ressources prélevées sur le personnel existant. Cette section qui n'existe que

depuis les derniers jours du mois d'avril a déjà donné d'excellents résultats.

La mise en concordance des fiches avec les extraits de décisions est un travail très délicat qui va en augmentant; il y a actuellement 25 % de rectifications dont les principales sont :

Nom du conjoint à ajouter — Changement de résidence — Lieu et date de naissance à ajouter — Nom, prénoms, lieu et date de naissance et adresse actuelle des co-propriétaires — Rectifications relatives aux divisions, successions, etc...

5° — *Cessions, délégations, oppositions.* Précédemment les cessions et oppositions au fur et à mesure de leur réception étaient immatriculées, enregistrées et notifiées aux services intéressés. Cette notification qui ne dispensait pas toujours les services de rechercher les renseignements complémentaires dans les dossiers n'a pas semblé devoir être maintenue.

De nouvelles et récentes dispositions ont été prises, d'après lesquelles au vu des renseignements puisés aux fiches, le service des cessions et oppositions est en mesure de fournir dans tous les cas les indications nécessaires à faciliter le travail des différents services, leur évitant ainsi de nouvelles recherches dans les dossiers.

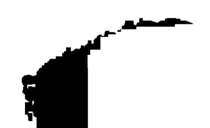
L'économie réalisée par cette nouvelle organisation est très appréciable.

La circulaire N° 885, du 7 avril 1921, a préscrit de faire adresser à la Direction des Dommages de Guerre, par les Greffiers des Tribunaux des Dommages de Guerre, la copie de toutes les cessions, oppositions et délégations transcrites au Greffe de leur Tribunal, aussitôt après leur transcription, ainsi qu'un relevé des transcriptions effectuées antérieurement à l'entrée en vigueur de ladite circulaire.

L'exécution de ces prescriptions comportant un travail important, long et délicat, les dispositions ont été prises d'accord avec les greffiers pour hâter l'application des instructions ministérielles sans entraîner une trop grande perte de temps, soit pour les greffiers, soit pour le Service des Dommages de Guerre.

Le tableau ci-dessous fait ressortir le nombre des principales opérations effectuées par le bureau des Archives, d'une part, jusqu'au 1er avril 1921, d'autre part, jusqu'au 20 juillet 1921 inclus.

	Au 1er avril 1921	Au 20 juillet 1921
Dossiers constitués..............	152.700	162.706
Demandes reçues...............	248.925	293.022



	Au 1er avril 1921	Au 20 juillet 1921
Fiches individuelles	175.058	182.211
Renseignements sur fiches donnés aux différents services	30.264	50.279
Demandes complémentaires agriculture	10.518	12.123
Imputations :		
Agriculture	32.975	39.327
« Mobilier et bicyclette	156.070	166.914
« Commerce	16.853	17.925
« Rec. Tiers Mandataire	3.506	3.506
« Cessions & Matériaux	40.058	53.494
« Bicyclette	30.774	30.774
« Bons de Réquisitions	1.114	1.131
« Cessions nature	3.632	7.610
« Acomptes 1914	239	239
« Immeubles	29.361	54.345
« Frais établiss. dossiers	9.404	28.359
« Remb. frais de transport	263	299
« Matériel scolaire	1.501	1.589
« Avances alimentaires	1.655	2.785
« Compensation	6.173	10.973
« Office de Reconst. Industr	450	450
« Diverses		715
Correspondance et opér. div		22.622
Recherches effectuées	443.231	717.701
Extraits des décisions reçues	67.107	111.642
Cessions	863	2.725
Oppositions	64	255
Mainlevées	16	43
Notoriété		115
Procurations		485
Nantissements		3

D. — Bureau des extraits.

Avant la nouvelle organisation, la réception et l'examen des extraits de décisions étaient faits par le service du Contentieux et l'envoi au Ministère assuré par le Service Administratif. Il a paru nécessaire de constituer un bureau spécial en vue de l'application des dis-

positions de la circulaire n° 58 concernant l'envoi au Ministère des Régions Libérés, des extraits de décisions des Commissions Cantonales.

Désormais, les extraits de décisions au lieu d'arriver au Contentieux, parviennent directement au bureau spécial. Un seul enregistrement est fait au lieu de deux.

Le bureau des extraits qui est appelé à prendre un grand développement a donc les attributions suivantes :

1° Réception et vérification des extraits;
2° Enregistrement;
3° Transmission au bureau des Archives pour immatriculation;
4° Service de la feuille annexe;
5° Transmission au Contrôle Financier;
6° Envoi au Ministère des Régions libérées.

L'acheminement des extraits se fait d'une façon régulière, le délai de dix jours prescrit pour accomplir les diverses formalités est généralement observé et très souvent réduit pour tous les extraits qui ne donnent lieu à aucune observation.

Bien que le rendement des Commissions Cantonales ait à peu près doublé depuis deux mois, aucun retard n'a été apporté dans la marche du Service, grâce à un effort sérieux et soutenu qui a été demandé au personnel.

La situation de ce bureau se présente comme suit à la date du 22 juillet 1921 :

Nombre d'extraits parvenus au service par l'entremise du Contentieux du 2 mars 1920 au 25 mars 1921....	65.205	
Nombre d'extraits transmis au Ministère du 2 mars 1920 au 25 mars 1921..........................		63.628
Nombre d'extraits parvenus du 25 mars au 22 juillet 1921..........	47.327	
Nombre d'extraits transmis au Ministère du 25 mars au 22 juillet.....		43.228
Nombre d'extraits à expédier au Ministère des Régions Libérées......		613
Nombre d'extraits à expédier au Contrôle Financier.................		3.700
Nombre d'extraits en instance au Contrôle Financier...............		1.363
Totaux......	112.532	112.532

Le nombre d'extraits en instance représente un battement normal correspondant à l'évolution des formalités prescrites. Un certain nombre d'extraits de décisions reconnus irréguliers ou incomplets à la suite de l'examen effectué, tant par le bureau des extraits de la Direction des Dommages de Guerre que par le Ministère des Régions Libérées, sont retournés pour rectification aux Commissions Cantonales. Du Ier au 29 juillet 1921, il a été ainsi renvoyé 801 extraits. Les erreurs ou les omissions commises le plus fréquemment ont été relevées et ont été signalées à l'attention des Présidents et Greffiers par une notice de la Direction des Dommages de Guerre, donnant toutes indications nécessaires pour en éviter le retour.

E. — SERVICE DES AVANCES.

En vue d'arriver à une répartition aussi équitable que possible des divers crédits mis chaque mois à la disposition du département, une commission est en voie d'organisation, qui aura pour but de proposer mensuellement à l'approbation du préfet, le montant des avances immobilières non industrielles susceptibles d'être attribuées à chacune des communes du département de l'Aisne.

Cette dotation qui constituera un minimum garanti dans le mois considéré, à chaque commune, sera allouée proportionnellement au montant global des dommages immobiliers et compte tenu des réparations déjà effectuées.

La répartition pour chaque commune sera faite ensuite entre les sinistrés et les collectivités diverses groupant des sinistrés, proportionnellement aux dommages de chacun et en tenant compte des règles de priorité et d'urgence (les réparations à immeubles réparables devant de toute évidence passer en première urgence).

Une telle façon de faire permettra de réaliser une reconstitution rationnelle.

***

Parmi les modifications apportées au cours du deuxième trimestre 1921, aux divers régimes d'avances dont les modalités sont détaillées ci-après, il convient de signaler particulièrement les dispositions de la circulaire n° 993 du 16 juin 1921, s'appliquant à la fois aux avances pour réfection d'immeubles pour fonds de roulement aux cultivateurs et aux industriels.

Cette circulaire vise les innovations introduites par la loi du 30 avril 1921 relatives aux cessions de droits à indemnités de dommages de guerre.

La dite loi prescrit la publication au Journal Officiel des cessions droits à indemnité et prévoit à l'égard des décisions des Tribunaux civils statuant en Chambre du Conseil, des recours de l'Administration dans un certain délai par l'intermédiaire du Parquet.

Dès lors, le Ministre des Régions libérées a décidé que si l'Administration n'avait pas protesté à l'égard des décisions susvisées, les cessions devaient être considérées comme normales et que les cessionnaires se substituant aux cédants, avaient alors droit aux mêmes avantages que ces derniers, notamment à l'attribution d'avances, suivant la règle commune.

Toutefois, les cessions homologuées par des décisions judiciaires antérieures à la loi du 30 avril 1921, restent soumises aux anciennes règles, l'autorisation d'attribution des avances étant réservée désormais au Préfet.



Le Service des Avances comprend 9 bureaux, savoir :

1° Immeubles particuliers et communaux;

2° Agriculture et Comptabilité;

3° Frais d'établissement de dossiers;

4° Mobilier familial;

5° Commerçants, artisans locaux, petits industriels — Mobilier et Matériel communal — Professions libérales — Bons de réquisitions ennemies — Monnaies allemandes.

6° Contrôle des avances aux industriels — Certificats provisoires — Paiement par annuités — Emprunts;

7° Compensations (article 46, § 9, de la loi du 17 avril 1919);

8° Cessions en nature;

9° Avances alimentaires.

1° IMMEUBLES PARTICULIERS ET COMMUNAUX.

Situation antérieure :

Le service a commencé à fonctionner vers le 31 mars 1919.

Au 10 mars 1921, la situation était la suivante :

Nombre de dossiers reçus	53.713
— — — solutionnés	42.897

La différence représentait 264 dossiers à l'instruction des Services techniques, et 10.552 comptes nouveaux à ouvrir.

Montant des comptes ouverts	Fr. 1.191.798.306 30
Sommes payées	505.075.865 32



Montant d'engagements de dépenses á prendre (premières avances sur 256.579.399 fr. 70 de limites possibles d'engagements de dépenses).. 51.315.879 94
Renseignements verbaux fournis... 9.077 »
Affaires traitées par correspondance. 10.755 »
Lettres ne nécessitant pas de réponses classées après examen........... 4.189 »

(*Depuis le 1*[er] *septembre* 1920).

Situation actuelle :

Elle s'établit comme suit :

Nombre de dossiers reçus............................ 66.146
dont 1.079 demandes pour reconstruction. (Exécution des circulaires n[os] 906.959 et 1.021).
Nombre de dossiers solutionnés........................ 57.000
La différence représente :
1° 1.273 dossiers rejetés (intéressés, adhérents aux Coopératives approuvées, mandatées par avances remboursables et n'ayant plus droit aux avances individuelles);
2° 1822 dossiers de reconstruction en instance au Service pour complément d'instruction;
3° 320 dossiers à l'instruction des Services techniques;
4° 464 — (comptes non ouverts en l'attente du n° de dépôt de dossier à la Commission cantonale);

(Télégramme ministériel du 30 novembre 1920).

5° 5.267 dossiers (compte non ouverts par manque de crédits).
Montant des comptes ouverts.............. Fr. 1.318.493.300 30
Sommes payées.............................. 730.677.506 74
Renseignements verbaux fournis............... 19.289 »
Affaires traitées par correspondance.......... 20.523 »
Lettres ne nécessitant pas de réponses classées après examen .... 10.166 »

Reconstruction :

La circulaire ministérielle n° 906, du 15 avril 1921, a autorisé l'institution du régime d'avances pour immeubles détruits aux immeubles à usage de commerce ou d'habitation (à l'exception des châteaux et maisons de plaisance).

Le montant de ces avances ne devait pas dépasser concurremment avec les autres avances déjà allouées à d'autres titres au même sinistré, la proportion de 60 % du montant approximatif des dom-

nages estimés à la valeur 1914 multipliés par 2. Mais, un tel coefficient était parfois insuffisant pour permettre d'allouer aux sinistrés la somme indispensable à la reconstruction envisagée.

La circulaire n° 959, du 30 mai 1921, a porté le coefficient ci-dessus à 3 avec maximum de 75 % d'avances en espèces et en cas d'insuffisance a autorisé des cessions en nature, en outillage d'entreprise et en matériaux à imputer dans la limite du quart ainsi réservé.

La circulaire n° 1021, du 9 juillet 1921, spécifie que ces dispositions s'appliquent à tous les immeubles à reconstruire (exception toujours maintenue des châteaux et maisons de plaisance) et qu'elles doivent notamment être étendues aux immeubles agricoles et ruraux.

Arriéré au 30 juin 1921. — La situation de l'arriéré au 30 juin 1921 se présente d'après les indications portées au tableau suivant :

	TRAVAUX exécutés et justifiés le 30 juin et non encore mandatés.		TRAVAUX exécutés mais non justifiés le 30 juin par suite de circonstances spéciales (force majeure, etc.)		TRAVAUX non encore exécutés.	
	Demandes		Affaires		Demandes	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
1° A l'instruction dans les services techniques.	1.702	15.517.795 71	3.215	31.081.913 35 (1)	6.609	27.489.203 74
2° Au service administratif des avances.	2.451	27.524.878 »	—	—	4.028	37.447.805 »
3° Travaux de déblaiement.	—	—	—	2.564.518 » (2)	—	1.500.000 » (3)
Totaux :	4.153	43.042.673 71	3.215	33.646.431 35	10.637	(4) 66.437.008 74
Conséquence de la note (4).			+ 4.254	25.974.803 50	— 4.254	25.974.803 50
			7.469	59.621.234 85	6.383	40.462.205 24

Observations. — (1) Les chiffres indiqués ci-dessus sont la résultante d'une enquête spécialement effectuée par les agents techniques cantonaux. En ce qui concerne notamment les travaux exécutés, mais non justifiés le 30 juin, la non production des justifications d'usage, situations de travaux ou mémoires exigés pour le déclanchement de la 5ᵉ branche, a occasionné un retard important à la transmission des propositions, retard entièrement imputable, d'ailleurs, aux architectes ou entrepreneurs. D'autre part, les coopératives approuvées ont fait exécuter des travaux importants au moyen des avances remboursables qui leur ont été consenties, mais en raison de leur récente organisation ces coopératives n'ont encore produit aucune justification.

(2) Travaux effectués par les coopératives de sinistrés et qui n'ont pu encore être justifiés.

(3) Révision de travaux à exécuter d'ici la fin de l'année.

(4) Il convient de remarquer que dans ce total, concernant des mandatements de première tranche ayant justification, le montant des travaux exécutés au 30 juin peut être [illegible]

Le Ministre des Régions libérées a décidé que le montant de l'arriéré des travaux effectués au 30 juin 1921 (colonnes 1 et 2) serait éteint au moyen d'un crédit supplémentaire dont il devra être fait emploi exclusivement sous forme d'obligations sexennales de la Défense nationale délivrées au vu d'un mandat budgétaire par les comptables du Trésor.

Ces obligations instituées par décret du 14 mai 1919 sont émises au pair, productives d'un intérêt de 5 % payable d'avance semestriellement et remboursables à l'échéance à 102 fr. 40 %

Elles peuvent être échangées contre les titres des emprunts de l'Etat qui seront émis avant le 1er Janvier 1922.

Enfin, leur remboursement anticipé peut être demandé à toute époque à partir de l'expiration du troisième semestre à dater de l'émission.

Le reliquat inférieur au montant d'une obligation sera réglé en espèces.

Le Ministre a décidé en outre que tous les mémoires de travaux exécutés avant le 30 juin dans les régions libérées, devront être déposés dans les bureaux, subdivisions, arrondissements, secteurs industriels, etc..., avant le 1er octobre 1921, dernier délai.

Passé cette date, il ne sera plus accepté par les services que des mémoires relatifs à des travaux exécutés postérieurement au 1er juillet, les mémoires se rapportant aux travaux antérieurs ne pouvant plus, sous aucun prétexte, être réglés sur avances, mais sur acomptes après délivrantce des titres définitifs.

2° AGRICULTURE ET COMPTABILITÉ.

a) *Agriculture :*

Le Service des avances aux agriculteurs a été organisé fin novembre 1918, par application de la circulaire du 21 octobre 1918, dans le but de procurer aux cultivateurs sinistrés des avances pour leur donner les moyens indispensables de reconstituer leurs exploitations dévastées.

Les demandes sont transmises pour avis au Directeur des Services agricoles. Les avances de l'espèce fixée par l'instruction sus-visée à 1.000 fr. par hectare de terres remises en culture, ont été portées à la suite de nouvelles instructions à 2.000 francs, à 4.000 francs aux maraîchers et vignerons, à 2.500 francs aux cultures industrielles et aux éleveurs de chevaux de race. La circulaire ministérielle 853 du 23 mars 1921 a élevé le taux d'avances à 3.000 francs l'hectare pour les cultivateurs de la zone rouge.

La circulaire ministérielle 854 du 24 mars 1921 attribue aux sinistrés qui se réinstallent dans un rayon de 50 kilomètres du lieu de dommages, les mêmes avances qu'à ceux reprenant leur exploitation antérieure.

4/10 des sommes ainsi attribuées sont affectés au paiement des salaires et à la subsistance de la famille, le surplus aux achats de matériel et de cheptel.

Le mandatement est effectué directement par le service.

Au 1er avril 1921, 33.600 comptes étaient ouverts depuis l'origine et les avances consenties s'élevaient à un total de 622.000.000 francs sur lesquels 425.000.000 francs étaient mandatés.

Depuis cette date et jusqu'au 20 juillet 1921, 2.570 nouvelles décisions ont été prises allouant aux agriculteurs un crédit de 53.500.000 francs; le montant des mandatements pour cette période s'élève à 36.600.000 francs.

Soit au total depuis l'origine :

36.170 décisions prises.

675.500.00 francs d'avances accordées.

461.600.000 — mandatés.

Sont rattachés à ce bureau les régimes d'avances suivants :

1° *Avances pour reconstitution des bois communaux et particuliers.*

Ce régime a été institué par application des instructions ministérielles des 14 juin 1919 et 26 novembre 1920.

L'instruction des demandes et le contrôle de la reconstitution forestière sont confiés à l'Administration des Eaux et Forêts.

Actuellement 110 demandes ont été enregistrées, 58 ont été solutionnées allouant aux bénéficiaires un crédit total de 1.886.217 fr. 13.

40 demandes restent soumises à l'instruction.

2° *Avances aux propriétaires reprenant par eux-mêmes ou en association l'exploitation de leur ferme après résiliation du bail par leur fermier.* (Loi du 25 octobre 1919, circulaire ministérielle du 12 avril 1920.)

Sur 208 demandes produites, 114 ont été solutionnées, allouant un crédit total de 4.804.560 francs sur lequel 2.938.533 francs ont été mandatés.

3° *Avances aux agriculteurs sinistrés victimes de la grêle en 1920.*

747 demandes produites, dont 636 solutionnées.

Ouvertures de comptes...................... Fr. 4.854.618

Sommes mandatées 3.448.733

b) *Comptabilité :*

La comptabilité des avances a été organisée en février 1920.

usqu'à cette date, toutes les situations comptables étaient fournies
par le Service du secrétariat et de la comptabilité générale; mais on
reconnut l'utilité de posséder au Service des dommages de guerre
un service chargé de centraliser la comptabilité des divers régimes
l'avances.

Ce service est rattaché au bureau des avances aux agriculteurs. Le chef de ce bureau en assure, dans les meilleures conditions, le fonctionnement. Il reçoit et répartit les délégations mensuelles de crédit. Il en suit l'emploi en enregistrant les bordereaux d'émission des mandats budgétaires ou des réquisitions de paiement sur le Crédit National émis par les divers bureaux du Service des avances, avant leur transmission aux organismes de contrôle, de visa ou de paiement (Contrôle financier, Comptabilité générale, Trésorerie générale). Il est ainsi en mesure de fournir très exactement, à un moment quelconque, tous les renseignements relatifs à la situation des crédits.

Depuis la création de ce service, et, jusqu'au 28 juillet 1921, il a été mandaté aux sinistrés pour tous régimes d'avances :

Sur exercice 1920 :

Par mandats budgétaires............... Fr.	734.239.249	93
Par réquisitions de paiement sur le Crédit National sur exercice 1921....................	78.000.000	»
Par mandats budgétaires	78.921.927	25
Par réquisitions de paiement sur le Crédit National	436.731.127	98
Total	1.327.892.305	16

3° FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DOSSIERS.

Le service a été institué par la circulaire ministérielle du 25 avril 1919 qui accorde en faveur des Sociétés coopératives des avances de 2 % pour fonds de roulement et en faveur des sinistrés des avances de 1 et 2 % pour leur permettre de payer les hommes de l'art chargés de l'établissement de leurs dossiers.

Il fonctionne actuellement sous l'empire des circulaires des 17 et 24 février 1920 en ce qui concerne *la constitution du dossier administratif* (0,50 % de la valeur 1914) et *de la constitution du dossier de dommages autres que bâtis* (1 % de la valeur 1914) ou en cas de remploi 2 % de la valeur 1914.

La circulaire ministérielle du 18 septembre 1920 et ce'

10 novembre de la même année ont réglementé le mode de calcul des honoraires afférents à la constitution des dossiers de dommages immobiliers bâtis.

Les demandes d'avances pour frais d'établissement de ces dossiers, présentées depuis le 25 décembre 1920, ne peuvent recevoir satisfaction que si la demande est accompagnée d'estimations résumées au mètre superficiel et par catégorie d'immeubles établis sur feuilles imprimées prévues par l'Administration et formant complément récapitulatif du dossier déjà déposé.

Pour l'application des articles 17 et 18 de la loi du 15 août 1920, au sujet des subventions et avances remboursables consenties aux Sociétés coopératives approuvées, la circulaire ministérielle du 9 avril 1921 a supprimé définitivement pour quelque société que ce soit, l'attribution de l'avance spéciale pour fonds de roulement institué par la circulaire du 25 avril 1919.

Il existe dans le département 435 Sociétés coopératives de reconstruction (dont 249 approuvées); deux unions de sinistrés dont une possède 7 succursales.

Le nombre de sinistrés ayant obtenu des avances au 31 juillet s'élève à 65.966 pour un mandatement total de 44.272.871 francs.

Il reste en attente de mandatement 7.302 demandes.

A l'instruction, demandes incomplètes, irrégulières, etc..., 5.963 demandes.

4° MOBILIER FAMILIAL.

Le service des avances pour la reconstitution du mobilier familial a été institué par application de la circulaire du 28 décembre 1917, modifiées par celles des 2 novembre 1918 et 25 mai 1920, cette dernière allouant 2.000 francs pour le chef de famille et 300 francs par personne à sa charge, vivant à son foyer en 1914, sans que le total de l'avance accordée ne puisse excéder la perte subie.

Les avances se font en espèces.

Il parvient au service en moyenne 100 demandes par jour.

Depuis la dernière session du Conseil général, il a été solutionné 13.500 demandes de 1[re] et 2[e] avances qui ont donné lieu à l'envoi de 13.500 mandats-cartes pour la somme de...... 14.381.713 »

Il avait été expédié précédemment, du 28 décem-cembre 1918 au 25 août 1920 :

26.590	mandats administratifs pour	26.252.945 »	175.417.343 »
124.000	mandats cartes pour..	149.164.398 »	
	Soit au total au 20 juillet 1921 :		
164.090	mandats pour		189.799.056 »

Au 20 juillet 1921, 8.253 demandes de 1re et 2e avances sont en instance au service sur lesquelles 6.500 mandats sont établis et seront adressés aux intéressés au fur et à mesure que les crédits seront délégués.

5° COMMERÇANTS, ARTISANS LOCAUX, PETITS INDUSTRIELS. — MOBILIER ET MATÉRIEL COMMUNAL. — PROFESSIONS LIBÉRALES. — BONS DE RÉQUISITIONS ENNEMIES. — MONNAIES ALLEMANDES.

a) *Commerçants, artisans locaux et petits industriels.*

D'après les dispositions de la circulaire du 3 octobre 1917, qui a institué ce régime, les avances en espèces allouées aux commerçants, artisans locaux et petits industriels ne pouvaient dépasser 3.000 francs.

Aussi, les demandes étaient-elles peu nombreuses, les gros commerçants trouvant la somme trop minime.

La circulaire du 30 juillet 1919 ayant porté le maximum à 20.000 francs, les demandes sont arrivées plus nombreuses. Le paiement de ces avances s'effectue par chèques et par tranches sur justification d'emploi (Circulaire du 16 octobre 1919).

La circulaire ministérielle du 25 octobre 1920 a prescrit le paiement de ces avances par le Crédit National, au moyen de réquisitions.

Le montant des sommes mandatées depuis l'origine est de :

Commerçants	44.296.918 fr.	pour 12.451	bénéficiaires.
Petits industriels......	8.041.657 85	— 4.886	—

b) *Avances aux municipalités pour achats de mobilier et de matériel communal.*

Ce service d'avances a été institué en vertu des prescriptions de la circulaire du 19 mars 1919. Il a pour but de répondre aux besoins en mobilier et en matériel des services municipaux, pour permettre à ces derniers de fonctionner.

Une commission est chargée d'émettre son avis sur l'attribution de l'avance et de la fixation du montant. Elle est présidée par un conseiller de préfecture, délégué du Préfet, assisté de deux conseillers généraux et de trois maires.

Il a été alloué à ce jour 5.189.600 fr. 80 pour 758 demandes.

c) *Avances pour reconstitution de mobilier professionnel.*

En exécution de la circulaire du 22 février 1919, le Service des

avances mobilier professionnel a commencé à fonctionner le 2 avril 1919.

Le maximum d'avances était de 10.000 francs.

Par circulaire du 17 décembre 1919, ce taux a été relevé à 15.000 francs.

Ce service est peu important.

Le montant des sommes mandatées est de 4.914.614 fr. 60 pour 1.341 bénéficiaires; le mandatement s'effectue par mandats budgétaires.

d) *Bons de réquisitions ennemies.*

Ce service a été institué en application des instructions de la circulaire du 22 juin 1919, qui a prescrit que des avances sur bons de réquisitions ennemies seraient allouées aux titulaires de ces bons, à condition qu'elles soient immédiatement employées à la reconstitution agricole, industrielle et commerciale.

Une commission spéciale est chargée de donner son avis, tant sur l'admission de la demande que sur le montant de l'avance qui ne doit en aucun cas dépasser 75 % de la valeur portée sur le bon.

Il a été alloué 7.843.520 fr. pour 1.392 bénéficiaires.

e) *Réquisitions ennemies dont les bons ont été emportés par l'ennemi.*

En vue de mettre les sinistrés en possession d'un titre justificatif régulier, il a été créé à Paris, auprès de la Commission des réparations, un office de restitution des réquisitions ennemies.

Par la voie de la presse locale, la création de ce nouveau service a été portée à la connaissance des sinistrés et des formules de demandes ont été envoyées dans les mairies, conformément aux instructions de la circulaire ministérielle du 13 mars 1920. Le nombre des demandes parvenues actuellement est de 480 dont 30 ont été rejetées comme irrégulières.

450 ont été transmises au Ministère.

Le nombre des bons restitués est de 390.

f) *Monnaies allemandes et bons régionaux.*

La circulaire du 17 décembre 1918 a prescrit que tout détenteur de monnaies allemandes devait en faire la déclaration en vue du remboursement et a fixé comme date extrême pour les déclarations la date du 10 janvier 1919.

La publicité nécessaire a été faite et les demandes ont été transmises à M. le Trésorier-payeur général pour remboursement.

Les demandes présentées tardivement étaient adressées à M. le Ministre des Finances.

A la suite d'une demande de remboursement présentée par la commune de Marteville, M. le Ministre des Régions libérées a fait connaître à la date du 23 février 1921 que le crédit de 1.500 millions ouvert par la loi du 11 février 1919, étant épuisé, aucun remboursement ne pouvait plus être effectué.

Toutefois, un décret en date du 30 juin 1921, pris par application de l'article 5 de la loi du 31 mai 1921, fixe la procédure à suivre par les sinistrés, en vue du remboursement des bons de monnaie dont ils sont détenteurs.

L'échange des dits bons est désormais confié exclusivement aux comptables du Ministère des Finances.

6° CONTROLE DES AVANCES INDUSTRIELLES. — CERTIFICATS PROVISOIRES DE DOMMAGES DE GUERRE. — PAIEMENT PAR ANNUITÉS. — EMPRUNTS.

1° *Contrôle des avances aux industriels.*

Précédemment assuré par la Préfecture (jusqu'en juillet 1919), le mandatement de ces avances est depuis cette date effectué par l'Office de reconstitution industrielle.

Ces avances sont au préalable l'objet d'ouvertures de comptes accordées par le Préfet sur propositions du 3e secteur. Chaque affaire présentée par cet organe est soumise à une étude et à un examen minutieux avant d'être présentée à la signature du Préfet. Au 22 juillet, le nombre des propositions d'ouvertures de comptes d'avances transmises par l'Office de reconstitution industrielle s'élève à 3.475, atteignant le chiffre total de 1.291.179.528 francs.

2° *Certificats provisoires de dommages de guerre. — Paiement par annuités. — Emprunts.*

Les articles nos 150 à 159 de la loi du 31 juillet 1920 ont introduit des innovations importantes dans la législation des dommages de guerre et ont apporté notamment aux sinistrés ou à leurs ayants-droit, la facilité de se faire délivrer sur évaluation administrative sommaire un certificat provisoire de dommages de guerre qui peut être transporté, délégué ou remis en nantissement sans autor[isation] du Tribunal civil.

a) Par circulaires n°s 500 et 547, des 6 septembre et 2 octobre 1920, M. le Ministre des Régions libérées a déterminé les conditions dans lesquelles *les sinistrés industriels* pourront bénéficier de ces avantages.

b) La circulaire n° 607, en date du 10 novembre 1920 (confirmée par celle n° 690, du 3 janvier 1921), fixe le mode de distribution des demandes de certificats provisoires pour dommages non industriels.

Les organes administratifs spéciaux qui instruisent les diverses demandes sont chargés provisoirement de procéder à l'évaluation sommaire prévue par l'article 150 de la loi susvisée. Le Ministre délivre les titres qui sont transmis aux intéressés par les soins de la Préfecture.

c) La loi du 24 mars 1921 a complété la loi du 31 juillet 1920 en autorisant les groupements de sinistrés, les groupements de communes et de départements qui veulent émettre des emprunts gagés par les annuités, à demander la délivrance d'un certificat provisoire global, avant remise à leurs adhérents de titres définitifs ou de certificats provisoires.

d) Suivant les dispositions de la circulaire n° 867, en date du 30 mars 1921, les communes ont la faculté de se faire délivrer sur évaluation administrative sommaire le certificat provisoire prévu à l'article 150 de la loi du 31 juillet 1920, pour dommages causés aux édifices civils et cultuels.

e) Enfin, les décrets des 7 mai et 17 juin 1921 ont fixé les conditions dans lesquelles les conseils municipaux peuvent constituer des groupements de sinistrés, en vue d'effectuer des emprunts, soit en conformité de l'article 67 de la loi du 31 décembre 1920, soit au moyen des certificats globaux prévus par la loi du 24 mars 1921, visée plus haut.

Au 26 juillet 1921, le service a enregistré :

388 demandes de certificats provisoires;

336 demandes ont été transmises à Paris;

301 titres ont été délivrés par le Ministère.

D'autre part, 31 demandes de paiement par annuités, représentant une somme globale de 242.734.100 francs sont parvenues au service et ont été transmises au Ministère.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES OPERATIONS.

COMPTES D'AVANCES OUVERTS AU PROFIT D'INDUSTRIELS DU 10-2-19 AU 20-7-21 :

Nombre 3.475
Montant .... Fr. 1.291.179.528 »

NOMBRE DE DEMANDES DE CERTIFICATS PROVISOIRES :

A. — *Pour dommages industriels* (circulaire 500 du 6 septembre 1920) :

Enregistrées au service du 30-10-20 au 20-7-21............ 249
Transmises au Ministère du 20 juillet 1921................ 239

B. — *Pour dommages non industriels* (circulaire 607 du 10 novembre 1920) :

Enregistrées au service du 7-12-20 au 20-7-21............ 139
Transmises au ministère au 20 juillet 1921................ 97

NOMBRE DE CERTIFICATS PROVISOIRES DÉLIVRÉS PAR LE MINISTÈRE AUX INTÉRESSÉS A LA DATE DU 20 JUILLET 1921 :

Industriels 224
Non industriels 77

Paiement par annuités :

Nombre de demandes arrivées au service.................. 31
Montant .... Fr. 242.734.100 »

7° COMPENSATIONS.

(Avances aux débiteurs de l'Etat par application de la compensation prévue à l'article 46, § 9, de la loi du 17 avril 1919.)

Ce service institué par la circulaire de M. le Ministre des Régions libérées en date du 26 avril 1920, prise d'accord avec M. le Ministre des Finances, fonctionne utilement depuis juillet 1920; il est destiné à l'application du § 9 de l'article 46, de la loi du 17 avril 1919, sur la réparation des dommages qui est ainsi conçu : « Si l'attributaire est débiteur de l'Etat à quelque titre que ce soit, même

pour le paiement de ses contributions, la somme ainsi due par lui sera, sur sa demande, imputée à valoir sur le montant de son indemnité et ne sera pas exigible avant que ce montant n'ait été déterminé. »

A l'origine, le bénéfice de la compensation ne pouvait être invoqué que par le sinistré redevable envers l'Etat de ses contributions directes, de droits de mutation par décès ou de produits divers et recettes d'ordre auxquels étaient rattachés les salaires dus par les employeurs de prisonniers de guerre cédés par l'autorité militaire ou par l'intermédiaire des communes.

Cet avantage fut étendu par la circulaire du 2 octobre 1920 aux sinistrés débiteurs envers l'Etat pour travaux exécutés par le service de la Motoculture ou pour des prêts consentis au titre de la loi du 4 mai 1918 par le service des terres abandonnées.

Pour bénéficier de ce régime d'avances, le pétitionnaire doit justifier du dépôt de son dossier devant la Commission cantonale, et établir sa demande sur imprimés spéciaux que la Préfecture met à sa disposition en mairies et dans les perceptions.

Le service est en liaison directe avec les Finances, les demandes sont transmises à la Préfecture par les soins du Trésorier-payeur général.

Dans la solution de la demande, trois hypothèses sont envisagées :

a) Le pétitionnaire n'a déposé aucune demande d'indemnité ou les avances précédemment consenties absorbent les trois quarts de la perte subie : l'imputation ne peut être dans ce cas effectuée et notification du rejet est immédiatement faite au comptable du Trésor et à l'intéressé.

b) Il y a une disponibilité égale ou supérieure à la somme due au Trésor sur les trois quarts de la perte subie : il est établi au nom du comptable chargé du recouvrement une réquisition de paiement de la valeur de la redevance.

c) Le solde disponible sur les trois quarts de la perte subie est inférieur à la somme due : il est établi une réquisition de paiement égale à ce solde.

L'imputation est effectuée par régime d'avances jusqu'au moment où le sinistré entre en possession de ses titres de créance.

Lorsque la demande est formée après délivrance à l'intéressé de ses titres de créance, l'imputation est faite conformément aux instructions de la circulaire n° 629 du 30 novembre 1920, par le service des acomptes à valoir sur les dits titres et dans ce cas, cette opération peut avoir pour objet non seulement le paiement des

contributions ou taxes diverses, mais encore celui des sommes dues à l'Etat à un titre quelconque.

Depuis l'origine 26.867 demandes des quatre modèles sont parvenues au service :

8.810 ont été suivies d'un mandatement et le montant des sommes ainsi imputées s'élève à 15.903.811 fr. 07.

6.073 ont été rejetées conformément aux cas prévus à la circulaire et énoncés d'autre part.

1.721 concernant des impôts dûs pour l'année 1914 par des sinistrés ayant subi l'occupation allemande ont été, conformément aux instructions données par M. le Directeur de la Comptabilité publique au Trésorier-payeur général de l'Aisne, annulées et retournées aux comptables du Trésor, détenteurs des rôles de perception.

10.263 demandes concernant en presque totalité des contributions directes dues pour l'année 1920 sont parvenues pendant les mois de juin et juillet; toutes sont à l'examen et seront solutionnées sous peu.

8° CESSIONS EN NATURE.

Le Service des cessions est, à proprement parler, un service d'avances en nature et c'est d'ailleurs sous le titre de « Bureau des avances en nature » qu'il a fonctionné à ses débuts en mars 1919. Mais par suite de l'orientation toute nouvelle donnée ultérieurement à cette branche des avances par la création de magasins de vente dans divers grands centres sinistrés du département, l'appellation de bureau des cessions, plus en rapport avec la nature des opérations faites, a été substituée à la dénomination primitive.

Le but poursuivi par ce service est de mettre à la disposition des sinistrés tout ce qui peut être disponible dans les stocks et de permettre ainsi la liquidation de ceux-ci. Il a été atteint par :

1° La délivrance aux sinistrés qui en font la demande, du matériel abandonné et récupéré.

2° L'émission de bons permettant l'achat de véhicules automobiles provenant de la liquidation de stocks français et américains

3° La cession aux cultivateurs notamment de chevaux, voitures et harnachements se trouvant dans les dépôts départementaux de Besny-et-Loizy et Festieux, ou affectés primitivement au ravitaillement des communes.

(Toutes ces opérations faites par imputation sur indemnités pour dommages de guerre).

4° La vente au comptant de tout le matériel stocké dans [illegible] tions-magasins du département.

5° La location de literie à des sinistrés et à des entrepreneurs travaillant pour la reconstitution des régions dévastées.

Au 31 juillet 1921 le montant de ces diverses opérations atteignait :

1° Récupération du matériel (à valoir sur dommages de guerre)............................ Fr.	1.745.578
2° Cessions véhicules automobiles (à valoir sur dommages de guerre)............................	9.428.033
3° Cessions voitures, chevaux et harnais (à valoir sur dommages de guerre)............................	1.173.457 08
4° Ventes au comptant :	
Mobilier	6.733.856
Chevaux, voitures, harnais	768.568
5° Location de literies............................	158.135

En vue d'accélérer et de procéder dans le plus bref délai possible à la liquidation des matériaux et objets de toute nature existant dans les stations-magasins, M. le Ministre des Régions libérées en a autorisé l'attribution au titre d'avances en nature sur indemnités de dommages de guerre aux sinistrés qui en feraient la demande.

Les circulaires des 14 février 1921, n° 780; 1er avril 1921, n° 872; 22 avril 1921, n° 914; 30 mai 1921, n° 959, ont réglé les modalités de ces cessions. La circulaire 959 a notamment autorisé des cessions en nature, en outillage d'entreprise et en matériaux au delà du maximum de 75 % de la perte subie (valeur 1914) multipliée par 3, à imputer, dans la limite du quart ainsi réservé.

La mise en application de ces prescriptions a permis la délivrance depuis le 12 avril 1921 au 30 juillet 1921 de 3.714 bons de cessions se montant ensemble à 35.679.511 francs.

Toutes diligences sont faites par le Service pour que la délivrance des bons de cession ait lieu dans le minimum de temps.

La suppression prévue des stations-magasins de Flavy-le-Martel et de Vadencourt a été effectuée récemment. Dix stations subsistent actuellement dans le département : Laon, Saint-Quentin, Soissons, Fargniers, Anizy-Pinon, Coucy-le-Château, Toulis, Vervins, Fère-en-Tardenois et Château-Thierry.

La liquidation de ces stations-magasins a été confiée depuis le 11 juillet dernier au Comptoir central d'achats, sous le contrôle du Préfet.

Le service de surveillance des cessions continuera à s'effectuer comme par le passé par le contrôleur attaché au bureau des cessions.

Le personnel de : 37 magasiniers, manutentionnaires et vendeurs

été mis à la disposition du Comptoir central d'achats dont il épend exclusivement maintenant.

9° AVANCES ALIMENTAIRES.

Par instructions ministérielles du 7 août 1919, un régime d'avances alimentaires sur intérêts dûs aux sinistrés sur leur indemnité le dommages de guerre fut institué en faveur des cultivateurs sinistrés dont les terres étaient reconnues incultivables par suite du bouleversement du sol et qui se trouvaient dans l'impossibilité de reprendre une autre exploitation.

Suivant décision du 12 août 1920, les mêmes avantages furent étendus à tous les sinistrés que l'âge ou l'état de santé et l'inaptitude qui en découle, mettent dans l'impossibilité de reprendre une exploitation quelconque ou de reconstituer les biens endommagés ou détruits. Il en est de même de certains sinistrés qui jouissaient d'une certaine aisance avant la guerre et se trouvent actuellement dans la gêne par suite de la disparition des ressources qui les faisaient vivre.

Depuis l'application des instructions précitées :

4.133 demandes sont parvenues au service intéressé.

2.967 — reconnues légitimes ont pu être admises définitivement.

870 demandes soumises à l'instruction et relatives aux premières ou deuxièmes avances à recevoir, restent à examiner ou à être complétées par les sinistrés.

326 demandes ont dû être rejetées comme non justifiées.

Les sommes mandatées depuis l'origine de l'organisation s'élèvent à :

Exercice 1919 :	5	bénéficiaires		13.884 »
— 1920 :	517	—	400.185 35	
A déduire annulations :	6	—	4.908 »	
Mandatement net pr 1920 :	511	—	395.277 35	395.277 35
Exercice 1921 :	2.445	—		932.489 »
Soit au total...........................				1.341.650 35
Le montant des demandes en instance de mandatements s'élève à...........................				140.869 »
Soit au total...........................				1.482.519 35

F. — SERVICE DES ACOMPTES.

Le service des acomptes institué par application de la circulaire n° 58 du 12 février 1920 a commencé à fonctionner le 9 juillet 1920.

Ce service est chargé de procéder :

1° A l'instruction des demandes de paiement des indemnités de dommages de guerre formulées par les attributaires qui sont en possession de leurs titres de créance, dans les conditions prévues aux articles 44 et 45 de la loi du 17 avril 1919.

2° A l'établissement des réquisitions de paiement correspondantes dont le montant doit être versé aux bénéficiaires par les soins du Crédit National (convention du 7 juillet 1919 ratifiée par la loi du 10 octobre 1919).

Les règles à suivre pour le paiement des indemnités varient selon qu'il s'agit de biens immobiliers ou de biens mobiliers, selon l'affectation que le sinistré entend donner à l'indemnité.

L'un des problèmes des plus délicats et les plus complexes de la loi du 17 avril 1919 est celui du remploi, de la reconstitution et du réinvestissement.

Pour tenir compte du mode d'utilisation adopté par l'attributaire, et des distinctions de divers ordres établies par la loi, les différents modèles de titres de créance qu'il a été reconnu nécessaire de créer sont les suivants :

Série A. — Perte subie. — Biens meubles. — Reconstitution ou réinvestissement. — Titre productif d'intérêts à 5 % l'an (art. 43, § 1 et 47).

Série B. — Perte subie. — Biens meubles n'ayant pas une utilité industrielle, commerciale, agricole, professionnelle ou domestique. — Reconstitution ou réinvestissement. — Titre non productif d'intérêts (art. 13, § 2, art. 43, § 1er, art. 44, § 5 et art. 47, § 1er).

Série C. — Perte subie. — Immeubles. — Remploi ou réinvestissement. — Titre productif d'intérêts à 5 % l'an (art. 43, § 1er et 47, § 1er).

Série D. — Perte subie. — Maisons de plaisance. — Remploi ou réinvestissement. — Titre non productif d'intérêts (art. 43, § 1er et 47, § 1er).

Série E. — Titre complémentaire. — Biens meubles. — Reconstitution. — Titre non productif d'intérêts (art. 43, § 3).

Série E. — Titre complémentaire. — Immeubles. — Remploi. — Titre non productif d'intérêts (art. 43, § 2).

Série G. — Titre spécial. — Dépréciation pour vétusté, somme allouée en toute propriété. — Remploi. — Titre non productif d'intérêts (art. 5, § 5 et 43, § 4).

Série H. — Titre spécial. — Prélèvements en espèces, amendes et contributions de guerre imposées par l'ennemi. — Titre comprenant à la fois le capital et les intérêts à 5 % l'an (art. 43, § 5).

Série I. — Perte subie. — Immeubles. — Non remploi ou non réinvestissement. — Titre productif d'intérêts à 5 % l'an (art. 8, 13, § 1 et 45, § 1er et 47).

Série J. — Perte subie. — Maisons de plaisance. — Non remploi ou non réinvestissement. — Titre non productif d'intérêts (art. 8 et 45, § 1er et 47).

Série K. — Perte subie. — Biens meubles. — Non remplacement ou non réinvestissement. — Titre productif d'intérêts à 5 % l'an (art. 13 et 45, § 2).

Série L. — Perte subie. — Biens meubles n'ayant pas une utilité industrielle, commerciale, agricole, professionnelle ou domestique. — Non reconstitution ou non réinvestissement. — Titre non productif d'intérêts (art. 13, § 2, 45, § 2 et 47).

Série M. — Titre d'ouverture d'avances pour dépréciations de vétusté (art. 5, § 5 et 43, § 4).

Le nombre de ces séries de titres de créance a été réduit récemment par la circulaire n° 1.024 du 11 juillet 1921 qui a créé :

Une série de titres concernant les biens meubles intitulés : « Meubles reconstitution » comprenant trois paragraphes qui tiennent lieu respectivement des anciens titres A. B. E.

Une série de titres pour indemnités immobilières intitulée : « Immeubles remploi » comportant quatre paragraphes qui correspondent aux anciens titres C. D. F. G.

Les titres de créance sont adressés par le Ministère des Finances au Crédit National chargé d'en effectuer la remise aux intéressés.

Les demandes d'acomptes formulées par les sinistrés en possession de leurs titres sont faites sous des formes différentes, selon qu'il s'agit d'un premier acompte sans justification, d'un acompte sur justification ou du réglement définitif d'un titre.

A ce sujet, une innovation récente a été créée par la loi du [illegible] let 1921.

Aux termes de cette loi, sera considéré comme satisfaisant à l'obligation du remploi, en ce qui concerne les dommages mobiliers visés au § 4 du quatrième alinéa, de l'article 13 de la loi du 17 avril 1919, l'attributaire qui demandera, en payement de l'indemnité totale qui lui est due pour perte subie et frais supplémentaires, la remise, à concurrence de 85 % de cette indemnité, de titres de rentes sur l'Etat dans les conditions prévues par l'article 10 de la loi du 30 avril 1921.

Aux termes de l'article 10 de la loi du 30 avril 1921, les titres de rentes seront du type de l'emprunt public le plus récent. Leur valeur sera calculée d'après le taux d'émission de l'emprunt. Tout solde inférieur à 100 francs sera versé immédiatement en espèces. Les titres seront nominatifs et inaliénables pendant cinq ans. La durée de l'inaliénabilité sera réduite à deux ans, lorsque le montant de l'indemnité sera inférieur à 5.000 francs.

Le sinistré qui a déjà reçu des avances ou des acomptes sur son indemnité pourra demander à être admis au bénéfice des dispositions ci-dessus. Dans ce cas, après déduction des avances et acomptes déjà touchés par lui, l'abattement de 15 % sera opéré sur le solde de la somme qui lui reste due.

Toute demande d'acompte doit être adressée à la Préfecture du lieu du dommage et indiquer la série et le numéro des titres de créance que possède l'attributaire.

Lorsqu'une demande d'acompte doit avoir pour effet de solder intégralement un titre de créance, ce titre doit être joint par l'attributaire à sa demande.

La marche du service s'effectue conformément aux prescriptions de la circulaire n° 58 comme suit :

1° Réception des demandes, classement, examen sommaire, recevabilité;

2° Enregistrement sur un registre d'ordre;

3° Transmission au Bureau des Archives pour immatriculation et inscription du numéro d'ordre au verso de la fiche;

4° Transmission (lorsqu'il s'agit des demandes d'acomptes sur justifications accompagnées des pièces justificatives) au service du contrôle de l'emploi des acomptes pour vérification et visa;

5° Au retour des dits services, transmission au Contrôle financier, chargé de la tenue des comptes individuels pour certification, par son visa, de l'existence au compte du sinistré des disponibilités suffisantes pour l'attribution de l'acompte, et indication de la série et du numéro du titre de créance sur lequel le paiement doit être imputé. En cas de premier acompte, le Contrôle financier men-

ionne en outre sur la demande le montant des avances figurant au compte;

6° Contrôle de l'observation des conditions de remploi, de reconstitution, de reprise d'exploitation, de réinvestissement, spécifiées aux articles 5, 13, 43 et 45 de la loi du 17 avril 1919;

7° Etablissement des certificats administratifs attestant que les intéressés ont fourni les justifications exigées par la loi et présentant le relevé détaillé des pièces produites;

8° Emission des réquisitions et des bordereaux d'envoi au Crédit National;

9° Inscription des réquisitions émises au dossier individuel (feuille annexe);

10° Imputation des impôts ou autres sommes dues à l'Etat (compensation prévue à l'article 46, § 9);

11° Transmission des réquisitions et bordereaux au contrôle financier chargé de l'envoi au Crédit National.

Le service des acomptes est organisé en sections ayant chacune les attributions suivantes:

1re *Section.* — Réception des demandes, classement, examen sommaire en vue de la recevabilité des demandes, correspondance avec les indemnitaires, soit en vue de la régularisation des demandes incomplètes ou insuffisantes, soit au sujet de l'application de la loi en vue du mode d'utilisation des indemnités (remploi, reconstitution, réinvestissement) règlements des litiges — recherches et renseignements divers — transmission au Crédit National des demandes de paiement sur titres spéciaux — transmission des demandes reconnues régulières aux deux autres sections — au retour, établissement des réquisitions et bordereaux d'envoi et transmission au contrôle financier.

2e *Section.* — Liquidation des demandes d'acomptes sur titres concernant les biens mobiliers;

3e *Section.* — Liquidation des demandes d'acomptes sur titres concernant les biens immobiliers — imputations des dettes envers l'Etat.

Chacune de ces deux dernières sections, procède, en ce qui la concerne à l'instruction complète des demandes, comportant notamment l'examen des conditions de paiement, la vérification et l'attribution des pièces justificatives, les transmissions diverses décrites ci-desssus, l'établissement des certificats administratifs.

A la deuxième section est rattaché depuis le 18 juillet 1921, le service du contrôle de l'emploi des acomptes en matière de recons-



titution mobilière, service qui avait été primitivement confié au service d'architecture.

Une quatrième section devrait comprendre la liquidation des demandes d'acomptes sur titres spéciaux et les imputations relatives aux débiteurs de l'Etat.

Mais suivant les prescriptions de la circulaire n° 910, du 19 avril 1921, les demandes d'acomptes sur titres spéciaux, sont réglées depuis le mois de mai 1921, directement par les soins du Crédit National auquel ces demandes doivent être adressées directement par les attributaires. A l'heure actuelle, il en parvient encore un grand nombre à la Préfecture; le service des acomptes en assure la transmission au Crédit National.

Le service des imputations concernant les débiteurs de l'Etat est rattaché à la troisième section non encore très importante. On a confié également à cette section, en vue d'alléger le travail considérable imposé depuis quelques mois à la première section, l'établissement des réquisitions et des bordereaux d'envoi et la transmission de ces pièces au contrôle financier.

Les travaux du service des acomptes ont subi une accélération et une intensification particulières pendant les derniers mois écoulés.

A un moment donné, ce service par suite de l'affluence croissante des demandes, s'était trouvé débordé et une quantité considérable de lettres lui parvenait chaque jour, dont le dépouillement ne pouvait s'effectuer qu'avec un retard qui menaçait de devenir inquiétant. D'autre part, les diverses phases de l'instruction des demandes prévues jusques et y compris l'établissement des réquisitions et des bordereaux, comportaient des lenteurs excessives. Des mesures importantes et radicales ont été prises en vue de revenir à une situation normale et d'assurer pour l'avenir une marche plus rapide des opérations.

Il y a lieu de prévoir, en effet que très prochainement, une grande quantité de demandes parviendront, l'augmentation du rendement des Commissions cantonales ayant pour conséquence l'augmentation correspondante du nombre des titres de créance délivrés.

De nombreuses simplifications de détail, des modifications ou des suppressions dans les écritures ou dans les transmissions ont réduit au strict minimum les diverses formalités indispensables à l'évolution des demandes. De plus, le personnel, à la bonne volonté et au dévouement duquel il a été fait appel, a fourni un effort extrêmement sérieux et soutenu qui a permis de dépouiller en trois mois plus de 45.000 lettres et de liquider complètement l'arriéré.

Le rattachement à la deuxième section du service de contrôle

le l'emploi des acomptes en matière de reconstitution mobilière, a eu pour conséquence de réduire très sensiblement la durée d'instruction des demandes par une meilleure coordination et une plus juste adaptation des éléments de travail. Cette création est encore trop récente pour qu'on ait pu obtenir à ce jour, un plein rendement. Des résultats appréciables ont cependant été obtenus: alors qu'auparavant, il n'était procédé qu'à un examen journalier moyen de 40 demandes, c'est actuelllement 130 à 140 demandes qui sont solutionnées chaque jour, et ce rendement sera très vraisemblablement doublé dans très peu de temps.

A l'heure actuelle, le service des acomptes est en mesure de solutionner immédiatement et dans le moindre délai qui sera souvent inférieur à celui prescrit par la loi, les demandes de premiers acomptes sans justification qui lui parviennent.

En ce qui concerne les demandes d'acomptes sur justifications la situation est forcément moins limpide. La liquidation de ces demandes, beaucoup plus compliquée et plus longue que celle afférente aux premiers acomptes n'a pu marcher de pair avec le dépouilllement intensif des 45.000 lettres. Mais grâce à toutes les améliorations apportées et au zèle du personnel, l'apurement des 9.000 demandes en instance au 1er août 1921 sera terminé dans trois mois environ. A ce moment, toutes les nouvelles demandes seront solutionnées dans les délais impartis par la loi.

Le nombre des réquisitions émises et le montant des sommes mandatées au cours des mois de mai, juin et juillet ont suivi une progression qui correspond aux réformes signalées et aux efforts apportés.

En mai, il a été émis 4.316 réquisitions pour la valeur de : 8.541.477 frs. 40;

En juin, il a été émis 5.725 réquisitions pour la valeur de: 14.165.225 frs. 52;

En juillet, il a été émis 7.580 réquisitions pour la valeur de: 48.375.226 frs 83

Les opérations effectuées depuis le début du service jusqu'au 31 juillet 1921 sont les suivantes:



[illegible]	[illegible]	NOMBRE de demandes en instance au C. F.	NOMBRE de réquisitions émises	MONTANT des réquisitions
		ACOMPTES		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	37.679	107.546.822 76
		COMPENSATION		
[illegible]		346	1.050	4.601.236 07
[illegible]	[illegible]	[illegible]	38.729	112.148.058 83

[illegible] — [illegible] CONTENTIEUX.

Le [illegible] le 5 septembre 1919, vient de subir [illegible] par suite de la nouvelle organisation de [illegible] cantonales et des Agents administratifs.

La lourde [illegible] en ce qui concerne la surveillance de la [illegible] dictions dans un département aussi étendu et [illegible] les évènements de guerre que [illegible] partement [illegible] mais à sa place, une nouvelle [illegible] délicate mission [illegible] service, l'étude des gros dossiers [illegible] valeur égale [illegible] francs, perte subie.

[illegible] instructions [illegible] du 25 avril dernier aux- [illegible] joutent les [illegible] législatives du 31 mai de cette [illegible] exiger de la [illegible] du contentieux un effort [illegible] dans l'examen [illegible] volumineux dossiers dont le [illegible] ivement [illegible] plus de 230 pour la section [illegible]

[illegible] date du [illegible] 1921 du Ministère des Régions [illegible] iser les mesures à prendre en vue d'assurer [illegible] et la création de ce service exigeant un [illegible] juridiques sûres et approfondies va [illegible]

[illegible] d'évaluation et formant un organe [illegible] consultatif juridique composé de [illegible] personnel de la Direction des dom-

mages, possédant des connaissances juridiques, que parmi les membres du Barreau et des Offices ministériels près le tribunal civil de Laon, examinera les cas litigieux et parfois très complexes que soulève l'application de la loi du 17 avril 1919. Il sera appelé à émettre des avis en vue de la solution particulièrement délicate des questions contentieuses.

La création de cet organe, officieux, c'est vrai, mais collaborant effectivement avec le service du contentieux des dommages de guerre est appelé à rendre les plus grands services, à la défense, tant des intérêts des sinistrés, que des intérêts de l'Etat.

En dehors des consultations juridiques orales qui lui sont demandées chaque jour, le bureau du contentieux répond aux demandes écrites intéressant tout ce qui touche à l'interprétation des textes de la loi du 17 avril 1919 et des circulaires qui s'y rattachent; une cinquantaine de lettres par jour sont ainsi envoyées tant aux présidents et agents administratifs des Commissions cantonales, qu'aux hommes d'affaires, aux architectes et aux sinistrés.

Le service du contentieux expédie en outre une vingtaine de circulaires par mois et assure aux juridictions des dommages de guerre de tout le département la répartition des imprimés qui leur sont nécessaires ainsi que celle du matériel garnissant ces locaux.

Tous les dossiers, devis et plans sont également acheminés à raison de 300 par jour en moyenne vers les Commissions cantonales compétentes par les soins de ce service.

Tous les jugements rendus par les tribunaux de dommages de guerre du département sont revus avec soin par le service avant d'être transmis au ministère.

Enfin, incombent au service du contentieux, l'examen des poursuites judiciaires et de leur procédure ainsi que la rédaction des conclusions les concernant.

L'examen des jugements rendus porte sur 1.709 décisions. Les opérations des tribunaux de dommages de guerre du département se répartissent de la façon suivante:

	VERVINS	SAINT-QUENTIN	LAON	SOISSONS	CHATEAU-THIERRY	TOTAL
Nombre de dossiers enregistrés....................	501	750	808	354	304	2.717
Nombre de jugements rendus	256	615	444	208	186	1.709
Mineurs....................	233	522	388	166	131	1.440
Offices Ministériels........	10	56	18	22	4	110
Contestations..............	13	30	29	18	50	140
Autorisations (Loi art. 44)...	»	7	2	2	1	12
Renvoyant devant Commissions cantonales.........	»	»	7	»	»	7
Affaires ayant donné lieu à des expertises...........	»	5	»	6	14	56

H. — Inspection départementale des commissions cantonales et des agents administratifs

Le service a été réorganisé suivant les prescriptions de la circulaire ministérielle n° 880 du 6 avril dernier. Le 6 mai, a été délégué, à titre officieux, un inspecteur départemental chargé du contrôle des Commissions cantonales et des agents administratifs. Entre ses mains, ont été centralisées les questions relatives au personnel, aux statistiques, à l'organisation générale et au fonctionnement des commissions.

Le personnel des inspecteurs d'arrondissement a été ramené de dix à huit, puis de huit à quatre; celui des inspecteurs adjoints de neuf à cinq. Les inspecteurs adjoints seront supprimés dans un bref délai et leurs fonctions confiées à des agents administratifs affectés au service du contentieux.

Avec ce personnel diminué des trois quarts, l'inspection départementale a obtenu des résultats décisifs. A la date du 1er avril 1921, les commissions cantonales avaient rendu 80.337 décisions; à la date du 31 juillet, elles arrivaient à un chiffre de 135.502 décisions.

Le chiffre de 4.251 par quinzaine (1re quinzaine de mars) qui était alors considéré comme un maximum par MM. les Sous-Préfets et les présidents de commissions a été porté à 8.161 (2e quinzaine de juillet).

En quatre mois, le rendement mensuel a passé de 8.744 à plus de 16.000 décisions. Ces résultats ont été obtenus, sans la moindre augmentation de personnel et de crédit, par une série de réformes dont voici les principales: application de la loi de huit heures dans les greffes; affichage à la porte principale des commissions, des heures d'entrée et de sortie du personnel du greffe; publication mensuelle des travaux des commissions; suppression des secrétaires d'agents administratifs et leur remplacement dans certains cas par des agents administratifs adjoints; création dans les commissions cantonales d'équipes composées de : 1 agent, 1 commis-greffier et 3 employés pouvant préparer de 240 à 320 décisions par mois; simplification du barème agricole; suppression des statistiques de quinzaine et leur remplacement par des statistiques de huitaine permettant d'apprécier le travail du président et des agents administratifs et d'éviter pour les bons éléments un contrôle dans ce cas inutile. La création de ces statistiques a obligé les présidents à tenir chaque semaine au moins une audience et a facilité le contrôle de l'inspection départementale en lui évitant de nombreux déplacements.

A partir du 1er août, le personnel des greffes doit être augmenté de trente unités, celui des agents administratifs de onze. A partir du 1er septembre prochain 20 agents nouveaux entreront en fonction.

De plus, l'inspection départementale s'est assuré le concours de 44 présidents nouveaux, la plupart des candidats admis à l'examen d'entrée dans les justices de paix et animés du désir de travailler vite. L'un d'eux écrivait qu'il n'accepterait de fonctions qu'à la condition que celles-ci ne durent pas plus d'une année.

Enfin, 14 sections vont être créées. Les présidents suppléants chargés de diriger ces sections sont déjà désignés.

De toutes ces réformes, il faut espérer dans un avenir très bref une amélioration de rendement qui peut se chiffrer par mois de la manière suivante:

1° 16.000 décisions obtenues à l'heure actuelle;

2° 1.400 décisions (100 par sectionnement);

3° 5.500 décisions (100 pour chacun des 55 agents qui vont être nommés);

4° 6.800 décisions (300 pour chacun des 20 présidents qui vont être nommés).

Il est à remarquer que ces 20 présidents nouveaux auront à diriger des commissions qui jusque là n'avaient donné que des mécomptes à l'administration. Ces commissions rendaient à peine

50 décisions par mois. On est en droit d'espérer que les présidents particulièrement actifs que nous avons recrutés obtiendront de ces commissions un rendement minimum de 300 décisions par mois. Dans ces conditions, il faut tabler sur un rendement progressif qui doit aboutir vers la fin de l'année à un total de 27 à 29.000 décisions par mois.

D'autre part, le rendement ainsi obtenu en quantité sera très certainement amélioré en qualité.

C'est un fait d'expérience que les organismes bien dirigés produisent davantage en quantité et en qualité. On peut citer comme exemple celui d'un ancien président du tribunal de la Seine qui parvenait, en une après-midi, à rendre 140 ordonnances sur les matières les plus diverses et les plus compliquées. Ces 140 ordonnances étaient, s'il faut en croire les praticiens, de qualité excellente.

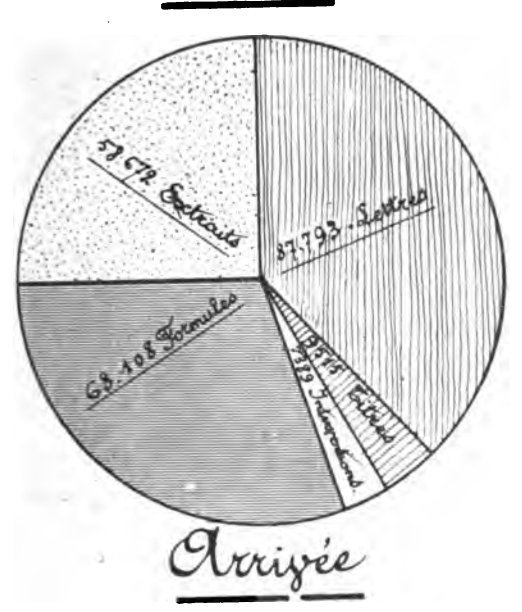
En résumé, il y a lieu d'envisager, avec la plus grande confiance, l'avenir.

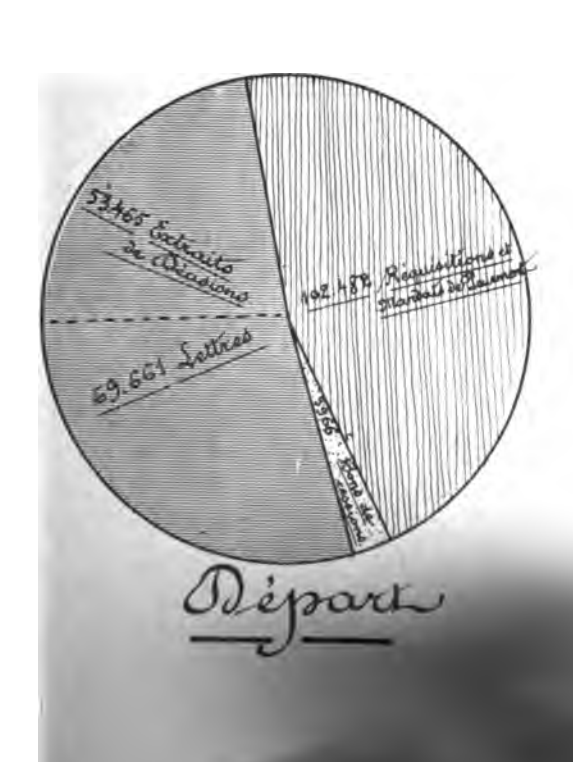
A la seule cadence actuelle, toutes les commissions auront terminé leurs travaux le 31 décembre 1922. Une dizaine seront dissoutes à la fin de la présente année. Une cinquantaine auront terminé dans le courant du premier semestre 1922. Les arrondissements de Saint-Quentin et de Soissons auront évalué tous les dommages dans un délai d'un an environ.

Les travaux des comissions cantonales au 1er août 1921, se répartissent de la façon suivante :

ARRONDISSEMENTS de :	DÉCISIONS rendues au 1er avril 1921	DÉCISIONS rendues au 1er août 1921	DÉCISIONS restant à rendre au 1er août 1921	MOYENNE mensuelle au 1er avril 1921	MOYENNE mensuelle au 1er août 1921
Château-Thierry. . . .	11.334	15.989	25.600	647	1.371
Soissons.	11.334	17.889	30.837	694	1.893
Vervins.	18.610	28.139	49.363	1.214	2.907
Laon.	20.377	34.009	94.359	1.341	4.114
Saint-Quentin.	23.603	39.289	65.104	1.500	4.650
	85.258	135.315	265.263	5.396	14.935

Courrier


57.572 Extraits
87.793 . Lettres
68.108 Formules
Titres
7389
Arrivée


53.465 Extraits de Décisions
69.661 Lettres
102.488 Réquisitions et Mandats de Paiement
5966
Départ

Extraits de Décisions

48.375.226 f 83

Reçus des Commissions Cantonales.

- Mars 8185
- Avril 11.727
- Mai 12.931
- Juin 12.658
- Juillet 13.141

Envoyés au Ministère

- Mars 5.958
- Avril 8.392
- Mai 11 600
- Juin 13.860
- Juillet 13.655

Acomptes

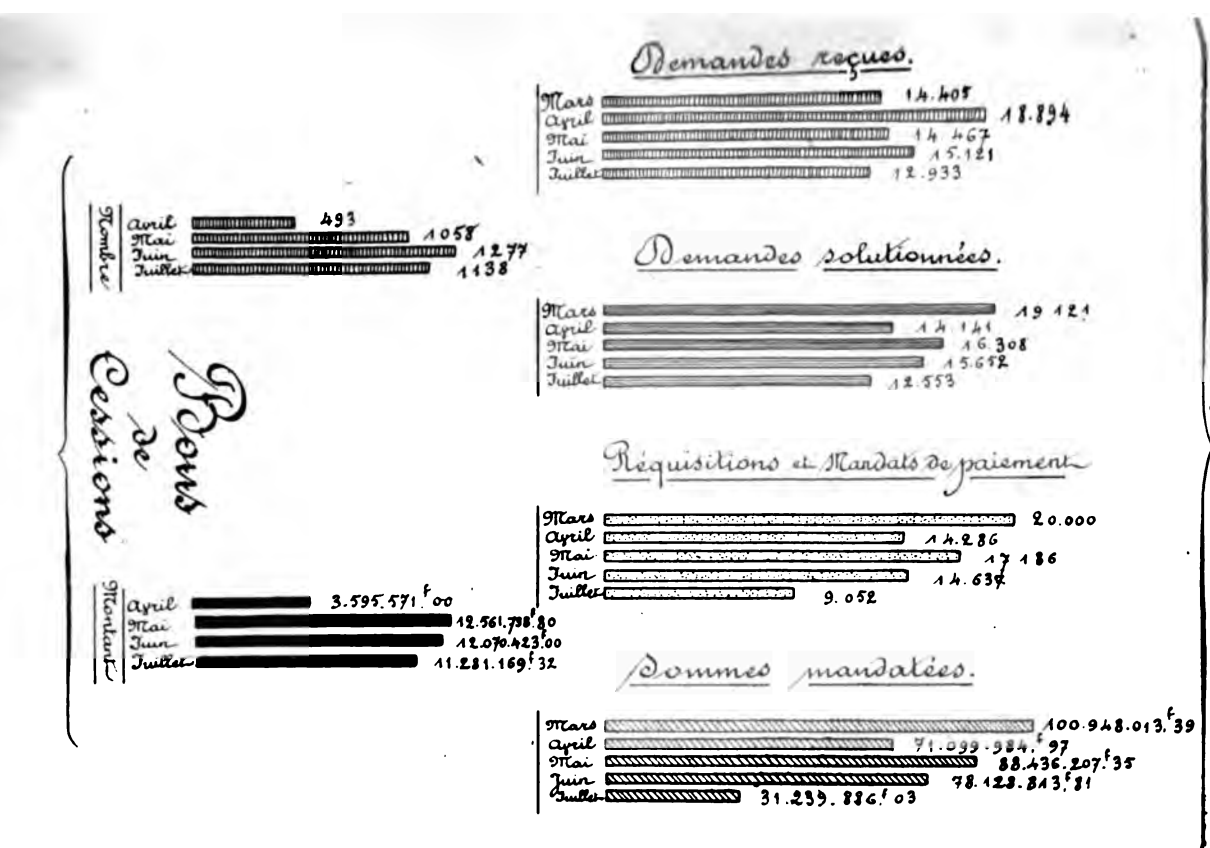
Nombre de Réquisitions émises.

- Mars 5273
- Avril 4.427
- Mai 4.316
- Juin 5.725
- Juillet 7580

Montant des Réquisitions émises

- Mars 9.686.686 f 83
- Avril 13.391.393 f 14
- Mai 8.541.477 f 40
- Juin 14.165.225 f 52
- Juillet

Avances


Demandes reçues.
Mars 14.405
Avril 18.894
Mai 14.467
Juin 15.121
Juillet 12.933
Demandes solutionnées.
Mars 19.121
Avril 14.141
Mai 16.308
Juin 15.652
Juillet 12.553
Réquisitions et Mandats de paiement
Mars 20.000
Avril 14.286
Mai 17.186
Juin 14.637
Juillet 9.052
Sommes mandatées.
Mars 100.948.013f39
Avril 71.099.984f97
Mai 88.436.207f35
Juin 78.128.813f81
Juillet 31.239.886f03
Bons de Cessions
Nombre
Avril 493
Mai 1058
Juin 1277
Juillet 1138
Montant
Avril 3.595.571f00
Mai 12.561.738f80
Juin 12.070.423f00
Juillet 11.281.169f32

Commissions Cantonales.

(Nombre de Décisions rendues.)

Château-Thierry

Mars	: 841
Avril	: 970
Mai	: 1071
Juin	: 1188
Juillet	: 1371

Laon

Mars	: 2424
Avril	: 2903
Mai	: 2958
Juin	: 3660
Juillet	: 4114

Saint-Quentin

Mars	: 2627
Avril	: 2812
Mai	: 3129
Juin	: 4908
Juillet	: 4650

Soissons

Mars	: 1439
Avril	: 1506
Mai	: 1345
Juin	: 1792
Juillet	: 1893

Vervins

Mars	: 1413
Avril	: 1873
Mai	: 2110
Juin	: 2631
Juillet	: 2907

Récapitulation

Mars	: 8744
Avril	: 10064
Mai	: 10613
Juin	14179
Juillet	14935

Rapport sur le Service du Contrôle financier.

Résultats acquis au 30 juin 1921.

Attributions du service.

Le Contrôle financier départemental des dommages de guerre est chargé :

a) De la tenue d'une comptabilité générale de toutes les avances en espèces, en nature, en travaux, à quelque titre que ce soit, mais imputables sur les dommages des sinistrés.

b) De la tenue des comptes individuels provisoires des sinistrés.

c) De la tenue d'une comptabilité générale des acomptes en espèces et en nature, consentis aux sinistrés dont les dommages ont été évalués par les commissions cantonales.

d) De la tenue des comptes individuels définitifs des sinistrés en possession de leurs titres de créance et de l'apurement des dits titres de créance.

Les comptabilités générales des avances et des acomptes, ainsi que les comptes individuels provisoires doivent être tenus en concordance avec les comptabilités et les comptes du Service Central du Contrôle financier.

La tenue des comptes individuels définitifs, l'apurement des titres de créance, sont assurés en concordance avec les opérations effectuées par le Crédit National.

Organisation du service.

Le Contrôle financier a fonctionné à compter du 8 août 1919. Il occupait à cette date une trentaine d'employés. Le personnel en fonctions actuellement est de 123 agents.

Le Service est organisé comme suit :

a) *Secrétariat.* — *Personnel.* — *Renseignements.*

b) *1*[er] *Bureau.* — Comptabilité provisoire. — Comptabilité définitive. — Tenue des comptes individuels définitifs.

c) *2*[e] *Bureau.* — Tenue des comptes individuels provisoires.

d) *3*[e] *Bureau.* — Ordre et vérification.

RESULTATS ACQUIS.

La situation comptable du Contrôle financier est la suivante au 30 juin 1921.

I.

COMPTES PROVISOIRES OUVERTS.

Comptes ouverts au 30 juin	177.916 »
— — — 31 mars	170.700 »
Comptes ouverts du 31 mars au 30 juin	7.216 »

Ces chiffres sont nets d'annulations momentanées ou de suppressions définitives de comptes.

II.

PRISE EN CHARGE DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LES DIVERS SERVICES DE LA RECONSTITUTION.

a) Notifications du *Service des Dommages.*

Avances espèces et nature. — Ex. 1915 à 1918 Frs	912.458 13
— — — — Ex. 1919 —	416.520.679 19
— — — — Ex. 1920 —	671.197.157 26
— — — — Ex. 1921 —	451.414.021 60
Pris en charge au 30 juin	1.540.044.316 18
— — — 31 mars	1.245.188.285 78
Pris en charge du 31 mars au 30 juin	294.856.030 40

Aucun retard n'existe dans les opérations de prise en charge, qui sont assurées dans les délais normaux.

Les réquisitions de payement d'avances adressées au Crédit National sont régularisées au Contrôle financier dans le minimum de temps. Elles sont maintenant transmises directement au contrôle par les régisseurs d'avances qui les ont émises ce qui a permis de réduire de plusieurs jours la période qui s'étend entre la date d'établissement de la réquisition et son envoi pour exécution au Crédit National.

La mise en application de la C. M. 780 du 14 février 1921 relative

à la délivrance de bons pour cessions, a présenté durant quelque temps quelques difficultés d'ordre comptable. Toutes mesures utiles ont été prises d'accord avec le service des dommages, et le Comptoir central d'achat. Actuellement la prise en charge aux comptes individuels et la délivrance aux sinistrés des bons de cessions s'opèrent, en exécution des instructions de l'administration centrale, dans des conditions satisfaisantes de rapidité pour les bénéficiaires, et d'ordre pour le service.

Bons de cessions pris en charge au 31 mars..........	261
— — — — au 30 juin...........	2.486
Bons de cessions pris en charge du 31 mars au 30 juin..	2.225

La réorganisation, du service des dommages de guerre entreprise et terminée au début du trimestre écoulé, a eu une heureuse répercussion au contrôle financier.

Des améliorations très appréciables ont pu être apportées dans les relations existant entre les deux services. Les questions litigieuses sont maintenant résolues par les bureaux de la direction des dommages et ceux du contrôle financier, dans les délais les plus courts et en plein accord. La liaison entre les deux services est actuellement assurée dans de bonnes conditions, qui permettront d'atteindre un rendement supérieur à celui obtenu jusqu'ici et une plus grande exactitude des écritures comptables.

b) Notifications de *la Tiers Mandataire Agricole*.

Cessions et remboursements — Ex. 1918 Frs....	157.369 05
— — — — — Ex. 1919	113.166.720 30
Pris en charge au 30 juin.....................	113.324.089 35
— — — 31 mars.....................	113.009.833 75
Pris en charge du 31 mars au 30 juin...........	314.255 60

La liquidation de la Société Tiers Mandataire entreprise le 1er janvier 1920 devait être terminée le 1er avril de l'année en cours.

Le contrôle financier départemental reçoit encore des reconnaissances de fournitures chaque mois pour 150 ou 200.000 francs. Je ne pense pas toutefois que ces notifications tardives et réduites, abaissent d'une façon appréciable le chiffre (13 à 18 millions) que j'ai signalé comme ne devant être jamais récupéré au débit des agriculteurs, du fait de la non comptabilisation par la Société Tiers Mandataire de cessions consenties par ses soins.

c) Notifications *de l'O. R. I.*

Avances espèces et nature — Ex. 1919 Frs......	187.759.074	62
— — — — Ex. 1920	296.409.261	23
— — — — Ex. 1921	173.078.004	83
Pris en charge au 30 juin......................	657.246.340	68
— — — 31 mars......................	561.012.760	54
Pris en charge du 31 mars au 30 juin...........	96.233.580	14

Les avances en espèces consenties aux industriels sont en décroissance.

La régularisation des cessions a été plus active. Néanmoins, au 30 juin sur un total de Francs: 509.103.802,46, représentant le montant des commandes passées au C. O. A. par le 3[e] secteur au nom des industriels sinistrés, 272.020.037 fr. 43 seulement ont été pris en charge aux comptes individuels. Il est vrai que des commandes, pour un chiffre élevé n'ont pas encore exécutées.

d) Notifications *de l'O. R. A. de l'Aisne.*

Avances en nature — Ex. 1915 à 1918 Frs.........	2.081.751	61
— — — — Ex. 1919....................	110.774	00
— — — — Ex. 1920....................	1.469.376	53
— — — — Ex. 1921....................	664.480	00
Pris en charge au 30 juin......................	4.326.382	14
— — — 31 mars......................	2.513.872	05
Pris en charge du 31 mars au 30 juin..............	1.812.510	09

La plus grande partie des cessions effectuées à titre remboursable en 1920 et en 1921 et pour lesquelles des ordres de versements au Trésor ont même été lancés par l'Office agricole, seraient, en exécution des prescriptions ministérielles, à imputer sur les dommages de guerre, suivant demandes des intéressés.

Le nombre de ces opérations à régulariser aux comptes individuels atteindrait le chiffre de 20.000 environ. C'est une grosse besogne en perspective, d'autant plus que bien des comptes d'agriculteurs seront déjà arrêtés après décisions des Commissions cantonales, quand le contrôle financier sera touché par les notifications de cessions.

e) Notifications *du Service des Matériaux.*

Cessions — Ex. 1915 à 1918	Fr.	63.824 62
— — Ex. 1919		4.566.632 14
— — Ex. 1920		14.140.944 44
— — Ex. 1921		61.077 76
Pris en charge au 30 juin		18.832.478 96
— — — 31 mars		13.172.192 10
Pris en charge du 31 mars au 30 juin		5.660.286 86

10.957 factures ont été prises en charge au débit des sinistrés durant le 2e trimestre de l'année en cours. Il ne reste plus au service des matériaux que quelques milliers de cessions à notifier au contrôle financier.

Les opérations de régularisation des cessions consenties par le service des Matériaux auront donné un bon résultat, et la récupération aux comptes individuels des avances en nature consenties par ce service au cours des exercices écoulés et de l'exercice 1921, atteindra finalement un chiffre très satisfaisant.

f) Notifications *du Service des Travaux d'Etat.*

Cessions et travaux — Ex. 1919 Frs	4.434.367 11
— — — — Ex. 1920	3.666.051 68
— — — — Ex. 1921	121.351 33
Pris en charge au 30 juin	8.221.770 12
— — — 31 mars	7.652.441 01
Pris en charge du 31 mars au 30 juin	569.329 11

La régularisation des opérations effectuées par le S. T. E., cessions et travaux à valoir sur indemnités de dommages de guerre peut être considérée comme virtuellement terminée.

Il est certain que la plus grande partie des doubles-payements par l'Etat qui résultent de la non comptabilisation d'avances au débit des sinistrés seront imputables au service des travaux d'Etat et à la Société Tiers Mandataire agricole.



g) Notifications *des Ponts et Chaussées.*

Travaux — Ex. 15 à 18 Frs	986 31
— — Ex. 1919	56.033 11
Pris en charge au 30 juin	57.019 42
— — — 31 mars	19.071 20
Pris en charge du 31 mars au 30 juin	37.948 22

h) Notifications *de l'Office central agricole.*

Cessions de tracteurs et divers — Ex. 1919.... Fr.	3.566.518 85
— — — — Ex. 1920	3.156.198 61
— — — — Ex. 1921	2.466.760 30
Pris en charge au 30 juin	9.189.477 76
— — — 31 mars	8.381.978 11
Pris en charge du 31 mars au 30 juin	807.499 65

D'après le dernier rapprochement des écritures effectué entre le Contrôle financier et l'Office central agricole, la presque totalité des cessions de tracteurs agricoles a été régularisée aux comptes des bénéficiaires.

L'Office central aurait encore à notifier près de 5.000 cessions de matériel divers, d'animaux, etc..., cessions consenties en 1920 et 1921. Avec celles signalées par l'Office de l'Aisne, cela porterait à 25.000 au minimum, les imputations au titre agriculture restant à inscrire aux comptes provisoires. Vraisemblablement, cette régularisation qui représente un travail matériel considérable non seulement pour les 2 offices agricoles, mais aussi pour le Contrôle financier, s'échelonnera sur plusieurs mois.

i) Notifications *du Service de la motoculture.*

Travaux — Ex. 1919 Frs	1.396.513 57
— — Ex. 1920	3.224.094 89
— — Ex. 1921	1.109.349 62
Pris en charge au 30 juin	5.729.958 08
— — — 31 mars	4.829.388 56
Prise en charge du 31 mars au 30 juin	900.569 52

Du 1er avril au 30 juin le contrôle financier a donc relevé sur ses livres comptables et régularisé au débit des 177.916 comptes individuels provisoires:

74.296	opérations pour Frs....................	401.192.009 59
	et du 8 août 1919 au 30 juin:	
625.725	opérations pour Frs....................	2.356.971.832 69
	annulations et rejets déduits.	

III.

EXTRAITS DE DÉCISION DES COMMISSIONS CANTONALES DÉPOSÉS EN DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE TITRES.

Extraits reçus au 30 juin..................	99.715
Extraits liquidés au 30 juin...............	98.126
En instance....................	1.589

8.614 extraits de décision ont été liquidés en avril, 11.814 en mai et 14.061 en juin.

Le travail fourni pour la liquidation des extraits a été tout particulièrement considérable durant ce dernier trimestre. Il s'agissait de ne pas retarder l'envoi au service central des dossiers reçus des commissions cantonales en nombre de plus en plus élevé, tout en établissant les situations de comptes aussi exactement que possible et en assurant les diverses opérations de vérifications et de contrôle avec le plus grand soin. Le résultat a été atteint par les efforts conjugés de tous les bureaux du service et aussi par une augmentation appréciable du travail effectué en plus des heures régulières de présence.

Au dernier de juin, aucun retard n'existe donc au contrôle financier en ce qui concerne les extraits de décision reçus en demande de délivrance de titres de créance. Les 1.589 dossiers en instance à cette date représentent à peine les extraits reçus dans les dernières 48 heures, plus environ 500 extraits au contrôle depuis plus de 3 jours, pour difficultés spéciales arrêtant momentanément l'établissement de la situation de compte.

La situation est donc satisfaisante et les prescriptions ministérielles relatives au séjour minimum des extraits dans les divers services de la Préfecture et à l'accélération de leur envoi au service central sont donc observées très exactement.

Pour la liquidation des 98.126 extraits reçus au 30 juin, 70.208 situations de comptes provisoires ont été dressées.

D'autre part, 27.579 situations rectificatives ont été établies à l'occasion d'opérations notifiées au contrôle financier, postérieurement à l'arrêté des comptes individuels.

IV.

COMPTABILITÉ DES COMPTES EN DÉBET.

La situation des comptes en débet au 30 juin, est la suivante:

Comptes ayant été provisoirement débiteurs..........	6.670
Comptes redevenus créditeurs......................	1.461
Comptes provisoirement débiteurs au 30 juin.........	5.209
Comptes définitivement débiteurs..................	7

7 ordres de reversement au Trésor ont été établis au nom des titulaires de ces 7 comptes, pour une somme totale de Frs: 1.408,29.

La comptabilité des comptes présentant provisoirement ou définitivement un débet, est suivie très minutieusement, de façon à éviter toute perte pour le Trésor du fait de trop perçus par les sinistrés antérieurement à la décision des Commissions cantonales.

V.

CERTIFICATS PROVISOIRES

Dossiers reçus au C. F. au 30 juin........................	326
— liquidés au 30 juin....................................	314
— annulés au 30 juin.....................................	2
— en instance au C. F....................................	0
Délivrances de certificats provisoires notifiées au C. F. au 30 juin..........	266
Demandes de payement par annuités reçues au C. F. au 30 juin	25

VI.

COMPTES DÉFINITIFS FRACTIONNÉS.

Comptes définitifs reçus au 30 juin.............	40.013
— — pris en charge...............	38.879
— — restant à prendre en charge....	1.134
Comptes fractionnés correspondant aux titres reçus.	115.986
Montant de ces C/ pris en charge.............	835.375.343 09

4.133 comptes définitifs pour 12.338 titres de créance ont été pris en charge durant le mois d'avril;

2.968 pour 9.791 titres en mai;
5.383 pour 16.762 titres en juin.

Aucun retard n'existe dans la prise en charge des Comptes définitifs.

Les réclamations, émanant de titulaires de titres de créance, relatives aux imputations faites à tort aux comptes définitifs, sont en décroissance assez sensible. Cela tient évidemment à ce que le service départemental est à même actuellement de donner au service central suffisamment de renseignements en vue de la discrimination des avances qui est opérée par ses soins, lors de l'établissement des comptes définitifs.

Le service départemental peut donner ces renseignements, grâce à l'indication, exigée des sinistrés (à l'occasion du dépôt d'un extrait de décision) des catégories de dommages pour lesquelles ils n'ont pas encore formulé de demande de délivrance de titre de créance.

Cette mesure de toute première importance, simplifie beaucoup les écritures comptables, réduit la correspondance échangée avec les sinistrés et l'administration centrale et surtout supprime dans le règlement des acomptes certains retards plus ou moins considérables qui étaient dûs aux rectifications des comptes définitifs nécessitées par les imputations erronées.

Certaines C. M., notamment celle du 19 avril, et celle du 11 juillet modifient assez profondément les instructions précédemment en vigueur, soit en transformant la comptabilité des comptes définitifs, soit en supprimant l'intervention des services de la Préfecture dans la liquidation des titres remboursables sans justifications de remploi, soit encore en réduisant dans le cas de reconstitution à 2 sortes de titres comprenant plusieurs paragraphes: Titre « Meubles Reconstitution », et Titre « Immeubles, Remploi », les séries de titres délivrées jusqu'ici.

Néanmoins, toutes dispositions utiles ont été prises, afin qu'aucune complication ne surgisse et ne se traduise par un retard quelconque préjudiciable aux sinistrés.

VII.

DEMANDES D'ACOMPTES SUR TITRES DE CRÉANCE.

Demandes reçues au 30 juin	31.465
Demandes liquidées au 30 juin	30.563
En instance	902

Les demandes d'acomptes sont liquidées par le contrôle financier



dans les délais normaux. Les 902 demandes en instance, représentent à peu près le battement de deux jours plus 150 demandes environ, qui ne peuvent être autorisées, les comptes définitifs des intéressés n'étant pas encore parvenus du service central.

4.343 demandes ont été soumises au service départemental en avril, 4.296 en mai et 6,318 en juin.

VIII.

RÉQUISITIONS DE PAYEMENT D'ACOMPTES.

Au 30 juin la répartition des réquisitions de payement d'acomptes prises en charge aux comptes individuels définitifs et relevés sur les livres comptables est la suivante:

Réquisitions sur titres:

Série A	1.580	pour	Frs:	33.372.742 07
— B	1	—	—	3.612 70
— C	1.242	—	—	3.588.322 96
— D	4	—	—	104.828 47
— E	4.228	—	—	18.861.893 41
— F	232	—	—	4.328.447 66
— G	10	—	—	3.174 00
— H	2.549	—	—	632.758 65
— K	2.552	—	—	397.672 84
— L	4	—	—	5.114 00
Totaux	29.402	—	—	61.298.566 76
Annulations	57	—	—	168.681 38
Totaux nets au 30 juin	29.345	—	—	61.129.885 38
Totaux nets au 31 mars	15.505	—	—	25.184.815 73
Du 31 mars au 30 juin	13.840	—	—	35.945.069 65

Aucun retard dans la prise en charge des réquisitions de payement d'acomptes, ni dans leur envoi au Crédit National.

Graphique de Marche

des principales opérations effectuées par le contrôle Financier en Mars, Avril, Mai, Juin et Juillet 1921.

Légende

Imputations
Comptes Fractionnés
Extraits de Décisions
Réquisitions
Pour le Nombre

Imputations
Comptes Fractionnés
Réquisitions
Pour le Montant

Totaux des Opérations effectuées du 1er Mars au 31 Juillet 1921

28.000
27.000
26.000
25.000
24.000
23.000
22.000
21.000
20.000
19.000
18.000
17.000
16.000
15.000
14.000
13.000
12.000
11.000
10.000
9.000
8.000
7.000
6.000
5.000
4.000
3.000
2.000
1.000
0

180.000.000
170.000.000
160.000.000
150.000.000
140.000.000
130.000.000
120.000.000
110.000.000
100.000.000
90.000.000
80.000.000
70.000.000
60.000.000
50.000.000
40.000.000
30.000.000
20.000.000
10.000.000
0

668.900.127f,34. Montant des Comptes fractionnés

112.885 - Nombre d'Imputations aux comptes Provisoires

67.394 - Nombre de comptes fractionnés pris en charge

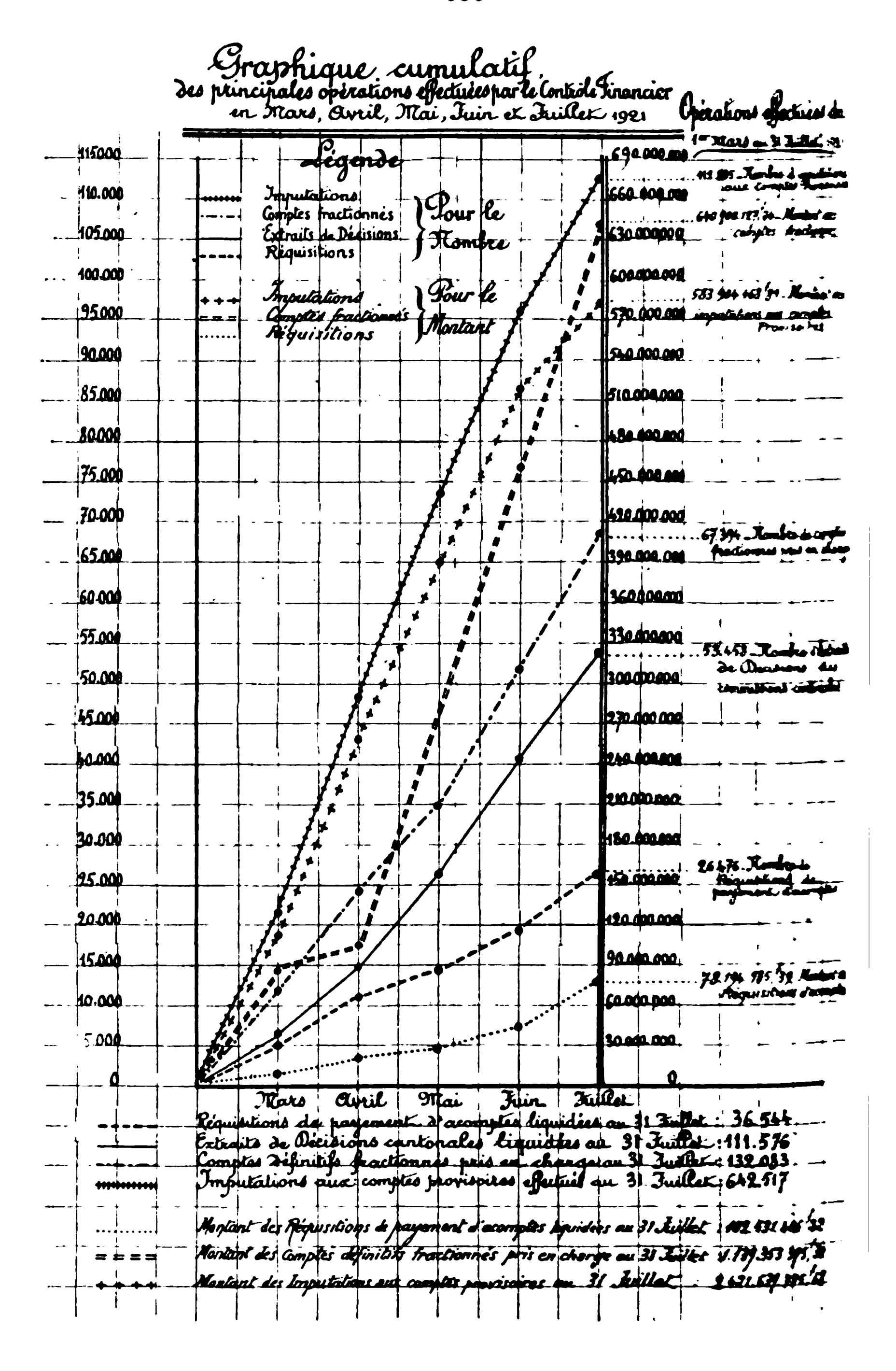
53.425. Nombre d'extraits de Décisions des Cons. Cap.

583.909.669f,89. Montant des imputations aux comptes Provisoires

26.476. Nombre de réquisitions de payement d'acomptes

78.194.986f,39 - Montant des Réquisitions de payement d'acomptes.

Mars Avril Mai Juin Juillet


Graphique cumulatif
des principales opérations effectuées par le Contrôle Financier
en Mars, Avril, Mai, Juin et Juillet 1921
Opérations effectuées du 1er Mars au 31 Juillet
Légende
Imputations
Comptes fractionnés
Extraits de Décisions
Réquisitions
Pour le Nombre
Imputations
Comptes fractionnés
Réquisitions
Pour le Montant
115.000
110.000
105.000
100.000
95.000
90.000
85.000
80.000
75.000
70.000
65.000
60.000
55.000
50.000
45.000
40.000
35.000
30.000
25.000
20.000
15.000
10.000
5.000
0
690.000.000
660.000.000
630.000.000
600.000.000
570.000.000
540.000.000
510.000.000
480.000.000
450.000.000
420.000.000
390.000.000
360.000.000
330.000.000
300.000.000
270.000.000
240.000.000
210.000.000
180.000.000
150.000.000
120.000.000
90.000.000
60.000.000
30.000.000
0
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Réquisitions de payement d'acomptes liquidées au 31 Juillet : 36.544
Extraits de Décisions cantonales liquidées au 31 Juillet : 111.576
Comptes définitifs fractionnés [pris en charge] au 31 Juillet : 132.083
Imputations aux comptes provisoires effectuées au 31 Juillet : 642.517
Montant des Réquisitions de payement d'acomptes liquidées au 31 Juillet
Montant des Comptes définitifs fractionnés pris en charge au 31 Juillet
Montant des Imputations aux comptes provisoires au 31 Juillet

Exposé résumé du rôle du service d'architecture et résultats acquis au 31 juillet 1921.

Le rôle du service d'architecture s'est limité jusqu'au printemps 1920 aux attributions définies par l'arrêté préfectoral du 18 août 1919.

Depuis lors ces attributions ont été étendues à toutes les opérations touchant à la reconstitution des immeubles, et en raison de l'évolution suivant laquelle elle s'est développée.

Ces attributions sont:

1° Etudes pour l'établissement des « Séries de Prix ».

2° Instruction des « Demandes d'Avances pour la réparation des immeubles des agglomérations urbaines ».

3° Examen des « Plans d'Alignements » et de reconstruction des Villes et Villages.

4° « Conseils aux Maires » et aux sinistrés qui font appel à lui.

En outre, et postérieurement à l'arrêté précité le Service d'Architecture a été saisi des attributions ci-après :

5° Contrôle de l'emploi des « Acomptes Immobiliers ».

6° Contrôle de l'emploi des « Acomptes Mobiliers ».

7° Instructions des « Certificats Provisoires ».

8° Procédure à suivre en vue du choix des « Architectes et Entrepreneurs aptes à prêter leur concours aux Coopératives et aux Communes » (Comité d'examen.)

9° Etablissement des « Statistiques de dévastation ».

10° Instruction des « Demandes d'Avances pour réfection des canalisations ».

I. — SERIE DE PRIX.

Le Service d'Architecture a établi depuis sa fondation en matière de Série de Prix, les documents ci-après pour mettre à la disposition des Commissions Cantonales :

1° Au cours de l'année 1919 un barème d'estimation au mètre superficiel pour les diverses catégories d'immeubles particuliers du département;

2° A la fin de l'année 1919, une Série unique pour le département qui n'a pas été adoptée;

3° M. le Ministre des Régions Libérées ayant prescrit l'établis-

cerne notamment les interprétations de droits en matière de conventions.

670 projets de marchés ou dossiers de mise en adjudication ont été examinés et mis au point par le Service d'Architecture en vue de leur approbation par M. le Préfet. Ces dossiers portent sur un montant total de travaux de 70 millions environ.

V. — ACOMPTES IMMOBILIERS.

En exécution de la C. M. 58 du 12 février 1920, le Service d'Architecture assure le contrôle du remploi pour toutes catégories d'immeubles par nature ou par destination des acomptes délivrés après décisions des Commissions de dommages.

En date du 25 juillet 1921, 461 dossiers ont été vérifiés pour fr. 5.487.027 d'acomptes proposés.

VI. — ACOMPTES MOBILIERS.

Le service, provisoirement confié au Service d'Architecture, a été rattaché au Service des Dommages de guerre à dater du 18 juillet 1921.

De Septembre 1920 au 15 Juillet 1921

Récapitulation

Nombre de dossiers instruits : 5.940.

Sommes demandées	Fr.	46.062.783 31
Sommes accordées		39.712.903 82

VII. — CERTIFICATS PROVISOIRES.

En exécution de la loi des Finances du 31 juillet 1920 et de la C. M. n° 607 du 10 novembre 1920, le Service d'Architecture assure l'instruction et la transmission des demandes de certificats provisoires individuelles ou globales pour l'obtention de fonds par délégation, nantissement ou négociation en banque

Sur 139 demandes remises, 87 ont été transmises après instruction

Total des sommes demandées	Fr.	196.159.738
Total des propositions		170.364.995

VIII. — COMITÉ D'EXAMEN.

L'Architecte en chef a été nommé secrétaire du comité aux termes de l'article XII du décret du 9 octobre 1920.

Il procède, aidé d'un service constitué à cet effet, à la constitution de tout dossier de demande d'agrément, assure la correspondance aux intéressés, présente les demandes et tient le registre des procès-verbaux des séances.

Résultats acquis à ce jour :

Constitution des dossiers	Architectes....	151
Candidatures en instances...............	Entrepreneurs.	588
Propositions d'agrément	Architectes....	89
	Entrepreneurs.	158
Propositions de rejet d'agrément........	Architectes....	43
	Entrepreneurs.	26
Révision des listes d'architectes précédemment admis	Maintenus....	294
	En instance...	22

IX. — STATISTIQUES DE DÉVASTATION.

Le Service d'Architecture a établi les états ou statistiques ci-après :

1° En exécution de la C. M. du 24 juillet 1921, une étude d'ensemble faisant ressortir le montant total des dommages causés à la propriété bâtie (sauf ceux à destination industrielle) à la somme de 6 *milliards* 885 millions valeur de reconstitution.

2° En exécution de la note ministérielle du 15 décembre 1920, les tableaux statistiques de pourcentage de destruction par commune faisant connaître les résultats suivants :

Nombre total d'immeubles totalement détruits...	56.386
Nombre total d'immeubles partiellement détruits	47.849
	104.235

3° Le chiffre global des dommages par commune ;

4° En exécution de la C. M. du 6 novembre 1920, la valeur des dommages par immeuble et par commune, travail de longue haleine qui sera terminé le 15 août 1921, pour les 104.235 immeubles endommagés du département.

X. — AVANCES POUR RÉFECTION DE CANALISATIONS.

Application de la C. M. n° 964 du 30 mai 1921.

Le Service d'Architecture, momentanément saisi de toutes les demandes et projets de réfection et amélioration à apporter aux réseaux existants avant guerre, n'a plus à s'occuper actuellement conformément à la C. M. 964 du 30 mai 1921, que des seules demandes tendant à la réparation des dommages.

41 demandes relatives à ces questions ont été instruites à ce jour.

Service du Génie rural.

Les attributions du Service du Génie rural n'ont pas été modifiées depuis la dernière session du Conseil général, elles sont celles fixées par le décret du 16 juin 1920 et nous examinerons ces attributions en nous étendant plus spécialement sur le contrôle des Sociétés coopératives qui, par suite du développement pris par ces groupements, est devenu la partie du service la plus absorbante.

I. — COMMISSIONS COMMUNALES DE RECONSTITUTION FONCIÈRE.

Le Service du Génie rural a participé aux travaux des Commissions communales de Reconstitution foncière constituées tant en exécution de la loi du 4 mars 1919 que pour la délimitation de la zone rouge susceptible d'être rachetée par l'Etat. — Nous renvoyons au rapport de M. le Chef du Service de la Reconstitution foncière pour l'examen des résultats acquis, le fonctionnement de ces commissions rentrant plus spécialement dans les attributions de ce service.

Nous indiquerons cependant que toutes les commissions communales constituées pour la délimitation de la zone rouge ont actuellement fonctionné. Sauf quelques réclamations formulées à la suite de l'enquête qui a été ouverte dans chaque commune et qui restent à examiner, la délimitation de la zone susceptible d'être rachetée par l'Etat peut être considérée comme terminée. Il restera au Génie rural à étudier, de concert avec le Service de Reconstitution foncière et les Services techniques compétents (Eaux et Forêts, Services agricoles) la destination à donner à ces terrains profondément bouleversés dont les meilleurs pourront être rétrocédés aux habitants des communes intéressées dès que les circonstances permettront d'exécuter les travaux longs et coûteux de remise en état du sol.

II. — RECONSTITUTION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCIÈRE.

Les travaux à exécuter dans le département consistent spécialement en drainages et assainissements.

De nombreux drainages ont été détruits par le bombardement ; le Service du Génie rural est qualifié pour accorder sur dommages de guerre des avances pour leur réfection.

Sur ses propositions il a été accordé, pour ces travaux, des ouvertures de crédit pour un total de 1.057.632 22

Il a été effectivement payé à ce jour 171.600 50

En instance de paiement 161.017 63

Le Service du Génie rural est, en outre, chargé de surveiller et contrôler les travaux d'assainissement qui s'exécutent en régie dans le domaine dépendant de l'Asile départemental de Prémontré.

III. — CONTROLE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE RECONSTRUCTION.

La répartition des Sociétés coopératives de reconstruction ne s'est pas sensiblement modifiée depuis notre dernier rapport. Il en existe 435 contre 432 au mois de mars dernier.

Le régime d'avances appliqué aux Sociétés coopératives approuvées a seul été modifié par les circulaires ministérielles des 16 février et 14 mai 1921. Les avances ne sont plus désormais mandatées individuellement aux adhérents de ces Coopératives, mais à la Société elle-même. Chaque année, celle-ci établit son programme de travaux ; sur le vu de ce programme et en tenant compte, tant des disponibilités budgétaires que du chiffre de dommages englobé par la Société et des travaux qu'elle est susceptible d'exécuter, le Service de contrôle des Coopératives propose en faveur de la Société l'attribution d'une somme qui constitue, en fait, son budget annuel de travaux et qui a été désignée dans les circulaires ministérielles sous le nom « *d'avance globale* »..

Le quart de cette somme représente l'avance dite « *remboursable* » qui peut être versée à la Société coopérative au fur et à mesure de ses besoins sans qu'elle ait à fournir aucune justification de travaux, le reste de l'avance globale ne devant être mis à sa disposition que par tranches successives, chacune de celles-ci étant égale au montant des justifications de travaux fournies par la Société.

Dès que sur les propositions du Génie rural une réquisition de paiement est adressée par le Service des avances au Crédit national, une ouverture de crédit égale au montant de l'avance *remboursable*



X.

Applica...
Le Servi...
mandes et ...
seaux exis...
conformé...
des tend...
41 de...

... Société intéressée, et sur simple
...rédit National vire au compte de
...ommes qui lui sont nécessaires.
... est susceptible de donner d'excellents
... Société coopérative d'avoir toujours
... roulement égal au quart de son budget

... que la loi du 15 août 1920 vient d'être
...ate récente, promulguée le 12 juillet 1921.
...920, qui avait fixé la forme des bulletins
...ciétaires à donner à leur Société délégation
...ommages pour les immeubles engagés. Cette
...ez vives protestations et la loi qui vient d'in-
...élégation par un simple mandat de gestion
...oyennant certaines formalités à accomplir par
...ette loi facilite l'entrée des communes, départe-
...ents publics dans les Sociétés coopératives ap-
...ant ces personnes morales adhérentes à ces So-
...strictives auxquelles elles sont soumises pour la
... marchés et leur donnant la faculté de passer des
...gré jusqu'à concurrence de un million. Dès que le
...uivre cette loi et en fixer les modalités d'application
... ne s'opposera plus à ce que ces collectivités bénéfi-
...ges réservés aux adhérents des Sociétés coopératives

Les ...
dépa...
par ...
en ...
ce...
n...

...*nie rural.*— Le Génie rural a continué depuis le mois
...er les Sociétés coopératives dans leur organisation. Ses
...ont portés principalement sur la comptabilité.
...re de coopératives, les comptables du Génie rural ont
... ur la situation exacte de la Société, refaire entièrement
...et fournir à un comptable improvisé toutes explications
...anisme de la comptabilité en partie double préconisée par
... des Régions libérées. Fort heureusement, les Unions de
...opératives, en assumant la charge de tenir la comptabilité
...e de leurs Sociétés affiliées, nous ont grandement facilité
... qui aurait été difficile à réaliser intégralement dans un
...ssi bref avec le personnel restreint dont dispose le Génie
...

...heure actuelle, par suite de ces efforts, la situation s'est bien
...liorée et il reste relativement peu de Sociétés qui ne possèdent pas
... comptabilité régulière facile à vérifier lors du passage de l'agent
de contrôle.

De nombreuses enquêtes ont dû être faites par le Service de con-·ôle concernant des réclamations formulées par des adhérents de ociétés coopératives qui s'estimaient lésés. L'intervention du Ser-ice a suffi généralement pour faire donner satisfaction aux récla-ıationsreconnues justifiées.

Il en a, du reste, été de même dans les conflits qui se sont produits ntre les Sociétés coopératives d'une part et leur architecte ou entre-reneur d'autre part, et dans lesquels le Génie rural est intervenu omme agent de conciliation toutes les fois qu'il a été fait appel à on concours.

Résultats acquis. — Lors de la promulgation de la loi du 15 août 920, fixant le statut légal des Sociétés coopératives, il existait, dans e département, 393 Sociétés coopératives. Il en existe actuellement 135, se répartissant ainsi :

Anciennes Sociétés non encore réformées, sous la loi du 15 août	47
Sociétés réformées, mais non approuvées	139
Sociétés approuvées	249

L'Ingénieur du Génie rural, secrétaire du Comité d'approbation, a eu à présenter à ce Comité 325 dossiers émanant seulement de 282 coopératives (certains dossiers ajournés une première fois ayant été présentés à nouveau après régularisation par la Coopérative).

La situation de ces 282 coopératives est actuellement la suivante :

249 approuvées ;
29 ajournées ;
4 refusées.

Les 249 coopératives approuvées englobent 17.824 adhérents représentant un total de 494.139.411 fr. de dommages, valeur 1914 ; elles se répartissent par arrondissement de la façon suivante :

Arrondissement	de Laon	95
—	de Saint-Quentin	45
—	de Vervins	25
—	de Soissons	53
—	de Château-Thierry	31

Des subventions et avances remboursables ont été, conformément à la loi, proposées pour les Sociétés coopératives approuvées ; un certain nombre de celles-ci, néanmoins, parmi les dernières approuvées, n'ont pu encore être l'objet de propositions, n'ayant pas fourni les pièces nécessaires.

1° *Subventions :* Il en a été proposé, à ce jour, pour

un montant de	637.084 25
Sur ce chiffre, il reste en instance de paiement	78.234 25
Subventions effectivement payées	558.850 »

2° *Avances remboursables :*

Avances globales proposées	158.248.928 50
Avances remboursables proposées	39.561.938 50
Avances remboursables accordées à ce jour sous forme d'ouverture de crédit au Crédit National	22.711.384 25
Virements effectués sur avances remboursables	16.406.132 »

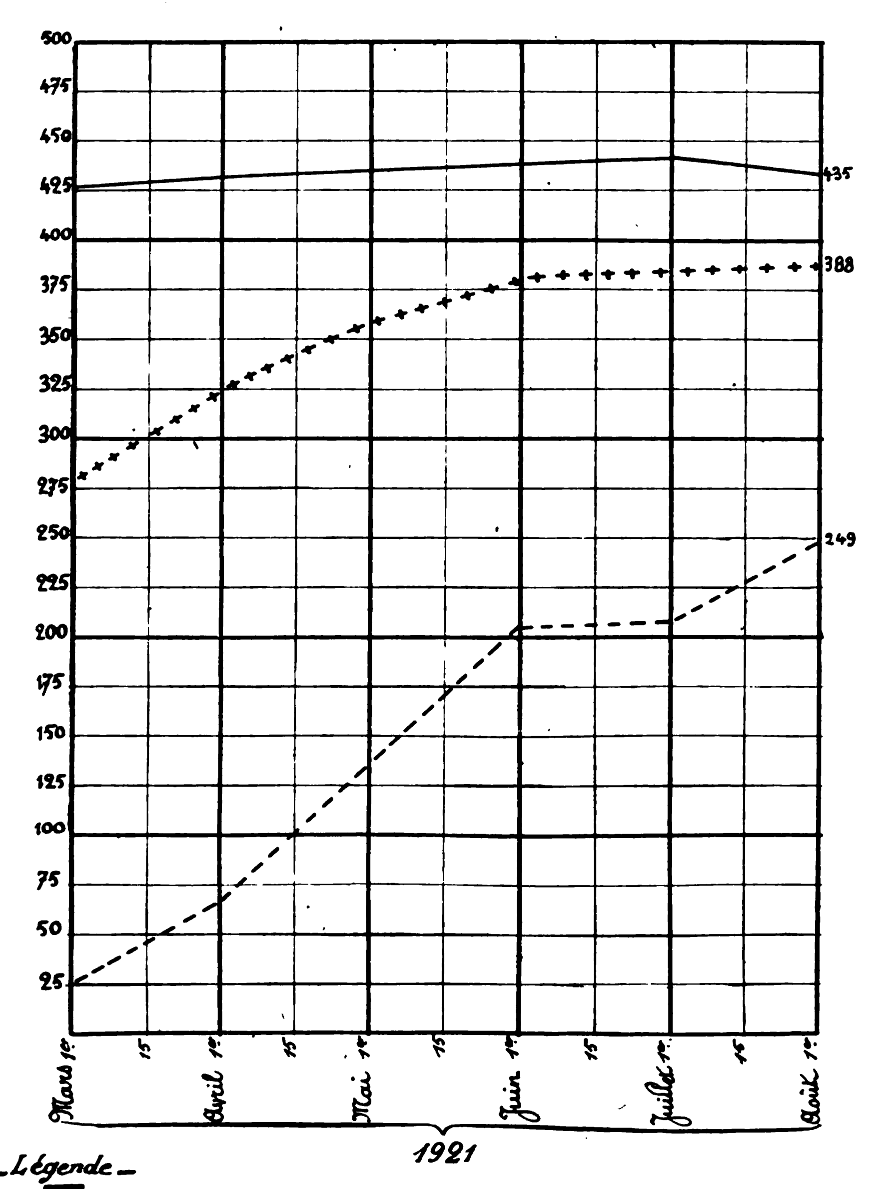
Les graphiques joints à ce rapport montreront plus clairement :

1° Le développement des Sociétés coopératives depuis 1919 ainsi que la progression des sociétés coopératives transformées et approuvées;

2° La progression des avances remboursables proposées et des versements actuellement effectués sur ces avances.

Par suite des perturbations amenées par la transformation des Sociétés coopératives en conformité de la loi du 15 août 1920, la tâche du contrôle des Sociétés coopératives, confiée au Génie rural, a été, cette année, particulièrement lourde. Ses efforts n'ont cependant pas été vains puisque la plus grande partie des coopératives du département a pu se réorganiser, leur comptabilité être remise sur pied et leur situation générale rendue telle que 249 d'entre elles ont pu recevoir l'approbation de l'Etat.

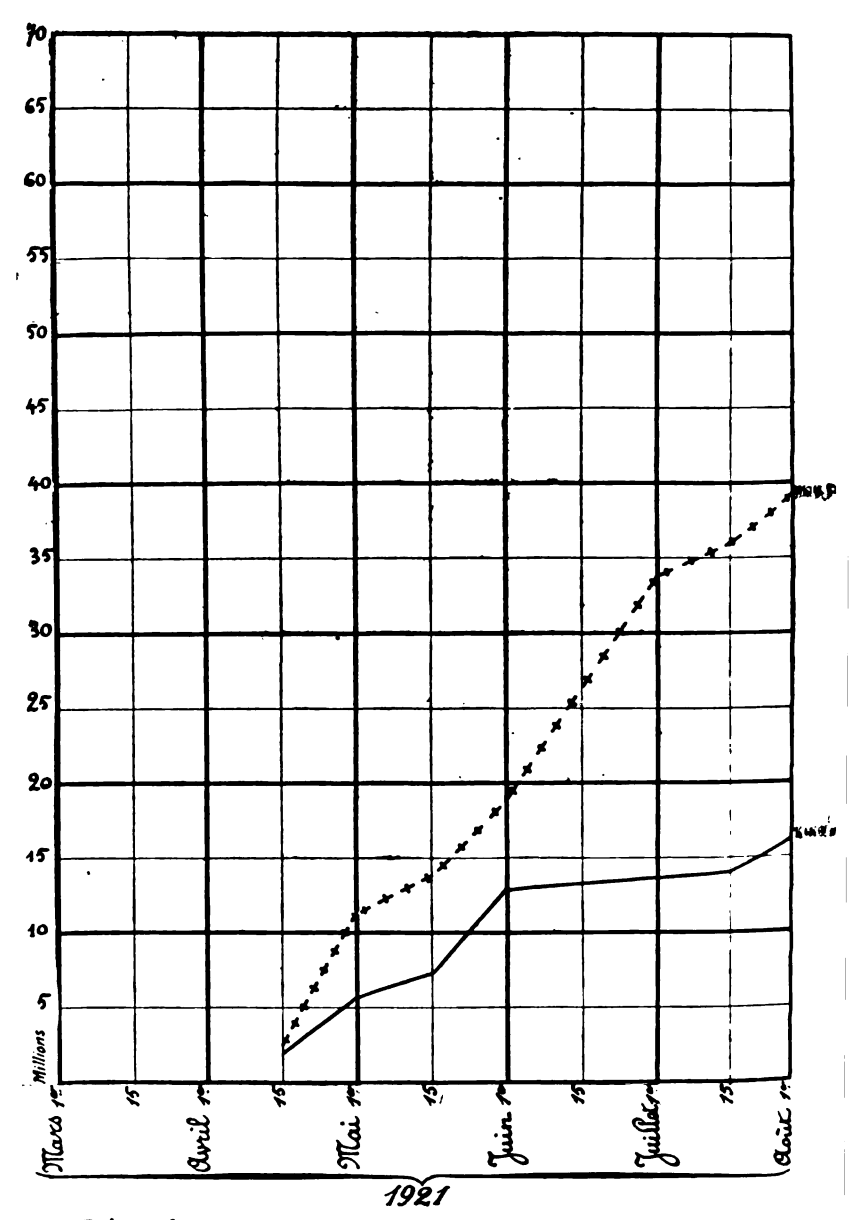
Sociétés coopératives



Légende

—— s. c. constituées
+ + + s. c. transformées
- - - s. c. approuvées

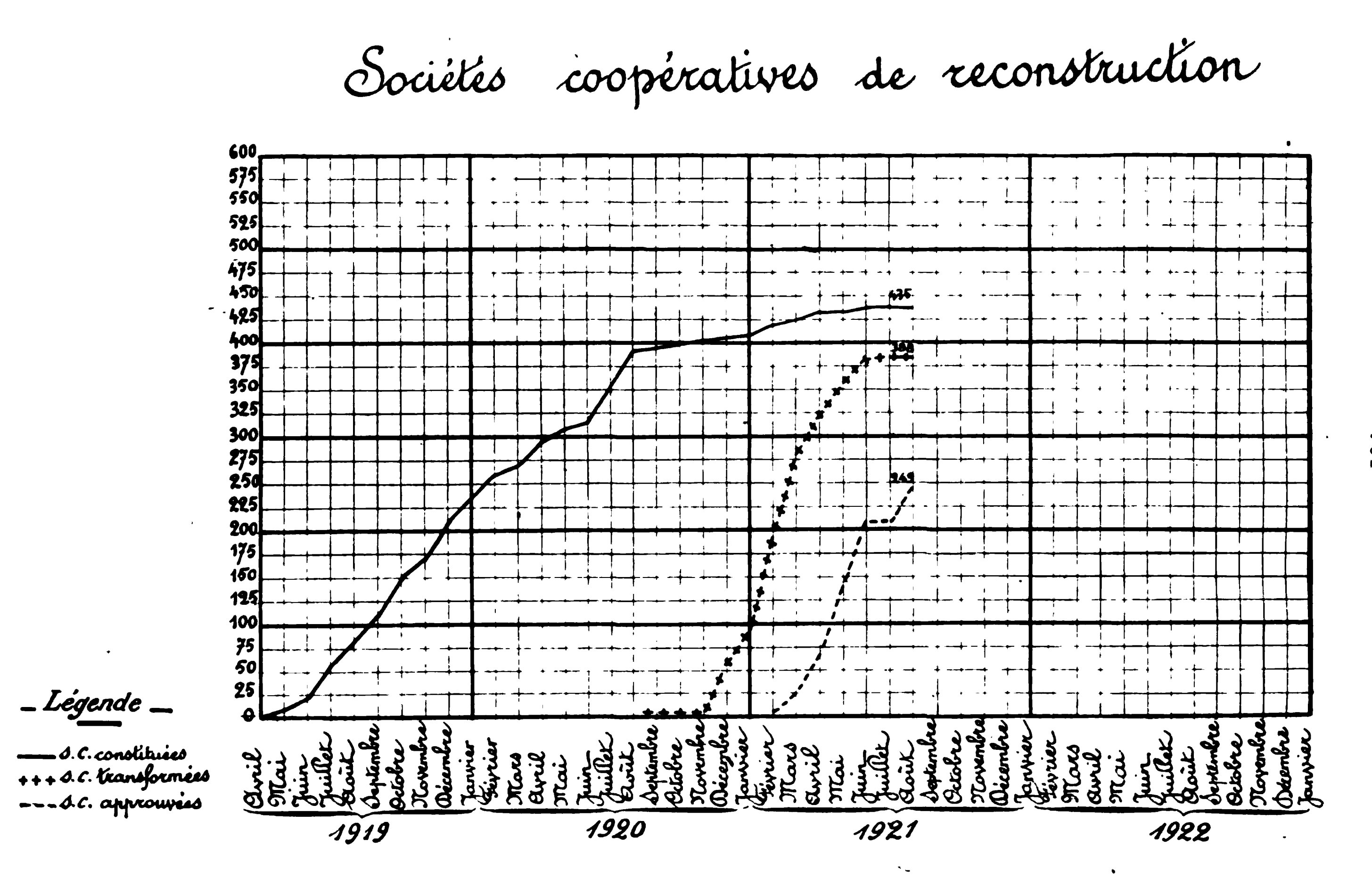
Avances remboursables



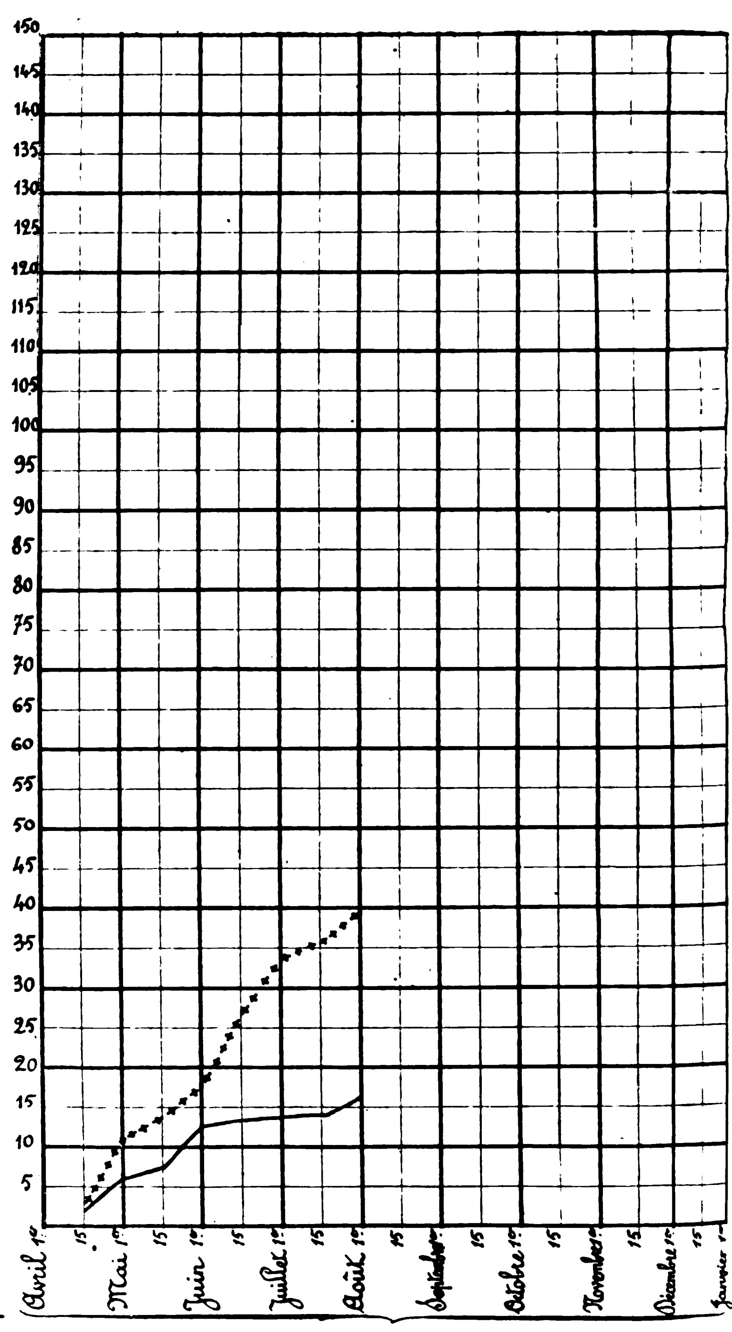
Légende

++++ a. r. accordées par le G.R.

—— a. r. payées


Sociétés coopératives de reconstruction
600
575
550
525
500
475
450
425
400
375
350
325
300
275
250
225
200
175
150
125
100
75
50
25
0
Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre
1919
Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre
1920
Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre
1921
Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier
1922
— Légende —
—— S.C. constituées
+++ S.C. transformées
- - - S.C. approuvées

Avances remboursables



Légende

++++ a. r. accordées par le G.R.

—— a. r. payées

Rapport sur les travaux effectués au 20 juillet 1921 ar le Service de la reconstitution foncière et du cadastre.

Le Service de la Reconstitution foncière et du cadastre, constitué ar un arrêté ministériel du 15 mars 1919, pris consécutivement à la ublication de la loi du 4 mars 1919 sur la délimitation, le lotissement t le remembrement des propriétés rurales dans les régions dévasées par les faits de guerre a, comme principale attribution :

1° Le rétablissement des limites de parcelles individuelles bouleversées au cours de la guerre, ou bien le remembrement des propriétés rurales dans les communes où, pour cause de faits de guerre, ces mêmes limites ont été confondues d'une façon générale ;

2° La délimitation de la zone rouge et la préparation des documents nécessaires au rachat, par l'Etat, des grandes surfaces de terrains reconnues incultivables ;

3° La réalisation des plans d'alignement de précision sur les données des projets d'aménagement établis par les architectes.

Nous allons examiner successivement ces différents travaux que des arrêtés divers ont dévolu au Service.

1. — Remembrement.

Cette opération est à un tel point, une question vitale pour l'agriculture qu'il a paru nécessaire de la traiter avec une certaine ampleur.

Le développement de la culture intensive, dont le besoin se fait particulièrement sentir à notre époque, est entravé par le morcellement excessif des terres et leur enchevêtrement.

Tous les agriculteurs connaissent les inconvénients multiples qui découlent de cet état de choses : difficultés d'accès et de surveillance, pertes de terrains, servitudes d'enclaves, difficultés d'exploitation, pertes de temps considérables dans les charrois et augmentation corrélative des frais généraux, sans parler des nombreux procès dont le morcellement est la cause.

Tous les écrivains qui se sont préoccupés de la question du morcellement ont eu à cœur de mettre en évidence dans leurs ouvrages, les inconvénients qui en résultent. Ils sont unanimes à reconnaître que la gêne causée par le morcellement se retrouve dans tous les travaux agricoles, dans le transport et l'épandage des engrais, dans

les labours, là du moins où l'insuffisante longueur des parcelles entraîne des pertes de temps répétées par la nécessité de tourner fréquemment la charrue, dans les semailles où elle cause des pertes de semences et de fâcheux mélanges, dans le transport et l'engrangement des récoltes, opérations rendues fatalement plus lentes et plus compliquées par la nécessité d'aller chercher ces récoltes sur des points très différents du territoire.

Mais c'est surtout au point de vue de la technique agricole nouvelle que la question des regroupements parcellaires constitue l'un des problèmes les plus graves parmi ceux qui s'imposent à l'attention des cultivateurs.

Le morcellement et l'enchevêtrement des pièces excluent fatalement l'emploi des moteurs inanimés et en particulier des tracteurs appareils qui, lorsqu'ils seront mis au point, sont appelés à rendre à l'agriculture des services inappréciables.

C'est en s'inspirant de ces considérations qu'un membre du Parlement a pu dire, à la séance de la Chambre du 3 février dernier, lors de la discussion du budget de l'agriculture que le remembrement était pour l'agriculture une question de vie ou de mort. Cette assertion, que quelques personnes pourraient trouver excessive, est au moins exacte dans de nombreuses communes des régions dévastées où, en raison de la pénurie de main-d'œuvre et d'animaux, il est indispensable de défoncer et de labourer le sol par grandes masses à l'aide de moyens mécaniques perfectionnés.

Depuis longtemps déjà, les Sociétés académiques s'étaient préoccupées de la situation créée par le morcellement de la propriété et des moyens d'y remédier.

Dès 1771, l'académie de Metz mettait au concours le sujet suivant :

« La désunion des diverses portions d'héritages possédées par un « même propriétaire sur un même ban ou finage, étant un obstacle « réel aux progrès de l'agriculture, quels seraient les moyens de « droit et de fait :

« 1° D'opérer actuellement la réunion de ces portions;

« 2° D'en empêcher la désunion à l'avenir, en menaçant autant « que possible l'intérêt des particuliers et en le combinant surtout « avec l'intérêt public. »

En 1911, cent quarante ans plus tard, l'académie Stanislas, de Nancy, jugeait bon à reprendre la question et proposait le sujet suivant : « Etudier le remembrement en Lorraine et les réunions de parcelles ».

Les pouvoirs publics, de leur côté, n'étaient pas demeurés insensibles aux maux et à l'état de gêne dus au morcellement de la

›ropriété, et ils cherchaient à plusieurs reprises les moyens d'y ·emédier.

Le projet du code rural élaboré sous le premier empire contenait es dispositions suivantes : « Lorsque dans un finage ou territoire, es propriétés rurales d'une même culture ou susceptibles d'une nême culture, sont morcelées et entremêlées, il pourra être procédé ı une division plus convenable des hentages pour l'avantage commun des propriétaires, sur la demande des deux tiers au moins d'entre eux, d'après l'étendue de leurs propriétés respectives sur le même finage ».

La loi du 21 juin 1865, modifiée par la loi du 22 décembre 1888, permit de constituer des associations syndicales de remembrement dont la légalité fut reconnue par un arrêté du Conseil d'Etat du 28 janvier 1891.

Par la loi du 3 novembre 1884 le législateur a voulu faciliter les remembrements par voie d'échange amiables en accordant aux coéchangistes certaines immunités fiscales.

Les lois du 27 novembre 1918 et du 4 mars 1919 applicables, la première sur toute l'étendue du territoire, la seconde dans les communes où, par suite de faits de guerre, les limites de parcelles ont été bouleversées ou confondues d'une façon générale, ont eu pour objet de codifier les opérations du remembrement. Enfin, l'article 17 de la loi du 12 août 1919 et l'article 52 de la loi du 29 avril 1921 sont venus dispenser des droits de timbre, d'enregistrement et d'hypothèques, les plans, procès-verbaux, certificats, significations, délibérations, décisions, jugements, contrats, quittances et généralement tous actes ou formalités exclusivement relatifs à l'application des lois sur la délimitation de lotissement et le remembrement des propriétés foncières, ainsi que les extraits, copies ou expéditions délivrées pour l'exécution des diverses opérations prévues par les dites lois.

La loi du 12 août 1919 complète la loi du 27 novembre 1918, celle du 29 avril 1921 est spéciale aux régions où la loi du 4 mars 1919 peut recevoir son application.

La France a été d'ailleurs devancée dans cette œuvre par plusieurs autres pays, entr'autres l'Allemagne et la Suisse, où les opérations de remembrement ont pris un caractère obligatoire.

La loi qui a d'ailleurs donné naissance au service de la Reconstitution foncière et du cadastre est celle du 4 mars 1919. Elle est applicable aux régions dévastées et met à la charge de l'Etat tous les frais inhérents aux opérations qu'elle préconise, ainsi que les frais de réfection ultérieure du cadastre dans les communes où auront été effectuées des opérations de remembrement.

L'économie de la loi tient dans la constitution des commissions communales de reconstitution foncière qui ont la faculté de demander que, par préférence au rétablissement des anciennes limites disparues, il soit procédé à un nouveau lotissement des terres par voie de remembrement.

Les opérations très importantes auxquelles le remembrement donne lieu sont effectuées par le Service de la Reconstitution foncière, en collaboration étroite avec les commissions communales, et même avec tous les propriétaires intéressés. Cette collaboration avec les intéressés est obtenue par les diverses enquêtes que le décret du 10 septembre 1920, pris par application de l'article 7 de la loi du 4 mars, a rendues obligatoires.

Une commission départementale appelée à donner son avis sur les demandes de lotissement formées par les commissions communales, remplit également le rôle de tribunal d'appel contre la décision de ces commissions que les propriétaires estimeraient devoir contester.

La technique du travail est définie ci-après : On peut se rendre compte pour l'énumération des opérations du concours que les propriétaires eux-mêmes sont appelés à fournir aux commissions de reconstitution afin de mener à bien cette œuvre éminemment sociale et d'en retirer les avantages les plus appréciables.

Lorsqu'une commission communale a pris une résolution conforme aux indications données par la loi du 4 mars 1919 et a demandé que par préférence au rétablissement pur et simple des anciennes limites il soit procédé à un nouveau lotissement de la propriété rurale, cette décision est publiée et affichée dans la commune, insérée dans un journal du département et notifiée par la voie administrative à tous les propriétaires intéressés.

Ces derniers sont appelés à se prononcer pour ou contre cette résolution qui ne devient définitive que lorsqu'elle a été approuvée par un arrêté préfectoral pris sur avis de la commission départementale.

Le travail étant entièrement basé sur les données fournies par les documents cadastraux, et il importe avant tout de mettre ces documents à jour en rectifiant toutes les erreurs d'attribution qui, déjà très nombreuses avant guerre, se sont accrues de toutes les mutations résultant des décès survenus au cours de la guerre et non encore appliquées. Lorsqu'un premier travail de rectification d'erreurs a été accompli par le Service, des bulletins individuels portant l'indication des parcelles soumises au remembrement sont adressés à chaque propriétaire. Cette nouvelle notification permet

de compléter le travail de mise à jour des documents cadastraux et de déterminer la valeur des apports faits par les propriétaires dans chaque zone de lotissements. Cette détermination de valeur est suivie d'une nouvelle enquête de dix jours. Il en est de même de la rédaction de l'avant-projet de lotissement ainsi que de la rédaction du projet définitif.

Ces enquêtes reçoivent la même publication et sont notifiées aux propriétaires intéressés dans les mêmes conditions que celle qui a suivi la première décision prise par la commission communale.

Les propriétaires peuvent donc suivre la filière des opérations et présenter au service, ainsi qu'aux commissions communales, toutes les objections qu'ils croient devoir formuler.

Une telle procédure leur offre donc les plus sérieuses garanties au point de vue de la sauvegarde de leurs intérêts personnels.

56 commissions communales ont été appelées à se prononcer sur la modalité d'application de la loi du 4 mars 1910, 34 d'entre elles ont réclamé un remembrement partiel ou total, 18 n'ont demandé qu'un simple rétablissement des limites disparues, ou sont revenues à ce mode de reconstitution en présence de l'hostilité montrée par la population à l'œuvre du remembrement qu'elles avaient tout d'abord préconisé; enfin 4 ont déclaré que la loi du 4 mars 1919 n'était pas applicable sur leur territoire.

Dans les 34 communes qui ont réclamé un remembrement total ou partiel, le degré d'avancement des travaux est fourni par le tableau ci-après :

Amifontaine, 1.700 Ha. — Le lotissement a été appliqué sur une superficie de 180 hectares. Un nouveau groupe de 180 hectares sera prochainement piqueté.

Fargniers, 440 Ha. — L'avant-projet d'un groupe de 70 hectares a été soumis à l'enquête, celui d'un second groupe d'égale importance le sera incessamment.

Pargny-les-bois, 650 Ha. — L'avant-projet soumis à l'enquête n'a motivé que quinze observations ou protestations. Il est soumis à un travail de mise au point dans le but de donner satisfaction aux propriétaires qui ont fait des observations sur l'emplacement de leurs nouvelles pièces.

Moy, 420 Ha. — Le lever topographique est achevé et vérifié. Les erreurs d'attributions sont rectifiées. Les bulletins individuels ont été transmis. Les états indicatifs sont achevés et l'évalua-

tion des terres est faite. Le projet de lotissement en préparation sera vraisemblablement achevé pour octobre.

MARCY-SOUS-MARLE, 400 Ha. — L'état d'avancement des travaux en est au même point que pour Moy. Le projet de lotissement n'est pas encore commencé, mais un marché vient d'être passé avec un entrepreneur qui doit achever le travail dans un délai de trois mois et demi après notification du marché, donc avant la fin de 1921.

MORTIERS, 490 Ha. — Même situation qu'à Marcy. Des pourparlers sont également engagés avec un entrepreneur, et l'achèvement du travail peut être prévu pour la même époque.

BOIS-LES-PARGNY, 700 Ha. — Le lever de plans, les rectifications d'erreurs d'attributions et les communications des bulletins individuels sont achevés, l'avant-projet de lotissement sera préparé par le service et pourra être soumis à l'enquête en octobre.

RÉMIES, 650 Ha. — Même situation qu'à Bois-les-Pargny. Le travail exécuté par le service sera achevé dans le même délai que celui de la commune précédente.

POUILLY-SUR-SERRE, 620 Ha. — Même situation qu'à Bois-les-Pargny.

CHÉRY-LES-POUILLY, 1.450 Ha. — Le lever de plan et les rectifications d'erreurs d'attributions sont achevés.

SONS-ET-RONCHÈRES, 880 Ha. — Même situation qu'à Chéry. La disparition du plan cadastral (minute et copies) augmente les difficultés de l'opération.

VERNEUIL-SUR-SERRE, 690 Ha. — Le plan cadastral a été mis à jour. Le relevé d'erreurs d'attributions va être entrepris.

BUCY-LES-PIERREPONT, 1.130 Ha. — Le service du Génie rural avait fait procéder à l'établissement de la triangulation. Le Service de la R. F., qui a pris la suite des opérations, a établi le relevé des erreurs d'attributions et procède actuellement à des bulletins individuels qui seront expédiés d'ici quelques jours aux propriétaires. Pendant ce temps l'entrepreneur procède au lever topographique.

AGUILCOURT, 900 Ha; VARISCOURT, 470 Ha; OLLÉZY, 400 Ha. — Les entrepreneurs procèdent à la mise à jour du plan cadastral et aux rectifications d'erreurs d'attributions.

Ambrief, 400 Ha. — L'entrepreneur s'occupe des rectifications d'erreurs d'attributions et établira, dès l'achèvement des moissons, le lever topographique de la zone à remembrer, travail rendu obligatoire par la disparition du plan cadastral..

Pinon, 200 Ha. — Le bureau topographique militaire met à jour le plan cadastral.

Communes pour lesquelles des marchés sont en préparation, les arrêtés préfectoraux ordonnant le remembrement ayant été pris : Berrieux, Laniscourt, Monampteuil et Pignicourt.

Communes dont les décisions de la commission communale sont soumises à la première enquête : Crécy-au-Mont, Itancourt, Hinacourt, Remigny.

Communes pour lesquelles on prépare la première enquête : Coucy-Auffrique, Soupir, Pierremande, Folembray, Champs, Bruyères-et-Montbérault, Chevregny, Chivy-les-Etouvelles.

2. — DÉLIMITATION.

Le Service de la Reconstitution est appelé à procéder à un rétablissement de limites non seulement dans les communes où ces limites ont été bouleversées ou confondues d'une façon générale et où, par suite, la loi du 4 mars 1919 est applicable, mais aussi dans les communes où l'opération n'intéresse que des zones de moindre importance et où, par suite, elle doit être conduite en exécution des dispositions de l'article 59 de la loi du 17 avril 1919, sur les dommages de guerre.

La présence des récoltes, les états de sécheresse du terrain ont obligé à interrompre un peu partout le travail de délimitation. Il va être repris activement dès que ces deux motifs auront disparu. Pour l'instant le service s'occupe activement de la passation des marchés avec les géomètres.

COMMUNES OU LA LOI DU 4 MARS EST APPLICABLE.

Le travail est en cours d'exécution dans les communes de Brancourt, Wissignicourt, Chamouille, Monthenault, Pancy, Trucy, Chalandry, Nouvion-et-Catilon, Fargniers, Erlon, Voyenne, Dizy-le-Gros.

Des marchés sont en préparation pour les communes de Cessières,

Monampteuil, Auffrique-et-Nogent, Crécy-au-Mont, Fresnes-sous-Coucy, Goudelancourt-les-Berrieux, Paissy, Beautor, Bièvres, Bruyères-et-Montbérault, Chivy-les-Etouvelles et Jouy.

COMMUNES OU LA DÉLIMITATION A ÉTÉ EFFECTUÉE PAR APPLICATION DE LA LOI DU 17 AVRIL 1919.

Le travail est achevé à Nouvion-le-Vineux, Quierzy et Fourdrain et il est en cours d'exécution à Bourguignon-sous-Montbavin, Achery, Brissay-Choigny, La Neuville-les-Dorengt, Vénérolles, Presles-et-Thierny.

Le bilan des opérations de remembrement peut paraître faible. Mais, si l'on tient compte d'une part : 1° de la préparation des documents nécessaires au travail, et de la réfection des documents cadastraux dont il sera parlé plus loin; 2° des enquêtes que le service a dû effectuer pour se rendre compte des besoins des communes et de l'état d'esprit des populations; 3° de la nécessité de créer un personnel technique capable de mener à bien des opérations entièrement nouvelles, d'autre part de l'impossibilité où l'on s'est trouvé jusqu'à ce jour de pouvoir compter sur les géomètres du département, très absorbés par la confection des dossiers de dommages de guerre et ne répondant pas aux offres des travaux qui leurs étaient adressées, on sera amené à reconnaître que la situation peut être envisagée sous un jour plutôt favorable.

Les difficultés signalées plus haut et résultant du peu d'empressement apporté par les géomètres à répondre aux avances qui leur étaient faites, semblent aplanies.

Les nombreux marchés passés ou en préparation sont un indice heureux du bon état d'esprit des géomètres locaux qui pourront apporter à l'œuvre régénérative du remembrement un appoint de travail considérable.

3. — ZONE ROUGE.

La circulaire ministérielle n° 134 du 13 mars 1920, qui a commenté les paragraphes 6 et 7 de l'article 46 de la loi du 17 avril 1919, a prescrit de délimiter :

1. — Les terres pour lesquelles les frais de remise en état de culture dépassent la valeur du terrain.

2. — Celles pour lesquelles le délai de remise en état de productivité paraîtrait devoir être trop long pour ne pas ménager des mécomptes aux exploitants.

- Celles, en très petit nombre, qu'il paraîtrait nécessaire d'en- dans les précédentes pour former un ensemble ayant une ıe cohésion.

e délimitation a été entreprise dans les seules communes qui t été comprises dans l'ancienne zone rouge délimitée admi- tivement en 1918. Elle a porté ensuite sur d'autres com- s, soit que les municipalités aient demandé qu'une fraction ır territoire soit expropriée, soit que des propriétaires isolés signalé l'état d'incultivabilité de leurs immeubles et en aient té le rachat. La délimitation a été confiée aux commissions unales de reconstitution foncière ou aux commissions spé- établies conformément aux prescriptions de la circulaire 4 précitée, dans les cas où la commission communale n'a pu constituée.

s résultats de ce travail sont compris dans le tableau suivant :

tiques ont été adressées aux commissions cantonales des dommages de guerre.

PLANS D'ALIGNEMENT.

Le Service de la Reconstitution foncière a été chargé par l'arrêté ministériel du 5 février 1920 de l'exécution des plans d'alignement et de nivellement des localités détruites, opérations prévues aux articles 1 et 2 de la loi du 14 mars 1919.

Ces opérations peuvent se résumer dans l'énumération synthétique ci-dessous :

1. Exécution des levers topographiques de précision nécessaires à l'étude des plans d'alignement.

2. Etude de détail des alignements proposés au projet d'aménagement en vue de son approbation définitive.

3. Eventuellement, et de concert avec le service technique d'architecture, établissement du projet d'aménagement et du plan général d'alignement.

4. Etablissement des avant-projets de lotissement et remembrement urbains pour les communes où des remaniements parcellaires importants ont été prévu, des études définitives et procédure d'approbation définitive de ces projets.

5. Etude sommaire et détaillée des déplacements de village où l'agglomération urbaine est située dans la zone rouge ou dont le déplacement a été demandé par les habitants.

6. Documentation préalable à l'exécution des projets d'aménagements et d'extension pour le service d'architecture.

7. Contrôle technique et financier des travaux exécutés sur l'initiative des communes.

Les résultats acquis à ce jour sont énumérés ci-dessous :

1° Opérations topographiques :

a) Communes pour lesquelles ces opérations sont achevées 104
b) Communes pour lesquelles ces opérations sont en cours 139

2° Etudes d'approbation définitives :

a) Communes dont les plans ont reçu une approbation définitive 3
b) Communes dont les plans sont achevés.............. 10
c) Communes dont les plans sont en cours d'étude...... 9

3° Opérations de reconstitution foncière urbaine.

A. — LOTISSEMENT ET REMEMBREMENT URBAINS.

a) Commune pour laquelle ces opérations sont achevées : Farniers.

b) Communes pour lesquelles ces opérations sont en cours : Villeuier-Aumont, Guignicourt.

c) Communes pour lesquelles ont été effectuées des enquêtes prélimiinaires (établissement de croquis) : Abbécourt, Sinceny, Quessy, .iez, Crécy-sur-Serre, Trucy, Fère-en-Tardenois, Vendhuile, Assisur-Serre, Bourguignon-sous-Coucy, Mennessis, Saint-Paul-au-Bois, Chauny.

B. — DÉPLACEMENT DE VILLAGES.

a) Commune pour laquelle ces opérations sont achevées : Pinon.

b) Commune pour laquelle ces opérations sont en cours : Laffaux.

c) Communes pour lesquelles des opérations sont à prévoir et où des enquêtes provisoires ont été effectuées : Beautor, Contescourt, Coucy-le-Château-Auffrique.

BUREAU TOPOGRAPHIQUE MILITAIRE.

Au Service départemental de la Reconstitution foncière est adjoint un bureau topographique militaire qui a pour mission : 1° De pourvoir aux besoins d'ordres cartographiques et de topographie des services relevant du Ministère des Régions libérées (fournitures de plans et cartes, établissement et tirage de croquis, utilisation des photographies aériennes, exécution de tous travaux topographiques sur les terrains nécessités par les opérations de reconstitution); 2° De prêter leur concours aux commissions communales de reconstitution foncière, afin d'exécuter, en l'absence des géomètres qualifiés, des opérations de délimitation et de remembrement des propriétés foncières.

Jusqu'à ce jour, le bureau topographique de l'Aisne qui comprend un lieutenant, chef de service et trois sous-officiers topographiques, a exécuté les travaux suivants :

1. Détermination et calcul de 281 points géodésiques.
2. Levé et calcul de 382 kilomètres de cheminements.
3. Levé à la planchette et à l'échelle de 1/2.500e des plans de trois communes.
4. Mise à jour des plans cadastraux de deux communes.

5. Revision des points géodésiques de l'ancienne triangulation des ingénieurs géographes.

6. Etablissement de la carte au 1/5.000e spéciale aux régions libérées (février et mars 1920) et mise à jour de cette même carte (novembre et décembre 1920).

7. Levé d'un projet de voie normale, venant du camp de Sissonne et se raccordant en gare de Saint-Erme à la compagnie de l'Est.

8. Délimitation et piquetage de la zone rouge.

On a indiqué plus haut que le Service de la Reconstitution foncière avait fait établir une documentation importante en vue des travaux de reconstitution foncière qu'il devra exécuter.

Il possède à ce jour des fiches individuelles pour chacune des parcelles figurant aux matrices cadastrales de 114 communes.

Il a établi les calques des plans cadastraux de 229 communes comprenant 226 tableaux d'assemblage et 1.264 feuilles de parcellaires. Il a utilisé les calques de 192 communes comprenant 189 tableaux d'assemblage, 1.063 feuilles de parcellaires pour en faire effectuer les tirages nécessaires aux opérations de reconstitution. Il a établi pour 115 communes une copie sur papier fort du plan cadastral, copie destinée à remplacer celle qui a disparu des archives communales au cours de la guerre.

Département de l'Aisne.

Service de la Reconstitution Foncière & Cadastre

Graphique des travaux de Reconst^ion Fonc.^ière

(Lois des 4 Mars et 17 Avril 1919)

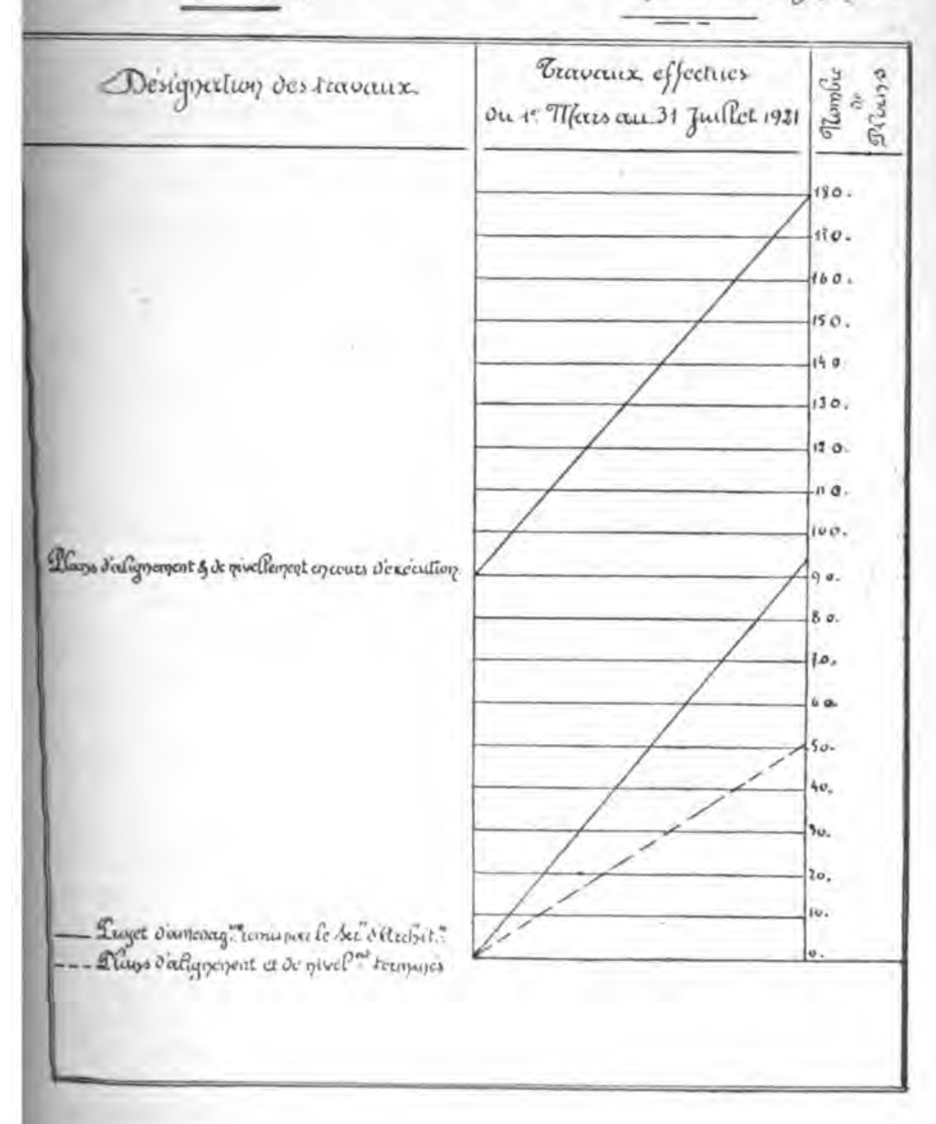
Département de l'Aisne.

Service de la Reconstitution Foncière & Cadastre

Tableau graphique des travaux intéressant la zone rouge.

Département de l'Aisne
Reconstitution Foncière
Service des plans d'alignement

Tableau graphique des travaux de plans d'Alignement



Direction générale des Services techniques.

A. — SERVICE DES TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT ET DES MATERIAUX.

Attributions et consistance. — Le Service des travaux pris en charge par l'Etat et le Service des matériaux sont maintenant fusionnés en un service unique qui a dans ses attributions :

1° L'exécution de tous les travaux de reconstitution autres que ceux que les sinistrés peuvent comprendre dans leurs demandes d'indemnités pour dommages de guerre : déblaiement des ruines, remblaiement des tranchées et trous d'obus, destruction des réseaux de fils barbelés, désobusage, destruction d'ouvrages de défense, enlèvement des obstacles apportés à l'écoulement des eaux, réparation provisoire des immeubles endommagés, etc...

2° La construction des abris provisoires de toute nature édifiés aux frais de l'Etat en vue d'assurer le logement des habitants, des animaux et des récoltes, le fonctionnement des Services publics et des œuvres d'assistance et de bienfaisance, en attendant la reconstruction des immeubles.

3° L'exécution de toutes les mesures intéressant la sécurité, l'hygiène et la salubrité publiques, lorsque l'initiative privée ou les administrations locales ne sont pas encore en état de les assurer et, notamment, l'alimentation en eau, l'éclairage, les vidanges, l'enlèvement des immondices, etc...

4° L'approvisionnement de matériaux et objets pour la reconstruction et la fourniture de hangars agricoles définitifs.

L'action du Service des travaux d'Etat se restreint naturellement de jour en jour, au fur et à mesure de l'avancement des travaux qui lui incombent ou du développement des moyens d'action de l'initiative privée. Le personnel de ce service qui, au début, en août 1919, avait un effectif de 1.182 agents de tous grades, est actuellement réduit à 310 agents répartis en 3 secteurs et 20 districts. Ce personnel dresse les projets et les devis des travaux, en surveille et en contrôle l'exécution qui est confiée à des entrepreneurs ou à des tâcherons à la suite d'adjudications publiques ou d'appel à la concurrence. Il n'y a plus guère que les travaux de désobusage qui soient effectués par des ouvriers en régie, la nature de ces travaux ne se prêtant pas à leur exécution par voie d'entreprise.

Ressources. — Les crédits mis à la disposition du Service des travaux d'Etat et des matériaux pour l'année 1921 s'élèvent à la somme totale de .... Fr. 80.400.000 »
se décomposant ainsi qu'il suit :

Chapitre 75. — Travaux pris en charge par l'Etat. — Dépenses à l'entreprise.

Art. 1. — Remise en état du sol............	8.400.000 »
Art. 2. — Travaux de déblaiement...........	25.000.000 »
Art. 3. — Travaux urgents divers..........	2.300.000 »

Chapitre 76. — Travaux de destruction et d'enlèvement des munitions. — Travaux divers. — Dépenses en régie.

Art. 1. — Destruction et enlèvement des munitions	5.700.000 »
Art. 2. — Travaux urgents divers et dépenses de matériel............................	2.800.000 »

Chapitre 80. — Service des Matériaux. — Dépenses d'acquisition des maisons provisoires, baraquements et matériaux provisoires destinés à la reconstitution provisoire et mise en œuvre de ces éléments.

Article unique.........................	35.000.000 »

Chapitre 81. — Service des matériaux. — Dépenses de liquidation des marchés de matériaux de construction.

Article unique.........................	1.200.000 »

Remise en état du sol et déblaiement. — Les travaux de remise en état du sol (comblement de tranchées et de trous d'obus et destruction des réseaux de fils de fer) auraient pu être aisément terminés en 1921 dans toute l'étendue du département (à l'exclusion bien entendu de la zone rouge comprenant moins de 15.000 hectares) si des crédits suffisants avaient été mis à la disposition du Service.

Il n'en est pas de même des travaux de déblaiement des ruines dont l'achèvement en 1921 eût été matériellement impossible. Les déblaiements restant à effectuer au commencement de l'année étaient estimés, en effet, à environ 85 millions de francs, concernant

plus de 600 communes. La préparation des projets, le contrôle et la surveillance des travaux eussent nécessité un personnel technique très considérable qu'il n'eût pas été possible de recruter.

Après avoir, à un moment donné, envisagé l'achèvement des travaux d'Etat en 1921, l'Administration supérieure y a finalement renoncé; et, afin que cet ajournement n'entraîne pas le maintien du Service chargé de ces travaux, elle se propose de laisser aux sinistrés le soin d'assurer par eux-mêmes ou par leurs coopératives les travaux de remise en état du sol et de déblaiement des ruines. Dans ce but, une circulaire ministérielle, en date du 11 mai 1921, a interdit d'engager de nouvelles dépenses au titre d'entreprises d'Etat pour l'exécution de ces travaux. Il est résulté de cette mesure un ralentissement considérable dans la marche des travaux; aussi est-il infiniment désirable que les instructions instituant la nouvelle procédure à suivre parviennent le plus tôt possible. A titre de renseignement, il est rappelé que l'enlèvement des fils barbelés et piquets provenant de la destruction des réseaux incombe au Service militaire de la Récupération qui en a confié l'exécution à des entrepreneurs spéciaux.

Munitions. — Les travaux de destruction et d'enlèvement des munitions sont effectués sous la direction et l'autorité du Service militaire des munitions, à l'aide d'artificiers et de manutentionnaires civils payés par le Ministère des Régions libérées qui fournit également les moyens de transports. Ces travaux ont aussi subi un certain ralentissement à la suite d'instructions de ce ministère, limitant son intervention aux travaux de désobusage proprement dits, c'est-à-dire, au ramassage et à la destruction des projectiles et engins épars, à l'exclusion de l'enlèvement des dépôts de munitions. Mais ces instructions ont été rapportées et il est à prévoir que tous les dépôts pourront être enlevés pour la fin de l'année et qu'il ne restera plus à effectuer en 1922 que le ramassage et la destruction des projectiles qui ont échappé aux premières investigations et de ceux qui se trouvent dans certains terrains non encore exploités (zone rouge et forêts particulières).

Travaux divers. — Parmi les travaux divers, ceux intéressant l'alimentation en eau des populations ont pris une importance particulière au cours de cet été en raison de la période de sécheresse exceptionnelle qui sévit depuis plusieurs mois. Ces travaux ont consisté principalement dans le curage des puits et même dans l'approfondissement de quelques-uns, bien que ce dernier travail ne puisse être considéré comme une conséquence des faits de guerre. Quelques installations provisoires pour le puisage et l'élé-

ation de l'eau ont été réalisées. De nombreux abreuvoirs ont été urés.

Abris provisoires. — La construction des abris provisoires de oute nature constitue une des tâches les plus importantes du Service des Travaux d'Etat. Le nombre total d'abris édifiés à ce jour tteint plus de.. 26.500
avoir :

Maisons d'habitation :		
En bois	12.700	22.500
En matériaux durs........................	9.800	
Bâtiments d'exploitation agricoles.		
En bois	1.960	2.170
En matériaux durs........................	210	
Baraquements pour édifices publics :		
Mairies	317	
Ecoles..................................	396	
Bureaux de postes........................	69	1.023
Hôpitaux	6	
Eglises	235	
Abris divers		338
Tentes et hangars		510
Ensemble..		26.541

Plusieurs milliers de demandes d'abris provisoires restent encore à satisfaire. Les envois de baraquements par l'Administration supérieure sont de moins en moins nombreux et touchent à leur fin et il appartiendra désormais aux départements de faire face directement à leurs besoins, dans la limite des crédits qui leur sont alloués. On a commencé par utiliser tous les anciens baraquements de types militaires qui ont été transformés en baraques d'habitation ou bâtiments agricoles par des entrepreneurs locaux. Puis, de nombreux marchés ont été passés au cours de l'été pour la construction de 980 maisons provisoires en bois à livrer à pied d'œuvre, clé en main. Enfin, grâce à un crédit supplémentaire de 4 millions récemment accordé au département sur le chapitre 80, une adjudication

relative à la construction de 820 maisons en bois aura lieu le 7 septembre. En outre, un appel d'offres est actuellement lancé pour la construction de 250 bâtiments provisoires d'exploitation rurale.

D'autre part, il est procédé à la recherche des baraques qui ont cessé, par suite de la reconstitution définitive des immeubles, d'être affectées à l'usage auquel elles étaient destinées. Elles pourront être affectées à d'autres attributaires, soit sur place, soit après déplacement.

Il est à prévoir néanmoins que ces ressources ne suffiront pas à couvrir tous les besoins et qu'il faudra encore continuer à construire des abris provisoire l'année prochaine. Aussi, serait-il infiniment désirable qu'un effort considérable soit fait en 1922 en ce qui concerne la reconstruction des maisons d'habitation et en particulier des maisons pour ouvriers, artisans et employés.

Service des matériaux. — Les stations-magasins qui avaient été installées sur les différents points du département au fur et à mesure de sa libération n'étaient primitivement pourvues que des matériaux et objets divers nécessaires à la reconstitution provisoire des moyens d'habitation et à la reprise de la vie locale. Mais, bientôt, leurs approvisionnements s'accrurent des matériaux et objets récupérés sur les champs de bataille et dans les ruines, ainsi que dans les parcs militaires ennemis ou alliés. Plus tard, on y accumula tout ce que la fin des hostilités avait laissé sans emploi dans les magasins de l'intérieur du Service du Génie, de l'Intendance, et du Service de Santé, et, enfin, des objets de toute nature provenant des camps américains. En outre, l'Administration centrale y fit expédier des quantités importantes de matériaux de reconstitution définitive livrés en exécution de marchés qu'elle avait passés directement avec des fournisseurs de l'intérieur et même de l'étranger.

Les stations-magasins prirent ainsi une importance considérable, exigeant un personnel nombreux, tant pour la tenue des écritures que pour la manutention des marchandises. Tout d'abord, celles-ci ne pouvaient être livrées qu'aux seuls sinistrés, soit à titre gratuit, soit à valoir sur dommages de guerre. Mais bientôt les ventes au comptant furent autorisées tant aux sinistrés qu'aux entrepreneurs travaillant à la reconstitution, et, finalement, une circulaire ministérielle, en date du 1er avril dernier, prescrivit la liquidation par tous les moyens et sous toutes les formes de la totalité des stocks, en vue d'arriver le plus tôt possible à la suppression des stations-magasins dont l'utilité est devenue contestable.

Pour atteindre ce résultat rapidement, il eût fallu renforcer nota-

lement le personnel du Service des matériaux; alors qu'au con-raire des compressions dépassant 50 % des effectifs durent être éalisées par nécessités budgétaires dans ce personnel. Pour sortir e cette situation, une seule combinaison se présentait : c'était de onfier la liquidation à un organisme spécial qui pourrait prélever ur le produit des cessions ses frais généraux et le salaire de ses gents. Le Comptoir central d'achats (C. C. A.) accepta de se char-ger de l'opération dans ces conditions. Les stations-magasins lui urent remises le 16 juin dernier avec tout le personnel qui y était affecté. Il y a lieu d'espérer que cet organisme saura recourir à ous les moyens commerciaux nécessaires à une liquidation rapide et avantageuse pour l'Etat, sans nuire en rien aux intérêts des sinistrés, qui peuvent toujours, comme auparavant, obtenir dans les stations-magasins des matériaux à valoir sur leurs indemnités de dommages.

Le montant des cessions ainsi consenties sur dommages depuis l'origine du service fin 1918, dépasse actuellement le chiffre de 22 millions de francs.

B. — TRANSPORTS GENERAUX.

1° SERVICE AUTOMOBILE.

Consistance du Service. — Au 1er janvier 1920, le personnel du Service automobile comprenait 1.547 conducteurs, ouvriers d'ateliers, manœuvres et employés. L'effectif est actuellement réduit à 298 unités, dont 125 conducteurs de voitures touristes et camions

Liquidation. — Le matériel roulant rendu disponible par les compressions successives du personnel est classé en trois catégories; les camions et remorques de types militaires français en bon état sont cédés à l'Administration de la Guerre; les autres véhicules en bon état sont remisés dans des parcs jusqu'à ce que les circonstances permettent de les vendre dans des conditions acceptables: le reste du matériel est passé à la liquidation des stocks.

Utilisation actuelle. — Le Service automobile a été d'une très grande utilité pour le ravitaillement des populations, le rapatriement des réfugiés, la distribution des vêtements et objets de literie et de ménage, le transport des matériaux et baraquements à longue distance; le transport des semences, des farines, du charbon, etc...

La remise en exploitation des voies ferrées, la création d'entre-

prises privées, la disparition de certains besoins ont permis de réduire progressivement l'importance de ce service, notamment en ce qui concerne les transports de matériaux et marchandises. Il n'y a plus actuellement que 35 camions utilisés dans l'ensemble du département. Par contre, et malgré toutes les mesures prises pour restreindre au minimum l'utilisation des voitures automobiles pour les tournées des agents des divers services de reconstitution et des membres des commissions cantonales, une centaine de voitures sont encore nécessaires pour pourvoir à tous les besoins administratifs.

Suppression. — La substitution de l'exploitation par entreprise privée à l'exploitation en régie actuelle, est à l'étude, conformément aux prescriptions de l'Administration supérieure. La suppression complète de toute exploitation pour le compte de l'État paraît préférable. Cette mesure permettrait de liquider définitivement le matériel roulant et les parcs et ateliers de réparation; mais elle implique l'allocation aux divers services des crédits suffisants pour leur permettre de s'adresser aux entreprises locales de transport. C'est donc essentiellement une question d'ordre budgétaire.

2° SERVICE HIPPOMOBILE.

Consistance du service. — Le Service hippomobile disposait au début de 6.319 animaux. Cet effectif fut successivement réduit et, au 1er avril 1921, il n'était plus que de 1.600 chevaux ou mulets. Une nouvelle compression a eu lieu le 1er juillet; une autre sera réalisée au 1er septembre qui réduira le nombre d'animaux à 870 dont 250 exclusivement affectés à la traction des bateaux sur le canal de Saint-Quentin. A la fin de l'année il n'y aura plus que 750 animaux.

Liquidation. — Les animaux devenus inutiles sont cédés aux cultivateurs aux prix d'estimation. Ceux qui ne trouvent pas acquéreurs sont mis en vente aux enchères publiques.

Quant au matériel roulant et aux harnachements devenus disponibles, ils sont classés en deux catégories : ceux des types militaires français en bon état sont rétrocédés à l'Administration de la Guerre

› autres sont vendus au comptant ou cédés aux sinistrés sur dom-
ages de guerre.

Utilisation actuelle. — L'utilité du Service hippomobile diminue
ıturellement au fur et à mesure que se développent les moyens
caux de transport. Actuellement son action est limitée aux trans-
ɔrts des baraquements et matériaux pour abris provisoires, au
ıssemblement des munitions et projectiles récupérés ou à détruire
ar le service militaire de désobusage, à l'enlèvement des décombres
: immondices dans les agglomérations; au transport de matériaux
'empierrement et aux travaux de cylindrage des routes et chaussées,
la traction des bateaux, à l'alimentation en eau de certaines com-
ıunes, au transport du matériel et des agents du service agricole et
le différents postes de secours et postes de désinfection du service
'hygiène, etc... Les animaux en surnombre momentanément sont
oués aux cultivateurs.

Suppression. — Le Service hippomobile pourra sans doute être
›ntièrement supprimé dans le premier semestre de l'année 1922,
à l'exception peut-être des attelages qui seraient encore nécessaires
au Service de désobusage, attelages qu'il sera fort difficile de se
procurer soit chez les cultivateurs, soit auprès des entreprises de
transport, en raison des risques d'accidents que présentent les trans-
ports de munitions.

3° SERVICE DES VOIES DE 0,60.

Consistance du Service. — Le réseau des voies de 0,60, actuel-
lement suspectibles d'être exploitées dans l'ensemble du départe-
ment, à une longueur totale de 450 km. environ, dont 150 km. envi-
ron sont effectivement exploités en ce moment.

L'effectif du personnel des agents et ouvriers permanents affectés
à l'exploitation de ce réseau, qui s'est élevé à un moment donné
au chiffre de 840, est actuellement de 235.

Extension du réseau. — Le programme des constructions nou-
velles comprend la ligne de Fontenoy à Cœuvres, le prolongement
jusqu'à Fismes de la ligne de Fère-en-Tardenois à Saint-Gilles, le
prolongement jusqu'à Beuvardes de la ligne de Fère à Villeneuve-
sur-Fère et la jonction aux abords de Saint-Quentin des lignes
d'Aisonville et de Saint-Simon à Saint-Quentin.

Déposes. — Le réseau des voies de 0,60 établies par les armées dans le département avait un développement considérable. Les lignes qui ont paru susceptibles d'être utilisées pour la reconstitution ont été cédées par l'Administration de la Guerre à celle des Régions libérées, toutes les autres devant être déposées et liquidées par le Service militaire de récupération. Mais, au nombre des lignes cédées aux régions libérées, il en est quelques-unes dont le maintien n'a pas paru utile, et quelques autres dont les propriétaires ou les municipalités ont demandé la suppression en raison de la gêne qu'elles apportent à l'exploitation des terres ou à la circulation sur les voies publiques. La dépose de ces lignes est en cours.

On envisage en outre la dépose de certaines lignes qui ont rendu de grands services depuis deux ans pour le transport des matériaux d'empierrement et l'évacuation d'importants dépôts de munitions, et qui ne semblent pas devoir être d'une grande utilité pour le transport des matériaux nécessaires à la reconstruction des immeubles. C'est le cas, notamment, de la plus grande partie de la ligne de Trosly à Saint-Erme, qui desservait la carrière de macadam de Trosly dont l'exploitation est maintenant suspendue et qui servait également aux transports, aujourd'hui terminés, des munitions de récupération dirigées sur le dépôt du camp de Sissonne.

Utilisation actuelle. — Les voies de 0,60 sont actuellement utilisées pour le transport des baraquements, l'apport des matériaux de reconstruction venant de l'extérieur, l'exploitation des ressources locales : pierres, sable, grève, etc... L'importance du trafic a diminué considérablement depuis le commencement de l'année par suite de la disparition à peu près complète des transports de macadam et de munitions. Malgré la compression du personnel et l'augmentation des tarifs, les résultats de l'exploitation restent largement déficitaires pour l'ensemble du réseau.

Sur la demande des populations, des transports de voyageurs ont été organisés sur quelques lignes à titre d'essai. Une ligne ne peut être ouverte au service des voyageurs que si elle est construite solidement et entretenue d'une façon parfaite. Ce n'est pas le cas de la plupart des lignes du réseau de l'Aisne.

Affermage du réseau. — Les voies de 0,60 sont exploitées, depuis le début, directement par l'Etat. L'affermage de l'exploitation à une entreprise privée est à l'étude. Les principales compagnies exploitant des voies ferrées d'intérêt local dans les régions libérées ont soumis des propositions à cet effet à l'Administration supérieure. Après avoir pris connaissance de ces propositions, M. le

istre des Région libérées a estimé qu'il convenait de faire un ;e appel à la concurrence. Les offres reçues à la suite de cet el sont actuellement examinées par les services compétents du ıistère. Il est donc à prévoir qu'une solution interviendra pro- ·inement.

Services de Reconstitution agricole.

a) Organisation et fonctionnement des différents services.
b) Résultats obtenus.
c) Ce qui reste à faire en matière de Reconstitution agricole.

a) ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS SERVICES DE RECONSTITUTION AGRICOLE.

1° *Service central.* — Le Service de Reconstitution agricole com- ·end un service central siégeant à Laon, à la tête duquel se trouve Directeur des Services agricoles. Ce service a pour rôle de donner es instructions aux différents services qui sont placés sous sa irection technique (régies par économie, centres de réparations, ıotoculture), de renseigner les agriculteurs verbalement et par orrespondance, de statuer sur les demandes d'avances, d'établir :s mémoires et les mandats de remboursement de premières façons ulturales.

En 1919, le Service central avait des réprésentants dans tous es cantons : les chefs de canton agricole, et à la tête de chaque ırrondissement se trouvait un chef de secteur agricole qui établis- ;ait la liaison entre les chefs de canton et la Direction des Services agricoles. Par suite de l'état d'avancement de la reconstitution agricole, une compression progressive a été opérée dans tous les services et dans les régions peu sinistrées, plusieurs cantons ont été réunis sous la direction d'un même chef de canton agricole.

A l'heure actuelle, le Service de Reconstitution agricole comprend : 27 chefs de canton agricole groupés en quatre secteurs agricoles.

Les chefs de canton agricole sont chargés de renseigner les agri- culteurs, de faire les enquêtes sur les demandes d'avances, de constituer les dossiers de remboursement de premières façons cultu- rales, de répartir les animaux venant d'Allemagne, de contrôler le remploi. Au printemps 1920 ils se sont occupés de la répartition des semences et des engrais fournis par l'Office de Reconstitution agricole.

2° OFFICE DE RECONSTITUTION AGRICOLE.

La Société Tiers-Mandataire qui était chargée de procurer aux agriculteurs sinistrés, le bétail, le matériel, les semences et les engrais dont ils avaient besoin pour reconstituer leurs exploitations. a cessé de fonctionner le 5 décembre 1919, et a été remplacée par deux régies, par économie, qui dépendent, au point de vue comptable, de l'Office de Reconstitution agricole, mais qui au point de vue technique sont placées sous les ordres de la Direction des Services agricoles.

a) *Régie des semences, des engrais et du bétail.* — Elle est placée sous l'autorité d'un régisseur par économie qui s'occupe de toutes les opérations comptables occasionnées par les cessions de semences, d'engrais et de bétail, faites aux agriculteurs sinistrés, par l'intermédiaire des chefs de canton agricole. Cette régie, a assuré la fourniture des semences et des engrais pour la campagne de printemps 1920, actuellement elle ne s'occupe plus que de la cession des animaux livrés par l'Allemagne en exécution du paragraphe 2e de l'annexe 4 du traité de paix.

b) *Régie du matériel.* — Cette régie comme la précédente est sous les ordres d'un régisseur par économie. Au mois de février 1920, elle comprenait les 22 entrepôts créés par la Tiers-Mandataire et situés dans les localités suivantes:

La Capelle, Le Nouvion, Bohain, Vermand, Saint-Quentin, Guise, Hirson, Vervins, Marle, Montcornet, Ribemont, Flavy-le-Martel, La Fère, Laon, Soissons, Villers-Cotterêts, Neuilly-Saint-Front, Château-Thierry, Wassigny, Hamégicourt, Estrées, Vic-sur-Aisne.

Une compression très sévère a été opérée, et seuls les entrepôts de Bohain, Saint-Quentin, Guise, Vervins, Marle, Laon et Soissons subsistent. Deux nouveaux entrepôts ont été créés, un à Beaurieux et l'autre à Chauny, ce qui porte à 9 le nombre des entrepôts existants au 31 juillet.

La régie du matériel a conservé les gestionnaires de la Société Tiers-Mandataire, qui sont chargés d'administrer les entrepôts.

c) *Service des centres de réparations de matériel agricole.* — Ce service qui est placé sous l'autorité d'un directeur départemental avait pour rôle de récupérer les instruments abandonnés et de les réparer dans des ateliers en régie directe ou dans des ateliers privés avec lesquels des contats avaient été passés. Il s'occupait en outre du montage des instruments cédés par la régie du matériel.

Le service des centres de réparation est en voie de liquidation; des 3 ateliers privés et des 2 ateliers en régie dircte qui existaient u 1er mars 1919 à la création du service, il ne reste plus que l'ateer en régie directe de Saint-Quentin dont la suppression est enviagée pour le mois de septembre prochain.

Actuellement le service s'occupe de l'estimation des instruments écupérés par les cultivateurs, pour en permettre l'imputation sur eurs dommages de guerre; cette opération sera très probablement erminée pour le 1er janvier 1922.

3° *Service de la motoculture.* —Le service de la motoculture est placé sous les ordres d'un directeur départemental depuis le 1er février 1920. A cette date, il comprenait 668 appareils. Ce nombre s'est élevé progressivement pour atteindre au 31 août 1920 un total de 786 appareils.

Une compression très sévère a été opérée; le labourage à vapeur a été complètement supprimé le 30 juin 1921 et au 31 juillet il ne reste plus que 326 tracteurs.

Le service devant être dissout à la date du 15 octobre 1921, toutes les batteries situées dans un secteur où les terres sont remises en culture, seront supprimées au fur et à mesure de l'achèvement des travaux de moisson.

L'action du service de la motoculture souvent entravée par des formules administratives étroites qui le gênaient dans son exploitation a fait preuve de vitalité et a apporté dans la tâche formidable qui lui a été confiée, une persévérance qui a eu raison des obstacles. La plupart des cultivateurs reconnaissent que sans le puissant concours qu'il leur a apporté, ils n'auraient pu mener à bien la reconstitution de leurs exploitations.

b) RÉSULTATS OBTENUS PAR LES SERVICES DE RECONSTITUTION AGRICOLE.

1° *Avances en argent aux agriculteurs.* — Antérieurement au mois de mars 1921, le taux maximum des avances accordées aux agriculteurs ne pouvait dépasser 2.000 frs à l'hectare, exception faite pour les cultures industrielles qui pouvaient bénéficier d'une avance allant jusqu'à 2.500 frs. Par circulaire, en date du 23 mars 1921, M. le Ministre des régions libérées a décidé que les avances pourraient atteindre désormais 3.000 frs à l'hectare pour les terres profondément bouleversées voisines de la zone rouge.

Une commission composée d'un représentant du Génie rural, de la reconstitution foncière et du service de reconstitution agricole



a été chargé de délimiter la zône qui pourrait être appelée à bénéficier de ce supplément d'avances.

Cette zone est constituée par deux bandes de territoire d'une largeur moyenne de 15 km. et qui englobent 222 communes.

L'une de ces bandes traverse le département au Nord de l'Aisne et comprend: le plateau du Chemin-des-Dames, la vallée de l'Ailette et les plateaux situés au Nord, le plateau de Nouvion.

L'autre se soude à la précédente dans la région de Coucy-le-Château et va aboutir à la limite nord du département en suivant le tracé de la ligne Hindenburg.

Le territoire agricole (terres labourables, prairies, cultures diverses, cultures maraîchères) compris dans ces 2 bandes de terrain peut être évalué à 112.550 hectares.

D'autre part, depuis le mois de mars 1921, le bénéfice des avances qui était réservé aux sinistrés remployant sur place, a été étendu aux agriculteurs remployant dans un rayon de 50 km.

Enfin, la limitation des avances au double de la perte subie a été supprimée au mois d'avril dernier, et M. le Ministre des régions libérées a décidé tout récemment d'octroyer aux cessionnaires les mêmes avances qu'auraient pu obtenir les cédants eux-mêmes.

Le nombre des dossiers de demandes d'avances examinés par les services de reconstitution agricole s'élève au 31 juillet 1921 à 36.191, et les crédits ouverts aux agriculteurs à 675.479.689 frs.

2° *Remboursement des premières façons culturales.* — Par circulaire en date du 17 septembre 1920, M. le Ministre des régions libérées a fait connaître les conditions dans lesquelles les travaux de remise en état de culture ou premières façons culturales devaient être remboursés aux cultivateurs sinistrés.

Les premières façons culturales ou travaux de défrichement ne sont payés que pour les terres qui sont restées au moins un an en friche, par une conséquence directe des faits de guerre.

Actuellement, l'indemnité de premières façons culturales est tout à fait en dehors de l'indemnité de remise en état physique et chimique, la première est évaluée et mandatée par le service de reconstitution agricole, la seconde figure sur les dossiers de dommages de guerre et est évaluée par les commissions cantonales.

Une commission départementale composée d'agriculteurs représentant les différentes régions du département a été chargée d'établir un barème de remboursement en tenant compte de l'état de bouleversement des terres et du temps pendant lequel elles sont restées incultes. L'indemnité accordée à l'hectare varie de 190 à 470 francs.

Le remboursement des premières façons culturales est commencé ns les 16 cantons les plus sinistrés du département et dans cer-ns cantons, comme le canton de Neufchâtel, le canton de Craon-, il est presque achevé pour les terres ensemencées à l'automne 20.

Les opérations de mandatement se poursuivent activement: 5.000 ossiers ont été réglés depuis le 15 janvier 1921, et les sommes man-atées du 1er février au 31 juillet 1921 s'élèvent à 17.777.510 frs.

Les crédits budgétaires accordés pour l'exercice 1920 étaient de 5.000.000 frs: ceux accordés pour l'exercice 1921 sont de 22 mil-ions de francs.

3° *Bétail allemand.* — Les quantités d'animaux livrées par l'Al-emagne au cours de l'année 1920, en exécution du paragraphe 6 de l'annexe 4 du traité de paix, sont les suivants:

Chevaux: 3.656; bovins: 9.810; ovins: 31.237; caprins: 908.

Celles livrées depuis le 1er janvier 1921, en exécution du paragraphe 2e de l'annexe 4 du traité de paix s'élèvent à:

Chevaux: 4.302; bovins: 2.169; ovins: 1.738; volailles: 19.036.

Le département doit encore recevoir 2.350 chevaux qui seront livrés au cours du 2e semestre 1921.

En ce qui concerne les bovins, le programme qui comprenait primitivement 38 trains a été réduit à 22 trains par suite de la sécheresse et il reste à recevoir environ 4.500 têtes.

L'Allemagne livrera, en outre, à l'automne prochain, un certain nombre de ruches en paille peuplées ayant leur provision d'hiver.

Les animaux reçus en 1920 ont été répartis entre les agriculteurs sinistrés, par les chefs de canton agricole, en tenant compte du nombre d'animaux demandés.

Cette année, en exécution des instructions ministérielles, une commission départementale composée d'un agriculteur, conseiller général, membre de l'office agricole départemental, d'un agriculteur représentant le régisseur par économie et du vétérinaire départemental, a été chargée de fixer les modalités de répartition du bétail allemand entre les cultivateurs, et de répartir les contingents attribués entre les différentes régions du département, en tenant compte de leur degré de dévastation et de l'importance des demandes formulées par les agriculteurs.

En se basant sur la circulaire de M. le Ministre des Régions libérées du 11 janvier 1921 qui prescrit de tenir compte, pour les attributions d'animaux, des moyens dont les sinistrés auront déjà pu disposer pour reconstituer leur cheptel et, devant le nombre considérable de demandes et le faible contingent à recevoir, la commission

départementale avait décidé que seuls pourraient participer aux répartitions de chevaux, les agriculteurs qui ne possèdent pas un cheval pour 10 hectares, mais de nouveaux envois étant annoncés, la limitation vient d'être abaissée à un cheval pour 8 hectares.

Les bovins et les ovins sont répartis au prorata du nombre d'animaux demandés.

Qualité des animaux reçus. — Aucune critique sévère ne peut être formulée au sujet des chevaux. Ils sont en général bien conformés et donnent pleine satisfaction aux cultivateurs.

Les bovins reçus en 1920 comprenaient en majorité des simmenthals et des franconie, c'est-à-dire des animaux présentant des caractères laitiers peu prononcés et ne convenant pas au département qui possédaient avant guerre des flamands, des hollandais et des normands: races essentiellement laitières. Devant les vives réclamations et les nombreux rapports adressés au ministère des régions libérées par le service de reconstitution agricole, la commission de Wiesbaden n'envoie plus cette année que des bovins appartenant à la race pie-noire de l'Allemagne du Nord, ou la race du Holstein, et qui se rapprochent par leurs aptitudes, des animaux existant avant la guerre dans le département.

Les ovins, à part quelques convois atteints de gale, étaient en général de bonne qualité.

La valeur des cessions de bétail faites aux agriculteurs au 31 juillet 1921 est de 32.671.451 francs.

4° *Cessions de semences et d'engrais.* — Les quantités de semences et d'engrais cédées par le service de reconstitution agricole depuis le 1[er] janvier 1920 sont les suivantes:

Semences:

Blé	quintaux	100.920
Avoines		126.302
Orges		18.294
Pommes de terre		25.940
Betteraves		569 95
Graines fourragères		4.433 500

Engrais:

Scories	quintaux	10.870
Superphosphates		94.816
Cyanamide		4.029

Kaïnite	31.153	
Nitrate de soude	90.277	
Sulfate d'ammoniaque	17.392	960
Phosphates précipités	4.798	360
Sulfate de cuivre	69	
Nitrate d'ammoniaque	5.392	

Le montant des cessions de semences, d'engrais et de bâches au 31 juillet 1921 est de 35 millions de francs.

5° *Cessions de matériel.* — Les instruments agricoles et les marchandises cédées par les entrepôts de l'office de recontitution agricole du mois de février 1920 au 31 juillet 1921 tant au comptant que par imputations sur dommages de guerre s'élèvent à la somme de 35.736.207 francs.

6° *Instruments réparés par les centres de réparations.* — Les instruments réparés par les centres de réparations depuis leur fondation représentent en valeur la somme de 3.951.641 francs.

Le montage des instruments cédés par la régie du matériel a en outre rapporté 239.320 francs.

7° *Travaux exécutés par le service de la motoculture.* — Les travaux exécutés par le service de la motoculture depuis sa fondation jusqu'au 15 juillet, sont les suivants:

Labours	hectares	105.357
Travaux superficiels		38.155
Hersages		15.273
Moisson		13.805
Battage	journées	410

8° *Surfaces ensemencées dans le département en* 1913-1919-1920-1921.

NATURE DES CULTURES	SURFACES ensemencées en 1913	SURFACES ensemencées en 1919	SURFACES ensemencées en 1920	SURFACES ensemencées en 1921
	HECTARES	HECTARES	HECTARES	
Blé	143.010	10.000	79.600	110.833
Avoine	98.830	20.000	71.500	72.600
Seigle	14.940	1.250	11.660	12.660
Orge	11.090	3.350	8.500	10.530
Pommes de terre	11.800	6.000	8.540	8.650
Betteraves fourragères	13.480	4.000	9.845	10.150
Betteraves sucrières	55.360	800	2.500	6.370
Prairies artificielles :				
Trèfle, luzerne, sainfoin	59.790	23.000	38.812	46.11[illegible]

c) Ce qui reste à faire en matière de reconstitution agricole.

1° Poursuivre l'instruction des demandes d'avances pour les agriculteurs rentrés qui n'ont pas encore atteint le taux maximum accordé à l'hectare, et pour les agriculteurs qui non rentrés à l'heure actuelle présenteront leur première demande.

2° Poursuivre le remboursement des premières façons culturales.

3° Vérifier l'emploi des acomptes sur dommages de guerre.

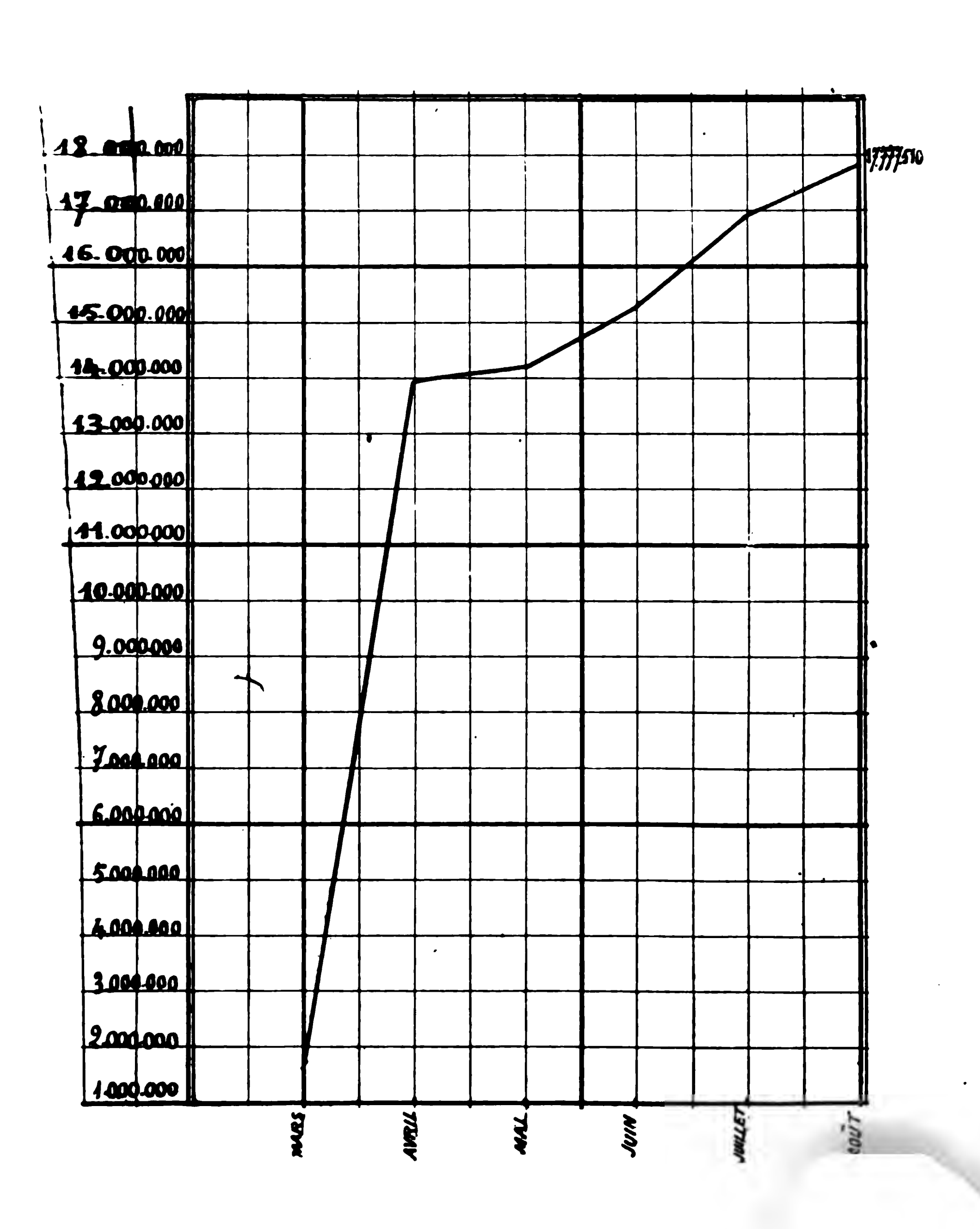
4° Répartir les animaux et le matériel livrés par l'Allemagne en exécution des clauses du traité de paix.

5° Liquider les entrepôts de matériel agricole soit en cédant les instruments aux agriculteurs du département ou en dirigeant vers d'autres régions de la France le matériel qui mal adapté aux besoins locaux n'aura pu être vendu sur place.

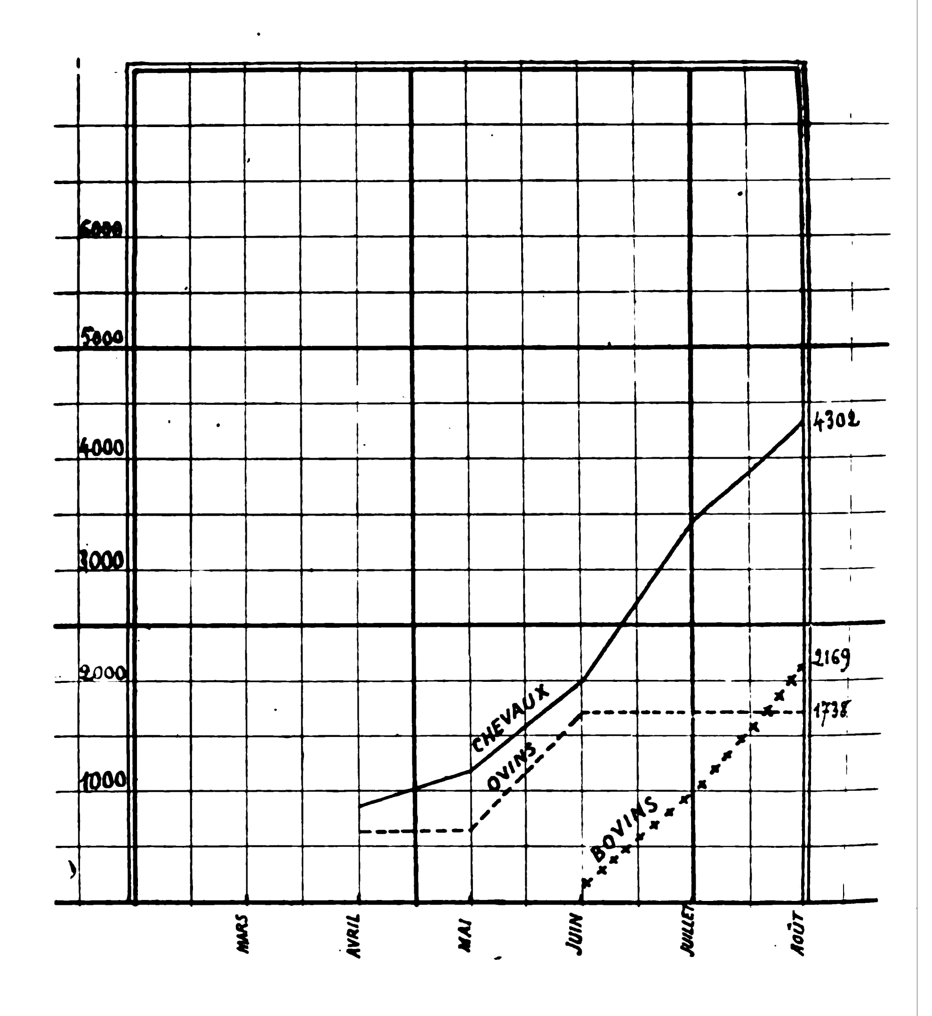
6° Estimer les instruments récupérés par les cultivateurs.

Premières façons culturales.

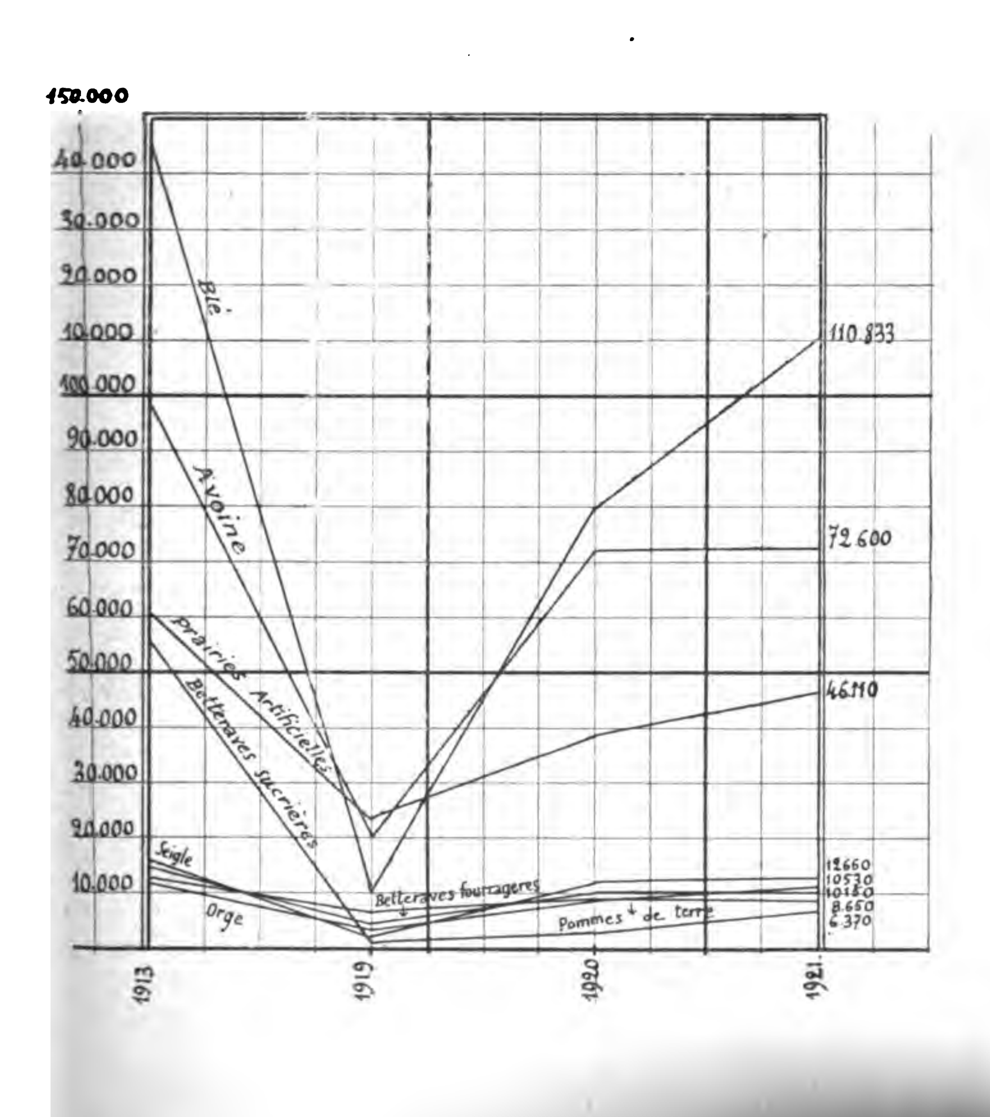
sommes mandatées.



Bétail allemand reçu en 1921.



Surfaces ensemencées dans le Département en 1913 - 1919 - 1920 - 1921 -



Reconstitution forestière.

L'action de l'inspection de R. F. R. E. est susceptible de s'exercer dans le département de l'Aisne sur les domaines ci-après:

1° 13.967 hectares de forêts domaniales (forêt de Retz non comprise);

2° 4.084 hectares de forêts communales et d'établissements publics soumis au régime forestier;

3° 76.318 hectares de bois particuliers et de bois communaux ou d'établissements publics non soumis au régime forestier;

4° Les terrains devenus impropres à l'agriculture et devant être boisés;

I. — Forêts domaniales.

Les études préalables à la reconstitution sont entièrement terminées.

Le remise en état du sol est achevée sur 8.829 hectares soit 6/10 environ de l'étendue totale.

Les travaux de repeuplements, prévus sur 4.336 hectares ont parcouru jusqu'à ce jour 625 hectares.

II. — Forêts communales ou d'établissements publics soumises au régime forestier.

Vingt forêts communales ou d'établissements publics sont à reconstituer et ont fait l'objet de devis spéciaux. Elles couvrent une surface de 2.328 hectares dont 2.040 hectares sont actuellement déblayés; les travaux sont en cours d'exécution sur le surplus.

Les repeuplements, à effectuer sur 1.060 hectares, sont achevés sur 110 hectares.

III. — Bois non soumis au régime forestier.

Depuis la circulaire ministérielle du 26 novembre 1920 (*J. O.* du 9 décembre), 45 propriétaires ont demandé l'exécution, par les soins du service forestier, des travaux à la charge de l'Etat sur une surface totale de 2.897 hectares.

Les crédits n'ont pu être alloués que pour 24 propriétaires et une surface de 1.158 hectares.

Au 1er juillet dernier, les travaux étaient terminés sur 106 hectares appartenant à 2 propriétaires.

D'autre part, ont obtenu des avances pour travaux de reconstitution forestière proprement dits, savoir:

33 propriétaires qui désirent effectuer eux-mêmes les travaux sous le contrôle des officiers des Eaux et Forêts; 1 propriétaire qui a confié les dits travaux au service forestier.

Le montant total des avances pour recépages, repeuplements etc... atteint le chiffre de 546.269 francs, la surface à reconstituer étant de 3.268 hectares.

IV. — Terrains devenus impropres à l'agriculture.

Aucun terrain incultivable n'a encore été remis au service forestier en vue de sa mise en valeur par le boisement.

Exposé résumé du rôle de l'Office de Reconstitution industrielle et des résultats acquis à ce jour.

L'Office de Reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion a été créé par la loi du 6 août 1917 et rattaché par un décret du 22 janvier 1920 au Ministère des Régions libérées.

Il a mission d'effectuer, sous l'autorité du Ministre compétent, les opérations prévues par cette loi.

Mais les attributions de l'Office de Reconstitution industrielle primitivement prévues par la loi du 6 août 1919 (création de l'Office, cessions et avances de matériel et d'outillage) ont été depuis notablement développées. En particulier, l'Office de Reconstitution industrielle contribue en ce qui concerne les dommages industriels à assurer l'exécution des lois du 17 avril 1919 (réparations des dommages de guerre et notamment allocation des avances) et 31 juillet 1920 (émission de certificat provisoire de dommages et paiements par annuités des dommages de guerre).

Actuellement, les attributions de l'Office de Reconstitution industrielle consistent d'abord, et pour la plus large part, à préparer l'évaluation définitive des dommages par des expertises appropriées, en second lieu à préparer l'émission de certificats provisoires et à mettre en ordre la comptabilité des sinistrés.

Le troisième secteur de l'Office de Reconstitution industrielle, depuis que son action est limitée au seul département de l'Aisne, a ouvert aux industriels sinistrés de ce département 2.841 dossiers

représentant un montant de dommages, valeur 1914, de 728.348.578 francs.

Savoir : 198.936.750 fr. pour l'industrie textile,
— 126.190.835 — — constructions mécaniques,
— 192.765.945 — — industrie agricole,
— 210.455.048 — — industries diverses.

Sur ces dommages, le troisième Secteur a avancé à ce jour :

Savoir : 393.584.970 fr. d'avances en espèces,
— 509.186.960 — cessions en nature
représentant un total de 902.771.930 fr. payés en espèces ou en nature.

Depuis la mise en application de la loi du 31 juillet 1920, l'Office de Reconstitution industrielle avait reçu à la date du 30 juin 298 demandes de certificats provisoires; 193 étaient délivrés à cette date, ayant donné lieu à 24 conventions de paiements par annuité, formant un total de 214.989.422 fr. 95.

Pour donner le maximum d'aide aux sinistrés pendant la période qui suivit l'armistice, à l'époque où les matériaux de construction et tout le matériel industriel étaient si rares sur place, des entrepôts furent créés à Laon, Saint-Quentin, Soissons, Chauny, Hirson, où les industriels pouvaient trouver tout ce qui leur était nécessaire pour la remise en état de leurs bâtiments ou de leurs ateliers. De plus on trouvait à ces entrepôts des machines ou des moteurs à louer, permettant aux mêmes industriels de produire leur force et leur lumière d'une manière provisoire en attendant l'arrivée du matériel d'installation définitive dont ils avaient passé commande.

Le montant des ventes effectuées par ces entrepôts s'élève à fr. 16.120.343.

L'une des principales opérations de la reconstitution est encore la recherche et la récupération du matériel qui a été enlevé par l'ennemi. C'est encore l'Office de Reconstitution industrielle qui est chargé de ces opérations.

Environ 10.000 tonnes de matériel ont pu ainsi être récupérées dont une partie ont été restituées à leur propriétaire et l'autre partie jugée non identifiable cédée aux industriels sur dommages de guerre. Le montant des cessions ainsi effectuées atteint en chiffre rond 9.000.000 de francs.

Ces chiffres soulignent toute l'importance de cet appoint.

En outre la première phase des opérations de reconstitution consistant en des travaux de déblaiement, c'est à l'Office de Reconstitution industrielle qu'incombait le soin d'assurer l'exécution de ces travaux pris en charge par l'Etat.

A l'heure actuelle les frais de cette nature remboursés aux indus-iels sinistrés s'élèvent à fr. : 10.971.360. Par contre, les mitrailles rovenant des usines détruites et récupérées au cours de ces déblaie-ıents atteignent en chiffre rond 18.000 tonnes, qui ont produit une omme de fr. : 8.020.000 versés dans les caisses de l'Etat.

Pour connaître les résultats des travaux du Secteur on peut se eporter aux résultats de l'enquête menée par les industriels. Négli-;eant les ateliers d'importance secondaire, l'enquête n'a porté que ›ur les usines dont le personnel ouvrier s'élevait au moins à 20 ınités.

Les recherches faites dans ce sens amenèrent à constater qu'il existait dans le département 490 de ces établissements. Sur ce chiffre, au 28 février, il en existait 310, ayant repris leur exploitation, soit un pourcentage de 63,2 %. Sans doute il ne peut être question de démontrer que les 63 centièmes 2 de l'œuvre totale de reconstitution sont accomplis.

Ce pourcentage exprime la proportion des établissements ayant pu, tout en continuant la reconstruction de leurs ateliers, remettre en route une partie, souvent infime d'ailleurs, de leur exploitation.

D'ailleurs les résultats de l'enquête menée parallèlement à celle dont nous venons de parler, et portant sur le nombre d'ouvriers ayant repris leur travail dans les usines envisagées, pemettent de serrer d'un peu plus la vérité.

En effet, ces 490 établissements employaient en 1914 69.512 ouvriers; or, actuellement, les 310 usines dont je mentionnais tout à l'heure la remise en marche n'en emploient aujourd'hui que 15.975, soit 22,9 %. Encore faut-il tenir compte que de nombreux industriels emploient les ouvriers que l'exploitation ne retient pas à des travaux de déblaiement ou de reconstitution.

Le facteur qui donnerait d'une manière sûre et indiscutable l'état de reconstitution est celui de la production. Les résultats d'une première enquête menée dans ce but ne peuvent être encore publiés, étant donné le nombre infime de réponses parvenues au Secteur.

Tout en apportant aux sinistrés, l'aide matérielle et morale indispensable au relèvement des usines et ateliers sinistrés, l'Office de Reconstitution industrielle s'est occupé également de trouver le moyen de parer à la crise du logement, représentant pour l'industrie des régions dévastées un péril si grand.

Après avoir étudié le problème d'une façon approfondie, l'Office de Reconstitution industrielle s'arrêta un programme de constitution de puissantes sociétés régionales immobilières plac[illegible]

régime des lois sur les habitations à bon marché, les industriels de l'Aisne convinrent de former trois sociétés :

1° A Hirson, avec un programme de 200 maisons;

2° A Saint-Quentin, avec un programme de 250 maisons;

3° A Soissons, dont le programme (en ce qui concerne le nombre d'immeubles en construction) n'est pas encore arrêté.

Tout industriel désireux de faire construire des maisons ouvrières versera à la société une somme équivalente approximativement au quart du coût total de construction et correspondant à la dépense que la Société devra réellement effectuer pour l'édification des locaux envisagés (achat de dommages et premiers frais).

La Société pour construire dans le plus bref délai peut :

1° Obtenir des avances spéciales (ces avances sont actuellement fixées à 3.700 francs pour logement dont la construction est prévue);

2° Faire fixer provisoirement le montant de l'indemnité qui lui est due, afin de se faire délivrer le certificat provisoire qu'elle remettra en nantissement du prêt qu'il lui faudra souscrire pour l'achèvement des maisons projetées.

Ci-joint tableau schématique montrant les résultats de la Reconstitution industrielle au 30 juin 1921 et portant sur l'ensemble des établissements employant au moins 10 personnes.

RECONSTITUTION INDUSTRIELLE A LA DATE DU 30 JUIN 1921.

Etablissements employant au moins 10 personnes en 1914.	1.209
Nombre d'ouvriers employés en 1914 dans les établissements employant au moins 10 personnes	73.952
Nombre d'usines partiellement remises en marche au 30 juin 1921	768
Nombre d'usines totalement remises en marche au 30 juin 1921	87
Total des usines totalement ou partiellement remises en marche au 30 juin 1921	855
Nombre d'ouvriers employés dans les usines partiellement remises en marche au 30 juin 1921	19.631
Nombre d'ouvriers employés dans les usines totalement remises en marche au 30 juin 1921	4.462
Nombre total d'ouvriers employés	24.093

être réalisés par des moyens en vue desquels des propositions ont ét adressées à l'Administration supérieure.

Les dépenses faites au 31 décembre 1919, tant en travaux qu'en acquisitions de terrains, s'élevaient en nombre rond à la somme de .... 67.250.000 fr. »

A ajouter les dépenses du 1er semestre de l'année courante .... 450.000 »

Total du 30 juin 1920 ..... 67.700.000 »

A Paris, le 27 juillet 1920.

L'ingénieur en chef,

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. l'Archiviste départemental

Arras, 1er août 1920

Pour relier ce compte-rendu au dernier rapport de M. Lavoine, archiviste départemental adjoint, chargé de l'intérim depuis la mort de mon regretté prédecesseur, tué à Verdun, il convient de rappeler les décisions prises, entre sessions : de réinstaller le service administratif à Arras dans l'annexe de la rue des Fours et dans deux baraques provisoires, à proximité de la préfecture (jardin de la Direction de l'Assistance publique) ; — de centraliser les archives historiques à Boulogne dans le local maintenu gracieusement par la municipalité à la disposition du département.

De ce chef, les documents évacués à Paris et Toulouse, en fait inutilisables pour les recherches, ont pu être rapatriés.

Les transports nécessaires ont été effectués de fin mars à fin juin (8 wagons et 10 camions)

La réorganisation à poursuivre des dépôts d'archives du Pas-de-Calais peut donc être désormais envisagée dans son ensemble.

I. — Récolement et reconstitution des collections départementales

Le récolement est en cours ; les résultats détaillés n'en pourront être indiqués encore avant quelques mois. Le dossier de dommages sera donc difficilement complété avant le 1er décembre. Du moins indiquera-t-il un chiffre très suffisamment approché.

Dossiers d'utilité administrative courante. Les précautions prises par mon prédécesseur, pour abriter les plus difficilement remplaçables, ainsi que le courageux dévoûment dont a fait preuve le personnel du service, au cours des opérations de sauvetage, ont réduit les pertes au minimum. Les principales concernent les tables décennales de l'Etat civil, les diverses

séries de Statistiques, les Comptabilités départementale, communale et publiques. l'ancienne organisation des gardes nationales, les Travauxpublics (routes, chemins de fer, canaux) l'Enseignement public et les bureaux de Bienfaisance.

La Direction des Archives s'est préoccupée de faire rechercher, parmi les dossiers centralisés par les ministères, les grandes administrations et les hautes juridictions, ceux qui nous permettront la reconstitution des plus importants documents détruits soit par voie de versement soit par copie. La Cour des Comptes notamment a été sollicitée de nous remettre les comptabilités intéressant le Département ou ses communes.

Dans l'appréciation du degré d'intérêt de cette reconstitution, nous ne saurions oublier que les dossiers administratifs forment une partie des matériaux de l'histoire de demain et ne peuvent être traités au seul point de vue de l'utilisation immédiate.

L'absence de répertoires complets(1) des documents existant dans le Dépôt, détruit le 5 juillet 1915, n'est pas un obstacle à un recensement très sérieux de ceux qu'il importe de reconstituer. Une administration, aussi anciennement uniformisée que la nôtre, a des rouages bien connus et la comparaison est facile avec le Dépôt du Nord par exemple complétement répertorié — ou peu s'en faut — par mon collègue, M. Max Bruchet.

Le service des archives peut être d'ailleurs plus étroitement associé à l'action administrative quotidienne qu'il ne l'a été jusqu'ici en raison de la distance qui séparait l'ancien Dépôt de la Préfecture. Il doit tendre à devenir une sorte de bureau d'information de la Préfecture. C'est dans ce sens moderne qu'il convient de réorganiser la bibliothéque administrative, annexe normale des Archives. Cet instrument de travail

---

(1) A défaut de répertoires, la classification était excellente et les dossiers étaient étiquetés avec le plus grand soin ; la remise en ordre en est grandement facilitée. Voir dans le rapport de mon prédécesseur pour 1914 les indications fournies sur le classement de la série communale O.

indispensable motivera une avance sur les dommages de guerre du Département.

Collections historiques.—Elles ont été incomparablement plus éprouvées et leur destruction presque totale est un désastre unique dans l'histoire de cette guerre.

Les seuls ensembles conservés sont le Trésor des chartes d'Artois et les papiers de l'époque révolutionnaire. Sont au contraire à peu près anéanties les archives des juridictions locales depuis le XVe s. (environ 6.500 art.) — des administrations, Etats d'Artois, Intendances et Elections, Ponts et chaussés, Domaine, depuis le XVIe s. (6.000 art.) : — des établissements religieux (1), aussi intéressants à étudier en raison de leur grande propriété foncière, que des services d'assistance et d'éducation dont ils avaient pour ainsi dire le monopole, et du rôle qu'ils ont joué dans l'histoire artistique et littéraire (6.500 art. dont 3.000 pour la seule abbaye de Saint-Vaast, depuis le VIIe s) :— des familles des fiefs, des corporations, depuis le XIIIe s. (1.500 art) : — enfin la série justement réputée du Gros des notaires d'Artois (10.000 art). N'ont pu être sauvés que les plus importants des registres où ont été transcrites les principales décisions ou les actes essentiels ; or ils représentent ce qu'il était le plus facile d'utiliser et par conséquent ce qui était déja le mieux connu, mais aussi une sorte de vérité officielle, comme figée dans le loisir de la transcription, dont l'Historien ne pourra plus étudier la gestation parfois laborieuse et pleine d'enseignements.

Sans doute, au milieu des ruines de nos 250 communes anéanties, on serait tenté de dire négligeable la perte de « paperasses » qui semblaient n'intéresser que quelques érudits ; mais, avant dix ans, nos maisons seront relevées, nos terres cultivées et nos usines actives ; le véritable passif du bilan se réduira à ce patrimoine des ancètres, papiers qu'ils avaient écrits et conservés, églises et demeures qu'ils avaient édifiées, meublées, pieusement transmises témoins d'un incomparable passé, seuls disparus sans espoir de revivre.

(1) La sage détermination prise de laisser à Boulogne et Saint-Omer les titres de leurs établissements religieux a heureusement sauvé les ensembles importants des évêchés et chapitres de ces deux villes.

Le service des archives manquerait à l'essentiel de sa fonction s'il ne cherchait pas à limiter les pertes subies et à reprendre le plus tôt possible son rôle de « laboratoire » d'histoire provinciale, c'est à dire à mettre en valeur le peu qui a pu être sauvé, à le compléter par le dépouillement de ce qui est conservé dans d'autres dépôts public des départements, de Paris ou de l'étranger, comme par la réunion de ce qui reste en mains privées, inutilisable le plus souvent pour la science historique et guetté comme matière par les fournisseurs des papeteries.

A cet effet, une part des dommages de guerre pourra constituer un fonds d'achat ; des dons et des réintégrations devront être provoqués.

Dans les ruines, ont pu être sauvés quelques débris des archives communales de Bapaume en particulier des comptes de la Mairie, de la fabrique, des chapelles et des établissements hospitaliers, depuis le XVIe s. :— des archives des anciennes fabriques et pauvretés de Boiry-Becquerelle, Boyelles et Quéant (XVIIIe s.) : — des archives des familles « Bonruel », à Saint-Omer (1435-1531), Fromentin de Gommecourt (1780), « de Midré » et « Stienbeck », à Boisdinghen (XVIIIe s.), etc. Ce ne sont que des épaves.

M. le Directeur des archives nationales m'a remis un petit lot de documents provenant de diverses réintégrations notamment des parchemins envoyés à l'arsenal de Metz, pendant la Révolution et détournés par le chargé de mission préposé à leur recherche :« lettres royaux » pour la ville de Montreuil-sur Mer (XIIIe -XVIe s.) rouleau de la « veue faite par le procureur le conte d'Artois sur la garde des religieus de Saint-Vaast », 1295 actes pour les abbayes d'Auchy-les-Moines, 1296 v.s. Saint-Josse, 1378-1606, la Chartreuse de Saint-Aldégonde, à Longuenesse 1377 v.s.

II. Reconstruction du local.

La question doit être examinée dans l'ensemble du programme de reconstruction des bâtiments départementaux.

En 1914, le département n'était pas propriétaire du principal des inmeubles affectés à ses archives, la partie Nord de l'aile Ouest du Palais Saint-Vaast : il n'avait sur ce local — propriètè nationale cédée à la Ville d'Arras — qu'une servitude perpétuelle d'occupation. Le 23 juillet 1914, un accord était intervenu entre le Département et la ville pour qu'une nouvelle partie du Palais fût affectée aux archives, moyennant une redevance annuelle de 3.300 francs. La disposition architecturale du Palais se prête assez mal aux nécessités d'un service d'archives : il est d'autre part fort incommode pour la préfecture d'avoir ce service à plus de 800 m. de ses bureaux.

L'autre local, ancien manège de la gendarmerie, est à peu près à la même distance et M. Lavoine a exposé l'an dernier, d'accord avec M. l'architecte du département, les raisons techniques qui s'opposent à ce qu'on puisse en envisager la reconstruction définitive.

En 1914, M. Decaux avait établi un projet remarquablement étudié de construction neuve à proximité de la préfecture d'un dépot moderne, en prévision d'un échec des négociations entamées entre la Ville d'Arras et le département. Quelle que soit la solution adoptée, les plans du nouveau local devront s'inspirer de ce projet, tant pour l'aménagement que pour le développement.

L'étendue des pertes signalées plus haut ne doit pas faire illusion sur la capacité à prévoir pour les nouveaux locaux à édifier. L'encombrement revient vite : il est fonction de l'activité économique du département, de sa population, du nombre de ses communes (le Pas-de-Calais est le département qui en compte le plus) : les services de guerre et de reconstitution accumulent des dossiers dont l'intéret se prolongera longtemps et dont le « versement » doit pouvoir se faire au fur et à mesure de la liquidation des affaires.

Le projet de 1914 avait prévu 23.000 m. courant de rayonnage, les lacunes des séries administratives seront rapidement comblées, car la plupart des dossiers détruits devaient étre conservés et beaucoup devront étre progressivement constitués, comme il a été expliqué plus haut; celles des

séries historiques correspondaient à environ 3.000 métres de rayonnage les documents dès maintenant rassemblés occupent déja 9.000 métres. Il faut prévoir pour le futur dépot environ 20.000 mètres.

Noùs n'avons rien négligé pour réduire au strict minimum l'encombrement provisoire de nos locaux. Un triage trés sévére a été fait des papiers périmés — malgré les difficultés d'appréciation que présentait la situation dans un département dont le cinquième des archives communales étaient détruites 50.000 kilos ont été mis de côté pour la vente. Ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'aucune vente de papiers n'avait eu lieu depuis 1900 et que tous les papiers périmés étaient centralisés dans l'annexe de la rue des Fours qui, tout en ayant beaucoup souffert du bombardement, n'a pas été incendiée.

III. Reconstitution des archives des communes, des établissements hospitaliers et des Sous-Préfectures.

1° *Région sinistré.*—Une note détaillée, annexée au Rapport spécial présenté au Conseil général à la dernière session pour le service de reconstitution de la région libérée, a indiqué sur quelles bases le travail pourrait étre entrepris.

Le récolement des archives communales, d'ailleurs réglementaire après le renouvellement général des municipalités de décembre dernier, a complété les enquêtes antérieures. Le nombre des dépôts d'archives communales entièrement détruits n'est guère inférieur à celui des communes anéanties : 145 pour 158 communes ayant plus de 80 % d'immeubles ruinés et pour 171 ayant tous leurs édifices communaux détruits. Si les Maires et greffiers des cantons de Bertincourt et Marquion ont réussi à sauver une très forte partie de leurs archives, les dossiers plus volumineux des importantes communes des cantons de Lens, Cambrin et Carvin ont pu être moins facilement emportés.

60 dépôts ont perdu en outre plus de la moitié de leurs collections, près de 190 ont subi des pertes plus ou moins gr

En dehors des archives connues par les derniers inventaires de 1912, il faut tenir compte des documents de guerre, en particulier des pièces concernant les dépenses communales : contributions, amendes, réquisitions imposées par l'ennemi, œuvres d'assistance, ravitaillement de la population, évacuations, etc.

Ces pièces témoignent du dévouement des municipalités et de la dignité de leur conduite devant l'ennemi. Justifiant des gestions de deniers d'une importance que nul ne prévoyait au début de la guerre, elles ont une utilité administrative et une valeur morale considérables.

Des récompenses devront être décernées aux administrateurs qui n'auront pas négligé l'humble devoir de sauver les archives de leur commune, alors qu'ils devaient consentir le sacrifice d'abandonner tant de souvenirs personnels.

La plupart des documents sauvés l'a été en effet parce que leurs dépositaires ont exigé de l'autorité ennemie les moyens de les évacuer. Le rapport de M. Lavoine a indiqué dans quelles conditions ces documents ont été centralisés surtout à Cambrai et à Valenciennes.

Revenus à Arras, j'en ai achevé la répartition entre les communes interessées. Il ne nous reste que quelques mélanges, provenant notamment des notariats de Bapaume (depuis 1750), Bertincourt et Vélu et les archives provenant de diverses « kommandantur » ennemies abandonnées au cours de la retraite : Croisilles, Achiet-le-Grand, Avesnes-lès-Bapaume, Favreuil, Quiéry-la-Motte et Sapignies. Celles de Croisilles étaient particulièrement importantes : M. le général commandant le 1er. C. A. région a reservé pour être transmis à la section historique de l'Etat major de l'armée les ordres généraux qui formaient trois dossiers.

Les archives communales détruites comprenaient aussi deux catégories de documents.

a) Ceux n'ayant plus qu'un *intérel historique*, limité le plus souvent aux actes paroissiaux tenant lieu d'état-civil avant 1792, mais composant aussi des ensembles plus impor-

:ants comme à Bapaume, Harnes, Hénin-Liétard, Lens, etc. Les archives de Béthune, dans la surprise de l'offensive ennemie du 9 avril 1918, ont été trés éprouvées : elles comprenaient surtout une série de comptes communaux, presque unique dans la région et remontant au milieu du XIVe s.: il n'en subsiste que les articles cotés CC. 97 à 177 correspondant aux années 1525 à 1608 ; des autres séries les art. AA. 1 à 9 (priviléges et cartulaires), BB 1 à 16 (« Mémoriaux » de l'échevinage du XIVe au XVIe s.) et HH, série compléte (arts et métiers) ont seuls été sauvés.

Les archives d'Arras ont subi de moindres pertes, le récolement en cours accuse cependant notamment le déficit des « Mémoriaux », (délibérations) BB. 8. à 14, 1436 à 1576, qu'il semble subsiter peu de chances de recouvrer.

b) documents d'ordre *administratif* pouvant être reconstitués: deux réunions des archivistes des R. L. ont été provoquées par M. le Directeur des archives pour établir un plan commun de travail. Les propositions faites sont en cours d'examen.

Les deux points primordiaux sont la reconstitution de l'état-civil et celle de la documentation législative et administrative.

Au second égard, une publication est en cours d'étude pour suppléer au *Recueil des actes administratifs* qu'il serait inutilement dispendieux de réimprimer.

La reconstitution de l'état-civil est plus délicate. Dans le département, il s'agit surtout de transcrire pour les communes un second original, celui des greffes d'Arras et Béthune ayant été heureusement sauvé ; la reconstitution ne portera à proprement parler, que sur les actes du 1er janvier 1914 à l'évacuation pour les communes envahies ; presque partout les notes prises rendront l'opération assez facile

La transcription du second original ne soulève pas de grande difficulté pratique : le personnel nécessaire peut être aisément trouvé et les travaux de simple copie qu'elle nécessitera peuvent constituer à certains égards un mode d'assistance. Si la Chancellerie accepte le projet qui lui a été soumis sur notre d-



pour les greffe d'Arras et Béthune par M. le Procureur général près la Cour de Douai, la tâche sera rapidement mise en train.

C'est seulement lorsqu'elle serait terminée et avec ce même personnel rendu disponible que j'envisagerais comme possible et nécessaire de tenter la reconstitution de la partie essentielle des autres documents : (délibérations communales ; titres de propriété, construction des bâtiments subsistants, tableaux des chemins, alignements ; listes nominatives de la population, élections municipales ; comptes de la commune, du bureau de bienfaisance, etc.

2° *Arrondissements épargnés.* Nous avons invité les Maires à procéder au récolement réglementaire de leurs collections, d'autant plus nécessaire que les archives de 3[illegible] communes évacuées à Chambord avaient plus ou moins souffert du déménagement, et que les cantonnements de troupes, la mobilisation de beaucoup de greffiers ou de maires avaient apporté plus de trouble dans l'administration communale.

Les résultats du travail dans l'ensemble ne sont pas encore arrêtés ; les vacances ont été attendues par beaucoup d'instituteurs greffiers pour y procéder plus à loisir. Je n'oublie pas qu'il est essentiel d'initier les élèves de l'Ecole normale, futurs greffiers, à la connaissance des archives communales. Je me propose l'an prochain, avec l'agrément de M l'inspecteur d'académie, de leur donner quelques conférences pratiques sur ce sujet.

Parmi les villes plus importantes, les archives évacuées d'Aire et St-Omer ont réintégré leur local. J'ai fait moi-même le récolement de celles d'Aire qui n'a pas fait apparaître de lacune essentielle. M. l'abbé Delamotte, aumônier du Lycée et bibliothécaire de la ville, poursuit celui des archives de Saint-Omer dont le déménagement en solides caisses numérotées à été particulièrement bien effectué.

A Boulogne et Calais, la situation d'avant-guerre a été rétablie grâce au zèle de MM. Yenice et Tison. A Montreuil et Saint-Pol, MM. les maires apportent à cette partie de leurs attributions la meilleure attention.

Dans les sous-préfectures, la situation la plus délicate est celle des archives évacuées de Saint-Omer sur Campagne. Un tri et une vente sur place sont indispensables pour éviter des frais de transport inutiles : j'y ferai procéder incessamment. Il y a d'ailleurs de l'ordre à rétablir dans toutes. Les crédits votés autrefois seraient absolument insuffisants pour y pourvoir; l'augmentation que je demanderai ci-après sera certainement compensée par les prix élevés qu'atteignent les papiers dont les classements à entreprendre, permettront l'élimination et la vente.

Partout les bibliothèques administratives ont souffert de l'état de guerre et de la modicité des crédits aggravée par l'augmentation croissante des fournitures.

IV Personnel et budget

La loi du 1er avril 1920 n'a pas modifié en principe la situation du personnel puisque depuis 1911 il bénéficiait du même statut que celui des employés de la préfecture ; du moins, émargeant aux mémes chapitres du budget, ne sera-t-il plus privé de certains avantages dont bénéficiaient des collégues recrutés par les mémes concours et soumis à un travail souvent moins ingrat.

Le personnel des archives du Pas-de-Calais est réputé pour l'un des meilleurs; je suis heureux de rendre à MM. Lavoine Louis, Brunel, Domart et Bajeux le témoignage que méritent et leur abnégation pendant les dures circonstances de la campagne et leur zèle professionnel.

Le traitement de l'archiviste reste seul à la charge exclusive du département. Les assurances renouvelées par M. le Ministre de l'instruction publique à la Chambre au et Sénat permettent de penser que c'est la dernière fois qu'il figure dans ces conditions au budget départemental.



PRISON D'ARRAS.

LOCATION DU TERRAIN DANS LEQUEL PASSE L'ÉGOUT.

(Chapitre 2. — 5 fr.)

J'ai prévu au budget départemental de 1917, le crédit habituel de 5 francs à titre de : *Location du terrain dans lequel passe l'égout de la prison départementale d'Arras.*

Je vous prie de vouloir bien voter ce crédit.

BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX

INSTALLATION DES ARCHIVES

(Chapitre 2. — 3.300 fr.)

J'ai reproduit au budget de l'an prochain un crédit de 3.300 francs prévu au budget de 1916, en vue de la location et de l'aménagement d'immeubles destinés à l'installation éventuelle des Archives départementales à Arras.

ECOLES NORMALES D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES

MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT DES ÉCOLES.

(Chapitre 3. — 400 fr.)

Comme chaque année, j'ai prévu au budget de 1917, le crédit de 400 francs à titre de : *Entretien et renouvellement du matériel d'enseignement des Ecoles normales.* Ce crédit, que je vous prie de vouloir bien allouer, est réparti ainsi qu'il suit :

Ecole normale d'Instituteurs...... 250 francs.
Ecole normale d'Institutrices..... 150 francs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

CONSEIL GÉNÉRAL

2e SESSION ORDINAIRE DE 1920

SERVICE DE RECONSTITUTION DES RÉGIONS ATTEINTES par les Événements de Guerre

RAPPORT

Présenté par M. Robert LEULLIER

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Imprimerie J. ÉLOY

1920

Messieurs,

Ma préoccupation dominante, depuis votre dernière session, dans l'œuvre de reconstitution de ce Département, a été de développer toujours davantage les travaux et les efforts de mes services dans la voie de la reconstitution définitive.

Il n'est pas encore possible de se dégager partout, en ce moment, des formules de la reconstitution provisoire, au point de vue de la reconstruction des immeubles. Mais les travaux provisoires vont, chaque jour, diminuant, et il est maintenant permis d'envisager la fin de cette partie du programme de reconstruction.

Un nombre important de coopératives s'est mis à l'œuvre effectivement. Sur bon nombre de points, elles ont commencé à rebâtir, et leur action s'étend, malgré les difficultés inéluctables rencontrées, dans des conditions satisfaisantes.

J'ai confiance, une confiance absolue, que nos sinistrés sauront, par des initiatives que mon administration s'efforcera toujours de provoquer et de seconder de toute la force de ses moyens, aboutir à des résultats tangibles, en rapport avec l'effort que l'on peut attendre d'elle.

Si l'œuvre de reconstitution doit s'accomplir en se fondant surtout sur les initiatives individuelles, rationnellement groupées pour éviter la dispersion des efforts, l'Administration ne saurait et n'entend, en aucune façon, se soustraire à la tâche de contrôle rigoureux qui lui incombe pour arriver à un emploi judicieux des indemnités de dommages de guerre.

La recherche et la répression de tous les abus est, pour moi, un devoir que je ne méconnaîtrai pas. Mais, sous le prétexte de l'accomplissement de cette mission, je n'envisage pas que le contrôle doive être exercé en employant une mé[illegible] soit de nature à gêner ou arrêter les réalisations

J'estime, au contraire, que les travaux à entreprendre doivent être l'objet des programmes précis, dressés par les intéressés eux-mêmes, mais sur lesquels l'Administration sera consultée chaque fois et dans la mesure exigée par les règlements.

....

Les mesures prises depuis votre dernière session ont dû se limiter aux possibilités financières qui m'étaient ouvertes.

Il vous apparaîtra, par les données de ce rapport, qu'en ce qui concerne spécialement les avances sur dommages de guerre, j'ai dû me renfermer dans les crédits qui m'étaient accordés. Il est à désirer que ces crédits fûssent augmentés, surtout au point de vue de la reconstitution définitive.

Je ne laisse et ne laisserai passer aucune occasion pour faire ressortir l'étendue des besoins de ce département au regard de ses moyens de réalisation.

COMPTABILITE GENERALE

Total des sommes mandatées par le Service de la Comptabilité générale à la date du 31 mars 1920

CHAPITRES	*Exercice* 1919	
4	Frais d'administration des Services de Reconstitution des régions envahies ou atteintes par les événements de guerre.— *Personnel*......................	2.024.008 74
6	Frais d'administration des services de reconstitution des régions envahies ou atteintes par les événements de guerre. — Frais de déplacement.	6.184 92
7	Frais d'administration des Services de Reconstitution des régions envahies ou atteintes par les événements de guerre. — *Matériel*......	481.709 05

7 *ter*	Frais occasionnés par le paiement d'avances au moyen de mandats-cartes	
9	Secours d'extrême urgence dans les régions libérées...	84.86.1280 03
10	Dépenses d'acquisition de maisons provisoires, baraquements et matériaux destinés à la reconstitution provisoire	4.743.216 99
10 *bis*	Dépenses spéciales de transports sur voie de 0,60 et de transports automobiles pour la reconstitution des régions libérées	3.027.626 18
10 *ter*	Dépenses afférentes aux travaux de première urgence	54.431.677 40
11	Réparations de dommages résultant de faits de guerre	431.374.505 85
10 *quater*	Dépenses afférentes au Service de Reconstitution foncière et du cadastre dans les régions libérées	152.268 21
11 *bis*	Réparations de dommages résultant de faits de guerre. — Paiement d'intérêts sur indemnités de dommages de guerre	59.498 00
11 *quater*	Dépenses d'acquisitions d'objets mobiliers et de matériaux destinés à être cédés en nature par imputation sur dommages de guerre...	2.609.715 81
16	Frais d'administration, des Commissions d'évaluation de dommages de guerre — *Indemnités et frais de déplacement ou de séjour*.....	258.042 71

17	Frais d'administration des Commissions d'évaluation des dommages de guerre. — *Matériel*	409.777 97
18	Dépenses d'établissement et d'application des plans généraux d'alignement et de nivellement dans les communes atteintes par les événements de guerre	61.208 05
19	Frais d'expertise dans la constatation de l'état des lieux susceptibles de donner ouverture à la réparation de dommages de guerre (Loi du 5 juillet 1917).........	398.613 26
20	Office de reconstitution agricole des départements victimes de l'invasion. — *Personnel*	5.648 81
21	Office de reconstitution agricole des départements victimes de l'invasion. — *Matériel*	»
23	Attribution aux personnels civils de l'Etat, d'allocations temporaires pour charges de famille	1.693 62
24	Indemnités exceptionnelles du temps de guerre. — Suppléments du temps de guerre pour charges de famille	184.292 33
24 *bis*	Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans les régions dévastées .	924.676 47
24 *ter*	Avances exceptionnelles de traitement	48.000 »
	Total	586.062.492 40

EXERCICE 1920

Total des sommes mandatées par le Service de la Comptabilité générale du 1er janvier au 31 août 1920.

43/6	Frais d'administration, dans les départements pour les Services non dotés de chapitres spéciaux	1.975.859 68
44/7	Frais de déplacement et de mission des fonctionnaires et agents des Services non datés de chapitres spéciaux	42.766 38
47/10	Dépenses de matériel des Services départementaux .	319.540 57
48/11	Secours d'extrême urgence et allocations aux habitants des régions libérées	39.684.559 06
50/13	Réparations de dommages résultant de faits de guerre. Payement d'indemnités de dommages de guerre ou d'acomptes et d'avances imputables sur ces indemnités	582.210.109 16
51/14	Réparations de dommages résultant des faits de guerre. Payement d'intérêts sur indemnités de dommages de guerre...........	706.1[illegible]
53/16 53	Frais postaux afférents au payement des acomptes : avances et intérêts sur indemnités de dommages de guerre	46.[illegible]
54*bis*16*bis*	Frais d'évaluation administrative des dommages de guerre	19[illegible] 95

/17	Frais d'administration des Commissions cantonales et des tribunaux de guerre. — Personnel, indemnités, frais de déplacement et de séjour	597.532 23
55/18	Frais d'administration des Commissions cantonales et des tribunaux de dommages de guerre. — Matériel	208.089 21
56/19	Constatation et évaluation des dommages de guerre. Expertises	10.700 »
58/21	Dépenses d'établissement et d'application des plans généraux d'alignement et de nivellement dans les communes atteintes par les événements de guerre	47.624 39
59/22	Service de reconstitution foncière et de réfection du cadastre. Dépenses de personnel	232.873 42
60/23	Service de reconstitution foncière et de réfection du cadastre. Dépenses autres que celles de personnel....	48.483 81
61/24	Service d'exécution des travaux pris en charge par l'Etat. Dépenses de personnel	1.513.838 35
62/25	Service d'exécution des travaux pris en charge par l'Etat. Dépenses autres que celles de personnel........	106.740.036 10
63/26	Service de la Main-d'Œuvre. Dépenses de personnel.	12.902 42
64/27	Service de la Main-d'Œu-	

	vre. Dépenses autres que celles de personnel	94.907 45
65/28	Service des Matériaux. Dépenses de personnel....	359.248 68
66/29	Service des Matériaux. Dépenses d'acquisition des maisons provisoires, baraquements et matériaux destinés à la reconstitution provisoire	16.080.332 68
67/30	Service des Matériaux. Dépenses d'acquisition d'objets mobiliers et de matériaux destinés à être cédés en nature par imputation sur indemnités de dommages de guerre	9.645.412 68
73/35	Service des Transports généraux. Dépenses de personnel................	11.118.248 64
73./36	Service des Transports généraux. Dépenses autres que celles de personnel	2.396.240 76
79/42	Travaux agricoles exécutés par l'Etat. Dépenses autres que celles de personnel	5.052 40
83/46	Attribution aux personnels civils de l'Etat d'allocations pour charges de famille	1.775 »
84/47	Indemnité exceptionnelle de cherté de vie..........	369.185 38
85/48	Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans les localités dévastées.	1.816.376 17
	Total	776.475.697 99

Total général pour les deux exercices :

Exercice 1919	586.062.492 40
Exercice 1920	776.475.697 99
Total général	1.362.538.190 36

AVANCES SUR DOMMAGES DE GUERRE

Situation générale des avances allouées dans le Pas-de-Calais à la date du 31 août 1920

Les avances en espèces payées à cette dernière date atteignent un total de	961.437.394 99
Les avances en nature pour lesquelles les imputations aux comptes des sinistrés ont été faites après justification d'emploi des bons de cession ou factures de livraisons s'élèvent à.....................	130.239.944 23
Les crédits ouverts aux industriels, aux agriculteurs, aux commerçants, aux sinistrés pour travaux de réparations aux immeubles, déduction faite des sommes payées, et qui concernent des avances ne pouvant être mandatées qu'au fur et à mesure de la production des justifications d'emploi, sont de....................	615.356.314 »
	1.707.033.653 22

Au total, l'ensemble des avances payées en espèces, fournies en nature ou mises à la disposition des sinistrés sous réserve de justifications d'emploi s'élèvent donc au 31 août à **un milliard sept cent sept millions trente-trois mille six cent cinquante-trois francs, 22 cent.**

COMPARAISON

Entre les situations des avances au 31 Mars 1920 et au 31 Août 1920

Avances payées en argent

Le montant des avances payées en argent au 31 mars 1920 et figurant au précédent rapport, s'élevait à	560.227.343 07
Au 31 août 1920, les avances atteignent	961.437.394 99
Soit, en plus	401.210.051 92

Le détail par nature d'avances est indiqué au tableau suivant (montant des sommes payées et des titres émis).

Avances en nature

Effectivement faites et pour lesquelles ont été remis au Contrôle financier les bons de cession et factures de livraison à la date du 31 août 1920.

			TOTAL
Mobilier	526.261 71f	59.567 25f	585.828 96
Office agricole......	222.360 62	305.702 69	528.063 31
Tiers-Mandataire ...	18.974.110 12	4.813.986 55	23.788.096 67
Direct. des Services agricoles	853.635 80		853.635 80
Reconstitution industrielle	4.789.915 33	32.959.603 07	37.749.518 40
Mines	3.254.059 21	43.778.780 66	47.032.839 87
Professions libérales.	279.831 34	15.521 84	295.353 18
Matériaux définit....	7.938.258 25	10.137.912 87	18.076.171 12
Matériaux provisoir.	328.267 31	962.409 41	1.290.676 72
Ventes aux enchères Automobiles et chevaux	39.760 20	»	39.760 20
	37.206.459 89	93.033.484 34	130.239.944 23

Crédits ouverts aux sinistrés

(En dehors : 1° des avances payées en espèces, 2° des fournitures faites en nature et comprises dans les tableaux A et B.

Les sommes représentées dans les ouvertures de crédits

ci-après sont payables au fur et à mesure de la présentation des justifications d'emploi des versements déjà effectués.

		TOTAL au 31 Août
1° Ouvertures de crédits aux industriels	177.726.195	303.284.904
2° Montant des bons d'autorisation d'achats de chevaux de véhicules, automobiles et de matériel de guerre	4.782.558	4.638.072
3° Ouvertures de crédits aux agriculteurs (en nature). Crédits ouverts à la S. T. M.	18.996.941	14.215.795
Crédits ouverts en espèces pour achats à la S. T. M. et dans le commerce	15.972.900	19.001.807
4° Avances en espèces accordées aux agriculteurs (non comprises dans les sommes précédemment indiquées à mandater au fur et à mesure de la production des justifications d'emploi des versements déjà effectués	17.314.440	22.145.068
5° Avances aux commerçants (non comprises dans les sommes précédemment indiquées) et restant à mandater au fur et à mesure des justifications d'emploi des versements déjà effectués	9.036.850	6.671.035
6° Ouvertures de crédits pour travaux aux immeubles	178.202.512	179.509.922
7° Ouvertures de crédits aux Sociétés coopératives pour reconstruction définitive (déduction faite des sommes payées 41.350.239		65.889.711
Total des diverses ouvertures de crédits	422.032.396	615.356.314

CENTRALISATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONTROLE FINANCIER

A. — *Comptes provisoires.*

132.626 comptes individuels sont actuellement ouverts, représentant 347.703 opérations d'imputation se décomposant comme suit :

270.588 mandatements.

77.115 cessions en nature.

B. — *Comptes définitifs.*

Lorsque les sinistrés ont fait parvenir les procès-verbaux de conciliation des commissions cantonales et que les titres définitifs ont été délivrés, les comptes provisoires sont arrêtés et un compte définitif est ouvert en vue du paiement des acomptes.

Situation des comptes définitifs

Les extraits des décisions des commissions cantonales parviennent au contrôle financier, après examen au point de vue légal par le bureau de procédure des dommages.

Le contrôle financier après examen et vérification du compte provisoire du sinistré établit la situation du compte.

L'extrait, accompagné du bulletin de situation du compte correspondant, est envoyé au Ministère des R. L. pour établissement d'une réquisition de titres, au vu de laquelle le crédit national délivrera les titres définitifs de créance.

Le sinistré reçoit directement ses titres du Crédit National.

Le Contrôle financier est avisé de la délivrance des titres par la Service central du Ministère.

Au 31 août pour le Pas-de-Calais, la situation s'établit comme suit :

a) Ont été envoyés au Ministère pour échange contre titres de créance.

Extraits de décision, représentant une somme de 40 millions 091.659 fr. 08.

b) Sont parvenus au contrôle financier :

Comptes fractionnés : 848; nombre de titre[illegible]résentant une somme de : 5.019.500 fr.80.

SITUATION DES AVANCES E[illegible]
pendant l[illegible]
(Situati[illegible]

NATURE DES AVANCES	Nom[illegible] de ma[illegible] ém[illegible]
Petits artisans	5.[illegible]
Commerçants	8.[illegible]
Agriculteurs	14.[illegible]
Mobilier familial	117.[illegible]
Mobilier professionnel	[illegible]
Reconstruction définitive des immeubles	6.5[illegible]
Communes et matériel communal	[illegible]
Frais d'établissement de dossiers	1.5[illegible]
Fonds de roulement aux coopératives	[illegible]
Bâtiments semi-provisoires	84[illegible]
Acquisitions chevaux et automobiles	1[illegible]
Bons de réquisitions ennemies	1[illegible]
Bicyclettes	16.[illegible]
Compagnies houillères	1[illegible]
Réparations de bâteaux armés à la petite pêche	
Reconstitution industrielle	7.3[illegible]
Sociétés d'Etablissement d'intérêt public	
Totaux	180.9[illegible]
Avances alimentaires aux agriculteurs	
Totaux	180.9[illegible]
A cette situation, il convient d'ajouter les sommes attribuées par l'Etat pour les bâtiments semi-provisoires	
Total général des opérations	180.9[illegible]

…CES VERSÉES AUX SINISTRÉS
…ices 1918-1919-1920
…ée au 31 Août)

…es 1918-1919 …s mandatées	Nombre de mandats émis	Exercice 1920 Sommes mandatées	TOTAL GÉNÉRAL Mandats émis	TOTAL GÉNÉRAL Sommes mandatées
…21.599	2.844	1.537.895	8.359	5.159.494
…12.045	7.757	16.246.545	16.587	37.158.590
…48.674	15.514	56.588.204 35	30.039	95.736.878 35
…52.128 50	18.865	21.689.270	136.494	147.741.398 50
…16.365	450	1.455.950	1.046	3.972.315
…345.029 38	16.661	103.338.592 34	23.223	123.183.621 72
…704.271 47	346	14.591.284 56	967	25.295.556 03
343.473	4.442	16.116.210	5.960	26.459.683
	6.662		6.862	
448.430 15	2.965	2.021.224 18	3.809	2.469.654 33
013.629 27	32	1.987.501 13	212	3.001.130 40
416.661 13	649	2.365.565	820	3.782.226 13
…280.092	8.265	1.981.136	24.553	6.261.228
….745.112 58	307	249.966.394 85	480	339.711.507 43
7.365 45	2	11.100	4	18.465 45
….343.646 65	3.841	79.100.000	11.172	141.443.646 65
	1	42.000	1	42.000
….398.522 58 59.498	89.603	569.038.872 41 689.364	270.588	961.437.394 99 748.862
….458.020 58	89.603	569.728.236 41	270.588	962.186.256 99
….298.505 04		9.411.477 17		10.709.982 21
….756.525 62	89.603	579.139.713 58	270.588	972.896.239 20

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] les [illegible].

Cette [illegible] concordance avec la comptabilité [illegible] permet [illegible] immédiatement.

Les différentes [illegible] d'avancement [illegible] donnent pour obtenir ces résultats [illegible] les comptes de chacun des sinistrés. L'[illegible] et la délivrance des titres définitifs ne [illegible] donner lieu à aucun retard.

COMMISSIONS CANTONALES ET TRIBUNAUX DE DOMMAGES DE GUERRE

Aux termes de l'article 1er de la loi du 25 [illegible] les demandes d'indemnité de dommages de guerre prévues par la loi du 17 avril 1919 devront être déposées *avant le* 1er [illegible] *prochain.*

Passé cette date, l'action en réparations de dommages de guerre ne sera plus recevable.

J'ai porté ces dispositions à la connaissance des sinistrés par la voie d'affiches et j'ai appelé d'une façon toute spéciale l'attention des municipalités, des sociétés coopératives et

groupements de sinistrés sur la nécessité de hâter la présentation des demandes.

Les sociétés coopératives pourront, à cet égard, apporter un concours particulièrement actif et efficace dans la préparation des dossiers.

Des commis-greffiers et employés ont été adjoints aux greffiers dans les commissions.

J'ai également obtenu de M. le Ministre des Régions libérées la nomination d'agents administratifs pour compléter les cadres normaux et j'envisage la possibilité, dans les commissions les plus importantes, d'en désigner plusieurs afin de presser davantage encore l'examen des dossiers.

Au service central des dommages, des sections spéciales ont été organisées pour assurer la liaison entre toutes les commissions .

En outre, les agents des services d'architecture et du génie rural, de la Reconstitution industrielle, des experts en matière agricole, des ingénieurs des mines sont chargés de l'examen technique des dossiers immobiliers.

Plusieurs agents administratifs du Service central se tiennent constamment à la disposition des municipalités, des sinistrés, des architectes, des officiers ministériels, des sociétés coopératives pour répondre aux questions susceptibles de les intéresser au point de vue juridique.

Si dans les premiers mois de l'application de la loi du 17 avril 1919, le fonctionnement des commissions s'est trouvé retardé par suite de difficultés de toute nature, notamment dans les communes totalement dévastées où des baraquements ont dû être installés, où les présidents, membres et agents administratifs démissionnaient successivement, je puis apporter l'assurance que les difficultés rencontrées s'atténuent et que des progrès sérieux ont été réalisés durant les mois derniers.

Toutes les commissions, actuellement, fonctionnent normalement et sont prêtes à répondre à l'effort que va nécessiter la réduction des délais pour le dépôt des demandes.

92.200 dossiers ont été enregistrés dans les greffes.

16.000 décisions ont été rendues, dont 9.000 depuis le mois de mai.

25.000 dossiers ont été examinés par les agents administratifs.

Toutes mesures seront prises pour assurer avec toute la célérité désirable l'application de la loi sur la réparation des dommages de guerre.

A cet égard, il convient de remarquer que les commissions rencontrent des difficultés du fait que les dossiers déposés sont établis dans les formes les plus diverses, malgré que des formules imprimées sont mises à la disposition des sinistrés.

Un effort considérable est fait pour vulgariser les méthodes, en vue d'établir les dossiers dans des formes qui en permettront un examen plus rapide.

Je dois ici rendre un hommage mérité aux coopératives et à la Fédération des coopératives du Pas-de-Calais, à la fédération des coopératives de la région de Béthune qui apportent à mon administration un concours infiniment précieux et témoignent un dévouement à la cause des sinistrés qu'on ne saurait trop louer.

La fédération des coopératives du Pas-de-Calais, en particulier, a poursuivi, en accord avec mes services, l'étude de nombreuses questions d'ordre général dont la solution est de nature à hâter considérablement aussi bien le développement des coopératives, que la présentation et le règlement de dossiers de dommages de guerre.

AGRICULTURE

Etat de la reconstitution agricole dans les régions dévastées du Pas-de-Calais

De la zone dévastée :

Superficie. — La zone dévastée du Pas-de-Calais comprend une superficie de 160.948 hectares se décomposant comme suit :

Surface bâtie : 3.765 hectares ;

Surface non bâtie : 157.183 hectares.

La surface des terres non cultivées est de :

Bois et forêts : 4.771 hectares.

Landes, carrières, lacs : 1.729 hectares.

Chemins de fer, routes et divers : 3.850 hectares.

La surface des terres en culture est de 146.833 hectares dont:

39.000 hectares situés dans la zone de combat 1914-1918;

93.565 hectares, situés dans la zone de l'arrière du front, envahie par l'ennemi;

14.268 hectares, situés dans la zone envahie, lors de l'offensive allemande de 1918.

A cette superficie, il convient d'ajouter les terres dans la zone de l'arrière du front français et dans la région des lignes de repli où des travaux de défense ont été exécutés (région de Saint-Omer, Fauquembergues, Fruges, Hucqueliers, Aubigny, Saint-Pol).

C'est ainsi que la superficie totale des terres à niveler de la zone dévastée et de celle de l'arrière ainsi définies est de 175.564 *hectares.*

Zone rouge. — La zone rouge, d'après le travail de classement qui avait été fait après l'armistice par la Commission spéciale, était de 27.000 hectares. Cette superficie a été considérablement réduite dans la suite. Il est à prévoir que la presque totalité des terres considérées tout d'abord comme incultivables est appelée à disparaître et que la partie de la zone rouge dont le rachat par l'Etat peut être envisagé atteindra à peine 2.000 hectares.

Tableau des communes situées en zone rouge

A. *Communes dans lesquelles les travaux de piquetage sont terminés*

	Surfaces à exproprier	
Givenchy-lez-La-Bassée	60	hectares
Cuinchy	70	id.
Auchy-les-La-Bassée	62	id.
Vermelles	7	id. 5
Haisnes	120	id.
Bénifontaine	35	id.
Hulluch	50	id.
Gavrelle	40	id.
Vis-en-Artois	25	id.
Chérisy	35	[illegible]

Violaines	42	id.
Fontaine-lez-Croisilles	152	id.
Givenchy-en-Gohelle	160	id.
Croisilles	15	id.
Bullecourt	230	id.
Riencourt-lez-Cagnicourt	3	id.
Loos-en-Gohelle	110	id.
Vendin-le-Vieil	22	id.
Lens	10	id.
Hébuterne	95	id.
Neuville-Saint-Vaast	120	id.
Souchez	160	id.
Thélus	80	id.
Warlencourt	15	id.
Gommecourt	»	id.
Neuvireuil	24	id.
Oppy	20	id.
Rœux	8	id.
Plouvain	15	id.
Biache-Saint-Vaast	23	id.
Hamblain-les-Prés	20	id.
Monchy-le-Preux	180	id.
Boiry-Notre-Dame	7	id.
Pelves	54	id.
Fresnes-les-Montauban	150	id.

B. — *Communes dans lesquelles le tracé a été homologué*

	Date d'homologation
Fresnes-les-Montauban	10 juillet 1920.
Auchy-lez-La-Bassée...	12 juillet 1920.
Violaines	22 juillet 1920.
Hulluch	23 juillet 1920.
Rœux	28 juillet 1920.
Givenchy-lez-La-Bassée	29 juillet 1920.
Thélus	10 août 1920.
Bénifontaine	12 août 1920.
Givenchy-en-Gohelle	13 août 1920.

C. — *Communes où la délimitation à exproprier est à l'étude :*

Angres
Bucquoy
Ablain-Saint-Nazaire
Roclincourt
Liévin
Ecurie
Acheville
Bois-Bernard
Arleux-en-Gohelle
Fampoux
Fresnoy-en-Gohelle
Bailleul-sir-Berthoult
Farbus
Saint-Laurent-Blangy
Haucourt
Remy
Beaurains
Wancourt
Saint-Nicolas

Déblaiement et désobusage

La question des travaux de déblaiement et d'enlèvement des projectiles est traitée séparément dans le présent rapport.

Nivellement

La remise en état du sol comprend les travaux suivants :

Comblement de tranchées, de trous d'obus, de sapes, de galeries souterraines, trous de mines et excavations diverses ;

Enlèvement de réseaux de fils de fer, lignes téléphoniques et poteaux ;

Nivellement des emplacements de batteries, de camps et d'écuries ;

Désempierrement des chemins d'accès établis dans les propriétés rurales ;

Enlèvement des bois et des fers enterrés pour la confection des abris souterrains, emplacement des pièces et des magasins à munitions.

Transport de terres pour le rebouchage des trous lorsque les remblais ne sont pas suffisants à proximité.

Travaux exécutés

136.366 hectares ont été remis en état.

La dépense est de 79.427.065 francs, soit une moyenne de 582 francs à l'hectare.

Travaux restant à exécuter

45.498 hectares restent à remettre en état. La dépense prévue est évaluée à 63.556.185 francs, soit une moyenne de 1.300 francs à l'hectare.

L'augmentation de prix a pour cause :

1° Les difficultés rencontrées pour l'exécution, dans la partie de la zone rouge non encore nivelée, des travaux de remise en état ;

2° La suppression de la main-d'œuvre militaire, coloniale, des prisonniers de guerre ;

3° L'augmentation du prix des salaires pour la main-d'œuvre civile.

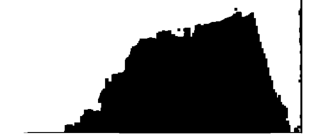
Avances aux agriculteurs

Nous indiquons dans les tableaux d'autre part donnant la situation du service des avances, le montant des sommes versées en espèces aux agriculteurs, et bons de cessions en nature pour fourniture par la Tiers-Mandataire ou le commerce depuis le 1er janvier 1920.

Ces avances sont réparties comme suit :

Avances en espèces effectivement payées	49.354.625	fr.
Bons de cessions en nature imputés aux comptes individuels	4.813.986	»
Crédits ouverts aux agriculteurs pour achat à la tiers-mandataire ou dans le commerce		
En nature	14.215.295	»
En espèces	17.802.773	»
Ouvertures de crédits à payer au fur et à mesure de la présentation des justifications d'emploi	21.345.712	»
Total général des avances attribuées	107.532.391	fr.

Ainsi que je l'ai signalé dans le rapport, que je vous ai soumis lors de votre dernière session, les avances accordées aux cultivateurs comprennent deux parties : l'une pour l'entretien de la famille et le paiement des salaires ; l'autre pour les achats d'engrais, semences et matériel de culture.



Les arrêtés d'attribution comprennent un mandatement immédiat de 20 % et le surplus est payé par versements successifs au fur et à mesure de la présentation des justifications d'emploi.

C'est ce qui explique le montant des crédits ouverts et non encore imputés aux comptes individuels des sinistrés.

Le nombre de mandats émis depuis le 1er janvier est de 14.255.

REMISE DES TERRES EN CULTURE

Terres labourées et non ensemencées (labours de défrichement)...............	44.050	hectares
Terres ensemencées en céréales (détail ci-dessus)	36.500	»
Terres ensemencées en betteraves	5.000	»
Terres ensemencées en pommes de terre	1.800	»
Terres ensemencées en trèfle, luzerne, sainfoin	6.000	»
Total................	93.350	hectares

Mesures prises pour la moisson

La récolte des céréales, de belle apparence en général, peut être évaluée de la façon suivante :

Blé	14.000 Ha.	15 Qx.	210.000 Qx.
Seigle	1.700	15 Qx.	25.500 Qx.
Orge	1.800	15 Qx.	27.000 Qx.
Avoine	19.000	16 Qx.	304.000 Qx.
Total.....	36.500 Ha.		566.500 Qx.

Afin d'aider les cultivateurs dans les travaux considérables de la moisson et pour faciliter la mise à l'abri des récoltes, les mesures suivantes ont été prises :

1°. — *Main-d'œuvre.* — A la main-d'œuvre locale a été ajoutée une main-d'œuvre étrangère fournie par l'Administration.

813 travailleurs militaires provenant des garnisons d'Arras, Douai, Aire, [illegible] Boulogne, Calais, Dunkerque

et Saint-Omer ont été mis à la disposition des cultivateurs. Ce nombre correspond à la totalité des demandes de main-d'œuvre militaire formulées par les cultivateurs eux-mêmes; 55 demandes tardives ont été néanmoins, satisfaites par un supplément de 57 militaires fournis par le 33e régiment d'infanterie, ce qui porte à 870 le nombre des militaires envoyés pour les travaux de la moisson.

De plus, M. le Ministre de la Guerre ayant prescrit d'appliquer le plus largement possible les dispositions permettant d'accorder des permissions aux militaires agriculteurs, j'en ai informé tous les maires en les priant d'en aviser les agriculteurs de la commune et d'apporter la plus grande diligence à la délivrance des attestations demandées par les intéressés.

Enfin, j'avais donné des instructions pour que 200 ouvriers polonais du Service des Travaux d'Etat soient désignés pour donner satisfaction aux demandes tardives.

J'avais envisagé même le licenciement momentané des travailleurs des S. T. E. pour les affecter dans les cas urgents aux travaux agricoles.

Je dois ajouter qu'il n'a pas été nécessaire de recourir à ce moyen extrême.

2° *Chevaux et voitures.* — Pour faciliter la rentrée des récoltes, M. le Ministre de la Guerre a autorisé le prêt à l'agriculture de chevaux et mulets de l'armée.

De plus, j'avais envisagé l'utilisation des chevaux, mulets et voitures du Service départemental des Transports des régions libérées.

Toutes les demandes présentées par les cultivateurs ont reçu aussitôt satisfaction.

Battages

Dans la partie du rapport relative aux opérations de la Société Tiers-Mandataire, j'indique le nombre de matériels livrés en nature aux groupements ou entrepreneurs de battages.

Il existe actuellement une centaine de machines à battre dans la zone dévastée marchant au charbon ou à l'essence.

Charbon. — Si on estime que la quantité de charbon nécessaire au battage d'un quintal de céréales est d'environ 5 kilogrammes; celle correspondant à 210.000 quintaux de

blé est de : 5 kilos × 210,000 = 1.050 tonnes, et celle correspondant aux 356.510 quintaux d'autres céréales est de : 5 kilos × 356.510 = 1.782 tonnes 5, soit une quantité totale de charbon de 1.050 + 1.782 T. 5 = 2.832 T. 5, si toutes les machines employaient le charbon comme force motrice.

Or, le 31 août, les quantités effectivement livrées atteignaient :

Par fer	2.115 tonnes
Par eau	283 »
Soit au total	2.398 tonnes

Les livraisons exécutées ont permis de satisfaire largement les demandes de charbon pour battages en zone dévastée. Le reste est fourni au fur et à mesure des commandes.

Essence. — Un certain nombre de machines à battre fonctionnant à l'essence ou au pétrole, j'ai été conduit à envisager la fourniture de ces carburants au cas où les quantités fournies par le commerce seraient insuffisantes et à constituer des dépôts dans la zone dévastée.

De plus, le Comptoir d'Achats de l'O. R. I. à Arras est en mesure de fournir, outre les carburants, le petit outillage nécessaire aux machines, en particulier des courroies de tous modèles.

CONSTRUCTION DE HANGARS AGRICOLES DEFINITIFS

Pour assurer la rentrée des récoltes, des hangars ont été construits en aussi grand nombre que possible.

1° A cet effet, les marchés suivants ont été passés :

Travées de 5 *mètres.* — Entreprise Brun : 600 travées ; entreprise Sommerville : 600 travées. Total : 1.200 travées.

Travées de 4 *m.* 50. — Entreprise Brun : 645 travées.

L'ouverture de ces hangars étant de 8.10 et 21 mètres, la superficie totale est de :

1.200 × 5 × 10	60.000 m2
645 × 4,50 × 10	29.000 m2
Soit	89.000 m2

Ces marchés ont été approuvés par M. le Ministre des Régions libérées et mis à exécution aussitôt.

2° En outre, certaines coopératives ont passé des marchés avec des entrepreneurs de reconstruction (Mercier, Morin, Société de Reconstruction de l'Artois, Pradeau) pour :

a) Une livraison prévue fin août et évaluée à 50.000 m2 ;

b) Une semblable livraison prévue fin septembre 50.000 m2

Tous mes efforts tendent à encourager l'initiative des coopératives qui seront appelées à cet égard à rendre également de grands services.

3° Des demandes de livraisons directes ont été adressées au Ministère :

24 travées, type Col ;
56 travées, type Rousseau ;
152 travées, types divers.

couvrant au total une superficie de 10.000 m2. Les hangars Col, Rousseau sont arrivés et actuellement en voie de montage. L'exécution de la plupart de ces marchés est en voie d'exécution ; néanmoins des difficultés (en particulier pour le transport) ont retardé la construction des hangars définitifs, notamment en ce qui concerne l'entreprise Brun.

Il sera possible d'édifier d'ici le 1er novembre 2.160 travées de 4 m. 50 à 5 m. Les hangars sont à très peu de chose près du même type pour les diverses entreprises et leur prix varie de 65 à 68 francs le m2 couvert, posé.

En résumé, les dispositions prises pour la fourniture de hangars couvrant une superficie totale de 199.000 m2 permettront de donner satisfaction à toutes les demandes présentées.

En effet, au 15 août, 224 demandes de hangars définitifs avaient été reçues par mes services. Ces 224 demandes comportent la fourniture de 1.100 travées couvrant une superficie de 60.000 m2.

Bâches pour cultivateurs sinistrés

Afin de remédier au retard possible dans le montage des hangars agricoles définitifs et à l'insuffisance des arrivages de hangars provisoires, mon administration a envisagé la fourniture aux cultivateurs sinistrés, de bâches destinées à abriter provisoirement les récoltes.

Conditions d'attribution et types de bâches

Les bâches sont cédées aux cultivateurs dans les conditions suivantes prévues par les circulaires ministérielles des 8 et 17 juillet.

Bâches neuve ;	11 francs le mètre carré ;
— bonnes	9 francs le mètre carré,
— assez bonnes . . .	8 francs le mètre carré ;
— passables : . . .	7 et 6 francs le mètre carré.

Ces Bâches sont de types divers.

Bâches noires imperméables : 28, 40 et 56 m².

Bâches vertes : 30 et 75 francs m².

Bâches goudronnées : 56 francs le m².

Elles ne peuvent faire l'objet de location et sont cédées aux cultivateurs, soit par paiement direct, soit par imputation sur dommages de guerre.

Toutefois, ces bâches peuvent être reprises aux bénéficiaires, à la fin de la campagne agricole suivant leur valeur marchande déterminée au moment de la reprise.

Livraison. — La livraison des bâches est effectuée par la Société Tiers-Mandataire qui a bien voulu s'en charger.

Disponibilités. — Les disponibilités sont les suivantes :

Dans les stations-magasins du Service départemental des Matériaux	2.080
A provenir du camp américain d'Is-sur-Tille	415
En provenance de Calais, approvisionnements de la société Tiers-Mandataire	335
Total	2.830
Importance des demandes au 15 août 1920	354
Disponibles	2.476

En outre, le 9 août, j'ai sollicité de M. le Ministre des Régions libérées la cession de 20.000 m2 de bâches.

En résumé, les prévisions envisagées sont de beaucoup supérieures aux demandes qui m'ont été adressées jusqu'à ce jour et permettront de donner satisfaction à toutes les demandes présentées.

[illegible] — [illegible]

Rôle de la Société Tiers-Mandataire

[illegible]

[illegible]

Matériel [illegible]	[illegible]	[illegible]
S. T. E. [illegible]		[illegible]
Produits [illegible]		[illegible]
Bétail allemand	[illegible]	[illegible]
Total	30.355.67[illegible]	5.[illegible]15.5[illegible]

Soit en chiffre rond, trente six millions.

Matériel. — Le matériel livré depuis les semailles de [illegible]temps, comporte surtout les moissonneuses-lieuses, les faucheuses et appareils accessoires, les matériels de battage et les véhicules.

En ce qui concerne le matériel de battage, l'attention des municipalités des communes sinistrées a été appelée sur les disponibilités de la société Tiers-Mandataire et sur l'intérêt que présente la constitution d'une coopérative d'outillage agricole qui bénéficie d'avances en argent de l'Etat au taux de 2 %.

12 sociétés coopératives d'outillage sont en voie de formation.

Le nombre de batteuses et de locomobiles fournies ces derniers mois s'établit comme suit :

Matériel complet (locomobiles et batteuses même marque) (matériel allemand, Cottanceau à Vierzon)	31
Locomobiles séparées	14
Batteuses à grand travail séparées	35

Moteurs force à 10 HP. remplaçant les locomobiles (marque Millot, S. C. A. P.) 28

Moissonneuses et faucheuses

Toutes les commandes enregistrées ont été servies. Les moissonneuses et les faucheuses ont été livrées en caisses, les commandes ont été livrées et la Société Tiers-Mandataire fournit actuellement sur simple demande aux cultivateurs.

Le nombre des moissonneuses livrées pour cette campagne est de :

Neuves.......... 850 Réparées........ 64

Le nombre des faucheuses livrées est de :

Neuves.......... 292 Réparées........ 25

Véhicules. — Des marchés importants passés depuis longtemps ont été en partie exécutés et il a pu être donné satisfaction aux demandes faites.

Le nombre des chariots à quatre roues livrés directement est de 225

Le nombre de charrettes et de charrettes-tombereaux de 175

Le nombre de tombereaux 300

Le nombre de véhicules divers, neufs et réparés, de... 200

La liquidation des services des travaux d'Etat permettra aux cultivateurs de se procurer un certain nombre de véhicules à des prix raisonnables.

Bétail allemand

Cette période (février à août) a été surtout marquée par la distribution du bétail allemand restitué.

La Société Tiers-Mandataire du Pas-de-Calais devait recevoir pour le département :

2.100 chevaux ;
8.000 bovins ;
14.000 bovins ;
14.000 moutons ;
120 chèvres.



Le montant des livraisons au 31 août est de :

1.251 chevaux;
5.113 bovins;
12.916 moutons;
495 chèvres.

se répartissant comme suit :

Arrondissement d'Arras :

1.024 chevaux;
14 étalons, dont un en observation;
55 chevaux (butin de guerre vendu aux enchères);
3.307 vaches;
11.206 moutons.

Arrondissement de Béthune :

156 chevaux;
1 étalon;
1.806 vaches;
1.669 moutons.

Ces distributions ont été faites au prorata des demandes déposées avant l'établissement du chiffre réclamé.

Le programme de réception qui prévoyait des centres de répartition et de déchargement à Arras, Boisleux, Marquion, Vimy, Bertincourt, Beuvry-lez-Béthune, Pont-à-Vendin, Laventie, n'a pu recevoir complète exécution par suite du refus de la Compagnie du Nord de réexpédier les trains sur ces centres.

Il a fallu décharger exclusivement à Arras et à Beuvry-lez-Béthune.

Quelques cas de fièvre aphteuse ont été constatés.

Un service vétérinaire s'occupe tout particulièrement du bétail allemand et étudie toutes les questions soulevées, sous la direction de M. Monsarrat, vétérinaire départemental intérimaire.

Les vétérinaires régionaux sont, en outre, tenus au courant des arrivages et des différents renseignements concernant l'état sanitaire des convois.

Ravitaillement sur dommages de guerre

La Société Tiers-Mandataire a effectué le ravitaillement de la région sinistrée. Les envois d'avoine se sont faits très tardivement et malgré les livraisons sur dommages de guerre, il reste en entrepôt une quantité importante d'avoine de nourriture.

Le montant des ventes pour nourritures (avoine, foin, paille, produits divers) pour l'année 1920, est de 1.250.000 fr.

Dépôt de Beuvry-les-Béthune

Le dépôt installé à Beuvry a été un auxiliaire précieux pour le montage et la livraison des moissonneuses, des chariots allemands ainsi que l'emmagasinage d'une partie du sulfate d'ammoniaque allemand et français.

Il évite également aux cultivateurs des cantons de Cambrin, Béthune, Lillers, Laventie, des déplacements inutiles. C'est le centre de déchargement des bestiaux allemands pour l'arrondissement de Béthune.

Les magasins sont réapprovisionnés en matériel au fur et à mesure des cessions.

INDUSTRIE

Sur 1.560 industries sinistrées, 515 ont été remises en marche.

Répartition par catégories

des industries d'avant-guerre, remises en marche

Industries textiles et dérivées	20	16	52	8
Carrières et matériaux de construction	70	68	61	41
Métallurgie. Electricité Constructions mécaniques	98	29	143	22
Industries alimentaires et agricoles	227	45	271	46
Industries diverses : Travaux publics, Bâtiments, Menuiserie, Charpente, Maréchalerie, Transports, Imprimeries, Tannerie, Gaz, Produits chimiques, etc....	231	83	387	157
Total	646	241	914	274

Usines recensées occupant plus de 20 personnes 195

Usines ayant repris leur exploitation 144

Proportion de la reprise des usines .... 73,8 %

Situation des avances attribuées aux industriels

Comptes ouverts : 1.560.

1° *Avances versées en espèces* (au 31 août 1920).

Travaux de sauvegarde et reconstruction..	75.821.498 97
Bons de réquisitions (matériel)...........	1.480.792 »
Bons de réquisitions (marchandises)......	1.640.275 »
Fonds de roulement	7.824.900 »
Etablissements de dossiers	3.706.891 03
Achats directs : Matériel, outillage, machine	28.681.776 35
— Matières premières, marchandises	11.687.841 »
Travaux de déblaiement, gardiennage.....	10.599.672 05
Total	141.443.646 65
2° *Cessions en nature imputées aux* comptes individuels	37.749.518 »
3° *Crédits ouverts restant à utiliser*	303.284.904 »

Cette somme est payable par versements successifs au fur et à mesure de la présentation des justifications d'emploi ....

Le total des attributions ainsi faites aux industriels du Pas-de-Calais est donc de....	482.478.068 65

COMPAGNIES HOUILLERES

Les avances en espèces versées pour les travaux de remise en état (exercice 1920) sont de..........	249.966.394 »
Les avances en nature, de............	43.778.780 »

Travaux exécutés.

A—*DEBLAIEMENT*.

Béthune. — Il ne reste plus à déblayer qu'une partie de la fosse n° 8, et des cités autour de cette fosse. Ces travaux sont très avancés.

Vimy et Fresnoy. — La seule fosse de cette Compagnie houillère en voie de fonçage en 1914 a été déblayée. Il reste



encore à exécuter quelques travaux de remise en état du sol autour des briqueteries.

Meurchin. — Le gros-œuvre est terminé, tant en ce qui concerne les fosses qu'en ce qui a trait aux cités ouvrières. Il reste encore à démolir quelques installations industrielles à la fosse nº 4, à déblayer quelques cités ouvrières et à procéder au curage du bassin sur canal.

Carvin. — Parachèvement des déblaiments des fosses 1 et 4 et démolition des nombreux abris bétonnés construits autour de la fosse nº 4. Ces travaux sont peu importants.

Dourges, Ostricourt et Drocourt. — Dans ces trois concessions houillères, les travaux de déblaiement sont très avancés.

Mines de Liévin, Lens et Courrières. — Ces trois compagnies houillères qui ont été les plus atteintes par les évènements de guerre poussent très activement les travaux de déblaiements qu'elles mènent parallèlement aux travaux de reconstruction ; toutefois, leur achèvement ne peut être escompté avant août 1921 en ce qui concerne Lens et Courrières, et fin Décembre de la même année pour Liévin.

DENOYAGE.

Travaux préparatoires de dénoyage. — Ces travaux sont terminés à Béthune, Courrières, Carvin ,Dourges, Ostricourt et Drocourt.

En ce qui concerne Lens et Liévin, les fossés d'écoulement des eaux sont terminés, à l'exception d'une coupure de 250 mètres environ destinée à évacuer au filet d'Avion les eaux de la fosse nº 4 à Liévin dont les travaux sont en cours.

Les ouvrages exécutés comprennent :

Le plat fossé et le fossé Sigier empruntés par les fosses 2 et 5 de Liévin, 3, 3 bis, 9, 12 et 1 de Lens.

La réfection des nombreux ouvrages d'art échelonnés sur ces deux exutoires, sera terminée fin août courant.

Les travaux de curage de la fausse rivière et de rectification de la Souchez, nécessaires pour écouler les eaux de dénoyage des 1, 6 et 3 de Liévin, sont terminés.

Les Sociétés de Lens et Liévin envisagent les opérations de dénoyages pour octobre prochain.

Travaux de la Glissoire. — En cours d'exécution — Seront terminés pour octobre prochain.

A Meurchin. — Les rigoles d'évacuation des eaux de dénoyage que la Société se propose de rétablir prochainement ne nécessitent pas de travaux importants.

COMMERCE

Le nombre des commerçants sinistrés est d'environ 26.000.

Depuis le 1er janvier, 16.246.545 francs ont été payés en espèces représentant 7.757 mandatements.

Les crédits ouverts restant à utiliser et payables au fur et à mesure de la présentation des justifications d'emploi s'élèvent à 6.671.035 francs.

TRAVAUX DE DEBLAIEMENT ET DE DESOBUSAGE

Déblaiement

Les travaux de déblaiement comprennent :

Le déblaiement des agglomérations.

Le déblaiement industriel.

Le déblaiement des Mines.

Agglomérations.

Les travaux sont confiés à des entrepreneurs à la suite de mise en adjudication.

Au 31 août dernier, les travaux ont été adjugés dans 125 communes.

Une adjudication concernant 53 communes est fixée au 17 septembre.

Les autres communes seront comprises dans les adjudications en préparation et qui auront lieu fin septembre et courant d'octobre.

Dans 84 communes, les travaux se poursuivent activement ; ils sont complétement terminés dans six communes.

La loi du 25 août 1920, article 19 permet à l'Etat de passer directement des marchés de gré à gré pour l'exé

travaux de déblaiement quelle que soit leur importance avec les Sociétés Coopératives de reconstruction approuvées.

Les dépenses engagées depuis le début des travaux s'élevent à 67.670.000 francs.

La dépense totale prévue, déduction faite de la valeur des matériaux récupérés est de 118.000.000 en chiffre rond

Industrie

Lorsque les travaux de déblaiement sont supérieurs à 40.000 francs les instructions ministérielles accordent un droit de priorité dans les adjudications en faveur des industriels qui, se constituant leurs propres entrepreneurs, sont en mesure d'exécuter, dans des conditions plus rapides les travaux relatifs à leurs usines sinistrées.

D'après l'évaluation faite par les services de la Reconstitution Industrielle le déblaiement des usines et industries du Pas-de-Calais peut s'élever à 15.000.000 francs. — Cette dépense sera en grande partie couverte par les matériaux et matériels récupérés.

Mines.

Les dépenses actuellement engagées par les services techniques départementaux pour les travaux de déblaiement des mines s'élèvent à 34.000.000 francs. — Celles pour les travaux restant à exécuter sont évalués à 26.000.000 francs.

La valeur des matériaux récupérés est estimée à 17.000.000 francs.

A ces dépenses, il convient d'ajouter celles effectuées en régie par les Compagnies Houillères et payées par le service des Mines et s'élevant à 19.913.670 francs.

Au total, la dépense du déblaiement des mines peut se chiffrer par une somme de 62.913.670 francs déduction faite des matériaux de récupération.

DESOBUSAGE

Le Service de désobusage (recherche et enlèvement des projectiles) a été effectué jusqu'en décembre 1919 par les soins de l'autorité militaire. Depuis, le désobusage a été assuré par la main-d'œuvre civile.

La surface désobusée comprend 175.500 hectares.

Le total des dépenses faites s'élève à 10.370.717 francs.

La dépense prévue pour terminer les opérations est de 3.456.905 francs.

Au cours de ces travaux particulièrement dangereux et difficiles, des accidents, dont un certain nombre mortels, ont été malheureusement à déplorer; nous en donnons ci-après l'énumération.

Accidents survenus au cours des opérations de désobusage

A) *ARTIFICIERS CIVILS ET MANŒUVRES* :

1° *Accidents mortels.* — Le nombre des artificiers civils et manœuvres tués accidentellement est de :

Pour Béthune	6
Pour Arras	16
Total	22

Quatre accidents ont été particulièrement graves :

a) A Foncquevillers le 20 janvier 1920 : deux artificiers brûlés vifs dans leur cantonnement;

b) A Bapaume le 13 mars 1920 : 7 morts, un blessé grave, un blessé léger;

(Accident provoqué par l'explosion d'un obus explosif sur un tas d'obus à gaz).

c) A Le Sars près Bapaume, le 1er juin 1920, 3 tués, un blessé;

d) Au bois des 14, le 3 juin 1920 : 3 tués (Accident provoqué par l'explosion d'un obus tombant d'une voiture).

2° *Blessures graves.*

a) A Lens, le 24 janvier 1920 : un artificier, en démontant une fusée allemande provoque l'explosion de l'engin : trois artificiers blessés; l'un est amputé de la main droite, subit l'énucléation de l'œil gauche, est atteint de blessures multiples au corps.

Un autre est blessé grièvement à la cuisse gauche, le troisième est blessé au dos;

b.) A Marquion, le 31 mai 1920, explosion d'une fusée de signalisation ; un chef d'équipe est brûlé grièvement à la face. Cette brûlure nécessite la pose d'un appareil dentaire ;

c) A Lebucquière, le 27 mai 1920 : explosion d'un détonateur ; un manœuvre amputé de deux doigts et énuclé de l'œil droit.

3° *Blessures sans gravité* : 40 artificiers civils ou manœuvres ont été blessés dans gravité, la plupart à la suite d'explosions de détonateurs ou de grenades.

B *CIVILS* :

a) A Vis-en-Artois, le 27 septembre 1920 : Un chauffeur de la T. M. 070 est tué par l'explosion d'un obus ;

b) A Vimy, le 19 mars 1920 : Un conducteur de tracteur agricole blessé grièvement par l'explosion d'une grenade ;

c) A Héninel, le 23 juin 1920 : Un conducteur de tracteurs agricoles est tué par l'explosion d'une mine contre-tank.

C *ARTIFICIERS MILITAIRES* :

1° *Tués*

Arras	11
Béthune	9
Total	20

2° *Blessés*

Arras	23
Béthune	38
Total	61

Un accident a été particulièrement grave : le 20 janvier 1920, à Boiry-Becquerelle, provoqué par l'éclatement d'une bombe dans une sape et entraînant la mort de quatre artificiers militaires et trois prisonniers de guerre allemands. De plus, cinq artificiers ont été blessés dont un grièvement.

D *ELEMENTS ETRANGERS* :

1° *Tués* :

10 P. G. allemands ;
1 Indo-Chinois ;
1 Russe.

1° *Blessés* :

10 P. G. allemands;
6 Indo-Chinois;
2 Russes.

En résumé, les pertes se chiffrent par :

54 tués;
143 blessés.

En ce qui concerne les formalités remplies après chaque accident, un dossier a été établi conformément aux dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Les frais d'obsèques, cercueils, envois des corps aux familles des hommes tués, ont été payés par le budget des Régions libérées.

Les pensions aux familles vont être attribuées conformément aux dispositions de la loi, par l'intermédiaire des Régions libérées, service employeur.

RECONSTITUTION FONCIERE ET CADASTRE

Le Service de la Reconstitution foncière doit assurer le remembrement des propriétés rurales dans 300 communes; 39 se sont désistées.

Les travaux sont terminés dans 18 communes.

Les bureaux topographiques du Service ont, depuis le mois de janvier, établi :

39 calques de tableaux d'assemblage et 25 reproductions;
165 calques de plans parcellaires et 143 reproductions.

De plus, dans 28 communes, les documents cadastraux détruits ont été reconstitués.

PLANS D'ALIGNEMENT

Le nombre des communes qui doivent faire établir le plan général d'alignement et le projet d'aménagement prévus à l'article 2 de la loi du 14 mars 1919 est de 247.

Au 31 août, 142 plans étaient déposés à la Préfecture. Parmi ce nombre, 134 ont été ou sont actuellement soumis à l'enquête d'utilité publique; 8 sont soumis à l'examen de la Commission sanitaire.

D'autre part, 10 projets ayant reçu l'homologation provi-

soire de la Commission départementale prévue à l'article 4 de la loi du 14 mars 1919 font l'objet d'une étude financière en vue d'établir le montant approximatif des dépenses d'application.

9 autres plans sont prêts à être examinés par la Commission départementale.

Décret du 22 juin 1920

Un décret du 22 juin 1920, a fixé le taux des subventions à accorder aux communes, et applicables à l'acquisition des terrains nus ou des bâtiments actuellement ruinés ou gravement endommagés, compris dans les alignements.

Le montant de la subvention ne pourra être inférieur à 35 % ni supérieur à 80 % de la dépense.

Le barême annexé au décret susvisé a pour bases le degré de destruction et la situation financière de la commune considérée actuellement et pendant 10 ans avant 1914.

MATERIAUX ET TRANSPORTS

Stations-magasins sur voie normale

	Au 31 août
Ouvertes	18
En voie d'établissement	—
Restant à établir	—

Stations-magasins sur canal

Ouvertes	7
Restant à établir	1

ORGANISATION ET EXPLOITATION DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE VOIE DE 0.60 DU PAS-DE-CALAIS.

Réseau — Importance

Le réseau du Pas-de-Calais.
585 km de voie en exploitation,
46 km en construction,
75 km en réfection,

Depuis le mois de novembre 1919, 137 kilomètres ont été déposés et il reste à déposer 140 kilomètres.

Etat

Les lignes exploitées sont en bon état de fonctionnement. des cantonniers, à raison d'un homme pour deux kilomêtres, assurent l'entretien et le nettoyage de la voie.

Remise.

L'ensemble du réseau, comprenant du matériel de traction qui a été l'objet d'une révision complète, les voies ferrées la plupart en très mauvais état et les 132 dépôts de matériel divers disséminés sur toutes l'étendue du département, a été cédé par les britanniques à la date du 1er novembre 1919.

Exploitation

Dans le but d'assurer l'exploitation du réseau, il a été créé quatre sections :

La section de Béthune dont le siège est à La Pierrette,à deux kilomètres environ de Béthune.

La section d'Arras, dont le siège est à Anzin-Saint-Aubin,

La section de Bapaume, siège à Bapaume,

La section d'Ecourt-Saint-Quentin, siège à Ecourt-Saint-Quentin.

18 gares sont ouvertes au trafic.

Le siège du réseau est à Arras et comprend :

1 bureau technique, 1 bureau commercial, 1 bureau de comptabilité et le secrétariat général.

Le personnel du réseau compte 74 agents à solde mensuelle et 774 agents à solde journalière.

Resultats.

Les lignes exploitables étaient au 1er décembre 1919 de 124 kilomètres. Au 31 août 1920 elles sont de 585 kilomètres.

Les travaux ont été poussés avec la plus grande activité et les lignes desservent, pour ainsi dire, tous les points dévastés du département. Elles permettent d'apporter à pied d'œuvre les matériaux nécessaires à la reconstitution.

D'autre part, des raccordements industriels relient à notre réseau : deux carrières de grès, 21 briqueteries, 7 fours à chaux, 1 fabrique de ciment, 7 sablières.

En outre, les voies pénètrent dans les fosses 7 et 9 de la concession des mines de Nœux et la Fosse 8 de Béthune, ce qui a permis de pouvoir alimenter, cet hiver, en combustibles, les communes, de continuer à fournir en charbon le département du Pas-de-Calais et d'en faire parvenir dans le département du Nord.

Le tonnage transporté, du 1er Janvier au 31 août, s'élève à : 4.328.293 tonnes kilométriques, se décomposant comme suit :

Janvier	156.826	T. M.
Février............................	294.824	»
Mars	407.355	»
Avril	514.660	»
Mai	519.829	»
Juin	697.102	»
Juillet	806.284	»
Août	931.413	»

Il comprend les matériaux de construction, le charbon, baraquements, et le matériel nécessaire à la réfection ou construction de la voie de 0.60.

Un service de voyageurs a été créé :

1° Entre Arras et Ecourt-Saint-Quentin,

2° Entre Arras et Gouy-Servins,

3° Entre Arras et Souchez.

Il fonctionne les jours de marché et rend les plus grands services aux habitants de la campagne, notamment à ceux d'Ecourt-Saint-Quentin qui étaient dépourvus de tout moyen de communication par voie ferrée.

Le nombre de voyageurs transportés a été, pour la période du 3 mars (début du service) au 31 août, de 4.655.

Un réseau téléphonique relie au réseau les sections d'Anzin, La Pierrette et Bapaume. La ligne téléphonique de la section d'Ecourt-Saint-Quentin est en voie de réalisation.

Plans parcellaires.

Le relevé des plans parcellaires des communes d'Arras — Anzin-Saint-Aubin — Sainte-Catherine — Duisans — Marœuil — Mont-Saint-Eloi — Acq — Camblain-l'Abbé et Villers-au-Bois est achevé. Sont en cours d'exécution les plans de Gouy-Servins, Verdrel, Barlin, Ruitz, Haillicourt, Vaudricourt, Fouquières-les-Béthune et Béthune.

Depenses au 31 aout.

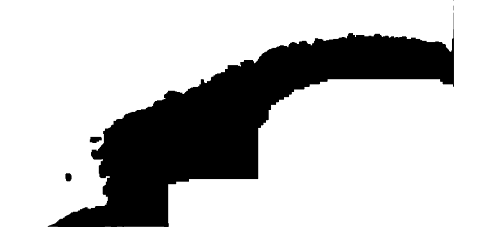
Dépenses du Service :

Travaux à l'entreprise..................	1.147.558 63
Baux location..........................	3.000 »
Dépenses diverses : frais de bureau, d'impression, chauffage, éclairage, achat de matériel du bureau, entretien de mobilier, etc.....	9.993 62
Total..............	1.160.552 25

Dans les dépenses du Service ne figurent pas les quantités de charbon, huiles, essence et ingrédients divers fournis directement par le Ministère, dont les prix ne sont pas donnés.

La consommation, du 1er janvier au 31 août, a été de :

Charbon	3.759	tonnes
Essence............................	111.698	litres
Pétroles	16.430	litres
Huile D............................	11.301	kilos
Huile mouvement	13.659	kilos
Huile cylindres	9.692	kilos
Graisse consistante................	3.659	kilos



ABRIS PROVISOIRES
ET MAISONS SEMI-PROVISOIRES

1°. — *Fournis par l'Administraiion.* —

a) Au 31 août	15.215 »
b) dont la construction est prévue pour 1920 ..	3.840 »
id. id.	3.268 »
Total du programme au 31 décembre 1920	22.323 »

2°. — *Contruits par les particuliers.* —

Au 31 août : Nombre de demandes de remboursement déposées	11.353 »
Nombre de demandes non déposées	2.700 »
Total présumé	14.000 »
3°. — Constructions provisoires par l'administration prévues pour 1921	9.000 »
Le total des abris provisoires nécessaires avant la reconstruction définitive paraît devoir être de.	45.000 »

SOCIETES COOPERATIVES DE RECONSTRUCTION.

Statut légal

La loi du 15 août 1920 insérée au journal Officiel du 18 août a fixé le régime légal des sociétés coopératives de reconstruction formées par les sinistrés en vue de la reconstitution des immeubles atteints par les événements de guerre.

Les sociétés et unions de sociétés coopératives qui auront reçu l'approbation de l'Etat bénéficieront d'avantages importants, notamment de subventions dont le taux est fixé suivant l'importance des travaux.

De 0 à 5.000.000 fr. à 1 %;
De 5.000.000 à 10.000.000 à 0,75 %;
De 10.000.000 à 50.000.0000, 50 %
De 50.000.000 à 200.000.000 0,25 %;
Au-dessus de 200.000.000 0,15 %

Indépendamment des avances individuelles prévues par la loi du 17 avril 1919, et pour faciliter la constitution d'un fonds commun, des avances remboursables pourront leur être consenties.

La loi impose aux sociétés aprpouvées l'obligation : de choisir les architectes, entrepreneurs, et hommes de l'art chargés par la société de la préparation des projets, de la surveillance, de l'exécution et du réglement des travaux, sur une liste dressée pour chaque département avec le concours des coopératives approuvées ;

De tenir une comptabilité régulière qui sera soumise au Contrôle Financier de l'Etat.

Situation des Coopératives crées dans le Pas-de-Calais

274 sociétés coopératives ont déposé leurs statuts à la Préfecture

167 ont obtenu des ouvertures de crédits sur présentation de programmes de travaux pour 1920.

130 fonctionnent et ont commencé les travaux de reconstruction définitive des bâtiments d'exploitation rurale(granges, écuries, étables, hangars) ou d'habitations ouvrières et de réparations urgentes aux immeubles endommagés.

Avances. — Conditions d'attribution.

Pour permettre à ces Sociétés de poursuivre la mise à exécution du programme des travaux ci-dessus indiqués, des crédits leur sont ouverts, à valoir sur les dommages de guerre des sinistrés, et dans les conditions suivantes :

A l'appui de sa demande, la société, régulièrement constituée, c'est à dire dont les statuts ont été déposés, est tenue de produire :

La liste de ses adhérents, indiquant d'une façon très exacte pour chacun d'eux les nom, prénoms, profession, état civil, domicile d'avant-guerre, adresse actuelle, situation de famille ;

La délibération du Conseil d'Administration nommant le bureau ;

Le programme détaillé des travaux pour l'année en cours.

Ce programme doit mentionner, pour chaque sinistré, l'état, par catégories de bâtiments, des sommes nécessaires à la reconstruction (habitation, écuries, étables grangees, hangars, remises, etc..... avec l'importance du dommage valeur 1914 et des frais suplémentaires de reconstruction).

Le contrat passé avec l'architecte *agréé*.

Le contrat d'entreprise.

Les devis descriptifs et estimatifs immobiliers de la perte subie valeur 1914.

L'importance du crédit attribué est fixée sur le montant de la perte subie avec un coefficient arbitraire de majoration sans que ce calcul provisoire puisse être, en aucun cas, invoqué pour servir de base à la fixation définitive des frais supplémentaires.

Un premier versement partiel est effectué d'après ces bases en tenant compte des possibilités de mise à exécution immédiate du programme établi — les versements ultérieurs sont subordonnés à la production des justifications d'emploi.

Montant des avances.

Depuis le 1er janvier 1920, les avances ci-après ont été versées effectivement aux Sociétés coopératives jusqu'au 31 août :

Pour fonds de roulement	19.103.585 »
Pour reconstruction définitive et réparations urgentes aux immeubles...........	26.435.996 »
Les Crédits ouverts payables sur la présentation des justifications d'emploi des premiers versements sont de................	57.799.011 »
Soit au total.................	103.338.592fr.

Cessions en nature.

Des cessions de matériaux peuvent être faites aux sociétés coopératives pour être imputées aux comptes individuels des sinistrés adhérents.

Chaque mois, le Service Central des matériaux indique les disponibilités des stations-magasins et la répartition est faite au prorata des demandes en instance.

Chaque société coopérative distribue aux sinistrés les matériaux qui lui sont ainsi fournis.

Elle établit des bons d'imputation en trois exemplaires ; un destiné à la société elle-même pour imputation au compte du sinistré. Un exemplaire pour être remis à l'intéressé et le transmettre après prise en charge au contrôle financier où l'imputation définitive est faite aux comptes individuels à valoir sur les dommages de guerre du sinistré.

Comptabilité.

Cette comptabilité est basée sur les principes de la comptabilité en partie double avec journal grand livre dit « Américain ».

Dans le but de simplifier et d'unifier la comptabilité, d'en permettre en outre un contrôle rapide, il a été créé d'accord avec les représentants des coopératives, un certain nombre de comptes répartis en quatre registres :

1 Journal grand livre.

1 Grand-livre. — fonds communs. — dépenses de reconstruction.

1 Grand-livre : Coopérateurs.

1 Grand livre de divers.

Cette façon de procéder est appelée à rendre le plus grand service au sociétés coopératives en leur donnant la situation constamment à jour de toutes les opérations et le compte exact de chaque sinistré.

Au service Central des Dommages de guerre, il a été créé une comptabilité spéciale des mandatements faits à chaque société coopérative et comprenant :

Registre des ouvertures de crédits.

Registre journal des mandatements ;

Grand livre de coopératives.

Fichier. — Des fiches sont tenues par coopérateur et, pour chaque coopérateur possédant plusieurs immeubles une fiche par immeuble.

Ces fiches permettent à tout instant de suivre la situation de compte du sinistré.

Contrôle de la comptabilité.

Des contrôleurs ont été désignés pour se rendre au siège même des coopératives où ils se mettent à la disposition des sociétés pour fournir toutes explications nécessaires et ouvrir les registres de comptabilité.

J'ai prévu un service du contrôle avec siège à Arras, un autre Lens et un troisième à Béthune.

Contrôle technique.

Un service spécial du contrôle technique a été org[illegible] et fonctionne. Des agents spécialisés sont à cet effe[illegible]

disposition des sociétés coopératives pour les documenter sur les questions d'ordre technique et également assurer la vérification des opérations effectivement faites, l'emploi des matériaux, l'exécution des travaux suivant le programme approuvé.

Examen des dossiers définitifs devant les commissions cantonales

Ainsi qu'il a été dit, à l'appui des programmes de travaux présentés pour l'attribution d'avances, les sociétés coopératives doivent joindre les dossiers immobiliers bâtis des sinistrés.

Ces dossiers, enregistrés à la section d'avances, sont transmis par elle aux services techniques qui procèdent à la vérification sur pièces et sur place. Ils formulent ensuite des propositions qui permettent de donner, au moment du dépôt à la commission cantonale, toutes indications utiles à l'agent administratif représentant de l'Etat sur les bases de la conciliation à intervenir.

Des difficultés étant apparues pour laproduction des titres de propriété, pour la justification de la qualité du sinistré notamment en ce qui concerne les veuves, les orphelins, j'ai mis à la disposition des coopératives un agent spécialisé dans les questions de procédure qui se rend dans les communes accompagné généralement du représentant (avocat ou officier ministériel chargé du Contentieux de la Société) pour donner aux sinistrés convoqués à cet effet toutes indications utiles sur les pièces à produire en vue de la constitution de leurs dossiers.

Des formules simplifiées, des questionnaires spécialement établis dans ce but, sont remis aux intéressés.

Tous les services appelés à participer aux opérations des coopératives sont en étroite liaison.

Les délais d'instruction des dossiers sont réduits au strict minimum et les mesures tendant à la simplification des formalités ont été prises tout en assurant, par une méthode rationnelle, le maximum de sécurité dans les différentes opérations.

POPULATION DE LA REGION LIBEREE DU DEPARTEMENT ET DES COMMUNES NON OCCUPEES AYANT ETE EVACUEES.

La population de cette partie du département était, avant la guerre, d'environ 500.000 habitants.

Le nombre des personnes rentrées dans ces localités, au 1er aout 1920, est de 354.402, se répartissant ainsi :

Arrondissement d'Arras		*Arrondissement de Béthune*	
Canton	Population réintégrée	Canton	Population réintégrée
Arras (Nord)	46.984	Béthune	34.354
Arras (Sud)	2.996	Cambrin	22.949
Bapaume	5.851	Carvin	51.387
Beaumetz-lez-Loges	4.135	Houdain	14.307
Bertincourt	7.087	Laventie	8.894
Croisilles	7.507	Lens (Est)	44.793
Marquion	10.754	Lens (Ouest)	34.744
Pas-en-Artois	1.519	Lillers	21.992
Vimy	21.384		
Vitry-en-Artois	12.765		233.420
	120.982		

ECOLES

Le nombre des écoles détruites ou endommagées est de 552 représentant 1.459 classes.

Au 31 juillet, 1.059 classes étaient réouvertes avec une population scolaire de 40.700 élèves.

(Le nombre des élèves, avant-guerre, dans la région dévastée était de 67.800 (garçons et filles).

Pour la rentrée des classes prochaine, la plupart des classes seront réouvertes.

Toutes dispositions ont été prises pour la fourniture de mobilier scolaire définitif.

Le transport des tables, bancs, bureaux, a lieu, soit par camions soit par la voie de 0,60.

RETOUR DES MEDECINS SAGES-FEMMES ET VETERINAIRES DANS LES REGIONS LIBEREES.

L'indemnité de 500 francs par mois au maximum accordée aux médecins et vétérinaires, et celle de 300 fr. pour les sages-femmes, est allouée actuellement à :

86 médecins,
20 vétérinaires,
63 sages-femmes,

Statistique du Personnel médical et des pharmaciens réintégrés dans les Régions dévastées.

Arrondissements	Nombre de médecins		Nombre de vétérinaires		Nombre de sages-femmes		Nombre de pharmaciens	
	Avant Guerre	Actuellement	Avant Guerre	Actuellement	Avant Guerre	Actuellement	Avant Guerre	Actuellement
Arras	49	31	11	11	42	24	35	10
Béthune ...	77	55	16	9	62	39	70	40

OEUVRES DE SECOURS

Avec le concours généreux des œuvres de secours installées dans le département, un nombre important d'établissements charitables ou hospitaliers ont pu venir en aide aux populations réintégrées.

Hôpitaux et Hospices. — Les hôpitaux d'Arras et de Béthune ont repris leur fonctionnement normal ; ceux de Lens et Billy-Montigny ont été remis en activité grâce au concours de «l'Union des Femmes de Frances » qui en assume momentanément la direction et la gestion .De plus, en raison de l'importance du chiffre de la population de la ville de Liévin un hôpital annexe à celui de Lens,vient d'y être ouvert.

Les hospices de Vaulx-Vraucourt et de Graincourt-lez-Havrincourt, et l'hopital de Bapaume sont en voie de réorganisation.

Postes de secours et dispensaires. — 15 postes de secours-dispensaires existent actuellement à :

Avion	Hénin-Liétard
Beaumetz	Laventie
Bertincourt	Liévin
Bihucourt	Rœux
Billy-Montigny	Sallaumines
Calonne-sur-la-Lys	Vimy
Cambrin	Vitry
Carvin	

Ces formations assurent la répartition des secours en nature destinés aux nécessiteux ainsi que les dons recueillis par les œuvres de secours. Des magasins de vente, des ouvroirs, consultations de nourrissons, garderies, y sont le plus souvent annexés.

Des docteurs y visitent régulièrement les malades ou blessés qui y reçoivent des médicaments et pansements dans les cas peu graves ou urgents.

Neuf de ces établissements disposent de quelques lits d'hospitalisation pour les besoins urgents ou pour les blessés grièvement atteints qui attendent leur transfert à l'hopital.

Les postes installés à Avion, Vimy, Rœux, vont fonctionner incessamment pour le compte des régions libérées.

Ils comprennent une salle de pansement où se feront, outre les consultations médicales, les consultations de nourrissons, — une petite salle [illegible] ; une petite maternité ; un magasin de vente, un ouvroir ; une garderie d'enfants et un établissement de bains.

Les inf[illegible]

I[illegible] des magasins de vente, ouvroirs, garderies d'enfants [illegible]

DÉSIGNATION	1er janvier 31 mars 1920	1er avril 15 août 1920	Totaux
Lits	100	31	131
Matelas	100	37	137
Traversins	100	35	135
Oreillers	70		70
Enveloppes de paillasses	100	208	308
« traversins	100	151	251
Draps	1.000	934	1.934
Couvertures	3.440	2.357	5.797
Chaussures et sabots			
			4.891
Sabots et galoches	4.851	40	5.807
Chaussures	3.620	2.187	
Vêtements pour hommes			
Vestes	1.656	860	2.016
Pantalons	6.383	3.210	9.593
Chemises	10.107	8.728	18.898
Caleçons	7.147	51.918	59.065
Chaussettes (paires)	10.925	78.804	89.729
Gilets travail	2.116		2.116
Casquettes	600		600
Burnous	216		216
Blouses travail	890	43	933
Bourgerons	1.228	55	1.283
Pardessus	60		60
Chandails	57	51	108
Gilets laine		6.595	6.595
Pélerines		2.329	2.329
Pyjamas	4		4
Vêtements pour femmes			
Pantalons femmes	3.150	3.288	3.288
Bas laine (paires)		4.214	7.364
Jaquette		253	353
Peignoirs	628	2.852	3.480

Consultations de nourrissons et gouttes de lait. — Une consultation de nourrissons est annexée à chaque hôpital ou poste.

D'autre part, un grand nombre de communes qui ont été envahies ont pu, grâce au concours de la Croix Rouge britannique, organiser une consultation.

A Arras, l'U. F. F. a ouvert tout récemment une consultation où le nombre de 160 enfants qui sont déjà visités croît à chaque séance.

Ouvroirs. — L'installation d'ouvroirs a reçu le meilleur accueil de la part de la population sinistrée.

Je me propose d'assurer le développement et le fonctionnement de ces établissements en leur confiant la confection d'objets de vêture ou de layettes destinés au vestiaire départemental. Le Service de Reconstitution leur fournirait la matière première et reprendrait les objets confectionnés ou les cèderait aux magasins annexes des postes de secours.

Colonies de vacances. — Les colonies de vacances ont eu, cette année, un grand succès,. C'est ainsi que 1.300 fillettes et 2.045 garcons ont bénéficié d'un séjour à la colonie de vacances de Camiers organisée par le Ministère des Régions Libérées.

L'influence du climat marin sur la santé de ces enfants débilités donne les meilleurs résultats.

En outre, 124 enfants sont actuellement en vacances à Estrambiers (Haute Savoie) et 255 à Huningues (Haut-Rhin).



SERVICE DU MOBILIER EN NATURE

Matériel distribué gratuitement à titre de secours dans les communes et postes de secours.

Divers			
Serviettes et torchons	5.080	13.684	18.764
Mouchoirs	2.889		2.889
Laine à tricoter	350	100	450
Tables à tréteaux	736	12	748
Bancs	1.519		1.519
Taies d'oreillers		570	570
Trêteaux	1.512		1.512
Chemises	2.616	686	3.302
Jupes et jupons	8.769	4.558	13.327
Corsages	5.864	1.061	6.925
Gilets coton	90	1.725	1.815
Combinaisons	50		50
Camisoles		2.406	2.406
Robes	5.830	2.276	7.656
Tricots		17.585	17.585
Manteaux		1.900	1.900
Tailléurs		48	48
Vêtements pour enfants			
Costumes		526	526
Caleçons	30		30
Tabliers	5.040	26	5.066
Robes fillettes	99		99
Polos	648		648
Chemises enfants		89	89
Robes	5.380		5.380
Pantalons	242		242
Layettes			
Brassières	2.352	405	2.757
Bavoirs	1.020		1.020
Langes		322	322
Layettes complètes	140	1.737	1.877

ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Eau potable.

1.500 prélèvements ont été effectués au cours de l'année
Les résultats ont été les suivants :
eau potable : 33 %
eau suspecte : 15,5 % ;
eau mauvaise : 51,5 %

Puits et forages.

a) Puits avec treuils en service..................	1.997
Puits en cours d'exécution ou commandés.......	485
Marchés en cours	113
b) Puits ou forages avec pompes en service.......	1.150
Puits commandés ou en cours d'exécution.......	112
(Marchés en cours)...........................	46
c) Installations communales avec moteurs.......	1
Installations en cours d'exécution..............	2
Installations nécessaires (marchés en cours)......	35
d) Installations privées avec moteurs, en service, utilisées par les habitants.........................	1
Installations en cours d'exécution..............	2

ALLOCATIONS ET SECOURS.

1° Réfugiés

Les allocations de réfugiés et secours accessoires (secours de foyer, de loyer et indemnités spéciales aux prisonniers civils) distribués depuis la dernière session, se sont élèves à :
à .... 7.342.955 »

Depuis le 1er janvier 1920, les sommes distribuées se répartissent comme suit :

Janvier. et Février.....................	4.676.855 99
Mars	2.055.848 70
Avril	3.449.954 80
Mai	1.723.181 95
Juin	775.479 10
Juillet	1.394.339 45

2° Réintégrés

Le montant des secours aux sinistrés réintégrés distribués depuis la dernière session du Conseil Général s'est élevé au 13 juillet 1920 à 8.251.847

Le tableau, d'autre part, donne le détail de la répartition par mois depuis le 1er janvier 1920.

Arrondissement d'Arras	Janvier	Février	Mars
Allocations aux réfugiés réintégrés	1.067.660 25	1.685.032 59	2.442.311 [illegible]
Secours temporaires	105.386	55.163 50	133.347 34
Secours de foyer	116.265 70	163.582 29	237.130
Secours de rentrée	27.220	12.360	10.180
Secours aux femmes dont les soutiens sont mobilisés	775	800	925
Assistance aux vieillards	320	120	220
Assistance médicale	80	»	»
Secours d'extrême urgence	375	834 66	323 30
	1.318.081 95	1.917.893 04	2.824.437 19
Arrondissement de Béthune			
Allocations aux réfugiés réintég..	2.952.450 75	3.397.506 36	2.310.660 33
Secours temporaires	4.056.831 35	1.250.628	1.950.418 31
Secours de foyer	247.670	142.555	370.910
Secours de rentrée	3.860	5.000	3.050
Secours aux femmes dont les soutiens sont mobilisés	24.725	5.400	8.575
Assistance aux vieillards	520	400	»
Assistance médicale	243.35	4.210	24.033 77
Secours d'extrême urgence	840	525	1.050
	7.287.140 45	4.807.224 36	4.668.697 41
Totaux	8.605.222 40	6.725.117 40	7.493.134 60

Avril	Mai	Juin	Juillet	Totaux
2.183.889 85				7.378.894 58
[illegible]	239.919 85	354.063	385.176 85	1.273.047 20
11.035	71.930	108.690	114.090	822.722 99
1.700				51.460
[illegible]	[illegible]			.500
165	»	»	»	825
»	»	»	»	80
»	»	»	»	1.532 96
2.196.789 85	311.849 85	462.753	499.257 85	9.531.062 73
2–587.796 20				11.248.413 64
304.107 50	362.805 25	509.918 75	503.429 50	8.938.138 66
37.320	121.680	177.050	170.480	1.267.665
»	»	»	»	11.910
»	»	»	»	39.700
»	»	»	»	920
6.610 09	»	»	»	35.097 21
»	»	»	»	2.415
2.935.833 79	484.485 25	686.968 75	673.909 50	21.544.259 51
5.132.623 64	796.335 10	1.149.721 75	1.173.167 35	31.075.322 24

DESOBUSAGE

Adresse de Remerciements aux soldats de la classe 1918.

Avant la libération des soldats de la classe 1918, M. le Général Gascouin, Commandant l'Artillerie de 1er Corps d'Armée, m'a signalé l'œuvre qui avait été accomplie par « ces soldats, qui ont contribué, depuis plus d'un an, au « péril de leur vie, à désobuser les villes, villages et campagnes « des départements dévastés ; »

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation l'adresse de remerciements ci-après qui serait insérée dans plusieurs journaux du département :

« Le Conseil Général du Pas-de-Calais remercie les soldats « de la classe 1918 qui, avec un dévouement inlassable et « un courage remarquable, ont prêté leur concours pour la « recherche, l'enlèvement et la destruction des projectiles « et engins explosifs qui se trouvaient sur le territoire du « département du Pas-de-Calais.

« L'Assemblée salue avec respect les dépouilles des soldats « qui ont trouvé la mort dans l'accomplissement de cette « tâche et présente à leurs familles ses bien vives condo- « léances. »

PROPOSITIONS CONCERNANT LES PROPRIETES DEPARTEMENTALES

Délégation à la Commission Départementale

Lors de votre session de mai, vous avez donné à la Commission départementale le pouvoir de délibérer, dans l'intervalle des sessions, sur les déclarations de dommages de guerre.

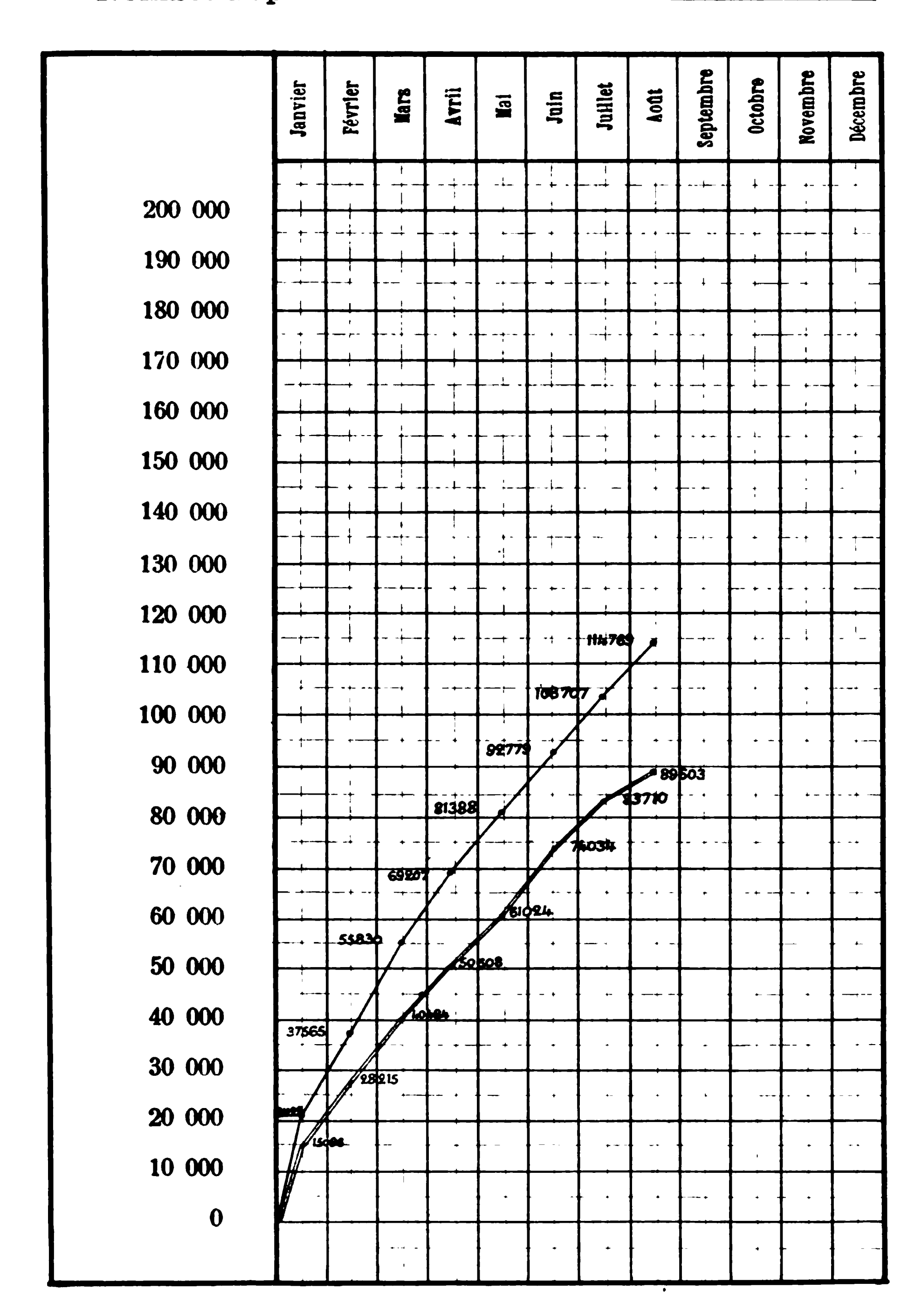
Je vous prie de vouloir bien renouveler cette délégation qui permettra à la Commission départementale de suivre, entre deux sessions, les questions se rapportant à la procédure des avances et au réglement des dommages de guerre pour les propriétés départementales.

AVANCES SUR DOMMAGES DE GUERRE

Exercice 1920

Nombre de demandes reçues ———————

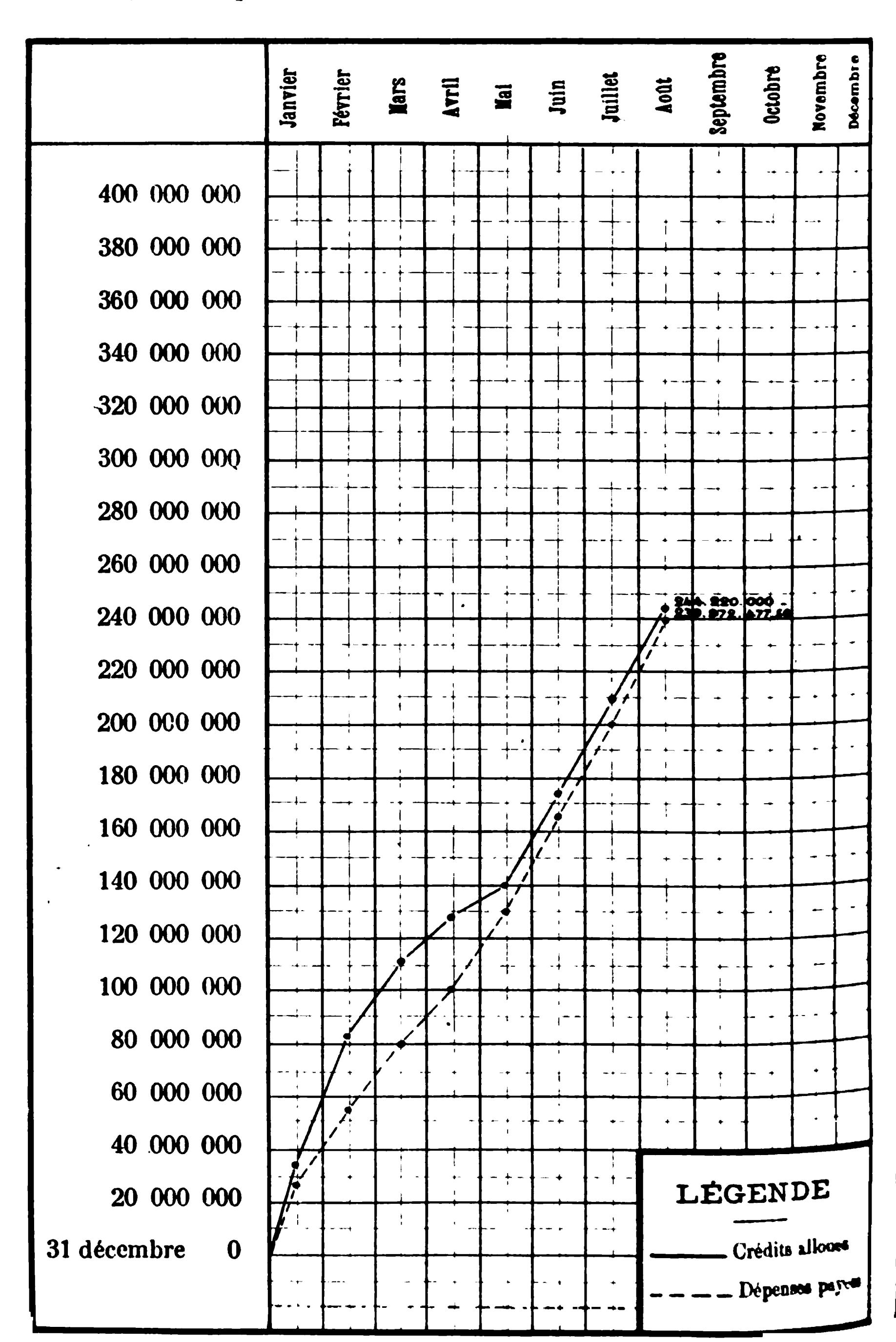
Nombre d'opérations de mandatement ═══════



AVANCES

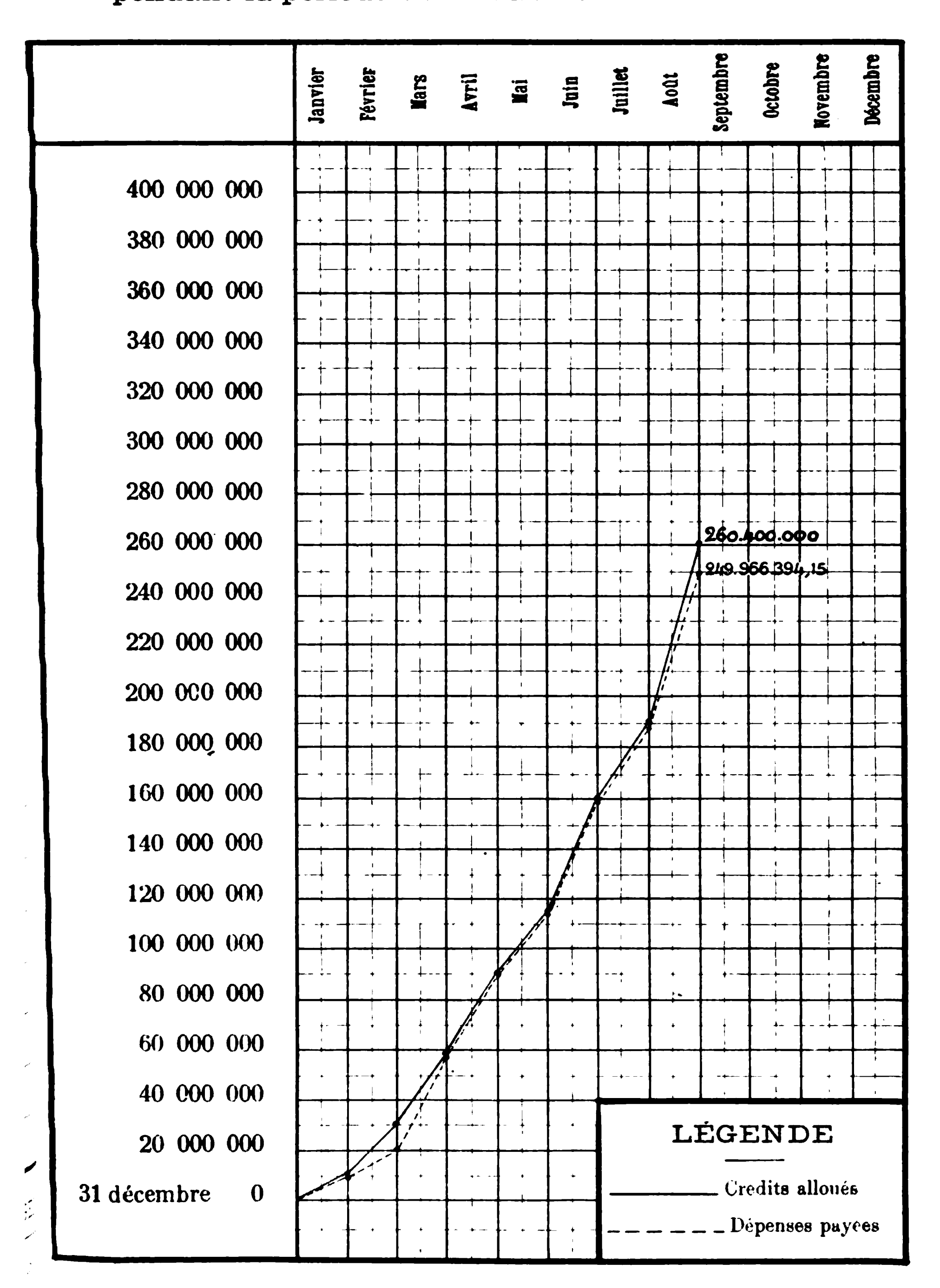
Crédits alloués et Dépenses payées en espèces pendant la période du 1er Janvier au 31 Août 1920

(Non compris la Reconstruction Industrielle et les Houillères)



HOUILLÈRES

Crédits alloués et Dépenses payées en espèces pendant la période du 1er Janvier au 31 Août 1920



AVANCES SUR DOMMAGES DE GUERRE

Exercice 1920

Nombre de demandes reçues

Nombre d'opérations de mandatement

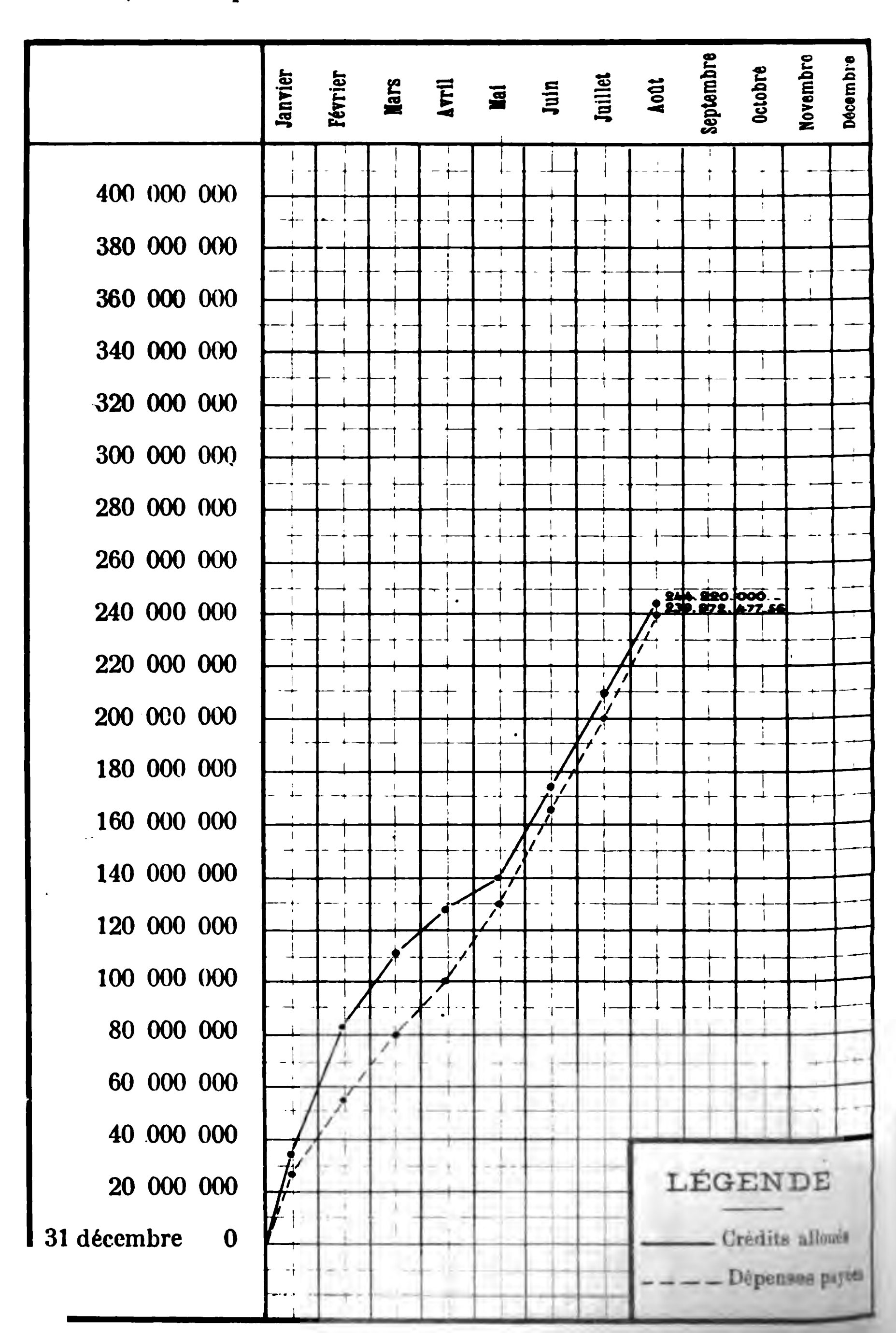
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

200 000
190 000
180 000
170 000
160 000
150 000
140 000
130 000
120 000
110 000
100 000
90 000
80 000
70 000
60 000
50 000
40 000
30 000
20 000
10 000
0

AVANCES

Crédits alloués et Dépenses payées en espèces pendant la période du 1er Janvier au 31 Août 1920

(Non compris la Reconstruction Industrielle et les Houillères)



HOUILLÈRES

20 000 000
31 décembre 0

LEGENDE

Crédits alloués

Dépenses

O. R. I. (7e Secteur)

Crédits alloués et Dépenses payées en espèces pendant la période du 1er Janvier au 31 Août 1920

Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre

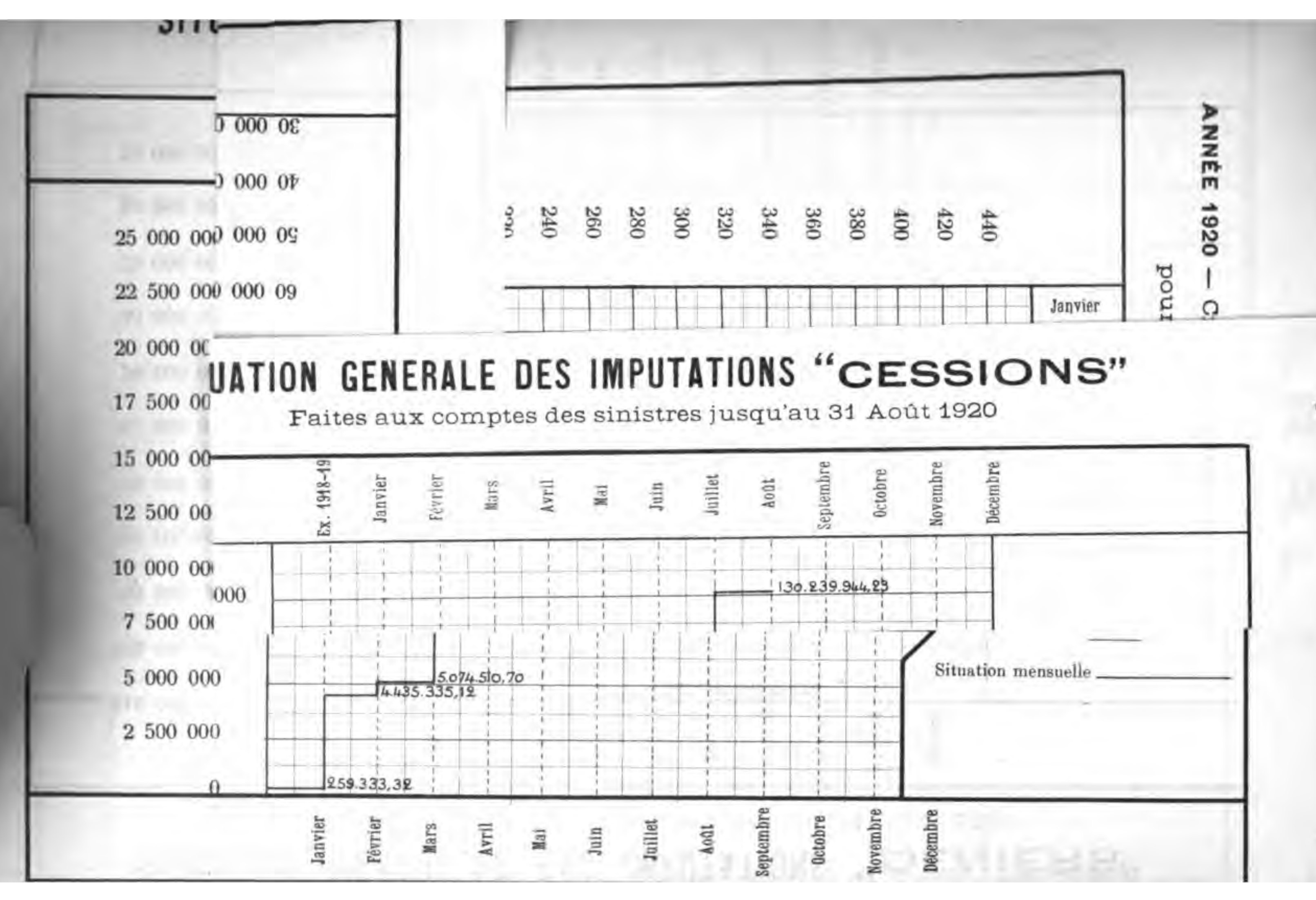
100 000 000
95 000 000
90 000 000
85 000 000
80 000 000
75 000 000
70 000 000
65 000 000
60 000 000
55 000 000
50 000 000
45 000 000
40 000 000
35 000 000
30 000 000
25 000 000
20 000 000
15 000 000
10 000 000
5 000 000
0

79.100.000 — 79.100.000

LÉGENDE

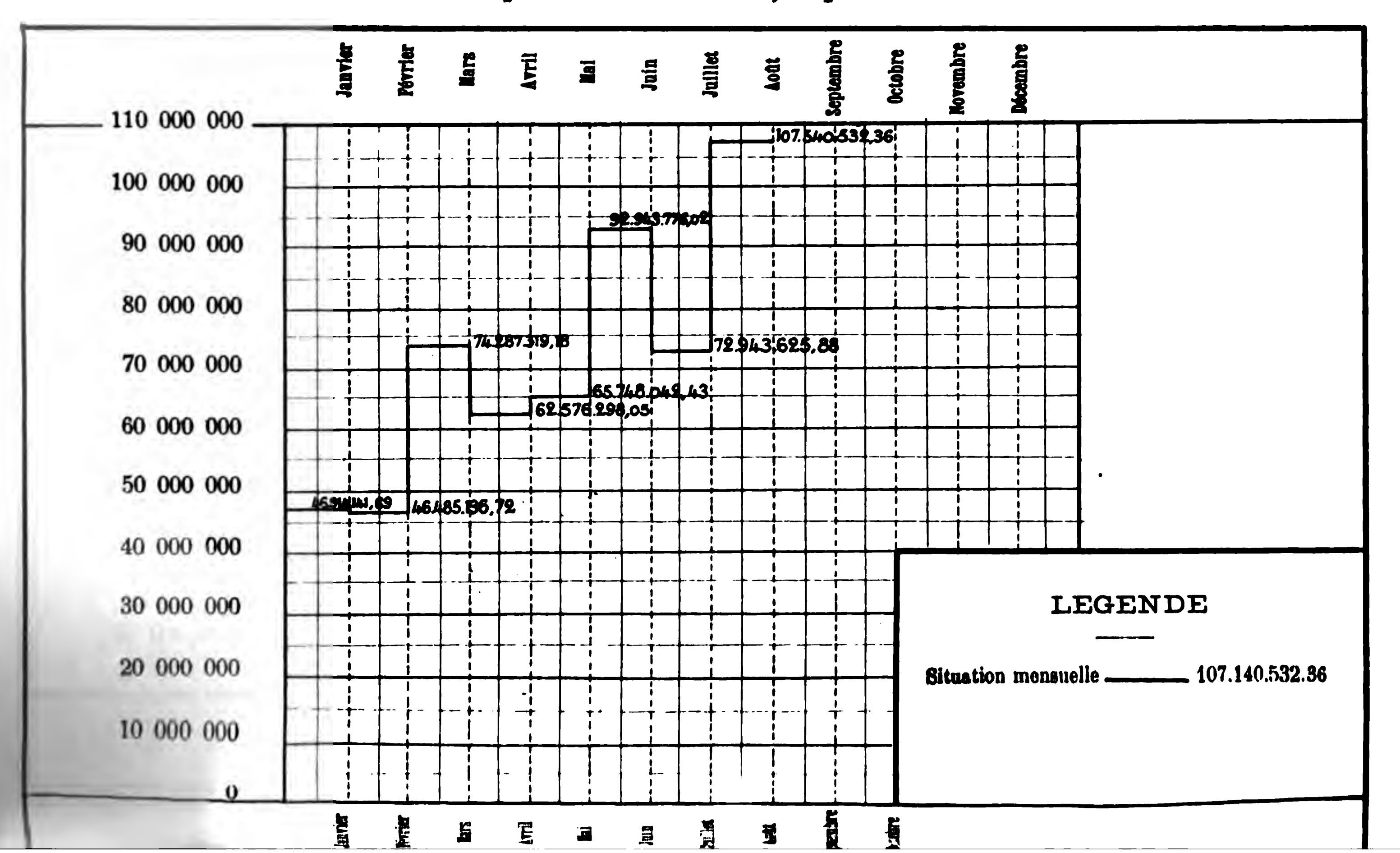
——— Crédits alloués

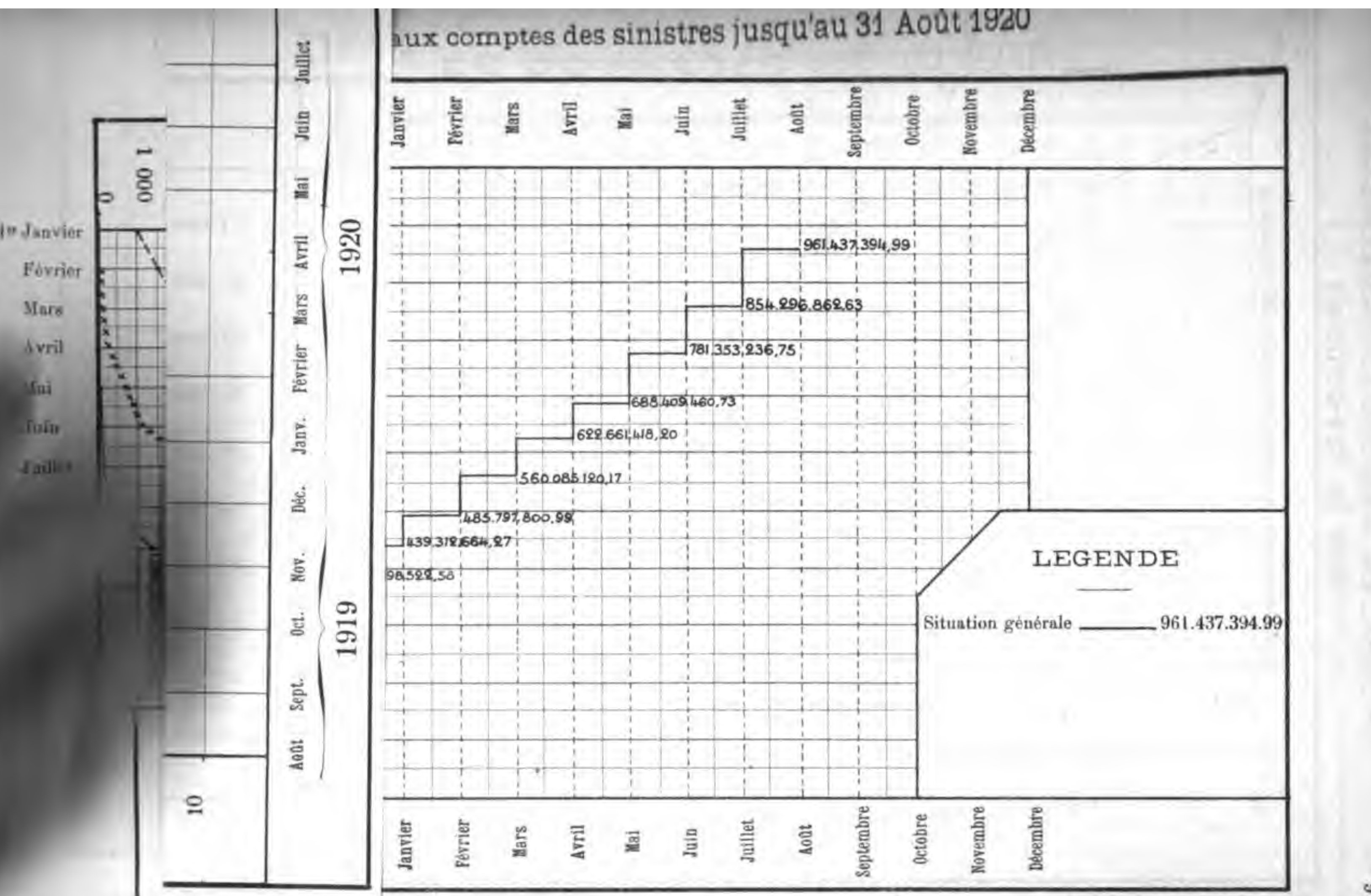
– – – – Dépenses payées


UATION GENERALE DES IMPUTATIONS "CESSIONS"
Faites aux comptes des sinistres jusqu'au 31 Août 1920
Ex. 1918-19
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
130.239.944,23
5.074.510,70
4.435.335,12
259.333,32
Situation mensuelle
25 000 000
22 500 000
20 000 00
17 500 00
15 000 00
12 500 00
10 000 00
7 500 00
5 000 000
2 500 000
0
ANNÉE 1920 — C
pour
240
260
280
300
320
340
360
380
400
420
440
6

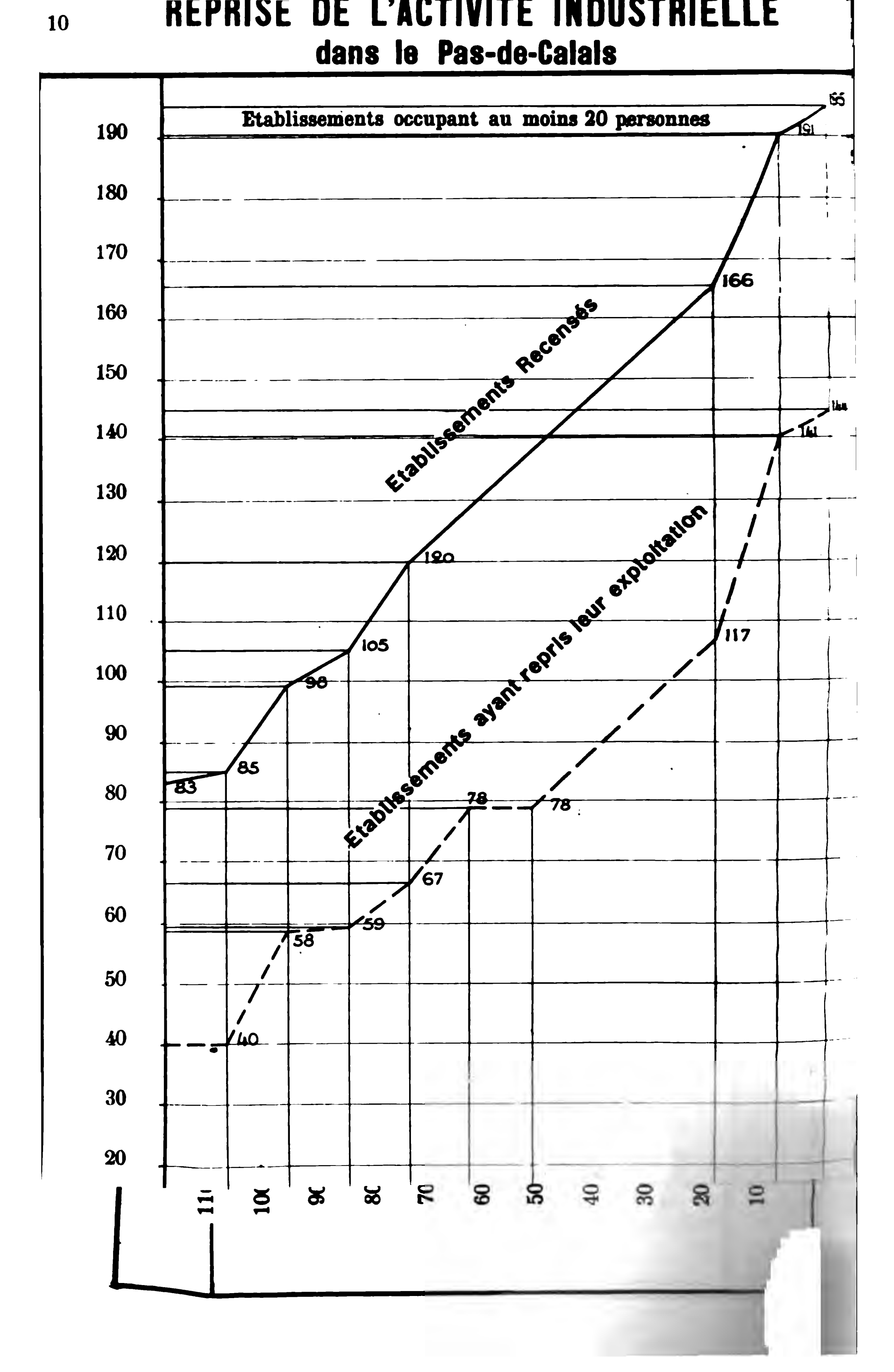
SITUATION MENSUELLE DES IMPUTATIONS "DENIERS"

Faites aux comptes des Sinistrés jusqu'au 31 Août 1920




aux comptes des sinistres jusqu'au 31 Août 1920
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
98.522,58
439.312.664,27
485.797.800,98
560.085.120,17
622.661.418,20
688.409.460,73
781.353.236,75
854.296.862,63
961.437.394,99
LEGENDE
Situation générale 961.437.394.99
1919
1920
Août
Sept.
Oct.
Nov.
Déc.
Janv.
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
10
1 000
0
1er Janvier
Février
Mars
Avril

REPRISE DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE
dans le Pas-de-Calais



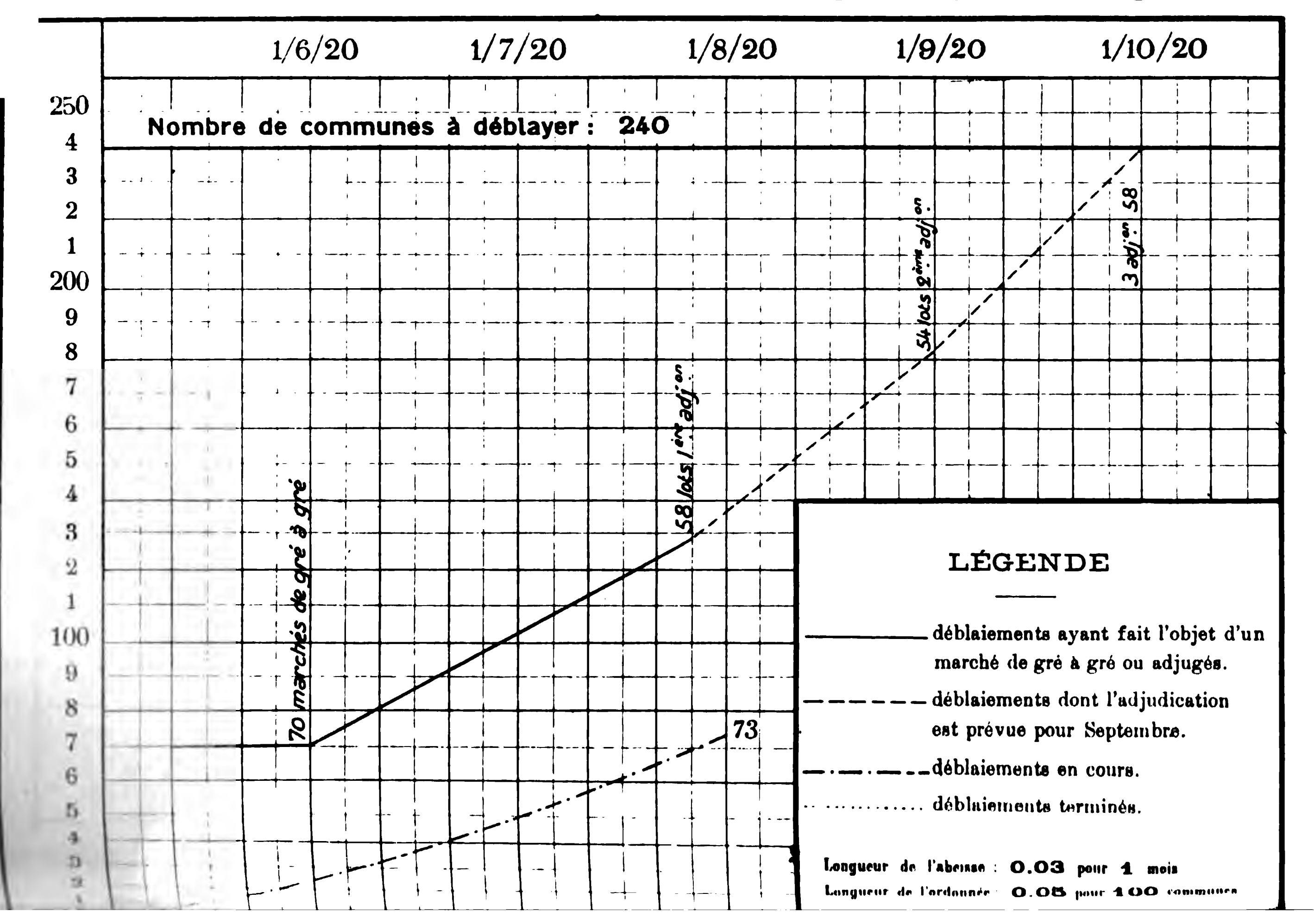
COMMISSIONS CANTONALES
DE DOMMAGES DE GUERRE

Au 1er Septembre 1920

Nombre de dossiers déposés	**92200**
Nombre de décisions rendues	**16100**
Nombre d'extraits transmis au ministre	**4974**
Nombre de Titres reçus	**1386**

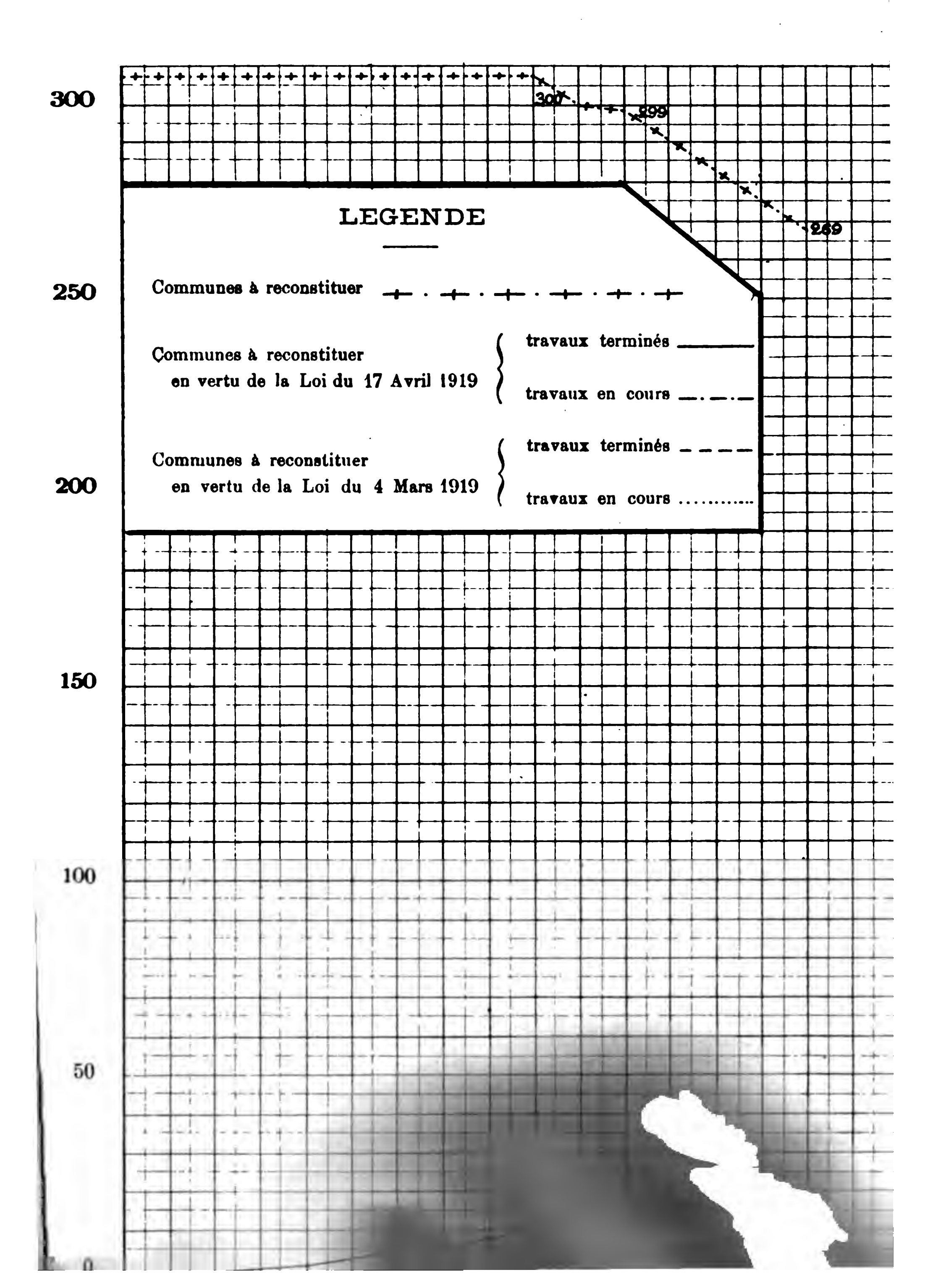
LEGENDE
- Nombre de dossiers déposés ═══
- Nombre de décisions rendues - - - -
- Nombre d'extraits transmis au ministre × × × × × ×
- Nombre de Titres reçus ———

DÉBLAIEMENT DES COMMUNES DÉVASTÉES

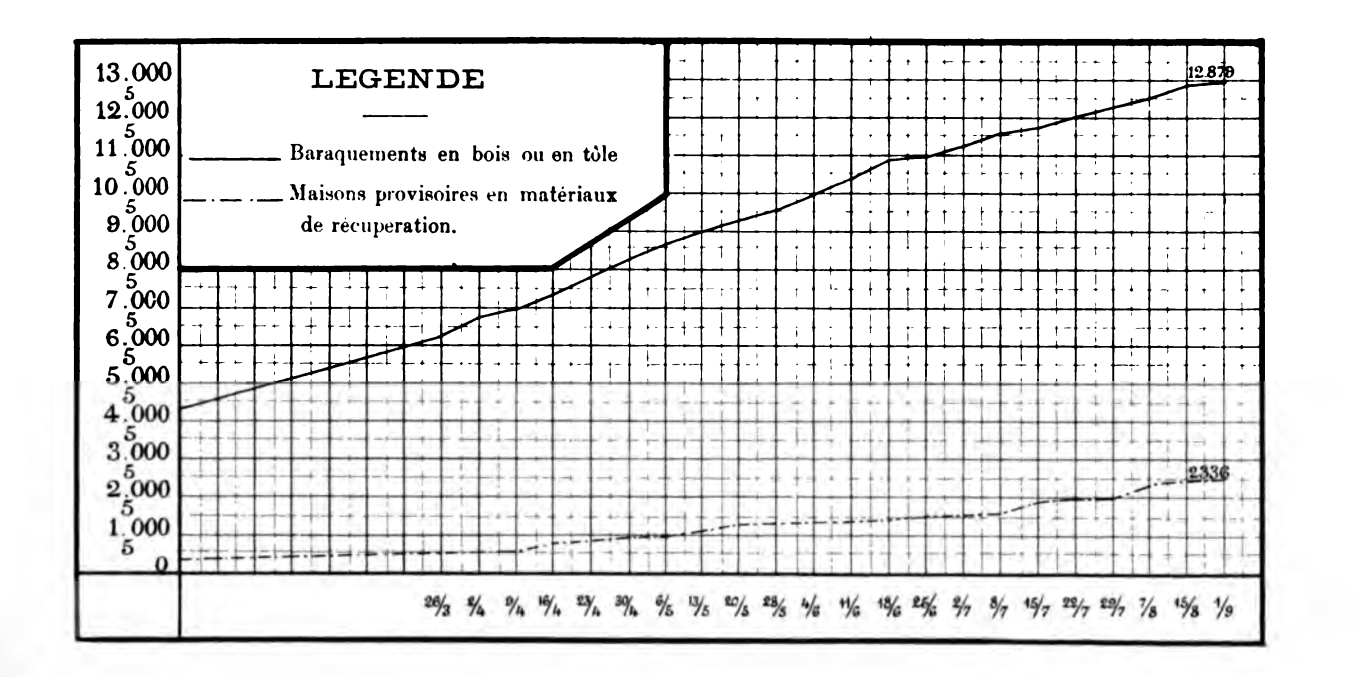


RECONSTITUTION FONCIÈRE

Situation des Travaux



ABRIS PROVISOIRES CONSTRUITS PAR L'ADMINISTRATION

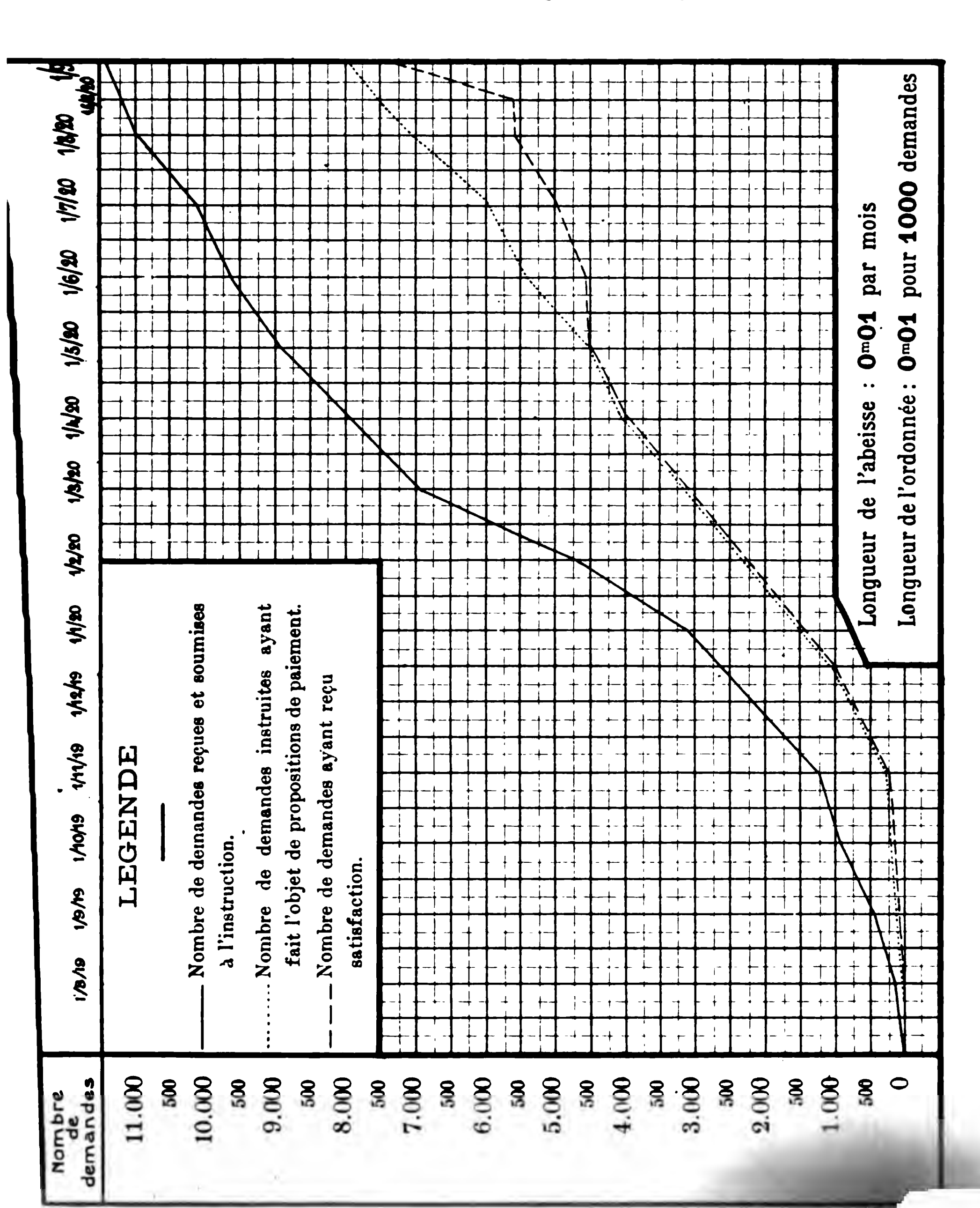


Longueur de l'abeisse : **0.0075** pour **1** semaine

Longueur de l'ordonnée : **0.0075** pour **1000** constructions

REMBOURSEMENT DES ABRIS PROVISOIRES
ACHETÉS OU CONSTRUITS
PAR LES SINISTRES

C. M. n° 64 du 15 Juin 1919



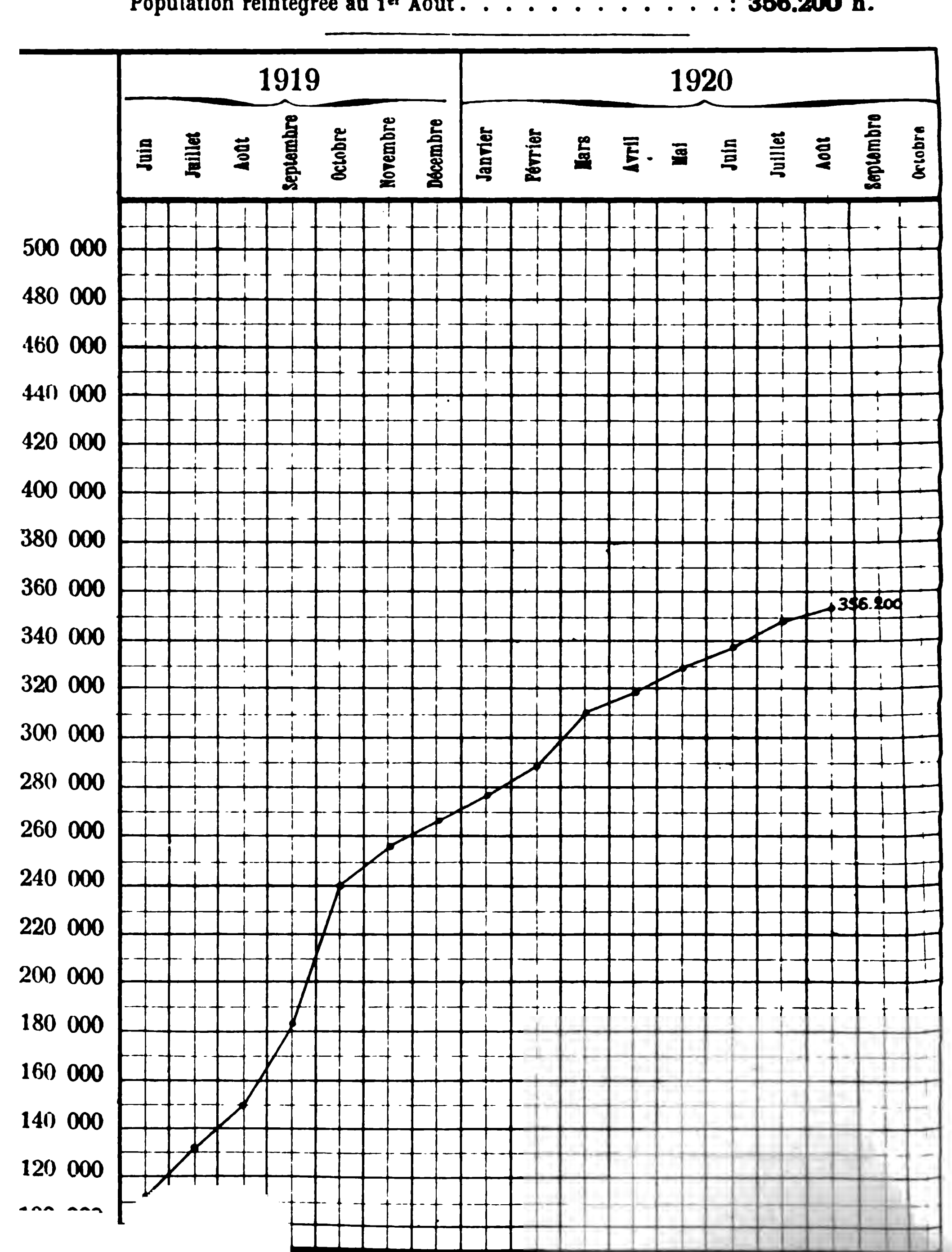
RENTRÉE DES POPULATIONS

RÉGION DÉVASTÉE DU PAS-DE-CALAIS

Population des communes dévastées au recensement 1911 : **459.033 h.**

(Ces renseignements ne concernent que les localités envahies ou évacuées)

Population réintégrée au 1er Août . . . . : **356.200 h.**



RÉVISION GÉNÉRALE DES SITUATIONS

DES

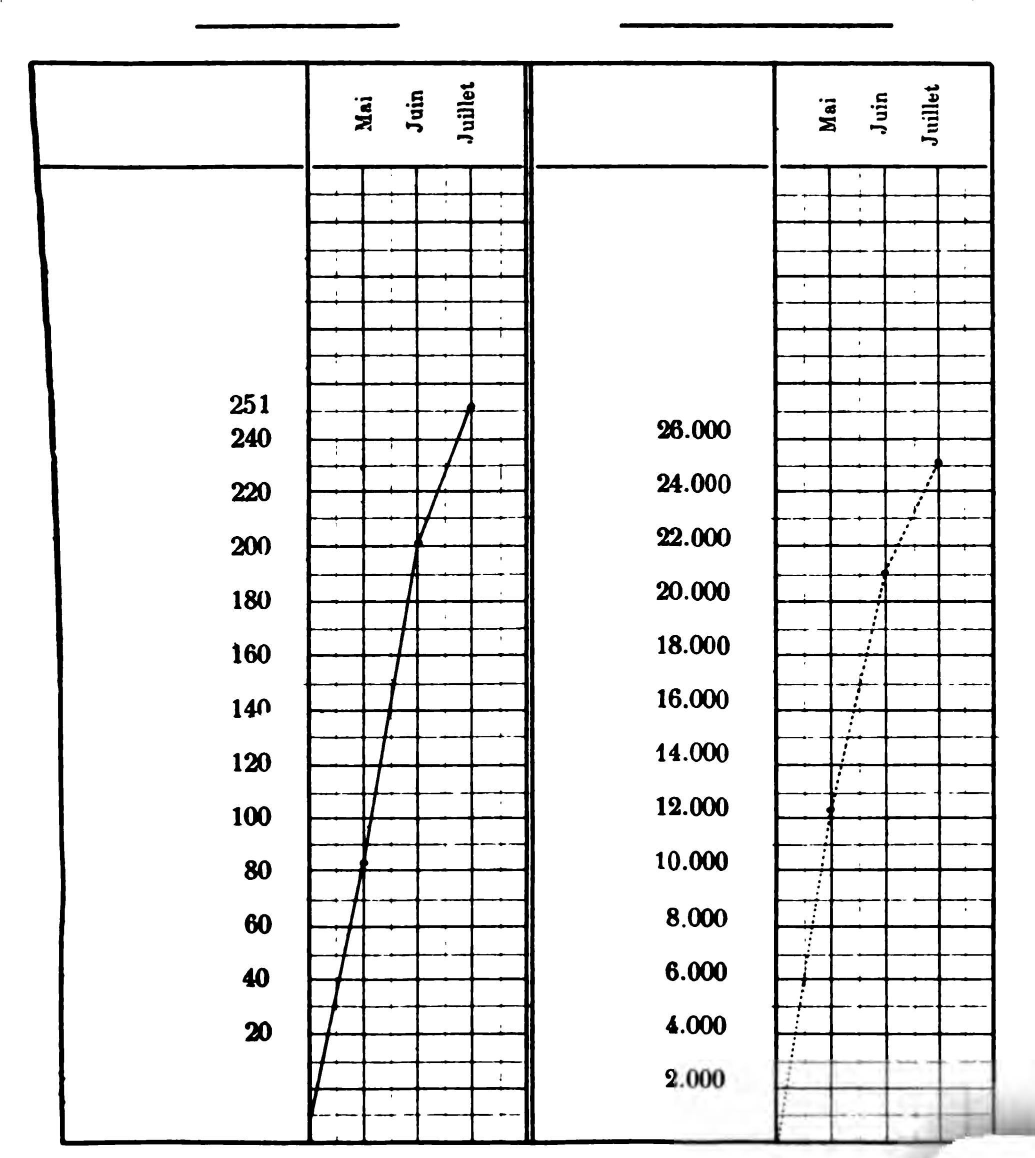
BENEFICIAIRES DU SECOURS TEMPORAIRE

(Circulaire du 9 Janvier 1920)

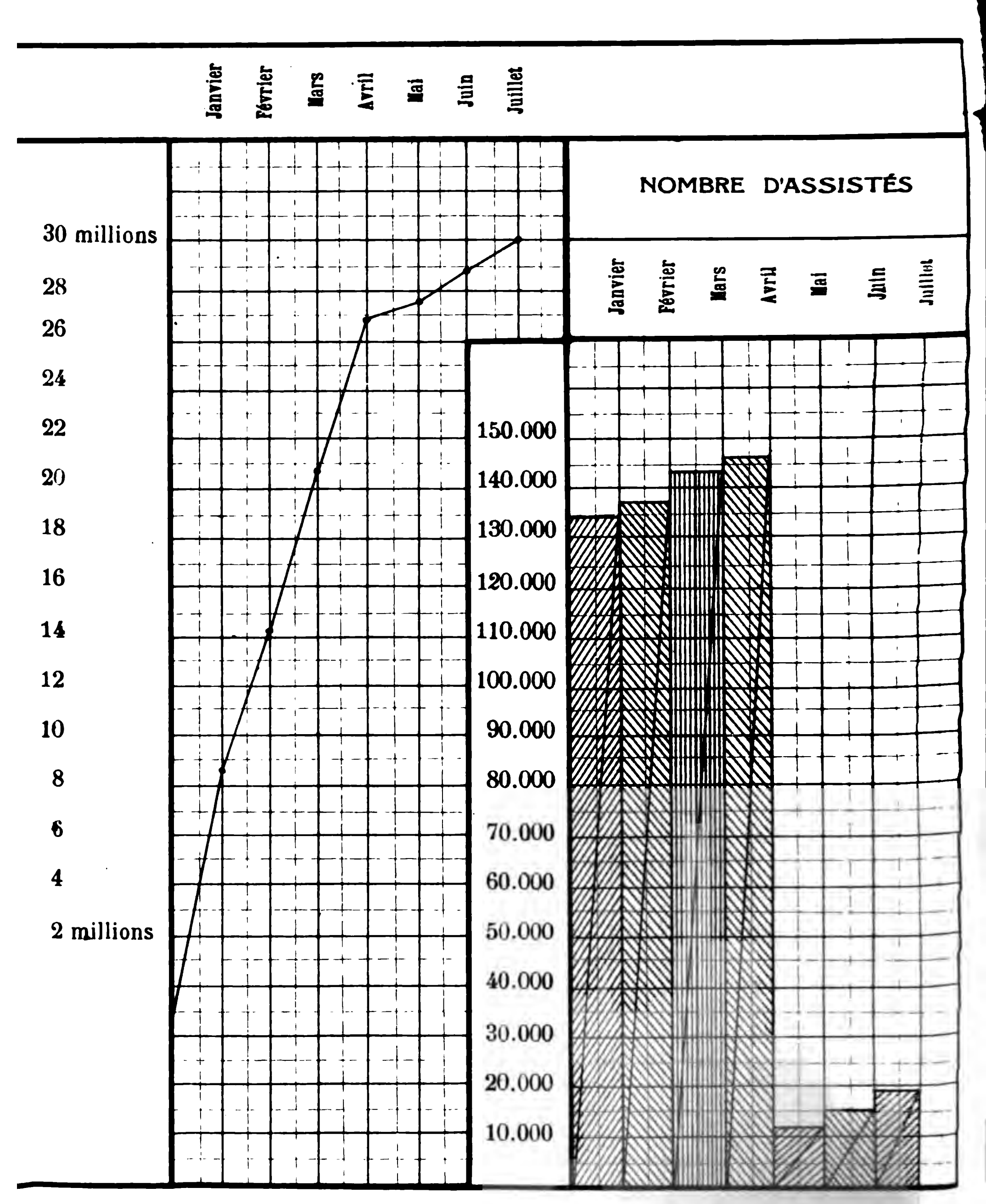
LÉGENDE { Communes revisées ————
Demandes présentées ....

COMMUNES A RÉVISER

NOMBRE DE DEMANDES PRÉSENTÉES

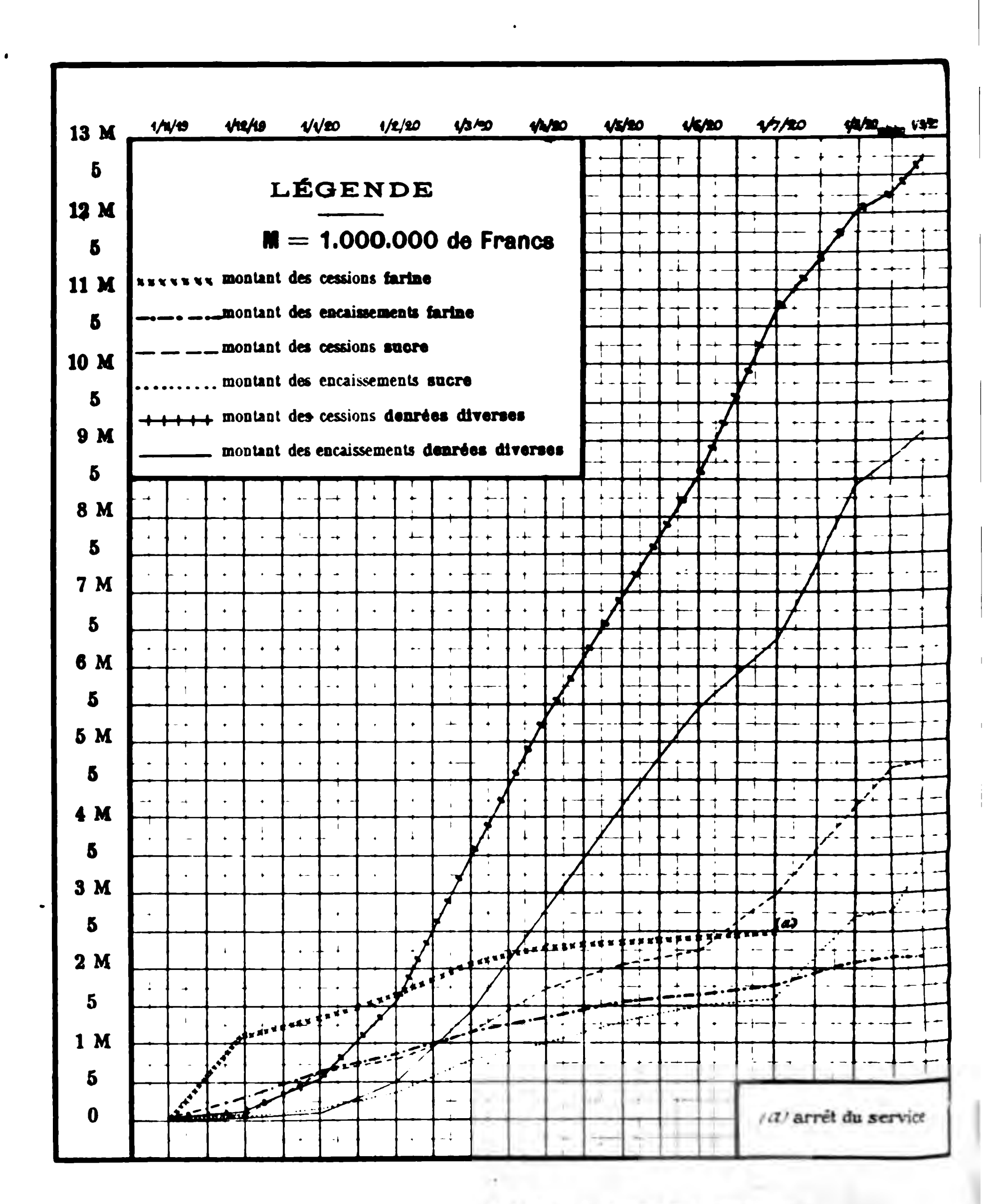


SECOURS TEMPORAIRES aux HABITANTS dénués de ressourses des Régions libérées



ALLOCATIONS AUX RÉFUGIÉS

RAVITAILLEMENT DES POPULATIONS RÉINTÉGRÉES

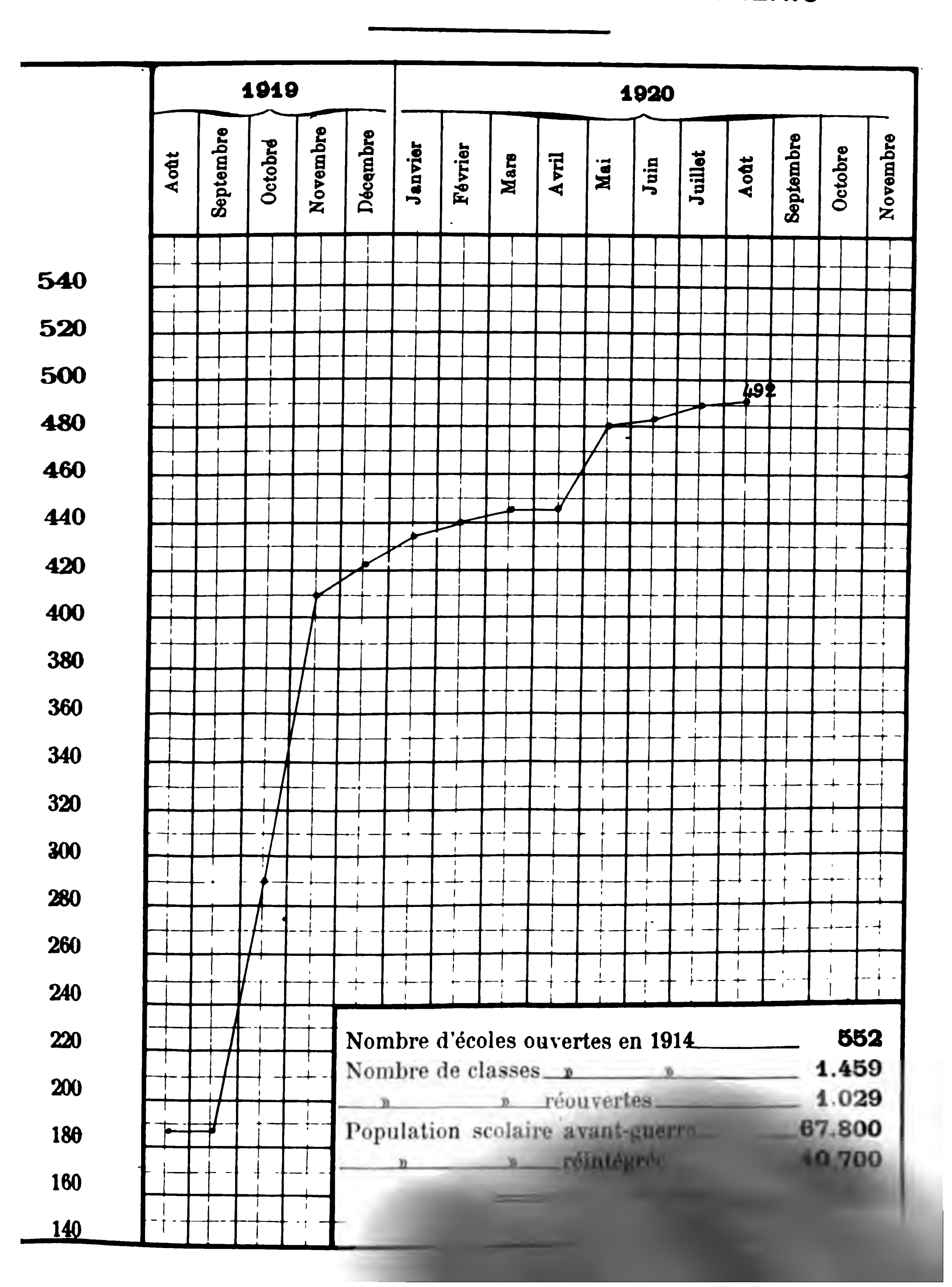


Longueur de l'abeisse : 0m0075 par mois

Longueur de l'ordonnée : 0m0075 pour 1.000.000 fr.

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

RÉGION DÉVASTÉE DU PAS-DE-CALAIS

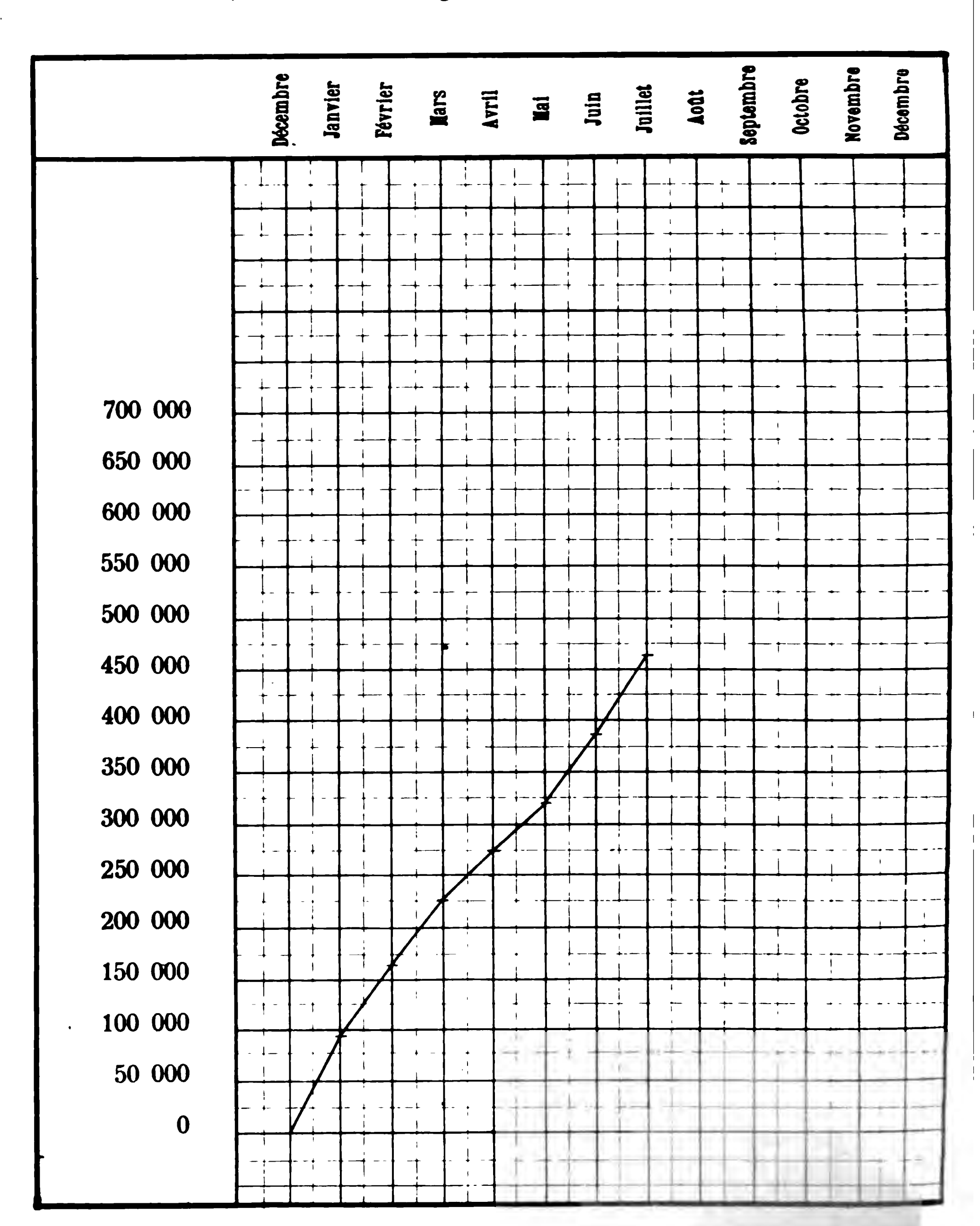


S. R. R. L.

PERSONNEL DES SERVICES ADMINISTRATIFS

INDEMNITÉS

(Cherté de vie - Régions dévastées - Installation)

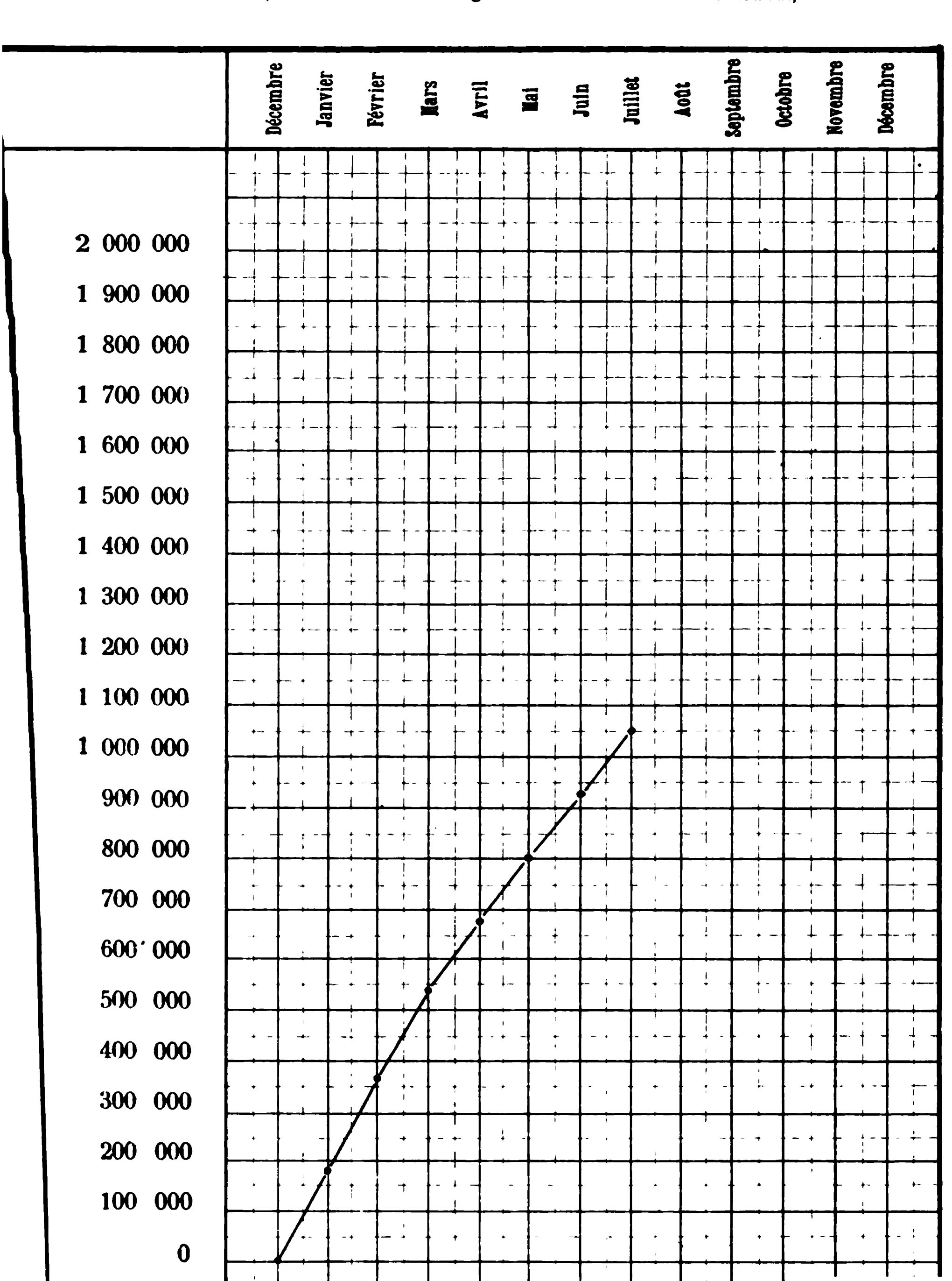


S. R. R. L.

PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES

INDEMNITÉS

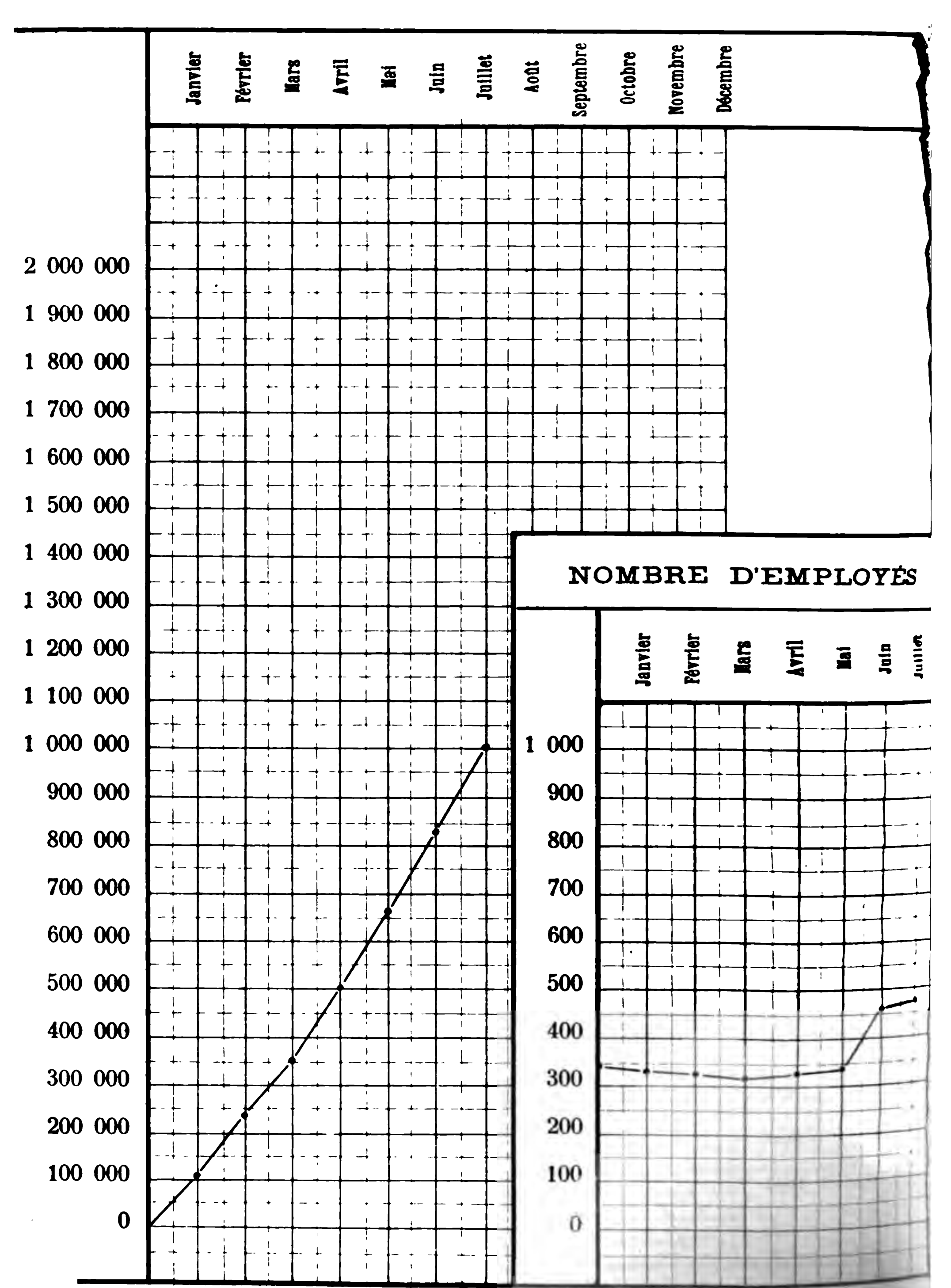
(Cherté de vie - Régions dévastées - Installation)



S. R. R. L.

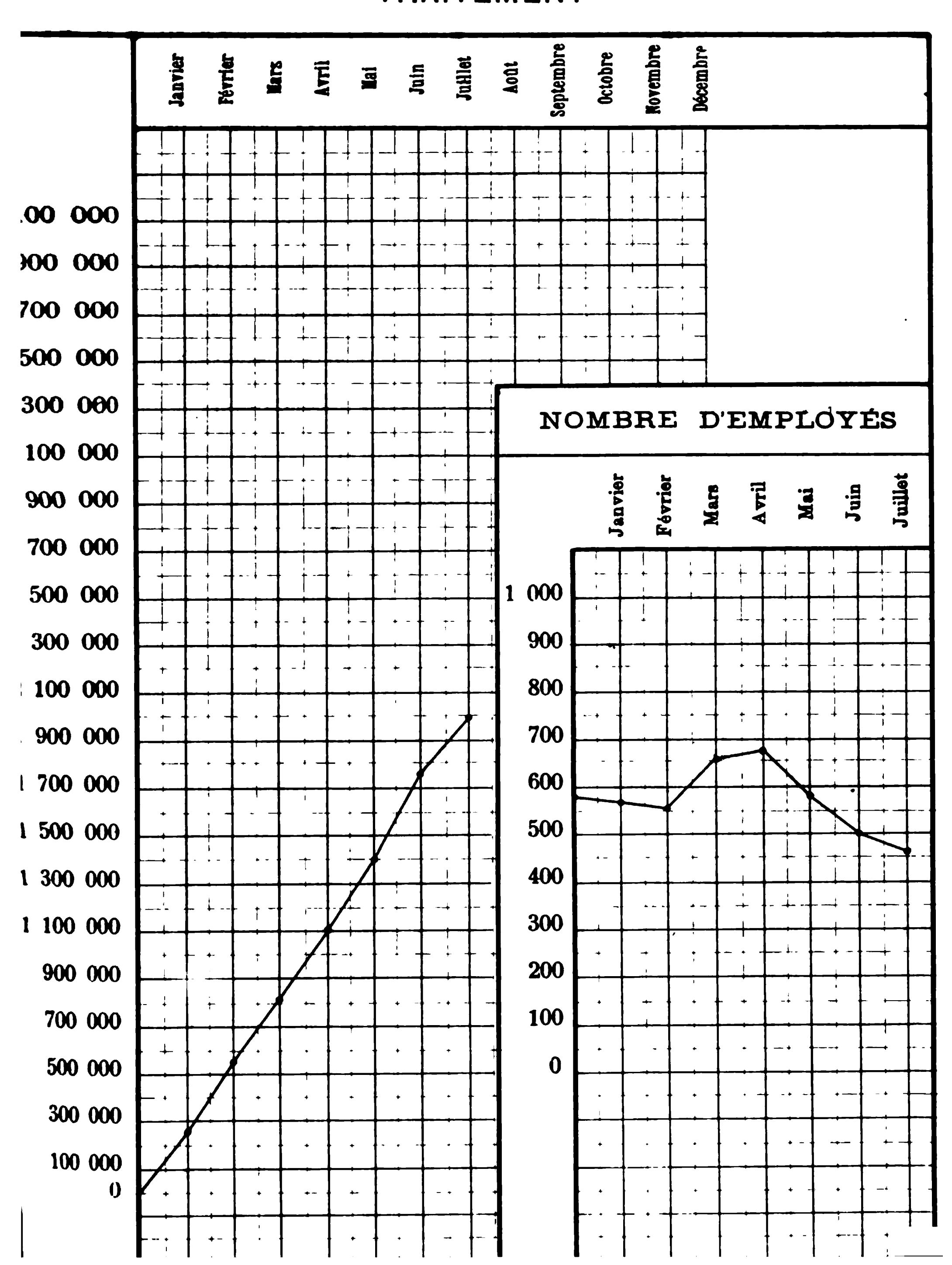
PERSONNEL DES SERVICES ADMINISTRATIFS

TRAITEMENT



S. R. R. L.

PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES
TRAITEMENT



NATURE DU VŒU	SUITE DONNÉE
sables fassent toute diligence pour régler au moins dans la quinzaine les salaires des ouvriers occupés aux travaux de reconstitution.	vœu concernent le canton de Vimy. Il résulte de l'enquête faite que : 1° *Les manœuvres et spécialistes employés en régie* sont payés régulièrement toutes les quinzaines. 2° *Nivellement du sol.* — Quant le travail est effectué, il est réceptionné et les mémoires sont transmis immédiatement à la Caisse du régisseur-comptable, qui tient l'argent à la disposition des sinistrés. 3° *Abris provisoires.* — Le prix du montage est payé après réception, à la caisse du régisseur-comptable. 4° *Déblaiement.* — Les acomptes mensuels sont payés régulièrement aux entrepreneurs.
Contre l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. — Chômage. — Canton de Marquion.	Il n'y a plus de travailleurs étrangers dans le canton de Marquion, sauf de très rares exceptions. Il n'y a plus de chômage signalés.
Plans d'alignement, d'extension et d'embellissement des villes et des communes sinistrées. — 1° Accélération des formalités; 2° Taux des subventions de l'Etat.	1° Transmis au Ministère des R. L. 2° Un décret du 22 juin 1920 a fixé la participation de l'Etat dans les dépenses d'application des plans d'alignement.
Distribution d'eau potable. — Rapport à présenter au Conseil général.	Le rapport présenté au Conseil général indique les dispositions prises pour assurer l'alimentation en eau potable dans la zone dévastée.

… DU VŒU	SUITE DONNÉE
	… diligence vous concernant le canton de Vimy. Il résulte de l'enquête faite que : 1° Les manœuvres et spécialistes employés en régie sont payés régulièrement toutes les quinzaines. 2° Nivellement du sol. — Quand … travail est effectué, il est …
	… provisoires … en bois sont … construction. … 1.682 demandes de … boursement d'abris provisoires édifiés par les sinistrés, 822 ont été solutionnées. Les autres reçoivent satisfaction au fur et à mesure des vérifications et des disponibilités budgétaires.
… : 1° Mise … entrepreneurs ; … du programme	1. — Par arrêtés préfectoraux du 20 août 1920, les entrepreneurs ont été mis en demeure de terminer pour le 10 septembre ou le 1er octobre prochain, toutes les maisons semi-provisoires prévues à leurs marchés. 2. — Dans mon rapport au Conseil général, j'indique la situation d'ensemble au 31 août, des constructions d'abris provisoires et de maisons semi-provisoires.
Reconstitution du Palais de Justice d'Arras. — Installation des Services.	Les travaux de réfection du tribunal actuellement en cours d'exécution ont fait l'objet d'une adjudication. Les Services judiciaires pourront quitter pour la

NATURE DU VŒU	SUITE DONNÉE
	1er octobre l'immeuble loué à M. Grilhot, pour s'installer provisoirement dans les locaux de la Société centrale d'Agriculture.
Justices de Paix. — Cantons de Lens (Est et Ouest). — Rétablissement de la situation antérieure.	Un décret du 16 mai 1920 a rapporté le transfert des sièges de ces Justices de Paix.
Etablissement des dossiers de dommages de guerre. — Augmentation du Personnel de la Conservation des Hypothèques de Béthune.	Vœu transmis à l'Administration supérieure.
Dommages de guerre. — Nomination et résidence d'agents administratifs.	Au fur et à mesure des nominations, les agents administratifs ont été affectés aux Commissions cantonales. Actuellement, toutes les commissions des arrondissements d'Arras et de Béthune en sont pourvues.
Réfugiés qui n'ont pas perçu l'allocation dès leur évacuation. — Rappel des arrérages.	Aux termes des instructions ministérielles et notamment du statut des réfugiés, ceux-ci devaient présenter leur demande d'allocation dès leur rentrée en France libre. Il n'est plus possible actuellement de leur accorder les arrérages de cette assistance. Toutefois, un rappel est effectué en faveur des habitants restés en pays envahi, du jour de leur évacuation sur l'arrière de l'armée allemande jusqu'au jour de leur arrivée en France libre.
	Avances
Remise en état des terres. —	Les avances pour « fonds de

NATURE DU VŒU	SUITE DONNÉE
Attribution des avances pour fonds de roulement agricole.	roulement » aux agriculteurs sont attribuées sur la proposition du Service agricole,en tenant compte du dommage subi par le sinistré et de la valeur des terrains. Aucune différence n'est faite d'un canton à l'autre; toutes les demandes étant examinées avec le même esprit de bienveillance et dans les mêmes conditions. Une circulaire en date du 19 juillet 1920, permet, pour la culture betteravière, de porter à 2.500 francs l'hectare, le montant des avances allouées en vue de la remise en activité des exploitations. Aucune demande de cette nature n'est parvenue jusqu'à ce jour, au Service des Avances. Les demandes d'avances sont solutionnées dans les délais les plus restreints. Elles sont soumises le jour même de leur arrivée au Service départemental agricole pour propositions. Dans la quinzaine, les arrêtés d'attribution interviennent et les opérations de mandatement sont effectuées aussitôt. En prévision des travaux de la moisson, toutes diligences ont été faites pour que les demandes soient dès leur réception, immédiatement solutionnées. Le Service des Avances pour « Fonds de roulement agricole » est constamment à jour.
Reconstitution des actes de l'Etat-Civil.	Transmis à l'Administration supérieure.

NATURE DU VŒU	SUITE DONNÉE
	La loi du 20 juin 1920 a pour objet de suppléer par des actes de notoriété à l'impossibilité de se procurer des expéditions des actes de l'Etat-Civil dont des originaux ont été détruits ou sont disparus par suite de faits de guerre.
Rétablissement du Pont de Billy-Berclau.	A la suite d'une décision prise par M. le Ministre des Travaux publics, des conférences mixtes entre les divers Services intéressés ont été ordonnées. Ces conférences sont terminées. Le projet définitif fait l'objet de propositions d'approbation de M. le Ministre des Travuex publics.

TABLE DES MATIERES

Pages

Chapitre 1er. — *Exposé général* 1

Chapitre II. — *Comptabilité générale.*— Sommes mandatées par le service. 2

Dommages de guerre

A. — *Avances* sur dommages de guerre 8

B. — *Centralisation des comptes* individuels et contrôle financier 11

C. — *Situation financière journalière* 12

D. — *Commissions cantonales et tribunaux de dommages de guerre* 14

Chapitre III. — *Renseignements généraux sur l'agriculture, l'industrie, le commerce* 16

A. — *Agriculture* :

De la zone dévastée 16

Nivellement du sol 19

Avances aux agriculteurs 20

Récolte de 1920. — Mesures prises pour la moisson 21

Reconstitution fruitière 26

Rôle de la Société Tiers-Mandataire 26

(Livraisons de matériel. — Bétail allemand. — Ravitaillement 26-27

B. — *Industrie.*

Industries d'avant-guerre, remises en marche

Situation des avances aux industriels 31

C. — *Compagnies houillères.*

Avances 31

Travaux exécutés 31

Pages

D. — *Commerce.*

Commerçants sinistrés : Avances consenties. 33

Chapitre IV. — **Reconstitution définitive.**

A. — *Travaux de déblaiement et de désobusage* . . 33

B. — *Reconstitution foncière et cadastre* 37

C. — *Plans d'alignement* 37

D. — *Matériaux et transports* 38

E. — *Abris provisoires et maisons semi-provisoires* 42

F. — *Sociétés coopératives de reconstruction* 42

Chapitre V. — **Réintégrations. — Assistance, Hygiène. — Allocations en secours.**

A. — *Population réintégrée* 47

B. — *Réouverture des écoles* 47

C. — *Retour des médecins, sages-femmes, vétérinaires* 48

D. — *Hôpitaux, hospices, postes de secours, dispensaires, consultations de nourrissons et gouttes gouttes de lait, ouvroirs, colonies de vacances, secours en nature* 48

F. — *Alimentation en eau potable* 53

(Eau potable ; Puits et forages).

F. — *Allocation et secours aux réfugiés et réintégrés* 53

G. — *Communes adoptées* 56

Chapitre VI. — **Batiments départementaux détruits ou endommagés par les faits de la guerre.**

A. — *Immeubles partiellement détruits* 56

B. — *Immeubles totalement détruits* 59

C. — *Dommages mobiliers* 59

Chapitre VII. — **Propositions soumises à la délibération du Conseil général** 60

Suite donnée aux vœux émis par le Conseil général dans sa session de mai 62

Graphiques indiquant la marche des différents services de la reconstitution.

Arras. — Imp. J. Eloy

COMMISSIONS CANTONALES
ET TRIBUNAUX DE DOMMAGES DE GUERRE

Délégation à la Commission départementale

Dans votre dernière session vous avez donné délégation à la Commission Départementale pour établir les listes de vingt personnes parmi lesquelles sont tirés au sort deux nombres titulaires et deux membres suppléants des Tribunaux de dommages de guerre.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir renouveler la délégation donnée à la Commission Départementale.

SUITE DONNÉE AUX VŒUX

ÉMIS LORS DE LA SESSION DE MAI 1920

NATURE DU VŒU	SUITE DONNEE
Ville de Bapaume. — Dépôt d'obus à gaz. — Enlèvement.	Le dépôt d'obus a été transféré au Transloy.
Reconstitution agricole. — Arrondissement de Boulogne. — Suppression des installations de guerre.	Les baraquements de l'arrondissement de Boulogne ont été attribués au Département du Nord. Vœu transmis au Préfet du Nord.
Enlèvement des poteaux télégraphiques et téléphoniques qui encombrent les champs.	Pour l'enlèvement des poteaux dans la zone dévastée, la situation est la suivante : 1° *Le terrain n'a pas encore été nivelé.* — Il sera tenu compte de la dépense résultant de leur enlèvement lors de l'évaluation contradictoire des travaux de remise en état du sol; 2° *Le terrain a été nivelé.* — L'enlèvement des poteaux n'aura lieu qu'après la moisson. Des instructions ont été données en conséquence.
Enlèvement des matériaux et baraquements acquis par le Service R. L. pour permettre la remise en culture des terres.	La situation actuelle est la suivante : *Arrondissement d'Arras* 55 camps libérés; 15 en cours de démontage; 25 restant seront démontés pour le 1er octobre (sauf les camps de Polonais). *Arrondissement de Béthune* 42 camps libérés;

NATURE DU VŒU	SUITE DONNÉE
	7 restant à démonter seront libérés au 1er octobre.
	Arrondissement de Montreuil
	L'enlèvement est terminé, sauf pour les ateliers d'Aubin-Saint-Vaast, les installations de Beaurainville et les camps des environs d'Etaples.
	Pour Aubin-Saint-Vaast, les terrains seront libérés incessamment. Le retard apporté à l'enlèvement provient d'une confusion qui s'est produite lors de la vente des baraquements par l'autorité anglaise.
	L'expédition des bois acquis à Beaurainville par le Service des R. L. est en cours.
	Sur les 2.070 baraquements acquis à Etaples par les R. L., 1.400 ont été enlevés; le démontage des baraquements restant se poursuit activement.
	Des dispositions sont prises pour l'enlèvement des 184 baraquements rachetés en avril et juin 1920. Les terrains seront vraisemblablement libérés pour le 1er octobre.
	Arrondissements de Boulogne et Saint-Omer
	Les baraquements restant sur le territoire de ces arrondissements appartiennent soit aux Anglais, soit au Département du Nord, auquel ils ont été attribués.
Enlèvement des fils barbelés déposés le long des routes. — Curage des rivières, courants et fossés de décharge du canton de Lillers.	*Enlèvement des fils de fer barbelés*
	Arrondissement d'Arras
	L'enlèvement en cours sera